BIBLIOTECA · DUQUE · OSUNA

8=3. SA=A

Inv 280
n 29

Hecho Médico de Monografías.

MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES,

Depuis le Renouvellement de cette Académie jusqu'en M. DCCX.

TOME SECOND.

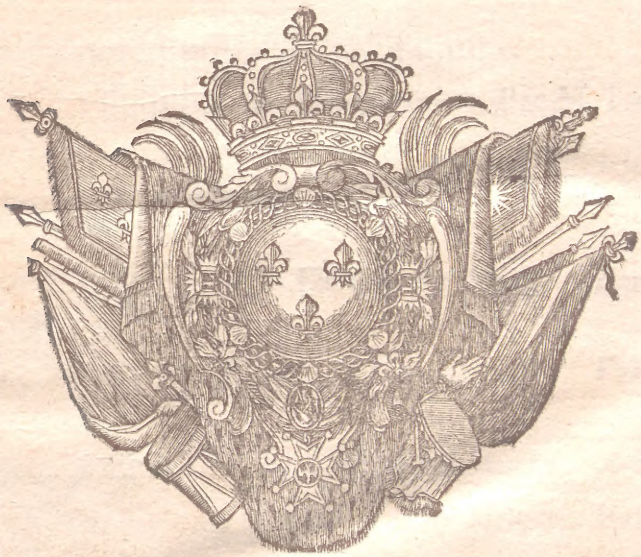

BIBLIOTECA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.
M. DCCXXXVI.

TABLE
POUR
LES MEMOIRES.

TOME SECOND.

Paralléle d'Homére & de Platon. Par M. l'Abbé MASSIEU. Pag. 1.

Vieilleſſe héroïque, ou Vieillards d'Homére. Par M. BOIVIN le Cadet. 17.

Le caractére de Pindare. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 33.

Diſſertation ſur la Cyropédie de Xénophon. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 45.

Hiſtoire de Zarine & de Stryangée. Par M. BOIVIN l'Aîné. 63.

Diſſertation ſur un fragment de Diodore de Sicile. Par M. BOIVIN l'Aîné. 80.

Diſſertation ſur l'uſage que Platon fait des Poëtes. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 107.

Diſſertation ſur l'Eclogue. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 121.

Diſcours ſur la maniére dont Virgile a imité Homére. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 141.

Défenſe de la Poëſie. Par M. l'Abbé MASSIEU. 161.

Diſcours ſur la Satire, où l'on examine ſon origine, ſes progrès & les changements qui luy ſont arrivez. Par M. DACIER. 185.

Premier Mémoire ſur l'origine des Lettres Grecques. Par M. l'Abbé RENAUDOT. 231.

Second Mémoire ſur l'origine des Lettres Grecques. 249.

Remarques hiſtoriques & critiques ſur l'Anthologie manuſcrite qui eſt à la Bibliothéque du Roy. Par M. BOIVIN le Cadet. 261.

Sur un paſſage de Cicéron, où il eſt parlé du tombeau d'Archiméde & de ſa perſonne. Par M. l'Abbé FRAGUIER. 301.

Nouvelle explication d'un paſſage d'Horace. Par M. l'Abbé COUTURE. 313.

Explication d'un endroit difficile de Denys d'Halicarnaſſe. Par M. BOIVIN l'Aîné. 319.

Diſſertation au ſujet de quelques endroits de Tacite & de Velleius Paterculus, où ces deux auteurs paroiſſent entiérement oppoſez ſur les meſmes faits. Par M. l'Abbé de TILLADET. 330.

Différentes conjectures ſur l'Anchialus de Martial. Par M. MORIN. 343.

Explication d'un paſſage de Trébellius Pollio. Par M. BAUDELOT. 353.

Chronologie de l'Odyſſée. Par M. BOIVIN le Cadet. 361.

Chronologie de Denys d'Halicarnaſſe. Par M. BOIVIN l'Aîné. 373.

Reſtitution chronologique d'un endroit de Cenſorin. Par M. BOIVIN l'Aîné. 385.

Epoque de Rome ſelon Denys d'Halicarnaſſe. Par M. BOIVIN l'Aîné. 400.

— *L'ancienneté des Symboles & des Deviſes établie ſur l'autorité d'Eſchyle & d'Euripide : avec quelques remarques ſur les paſſages de ces deux poëtes.* Par M. l'Abbé FRAGUIER. 409.

— *Diſſertation ſur le Dieu* Bonus Eventus, *& ſur les médailles qui concernent ſon culte.* Par M. MOREAU DE MAUTOUR. 418.

— *Explication d'une inſcription antique, où ſont décrites les particularitez des ſacrifices appellez* Tauroboles. Par M. DE BOZE. 443.

— *Eclairciſſement ſur les explications que les Anglois ont données de quelques inſcriptions de Palmyre, & des remarques ſur une qui ſe trouve à Héliopolis de Syrie, appellée communément Baalbek.* Par M. l'Abbé RENAUDOT. 474.

— *Diſſertation ſur l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt découverte par les médailles antiques.* Par M. VAILLANT le Pere. 495.

— *Du titre de Néocore dans les médailles Grecques frappées ſous les Empereurs Romains.* Par M. VAILLANT le Pere. 507.

— *Diſſertation ſur une médaille de la Reine Zénobie, trouvée dans les ruines de la ville de Palmyre.* Par M. VAILLANT le Pere. 523.

— *Eclairciſſement ſur le nom de* Septimia *qui eſt joint à celuy de* Zénobia *ſur les médailles de cette Princeſſe.* Par M. l'Abbé RENAUDOT. 528.

— *Diſſertation ſur les médailles de Vabalathus.* Par M. VAILLANT le Pere. 534.

— *Diſcours dans lequel on prétend faire voir que les médailles qui portent pour légende* FL. CL. CONSTANTINVS IVN. N. C. *n'appartiennent point à Conſtantin le jeune fils de Conſtantin le Grand.* Par M. de VALOIS. 543.

— *Dissertation dans laquelle on tâche de démêler la veritable origine des François, par un paralléle de leurs mœurs avec celles des Germains.* Par M. l'Abbé DE VERTOT. 567.

— *Dissertation sur l'origine des loix Saliques.* Par M. l'Abbé DE VERTOT. 603.

— *Dissertation au sujet de la Sainte Ampoule conservée à Rheims pour le sacre de nos Rois.* Par M. l'Abbé DE VERTOT. 619.

— *Discours sur les anciennes sépultures de nos Rois.* Par le R. P. Dom MABILLON. 633.

— *Dissertation sur l'ancienne forme des serments usitez parmi les François.* Par M. l'Abbé DE VERTOT. 648.

— *Discours sur quelques anciens Poëtes, & sur quelques Romans Gaulois peu connus.* Par M. GALLAND. 673.

— *Bibliothéque du Louvre sous les Rois Charles V. Charles VI. & Charles VII. Dissertation historique.* Par M. BOIVIN le Cadet. 690.

— *Vie de Christine de Pisan & de Thomas de Pisan son pere.* Par M. BOIVIN le Cadet. 704.

— *Querelle des Philosophes du quinziéme siécle. Dissertation historique.* Par M. BOIVIN le Cadet. 715.

BIBLIOTECA

MEMOIRES

MEMOIRES DE LITTERATURE,

Tirez des Regiſtres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inſcriptions.

PARALLÉLE D'HOMÉRE ET DE PLATON.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

ON ſera peut-eſtre ſurpris que j'entreprenne de comparer deux grands hommes qu'on a couſtume de concevoir ſous des idées fort différentes. Au nom d'Homére, toutes les graces de la Poëſie s'offrent à l'eſprit : on ſe figure un Ecrivain agréable qui ſe propoſe principalement de plaire, & qui ne ſonge qu'à préſenter ſans ceſſe à l'imagination tout

ce qui eſt le plus capable de la flatter. Au lieu que le nom ſeul de Platon ſemble annoncer toute la gravité de la Philoſophie : on le regarde comme un auteur ſolide, dont le premier but eſt d'inſtruire, & qui s'occupe continuellement à munir la raiſon de tout ce qu'il y a de plus propre à la perfectionner.

Mais outre cette différence, que l'on découvre du premier coup d'œil dans leurs caracteres, peut-eſtre aura-t-on encore de la peine à comprendre, qu'il puiſſe y avoir une vraye reſſemblance entre deux Écrivains, dont l'un s'eſt fait comme un devoir de blâmer éternellement l'autre. Ceux qui commencent à lire Platon, ſont fort embarraſſez à démêler ſes véritables ſentimens au ſujet d'Homére. Jamais perſonne n'en a parlé, ſoit en bien ou en mal, d'une maniere plus outrée. Si nous l'en croyons dans quelques uns de ſes Traitez, Homére eſt le plus excellent & le plus divin de tous les Poëtes ; c'eſt le chef de tous les ſçavants & de tous les ſages ; ſes ouvrages renferment toute la Philoſophie humaine & divine. Si nous adjoûtons foy à Platon dans d'autres endroits, ce meſme Homére eſt le plus dangereux de tous les Écrivains ; il n'eſt propre qu'à gâter l'eſprit & le cœur ; c'eſt un corrupteur public, dont on doit proſcrire les ouvrages, & qu'on doit chaſſer de tout Eſtat bien policé. Comment ſauver de contradiction des jugements en apparence ſi oppoſez ? Rien de plus aiſé, ſi nous en croyons les ſçavants hommes qui ont le plus étudié Platon. Il ne faut qu'expliquer les endroits où il loue Homére par les endroits où il le blâme. Il plaiſante dans les premiers, & parle ſérieuſement dans les ſeconds. C'eſt de quoy l'on ne peut douter pour peu qu'on jette les yeux ſur les livres de ſa République, & principalement ſur le II. & ſur le III.e où il rend raiſon de ce qu'il penſe, & où il fait un long dénombrement de tous les endroits qu'il condamne dans ce fameux Poëte. Une autre marque encore que les éloges dont il le comble quelquefois ne ſont, tout conſidéré, que des railleries cachées, c'eſt qu'il les met dans la bouche de Socrate naturellement grand mocqueur, comme

l'on ſçait ; & qui dit ſouvent tout le contraire de ce qu'il ſemble dire. Caractere commode pour concilier en général tous les endroirs où Platon pourroit paroître ſe contredire.

Mais d'un autre coſté, s'il eſt certain que Platon ait eû dans le fond ſi mauvaiſe opinion d'Homére, le moyen de croire, comme je prétends le prouver, qu'il l'eûſt choiſi pour ſon modéle ? Quelle apparence qu'il ſe fuſt par-tout déchaîné contre un Écrivain, qu'il auroit tâché par-tout d'imiter ? Auroit-il eû recours à cet artifice groſſier, pour faire prendre le change à ſes lecteurs ? Soupçonnerons-nous un auſſi grand Philoſophe d'une jalouſie ſi peu digne de luy ? Et croirons-nous qu'un génie du premier ordre, un ancien, ait eſté capable d'une foibleſſe, à peine pardonnable dans un eſprit médiocre, & dans un moderne ?

PROPOSITION. Homére & Platon ſe reſſemblent.

Quoy qu'il en ſoit, & quelques motifs que puiſſe avoir eûs Platon, il eſt conſtant qu'il a puiſé ſes plus grandes beautez dans Homére. On ne peut lire leurs ouvrages, ſans reconnoiſtre en meſme temps les obligations qu'il luy a. Si cette opinion paroît ſinguliére, elle a eû d'illuſtres défenſeurs dans l'antiquité. Panétius trouvoit dans Platon une ſi grande conformité avec Homére, qu'il avoit couſtume de l'appeller l'Homére des Philoſophes. *A juger de ſon ſtile*, dit Cicéron, *& par la rapidité avec laquelle il coule, & par les expreſſions lumineuſes dont il eſt plein, c'eſt pluſtoſt de la poëſie que de la proſe.* Denys d'Halicarnaſſe aſſûre que Platon regardoit Homére avec des yeux de rival, & qu'il ne luy a porté tant d'attaques, que parce qu'il eſtoit bleſſé du trop grand éclat de ſa gloire. Héraclide de Pont va plus loin ; il ne craint point d'avancer que Platon eſt le plus ingrat de tous les hommes, d'avoir, en tant d'occaſions, dit du mal de celuy de tous les Écrivains dont il auroit dû, par reconnoiſſance, dire le plus de bien. Mais écoutons Longin, dont le témoignage eſt peut-eſtre d'autant plus recevable, qu'il paroît ſentir moins l'invective, & eſtre plus exempt de toute partialité. *Tous les Ecrivains les plus illuſtres*, dit-il, *ont eſté grands imitateurs d'Homére. Platon néantmoins eſt celuy qui l'a le*

plus imité. Car il a puiſé dans ce Poëte comme dans une vive ſource, dont il a détourné un nombre infini de ruiſſeaux, &c.

C'eſt ainſi qu'on croyoit alors communément, que ces deux grands hommes avoient beaucoup de l'air l'un de l'autre. Le mal eſt que ces excellents critiques ſe ſont contentez de nous apprendre qu'ils ont eſté dans cette opinion; ils ne nous ont point laiſſé les raiſons ſur leſquelles ils ſe fondoient. Je vais tâcher de ſuppléer à leur ſilence. Que ſi je ne parviens pas à bien eſtablir ce qu'ils ont crû, on ne doit pas en tirer de conſéquence déſavantageuſe contre le ſentiment qui eſt d'eux, mais ſeulement contre les preuves qui ſont de moy.

DIVISION.

Homére & Platon ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine, par la maniére d'enſeigner, & par le ſtile.

On peut dire en général que tous les grands hommes ſe reſſemblent; la Nature les a comme marquez à un meſme coin. Quelque différents que puiſſent eſtre les talents qui les diſtinguent, la ſupériorité de leur génie met entre eux un rapport commun. Mais cette convenance vague n'eſt pas la ſeule qui ſe trouve entre Homére & Platon; ils en ont pluſieurs autres particuliéres. Trois choſes caractériſent principalement deux Ecrivains; le fonds de la doctrine, la maniére d'enſeigner, & le ſtile. Si nous conſidérons Homére & Platon ſous ces trois différents points de vûe, nous trouverons qu'il n'eſt guéres poſſible d'imaginer une conformité plus parfaite.

I. PARTIE.

Ils ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine.

Ils nous enſeignent les meſmes véritez. On ſçait que les diverſes obligations des hommes regardent ou la Religion, ou l'Eſtat, ou la vie commune & civile. Toutes les inſtructions qu'on peut leur donner, roulent ſur ce qu'ils doivent, ou à Dieu dont ils tiennent tout, ou à la patrie dans le ſein de laquelle ils vivent, ou aux autres hommes avec leſquels ils ſont unis par les liens de l'humanité. Or toute l'antiquité a toujours regardé Homére & Platon comme les plus excellents de tous les maiſtres ſur ces différentes ſortes de devoirs. Commençons par examiner ce qu'ils penſent ſur la Religion.

On ne peut diſconvenir que la Théologie d'Homére ne ſe reſſente fort du ſiécle & du pays où il a vêcu. Elle eſt

pleine de fables extravagantes : il y a meſme bien de l'apparence qu'il ne s'eſt pas borné à celles que luy fourniſſoit la créance publique, & qu'il en a beaucoup adjoûté de ſon invention. Si l'on peut en excuſer quelques-unes à la faveur des ſens allégoriques qu'on leur donne, on ſe ſent comme forcé par l'évidence à paſſer condamnation ſur la pluſpart des autres. Mais il ſemble auſſi d'une autre part, que la vérité perce quelquefois à travers ces nuages dont Homére la couvre. Parmi cette foule de divinitez fabuleuſes, qu'il fait ſervir à l'embelliſſement de ſes poëmes, on eſt preſque tenté de croire que le Dieu véritable ne luy eſtoit pas abſolument inconnu. En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, il employe le nom qui le déſigne. *Sçachez*, dit Agamemnon à Achille, *que ſi vous avez la valeur en partage, vous ne devez pas vous en glorifier : c'eſt de Dieu que vous la tenez.* *Non, mon fils*, dit Phœnix au meſme Héros, *je ne pourrois me réſoudre à vous quitter, quand Dieu meſme me promettroit qu'à ce prix je ſerois délivré de la vieilleſſe importune qui m'accable, & que je retournerois à ma premiére jeuneſſe.* *Allons*, dit Polydamas aux Troyens, *allons attaquer les Grecs juſques ſur leurs vaiſſeaux, & voyons ſi ce n'eſt point là que Dieu nous prépare la victoire.* Si ce grand Poëte s'eſtoit toûjours exprimé de la ſorte, on ne l'auroit pas accuſé d'avoir rempli ſes écrits de divinitez ridicules & monſtrueuſes.

Que fit Platon, qui ſe mit à la lecture d'Homére, avec toutes les diſpoſitions les plus heureuſes d'un eſprit ſolide & d'un diſcernement droit ? il ſépara le bon d'avec le mauvais, & la vérité d'avec le menſonge. Il épura toutes ces idées & toutes ces expreſſions qui défiguroient la Divinité, & les réduiſit à une préciſion philoſophique. Heureux s'il avoit ſçû toûjours éviter les écueils où ſon maiſtre eſtoit tombé. Mais il faut en convenir de bonne foy : les écrits de Platon, meſme ſur ce qui regarde le ſouverain Eſtre, ont ſouvent beſoin d'indulgence auſſi bien que ceux d'Homére. Les connoiſſances les plus ſublimes de ce Philoſophe ſont mêlées d'un grand nombre d'erreurs. Si en quelques endroits, il parle de Dieu, comme pourroit faire un homme éclairé des

plus pures lumiéres de l'Evangile, on eſt tout étonné de voir qu'il en revient continuellement au langage du Paganiſme. Il s'explique ſans ceſſe ſur les dieux, comme s'il en reconnoiſſoit pluſieurs; il leur conſerve leurs noms, leurs prérogatives, leurs attributs : ſoit que la vérité qu'il avoit entrevûe, ſuccombaſt quelquefois ſous la force des premiers préjugez, & que la religion qu'il ſe faiſoit à part, fuſt de temps en temps balancée dans ſon cœur par la religion dominante, qui, quelque extravagante qu'elle puiſſe eſtre, exerce d'ordinaire ſur les meilleurs eſprits un empire, dont ils ne peuvent preſque jamais ſecouer entiérement le joug : ſoit que par des raiſons politiques, il n'oſaſt ſe déclarer d'une maniére uniforme, & que la crainte d'avoir le meſme ſort qu'avoit eû Socrate, l'obligeaſt à ſe rapprocher, du moins en apparence, des ſentimens reçûs : ſoit enfin qu'il ſoit arreſté que les plus grands génies, qui, avec le ſeul ſecours de la raiſon, oſent approcher de trop près la Divinité, ſoient éblouis de l'éclat qui l'environne, & tombent des plus hautes lumiéres dans les plus profondes ténébres. Mais il n'eſt pas queſtion d'examiner ici, ſi Homére & Platon ont raiſonné conſéquemment ſur la nature de la Divinité : il s'agit de voir ſi dans le fonds, les principes de leur Théologie ſont à peuprès les meſmes.

Il eſt certain que dans leurs écrits l'on trouve l'idée d'un Eſtre ſouverain, infiniment élevé au-deſſus de tous les autres. Ils reconnoiſſent des ſubſtances qui tiennent comme le milieu entre ce premier Eſtre & les hommes; & qu'ils appellent indifféremment du nom de dieux, de démons, ou de génies. Ils enſeignent que ces intelligences ſont ſoûmiſes au ſouverain Eſtre, qui s'en ſert comme d'autant de miniſtres pour porter ſes ordres, & pour exécuter ſes deſſeins. Qu'en qualité de cauſe univerſelle il opére tout le bien, & permet tout le mal qui arrive dans le monde. Qu'à ſon gré & avec un pouvoir abſolu il envoye l'eſprit de prudence & l'eſprit de vertige; les ſuccès & les revers; les victoires & les défaites. Que l'homme, dans une dépendance continuelle de ces

puiſſances qui ſont au-deſſus de luy, doit les invoquer par des priéres, & les honorer par des ſacrifices. Ils tâchent l'un & l'autre de réveiller la piété par la penſée d'un autre monde qu'ils propoſent. Ils nous apprennent que les ames ſont diſtinguées des corps; que lorſqu'elles en ſont ſéparées, elles ſubſiſtent par elles-mêmes; qu'après la mort, des récompenſes ou des punitions les attendent, ſelon le bon ou le mauvais uſage qu'elles auront fait de leur vie; qu'en de certaines occaſions & pour des raiſons particuliéres, elles viennent quelquefois dans des apparitions ſe montrer aux vivants dont les intéreſts les touchent encore, ou dont elles attendent quelque ſecours. Doctrine que Platon, ſi nous en croyons les plus grands critiques, a moins puiſée dans les écrits des Egyptiens, que dans le vingt-troiſiéme livre de l'Iliade, où l'ame de Patrocle apparoît à Achille, & le prie de luy faire donner au pluſtoſt les honneurs de la ſépulture. C'eſt ainſi qu'ils conviennent preſque en tout ſur ce qui regarde les devoirs de l'homme à l'égard des dieux.

Ils ne ſont pas moins d'accord touchant les devoirs du citoyen à l'égard de la patrie. Ils veulent qu'il ſoit toûjours preſt à voler où la voix de la mere commune l'appelle, & à occuper le poſte où elle juge à propos de le placer: toûjours preſt à combattre, & s'il le faut, à mourir pour elle. Ils poſent la ſainteté des loix pour le fondement de la félicité publique. Par-tout dans leurs écrits ils aſſûrent au ſouverain ſon autorité, & preſcrivent aux ſujets l'obéiſſance. Le ſalut du corps entier dépend, ſelon leurs principes, de l'accord parfait, non ſeulement du chef avec les membres, mais encore des membres entre eux. En général ils regardent l'union dans un Eſtat, comme ce qui en fait la force & le bonheur; la meſintelligence, comme une cauſe ſûre d'affoibliſſement, & une ſource perpétuelle de calamitez. Quant aux différentes formes de gouvernement, ils n'en imaginent point de plus parfaite que celle du gouvernement monarchique; & ce beau vers d'Homére; *rien n'eſt plus pernicieux que le partage de l'autorité ſouveraine; qu'il n'y ait qu'un maiſtre & qu'un roy*, eſt la grande

& l'éternelle maxime de Platon, qui l'eſtend à tout, & qui ne veut qu'un ſouverain, ſoit dans le monde, & c'eſt Dieu ; ſoit dans un eſtat, & c'eſt le Prince ; ſoit dans l'homme, qu'il conſidére comme une eſpéce de petit eſtat & de petit monde, & c'eſt la Raiſon. Idée magnifique & ſublime, où les ouvrages d'Homére & de Platon conduiſent & ramenent ſans ceſſe le Lecteur.

Que diray-je maintenant des inſtructions qu'ils donnent à l'homme, conſidéré par rapport à la vie privée. Ils exigent de luy ſur toutes choſes, qu'il s'accouſtume à ſe reſpecter ſoy-meſme, & à reſpecter les jugements de ceux qui l'environnent. Ils luy recommandent ce reſpect ſalutaire, comme le frein le plus propre à le retenir, & à l'empeſcher de rien faire dont il puiſſe rougir au tribunal, ou de ſa conſcience, ou du monde. Ils ſerrent ou lâchent ſes devoirs ſelon qu'il eſt plus ou moins lié par le ſang, par l'affinité, par l'amitié. Excellents maiſtres ſur tout ce qui concerne la bienſéance, ils luy tracent des regles admirables pour ſe conduire différemment avec les perſonnes ſelon la différence de l'âge, du rang & du mérite. Ils demandent dans les vieillards un eſprit de bonté, de douceur & de patience à l'égard des jeunes gens, & dans les jeunes gens du reſpect, de la docilité & de la reconnoiſſance pour les vieillards ; & non contents de nous donner des leçons ſur ce dernier point, ils nous préſentent des modéles. Socrate qui dans un âge avancé, aime le commerce des jeunes gens, qui ſupporte leurs deffauts, qui combat leurs préjugez & leurs paſſions, & qui par le moyen d'une éloquence toûjours victorieuſe, exerce un doux empire ſur leurs eſprits, a beaucoup de l'air de Neſtor, qui uſant de l'autorité que luy donne ſon âge, repréſente aux rois & aux peuples leurs devoirs, blâme leurs diviſions, condamne leurs emportements, & ſe rend maiſtre de leurs ames avec des paroles inſinuantes, qui n'ont pas moins de force que de douceur.

II. PARTIE. Ils ſe reſſemblent par la maniére d'enſeigner.

Mais ſi, à quelque différence près, Homére & Platon ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine, ils ne ſe reſſemblent pas moins par la maniére d'enſeigner. Ils ſçavoient que les inſtructions,

inſtructions, ſi elles ne ſont accompagnées de beaucoup d'art & de ménagement, ne manquent guéres de produire un effet tout oppoſé à l'intention de ceux qui les donnent, & de bleſſer la délicateſſe de l'homme, au lieu de corriger ſes vices. Ils ſe propoſerent donc d'inſtruire en divertiſſant, & de cacher le précepte ſous l'appât du plaiſir. Et parce qu'entre les différents genres d'écrire, il n'y en a point qui ſoit plus propre à donner du plaiſir au lecteur, que celui où il entre le plus & d'imitation & de fiction, c'eſt à celuy-là qu'ils ſe ſont principalement attachez. Ils ſont les deux plus grands peintres de l'antiquité, & de plus, les deux écrivains qui ont employé le plus fréquemment, & avec le plus de ſuccès l'Allégorie.

On ſçait le pouvoir que l'imitation a ſur les hommes. Elle leur préſente je ne ſçais quels attraits dont ils ne peuvent ſe défendre. Sa force eſt ſi grande, qu'elle ſçait donner de l'agrément aux objets meſme les plus affreux. Et c'eſt-là peut-eſtre la principale ſource de ces charmes inexprimables qui ſe trouvent dans les ouvrages d'Homére & de Platon, & qui font que depuis tant de ſiécles on ne ſe laſſe point de les lire. Ce ſont les tableaux les plus parfaits que l'eſprit humain ait jamais produits, ſoit que l'on en conſidére l'ordonnance générale, ſoit qu'on arreſte les yeux ſur les figures particulieres, ſoit que l'on s'attache aux accompagnements qui embelliſſent le fonds de ces grands chefs-d'œuvres. Par-tout les hommes y ſont peints d'après nature, & avec toutes les couleurs les plus vives.

Dans les ouvrages d'Homére, ce n'eſt preſque point Homére qu'on lit. C'eſt Agamemnon, c'eſt Achille, c'eſt Neſtor, c'eſt Ulyſſe, qu'on voit & qu'on entend. On les ſuit dans toutes leurs démarches & dans tous leurs mouvemens; on eſt comme entraîné par les intéreſts & par les paſſions qui les agitent; on ſe trouve au milieu d'eux dans le conſeil, dans les combats, dans les réjouiſſances, dans les ſacrifices.

Dans les ouvrages de Platon, on n'apperçoit preſque point ce grand homme. Ce ſont Socrate, Timée, Agathon, Alcibiade, qui parlent & qui agiſſent. On eſt admis à leur familiarité la plus intime; on entre en communication de

toutes leurs penſées les plus ſecrettes; on ſe trouve avec eux à la promenade, aux feſtes publiques, à table, en priſon; on eſt témoin non ſeulement de la maniere dont ils vivent, mais encore de celle dont ils meurent.

Dans les écrits de l'un & de l'autre, tout eſt action, tout eſt vie. De ſorte que, comme l'antiquité a dit d'Homere qu'il eſtoit le plus dramatique de tous les poëtes, ſans en excepter meſme les poëtes tragiques, on peut dire avec autant de juſtice, que de tous les écrivains en proſe, le plus dramatique eſt ſans contredit Platon. Toute la différence qui ſe trouve entre eux, c'eſt que l'un nous préſente une image naïve de la vie des héros, qui vont à la gloire à travers les dangers, & que l'autre nous offre une image naïve de la vie des ſages, qui dans les conférences ſçavantes cherchent la vérité.

Un autre moyen des plus efficaces pour attacher les lecteurs, c'eſt la fiction. L'expérience nous apprend que tous les hommes ont naturellement du gouſt pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous ſommes tous enfants ſur ce point. Un tiſſu d'aventures extravagantes & ridicules, qui ſont dépourvûës de toute vray-ſemblance, mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſoutenir noſtre attention, que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Or la fiction a cet avantage, qu'en s'accommodant à noſtre foibleſſe, elle tourne à noſtre utilité. Elle nous préſente le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

On a couſtume de regarder Homére comme celuy de tous les écrivains qui a le mieux ſçu mettre en œuvre ces ſymboles ingénieux. Mais je ne ſçais ſi Platon ne peut point luy diſputer cette gloire. Les ouvrages de ce philoſophe ſont tous pleins d'allégories. Le temps ne permet pas d'entrer dans le détail de celles qui ſont purement de ſon invention; je me reſtreins à quelques-unes, qu'il paroît avoir plus copiées d'après celles d'Homére.

On ſçait qu'Homére donne des aîles ou un char à la pluſpart de ſes divinités. Platon en uſe de même à l'égard de l'ame.

Non content de lui donner des aîles, il lui donne un équipage complet, un char, deux chevaux, un cocher.

La chimere, ſelon le Poëte, eſt un monſtre qui a une teſte de lion, un ventre de chévre, & une queuë de dragon. Qu'eſt-ce que l'homme, ſelon le Philoſophe? un aſſemblage monſtrueux compoſé de trois natures différentes, & ſurmonté d'un grand nombre de teſtes, dont les unes ſont d'animaux apprivoiſez, & les aûtres d'animaux féroces.

Nous liſons dans Homére que Minos, Eacus & Rhadamanthe ſont les juges des enfers. Platon nous apprend de quelle maniere ils ſont parvenus à cette redoutable magiſtrature; & il ſemble qu'il veuille faire paſſer ce conte pour une vérité. *Ecoutez un diſcours fort inſtructif*, dit Socrate, *diſcours que vous prendrez, je crois, pour une fable, mais que je vous donne moi pour une hiſtoire. Lorſque Jupiter, Neptune & Pluton eûrent partagé le royaume de leur pere, ils établirent que ceux d'entre les mortels qui auroient mené une vie ſainte & irréprochable, iroient après leur mort dans un ſéjour délicieux, où ils jouiroient d'une félicité parfaite: qu'au contraire ceux qui auroient vêcu dans l'injuſtice & dans l'impiété, ſeroient précipitez dans le Tartare où ils ſouffriroient d'affreux tourments: qu'un jugement intégre & irrévocable décideroit du ſort éternel des uns & des autres. Or ſous le regne de Saturne & au commencement du regne de Jupiter, on jugeoit les hommes encore vivants, & lorſqu'ils eſtoient ſur le point de mourir; & ceux qui les jugeoient eſtoient vivants auſſi. Pluton & ſes Miniſtres, chargez de tenir la main à l'exécution de la ſentence, ſe plaignirent à Jupiter, qu'il venoit à eux quantité de morts très-mal jugez. Cela vient, dit Jupiter, de ce que ceux qui rendent ce jugement, & ceux qui le ſubiſſent, ſont revêtus de corps & environnez d'un appareil extérieur qui empêche les uns de démêler la vérité, & les autres de paroître ce qu'ils ſont. J'ordonne donc, pour remédier à un ſi grand deſordre, qu'à l'avenir les hommes ne ſeront plus jugez qu'après leur mort, & que mes fils Minos, Eacus & Rhadamante à qui je confie cette importante judicature, ne l'exercerontqu'après qu'ils ſeront morts eux-meſmes.*

Dans les principes du poëte, nos priéres ſont les filles de Jupiter & de noſtre indigence. Cette fable donne lieu au philoſophe d'en imaginer une ſur l'origine de l'amour, qui, quoyque toute différente de celle que les autres Poëtes nous donnent ſur ce ſujet, n'en eſt pourtant ni moins poëtique, ni moins propre à bien expliquer toutes les contrariétez qui ſe trouvent dans la nature de cette paſſion biſarre. *Le jour que Venus vint au monde*, dit-il, *les immortels célébrerent ſa naiſſance par un banquet ſolemnel. Tous les Dieux s'y trouvérent, & le dieu des richeſſes comme les autres. La Pauvreté ſe tenoit à la porte pendant le repas pour attendre qu'on ſe levaſt de table, & pour profiter de la deſſerte. Or il arriva que le dieu des richeſſes ayant un peu trop bû de nectar (car alors il n'y avoit point encore de vin) alla ſe coucher dans le jardin de Jupiter, & s'y endormit. La Pauvreté crût l'occaſion favorable pour ſe donner un fils de la façon d'un dieu; elle s'approcha doucement du dieu des richeſſes, ſçut lui plaire par des maniéres engageantes, & c'eſt de-là qu'eſt né l'Amour. Ce petit Dieu s'eſt toujours attaché depuis à la ſuite de Vénus, & parce qu'ils ſont nés le meſme jour, & parce que naturellement amoureux de la beauté, il en aime éperduement la déeſſe. Il tient beaucoup de ſon pere & de ſa mere*, &c.

C'eſt ainſi que Platon ſçait, quand il veut, prendre tout l'air d'Homére. Mais pour lui reſſembler encore plus particulierement, de meſme que ce Poëte a mis dans ſes vers un grand nombre de fictions dont on n'a pas trop l'intelligence, & qui ouvrent une ample carriere aux conjonctures; ainſi ce philoſophe a rempli ſa proſe d'un grand nombre d'allégories, qui, au jugement meſme de ſes plus habiles commentateurs, ſont preſque inintelligibles, & toutes propres à exercer la faculté divinatrice de ſes lecteurs. Telle eſt, entre pluſieurs autres, celle qui ſe trouve ſur la fin du IXe livre de la République. *La Néceſſité*, dit-il, *a trois filles, ce ſont les trois Parques; Lacheſis, Clothon & Atropos. Elles tournent au lieu de fuſeau l'eſſieu du monde & les huit cieux. Ces déeſſes ſont habillées de blanc, & aſſiſes ſur des thrônes avec des couronnes*

ſur la tête. Elles ſont placées à diſtances égales ſur ces grands orbes, qu'elles balancent & qu'elles remuent. Sur chacun de ces orbes, il y a une ſiréne qui chante de toute ſa force; les Parques reſpondent à ce chant, & toutes ces différentes voix ne font qu'une meſme harmonie. Le reſte eſt encore plus énigmatique, & ſeroit trop long à rapporter. J'oſe dire que dans Homére, & peut-eſtre dans tous les poëtes enſemble, il n'y a point de fictions ſur qui celle-cy ne l'emporte, ſoit par la ſingularité des idées, ſoit par la longueur de l'alluſion, ſoit enfin par l'obſcurité myſtérieuſe dont elle eſt par-tout revêtue.

III. PARTIE.

Ils ſe reſſemblent par le ſtile.

Une derniére reſſemblance qui ſe trouve entre Homére & Platon, eſt celle du ſtile. Reſſemblance d'autant plus propre à faire impreſſion, qu'elle ſe fait ſentir d'une maniere plus continuë. Ils ont tous deux écrit dans le meſme genre, c'eſt-à-dire, dans celuy qui tient le milieu entre le genre auſtére & le genre fleuri, & qui ſans en avoir les défauts, en raſſemble les perfections. Or du conſentement des plus grands critiques, entre tous les écrivains qui ont ſuivi cette maniere tempérée, celuy qui l'emporte ſans contredit ſur tous les autres, c'eſt Homére, & celuy qui approche le plus d'Homere, c'eſt Platon. On trouve dans leur diction la meſme pureté, la meſme douceur, la meſme abondance, la meſme élévation & la meſme harmonie.

Mais outre ce rapport général, leurs ſtiles en ont encore de particuliers. Platon embellit continuellement le ſien de citations d'Homére. Ses ouvrages ſont tous pleins de vers de ce poëte. On en compte juſqu'à vingt-cinq dans l'Ion, & juſqu'à trente dans le Gorgias : deux dialogues pourtant qui ne ſont pas fort longs. Et quelquefois ces vers préſentent un ſens plus délicat, & ont plus de grace dans les endroits où Platon les tranſporte, que dans ceux où il les a pris.

Mais il ne ſe contente pas de citer Homére. On diroit qu'il tâche de transformer ſon ſtile en celui de ce poëte; empruntant de lui des expreſſions qu'il enchâſſe dans les ſiennes propres, de telle ſorte que les unes & les autres ne forment plus enſemble qu'un meſme corps. Tiſſûre preſque

imperceptible, dont l'artifice échappe aux yeux du lecteur, s'il n'eſt point familiariſé par une longue lecture avec les ouvrages de ces deux célébres écrivains.

Enfin dans les endroits meſmes où Platon ne cite ni ne copie Homére, ſon ſtile n'en eſt pas moins Homérique. Platon avoit naturellement l'eſprit tourné à la poëſie; elle eut meſme ſes premiéres amours. Tout jeune encore, il compoſa des vers; & non content de s'exercer ſur des ſujets galants, il eſſaya ſes forces dans la tragédie & dans le poëme épique. Mais le ſuccès ne reſpondit pas à ſes eſpérances. Il compara ſon travail avec celuy d'Homére, & en ſentit la différence. Convaincu qu'il combattroit vainement contre un athléte qui, depuis quatre ou cinq ſiécles s'étoit comme emparé de tous les ſuffrages, il abandonna un genre d'écrire dans lequel il ne crût pouvoir être que le ſecond, & tourna ſes vûës vers un autre où il ne déſeſpéra pas d'eſtre le premier. Son dépit meſme le porta juſqu'à jetter au feu tous les vers qu'il avoit faits, mais en les brûlant, il ne pût s'empêcher de citer un endroit du poëte meſme qui cauſoit ſon chagrin. C'eſt ce vers qu'Homére met à la bouche de Thétis, lorſqu'elle va chez Vulcain lui demander des armes pour Achille.

A moy Vulcain, Thétis a beſoin de ton aide.

Platon ne fit que mettre ſon nom à la place de celui de la déeſſe:

A moy Vulcain, Platon a beſoin de ton aide.

Si nous en croyons les anciens, ce mécontentement que luy donna la poëſie, lorſqu'il entra dans le monde, fut ce qui le porta dans la ſuite à ſe déchaîner contre elle. En quoy, diſoit-on, il ſe conduiſit comme ces amants, qui parlent mal des belles perſonnes dont ils n'ont pû ſe faire aimer.

Mais en quittant la poëſie, Platon ne quitta pas le gouſt qu'il avoit pour elle. Il le porta juſques dans ſa proſe, & l'on y retrouve par-tout des traces de ſa premiere paſſion. Jamais

ſtile n'a été plus poëtique que le ſien. On ſçait que ce qui fait l'eſſence de la poëſie, ce n'eſt pas préciſément la meſure, ni un certain arrangement de mots. C'eſt principalement la pompe de l'expreſſion, la hardieſſe des figures, la vivacité des deſcriptions, & ſur-tout je ne ſçais quelle chaleur heureuſe qui ſe répand dans tout le diſcours & qui l'anime. Or toutes ces qualités ſe trouvent dans Platon au ſouverain degré. Après Homére il eſt celui de tous les écrivains qui a porté le plus loin la magnificence des termes. On trouvoit ſon ſtile ſi majeſtueux, qu'on avoit couſtume de dire, *Que ſi Jupiter vouloit parler grec, il parleroit comme Platon.*

Quant à la hardieſſe des figures, il la pouſſoit quelquefois juſqu'à l'audace. Il appelle de ſimples tablettes ſur leſquelles on gravoit les réſolutions publiques, des monuments de cyprès. Selon lui une vieille tradition, eſt une tradition blanchie par les années. L'aigle qui porte Jupiter eſt un char aîlé; les dieux aſſemblez dans l'Olympe ſont une armée de dieux. Dans ſon langage, le vin n'eſt pas ſeulement une liqueur violente, c'eſt un dieu bouillant & furieux; l'eau qu'on y verſe & dont on le trempe, eſt une divinité ſobre qui le corrige & le châtie.

Que diray-je de la vivacité qu'il ſçait jetter dans ſes deſcriptions? Quoi de plus vif, & en meſme temps de plus riant que celle qui ſe trouve au commencement du Phédre, & qui repréſente le lieu où le Dialogue ſe paſſe. *Mon dieu, le bel endroit!* s'écrie Socrate. *Que ce plane haut & touffu plaît à la vûë! Cet autre arbre ne la charme pas moins par la hauteur de ſa cime, & par l'épaiſſeur de ſon feuillage. Les fleurs dont il eſt tout couvert, répandent au loin un agréable parfum. Qui ne ſeroit charmé de cette fontaine, dont coule une eau ſi fraîche & ſi pure? Les offrandes dont ſes bords ſont parez, font voir qu'elle eſt conſacrée aux Nymphes & au fleuve Acheloüs. Sentez-vous ce doux zéphyr qui rafraîchit l'air que nous reſpirons, & qui méle ſon ſouffle au chant harmonieux des cigales? Mais ce qui met le comble aux agréments de ce lieu, c'eſt cette pente douce que la nature ſemble avoir exprès revêtüe de gazon pour inviter*

ceux qui paſſent à s'y repoſer. Non, Phédre, vous ne pouviez m'amener dans un endroit plus délicieux.

Adjoûtez à tout cela que Platon eſt ſouvent dans l'enthouſiaſme. En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ce n'eſt point un Philoſophe qui dogmatiſe de ſens raſſis, & qui débite de belles maximes, c'eſt un Preſtre émû d'une fureur divine, qui ne peut contenir le dieu dont il eſt plein, & qui prononce des oracles. Auſſi voyons-nous que Socrate demande quelquefois grace ſur la fougue qui l'emporte. *Silence, écoutez-moy*, dit-il, dans le meſme dialogue que je viens de citer, *le ſujet que je traite eſt tout divin. Que l'on ne s'étonne donc pas ſi je parle en homme inſpiré; mon langage a tout l'air d'un dithyrambe.* Et c'eſt par cette raiſon encore, que Socrate implore quelquefois le ſecours des muſes, comme ſi l'ouvrage où il va s'engager eſtoit, non un dialogue en proſe, mais un poëme. *Muſes*, dit-il au meſme endroit, *charmantes déeſſes de l'harmonie, je vous invoque, venez à moy & me ſoûtenez dans l'exécution de mon projet.*

Voilà une partie des traits par où Homére & Platon ſe reſſemblent. Deux grands hommes, qui, à tout prendre, font honneur à l'humanité; qui compenſent le petit nombre de leurs fautes par une multitude innombrable de beautez; qui du conſentement unanime de tous les ſiécles, ont tous deux mérité le glorieux ſurnom de divins: véritablement comparables l'un à l'autre, ſoit que l'on conſidére la grandeur, l'élévation & la fécondité de leurs génies, ſoit que l'on jette les yeux ſur l'étendue immenſe de leur ſçavoir; qui, avant qu'il y eûſt des regles, ont compoſé chacun en leur genre, des ouvrages ſur leſquels les regles ont eſté faites; qui ont trouvé le ſecret de raſſembler dans leurs écrits tous les thréſors de la plus riche & de la plus abondante de toutes les langues; dont le premier n'a peut-eſtre ſur le ſecond, d'autre avantage que celui que tout excellent original a néceſſairement ſur ſa copie.

VIEILLESSE HÉROIQUE,

OU

VIEILLARDS D'HOMERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

LA pluſpart des vieillards d'Homére ſont ſages, éloquents, polis, d'une humeur douce & agréable, ennemis de l'injuſtice, amis de la paix.

Voulez-vous une image gracieuſe de la vieilleſſe la plus vénérable? Jettez les yeux ſur les vieillards de Troye.

Vieillards de Troye.

Paris & Ménélas ſont preſts à ſe battre en champ clos. Ils ont pour ſpectateurs les Grecs & les Troyens. Priam, Ucalegon, Antenor, & pluſieurs autres Seigneurs du premier rang ſont aſſis ſur le haut des portes de la ville. *Leur grand âge*, dit Homére, *les diſpenſoit d'aller à la guerre. Mauvais combattans, mais bons harangueurs, ils reſſembloient à ces cigales légéres, qui établiſſant leur ſéjour dans les foreſts, ſe perchent au haut des plus grands arbres, & font retentir au loin l'agréable ſon d'une voix claire & perçante. Tels on voyoit alors tous ces vieux chefs de la nation Troyenne aſſis ſur le haut d'une tour*, d'où ils contemploient l'armée ennemie. Hélene vient; ils la voyent qui s'avance vers eux: *Ils ſe diſent tout bas l'un à l'autre: Non certes, non, les Grecs ni les Troyens ne ſont point dignes de blâme, d'avoir ſouffert tant de maux depuis ſi long-tems pour l'amour d'une ſi belle perſonne. Ce n'eſt pas une mortelle, c'eſt une déeſſe; elle en a le viſage & tous les traits. Mais n'importe. Qu'elle s'en aille loin d'ici avec tous ſes charmes; qu'elle ſe rembarque au pluſtot ſur les vaiſſeaux de la Grece; qu'elle ne demeure pas plus long-temps chez nous pour eſtre noſtre malheur & la ruine de nos enfants. Ainſi parloient ces ſages vieillards.*

Quelle idée Homére donne en meſme temps & de la beauté

d'Hélene, & de la sageſſe des vieillards de Troye ! La beauté d'Hélene arrache de la bouche de ces vieux magiſtrats l'éloge le plus flatteur qui pûſt jamais lui eſtre donné : mais cette beauté, qui les frappe, ne les éblouit point. Ils déſirent de ne la revoir jamais ; & la raiſon en eux demeure entiérement victorieuſe des ſens.

Antenor. Entre les vieillards de Troye, Antenor étoit le plus puiſſant & le plus conſidéré après le Roy. Homére luy donne par-tout un caractére d'homme ſage, qui deſapprouve la conduite de Paris, qui eſt d'avis que l'on faſſe juſtice à Ménélas, en un mot qui veut la paix.

Les Troyens s'aſſemblent dans la citadelle d'Ilion, aux portes meſmes de Priam. La terreur, le trouble, le tumulte regnent dans cette aſſemblée. Antenor parle le premier, & exhorte les Troyens à rendre Hélene : *Rendons*, dit-il, *la belle Grecque. Livrons-la tout-à-l'heure aux enfants d'Atrée. Qu'ils l'emmenent au pluſtot & tout ce qui eſt à elle. Songez que nous faiſons aujourd'hui la guerre, après avoir violé la foy des traitez.*

Paris ſe leve, & parle à ſon tour. Son diſcours eſt le diſcours d'un jeune homme violent, emporté, & qui n'écoute que ſa paſſion. La réflexion d'Horace ſur cet endroit eſt très juſte :

Antenor cenſet belli præcidere cauſam.
Quid Paris ! ut ſalvus regnet vivatque beatus
Cogi poſſe negat.

Homére fait comme les peintres, qui ont ſoin de diſpoſer leurs figures, de maniére qu'elles contraſtent les unes avec les autres. Lorſqu'il fait paroître un vieillard, il ne manque preſque jamais de placer un jeune homme vis-à-vis, ou à coſté. Comparez Antenor avec Paris : la prudence eſt le partage du vieillard, & l'imprudence celuy du jeune homme. Si les conſeils d'Antenor avoient eſté ſuivis, l'empire de Priam auroit ſubſiſté, & Troye n'auroit pas eſté livrée aux flammes.

Priam. Priam eſt un Prince équitable, & plein de raiſon. Ses ennemis meſmes lui rendent ce témoignage. Ses enfants,

Paris & Hector, propoſent aux Grecs un accommodement. Ménélas refuſe de traiter avec les deux jeunes Princes. *Faites venir*, dit-il, *Priam luy-meſme pour aſſurer la foy des traitez ... Les jeunes gens ont un eſprit léger, dont l'inſtabilité ne peut jamais eſtre fixée. Au contraire, qu'un vieillard interpoſe ſa médiation, il porte ſes regards de tous coſtés, & régle toutes choſes à l'avantage des deux partis.* L'éloge de la vieilleſſe ſe trouve ici joint avec celuy de Priam.

Le caractére de ce Prince n'eſt pas ſeulement la ſageſſe & l'équité. Ce qu'il dit à Hélene ſur la tour, où il eſt aſſis avec les vieux magiſtrats du Senat Troyen, marque une politeſſe, une bonté, & une douceur extrême. Hélene s'approche avec une crainte meſlée de honte & de reſpect. *Avancez*, lui dit Priam, *avancez, ma chere fille, venez vous aſſeoir devant moy. Ce n'eſt pas vous qui eſtes la cauſe de mes maux. C'eſt aux dieux que je m'en prends. Ce ſont les dieux qui m'ont ſuſcité de la part des Grecs cette guerre funeſte, qui nous a coûté tant de larmes.*

Priam eſt un homme juſte & éclairé; mais il eſt pere. Cet homme ſi ſage n'a pas la force de réſiſter aux volontez d'un fils inſenſé. Il péche par une trop grande indulgence, & par un excès de tendreſſe paternelle.

Si dans le dernier livre de l'Iliade il paroît de mauvaiſe humeur contre ſes enfants, ce n'eſt pas la vieilleſſe, c'eſt l'adverſité qui produit en lui cette bizarrerie. Après s'être vû le plus riche, le plus puiſſant & le plus redoutable des Rois de l'Aſie, il devient à la fin le plus infortuné de tous les hommes. Il perd en moins de huit jours, outre l'élite de ſes troupes, un grand nombre d'enfants vertueux. Il perd le plus brave de tous, ſa gloire, ſon appuy, ſon cher Hector. Ce dernier coup l'accable, & le change tellement, qu'il n'eſt plus reconnoiſſable. Il devient impatient & farouche. Il gronde, il menace. Perſonne n'oſe approcher de luy. Ses enfants tremblent. Il leur commande le baſton à la main, & leur fait mille reproches qu'ils ne paroiſſent pas avoir méritez. Terrible effet de la mauvaiſe fortune. Je ne rapporterai point ici les vers

d'Homére, qui expriment admirablement ce que je viens de dire, mais qui font pluſtot la peinture d'un homme malheureux, que le vray caractére d'un vieillard.

Vieillards de l'armée Grecque.

Venons préſentement aux vieillards de l'armée Grecque. Les deux plus illuſtres ſont Phœnix & Neſtor.

Phœnix.

Phœnix fut choiſi par Pélée pour former le jeune Achille à l'éloquence & à la vertu, pour lui montrer de quelle maniére il falloit & parler & agir.

. . . . . Διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Achille, ne conſultant que ſon impétuoſité naturelle, ſe brouille avec Agamemnon, mépriſe les remontrances de Phœnix, & n'eſt pas long-temps ſans ſe repentir de n'avoir pas écouté la voix de ce ſage gouverneur. Belle leçon pour les jeunes gens toujours preſts à ſecouer le joug de la prudence, qui leur parle par la bouche des vieillards.

Le caractére de la vieilleſſe ne paroît pas moins dans les diſcours que dans les actions. Le diſcours de Phœnix eſt tellement propre à ce vieillard, qu'il ne peut convenir qu'à luy ſeul. Il y a beaucoup d'art, d'autant plus que l'on ne s'apperçoit preſque pas qu'il y en ait.

Achille vient de rejetter avec hauteur les propoſitions qui luy ont eſté faites de la part d'Agamemnon; & bien loin d'accorder aux Grecs le prompt ſecours qu'ils luy demandent, il déclare qu'il eſt réſolu de partir dès demain pour s'en retourner en Theſſalie. Il s'agit de faire une ſeconde tentative auprès de luy, & de tâcher d'emporter ce que l'éloquence d'Ulyſſe n'a pû obtenir. Phœnix s'y prend d'une maniére adroite & inſinuante. Comme il voit qu'Achille n'eſt pas diſpoſé à entendre parler de réconciliation, il luy parle d'abord de toute autre choſe. Il commence par luy expoſer les raiſons qu'il a de demeurer toujours attaché à ſa perſonne. Il le fait ſouvenir des ſoins qu'il a pris de ſon enfance. Il le promene ainſi par de longs circuits, juſqu'à ce qu'il ne ſoit plus ſur ſes gardes, & tout d'un coup il trouve le moyen de le ramener

au but. Pour lors il met tout en œuvre pour le perſuader. Il luy propoſe l'exemple des dieux. Il luy remet devant les yeux les offres d'Agamemnon. Il lui raconte ce qui arriva autrefois à Méléagre, pour avoir eſté trop opiniâtre dans ſa colére. Enfin il luy demande avec inſtance, ce que d'abord il n'auroit pas meſme oſé luy propoſer.

Le diſcours eſt long. Mais on ne doit pas trouver étrange qu'un vieillard parle long-temps; ſur-tout lorſqu'il entreprend de vaincre l'opiniâtreté d'un jeune homme fier & indocile.

Le plus vieux de tous les Héros, c'eſt Neſtor. C'eſt auſſi le vieillard favori d'Homére. Le portrait qu'il en donne eſt beaucoup plus fini que tous les autres. Il l'a preſque toujours devant les yeux; il y revient continuellement; il ne ſe laſſe point d'y toucher, & après en avoir tracé ſoigneuſement tous les traits dans les grands tableaux de l'Iliade, il n'y met la derniére main que dans l'Odyſſée. Sageſſe, équité, religion, politeſſe, agrément, douceur, éloquence, activité, valeur, tout cela entre dans le caractére de Neſtor. Neſtor.

Il faudroit avoir le pinceau des plus grands maiſtres, pour bien copier les différentes attitudes, & repréſenter toutes les ſituations où Neſtor ſe trouve peint par Homére. Dans le conſeil, dans les aſſemblées, avant le combat, au milieu de l'action, aux ſpectacles, à table, dans l'ombre meſme de la nuit, c'eſt par-tout Neſtor; c'eſt toûjours une vieilleſſe recommandable par quelque avantage ſingulier, toujours reconnoiſſable par les traits qui la caractériſent.

Dans le conſeil & dans les aſſemblées publiques, c'eſt un homme vénérable par ſon âge, & par ſa ſageſſe. Il parle, on l'écoute. Tous les Grecs lui applaudiſſent. Agamemnon s'écrie, *Vénérable vieillard, vous l'emportez encore aujourd'huy par voſtre ſageſſe & par voſtre éloquence ſur tous les enfants de la la Grece. Pluſt aux dieux que j'euſſe dans mon conſeil dix hommes de cette capacité. Bien-toſt la ville du Roy Priam, ſubjuguée & livrée au pillage, tomberoit ſous nos mains victorieuſes.*

Αἰ γὰρ Ζεῦ τε πάτερ, καὶ Ἀθηναίη, καὶ Ἄπολλον, Il. Θ. 374.
Τοιοῦτοι δέκα μοι συμφράδμονες εἶεν Ἀχαιῶν.

Τῶ κε τάχ' ἡμύσειε πόλις Πειλήμοιο ἄνακτος,
Χερσὶν ὑφ' ἡμετέρῃσιν ἁλοῦσά τε περθομένη τε.

Il souhaite à tous les Grecs le courage des deux Ajax. Ια. ν. 288.

Sur quoi l'on peut remarquer avec Cicéron, que le général de l'Armée Grecque ne souhaite pas dix braves tels qu'Ajax, mais une dixaine d'hommes sages tels que Nestor.

Dès le premier livre de l'Iliade les deux principaux chefs de l'armée Grecque, Achille & Agamemnon se querellent publiquement. Ils en viennent aux injures, aux menaces, & enfin à une rupture ouverte. Nestor prévoit aussi-tost les suites funestes de leur division. *Cette bouche éloquente, d'où coule une voix plus douce que le miel; cette langue enchantereſſe, cet agréable orateur des Pyliens se leve promptement, & se met entre les deux Princes furieux.* Jamais vieillesse ne fut plus respectable que la sienne. *Deux fois, depuis qu'il regne dans la grande ville de Pylos, il a vû toute sa cour se renouveller : il a vû mourir & les peres qui ont esté élevez avec lui, & les enfants nez de ces mesmes peres. Il commande présentement aux hommes de la troisieme génération.* Eclairé par sa prudence, il parle, & harangue ainsi les deux héros :

Ciel ! que vois-je ? quelle affliction pour toute la terre d'Achaïe ! O que Priam & ses enfants seroient ravis, que tous les Troyens auroient de joye, s'ils venoient à avoir connoissance de cette funeste querelle, qui desunit en vous les deux plus grands guerriers de l'armée, & les deux meilleures testes du conseil ! Mais non : daignez me croire. Vous estes tous deux beaucoup plus jeunes que moy. Je me suis vû dès mes jeunes ans associé à de grands guerriers; jamais ils ne m'ont mépriſé. Quelque braves que vous soyez l'un & l'autre, ils l'estoient encore plus que vous. Car enfin, je ne crains point de le dire, je n'ay jamais vû, & je ne verrai jamais des hommes comparables ni à Pirithoüs, ni au fameux Dryante, ce fidéle pasteur des peuples; ni à Thésée, cet homme semblable aux immortels, digne fils du fameux Egée; ni à Céneus, ni à Exadius, ni au divin Polypheme. C'estoient les plus vaillants hommes, les hommes les plus forts que la terre ait jamais nourris. Leur force estoit extréme.

Ils combattoient contre les hoſtes ſauvages des montagnes, contre les plus forts Centaures, & ils en faiſoient d'horribles carnages... Ce n'eſtoient pas des hommes tels qu'on en voit préſentement ſur la terre; il n'eſt point aujourd'huy de mortel qui pûſt ſe comparer à eux. Cependant ils écoutoient mes conſeils, ils avoient égard à tout ce que je leur diſois. Ayez donc auſſi les meſmes égards... Vous, brave & vertueux Agamemnon, n'enlevez point à Achille ſa captive. Laiſſez-luy ce prix de ſes travaux, comme il l'a reçû des Grecs. Et vous, fils de Pélée, ne vous révoltez point contre le Roy. Songez que jamais monarque portant le ſceptre, comblé de gloire par Jupiter meſme, n'a eſté élevé à un ſi haut degré d'honneur. Si vous eſtes vaillant, ſi vous avez pour mere une déeſſe, Agamemnon eſt plus puiſſant que vous par la grandeur de ſon Empire. Et vous, fils d'Atrée, calmez la violence de vos tranſports, oubliez voſtre colere. C'eſt moy qui vous prie de vous relâcher en faveur d'Achille, dont le bras eſt le plus ſûr rempart que tous les Grecs puiſſent oppoſer à leurs ennemis.

Ainſi parle le ſage & éloquent vieillard. Agamemnon approuve ſon conſeil & ne le ſuit pas. Il s'en repentira dans peu; il avouera publiquement ſa faute; il cherchera tous les moyens de la réparer, & doreſnavant il ne ſe gouvernera plus que par les conſeils de Neſtor.

Si dans la ſuite il eſt trompé, c'eſt par un fantôme ſemblable à Neſtor. S'il commence par eſtablir le bon ordre dans toute l'armée, en ôtant la confuſion qui a regné juſqu'icy parmi les troupes compoſées de ſoldats mal aſſortis & mal diſciplinez, c'eſt Neſtor qui lui a donné ce conſeil. Exact & religieux obſervateur des préceptes de Neſtor, c'eſt par ſon avis qu'il permet aux Grecs de réparer leurs forces par la nourriture & par le ſommeil, lorſque Dioméde ſemble vouloir les mener au combat fatiguez & à jeun; qu'il donne un grand repas, & prodigue ſes meilleurs vins à tous les vieux officiers, & qu'après avoir délibéré à table avec eux, il députe d'abord vers Achille, & envoye enſuite reconnoître le camp ennemi par deux braves qui y jettent l'épouvente.

C'eſt auſſi l'éloquence de Neſtor qui excite entre neuf

guerriers du premier ordre une noble émulation, & qui leur fait briguer à l'envi l'honneur dangereux de ſe battre contre Hector. C'eſt cette meſme éloquence qui touche Patrocle, & l'engage à demander à Achille la permiſſion de ſecourir l'armée & les vaiſſeaux. Patrocle eſt tué : le déſir de venger ſa mort change le cœur d'Achille, & l'amene enfin au point d'accorder à Agamemnon ce que ni l'éloquence d'Ulyſſe, ni les ſages remontrances de Phœnix, ni l'indignation d'Ajax n'avoient pû gagner. Les Troyens ſont défaits. Hector ſuccombe. Le bonheur des Grecs n'eſt pas moins l'ouvrage de Neſtor que celuy d'Achille ; & l'on peut dire que la ſageſſe du vieillard a autant de part à ce grand ſuccès, que la valeur du jeune homme.

Je n'entre point ici dans le détail de pluſieurs délibérations où Neſtor eſt appellé des premiers. C'eſt ordinairement luy qui y propoſe le meilleur avis. Si les autres chefs parlent avant Neſtor, il ne manque jamais d'enchérir ſur ce qu'ils ont dit. Il porte toûjours ſes vûës beaucoup plus loin que les plus éclairés d'entr'eux.

Neſtor allant au combat.

Du lieu des aſſemblées, & de la chambre du conſeil, paſſons au champ de bataille. Conſidérons Neſtor allant au combat. La vieilleſſe de Neſtor eſt une vieilleſſe héroïque, une vieilleſſe active, ennemie de l'oiſiveté ; & comme il eſt le plus vieux des guerriers, il eſt auſſi celuy qui entend le mieux la guerre.

L'armée Grecque commençoit à s'ébranler pour marcher à l'ennemi. Agamemnon faiſoit l'office de Général, couroit de rang en rang, viſitoit les bataillons, & encourageoit les chefs.

Neſtor rangeoit ſes troupes en bataille, & les animoit par ſon éloquence. Il a ſous luy cinq lieutenants. Les cavaliers avec leurs chevaux & leurs chars ſont l'avant-garde. L'élite des gens de pied, qui ſont en grand nombre, forme l'arriére-garde, & eſt pour ſervir de rempart contre l'ennemi. Il renferme dans le centre les hommes de peu de valeur, pour obliger le ſoldat à combattre, meſme malgré qu'il en ait. Il

donne

donne ſes ordres par-tout, & premiérement aux cavaliers, auſquels il recommende expreſſément de tenir leurs chevaux en bride, & de ne pas ſe débander : *Que perſonne de vous*, leur diſoit-il, *par une trop grande confiance, ne s'avance hors des rangs, pour combattre ſeul & avant tous les autres. Que perſonne ne recule. Le moindre dérangement vous affoiblira. Que ſi quelqu'un deſcend de ſon char pour monter ſur le char d'un ami, c'eſt à celuy-ci de gouverner ſes propres chevaux, & à l'autre de lancer la pique. C'eſt-là le parti le plus ſûr. Nos peres en ont uſé de la ſorte ; & s'ils ont pris tant de villes, s'ils ont forcé tant de murailles, c'eſt qu'ils ont tenu cette conduite.*

Ainſi donnoit ſes ordres ce vieux capitaine, cet homme ſçavant & expérimenté dans le mêtier de la guerre. Agamemnon l'aborde, & luy dit en l'embraſſant : *Généreux vieillard, plûſt au ciel que vos genoux encore ſouples & vos forces toutes entiéres pûſſent ſeconder l'ardeur qui échauffe voſtre ſein ! Mais par une loy commune à toute la Nature, le poids des années vous accable. Plûſt aux dieux que cette importune vieilleſſe fuſt tombée en partage à quelqu'autre de nos guerriers, & que l'on vous comptaſt parmi les plus jeunes !*

Fils d'Atrée, reſpond le vieux Neſtor, *je voudrois de tout mon cœur, auſſi bien que vous, eſtre encore aujourd'huy ce que je fus autrefois. Ah ! que ne ſuis-je tel que j'eſtois lorſque je tuay le grand Eurythalion ! Mais les dieux n'accordent pas aux hommes toutes leurs faveurs à la fois. J'eſtois jeune alors ; préſentement je me vois accueilli par la vieilleſſe. N'importe ; je ne laiſſeray pas de tenir encore mon rang parmi les guerriers. Je les régiray par mes conſeils & par mes diſcours. Cette maniére de combattre & de commander eſt le partage des vieux capitaines. Je laiſſe aux jeunes gens, qui ſont plus alerte que moy, le maniement de la lance & de l'épée.*

Tel eſt le portrait de Neſtor le jour de l'action, avant le combat. Suivons-le juſqu'au fort de la mêlée.

Jupiter favorable aux Troyens tonne, & lance au milieu de l'armée Grecque un horrible tourbillon de flamme. Les Grecs à cette vûë ſont ſaiſis de crainte. Tout tremble, tout

fuit. Le vieux guerrier de Gerene, le fidéle gardien de la Grece, Neſtor ſeul demeure au milieu des ennemis, non par une audace téméraire, mais parce que ſon cheval eſt bleſſé d'un coup de fléche, dont le bel Aléxandre l'a atteint au ſommet du front. Le cheval, ſenſible à la douleur, ſe dreſſe, ſe cabre. Le trait perçant luy entre juſques dans la cervelle. Il s'agite, il ſe roule ſur le fer dont il eſt bleſſé, & met en deſordre tout l'attelage. Pendant que le vieillard s'élance, s'allonge ſur ſon char, le ſabre à la main, pour couper les traits de la volée, les rapides courſiers d'Hector, portant leur maiſtre audacieux, fendent la foule des fuyards, s'avancent, s'approchent; & peut-eſtre que le vieux guerrier eût perdu la vie en cette occaſion, ſans Dioméde, qui vole ſeul à ſon ſecours, n'ayant pû arreſter la fuite d'Ulyſſe. Le diſcours de Dioméde acheve le portrait de Neſtor: *Vieillard*, luy dit-il, *les jeunes guerriers vous donnent bien de l'exercice. Vos forces ſont uſées; l'incommode vieilleſſe vous ſuit, vous accable. Voſtre écuyer eſt ſans force; vos chevaux ſont lents & rétifs: montez promptement ſur mon char.*

Neſtor ne balance pas. Il monte ſur le char de Dioméde; il prend en main les reſnes. Dioméde combat, tuë l'écuyer d'Hector, & déconcerte les ennemis. Jupiter apperçoit les deux héros Grecs, & recommence à tonner avec plus de bruit qu'auparavant. La foudre tombe, & jette juſques ſous les pieds des chevaux de Dioméde un nouveau tourbillon de feu blanchiſſant. Les reſnes ſemblent fuir Neſtor, & luy échappent des mains. Son courage eſt ébranlé par la crainte. Il s'adreſſe à Dioméde, & luy dit: *Fils de Tydée, tournez bride. Ne voyez-vous pas que la victoire, qui ſuit la volonté de Jupiter, n'eſt pas de noſtre coſté? Oui, le fils de Saturne accorde à Hector la gloire de cette journée. Demain le meſme dieu nous fera, s'il veut, la meſme grace. Nulle force humaine ne peut empeſcher l'exécution des décrets de Jupiter: nos forces ne ſont rien en comparaiſon des ſiennes.*

Neſtor, comme je l'ay déja dit, conſerve par-tout ſon caractére. Il parle en vieillard, Dioméde reſpond en jeune

homme : *Vous avez raiſon de me parler de la ſorte. Mais que dira Hector, s'il me voit fuir ? Qu'il diſe tout ce qu'il voudra*, replique auſſi-toſt Neſtor ; *les Troyens ne le croiront pas. Certainement s'il veut vous faire paſſer pour un lâche, il ne perſuadera jamais les dames Troyennes ; jamais il ne ſera crû de ces jeunes veuves, dont vous avez terraſſé les aimables époux à la fleur du plus bel âge.*

Le jeune homme balance entre un vain point d'honneur & ſon ſalut, d'où dépend le ſalut de ſa patrie. Le vieillard ſe met peu en peine des mauvais diſcours, & n'eſtime la gloire que lorſqu'elle eſt ſolide & utile :

Non ponebat enim rumores ante ſalutem.

Neſtor ne combat jamais, & ne laiſſe pas de ſe trouver à toutes les actions. C'eſt luy qui anime les ſoldats lorſqu'il faut combattre ; qui ordonne la retraite lorſque Jupiter ſe déclare pour les ennemis ; qui emmene les bleſſez, & qui prend ſoin de les ſoulager.

Ses armes ſont la pique, le caſque, & le bouclier. Mais le bouclier ſur-tout eſt ce qui le diſtingue des autres chefs. Ce bouclier eſt d'or maſſif deſſus & deſſous. Chez les ennemis meſmes il n'eſt fait mention que du bouclier de Neſtor. Les armes défenſives ſont les ſeules qui conviennent aux vieux guerriers.

Il eſt difficile, comme je l'ay déja dit, de bien copier toutes les différentes attitudes de Neſtor, tel qu'Homére nous le dépeint dans les différents points de vûë où il le place. Icy dans un jour ſombre, au milieu d'un camp où la terreur eſt peinte ſur tous les viſages, le ſage vieillard, conſulté par Agamemnon, propoſe & décerne une députation vers Achille. Il commence par des actes de religion. Il fait apporter des eaux luſtrales. Il ordonne par tout le camp des priéres & des libations. Enſuite, après avoir luy-meſme nommé les députez, il les preſſe de partir ; il les ſuit des yeux & de la voix.

Τοῖσι δὲ πολλ' ἐπέτελλε Γερήνιος ἱππότα Νέστωρ,
Δευόμενος ἑς ἕκαστον.

Là dans l'ombre de la nuit, couché mollement, mais dormant d'un léger ſomme, il repoſe ſous ſa tente, auprès de ſon vaiſſeau. Diverſes armes eſtenduës par terre brillent à coſté de luy.

Dans le meſme endroit, éveillé par le Général, il ſe leve & s'habille. Ses veſtements ſont une longue veſte qui luy croiſe ſur l'eſtomac, & une robe de pourpre à longs plis, friſée d'un cotton fin & moëlleux, doublée de pareille étoffe, & attachée avec de riches agrafes : vêtements convenables à un vieillard, & à l'occaſion preſſante, qui l'oblige à ſortir du lit après un court & léger ſommeil.

Enſuite, ce qu'Homére exprime en peu de vers, & qui mériteroit pluſieurs tableaux pour eſtre bien repréſenté ; le meſme Neſtor traverſe le camp, marche avec Agamemnon à la lueur des étoiles entre les vaiſſeaux & les tentes des Grecs, viſite les ſentinelles, les louë & les encourage; tient conſeil hors des retranchements, & envoye reconnoiſtre le camp ennemi.

Faut-il réjouir vos yeux par des peintures moins ſombres, & par des objets plus agréables ? Regardez Neſtor dans ſa tente, aſſis à table près de Machaon, qui eſt le médecin de l'armée Grecque, & qui a beſoin luy-meſme d'un médecin. Une femme *à treſſes blondes*, une belle captive, jette devant eux & déploye une table à pieds de gés. Elle la couvre de pluſieurs vaſes, entre leſquels eſt une coupe maſſive & profonde, vaſe ſingulier que le vieillard porte par-tout avec luy. L'orfévrerie & tout le relief eſt d'un gouſt antique. Homére en fait une deſcription exacte en trois vers :

Χρυσείοις ἥλοισι πεπαρμένον· οὔατα δ' αὐτοῦ
Τέσσαρ' ἔσαν· δοιαὶ δὲ πελειάδες ἀμφὶς ἔκαστον
Χρύσειαι νεμέθοντο· δύω δ' ὑπὸ πυθμένες ἦσαν.

Cette coupe eſtoit enrichie de clouds d'or, & avoit quatre anſes. Deux colombes d'or à chacune becquetoient de coſté & d'autre le vaſe poſé ſur deux pieds.

Ce qu'il adjoûte eſt un agreable éloge de Neſtor :

Ἄλλος μὲν μογέων ἀποειπήσαιτε τραπέζης,
Πλείων ἐών· Νέστωρ δ' ὁ γεραιὸν ἀμογήτη ἄειρεν.

Lorſque cette coupe eſt remplie juſqu'aux bords, c'eſt tout ce qu'un jeune homme peut faire que de l'ébranler ſur l'aſſiete où elle eſt poſée : le vieillard la leve luy ſeul ſans peine.

La table dreſſée, & le couvert mis, cette meſme captive, dont il a déja eſté parlé, ſert aux deux héros un breuvage d'une compoſition particuliére. Ils boivent, & après avoir étanché leur ſoif, ils cherchent à charmer leur ennui par les douceurs de la converſation.

Venons aux ſpectacles. Il s'agit d'une courſe de chars. Ménélas, Eumélus, Dioméde & Mérione entrent dans la carriére; le fils de Neſtor, l'aimable Antiloque, y entre avec eux. Les cavales d'Eumélus & les chevaux de Dioméde ſont d'une race immortelle. Ceux d'Antiloque ſont de vieux chevaux, qui ont eſté bons autrefois, mais qui ſont devenus peſants par l'âge; en un mot ce ſont les chevaux de Neſtor. Ce vieillard eſt préſent. La tendreſſe paternelle n'eſt pas long-temps à ſe déclarer; inquiet & tremblant pour un fils ſi cher, il s'avance promptement, il s'arreſte à la barriére auprès de luy, il l'anime par des louanges, il l'inſtruit & le dirige par ſes leçons. On croit voir le pere de Phaëthon, tel qu'il eſt peint par Euripide; ou, pour parler le langage de Longin, on diroit que l'ame d'Homére, ou pluſtoſt celle de Neſtor, monte ſur le char avec Antiloque; qu'elle va partager tous ſes périls, & courir avec luy dans la carriére: *Mon fils*, luy dit-il, *vous eſtes jeune, mais Jupiter & Neptune vous aiment. Ce ſont eux qui vous ont formé : c'eſt d'eux que vous avez appris tout ce qu'un parfait cavalier doit ſçavoir. Ainſi il n'eſt pas néceſſaire de vous donner des leçons. Perſonne ne ſçait mieux que vous comment il faut tourner autour du but. Mais vos chevaux ſont lents, en comparaiſon de ceux de vos adverſaires. Non, vos concurrents n'ont d'autre avantage ſur vous que celuy d'avoir de meilleurs attelages. Prenez donc courage, mon cher enfant; raſſemblez dans votre eſprit tout ce que vous avez*

d'intelligence, pour faire en ſorte que le prix ne puiſſe vous échapper. C'eſt par ſon induſtrie que le bucheron ſe diſtingue entre les bucherons, beaucoup plus que par ſa force. C'eſt par ſon induſtrie que le pilote ſçait conduire à travers les flots un fréle vaiſſeau battu de la tempeſte. Enfin, c'eſt par ſon induſtrie que le conducteur d'un char l'emporte ſur un adverſaire, dont l'attelage vaut mieux que le ſien. En effet, il arrive fort ſouvent que celuy qui a le meilleur char, & les chevaux les plus vigoureux, préſumant de cet avantage, court en inſenſé çà & là, prend de longs détours, permet à ſes courſiers de s'égarer du droit chemin, & néglige de les retenir, pendant que celuy dont les chevaux ſont beaucoup plus foibles, mais qui ſçait ſon métier, obſerve le but ſans jamais le perdre de vûë, &c.

Le Poëte a un grand avantage ſur le Peintre. Les images chez celuy-ci ſont muettes & inanimées. Tout parle, tout reſpire dans la poëſie. Les diſcours que fait Neſtor en tant d'endroits de l'Iliade, & dans le IV.e livre de l'Odyſſée, ſont des images, mais des images parlantes; c'eſt Neſtor luy-meſme, nous le voyons, nous l'entendons.

Après avoir vû ſon fils victorieux remporter le prix de la courſe & de la modération ſur Ménélas, il reçoit luy-meſme de la main d'Achille le prix glorieux, non de la lutte, ou de la courſe, mais de la vertu la plus diſtinguée. *Recevez ce prix ſurnuméraire*, dit Achille, *je vous en fais préſent, parce que l'incommode vieilleſſe ne vous permet pas de combattre.* Neſtor, ſenſible à l'honneur, reçoit avec plaiſir cette marque de diſtinction, & reſpond à Achille : *Il eſt vray, mon cher enfant, je n'ay plus ni ſoupleſſe ni fermeté dans les genoux; mes pieds ont perdu leur agilité; mes bras ne lancent plus leurs coups avec la meſme roideur qu'autrefois. Que ne ſuis-je à la fleur de mes jeunes ans! Que n'ay-je toute la vigueur que j'avois lorſque les Epéens célébroient les funérailles de leur Roy Amaryncée. C'eſtoit dans la ville de Bupraſe. Les enfants du Prince mort avoient propoſé des prix aux athlétes. Aucun alors ni des Epéens, ni des Pyliens, ni des fiers Etoliens, ne pût me vaincre ni m'égaler. Je remportai le prix du ceſte ſur Clytoméde fils d'Enope, & celuy*

de la lutte sur Ancée le Pleuronien, qui seul se présenta pour joûter contre moy. Je courus avec Iphiclus, & je le devançai, tout bon coureur qu'il estoit. Dans le combat de la lance je triomphay & de Polydore & de Phylée. Il n'y eût que la course des chevaux où j'eûs du dessous. Les neveux d'Actor, m'enviant la gloire de ce combat, dont le prix estoit le plus considérable, me devancérent par l'avantage qu'ils avoient d'estre deux contre un. Ils estoient deux, & freres jumeaux. De ces deux cavaliers, l'un ne faisoit autre chose que tenir les resnes, sans jamais les quitter; l'autre frappoit les chevaux, & les pressoit avec le fouet. Tel j'estois alors. Les temps sont changez. Ce n'est plus à moi, c'est aux jeunes gens de s'offrir à de semblables travaux. Je brillois en mon temps: je tenois le premier rang parmi les héros de mon âge; je dois aujourd'hui me soumettre à la dure loy de la cruelle vieillesse. Allez, généreux Achille, continuez d'honorer les cendres d'un fidéle ami par la pompe des jeux funébres. Je reçois avec reconnoissance le don que vous me faites. Vous vous souvenez toûjours de mes services, & vous ne manquerez jamais à me rendre publiquement les honneurs qui me conviennent. Daignent les dieux immortels vous récompenser abondamment & au gré de vos désirs.

Pour achever entiérement le portrait de Nestor, il faudroit rapporter ses autres discours, & les placer chacun dans son lieu. Il faudroit encore, après avoir parcouru l'Iliade, où nous l'avons vû vigilant, actif, capitaine, & mesme soldat; le représenter tel qu'on le voit dans l'Odyssée, heureux & tranquille, menant une vie douce dans sa maison, au milieu de sa famille, environné d'une troupe nombreuse d'enfants qui l'aiment, qui le respectent, qui s'empressent à luy donner des marques de leur soûmission; uniquement occupé des devoirs de la vie civile & de la religion; exerçant l'hospitalité; donnant enfin d'utiles leçons à la jeunesse, qui le consulte comme son oracle.

Mais c'est assez parler de Nestor, auquel certains critiques de mauvaise humeur reprochent une chose, qui pourroit m'estre reprochée plus justement, si je n'abrégeois pas ce discours. Nestor n'avoit pas la mesme crainte que je dois avoir,

d'ennuyer des auditeurs auſſi éclairez que ceux à qui je parle. C'eſt cette crainte meſme, fondée ſur de très-juſtes raiſons, qui m'empêche de donner à ma diſſertation toute l'eſtenduë que la matiére auroit pû me fournir. J'aurois pû joindre aux portraits d'Antenor, de Priam, de Phœnix & de Neſtor, celuy de Chryſès Preſtre d'Apollon, celuy de Mentor, ou ſi vous voulez, de Minerve, c'eſt-à-dire, de la plus ſage des déeſſes, qui emprunte la figure d'un vieillard pour accompagner un jeune prince dans des voyages de long cours; celuy de Laërte retiré dans ſa maiſon de campagne, & trompant ſes ennuis par les plaiſirs de la vie champeſtre; celuy d'Homére meſme, qui s'eſt peint, à ce que l'on croit, dans la perſonne de Démodocus, vieux poëte, qui par ſon chant, & par le récit harmonieux de la priſe de Troye, charme la cour voluptueuſe d'Alcinoüs, & fait verſer des larmes au ſage * Héros dont il raconte les aventures. Mais tous ces portraits me meneroient trop loin. Mon deſſein n'eſt pas de remplir une gallerie; mais d'orner tout au plus un cabinet.

* Ulyſſe.

LE

LE CARACTÉRE DE PINDARE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'ACADÉMIE n'a pas seulement pour objet de transmettre à la postérité par des monumens durables les merveilles du regne où nous vivons, & d'éclaircir par des recherches exactes quelques restes précieux de ce que l'Antiquité a gravé sur le bronze & sur le marbre. Les grands & divers talens qui se rencontrent dans les personnes qui la composent ne luy permettroient pas, quand elle le voudroit, de se renfermer dans ces bornes-là. Elle se propose donc avec raison, d'embrasser toute l'étendue des Lettres humaines; & c'est, Messieurs, pour contribuer quelque chose de ma part aux exercices où vous m'avez fait l'honneur de m'associer, que je me suis attaché à traiter un sujet de poësie presque également célébre & inconnu, mais dont la connoissance dépend plus encore des réfléxions que du sçavoir. Ce sujet est le caractére de Pindare, dont j'entreprends de donner ici une idée en peu de paroles, sans entrer dans les choses d'érudition: & je m'estimerois très-heureux, si mon foible travail pouvoit animer des personnes d'un goust sûr & d'un profond sçavoir à faire connoître plus en détail un poëte, qui n'est pas peut-estre moins digne de l'attention des gens de lettres, que les marbres & les bronzes les plus curieux.

Le but de la poësie, selon le sentiment de Platon, est de plaire à l'imagination. Mais si les différents genres de poësie, comme l'Idylle, l'Élégie, le poëme Epique, vont à ce but par des moyens différents, l'Ode y parvient plus sûrement, parce qu'elle les embrasse tous; & que de mesme qu'un fameux peintre rassembla autrefois dans une seule figure tout ce qu'il avoit remarqué de plus gracieux & de plus achevé dans plusieurs belles personnes, de mesme l'Ode rassemble en elle seule toutes les différentes beautez dont les différents

genres de poëſie ſont ſuſceptibles. Mais elle a encore quelque choſe de plus qui n'appartient qu'à elle, qui fait ſon véritable caractére, & qui fait auſſi celuy de Pindare. C'eſt l'enthouſiaſme; & par-là on la peut encore comparer à cette Junon d'Homére qui emprunte la ceinture de Vénus pour ſe rendre toute gracieuſe, mais qui eſt toujours la reine des dieux, diſtinguée par un air de grandeur qui luy eſt particulier, par ſa fureur meſme & par ſon emportement. Les médecins de l'antiquité rapportoient à une cauſe divine les maladies extraordinaires, dont ils n'appercevoient point la ſource dans la nature. Il eſt difficile de ne pas faire un ſemblable jugement de l'enthouſiaſme. Sa violence au-deſſus des regles ordinaires de l'eſprit, ſemble tenir de l'inſpiration & de la divinité. Auſſi en eſt-il de cette qualité ſi eſſentielle au poëte Lyrique, comme de toutes les choſes de pur ſentiment; on peut l'éprouver en ſoy, mais mal-aiſement peut-on l'exprimer. Il n'eſt pas poſſible toutefois de donner une juſte idée de Pindare, & d'en éclaircir le caractére ſans parler de l'enthouſiaſme, & ſans tâcher du moins à l'expliquer par l'impreſſion qu'il fait ſur le poëte qui en eſt poſſédé; & c'eſt ce que je vais eſſayer de faire, afin que, par la connoiſſance de cette impreſſion, l'eſprit ſoit plus aiſément conduit à en démêler les effets dans les Odes de Pindare.

Je ſuppoſe donc qu'un homme né poëte & plein de ſon ſujet, après en avoir diſtribué à peu-près toutes les parties, & en avoir tracé une légére ébauche, dans un repos entier dont la tranquillité n'eſt troublée de rien, s'applique enſuite à enviſager le tout enſemble avec une forte attention. Bientoſt ſon eſprit s'échauffe; ſon imagination s'allume; toutes les facultez de ſon ame ſe réveillent pour concourir à la perfection de ſon ouvrage; & le feu qui l'anime, répandant l'éclat d'une lumiere vive & brillante, luy découvre tout d'un coup, comme Vénus à Énée, ce qu'avant cela il n'eſtoit pas capable d'appercevoir. Tantoſt les penſées nobles & les traits les plus brillants; tantoſt les images tendres & gracieuſes; tout cela ſe vient préſenter en foule, avec une ſuite de choſes

Ænéide. II.

agréables, empreſſées, pour ainſi dire, à ſe placer d'elles-meſmes. Souvent auſſi la chaleur de l'enthouſiaſme s'empare tellement de ſon eſprit, qu'il n'en eſt plus le maître, & que s'il luy reſtoit dans ce moment quelqu'autre ſentiment que celuy de ſa compoſition, il feroit pour ſe croire l'organe de quelque divinité. Ces différentes impreſſions produiſent des effets différents : des deſcriptions quelquefois ſimples & pleines de douceur & d'agrément, quelquefois riches, nobles & élevées; des comparaiſons juſtes & vives; des traits de morale lumineux; des endroits heureuſement empruntez de l'hiſtoire ou de la fable, & des digreſſions mille fois plus belles que le fonds de ſon ſujet. L'harmonie, l'ame des beaux vers, ne ſe fait point dans ce moment chercher par le poëte : les expreſſions nobles & les cadences heureuſes s'arrangent toutes ſeules, comme les pierres ſous la lyre d'Amphion; rien ne reſſent l'étude ni le travail. Une méditation profonde conduite par une raiſon ſcrupuleuſe & délicate, ni la beauté meſme de l'eſprit, quelque grande qu'elle puiſſe eſtre, ne peuvent jamais toutes ſeules produire rien de pareil; auſſi les poëſies, qui ſont le fruit de l'enthouſiaſme, ont un tel caractére de beauté, qu'on ne peut ni les lire ni les entendre, ſans eſtre échauffé du meſme feu qui les a produites, & l'effet de la muſique la plus parfaite n'eſt ni ſi ſûr ni ſi grand, que celuy des vers nez dans le feu de la fureur poëtique.

Ce caractére de divinité n'eſt dans nul auteur ſi ſenſible que dans Pindare, dont les Odes ont fait l'admiration de toute l'antiquité. Je ſçais que depuis peu quelques perſonnes d'eſprit & de mérite n'en ont pas fait un jugement ſi avantageux, ſoit que trouvant trop de ſervitude à n'oſer s'écarter des anciens préjugez, ils ayent voulu, (peut-eſtre d'abord pour s'égayer) ſoûtenir un paradoxe, qui depuis par la chaleur de la diſpute eſt devenu leur opinion : ſoit qu'ils ſe fuſſent laiſſé emporter à leur zéle pour la gloire de notre ſiécle, qu'ils vouloient élever au-deſſus de tous les ſiécles paſſez, & que, pour réuſſir plus ſûrement dans l'une & dans l'autre de ces vûës, ils ſe ſoient arreſtez à des traductions, dont les

meilleures ſont toûjours perdre à la poëſie une grande partie de ſes beautez. Pour moy, qui ne me ſens pas aſſez de force dans l'eſprit pour m'éloigner ſi aiſément de ce qu'on a penſé dans tous les temps, ni aſſez de pénétration pour voir tout le mérite d'un original dans ſa copie; accouſtumé d'ailleurs à admirer Pindare, mais inquiété par l'autorité des nouveaux écrivains, je me ſuis attaché pluſieurs fois à lire ſes Odes dans leur ſource, à les méditer, à les examiner avec ſoin, à en conférer avec des perſonnes intelligentes, ſous qui j'ai tâché de m'inſtruire, & je vous apporte aujourd'huy, Meſſieurs, comme à mes juges, les penſées que cet examen m'a fait naiſtre dans l'eſprit.

Je ne m'attacheray point à marquer en détail les endroits de Pindare où ſa grandeur & l'élévation de ſon génie paroiſſent le plus. Il me ſuffit de dire que s'il eſtoit permis de rien comparer à la beauté des Pſeaumes, aux endroits poëtiques du livre de Job, & au ſublime des Cantiques que l'eſprit de Dieu a mis dans la bouche de ſes prophétes, la poëſie de Pindare en approche autant que la foibleſſe humaine peut approcher de ces divins modéles.

Mais, dit-on, Pindare va au de-là des bornes de la nature; ſes figures ſont trop hardies, & ſes hyperboles ſont outrées. Quel charme trouve-t-on dans l'excès de ſes métaphores? Il eſt bien mal-aiſé de détromper ceux qui penſent de la ſorte. La beauté ne ſe prouve point, & demander pourquoy elle plaît, c'eſt peut-eſtre de toutes les queſtions la plus difficile à réſoudre. Heureux ceux dont l'ame enchantée de la perfection & attachée ſans ceſſe à l'idée du beau, par le rapport naturel qu'elle a avec luy, peut reſſentir cette *docte & ſainte ivreſſe* qui éleve l'eſprit au-deſſus des régles ordinaires! Les compoſitions des grandsgénies n'y doivent point eſtre ſoûmiſes. Le ſang froid eſt mauvais juge de l'enthouſiaſme.

De ce meſme principe naiſt une autre accuſation qu'on fait à Pindare, & ſur laquelle on inſiſte encore davantage. Pour vouloir mettre du merveilleux dans ſes ouvrages, il ſe jette, dit-on, & ſe perd dans de longues digreſſions qui n'ont

que peu ou point de rapport avec ſon ſujet. Mais ces digreſſions qu'on blâme comme contraires aux régles de l'art, & qui, dans un grand poëte, ſont l'effet de l'impreſſion violente que les différents objets qu'il enviſage font ſur ſon imagination, ne détournent jamais Pindare de ſon ſujet que pour le conduire à quelque choſe de plus élevé, & quand il donne cet eſſor à ſon eſprit, c'eſt toûjours pour préſenter au noſtre de plus grandes & de plus nobles idées.

C'eſt ainſi qu'Horace dans cette belle Ode qui eſt la troiſiéme du troiſiéme livre, après un début magnifique ſur le courage que la vertu inſpire aux grandes ames, après avoir dit que l'homme de bien verroit ſans ſourciller les éléments ſe confondre & le monde entier rentrer dans le cahos ; que c'eſt à cette vertu que Pollux, Hercule & Bachus le vainqueur des Indes doivent les honneurs divins ; que c'eſt elle qui a donné place à Romulus dans le ciel, & qui l'a fait aſſeoir au banquet des immortels, ſi-toſt que Junon ſe fuſt expliquée dans le conſeil des dieux, & qu'enfin raſſaſiée de ſa vengeance ſur Ilion, elle eût pardonné au fondateur de Rome en faveur de Mars ; après cela, dis-je, le poëte par un noble enthouſiaſme rapporte le diſcours de Junon, & toutes les menaces qu'elle fait, ſi jamais la puiſſance Romaine entreprend de relever les murs d'Ilion ; & dans tout ce qu'il luy fait dire, il employe toute la majeſté, toute la hauteur qui convient à la ſœur & à la femme du maiſtre des dieux.

Je ſçais ce que de très-ſçavants hommes ont penſé ſur cette Ode d'Horace, & qu'ils ont crû voir dans cette longue digreſſion, le deſſein qu'il avoit, dit-on, d'empêcher qu'Auguſte ne reſtabliſt Troye pour y tranſporter le ſiége de l'Empire. Mais en ſuivant meſme cette docte & judicieuſe remarque, il faut convenir qu'Horace a ſçu profiter admirablement bien de ce que la poëſie lui donnoit de liberté, & que s'il a ſuivi dans cette Ode les vûes de ſa politique, il n'a pas moins ſuivi les routes que Pindare lui a marquées.

C'eſt ce qu'Horace fait encore dans deux Odes à peu-près ſur un meſme ſujet, mais adreſſées à des perſonnes bien

différentes : l'une à Virgile sur son voyage de Gréce, & l'autre à Galatée, qui estoit sur le point de faire un voyage sur mer. Dans l'une, laissant bien-tost Virgile à part, il exaggére l'audace & l'intrépidité de quiconque a exposé le premier sa vie au caprice des vents & à la fureur des flots ; & dans l'autre, saisissant l'occasion de parler d'Europe, il raconte comment elle futenlevée, & qu'elle fut l'expression de ses sentimens & de sondésespoir. Mais il en fait une peinture si parfaite, que l'on ne peut qu'estre charmé d'avoir perdu de vuë Galatée, pour trouver en sa place la fille d'Agénor.

Voilà dans Horace une foible imitation de Pindare, & ces trois Odes peuvent nous donner quelque idée de ses digressions, pour ne rien dire de ses autres piéces, où l'on peut remarquer le mesme sens & le mesme caractére. Ce sont des tableaux d'un éleve habile, où l'on connoist la maniére du maistre, bien qu'on n'y retrouve pas à beaucoup près tout son génie. Il est aisé d'en marquer la différence, sans parler de celle du stile, qui dans Pindare a toûjours plus de force, plus d'énergie & plus de noblesse que dans Horace. Les digressions dans ces trois Odes, sur-tout dans la premiere, ne tiennent que fort peu au sujet ; & il semble que sans y faire tort, on auroit pû mettre toute autre chose à la place. Pindare au contraire ne se jette jamais absolument à quartier. L'athléte dont il chante la victoire, le porte naturellement à se ressouvenir du héros qui a establi les jeux, à invoquer les dieux qui en sont les protecteurs, ou mesme à rappeller dans la mémoire des hommes les noms & les faits de ces illustres personnages qui ont rehaussé l'éclat de sa maison & de son pays, & dont il s'approprie la gloire en imitant leur vertu. Il faut pourtant convenir que Pindare donne quelquefois une grande estendue à ses digressions ; mais aussi ne finit-il pas tout court comme fait Horace dans les Odes dont je viens de parler, il se ressouvient toûjours de l'endroit d'où il est parti, & dans ce labyrinthe, sa muse sçait par quels chemins il faut le ramener.

Pourquoy donc voit-on tous les jours des gens d'esprit se

révolter contre ce qu'ils appellent la licence des digreſſions? Ne ſeroit-ce point parce que nous ne prenons plus d'intéreſt au héros dont le mérite a ouvert une ſi belle carrière à la poëſie, & qu'ainſi ces digreſſions, quelques beautez qu'elles nous préſentent, ne nous attachent que médiocrement? Arcéſilas, par exemple, car c'eſt le premier qui s'offre à ma mémoire, donne occaſion à Pindare de célébrer ſes anceſtres; & comme ce ſont des hommes illuſtres & plus diſtinguez que luy, ils tiennent dans l'Ode une place qu'il auroit dû, ce ſemble, ne partager avec perſonne. La maiſon d'Arcéſilas ne nous touche guéres, & le peu d'intéreſt que nous y prenons, fait que nous ſommes portez à trouver hors d'œuvre tout ce que le poëte adjoûte pour en relever la gloire. Mais mettons l'exemple dans quelque ſujet de nos jours, dans quelque jeune Prince, dont la mémoire ſoit encore toute brillante par ſes grandes qualitez, & par les ſervices qu'il aura rendus à ſa patrie; & voyons ſi ce qui bleſſe dans Pindare, ne fera pas un effet tout contraire dans le poëte qui en uſera comme luy.

Imaginons-nous qu'un génie élevé & capable du ſublime, eût pris pour ſujet d'une Ode françoiſe l'éloge de feu M. le Duc de Longueville, celuy qui fut tué au paſſage du Rhin. C'eſtoit un prince qui donnoit de très-grandes eſpérances, & qui faiſoit voir avec des qualitez aimables, toutes les vertus qui forment les héros. Cependant ſa grande jeuneſſe l'empêchoit de pouvoir encore eſtre mis en paralléle avec le fameux Comte de Dunois, le premier de ſa maiſon, & celuy dont la valeur ſous le Roy Charles VII. fut le ſalut de la France. L'éclat de ce premier héros de ſa race réjailliſſoit ſur luy, & adjoûtoit un nouveau luſtre à ſon nom. Le poëte qui auroit entrepris de le louer, ne pourroit-il pas après en avoir déploré la mort, s'écarter tout-à-coup, & retraçant les malheurs de la France ſous Charles VI. & ſous ſon ſucceſſeur, la proſpérité des Anglois & leurs eſpérances, faire de tout cela une peinture pathétique? montrer enſuite dans le Comte de Dunois, l'unique reſſource du Royaume; revenir en

meſme temps ſur les louanges du Comte de Saint Paul, & terminer ſa piéce, ſoit par animer à la vertu les jeunes guerriers, ſoit par quelque ſentence pleine de nobleſſe & de ſens ? Que ſçais-je ? par invoquer le ciel, & lui demander qu'il conſerve au monde les autres Princes qui en font l'eſpérance ? Le poëte qui auroit aſſez de force pour fournir une ſi belle carriére, mériteroit mieux une couronne, que ceux qui aux jeux Olympiques remportoient le prix. Il n'eſt point d'eſprit ſi froid & ſi éloigné des muſes, qui ne fuſt échauffé & ravi par une telle compoſition, & les ennemis de Pindare l'admireroient dans ſa copie.

Voilà ce qui regarde les digreſſions qui ſe font au ſujet des perſonnes que l'on veut honorer, en raſſemblant tout ce qui peut contribuer à leur gloire. Il y en a d'autres que la ſeule poëſie amene dans la chaleur de la compoſition, & qui ne ſont que de purs embelliſſements. Pindare en fournit beaucoup d'exemples ; il avouë que le nom des demi-dieux reveille & réjouit ſon eſprit, & qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de refuſer à leur ſouvenir l'attention que ſa Muſe luy inſpire, & qui produit avec des louanges admirables de ſi riches digreſſions.

Malherbe, d'ailleurs peut-eſtre un peu trop méthodique, en fait une belle & bien digne de Pindare dans ſon Ode pour le Roy Louis le Juſte, allant chaſtier la rebellion des Rochelois. D'abord il anime ce prince à punir des ſujets ſoulevez, & luy dit avec un air de liberté qui ne convient qu'à un grand homme, & qui renferme une louange très-fine :

Quitte le nom de Juſte, ou fais voir ta juſtice
En leur punition.

Il s'imagine déja voir la Victoire qui l'attend pour ne le plus quitter ; & il en fait un tableau qu'elle ne peut deſavouer dans toute ſa plus grande gloire :

Certes, ou je me trompe, ou déja la Victoire,
Qui ſon plus grand honneur de tes armes attend ;

Eſt

Eſt aux bords de Charante, en ſon habit de gloire,
Pour te rendre content.

Je la vois qui s'avance, & qui ſemble te dire :
Roy, le plus grand des Rois, & qui m'es le plus cher,
Si tu veux que je t'aide à ſauver ton empire,
Il eſt temps de marcher.

Que ſa façon eſt brave, & ſa mine aſſûrée !
Qu'elle a fait richement ſon armûre étoffer !
Et qu'il ſe connoiſt bien, à la voir ſi parée,
Que tu vas triompher !

Il faut eſtre poëte, & poëte du premier ordre pour imaginer d'auſſi belles choſes, & pour trouver dans noſtre langue de quoy les exprimer auſſi noblement ; mais il faut avoir quelque choſe de plus, il faut eſtre animé du génie de Pindare & de ſon feu pour adjoûter ce qui ſuit :

Déja de toutes parts s'avançoient les approches.
Ici couroit Mimas, là Typhon ſe battoit.
Et là ſuoit Euryte à détacher les roches
Qu'Encelade jettoit.

A peine cette fille eût l'affaire embraſſée,
Qu'auſſi-toſt Jupiter en ſon thrône remis,
Vit ſelon ſon déſir la tempeſte ceſſée,
Et n'eût plus d'ennemis.

Que fait là cette deſcription des Géants, dira quelqu'un ; & tout cet endroit n'eſt-il pas effectivement hors de ſon ſujet ? Il eſt vray que Malherbe auroit pû abſolument s'en paſſer ; mais que ſon Ode auroit perdu de grandes beautez, & que nous aurions perdu nous-meſmes de plaiſir, s'il ne ſe fuſt

arreſté un peu à loiſir, ſur un ſujet auſſi propre à la poëſie, que l'eſt toute cette peinture des Titans revoltez contre les Dieux, & occupez à entaſſer les montagnes pour eſcalader le ciel. Ce ſont là des routes détournées, que les Muſes ne découvrent qu'à ceux qu'elles *honorent de leurs puiſſantes faveurs*, pour me ſervir de l'expreſſion du meſme poëte: & cette différence ſe fait ſentir dans la peinture comme dans la poëſie, où la richeſſe & l'abondance plaiſent bien autrement qu'un gouſt ſec & auſtére.

Ces effets de l'enthouſiaſme ſont grands & hardis dans Pindare: il pourroit meſme y paroître un peu trop de hardieſſe, ſi un mêlange de choſes les plus agréables ne ſervoit à les adoucir. Le poëte l'a bien ſenti; & c'eſt ce qui luy a fait de temps en temps répandre des fleurs à pleines mains, en quoy ſa rivale, la célébre Corinne, luy a meſme reproché l'excès. Véritablement Horace ne le loüe que par les endroits élevez de ſes poëſies. Selon luy, c'eſt un cygne qu'un effort impétueux & le ſecours des vents élevent juſques dans les nuës: c'eſt un torrent qui, groſſi par l'abondance des eaux, renverſe tout ce qui s'oppoſe à l'impétuoſité de ſon cours. Mais à le regarder par d'autres endroits, c'eſt un ruiſſeau paiſible dont l'eau claire & pure coule ſur un ſable d'or, entre des rives fleuries. C'eſt une abeille qui pour compoſer ſon nectar, ramaſſe ſur les fleurs ce qu'elles ont de plus précieux.

Virgile & Tibulle ont emprunté de luy la peinture des Iſles Fortunées, & du bonheur qui après cette vie doit eſtre la récompenſe des gens de bien. Le ſoleil luit toûjours pour eux; ils ne connoiſſent point l'horreur des ténébres, & dans ces lieux enchantez la durée du temps n'eſt plus qu'un beau jour. L'air n'eſt agité que par l'haleine des zéphyrs. La terre montre tout ce qu'elle peut produire de fleurs les plus riantes, & ſes habitants heureux n'ont de ſoin que celuy de les choiſir pour en former des guirlandes & des couronnes. Qui s'attendroit à trouver rien de ſi doux & de ſi agréable dans Pindare, qui n'eſt, ce ſemble, connu parmi nous que par ſes écarts, & dont le nom meſme a fourni à noſtre langue une expreſſion qui ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part?

La Nymphe Cyréne, dit-il ailleurs, (c'eſt celle qui eût pour fils Ariſtée, ſi connu par les Géorgiques de Virgile, & celle d'après qui Virgile & le Taſſe ont peint l'un ſa Camille, l'autre ſa Clorinde) Cyréne, dit-il, ne s'occupoit point, comme les perſonnes de ſon ſexe, de mille petits amuſements; elle n'avoit que de l'indifférence pour tout ce qui fait le plaiſir le plus ordinaire des autres. La chaſſe faiſoit toute ſon occupation; elle combattoit contre des beſtes ſauvages, & au lever de l'aurore elle prenoit un peu de repos. Apollon la rencontra luttant contre un lion, mais ſans autres armes que ſon adreſſe. Le courage, qui de luy-meſme a quelque choſe de farouche, devient aimable quand la beauté luy preſte ſes charmes. Apollon la vit, & l'aima. De cet amour naquit Ariſtée; Mercure le prit dans ſes bras, & les Heures, ces divinitez à qui Homére donne le ſoin d'ouvrir les portes du ciel, le mirent ſur leurs genoux. Sa nourriture fut le Nectar, ſource de l'immortalité. Pindare avoit dit ailleurs, au ſujet d'Iamus, que ſa mere le cacha parmi des fleurs, où il fut nourri d'un miel exquis par deux ſerpents que les dieux ſuſcitérent exprès. Car les anciens n'avoient pas des ſerpents la meſme horreur que nous en avons. Mais revenons à Cyréne. Apollon enleva cette nymphe. Vénus les attendoit: & Pindare nous la fait voir leur préſentant la main pour deſcendre de leur char. Quelle peinture! & les tableaux de l'Albane ou du Corrége les plus achevez ont-ils rien d'auſſi gracieux? Si le temps n'eûſt pas plus épargné les œuvres de Pindare que celles de tant de grands perſonnages, dont nous ne ſçaurions trop regretter la perte; s'il ne nous reſtoit de luy, comme de Menandre, que des morceaux tels que j'en viens de rapporter quelques-uns, n'auroit-il pas ſa place avec Sappho & Anacréon, avec Bion & Moſchus, ces poëtes tendres & fleuris qui n'ont jamais invoqué que les Graces.

La ſeule Ode où il décrit le départ de Jaſon & ſon arrivée en Colchide, fournit une infinité de traits tout-à-fait ſemblables à ceux que vous venez d'entendre. Il vint, dit-il, ce héros ſi fameux; &, comme il eſtoit inconnu, & que tout

l'air de ſa perſonne avoit quelque choſe de plus qu'humain ; on le prenoit pour quelqu'un des immortels ; & chacun demandoit en le voyant, ſi ce n'eſtoit point ou Mars ou Apollon. Il y a parmi les Olympioniques une Ode entiére qui n'eſt qu'un éloge des Graces, auquel on peut dire qu'elles ont elles-meſmes travaillé.

On voit aiſément par cet échantillon, combien s'éloignent de la vérité ceux qui croyent qu'il n'y a dans Pindare que de l'élévation, & qui le voyent toûjours comme une aigle dont le vol échappe aux yeux, & ſe perd dans l'obſcurité des nuës.

Après avoir traité de l'enthouſiaſme, & des digreſſions de Pindare, & avoir montré ce qu'il eſt dans le genre ſublime, & dans le genre fleuri, il faut dire un mot de ſon ſtile. Il eſt toûjours le meſme par-tout, toûjours proportionné à ſa maniére de penſer, ſerré, concis, & ſans trop de liaiſons dans les mots : l'eſprit en découvre aſſez dans la ſuite des choſes qu'il dit ; & les vers en ont plus de force. Le ſoin d'ajuſter des tranſitions ne feroit que rallentir le feu du poëte, en donnant à l'enthouſiaſme le temps de ſe refroidir.

Par tout ce que je viens de rapporter de Pindare, on peut juger, ce me ſemble, qu'il a eſté en ſon genre un des plus grands génies du monde. Il raſſembloit en luy ſeul toutes les qualitez qui font les excellents poëtes ; un eſprit noble & élevé, un grand feu d'imagination, une diſpoſition preſque égale pour la force & pour l'agrément. Il fait ſouvent un uſage admirable de la fable, & il l'employe avec tant d'art, que ſi l'on en excepte quelques endroits où il ſe livre aux erreurs de ſon temps, luy qui d'ailleurs les combat preſque par-tout, il n'y a rien dans ſes poëſies qui ne puiſſe convenir à un théologien très-ſage. Tout y porte les hommes à la piété envers les Dieux, à l'amour de la patrie, & aux vertus dont la pratique fait le lien de la ſociété civile. Il échauffe l'ardeur du courage, & il l'inſpire meſme par ſes penſées & par la cadence de ſes vers. Avec ces qualitez il méritoit pour le moins autant que le fameux Tyrtée, d'avoir

une place honorable dans la République de Sparte ; il méritoit meſme d'eſtre couronné dans celle de Platon.

Du reſte, quant à ce qui regarde les particularitez de ſa vie, le détail & la critique de ſes Œuvres, les diſſertations que l'on peut faire ſur les Jeux célebres de la Grece, & pluſieurs autres choſes dont les recherches ſeroient curieuſes, & ne ſeroient pas ſans utilité, tout cela préſentement ne fait rien à mon ſujet. En parlant de Pindare, je ne me ſuis propoſé, Meſſieurs, que de vous entretenir du caractere de ſa poëſie, & j'ay peut-eſtre raiſon de craindre qu'il n'y ait déja trop long-temps que je vous en parle.

DISSERTATION
SUR
LA CYROPE'DIE DE XE'NOPHON.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'HISTOIRE de Cyrus a eſté écrite fort diverſement par trois auteurs célebres ; Hérodote, Ctéſias & Xénophon. Voici comme la raconte Hérodote, le plus ancien des trois, & qui vivoit en meſme temps que Xerxès & Artaxerxès Longimanus.

Aſtyage, Roy des Médes, donna ſa fille Mandane en mariage à Cambyſe Perſe, d'une naiſſance obſcure, & cela dans la crainte que s'il la donnoit à quelque homme puiſſant, l'enfant qui naiſtroit de ce mariage, n'employaſt les forces de ſon pere pour accomplir ſa deſtinée, laquelle, par la bouche de l'Oracle, luy promettoit de renverſer l'Empire des Médes. Dans ce temps-là les Perſes leur eſtoient ſoûmis, & n'avoient pas dans l'Aſie une grande réputation. Cyrus, par une longue ſuite de guerres & de victoires, les rendit illuſtres, & maiſtres de ceux à qui ils obéiſſoient auparavant. Aſtyage, après trente-cinq ans de regne, fut dépouillé par

Cyrus ; Créſus fut vaincu, & Babylone fut priſe après un long ſiege. Enfin, ce Conquérant qui avoit ſçû former un ſi grand Empire, trouva par les mains de Tomyris Reine des Maſſagétes, la fin de ſes victoires & de ſa vie, après avoir eſté vingt-neuf ans ſur le Thrône.

Ctéſias eſtoit de Cnide, & vivoit en meſme temps que Xénophon. Car il ſe trouva dans l'expédition que le jeune Cyrus entreprit contre ſon frere Artaxerxès Mnemon. Il fut pris par celuy-ci, & comme il eſtoit habile médecin, il demeura ſeize années entiéres à ſa Cour dans une grande conſidération. Ce fut pendant cet eſpace de temps qu'ayant conſulté les archives des Perſes, il en tira, ſelon Diodore, de quoy remplir les vingt-deux livres de l'hiſtoire Perſique qu'il écrivit, & dont parle Photius. Mais ſa bonne foy eſt extrêmement ſuſpecte, & il ſemble n'avoir écrit l'hiſtoire de Cyrus que dans la vûë de contredire Hérodote, lequel ſe rend témoignage à luy-meſme, que n'ignorant pas les maniéres différentes dont on racontoit l'hiſtoire de Cyrus, il s'eſt attaché à celle qu'il a jugée la plus véritable. Ctéſias prétend qu'Aſtyage n'avoit avec Cyrus aucune alliance, bien loin d'eſtre ſon ayeul ; qu'il épouſa la fille d'Aſtyage, nommée Amyntis ; que les Bactriens ſe ſoûmirent volontairement à ſa domination. Il place enſuite l'expédition de Cyrus contre les Saces, puis celle de Lydie, où Cyrus ayant fait Créſus priſonnier, le fit paſſer dans la Médie, & luy donna une grande ville proche d'Ecbatanes. Il raconte qu'Aſtyage mourut poignardé par celuy meſme que Cyrus avoit député vers luy : & que Cyrus enfin ayant eſté bleſſé dans une bataille contre les Derbices, ne ſurvêcut que trois jours, & mourut après trente ans de regne.

Herod. lib. 1.

Xénophon contemporain de Ctéſias, dans les huit livres de la Cyropédie, a donné la vie de Cyrus tout autrement que les autres ; de ſorte que n'ayant ſuivi perſonne, il n'a trouvé perſonne qui l'ait ſuivi. Car outre une infinité d'endroits qu'on ne pourroit rapporter ici, ſans copier une grande partie de ſon ouvrage ; premiérement, il place dans l'Empire

des Médes Cyaxare entre Aſtyage & Cyrus, quoyque Cyrus ait ſuccédé immédiatement à Aſtyage, comme Ctéſias, qui combat les ſentiments d'Hérodote en toute occaſion, en convient avec luy. En ſecond lieu, le conſentement de ces deux auteurs eſt une preuve manifeſte que la mort de Cyrus n'a point eſté telle que Xénophon la raconte, lorſqu'il le fait mourir au milieu de la paix, & dans les embraſſements de ſa famille. Ces différences & beaucoup d'autres ont eſté cauſe que ni Diodore, ni Trogus Pompeius, ni Juſtin, n'ont ſuivi le récit de Xénophon, & qu'ils luy ont unanimement préféré Ctéſias & Hérodote. Et c'eſt auſſi ce qui a fait dire à Cicéron dans la premiere épiſtre à ſon frere Quintus, que Xénophon avoit compoſé l'hiſtoire de Cyrus, non pas ſuivant l'exacte vérité, mais comme le modéle d'un bon gouvernement : *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti imperii.* Le P. Petau, & Joſeph Scaliger, deux hommes au moins auſſi capables que Cicéron de décider en matiére d'Hiſtoire & de Chronologie, ſont entiérement du meſme avis; le premier s'explique ainſi dans le livre dixiéme *de Doctrina Temporum. Xenophontem autem, quia fabulam de Cyro potiùs quàm hiſtoriam edidit, conſultò præterimus.* Et Scaliger dans les Prolégoménes de ſon livre *de Emendatione Temporum*, ſoûtient qu'excepté les noms propres, & le ſouvenir de deux ou trois évenements, tels que ſont la défaite de Créſus, & la priſe de Babylone, on ne trouvera pas plus de vérité dans la Cyropédie, que dans le Roman d'Héliodore.

L'opinion oppoſée n'a pas laiſſé de trouver des défenſeurs, qui ſemblent eſtre fâchez qu'un livre écrit avec un ſi grand art, & rempli de maximes ſi utiles, ne ſoit pas tant regardé comme une hiſtoire, que comme un recueil de préceptes; ſans compter que ces préceptes mis dans un jour très-agréable, ont leur mérite à part, & qu'il vaut encore mieux eſtre philoſophe qu'hiſtorien. Cependant le ſentiment de Cicéron a prévalu; & c'eſt pour l'appuyer d'une nouvelle preuve, que je veux développer dans cette Diſſertation, le fonds de la

Cyropédie. Voici donc ce que je crois de plus vray-ſemblable.

La Cyropédie contient deux choſes : la vie de Cyrus depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort, & par occaſion elle contient auſſi un nombre infini d'enſeignements très-ſages, tant pour la guerre que pour la paix, tant pour ceux qui doivent commander aux autres, que pour ceux qui doivent obéïr. Premiérement, tout ce qu'on trouve de morale dans la Cyropédie, n'eſt autre choſe que la doctrine de Socrate, dont Xénophon avoit eſté diſciple. Secondement, ce qu'il y a d'hiſtorique n'y ſert que d'occaſion d'étaler de la morale, comme dans nos meilleurs Romans les faits hiſtoriques ne ſont conſervez que pour donner lieu à des choſes plus agréables. Et c'eſt pour ce deſſein que Xénophon a préféré Cyrus aux autres héros qu'il auroit pû choiſir, parce que ſa vie, comme je l'ai déja dit après Hérodote, eſtoit racontée diverſement. Dans l'obſcurité des temps reculez, & dans cette eſpece d'incertitude, il a choiſi & ajuſté ce qui convenoit le mieux à ſon entrepriſe. De la vie de Cyrus, il a ſçû faire ce qu'on a fait depuis de ſon propre ouvrage, avec cette différence qu'en ménageant à ſon gré les évenements, il n'a ſongé qu'à enſeigner la vertu ; au lieu que par les meſmes moyens on n'a, ce ſemble, penſé dans ces derniers temps, qu'à débiter des aventures frivoles, & des contes de galanterie. Et certainement le choix de Xénophon eſt très-heureux. Car de meſme que pour le Roman d'Aſtrée, l'auteur a choiſi un lieu tranquille & délicieux, parce qu'il luy falloit une ſcene conforme au ſpectacle qu'il vouloit repréſenter : ainſi pour l'éducation dure & auſtére que Xénophon vouloit inſpirer aux hommes, il a trouvé un pays rude & ſtérile, & un peuple tout occupé de la chaſſe, & du ſoin des beſtiaux, car c'eſt ainſi que Platon en parle dans le troiſiéme livre des Loix. Et il adjoûte que l'obéiſſance eſtoit fort douce parmi les Perſes, de ſorte que l'amitié, pluſtoſt que le devoir, uniſſoit les chefs & les ſoldats ; & que Cyrus ne dédaignoit pas d'écouter les ſentiments de tout le monde, & d'admettre à ſon entretien tout ce qui compoſoit ſon armée. Xénophon, dans la nature

du

du pays & dans l'humeur des hommes, a trouvé où baſtir ſon ſyſtême d'éducation, & dans cette liberté des converſations, de quoy produire tout ce que la converſation de Socrate luy avoit appris.

Dans cette eſpéce de Roman, pour m'exprimer ainſi, Xénophon, comme Scaliger l'a fort bien remarqué, a ſuivi l'exemple des plus célebres ſophiſtes de ſon temps, qui pour donner plus de poids & d'authorité à leurs préceptes, les mettoient dans la bouche de ces anciens héros, dont la mémoire eſtoit en grande vénération; & ſuppoſoient, par exemple, que Neſtor, Ulyſſe, ou Palaméde, eſtant au ſiége de Troye, avoient dit dans l'occaſion telles & telles choſes, qui n'eſtoient en effet que les penſées de ces écrivains. Nous avons dans Platon des exemples de cette couſtume, comme on peut voir dans le premier Hippias & dans le Phédrus. Car dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Hippias, ce ſophiſte célebre invite Socrate à venir l'entendre réciter un diſcours touchant les exercices auxquels un jeune homme doit s'appliquer, & luy dit que la forme de ce diſcours eſt telle: Après que Troye fut tombée ſous la puiſſance des Grecs, un jour Néoptoléme s'adreſſant à Neſtor, luy demanda quels eſtoient les exercices convenables à un jeune prince. Sur quoy Neſtor fait une réponſe à Néoptoléme remplie de tout ce qu'Hippias avoit pû imaginer ſur un ſi beau ſujet. Et dans le Phédrus, Socrate demande à ce jeune homme, dont le Dialogue porte le nom, s'il ne connoiſt pas l'art de la Rhétorique compoſé par Neſtor & par Ulyſſe dans le loiſir du ſiége de Troye, & Phédrus reſpond qu'il ne connoiſt point les ouvrages de Neſtor ni d'Ulyſſe, à moins que par Neſtor, on n'entende Gorgias, & que par Ulyſſe, on n'entende Thraſymaque ou Théodore. Et c'eſt pour quelque ouvrage ſemblable que quelques lignes après il nomme Palaméde un des ſophiſtes, lequel, ſelon Quintilien, n'eſt autre qu'Alcidamas d'Elée. C'eſt en quelque façon de cette maniére détournée que M. l'Archevêque de Cambray a uſé dans ſon Télémaque compoſé pour l'inſtruction des Princes, qui ſont aujourd'huy l'appui & l'eſpérance de tant de Royaumes. *Quintil. l. 3. c. 1.* En 1707.

D'ailleurs Xénophon qui ne vouloit pas de bien aux Perſes, n'a peut-eſtre pas eſté fâché de redonner en beau l'origine de quelques uſages dont on ne voyoit plus parmi eux que des traces très-foibles, & des veſtiges défigurez. Il prend ſoin de terminer la Cyropédie par une comparaiſon odieuſe des Perſes de ſon temps avec les anciens Perſes, & d'apprendre à tout le monde ce qu'il avoit vû, lorſqu'avec Agéſilas, ou avec le jeune Cyrus, il avoit paſſé dans leur pays. Il faiſoit en cela une choſe agréable à toute la Grece, qui n'avoit point d'ennemi plus redoutable que le Grand-Roy. Car c'eſt ainſi qu'ils appelloient le Roy de Perſe, comme nous nommons aujourd'huy le Grand-Seigneur.

Pour confirmer ces conjectures touchant la Cyropédie, il faut voir ſi en effet la doctrine de Socrate y eſt contenue : car ſi d'un coſté on y voit une ſingularité telle que je l'ai fait remarquer, à décrire les actions de Cyrus avec leurs circonſtances, & que d'un autre coſté on y retrouve une morale qui n'a pris naiſſance qu'avec Socrate, on ſera, ce me ſemble, bien fondé à regarder la Cyropédie comme un Roman de vertu. Or, je ſoûtiens que les ſentiments de Socrate, & ceux qu'on voit répandus dans tout le corps de la Cyropédie ſont préciſément les meſmes. Mais comme pour en faire la comparaiſon il ne nous reſte de bien complet que Platon & Xénophon ; je dis, & il eſt clair, qu'on doit pluſtoſt comparer la Cyropédie avec les mémoires de Socrate dreſſez par Xénophon, qu'avec les dialogues de Platon, bien que dans ceux-ci on ne laiſſe pas de trouver les meſmes choſes lorſqu'on y regarde de près. C'eſt donc dans le Socrate de Xénophon qu'il faut chercher les ſentiments dont Xénophon a rempli la Cyropédie, parce que cette voye eſt la plus courte, & parce qu'il eſt naturel que Xénophon ait rendu Socrate comme il l'a compris.

Tout le monde ſçait que ces deux hommes célebres ont eſté diſciples de Socrate ; tous deux ont reçû de luy les principes de ſa morale, & tous deux dans des ouvrages immortels, les ont tranſmis à la poſtérité. Mais comme ces principes avoient fait ſur leur eſprit des impreſſions différentes, ils les ont rendus différemment chacun ſelon ſa maniére de ſe les approprier. Et

c'eſt ſans doute une ſorte d'étude très-agréable & très-utile en meſme temps, que d'obſerver avec ſoin comment les meſmes diſcours prennent un tour & un air ſi différents, ſuivant la différence des perſonnes qui les entendent; à peu près comme les meſmes plantes ont plus ou moins de force & de beauté, ſelon la nature des terres où elles ſont cultivées. Socrate ayant trouvé la philoſophie toute occupée à la contemplation de la nature, & dans des recherches plus capables d'attirer l'admiration des hommes, naturellement amoureux de ce qu'ils ignorent, qu'elles ne ſervent à eſtablir leur véritable félicité; Socrate, dis-je, fut le premier qui luy fit tourner les yeux du coſté de la morale, & qui ſongea uniquement à rectifier les mœurs des hommes, comptant pour rien la glorie de ſatisfaire leur curioſité. Il ſçut donc dans la connoiſſance de l'homme meſme trouver l'idée de ſa perfection, & s'attachant à ſuivre cette idée, comme on ſuit un guide éclairé, il ſçut parvenir à la ſource du vray bonheur. Platon qui avoit admirablement bien compris toute l'eſtenduë de ſes principes, les a expliquez d'une façon très-claire dans ſon Dialogue ſur la Juſtice, qu'on nomme communément la République. Il y compare chaque homme avec une République entiére; & comme le bonheur d'un eſtat conſiſte dans la correſpondance mutuelle de toutes ſes parties, & dans une parfaite ſubordination, de meſme dans chaque perſonne en particulier, la vertu & le bonheur viennent, ſelon luy, de la meſme cauſe, ſçavoir de l'ordre que les facultez de l'ame doivent garder entre elles, & de la dépendance où elles doivent eſtre l'une de l'autre. Car il y enſeigne que l'ame, toute ſimple qu'elle eſt, peut avec raiſon eſtre conſidérée comme eſtant compoſée de trois parties, qui ſont comme autant de principes différents, d'où naiſſent tous les mouvements & toutes les actions qu'on peut imaginer dans la conduite de la vie. La premiére de ces trois parties eſt l'entendement, νοῦς, à qui il appartient de régler toutes les autres. La ſeconde eſt celle qui, capable de mouvements impétueux, eſt par elle-meſme indifférente au bien ou au mal, & ſuit la détermination qu'on luy donne, ſoit que cette détermination vienne de la raiſon, ſoit qu'elle vienne des paſſions. Et la troiſiéme eſt

celle où réſident toutes les paſſions, qui peu d'accord entre elles, & avec les autres parties, ſe déchirent mutuellement, & veulent ſe rendre maiſtreſſes au lieu d'obéir. La perfection de l'homme, ſelon Socrate, & l'origine de ſon bonheur conſiſte dans le pouvoir qu'exerce ſur les autres parties l'entendement, cette émanation de la Divinité, ce démon familier qui, par un privilége ſpécial de la nature humaine, nous eſt donné en naiſſant, pour tenir toûjours la bride, & régler toutes les actions de noſtre vie : & c'eſt pour ſoûmettre les paſſions qu'il a droit de mettre de ſon coſté les forces de la partie iraſcible, comme la ſouveraine puiſſance dans un Eſtat employe la force militaire & les armes pour tenir dans le reſpect des ſujets toûjours preſts à ſe ſoûlever, toûjours en garde elle-meſme pour s'empêcher d'eſtre vaincuë & miſe aux fers par les paſſions, comme par une populace rebelle & inſenſée. De ce principe bien développé, & mis, pour ainſi dire, ſous les yeux par des images ſenſibles, on peut tirer ſans peine, après Platon, les définitions de toutes les vertus & de tous les vices, & des regles infaillibles pour juger du mérite de chaque choſe, meſme de celles qui s'attirant le plus l'admiration des hommes, ſemblent éblouir leur raiſon, & la mettre hors d'eſtat de leur donner leur juſte prix. Et le chemin marqué par la lumiére de ce flambeau, conduit les hommes au plus haut point de perfection, où ils puiſſent naturellement arriver.

Tel eſt en abrégé le fondement de tous les diſcours de Socrate. Tout ce qu'on y apperçoit de beautez, ne ſont que des rayons qui partent de ce principe ſi fécond & ſi lumineux. Et c'eſt une erreur de croire que dans les Dialogues de Platon, Socrate, qui fait preſque par-tout le premier rôle, ne ſe découvre jamais, & que content d'avoir jetté ſon adverſaire dans de nouvelles obſcuritez, il garde pour luy ſeul la connoiſſance de la vérité, ſans ſe mettre en peine de la faire paſſer dans l'eſprit des autres, ni de lever des difficultez qu'il n'a fait que rendre plus grandes par l'adreſſe de ſes demandes, & par la ſubtilité de ſes objections. Car dans le Dialogue où Platon le fait parler ſur la juſtice, c'eſt-à-dire, ſur le fondement de toute la Morale, il démêle très-

nettement ſes penſées; il expoſe ſans déguiſement le fonds de ſes principes, & l'on n'a peut-eſtre pas un autre ouvrage, où l'eſprit ſoit conduit avec plus de préciſion & de clarté. Et ſi dans les autres Dialogues l'ironie, cette figure favorite de Socrate, & qu'il employe ſi heureuſement à réfuter les opinions ridicules des ſophiſtes, ne luy permet pas toûjours d'eſtablir luy-meſme ſa doctrine; il ne faut que ſe reſſouvenir de celuy-ci, pour voir d'un coup d'œil, & ſuppléer ce qui n'eſt pas peut-être aſſez exprimé. Mais revenons à Xénophon.

J'ai ſouvent eſté tenté de croire qu'il avoit compoſé la Cyropédie pour redonner la doctrine de Socrate à ſa maniére, comme Platon dans le Dialogue de la République l'a redonnée ſelon qu'elle luy avoit frappé l'eſprit. Et pour dire la vérité, s'il a eu en vûë d'écrire à l'envi de Platon, comme on peut aſſez aiſément ſe le perſuader, on luy doit la louange d'avoir bien ſçû de quelle maniére il devoit s'y prendre pour réüſſir à faire un ouvrage, qui pût trouver ſes partiſans. Car comme dans le Dialogue de Platon ſur la juſtice, il n'y a que peu d'interlocuteurs, & que Socrate y parle preſque ſeul, depuis le commencement juſqu'à la fin; apparemment Xénophon aura crû pouvoir de ſon coſté arreſter l'attention des hommes, & faire quelque choſe de parfait pour la forme, s'il préſentoit dans une narration élégante & variée, des faits hiſtoriques dont la lecture eût des charmes par elle-meſme, avec des entretiens amenez à propos, & qui fuſſent remplis d'enſeignements à la portée de tout le monde, & débitez d'une maniére agréable & ſans affectation. En un mot, il aura crû que ſi dans la meſme compoſition, il réuniſſoit la douceur d'un récit noble & poli, les graces du Dialogue & la ſolidité des préceptes, il pourroit ou égaler ou ſurpaſſer l'ouvrage de Platon, qui n'offre à l'eſprit du lecteur, qu'une de ces trois choſes, c'eſt-à-dire, un très-beau Dialogue. Il a bien compris que les hommes aiment naturellement les hiſtoires, & que d'ailleurs ce qui ſe dit comme par occaſion & ſans deſſein, s'empare plus agréablement de leur imagination, que ce qui eſt propoſé d'une façon directe & ſans art. Par ce moyen-là Xénophon a donné de l'ame & du mouvement à la

République de Socrate, telle qu'il l'a imaginée, & il a rempli autant qu'il eſtoit en luy, le déſir que ce Philoſophe fait voir au commencement de Timée, où il s'explique ſur le plaiſir qu'il auroit à voir tout ce grand corps en mouvement, comme un homme qui regardant des animaux en peinture, leur ſouhaite de la vie & de l'action.

Quoy qu'il en ſoit de ce deſſein de Xénophon, que je mets au rang de ces penſées qui viennent quelquefois aux gens de Lettres, & qu'il eſt plus aiſé de ſentir, que de prouver aux autres; on doit convenir que la Philoſophie de Socrate avoit jetté dans l'eſprit de Platon des racines bien plus fortes & bien plus profondes, que dans celuy de Xénophon. Je n'en veux donner qu'un exemple, mais il eſt aſſez ſenſible pour faire entendre en peu de mots ce que je veux dire.

Les ſciences où la méditation a beaucoup de part, comme ſont la ſcience des Nombres & la Géométrie, ont deux uſages, dont l'un regarde la perfection des arts, l'autre conſiſte à éloigner l'ame du commerce des ſens, à détourner ſes yeux des objets matériels, par l'habitude d'enviſager des véritez abſtraites; & de mettre ainſi l'homme autant qu'il ſe peut pendant le cours de cette vie mortelle, dans l'eſtat de perfection où l'ame ſe trouvera, lorſque dégagée du corps comme d'une priſon, elle ſera renduë à elle-meſme; lorſque ne tenant plus rien de la contagion que cette partie mortelle fait paſſer juſqu'à elle, libre du trouble des ſens, elle contemplera dans un repos entier les véritez éternelles, dont elle n'a ici qu'une très-foible connoiſſance. Tout le ſyſtême de Socrate conduit les hommes à conſidérer les ſciences élevées par rapport à ce dernier uſage. Et c'eſt auſſi de cette façon, que dans le ſeptiéme livre de la République, Socrate en approuve l'étude & les recherches. Xénophon au contraire, bien qu'éclairé des mêmes lumiéres que Platon, n'en tire pas les meſmes conſéquences. Et lorſque dans le recueil des Dits de Socrate, il le fait parler ſur la Géométrie, ou ſur l'Arithmétique, vous n'y trouverez rien qui ne ſoit commun, ni qui paſſe l'uſage ordinaire. Xénophon n'a pas porté plus loin ſes vûës, ſoit qu'accouſtumé aux affaires, & peu né pour le repos

de la méditation, il n'ait pas crû néceſſaire de quitter les routes battuës, ſoit qu'il n'ait pas eſpéré de remporter le prix dans une carriére que Platon avoit fournie ſi glorieuſement, ſoit qu'en effet l'eſtenduë de ſon eſprit eût des bornes, & que mal-aiſément il pût ſuivre un ſyſtême dans des conſéquences un peu recherchées. Car pour enviſager une vérité & en ſoûtenir toutes les conſéquences, il ne faut pas avoir les yeux de l'eſprit moins perçants, ni moins aſſûrez, que le devroient eſtre les yeux du corps pour ſoûtenir tout l'éclat d'un corps lumineux comme le ſoleil. Et c'eſt l'avantage qu'on ne peut refuſer à Platon.

Cette inégalité d'eſprit & d'intelligence ſe remarque tous les jours dans les perſonnes qui font les meſmes eſtudes. Ainſi de deux hommes qui s'attacheront à lire les Dialogues de Platon, l'un né pour les réflexions & les vûës de la haute Philoſophie, s'en rendra propres tous les principes, & ſans négliger les beautez du langage & le tour du Dialogue, ſe remplira l'eſprit du plan tout entier de ſa Dialectique ou de ſa Morale; l'autre n'entrera que dans ce qu'il trouvera de plus aiſé, il en choiſira des traits, & l'eſprit plein des grandes beautez qu'il aura remarquées, ſoit dans les exordes, ſoit dans certains endroits plus travaillez que les autres, il ne laiſſera pas de dire des choſes qui parmi les gens du monde le feront paſſer pour un homme verſé dans la Philoſophie des anciens, mais qui, parmis les vrais ſçavants, ne le feront paſſer que pour un homme du monde qui a pris une teinture de Philoſophie.

C'eſt de cette ſorte qu'on peut imaginer le génie de Xénophon; & c'eſt avec ces diſpoſitions qu'il a recueilli les Dits mémorables de Socrate, qui n'ont ſervi que de matériaux pour la compoſition de la Cyropédie. Mais ſi de la Philoſophie de Socrate il ne nous reſtoit que l'un & l'autre de ces ouvrages, on auroit aujourd'hui bien de la peine à la démêler. Il faudroit eſtre encore plus intelligent, que le ſeroit un Architecte, qui ſur la moindre partie d'un monument antique qui ſe ſeroit conſervée entiere, pourroit marquer les proportions juſtes de tout l'édifice. Il faudroit, par exemple, deviner tout ce que j'ai dit en parlant de la République, d'après ce ſeul morceau qui ſe trouve

au livre ſixiéme de la Cyropédie, lorſqu'Araſpe fait à Cyrus un aveu de ſa foibleſſe, & confeſſe que ſa vertu n'a pû reſiſter à l'impreſſion que la vûë de Panthée a faite ſur ſes ſens. » J'éprouve, dit-il, ſenſiblement que j'ai deux ames. C'eſt une nouvelle Philoſophie que l'Amour, ce grand ſophiſte, m'a enſeignée. En effet, ſi je n'avois qu'une ame, la meſme ne pourroit pas eſtre enſemble & bonne & mauvaiſe, ni en meſme temps aimer le bien & le mal, ni vouloir tout à la fois faire une meſme choſe & ne la pas faire. Cela prouve clairement que j'ai deux ames. Quand la bonne eſt la plus forte, elle fait le bien. Quand la mauvaiſe a l'avantage, elle entreprend des actions vicieuſes. Maintenant que je vous ai à mon ſecours, dit-il à Cyrus, ma bonne ame eſt la plus puiſſante. »

Il faudroit de meſme, de ce qu'on trouve dans Xénophon ſur la nature de l'ame, venir de proche en proche à toutes les autres preuves de ſon immortalité, que Socrate en apporte dans Platon. Car Cyrus au lit de la mort, parle à ſes enfants ſur ce ſujet, conformément en partie à ce qu'on lit dans le quatriéme livre des Dits mémorables de Socrate, & à ce qu'on voit plus au long dans le Philébe, dans le dixiéme livre des Loix de Platon, & dans l'Oraiſon de Cicéron pour Milon, où cet orateur s'approprie ce qu'il avoit lû dans Platon, dont les ſentiments, qui ne ſont autres en morale que ceux de Socrate, eſtoient pour luy des oracles. Voici l'endroit tout entier tel que Monſieur Charpentier de l'Académie Françoiſe, l'a rendu en noſtre langue, & dont j'ai ſuivi la traduction dans tout ce que j'ai rapporté de Xénophon. Il eſt aiſé d'y reconnoiſtre l'opinion de Socrate ſur la nature de l'Ame, & les meſmes diſcours que Socrate condamné par la pluralité des voix, adreſſa à ceux de ſes juges, qui avoient donné leurs ſuffrages en ſa faveur. Ce qui ſert encore extrêmement à prouver ma conjecture. « Mes Enfants, dit Cyrus, je n'ai jamais pû croire que l'Ame » vêcuſt tandis qu'elle eſt dans un corps mortel, & qu'elle mouruſt, lorſqu'elle s'en ſepare. Je vois bien que tandis qu'elle eſt » avec lui, c'eſt elle qui le fait vivre & mouvoir. Mais je ne puis » croire qu'elle ceſſe d'entendre & de raiſonner, quand elle s'eſt

détachée

détachée de ce corps, qui de ſoi-meſme eſt incapable de raiſonnement & de diſcours. Au contraire quand l'eſprit eſt pur & ſéparé de la matiére, c'eſt alors que ſes connoiſſances ſont plus nettes, & que ſon intelligence eſt plus éclairée. Conſidérez auſſi que quand le corps ſe diſſout, chaque partie de ſa ſubſtance retourne viſiblement à ſon ſemblable. Il n'y a que l'ame ſeule qui ne ſe voit point, ni tandis qu'elle eſt icy, ni tandis qu'elle en part. » Et après quelqu'autre propos, il adjoûte : « Si donc ces choſes ſont de la ſorte, ſi mon ame ne fait que quitter mon corps, faites pour l'amour d'elle ce que je vous dis. Que ſi je ſuis trompé dans ma croyance, & qu'il ne reſte plus rien de moy après ma mort, du moins craignez les Dieux qui ne meurent point, qui voyent tout, & dont la puiſſance eſt infinie. »

Pour entendre bien ces deux endroits, & y découvrir parfaitement la doctrine de Socrate, juſqu'au point de la réduire en ſyſtême, combien faut-il avoir donné de temps & d'application à la lecture du Timée, du Phédon, du Ménon, de la République, du Phédrus, du Gorgias, & des autres ouvrages de Platon que j'ai déja citez ?

Voilà quelques échantillons du Socrate de Platon dans la Cyropédie. Dans tout le reſte, c'eſt le Socrate de Xénophon, tel qu'il l'a rendu dans les quatre ou les cinq livres des Dits mémorables : ou ſi l'on y retrouve encore en quelques endroits des morceaux de la République, c'eſt avec la différence qui du génie des diſciples a paſſé aux leçons du maiſtre, quand les diſciples les ont redonnées.

Socrate dans le dialogue ſur la juſtice eſtant obligé par ſon ſujet à tracer le plan complet d'une République pour y remarquer en quoy conſiſte la juſtice, afin qu'après l'avoir vûë en grand dans un Eſtat, il pût dans chaque homme la reconnoiſtre aux meſmes marques, bien qu'en raccourci ; de meſme, dit-il, que quelqu'un qui auroit à lire de petits caractéres, les liroit plus aiſément, s'il avoit vû la meſme choſe écrite en caractéres plus grands : Socrate, dis-je, dans Platon a formé ſa République de ſorte, qu'il ne s'eſt pas contenté d'élever les hommes à une vie

dure & pénible pour en faire de bons ſoldats ; il a ſongé à en faire des hommes ſages, & capables de gouverner les autres, ſelon les plus grandes vûës de la Philoſophie ; perſuadé que le monde ne ſeroit heureux que ſous la conduite d'un Philoſophe. Xénophon de ſon coſté a imaginé l'éducation des Perſes à peu près la meſme. Dans ſon Plan, non plus que dans celuy de Platon, l'éducation des hommes n'eſt point arbitraire, ni abandonnée aux ſoins d'une famille ignorante ; mais c'eſt l'un des plus grands objets de l'attention que les magiſtrats doivent avoir au bien public. Ils veulent tous deux que d'âge en âge on entre comme dans différentes claſſes, ſuppoſé qu'on en ſoit jugé capable, ou qu'on ſoit rejetté, ſi l'incapacité ſe fait ſentir : afin que par toutes ces diverſes épreuves eſtant parvenus à un âge mûr, il s'éleve des hommes capables de ſe bien gouverner eux-meſmes, & de bien gouverner les autres. Le ſoin d'enſeigner les enfants d'une maniere conforme à la foibleſſe de leur âge, & de leur mettre dans l'eſprit inſenſiblement & comme par divertiſſement les principes de tout ce qu'ils doivent ſçavoir un jour ; ce ſoin, dis-je, eſt le meme de part & d'autre. Et l'on peut croire que tout cela eſt propoſé par Xénophon dans la Cyropédie, comme Socrate dans le premier Alcibiade imagine à ſa fantaiſie une éducation très-parfaite, qu'il dit eſtre celle des Princes Perſes, pour piquer par là l'émulation d'Alcibiabe, & luy faire comprendre la différence d'une éducation parfaite, à celle qu'il a reçûë de ſon tuteur Périclès. Platon & Xénophon, après Socrate, eſtoient perſuadez que ce qui décide du reſte de la vie en bien ou en mal, c'eſt le premier âge des hommes, & les impreſſions que la vertu fait dans leur eſprit & dans leur cœur, lorſqu'encore tendres & flexibles, ils ſont capables de tout ce qu'on veut leur inſpirer. Et c'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que Xénophon ayant réſolu de prendre Cyrus au berceau, & de le conduire juſqu'aux derniers moments de ſa vie, n'a point nommé ſon ouvrage l'hiſtoire de Cyrus, mais l'éducation de Cyrus, *la Cyropédie*, comme pour faire entendre que la premiére éducation que Cyrus avoit reçûe dans ſon enfance, avoit produit en luy tout ce que le monde y avoit admiré depuis. Cependant

Xénophon n'ayant pris dans les idées de Socrate que ce qui tourne les hommes à la patience & à la force du courage, & ne ſongeant non plus que Minos & Lycurgue, qu'à les préparer aux travaux de la guerre par les exercices du corps, ſans cultiver en eux par la Muſique & les autres arts libéraux, cette partie de l'ame qui produit les vertus de toute eſpece; il a ſuivi Socrate à la vérité, mais il ne l'a ſuivi que dans le chemin le plus aiſé, & au lieu de ſonger à faire des hommes, il n'a ſongé qu'à faire des ſoldats. Auſſi Platon dans le troiſiéme livre des Loix, peut-eſtre ayant en vûe la Cyropédie de Xénophon, convient que Cyrus avoit eſté grand Capitaine, & grand amateur de ſon pays, mais il luy refuſe l'avantage d'avoir eû une éducation entierement bonne.

On m'objectera peut-eſtre touchant ce que j'ai dit de la maniere dont la meſme doctrine de Socrate a eſté rendue par deux grands hommes, que Platon preſte ſouvent ſes propres idées à Socrate, & qu'il ſuivoit luy-meſme la méthode des Sophiſtes dont j'ai parlé au commencement de ce diſcours, lorſque pour rendre ſes vûës plus recommendables, il les ſuppoſe de Socrate. Cette objection n'eſt pas nouvelle, mais elle eſt frivole. Car au travers de ce qui nous reſte dans Xénophon, il eſt aiſé maintenant de voir que Socrate a pû penſer conſéquemment tout ce que Platon luy fait dire; & ſi l'on fait attention ſur l'Apologie de Socrate, tel qu'on l'a dans Platon, l'on y retrouvera les plus ſublimes principes de morale, ou du moins les conſéquences immédiates. Et que cette Apologie ſoit conforme aux diſcours que Socrate prononça en effet, Xénophon ſemble le dire luimeſme, lorſqu'il convient que d'autres ont égalé la grandeur des choſes que Socrate dit devant ſes Juges. Ce qui certainement ne peut pas tomber ſur l'Apologie de Socrate que Lyſias avoit compoſée.

Du reſte, il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie pour y trouver quelques endroits des mémoires de Socrate écrits par Xénophon. Par exemple, ſur les devoirs de l'amitié fraternelle, ſur la force de l'amour, ſur les vertus œconomiques dans un général d'armée, ſur les connoiſſances qui luy ſont néceſſaires, & ſur

mille autres ſujets dont le détail ſeroit infini & ennuyeux. Il arrive meſme quelquefois à Xénophon de ne pas changer le tour du dialogue, & de rendre preſque mot à mot dans la Cyropédie ce qu'on lit dans les Dits mémorables de Socrate. Témoin l'endroit où Cambyſe parle de l'art militaire. Je le rapporterai en partie, comme il eſt dans l'un & dans l'autre de ces ouvrages. Dans les Mémorables au livre troiſiéme, Socrate s'adreſſant à un jeune homme qui avoit eu un maiſtre dans la ſcience de la guerre, lui demande ce que ſon maiſtre lui a enſeigné. Le jeune homme lui reſpond, « qu'il lui a fait voir ſeulement l'ordre » qui ſe doit tenir dans une armée, ſoit pour marcher, ſoit pour » camper, ſoit pour combattre. Mais ce n'eſt-là, dit Socrate, qu'u» ne petite partie de la charge d'un général. Il faut outre cela qu'il » ſoigne aux appareils de la guerre; qu'il fourniſſe les ſoldats de » munitions néceſſaires; qu'il ſoit inventif, laborieux, diligent, » patient, d'eſprit vif; qu'il ſoit doux & rigoureux tout en» ſemble; qu'il ſçache conſerver ſon bien & prendre celuy d'au» truy; qu'il prodigue & qu'il pille; qu'il ſoit libéral & avare; qu'il » ſoit retenu & entreprenant: enfin qu'il ait mille autres qualitez » naturelles & acquiſes. » Le jeune homme enſuite, pour montrer à Socrate un échantillon de ce qu'il ſçait, lui dit, « que ſelon » le ſentiment de ſon maiſtre il faut toujours placer les meilleurs » ſoldats aux premiers & derniers rangs; » ſur quoy il apporte des raiſons qui paroiſſent bonnes. « Il vous a donc appris, dit Socrate, à connoiſtre les bons & les mauvais ſoldats. Certes, repliqua le jeune homme, il ne m'a point appris ce que vous dites. Mais enfin, reprend Socrate, lorſque ce maiſtre vous a montré les différentes façons de ranger une armée, vous a-t-il dit quand il faut ſe ſervir des unes & des autres? Nullement, reſpondit-il. Cependant, reprit Socrate, c'eſt ſelon les occaſions qu'il faut changer l'ordre. Quoiqu'il en ſoit, dit le jeune homme, il ne m'a rien expliqué de tout cela.

L'endroit paralléle de la Cyropédie, eſt celuy-ci. A la fin du livre premier, lorſque Cambyſe conduit Cyrus ſur les confins de la Perſe; Cyrus entre autres choſes dit à Cambyſe: » Un » jour, quand je vous priai de donner quelque récompenſe à ce-

luy qui m'avoit enſeigné l'art militaire, après m'avoir accordé « ce que je vous demandois, vous m'interrogeâtes ſi ce maiſtre « m'avoit fait quelques leçons d'œconomie; car les ſoldats, me « dites-vous, ont beſoin des meſmes choſes que les ſerviteurs dans « une famille. «(Il faut remarquer en paſſant ce trait répété tant de fois par Socrate;) « & après que je vous eûs confeſſé qu'il « ne m'en avoit pas dit un mot, vous me demandâtes s'il m'a- « voit diſcouru des moyens pour préſerver une armée des mala- « dies..... Je vous confeſſai encore qu'il ne m'en avoit point par- « lé... Ce qui vous donna ſujet de me demander, quelles choſes « donc il m'avoit enſeignées, à quoi je vous reſpondis qu'il « m'avoit ſeulement enſeigné les ordres de batailles. Ce qui vous « fit rire d'abord, & vous me montrâtes enſuite qu'il n'y avoit « pas grande utilité à une armée, quand elle ſçauroit ſe ranger « en bataille le mieux du monde, ſi elle manquoit de provi- « ſions, ou de ſanté; ou d'adreſſe, ou d'obéiſſance. «

Il faudroit tranſcrire tout cet entretien qui eſt très-long, & dont tous les points ſont traitez conformément à ce qu'on lit dans les choſes mémorables de Socrate, & dans quelques endroits de la République de Platon, & ce ſeroit un travail peu ſuſceptible d'agrément, & par conſéquent toûjours trop long. Il me ſuffira d'avoir établi ce qui me paroît le plus approchant de la vérité, & d'avoir par une preuve nouvelle appuyé un ſentiment qui eſt celuy de Cicéron, & des plus grands critiques. L'attention des lecteurs aux livres que j'ai indiquez, en fera une eſpece de démonſtration; & je me flatte qu'on aura de la peine à n'eſtre pas étonné que perſonne juſqu'à préſent n'ait examiné de cette maniere la Cyropédie.

Xénophon meſme au huitiéme livre ſemble avoir voulu faire comprendre ſon deſſein; car dans un entretien entre Cyrus, Gobryas & Hyſtaſpe, Gobryas ayant fait une reſponſe très-digne d'un philoſophe, Cyrus ſe tournant vers Hyſtaſpe, « Eh bien, luy dit-il, avez-vous entendu le raiſonnement de Go- « bryas? Oui, certes, reſpondit Hyſtaſpe, & s'il en fait ſouvent de « ſemblables, je rechercherai pluſtoſt ſa fille, (car il s'agiſſoit de la « marier) que s'il me promettoit beaucoup d'or & d'argent. Oui, «

» oui, repartit Gobryas, j'ai plusieurs semblables discours par écrit
» que je vous communiquerai volontiers. » Ne peut-on pas croire avec raison que par ces discours, Xénophon dans le personnage de Gobryas veut parler des Dits mémorables de Socrate, dont la comparaison qu'on en peut faire avec la Cyropédie, prouve manifestement qu'ils en sont les matériaux? Mais outre la doctrine de ce Philosophe, qui fait le fonds de la Cyropédie, Xénophon n'a pû se refuser à luy-mesme le plaisir d'y jetter l'histoire & la cause de sa mort. Cyrus ayant avec luy le roy d'Arménie qu'il avoit fait prisonnier, & Tigrane fils de ce roy, adresse la parole à Tigrane, & luy dit: « Qu'est devenu ce galant homme
» qui venoit autrefois à la chasse avec nous, & de qui tu faisois tant
» d'estat? Hélas, répondit Tigrane, estes-vous le seul qui ne sça-
» chiez pas son infortune, & avec quelle rigueur mon pere l'a trai-
» té. Et pour quelle occasion? dit Cyrus. Il s'étoit figuré, qu'il
» me donnoit de mauvais conseils, respondit Tigrane; cependant
» il étoit si homme de bien, qu'estant près d'expirer, il me manda,
» & me dit ces propres paroles; Que ma mort, Tigrane, ne vous
» soit point un sujet de vouloir mal au Roy; il ne l'a pas fait par
» méchanceté, mais sur une fausse opinion, & j'estime que ce qu'on
» fait par ignorance, on le fait contre son gré (remarquez ce prin-
» cipe de Socrate.) Ah! l'excellent personnage! s'écria Cyrus. Et
» aussitost le roi d'Arménie voulant se défendre, parla ainsi:
» Quand un mari poignarde celui qui cajole sa femme, ce n'est pas
» qu'il soit fâché qu'elle se polisse l'esprit dans ces sortes de con-
» versations galantes, mais il croit qu'on luy dérobe l'amour qu'el-
» le doit avoir pour luy. J'ai eu pareillement de la jalousie contre
» cet homme-là, parce qu'il me sembloit que mon fils luy por-
» toit plus d'honneur qu'à moi-mesme. Prince, luy dit Cyrus, tu
» as les sentiments ordinaires de tous les hommes. Mais toy,
» Tigrane, il faut que tu excuses ton pere.

Peut-on avec une connoissance médiocre de Platon & de Xénophon, ne pas reconnoistre dans cette histoire l'aventure de Socrate un peu déguisée; luy, qui, selon les propres termes de Xénophon, mourut accusé de ce «que persuadant aux jeunes
» gens qu'il estoit le plus sage de tous les hommes, & le plus capa-

ble de mettre les autres dans le véritable chemin de la ſageſſe, » ils croyoient que tout le monde n'eſtoit rien en comparaiſon » de luy. » C'eſtoit-là, en effet, ſon crime. Les autres crimes qu'on luy imputoit n'eſtoient que des prétextes pour le punir de celuy-là. Mais en examinant de près cet endroit de Xénophon, ne pourroit-on pas, dans l'avis que Cyrus donne à Tigrane d'excuſer la faute de ſon pere, imaginer un reproche tacite à Platon, d'avoir trop mis en jour la honte de ſon pays & le crime de ſes citoyens dans la condamnation de Socrate? Car je n'ignore pas l'opinion commune touchant la meſintelligence de Platon & de Xénophon. Cette opinion eſt principalement fondée ſur quelques fragments de lettres attribuées à ce dernier, peu dignes de luy, & qui ne ſont peut-eſtre pas plus véritables, que la pluſpart des lettres qui paſſent pour eſtre de ces temps-là. Il eſt certain d'ailleurs que Xénophon dans le livre troiſiéme des Mémoires de Socrate a nommé Platon avec diſtinction. Socrate, dit-il, affectionnoit Glaucon, à cauſe de Platon & de Charmide. Ce Glaucon eſtoit frere de Platon. Mais quelque opinion que l'on ait ſur la prétenduë jalouſie qui diviſoit ces deux grands hommes, ſi dans Xénophon elle a produit la penſée d'écrire les diſcours mémorables de Socrate, & d'après eux la Cyropédie, il faut convenir avec un ancien, que

La noble jalouſie eſt utile aux mortels.

HISTOIRE

DE ZARINE ET DE STRYANGE'E.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

L'HISTOIRE de la Reine Zarine & du Prince Stryangée qui ſe tua d'amour pour elle, paroîtra neuve à pluſieurs: mais quoyque perſonne preſque n'en ait encore entendu parler, cependant elle eſt très-ancienne, & il n'y a rien qui n'en ſoit tiré d'auteurs originaux. Le principal canevas eſt un morceau qui

nous reſte du premier livre des hiſtoires de Nicolas de Damas, ſurnommé le Péripatéticien, ami particulier d'Auguſte & d'Hérode le Grand. Il ſe trouve dans les Extraits de l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, qui ont eſté donnez au public, & traduits en latin par le ſçavant Henri de Valois, lequel y a joint ſes excellentes notes. Il y a indiqué le bel éloge qui eſt fait de cette Reine par Ctéſias dans Diodore, l. 2. chap. 11 pag. 84 & pluſieurs autres endroits. J'ai mis tout cela en œuvre, & j'y ai adjoûté divers éclairciſſements que j'ai crû néceſſaires.

Quoique pluſieurs de ces fragments ne fuſſent qu'à peine reconnoiſſables, parce que ce n'eſtoient quelquefois que de bréves citations qui ne faiſoient pas meſme un ſens parfait, & qui ne marquoient aucun nom propre; il eſt pourtant viſible qu'ils ſe ſont renouez d'eux-meſmes, & ſe ſont rajuſtez ſi naturellement à cette narration, que l'on ne peut pas douter qu'ils n'en fuſſent, deſorte que nous l'avons aujourd'huy preſque complette. Nous ne ſçavons pourtant point de quelle maniere Zarine a reçû la nouvelle de la mort de ſon amant. L'exact Henri de Valois nous apprend qu'il manquoit-là deux pages dans le manuſcrit unique ſur lequel il nous a donné les extraits de Porphyrogénéte.

Ce ſujet au reſte ſemble fait exprès pour être la matiere d'une tragédie, & je ne doute point que quelque excellent Poëte n'en ſoit tenté. Tout y eſt illuſtre. Les principaux perſonnages ſont des Rois & des Héros de l'antiquité. L'exemple d'un amant qui ſe tuë ſur un refus, eſt un événement ſingulier, autant rare dans l'exécution que fréquent en la bouche des amants vulgaires. Mais ſur-tout les ſentiments héroïques de la Reine Zarine, amante paſſionnée, ſont quelque choſe de ſi admirable, qu'ils donnent de la jalouſie non ſeulement aux Philoſophes, mais aux Chreſtiens. Il eſt impoſſible d'entendre raiſonner une Princeſſe Sacide, une Scythe avec tant de bon ſens, d'eſprit, de politeſſe & de vertu, ſans que nous ayons honte de nous-meſmes & de nos foibleſſes.

Empire des Scythes. Les Scythes ont poſſedé pluſieurs fois l'Empire de l'Aſie. Juſtin dès le commencement de ſon livre parle de leur Roy Tanaïs,

Tanaïs, contemporain de Véxores Roy d'Egypte. Il dit au ſecond livre que l'Aſie a eſté tributaire des Scythes pendant 1500. ans, & que c'eſt Ninus Roi des Aſſyriens qui l'en a affranchie le premier.

Strabon. l. 15. atteſte qu'Idanthyrſus le Scythe avoit conquis l'Aſie juſques en Égypte.

Arrien, en ſes Parthiques dans Photius, prétend que les Parthes ſont une Colonie des Scythes, qui quittérent leur patrie ſous Jandyſus Roy des Scythes du temps de Séſoſtris.

Il ſe peut faire que ces trois auteurs parlent d'un meſme fait, & que Tanaïs, Idanthyrſus & Jandyſus ſoient les différents noms d'un meſme Roi, comme Véxores & Séſoſtris paſſent pour un meſme Roy d'Egypte.

Mais Hérodote l. 1. c. 103. parle d'un temps tout différent, & beaucoup poſtérieur, qui eſt celuy dont il eſt ici queſtion. Il dit donc que les Scythes ſous leur Roy Madyès conquirent l'Empire des Médes ſur Cyaxare, & qu'ils furent les maiſtres de toute l'Aſie pendant 28. ans. C'eſt à la fin de ces 28. ans qu'arriva l'hiſtoire de Zarine.

Il eſt à propos de fixer un peu davantage cette Chronologie.

Cyaxare. Cyaxare a regné quarante ans, il a commencé l'an 634. avant l'ére vulgaire de la naiſſance de N. S. il a fini l'an 594.

Les vingt-huit ans de l'Empire des Scythes font partie des quarante du regne de Cyaxare, & commencent auſſi l'an 634. avant N. S. car Cyaxare devint leur tributaire dès la premiere année. Il ſecoua le joug vingt-huit ans après; & par conſéquent l'an 606. avant N. S. La guerre entre luy & Zarine a duré deux ans. Ainſi la paix ſe fit l'an 604. Ce fut en cette meſme année 604. qu'une troupe de Scythes chaſſez de leur pays ſe réfugia chez Cyaxare, qui les employa pour montrer à tirer de l'arc aux jeunes Seigneurs Médes. Mais enſuite s'emportant contre eux de ce qu'ils ne luy avoient pas fourni de la venaiſon un certain jour, ils ſe vengérent par une cruauté ſur un de leurs diſciples qu'ils luy firent manger, & ſe ſauverent en Lydie chez Alyatte, pere de Créſus, ce qui fut cauſe de la guerre des Médes en Lydie, où Cyaxare commandoit en perſonne ſes armées

contre Alyatte, tandis que Stryangée ſon gendre faiſoit la guerre chez les Parthes contre Zarine avec une autre armée.

Cyaxare eſt le plus grand des Empereurs Médes, comme dit Hérodote. Il eſt appellé Aſtybaras ou Aſtybarnas par Ctéſias dans Diodore. Il eſtoit fils de Phraortes, & petit fils de Déjocès. Tous ces Rois ont pluſieurs noms, & tout-à-fait différents, non ſeulement ſuivant chaque langue, mais ſouvent en la meſme, ſuivant les divers auteurs qui en parlent. C'eſt ce qui rend leur hiſtoire fort difficile. On prétend que Cyaxare & Aſſuérus ſont un meſme nom qui ſe donne à tous les Rois Médes. Il eſt certain que Déjocès eſt appellé Cyaxare dans Diodore de Sicile, qui cite meſme cela d'Hérodote, dont il s'écarte en changeant le nom propre. L'opinion commune eſt auſſi qu'Aſtyage fils de Cyaxare s'appelloit Aſſuérus, ou Cyaxare comme ſon pere, & il doit eſtre l'Aſſuérus mari d'Eſter. La Chronologie le fait voir. Outre cela Darius le Méde dans Daniel. chap. 5. & 6. eſt le Cyaxare de Xénophon livre 8. de la Cyropédie, comme Joſéphe l'inſinuë livre 11. ch. 12 mais pour éviter cette confuſion de noms, tenons-nous en ici à ceux d'Hérodote.

Mort de Phraortes

Phraortes pere de Cyaxare fut tué devant Ninive qu'il avoit aſſiégée, & ce fut l'an 634. avant noſtre ére. Nabuchodonoſor Ciniladan poſſédoit alors Ninive, car il eſtoit Roy des Aſſyriens & des Babyloniens. Il avoit commencé l'an 647. avant N. S. Labopolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor qu'on appelle le pere, luy ſucceda l'an 625. & Labocolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor le fils & ſurnommé le Grand, ſucceda à ſon pere l'an 604. Tout cela eſt conſtant par l'ére de Nabonaſſar, qui eſt la plus certaine de toutes les éres, & qui a eſté inventée exprès par les Mathématiciens. Ce fut donc Ciniladan qui tua Phraortes.

Le premier exploit de Cyaxare fut de raſſiéger Ninive tout de nouveau pour venger la mort de ſon pere, mais il ne put prendre cette place pour lors. Car il fut contraint de lever le ſiége pour aller s'oppoſer aux Scythes, qui eſtoient entrez en armes dans ſes eſtats.

Madyès.

Madyès fils de Protothyès, eſtoit Roy des Scythes de devers

le Tanaïs Il chassa de l'Europe les Cimmériens ; & les ayant poursuivis jusques dans la Médie, où ils s'étoient réfugiez, il y entra avec eux. Cyaxare estant accouru pour luy donner bataille, la perdit, & devint tributaire des Scythes, qui par ce seul coup se rendirent maistres de tout l'Empire des Médes.

Madyès traversoit déja la Palestine pour passer en Égypte, quand Psammitique Roy d'Egypte qui venoit de prendre Azot ville de Syrie, après un siége de vingt-neuf ans, trouva moyen de conjurer cet orage, en arrestant ce conquérant Scythe à force de présents & de priéres. Psammitique.

Quelques Scythes en s'en retournant pillérent le temple de Vénus Uranie dans la ville d'Ascalon.

D'autres s'emparerent de la ville de Betsan qu'on dit avoir estè autrefois la fameuse Nyse de Célésyrie fondée par Bacchus, & luy donnerent le nom de Scythopolis, ou ville des Scythes, dont il est fait mention sous ce nom dans le second livre des Macabées chapitre 12. versets 29. 30. 31. & dans Joséphe en une infinité d'endroits. Ils y consacrérent mesme un temple à Diane Scythique, comme dit Hégésippe l. 3. c. 9. cette ville qui est proche du Jourdain dans la Galilée, avoit fait partie du Royaume de Samarie, ou des dix tribus d'Israël; mais il y avoit déja 106. ans qu'il ne subsistoit plus, & qu'il avoit esté détruit par Salmanassar l'un des prédecesseurs de Ciniladan. Ainsi les Scythes s'étoient emparez de cette ville sur Ciniladan. Scythopolis.

Mais le bon Roy Josias regnoit encore alors à Jérusalem, & ne mourut que l'an 630. avant N. S. Psammitique mourut aussi en la mesme année 630. Et ce fut son fils Nécos ou Nécao, nouveau Roy d'Egypte, qui tua Josias à Mageddo, ou Magdolé en Syrie, en allant faire la guerre contre Ciniladan. La Bible fait mention de cet exploit, & d'Hérodote mesme l. 2. c. 159. Josias. Nécao.

Madiès mourut aussi quelques temps après ; on ne sçait point en quelle année, & Mamarès Roy des Scythes Saces luy succeda. Il se peut faire mesme que Mamarès dans Ctésias, est le mesme que Madyès dans Hérodote, & qu'Osimadyès dans d'autres, car chaque auteur ne parle que d'un de ces Roys, & Marmarès

que d'un de ces noms. Les Saces ſont des Scythes Nomades auſſi bien que ceux de devers le Tanaïs, & meſme les Perſes donnent le nom de Saces à tous les Scythes. Ainſi cette qualité de Roy des Saces ne ſuffit pas pour eſtablir de la diſtinction entre Madyés & Marmarès.

Les Saces. Mais en particulier les Saces ſont les plus braves de tous les peuples de la Scythie, & paſſent pour les meſmes que les Maſſagétes. Ainſi Tomyris Reine des Maſſagétes qui tua Cyrus l'an 529. avant notre ére, eſt probablement une des deſcendantes de notre Zarine, Reine des Saces l'an 608.

Les femmes Sacides vont à la guerre comme les hommes, & combattent ordinairement à cheval.

La ville capitale des Saces s'appelle Roxanaceou Roxonace. On trouve ce nom dans Nicolas Damaſcéne & dans Stephanus.

Reſtabliſſement de Cyaxare. Cyaxare qui demeuroit toujours à Ecbatanes, ancienne capitale de Médie, eſtoit devenu pere d'Aſtyage, qui depuis a eſté ſon ſucceſſeur à l'empire des Médes. Il s'eſtoit fortifié inſenſiblement par des alliances. Il avoit deux filles parfaitement belles, & célebres meſme par leur eſprit & leurs divers talents. L'une s'appelloit Rhétée ou Roitaie, qui avoit épouſé depuis peu Stryangée, Prince des plus braves, des mieux faits, & des plus polis de tout l'Orient. L'autre eſtoit cette fameuſe Nitocris qui fut mariée peu de temps après à Nabuchodonoſor le Grand, comme nous l'apprenons ſuffiſamment d'Hérodote & de Joſéphe.

Cyaxare paroiſſoit tout accouſtumé au joug des Scythes depuis 28. ans. Il prépara un feſtin à Marmarès ſon Empereur, & aux principaux Scythes de ſa Cour, où il ne manqua pas l'occaſion de les enivrer, & de les égorger enſuite tous. Ce ſtratagême arrivé l'an 606. avant noſtre Seigneur, reſtablit l'Empire des Médes.

Après la mort du Roy Marmarès, les Saces n'abandonnérent pas d'abord leurs prétentions à l'Empire. On voit que tout y eſtoit en confuſion dans ces temps-là, & que les Egyptiens, les Aſſyriens & Babyloniens d'alors auſſi bien que les Médes & les Scythes, le déchiroient chacun de leur coſté.

Le Royaume des Saces par la mort de Marmarès, appartenoit de droit à Zarine, ou Zarinée, comme d'autres l'appellent; Princeſſe qui poſſédoit éminemment toutes ſortes de qualitez héroïques : la beauté, la nobleſſe, la politeſſe, la valeur, la prudence dans les conſeils, la grandeur d'ame dans les entrepriſes, la conſtance & la vigueur dans l'exécution, une éloquence mâle & naturelle, ſoûtenuë d'une philoſophie ſurprenante & difficile à croire dans une Scythe ; toute la vertu morale la plus pure & la plus ſévére, qu'il eſt impoſſible de ne pas admirer, & qu'il ne ſemble pas poſſible d'imiter. C'eſt tout dire, qu'aprés ſa mort ſes peuples ont rendu les honneurs héroïques à ſa mémoire, & luy ont conſacré des temples comme à leurs Dieux. Zarine.

Voici les propres termes dont Ctéſias en parle dans l'abregé qu'en a fait Diodore : *Les Saces avoient alors pour Reine une femme nommée Zarine, qui excelloit à faire la guerre. Elle avoit de l'audace & de l'exécution beaucoup au-deſſus des autres femmes Sacides, quoyque cette nation en général abonde en femmes vaillantes, & qui participent comme les hommes à tous les hazards de la guerre. On dit que cette Reine n'avoit pas ſa pareille en beauté. Elle ſe faiſoit admirer par la grandeur de ſes entrepriſes, & par la bonne part qu'elle avoit toûjours à les terminer.*

Zarine ne ſe contenta pas de conſerver ſon royaume dans l'indépendance des Médes. Les Parthes, dit Ctéſias, ſe révoltérent contre Cyaxare pour ſe donner aux Saces, & livrérent leur ville & leurs provinces à cette illuſtre Reine. Cela produiſit entre les Saces & les Médes une guerre ſanglante qui dura deux ans, pendant leſquels il ſe donna pluſieurs grandes batailles, & il y eut de part & d'autre une infinité d'hommes tuez.

Les armées de Cyaxare eſtoient commandées par le vaillant Stryangée ſon gendre. La brave Sacide eſtoit en perſonne à la teſte des ſiennes.

La renommée eſtoit favorable à l'un & à l'autre, & tout l'univers ſe tenoit en ſuſpens dans cette égalité de mérite des deux chefs.

La victoire comme indifférente, ou pluſtoſt devenuë, pour ainſi-dire, amoureuſe de tous les deux, changeoit tous les jours

de parti. On la voyoit tour à tour dans l'un & l'autre camp ; elle y portoit inceſſamment une eſtime réciproque dans les cœurs ennemis. Tout eſtoit égal, tous les avantages eſtoient journaliers & ſujets à revanche. Plus on ſe ſentoit pouſſé & battu, plus on ſe rendoit juſtice l'un à l'autre. On ſe tuoit ſans ſe haïr, on ſe diſputoit à qui ſeroit le plus généreux, & la guerre n'eſtoit plus qu'un jeu couvert. Ce n'eſtoient plus qu'honneſtetez, ce n'eſtoient que compliments réciproques. On ſe faiſoit honneur de ſon ennemi. On ſe louoit, on ſe vantoit d'avoir eſté vaincu en attendant le retour. Le cœur ſuivoit inſenſiblement les honneſtetez.

Le Méde conçut une eſtime toute particuliére pour la Sacide, & cette généreuſe Reine ne reſta point indifférente pour la bonne mine, la bravoure, les tendreſſes, & les manieres engageantes d'un ennemi ſi poli.

L'eſtime ſe changea auſſi-toſt en amour ſecret, & devint une paſſion la plus généreuſe & la plus noble. C'eſtoit à qui vaincroit dans les cœurs comme en campagne.

Mais cependant la guerre & la gloire marchoient toûjours leur train, & ces amants paſſionnez cherchoient continuellement à s'entr'arracher la vie.

Zarine vaincue. Enfin l'occaſion déciſive arriva. Le hazard l'emporta ſur cette égalité de mérite, & Stryangée abbatit Zarine de cheval dans une derniere bataille.

Il eut plus de peur de mourir qu'elle, & plus de honte d'eſtre vainqueur que la vaincuë Il lui ſauva la vie en la luy demandant luy-meſme des yeux; & bien loin de luy arracher le cœur, il acheva de luy donner le ſien.

Il luy offrit auſſi toſt la paix avec toutes ſortes d'avantages.

Il luy conſerva tous ſes eſtats, à la réſerve des ſeuls Parthes, qui appartenant à Cyaxare, n'avoient pas eû droit de ſe donner à elle, & qui faiſoient tout le ſujet de la guerre.

L'alliance fut jurée perpétuelle ſous ces conditions entre les Médes & les Saces, & plus ſincérement encore entre ces deux chefs.

Voicy en quels termes Cteſias en parle dans Diodore: *Sous*

ce regne les Parthes ſe revoltérent contre les Médes, & livrérent aux Saces leur contrée & leur ville. Il y eut à cauſe de cela une guerre de deux années entre les Saces & les Médes: ils ſe donnérent pluſieurs batailles. Il y eut grand nombre d'hommes tuez de part & d'autre. Enfin ils firent la paix ſous ces conditions: les Parthes retournérent ſous la puiſſance des Médes. Chacun demeura maiſtre de ce qu'il poſſédoit auparavant. Ils firent l'un avec l'autre paix & alliance pour toûjours.

Nicolas Damaſcéne dans les extraits de Porphyrogénéte, dit poſitivement qu'*après la mort de Marmarès Roy des Saces, Stryangée fut long-temps épris d'amour pour Zarinée ſans le dire, & elle de meſme.*

Il paroît qu'auſſi-toſt que cette paix fut concluë, la confiance devint entiére entre deux ames ſi royales & ſi génereuſes. Stryangée demanda la permiſſion à Zarine d'aller luy rendre viſite dans ſa capitale. La Sacide qui ne cherchoit pas non plus à ſe ſéparer de luy, l'invita d'y entrer avec toute ſon armée. Ce pas ſi délicat ne le parut ni à l'un ni à l'autre. On eſt toujours ſans défiance entre deux cœurs ouverts. Ce tendre vainqueur ſe faiſoit un mérite aux yeux du public de vouloir ſuivre en triomphe le char de ſa captive. Entrée de Stryangée à Roxanace.

Cette héroïne paſſionnée partit à l'heure meſme, pour aller préparer une entrée ſolemnelle dans Roxanace à la réception de ſon amant. Elle faiſoit gloire de ne pas paſſer pour ingrate, & ſa tendreſſe éclatoit ſans crainte ſous prétexte de la plus vive reconnoiſſance.

L'aimable Méde auroit mille fois ſouhaité n'eſtre point le gendre de ſon Empereur, afin de pouvoir offrir à cette illuſtre Reine un cœur libre. Elle ne faiſoit pas moins de vœux en ſecret de pouvoir donner ſa couronne à un ſi doux ennemi.

Il eſtoit encore fort loin de la ville, quand elle en ſortit pour voler au devant de luy toute pleine de joye, & bien loin d'en faire un myſtére, elle eſtoit ravie d'en étaler tout ce qu'elle en ſentoit.

Elle mit pied à terre d'auſſi loin qu'elle l'apperçut. Elle courut le ſaluer & le baiſa à la jouë devant tout le monde. Elle vou-

lut abſolument monter dans le char de ce Prince avec luy : elle luy rendit tous les honneurs poſſibles.

L'Héroïne le complimenta ſans ceſſe, & l'entretint pendant tout le chemin avec une tendreſſe d'amante, & tout l'enjouement le plus poli. Ils entrérent enſemble de la ſorte dans la ville, & allérent en cette pompe juſques au palais, où le plus bel appartement eſtoit préparé à cet illuſtre hoſte. Le peuple eſtoit en haye, & battoit par tout des mains. Chacun applaudiſſoit du meilleur du cœur à une feſte ſi heureuſe.

Ce brave Méde qu'on venoit d'éprouver pour ennemi ſi terrible entroit en triomphe comme libérateur & pere de la Patrie. Le devoir engageoit tellement la Reine à toute ſorte de gratitude, que la plus forte paſſion luy tenoit lieu de bienſéance & de vertu parfaite ; ſon feu modeſte ne ſe pouvoit cacher autrement, qu'en éblouiſſant tous les yeux de ſa propre lumiere.

Ainſi elle fit au Prince toute la bonne réception poſſible : elle luy témoignoit ce qu'elle ſentoit, ne pouvant rien feindre au-de-là.

L'armée Méde qu'il avoit à ſa ſuite, fut traitée auſſi très-magnifiquement.

Comme nous écrivons ceci pour les ſçavants, il eſt néceſſaire d'en donner les preuves.

Textes & autoritez.

Les extraits faits en abrégé du premier livre des Hiſtoires de Nicolas Damaſcéne par l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, ſont conçûs en ces termes : *Quand ce Seigneur fut proche de la ville de Roxanace, où les Rois Saces avoient leur palais, Zarinée vint au-devant de luy, & témoignant beaucoup de joye de le voir, elle luy fit bonne réception, le ſalua par un baiſer devant tout le monde, & monta dans le char de ce Prince avec luy ; ils allérent enſemble juſques au palais, en s'entretenant agréablement. Zarinée reçut auſſi très-magnifiquement l'armée qu'il avoit à ſa ſuite.*

Quand Stryangée après le feſtin ſe fut retiré dans ſon appartement, il reconnut qu'il ne ſe pouvoit ſéparer de Zarine ; ſon cœur ſe ſentoit arracher & ſe déchiroit. Il ſouffroit, il ſoupiroit, il mouroit, & ne ſe poſſédoit point.

Il fut contraint d'en parler au plus fidéle de ſes Eunuques. Tout le monde ſçait que dans les Cours d'Orient, la dignité d'Eunuque eſtoit la premiére après celle du Prince. On les appelloit Bagoas ou Vagosès. Ils eſtoient comme ſes gouverneurs & miniſtres-nez, & commandoient ordinairement les armées en ſon abſence. Le Vagosès ne trouvant point d'autre reméde à la violence de cette paſſion, lui conſeilla de retourner la découvrir à la Reine.

Il ſe rendit donc auprès d'elle, qu'il venoit de quitter; & d'abord il luy fit voir ce qu'il ne luy pouvoit dire. Plus ſa langue eſtoit muette, & plus ſon ſilence eſtoit éloquent. Il balança long-temps, il ſoupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & parla. Cette Héroïne qui voyoit bien qu'il n'eſtoit plus le maiſtre de ſa paſſion, le refuſa de la maniére du monde la plus tendre & la plus polie.

Je vous puis aſſûrer, dit-elle, que mon cœur n'eſt pas moins touché que le voſtre. Je vous dois tout, & je vous aime plus que moy-meſme; mais je ne ſuis pas aſſez ingrate pour oſer ſuivre mon plus doux penchant aux dépens de voſtre gloire, & de la mienne. Jouiſſez, Prince, du doux plaiſir de la vertu, qui fait la belle tendreſſe de nos ames. Voſtre généroſité a eſté auſſi pure que ma reconnoiſſance. Cette union amoureuſe des eſprits n'a rien d'infâme ni de ſuſpect. Je ſçais que je ne dois la vie qu'à voſtre eſtime la plus déſintéreſſée. Songez donc quelle honte, & quel préjudice une pareille choſe me pourroit cauſer; qui cependant vous ſeroit encore plus funeſte à vous-meſme. Car enfin je ſuis Reine, & ne dépends de perſonne, graces à vos bontez. Mais vous, mon cher Stryangée, vous eſtes le gendre de voſtre Empereur. Vous eſtes le Mari de Rhetée, fille du grand Cyaxare, qui paſſe pour plus belle non ſeulement que moy, mais que les autres beautez les plus fameuſes. Pour moy, je mourray pluſtoſt que de vouloir écouter noſtre amour qui vous perdroit. Louez ma cruauté, qui eſt plus contre mes plus doux vœux que contre vous-meſme. Ayez la force de me vaincre dans voſtre cœur, mieux encore que dans le champ de bataille où vous m'ayez donné la vie. La victoire ſur ſoy-meſme

Diſcours de Zarine.

& ſur les paſſions qui troublent l'ame, eſt encore plus grande que ſur les ennemis en guerre. Ce petit plaiſir d'un moment vous pourroit cauſer trop de repentir. Nous faiſons profeſſion vous & moy de vie héroïque, & de vraye grandeur d'ame. Je ſuis jalouſe pour vous de la ſolide vertu. N'exigez pas de moy ces indignes voluptez qui ſe peuvent gouſter avec des courtiſannes, & dont les beſtes meſmes ſont capables. Penſons à toute autre choſe, & ſoyez perſuadé qu'il n'y a rien, pour grand qu'il ſoit, que je puiſſe vous refuſer, pourvû qu'il ſoit honneſte.

Stryangée écouta tout cela dans un profond ſilence : il admiroit Zarine moins pour ſa beauté que pour ſa vertu & ſon éloquence ; & prenant enſuite congé d'elle avec un doux baiſer à la jouë, il ſe retira.

Déſeſpoir de Stryangée. Pour lors ſon abbattement fut extrême en préſence de ſon cher Vagosès. Il ſe lamenta, il ſe déſeſpera, il ſe trouva tout autrement confus & interdit que la premiere fois.

Tantoſt il eſtoit tenté de triompher de ſon amour par une noble émulation, & ſe ſentoit jaloux de la gloire & de la vertu de Zarine. Tantoſt il ſe croyoit mépriſé & trahi par cette artificieuſe beauté, & toute ſon ambition s'entendoit avec ſa flamme pour luy faire perdre l'eſprit. Il cédoit la palme à ſa belle rivale, & avoit honte de n'eſtre pas mort de honte. A la fin il ſe livra tout entier aux reproches & à la rage, & prit la généreuſe réſolution de mourir par un tendre déſeſpoir.

Mais auparavant il écrivit une lettre à l'Héroïne, dont voici les termes.

Lettre de Stryangée. *Stryangée à Zarine.* J'ai ce peu de mots à vous dire : Je vous ai ſauvé la vie. Oui, vous la tenez de moy, & je ſuis cauſe de tout le bonheur dont vous jouiſſez aujourd'huy. Cependant vous m'avez fait mourir. C'eſt vous qui m'avez tué, & vous m'avez mis hors d'eſtat de pouvoir jouir d'aucune joye au monde. C'eſt pourquoy ſi vous avez eu raiſon d'en uſer de la ſorte, puiſſiez-vous eſtre comblée de toutes ſortes de biens, & regner heureuſe. Mais ſi au contraire vous avez tort, puiſſiez-vous eſtre réduite en l'eſtat où je ſuis, & ſouffrir ce que je ſouffre ; car enfin c'eſt vous qui m'avez inſpiré le courage d'agir de la ſorte. Adieu pour jamais.

Ayant écrit cette lettre, il fait jurer ſon fidéle Eunuque de la porter à Zarine, auſſi-toſt qu'il le verra mort, & avant que perſonne puiſſe rien ſçavoir d'un événement ſi tragique. Il met la lettre ſous ſon chevet, & répéte en s'en allant généreuſement à la mort : oui, c'eſt vous qui m'avez inſpiré ce courage. Il demande ſon poignard. L'infortuné Vagosès fondant en larmes, voulut luy faire quelques remontrances, que le Prince ne daigna pas écouter. Il luy arrache le poignard des mains, & ſe l'enfonce dans le ſein. Sa belle ame qui n'attendoit que le premier coup, ſortit incontinent par la playe. **** C'eſt ici où manquent les deux pages dans le manuſcrit de Porphyrogénéte. Ainſi on ne ſçait point le reſte de cette hiſtoire. Il eſt ſeulement certain que Stryangée ſe tua généreuſement, & que ſa lettre qui a couru par-tout, fut renduë à Zarine comme il l'avoit ordonné.

Quoyqu'il ſoit déſagréable de dire pluſieurs fois la meſme choſe, on croiroit que je debiterois ici un Roman, ſi je ne traduiſois en François mot pour mot les termes originaux qu'on peut voir dans le grec de Porphyrogénéte, & qui ne ſont qu'un très-petit abrégé de Nicolas le Peripatéticien. *Après le feſtin*, dit cet abbréviateur, *Stryangée ſe rerira en l'appartement qui luy eſtoit préparé, en ſoûpirant d'amour pour Zarinée, & ne pouvant eſtre le maiſtre de ſa paſſion, il en communiqua avec le plus fidéle des Eunuques de ſa ſuite. Celuy-ci l'encourageant, luy conſeilla de ſurmonter cette trop grande timidité, & de parler à Zarinée meſme. Il ſe laiſſa perſuader, & ſe rendit à l'inſtant auprès d'elle. Il en fut reçû très-gracieuſement. Il balança long-temps, il ſoupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & lui déclara qu'il brûloit d'un ardent amour pour elle. Cette Reine le refuſa très-poliment, luy remontrant qu'elle recevroit de la honte & du préjudice d'une telle action ; & que la choſe luy ſeroit encore à luy-meſme plus infâme & plus préjudiciable, parce qu'il eſtoit le mari de Rhétée, fille d'Aſtybaras, qui paſſoit pour plus belle non ſeulement qu'elle, mais que beaucoup d'autres beautez fameuſes. Qu'il falloit donc qu'il témoignaſt de la force, non ſeulement contre les ennemis à la guerre, mais auſſi en ces occaſions*

Texte de Porphyrogénéte.

qui troubloient l'ame ; d'autant plus que ce petit plaiſir d'un moment, & qui ſe peut meſme trouver avec des courtiſannes, lui cauſeroit un long repentir, ſi Rhétée s'en appercevoit. Qu'elle le prioit de ne penſer donc plus à cela, mais de luy demander toute autre choſe, aſſûré qu'il eſtoit de n'en eſtre point refuſé, quoy que ce puſt eſtre. Après qu'elle eut dit cela, il garda long-temps le ſilence, puis prenant congé d'elle par un baiſer, il ſe retira. Il ſe trouvoit pour lors dans un abbattement beaucoup plus grand, & ſe lamentoit devant ſon Eunuque. Enfin il écrivit une lettre, & fit jurer l'Eunuque de la porter à Zarinée, auſſi-toſt qu'il le verroit mort, & avant que perſonne ſçuſt rien de ce tragique accident. Le contenu de la lettre eſtoit : STRYANGÉE A ZARINÉE. *Je vous ai ſauvé la vie, & je ſuis la cauſe de tout le bonheur dont vous jouiſſez aujourd'hui ; mais vous, vous m'avez tué, & m'avez rendu incapable de jouir de quoy que ce ſoit. Si vous avez eu raiſon d'en uſer de la ſorte, tout bien vous en puiſſe arriver, & vivez heureuſe ; mais ſi vous avez eu tort, puiſſiez-vous tomber dans le meſme malheur que moy, car c'eſt vous qui m'avez donné le courage de faire ce que je fais. Ayant écrit cette lettre, il la met ſous ſon chevet, en s'en allant généreuſement aux Enfers : car, oui, répéte-t-il, vous m'avez inſpiré de me comporter de la ſorte : & il demande ſon poignard, & l'Eunuque* ****. Le reſte s'eſt perdu dans le manuſcrit de cet abrégé.

Denys d'Halicarnaſſe en ſon livre de l'Élocution, que pluſieurs attribuent mal-à-propos à Démétrius Phaléréen, parle auſſi de cet événement en ces termes : *Un certain Stryaglius, perſonnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide, & ayant vû que cette Sacide eſtoit belle & pleine d'agrément, luy laiſſa la liberté de ſe ſauver. Après cela, quand la paix fut faite, il aima cette femme, & en fut refuſé : il prit réſolution de ſe tuer, mais auparavant il fit des reproches à cette perſonne par une lettre qu'il luy écrivit en ces termes : Je vous ai ſauvé la vie, & c'eſt par moy que vous eſtes vivante, & moy c'eſt par vous que je ſuis mort.* Cet auteur n'en dit pas davantage, & il cite ce paſſage de Ctéſias, pour montrer que cet Hiſtorien aime à ſe ſervir de répétitions, afin d'eſtre plus clair dans ſon ſtile.

Tous les autres Écrivains qu'on a pû trouver qui parlent de ce fait, ne le conſidérent que par rapport au ſtile & non par rapport à l'hiſtoire.

Jean Tzetzès, Chiliade 12. hiſtoire 451. verſ. 894. dit; *Que les Saces ont inventé le bouclier, qui s'appelle en Grec* Sacos *à cauſe de cela, & que leurs femmes combattent contre les hommes, ainſi que le diſent Ctéſias & une infinité d'autres. Les femmes des Saces combattent à cheval, dit-il. Et ailleurs : Stryalius, perſonnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide.* Tzetzès en demeure là.

Suidas ſur le mot Grec ὠμὴ, qui ſignifie *cruelle*, cite ce paſſage : *Je crains que vous ne paſſiez pour une cruelle, de vous eſtre ſi fort vengée, dit Nicolas Damaſcéne.* Henry de Valois croit que ce ſont les paroles de l'Eunuque à Zarine. Mais proprement Zarine ne s'eſt point vengée. C'eſt Stryangée qui a bien voulu ſe tuer, & elle ne luy avoit pas conſeillé de le faire. Ces paroles d'ailleurs conviendroient moins bien en la bouche du Bagoas, qu'en celle de l'amant, qui ſuppoſeroit que Zarine s'eſt vengée d'avoir eſté vaincuë. Mais ces ſortes de conjectures ne valent pas la peine de nous arreſter.

On voit au reſte que cette hiſtoire eſtoit auſſi dans Ctéſias, car Denys d'Halicarnaſſe & Tzetzès le citent expreſſément. Ctéſias eſtoit médecin d'Artaxerxès Mnémon vers l'an 404. avant N. S. Il finit ſon hiſtoire l'an 398. Diodore qui en a fait l'extrait, n'a pas pris la peine de dire un mot de cet illuſtre & malheureux Stryangée. Il n'y a perſonne aujourd'huy qui ne s'eſtimaſt heureux de pouvoir retrouver ce qui nous manque de cette tendre hiſtoire, & qui ne ſouhaitaſt de la donner au public, non ſeulement dans la préciſion des extraits de Porphyrogénéte, mais tout au long & telle qu'elle eſtoit dans l'original de Nicolas le Péripatéticien. Il nous ſeroit aiſé d'y ſuppléer par nos conjectures & par nos imaginations agréables, & d'y décrire à plaiſir comment l'affligé Vagosès s'acquitta de ſa commiſſion, & tout ce que Zarine fit, ou dut faire, & put penſer de beau & de tendre en une ſi triſte aventure. Mais les loix de l'hiſtoire, & le reſpect de l'exacte critique

pour la ſçavante antiquité, nous font rejetter cette profanation; ou du moins la renvoyer à ceux qui cherchent plus l'agrément que la vérité dans les livres. Chacun a ſon but, je ne blâme point le leur. Il me ſuffit de dire qu'il eſt différent du mien ici.

A l'égard de Zarine, l'hiſtoire nous apprend qu'elle ne ſe tua pas après ſon amant, comme autrefois vers les meſmes lieux, la Babylonienne Thiſbé après Pyrame. Elle ſoûtint l'héroïſme juſqu'au bout, & ne démentit point ſa vertu. Elle ſe maintint en paix auprès des Médes, dont la Cour eſtoit alors la fleur des armes, des beaux arts & de la politeſſe. Elle affecta la noble émulation de ne leur céder en aucune de ces qualitez. Elle attaqua & vainquit tout ce que la barbarie qui environnoit ſes Eſtats avoit de plus rebelle & de plus intraitable. Elle fonda pluſieurs villes; elle fit cultiver les arts & les ſciences dans ſes provinces; elle enrichit & poliça tous les Eſtats voiſins qui ſe mirent ſous ſa protection; elle gagna les cœurs des peuples entiers par amour & par la douceur de ſon gouvernement; elle ſacrifia ſon repos & tous ſes plaiſirs pour ſa gloire & pour la félicité des peuples. Elle ſe rendit enfin le modéle des Reines & des grands Rois, & l'héroïne du ſiécle.

Entrepriſe digne de toute autre ame, ce ſemble, que d'une Scythe Sacide, qui ne ſuivoit pour loy que la bonté de la nature, épriſe de la ſeule beauté de la vertu.

Le nombre de ſes grandes actions nous fait préſumer que ſon regne doit avoir duré aſſez long-temps. On ne peut mieux finir ſon éloge que par celuy que lui donne Ctéſias dans Diodore.

Elle ſubjugua les peuples barbares des environs, ceux meſme qui eſtoient les plus fiers, qui avoient eu l'audace de l'attaquer, & qui prétendoient s'aſſujettir la nation des Saces. Elle défricha beaucoup de terres incultes, & civiliſa pluſieurs nations ſauvages; elle fit baſtir un grand nombre de villes, & généralement elle augmenta fort le bonheur de ſes ſujets.

C'eſt pourquoy, adjoûte-t-il, *on honora ſa mémoire après ſa mort par des monuments publics de reconnoiſſance des bienfaits que la patrie en avoit reçûs; & l'on conſacra ſa vertu par un tombeau*

plus magnifique de beaucoup que ceux des autres Rois. Car on y éleva une pyramide à trois angles, dont chaque coſté avoit trois ſtades de long, & la hauteur eſtoit d'un ſtade. (Chacun ſçait que le ſtade eſt 125. pas, & le pas de cinq pieds) On adjoûta au-deſſus de ce tombeau une ſtatuë d'or coloſſale. On luy conſacra à jamais les honneurs héroïques. On luy défera enfin toutes ſortes d'avantages & des priviléges plus conſidérables qu'à aucun des Monarques qui l'avoient précédée.

Tout cela eſt traduit mot à mot de Diodore, liv. 2, chap. 11. p. 84. 85.

DISSERTATION
SUR UN FRAGMENT
DE DIODORE DE SICILE.

Par M. Boivin l'Aîné.

Diodore de Sicile, comme l'on ſçait, avoit fait quarante livres d'Hiſtoire univerſelle. Il ne nous en reſte que les cinq premiers & la ſeconde décade entiére. Ainſi il y en a vingt-cinq de perdus.

On en a retrouvé des extraits & des fragments qui font plaiſir. Celuy-ci doit eſtre un morceau du ſixiéme livre. Il n'a encore jamais eſté imprimé ſous le nom de Diodore de Sicile à qui il appartient.

Ce fragment a paſſé d'abord pour une déclamation de quelque ſophiſte Grec que l'on ne connoiſſoit point. Il n'avoit jamais eſté traduit en Latin; & il a eſté preſque entiérement ignoré juſqu'ici.

Henri Eſtienne en 1567. l'a imprimé en Grec pour la premiére & la ſeule fois. C'eſt ſous le nom de *déclamation d'un certain anonyme, touchant deux hommes qui avoient fait de belles actions à la guerre, & qui ſe diſputoient le prix de la valeur.* Il l'a placé page 20. C'eſt après les déclamations de Polémon, & avant celles d'Himerius.

Iſaac Voſſius vers l'an 1640. paſſant par Florence, viſita la Bibliothéque du Grand Duc, où il trouva un manuſcrit qui attribuoit ce fragment à Diodore de Sicile. Il le copia, ſans ſçavoir qu'il avoit déja eſté imprimé, & l'intitula dans ſes papiers : *Fragment de Diodore de Sicile, touchant Cléonnis & Ariſtoménes.*

Gérard Voſſius ſon pere en fit une note aux *addenda* de ſes Hiſtoriens Grecs, *p. 529. de l'édit. de 1650.* mais ſans indiquer

indiquer, ni le livre de Diodore, ni qui ſont ce Cléonnis & cet Ariſtoménes.

Cela me donna la curioſité en 1710. d'examiner la queſtion. Et j'ai eu le bonheur de découvrir tout le fonds de cette hiſtoire.

Il s'y agit de la premiére guerre Meſſéniaque.

Euphaès, Roy de Meſſénie, 8.e Epytide, & 13.e deſcendant d'Hercule, après la bataille d'Ithome, qu'il venoit de gagner ſur Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, deſcendants du même Hercule au 15.e degré, préſide tout bleſſé, avec ſes officiers de guerre, au conſeil, pour faire adjuger, ſuivant la loy, le prix de la gloire à celuy qui avoit le mieux fait au combat. Cléonnis & Ariſtoménes ſe le diſputent. Les Juges tout d'une voix prononcent en faveur d'Ariſtoménes.

Euphaès mourut de ſes bleſſures peu de jours après.

Cette bataille fut donnée la 3.e année de la XII.e Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 46. après la 1.re Olympiade vulgaire, l'an 730. avant N. S.

Comme cet excellent morceau de Diodore ne ſe trouve pas aiſément, on me ſçaura peut-eſtre gré de le redonner.

Voici l'original Grec, avec la traduction Latine que j'en ai faite.

Le Texte de Diodore.

ΜΕΤΑ ταῦτ' ὁ μὲν βασιλεὺς, ἀναλαβὼν ἑαυτὸν ἐκ τῶν τραυμάτων, προέθηκε κρίσιν ἀρετῆς. κατέβησαν μὲν οὖν ἐπὶ τὸν ἀγῶνα δύο, Κλέοννις τε καὶ Ἀριστομένης, ὧν ἑκάτερος εἶχεν ἴδιόν τι πρὸς δόξαν. ὁ γὰρ Κλέοννις ὑπερασπίσας τὸν βασιλέα πεπτωκότα, τῶν ἐπιφερομένων Σπαρτιατῶν ὀκτὼ νεκροὺς ἐπεποιήκει· καὶ τούτων ἦσαν δύο ἡγεμόνες ἐπιφανεῖς.

La Traduction Latine.

POſt hæc, rex, cum ad ſe rediiſſet ex vulneribus, judicium propoſuit de virtutis præmio. Deſcenderunt itaque in certamen duo, Cleonnis & Ariſtomenes, quorum uterque habebat peculiare aliquid ad gloriam. Cleonnis enim cum regem protegeret humi jacentem, ex irruentibus in eum Spartiatis octo interfecit, atque in his erant duo duces inſignes.

Cumque omnium quos occiderat, arma ſpoliaſſet, ea tradidit ſuis militibus, ut haberet argumenta propriæ fortitudinis ad judices. Ex multis etiam vulneribus quæ exceperat, omnia erant ex adverſo, maximumque hoc habebat teſtimonium ſe nulli hoſtium ceſſiſſe. Ariſtomenes autem in hoc ipſo circa regem certamine quinque trucidaverat Lacedæmonios, & armis ſpoliaverat inter infenſos hoſtes, ac ſuum ipſius corpus illæſum ſervaverat. Cum autem è pugna ſe reciperet in urbem, facinus patraverat laudabile. Siquidem Cleonnis vulneribus infirmus, neque incedere per ſeipſum, neque deduci manibus poterat. Illum verò Ariſtomenes ſuo corpore ſublatum portavit in urbem, & nihilo ſeciùs propria geſtavit etiam arma, quamquam foret Cleonnis præ cæteris ingens magnitudine & robore corporis. Quæ cum ſubſidia illis ſuppeterent ad eam de fortitudine contentionem, rex adfuit pro tribunali cum ducibus, ſecundum legem. Cleonnis autem prior ſic effatus eſt.

Brevis quidem hæc habenda

πάντων δὲ τῶν ἀναιρεθέντων ὑπ' αὐτοῦ τὰς πανοπλίας ἐσκυλευκὼς, ἐδεδώκει τοῖς ὑπασπισταῖς, ἵνα ἔχῃ σημεῖα τῆς ἰδίας ἀρετῆς πρὸς τὴν κρίσιν. πολλοῖς δὲ περιπεσὼν τραύμασιν, ἅπαντ' ἔχεν ἐναντία, μέγιστον παρεχόμενος τεκμήριον τοῦ μηδενὶ τῶν πολεμίων εἴξαι. ὁ δ' Ἀριστομένης ἐν τῷ περὶ τοῦ βασιλέως ἀγῶνι πέντε μὲν ἀνῄρηκει τῶν Λακεδαιμονίων, καὶ τὰς πανοπλίας ἐσκυλεύκει, τῶν πολεμίων ἐπικειμένων· καὶ τὸ μὲν ἑαυτοῦ σῶμα διεφύλαξεν ἄτρωτον, ἐκ δὲ τῆς μάχης ἀπερχόμενος εἰς τὴν πόλιν, ἔργον ἐπαγνούμενον ἔπραξεν. ὁ μὲν γὰρ Κλέοννις ἀσθενὴς ἐκ τῶν τραυμάτων ἀφηκείμενος, οὔτε βαδίζειν καθ' αὑτὸν οὔτε χειραγωγεῖσθαι δυνατὸς ἦν· ὁ δ' Ἀριστομένης ἀράμενος αὐτὸν ἐπὶ τοῦ σώματος, ἀπηνεγκεν εἰς τὴν πόλιν, οὐδὲν δὲ ἧσσον κομίζων τὴν ἰδίαν πανοπλίαν, καὶ ταῦτα τοῦ Κλεόννιδος προέχοντος τῶν ἄλλων μεγέθει τε καὶ ῥώμῃ σώματος. τοιαύτας δ' ἐχόντων ἀφορμὰς εἰς τὴν ὑπὲρ τῶν ἀριστείων κρίσιν, ὁ βασιλεὺς ἐκάθισε μετὰ τῶν ταξιαρχῶν, κατὰ τὸν νόμον. προλαβὼν οὖν τὸν λόγον ὁ Κλέοννις, τοιούτοις ἐχρήσατο λόγοις.

Βραχὶς μὲν ἐστὶν ὁ περὶ τῶν

ἀριστείων λόγος· κεῖται γάρ εἰσιν οἱ τεθεαμένοι τὰς ἑκάστων ἀρετάς. ὑπομνῆσαι δὲ δεῖ με, διότι πρὸς τοὺς αὐτοὺς ἄνδρας ἑκατέρων ἀφ-ωνισαμένων ὑφ' ἕνα καιρὸν ἢ τόπον, ἐγὼ πλείους ἀπέκτεινα. δῆλον οὖν- ὡς κατὰ τὴν αὐτὴν φρίσασιν ὁπότερος ἐν ἀριθμῷ τῶν ἀναιρεθέντων φαυλότερος, καὶ τοῖς εἰς τὸ φαυλότερον δικαίοις. ἀλλὰ μὴν καὶ τὰ σώματα ἑκατέρων ἐμφανεστάτας ἀποδείξεις ἔχει τῆς ὑπεροχῆς. ὁ μὲν γάρ, πλήρης ὢν τραυμάτων ἐναντίων, ἀπελύετο τῆς μάχης· ὁ δ' ὥσπερ ἐκ παννυχίδος, ἀλλ' ἢ τηλικαύτης παρατάξεως ἐξιών, οὐκ ἐπειράθη πῶ δύναται πολεμίων σίδηρος. δυτυχέστερος μὲν οὖν ἴσως Ἀριστομένης, ἀγαθώτερος δ' ἡμῶν οὐκ ἂν δικαίως κριθείη. πρόδηλος γὰρ ὁ ὑπομείνας τοσαύτας ἀφαιρέσεις τοῦ σώματος, ὡς ἀφειδῶς ἑαυτὸν ἐπέδωκεν ὑπὲρ τῆς πατρίδος· ὁ δ' ἐν πολεμίων συμπλοκῇ καὶ τοιούτων κινδύνων, τηρήσας ἑαυτὸν ἄτρωτον, δι' ἀλαζονείαν τοῦ παθεῖν τι τοῦτ' ἐνήργησεν. ἄτοπον οὖν εἰ παρὰ τοῖς ἑωρακόσι τὴν μάχην, ὁ τῶν πολεμίων μὲν ἐλάττους ἀνελών, τῷ δ' ἰδίῳ σώματι κινδυνεύσας ἧττον, πρωτεύοντος

est de præmio fortitudinis oratio. Nam judices ii ſunt qui viderunt cujuſque virtutem. Hoc autem volo monitos, quod cum uterque contrà eoſdem homines pugnaremus, eodem tempore & loco, ego plures necavi. Porrò manifeſtum jus eſt, ut in iiſdem circumſtantiis, uter numero interfectorum ſit potior, ita & jure præmiorum. Verum enim verò corpora etiam utriuſque manifeſtiſſima exhibent indicia præſtantiæ. Alter enim plenus vulnerum adverſorum exceſſit è pugna: alter verò tamquam ex celebritate & non acie tanta rediit, nec expertus eſt quid poſſit hoſtium ferrum. Fortunatior igitur fortaſſe Ariſtomenes, at me fortior non debet judicari. Nec dubium eſt quin quicumque tot pertulit lacerationes corporis, ſibi non pepercerit pro patria; ſed quiſquis tot hoſtibus, tot periculis implicitus, evadere potuit ſine vulnere, is mirè ſibi cavit ne quid pateretur. Itaque abſurdum foret, ſi coram iis qui rem viderint, ille qui pauciores hoſtes ceciderit, & minùs in ſuo ſit corpore periclitatus, primas tamen alteri au-

ferat qui utrãque in re præſtiterit. Cæterum, ubi jam res in nullo verſatur diſcrimine, exportaſſe corpus alterius vulneribus invalidum, id bellicæ laudis non eſt, ſed humerorum fortaſſe robur demonſtrat. Satis mihi ſint hæc dicta coram vobis. Propoſitum eſt enim certamen non verborum, ſed factorum.

Pro ſe tum viciſſim locutus Ariſtomenes:

Miror, inquit, ſi debet de præmio contendere ille qui ſervatus eſt, cum illo qui ſervavit. Neceſſe enim eſt, aut illum eorum qui judicant inſciam amentiam arguere, aut ſententiam ipſi videri de his quæ nunc dicuntur, non de illis quæ tum geſta ſunt ferendam. Non ſolum autem Cleonnis oſtendetur fuiſſe virtute inferior, ſed & ingrati prorſus animi. Nam omiſit ea quæ bene geſſit ipſe percenſere, & calumniatus eſt res meas, ambitioſior quàm par eſt. Etenim cui vel propriæ ſalutis maximas debet gratias, eum ſua ob res benè geſtas laude per invidiam defraudavit. Ego certe fateor inter illa diſcrimina felicem me fuiſſe, ſed dico fortem

ἐν ἀμφοτέροις. ἀλλά μὴν καὶ τό, μηδενὸς ἔτι κινδύνου ὑπάρχοντος, βαςάσαι τὸ σῶμα καταπεπονημένον ὑπὸ τῶν τραυμάτων, ἀνδρείαν μὲν οὐδεμίαν ἔχει, σώματος δ' ἴσως ἰσχὺν ἐπιδείκνυται. ἱκανά μοι ταῦτα εἴρηται πρὸς ὑμᾶς. πρόκειται γὰρ ἀγὼν οὐ λόγων, ἀλλ' ἔργων.

Παραλαβὼν δ' ὁ μέρει τὸν λόγον Λειςομένης.

Θαυμάζω, φησὶν, εἰ μέλλει περὶ ἀριςείων ἀμφισβητεῖν ὁ σωθεὶς τῷ σώσαντι. ἀναγκαῖον γὰρ ἢ τῶν δικαζόντων αὐτὸν ἄνοιαν καταγινώσκειν, ἢ τὴν κρίσιν δοκεῖν ἐκ τῶν νῦν λεγομένων, ἀλλ' οὐκ ἐκ τῶν τότε πεπραγμένων ἔσεσθαι. ὃ μόνον δὲ Κλέοννις λειχθήσεται κατ' ἀρετὴν λειπόμενος, ἀλλὰ καὶ τελέως ἀχάριςος. ἀφεὶς γὰρ τὸ τὰ συντελεσθέντα ὑπ' αὐτοῦ καλῶς διαπορεύεσθαι, διέσυρε τὰς ἐμὰς πράξεις, φιλοπμότερος ὢν ἢ δίκαιον. ὧ γὰρ καὶ ἰδίας σωτηρίας τὰς μεγίςας ὀφείλει χάριτας, τούτου τὸν ἐπὶ τοῖς καλῶς πραχθεῖσιν ἔπαινον διὰ φθόνον ἀφήρηται. ἐγὼ δὲ ὁμολογῶ μὲν ἐν τοῖς τότε γεγενημένοις κινδύνοις δύτυχὴς ὑπάρξαι, φημὶ δὲ πρότερον ἀγαθὸς

γενέσθαι. εἰ μὲν γὰρ ἐκκλίνας τὴν τῶν πολεμίων ἐπιφορὰν, ἄτρωτος ἐγενόμην, οὐκ ἂν δύτυχῆ με προσῆκεν ἀνομάζειν, ἀλλὰ δειλόν, οὐδ' ὑπὲρ ἀριστείων λέγειν κρίσιν, ἀλλὰ τὰς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίας προσπεπτωκέναι. ἐπεὶ δ' ἐν πρώτοις μαχόμενος, καὶ τοὺς ὑφισταμένους ἀναιρῶν, οὐκ ἔπαθον ἅπερ ἔπραξα, ῥητέον οὐκ δύτυχῆ με μόνον ἀλλὰ καὶ ἀγαθόν. εἴτε γὰρ οἱ πολέμιοι καταπλαγέντες τὴν ἀρετὴν, οὐκ ἐτόλμησαν ἀμύνασθαι, μεγάλων ἐπαίνων ἄξιος, ὃν ἐφοβήθησαν. εἴτ' ἐκείνων ἀγωνιζομένων, δύθύμως ἐγὼ φονεύων τοὺς ἀνθεστηκότας, καὶ τοῦ σώματος ἐποιούμην πρόνοιαν, ἀνδρεῖος ἅμα καὶ σώφρων. ὁ γὰρ ἐν αὐτῷ τῷ θυμομαχεῖν, ἐμφρόνως ὑπομένων τὸ δεινὸν, ἑκατέρας ἔχει τὰς ἀρετὰς, σώματός τε καὶ ψυχῆς. καίτοι γε ταῦτα σίγμα πρὸς ἑτέρους ἦν μοι ῥητέον ἀμείνους τούτου. ὅτε γὰρ Κλέοννιν παρελελυμένον ἐκ τῆς μάχης εἰς τὴν πόλιν ἀπήνεγκα, τἀμαυτοῦ σώζων ὅπλα, καὶ ὑπ' αὐτοῦ κεκρίσθαι νομίζω τὸ σίγμον. καίτοιγε παρεσθεὶς τόθ' ὑφ' ὑμῶν, ἴσως οὐκ ἂν ἤειρε νῦν ὑπὲρ ἀριστείων, οὐδὲ σφυρῶν πλικθῶν μέγεθος δύεργεσίας,

prius fuisse. Quod si vitassem hostium incursum, ne vulnera acciperem, non felix debeam nominari, sed timidus; neque de palma certare censear, sed in pœnas legum incidisse. Verum quoniam inter antesignanos dimicans, & iis sublatis qui contra stabant, non ea passus sum quæ feci, dicendum est me fuisse non solum fortunatum, sed etiam fortem. Sive enim hostes virtutem admirati, non sunt ausi propulsanti obsistere, magnis laudibus dignandus sim quem timuerunt. Sive illis dècertantibus, ego fortiter confeci collatos, & simul meo consului providus corpori, audax idem fuerim ac prudens. Nam qui in ipso pugnandi ardore, caute subit periculum, utrasque possidet virtutes & corporis & animi. Sed hæc apud alios jura mihi salva forent, qui essent illo homine æquiores. Quando enim Cleonnim invalidum ex pugna in urbem portavi, meis etiam armis conservatis, tum & ab illo judicatum fuisse puto quod justum erat. Et quidem si neglectus tunc à vobis fuisset, non fortasse contenderet nunc de primatu; neque beneficentiæ

tantæ contempta magnitudine diceret non magnum esse facinus, quandoquidem ea hora recesserant ex pugna hostes. Quis enim nescit quod ii sæpe qui solutis ordinibus è prælio discedunt, rursus soleant incurrere, atque hoc consilio reportare victoriam? Hæc sufficiant à me dicta, verbis enim pluribus non puto vos indigere.

His dictis Judices una sententia prætulerunt Aristomenem.

ἔλεγε μηδὲν εἶναι μέγα τὸ πραχθὲν, ἀφ' τὸ κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ἀποχωρεῖν ἐκ τῆς μάχης τοὺς πολεμίους. τίς γὰρ οὐκ οἶδεν ὅτι πολλάκις οἱ ἀφαλυθέντες ἐκ τῆς μάχης, ἐξ ὑποφορᾶς εἰώθασιν ἐπιπίπτεσθαι, καὶ στρατηγίᾳ ταύτῃ χρησάμενοι, τυγχάνειν τ νίκης; ἱκανά μοι τὰ ῥηθέντα. λόγων γὰρ πλειόνων οὐκ οἶμαι ὑμᾶς προσδεῖσθαι.

Τούτων ῥηθέντων, οἱ δικάζοντες ὁμογνώμονες γενόμενοι προέκριναν τὸν Αριστομένην.

Plusieurs personnes qui ne sçavent pas le Latin, m'ont obligé dans la suite de leur faire une version Françoise de ce fragment, & de m'y attacher à la lettre autant que cela se pourroit, afin d'y conserver le caractére original pour la critique.

Version Françoise & littérale.

» Après cela le Roy, sentant un peu moins ses blessures, pro-
» posa d'adjuger le prix à celuy qui avoit le mieux fait au combat.
» Deux se le disputérent, qui furent Cléonnis & Aristoménes.
» l'un & l'autre avoit quelque chose de particulier en sa faveur;
» car Cléonnis, défendant le Roy renversé par terre, avoit tué
» sur la place huit Spartiates qui l'entraînoient, entre lesquels il
» y en avoit deux qui estoient des capitaines signalez; & ayant
» dépouillé tous ces morts, il avoit mis leurs armes en garde en-
» tre les mains de ses soldats, afin d'avoir des preuves de sa va-
» leur devant les Juges. Il avoit reçû plusieurs blessûres, & elles
» estoient toutes de front; marque très-certaine qu'aucun des
» ennemis ne luy avoit fait lâcher le pied. Pour ce qui est
» d'Aristoménes, en combattant dans la même occasion pour
» sauver le Roy, il avoit tué cinq Lacédémoniens, & avoit aussi

emporté leurs dépouilles malgré tous les ennemis: il avoit outre « cela paré tous les coups, & ſçû s'exempter d'eſtre bleſſé. Il « avoit depuis cela fait encore une action louable, en retournant « à la ville après la bataille. Car Cléonnis, à cauſe de ſes bleſ- « ſûres, ne pouvant marcher, ni de luy-même, ni avec le ſecours « de ceux qui luy donnoient la main, Ariſtoménes, ſans vouloir « quitter ſes propres armes, le chargea ſur ſon corps, & le porta « à la ville, quoyque Cléonnis fût d'une taille & d'une corpu- « lence plus haute & plus forte qu'un autre. Chacun d'eux ap- « portant ces raiſons de recommandation pour le prix de la bra- « voure, le Roy préſida au conſeil avec les officiers de guerre, « ſuivant la loy. «

Cléonnis parla le premier & tint ce diſcours :

Il n'y a pas grande harangue à faire touchant le prix. Car « ceux qui ſont les juges ont vû eux-mêmes les belles actions « de chacun. Je veux ſeulement les faire ſouvenir que quand nous « avons combattu l'un & l'autre contre les mêmes hommes, « dans le même temps & dans le même lieu, c'eſt moy qui en « ai tué le plus. Or il eſt manifeſte que dans les mêmes circon- « ſtances, celuy qui a tué un plus grand nombre d'ennemis, a « le plus de droit au prix. Mais d'ailleurs le corps de l'un & de » l'autre ſont des preuves très-évidentes de celuy qui a eſté le plus « brave. Car l'un eſt ſorti de la bataille tout couvert de playes « reçûës de front ; l'autre en revient comme d'une feſte, & non « pas comme d'une mêlée ſi ſanglante. Il n'a ſeulement pas éprou- « vé ce que peut faire le fer des ennemis. On doit juger de-là « qu'Ariſtoménes peut avoir eſté plus heureux, mais non pas « plus brave que moy. Il eſt indubitable qu'un homme qui s'eſt « fait hacher le corps en tant d'endroits, n'a pas craint de s'ex- « poſer pour ſa patrie ; mais quiconque au milieu de tant d'en- « nemis & de tant de dangers, s'en eſt pû tirer ſans bleſſûre, « doit avoir eſté merveilleuſement attentif à la conſervation de « ſa perſonne. Ce ſeroit donc une eſtrange choſe, ſi par le ju- « gement de ceux qui ont vû l'action, celuy qui a tué moins « d'ennemis, & qui a moins ſouffert en ſon corps, remportoit « le prix ſur un autre qui le ſurpaſſe en ces deux points. Au «

» reſte ce n'eſt point une action de valeur d'avoir emporté ſur
» ſes épaules, lorſqu'il n'y avoit plus de péril, un homme qui
» ne pouvoit marcher à cauſe de ſes bleſſûres. Cela peut ſeule-
» ment prouver la force du corps. Voilà tout ce que j'avois à
» repréſenter devant vous. Car il n'eſt pas queſtion ici de paro-
» les, mais d'actions.

» Alors Ariſtoménes ſe défendant à ſon tour: J'admire, dit-il,
» que le prix de la valeur doive eſtre en conteſtation entre celuy
» qui a eſté ſauvé & celuy qui l'a ſauvé. Car c'eſt une néceſſité
» que mon adverſaire croye, ou que les juges ne ſont pas de bon
» ſens, ou qu'ils vont juger ſur ce qui ſe dit préſentement, &
» non pas ſur ce qui s'eſt paſſé au champ de bataille. On va faire
» voir que Cléonnis a eu non ſeulement moins de valeur, mais
» qu'il eſt tout-à-fait ingrat. Car il a obmis de raconter les actions
» qu'il a faites, & il a donné aux miennes un mauvais tour. Il
» fait voir plus d'ambition qu'il n'eſt permis; car enfin c'eſt par
» envie qu'il a privé de la louange dûë aux belles actions un hom-
» me à qui il a de très-grandes obligations de l'avoir ſauvé. J'a-
» vouë que j'ai eſté heureux au milieu de ces périls, mais je
» ſoûtiens qu'avant toutes choſes j'ai eſté brave. Car ſi j'avois
» évité les ennemis venants à la charge, pour m'exempter d'eſtre
» bleſſé, je ne devrois pas eſtre appellé heureux, mais lâche. Et
» je ne ſerois pas reçû à prétendre le prix, mais j'aurois encou-
» ru la peine des loix. Mais puiſqu'en combattant aux premiers
» rangs, & tuant ceux qui faiſoient face, je n'ai pas ſouffert ce
» que j'ai fait ſouffrir aux autres, il faut dire que j'ai eſté non
» ſeulement heureux, mais outre cela vaillant. Car ſoit que les
» ennemis étonnez de ma valeur, n'ayent oſé me réſiſter, ce m'eſt
» une grande louange de m'eſtre fait craindre d'eux. Soit que
» quand ils ont combattu, j'aye eu tout enſemble & la force de
» les tailler en piéces, & la ſage précaution de me préſerver d'eſtre
» bleſſé, j'aurai eſté tout à la fois & vaillant & prudent. Car qui-
» conque dans la chaleur même du combat, s'expoſe aux hazards
» avec précaution, poſſéde les vertus & du corps & de l'eſprit.
» Mais ces raiſons me pourroient ſervir auprès d'un homme qui
» auroit plus d'équité. Cependant je ſuis perſuadé que dans le

temps

temps que j'emportois Cléonnis mourant, du champ de bataille « dans la ville, ſans avoir pour cela quitté mes armes, je ſuis per- « ſuadé, dis-je, qu'alors Cléonnis me rendoit juſtice. Et peut-eſtre « même que ſi vous euſſiez alors tenu moins de compte de luy, « il ne ſongeroit pas aujourd'huy à me diſputer le prix de la va- « leur, & pour diminuer le mérite d'un ſi grand bienfait, il ne « diroit pas que c'eſt une action peu conſidérable, parce qu'alors « les ennemis avoient quitté le champ de bataille. Qui ne ſçait « pas que ſouvent ceux qui s'eſtoient retirez du combat en deſ- « ordre, ſont revenus à la charge, & ont remporté la victoire « par cette conduite? Voilà tout ce que j'avois à vous dire, & « je ne crois pas que vous ayez beſoin d'un plus long diſcours. «

Après ces paroles, les juges tout d'un avis, prononcérent « en faveur d'Ariſtoménes. «

Diſſertation ſur la découverte de ce Fragment, & ſur ce qu'il contient.

Il eſt à propos d'expliquer ici un peu davantage l'hiſtoire de la découverte de ce fragment.

Diodore de Sicile avoit enchâſſé toute l'hiſtoire Meſſéniaque aux divers endroits de ſa Bibliothéque ſuivant le temps des événements. Cela ſe voit & par ſes livres qui nous reſtent, & par une récapitulation qu'il fait en peu de mots de toute cette hiſtoire au liv. 15. p. 491. & 492.

La preuve que nous avons que ce fragment eſt du ſixiéme livre de Diodore, c'eſt l'hiſtoire de Polycharès qui y eſt rapportée dans les extraits de Porphyrogénéte pag. 226. ſur quoy le ſçavant Henri de Valois dans ſes notes pag. 38. a bien obſervé que c'eſt ici où Diodore racontoit le commencement de la guerre Meſſéniéne.

La même hiſtoire de Polycharès eſt racontée par Pauſanias, liv. 4. chap. 4. où il explique exactement l'origine de cette guerre.

L'argument Grec de noſtre fragment eſt conçû dans Henri Eſtienne en ces termes: Ἀναγνώσθη περὶ δύο ἀνδρῶν ἀειγευ-

ὁιάντων ἐν πολέμῳ, καὶ ἀγωνιζομένων περὶ πρωτείων. Cela veut dire en Latin : *Anonymi cujusdam de duobus viris qui egregiè se gesserant in bello, & certabant de palmâ.*

Ce frontiſpice avoit donc eſté fabriqué tout exprès pour donner l'air de déclamation à ce morceau d'hiſtoire. On le trouvoit ſi beau, que l'on croyoit qu'il avoit eſté imaginé à plaiſir.

Il eſt vray que le ſujet d'un prix à adjuger entre deux braves, ſemble aſſez eſtre la matiere d'une déclamation.

Mais dès le premier mot, tout le monde voit que c'eſt un fragment. La piéce eſt *Acéphale*. Elle commence par *après cela*. Le Sophiſte auroit peché contre toutes les regles de ſon art, s'il avoit affecté une pareille obſcurité. D'ailleurs le ſtile n'eſt point d'un Rhéteur. Il eſt hiſtorique, naturel, ſans fleurs, ni pointes, & préciſément tel que Photius chap. 70. l'attribuë à Diodore.

D'un certain anonyme. Ce n'eſt rien dire, c'eſt avouer que l'ouvrage eſt inconnu.

Touchant deux hommes. Pourquoy ne pas dire touchant Cléonnis & Ariſtoménes, puiſqu'ils ſont nommez dans le texte?

Qui s'eſtoient ſignalez. Il falloit marquer qu'ils avoient ſauvé le Roy, & qu'il eſtoit bleſſé, & renverſé par terre, & que les ennemis l'entraînoient déja pour le dépouiller.

A la guerre. Il ne falloit point dire à la guerre en général, c'eſtoit dans un combat tout récent & du dernier jour.

Il falloit adjoûter que c'eſtoit contre *les Lacédémoniens*, ou *Spartiates*. Ils ſont nommez deux fois, & de l'un & de l'autre nom dans le fragment. Ce Sophiſte forgeur de titres, n'a aucune critique. Il efface toutes les marques qui peuvent faire reconnoître un ouvrage.

On n'oſe pas accuſer Henri Eſtienne d'avoir pris Diodore pour un déclamateur. Il aura trouvé cette mauvaiſe inſcription à la tête de la piece dans ſon manuſcrit. Il vouloit donner au public un recueil Grec de déclamations. Il l'a groſſi de ce morceau ſur la foy du titre.

Il faut pourtant avouer qu'il a bien maltraité ce morceau d'hiſtoire. Non ſeulement il l'a enſeveli dans ces ouvrages obſcurs de Sophiſtes, il n'a pas daigné en faire la traduction ni

une note, il n'en a pas dit un mot en particulier dans la préface du livre, ou pluſtoſt il y déclare en général que c'eſt la premiére fois qu'il s'amuſe à ſi peu de choſe, & dit qu'il deſtine ces livrets à des enfants. *A magnis libris ad libellos cogitationem tranſtuli ; atque hoc eo libentius feci, quod me in grandibus voluminibus ſemper occupatum, nullius unquam libelluli editione pueris gratificatum eſſe nonnulli quererentur.*

Enfin on a découvert que c'eſt un fait hiſtorique d'un bel exemple, & d'une antiquité très-reſpectable.

L'ancien manuſcrit de la Bibliothéque du Grand Duc attribuë ce fragment à Diodore ſon véritable auteur.

Iſaac Voſſius l'y copia, & ſon intention eſtoit de le faire imprimer, mais Gerard ſon pere l'avertit qu'Henri Eſtienne l'avoit déja fait, & fut ravi d'apprendre que cet excellent morceau appartenoit à Diodore de Sicile.

Après une ſi grande perte des livres de Diodore, dit-il dans ſa note, c'eſt quelque ſorte de conſolation, de ce qu'il nous en reſte des endroits choiſis & des extraits. *In tanta vero librorum Diodori jactura, qualicumque ſolatio eſt quod ex deperditis ἐκλογὰς atque excerpta habemus.* Il indique Photius, Fulvius-Urſinus, David Hœſchélius, Henricus Valéſius qui en ont donné, & adjoûte : *Item fragmentum de Cleonnide & Ariſtomene, quod unà cum nonnullis Polemonis & Himerii edidit Henricus Stephanus ; ſed neſciebat eſſe Diodori Siculi ; cui tribuitur in Florentino codice Bibliothecæ Mediceæ : unde in peregrinatione ſua exſcripſit filius meus Iſaacus, ignarus tum jam Stephani prælo prodiiſſe.*

Gérard Voſſius donne donc à cette piéce le nom de *Fragment ſur Cléonnis & Ariſtoménes.* Mais il ne dit point qui eſt Cléonnis, ni qui eſt Ariſtoménes, & peut-eſtre qu'il ne le ſçait point.

Il ne pouvoit pas ignorer qui eſt Cléonnis. Quiconque a lû Pauſanias en ſes Meſſéniques, ſçait que Cléonnis étoit un Prince Meſſénien, du ſang royal d'Epyte & d'Hercule, du temps de la premiére guerre Meſſéniaque, & qu'il y a toûjours commandé le corps de bataille depuis le premier juſqu'au dernier jour de cette guerre où il fut tué.

Mais perſonne juſqu'à préſent n'a ſçû démêler qui eſt cet Ariſtoménes. Mon but eſt de faire voir qu'il y en a eu deux, l'un dans la premiére, l'autre dans la ſeconde guerre.

Cette queſtion eſt ſi ancienne, qu'elle a embarraſſé & Diodore & Pauſanias, & les autres hiſtoriens avant eux. C'eſt la ſeconde partie de cette diſſertation, où je me ſuis propoſé d'expliquer ce que contient ce fragment.

Nous ſommes obligez aux deux Voſſius de la découverte que c'eſt une hiſtoire, & que l'auteur eſt Diodore de Sicile. Mais il eſt bon de ſçavoir ce que c'eſt que cette hiſtoire, qui eſt Cléonnis, qui eſt Ariſtoménes, qui eſt ce Roy bleſſé, pourquoy il eſt ici parlé des Lacédémoniens, & quel fruit on peut tirer & de ce fragment & de cette diſſertation.

Les noms de Cléonnis & d'Ariſtoménes ſont tout Meſſéniens ; les Lacédémoniens ſont nommez deux fois dans ce fragment. Il eſt donc conſtant qu'il s'y agit d'une guerre Meſſéniaque. La queſtion eſt de ſçavoir ſi c'eſt de la premiére ou de la ſeconde. Pour moy je n'ai pas balancé un moment. Le nom de Cléonnis ne m'a pas permis d'en douter. C'eſt ce nom qui a eſté la clef & le dénouement de toute noſtre queſtion. Cléonnis eſt répandu dans toute la premiere guerre qui a duré vingt ans. Je ne ſçais que ce ſeul Cléonnis connu dans l'hiſtoire. Il eſt nommé juſqu'à ſept fois dans noſtre fragment. Le nom ſeul, pour peu que les critiques y euſſent fait attention, les auroit conduits infailliblement à la reſtitution de ce bel endroit de Diodore. Il n'eſtoit point beſoin pour cela du manuſcrit de Florence, la choſe parle aſſez d'elle-même. Diodore décide par ce fragment qu'il y a eu un Ariſtoménes du temps de Cléonnis. Il décide par ſa récapitulation, liv. 15. p. 492. qu'il y a eu, ſelon pluſieurs, un Ariſtoménes du temps de la premiére guerre.

Rien n'eſt mieux marqué que les actions de Cléonnis dans les Meſſéniques de Pauſanias, chap. 7. 8. 9. 10. 11. 13. Et même il a concouru deux fois pour eſtre élû Roy, la premiére, après la mort d'Euphaès, la ſeconde, après la mort d'Ariſtodéme. Il a commandé ſous Euphaès, ſous Ariſtodéme, & ſous Damis.

Quand on connoît une fois Cléonnis, toute cette premiére guerre eſt connuë.

On demande quel eſt ce Roy bleſſé, & qui ſont ſes ennemis? Je l'ai trouvé heureuſement le nom de ce brave Roy, qui tout couvert de bleſſûres dont il eſt mort, avoit eu ſoin de ſatisfaire à la loy de l'Eſtat, & d'adjuger le prix de la gloire au plus vaillant de l'armée après la bataille. C'eſt Euphaès. Et qui ne le connoiſtroit pas au portrait que Pauſanias nous en a laiſſé? Il faut lire Pauſanias, il n'y a pas moyen ni de ſe priver d'un ſi bel endroit, ni de copier des livres entiers dans une diſſertation.

Qui connoît Euphaès connoît auſſi Alcaménes, Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, ſes injuſtes ennemis.

Jamais Roy ne fut plus aimé qu'Euphaès, ni ne mérita mieux de l'eſtre.

On pourroit s'imaginer que ce fragment eſt un feuillet arraché de quelque vieux manuſcrit de Diodore. Mais non, c'eſt un endroit choiſi par un compilateur d'extraits, & des plus beaux morceaux d'anciens Auteurs.

Il en aura fait une copie ſans y mettre de titre. Un autre copiſte y en aura fait un à ſa mode, en ſuppoſant que ce devoit eſtre une déclamation.

Il ne faut ni teſte ni préface à un pur fragment. Celuy-ci eſt un tout, qui a ſon unité d'action ou de matiere, & qui explique tout ce qui concerne le prix de la bravoure.

C'eſtoit une loi & un excellent uſage chez les Meſſéniens de faire proclamer le plus brave de la journée après chaque bataille. On voit avec combien de ſoin au plus fort de la mêlée, Cléonnis & Ariſtoménes s'attachent à dépouiller tous ceux qu'ils tuent, à en mettre les armes en garde entre les mains de quelques ſoldats, afin d'avoir, comme dit ce fragment, des preuves de vaillance devant les Juges.

C'eſt déja un trophée, que d'enlever ces dépouilles, & de s'en couvrir malgré les ennemis au milieu d'eux.

C'eſt bien autre choſe au conſeil de guerre, qui ſe tient pour adjuger publiquement le prix de la gloire à celuy qui l'aura le

mieux mérité au jugement de tous les généraux & de toute l'armée.

Quelles couronnes & quels triomphes eſtoient plus propres à exciter les courages à la vertu, à les enflammer pour ſervir la patrie, à les précipiter dans le mépris des dangers & de la mort!

Il n'y a jamais eu de récompenſe plus naturelle ni mieux méritée. Rien ne ſemble ſi néceſſaire pour l'exemple, & rien n'eſt ſi aiſé à accorder. C'eſt une juſtice, c'eſt une dette de l'Eſtat, c'eſt bien le moindre ſalaire que les Rois doivent à la valeur.

La vénalité, les brigues portent leurs taches & leurs marques d'infamie ſecrettes ou publiques. L'honneur eſt ici tout pur. La gloire déſintéreſſée eſt le vray ſalaire de la vertu. Ici les Juges ne ſont point ſuſpects. Les actions parlent encore. Chaque ſoldat y a ſa part. Chacun y eſt juge en ſa propre cauſe, & peut produire ſur le champ ſes témoins. C'eſt le Roy qui préſide entre les officiers d'armée. C'eſt le public qui eſt témoin. Le champ de bataille eſt un tribunal ſans faveur ni cabales. Le nom ſeul, le nom même de prix de la gloire, eſt un prix ineſtimable, il n'a point de pareil.

Chacun plaide ici luy-meſme ſa cauſe. C'eſt Cléonnis, c'eſt Ariſtoménes qui parlent.

Imaginons-nous voir Ulyſſe & Ajax qui plaident leur cauſe pour les armes d'Achille dans les Métamorphoſes. Mais chez les Poëtes il s'agit de fiction & de déclamation. Notre fragment eſt la nature & l'hiſtoire toute pure.

On connoît Cléonnis, on connoît le Roy bleſſé. Il n'eſt plus queſtion que de ſçavoir qui eſt Ariſtoménes.

Cette difficulté au reſte n'eſt qu'incidente à notre fragment. La principale eſtoit de ſçavoir ſi ce fragment eſt ou de Diodore de Sicile, ou d'un ſophiſte. Celui-ci ne regarde que la matiére & non l'auteur du fragment, mais elle eſt pourtant la plus utile, & même la reſtitution n'eſt parfaite qu'après l'éclairciſſement de cette difficulté.

Il faut détacher autant que l'on peut ces ſortes de queſtions, & les traiter ſéparément. On n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit

entrer dans tous les incidents. On ne peut pas eſtre bref & tout dire. Il ſuffit que notre fragment ſoit en ſûreté & bien reſtitué à Diodore de Sicile. Mais pour le fond, il faut ſçavoir qui eſt Ariſtoménes.

Je veux prouver que cet Ariſtoménes de la premiére guerre Meſſéniaque, eſt le même que l'Ariſtodéme qui a ſuccedé immédiatement à Euphaès. Celui qui remporte ici le prix de la vaillance ſur Cléonnis, eſt auſſi celuy qui a emporté ſur luy la Couronne de Meſſénie. Il a eſté préféré deux fois en quatre ou cinq jours à Cléonnis.

Ariſtoménes eſt le moins connu des perſonnages de ce fragment. Il eſt le mieux payé & le moins connu. C'eſt celuy qui a remporté le prix de la bravoure, celuy pour qui nous retrouvons le fragment, le héros de la piéce.

Il eſt ſurprenant que Pauſanias n'ait pas dit un mot du vainqueur de Cléonnis. Tant il eſt vray que les plus belles actions demeurent quelquefois enſevelies dans l'oubli, & ne peuvent pas toutes eſtre conſervées.

Pauſanias dans toute cette premiére guerre, qui a duré vingt ans, ne nomme aucun Ariſtoménes, ni le noſtre, ni un autre.

Il y vante Euphaès, Cléonnis, Pytharatus, Antandre, Lyciſcus, Ariſtodéme, Damis, Phyſée, tous braves Meſſéniens, & du ſang royal.

Ils auront tous gagné l'immortalité hiſtorique à cette guerre, & Ariſtoménes ſera oublié? Ariſtoménes qui a remporté le prix de la gloire ſur tous les braves.

Aſſûrément Pauſanias ne l'aura pas oublié. Cela ne peut eſtre.

Il eſt bien plus naturel de ſoupçonner que c'eſt que Pauſanias luy donne un autre nom. Les Rois ont ſouvent pluſieurs noms. Perſonne, que je ſçache, ne l'avoit encore affirmé poſitivement.

Celuy que Diodore appelle Ariſtoménes dans la premiére guerre, eſt celuy que Pauſanias y appelle Ariſtodéme. Je le ſoûtiens.

Le temps, les actions, le nom qui approche fort, la pareille faute qui ſe trouvoit autrefois dans pluſieurs Hiſtoriens, ſi c'eſt

une faute, ſont des démonſtrations hiſtoriques de cette ancienne vérité, qui eſt aujourd'huy une nouvelle conjecture.

Apprenons donc que l'Ariſtoménes du fragment eſt le Roy qui a ſuccedé quatre ou cinq jours après à Euphaès en Meſſénie. Il s'appelloit, ſelon les uns, Ariſtoménes, & ſelon les autres, Ariſtodéme.

C'eſt ou Cléonnis qui eſt double, ou Ariſtoménes. Les Hiſtoriens ne connoiſſent qu'un Cléonnis. Ils parlent de deux Ariſtoménes, l'un de la premiére, l'autre de la ſeconde guerre. Le héros de la ſeconde a effacé celuy de la premiére. On les confond. Cela arrive tous les jours.

C'eſt Diodore, c'eſt Pauſanias qui ne le diſent pas en propres termes, mais ils le donnent à entendre ſi clairement, qu'il faut ou les en croire, ou renoncer à toute ſorte d'équité critique.

Diodore dans ſa récapitulation, l. 15. p. 492. après avoir dit que toute la ſeconde guerre s'eſtoit faite ſous les auſpices d'Ariſtoménes, adjoûte ces mots: *Il y a pourtant des Hiſtoriens qui écrivent qu'Ariſtoménes eſtoit du temps de la guerre des 20. ans.* Voilà donc Diodore qui atteſte que, ſelon ces hiſtoriens, Ariſtoménes eſtoit du temps de la premiére guerre. Il eſtoit, ſelon d'autres, du temps de la ſeconde guerre. Mais qu'en penſe Diodore? Il eſt de tous les deux coſtez. Il dit dans le fragment qu'Ariſtoménes eſt de la premiére guerre. Il dit au livre XV. qu'Ariſtoménes eſt de la ſeconde. Mais il y avertit de l'autre opinion, & que les Hiſtoriens ſont partagez ſur cette difficulté. Elle eſt pourtant aiſée à réſoudre. C'eſt qu'il y a eu deux Ariſtoménes, tous deux Rois de Meſſénie, tous deux Héraclides, tous deux Epytides, tous deux Héros. Mais pourtant les actions du dernier ont effacé celles du premier. Cela concilie les deux opinions. L'un doit s'appeller Ariſtoménes premier, l'autre Ariſtoménes ſecond ou le Grand.

Les actions du dernier ont eſté des prodiges. Elles ſont admirables & preſque incroyables. Voyez dans Pauſanias. Celles du noſtre ſont grandes, mais humaines & croyables. Le noſtre remporte le prix ſur Cléonnis l'an 730. avant N. S. le Héros de la

de la ſeconde guerre n'a commencé que l'an 685, avant N. S. Le premier eſt mort l'an 733. avant noſtre ére, l'autre vivoit encore vers l'an 640. avant N. S.

Cette difficulté ſur le nom d'Ariſtoménes a tellement embarraſſé Pauſanias, qu'il a fait ſur cela une diſſertation, l. 4. c. 6. & qu'il s'y eſt trompé. On n'en veut pas d'autre preuve que ce qu'il dit luy-meſme. Il eſt abſolument néceſſaire de réfuter un ſi bon auteur.

Il croit que Myron l'Hiſtorien de la premiére guerre, & Rhianus le poëte hiſtorien de la ſeconde, ne s'accordent pas. Cependant ils s'accordent parfaitement, & c'eſt luy-meſme qui ne les entend pas. Il s'eſt prévenu, & il a l'eſprit, comme on dit, bouché ſur cette queſtion. La prévention de Pauſanias eſt eſt que Théopompe eſt mort de vieilleſſe à Sparte, & qu'il a vû la guerre Thyréatique ſans y aſſiſter. Ce ſont les hypothéſes Lacédémoniennes, contraires à celle des Meſſéniens, chacun pour l'honneur de ſa nation. Pauſanias cite après cela le poëte Tyrtée, il en rapporte les vers, & il ne les entend pas mieux. Voyons, liſons. Voilà ce que c'eſt d'eſtre prévenu.

L'Hiſtorien Myron, dit Pauſanias, n'a écrit que la premiére guerre, & il ne va pas au-delà des 20. ans. Il y écrit qu'Ariſtoménes a tué Théopompe, & que ce fut peu avant la mort d'Ariſtodéme. On reſpond à Pauſanias: Myron entend qu'Ariſtoménes & Ariſtodéme ſont la meſme perſonne qui a deux noms. Ainſi nulle difficulté.

Le poëte Rhianus, pourſuit Pauſanias, n'a parlé que de la ſeconde guerre, & même il n'a écrit que de la derniére bataille. Il y parle d'Ariſtoménes. Il en fait ſon héros, comme Homére a fait le ſien d'Achille. On reſpond: cela conclut qu'il y a eu un Ariſtoménes à la ſeconde guerre; mais cela n'exclut pas qu'il n'y en ait auſſi eu un à la premiere. Ainſi Pauſanias a tort. Myron & Rhianus s'accordent. Il y a eu deux Ariſtoménes. Rhianus eſt un poëte, il ne traite qu'une action, & elle eſt de la ſeconde guerre. Il ne faut donc pas prendre ce poëte pour un hiſtorien de la premiére guerre, ni le préférer à Myron.

Pauſanias eſt encore dans une autre erreur. Il ne veut pas

qu'Ariſtoménes ait tué Théopompe ; & pour preuve, il cite le poëte Tyrtée, qui eſtoit un des généraux Lacédémoniens dans la ſeconde guerre. Tyrtée écrit :

Noſtre Roy Théopompe à la faveur des Dieux,
A des Meſſéniens conquis les vaſtes lieux.

Ἡμετέρῳ βασιλῆι θεοῖσι φίλῳ Θεοπόμπῳ,
Οὗ δὴ Μεσσήνην εἵλομεν εὐρύχορον.

Théopompe n'a donc pas eſté tué dans la premiére guerre, dit Pauſanias, c'eſt Théopompe qui l'a terminée, & qui a fini toute la premiére guerre; ces vers de Tyrtée l'atteſtent, & je ſçais, dit Pauſanias, que Théopompe eſt mort à Sparte dans ſon lit.

Mais Pauſanias qui dit cela, me permettra de luy reſpondre qu'il prend ici mal Tyrtée. De Meſſé, ville baſtie par Polycaon, & ainſi appellée du nom de ſa femme, on a fait Meſſéne région, ſuivant l'art des étymologies. Pauſanias, dès le commencement de ſon livre Meſſénique, nous apprend luy-même que Meſſéne n'eſt pas une ville, mais une région ou royaume entier, & il l'a fait voir par le témoignage d'Homére. Il auroit pû y joindre celuy-ci de Tyrtée, qui n'eſt guéres moins formel, puiſqu'il donne à la Meſſénie l'épithéte d'εὐρύχορος, c'eſt-à-dire, vaſte, ſpacieuſe & proprement où il y a des plaines pour danſer au large & à l'aiſe. Car εὐρὺς ſignifie large, & χορὸς veut dire *chorus*, un chœur de muſique, une danſe. La Meſſénie eſtoit un pays de plaines & de campagnes. C'eſtoit un peuple de danſeurs & de ſauteurs. Tyrtée fait peut-eſtre alluſion aux feſtes de Limnes où les filles Lacédémoniennes alloient danſer. C'eſt une des cauſes de la guerre. Il eſt vrai que Théopompe a conquis aux Lacedémoniens tout le plat-pays de la Meſſénie, & c'eſt ce que dit ici Tyrtée, mais il ne dit pas que Théopompe ait terminé la guerre. C'eſt Pauſanias qui le dit, & il ſe trompe ; il affirme témérairement & contre l'autorité de Myron & des autres hiſtoriens que Théopompe n'eſt point mort à la guerre. Il ne cite que Tyrtée, & Tyrtée ne dit point cela.

Tout le monde ſçait qu'après la ſeconde bataille dans la premiére guerre, la Meſſénie fut affligée de maladies, de pauvreté, & d'autres calamitez qui réduiſirent Euphaès à abandonner la campagne à Théopompe, & à ſe retrancher à l'entour du mont & de la petite ville d'Ithome. Voilà ce que Tyrtée appelle une conqueſte. C'eſt un poëte. Les Lacédémoniens le firent leur citoyen & leur chef. Il ſuit les hypothéſes des Lacédémoniens, & couvre autant qu'il peut leurs déſavantages. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre Tyrtée, & il eſt impoſſible de l'entendre autrement. On peut donc dire que Théopompe a conquis la plaine, ou toutes les plaines de la Meſſénie. Mais il n'a jamais pris Ithome; au contraire il y a eſté pris par le Roy Ariſtoménes ou Ariſtodéme ſept ans après la mort d'Euphaès, & ſacrifié à Jupiter d'Ithome ou Ithomate avec trois cens autres Lacédémoniens. C'eſt l'opinion de Myron & de tous les autres hiſtoriens. Plutarque dans la vie de Romulus p. 33. dit que les Meſſéniens ſemblent exaggérer le nombre des trois Hécatomphonies d'Ariſtoménes. Il ne dit que cela, mais il ſuppoſe ſans doute comme tout le monde, que Théopompe eſtoit du nombre. Les Peres de l'Egliſe les plus anciens ont reproché aux payens ces horribles ſacrifices de victimes humaines, ils y nomment Théopompe. Voici les propres termes de ſaint Clément Alexandrin en ſon Protreptique, p. 20. *Ariſtoménes Meſſénien, a égorgé en l'honneur de Jupiter Ithométe 300. hommes, croyant que tant & de ſi conſidérables Hécatombes eſtoient d'excellents ſacrifices; & Théopompe Roy des Lacédémoniens eſtoit la principale victime.*

Euſébe en ſa Préparation, liv. 4. c. 16. p. 157. répéte la même choſe. Ces Hécatombes humaines ſont célebres ſous le nom d'Hécatomphonies, c'eſt ainſi que Plutarque les appelle. C'eſt donc l'opinion de Myron qui a triomphé de celle de Pauſanias. Myron ſe concilie avec Tyrtée, il ſe concilie avec Diodore, avec Plutarque, avec les Hiſtoriens dont parle Diodore qui mettent un Ariſtoménes du temps de la premiére guerre & de Théopompe, & avec les Peres de l'Egliſe. Pauſanias eſt donc tout ſeul de ſon ſentiment.

Il cite le poëte Rhianus, il l'oppoſe à Myron, & il dit luy-

même qu'ils ne parlent pas de la même guerre. Ils ne parlent donc pas non plus du même temps, ni d'un même Ariſtoménes. Il y a donc eu deux Ariſtoménes, l'un dans la premiére, l'autre dans la ſeconde guerre Meſſéniaque. Et c'eſt ce que Pauſanias devoit conclure, comme l'a fait Diodore.

Sylburge dans ſon Commentaire, dit que Pauſanias reprend ici Myron d'une faute de chronologie, qui eſt d'avoir mis Ariſtoménes dans la premiére guerre Meſſéniaque. Cuhnius, autre Commentateur, dit que Pauſanias blâme Myron de n'avoir pas aſſez relevé Ariſtoménes ; ils ne ſont pas au fait.

Théopompe avoit ſeulement réduit les Meſſéniens à ſe retrancher aux environs du mont Ithome. Théopompe n'avoit donc pas terminé la guerre ni pris Ithome. Au contraire, il y fut pris & immolé la 19e année de la guerre qui eſt la ſeptiéme & derniére du regne d'Ariſtoménes premier. Anaxandride avec Polydore doivent avoir pris Ithome, & terminé la premiére guerre véritablement. Anaxandride eſt fils de Théopompe, & luy ſuccede dans Hérodote, l. 8. c. 131. Pauſanias eſt contraire à Hérodote dans toute cette ſuite généalogique des Rois de Lacédémone.

Il faut donc ſuivre l'opinion de Myron qui n'a nul inconvénient, & rejetter celle de Pauſanias qui n'eſt pas ſoutenable. Il ne s'entend pas luy-même.

Il devoit conclure comme Diodore, qu'il y a deux Ariſtoménes : que celuy de Myron eſt de la premiére guerre : que celuy de Rhianus eſt de la ſeconde. Pauſanias ne peut pas comprendre qu'il y ait eu deux Ariſtoménes. Cela n'eſt-il pas merveilleux pour un génie tel que Pauſanias !

Voici pourtant une nouvelle difficulté. Car Pauſanias ſuppoſe que Myron diſtingue Ariſtoménes d'avec Ariſtodéme. Et moy je ſuppoſe qu'il n'en fait qu'un, & que c'eſt un même Roy qui a deux noms. Les termes de Pauſanias ſont : *Myron a feint* ou a forgé πεποίηκε, *qu'Ariſtoménes tuë Théopompe Roy des Lacédémoniens, un peu de temps avant la mort d'Ariſtodéme.*

On peut reſpondre à cela que c'eſt Pauſanias qui parle, & qui

détourne le sens de Myron pour l'amener au sien. Myron nomme Aristoménes. Pausanias y mêle le nom d'Aristodéme. Myron n'en fait qu'un même Roy, & Pausanias en fait deux. On peut dire aussi que quand un Roy a deux noms, l'historien pour varier, les employe tous deux. C'est un stile ordinaire.

Mais quoy qu'il en soit, le fait est constant. Voilà un Aristoménes dans la premiére guerre. Cela confirme notre fragment, & l'assûre à Diodore.

Enfin voilà deux opinions. Celle de Diodore n'est pas douteuse. Il faut la suivre pour nostre fragment, qui est de Diodore.

Ces histoires sont encore si proches des temps fabuleux, qu'il ne faut pas s'étonner si elles sont obscures. La plusparт des histoires de la Grece sont douteuses & se contredisent, dit Pausanias luy-même en ses Messéniques, c. 2.

La vraye cause de cette difficulté incidente, c'est que les actions d'Aristoménes second ont effacé celles du premier, qui est le nostre. Le rapport des noms & des actions, la proximité des temps, l'identité des lieux & des conditions, font cette diversité de sentiments. Mais cela n'empêche pas que nostre Aristoménes n'ait esté aussi héros. Il l'a esté de la premiere guerre, & l'autre de la seconde. La postérité les a confondus, cela est ordinaire. Je crois qu'ils sont présentement assez débrouillez.

On peut donc aujourd'huy hardiment enrichir nostre Aristoménes premier de Diodore, de toutes les belles actions de l'Aristodéme de Pausanias. Il a retrouvé son nom & son histoire dans les Messéniques. On peut l'appeller Aristoménes-Aristodéme, & n'en faire plus qu'un seul nom.

Aristoménes-Aristodéme est du sang royal des Héraclides Epytides. Il a surpassé Lycisçus en piété, en bravoure & en toute sorte d'actions généreuses. Il a offert volontairement & dévoué sa fille pour la patrie. Il avoit gagné particuliérement l'estime & la confiance d'Euphaès. Il l'a défendu le plus utilement, & a eu l'honneur de le sauver plus glorieusement qu'Antandre qui s'y est fait tuer, & que Cléonnis qui s'y est fait percer de coups. Il a remporté le prix de la journée au jugement du Roy & de tous les officiers. Il a esté élû Roy après Euphaès par

tous les ſuffrages du peuple Meſſénien, dans le temps où l'on avoit le plus de beſoin d'un Roy héroïque. Il a contenté le peuple & les grands, il a ſçû plaire à tout le monde. Il a par-tout témoigné autant de prudence que de valeur, à la fougue près qui le tranſporta comme un vray deſcendant d'Hercule, quand il tua de ſa main ſa chére fille, pour montrer qu'elle eſtoit vierge & digne d'eſtre offerte aux dieux. Il a battu les Lacédémoniens eſtant Roy. Il a pris Théopompe, & l'a immolé à Jupiter Ithomate dans la triple Hécatomphonie ſi fameuſe. Il a charmé tous ſes ſujets pendant un regne de ſix ans & pluſieurs mois. Enfin il s'eſt tué luy-même dans un noble déſeſpoir ſur le tombeau de ſa fille, par la ſuperſtition payenne des oracles, des ſonges & des préſages. Il y a du grand à tout cela dans les erreurs de la religion payenne. Plutarque dans la vie de Romulus, trouve que les Meſſéniens ont outré les choſes dans le nombre des 300. ſacrifiez par Ariſtoménes.

Quand il fut Roy, il honora des plus grandes charges Cléonnis & Damis ſes rivaux. Le zéle de la patrie eſtoit ſi grand dans ces belles ames, qu'ils n'étoient ni jaloux ni amis que pour la ſauver. Toûjours concurrents, jamais ennemis, perpétuels amateurs de la gloire & du devoir; fâchez uniquement & au-delà de tout ce que l'on peut dire, quand le ſuccès ne reſpondoit pas à la vertu.

La pluſpart de ces faits ſont tirez de l'exact Pauſanias. On avoit donc raiſon de ne pas croire que Pauſanias euſt oublié noſtre Ariſtoménes.

Il y a un endroit dans Pauſanias où noſtre fragment ſeroit à merveilles. C'eſt quand il dit qu'Euphaès revenu en peu de ſes bleſſûres, ſentit de la joye de ce que les ſiens n'avoient pas eu du déſavantage dans cette grande action.

Qui ne croiroit que c'eſt une table d'attente pour y reſtituer noſtre fragment? Il eſt certain que s'il y eſtoit, on le prendroit pour eſtre de Pauſanias, d'autant plus qu'il n'en a rien dit, & non pas de Diodore. Mais ce fragment n'appartient point à Pauſanias; & cela prouve ſeulement qu'ils écrivoient la meſme guerre Meſſéniaque; ainſi il ne faut pas

s'étonner ſi l'un convient ſi juſte avec l'autre.

Il ſeroit à ſouhaiter que le temps nous permiſt de mettre ici toute la récapitulation que Diodore a faite de l'hiſtoire Meſſéniéne en ſon XV. livre. On pourroit enſuite le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre. On auroit ainſi le meilleur plan que l'on puiſſe avoir de toute l'hiſtoire Meſſéniaque. J'y ai travaillé, & crois y avoir fait d'heureuſes reſtitutions ſur ce qu'il y a de perdu. C'eſt ſur-tout depuis la mort de Polycaon juſqu'à Périérès, & l'on ſçait que l'on en a grand beſoin. Mais ce ſera pour une autre occaſion.

A l'égard de noſtre fragment, il ne peut pas eſtre de Pauſanias. Il appelle Ariſtodéme celuy que Diodore nomme Ariſtoménes. Il ne paroît pas non plus, qu'il y ait rien de perdu dans cet endroit de Pauſanias.

Le véritable ſujet de cette guerre a eſté l'ambition des Lacédémoniens, & leur fureur de vouloir s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins & de leurs freres.

Ils le font remonter juſqu'à l'établiſſement des Héraclides au Péloponnéſe, qui fut l'an 1129. avant N. S. Ils ſe plaignoient d'y avoir eſté trompez par Creſphontès dans le partage. Ils adjoûtoient que quand Creſphontès fut aſſaſſiné, ſes fils aiſnez ſe refugiérent à Sparte, & donnérent leur royaume aux Lacédémoniens.

Leur ſecond grief eſtoit que leur Roy Télécle fut tué par les Meſſéniens dans un combat pour des filles Lacédémoniennes qu'ils vouloient forcer. Ce fut la propre année de la premiére Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 776. avant N. S. Phintas aïeul d'Euphaès regnoit en Meſſénie.

Leur troiſiéme prétexte fut à l'occaſion de Polycharès Meſſénien, vers l'an 764. avant N. S. qui eſt la premiere année de la quatriéme Olympiade où il avoit gagné le prix de la courſe. Evaiphnus Lacédémonien l'avoit volé, & luy avoit même tué ſon fils, ſous prétexte de rendre la ſomme convenuë. Les Lacédémoniens luy déniérent juſtice. Il uſa de repréſailles. Le Roy Antiochus pere d'Euphaès, offrit de mettre l'affaire en arbitrage. Les Lacédémoniens ne reſpondirent point; au lieu de

cela ils firent un ſerment ſolemnel entr'eux d'entrer en Meſſénie, & de n'en point ſortir avant qu'elle fuſt toute conquiſe. Leur Roy Alcaménes fils de Télécle ſurprit la ville d'Amphie en une nuit. Ainſi commença la guerre qui dura vingt ans. Ce fut la premiére année d'Euphaès, l'an 743. avant N. S. Euphaès donna le commandement de ſon armée à Cléonnis. Il ſe donna trois batailles ſous le regne d'Euphaès, ſans véritable avantage; la nuit ſépara toûjours les combattants.

Pytharat fut tué dans le ſecond, Antandre au troiſiéme; & Euphaès y fut ſi bleſſé qu'il en mourut. C'eſt ce que nous avons dit en expliquant noſtre fragment.

Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, avoient conjointement commandé l'armée aux deux derniéres batailles.

Une calamité générale ſurvenuë avant le dernier combat, avoit contraint les Meſſéniens d'abandonner toutes les places de la campagne, & de ſe retrancher à l'entour du Mont Ithome.

C'eſt ce dernier champ de bataille où les Lacédémoniens lâchérent le pied les premiers, & qui eſt décrit dans noſtre fragment de Diodore.

L'hiſtoire mêlée de fables a fini entiérement chez les Grecs, par l'eſtabliſſement des Héraclides au Péloponnéſe. On eſt dans l'erreur de s'imaginer qu'elle ait duréjuſqu'à la premiére Olympiade vulgaire.

Mais quand les faux dieux ont ceſſé dans l'hiſtoire Grecque, la ſuperſtition des oracles a continué d'y faire ſes ravages plus que jamais.

Euphaès a regné treize ans.

Amphie fut priſe en une nuit la premiére année de ſon regne.

La quatriéme année, le premier combat fut livré ſur le bord de la Charadre ou grande ravine, contre Alcaménes.

La cinquiéme année, le ſecond combat ſe donna. Ce fut contre Théopompe & Polydore. Alcaménes pere de Polydore venoit de mourir.

La calamité Meſſénienne arriva enſuite. On eu recours au funeſte oracle de Delphes Le devin Tiſis en rapporta cette reſponſe;

Qu'on

Qu'on offre aux bords d'Alloie à l'enfer pour victime
De la race Epytide une vierge ſans crime ;
Mais que ce ſang par ſort aux démons préſenté,
Sur-tout leur ſoit offert de franche volonté.

Κούρῳ ἄχραντον νεπτέρεσι δαίμοσι
Κλήρω, λαχοῦσαν Αἰπυτιδῶν ἀφ' αἵματος,
Θυηπολεῖτε νυκτέρεσιν ἐν σφαγαῖς.
Ἢν δὲ σφαγῆτε, ἢ παρ' Ἀλλοίου, τότε
Θύειν διδόντας ἐς σφαγὴν ἐκουσίως

Auſſi-toſt on tira au ſort toutes les filles du ſang royal. Le ſort tomba ſur celle de Lyciſcus. Le devin Epébole la rejetta. Noſtre Ariſtoménes-Ariſtodéme offrit la ſienne. Son fiancé ſoûtint qu'elle n'eſtoit plus vierge. Le pere en furie la tua ſur le champ, & luy ouvrit le ſein pour juſtifier qu'elle eſtoit vierge. Le malheureux Epébole ſoûtint que c'eſtoit un parricide & non pas un ſacrifice. Euphaès & tous les Epytides dirent que l'oracle eſtoit ſatisfait. Les Lacédémoniens en furent ſi déconcertez, que leurs Rois demeurérent ſept ans campez ſans oſer préſenter bataille. Ce fut alors qu'ils envoyérent à leurs femmes de jeunes ſoldats pour avoir des enfants, & de-là ſont nez les Parthéniens qui ont fondé Tarente. Enfin la huitiéme année, qui eſtoit la treiziéme du regne d'Euphaès, la ſanglante journée d'Ithome arriva. C'eſt celle que décrit noſtre fragment.

Euphaès enfonça les bataillons de Théopompe avec trop d'ardeur & de précipitation pour un Roy. Il y fut percé de coups, dont pluſieurs eſtoient mortels. Il tomba & ſembloit rendre l'ame. Les ennemis tâchoient de l'entraîner. La peur de la honte & l'amour des Meſſéniens, qui alloit juſqu'à l'adoration pour leur Roy, leur fit trouver plus doux mille fois de s'expoſer & de mourir pour luy, que de l'abandonner tant que quelqu'un auroit de la vie. Cela fit durer le combat, & porta l'audace de part & d'autre à un excès que l'on n'imagine pas. C'eſt Pauſanias que je ne fais qu'abréger ſur toute cette vive action.

Antandre fut tué, Cléonnis fut percé de coups, Ariſtoménes ſauva le Roy. Tout le carnage que décrit Homére ſur les corps, ou de Sarpédon ou de Patrocle, n'eſt pas comparable. On ſent le temps d'Homére ; & on voit que ces Héraclides eſtoient pleins de ſa lecture & de ſes mœurs.

Euphaès fut remporté par ſes Meſſéniens, & il eut encore de la joye en cet eſtat, de ce qu'ils n'avoient pas eu du deſſous, dit Pauſanias.

Mettez-là noſtre fragment. Ce ſeroit ſa vraie place. Rien ne prouve mieux qu'il eſt de cette premiére guerre.

Et rejoignez à la fin du fragment, ce qui ſuit immédiatement dans Pauſanias. Voici les propres termes : *Euphaès mourut très-peu de jours après. Il avoit regné treize ans, & fait la guerre pendant tout ce temps contre les Lacédémoniens. Comme il ne laiſſoit point d'enfants, il choiſit pour ſon ſucceſſeur, celuy qui ſeroit élû par le peuple Meſſénien. Cléonnis & Damis le diſputérent à noſtre Ariſtoménes-Ariſtodéme, prétendant le paſſer en vertus militaires & en autres mérites. Antandre avoit eſté haché en piéces par les ennemis à la défenſe d'Euphaès. Les devins Epébole & Ophionée ſe liguérent tous deux contre noſtre Ariſtoménes ; mais le peuple le préféra malgré eux.* Et il fut les délices de tous les Meſſéniens.

La queſtion pour la royauté dans Pauſanias, reſſemble ſi fort à celle pour le prix qui eſt dans le fragment de Diodore, que l'on diroit que Pauſanias a pris l'une pour l'autre. Maisnon : toutes les deux ſont compatibles, & l'une a eſté préjugée par l'autre.

J'ai prouvé que noſtre fragment eſt de Diodore, qu'il s'y agit de la premiére guerre Meſſéniaque, & qu'il y a deux Ariſtoménes, l'un de la premiére, l'autre de la ſeconde guerre. Ce ſont les trois choſes que j'avois à faire voir.

DISSERTATION

Sur l'uſage que PLATON *fait des* POETES.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE me ſuis ſouvent appliqué à examiner quelles eſtoient les ſources des agréments, dont les dialogues de Platon ſont remplis; & ce qui fait que traitant les ſujets du monde les plus ſérieux, ce philoſophe ſe fait néantmoins lire avec un plaiſir que ne donnent point ceux-meſmes, qui, ſoit pour le fonds, ſoit pour la forme de leurs ouvrages, ſemblent n'avoir eu pour objet que de divertir & de plaire. J'ai cru en découvrir pluſieurs ſources, dont la plus féconde, à mon ſens, eſt le contraſte de ſes perſonnages, dont les uns, enflez de leurs connoiſſances, & croyant tout ſçavoir, ſe trouvent dans le fonds n'avoir que des idées communes & ſuperficielles, & ne ſçavoir rien ſolidement; tandis que Socrate, qui eſt preſque par-tout le premier acteur, fait profeſſion d'ignorer, & de chercher à s'inſtruire, quoyqu'il ait dans l'eſprit un ſyſtême très-net & très-arrangé, dont les principes qu'il laiſſe entrevoir ſans les découvrir entiérement, ſont comme un flambeau qui d'un coſté marque le droit chemin, & de l'autre fait appercevoir, meſme à ſes adverſaires, combien la raiſon mal conduite égare ceux qui joignent à leur égarement la hauteur & l'arrogance. Comme ce caractére propre des ſophiſtes a quelque choſe de revoltant, rien n'eſt plus agréable, que de voir leur orgueil confondu par un homme, qui ſous des apparences toutes ſimples, cache un fonds de ſageſſe inépuiſable, & qui ne diſſimule ſes forces, que pour attaquer l'erreur plus ſûrement. C'eſt-là le caractére oppoſé à l'arrogance: c'eſt celuy de l'ironie, ſuivant la définition d'Ariſtote. L'ironie ſuppoſe dans l'eſprit de celuy qui ſçait la manier, une grande ſolidité de jugement, avec une légéreté, & des graces,

dont l'éloquence directe n'eſt point ſuſceptible. Et ce caractére bien ménagé eſt capable ſeul de produire, dans le dialogue, un effet toûjours très-agréable. Il plaira non ſeulement à ceux qui en auront pénétré tout le ſecret & toute l'intelligence, mais encore à ceux-meſmes qui n'en connoiſtroient pas l'artifice. Comme une muſique parfaite, ou un beau tableau, plaiſent aux vrais connoiſſeurs, & à ceux qui n'en jugent que par un ſentiment dénué de connoiſſance.

Mais outre l'ironie de Socrate conduite avec tant d'art & de fineſſe par Platon; l'on remarque dans les écrits de ce philoſophe je ne ſçais quoy de fleuri & de noble, qui flatte l'imagination & qui l'enrichit, au meſme temps que l'eſprit eſt occupé à jouir de ſon bien propre, qui n'eſt autre que la ſolidité des principes, & la juſteſſe des raiſonnements. Cette fleur & cette nobleſſe ne réſulte pas ſeulement de l'élegance & de la pureté du ſtile, du beau choix des métaphores, & des mots heureuſement placez; ce n'eſt pas non plus l'effet de cette précieuſe abondance, qui a fait mettre Platon en ſon genre à coſté d'Homére, par les plus judicieux critiques, tels que ſont Quintilien & Longin. On trouve une partie de ces beautez dans les dialogues de Cicéron, mais certainement on n'y trouve pas ce brillant & ce goût, qui frappe & qui ſe fait ſentir dans ceux de Platon.

Où prendrons-nous donc la ſource de ces agréments, qui ſont pour luy ce que dans Homére la ceinture de Vénus eſt pour Junon, & dans quel parterre a-t-il cueilli tant de fleurs dont ſes ouvrages ſont ſemez? c'eſt ſans doute dans celuy des Muſes, pour m'exprimer comme Pindare; c'eſt dans le commerce qu'il a eu avec les Poëtes, qu'il a ramaſſé les richeſſes qu'il répand enſuite ſi à propos, & avec tant de dextérité.

Car il y a deux maniéres d'employer les paſſages des poëtes, l'une ſimple & directe, l'autre indirecte & détournée. L'uſage ſimple eſt connu de tout le monde, & n'a rien en ſoy de ſingulier. Cet uſage conſiſte à citer, par exemple, des vers d'Homére, ſoit qu'on veuille par l'autorité de ce grand poëte, appuyer quelque ſentiment, ſoit qu'on veuille l'éclaircir & y porter un plus grand jour, ſoit enfin qu'on ne ſonge qu'à parer

ſon diſcours, & à ſoûtenir doucement l'attention de ſes lecteurs. La poëſie en effet, & principalement la poëſie ancienne, eſt ſouvent d'un grand poids; mais elle a toûjours quelque choſe de plus riant que la proſe, & de plus capable d'intéreſſer. Un vers ou pluſieurs enchâſſez habilement, réveillent l'eſprit, le délaſſent & luy rendent la gayeté, qui s'accorde mal avec une longue attention. Ce ſoin d'inſérer des vers dans les diſcours les plus graves, eſt aſſez remarquable dans les écrits philoſophiques de Cicéron; & ſoit que luy-meſme il traduiſe les Grecs, en quoy il eſt plus habile que le vulgaire ne penſe, ſoit qu'il mette en œuvre les traductions que les vieux poëtes Latins en ont faites, il adjoûte par-là à ſes ouvrages un air de ſcience & d'antiquité qui n'en rehauſſe pas le prix médiocrement. Platon en uſe auſſi dans quelques endroits, comme dans le premier livre de la République, il rapporte très-à-propos un trait de Pindare à la louange de la vertu. Car le vieux Céphale ayant dit qu'un des principaux avantages qui ſuivent les richeſſes, conſiſte à n'eſtre point expoſé au danger de commettre des actions injuſtes, par la ſituation pénible où nous réduit l'indigence; & par conſéquent à n'eſtre point troublé ſur le déclin de nos jours, par les horreurs de la crainte; dans le temps, dit-il, que les punitions d'une autre vie, qu'on avoit juſqu'alors regardées comme des chiméres, ſe préſentent, ſoit à la lumiére, ſoit à la foibleſſe de l'eſprit, & viennent nous effrayer juſques dans le ſein du repos. Car pour ceux à qui la conſcience ne fait nuls reproches, ils vivent dans une eſpérance bien douce, ſelon ce mot de Pindare : « Les perſonnes dont les jours ont coulé dans « l'innocence, & qui ſe ſont toûjours attachées à remplir leurs « devoirs envers les dieux & envers les hommes, conſervent dans « leur ame une eſpérance, qui compagne de leur vieilleſſe, en eſt « l'appuy & la conſolation; eſpérance, la mere nourrice des vieil- « lards, & qui d'ailleurs gouverne les penſées des hommes, dans « tous les différents mouvements dont elles ſont ſuſceptibles. « Ὅς ἂν δικαίως καὶ ὁσίως τὸν βίον διάγαγη, γλυκεῖα οἱ καρδίαν « ἀπάλλοισα συναορεῖ ἐλπὶς, ἃ μάλιστα θνατῶν πολύτρο- « φον γνώμαν κυβερνᾷ. Je cite ce morceau de Pindare, d'au- «

Legitur etiam ἀπαλλοισα, *eodem ſenſu.*

tant plus volontiers que c'eſt un fragment précieux de quelque piéce que l'injure du temps nous a dérobée. Mais il ſuffira d'avoir cité celuy-là, pour montrer l'uſage direct que Platon fait des poëtes. Je ne parle point ici des vers d'Homére, d'Héſiode, de Théognis, de Tyrtée, que l'on trouve répandus dans ſes dialogues; il ne cite le plus ſouvent ces poëtes, & n'en rapporte les ſentiments, que pour les réfuter, & pour mettre à la place d'une théologie impie, & d'une morale corrompuë, une morale ſaine, & une théologie épurée de tout ce que l'imagination des hommes y avoit mêlé de profane.

Venons préſentement à ce qu'il y a de plus fin & de plus ſpirituel dans la maniére de citer les poëtes, qu'on peut appeller une maniére détournée, parce que conſervant le ſens que le poëte a donné à ſes paroles, on en détourne néantmoins le ſens à une application délicate; de ſorte qu'un lecteur intelligent qui apperçoit en meſme temps, & la penſée du poëte, qui pour plaire doit eſtre belle en elle-meſme, & la penſée de celuy qui met en œuvre les vers du poëte, reſſente tout-à-la-fois le plaiſir que donne la poëſie, celuy de la comparaiſon, & celuy que produit toûjours une application ingénieuſe. Tout cela réveillant en luy pluſieurs idées enſemble, luy fait appercevoir du meſme coup d'œil, la dextérité de l'auteur, & des rapports dont la juſteſſe le ſaiſit. Et c'eſt en cela que conſiſte une grande partie de ces graces ſi nobles & ſi riantes, que les amateurs de Platon ſçavent démêler dans ſes dialogues. Je dis les amateurs de Platon. Car on doit convenir que cela ne ſe fait peut-eſtre pas ſentir dans une premiére lecture, ni meſme dans une lecture aſſiduë, à moins que par un grand uſage des anciens Poëtes, on n'ait leurs vers préſents à l'eſprit lorſqu'on en retrouve l'application. Et l'on peut appliquer à ce ſujet ce qu'on fait dire à Platon au ſujet de ſa Philoſophie; que perſonne n'entreprenne de l'étudier, ſi auparavant il n'eſt inſtruit dans toutes les belles connoiſſances. Je parle ici d'une choſe toute de gouſt, & par conſéquent obſcure, & qu'il faut éclaircir par des exemples. J'en choiſiray donc un ou deux ſeulement des plus remarquables, & dont les rapports ſeront les plus aiſez à mettre entiérement dans

leur jour; & j'oſe me flatter que la Compagnie ne trouvera pas mal employé, un temps que nous employerons à nous rappeller des idées auſſi agréables, que le ſont celles dont je tâcherai de remplir quelques moments. On pourra connoiſtre par-là que Platon a fait des poëtes l'uſage qu'il en falloit faire, puiſqu'au lieu de leurs opinions bizarres ſur les dieux, & ſur la morale, au lieu du ſoin qu'ils prennent à remuer des paſſions dangereuſes, que la philoſophie ne ſonge qu'à laiſſer en repos & à détruire, il a choiſi dans leurs écrits des endroits pleins de graces & de beauté, qu'il a rendus plus gracieux & plus beaux encore par l'application qu'il en a faite.

Dans le dialogue de Platon, intitulé le ſecond Alcibiade; Socrate rencontre Alcibiade couronné de fleurs, ſelon la coûtume de ceux qui alloient au temple faire des priéres & des offrandes. Il l'attaque de converſation; & par tous les tours ordinaires de ſon ironie, & par cet enchaînement imperceptible de demandes & de reſponſes, qui le faiſoit venir à bout des plus grands ſophiſtes, Socrate amene ce jeune homme au point d'avouer l'incertitude où il eſt réduit ſur les choſes qu'il doit demander aux dieux; ne pouvant démêler ſi ce qu'il en peut obtenir, ne tournera point à ſon déſavantage; de la meſme façon que les dieux, en accordant à Œdipe l'accompliſſement de ſes vœux téméraires, firent de luy un exemple des malheurs, où les priéres indiſcrettes engagent quelquefois la témérité des hommes. Alcibiade à la fin du dialogue, pour le payer d'un avis ſi ſage & ſi ſalutaire, luy met ſur la teſte la couronne qu'il portoit au Temple, & qu'il deſtinoit aux autels du Dieu qu'il alloit implorer. Il adjoûte enſuite : nous en préſenterons d'autres aux dieux lorſque le temps dont vous m'avez parlé ſera venu, & nous aura amené l'homme ſage qui me doit inſtruire ſur la maniére de prier. Ce qui ne tardera pas, ſi les dieux le veulent. Καὶ μὴν τουτονὶ τὸν στέφανον, ἐπειδή μοι δοκεῖς καλῶς « συμβεβουλευκέναι, σοὶ πειθήσω. τοῖς θεοῖς δὲ καὶ στεφάνους καὶ « πάλλα πάντα τὰ νομιζόμενα τότε δώσομεν, ὅταν ἐκείνου τὴν « ἡμέραν ἐλθοῦσαν ἴδω. ἥξει δ' οὐ μακρὰν μακροῦ, τούτων θελόντων. «

Je reçois très-volontiers ce que vous me donnez, reprend

Socrate, & je me verrai avec plaiſir comblé de vos dons; & meſme de cette couronne, je tire un heureux préſage, comme fit autrefois Créon, lorſqu'appercevant la couronne d'or que portoit Tiréſias, après que les Athéniens la luy eurent donnée pour récompenſe d'une victoire gagnée, il expliqua cette rencontre en ſa faveur; car, adjoûta-t-il, nous ſommes, comme vous ſçavez, au milieu d'une grande tempeſte. On eſtoit en effet à Thébes dans la cruelle incertitude de ce qu'alloit devenir cette ville aſſiégée par une puiſſante armée, & de ce qu'alloit produire dans deux freres ennemis la haine, qui n'eſt jamais plus implacable, que lorſque, pour les intereſts d'une couronne, elle a rompu les liens du ſang. Je ne ſuis pas, dit Socrate, dans une inquiétude moins grande que celle dont Créon eſtoit troublé, puiſque je prétends remporter la victoire ſur tous ceux qui vous environnent. Ἀλλὰ δέχομαι καὶ τοῦτο, καὶ ἄλλο δὲ ἄν τι τῶν παρὰ σοῦ δοθέντων ἡδέως ἴδιμι δεξάμενον ἐμαυτόν. ὥσπερ δὲ καὶ ὁ Κρέων Εὐριπίδῃ πεποίηται τὸν Τειρεσίαν ἰδὼν ἔχοντα τὰ στέφη, καὶ ἀκούσας ὑπὸ τῶν πολιτῶν ἀπαρχὰς αὐτὸν εἰληφέναι, ἀφ' ἧς τέχνης, οἰωνὸν ἐθέμην, φησὶ, καλλίνικα στέφη· ἐν γὰρ κλύδωνι ἀφικόμεθα ὥσπερ οἶσθα σύ. οὕτω δὲ κἀγὼ παρὰ σοῦ τὴν δόξαν ταύτην οἰωνὸν τιθέμαι. δῶκε δέ μοι οὐκ ἐν ἐλάττονι κλύδωνι τῶ Κρέοντος εἶναι, καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν.

Pour pénétrer tout le myſtére de cette application, que j'ai choiſie comme une des plus aiſées à entendre, parce que Platon s'y explique plus au long, que dans beaucoup d'autres endroits, & ſemble ſe commenter luy-meſme; il faut ſe reſſouvenir des Phéniciennes d'Euripide, & que dans cette piéce, l'une des plus belles de l'Antiquité, le poëte ſuppoſe que Créon par l'ordre d'Etéocle, allant conſulter Tiréſie ſur la deſtinée de Thébes, le trouve paré d'une couronne d'or, & qu'il apprend de luy que les Athéniens la luy ont donnée par préférence, comme les prémices du butin qu'ils avoient fait, après une victoire ſignalée, remportée par ſon moyen ſur l'armée d'Eumolpe, & qu'alors Créon luy parle en ces termes: « Cette couronne que vous portez, & qui eſt la marque de la victoire, a eſté pour

moy

moy d'un bon augure ; car nous ſommes, comme vous ſçavez, dans l'horreur de la tempeſte, & Thébes doit réſiſter aux efforts d'un grand aſſaut.

Οἰωνὸν ἐξέμεν καλλίνικα σὰ φέρη,
Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶδα σύ,
Δορὸς Δαναϊδῶν, καὶ μέγας Θήβας ἀγών.

Ne pouvons-nous pas nous donner le loiſir d'examiner en détail, combien ce ſeul trait renferme de beautez particuliéres, & en pénétrer tous les ſens, qu'on n'appercevroit peut-eſtre pas, ſi l'on n'y apportoit beaucoup d'attention. Car s'il eſt permis aux peintres & aux ſculpteurs, de s'occuper long-temps de quelque morceau de ſculpture ou de peinture antique, ſouvent tout défiguré ; & s'il a eſté permis à quelques auteurs Italiens, de faire des livres entiers ſur un ſonnet de Pétrarque ; à combien plus forte raiſon doit-il nous eſtre permis de nous livrer au plaiſir de rechercher avec un ſoin curieux les beautez ſinguliéres, qui ſont quelquefois cachées dans les moindres morceaux de ce qu'ont produit les grands maiſtres de l'antiquité.

Socrate voyoit dans Alcibiade tous les avantages qui peuvent eſtre raſſemblez dans un meſme homme, la beauté, la force, l'audace, les richeſſes, une naiſſance illuſtre, avec une ambition plus grande encore que ſa naiſſance, & tous les talents qui ſervent à faire valoir ces avantages, ou qui en tirent du luſtre & de l'éclat. Il ſçavoit d'ailleurs que comme les naturels foibles ne produiſent jamais rien de conſidérable ni en bien ni en mal, auſſi les hommes en qui la nature eſt forte & hautaine, ne ſe portent point à des choſes médiocres; mais qu'exceſſifs dans le bien comme dans le mal, ils jouent ordinairement le premier rolle dans la paix comme dans la guerre. Socrate qui n'avoit en vûë que le bien de ſes concitoyens, crut qu'il devoit s'appliquer à tourner du côté de la vertu les inclinations & les penſées de ce jeune homme, qui, ſelon la remarque de Valére Maxime, a eſté depuis pour ſa patrie également un objet de haine & d'admiration. Socrate prévoyoit les malheurs où Alcibiade

s'alloit engager, & dans quel trouble il pourroit jetter la république, ſi la volupté s'emparant de ſon ame, en chaſſoit, comme un tyran, des vertus encore foibles & mal eſtablies. D'un autre coſté les plaiſirs s'offroient de toutes parts à ce jeune homme, & dans l'eſtat où il ſe trouvoit, il avoit beſoin d'une vertu audeſſus de la vertu ordinaire, pour réſiſter à l'attrait des choſes les plus flatteuſes & les plus agréables. Tel eſtoit le caractére, & telle eſtoit la ſituation d'Alcibiade. On peut s'en inſtruire plus au long dans Platon meſme, & dans Plutarque. Le mêlange des bonnes & des mauvaiſes qualitez qui eſtoient réunies en ſa perſonne, luy a fait appliquer ce qu'Homére dit de l'Égypte, ce pays ſi connu pour produire des poiſons, comme il produiſoit des plantes très-ſalutaires :

. . . . Πλεῖα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
Φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα πολλὰ δὲ λυγρά.

Socrate luy dit donc, que de la couronne qu'il reçoit de luy, il tire un bon augure pour la victoire qu'il ſouhaite de remporter ſur tous ceux qui luy font la cour ; c'eſt-à dire, ſur tous ceux qui ne ſongeoient qu'à luy corrompre le cœur & l'eſprit. Καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν. C'eſt la premiére obſervation que je fais ſur ce paſſage, afin que perſonne ne s'y trompe & ne prenne de la part de Socrate dans un ſens vulgaire le mot ἐραστῶν, qui ſe trouve ici comme en quelques autres endroits, & qui a naturellement rapport à une débauche abominable, que la corruption avoit introduite dans la Grece, bien que les Athéniens y euſſent oppoſé des loix très-ſévéres, comme on en ſera convaincu, ſi on jette les yeux ſur l'oraiſon d'Eſchine contre Timarque. Car lorſque dans le premier Alcibiade Socrate ſe nomme ἐραστὴν, *amant*, il faut l'entendre tout autrement, que quand il appelle ἐραστὰς ceux qui environnoient Alcibiade. Car l'ironie employe le langage le plus ordinaire, mais ſous les termes les plus communs, elle renferme un ſens qui n'a qu'un rapport très-imparfait avec leur commune acception.

Socrate avoit commencé par dire, que le préſage qu'il tiroit d'une couronne venoit bien à propos, puiſque *nous ſommes*, adjoûte-t-il, *dans le fort d'une tempeſte, comme vous le ſçavez :*

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Ce qui peut s'entendre de deux maniéres différentes. La plus fine & la plus conforme au caractére que Platon donne par-tout à Socrate, eſt de dire : Nos penſées agitées par des raiſonnements contraires, comme un vaiſſeau l'eſt par les vents, ne ſçavent à quoy s'arreſter, nous voilà dans le trouble au ſujet de la Priére, ſur laquelle nous croyions eſtre le mieux inſtruits. Et comme ce trouble venoit de l'ignorance d'Alcibiade, Socrate dit le vers entier, dont autrement il ſe ſeroit contenté de dire la moitié, ſans adjoûter ὥσπερ οἶσθα σύ· *comme vous ſçavez.* Car Socrate a raiſon de dire, comme il le dit en pluſieurs endroits, que dans un entretien celuy qui interroge ne dit rien, mais que c'eſt celuy qui reſpond qui dit en effet quelque choſe. Ainſi après avoir jetté ſon adverſaire dans l'embarras, & l'avoir forcé à reſpondre des choſes abſurdes, Socrate reprend en peu de mots tout ce qui s'eſt dit dans la converſation, & quand on luy reproche qu'il met en avant des extravagances, il replique : je n'ai fait qu'interroger, & s'il y a là quelque choſe d'extravagant, c'eſt à celuy qui m'a reſpondu qu'il faut s'en prendre. C'eſt de-là, ce me ſemble, que dépend l'intelligence entiére de ce vers:

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Et je ſuis perſuadé qu'en y regardant de près on trouvera que cette explication n'eſt point du tout un raffinement.

La ſeconde maniére d'entendre l'application que Platon fait des vers d'Euripide dans l'endroit que nous examinons, eſt plus ſimple que l'autre, & peut-eſtre que toutes les deux ſont également conformes à l'intention de Platon. Elle conſiſte à prendre le mot κλύδωνι *tempeſte*, dans le meſme ſens qu'Euripide, après Eſchyle, l'a employé, pour ſignifier l'agitation & le tumulte où ſe trouve une ville aſſiégée, & dans une acception métaphorique, ſignifier l'eſtat où ſe trouvoit Alcibiade, défendu d'un

coſté par la vertu de Socrate, & d'un autre coſté attaqué puiſſamment par les efforts de la volupté.

Il eſt aiſé maintenant d'entendre ce qui a eſté dit plus haut de l'application directe, & de l'application indirecte & détournée. Il faut convenir que celle-ci, qui eſt de ce dernier genre, donne tout un autre agrément que n'auroit pû faire l'expreſſion la plus propre & la plus élégante, mais dénuée de ces objets qui flattent ici l'imagination. En effet, cette couronne d'Alcibiade, celle de Tiréſie, le ſouvenir du ſiége de Thébes, le préſage que fait Socrate de ſa victoire ſur ſes concurrents dans le cœur d'Alcibiade, & du repos que la vertu doit mettre dans l'ame de ce jeune homme, lorſqu'elle y aura appaiſé le tumulte des paſſions, tout cela préſente ſous un meſme point de vûë, je ne ſçais quoy de ſi beau & de ſi noble, que je ne me repens pas d'avoir avancé qu'une des principales ſources d'où partent les graces qu'on admire dans Platon, eſtoit l'uſage de certains endroits des poëtes, détournez de leur ſens propre & naturel à un ſens métaphorique & particulier.

Les Critiques ont remarqué que les dialogues de Platon reſſembloient aux piéces dramatiques par le mêlange du récit & de l'action. Et c'eſt peut-eſtre là une des choſes encore qui a autant contribué à faire imaginer des rapports entre les poëſies d'Homére & les œuvres de ce grand Philoſophe. A regarder le ſecond Alcibiade de ce coſté-là, on ne peut s'empêcher de donner au moins à Platon la gloire d'avoir mieux & plus habilement amené ſur ſa ſcene Alcibiade avec une couronne de fleurs, qu'Euripide n'a mis ſur la ſienne Tiréſie portant une couronne d'or. Il eſt tout naturel qu'un entretien ſur la Priére, ſoit ſuppoſé fait à l'occaſion de quelqu'un qui va au Temple, & qui eſt paré pour y faire ſes priéres & ſes offrandes. C'eſt pourquoy Alcibiade paroît ici avec une couronne. Au lieu que dans les Phéniciennes d'Euripide, on ne ſçait ce que Tiréſie fait de cette couronne d'or; il eſt obligé de déclarer luy-meſme pourquoy il la porte, & peut-eſtre après tout qu'Euripide n'en a voulu faire qu'un ornement de ſon théatre, & rendre ſon Tiréſie plus reſpectable, en le faiſant paroiſtre couronné. Dans le fonds

il n'en avoit pas grand beſoin. Car l'augure qu'en tire Créon ſe trouve faux par l'événement; Etéocle au nom duquel il parloit, n'ayant pas, non plus que Polynice, ſurvêcu au ſiége de Thébes. Il eſt vray que les vœux de Socrate à l'égard d'Alcibiade n'ont eſté guéres mieux accomplis, mais cela n'oſte rien à la beauté du dialogue, au lieu que le malheur d'Etéocle qui ſuit le préſage de Créon, ſemble oſter quelque choſe à la beauté de la tragédie. Car dans une tragédie il ne doit y avoir rien d'inutile. Les choſes d'agrément y doivent avoir une liaiſon néceſſaire avec le ſujet principal, ſi l'on veut faire un tout qui attache & intéreſſe les ſpectateurs.

Je ſens bien que ces réflexions peuvent paroître pouſſées un peu trop loin; mais outre qu'avec de l'attention, on y trouvera de la ſolidité, j'ai eſté bien aiſe de donner ici une idée de la maniére dont je me ſuis toûjours propoſé d'approfondir les plus beaux ouvrages de l'Antiquité.

J'adjoûterai encore un exemple que je tirerai du meſme dialogue : je n'aurai pas beſoin de le traiter avec la meſme eſtenduë que le premier, auquel ſi j'ai donné ici la premiére place, quoiqu'il ſoit pris des derniers mots du dialogue, ç'a eſté parce qu'il ſervoit à en faire connoiſtre le ſujet, qu'il donnoit plus beau jeu aux réflexions, & qu'il me préſentoit une occaſion plus naturelle d'expliquer ce que j'avois dans l'eſprit, touchant une choſe qui n'a, je crois, jamais eſté encore bien traitée.

Un peu devant l'endroit que j'ai cité, Platon amene à ſon ſujet un endroit ſingulier, qu'on trouve dans le cinquiéme livre de l'Iliade; car après avoir convaincu Alcibiade, qu'il eſt très-mal-aiſé de faire aux dieux des priéres, ſans nous expoſer en meſme temps à quelque inconvénient, il luy promet qu'un homme à qui ſon éducation eſt chére, luy apprendra un jour de quelle maniére il faut concevoir ſes priéres; mais auparavant, dit-il, le nuage qui vous couvre les yeux doit ſe diſſiper, & vous laiſſer, comme à Dioméde, la liberté de diſcerner le dieu d'avec l'homme, c'eſt-à-dire, le bien & le mal. Car, ſelon moy, vous n'en eſtes pas encore capable. Ἀλλὰ δοκεῖ μοι, ὥσπερ τῷ Διομήδει φησὶ τὴν Ἀθηνᾶν Ὅμηρος ἀπὸ τῶν ὀφθαλμῶν ἀφελεῖν τὴν ἀχλύν.

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοι ἡμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα,

Οὕτω καὶ σοὶ δεῖν ἀπὸ τῆς ψυχῆς πρῶτον ἀφελόντα τὴ ἀχλὺν, ἣ νῦν παρῆσα τυγχάνει, τοτιωικαῦτ' ἤδη προσφέρειν δι' ὧν μέλλεις γνώσεσθαι ἡμὲν κακὸν, ἠδὲ καὶ ἐσθλόν. νῦν μὲν γὰρ οὐκ ἄν μοι δοκῇς ἱκανῶς ἔχειν.

Cet homme dont parle Socrate, qui doit inſtruire Alcibiade ſur les choſes les plus importantes, & qui ne luy trouvant pas l'eſprit aſſez fait encore, pour entrer dans des vûës philoſophiques, différe quelque temps de les luy expliquer, & veut le conduire pied à pied à la connoiſſance du bien & du mal, afin que ſoit dans ſes actions, ſoit dans ſes diſcours & ſes priéres, il puiſſe toûjours choiſir le meilleur; cet homme, dis-je, c'eſt Socrate luy-meſme. Ainſi dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Alcibiade, Socrate luy dit, que depuis long-temps qu'il eſt du nombre de ſes amis, il ne luy a point encore voulu parler, parce que n'aimant en luy que la beauté de l'ame, il ne l'avoit pas cru capable des diſcours qui y ont du rapport, & qui eſtoient les ſeuls qu'il vouloit employer auprès de luy. Tandis que les autres qui n'avoient pas des penſées ſi ſages, l'avoient entretenu de toute autre choſe; qu'il luy parle donc pour la premiére fois, parce qu'il commence à le trouver au point qu'on doit eſtre pour entendre des propos raiſonnables. Et dans le ſecond Alcibiade, qui ſuit de près le premier, il ſe contente, comme dans le premier, de confondre ſa vanité & ſon ignorance, remettant à un autre temps le ſoin de l'inſtruire plus à fond. Il luy dit qu'on luy enſeignera de quelle maniére il faut prier les dieux, lorſqu'on aura fait diſparoître les nuages de l'ignorance dont il a les yeux de l'eſprit obſcurcis; & c'eſt pour exprimer cela plus noblement qu'il employe un vers d'Homére, que je vas mettre dans tout ſon jour.

Dioméde bleſſé d'une fléche, adreſſe ſa priére à Minerve, & la conjure de luy donner l'avantage ſur ſon ennemi. La déeſſe l'entend, elle l'exauce, & luy reſpond qu'elle vient de luy inſpirer autant de courage & de force, qu'autrefois elle en inſpira à ſon pere Tydée. Mais que pour le mettre en eſtat de

ſe battre avec plus d'avantage & de ſûreté, elle luy a déja oſté de deſſus les yeux, le nuage qui les luy couvroit, & qui dans le combat auroit pû l'empêcher de diſtinguer ſi c'eſtoit un dieu ou un homme qui ſe préſentoit. Qu'il attaque les hommes, à la bonne heure, mais qu'il s'abſtienne de combattre les dieux :

Θαρσῶν νῦν, Διόμηδες, ἐπὶ Τρώεσσι μάχεσθαι. *Il. E. v. 124.*
Ἐν γὰρ τοι στήθεσσι μένος πατρώϊον ἧκα
Ἄτρομον, οἷον ὄχεσκε σακέσπαλος ἱππόται Τυδεύς.
Ἀχλὺν δ' αὖ τοι ἀπ' ὀφθαλμῶν ἕλον ἣ πρὶν ἐπῆεν,
Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.
Τῷ, νῦν οἵκε θεὸς πειρώμενος ἐνθάδ' ἵκηται,
Μήτι σύγ' ἀθανάτοισι θεοῖς ἀντίφερε μάχεσθαι
Τοῖς ἄλλοις· ἀτὰρ, &c.

L'application du vers d'Homére eſt ſenſible, je ne m'attacherai point à l'éclaircir ; je remarquerai ſeulement combien elle eſt belle & philoſophique, puiſque la ſageſſe eſt toute divine, & ne porte qu'à des choſes divines, au lieu que l'homme, c'eſt-à-dire, les différents intéreſts qui conduiſent les hommes, & qui les portent, par exemple, à prier, ces intéreſts frivoles, dont les poëtes ont rempli les comédies & les ſatires, & les choſes meſmes qui peuvent paroître grandes aux yeux du vulgaire, n'ont rien que de bas & de vil, rien qui ne ſoit très-éloigné du but, qu'un homme ſage doit avoir continuellement devant les yeux.

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.

Demeurons-en là, ſi ce n'eſt que nous voulions adjoûter une réflexion hors d'œuvre, ſur la reſſemblance de cet endroit d'Homére avec un endroit du quatriéme livre des Rois, chap. VI. 17. *Cumque oraſſet Eliſæus, ait : Domine aperi oculos ejus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit, & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum in circuitu Eliſæi.* Ainſi les fables des poëtes imitent la vérité de

l'Ecriture. Virgile, dans le second livre de l'Enéïde, s'eſt approprié ce morceau de l'Iliade, & il en a fait un uſage admirable dans ces beaux vers que Vénus dit à Enée, & dont j'ai parlé ailleurs ;

Aſpice (namque omnem quæ nunc obducta tuenti
Mortales hebetat viſus tibi, & humida circum
Caligat, nubem eripiam)

Du reſte pour montrer l'uſage que Platon fait des poëtes, j'aurois pû choiſir mes exemples de tout autre dialogue, que du ſecond Alcibiade ; mais je luy ai donné la préférence, parce que des endroits meſmes que j'ai citez, j'en tire une preuve pour montrer qu'il eſt effectivement de Platon, & non pas de Xénophon, contre un ſentiment rapporté dans Athénée, & que Muret ſemble approuver.

Muret. Orat. 4. lib. 11.

DISSERTATION SUR L'ECLOGUE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

VIRGILE n'a peut-eſtre rien de plus travaillé ni de plus agréable dans toutes ſes poëſies, que l'endroit des Géorgiques où il expoſe le bonheur de la vie champeſtre. Mais on peut avoir quelque ſujet de s'étonner, de ce que parmi les amuſements qui en font la douceur, il n'a rien dit des chalumeaux, ni des chanſons, qui occupant le loiſir des bergers, font le ſujet de la poëſie paſtorale. Cette réflexion paroît meſme d'autant plus naturelle, qu'Homére ne parle point de la campagne, ſans parler de la muſique champeſtre; témoin la deſcription qu'il fait des différentes choſes que Vulcain avoit repréſentées ſur le bouclier d'Achille, parmi leſquelles on voit un jeune berger, qui fait entendre les ſons variez d'un inſtrument ruſtique. Mais ſi l'on y regarde de près, on trouvera que ſi Homére d'un coſté a eû raiſon d'en uſer ainſi, en repréſentant des choſes de pure imagination; d'un autre coſté Virgile a ſagement évité un écueil, où vrai-ſemblablement un poëte médiocre n'auroit pas manqué d'échouer. Car, comme l'ouvrage des Géorgiques eſt un ouvrage tout vray & tout ſenſé, il ne convenoit pas à Virgile d'y louer la vie de la campagne par un endroit dont l'agrément n'eſt que dans l'imagination des poëtes. Au contraire, comme il ne ſort point du vray dans la deſcription de la vie champeſtre, & qu'il y a attaché des mœurs douces & innocentes, la peinture qu'il en fait, ſoûtenuë de tous les charmes de la poëſie, la fait enviſager comme un eſtat ſi déſirable, que ceux qui liſent avec gouſt les excellents vers, peuvent s'oublier pour quelques moments, au point d'imaginer qu'il ne luy a pas rendu aſſez de juſtice, lorſqu'il luy a préféré le bonheur d'un homme conſommé dans la philoſophie. Il ne luy conve-

noit donc pas de parler de cette vie autrement qu'il a fait, & puiſqu'au rang des avantages qui la diſtinguent, il a mis la ſainteté du mariage, qui fait le repos & le bonheur des familles, *Caſta pudicitiam ſervat domus*; il a eſté bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos, dans l'amour ou dans la jalouſie, dont la poëſie bucolique tire ſes plus agréables chanſons.

Toute poëſie eſt une imitation. La poëſie bucolique a pour but d'imiter ce qui ſe paſſe & ce qui ſe dit entre les bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la ſimple repréſentation du vray réel, qui rarement ſeroit agréable; elle doit s'élever juſqu'au vray idéal, qui tend à embellir le vray, tel qu'il eſt dans la nature, & qui produit dans la poëſie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en eſt de la poëſie paſtorale comme du payſage, qui n'eſt preſque jamais peint d'après un lieu particulier, mais dont la beauté réſulte de l'aſſemblage de divers morceaux réunis ſous un ſeul point de vûë; de meſme que les belles antiques ont eſté ordinairement copiées, non d'après un objet particulier, mais ou ſur l'idée de l'ouvrier, ou d'après diverſes belles parties priſes de différents corps, & réünies en un meſme ſujet. C'eſt-là l'idée que je me ſuis faite de l'Eclogue; & c'eſt ſuivant cette idée que j'ai dit, que tout ce qui nous charme dans la poëſie paſtorale, n'exiſte que dans l'imagination du poëte. C'eſt ſur ce principe que roule toute cette diſſertation, dont le ſujet eſt peu de choſe à la vérité, *In tenui labor*, mais dont la compoſition m'a paru un délaſſement convenable dans le temps des vacations & pour la campagne, où l'on cherche à mettre des amuſements à la place des études ſérieuſes, qui font noſtre occupation la plus ordinaire. Je ne tirerai mes exemples que de Théocrite & de Virgile, parce que dans le genre de poëſie dont je traite, ce ſont-là les originaux que la pluſpart des autres ont imitez. Je dirai mes ſeules penſées, ſans m'attacher ni à ſuivre ni à combattre les ſentiments de ceux qui ont traité cette matiére avant moy, & parmy leſquels il y a des perſonnes pour qui je ne puis marquer aſſez d'eſtime & de conſidération.

Nous avons dans la langue Françoiſe plus d'un mot pour

ſignifier la poëſie paſtorale ; & nous employons preſque indifféremment dans cette acception le mot d'*E'clogue*, & celuy d'*Idylle*. Ce qu'il y a de bizarre dans l'uſage, c'eſt qu'aucun de ces deux mots ne ſignifie par luy-meſme & dans ſon origine, ce qu'on luy fait ſignifier. Le mot d'*Idylle* eſt un terme diminutif pris de la langue Grecque, & ne ſignifie en ſoy qu'un ouvrage d'une eſtenduë médiocre, ſans en ſpécifier le ſujet, qui dépend de la volonté de l'auteur. Le mot d'*E'clogue* eſt tout Grec. Le Latin l'a adopté ; & ſoit en Grec, ſoit en Latin, il ne ſignifie autre choſe qu'un choix, un triage, & il ne s'applique pas ſeulement à des piéces de poëſie, il s'étend à toutes les choſes que l'on choiſit par préférence pour les mettre à part, comme les plus précieuſes. On le dit des ouvrages de proſe, comme des ouvrages de poëſie, dans le même ſens, & on le dit de toute eſpéce de poëſie ; juſques-là que les anciens l'ont employé en parlant des œuvres d'Horace; & tout récemment on vient de les réimprimer en Angleterre, ſous le titre d'*E'clogues* d'Horace, conformément à l'ancien uſage de ce mot Grec & Latin. Servius eſt peut-eſtre le premier qui luy ait donné en Latin le ſens que nous luy donnons en François, & qui ait appellé E'clogues les Idylles bucoliques de Théocrite.

Le mot d'*Idylle* eſt moins déterminé à la poëſie paſtorale que celuy d'E'clogue. Les Odes de Pindare ont pour titre ᾠδαὶ, qui eſt le primitif d'εἰδύλλιον, dont nous avons fait *Idylle*. Théocrite a compoſé des poëſies paſtorales, qu'il avoit apparemment intitulées βουκολικὰ, mot que l'on trouve ſouvent employé dans ſes ouvrages. Servius remarque qu'il a compoſé dix Éclogues, & c'eſt, ſans doute, de ces Éclogues que veut parler Quintilien, lorſqu'il dit que Théocrite eſt admirable en ſon genre, mais que ſa muſe toute champeſtre & toute paſtorale, redoute non ſeulement la gravité du Barreau, mais meſme le commerce de la ville. *Admirabilis in ſuo genere Theocritus ; ſed muſa illa ruſtica & paſtoralis non forum modò, verùm etiam urbem reformidat.* Ce jugement de Quintilien ne peut pas regarder les autres poëſies de Théocrite. Elles faiſoient un corps d'environ vingt piéces, de la meſme eſtenduë, à peu près, que

les dix Éclogues, pour parler comme Servius. Elles estoient compriſes ſous le titre de εἰδύλλια, *Idylles*. Dans la ſuite des temps les grammairiens qui ont recueilli les ouvrages de Théocrite, & qui d'ailleurs ont fait de grands changements dans les titres des livres anciens, ont renfermé toutes ces différentes piéces ſous un titre commun, & les ont toutes nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et comme la plus belle & la plus précieuſe partie de ce recueil eſtoit celle qui contenoit les bucoliques, ou les piéces paſtorales, & que l'on ne connoiſſoit plus les ouvrages de Théocrite que ſous le nom d'*Idylles* de Théocrite, l'uſage de noſtre langue ſemble avoir reſtreint ce mot à la poëſie paſtorale & aux bucoliques. Il faut dire la meſme choſe du mot *E'clogue*, dont la ſignification vague & indéterminée par elle-meſme, a eſté encore plus reſtreinte parmi nous aux poëſies paſtorales, & n'a conſervé dans noſtre langue que cette unique acception, quoyque les mots d'*Idylle* & d'*E'clogue* n'ayent jamais eſté employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix piéces de Virgile qu'on nomme Éclogues, ne ſont pas toutes des piéces paſtorales. *Sed eſt ſciendum*, dit Servius, *ſeptem eclogas eſſe merè ruſticas, quas Theocritus decem habet*. Ainſi en François les termes d'*Idylle* & d'*E'clogue* ſont demeurez aux poëſies champeſtres, à peu près comme le mot de poëſie, qui, dans la langue Grecque ſignifie en général quelque ouvrage que ce ſoit, a eſté déterminé par l'uſage au plus riche ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poëſie, après les Grecs & les Latins, qui nomment poëte, celuy qui réuſſit dans cette eſpéce d'ouvrages, d'un mot, qui, dans l'acception générale du terme Grec, veut dire ſimplement un ouvrier, Ποιητής. Ainſi le terme d'amour, qui a pour objet tout ce qui eſt déſirable, a eſté déterminé à ſignifier ce ſentiment qui porte l'homme & tous les animaux à la multiplication de leur eſpéce, & qui, ſuivant la remarque de Platon, a ſa racine dans un déſir de l'immortalité. Cependant, pour parler avec quelque préciſion, je crois que parmi nous le mot *Idylle*, qui n'a point eſté reçû dans le Latin, a plus retenu de ſon ancienne ſignification, que

le mot *Eclogue* n'en a retenu de la ſienne, puiſqu'Éclogue ne ſe dit en Francois que de la poëſie paſtorale, au lieu qu'on pourroit nommer Idylle toute petite piéce de poëſie, qui n'auroit que fort peu de rapport avec le genre paſtoral. Je me ſervirai donc ici du mot d'*Eclogue* dans l'acception qui eſt purement de noſtre langue, pour ſignifier un poëme bucolique ou paſtoral; & je dirai, par exemple, après Servius, que Théocrite a fait dix *Eclogues*, à la différence d'environ vingt autres piéces que je nommerai *Idylles*.

On trouvera peut-eſtre que je me ſuis un peu eſtendu ſur l'explication de ces termes; mais j'ai crû qu'il falloit eſſayer d'en donner une idée nette & préciſe, parce que juſqu'ici on n'en a pas peut-eſtre aſſez bien démêlé la nature & la différence. Il me reſte à expliquer ce qu'il faut entendre par poëſie bucolique, & c'eſt ce que je ferai en ſon lieu.

L'Eclogue eſt une eſpéce de poëme dramatique, où le poëte introduit des acteurs ſur une ſcene & les fait parler. Ainſi pour mettre de l'ordre dans cette diſſertation, j'examinerai premiérement le lieu de la ſcene; ſecondement les acteurs; troiſiémement les choſes qui ſe paſſent & qui ſe diſent ſur la ſcene; & enfin le ſtile & la maniere dont elles ſe diſent.

Le lieu de la ſcene eſt toûjours un payſage ruſtique, qui peut 1.
comprendre les bois, les prairies, le bord des rivieres & des fontaines, & quelquefois meſme, quoyque rarement, le bord de la mer. Et comme pour former un payſage qui plaiſe aux yeux, le peintre prend un ſoin particulier de choiſir ce que la nature produit de plus agréable, ſuivant le caractére du tableau qu'il veut peindre; de meſme le poëte bucolique doit choiſir le lieu de ſa ſcene conformément à ſon ſujet, & n'offrir à l'imagination que des objets qui n'ayent rien que de vray & de noble tout enſemble. J'appelle vray, ce qui n'eſt point oppoſé à la vrayſemblance; & j'appelle noble, ce qui, ſans s'écarter de la vrayſemblance, ſoûtient un certain caractére de bienſéance & de dignité. Ce ſeroit, par exemple, une ſcene fort propre pour une éclogue, que cet endroit champeſtre qui eſt décrit avec tant de ſoin dans le commencement du Phédrus de

Platon, où Socrate & Phédrus s'entretiennent enſemble ſur l'éloquence, & traitent de l'amour par occaſion, mais d'une maniere toute philoſophique & toute ſublime. Ce grand Plane qu'on voit au-de là du fleuve Iliſſus proche d'Athénes, & depuis ſi célébre; cet arbriſſeau en fleur, qui au milieu de l'eſté répand une odeur très-agréable; ce ruiſſeau d'une eau pure & fraîche; l'épaiſſeur de l'herbe, qui ſur une petite élévation forme en pente douce un lit délicieux; le bruit des cigales, qu'on entend de tous coſtez dans l'ardeur du chaud; tout cela compoſe une ſcene, qui ſemble faite exprès pour l'éclogue: de ſorte que ſi, au lieu de Phédrus & de Socrate, on y eût introduit des bergers avec leurs troupeaux, ſe repoſant à l'ombre, & chantant ce que leurs paſſions ou leur oiſiveté leur inſpireroit, on leur auroit donné un théâtre très-convenable. Chaque objet y fait un tel plaiſir, qu'on ne ſçait, dit un excellent auteur, ſi l'on eſt plus tenté ou de ſe baigner, pendant le chaud, dans cette eau pure; ou d'en étancher ſa ſoif; ou de preſter l'oreille au bruit des cigales; ou enfin de ſe coucher ſur le gazon, & d'inviter le ſommeil. Et comme dans cet endroit Platon ennoblit ſon payſage en prenant ſoin d'y faire remarquer le lieu d'où, ſuivant la tradition du pays, Borée enleva Orithye, & d'y placer auprès de ſa fontaine certaines petites figures champeſtres, par où l'on connoiſſoit que le lieu eſtoit conſacré à Achéloüs, & aux Nymphes; on peut de meſme dans l'Éclogue caractériſer la ſcene & l'ennoblir, comme Virgile a fait dans ces vers, où il a imité Théocrite:

. . . . . *Jamque ſepulcrum*
Incipit apparere Bianoris.

» Nous commençons à appercevoir le tombeau de Bianor: » ce qui préſente aux yeux un ſépulchre antique, & produit un riche effet dans le payſage. La ſcene du drame bucolique eſt ordinairement le fond d'un bois, dans un lieu où la foreſt moins fournie d'arbres qu'ailleurs, laiſſe un terrein libre aux beſtiaux, & qu'on nomme en Latin *ſaltus*:

Saltibus in vacuis paſcant.

Et, Georg. 3.

Formoſam reſonare doces Amaryllida ſylvas.

Dans cet endroit du bois, *in ſaltu*, s'il y a un arbre plus remarquable que les autres, c'eſt au pied de cet arbre que le poëte eſtablit ſa ſcene, parce que c'eſt là où les bergers menent leurs troupeaux ſur le haut du jour:

Æſtibus at mediis umbroſam exquirere vallem,
Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos; aut ſicubi nigrum Georg. 3.
Ilicibus crebris ſacrâ nemus accubet umbrâ.

Mais de meſme que dans les ſpectacles ordinaires, la décoration du théâtre doit en quelque ſorte faire partie de la piéce qu'on y repréſente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le ſujet; ainſi dans l'éclogue la ſcene & ce que les acteurs y viennent dire, doivent avoir enſemble une ſorte de conformité qui en faſſe l'union; afin de ne pas porter dans un lieu triſte des penſées inſpirées par la joie; ni dans un lieu où tout reſpire la gayeté, des ſentiments pleins de mélancolie & de déſeſpoir. Dans la ſeconde éclogue de Virgile la ſcene eſt un bois obſcur & triſte, parce que le berger que le poëte y veut conduire, doit s'y plaindre des déplaiſirs que luy donne une paſſion malheureuſe:

Tantùm inter denſas, umbroſa cacumina, fagos
Aſſiduè veniebat. Ibi hæc incondita ſolus
Montibus & ſylvis ſtudio jactabat inani.

Je pourrois adjoûter ici beaucoup de réflexions que j'obmets, & qui ſont communes à la poëſie paſtorale, & à cette partie de la peinture, qui regarde la diſpoſition du payſage ruſtique. Après avoir préparé la ſcene, nous y pouvons maintenant introduire les acteurs.

Les acteurs du drame bucolique ſont des bergers. Tout ce qui habite les campagnes eſt diviſé en trois ſortes de perſonnes. II.

Les uns ne ſont occupez que du ménage ruſtique, & paſſent leurs jours ſous les yeux de leur maiſtre, que les Latins ont appellé *villicus*; & ceux-là n'ont point de rôle à jouer dans le poëme paſtoral. Tel eſtoit celuy à qui Horace adreſſe cette excellente épître qui eſt la quatorziéme du livre premier, & que M. des Preaux a eûë en vûë dans l'épître à ſon jardinier:

Villice ſylvarum & mihi me reddentis agelli, &c.
Certemus ſpinas animo-ne ego fortiùs, an tu
Evellas agro, & melior ſit Horatius, an res.

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laiſſe pas le temps de ſonger à des ſonges qui demandent du repos & du loiſir:

Redit agricolis labor actus in annum;
Atque in ſe ſua per veſtigia volvitur annus.

Les autres enfin n'ont de ſoin que celuy de leurs troupeaux; & c'eſt proprement l'idée qu'on s'eſt faite de ceux-là, qui a donné naiſſance à la poëſie paſtorale:

Horat.
Dicunt in tenero gramine pinguium
Paſtores ovium carmina fiſtulâ,
Delectantque deum, cui nemus & nigri
Colles Arcadiæ placent.

La nature leur a toute ſeule appris à s'amuſer par des chanſons, & avec leurs chalumeaux. Ils n'ont pas eu beſoin d'entendre le ramage des oiſeaux pour chanter eux-meſmes; & les zéphyrs, dont l'haleine ſemble animer & faire parler les roſeaux, leur ont fait naiſtre la penſée de former des inſtruments ſemblables, que l'uſage & l'art ont perfectionnez. Car je ne chercherai point dans la fable, ni dans des hiſtoires qui n'ont pas beaucoup de certitude, l'origine d'une choſe dont je trouve la ſource dans la nature; & je vois que les plus ſçavants écrivains qui ont voulu la chercher hors de la nature, n'ont pas eſté contents eux-meſmes de ce qu'ils ont dit ſur ce ſujet. La vie

paſtorale

paſtorale de quelques peuples a produit les obſervations aſtronomiques, & placé dans le ciel quelques-uns des meſmes animaux qui paiſſoient dans les campagnes. Elle a produit les myſtéres de l'Aſtrologie judiciaire. Mais comme pour l'ordinaire elle a produit des chanſons ruſtiques, les poëtes toûjours occupez à plaire, ont ſaiſi pour un objet de leur imitation, ces eſſais informes qu'ils ont ennoblis avec cet art qui embellit tout; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réuſſir par de petites piéces dramatiques, dans leſquelles introduiſant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté; ſoit que ces perſonnages chantaſſent leurs plaiſirs, ſoit qu'ils exprimaſſent les ſentiments de leurs peines. Cette ſorte de poëſie eſt en effet très-agréable; elle a plus de douceur que nulle autre. Elle ne rappelle point à l'eſprit les images terribles de la guerre & des combats; elle ne remuë point les paſſions triſtes par des objets de terreur & de compaſſion; elle ne frappe & ne ſaiſit point noſtre eſprit & noſtre malignité naturelle par une imitation étudiée du ridicule; mais elle rappelle les hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs paſſions & le malheur de leurs engagements les ont ſi fort éloignez. Rien n'eſt plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis; parce que rien n'a plus de proportion avec l'eſtat, qui peut faire leur bonheur. Et c'eſt pour cette raiſon que les anciens voulant aſſigner un lieu où les gens de bien reçûſſent dans une autre vie la récompenſe dûë à leur vertu, ont imaginé non des palais ſuperbes, où l'or & les pierres précieuſes éclataſſent de toutes parts; mais des campagnes délicieuſes, coupées de ruiſſeaux, mais l'obſcurité & la fraîcheur des antres & des foreſts. En un mot, ils ont feint que les hommes vertueux auroient pour récompenſe, ſous un ſoleil différent, ce que la pluſpart des hommes mépriſent ſous celuy-ci:

Nulli certa domus : lucis habitamus opacis,
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus :

dit Muſée à la Sibylle dans le ſixiéme livre de l'Enéide.

Le nom de poëſie paſtorale & de poëſie bucolique eſt la meſme choſe par rapport à l'origine d'où il eſt dérivé. Car ce que le mot paſteur, d'où s'eſt formé paſtoral, ſignifie en François dans une acception générale, βουκόλος, d'où s'eſt formé βουκολικὸς, & *bucolique*, le ſignifie en Grec dans une acception moins eſtenduë. Et comme βοῦς veut dire un bœuf, βουκόλος veut dire proprement un homme qui fait paiſtre cette eſpéce d'animaux, à la différence de ceux qui ont ſoin des moutons ou des chévres. On pourra peut-eſtre s'étonner que ceux-là ayent eû la préférence ſur ceux-ci; puiſqu'ils ne ſont ordinairement ni ſi jeunes, ni, par conſéquent, ſi propres aux chanſons & à la poëſie que les autres. Il nous paroît meſme que le bœuf n'eſt pas un animal dont la vûë ni le ſouvenir faſſent un fort grand plaiſir. Mais ce qui nous conduit à penſer ainſi, c'eſt que dans noſtre poëſie, nous évitons de nommer le *bœuf* & la *vache;* nous diſons un *taureau* & une *geniſſe*. Chaque langue a ſon uſage particulier, & nous ne devons pas juger des autres pays & des autres langues, ſuivant l'uſage eſtabli dans noſtre langue & dans noſtre pays. Tel mot, comme celuy-ci, eſt bas en François, qui dans le Grec & dans le Latin eſt fort noble; & tel animal déplaiſt ici, qui ne déplaiſoit point du tout ni aux Grecs, ni aux Romains. Nous ſerions quelquefois bien en peine, pour rendre raiſon de nos préférences & de nos dégouſts. Noſtre bizarrerie nous fait mépriſer des animaux, que la raiſon faiſoit eſtimer aux anciens, comme les compagnons des hommes dans leurs travaux, & comme le principal inſtrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'eſt plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainſi dire, avec les hommes, ſoit dans les livres d'agriculture, ſoit dans les ouvrages de poëſie. Je pourrois citer icy pluſieurs endroits de Varron & des autres auteurs géoponiques. Je me contenterai du mot de Virgile :

Nec tamen, hæc cum ſint HOMINUMque BOUMque
labores
Verſando terram experti, &c.

Ils les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de

lames d'or, conduits en pompe, & tomber en ſacrifice à l'honneur des plus grands dieux, ſelon ce que dit Homére en plus d'un endroit, & Virgile :

Et ſtatuam ante aras auratâ fronte juvencum :

&,

Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le taureau dans le ciel ; & c'eſtoit proprement la conſtellation du taureau qui marquoit aux gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorſque la terre ouvre ſon ſein, pour recevoir au printemps les ſemences qu'elle rend en automne avec uſure :

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus.
Vere tument terræ, & genitalia ſemina poſcunt.
Tum pater omnipotens, fecundis imbribus, Æther
Conjugis in gremium lætæ deſcendit ; & omnes
Magnus alit, magno commiſtus corpore fetus.

Il voyoient les meſmes animaux gravez ſur ce qu'ils avoient de plus précieux ; &, ſi l'on établiſſoit une colonie, le premier ſoin des magiſtrats eſtoit de les repréſenter ſur le métal. Cela ſe faiſoit pour perpétuer la mémoire de l'eſtabliſſement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel ſpectacle n'eſt-ce point, dans la varieté d'un beau payſage, que la vûë des taureaux & des geniſſes, qui, de quelque ſorte qu'on les repréſente, ou paiſſant l'herbe, ou ſe repoſant, font un ſi agréable effet dans la peinture ! Ainſi le bœuf eſtant regardé par les anciens comme l'animal le plus utile & le plus noble des animaux que la nature a ſoûmis aux hommes ; ceux qui prenoient ſoin de faire paiſtre les bœufs, eſtoient conſidérez parmi les bergers comme les principaux ; & de-là vient que c'eſt d'eux que la poëſie champeſtre a tiré ſa dénomination, & s'eſt appellée poëſie bucolique.

C'eſt ici qu'il eſt néceſſaire que le poëte, qui fait parler des bergers, ſe reſſouvienne que le but de ſon art n'eſt pas tant de peindre d'après la nature & le vray ſimple, que d'après le vray idéal & compoſé; afin qu'il ne ſe trompe pas dans le choix des choſes qu'il doit exprimer, & qu'il n'aille pas offrir à l'imagination de ſes lecteurs la miſére & la pauvreté de la campagne, lorſqu'on attend de luy qu'il en découvre les vrayes richeſſes & la commodité. Jérôme Vida reproche à Homére d'avoir fait ſon Therſite un perſonnage peu digne du poëme épique. On peut luy reprocher de meſme d'avoir peint avec trop de ſoin dans ſon Irus, les haillons & la ſâleté d'un gueux mendiant, qui joint à ſa miſére deux mauvaiſes qualitez très-haïſſables, l'effronterie & la férocité. On feroit le meſme reproche à l'auteur d'un poëme bucolique, ſi ſes bergers ſe reſſentoient trop de la baſſeſſe de leur eſtat. Cependant c'eſt un écueil difficile à éviter; & tomber dans le bas, feroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homére, parce qu'il y a plus loin du caractére héroïque au caractére bas, que du caractére médiocre, & qu'il eſt aiſé de ſe tromper dans le choix de ce qui eſt médiocre & de ce qui eſt au-deſſous. Il faut ennoblir l'eſtat & la perſonne d'un berger. Car ſi anciennement les enfants des rois eſtoient bergers, on doit convenir que dans la ſuite, & depuis qu'on connoît la poëſie paſtorale, les bergers ont eſté des eſclaves, ou de vils mercénaires. Mais dans ces perſonnes abjectes par elles-mêmes, le poëte ne doit voir que des hommes, qui ſéparez des autres, vivent preſque ſans paſſions & ſans trouble; qui vêtus ſimplement, avec leurs houlettes & leurs chiens, tandis qu'ils exercent ſur leurs troupeaux le meſme empire que Dieu exerce ſur les hommes, s'occupent de chanſons & de démêlez innocents. C'eſt en cela que conſiſte, à peu près, tout le ſujet de la poëſie bucolique, ſur lequel nous pouvons préſentement faire quelques réflexions. Je crois en effet avoir ſuffiſamment eſtabli & le lieu de la ſcene, & le caractére des perſonnages. Mais je m'apperçois que je n'ai rien dit de leur nombre, & qu'il eſt néantmoins néceſſaire de déterminer combien dans une éclogue on peut admettre de bergers ſur le théatre ruſtique.

L'ancienne tragédie, ſelon Ariſtote, n'admettoit qu'un ſeul acteur. Eſchyle en adjoûta un ſecond, & Sophocle en introduiſit un troiſiéme. L'éclogue a conſervé ces trois eſtats des piéces dramatiques. Un ſeul berger fait une éclogue : ſouvent l'éclogue en admet deux; un troiſiéme y peut avoir place, comme le juge des deux autres. C'eſt ainſi que Théocrite & Virgile en ont uſé dans leurs piéces bucoliques. Et cette conduite eſt conforme à la vrayſemblance, qui ne permet pas de mettre une multitude dans un déſert : elle eſt auſſi conforme à la vérité, puiſque les auteurs qui ont écrit des choſes ruſtiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un berger à un troupeau ſouvent fort conſidérable. Dans Théocrite un jeune berger s'adreſſe aux beſtes ſauvages, & les prie d'avoir égard à la foibleſſe de ſon âge, & au grand nombre d'animaux qu'on luy a confiez. Il eſt par conſéquent très-naturel de s'imaginer que les bergers de deux troupeaux ſe réüniſſent :

Compulerantque greges Corydon & Thyrſis in unum ;

& par leurs amuſements rendent plus courts des jours, qu'ils ne paſſeroient pas autrement, ſans ſuccomber ſous le poids de l'ennui :

Dum tenera attondent ſimæ virgulta capellæ.

Maintenant il faut examiner de quoy peuvent s'entretenir 111.
des bergers, &, ſans doute, ce n'eſt que des choſes ruſtiques, & de celles qui ſont entiérement à leur portée; de ſorte que dans le repos dont ils jouiſſent, leur premier mérite doit eſtre celuy de leurs chanſons. Ils chantent donc à l'envi, & font voir que les hommes ſont toûjours ſenſibles à l'émulation, puiſqu'elle naiſt avec eux, & que, meſme dans les retraites les plus ſolitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette paſſion, pour avoir de quoy plaire, ne doit pas eſtre trop vive en eux; auſſi l'amour, qui eſt ſouvent le fruit de leur oiſiveté, & la matiére de leurs chanſons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une éclogue faire une tragédie. Quoy qu'en diſent les grammairiens, la ſeconde Idylle de

Théocrite, qui roule toute ſur une paſſion effrénée, n'eſt point une éclogue; ce n'eſt point un poëme bucolique. Car enfin, quel rapport peut avoir avec la ſimplicité & la douceur de la poëſie paſtorale une piéce toute pleine de magie & d'enchantements, à quoy une femme paſſionnée, qu'un malheureux amour réduit au déſeſpoir, eſt forcée d'avoir recours, comme à l'unique reméde de ſes douleurs? Elle fait donc un ſacrifice nocturne: elle invoque les dieux infernaux, comme la preſtreſſe ou magicienne, que Didon, réduite au meſme eſtat, employe dans le quatriéme livre de l'Énéïde. Dans tout cela il n'y a rien de paſtoral. Simétha n'eſt point une bergere, Delphis dont elle ſe plaint n'eſt point un berger; & la ſatire d'Horace où l'on voit la fameuſe Canidie évoquer les ombres des morts, pourra paſſer pour une éclogue, ſi l'enchantement que fait Simétha en eſt une. Mais ſuppoſant pour un moment avec les ſcholiaſtes, que ç'en fuſt une en effet, j'oſerois dire que Théocrite s'y ſeroit écarté de la véritable idée du poëme bucolique. Virgile, qui dans ſon éclogue huitiéme nous a rendu une partie de la ſeconde idylle de Théocrite, a ſenti cette diſproportion, & l'a ſauvée autant qu'il a pû. Car en premier lieu dans Virgile c'eſt un berger qui fait le récit de cet enchantement; au lieu que, dans Théocrite, c'eſt Simétha elle-meſme avec Theſtylis qui ouvre & remplit la ſcene. En ſecond lieu, Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantements, & ce que ſon enchantereſſe en ſçait, elle le tient, dit-elle, d'un berger qui avoit le ſecret de ſe changer luy-meſme en loup, & de tranſporter, par la force de ſes charmes, les moiſſons d'un lieu dans un autre.

His ego ſæpè lupum fieri, & ſe condere ſylvis
Mœrin, ſæpè animas imis excire ſepulcris,
Atque ſatas aliò vidi traducere meſſes.

Cela jette dans ce récit un air champeſtre qui n'eſt point du tout dans la ſeconde idylle de Théocrite. Il paroît d'ailleurs moins de paſſion & d'emportement dans l'éclogue Latine que dans l'idylle Grecque. Mais je ſuis bien éloigné de blâmer

Théocrite, puiſque je ſuis perſuadé qu'il n'a ſongé à rien moins qu'à faire une idylle ruſtique, ou une éclogue, quand il a compoſé cette piéce, qui eſt en ſon genre l'une des plus belles piéces de l'antiquité; le but de Théocrite a eſté d'imiter dans cet ouvrage, comme il a ſouvent fait ailleurs, les Mimes du poëte Sophron ſon compatriote, & dont le génie, ſuivant la remarque des critiques, avoit beaucoup de rapport au ſien.

Quant aux choſes trop libres que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, ſe ſont quelquefois permiſes dans leurs éclogues, je dirai, ſans m'arreſter à la différence que les anciens ont miſe entre les bergers, que ni ceux qui gardent des troupeaux de chévres, & qui ſont des perſonnes viles, & par conſéquent moins retenuës que les autres; ni ceux qui gardent les moutons ou les bœufs, & qui ſont plus nobles en leur genre & plus modeſtes, ne doivent jamais, dans la poëſie bucolique, dire rien qui bleſſe la pudeur. Comme un peintre ſeroit blâmable qui rempliroit un payſage d'objets obſcenes, auſſi l'on blâmeroit juſtement un poëte qui feroit tenir à des bergers des diſcours contraires à l'innocence qu'on doit ſuppoſer dans des hommes, qu'Aſtrée n'a encore qu'à peine abandonnez :

. . . . . *Extrema per illos*
Juſtitia excedens terris veſtigia fecit.

J'ai déja touché quelque choſe de la nobleſſe propre de l'éclogue. Cette nobleſſe conſiſte à éloigner ſoigneuſement tout ce qui pourroit trop reſſentir la pauvreté, & rappeller par-là les hommes au ſouvenir de leurs miſéres, au lieu de tourner leurs regards ſur des objets ſimples à la vérité, mais toûjours très-agréables. Je trouve que Théocrite s'eſt moins écarté de cette regle que Virgile, qui dans ces vers de la premiére éclogue,

Pinguis & ingratæ premeretur caſeus urbi.
Nec ſpes libertatis erat, nec cura peculî.

Et dans pluſieurs vers de la neuviéme, ou donne une idée trop

vraye & trop baſſe de ſes perſonnages, ou repréſente les calamitez de la guerre, au lieu de la douceur qu'on gouſte dans la ſolitude & dans le repos de la campagne. Je ſçais, (& qui ne ſçait pas?) que dans l'une & dans l'autre de ces piéces, Virgile avoit ſes vûës, & que, ſi l'on en veut croire Servius, Donat & Probus, il s'agiſſoit pour luy d'engager l'Empereur Auguſte à luy rendre ſon héritage,

Pauperis & tugurî congeſtum ceſpite culmen,

qu'on avoit, ſuivant l'uſage de ces malheureux temps-là, donné pour récompenſe à quelques ſoldats; mais je n'ignore pas non plus ce qu'on peut reſpondre à cela; & je ſçais combien il eſt dangereux, en compoſant un ouvrage, d'avoir dans l'eſprit un autre but que la perfection de l'ouvrage meſme. Tel morceau d'un poëme écrit pour eſtre ſolide, ne ſe peut aſſez admirer lorſqu'il eſt ſoûtenu de l'expreſſion, & orné de toutes les graces que la poëſie donne au langage, qui ne réuſſiroit pas de meſme dans l'éclogue; parce que l'idée de l'éclogue ne portant ſur rien de ſolide, doit toute ſe ſoûtenir par ſes propres agréments & par ſa naïveté. Et je doute qu'on pûſt employer dans les bucoliques ces vers qui ſont placez ſi heureuſement dans les Géorgiques, & qui peuvent ſervir de commentaire à ceux que je viens de citer de la premiére éclogue:

Sæpè oleo tardi coſtas agitator aſelli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incuſum, aut atræ maſſam picis urbe reportat.

Ou ceux-ci;

Quod ſurgente die mulſere, horiſque diurnis;
Nocte premunt (quod jam tenebris, & ſole cadente,
Sub lucem exportans calathis, addit oppida paſtor)
Aut parco ſale contingunt, hyemique reponunt.

La connoiſſance des bergers & leur ſçavoir s'eſtend à leurs troupeaux, aux lieux champeſtres, aux montagnes, aux ruiſſeaux,

ruiſſeaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la compoſition du payſage ruſtique. Ils connoiſſent les roſſignols & les oiſeaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoiſſent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui ſorties de leurs ruches, voltigent ſur l'émail des fleurs; & de ces ſeules connoiſſances ils tirent leurs diſcours & toutes leurs comparaiſons. S'ils connoiſſent des héros, ce ſont des héros de leur eſpéce. Dans Théocrite rien n'eſt plus célebre que le berger Daphnis. Les malheurs que luy attira ſon peu de fidélité, τὰ Δάφνιδος ἄλγεα, avoient paſſé en proverbe; les bergers célébroient avec plaiſir ou le bonheur de ſa naiſſance, ou les charmes de ſa perſonne, ou les cruels déplaiſirs qui luy cauſérent enfin la mort. Dans les éclogues de Virgile on trouve des noms fameux parmi les bergers. Un berger dit à un autre:

Incipe, Mopſe, prior, ſi quos aut Phyllidis ignes,
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia Codri.

Heureux, dit Virgile, celuy dont les lumiéres ont pénétré dans « les ſecrets reſſorts de la nature, & qui exempt du trouble qui « ſuit toûjours l'ignorance & l'admiration, a mis ſous ſes pieds « les objets effrayants qui rempliſſent les hommes de terreur. « Heureux qui dégagé de l'horreur qu'inſpire aux ames vulgaires « l'appréhenſion d'un deſtin inéxorable, eſt ſourd au bruit de « l'avare Achéron. Mais heureux encore celuy, dont les opinions « & les lumiéres le conduiſent au culte des dieux champeſtres, « & dont la religion ſe borne à Pan, à Sylvain, & aux Nymphes « de leur ſuite: «

Felix, qui potuit rerum cognoſcere cauſas:
Atque metus omnes, & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, ſtrepitumque Acherontis avari.
Fortunatus & ille, deos qui novit agreſtes,
Panaque, Sylvanumque ſenem, Nymphaſque ſorores.

Tels ſont les dieux des bergers qu'on introduit dans l'éclogue. Ils en connoiſſent peu d'autres; & s'ils paroiſſoient plus inſtruits,

ils sortiroient de leur caractére. Mettroit-on dans un payſage ruſtique Jupiter avec ſa foudre, ou Junon avec ſa majeſté? Quand les poëtes ont fait deſcendre les grands dieux de l'Olympe dans les retraites champeſtres, ils ont pris ſoin d'adoucir l'éclat qui les environne; ils les ont métamorphoſez pour les faire paroître ſous une forme eſtrangére. Si les bergers connoiſſent Apollon, c'eſt qu'Apollon a luy-meſme conduit les troupeaux; & comme il leur eſt très-glorieux que trois grandes déeſſes s'en ſoient rapportées au jugement d'un berger ſur l'excellence de leur beauté, les bergers peuvent porter leur connoiſſance juſqu'à ces trois déeſſes, & ſçavoir que le berger qui donna la pomme d'or à Vénus, eſtoit le fils d'un grand roy.

Les bornes de la poëſie bucolique n'ont guéres plus d'eſtenduë que les choſes dont nous venons de parler; & il faut avouer qu'elle eſt renfermée dans des limites aſſez eſtroites. La ſcene ruſtique ſe peut varier; les différents objets que préſente la campagne, ſont en très-grand nombre, & leur aſſemblage peut ſe diverſifier à l'infini. Mais les chanſons des bergers ſont bien moins ſuſceptibles de varieté; je dis de cette varieté qui puiſſe plaire, & qui n'engage le poëte dans aucun des écueils que j'ai marquez. Or la répétition des meſmes choſes, quand elles ſont agréables, eſt la plus ſenſible, & par conſéquent la plus vicieuſe. Car, avec la ſatiété qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & ſtérile; & l'on ſe croit toûjours en droit d'attribuer au poëte le défaut de ſa matiére. C'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que les grands maiſtres ont fait un ſi petit nombre d'éclogues. Les critiques n'en comptent que dix dans le recueil de Théocrite, & que ſept dans celuy de Virgile. Encore, ſi nous rendons au poëte Grec ce que le poëte Latin en a copié, nous ſerons étonnez de voir que Virgile n'a preſque rien fait du tout en ce genre de poëſie. En effet il ne luy reſtera que quatre piéces, ſçavoir Tityre, Mœris, Pollion & le Siléne. J'ai déja oſé dire ma penſée ſur quelques endroits du Tityre, qui eſt la premiére éclogue, & du Mœris, qui eſt la neuviéme; & l'on ne doit pas mettre au rang des éclogues ni Pollion, ni Siléne. Ce ſont de pures Idylles.

Pour les éclogues où Virgile a copié Théocrite, rien ne ſeroit plus aiſé que de faire la comparaiſon du Grec avec le Latin. Tant de ſçavants l'ont faite, qu'il n'eſt pas beſoin que je la faſſe ici; & chacun peut en fort peu d'heures ſe donner la ſatisfaction de la faire.

De tout ceci il réſulte que d'environ trente piéces que nous avons de Théocrite, ſous le titre d'*Idylles*; & de dix que nous avons de Virgile, ſous le titre d'*Eclogues*, à peine y a-t-il en tout huit ou dix éclogues qu'on puiſſe nommer ainſi, ſuivant l'acception Françoiſe de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les auteurs modernes. Car pour ceux qui croyent avoir fait une éclogue, lorſque dans une jolie piéce de vers, à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingénieuſement démêlé les myſtéres du cœur, & manié avec fineſſe les ſentiments & les maximes de la galanterie la plus délicate; ils ont beau nommer bergers les perſonnages qu'ils introduiſent ſur la ſcene, ils n'ont point fait une éclogue, ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un peintre, qui ayant promis un payſage ruſtique, nous offriroit un tableau, où il auroit peint avec ſoin les jardins de Marli, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

Il eſt aiſé préſentement de déterminer quel doit eſtre le ſtile du poëme bucolique. Il ſuffit de dire en un mot qu'on doit le proportionner aux ſujets qui ont place dans l'éclogue. Il ne doit point eſtre trop concis, l'éclogue recevant avec grace des deſcriptions eſtenduës, & un détail de petites choſes, qui ne réuſſiroit pas bien dans un genre différent. Cela eſt fondé ſur le loiſir de la campagne, & fait partie, tant de la liberté dont jouiſſent les bergers, que de leur caractére de naïveté. Ils peuvent meſme ſe permettre des digreſſions, & l'on doit dire d'eux, ce que Socrate dit de luy-même en quelque endroit de Platon, qu'ils ne ſont point comme des orateurs qui parlent devant les juges, & dont les moments ſont comptez. Leur ſtile doit donc ſe reſſentir de cette liberté, & devenir, en quelque ſorte, la peinture de leur vie. Il peut encore eſtre ſouvent mêlé de proverbes, ou de façons de parler proverbiales, qui, ſelon la réflexion d'Ariſtote, ſont plus ordinaires

I V.

Plato in Theæt.

Ariſt. Rhet.

aux gens de la campagne qu'aux autres perſonnes. Théocrite en a inféré pluſieurs dans ſes éclogues : Virgile en a employé beaucoup moins ; & à peine y en trouve-t-on, ſi ce n'eſt qu'on mette dans ce rang cette maxime :

. . . . . *Thahit ſuam quemque voluptas :*

& celle-ci :

. . . *An qui amant ipſi ſibi ſomnia fingunt.*

Je n'entrerai point dans une plus grande diſcuſſion ſur le ſtile de l'éclogue, de peur ou d'eſtre trop eſtendu, ou de ne l'eſtre pas aſſez. Il y auroit auſſi quelques obſervations à faire ſur la cadence propre du vers bucolique Grec ou Latin ; cadence que Théocrite a obſervée ſcrupuleuſement preſque dans tous les vers qui compoſent ſes piéces bucoliques ; parce que la variété infinie & la belle cadence des mots Grecs luy en donnoient la facilité ; au lieu que la langue Latine, qui n'eſt ni ſi féconde, ni ſi variée, ni ſi cadencée que la Grecque, n'ayant pas donné à Virgile la meſme commodité, ce poëte n'a pû meſurer ſes vers avec la meſme exactitude. Preſque tous les vers de Théocrite ſont meſurez comme ces trois vers que Virgile a copiez de luy :

Tityre, dum redeo, brevis eſt via, paſce capellas :
Et potum paſtas age Tityre ; & inter agendum
Occurſare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à adjoûter, ou ſur le vers intercalaire, tel qu'eſt ce vers de Virgile :

Incipe Mœnalios mecum, mea tibia, verſus :

qui reſſemble à celui-ci de Théocrite :

Ἄρχετε βωκολικᾶς, Μῶσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς.

ou ſur les couplets de l'éclogue, ou ſur une quantité de petites regles, dont l'explication nous meneroit trop loin, pour une diſſertation comme celle-ci, dans laquelle je n'ai ſongé qu'à donner une idée diſtincte de ce qu'on appelle préciſément poëſie bucolique, poëſie paſtorale ou éclogue, trois termes différents, qui ne ſignifient qu'une meſme choſe.

DISCOURS

Sur la maniére dont VIRGILE *a imité* HOMÉRE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE n'entreprends pas de faire ici le caractére d'Homére & de Virgile. Je n'entreprends pas meſme d'en faire la comparaiſon. Jule Céſar Scaliger, & depuis luy pluſieurs ſçavants hommes ont travaillé ſur ce ſujet, & ce ſeroit ſe charger d'un travail inutile & ennuyeux, que de répéter les meſmes choſes dont tant de livres ſont remplis. J'ai prétendu ſeulement faire quelques remarques, pour mon inſtruction particuliére, & pour apprendre de quelle maniére on peut imiter les grands modéles. Pour cela, je me ſuis attaché à conſidérer comment Virgile, dans ſon poëme de l'Énéïde, a ſçû imiter Homére, & détourner à un ſujet nouveau, ce que les deux poëmes de ce grand poëte luy ont préſenté de plus riche & de plus noble. J'ai penſé que le fruit d'une étude comme celle-ci pourroit n'eſtre pas inutile; & que, s'il l'eſtoit pour des perſonnes auſſi éclairées que ceux qui compoſent cette Académie, il pourroit au moins leur faire quelque plaiſir, en retraçant à leur eſprit, les plus agréables & les plus magnifiques images que la poëſie ait jamais fournies.

Lorſque les lettres humaines commencérent à paroître en Italie, on ne ſongea d'abord qu'à faire paſſer dans la langue Latine, ce que l'on admiroit le plus dans le Grec; & ce premier âge du bon gouſt & du ſçavoir ne produiſit que des copies, qui toutes belles qu'elles puiſſent eſtre, aſſujettiſſent toûjours l'eſprit du poëte au génie & aux penſées de l'original. C'eſt ainſi que dans le premier âge de la vie, lorſque l'eſprit n'a pas encore toute ſon eſtenduë, & n'eſt pas évertué par l'éducation & par l'étude, un enfant ſans lumiére & ſans art, ne fait qu'imiter ce qui le frappe davantage dans les objets

qu'il a ſous les yeux. Chacun crut alors avoir aſſez travaillé pour ſa gloire, lorſqu'il avoit rendu en Latin mot à mot quelque piéce des poëtes Grecs. Car comme dit Horace :

Et Poſt punica bella quietus, quærere cœpit
Quid Sophocles, & Theſpis, & Æſchylus utile ferrent.

Cela put ſervir à enrichir la langue Latine, & à donner les premiéres idées de la vraye poëſie. Térence qui vint enſuite, ne demeura pas dans des bornes ſi étroites que ceux qui l'avoient précédé. Il fit réflexion ſur l'extrême ſimplicité des comédies Grecques, & ne croyant pas que cette ſimplicité ſi grande pût réuſſir dans une langue, qui, comme remarque Quintilien, n'avoit ni la pureté ni la douceur de la langue Grecque, il oſa mêler deux comédies enſemble pour en compoſer une, & luy donner par-là plus de vie & plus d'action. Bien que la ſatire ſoit toute Romaine, *Satira tota noſtra eſt*, dit Quintilien, & que Lucilius par-là ſe ſoit fait un genre à part, *Græcis intacti carminis auctor, Lucilius auſus primus in hunc operis componere carmina morem ;* cependant Horace nous apprend que les ſatires de Lucilius tenoient beaucoup de l'ancienne comédie Grecque, où la poëſie avoit une grande liberté d'attaquer le déréglement des mœurs, & les perſonnes vicieuſes, & dégénéra meſme en une licence digne de l'attention des magiſtrats ; *In vitium libertas excidit, & vim dignam lege regi.* On ne peut douter de ce que j'avance touchant Lucilius, ſi l'on ſe ſouvient de ce que dit Horace ;

Eupolis atque Cratinus Ariſtophaneſque poëtæ
Atque alii, quorum Comœdia priſca virorum eſt ;
Si quis erat dignus deſcribi, quod malus, aut fur,
Quod mœchus foret, aut ſicarius, aut alioqui
Famoſus ; multâ cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hoſce ſecutus,
Mutatis tantum numeris, pedibuſque facetus.

Mais il ne s'agit pas ici de ces ſortes d'ouvrages, qu'Horace

luy-meſme ne veut pas qu'on mette au rang des poëſies :

. . . . . Neque ſi quis ſcribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc eſſe poëtam.
Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os
Magna ſonaturum; des nominis hujus honorem.

Il ne s'agit pas plus de quelques piéces de Théatre que firent les Romains de leur chef, comme dit Horace,

. . . . . Veſtigia Græca
Auſi deſerere, & celebrare domeſtica facta,
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas.

Ce qui n'appartient pas proprement à la poëſie :

Idcirco quidam comœdia, necne poëma
Eſſet, quæſivere : quod acer ſpiritus ac vis
Nec verbis, nec rebus ineſt : niſi quod pede certo
Differt ſermoni ſermo merus.

Nous parlons de la haute poëſie & du langage des dieux.

Virgile tira donc la poëſie Latine de cette imitation ſervile, & à juger de ſes vûës par ſon poëme, on peut imaginer avec raiſon, qu'il ne ſe propoſa rien moins que de diſputer à la Grece l'avantage du poëme épique, & de réchauffer dans ſon Énéïde les cendres de Troye, pour triompher des vainqueurs meſmes de Troye. Son deſſein fut grand & magnifique. Il voulut chanter les commencements d'un peuple qui glorieux alors par la conqueſte du monde, l'eſtoit encore par la nobleſſe de ſon origine. Il voulut aller chercher dans les temps les plus reculez, & juſques dans le ſang des dieux, les fondateurs de Rome, & les auteurs d'une maiſon qui devoit donner des maiſtres à l'univers : car, ſelon toutes les apparences, tant de prédictions faites dans l'Énéïde aux anceſtres de Jule Céſar touchant la ſouveraine puiſſance qui luy eſtoit dûë par les deſtins, & touchant le bonheur des peuples qui vivroient ſous ſon empire,

& ſous celuy d'Auguſte, ne ſont rapportées que pour accoûtumer le courage des Romains au joug d'une domination, qu'ils regardoient auparavant avec horreur. D'ailleurs Virgile crut qu'un poëme compoſé ſur ce nouveau plan, feroit plus d'honneur à Auguſte, que le premier deſſein qu'il avoit réſolu d'exécuter après ſes Géorgiques : *Mox tamen ardentes accingar dicere pugnas Cæſaris.* Un éloge direct n'eût pas tant couſté au poëte, & n'eût pas fait tant d'honneur au héros.

Je conçois que plein de ces penſées, Virgile conſidéra l'Iliade d'Homére comme un poëme rempli d'action, de combats, & de tout ce miniſtére des dieux que demande la haute poëſie : *Ambages deorumque miniſteria.* L'Odyſſée au contraire enrichie de beautez différentes, luy faiſoit voir une ſuite de voyages & de récits. Il comprit qu'ayant à faire venir des rives du Scamandre le héros de ſon poëme, il auroit beſoin d'imiter l'Odyſſée ; & qu'ayant à le faire combattre pour s'eſtablir en Italie, il auroit beſoin d'avoir ſans ceſſe l'Iliade devant les yeux ; d'ailleurs il ſçavoit que dans un poëme les dieux doivent jouer le premier rolle. Cent ans avant Virgile on ſe ſeroit contenté de traduire en vers Latins l'Iliade & l'Odyſſée, comme on l'a fait effectivement. La nature qui ne porte rien d'abord à l'entiére perfection, n'avoit pas encore produit en ce temps un génie aſſez heureux & aſſez beau pour ſe rendre original en imitant ; ce préſent du ciel n'eſtoit dû à l'Italie qu'après que les eſprits s'eſtant élevez par degrez, auroient trouvé dans le ſiécle d'Auguſte, un temps précieux où l'on ſçût priſer les beaux arts & en reconnoiſtre le mérite.

Énée voyage comme Ulyſſe, & combat comme Achille. Mais parce que la bravoure d'Achille va juſqu'à la férocité, & que la prudence d'Ulyſſe va juſqu'à la ſoupleſſe & à la ruſe, Virgile n'a copié ni l'un ni l'autre de ces caractéres. Il en a donc imaginé un troiſiéme tout nouveau, dans lequel le courage & l'adreſſe ſont tempérez par une piété ſolide, & par une attention continuelle à la volonté des dieux, *Sum pius Æneas.*

Ce que l'hiſtoire ou la tradition fourniſſoit à Virgile, n'eût eſté

eſté rien peut-eſtre entre les mains de tout autre que luy. Mais une imagination riche & correcte tout à la fois, un génie naturellement élevé, ſoutenu par une grande étude des beautez dont Homére eſt rempli, de ce rien ont produit un poëme qui fait depuis tant de ſiécles l'admiration des perſonnes qui ſçavent donner le prix aux ouvrages de l'eſprit. Car enfin de quoy s'agit-il dans le fonds? Énée après l'embraſement de Troye monte ſur mer avec ce qu'il peut raſſembler de Troyens. Il aborde en Italie, il combat, il y fonde un eſtat, ou ſi vous voulez, il y fait recevoir une colonie; ſemblable en cela à tant d'autres qui dans de pareils événements, ont fondé loin de leurs pays des eſtabliſſements & baſti des villes; mais qui faute de poëte pour les chanter, ſont preſque inconnus préſentement; témoins les peuples que Joſué chaſſa de la Phénicie, & qui fuyant à la face des armées de Dieu, ont porté preſque dans toutes les contrées du monde, les débris malheureux de leur nation: témoin Antenor, pour ne pas ſortir de l'Énéïde.

Antenor potuit mediis elapſus Achivis
Illyricos penetrare ſinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, & fontem ſuperare Timavi.

Je ne vous redirai point ici en détail comment Virgile a traité ſon ſujet, & comment il a pû faire entrer les quarante-huit livres d'Homére dans les douze livres dont l'Énéïde eſt compoſée. Ces douze livres ſont un tout parfait & entier, quoyque quelques perſonnes d'eſprit en ayent voulu adjoûter un treiziéme; ſans doute pour n'avoir pas fait aſſez d'attention à la conſtitution de l'ouvrage & au plan général du poëte. Dans les ſix premiers, on retrouve l'Odyſſée preſque par-tout, comme on retrouve l'Iliade dans les ſix derniers. Et l'on doit raiſonnablement préſumer que ſi Virgile avoit eu le loiſir de mettre la derniére main à ſon poëme, ayant à imiter un ſi grand & ſi noble original, ces derniers livres, qui ne ſont pas auſſi finis que les autres, auroient eu quelque choſe de plus vif encore & de plus fort, de plus grand & de plus majeſtueux: & que l'Iliade dans l'Énéïde auroit conſervé tout l'avantage qu'elle peut avoir ſur l'Odyſſée.

Un examen de l'Énéïde entiére nous meneroit trop loin ; il ſuffira d'en détacher des morceaux pour les mettre à coſté des morceaux d'Homére, d'après leſquels ils ſont copiez.

Junon dans l'Iliade montre une haine implacable contre les Troyens ; elle employe également la force ouverte & l'adreſſe pour les faire périr. Sa colére qui tient de la fureur & de la rage, eſt fondée, non ſur les loix du mariage violées par le Prince Troyen, qui a eu l'audace d'enlever Héléne à Ménélas ; loix ſaintes & reſpectées par tous les peuples de la terre, & à la conſervation deſquelles Junon, comme femme de Jupiter, préſide d'une façon particuliere :

Junoni ante alias, cui vincla jugalia curæ.

Mais ce qui l'irrite uniquement, c'eſt l'affront qu'elle a reçu dans le jugement de Paris, & l'impardonnable outrage de ſa beauté mépriſée ; c'eſt l'enlevement du jeune Ganiméde.

Judicium Paridis, ſpretæque injuria formæ,
Et genus inviſum, & rapti Ganymedis honores.

On voit dans le livre quatriéme de l'Iliade une preuve bien claire de ce que j'avance. Car là les Troyens & les Grecs ayant permis à Paris & à Ménélas de terminer leur querelle & la guerre par un combat ſingulier, à condition que ſi Ménélas eſtoit vainqueur, on lui remettroit Héléne entre les mains, & que les Grecs ſe retireroient ſans rien entreprendre davantage contre la ville de Troye, mais que ſi le ſort des armes donnoit la victoire à Paris, toute guerre finiroit dans ce moment, & qu'Héléne ſeroit enfin le prix de ſa victoire ; dans ce combat qui devoit décider de tout, Ménélas eut l'avantage. Alors Jupiter dans le conſeil des dieux, propoſe de s'en tenir aux conditions faites entre les deux peuples. Junon ſans doute y eût conſenti, ſi elle n'avoit eu en vûë que les droits de l'hymenée ; car après tout, c'eſtoit rendre à Ménélas celle que les loix luy avoient donnée : les Troyens étoient aſſez punis par les malheurs inſéparables d'une guerre qui avoit déja duré près de dix ans ; c'eſtoit d'ailleurs garder la foy des ſerments faits à la face des autels, & avec tous les ſacrifices que la religion preſcrivoit ;

mais comme Junon eſtoit en colére contre la nation meſme, elle met tout en œuvre pour empêcher une action ſi juſte par tant d'endroits. Elle fait en-ſorte que les Troyens ſoient les premiers à violer ce traité ſolemnel, & que par-là rallumant une guerre dont la fin eût eſté leur ſalut, ils mettent les choſes hors d'état de ſouffrir aucun accommodement. Virgile a profité de cette haine de Junon eſtablie dans l'Iliade. Il fait que cette déeſſe mette obſtacle à tout ce qu'Énée entreprend; elle s'y oppoſe, & parce qu'il eſt Troyen, & parce qu'il eſt le fils de Vénus, ſon ennemie & ſa rivale; elle s'adreſſe à Éole pour le faire périr ſous les flots; elle veut l'arreſter à Carthage, pour l'empêcher d'achever ſon voyage, & d'accomplir ſes deſtinées en Italie; & ſemble vouloir oublier ſon reſſentiment contre Vénus, pourvû que cette réconciliation ſoit un obſtacle à la fondation de Rome. Elle ruine en Sicile une partie de ſa flote; mais lorſqu'elle le voit enfin arrivé en Italie, c'eſt alors que trouvant le ciel favorable à Énée, & inéxorable pour elle, toute déeſſe qu'elle eſt, ſœur & femme de Jupiter, elle s'adreſſe aux enfers, d'où elle ſuſcite Alecto, pour jetter la diſcorde par-tout, & ſouffler la rage dans le cœur de Turnus:

Flectere ſi nequeo ſuperos, Acheronta movebo.

Que ne dit-elle pas enſuite dans l'aſſemblée des dieux, qui ouvre le dixiéme livre de l'Énéïde? & lorſque le deſtin ſe déclare, & que la mort de Turnus eſt réſoluë, quelles ſoumiſſions & quelles prieres n'employe-t-elle pas auprès de Jupiter, pour effacer au moins le nom Troyen dont elle n'a pû exterminer la race?

Ne verò indigeas nomen mutare Latinos, dit-elle à Jupiter,
Neu Troas fieri jubeas, Teucroſque vocari;
Aut vocem mutare viros, aut vertere veſtes.
Sit Latium, ſint Albani per ſæcula reges.
Sit Romana potens Italâ virtute propago.

La Junon de l'Énéïde eſt formée ſur celle de l'Iliade. Cela eſt viſible. Mais voici ce que Virgile, en imitant, a trouvé dans ſon

propre fonds. Junon outre ſa haine contre les Troyens, excitée par les raiſons que nous avons dites, paroît animée contre Énée par des raiſons particuliéres, qui rendent ſon caractére propre à l'Énéïde, & qui mettent Virgile bien au-deſſus du rang de ces imitateurs ſerviles, qui ne ſçavent que ſuivre pas à pas ce que les autres ont trouvé avant eux: Junon ſçavoit, dit-il, que la puiſſance Romaine devoit eſtre funeſte à Carthage, ville qui lui eſtoit ſi chére, & dont elle ſongeoit à faire un jour la maiſtreſſe du monde. Cela lui fournit un nouveau ſujet d'averſion pour un peuple qu'elle avoit déja tant de ſujets de haïr, & cela fournit à Virgile une occaſion de relever la gloire de ſon pays, en rappellant dans la mémoire des hommes le plus grand événement qu'on liſe dans toute l'hiſtoire Romaine.

Et qu'y a-t-il de plus grand pour une nation que d'avoir porté ſon empire à un ſi haut degré de puiſſance, malgré les efforts de Junon!

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

C'eſt ainſi qu'on rend un ouvrage riche & précieux. Et quel autre génie auroit employé ſi à propos la ruine d'une république floriſſante, qui ſeule dans le monde ſembloit pouvoir faire teſte aux Romains, & balancer leur fortune, ſi rien n'eût eſté capable de la balancer? Virgile dans le caractére de Junon, n'a pas uniquement ſongé à la Junon de l'Iliade, il s'eſt reſſouvenu auſſi du Neptune de l'Odyſſée, que le déplaiſir qu'il a reçu d'Ulyſſe dans la perſonne de ſon fils, anime contre ce Prince malheureux. De ces deux divinitez il en a formé une dont le courroux donne un grand relief à ſon héros, en s'attachant à le perſécuter. Les offres que Junon fait à Éole, ſont à peu près les meſmes qu'elle fait au dieu du ſommeil dans l'Iliade; la tempeſte qu'excite le dieu des vents, eſt copiée d'après l'Odyſſée. C'eſt ainſi que dans les tableaux des grands maiſtres les connoiſſeurs retrouvent avec plaiſir ce qu'ils ont admiré ailleurs, ici l'Apollon, là le Gladiateur, & tant d'autres précieux reſtes de l'antiquité.

L'arrivée d'Énée à Carthage après la tempeſte, n'eſt pas

imitée non plus d'un seul endroit ; Virgile a mêlé l'arrivée d'Ulysse dans le palais d'Alcinoüs, & chez la nymphe Calypso. La rencontre de Vénus proche de Carthage, fait ressouvenir d'Ulysse, qui trouve Nausicaa au bord de la mer. Énée raconte à Didon les malheurs de Troye, & ses propres infortunes, de mesme qu'Ulysse chez Alcinoüs fait l'histoire de ses avantures & de ses malheurs ; mais le récit d'Énée est si beau, & se joint si nécessairement à l'Iliade, qu'en continuant en quelque façon ce poëme admirable, Virgile prend, ce semble, à tâche de l'égaler, pour ne rien dire de plus.

L'amour que Didon prend pour Énée, & celui que Calypso prend pour Ulysse, sont dans le fonds la mesme chose ; l'ordre de quitter Carthage, que Jupiter envoye à Énée, & celuy que reçoit Ulysse de quitter le séjour de Calypso, sont la mesme chose encore. Mais quiconque voudra faire une comparaison exacte de ces deux endroits, verra sans peine ce qu'on doit attendre d'un grand génie, quand il vient après un homme de mesme caractére ; & la différence qui se trouve nécessairement du premier inventeur à celuy qui sçait renchérir sur l'invention. En effet, Calypso est touchée d'inclination pour Ulysse ; elle l'aime, parce que toute immortelle qu'elle est, elle n'est pas plus à l'abry des passions qu'une simple mortelle, elle suit un penchant naturel, & ne fait pas mesme attention que les loix de la pudeur s'y oppose nt. La passion de Didon pour Enée est ménagée tout autrement. C'est l'amour luy-mesme, c'est Cupidon, qui à la priére de Vénus sa mere prend la forme d'Ascagne, pour tromper Didon plus aisément. Deux divinitez sont occupées à effacer de son ame le souvenir de son premier espoux, & à réchaufer dans son cœur des sentiments qu'elle croïoit avoir enseveli dans le tombeau de Sichée.

Egregiam vero laudem, luy dit Junon, *& spolia ampla refertis*
Tuque puerque tuus : magnum & memorabile nomen,
Una dolo divûm si fœmina victa duorum est.

Ulysse par l'ordre des dieux abandonne Calypso. Elle se

conſume en regrets, elle adreſſe au ciel ſes plaintes & ſes reproches, mais ſes regrets & ſes plaintes ne regardent après tout que la perte d'un homme & celle de ſes plaiſirs. Le caractère qu'Homére donne à Calypſo, fait que la facilité qu'elle montre à prendre de l'amour pour Ulyſſe, ne donne à ce héros nul avantage perſonnel ſur Énée. Les regrets de Didon ſont d'une autre eſpéce. En pleurant l'éloignement d'Énée, elle pleure ſa gloire flétrie, & cette réputation qui portoit auparavant ſon nom juſqu'au ciel:

..... Et quâ ſolâ ſidera adibam
Fama prior.

Elle n'imagine plus que du mépris pour elle, dans les princes voiſins qu'elle a tant de fois mépriſez. L'image de Sichée, cette tendre & funeſte image, eſt ſans ceſſe préſente à ſes yeux; il ne lui reſte plus qu'à mourir dans l'accablement où elle eſt: *Quin morere, ut merita es.* Auſſi meurt-elle, & le récit de ſa mort préſente des beautez ſi grandes & ſi naturelles, qu'il faudroit avoir recours aux endroits les plus paſſionnez & les plus touchants des tragédies Grecques, pour trouver rien dont on puſt faire un paralléle avec la fin du quatriéme livre de l'Énéïde. Quelle adreſſe & quelle dextérité n'y a-t-il point d'ailleurs dans cet endroit, d'avoir marqué dans le déſeſpoir de Didon la ſource de la haine implacable des Carthaginois contre les Romains!

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor,
Qui face Dardanios ferroque ſequare colonos.

Les jeux que Virgile décrit dans le cinquiéme livre de l'Énéïde, ne ſont autre choſe que les jeux décrits dans le vingt-troiſiéme de l'Iliade. Il faut convenir qu'ils ſont mieux amenez dans l'Iliade, & qu'il eſt plus convenable à Achille de rendre ces derniers devoirs à Patrocle, qui vient d'expirer, qu'il ne convient à Énée dans le cours d'un voyage, & qui n'eſt en Sicile que par hazard & pour très-peu de temps, de faire un ſi grand appareil pour l'anniverſaire d'Anchiſe; mais Virgile dans

le détail des jeux a mis une variété qui fait un grand agrément. Car en premier lieu la courſe des vaiſſeaux eſt toute de luy, & peut-eſtre que les Naumachies des Romains luy en ont fait naiſtre l'idée; on luy doit encore l'incident de Niſus, qui donne l'avantage à Euryale, ce qui concilie les eſprits en faveur de l'un & de l'autre, & prépare le lecteur au perſonnage que le poëte leur donne dans le neuviéme livre de l'Énéïde, où leur amitié mutuelle leur couſte la vie à tous les deux: l'avanture d'Antiloque & de Ménélas raconté dans Homére peut bien avoir fourni à Virgile l'idée de varier ſon poëme par un incident, mais elle ne lui a pas fourni la maniére dont il s'y eſt pris pour le varier par quelque choſe de très-intéreſſant. Un endroit ménagé avec beaucoup d'art, c'eſt le combat de Darès & d'Entellus; car on trouve naturellement un grand plaiſir à voir l'arrogance & la férocité dans un homme robuſte, confonduë par la foibleſſe d'un vieillard, que ſon courage rechauffe, & porte à livrer un combat inégal. Au lieu que dans l'endroit de l'Iliade qui reſpond à celui-là, le plus jeune & le plus fort des deux combattants terraſſe & accable de coups ſon adverſaire, ce qui eſtant une choſe toute ordinaire ne contribuë en rien au divertiſſement du ſpectateur, ni au merveilleux du poëme. Ainſi Virgile a abandonné dans cet endroit l'Iliade pour aller chercher dans l'Odyſſée le combat d'Ulyſſe avec Irus, & le placer très-à-propos dans ſes jeux. On voit avec une autre ſorte de plaiſir ce que Virgile dans ce meſme livre a adjoûté de ſon chef pour flatter ſa nation, c'eſt à ſçavoir cette troupe de jeunes hommes qu'Énée menoit avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains comme les auteurs des principales maiſons de Rome. Il fait remonter juſqu'à eux l'origine d'un exercice qui eſtoit en uſage parmi la nobleſſe Romaine, & qu'on nommoit le jeu de Troye:

Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

On remarque aiſément de quel endroit eſt priſe la deſcente d'Énée aux enfers. Ulyſſe dans l'Odyſſée va conſulter l'ombre de Tiréſie; dans l'Énéïde le héros va conſulter ſon pere.

Ulyſſe voit comme paſſer en revûë les ames des perſonnes célébres qui l'ont précédé, ou qu'il a connuës au ſiége de Troye; il y remarque entr'autres Ajax, avec lequel il avoit eu ce fameux différend au ſujet des armes d'Achille, & Ajax garde avec luy un ſilence qui marquoit de la hauteur & de la fierté. Tirésie dit peu de choſes à Ulyſſe, & tourne ſa reſponſe d'une maniere énigmatique & obſcure. Dans l'Énéïde tout l'appareil de la deſcente aux enfers eſt magnifique, au lieu que l'endroit de l'Odyſſée d'où celuy-là eſt pris, n'a rien de trop noble. C'eſt, à quelque choſe près, ce qu'on lit dans Horace, lorſque ce poëte décrit les cérémonies nocturnes que font deux magiciennes:

.....Scalpere terram
Unguibus & pullam divellere mordicùs agnam
Cœperunt. Cruor in foſſam confuſus, ut inde
Manes elicerent animas reſponſa daturas.

On peut dire que Virgile a plus profité des grenouilles d'Ariſtophane que des enfers de l'Odyſſée.

Énée dans les enfers rencontre Didon, qui garde avec luy un ſilence obſtiné, & ce ſilence dans une femme mépriſée, & réduite à mourir, a, ce ſemble, quelque choſe de plus convenable encore & de plus touchant que dans un héros, ſur qui la douleur ne doit pas faire une ſi forte impreſſion, & qui doit du moins après la mort oublier les foibleſſes de cette vie; au lieu que le déplaiſir de Didon eſt de la nature des peines qui ne nous abandonnent pas meſme après la mort, ſi l'on en croit les Poëtes: *Curæ non ipſâ in morte relinquunt.* Télémaque arrivant dans les eſtats du Roy Neſtor, trouve ce Prince occupé à faire un ſacrifice ſolemnel. On retrouve dans ce ſacrifice celui qui occupoit le Roy Evandre, lorſqu'Enée remontant le Tibre, alla luy demander du ſecours.

Le bouclier d'Enée eſt la copie de celuy d'Achille; mais & dans la deſcription du bouclier, & dans l'entrevûë d'Enée avec ſon pere, Virgile toujours attentif à la gloire de Rome, trouve moyen

moyen de placer par anticipation les plus beaux événements de l'hiſtoire Romaine depuis Enée juſqu'à Auguſte. Au lieu qu'on ne voit repréſenté dans le bouclier d'Achille que des choſes indifférentes, & qu'Ulyſſe dans les enfers ne voit que les héros qu'il a connus, ce qui pique moins la curioſité qu'une hiſtoire de l'avenir. Et c'eſt dans ces morceaux là qu'il faut convenir que le poëte Latin a imité le poëte Grec comme les grands peintres & les ſculpteurs imitent la nature. Je veux dire dans l'intention de l'embellir.

Le dénombrement que fait Homére des vaiſſeaux Grecs, ou des troupes venuës pour ſecourir les Troyens, eſt un des plus riches endroits & des plus célebres de l'Iliade. Virgile l'a employé à ſa maniére, en parlant des peuples qui ſe joignirent à Enée, ou qui embraſſérent les intéreſts de Turnus. Tout eſt de part & d'autre également varié, pour la géographie, pour l'hiſtoire ancienne, & pour les couſtumes les plus ſinguliéres de chaque pays; & peut-eſtre que Virgile, en diviſant ſon énumération pour la répandre en divers endroits de ſon poëme, n'a pas peu enchéri ſur Homére, qui ſelon la conſtitution de ſon ouvrage, n'a pû s'empêcher de la mettre tout de ſuite; ce qui fait que les Commentateurs donnent à cette partie de ſon poëme le nom *de Catalogue.*

Le combat d'Enée avec Turnus eſt pris de trois différents combats ſinguliers qu'on trouve dans l'Iliade; ſçavoir celui de Paris avec Ménélas dans le troiſiéme livre, celuy d'Hector avec Ajax dans le ſeptiéme, & celui d'Achille avec Hector dans le vingt-deuxiéme. Minerve dans le cinquiéme ouvre les yeux à Dioméde, & diſſipe ce nuage qui empêche que la foible vûë des mortels n'apperçoive les dieux. Elle le fait, afin qu'il puiſſe reconnoiſtre dans la mêlée Vénus & Mars. Vénus éclaire Enée de la meſme maniére, mais dans une occaſion plus importante, & pour luy découvrir un objet terrible, qui eſt peut-eſtre l'endroit le plus fortement imaginé de toute l'Enéide. Car à la faveur de cette nouvelle lumiére, il voit clairement les dieux ennemis de Troye, occupez à la renverſer de fond en comble.

Apparent diræ facies inimicaque Trojæ
Numina magna deûm.
Neptunus muros, magnoque emota tridenti
Fundamenta quatit, totamque à ſedibus urbem
Eruit. Hic Juno ſcæas ſæviſſima portas
Prima tenet, ſociumque furens à navibus agmen
Ferro accincta vocat.
Jam ſummas arces Tritonia, reſpice, Pallas
Inſedit, nimbo effulgens & Gorgone ſæva.
Ipſe pater Danais animos, viresque ſecundas
Sufficit: ipſe deos in Dardana ſuſcitat arma.

Le conſeil des dieux dans le dixiéme de l'Enéïde, le diſcours de Jupiter & de Vénus dans le premier, celuy de Jupiter & de Junon dans le douziéme, ne ſont que des copies, mais de belles copies de ce qu'on lit en cent endroits dans Homére. Les préſents qu'Héléne dans l'Odiſſée fait à Telemaque, ont fourni à Virgile l'idée de ceux qu'Andromaque fait à Aſtyanax dans l'Enéïde.

Les différentes maniéres de combattre, & de tomber ou morts ou bleſſez, & tout ce détail ſi propre à la peinture, eſt preſque toûjours pris du Grec. Il faut en dire autant de preſque toutes les comparaiſons, qui ſont plus fréquentes à ce ſujet qu'à nulle autre occaſion, mais qui s'offrent dans Virgile ajuſtées avec tant d'art, & avec un choix de termes ſi propres & ſi élégants, qu'on ne peut quelquefois s'empêcher de convenir que dans un ſi grand amas de richeſſes & de choſes précieuſes dont Homére a rempli ſes ouvrages, Virgile a eſté heureux de n'avoir eu qu'à les choiſir & à les placer: Homére ſemble les avoir répanduës à pleines mains au hazard, & meſme quelques critiques lui reprochent que ſouvent elles ſe reſſemblent plus entre elles, qu'elles ne reſſemblent à la choſe comparée, ce qui n'arrive jamais au poëte Latin: de ſorte qu'il faut ſur cet article ſe reſſouvenir quelquefois qu'Homére eſt

l'inventeur, ſi l'on veut toûjours lui donner le pas ſur Virgile. Si je n'avois pas l'honneur de parler devant des perſonnes à qui Homére & Virgile ſont parfaitement connus, je pourrois m'eſtendre davantage ſur cet article ; il me ſuffit préſentement de ne l'avoir pas oublié, dans le deſſein que j'ai d'éclaircir quelle eſt la plus parfaite maniére d'imiter.

Dans le huitiéme chant de l'Iliade on voit une ſituation qui fait comme le nœud de tout le poëme, que les critiques comparent avec raiſon à une tragédie. Jupiter ayant réſolu de faire ſentir aux Grecs de quel ſecours leur eſtoit la valeur d'Achille, & de venger l'injure qu'il a reçûë d'Agamemnon, donne pour un tems tout l'avantage aux troupes Troyennes ; de ſorte que les Grecs chaſſez de la plaine, & ne ſe croyant pas meſme en ſûreté à l'abri de leurs retranchements, paſſent la nuit dans le trouble & dans une cruelle inquiétude. Alors forcez par la néceſſité de leurs affaires, ils prennent une ſage réſolution de députer vers Achille, que le mécontentement & le dégouſt éloignoient des combats, & de luy faire enfin de la part d'Agamemnon la ſatisfaction la plus honorable, & les offres les plus avantageuſes qu'il pût eſpérer. C'eſtoit là le terme où Jupiter vouloit amener les Grecs, & l'accompliſſement des promeſſes qu'il fait à Thétis dans le premier livre de l'Iliade. D'un autre coſté, les Troyens maiſtres de la plaine, remplis de confiance & de hardieſſe, ont allumé des feux de toutes parts, & n'attendent que l'aurore, pour tomber de nouveau ſur le camp des Grecs, les chaſſer juſques dans leurs vaiſſeaux, & les réduire à ſe rembarquer en déſordre. Rien n'eſt plus beau ni mieux peint que le trouble des uns, & l'aſſurance des autres ; & il paroît que le poëte s'eſt plû à y employer tout ce que l'art & la nobleſſe de ſon imagination luy ont pû fournir de beautez. Virgile s'eſt approprié cette ſituation, ſi capable d'intéreſſer. Car ſuppoſant qu'Enée après ſon arrivée dans le *Latium* avoit aſſis ſon camp, & conſtruit des ouvrages aſſez forts pour mettre ſes troupes hors d'inſulte, & ſoûtenir meſme un ſiége, il conte qu'ayant laiſſé le commendement à ſes généraux, il s'eſtoit embarqué ſur le Tibre, pour

aller en perſonne demander du ſecours à Evandre. Turnus averti par Junon de ſe prévaloir du départ d'Enée, vient attaquer les retranchemens, tient les Troyens enfermez de toutes parts, & ne menace de rien moins que de les faire périr en un jour. Les Rutulois triomphent, & reſſentent toute la joie que donne l'eſpérance de vaincre ; l'effroy regne parmi les Troyens, par l'abſence d'Enée, à peu près comme il regnoit parmi les Grecs par l'abſence d'Achille. C'eſt alors que Niſus & Euryale s'offrent à pénétrer juſqu'aux lieux où eſt Enée, & qu'en ayant obtenu la permiſſion, ils font dans le camp ennemi le meſme ravage que Dioméde & Ulyſſe font dans le camp des Troyens pendant cette meſme nuit dont nous venons de parler. Le ſoin que prend Neſtor dans l'Iliade d'inſtruire Ulyſſe de ce qu'il doit dire à Achille pour l'appaiſer, ne croyant jamais avoir aſſez parlé, & s'exprimant par geſtes, lorſqu'Ulyſſe n'eſt plus à portée d'entendre ſa voix; ce meſme ſoin paroît dans l'Aſcagne de Virgile, & l'on ne ſçait auquel des deux donner la préférence du vieillard ou de l'enfant, également remplis d'attention pour les intéreſts communs ; on voit au fonds que c'eſt la meſme choſe, mais la différence d'un vieillard à un enfant dépayſe le lecteur, & rend l'imitation d'autant plus parfaite, qu'il faut de l'attention pour l'appercevoir. Mais la mort d'Euryale & de Niſus ne reſſemble à rien, & quoyque Virgile ait certainement ſongé à la mort de Dolon racontée dans l'Iliade, il l'a traitée tout d'une autre maniére. Dolon eſt par rapport à cet endroit-là ce que la nymphe Calypſo d'Homére eſt par rapport à la Didon de Virgile. Les plaintes de la mere d'Euryale ſont celles qu'on lit dans Homére, ou ſur la mort de Patrocle, ou ſur celle d'Hector.

Parlons d'un autre endroit imité très-heureuſement, c'eſt la mort de Patrocle, qui fait en quelque façon le dénouëment de l'Iliade.

Achille touché de compaſſion pour les malheurs qui accabloient les Grecs, accorde enfin à leurs prieres, non pas d'aller combattre luy-meſme, mais d'envoyer ſes troupes avec

Patrocle à leur teſte pour tâcher de repouſſer les Troyens, & redonner du courage à ſon parti. Mais afin que ne voulant pas marcher en perſonne, il fiſt au moins marcher la terreur qui le ſuivoit par-tout, il donne ſa propre armure à Patrocle, heureux s'il euſt pû luy donner auſſi ſa force & ſon adreſſe. Patrocle eſt tué par Hector. La douleur d'Achille eſt ſans bornes, & pour venger ſon ami, plus encore que pour venger ſa nation, il entre au combat, fait un carnage terrible, joint Hector, le tuë, & porte par là le dernier coup à la fortune de Troye :

..... Et ademptus Hector
Tradidit feſſis leviora tolli
Pergama Graiis.

Virgile a ſans doute eu Patrocle en vûë, lorſqu'il a joint à Enée le jeune Pallas fils du Roi Evandre ; ſon pere dans un âge avancé, le luy avoit confié pour commander les troupes auxiliaires qu'il luy fourniſſoit, & pour apprendre ſous luy le meſtier des armes :

..... Sub te tolerare magiſtro
Militiam ; & grave Martis opus, &c.

Ce jeune prince eſt tué par Turnus comme Patrocle par Hector, & Turnus s'eſtoit paré de ſa dépouille, comme Hector eſtoit revenu chargé des armes de Patrocle. Enée rallume ſon courage, & donne la mort à Turnus comme Achille à Hector. La douleur d'Achille dans Homére au ſujet de Patrocle eſt bien plus grande que celle d'Enée dans Virgile au ſujet de Pallas ; Achille ſe livre à ſon déſeſpoir avec une foibleſſe que Platon ne luy pardonne pas, & qu'on ne peut pardonner qu'à l'eſtroite amitié qui les uniſſoit depuis long-temps. Celle d'Enée eſt plus ſage, & ſemble plus digne d'un héros. Virgile ne pouvoit pas imiter avec plus d'intelligence cet endroit d'Homére qui termine l'Iliade, comme il le fait ſervir à terminer ſon Enéïde. Enée n'a perſonne à qui l'amitié luy

faſſe prendre tant d'intéreſt qu'Achille en prenoit à Patrocle. Car il n'y avoit pas d'apparence de faire tuer Aſcagne, qui n'eſtoit encore qu'un enfant, & le héros avoit un aſſez grand intéreſt à la guerre qu'il ſoûtenoit en Italie, ſans l'animer encore par un ſentiment auſſi vif qu'auroit eſté celuy que pouvoit exciter dans ſon ame la perte d'un fils qui devoit luy eſtre ſi cher. Au lieu qu'Achille n'ayant que peu d'intéreſt à la guerre de Troye, comme il le déclare à Agamemnon dès le commencement du poëme, & ſçachant d'ailleurs qu'il y périroit, devoit eſtre engagé par un motif bien preſſant, pour oublier le déplaiſir qu'il avoit reçû, & les affronts qui eſtoient la ſeule récompenſe de ſes travaux. C'eſt là ce qui met de la différence dans les maniéres de traiter un ſujet preſque ſemblable; mais comme Virgile l'a trouvé admirable dans Homére, il a voulu en approcher autant que l'œconomie de ſon ouvrage le luy permettoit. Le caractére de Pallas eſt ſi gracieux & ſi noble, qu'on ne peut luy refuſer des larmes ; & comme Pallas eſt beaucoup plus jeune qu'Enée, il ſemble avoir quelque choſe de plus touchant que Patrocle, qui eſtoit plus vieux qu'Achille.

Il faut auſſi remarquer que ſi la guerre de Troye ſe fait pour Héléne, celle qu'Enée ſoûtient ſe fait au ſujet de Lavinie qu'Enée ſemble enlever à Turnus, à qui les vœux de tout le monde la donnoient, ou que Turnus veut enlever à Enée, à qui les deſtins, s'expliquant par la voix des oracles, l'avoient promiſe. Le Roy Latinus de l'Enéïde, eſt le Priam de l'Iliade. La foibleſſe de Priam l'empêche de rendre Héléne, la ſource de tous les malheurs de Troye ; la foibleſſe de Latinus l'empêche de ſuivre l'ordre des dieux en donnant Lavinie au prince Troyen, à qui le ciel l'avoit deſtinée. Enfin, plus on médite Homére & Virgile, plus on remarque dans le premier de traits que l'autre a empruntez de luy. On y voit les naiſſances, & comme les ébauches de ce que Virgile a de plus beau, ſoit pour le plan du tout en général, ſoit pour la diſpoſition de chaque partie par rapport au tout, ſoit par rapport à l'exécution.

Ce qu'il y a de plus particulier, c'eſt le Sinon, le Laocoon & la Camille, & tout ce morceau de philoſophie qui eſt un des grands ornements du livre ſixiéme. La harangue de Sinon eſt d'un genre tout nouveau, & ne reſſemble en rien à celles qui ſont dans Homére, puiſqu'elle eſt toute employée à donner des couleurs à un tiſſu de menſonges, & à rendre le faux vrayſemblable. Le Laocoon a ſervi de modéle au fameux ſculpteur qui l'a copié, comme le Jupiter d'Homére eſt l'original du Jupiter de Phidias. La Camille eſt d'un caractére ſi ſingulier, que le Taſſe qui l'a tranſporté dans la Clorinde, en a fait un des plus beaux ornements de ſon poëme. Enfin, la doctrine de Pythagore que Virgile oſe mettre dans un poëme, & qu'il y a miſe avec tant de ſuccès, ſans eſtre encouragé à rien de ſemblable par l'exemple d'Homére ; tout cela, dis-je, fait voir qu'il eſtoit tout à la fois grand poëte, grand orateur, grand philoſophe & grand peintre. Enée qui retrouve Andromaque en Epire, & toutes les choſes pleines de douleur, de tendreſſe & de bienſéance que Virgile met dans la bouche d'Andromaque, font un endroit très-ſingulier encore & très-touchant. Virgile y a peut-eſtre profité du ſonge de Pénélope raconté dans l'Odyſſée, & ſon *Hector ubi eſt*, a ſon origine dans ce récit : mais ce trait eſt bien plus court & bien plus vif dans le poëme Latin que dans le Grec.

Revenons au premier livre de l'Enéïde, pour y conſidérer un endroit d'une beauté ſinguliére. C'eſt lorſqu'Enée arrive à Carthage, & regardant les peintures dont le temple de Didon eſtoit orné, y retrouve les combats des Troyens & des Grecs, & ſe reconnoiſt luy-même dépeint parmi les principaux chefs. Il n'y a perſonne qui n'en ait eſté frappé. En effet que peut-on imaginer de plus touchant que de découvrir qu'on eſt occupé de nous, ou de nos malheurs, & de le découvrir par des témoignages dont nous ne devons la connoiſſance qu'au hazard. Rien n'eſt plus flatteur, parce que rien n'eſt moins ſuſpect. Auſſi voyons-nous que les modernes ſe ſont prévalus de cet endroit de Virgile, & toûjours avec ſuccès. Témoin le temple élevé à la gloire d'Aſtrée, que cette

bergére trouve dans un lieu déſert & écarté, où l'on ne pouvoit pas prévoir qu'Aſtrée dût jamais porter ſes pas. Mais après avoir examiné ſi Virgile luy-meſme n'avoit pas emprunté d'Homére cet endroit, j'ai crû en avoir principalement trouvé l'idée dans ce chantre, qui chez Alcinoüs chante en préſence d'Ulyſſe, mais ſans le connoiſtre, des actions à quoy il prenoit tant de part, & répéte meſme ſon nom pluſieurs fois; auſſi bien que dans ce qui arrive chez Ménélas, à Télémaque, à qui l'on parle d'Ulyſſe, ſans ſçavoir que Télémaque eſt ſon fils. On ne peut, ce me ſemble, diſconvenir que le Latin n'ait imité le Grec, avec cette ſeule différence que dans l'un, c'eſt un chant ou un diſcours, & dans l'autre c'eſt un tableau; différence cependant qui déguiſe l'emprunt, & qui, comme je l'ai déja dit, rend l'imitation plus parfaite en la déguiſant. Enfin Virgile doit à Homére preſque tout ſon poëme, mais il ne doit qu'à luy-meſme la correction, & la juſteſſe qui regne dans tout ce qu'il écrit, & la maniére d'imiter ſon original; en ſorte que ſi Homére eſt au-deſſus de luy, ſoit par le mérite de l'invention, ſoit par la naïveté de ſes peintures, ſoit par la fécondité de ſes idées, ſoit enfin par les avantages que la langue Grecque a naturellement ſur la Latine; on pourroit dire d'un autre coſté, qu'en quelques endroits les poëſies d'Homére ont eſté pour Virgile, ce que ceux qui les premiers ont baſti des Maiſons, ont eſté pour les architectes qui ſont venus depuis. Et c'eſt à ces ſeuls endroits que je me ſuis arreſté dans ce diſcours, parce que mon but n'a pas eſté de juger d'Homére & de Virgile, bien moins encore de mettre Virgile au-deſſus d'Homére, mais de montrer par quelques traits du poëte Latin, comment il s'y faut prendre pour imiter les grands modéles, & ſe rendre ſoy-meſme original en imitant.

DEFFENSE DE LA POËSIE.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

UNE des grandes marques du peu de certitude qui ſe trouve dans les connoiſſances de l'eſprit humain, c'eſt la maniére dont il varie dans ſes jugements. Non ſeulement un meſme homme penſe en divers temps tout différemment de la meſme choſe; mais il ſemble que les idées des nations entiéres ſoient auſſi ſujettes à cette viciſſitude. On eſt tout ſurpris que ce qui eſtoit le plus en vogue chez un peuple, à quelques années de-là tombe dans le mépris. Ce qui fait honneur, & ce qui eſt un titre de recommandation dans un temps, avilit & donne l'excluſion dans un autre.

Preſque tous les arts ont éprouvé tour à tour cette diſpoſition que les hommes ont au dégouſt & au changement. Mais je ne ſçais ſi aucun art s'en eſt plus reſſenti que la poëſie. On l'a vûë triomphante dans de certains ſiécles, & dans d'autres humiliée & abbattuë. Il y a ſoixante ans que ſous le miniſtére d'un des plus grands génies que la France ait jamais eus, la poëſie ſe trouva parmi nous au plus haut point de ſa gloire. On faiſoit un cas particulier de ceux qui la cultivoient; elle élevoit aux dignitez, & menoit à des fortunes conſidérables. Maintenant il ſemble que cette grande ardeur qu'on avoit pour elle ſe ſoit rallentie. Il ne paroît pas qu'on ſoit fort touché du mérite des poëtes; & l'on ne pourroit en citer qu'un fort petit nombre, que le commerce des Muſes ait élevez ou enrichis.

Mais on ne ſe contente pas aujourd'hui de mépriſer la poëſie, on la condamne. Plus rigides, & peut-eſtre moins vertueux que nos peres, nous traitons d'amuſement frivole & pernicieux, ce qu'ils regardoient comme un art honneſte & utile. Un * Miniſtre proteſtant qui a beaucoup de mérite, fils

* C'eſt M. Le Févre, qui

a depuis fait abjuration.

d un des plus excellents critiques du dernier siécle, & frere d'une personne, qui par la beauté de son esprit & par l'estenduë de son sçavoir, fait honneur à son sexe & à la France, a publié depuis quelques années un assez long traité, pour faire voir que la poësie est non seulement très-inutile, mais encore très-dangereuse. Un Pere Bénédictin fort connu par ses beaux ouvrages, donne assez à entendre que sur ce point il est du mesme sentiment que le Ministre; & quoyqu'il garde plus de mesures, & qu'il semble distinguer deux sortes de poësies, l'une bonne & l'autre mauvaise; il est certain que les principes qu'il pose concluent également contre l'une & contre l'autre. Mais quelque autorité que ces deux sçavants hommes ayent dans la république des Lettres, on doit avouer, & ils n'en disconviendroient pas eux-mesmes, que la poësie eut autrefois un adversaire encore plus redoutable. Ils ont dans l'antiquité un illustre garant de leur opinion. Platon a pensé comme eux. Ce grand homme, dont les ouvrages ont fait l'admiration de tous les siecles, & font aujourd'huy la passion d'un petit nombre de sectateurs choisis, condamne la poësie, & bannit les poëtes de sa république. Doit-on se taire dès qu'un aussi grand homme a parlé? Où nous est-il permis d'examiner avec tous les égards dûs à un genie du premier ordre, si dans la question présente son sentiment particulier doit l'emporter sur le sentiment général de tous les hommes?

Après avoir lû assez exactement ce qui s'est écrit contre la poësie, je trouve que les reproches qu'on luy fait peuvent se réduire à deux principaux. On prétend qu'elle est propre à gâter l'esprit & à corrompre le cœur. Souffrez, Messieurs, que je tâche de justifier sur ces deux accusations, cette partie des belles Lettres qui a toûjours passé pour la plus agréable; & qui dans le noble travail où des ordres augustes vous appliquent, vous fournit souvent les plus grandes idées & les plus heureuses expressions dont vous vous servez.

On soûtient donc que par rapport à l'esprit, la poësie produit trois effets très-pernicieux; qu'elle l'accoustume au faux; qu'elle l'énerve & l'effémine; enfin qu'elle le dégouste des estu-

des ſérieuſes & utiles, & le rend incapable des grandes connoiſſances. La poëſie, dit-on, n'offre à l'eſprit de toutes parts que des fauſſetez; elle ne le repaiſt que de fables & de chiméres. On ne peut diſconvenir en effet qu'elle ne ſe ſerve de l'apparence du menſonge; mais elle ne s'en ſert que pour amener les hommes à la vérité. Il ne faudroit eſtre guéres initié dans les myſtéres de cet art, pour ignorer que les fictions qu'il employe ſont autant d'allégories. Tout le monde ſçait qu'il y a deux maniéres d'enſeigner la vérité aux hommes; l'une couverte & myſtérieuſe, l'autre dévoilée & toute ſimple. Les anciens eſtoient idolâtres de la premiére; nous nous ſommes déclarez pour la ſeconde. Croyons que c'eſt la meilleure, puiſque c'eſt la noſtre; mais ne condamnons qu'avec circonſpection & avec retenuë celle qui ſe trouve autoriſée par la pratique de la plus ſaine antiquité. Il eſt certain qu'en ces premiers temps, tout ce qu'il y avoit de plus excellents écrivains, dans quelque genre que ce pût eſtre, aimoient à déguiſer leurs enſeignements ſous des fictions agréables & ingénieuſes. Non ſeulement les auteurs profanes, mais les auteurs ſacrez, en ont uſé de la ſorte. L'Ecriture eſt pleine de paraboles & de figures. Celuy qui eſt la Vérité meſme, n'a pas dédaigné de recourir pluſieurs fois à ce langage pour ſe faire entendre des hommes. On ne peut donc blâmer les premiers poëtes de ce qu'ils ont choiſi cette maniére préférablement à toute autre; ils n'ont fait en cela que ſe conformer au gouſt de leurs ſiécles, & ſuivre ce qui eſtoit le plus généralement approuvé.

Que ſi l'on recherche quel pourroit eſtre le principe de cette paſſion que les anciens avoient pour les allégories & pour les fictions, on trouvera qu'elle venoit d'une grande connoiſſance de la nature. En effet, pour peu qu'on eſtudie les hommes, on découvre qu'ils ont une averſion ſecrette pour la vérité, ſur-tout lorſqu'elle touche à leurs paſſions, & qu'elle attaque leurs cœurs dans des endroits délicats & ſenſibles. Mais autant qu'ils haïſſent la vérité, autant ils aiment le menſonge. De-là ce gouſt qu'ils ont naturellement pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves,

nous ſommes tous enfants ſur ce point. Un tiſſu d'aventures extravagantes & ridicules, qui ſont deſtituées de toute vrayſemblance, mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſoûtenir noſtre attention, que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Les premiers poëtes qui furent auſſi les premiers philoſophes, s'apperçûrent de ces deux diſpoſitions du cœur de l'homme. Ils comprirent qu'ils tenteroient inutilement de les changer, & crurent que le ſeul parti qui leur reſtoit à prendre, c'eſtoit de tirer un bien d'un mal néceſſaire. Ils s'accommodérent donc à noſtre foibleſſe par l'impoſſibilité de faire mieux; & pour nous amener inſenſiblement au point qu'ils vouloient, ils nous préſenterent le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

Un autre avantage que cette maniére avoit encore, c'eſt qu'elle eſtoit reveſtuë d'un air de myſtére. Or il n'y a rien qui ſoit plus propre à réveiller la curioſité des hommes. Veut-on preſque à coup ſûr leur inſpirer l'envie d'approfondir une choſe, il ne faut que leur laiſſer entrevoir qu'on la leur cache. Ces voiles & ces gazes que les poëtes mettoient ſur les inſtructions, donnoient de l'empreſſement pour des véritez ſur leſquelles on n'auroit pas jetté les yeux, s'ils les euſſent préſentées toutes nuës.

Enfin, cette maniére flattoit agréablement l'amour propre des lecteurs, en leur donnant lieu de penſer qu'ils faiſoient quelque uſage de leur pénétration. L'eſprit de l'homme eſt naturellement vain. Il n'aime pas qu'on lui montre les objets trop à découvert. Quand on les luy met dans un ſi grand jour, il croit qu'on ſe défie de ſes lumiéres; il veut qu'on ſe repoſe ſur luy de quelque ſoin, & qu'on lui laiſſe quelque choſe à deviner. Or il trouvoit dans ces allégories de quoy ſe ſatisfaire. Elles ouvroient un beau champ aux conjectures, qui ſouvent alloient bien au-delà de ce que les poëtes s'eſtoient promis. La vérité gagnoit à tout cela, & ſe montroit; & par-là, le plaiſir flatteur qui naiſſoit de ces découvertes, ſe trouvoit accompagné d'une utilité ſolide. C'eſt ainſi que les premiers poëtes ſe ſervirent des paſſions de l'homme pour

le corriger ; & cherchérent le reméde dans le mal meſme. C'eſt par cette raiſon qu'Homére, celui de tous qui a le mieux connu le cœur humain, a rempli ſes ouvrages d'un ſi grand nombre d'allégories. Nous avons l'intelligence des plus conſidérables. Qui ne voit que cette merveilleuſe chaîne d'or, avec laquelle Jupiter ſe vante d'enlever le ciel & la terre, les dieux & les hommes, nous marque la diſproportion infinie de tous les eſtres réunis enſemble à l'eſtre ſouverain ; que les diſputes & les diſſentions éternelles des dieux, nous repréſentent cette oppoſition & cette guerre qui ſe trouve entre les premiers principes dont tous les corps ſont compoſez ; que ces vents enfermez dans des outres, qu'Ulyſſe cachoit à ſes compagnons avec tant de ſoin, ne ſont autre choſe que les ſecrets d'eſtat qui ne doivent point venir à la connoiſſance des peuples ; que les Sirénes qui par leurs voix mélodieuſes attiroient les paſſants dans des écueils, que Circé qui par ſes enchantements les changeoit en beſtes, ſont des images naïves de la volupté qui charme & abrutit les hommes ? S'il y en a quelques-unes que nous n'entendons pas aujourd'huy, n'en accuſons point ce grand poëte qui eſtoit intelligible de ſon temps. Craignons qu'il n'y ait en cela plus de noſtre ignorance que de ſa faute. Reconnoiſſons du moins de bonne foy qu'il a prétendu cacher un ſens ſous ces dehors ; & que ſon intention n'a jamais eſté qu'on priſt à la lettre des aventures ſi manifeſtement fabuleuſes. Les poëtes qui ſont venus depuis ſe ſont formez ſur ce grand modéle, & à ſon exemple ils ont enfermé dans des fictions preſque tous les ſecrets de la Théologie, de la Morale & de la Phyſique. Mais en ſe ſervant de ces fictions, ils n'ont eu en vûë que la vérité ; & ils ont toûjours pris pour regle fondamentale de leur art, cette maxime importante qu'un d'entre eux a ſi heureuſement exprimée dans ces deux vers :

Rien n'eſt beau que le vray ; le vray ſeul eſt aimable,
Il doit regner par-tout, & meſme dans la fable.

On prétend en ſecond lieu que la poëſie oſte à l'eſprit ſon

activité & ſa force. Il n'eſt pas poſſible, dit-on, qu'enchaîné avec la meſure ou avec la rime, qu'énervé par la douceur des ſons & par la molleſſe des nombres, il s'éléve à rien de grand. Il y a lieu de douter ſi ceux qui parlent de la ſorte, ont jamais bien compris la nature de la poëſie. Ils ſçauroient, pour peu qu'ils la connuſſent, qu'elle conſiſte principalement dans cet enthouſiaſme ſi vanté, qui ſaiſit le poëte & qui l'enléve. Pouſſé par cette impreſſion divine, il renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage. La rime, la meſure ne lui préſentent que de vains obſtacles. Si dans de premiers efforts & lorſqu'il eſt encore à froid, il les trouve indociles & rébelles, à peine eſt-il échauffé de ce beau feu, qu'il les aſſujettit & les maiſtriſe, & alors elles ſe rangent comme d'elles-meſmes ſous le joug de la raiſon, & au lieu de la gêner & de l'affoiblir, elles l'aident & la fortifient. Et voilà peut-eſtre ce que la poëſie a de plus admirable. C'eſt qu'encore qu'elle ſoit aſſervie à des loix très-dures, non ſeulement elle parle ſans contrainte, comme la proſe, de tout ce qui peut entrer dans le diſcours; mais elle en parle avec une élévation & une force où la proſe ne peut atteindre. Auſſi voyons-nous que tous les plus habiles maiſtres dans l'art de penſer, ont toûjours regardé la poëſie comme la meilleure école où cet art ſe pût apprendre. Ils ne recommandent rien tant que la lecture des poëtes, ſur-tout celle d'Homére. Ariſtote le donne pour modéle à quiconque ſe propoſe de bien écrire; & le met au-deſſus de tout ce qu'il y a jamais eu d'écrivains, ſoit pour l'expreſſion ou pour la penſée. Ses ouvrages, ſi nous en croyons Cicéron, ne ſçauroient eſtre trop dans les mains de ceux qui aſpirent à la véritable éloquence; & au ſentiment de ce grand connoiſſeur, quelque prodigieuſes que fuſſent les diſpoſitions qu'Homére avoit pour la poëſie, il eſtoit encore plus orateur que poëte. On ne peut lire ſans étonnement ce qu'en dit Quintilien; il en parle comme d'un homme qui a eſtendu les limites de l'eſprit humain; qui a poſſedé les idées de tous les genres d'écrire; & qui nous offre luy ſeul des exemples de toutes les beautez différentes qui peuvent entrer dans la compoſition

d'un ouvrage. Longin le cite éternellement, & puiſe plus dans ſes écrits, que dans ceux de tous les autres auteurs enſemble. Nous ſommes tout au moins un peu vains, ſi nous croyons nous connoiſtre mieux en ſublime qu'Ariſtote, que Cicéron, que Quintilien & que Longin. Or ces excellents critiques eſtoient perſuadez que c'eſt principalement chez les poëtes qu'il faut chercher des modéles. En effet où peut-on en trouver de plus fréquents que dans les écrits d'Homére & de Virgile, de Sophocle & d'Euripide, de Pindare & d'Horace : & ſi j'oſe encore ici adjoûter d'autres noms, qui vrayſemblablement paſſeront à coſté de ceux-là juſqu'à la poſtérité la plus reculée, que dans les écrits de Malherbe & de Racan, de Corneille & de Racine ? N'eſt-ce pas dans leurs ouvrages que l'on découvre tout ce que l'eſprit humain a conçû de plus héroïque & de plus merveilleux ? Pouvons-nous arreſter nos regards ſur les grands traits & ſur les hardieſſes heureuſes dont ils ſont pleins, ſans nous ſentir comme animez de leur génie, & ſans éprouver que l'élévation & la nobleſſe de leurs ſentiments ſe répandent juſques ſur les noſtres ? Mais ſi de la poëſie profane nous paſſons à la poëſie ſacrée ; ſi nous jettons les yeux ſur les deux Cantiques de Moïſe & ſur les Pſeaumes, quels effets ne produira point ſur nous cette foule de beautez vives & animées qui s'y préſentent de toutes parts ? Les fleuves qui remontent vers leurs ſources ; les mers qui s'entr'ouvrent & qui fuyent ; les collines qui treſſaillent ; les montagnes qui fondent comme de la cire, & qui diſparoiſſent ; le ciel & la terre qui écoutent dans le reſpect & dans le ſilence ; toute la nature qui s'émeut & qui s'ébranle devant la face de ſon auteur, ſont peut-eſtre les choſes les plus relevées qui ayent jamais eſté dites. Qui ne ſeroit frappé à la vûë de ces grandes images ? Quoy de plus propre à tirer l'ame de ſa ſituation ordinaire, & à l'élever au-deſſus d'elle-meſme ? Quels tréſors ne peut-on pas tirer de ces mines, pour peu qu'on ſçache les creuſer ? Quelle ſource de penſées ſublimes & d'expreſſions magnifiques ? C'eſt donc ſans fondement qu'on reproche à la poëſie qu'elle abaiſſe l'eſprit. On pourroit peut-eſtre luy

reprocher, avec plus de raiſon, qu'elle l'éléve trop. Mais en cela meſme elle ſe preſcrit des bornes. Sage juſques dans ſes emportements, elle ſçait ſe modérer juſqu'au milieu de ſon vol le plus rapide. Une de ſes principales regles, c'eſt qu'on ne peut avec trop de ſoin éviter l'excès. Si l'on excepte quelques genres de piéces, dont le caractére particulier demande qu'on s'abandonne ſans menagement & ſans réſerve, dans tous les autres elle exténuë ſes forces à deſſein, & n'allant que juſqu'au point qu'il faut, elle nous marque ce que nous devons nous permettre & nous deffendre.

Mais du moins, dit-on, la poëſie eſt un obſtacle au ſçavoir. Ses charmes oſtent le gouſt des autres eſtudes, qui ſont moins agréables & plus ſolides. Un poëte occupé & enchanté de ſes ouvrages, n'a ni la volonté ni le temps d'approfondir, & compte pour rien tout le reſte. Il eſt vray que la poëſie a ſes agréments, & que parmi ce grand nombre d'ouvriers de toute eſpéce qui ſont dans le monde, il n'y en a point qui doivent plus que les poëtes, eſtre ſur leurs gardes contre les illuſions de l'amour propre. Mais cela n'empêche point qu'ils ne puiſſent & qu'ils ne doivent eſtre ſenſibles aux avantages des autres ſciences. Non ſeulement il n'eſt pas impoſſible qu'un poëte ſoit ſçavant, mais c'eſt une néceſſité qu'il le ſoit. Tous ceux qui preſcrivent des regles ſur l'éloquence, demandent dans l'orateur une érudition prodigieuſe. Ils veulent qu'il ſoit profond dans la juriſprudence & dans la philoſophie, dans l'hiſtoire & dans la fable, dans la chronologie & dans la géographie; Quintilien meſme adjoûte dans la géométrie & dans la muſique. Si ces connoiſſances ſont néceſſaires à un orateur, elles le ſont beaucoup plus à un poëte; car il eſt rare que quelques-unes trouvent leur place dans un plaidoyer ou dans une harangue; au lieu que preſque toutes entrent naturellement dans un poëme, pour peu qu'il ſoit de longue haleine. Il paroît en effet par les écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands poëtes, qu'ils ont eſté trés-éclairez. Eh que ne ſçavoit pas celuy qui a produit tous les autres, & qui, du conſentement de tous les ſiécles, eſt le premier par l'ordre & du temps & du mérite! Inſtruit à fond de

dece qui regarde le cœur de l'homme, la ſtructure du corps, les caractéres & les mœurs des peuples, la ſituation & les propriétez des pays, les différentes qualitez des animaux, le flux & le reflux des mers, la ſource & le cours des fleuves, la nature & le mouvement des aſtres, les ſecrets des arts & libéraux & méchaniques; il ſemble qu'il n'ait rien ignoré de tout ce que l'homme peut apprendre, & que ſon ſçavoir n'ait eu d'autres bornes que celles de l'univers. Si les lumiéres de Virgile n'eſtoient pas ſi vaſtes, elles ne laiſſoient pas d'eſtre fort eſtenduës. Quelle connoiſſance n'avoit-il pas de l'agriculture, dont il nous a donné de ſi beaux préceptes; des anciennes couſtumes de l'Italie, qu'il a décrites d'une maniére ſi exacte; des cérémonies & des myſtéres de la religion payenne, dont il nous a laiſſé les monuments les plus curieux qui ſoient venus juſqu'à nous; de l'hiſtoire Romaine, qu'il a trouvé le ſecret d'enchâſſer avec tant d'art dans ſon ouvrage, & de traiter avec toute la pompe & toute la magnificence que demande un ſujet ſi riche; de la philoſophie d'Epicure, qu'il a preſque toute renfermée dans une Eclogue; de celle de Pythagore & de Platon, dont il nous donne une ſi haute idée dans le ſixiéme livre de l'Enéïde? Mais la ſcience n'a pas eſté le partage des ſeuls poëtes anciens. Il ſeroit aiſé de faire voir qu'entre nos modernes ceux qui ſe ſont le plus diſtinguez par une érudition profonde, ont preſque tous eſté poëtes. On ne dira pas que les Scaligers, les Grotius, les Petaus fuſſent des hommes médiocrement ſçavants. Or on ſçait juſqu'où alloit leur paſſion pour la poëſie. Scaliger nous a laiſſé un gros recueil de vers, & un volume fort ample ſur la poëtique. Nous avons de Grotius pluſieurs piéces d'une diction ſi pure & ſi élégante, qu'au ſentiment de nos meilleurs critiques, elles ne ſont pas indignes de l'ancienne Rome. Quand on lit les poëſies Grecques & Latines du P. Petau, on ne comprend pas qu'il ait pû trouver du temps pour compoſer tant d'autres beaux ouvrages ſur les matiéres les plus importantes; & l'on eſt tenté de croire qu'il avoit paſſé ſa vie à lire Homére & Virgile, dont il prend ſi bien le tour & le caractére. Que s'il m'eſtoit permis d'alléguer

des exemples vivans, je pourrois citer un des plus ſçavans hommes de l'Europe, qui conſommé dans toute ſorte de Littérature, & qui employant à Aulnay ſon loiſir, comme Cicéron employoit le ſien à Tuſculum, fait des vers Latins auſſi-bien & peut-eſtre mieux que perſonne de ſon ſiécle. Je pourrois ſans ſortir de cette Compagnie, y trouver un homme dont le moindre mérite eſt d'eſtre poëte; & qui bon géométre, bon phyſicien & bon aſtronome, ſçait joindre aux ſciences les plus ſérieuſes & les plus abſtraites, tout le badinage & tous les agrémens des muſes Françoiſes. Si donc nous éprouvons par une expérience perſonnelle, que l'amour des vers nous empêche de nous élever à ces connoiſſances, ne nous en prenons point à la poëſie, qui bien loin de les exclure, a ſouvent beſoin de leur ſecours; prenons-nous-en à nos diſpoſitions particuliéres, & entrons de bonne grace dans les intentions de la nature, qui n'a pas voulu que nous fuſſions du nombre de ces hommes privilégiez qui ſont capables de tout. Il faut avouer pourtant qu'on n'a pas communément une fort grande idée de la ſcience des poëtes. D'où peut venir cette opinion qui leur eſt ſi déſavantageuſe, & qui eſt en meſme-temps ſi fauſſe? C'eſt qu'on en juge par le grand nombre de ceux qui portent ce nom, & qui ſont bien éloignez de le mériter. Car à qui ne le donne-t-on pas aujourd'huy? On le prodigue à des gens qui auront fait quelques madrigaux, ou quelques chanſons; qui au lieu de ſe former ſur les regles qu'Ariſtote & Horace nous ont preſcrites, & ſur les chefs-d'œuvres qu'Homére & Virgile nous ont laiſſez, font quelque gloire de n'entendre pas les langues dans leſquelles ces grands hommes ont écrit; qui ne connoiſſent point d'autres modéles du ſublime que Cyrus & Clélie, dont tout le mérite ſe réduit à rimer aſſez heureuſement des phraſes ramaſſées dans ces Romans; qui ſtériles d'eux-meſmes & dépourvûs d'invention, qualité pourtant qui conſtituë l'eſſence du poëte, raſſemblent dans les écrits des autres les diverſes piéces dont ils aſſortiſſent les leurs; qui accouſtumez au langage d'une doucereuſe galanterie, ne ſçavent plus que dire dans

leurs vers, dès qu'ils n'ont plus à entretenir une Céphiſe ou une Cloris: hommes frivoles & ſuperficiels, qui ſe bornant à l'approbation d'un petit nombre de perſonnes dont ils ſont environnez, font du bruit à quelque diſtance & pour un temps; mais ignorent les grandes beautez qui ſont de tous les pays & de tous les ſiécles, & qui marquent les ouvrages au coin de l'immortalité. Ce n'eſt pas là l'idée que les maiſtres de l'art ont toûjours euë d'un poëte. Si nous les en croyons, il faut qu'un homme, pour eſtre digne de ce beau nom, ait reçû de la nature un génie ſublime & une imagination agréable; qu'il raſſemble en luy les plus grandes qualitez, l'élévation, la force, la fécondité, la ſoupleſſe; qu'il ait cultivé ces heureuſes diſpoſitions par une longue eſtude des préceptes & des modéles; qu'embelliſſant ce qu'il emprunte des autres, il y mêle encore un plus grand nombre de beautez qui ſoyent de luy; que puiſant dans les tréſors des ſciences & des arts, il ſçache parler de tout ſans affectation & avec grace; que par une ſuite continuelle de merveilles, il puiſſe ſans ceſſe, & dans tout le cours d'un ouvrage, exciter la ſurpriſe & entretënir l'admiration; que ſe ſouvenant qu'il écrit pour tous les hommes, il trouve le ſecret de plaire aux eſprits les plus différents, & de s'aſſûrer des approbateurs chez toutes les nations & dans tous les âges. Or qui ne voit que tout cela demande, & un grand fonds de talens naturels, & une ample proviſion de connoiſſances acquiſes?

Mais ſi la poëſie eſt bien éloignée de gâter l'eſprit, elle l'eſt beaucoup plus encore de corrompre le cœur.

Il ne faut pas juger d'un art par le mauvais uſage qu'on en peut faire. Sur ce principe il n'y auroit rien de bon dans le monde, puiſqu'il n'y a rien dont la corruption des hommes n'abuſe. Il s'agit donc de ſçavoir principalement, s'il ſe rapporte à une fin honneſte, & ſi les moyens dont il ſe ſert pour y parvenir ſont légitimes. Or ſi l'on examine la poëſie ſur ces deux regles, on ne pourra luy refuſer une place entre les arts les plus utiles. Elle ſe propoſe la plus excellente de toutes les fins, & n'employe pour y arriver que des moyens permis.

Il eſt certain que ſi on la conſidere dans la pureté de ſa prémiére inſtitution, elle fut inventée d'abord pour inſtruire les hommes, & pour leur apprendre les véritez les plus importantes de la religion, de la politique & de la morale. Je dis de la religion: les plus anciens & les plus beaux morceaux de poëſie qui ſoient dans le monde, ſont conſacrez à la gloire du vray Dieu. Cet art qui paroît aujourd'huy ſi prophane, prit naiſſance au milieu des feſtes deſtinées à honorer l'Eſtre ſouverain. Dans ces jours ſolemnels où les hommes ſe délaſſoient de leurs travaux, & ſe livroient à une joye innocente & néceſſaire, ils s'aviſérent, ſoit par hazard, ſoit par inſtinct, d'enfermer dans de certaines meſures, & leurs pas & leurs paroles. Tels furent les commencements de la muſique, de la danſe & de la poëſie. Mais lorſque les hommes eurent tranſféré aux créatures l'hommage qui n'eſt dû qu'au Créateur, la poëſie ſuivit le ſort de la religion. On s'en ſervoit dans les commencements à remercier les fauſſes divinitez de leurs bienfaits, & à leur en demander de nouveaux. Il eſt vray qu'on l'appliqua bientoſt à d'autres uſages: mais dans tous les temps ont eut ſoin de la ramener à ſa premiére deſtination. Héſiode mit en vers la généalogie des dieux; Callimaque fit des hymnes en leur honneur; un poëte très-ancien compoſa ceux qu'on attribuë ordinairement à Homére. Les ouvrages meſme qui roulérent ſur d'autres matiéres, conduiſirent & reglérent les événements par l'entremiſe & par le miniſtére des puiſſances divines. Ils apprirent aux hommes à regarder les dieux comme les auteurs de tout ce qui arrive dans la nature. C'eſt là qu'on nous les repréſente par-tout comme les ſeuls arbitres de nos deſtinées. Ce ſont eux qui élévent & qui abbattent le courage, qui donnent & qui oſtent la prudence, qui envoyent la victoire & qui cauſent les défaites. Il ne s'exécute rien de grand ni d'héroïque que par l'aſſiſtance cachée ou viſible de quelque divinité. Et de toutes les véritez qu'on nous enſeigne, celle qu'on nous préſente le plus ſouvent, & qu'on eſtablit avec le plus de ſoin, c'eſt que la valeur & la ſageſſe ne peuvent rien ſans le ſecours de la providence. Que ſi ces

dieux ſont pleins de défauts, s'ils s'abandonnent à leurs paſſions, s'ils ſe plongent dans toutes ſortes de vices, ſi par leurs partialitez, leurs violences, leurs emportemens, leurs excès, ils ſont ſouvent au-deſſous meſme des hommes, on ne doit point s'en prendre à la poëſie. Une des plus grandes injuſtices qu'on a couſtume de luy faire, c'eſt de croire qu'elle a produit ces opinions extravagantes & monſtrueuſes; au lieu que ce ſont en quelque ſorte ces opinions qui l'ont produite. Car ſi la poëſie eſt née dans ces jours que l'on conſacroit aux fauſſes divinitez, les fauſſes divinitez eſtoient donc avant la poëſie. Ainſi tout le crime des premiers poëtes, c'eſt d'avoir travaillé d'après la créance reçûë, & d'avoir parlé de l'Eſtre ſouverain conformément aux préjugez de leur pays & de leur ſiécle. En quoy ils firent ce que feront éternellement les poëtes de toutes les nations du monde. On a donc tort d'imputer aux anciens poëtes de l'Italie & de la Grece, les abſurditez de la théologie payenne. Ce n'eſt point comme poëtes qu'ils ont eu ces indignes idées de la divinité; c'eſt comme Grecs & comme Romains. Ce n'eſt point la faute de l'art qu'ils profeſſoient; c'eſt le malheur des lieux & des temps où ils ſont nez, & une ſuite des profondes ténébres, où Dieu par un effet de ſes jugements impénétrables, avoit laiſſé des peuples d'ailleurs ſi éclairez & ſi polis. Mais lorſque les lumiéres de l'Evangile eurent diſſipé ces ténébres, la poëſie une ſeconde fois changea d'objet comme la religion; elle ſe rapprocha du véritable Dieu, dont elle s'eſtoit éloignée, & finit ainſi par où elle avoit commencé. Un grand nombre de poëtes chreſtiens l'employérent, & depuis l'ont employée dans tous les ſiécles à célébrer les véritez les plus auguſtes & les plus ſaintes. L'Égliſe elle-meſme a voulu qu'elle entraſt dans ſes cérémonies, & qu'elle fît partie de ſon culte.

Mais les poëtes ne furent pas ſeulement les premiers théologiens, ils furent encore les premiers politiques. On ſçait combien ils contribuérent dans ces ſiécles groſſiers à polir les hommes, à les raſſembler dans des villes, & à les unir par les liens d'un intéreſt commun. Ce grand ouvrage fut un des

miracles de l'harmonie & du nombre. De-là ces fables qui ſe ſont répanduës dans l'univers, qu'Amphion au ſon de ſa lyre avoit baſti les murs de Thébes ; qu'Orphée par la douceur de ſon chant avoit adouci les beſtes féroces & amolli les rochers. Ceux qui compoſérent des loix pour ces républiques naiſſantes, les exprimérent en langage poëtique, perſuadez que ce langage concilioit à ces loix plus de reſpect, qu'il leur donnoit plus d'énergie & plus de force, & qu'il avoit je ne ſçais quoy de plus propre à les imprimer dans l'eſprit & dans la mémoire. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que Solon, qui vint long-tems après, mit en vers une grande partie de celles qu'il fit pour le plus ſage peuple de la terre. Les anciens nous parlent de luy, non-ſeulement comme d'un grand légiſlateur & d'un grand philoſophe, mais encore comme d'un grand poëte. L'hiſtoire nous a conſervé quelques-uns de ſes vers, & nous apprend qu'il en avoit fait plus de ſix mille. Il ſemble en effet que les deſcendants de ces premiers poëtes ayent hérité de leurs penchants & de leurs diſpoſitions pour la ſociété. On remarque aſſez ſouvent qu'ils ſont plus propres que les autres hommes aux vertus civiles & au commerce de la vie ; ſoit qu'ils ayent d'ordinaire quelque choſe de gay & d'agréable dans l'eſprit ; ſoit que la ſorte d'étude dont ils s'occupent tempére & adouciſſe l'humeur ; ſoit qu'enfin charmez de leurs ouvrages, & peu touchez de ce qui fait l'ambition des autres hommes, ils ne ſongent point à les traverſer par des concurrences. Quoy qu'il en ſoit, ils ſont dans une eſpéce de poſſeſſion d'eſtre aimez & recherchez. Virgile & Horace faiſoient les délices de la cour d'Auguſte ; Marot & Saint-Gélais de celle de François I. Ronſard, Baïf & du Bellay de celle de Charles IX. Dans ces derniers temps les Voitures & les Sarrazins, les Péliſſons & les Ségrais ont fait l'ornement & le plaiſir des compagnies les plus délicates. Ils ont paru auſſi aimables par les maniéres, qu'eſtimables par les talents, & l'on ne peut encore aujourd'huy prononcer leurs noms ſans préſenter à l'eſprit tout ce que l'idée de la civilité, de la galanterie & de la politeſſe renferme.

Mais une des principales vûës de la poëſie fut de former les mœurs. Pour en eſtre convaincu, il ne faut que conſidérer la fin particuliére de chaque eſpéce de poëme, & que jetter les yeux ſur la pratique la plus générale des poëtes les plus illuſtres. Le poëme épique ſe propoſa d'abord de nous donner des inſtructions déguiſées ſous l'allégorie d'une action importante & héroïque. L'ode, de célébrer les exploits & les vertus des grands hommes, & d'engager par-là tous les autres à les imiter. La tragédie, de modérer en nous la pitié & la crainte, en nous familiariſant avec ces deux paſſions, ſi capables lorſqu'elles ſont exceſſives, de troubler le repos de la vie. La comédie & la ſatire, de nous corriger en nous divertiſſant, & de faire une guerre implacable aux vices & aux ridicules. L'élégie, de verſer des pleurs ſur le tombeau des perſonnes qui méritent d'eſtre regrettées. L'éclogue, de chanter l'innocence & les plaiſirs de la vie champeſtre. Que ſi dans la ſuite des temps on ſe ſervit de ces différentes ſortes de piéces à d'autres uſages, il eſt certain qu'on les détourna de leur intention naturelle, & qu'au commencement elles tendoient toutes à un meſme but, qui eſtoit de rendre l'homme meilleur. Auſſi dans tous les ſiécles, les poëtes les plus conſidérables qui ont connu la nature & les obligations de leur art, ſe ſont conformez à cette fin. Je ne parlerai point des ſentences de Théognis, du poëme moral de Phocylide, des vers d'or qu'on attribuë à Pythagore, petit ouvrage qu'on ne peut aſſez eſtimer, dont une excellente traduction vient de nous faire connoiſtre tout le prix. Si tous les ouvrages en vers reſſembloient à ces trois-là, nous ne ſerions pas à la peine de juſtifier la poëſie. Car il eſt conſtant qu'ils renferment la morale la plus ſaine & la plus pure ; qu'ils aſſignent à chaque devoir ſon véritable rang, & qu'ils ſont un précis de tout ce que la raiſon humaine a jamais penſé de plus ſage. Je paſſe donc aux autres ouvrages qui peuvent former plus de conteſtation, & auſquels on ne rend pas aſſez de juſtice. Je commence par ceux des deux premiers poëtes de l'univers, Homére & Virgile. Quel a eſté leur deſſein, lorſqu'ils ont compoſé ces grands poëmes que tous les ſiécles ont revérez,

& qu'on regarde avec juſtice comme les chefs-d'œuvres de l'eſprit humain ? Il ne faut pas croire que ces génies ſublimes n'ayent fait des vers que pour enfermer des mots dans de certains nombres, & que pour donner un vain plaiſir à leurs lecteurs. La ſeule conſtitution de leurs ouvrages ſuffit, pour faire voir qu'ils ſe ſont propoſé une fin plus noble & plus digne d'eux. Dans l'Iliade, Achille ſe brouille avec Agamemnon & ſe retire. Juſques-là les Grecs avoient toûjours eſté victorieux. Mais les affaires changent tout-à-coup de face. Battus pendant pluſieurs jours de ſuite, & réduits à la derniére extrémité, ils ne trouvent de reſſource que dans la réconciliation des deux princes. Il ne faut pas une fort grande pénétration pour découvrir qu'Homére a voulu nous apprendre par-là, que le ſalut des peuples dépend de la bonne intelligence des princes qui les gouvernent. Dans l'Odyſſée, Ulyſſe eſt éloigné de ſa patrie. Pendant ſon abſence, des princes voiſins s'introduiſent dans ſon palais, font la loy à ſa femme & à ſon fils, & commettent toutes ſortes d'injuſtices & de violences. Le prince revient, diſſipe ces troubles, & reſtablit le calme. Qui ne voit qu'Homére a prétendu nous enſeigner par-là, que le bon ordre d'une maiſon dépend principalement de la préſence & de l'œil du maiſtre ? Ainſi ce poëte fameux ne s'eſt pas moins propoſé dans ces deux poëmes que d'aſſûrer le repos public & particulier, que d'eſtablir le bonheur des eſtats & des familles. L'eſprit de l'homme a-t-il jamais conçû un plus grand projet ? Virgile écrivoit à Rome ſous les commencements d'un empire encore mal affermi. Charmé de la grandeur Romaine, & touché des bontez d'Auguſte, qui l'avoit comblé de bienfaits, il forme le deſſein d'un ouvrage, qui puiſſe tout à la fois & faire honneur à ſa nation, & eſtablir indirectement l'autorité naiſſante de ſon prince. Dans cette vûë, il choiſit pour héros de ſon poëme un homme que les dieux appellent à fonder un royaume en Italie. Les éléments conjurez s'oppoſent à l'accompliſſement de cette entrepriſe. Une grande Reine employe ce qu'elle a de charmes & de puiſſance pour la traverſer. Un rival jeune & audacieux fait valoir les droits du voiſinage

&

& du ſang ; & ſoûleve les nations. Malgré tous ces obſtacles le deſſein des dieux s'exécute, & un royaume ſe fonde. Virgile, par cette voye détournée, vouloit à travers les louanges qu'il donnoit aux Romains, leur faire entrevoir cette grande vérité, que lorſqu'il plaît au ciel de donner un maiſtre aux hommes, le ſeul parti qu'il leur reſte à prendre, c'eſt d'adorer les vûës de la providence, & de ſe ſoûmettre à l'autorité légitime. Si nous en croyons tout ce qu'il y a de plus excellents critiques, voilà les moralitez qui ſont contenuës dans ces trois grandes fables. Et il ne paroît pas qu'on en puiſſe douter, à moins qu'on ne s'obſtine à s'attacher à la ſurface, ſans vouloir pénétrer le fond. Que ſi de ces inſtructions générales, qui ſont comme le plan & l'œconomie de ces poëmes, on deſcend aux inſtructions particuliéres répanduës dans tout le corps de l'ouvrage, quelle multitude de véritez importantes qui peuvent ſervir de regles pour toute la conduite de la vie? Quand on voit dans Homére qu'une femme allume une guerre de dix ans, & cauſe la ruine preſque totale de deux nations fameuſes ; qu'une autre femme jette la diviſion entre deux héros, auſquels il importe extrêmement d'eſtre bien unis ; qu'un de ces héros abuſant du pouvoir ſuprême, enléve à l'autre le butin qui luy eſt échû en partage, & par cet acte d'autorité fait à contre-temps, hazarde le ſalut de ſon armée ; que l'autre s'abandonne à la colere ; & que par ſon opiniâtreté à ne point revenir, il fait périr un nombre infini de perſonnes, parmi leſquelles ſe trouve à la fin ſon meilleur ami ; que cet ami trompé par l'amorce d'un premier ſuccès, ſe laiſſe aller à une confiance qui l'emporte trop loin & qui le perd. Lorſqu'on y voit une infinité d'autres exemples de cette nature, quelles leçons ne peut-on pas ſe faire à ſoy-meſme ſur les funeſtes effets que l'amour des femmes, que l'injuſtice & la violence, que la colere & la préſomption peuvent produire? Mais ce grand poëte n'excelle pas ſeulement à nous repréſenter les malheurs où les paſſions jettent ; il réuſſit encore admirablement à peindre les vertus avec tous leurs charmes. Quand nous voyons un vieillard, vénérable par ſon âge & par ſon

expérience, écouté toûjours avec attention & avec reſpect; un héros ſur le point d'aller au combat, faire le plus touchant de tous les adieux à ſon fils & à ſa femme, & trembler pour tous les deux lorſqu'il eſt intrépide pour luy-meſme; deux guerriers preſts à en venir aux mains, reconnoiſtre qu'ils ſont fils de deux hommes qui ſe ſont réciproquement eſtimez, & révérer l'un dans l'autre les ſentiments de leurs peres; deux autres au ſortir du combat, après s'eſtre acquitez avec toute la valeur poſſible de ce qu'ils devoient à leur patrie & à leur gloire, s'acquiter avec autant de généroſité de ce qu'ils ſe doivent l'un à l'autre, & ſe ſéparer en ſe comblant d'honneſtetez & de préſents; deux des plus grands héros de l'armée, quoyque mécontents, s'empreſſer pour bien recevoir les députez qu'on leur envoye, entrer eux-meſmes dans un détail de ſoins, dont de moindres hommes ſe feroient repoſez ſur d'autres, & relever les miniſtéres les plus vils par la grandeur d'ame avec laquelle il s'y abaiſſent; le plus fier & le plus intraitable de tous les hommes, oublier ſes reſſentiments perſonnels pour courir à la vengeance de ſon ami mort; & lorſqu'il a ſatisfait à l'amitié, accorder le corps du vaincu aux larmes d'un pere, & reſpecter le malheur d'un ennemi: pouvons-nous n'eſtre pas touchez de ces exemples d'égards, de bienſéance, de tendreſſe conjugale & paternelle, de généroſité, de grandeur d'ame, d'amitié, d'humanité? Voilà ce qui faiſoit dire à Ariſtote, que la poëſie eſtoit plus inſtructive que l'hiſtoire; & à Horace, que de tous les maiſtres de morale, le plus excellent eſtoit Homére, & qu'il enſeignoit mieux que Chryſippe & que Crantor, ce qui eſt honneſte & ce qui ne l'eſt pas. Si Virgile nous avoit dit: la piété doit eſtre la premiere vertu, meſme d'un héros; il faut que les devoirs de la nature marchent immédiatement après les devoirs de la religion; un fils eſt dans l'obligation de s'oublier ſoy-meſme, pour ſonger à la conſervation de ſon pere: la mort de ceux qui nous ont donné le jour ne nous acquite pas à leur égard: nous devons renoncer aux eſtabliſſements les plus agréables, & rompre les attachements les plus ſenſibles, dès que

la voix du ciel se fait entendre & nous appelle ailleurs ; il n'y auroit personne qui ne fût charmé de l'excellence de cette morale. Or Virgile nous dit tout cela, lorsqu'il donne à son héros une piété constante qui ne se dément jamais ; lorsqu'il nous le représente qui se jette à travers les flammes pour sauver son pere ; qui célébre tous les ans des jeux magnifiques sur son tombeau ; qui entreprend le voyage des enfers, pour s'entretenir encore une fois avec luy ; qui sur le premier ordre du maistre des dieux, quitte une Reine à laquelle il tient par tous les sentimens les plus vifs de la tendresse & de la reconnoissance. Il est vray qu'il n'exprime pas ces véritez par de beaux préceptes, ni par de grands termes ; mais en sont-elles moins propres à toucher, parce qu'elles sont proposées d'un ton plus modeste & avec plus d'art ? Un auteur ne peut-il estre instructif & moral, s'il n'écrit comme Senéque ? Ces poëtes habiles connoissoient trop la nature pour donner dans cette maniére hautaine & fastueuse ; ils sçavoient qu'elle est plus propre à révolter qu'à instruire. Elle blesse la délicatesse de l'homme, qui ne hait pas absolument qu'on le reprenne, mais qui veut qu'on le respecte en le reprenant. On souffre impatiemment qu'un homme paroisse avoir assez bonne opinion de luy-mesme, pour se croire en droit de prêcher ouvertement les autres. On a beaucoup de penchant à croire que par ces amas de sentences brillantes, il songe bien moins à former les mœurs qu'à faire parade de son esprit. On aime aussi à se persuader qu'il porte les choses à l'extrémité, & que le degré de perfection qu'il propose est au-dessus des forces humaines. Quelquefois on compare sa conduite avec ses maximes ; & l'on trouve, à la honte du philosophe, que l'une détruit ce que les autres establissent. Mais lorsque dans un ouvrage vous ne faites simplement qu'exposer les actions de quelque grand homme, vous évitez tous ces inconvénients : vous ne vous chargez point de ce que l'instruction a d'odieux ; ce ne sont plus vos leçons, ce sont les vertus d'autruy qui nous instruisent. Outre que l'exemple a cet avantage, qu'il démontre la possibilité de ce qu'il enseigne. C'est

pour ces raiſons que les poëtes ſe ſont ſervis de la voye des exemples préférablement à celle des maximes. Que ſi pour eſtre inſtructif il falloit néceſſairement débiter des ſentences, cette ſorte de mérite n'a pas meſme manqué à nos deux poëtes. Il eſt vray qu'ils en ont uſé ſobrement, & qu'ils n'ont appréhendé rien tant que de s'ériger en pédagogues du genre humain. Mais pourtant ils ne les ont pas abſolument rejettées. Ils s'en ſont ſervis avec diſcrétion, lorſqu'ils ont cru qu'elles pouvoient contribuer à diverſifier leur ſtile, & à le rendre plus vif & plus animé. Eh quelles véritez ne ſe trouvent pas dans Homére & dans Virgile, énoncées d'une maniére meſme ſentencieuſe? Si le temps me le permettoit, il me ſeroit aiſé de faire voir que les princes & les ſujets, les magiſtrats & les particuliers, les peres & les enfants, que généralement tous les eſtats & toutes les conditions de la vie, ont de quoy s'inſtruire de tous leurs devoirs dans le peu de ſentences dont ces grands poëtes ont varié leurs ouvrages. C'eſt donc une vérité conſtante qu'ils ont enſeigné la morale de toutes les maniéres dont elle peut eſtre enſeignée, par des allégories, par des exemples & par des maximes : préférables en ce point aux philoſophes, qui n'employent qu'une de ces trois maniéres, & peut-eſtre la plus mauvaiſe des trois. Eh que ſeroit-ce, ſi faiſant l'analyſe des grandes piéces de Sophocle & d'Euripide, je montrois que jamais peut-eſtre il n'y eut de meilleure école de vertu que l'ancienne tragédie! C'eſtoit-là qu'au lieu d'exciter une dangereuſe tendreſſe, on mettoit ſous les yeux les malheurs inévitables que toutes les paſſions traînent à leur ſuite. C'eſtoit-là que la morale enſeignée dans toute ſa ſévérité bien loin de chercher des prétextes pour excuſer les crimes, faiſoit trembler ſur les fautes meſme involontaires; c'eſtoit-là que le chœur, qui faiſoit un des principaux ornements du ſpectacle, ne s'occupoit qu'à rendre gloire aux dieux & juſtice aux hommes; qu'à prendre le parti des gens de bien contre les ſcélerats; qu'à former des vœux pour l'innocence, & des imprécations contre le crime. Il me faudroit tranſcrire tout Pindare & tout Horace, ſi je voulois rapporter tous les

grands principes de morale qui ſont répandus dans leurs ouvrages. Plus philoſophes encore que poëtes, ils ne ſongent qu'à perfectionner la raiſon & à former le cœur; qu'à nous donner des regles pour nous conduire non-ſeulement dans la mauvaiſe fortune, mais encore dans la bonne, ſouvent plus difficile à ſoûtenir que la mauvaiſe; qu'à nous affermir dans une heureuſe tranquillité, en nous délivrant de la tyrannie du déſir & de la crainte.

Mais il s'en faut bien, dira-t-on, que tous les poëtes n'ayent fait un pareil uſage de la poëſie. Pluſieurs l'ont avilie & deshonorée, en l'employant à tout ce qu'il y a de plus mépriſable & de plus infame. Ils en ont fait un trafic indigne. Ils l'ont venduë à la flatterie. Ils s'en ſont ſervis non-ſeulement pour entretenir leurs foibleſſes & leurs déſordres dans leur propre cœur, mais encore pour les tranſmettre autant qu'il leur a eſté poſſible, & pour les perpétuer dans tous les cœurs juſqu'à la fin des ſiécles. On ne ſçauroit trop déteſter ces corrupteurs publics, qui ont fait un art infernal d'un art divin. Si les ſçavants hommes qui paroiſſent ſi ennemis des Muſes, n'attaquoient que cette ſorte de poëſie, on ſeroit preſt de ſe joindre à eux pour crier contre l'abus; mais leurs biais & leurs détours donnent lieu de croire qu'ils en veulent à l'art. Qu'ils s'expliquent donc, & qu'ils nous diſent quel eſt leur véritable deſſein. Prétendent-ils que la poëſie eſt mauvaiſe en elle-meſme? On ne peut croire que ce ſoit là leur penſée. Car c'eſt un principe inconteſtable, qu'une choſe mauvaiſe de ſa nature, ne peut eſtre bonne dans aucun cas. Or on ne peut diſconvenir qu'au moins la poëſie ne le ſoit quelquefois. Il faudroit eſtre bien de mauvaiſe humeur pour blâmer tant de piéces excellentes, qui ne tendent qu'à réformer les hommes; mais il faudroit eſtre libertin & impie pour condamner ces beaux morceaux de poëſie qui ſe trouvent dans l'Ecriture. Tout ce qu'ils peuvent donc prétendre raiſonnablement, c'eſt qu'on a ſouvent abuſé de la poëſie. Mais eſt-ce une raiſon pour la rejetter? N'a-t-on pas abuſé de la proſe? J'oſe dire qu'elle a enfanté tout ce qui s'eſt écrit de plus pernicieux contre la

religion & contre les mœurs. Dans tous les temps, l'erreur, l'héréſie, le libertinage, l'impiété s'en ſont ſervis pour eſtablir leurs déteſtables maximes. Conclura-t-on de-là qu'il ne doit pas eſtre permis d'écrire en proſe ? On abuſe, diſent-ils, de la poëſie. Eh de quoy n'abuſe-t-on pas ? Tous les jours on fait un mauvais uſage de la penſée & de la parole ; veut-on nous réduire à ne plus parler & à ne plus penſer ? Que diraije des choſes les plus reſpectables & les plus ſaintes ? Qui ne ſçait qu'elles ſont expoſées aux profanations & aux ſacriléges ? Faudra-t-il les retrancher du monde, parce que des hommes téméraires les violent & les foulent aux pieds ? Il y auroit donc de l'injuſtice à condamner la poëſie, parce qu'il s'eſt trouvé des poëtes qui ont abuſé de leurs talents, & s'en ſont ſervis pour éterniſer le ſouvenir de leurs diſſolutions & de leurs vices. C'eſt comme ſi on vouloit exterminer la peinture, parce qu'il s'eſt trouvé des peintres qui ont abuſé de leur pinceau, & qui l'ont proſtitué à l'emportement & à la débauche. Si le Carache a ſcandaliſé le monde par l'immodeſtie & par la licence de ſes figures ; Raphaël, le Guide, le Pouſſin ne l'ont-ils pas édifié, en luy mettant devant les yeux tous les plus beaux événements de l'Hiſtoire ſacrée & prophane, Eccléſiaſtique & Civile ? Pour quelques tableaux qui repréſentent des actions infames, combien en avons-nous qui repréſentent des actions honneſtes & vertueuſes ? Diſons le meſme des ouvrages en vers. Pour quelques-uns qui ſont des impreſſions pernicieuſes, combien y en a-t-il qui en ſont de ſalutaires ? Compenſons les uns par les autres. Oppoſons aux infamies qui ſe trouvent dans Catulle, dans Ovide & dans Martial, cette morale pure qui eſt contenuë dans les vers de Théognis, de Phocylide & de Pythagore ; aux bagatelles & aux ſornettes dont quelques-uns ont rempli leurs ouvrages, les poëmes graves & majeſtueux d'Homére & de Virgile, les odes pompeuſes & magnifiques de Pindare & d'Horace ; aux chanſons libres, aux contes laſcifs qui ſe ſont faits de noſtre temps, le livre de l'Imitation mis en vers par M. Corneille, le poëme de la vie de Jeſus-Chriſt par M. d'Andilly, les

Poëſies ſacrées de M. Godeau, les belles Stances de Racan & de Malherbe. Oppoſons enfin à tout ce que la poëſie a jamais produit de plus dangereux, le ſeul livre des Pſeaumes & les deux cantiques de Moïſe, ouvrages dictez par l'Eſprit de Dieu meſme, qui parlent de l'Eſtre ſouverain avec une majeſté proportionnée à la grandeur du ſujet; qui tracent à tous les hommes des regles de conduite pour toutes les ſituations où il plaiſt à la Providence de les mettre; & qui ſeront l'éternelle juſtification de la poëſie contre les vains ſophiſmes de ceux qui l'attaquent.

Il me reſte à faire voir que les moyens dont elle ſe ſert ſont légitimes, & c'eſt ce que je vais tâcher d'eſtablir en peu de mots, en reſpondant aux objections de Platon. La premiére, c'eſt que le but de la poëſie eſt de plaire à l'imagination. Mais je ne crains point d'avancer qu'ici ce grand homme confond le moyen avec la fin. Le but de la poëſie n'eſt point de plaire à l'imagination, comme il le prétend; c'eſt d'inſtruire l'eſprit & d'éclairer l'intelligence. Mais parce que l'homme eſt compoſé d'ame & de corps, l'expérience a fait connoiſtre que par une ſuite néceſſaire de l'union eſtroite qui ſe trouve entre l'un & l'autre, un des plus ſûrs moyens pour aller à l'eſprit, c'eſt de paſſer par l'imagination. On a remarqué que les véritez les plus ſolides ne faiſoient pas de fort grandes impreſſions, lorſqu'elles eſtoient propoſées d'une maniére nuë & ſimple. On a donc ſongé à les reveſtir d'ornements; & l'on a tâché de faire paſſer l'utile à la faveur de l'agréable. Il ne s'agit que de ſçavoir ſi ce moyen n'a rien de mauvais en ſoy. Or c'eſt de quoy il ſemble que l'on ne puiſſe pas diſconvenir, ſoit que l'on ait égard à la maniére dont nous ſommes faits, ſoit que l'on conſidére ce qui s'eſt pratiqué dans tous les ſiécles. Car puiſque l'Auteur de la nature nous a donné une imagination, ſon deſſein eſt ſans doute que nous en faſſions quelque uſage; beaucoup plus que nous en faſſions un bon. Et quel meilleur uſage en peut-on faire, que de s'en ſervir pour introduire la vérité dans l'eſprit & dans le cœur? Auſſi voyons-nous que tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands hommes, orateurs,

poëtes, hiſtoriens, philoſophes, de quelque pays, de quelque ſiécle, de quelque religion qu'ils ayent eſté, n'ont point eu de ſcrupule d'uſer d'un artifice ſi innocent & ſi utile. Ils ont ſans façon employé dans leurs écrits, les tours, les figures, les mouvements, la richeſſe de l'expreſſion, le nombre & la cadence des périodes, choſes qui toutes ſont du reſſort de l'imagination. Aucun n'a cru qu'il fût obligé en conſcience d'écrire d'une maniére ſéche & deſagréable. Platon veut-il faire le procès à tout ce qu'il y a jamais eu d'écrivains excellents ? Mais de tous ces écrivains, il n'y en a point qui doivent moins que luy condamner ce moyen ; puiſqu'il n'y en a point qui s'en ſerve plus ſouvent, ni avec plus de ſuccès. Il eſt étonnant que ce meſme Platon qui ſe déchaîne ſi fort contre l'éloquence & contre la poëſie, ſoit peut-eſtre celuy de tous les hommes qui ait jamais le plus connu les beautez de l'une & de l'autre, & qui ait le mieux ſçû les mettre en œuvre. Eh qui fut jamais plus éloquent que ce grand homme ? Ne poſſédoit-il pas au ſouverain degré toutes les qualitez qui forment l'orateur ? Où trouve-t-on plus d'élégance, plus de variété, plus de douceur, plus d'inſinuation, plus d'adreſſe ? Mais où trouve-t-on plus de ces agréments & de ces charmes, qui font le principal mérite des ouvrages en vers ? Sa proſe en eſt toute pleine : juſques-là, que l'antiquité luy reprochoit que ſon ſtile eſtoit trop poëtique, & l'appelloit par cette raiſon, l'*Homére des philoſophes ;* de ſorte que comme on a dit de luy, que jamais perſonne n'avoit écrit plus éloquemment contre l'éloquence, on pourroit dire auſſi, que jamais perſonne n'a écrit plus poëtiquement contre la poëſie. C'eſt donc une vérité conſtante que Platon ſe propoſe autant & plus qu'un autre, de plaire à l'imagination. Mais en cela meſme il ne fait rien que de louable, parce qu'il ne s'arreſte pas à cette faculté de l'ame, & qu'il ne s'en ſert que comme d'un paſſage pour pénétrer juſqu'à la raiſon. Qu'il ne condamne donc point un moyen dont il a cru qu'il pourroit légitimement ſe ſervir. Qu'il permette aux autres ce qu'il ſe permet à luy-meſme.

Le ſecond crime dont il accuſe la poëſie, c'eſt qu'elle remuë les

les paſſions. Mais qui ne ſçait que de les remuer préciſement, ce n'eſt point un mal; c'eſt meſme un bien que de les remuer vers leurs véritables objets. La philoſophie ſemble s'eſtre propoſée de les anéantir; mais quelques efforts qu'elle ait faits, elle n'a pû réuſſir dans ce deſſein. L'homme ſans paſſions eſt une chimére. De la façon que le cœur humain eſt conſtruit, c'eſt une néceſſité qu'il aime & qu'il haïſſe, qu'il admire & qu'il ſe fâche, qu'il eſpére & qu'il craigne. La poëſie donc plus ſage en cela que la philoſophie, ſonge à régler ce qu'il n'eſt pas poſſible de détruire. Comme elle ne peut nous oſter ces divers ſentiments qui ſont inſéparablement attachez à notre ſubſtance, elle tâche du moins de leur faire prendre le cours qu'ils doivent avoir, & de les tenir dans l'ordre. Elle s'occupe à fortifier en nous l'amour du bien & la haine du mal; à nous remplir d'admiration pour les bonnes actions, & d'indignation contre les mauvaiſes; à réveiller nos eſpérances, en nous repréſentant la vertu toûjours récompenſée; & nos craintes, en nous peignant le vice toûjours puni.

Enfin il réprouve la poëſie, parce qu'elle eſt une imitation. Il paroît meſme que c'eſt là le fondement de toute ſa doctrine. Il inſiſte ſur cette raiſon comme ſur la plus forte. Mais j'oſe dire que ce n'eſt pas la plus intelligible. Car que prétend ce grand philoſophe? Croit-il que toute imitation ſoit vicieuſe? Mais qui empêche qu'une imitation ne puiſſe avoir le degré de perfection qui lui convient, ſe rapporter à une bonne fin, & produire de bons effets? Or on luy ſoûtient que la poëſie eſt une imitation de ce genre. Que Platon nous apprenne luy-meſme ce que nous devons penſer de ſes Dialogues. Ne ſont-ce pas des imitations qui nous repréſentent au naturel ces conférences ſçavantes & polies, où des hommes éclairez agitent le pour & le contre, & joignent leurs lumiéres pour mieux découvrir la vérité? Qu'eſt-ce que de pareilles imitations peuvent avoir de mauvais? Eh où en ſommes-nous, ſi l'on retranche du monde tout ce que Platon entend par ce mot? Il met de ce nombre généralement tous les arts, & ceux qui tendent à polir l'eſprit, tels que ſont l'éloquence, la poëſie,

l'hiſtoire ; la grammaire ; & ceux qui ont pour but un délaſſement & un plaiſir honneſte, comme la peinture, la ſculpture, la muſique, la danſe ; & ceux qui ſont les plus néceſſaires à la vie, comme l'agriculture, la navigation, l'architecture. Veut-il qu'on proſcrive tout cela des eſtats bien policez ? Ce ſeroit une étrange ſorte de république que celle d'où l'on banniroit tout ce qu'il appelle imitation. Suivant le ſyſtême de ce grand philoſophe, il faudroit en bannir tout ce qui ſubſiſte dans la nature. Car ſelon ſes principes, toutes les différentes parties qui concourent à former l'univers ne ſont, à proprement parler, que des imitations faites d'après ces idées éternelles & immuables, qui dans la production des eſtres, ſervent d'exemplaires & de regles à la divinité. Ne craignons point de le dire ; une république telle que Platon ſe la figure, eſt une république en idée. Tant que les hommes ne ſeront pas de purs eſprits ; tant qu'ils auront une imagination & des ſens, on doit leur permettre d'accorder quelque choſe à leurs ſens & à leur imagination. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'eſt qu'ils n'en faſſent point de mauvais uſage. Mais vouloir qu'ils ſe détachent continuellement d'eux-meſmes, & qu'ayant des corps ils penſent & ils agiſſent ſansceſſe comme s'ils n'en avoient pas, c'eſt leur demander des efforts contraires aux vûës de la nature ; c'eſt leur propoſer un degré de perfection, où la conſtitution de leur eſtre ne leur permet pas d'atteindre. Diſons donc de Platon ce qu'il dit luy-meſme d'Homére, lorſqu'il eſt ſur le point de le critiquer. Il proteſte qu'élevé dès l'enfance dans l'admiration de ce grand poëte, il ne peut pourtant approuver ſes ouvrages ; parce que, dit-il, on doit avoir encore plus de conſidération pour la vérité que pour un homme. Appliquons à Platon ſes propres paroles. Quoyqu'on ait une vénération ſinguliére pour ce grand génie qui fait honneur à l'humanité ; quoyqu'on ſoit rempli d'une admiration ſincére pour l'excellence & pour la ſublimité de ſa doctrine, on ne peut toutesfois eſtre de ſon avis ſur ce qui concerne la poëſie ; parce qu'après tout, quelque reſpect qu'on doive à Platon, on en doit encore plus à la vérité.

Oſerois-je ramaſſer en deux mots, ce que j'ai tâché d'eſtablir dans cette diſſertation beaucoup trop longue ? J'ai voulu faire voir qu'auprès de tout eſprit neutre, ces véritez doivent paſſer pour inconteſtables : que la poëſie en elle-meſme & dans ſon origine, eſt un art divin ; qu'elle ſe propoſe la plus excellente de toutes les fins, qui eſt d'inſtruire les hommes en les divertiſſant, & de mêler l'utile à l'agréable : qu'en effet tout ce qu'il y a eu de plus grands poëtes, ont eu cette vûë en écrivant ; que les uns dans des piéces purement morales ont prêché la vertu directement & à découvert ; que les autres ſous des fictions & des allégories ingénieuſes ont caché les plus importantes véritez ; qu'on doit convenir pourtant qu'il s'en eſt trouvé pluſieurs, qui ſe ſont éloignez d'une fin ſi noble, & qui abuſant de leur eſprit & de leurs talents, ont écrit des choſes qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'ils n'euſſent jamais écrites ; mais qu'il y auroit de l'injuſtice à condamner par cette raiſon tous les ouvrages en vers ; que ce ſeroit confondre l'art meſme avec l'abus de l'art, & imputer à la poëſie ce qui ne doit eſtre imputé qu'aux poëtes.

DISCOURS SUR LA SATIRE,

Où l'on examine ſon origine, ſes progrès, & les changements qui luy ſont arrivez.

Par M. DACIER.

RIEN n'eſt plus utile que de travailler à éclaircir des points d'antiquité, qui demeurent encore obſcurs, ou parce qu'ils n'ont point eſté traitez, ou parce qu'ils ne l'ont pas eſté avec aſſez d'exactitude ; mais ce travail eſt d'une très-grande difficulté : car il demande deux choſes, toutes deux très-rares, un ſçavoir profond & un jugement exquis, qui ſont le fondement d'une critique ſage & ſolide. Dénué de

ces deux qualitez on peut bien, ſans éclaircir la matiére qu'on traite, piller les anciens & leur dire meſme des injures ſans les avoir entendus ; mais on n'eſt en eſtat ni de déterrer ce qui eſt caché, ni d'achever ce qui eſt imparfait, ni de corriger ce qui eſt défectueux, ni enfin de faire aucun ouvrage capable de plaire & d'inſtruire. Si les travaux, auſquels je ſuis engagé, me permettoient de m'occuper à ces ſortes de recherches, je ferois tous mes efforts pour ſuivre, quoyque de loin, l'exemple de tant de ſçavants hommes qui inſtruiſent le public par leurs diſſertations auſſi exactes que curieuſes. Mais l'obligation d'achever ce que j'ai commencé, ne me permettant pas de m'écarter dans de nouveaux ſujets, je ſuis forcé de me renfermer dans des matiéres, où, en obéïſſant aux loix de cette Compagnie, je puiſſe ſatisfaire auſſi à mes premiers engagements.

Dans cette vûe, j'ai réſolu de rechercher ici l'origine & les progrès de la Satire, & d'expliquer tous les changements qui lui ſont arrivez. J'avois déja ébauché cette matiére dans une Préface ſur les ſatires d'Horace. Aujourd'hui je la traiterai plus à fond, & je tâcherai de ne rien oublier de tout ce qui pourra éclaircir un ſi beau ſujet.

Le ſçavant Caſaubon eſt le premier & le ſeul qui ait travaillé avec ſuccès à montrer ce que c'eſtoit que la poëſie ſatyrique des Grecs & la ſatire des Romains. Son livre eſt un tréſor ineſtimable, & j'avouë que j'en ai tiré de fort grands ſecours. C'eſt l'uſage que nous devons faire de ces hommes extraordinaires, qui ne nous ont précédez que pour nous guider, & pour nous ſervir comme de flambeau dans les épaiſſes ténébres dont l'antiquité eſt enveloppée. Il ne faut pourtant pas avoir toûjours les yeux ſi fort attachez ſur eux, que l'on ne regarde ſouvent à ſes pieds, car ils marchent quelquefois par des chemins qui ne ſont pas trop ſûrs, & qu'il eſt bon de ne pas ſuivre. C'eſt ce que j'ai fait ici, où j'ai ſuivi des ſentiers qui n'ont point encore eſté battus, comme on le verra dans la ſuite.

La ſatire eſt une eſpéce de poëſie qui n'a eſté connuë que

des Romains, & qui n'a nulle affinité avec la poëſie ſatyrique des Grecs, comme quelques ſçavants l'ont prétendu. Quintilien ne laiſſe aucun doute là-deſſus, quand il écrit, *Satura quidem tota noſtra eſt. La ſatire eſt toute entiére à nous.* C'eſt pourquoy Horace l'appelle dans la derniére ſat. du liv. 1. *Græcis intactum carmen. Une poëſie inconnuë aux Grecs.*

Il eſt vray qu'Heinſius, & après luy Voſſius, ont cru que le mot *ſatira* n'eſtoit pas un mot originairement Latin, & qu'il avoit eſté tiré du Grec, parce que l'on trouve dans Heſychius, Σατήραι σκάφαι βοτρύων παρὰ Λάκωσιν. *Sateorai, des paniers de raiſin chez les Lacédémoniens.* Ce qui revient à cette explication, *Satura eſt ubi uva paſſa. Satire eſt un vaiſſeau où il y a des raiſins ſecs.* Et ſur cela ils ont voulu corriger σατύραι, σκάφαι βοτρύων, &c. Mais ils ſe trompent aſſûrement : jamais les Grecs n'ont connu le mot σατίραι, & σατήραι eſt très-différent de *ſatur* & de *ſatura*, & je ne doute point qu'il n'en faille chercher l'origine dans la Grece meſme. σατήραι ou σατήωραι vient viſiblement du verbe σάτειν, *entaſſer, remplir, mettre enſemble*, & du mot ὥραι, ὡραῖαι, *des fruits ;* & σατήωραι, ſignifioit proprement chez les Lacédémoniens, *Faſciculi uvarum paſſarum. Des paquets de raiſins ſecs.*

Voici donc l'étymologie naturelle du mot *ſatira* ou *ſatura.* Les Latins diſoient *ſatur, ſaoul*, pour *plenum, plein*, à qui il ne manque rien pour ſa perfection. C'eſt ainſi qu'ils ont dit, *ſatur color*, quand la laine a bien pris la couleur, & qu'il ne ſe peut rien adjoûter à ſa teinture. De *ſatur* on a fait *ſatura*, que l'on a auſſi écrit par un *i*, *ſatira* comme *maxumus, maximus : optumus* & *optimus*, &c. *Satura* eſt un adjectif qui ſe rapporte à un ſubſtantif ſouſentendu ; car les anciens Romains diſoient *ſaturam*, en ſouſentendant *lancem*, & *ſatura lanx* eſtoit proprement un baſſin rempli de toutes ſortes de fruits qu'ils offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus, comme les prémices de tout ce qu'ils venoient de recueillir. Ces offrandes de différentes choſes mêlées enſemble, n'eſtoient pas inconnuës aux Grecs, qui les appelloient πάγκαρπον θυσίαν, *ſacrifice, offrande de toutes ſortes de fruits ;* παναπερμίαν

& πανσπερμια, *offrande de toutes ſortes de graines*, quand ils offroient des légumes. Le Grammairien Dioméde a parfaitement expliqué & la couſtume des Romains & le mot *ſatura* dans ce paſſage : *Lanx referta variis multiſque primitiis ſacris Cereris inferebatur, & à copiâ & ſaturitate rei* ſatura *vocabatur : cujus generis lancium & Virgilius meminit, cum hoc modo dicit :*

Lancibus & pandis fumantia reddimus exta.

Et,

. . . . *Lanceſque & liba feremus.*

On portoit aux ſacrifices de Cérès un baſſin rempli de toutes ſortes de prémices, & à cauſe de cette abondance, ce baſſin eſtoit appellé ſatura. *Virgile a parlé de ces baſſins dans ſes Géorgiques, quand il a dit : Nous offrons les entrailles toutes fumantes dans de grands baſſins ;* Et en un autre endroit, *Nous leur offrirons les grands baſſins & les gaſteaux.*

De-là le mot *ſatura* fut appliqué à pluſieurs autres mêlanges, car on appella de ce nom toutes ſortes de mets faits de pluſieurs choſes. Ce nom paſſa meſme aux ouvrages d'eſprit, car on appella *leges ſaturas*, des loix qui contenoient pluſieurs chefs ou pluſieurs titres, comme par exemple, la loy *Julia*, *Papia*, *Poppæa*, qui fut appellée *Miſcella*, ce qui eſt la meſme choſe que *ſatura*. De-là vint cette façon de parler, *per ſaturam legem ferre*, quand on faiſoit une loy qui contenoit pluſieurs chefs, ſans demander les avis ſur chaque chef en particulier, mais ſur le tout enſemble, ce qu'on appelloit proprement *per ſaturam ſententias exquirere*, comme parle Salluſte après Lælius. Feſtus nous a conſervé ces deux explications : *Satura*, dit-il, *& cibi genus ex variis rebus conditum eſt, & lex multis aliis legibus referta. Itaque in ſanctione legum adſcribitur :* Neve per ſaturam abrogato, aut derogato. *T. Annius Luſcus in eâ quam dixit adverſus Tib. Gracchum :* Imperium quod plebes per ſaturam dederat, id abrogatum eſt. *Et C. Lælius in eâ quam pro ſe dixit :* Dein poſtero die quaſi per ſaturam ſententiis exquiſitis, in deditionem accipitur. Satura

eſt & une ſorte de mets compoſé de pluſieurs choſes, & une loy qui renferme pluſieurs autres loix. Voilà pourquoy dans les ordonnances ſur la promulgation des loix, il eſt écrit, Qu'on n'abroge aucune loy, & qu'on n'y déroge pas meſme en aucun chef par la voye de la ſatire ou du mêlange. *L'orateur Annius Luſcus dans l'oraiſon qu'il prononça contre Tib. Gracchus, dit :* Le commandement que le peuple luy avoit donné par la voye du mêlange, fut abrogé. *Et C. Lælius dans l'oraiſon qu'il fit pour luy meſme :* Le lendemain, dit-il, les avis eſtant demandez comme par la voye du mêlange, il fut reçû, &c.

Il eſt aiſé de voir pourquoy les ordonnances défendoient cette voye de la ſatire ou du mêlange. Le peuple conſulté ſur pluſieurs choſes à la fois, pouvoit eſtre trompé; au lieu que conſulté ſéparément ſur chaque chef, il n'avoit nulle ſurpriſe à craindre. Ainſi cette voye du mêlange eſtoit très-vicieuſe. Lucilius ne manqua pas de s'en mocquer dans ſes ſatires :

Per ſatiram Ædilem factum qui legibu' ſolvat.

Comme le rapporte Dioméde, qui adjoûte : *Alii dictam putant ſatiram à lege ſaturâ quæ uno rogatu multa ſimul comprehendat, quod ſcilicet & ſatira, carmina multa ſimul & poëmata comprehendat.* Ce Grammairien explique fort bien la nature de la loy *ſatura*, mais il ſe trompe ſur le poëme de la ſatire.

On ne ſe contenta pas d'appeller ces loix *ſaturas*, on donna encore ce nom à certains livres, comme Peſcennius Feſtus qui fit des hiſtoires *ſaturas* ou *per ſaturam*, parce qu'elles eſtoient fort diverſifiées & fort variées.

Après tous ces exemples on pourroit bien s'imaginer que les ſatires d'Ennius, de Lucilius & d'Horace ont tiré de-là leur nom, & qu'elles ont eſté appellées *ſaturæ*, parce que cette poëſie eſt pleine de quantité de choſes différentes, comme parle Porphyrion, *Multis & variis rebus hoc carmen refertum eſt.* Et cela eſt vray en partie, mais ce n'eſt pas de-là immédiatement. Ce nom avoit paſſé auparavant à d'autres choſes qui ont plus de rapport avec ces ſatires, & c'eſt ce que je vais tâcher d'expliquer, en ſuivant un ordre dont Caſaubon meſme

ne s'eſt pas aviſé ; & qui mettra la choſe dans une telle évidence, qu'on n'aura plus aucun ſujet de douter.

Les Romains furent près de quatre cens ans ſans aucuns jeux ſcéniques, c'eſt-à-dire, ſans aucune piéce de théatre. Mais il ne faut pas croire qu'ils ayent eſté tout ce temps-là ſans aucuns jeux & ſans aucune ſorte de poëſie. Comme la nature eſt par-tout la meſme, elle produit par-tout les meſmes effets, & la poëſie naquit à Rome comme elle eſtoit déja née en Grece, c'eſt-à-dire, que les feſtes & la débauche furent, ſi on oſe ainſi parler, ſon berceau. Elle naquit dans les aſſemblées que les anciens Romains, bons laboureurs, faiſoient pour offrir aux dieux des ſacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recueillir. Alors les eſprits échauffez produiſirent tout d'un coup par une eſpéce d'enthouſiaſme les vers appellez *ſaturniens* & *feſcennins*. C'eſtoient des vers rudes, ſans aucunes meſures juſtes, & qui tenoient plus de la proſe cadencée que des vers, comme eſtant nez ſur le champ & faits par un peuple encore ſauvage, qui ne connoiſſoit d'autres maiſtres que la joye & que les vapeurs du vin. Ces vers eſtoient remplis de railleries groſſiéres, & accompagnez de poſtures libres & de danſes deshonneſtes. On n'a qu'à ſe repréſenter de bons payſans qui danſent lourdement & qui ſe raillent par des impromptus ruſtiques, où, avec une malignité naturelle à l'homme, & aiguiſée par le vin, ils ſe reprochent tour à tour ce qu'ils ſçavent les uns des autres. C'eſt ce qu'Horace nous apprend luy-meſme dans la 1. épiſtre du liv. 11. qu'il adreſſe à Auguſte :

Agricolæ priſci, fortes, parvoque beati,
Condita poſt frumenta, levantes tempore feſto
Corpus & ipſum animum ſpe finis dura ferentem,
Cum ſociis operum & pueris & conjuge fidâ,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant,
Floribus & vino Genium, memorem brevis ævi.
Feſcennina per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit.

Voilà

Voilà la preuve de ce qu'Ariſtote, ce génie admirable pour découvrir l'origine des arts, pour marquer leurs progrès & pour en donner les regles véritables, que la nature & la raiſon avouent également, a avancé dans ſa poëtique, que les ſources de la poëſie ont eſté l'impromptu & l'art, αὐτοχεδίασμα, τέχνη, mais que la nature a eſté la baſe & le fondement de l'un & de l'autre, car elle renferme toutes les idées, comme les ſemences. C'eſt pourquoi Longin l'appelle πρῶτόν τι καὶ ἀρχέτυπον γενέσεως στοιχεῖον ἐπὶ πάντων, *Le premier élément & l'archetype de la naiſſance de toutes choſes.*

La nature a d'abord produit l'impromptu, αὐτοχεδίασμα; car c'eſt la premiere ébauche, le premier eſſai de la nature, qui ſe trouvant forte & vigoureuſe, pouſſe d'abord ce qu'elle a dans ſon ſein.

Enſuite vient l'art, qui corrige, réforme & polit la premiere ébauche de la nature, car il n'y a rien de parfait que lorſque la nature eſt aidée par l'art.

Cette ſorte de poëſie ou ces impromptus, que la nature ſeule avoit produits, ſe tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertiſſante que piquante & chagrine. C'eſt pourquoy Horace dit, *Luſit amabiliter.* Mais peu à peu ces railleries devinrent améres, & dégenerérent enfin en emportement & en véritable rage, qui n'épargna perſonne. Les maiſons les plus honneſtes & les plus reſpectables furent impunément attaquées :

. . . . . *Jam ſævus apertam*
In rabiem verti cœpit jocus, & per honeſtas
Ire domos impunè minax.

Cet excès qui allarma ceux meſme qui avoient eſte épargnez, excita des plaintes, & ces plaintes attirerent enfin une loi, qui condamna à mort ceux qui bleſſeroient la réputation de quelqu'un par ces ſortes de vers. Voici les propres termes de la loi des XII. tables : *Si quis occentaſſit malum carmen, ſive condidiſit, quod infamiam faxit, flagitium-ve alteri, capital eſto. Si quelqu'un a dit ou compoſé luy-meſme des vers contre la réputation*

ou contre l'honneur d'un autre, qu'il ſoit puni de mort.

Cette loy fut donnée l'an de Rome trois cens deux; preuve certaine qu'avant ce temps-là cette licence eſtoit connue, puiſqu'on cherchoit à la réprimer. C'eſt le raiſonnement de Cicéron meſme, qui écrit au commencement de ſon IV. liv. des Tuſculanes : *Id etiam XII. tabulæ declarant condi jam tum ſolitum eſſe carmen, quod ne liceret fieri ad alterius injuriam leges ſanxerunt.*

La réforme qu'elle introduiſit dans ces jeux dura environ quatre-vingt-dix ans, juſqu'à l'an de Rome cccxc. ou cccxci. Alors ſous le conſulat de T. Sulpitius Peticus & de C. Licinius Stolo, une grande peſte, qui affligea Rome, ayant obligé les Romains à chercher tous les moyens d'appaiſer la colére du ciel, on inventa pour cet effet les jeux ſcéniques. Tite-Live, qui ſeul nous a conſervé cette hiſtoire, la raconte d'une maniere ſi obſcure, qu'on s'y eſt ſouvent trompé. Je vais donc tâcher de la bien démêler, & d'en donner une idée nette & diſtincte, en expliquant tout le paſſage, qui mérite bien d'eſtre éclairci, car Vigenére n'eſt pas le ſeul qui l'ait mal entendu.

Ces jeux ſcéniques n'eurent d'abord que de très-petits commencemens, & ne furent que de ſimples chœurs de gens qui danſoient au ſon de la fluſte. C'eſtoient meſme des Toſcans qu'on fit venir exprès. Car ce peuple guerrier ne connoiſſoit encore que les jeux du Cirque : *Cæterum parva quoque, ut fermè principia omnia, & ea ipſa peregrina res fuit, ſine carmine ullo, ſine imitandorum carminum actu : ludiones ex Etruriâ acciti ad tibicinis modos ſaltantes, haud indecoros motus more Tuſco dabant. Au reſte la choſe fut d'abord très-petite, comme preſque tous les commencements, & meſme toute eſtrangére, ſans aucuns vers, ſans aucun acte de piéce réglée qui conſiſte dans l'imitation. Des baladins, qu'on avoit fait venir de Toſcane, danſoient au ſon de la fluſte, & faiſoient des mouvements aſſez agréables à la maniére de leur pays.*

Tite-Live, liv. 7. au commencement.

Voilà le premier fondement, la premiére origine des piéces de théatre à Rome, des chœurs de danſeurs. Cela mérite d'eſtre remarqué.

La jeuneſſe Romaine charmée de ces jeux, qui n'eſtoient proprement que des balets, mais qui ne vouloit pas abandonner ſes premiers divertiſſements, joignit les deux enſemble. Elle ſe mit à danſer à la maniére des Toſcans, & en danſant, elle continua ces premiéres railleries ruſtiques dont il a eſté parlé : *Imitari deinde eos juventus, ſimul inconditis inter ſe jocularia fundentes verſibus cœpere, nec abſoni à voce motus erant. Enſuite la jeuneſſe commença à imiter ces baladins, en continuant toûjours ſes railleries, ſes plaiſanteries en vers groſſiers & informes, & ſes mouvements s'accordoient aſſez avec ſa voix.* C'eſt le ſens de ce paſſage de Tite-Live, qui n'a pas voulu dire que ces vers groſſiers, ces vers *feſcennins* commencerent alors, mais ſeulement qu'on les joignit alors avec ces danſes Toſcanes.

Ce divertiſſement fut reçû avec joye, & à force de le répéter, on le perfectionna, ou pluſtoſt on luy oſta une partie de ſa groſſiéreté. Il y eut des troupes réglées, auſquelles on donna le nom d'*hiſtrions*, parce qu'en langage Toſcan, un baladin s'appelloit *hiſter*. Ces hiſtrions ne récitérent plus tour à tour des vers groſſiers & faits ſur le champ, comme les vers *feſcennins*, mais ils jouérent des piéces complettes appellées *ſatires*, qui avoient une muſique réglée, qui ſe jouoient au ſon des fluſtes, & qui eſtoient accompagnées de danſes & de mouvements convenables ; *Accepta itaque res, ſæpiùſque uſurpando excitata. Vernaculis artificibus, quia hiſter Tuſco verbo ludio vocabatur, nomen hiſtrionibus inditum, qui non, ſicut ante, feſcennino verſu ſimilem incompoſitum temerè ac rudem alternis jaciebant, ſed impletas modis ſatiras, deſcripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant.* Ces ſatires eſtoient proprement des farces encore informes, qui ſe chantoient & ſe danſoient, & où les ſpectateurs & les acteurs eſtoient jouez indifféremment, & toûjours avec certaines bornes & ſans bleſſer la loy.

On voit manifeſtement que tout ce que Tite-Live écrit ici, ne ſe paſſa pas l'année du conſulat dont il parle, c'eſt-à-dire, du conſulat de Sulpitius Peticus & de Licinius Stolo, comme Caſaubon l'a cru, & qu'il renferme néceſſairement quelques années.

Ces satires ou farces informes durérent environ deux cens vingt ans, jusqu'au consulat de C. Claudius & de M. Tuditanus, c'est-à dire, jusqu'à l'an de Rome DXIV. Cette année-là le poëte Andronicus, qui eut le surnom de Livius, parce qu'il fut affranchi par Livius Salinator dont il instruisoit les enfants, fit jouer sa premiere piéce. Comme il étoit Grec de nation, & qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Tragédie, & près de cent ans que la Comédie avoient atteint la perfection en Grece, il tâcha d'imiter en Latin ce que les Grecs avoient si heureusement exécuté en leur langue.

Ce n'est pas à nous à nous étonner & à trouver estrange que les Romains ayent souffert si long-temps leur théatre dans cette grossiéreté & dans ce désordre, & qu'ils ayent profité si tard des grands exemples que leur offroient leurs voisins, & des regles mesme qu'Aristote avoit déja données. Nous avons beaucoup enchéri sur cette barbarie; Rome, Athenes, Aristote, rien n'a pû nous ouvrir les yeux pendant une longue suite de siécles, & dans des temps même fort heureux, & ce n'est que dans le dernier siécle qu'on a vû débrouiller ce chaos, & le théatre reprendre son premier lustre. Il est vray que nous avons cet avantage, qu'un seul & mesme regne a vû, s'il faut ainsi dire, & l'ébauche, & la perfection de cet art qui a cousté aux Grecs & aux Romains & tant de temps & tant de peines.

Livius Andronicus fut donc le premier qui donna des piéces réglées, c'est-à-dire, qui avoient un sujet suivi. *Livius post aliquot annos*, continuë Tite-Live, *ab satiris ausus est primus argumento fabulam serere. Quelques années après Livius Andronicus osa le premier abandonner les satires, & traiter des sujets suivis dans ses piéces.* C'est ce que Valére Maxime a dit après lui : *A satiris primus omnium poëta Livius ad fabularum argumenta spectantium animos transtulit. Livius Andronicus fut le premier qui des satires fit passer l'esprit des spectateurs à des piéces qui avoient un sujet suivi.*

Voilà l'art qui vient polir & perfectionner l'impromptu, ou l'ébauche de la nature.

Mais ces commencements furent encore foibles, c'estoit le

poëte meſme qui jouoit & qui chantoit. Ce ſpectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule, & on négligea les ſatires. On ne pouvoit ſe laſſer de voir les piéces de Livius Andronicus, & on le fit jouer ſi ſouvent, qu'il s'enroua, & qu'il fut obligé de demander la permiſſion de mettre un homme qui chantaſt à ſa place avec le joueur de fluſte. Ce qu'ayant obtenu, il danſa avec plus de vigueur ſes intermédes, débarraſſé du chant qui luy oſtoit la reſpiration & la force. De-là vint la couſtume de donner des chanteurs aux acteurs ou hiſtrions, & de laiſſer à ces derniers les rolles des ſcenes pour leſquels on leur conſervoit toute leur voix : *Idem ſcilicet, id quod omnes tum erant, ſuorum carminum actor, dicitur, cùm ſæpiùs revocatus vocem obtudiſſet, veniâ petitâ puerum ad canendum ante tibicinem cùm ſtatuiſſet, canticum egiſſe aliquanto magis vigente motu, quia nihil vocis uſus impediebat. Inde ad manum cantari hiſtrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipſorum voci relicta.*

Ces piéces réglées firent entiérement oublier les ſatires, pendant que les poëtes jouerent eux-meſmes leurs piéces : mais dès qu'ils les eurent données à des troupes de comédiens, aux hiſtrions, la jeuneſſe Romaine, qui aimoit à rire, rapporta ſur le théatre les ſatires, qu'elle joua d'abord dans les intermédes à la place du chœur ; car comme leur ſujet eſtoit divers & nullement ſuivi, elles pouvoient ſe partager & ſe jouer à pluſieurs repriſes. Enſuite on les réſerva pour la fin des piéces ; on les joignit ſur-tout aux piéces Atellanes, qui eſtoient à Rome la meſme choſe que les piéces ſatyriques en Grece, c'eſt-à-dire, des tragédies mêlées de ſérieux & de plaiſant, & on changea leur nom de *ſatires* en celui d'*Exodia*. *Poſtquàm lege hac fabularum*, continuë Tite-Live, *ab riſu ac ſoluto joco res avocabatur, & ludus paulatim in artem verterat, juventus, hiſtrionibus fabellarum actu relicto, ipſa inter ſe more antiquo ridicula intexta verſibus jactitare cœpit, que deinde* Exodia *poſtea appellata conſertaque fabellis potiſſimum Atellanis ſunt. Les regles plus ſévéres de ces piéces ayant chaſſé les plaiſanteries & les railleries des ſatires, & le badinage de la premiére ébauche*

s'eſtant changé en art, la jeuneſſe Romaine laiſſa jouer ces piéces trop ſérieuſes aux comédiens, reprit l'ancienne couſtume, & joua elle-meſme ſes ſatires, qui de-là furent appellées Exodia, *& adjoûtées particuliérement aux piéces Atellanes.*

La jeuneſſe Romaine laiſſa le théatre libre, & ne rapporta pas ſes ſatires pendant que les poëtes jouérent eux-meſmes leurs piéces, car le magiſtrat n'auroit pas permis qu'on eût troublé les poëtes dans leur art, & interrompu leur action. On avoit cette conſidération pour eux. Mais après qu'ils eurent donné leurs piéces aux hiſtrions, comme on n'avoit pas les meſmes égards pour eux, la jeuneſſe rapporta ſes ſatires, & s'empara du théatre dans les intermédes. On ne s'étonnera point de cette licence, quand on ſe ſouviendra de ce qui arriva aux comédiens meſmes, qui jouoient l'Hecyre de Térence. Aux deux premiéres repréſentations ils furent obligez de quitter le théatre, pour faire place à des danſeurs de corde, & enſuite à des gladiateurs. Car au milieu de la plus belle piéce, le peuple toujours ignorant & groſſier, demandoit ſouvent des athlétes ou un ours, & il falloit le luy donner, autrement il devenoit ours luy-meſme. Cela duroit ſouvent des quatre heures & davantage, avant que les comédiens pûſſent recommencer. C'eſt ce qu'Horace a fort bien expoſé dans la 1. epiſt. du liv. 11.

. . . . . *Media inter carmina poſcunt*
Aut urſum aut pugiles.

Et enſuite,

Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas.

On ne ſçauroit pas marquer préciſément le temps que dura l'éclipſe de ces ſatires, il y a de l'apparence qu'il ne fut pas long. Enfin quand on eut commencé à jouer des Atellanes, comme les acteurs de ces piéces eſtoient des hommes libres, des citoyens, on eut pour eux les meſmes égards qu'on avoit eûs pour les poëtes; on leur laiſſa le chœur libre, & on ſe contenta de jouer la ſatire après la tragédie ou l'Atellane, comme on

jouë aujourd'hui parmi nous la piéce comique après la piéce sérieuse. Voilà pourquoi on changea le nom de satires en celuy d'*Exodia*. Car on les appella *Exodia*, c'est-à-dire, *issuës*, parce qu'on les joua à la fin des piéces. Et ce nom leur fut donné à l'imitation des Grecs, parce que dans les piéces Grecques la premiére entrée du chœur est appellée εἴσοδιον, & sa sortie, le dernier chant après la piéce finie, ἔξοδιον. On trouve mesme dans les auteurs Latins *Exodium* pour *finis*, fin. *Libertas ab origine ad exodium ducta*, dit Varron. *La liberté depuis la naissance jusqu'à la fin de la vie.*

L'acteur estoit appellé *Exodiarius*. L'ancien scholiaste de Juvenal : *Exodiarius apud veteres in fine ludorum intrabat, quod ridiculus foret, ut quidquid lacrymarum atque tristitiæ coëgissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret. Chez les anciens l'Exodiaire, ou chanteur des satires appellées* Exodia, *entroit à la fin des jeux*, (c'est-à-dire, des piéces Atellanes,) *parce qu'il faisoit rire, afin que toute la tristesse & toutes les larmes que causoient les passions qui regnent dans la tragédie, fussent effacées par les ris & par la joye qu'inspiroit cette sorte de spectacle.*

C'est en vain que Saumaise a voulu accuser ce scholiaste de s'estre trompé, & contester une chose si bien establie & si solidement prouvée. Il n'a pas eu plus de raison quand il a reproché à Scaliger d'avoir mal expliqué ce passage de Firmicus, qui écrit dans ses livres astronomiques : *Cum effæminati corporis mollitie cinædos efficiant, & qui veterum fabularum exitus in scenâ sæpe saltantes imitentur.* Scaliger expliquoit ce *veterum fabularum exitus*, des satires ou issuës, *Exodia*, que l'on adjoûtoit à la fin des anciennes piéces Atellanes, & il avoit raison : au lieu que Saumaise vouloit que Firmicus eût mis *fabularum exitus*, pour *fabulas*, ce qui ne peut estre souffert.

Ces satires ou *Exodia* ne durérent pas seulement jusqu'au temps d'Horace, qui, déja vieux, se plaint de voir encore dans ces poëmes les marques de l'ancienne grossiéreté.

Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Car c'est de ces satires que le poëte parle, comme je l'ai prouvé

dans les remarques. Mais elles furent encore en vogue long-temps après, la licence & la groſſiéreté ne cédant que difficilement & peu à peu à l'ordre & à la politeſſe. Voici des preuves de leur durée ſans aucune diſcontinuation pendant plus d'un ſiécle après la mort d'Horace, & par conſéquent d'une durée de plus de 550 ans, ſans avoir ſouffert qu'une légére interruption de quelques années.

On connoiſt les infames débauches de l'Empereur Tibere, & on ſçait le malheur d'une dame de qualité appellée Mallonia, qui accuſée d'adultére par l'ordre de ce prince, parce qu'elle n'avoit pas voulu reſpondre à ſes infamies, ſe tua elle-meſme après lui avoir reproché ſon impureté, *Obſcænitate oris hirſuto atque olido ſeni clarè exprobratâ.* Ce reproche fut relevé peu de jours après dans la *ſatire* ou *Exode* qui fut chantée à la fin d'une piéce Atellane. On entendit avec plaiſir l'*Exodiaire* s'arreſter & peſer long-temps ſur ce mot, *Hircum vetulum capreis naturam ligurire*, qui fut bien-toſt répandu dans tout Rome, & appliqué généralement à l'Empereur : *Undè mora in Atellanico Exodio proximis ludis aſſenſu maximo excepta percrebuit, hircum vetulum, &c.* Car c'eſt ainſi que ce paſſage doit eſtre lû & entendu.

Suet. Tiber. 45.

Néron avoit empoiſonné ſon pere & fait noyer ſa mere. Le comédien Datus dans une ſatire qu'il chanta à la fin d'une piéce Atellane, chanta en Grec, *Adieu mon pere, adieu ma mere.* En chantant, *Adieu mon pere*, il repréſentoit par ſes geſtes une perſonne qui boit ; & en chantant, *Adieu ma mere*, il repréſentoit une perſonne qui ſe débat dans l'eau & qui ſe noye. Et à la fin de ſon chant, il adjoûta, *Pluton vous conduit à la mort*, en repréſentant par ſes geſtes le Sénat que ce Prince avoit menacé d'exterminer. *Et Datus Atellanarum hiſtrio in cantico quodam, ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ita demonſtraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum Claudii Agrippinæque ſignificans, & in noviſſimâ clauſulâ* ORCUS VOBIS DUCIT PEDES, *ſenatum geſtu notaret.* Choſe eſtrange ! le courage Romain ne ſe retrouvoit plus que dans ces comédiens. Mais ſi leur audace eſt étonnante, leur impunité ne l'eſt pas moins, & l'on ne comprend

Suet. Ner. 39.

pa

pas comment un Néron ſouffroit ſi patiemment qu'on lui reprochât publiquement ſes crimes.

Dans ces ſatires on inſéroit ſouvent des chanſons connuës, dont on faiſoit une nouvelle application ſur les circonſtances du temps. L'Empereur Galba eſtant entré dans Rome, ſon arrivée fut peu agréable au peuple Romain, comme cela parut dans un ſpectacle qui fut donné peu de jours après, car les acteurs de la piéce Atellane ayant commencé cette chanſon ſi connuë, *le camard vient des champs*, tous les ſpectateurs chantérent la ſuite ſur le même ton & la répétérent pluſieurs fois: *Quare adventus ejus non perinde gratus fuit, idque proximo ſpectaculo apparuit; ſiquidem Atellanis notiſſimum canticum exorſis*, Venit io ſimus à villâ, *cuncti ſimul ſpectatores conſentiente voce reliquam partem retulerunt, ac ſæpiùs verſu repetito egerunt.* Il paroît par ce paſſage que la jeuneſſe Romaine ne jouoit plus la ſatire comme elle fit d'abord, & qu'elle l'avoit abandonnée aux comédiens.

Quelquefois on redemandoit une ſatire qui avoit déja eſté chantée, & on la faiſoit rejouer, ſur-tout dans les provinces où l'on n'en pouvoit pas toûjours avoir de nouvelles. C'eſt ce qui fait dire à Juvenal ſat. III.

. . . . Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium.

Enfin une derniere remarque à faire ſur ces ſatires, ou *Exodia*, c'eſt que les acteurs les jouoient ſous le même maſque, & avec les mêmes habits qu'ils avoient dans l'Atellane, & en continuant les perſonnages, les rolles de cette tragédie. C'eſt ce que nous fait entendre ce vers de Juvenal, qui n'a pas eſté bien expliqué:

Urbicus Exodio riſum movet Atellanæ *Sat. 6.*
Geſtibus Autonoes; hunc diligit Ælia pauper.

Que le comédien dans la ſatire ou Exode d'une Atellane excite à rire en jouant le rolle d'Autonoé, Ælia malgré ſa pauvreté eſt épriſe d'amour pour lui. Cela ſert encore à éclaircir ce paſſage

de Suétone, qui écrit que Domitien fit mourir Elvidius le fils, parce que ſous prétexte de faire une ſatire, ou Exode, pour une piece Atellane ſous les perſonnages de Paris & d'Œnone, il avoit déſigné le divorce qu'il avoit fait avec ſa femme: *Occidit & Elvidium filium, quod quaſi ſcenico Exodio ſub perſonâ Paridis & Œnones divortium ſuum cum uxore tractaſſet.* La piéce Atellane étoit faite ſur Paris & Œnone. Elvidius profita de ce ſujet pour marquer le divorce de l'Empereur, ſous prétexte de ne faire qu'une ſatire, qu'un Exode pour la piéce Atellane, ſous les meſmes perſonnages de cette tragédie.

Sueton. Domit. 9.

Cela ſert encore à nous faire entendre un beau paſſage de Plutarque dans la vie de Craſſus. Après que ce général eût eſté tué, Suréna lui fit couper la teſte & la main, & les envoya à Orodes. C'eſtoit dans le temps que ce prince venoit de conclure la paix avec Artabaſe Roy d'Arménie, & de faire épouſer la ſœur de ce Roy à ſon fils Pacorus. Ce n'eſtoient à la cour que feſtes & que feſtins. Sillaces chargé de la teſte de Craſſus arriva au palais le ſoir, comme on achevoit de ſouper. Ce ſoir-là un comédien nommé Jaſon, avec toute ſa troupe, jouoit devant les princes les Bacchantes d'Euripide. Sillaces entre dans la ſalle, & préſente à Orodes la teſte de Craſſus, les Parthes ſe mettent à battre des mains & à jetter de grands cris de joye. Orodes fait mettre à table Sillaces, & alors Jaſon quittant les habits de Penthée dont il jouoit le rolle, & ſe mettant en Bacchante, prend la teſte de Craſſus entre ſes mains, & avec une fureur & un enthouſiaſme d'une véritable Bacchante, il chante ces vers :

Φέρομεν ἐξ ὄρεος ἔλικα νεότομον
Ἐπὶ πάλαθας μακρείας θήραν.

Nous apportons de la montagne ce lionceau, que nous venons de tuer, nous apportons dans le palais cette heureuſe chaſſe. On joue de meſme la ſuite du chœur. Et ſur cela Plutarque fait cette judicieuſe réflexion : εἰς τοιοῦτό φασιν Ἔξοδον τὴν Κράσσου στρατηγίαν, ὥσπερ τραγῳδίαν τελευτῆσαι. Amyot a mal traduit : *Voilà quelle fut l'iſſuë de l'entrepriſe & du voyage de Craſſus, qui*

reſſemble proprement à la fin d'une tragédie. Ce qui ne donne aucune idée de ce que Plutarque a dit : car en notre langue quand on parle de la fin d'une tragédie, on parle d'une partie de la tragédie meſme, au lieu que l'*Exode* eſtoit une piéce différente & ſéparée de la tragédie. Il falloit traduire : *Voilà, dit-on, quelle fut l'iſſuë de l'expédition de Craſſus. Elle finit par une ſatire ou Exode comme une véritable tragédie.* Auſſi Lucilius pour dire qu'une choſe qui avoit eu des commencements ridicules, auroit une fin plus ridicule encore, dit : *Que la fin ſera digne du commencement, & qu'on verra ſuivre une ſatire ou Exode :*

Dignus principio exitus Exodiumque ſequetur.

Telle fut la premiére & la plus ancienne eſpéce de ſatire Romaine, un poëme informe & groſſier & fort divers, tout rempli de railleries & accompagné de chants & de danſes, enſuite porté ſur le théatre pour ſervir de divertiſſement après la tragédie Atellane, mais un peu plus chaſtié & plus poli.

Il y eut enſuite deux autres ſortes de ſatires, & qui bien que très-différentes de cette premiére, ne laiſſent pas de lui devoir toutes deux leur naiſſance & d'en eſtre comme les rejettons. C'eſt ce que je vais prouver le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Un an après que Livius Andronicus eut fait jouer ſa premiére piéce, l'Italie vit naiſtre Ennius, qui ayant eu tout le loiſir de remarquer l'empreſſement que les Romains avoient pour les ſatires dont j'ai parlé, crut que des poëmes, qui ne ſeroient pas faits pour le théatre, mais qui conſerveroient le fiel, les railleries & les plaiſanteries de ces ſatires, qu'on jouoit avec tant d'applaudiſſement, ne manqueroient pas d'eſtre bien reçûs. Il hazarda donc cette nouvelle ſorte de poëſie, & pour ſe délaſſer de la compoſition de ſes tragédies & de ſes annales, il fit des diſcours auxquels il conſerva le nom de *ſatires*. Ces diſcours étoient entiérement ſemblables aux diſcours d'Horace, & pour la matiére & pour la variété. La ſeule différence eſſentielle qu'on y peut remarquer, c'eſt qu'Ennius, à l'exemple de quelques Grecs & d'Homére meſme dans ſon poëme intitulé

C'eſtoit un poëme où Homére avoit mêlé le vers ïambe avec le vers héroïque. *V. Ariſtot. poëtiq. c. 4.*

Margites, avoit pris la liberté de mêler pluſieurs ſortes de vers, car il mettoit enſemble des héxametres avec des ïambes trimetres, & avec des tétrametres trochaïques, ou vers quarrez, comme cela paroît encore par les fragments qui nous reſtent. Voici de ces vers tétrametres trochaïques qu'Aulu-Gelle nous a conſervez, & qui méritent bien d'avoir place ici, à cauſe de leur beauté. Ennius avoit rapporté dans une de ſes ſatires une fable, comme nous en voyons dans Horace, & après la fable il avoit ajoûté :

Hoc erit tibid argumentum ſemper in promptu ſitum,
Ne quid expectes amicos quod tute agere poſſies.

La moralité de cette fable, que tu dois avoir toujours devant les yeux, eſt que tu n'attendes point de tes amis ce que tu peux faire toi-meſme. Caſaubon a eu tort de vouloir corriger le premier vers, & mettre *poſitum* au lieu de *ſitum*. Il ne faut rien changer.

J'attribuë auſſi aux ſatires d'Ennius cette autre eſpéce de vers, qui ſont d'une beauté & d'une élégance fort au-deſſus du ſiécle où ils ont eſté faits. On ne ſera pas fâché de les voir ici :

Non habeo denique nauci Marſum augurem,
Non vicanos aruſpices, non de circo aſtrologos,
Non Iſiacos conjectores, non interpretes ſomniûm :
Non enim ii ſunt aut ſcientiâ aut arte divini,
Sed ſuperſtitioſi vates, impudenteſque arioli,
Aut inertes, aut inſani, aut quibus egeſtas imperat,
Qui ſui quæſtus cauſa fictas ſuſcitant ſententias,
Qui ſibi ſemitam non ſapiunt, alteri monſtrant viam.
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam petunt.
De divitiis deducant drachmam, reddant cætera.

Je ne fais nul compte des augures Marſes, ni des devins des coins des rues, ni des aſtrologues du Cirque, ni des pronoſtiqueurs d'Iſis, ni des interprétes des ſonges ; car ils n'ont ni l'art ni la ſcience de deviner ; mais ce ſont des diſeurs de bonne aventure ſuperſtitieux

& impudents, ou des fainéants, ou des fous, ou des gens qui ſe laiſſant maiſtriſer par la pauvreté, ſuppoſent des propheties pour en tirer quelque gain. Qui aveugles pour eux-meſmes veulent montrer le chemin aux autres, & qui nous demandent une drachme en nous promettant des tréſors. Qu'ils prennent donc cette drachme ſur ces tréſors, & qu'ils nous rendent le reſte.

C'eſtoit encore, à mon avis, dans quelqu'une de ſes ſatires qu'il avoit fait cette admirable deſcription d'une coquette :

Quaſi in choro pilâ ludens
Datatim dat ſeſe, & communem facit.
Alium tenet; alii nutat; alibi manus
Eſt occupata; alii pervellit pedem:
Alii dat annulum ſpectandum, à labris
Alium invocat, cum alio cantat; & tamen
Alii dat digito litteras.

Elle eſt comme une balle dans un jeu de paume qui ſe donne tour à tour à tous les joueurs. Elle tient l'un; elle fait ſigne à l'autre. Sa main cependant eſt occupée ailleurs. Elle marche ſur le pied de celui-ci; elle donne ſa bague à regarder à celui-là; elle provoque un ſixiéme par un mouvement flatteur de ſes lévres; elle chante avec un ſeptiéme, & en meſme temps elle ne laiſſe pas de faire entendre à un huitiéme le langage muet de ſes doigts.

Dans ces ſatires d'Ennius on trouvoit la variété, les railleries, les alluſions, les fables, le dialogue meſme, en un mot, tout ce qui faiſoit le caractére & l'agrément des premiéres ſatires, à l'exception de la danſe & du chant.

Après Ennius on eut Pacuve, qui fit auſſi des ſatires à l'exemple d'Ennius qui eſtoit ſon oncle, ou, ſelon d'autres, ſon aïeul maternel.

Il ne nous eſt rien reſté des ſatires de Pacuve, & nous n'avons de ſes tragédies que des fragmens très-courts, ou pluſtoſt des vers ſeuls & des demi-vers que les Grammairiens nous ont conſervez. Nous avons à Cicéron l'obligation de nous en avoir conſervé deux, qui peuvent nous donner quelque idée de ſa

compoſition & de ſon génie. Le premier eſt de ſa piéce intitulée *Chryſes*, où il introduit un homme qui ſe moque des devins:

Nam iſtis qui linguam avium intelligunt;
Pluſque ex alieno jecore ſapiunt quàm ex ſuo;
Magis audiendum quàm auſcultandum cenſeo.

Car pour ces devins qui ſe piquent d'entendre le langage des oiſeaux, & qui tirent plus de ſens du cœur des beſtes que de leur propre cœur, je ſuis d'avis qu'il vaut mieux les écouter que leur obéir & les ſuivre. Il y a là beaucoup de ſens, & une élégance digne des meilleurs ſiécles. Je crois, pour dire cela en paſſant, que le poëte Latin fait parler ainſi Hector, & qu'il a traduit ces vers d'Homére du XII. liv. de l'Iliade, où ce prince dit à Polydamas:

Τύνη δ' οἰωνοῖσι ταναυπτερύγεσσι κελεύῃς
Πείθεσθαι, τῶν οὔτι μεταφρέπομ' οὐδ' ἀλεγίζω.

Le ſecond eſt une deſcription merveilleuſe d'une tempeſte:

Interea propè jam occidente ſole inhorreſcit mare:
Tenebræ conduplicantur, noctiſque & nimbûm occæcat nigror:
Flamma inter nubes coruſcat, cœlum ſonitu contremit:
Grando miſta imbri largifluo ſubitâ turbine præcipitans cadit:
Undique omnes venti erumpunt, ſævi exiſtunt turbines,
Fervet æſtu pelagus.

Cependant vers le coucher du ſoleil la mer s'enfle horriblement tout-à-coup; les ténébres s'accumulent; la noirceur des nuages augmente celle de la nuit; les éclairs brillent ſeuls au travers de ces épais nuages; le ciel tremble au bruit qui les ſuit; une grêle mêlée à un déluge d'eau, ſe précipite impétueuſement avec un bruit épouventable; tous les vents déchaînez ſe choquent; de ce choc impétueux ſe forment d'affreux tourbillons; la mer bouillonne ſous leurs ſecouſſes horribles.

Lucilius naquit dans le temps que Pacuve eſtoit dans ſa force. Il fit auſſi des ſatires, mais il leur donna un tour nouveau, & il tâcha d'imiter de plus près le caractére de la vieille comédie Grecque, dont on n'avoit dans l'ancienne ſatire Romaine qu'une idée très-imparfaite, & telle qu'on pouvoit la trouver dans un poëme que la nature ſeule avoit dicté, avant que les Romains euſſent penſé à imiter les Grecs, & à s'enrichir de leurs dépouilles. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce paſſage d'Horace dans la ſat. 1. du liv. II.

. . . . . *Quid cùm eſt Lucilius auſus*
Primus in hunc operis componere carmina morem !

Eh quoy, quand Lucilius oſa le premier faire de cette ſorte de vers! Horace n'a eu garde de vouloir dire qu'on n'eût pas fait des ſatires avant Lucilius, puiſqu'il n'ignoroit pas que Lucilius avoit été précedé par Ennius & par Pacuve, dont il n'avoit fait que ſuivre l'exemple. Il a voulu ſeulement faire entendre que Lucilius avoit donné une nouvelle façon à ce poëme, qu'il l'avoit embelli, & que par cette raiſon il en devoit eſtre conſidéré comme le premier auteur. Quintilien a eu la meſme penſée, quand il a écrit dans le chap. 1. du liv. X. *Satira quidem tota noſtra eſt, in quâ primus inſignem laudem adeptus eſt Lucilius. La ſatire eſt toute entiére à nous ; Lucilius eſt le premier qui y ait acquis un fort grand nom.* Il faut donc bien s'empêcher de donner dans le ſentiment de Caſaubon, qui, ſur la foy de Dioméde, a cru que la ſatire d'Ennius & celle de Lucilius eſtoient entiérement différentes. Voici les propres termes de ce Grammairien qui ont trompé ce judicieux critique : *Satira eſt carmen apud Romanos, non quidem apud Græcos, maledicum, & ad carpenda hominum vitia, archææ comœdiæ charactere compoſitum, quale ſcripſerunt Lucilius & Horatius & Perſius. Sed olim carmen quod ex variis poëmatibus conſtabat, ſatira dicebatur, quale ſcripſerant Pacuvius & Ennius. La ſatire eſt chez les Romains, & non pas chez les Grecs, un poëme mordant, & compoſé ſur le modéle de la*

vieille comédie, pour reprendre les vices, tel que les poëſies de Lucilius, d'Horace & de Perſe. Mais autrefois on donnoit le nom de ſatire à des poëmes mêlez de diverſes ſortes de vers, comme Ennius & Pacuve en ont compoſez. On voit manifeſtement que Dioméde ſépare la ſatire de Lucilius, de celle d'Ennius & de Pacuve. La raiſon qu'il donne de cette diſtinction eſt ridicule, & abſolument fauſſe. Ce Grammairien n'avoit pas aſſez examiné la nature & l'origine de ces deux ſatires, qui eſtoient entiérement ſemblables, & par la matiére & par la forme. Car Lucilius n'avoit fait qu'y ajouter un peu plus de politeſſe & plus de ſel, ſans preſque y rien changer, comme on le verra tout à l'heure; & s'il n'avoit pas mis enſemble pluſieurs ſortes de vers dans la meſme piéce, comme Ennius, il avoit fait diverſes piéces, dont les unes eſtoient toutes entiéres de vers hexametres, & les autres de vers ïambes & de vers trochaïques, comme on peut le voir par ſes fragments. En un mot, ſi les ſatires de Lucilius ſont différentes de celles d'Ennius, parce que le premier a beaucoup adjoûté au travail de l'autre, il s'enſuivra de-là que celles d'Horace & celles de Lucilius ſeront auſſi entiérement différentes, puiſqu'Horace n'a pas moins enchéri ſur les ſatires de Lucilius, que celui-ci avoit enchéri ſur celles d'Ennius & de Pacuve. Ce paſſage de Dioméde a auſſi trompé Douza le fils. Ce que je ne dis pas pour mettre en vûë quelque légére faute de ces ſavants hommes, mais ſeulement pour faire voir avec quelle exactitude & avec quelle défiance il faut lire leurs ouvrages, quand il s'agit d'une choſe auſſi obſcure & auſſi ancienne que celle-ci.

Nous trouvons trente ſatires de Lucilius citées dans les anciens. Il nous en reſte meſme des fragments que Douza le fils a ramaſſez avec grand ſoin, & qu'il a accompagnez de judicieuſes remarques. Mais parmi ces fragments, on en trouve fort peu qui faſſent un ſens ſuivi. En voici trois ou quatre aſſez entiers pour faire juger de ſa compoſition & du caractére de ce poëte, qui eſtoit homme conſidérable par ſa naiſſance, puiſque ſa niéce Lucilia fut mere du grand Pompée.

Il décrit la vie des Romains, & cette vie eſt celle de preſque tous

tous les hommes. Voici leur portrait tiré d'après nature, & très-reſſemblant :

Nunc verò à mane ad noctem feſto atque profeſto,
Toto itidem pariterque die, populuſque patreſque
Jactare indu foro ſe omnes, decedere nuſquam,
Uni ſe atque eidem ſtudio omnes dedere & arti,
Verba dare ut cautè poſſint, pugnare doloſè,
Blanditiâ certare, bonum ſimulare virum ſe,
Inſidias facere, ut ſi hoſtes ſint omnibus omnes.

Au lieu que préſentement depuis le matin juſqu'au ſoir, & jour de feſte & jour ouvrier, en un mot tous les jours, on voit le peuple & les ſénateurs ſe promener faſtueuſement dans la place, & tous ne s'étudier & n'avoir d'autre application qu'à tromper finement, & qu'à employer dans toutes leurs actions la ruſe & la fraude, qu'à s'accabler de politeſſes & de civilitez, qu'à contrefaire les gens de bien, & qu'à ſe dreſſer ſecrettement des embûches, comme s'ils eſtoient, non pas concitoyens, mais véritables ennemis.

Dans une autre ſatire il ſe moque de la ſuperſtition de ceux qui adoroient les idoles, & qui les prenoient pour de véritables dieux :

Terriculas Lamias, Fauni quas Pompiliique
Inſtituere Numæ, tremit has, hîc omnia ponit.
Ut pueri infantes credunt ſigna omnia ahena
Vivere & eſſe homines, ſic iſtice omnia ficta
Vera putant, credunt ſignis cor ineſſe ahenis.
Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.

Et toutes les effroyables Lamies, que les Faunus & les Numa Pompilius ont inventées, il les craint ; il croit que tous ſes biens & tous ſes maux dépendent d'elles ; comme les petits enfants croyent que toutes leurs poupées, toutes les ſtatues ſont vivantes ; que ce ſont de véritables hommes, de meſme ces ſuperſtitieux prennent des fictions pour des véritez, & s'imaginent que les

idoles ont ſentiment & vie. Mais il en eſt de ces idoles, comme de l'attelier des peintres, fictions & couleurs pures, rien de vray. Lactance, après avoir rapporté ce paſſage, adjoûte : *Poëta quidem ſtultos homines infantibus comparavit. At ego multo imprudentiores eſſe duco. Illi enim ſimulacra homines putant eſſe, hi deos. Ce poëte compare ces inſenſez aux enfants. Mais moy je les trouve beaucoup plus imprudents, car les enfants prennent les ſtatuës pour des hommes, & ces inſenſez les prennent pour des dieux. C'eſt l'âge qui fait croire aux enfants ce qui n'eſt point, & à ces hommes, c'eſt la folie. Les enfants ſe détrompent bien-toſt, & l'illuſion de ces hommes inſenſez dure & croiſt toûjours.* Avant Lactance, l'auteur du livre de la Sageſſe de Salomon, avoit trouvé que ceux qui adoroient les idoles eſtoient plus inſenſez que les enfants, *Longè inſipientiſſimi atque animis infantium miſeriores.* Sap. xv. 14.

Dans une autre ſatire il eſtabliſſoit ce que c'eſtoit que la vertu, & voici les traits qu'il luy donne :

Virtus, Albine, eſt pretium perſolvere verum
Queis inverſamur, queis vivimu' rebu' poteſſe ;
Virtus eſt homini, ſcire id quod quæque habeat res :
Virtus ſcire homini rectum, utile, quid ſit honeſtum ;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhoneſtum.
Virtus, quærendæ rei finem ſcire modumque :
Virtus, divitiis pretium perſolvere poſſe :
Virtus, id dare quod reipſâ debetur honori :
Hoſtem eſſe atque inimicum hominum morumque malorum ;
Contrà defenſorem hominum morumque bonorum ;
Magnificare hos, his benè velle, his vivere amicum ;
Commoda præterea patriæ ſcire prima putare,
Deinde parentum, tertia jam poſtremaque noſtra.

La vertu, cher Albinus, conſiſte à ſçavoir donner le véritable prix à toutes les choſes qui nous environnent, & parmi leſquelles nous vivons. La vertu de l'homme, c'eſt de ſçavoir ce que chaque choſe

eſt en elle-meſme, de connoiſtre ce qui eſt juſte, utile & honneſte, & ce qui eſt injuſte, inutile, malhonneſte & honteux, en un mot de diſcerner le bien d'avec le mal. La vertu, c'eſt de mettre des bornes & une fin à l'envie d'amaſſer du bien, de ne pas confondre le néceſſaire avec le ſuperflu, & de connoiſtre le prix & l'uſage des richeſſes. La vertu, c'eſt d'honorer ce qui mérite nos honneurs & nos reſpects; c'eſt d'eſtre l'ennemi des méchants, & l'ami des gens de bien; d'eſtimer, élever, & favoriſer en tout ces derniers. Enfin la vertu, c'eſt de rechercher premiérement le bien & l'avantage de noſtre patrie, enſuite celuy de nos peres & de nos meres, & d'eſtre bien perſuadé que le noſtre ne doit tenir que le troiſiéme rang.

C'eſt en vain que Lactance a voulu cenſurer cette définition; ſes reproches paroiſſent pluſtoſt des chicanes, qu'une critique juſte & fondée. *Dans ſon 6. liv. de vero cultu.*

Lucilius ne ſe contenta pas d'attaquer les vicieux, il porta plus haut ſes vûës, il déclara la guerre aux faux dieux, dont il combattit la pluralité, en ſe mocquant publiquement de la ſimplicité des peuples, qui donnoient à une infinité de dieux le vénérable nom de *pere*, qui n'appartient qu'à un ſeul, parce qu'il n'y a qu'un ſeul dieu qui puiſſe eſtre le pere des hommes. Il ſuppoſoit donc fort plaiſamment dans ſa premiére ſatire un conſeil des dieux, qui délibéroient des affaires des hommes.

Conſilium ſummis hominum de rebus agebant.

Il s'agiſſoit ſur-tout de convenir de la punition qu'on devoit faire de Rutilius Lupus, homme très-conſidérable dans la république, mais très-méchant, très-impie & très-factieux. Jupiter parloit le premier, comme de raiſon, & commençoit par ſe plaindre de n'avoir pas eſté à un premier conſeil que les dieux avoient déja tenu ſur ce ſujet:

Vellem conſilio veſtrûm, quod dicitis olim,
Cœlicolæ, vellem, inquam, adfuiſſemu' priore
Conſilio veſtrûm.

Je voudrois de tout mon cœur, Divinitez qui habitez l'Olympe, oui je voudrois de tout mon cœur avoir aſſiſté au premier conſeil que vous avez tenu.

Cela eſt déja aſſez plaiſant de faire dire par Jupiter qu'il voudroit de tout ſon cœur avoir fait une choſe qu'il n'a pas faite ; mais la ſuite eſt encore plus ridicule. Le poëte feint que dans ce conſeil les dieux s'arrogent eux-meſmes les honneurs qu'ils veulent que les hommes leur rendent, & c'eſt Jupiter meſme qui regle que les hommes leur donneront le nom de *pere :*

Ut nemo ſit noſtrûm, quin pater optimu', divûm,
Ut Neptunu' pater, Liber, Saturnu' pater, Mars,
Janu', Quirinu', pater omnes dicamur ad unum.

Qu'il n'y ait aucun de nous autres dieux qui ne ſoit appellé pere très-bon ; que l'on diſe par-tout pere Neptune, pere Bacchus, pere Saturne, pere Mars, pere Janus, pere Quirinus, tous pere depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Ce trait eſt très-fin & très-hardi. Horace ne l'a pas mal imité dans la ſat. VIII. du liv. I.

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,

où il ſe mocque de la vanité des idoles qui ne ſont faites que d'une matiére vile, & qui ne doivent leur naiſſance qu'à la main de l'ouvrier qui les a formées, & qui ſouvent n'a fait un dieu, que parce que la matiére qu'il travailloit ne pouvoit eſtre propre à aucun autre uſage. Pour revenir à Lucilius, il pouſſoit encore plus loin le ridicule, car dans ce meſme conſeil des dieux, après que Jupiter a parlé,

. . . . . *pauſam fecit ore loquendi,*

il fait prendre la parole à Neptune, qui s'engage dans ſon avis à expliquer quelque point ſi embrouillé & ſi difficile, qu'il n'en peut venir à bout, & que réduit enfin à avouer ſa foibleſſe, il s'excuſe, en diſant que quand on feroit revenir des enfers Carneade meſme, qui eſtoit le plus éloquent & le plus ſubtil des philoſophes, il ne ſe tireroit pas de cette difficulté :

Nec ſi Carneaden ipſum ad nos orcu' remittat.

Voilà d'aſſez bons reſtes des plaiſanteries & du ſel que les anciens ont trouvez dans Lucilius.

J'ai fait voir ce que c'eſtoit que l'ancienne ſatire, née dans la débauche, & enſuite portée ſur le théatre. J'ai montré qu'elle avoit donné l'idée de la ſatire d'Ennius, & enfin j'ai prouvé ſuffiſamment que les ſatires d'Ennius & de Pacuve, de Lucilius & d'Horace, ne ſont qu'une meſme eſpéce de poëme, qui n'a reçû ſa perfection que de ce dernier.

Il eſt temps de parler de la ſeconde eſpéce de ſatire que j'ai promis d'expliquer, & qui eſt née auſſi de l'ancienne ſatire. C'eſt celle que l'on appelle Varroniene, ou ſatire Menippée, parce que Varron, le plus ſçavant des Romains, en fut le premier auteur, & qu'il imita dans cet ouvrage les maniéres de Menippe Gadarenien, philoſophe Cynique, qui par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la pluſpart des choſes de cette vie, auxquelles noſtre imagination preſte un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage eſtoit en proſe & en vers, mais les vers n'eſtoient que des parodies des plus grands poëtes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractére de cette eſpéce de ſatire dans ſon dialogue intitulé *la Necromantie.*

La ſatire de Varron eſtoit mêlee de meſme de proſe & de vers, avec cette différence que les vers qu'on y liſoit eſtoient tous de luy. De plus Varron avoit fait un mêlange de Grec & de Latin. Du reſte c'eſtoit la meſme choſe que la compoſition de Menippe, & que les ſatires de Lucilius & d'Horace. Car Menippe & Varron avoient le meſme but, ils vouloient inſtruire en plaiſantant, & dans ce deſſein, ils aſſaiſonnoient leurs railleries des préceptes de la plus profonde philoſophie. Voici le caractére de la ſatire de Varron, comme Cicéron nous l'apprend dans ſes queſtions Académiques, livre 1. où il fait parler Varron luy-meſme en ces termes : *In illis veteribus noſtris quæ Menippum imitati, non interpretati, quâdam hilaritate conſperſimus, multa admiſta ex intimâ philoſophiâ, multa dialecticè dicta. Dans mes anciens ouvrages que j'ai aſſaiſonnez de quelque ſorte de gayeté, en imitant Menippe, & non en le traduiſant, on trouve beaucoup de choſes tirées de la plus profonde philoſophie, beaucoup d'autres expliquées avec toute la dialectique dont je ſuis capable.*

La prose que Varron y avoit mêlée n'empêche pas que Cicéron n'appelle cet ouvrage un poëme, car il respond à ce que Varron vient de dire, *Atque ipse varium & elegans omni fermè numero poëma feciſti, philoſophiamque multis locis inchoaſti, ad impellendum ſatis, ad docendum parum. Vous avez fait un poëme très-varié & très-élégant en toutes maniéres, & en pluſieurs endroits vous avez comme ébauché la philoſophie, aſſez pour exciter, mais non pas aſſez pour inſtruire.* Ce jugement de Cicéron eſt certain : les ſatires de Varron, comme celles d'Ennius, de Lucilius & d'Horace renferment une philoſophie qui peut bien rendre honneſte homme & vertueux, mais non pas philoſophe ; & il eſt aiſé d'en voir la raiſon. Le poëte donne des regles, & il les appuye par des exemples. Mais le philoſophe rend les raiſons de ces regles, & il enſeigne pourquoy une telle choſe eſt bonne, une telle autre mauvaiſe. C'eſt ce que l'exemple du pere d'Horace rend très-ſenſible ; il accouſtumoit ſon fils à fuir les vices, en luy rendant ces vices ſenſibles par des exemples, *Exemplis vitiorum quæque notando. Ne vois-tu pas,* luy diſoit-il, *le malheureux eſtat du fils d'Albius, & la miſére de Barrus? Voudrois-tu reſſembler à Sectanus, qui s'eſt ruiné auprès des courtiſanes, ou à Trebonius, qui a eſté ſurpris en adultére?* Après quoy il adjoûte :

. . . . . *Sapiens vitatu quidque petitu*
Sit melius, cauſas reddet tibi.

Les philoſophes te diront les raiſons pourquoy une choſe eſt bonne ou mauvaiſe, &c. Sat. IV. du liv. I.

Au reſte il faut bien s'empêcher de confondre ce Varron, auteur de la ſatire Menippée, avec Varron qui avoit auſſi fait des ſatires ſans beaucoup de ſuccès. Le premier eſtoit Romain, & s'appelloit M. Terentius Varro ; & le dernier né 34. ans après l'autre, s'appelloit P. Terentius Varro, & eſtoit de la Gaule Narbonnoiſe ; d'un lieu appellé *Atax*, parce qu'il eſtoit ſur la riviére d'Aude, c'eſt pourquoy il fut ſurnommé *Varro Atacinus.*

Quintilien après avoir parlé de la ſatire de Lucilius, adjoûte :

Alterum illud eſt & prius ſatiræ genus, quod non ſolâ carminum varietate miſtum condidit Terentius Varro, vir Romanorum eruditiſſimus. L'autre eſpéce de ſatire, qui eſt meſme la premiére, c'eſt celle que fit Varron, le plus ſçavant des Romains, & dans laquelle il ne ſe contenta pas de méler pluſieurs ſortes de vers. La ſeule difficulté de ce paſſage eſt en ce que Quintilien aſſûre que cette ſatire de Varron eſt la premiére; car comment cela pourroit-il eſtre, puiſque Varron eſtoit beaucoup plus jeune que Lucilius? Quintilien n'a pas voulu dire que la ſatire de Varron fuſt la premiére dans l'ordre des temps, il ſçavoit bien qu'à cet égard elle eſtoit la derniére, mais il a voulu faire entendre que cette ſatire ainſi melée, tenoit plus des ſatires d'Ennius & de Pacuve, qui s'eſtoient donné beaucoup plus de liberté dans cette compoſition, que de celles de Lucilius, qui avoit eſté plus ſévére & plus chaſtié.

Il ne nous reſte plus aujourd'huy de ces ſatires de Varron, que quelques fragments, le plus ſouvent fort corrompus, & que les titres, dont la pluſpart ſont doubles & triples, ce qui fait voir la grande variété des ſujets qu'il y avoit traitez. Nous avons encore de ce Varron ſes ſix derniers livres de la langue Latine qu'il avoit adreſſé à Cicéron, & ſes trois livres de la choſe ruſtique, qu'il compoſa à quatre-vingt ans, & qui ne ſe ſentent nullement de la foibleſſe de cet âge. Tous ces ouvrages ne ſervent qu'à nous faire regretter davantage la perte de ſes ſatires. Quand on a lû ces livres, que l'on connoiſt d'ailleurs la grande réputation de ce perſonnage, qui fut un des Généraux que Pompée employa dans la guerre contre les Pirates, où il ſervit ſi utilement, que Pompée l'honora d'une couronne roſtrale, & que l'on ſçait que d'un commun conſentement il fut appellé le plus ſçavant & le plus grand eſprit des Romains, & que Cicéron luy donne ce grand éloge qu'il eſtoit ſeul Romain, & qu'auprès de luy les autres citoyens n'eſtoient que comme des eſtrangers dans leur propre patrie, il eſt impoſſible de ne pas ſouhaiter de voir au moins des reſtes de ces ſatires qui avoient eſté reçûës avec tant d'applaudiſſement. J'ai donc cru que je ferois une choſe agréable à cette Compagnie de luy

préſenter ici quelques fragments choiſis de ſa proſe & de ſes vers, qui en faiſant juger de ſon génie, pourront en meſme-temps faire honneur à ſes mœurs, & n'eſtre pas inutile pour les noſtres.

Les richeſſes, la naiſſance, le grand ſçavoir meſme, ſont ſouvent de grands obſtacles à la ſageſſe, c'eſt pourquoy Varron diſoit dans une de ſes ſatyres : *Neque auro, aut genere, aut multiplici ſcientiâ ſufflatus quærit Socratis veſtigia. Ceux qui ſont bouffis de leurs richeſſes ou de leur nobleſſe, ou de la grande variété de leur ſçavoir, ne cherchent guéres les traces de Socrate, pour les ſuivre.*

Les Stoïciens avançoient que le ſage eſtoit ſeul riche. Mais il y avoit d'autres philoſophes qui renverſoient cette propoſition, & qui ſoûtenoient que le riche eſtoit ſeul ſage. Varron montroit la fauſſeté de ce principe, & faiſoit voir l'inutilité des richeſſes pour procurer les véritables biens :

Non fit theſauris, non auro pectu' ſolutum,
Non animis demunt curas ac religiones
Perſarum montes, non divitis atria Craſſi.

Ni les tréſors, ni toutes les richeſſes du monde ne procurent la liberté de l'eſprit, & toutes les montagnes d'or des Perſes, & les magnifiques palais de Craſſus n'appaiſent point les inquiétudes, & ne délivrent pas l'ame du joug de la ſuperſtition.

Les ſiécles les plus heureux ont produit de méchants poëtes, & ces méchants poëtes ont toûjours eſté expoſez aux traits de la ſatire. Varron ne les avoit pas épargnez. *Quum Quintipor Clodius tot comœdias ſine ullâ fecerit Muſâ, ego unum libellum non edolem ? Lorſque Clodius fils de Quintus a fait tant de comédies ſans aucun génie, & en dépit des Muſes, eſt-ce que je ne pourrai pas fabriquer un petit livre bien ou mal ?*

Il ne dépend pas de nous de corriger les autres, mais il dépend de nous de les ſouffrir, & l'on gagne beaucoup par cette patience. C'eſt ce que Varron enſeignoit dans ces vers :

Vitium uxoris aut tollendum, aut ferendum eſt.
Qui tollit vitium, uxorem commodiorem præſtat ;
Qui fert, ſeſe meliorem facit.

Il

Il faut ou corriger ſa femme, ou la ſouffrir. Celuy qui la corrige la rend meilleure, & celuy qui la ſouffre, ſe rend meilleur.

La mauvaiſe honte produit ſouvent les meſmes effets que le vice, c'eſt pourquoy rien n'eſt plus utile que de montrer que c'eſt une folie à un homme ſage de s'affliger de paſſer pour fou dans l'eſprit des fous. Cela ne ſe peut autrement. Socrate l'a prouvé dans un de ſes dialogues, & Varron traitant le meſme ſujet, en donne la raiſon dans une comparaiſon fort juſte : *Nam ut arquatis & veternoſis lutea quæ non ſunt æquè ut lutea videntur, ſic inſanis ſani & furioſis videntur inſani. Car comme les choſes qui ne ſont nullement jaunes, paroiſſent pourtant jaunes à ceux qui ont la jauniſſe, de meſme les ſages paroiſſent fous aux fous.*

Les avares ont eſſuyé dans tous les temps bien des traits de ſatire, mais perſonne n'a mis leur folie dans un plus grand jour que Varron dans ces vers :

. . . . . *Denique avarus*
Quî ſanus ? Cui ſi ſtat terra & traditur orbis,
Furando tamen, & morbo ſtimulatus eodem
Ex ſeſe aliquid quærat, cogatque peculi.

Enfin l'avare peut-il eſtre ſage ? Donnez-luy la terre & le monde entier ; poſſedé toûjours de ſa meſme maladie, il ſe volera luy-meſme, & ſe privera de tout pour mettre quelque choſe en réſerve & faire un magot.

Il n'y a rien où il ſoit plus dangereux de ſe tromper que dans le choix de ceux qu'on prend pour guides dans l'étude de la ſageſſe, car la philoſophie a eu ſes héréſies comme la Religion, & pour un philoſophe qui nous mene dans le bon chemin, il y en a cent qui nous égarent. Les uns perdant de vûë la foibleſſe naturelle à l'homme, l'égalent à Dieu ; & les autres, oubliant ſa grandeur & ſa nobleſſe, le dégradent juſqu'à l'eſtat des beſtes. C'eſt contre ce mauvais choix que Varron veut précautionner ſes lecteurs, en leur diſant : *Qu'un malade dans les rêveries de ſa fiévre ne rêve rien de ſi ridicule & de ſi*

extravagant, que quelque philoſophe ne le débite comme un principe ſûr & inconteſtable :

Poſtremò nemo ægrotus quidquam ſomniat
Tam infandum, quod non aliquis dicat philoſophus.

Dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont fait conſiſter le ſouverain bien dans la bonne chére. On a vû des particuliers, comme un Apicius, & comme un Catius dans Horace, faire pour l'inſtruction de leurs cuiſiniers comme des cours de cuiſine, & mettre tout leur eſprit & toute leur application à marquer la nature de toutes choſes, les différentes ſaveurs, les proportions, les harmonies, les gouſts pour faire du mêlange de différentes qualitez un ragouſt exquis, dont on pût dire comme de l'harmonie du monde, *Rerum concordia diſcors.* Pour confondre ces docteurs *de la ſcience de la gueule*, comme parle Montagne, Varron leur dit : *Si quantum operæ ſumpſiſti ut tuus piſtor bonum faceret panem, ejus duodecimum philoſophiæ dediſſes, ipſe bonus jam pridem eſſe factus. Nunc illum qui norunt, volunt emere millibus centum, te qui novit nemo centuſſis. Si de toutes les peines que tu as priſes pour rendre bon ton cuiſinier, tu en avois ſeulement employé la douziéme partie à étudier la philoſophie, tu te ſerois rendu bon toy-meſme. Préſentement ceux qui connoiſſent ton cuiſinier ſont preſts à l'acheter cent mille ſeſterces, & de toy, ceux qui te connoiſſent, n'en donneroient pas cent.*

Il parle à la maniére des anciens Romains, qui ne connoiſſoient d'autre cuiſinier que celuy qui alloit moudre au moulin, & qui faiſoit le pain. *Nec piſtorem ullum noſſent niſi eum qui in piſtrino pinſeret farinam*, dit le même Varron.

Deux mille cinq cens écus.

Deux écus & demy.

Liv. 3. Od. 6.

Horace ſe plaint que de ſon temps la licence s'eſtoit ſi fort gliſſée dans les mœurs, & ſur-tout dans l'éducation des filles, qu'on n'y voyoit plus aucun veſtige de l'ancienne retenuë & de l'ancienne pudeur. *Le plus grand plaiſir de nos filles à marier*, dit-il, *c'eſt d'apprendre les danſes laſcives des Ioniens ; à cet âge elles n'ont point de honte de ſe rendre les membres ſouples, & de les former à des poſtures deshonneſtes ; dès leur tendre enfance elles ne reſpirent qu'un amour criminel :*

Motus doceri gaudet Ionicos
Matura virgo, & fingitur artubus
Jam nunc, & inceſtos amores
De tenero meditatur ungui.

Varron avoit vû la naiſſance & le premier progrès de cette corruption, & c'eſt pour en donner de l'horreur qu'il rapporte les beaux préceptes que l'on donnoit déja aux filles, préceptes entiérement ſemblables à ceux qu'on leur donne aujourd'huy dans nos Opéra, & qui produiſent auſſi les meſmes effets. Voici comme il parle:

Properate vivere, pueræ,
Quas finit ætatula ludere,
Eſſe, amare, & Veneris tenere bigas.

Jeunes filles, haſtez-vous de vivre, vous à qui la jeuneſſe permet de rire, d'eſtre à table, d'aimer, & de tenir les reſnes du char de Vénus. Qu'arrivoit-il de-là? *Non ſolum innubæ fiunt communes*, dit le meſme Varron, *ſed etiam veteres puellaſcunt. Non ſeulement les jeunes filles deviennent débauchées, mais les vieilles meſmes les imitent & font les jeunes. Ce n'eſt pas ainſi*, adjoûte-t-il, *que nos anceſtres élevoient leurs filles. Ils ne ſouffroient pas meſme chez eux qu'elles paruſſent à leurs feſtins, de peur que leurs oreilles ne fuſſent abreuvées de quelques mots libres & qui ſentiſſent l'amour. Virgo de convivio abdicatur, quod majores noſtri virginis acerbæ aures Veneris vocabulis imbui noluerunt.*

Voilà une légére idée des ſatires Ménippées de Varron. Le livre de Sénéque ſur la mort de Claudius, celuy de Boëce de la Conſolation de la Philoſophie, celuy de Pétrone, & les Céſars de l'Empereur Julien, ſont autant de ſatires Ménippées, entiérement ſemblables à celles de Varron. Mais le titre de la ſatire de Pétrone n'eſt pas *ſatyricon* par un *y*, car cet ouvrage n'a aucune affinité, aucune reſſemblance avec la poëſie ſatyrique des Grecs, mais *ſaturicon* ou *ſatiricon* à *ſatirâ*, comme je l'ai expliqué.

Nos auteurs François ont auſſi écrit dans ce genre, & nous avons en noſtre langue deux ouvrages de ce caractére, qui ne cédent l'avantage, ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier, c'eſt le Catholicon, qui porte meſme le nom de ſatire Ménippée, où les Eſtats tenus à Paris par la Ligue en 1593. ſont

ſi ingénieuſement dépeints, & ſi parfaitement tournez en ridicule, & qui fut ſi favorablement reçû des deux partis. L'autre, c'eſt la pompe funébre de Voiture par Sarraſin, où le ſérieux & le plaiſant ſont mêlez avec une adreſſe merveilleuſe. Je mettrois auſſi du nombre de nos ſatires Ménippées l'ouvrage de Rabelais, ſi ſa proſe eſtoit plus mêlée de vers, & ſi par les ordures affreuſes qu'il y a ſemées, il n'avoit corrompu la nature & le caractére de cette ſeconde eſpéce de ſatire, & donné une très-mauvaiſe idée de ſa vie & de ſon cœur, lorſqu'il cherche à en donner une fort bonne de ſes études & de ſon eſprit.

Voilà l'eſtat auquel Horace trouva la ſatire. Il avoit devant les yeux les ſatires dramatiques, ou Exodes, qui bien que remplies d'obſcénitez & de groſſiéretez qu'il condamnoit, ne laiſſoient pas de renfermer beaucoup de plaiſanteries & beaucoup de ſel. Il avoit auſſi l'autre ſorte de ſatire, je veux dire les diſcours d'Ennius, ceux de Pacuve & ceux de Lucilius, & il pouvoit profiter des unes & des autres.

Ennius avoit le premier dégroſſi & poli l'ancienne poëſie, il avoit banni la rudeſſe des vers Saturniens, & appris aux poëtes à grimper ſur le Parnaſſe, dont les chemins leur eſtoient inconnus. C'eſt ce qu'il dit luy-mêſme :

. . . . . *Scripſere alii rem*
Verſibu' quos olim Fauni vateſque canebant,
Quum neque Muſarum ſcopulos quiſquam ſuperarat,
Nec dicti ſtudioſus erat.

Les autres ont écrit les guerres en des vers que les Faunes & les devins chantoient jadis dans les bois, lorſque perſonne n'avoit encore ſurmonté les rochers des Muſes, & qu'on n'avoit aucun ſoin de ſa diction. C'eſt pourquoy Lucréce dit de luy, qu'*il fut le premier qui rapporta de l'Helicon une couronne immortelle :*

. . . . . *Qui primus amœno*
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam.

Auſſi Ennius avoit-il ſi bonne opinion de ſa poëſie, qu'il diſoit

dans le premier livre de ſes Annales, que l'ame & l'eſprit d'Homére eſtoient paſſez dans ſon corps par la loy de la Métempſycoſe. Mais comme Horace l'a remarqué, beaucoup de ſes vers trop durs ou trop légers, *gravitate minores*, & ſur-tout le défaut d'art, ſoûtiennent mal ſa vanité & démentent la doctrine de Pythagore. Ovide a fort bien jugé d'Ennius quand il a écrit :

Ennius ingenio maximus, arte rudis, *Triſt. lib. 2.*

Et ailleurs,

Ennius arte carens.

Ce jugement eſt très-juſte, & c'eſt à tort qu'un ſçavant homme a voulu s'y oppoſer. Il n'eſt pas meſme difficile d'en donner la raiſon. L'art manquoit à Ennius, parce que comme il n'avoit pas encore eu le temps d'étudier les originaux Grecs, & de démêler tout le myſtére de la compoſition du poëme Épique & du poëme Dramatique, il n'avoit nullement connu ce que c'eſt que la fable & la conſtitution ou l'unité du ſujet qui fait l'ame de ces poëmes. Cela eſt ſi vray, que ſes Annales ne ſont pas tant un poëme qu'une hiſtoire. A l'égard du poëme Dramatique, comme il n'eſtoit que traducteur, il n'avoit beſoin que de ſon eſprit pour attraper la nobleſſe & la majeſté de la tragédie Grecque. Tous les défauts qu'on luy a reprochez n'empêchent pourtant pas qu'il ne doive eſtre regardé comme fort grand poëte, par rapport à tous les poëtes Latins qui l'avoient précédé, & il mérite tous les éloges que les anciens luy ont donnez. Mais par rapport à ceux qui l'ont ſuivi, ſon mérite diminuë, & il eſt encore groſſier. C'eſt ce que Properce a voulu faire entendre, quand il a dit :

Ennius hirſutâ cingat ſua tempora quercu.

Qu'Ennius ceigne ſon front d'une couronne groſſiére & ſans art.
Quintilien a fort bien jugé de ce poëte, quand il a écrit : *Ennium ſicut ſacros vetuſtate lucos adoremus, in quibus grandia* *Lib. 10. c. 1.*
& antiqua robora jam non tantam habent ſpeciem quantam

religionem. Nous devons révérer Ennius comme nous révérons les anciens bois ſacrez, dont les cheſnes auſſi élevez qu'antiques, ne ſont plus ſi agréables par leur beauté, que reſpectables par la religion qui les a conſacrez.

Mais pour ce qui eſt de ſes ſatires, comme c'eſt un poëme tout Romain, le défaut d'art qu'on a reproché à Ennius ne devoit pas eſtre ſi ſenſible dans cet ouvrage, & je ne doute pas que ce ne fuſt ce qu'il avoit fait de plus parfait.

A l'égard de ſon neveu Pacuve, les fragments qui nous en reſtent ſont ſi peu conſidérables & ſi peu ſuivis, qu'ils ne peuvent nullement ſervir à nous faire juger ſûrement de ſon eſprit & de ſes ouvrages. Nous ſommes obligez de nous en rapporter à ce que les anciens en ont dit. Par un endroit de l'Orateur de Cicéron, il paroît que ſes vers paſſoient pour mieux travaillez & plus ornez que ceux de ſon oncle, qui eſtoient plus négligent dans ſa compoſition : *Ennio delector, ait quiſpiam, quod non diſcedit à communi more verborum : Pacuvio, inquit alius ; omnes apud hunc ornati elaboratique ſunt verſus : multa apud alterum negligentiùs.* Une autre louange qu'on luy donnoit, c'eſt d'eſtre plus ſçavant que tous les autres poëtes. C'eſt ce qu'Horace luy accorde luy-meſme :

Aufert Pacuvius docti famam ſenis, Accius alti.

Pacuve remporte la louange d'eſtre plus ſçavant, Accius d'eſtre plus ſublime. Ce qui eſt confirmé par Quintilien : *Virium tamen Accio plus tribuitur ; Pacuvium videri doctiorem, qui eſſe docti affectant, volunt. On trouve pourtant plus de force à Accius, & ceux qui affectent de paſſer pour ſçavants, trouvent plus de ſçavoir dans Pacuve.* Cette réputation de ſçavoir venoit ſans doute de beaucoup de traits de phyſique qu'il avoit mêlez dans ſes écrits, comme je l'ai prouvé dans mes Remarques.

Pour ce qui eſt de Lucilius, il eſtoit plus poli & plus limé qu'Ennius & que Pacuve, mais il avoit encore bien des défauts; ſa poëſie eſtoit un fleuve, mais un fleuve plein de boüe & de limon. Il avoit aſſez de ſel & de plaiſanterie, mais nul badinage, nulle gentilleſſe dans l'eſprit. Ses ſatires n'eſtoient pas

proprement des railleries, mais des libelles. Sa compoſition eſtoit encore dure & peu travaillée; il chargeoit ſes vers de paroles inutiles, & de repriſes qui jettoient ſon lecteur dans un labyrinthe dont il ne pouvoit ſortir. Un autre vice encore de ſa compoſition, c'eſt qu'il y avoit fait un mêlange fort bizarre de Grec & de Latin. Cette nouveauté ne luy avoit pourtant pas eſté inutile, car elle luy avoit attiré des admirateurs ſi zélez, qu'ils le préféroient à tous les poëtes, & qu'il y en avoit meſme qui portoient des fouets ſous leurs robes pour en frapper ceux qui oſeroient s'oppoſer à leur ſentiment. Je ne ſçais meſme ſi ce mêlange n'avoit pas contribué à tromper Quintilien, ce rhéteur ſi ſage & ſi bon critique, car il a trouvé dans Lucilius une érudition merveilleuſe, *Eruditio*, dit-il, *in eo mira, &c.* Ce qui eſt entiérement oppoſé au jugement de Cicéron, qui, quoyque d'ailleurs grand partiſan de ce poëte, n'y a trouvé qu'une doctrine fort médiocre : *Et ſcripta illius leviora*, dit-il, *ut urbanitas ſumma appareat, doctrina mediocris. Ses ouvrages ſont aſſez légers. On y trouve beaucoup de plaiſanterie & peu d'érudition.*

Voilà quels ont été les poëtes & les ouvrages ſur leſquels Horace s'eſt formé. Comme il avoit un heureux génie, & le ſecours de l'érudition, il s'éleva beaucoup plus au-deſſus de Lucilius, que celuy-ci ne s'eſtoit élevé au-deſſus des autres poëtes qui avoient eſté avant luy. Mais il ne laiſſe pas de ſe regarder toûjours comme ſon inférieur à cauſe de l'invention, dont il luy fait tout l'honneur, parce qu'effectivement il avoit donné un nouveau tour à la ſatire, & y avoit mieux attrapé l'air de la vieille comédie. Si nous avions tous ces poëmes, nous verrions l'uſage qu'Horace en avoit fait. Car il ne faut pas douter qu'il n'ait beaucoup emprunté d'eux. Et nous pourrions luy dire ce que Cicéron diſoit à Ennius qui avoit pillé Névius : *Ab illis ſumpſiſti multa, ſi fateris, vel ſi negas, ſubripuiſti. Tu as emprunté d'eux beaucoup de choſes, ſi tu l'avouës, & ſi tu le nies, tu les as volées.*

Voilà tout ce que je puis dire en général ſur la ſatire. Il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter davantage ſur ce ſujet; j'en ai aſſez

dit pour faire juger de la nature des satires d'Horace, & de celles des poëtes qui l'ont devancé, & de ceux qui l'ont suivi. Cependant le lecteur doit se souvenir que le nom de satire en Latin, ne convient pas moins à des discours qui sont faits pour louer la vertu, qu'à ceux où l'on s'est proposé de blâmer le vice. Il n'en est pas de mesme dans nostre langue, où le seul nom de satire fait trembler ceux qui ont des vices qu'ils voudroient cacher sous le masque de la vertu, ou à qui la conscience reproche des fautes secrettes :

. . . . . *Cui frigida mens est*
Criminibus, tacitâ sudant præcordia culpâ.

Car en François qui dit *satire*, dit un ouvrage plein de médisances & de railleries, & fait sur-tout pour reprendre les vices & les défauts, & pour relever les sottises, les impertinences, & les ridicules qui regnent en certains temps & dans certaines personnes. Le mot ne laisse pourtant pas d'estre toûjours le mesme ; mais les Latins dans les titres de leurs livres n'ont eu égard le plus souvent qu'au mot & à l'estenduë de sa signification, fondée sur l'étymologie, au lieu que les François n'ont regardé qu'au premier & au plus grand usage que l'on en a fait dans ses commencements, de railler & de médire. Ainsi ce mot doit toûjours estre écrit en Latin par un *u*, ou par un *i*, *satura*, ou *satira*, & en François par un *i* simple. Ceux qui l'ont écrit avec un *y*, ont crû avec Scaliger, Heinsius & beaucoup d'autres, que les divinitez des bois, que les Grecs appelloient *Satyres*, & les Romains *Faunes*, avoient donné leur nom à ces piéces, & que du mot *satyrus*, on avoit fait *satyra*, & que ces satires avoient une grande affinité avec les piéces satyriques des Grecs. Ce qui est entiérement faux, comme Casaubon l'a fort bien prouvé, en faisant voir que du mot *satyrus*, on ne peut jamais former *satyra*, mais *satyrica*, & en marquant les différences essentielles qu'il y avoit entre les poëmes satyriques des Grecs, & les satires des Romains. M. Spanheim dans sa sçavante Préface des Césars de l'Empereur Julien, a adjoûté de nouvelles réflexions à ce que ce judicieux

judicieux critique en avoit écrit, & il a eſtabli avec beaucoup de jugement cinq ou ſix différences très-ſenſibles entre ces deux poëmes. Les Grecs n'ont jamais rien eû d'approchant de la ſatire Romaine que leurs *Silles*, qui eſtoient auſſi des poëmes mordants, comme on peut facilement le reconnoiſtre encore par quelques fragments qui nous reſtent des Silles de Timon, & qui reſſemblent ſi fort à la pluſpart des traits des ſatires d'Horace, qu'ils pourroient fort bien eſtre appellez des ſatires, comme les ſatires pourroient eſtre appellées des *Silles*. Il y a pourtant cette différence eſſentielle, que les Silles des Grecs eſtoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des ſatires des Romains, où, ſi l'on trouve quelquefois quelque parodie, on voit bien que ce n'eſt qu'en paſſant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuſer; & que par conſéquent la parodie ne fonde pas l'eſſence de la ſatire, comme elle fonde l'eſſence des Silles.

C'eſt en vain que le ſçavant Heinſius, dans ſon traité de la ſatire d'Horace, a voulu s'oppoſer à ce que Caſaubon a écrit, & prouver contre luy que la ſatire des Romains ne différoit en rien des ſatyres ou poëmes ſatyriques des Grecs. Tout ſon ouvrage n'eſt fondé que ſur des vûës très-fauſſes, comme il ſeroit aiſé de le démontrer. Mais je crois que ce qu'on vient de dire ſuffit, & la vérité me paroît eſtablie d'une maniére aſſez ſenſible.

Au reſte, ſous prétexte que les invectives & les railleries ſont le fondement de la ſatire, on pourroit peut-eſtre s'imaginer que toutes les ſortes de poëmes où les anciens ont répandu leur bile, peuvent eſtre compris ſous ce nom, & que les ïambes d'Archilochus, qui eſtoient ſi piquants & ſi amers, qu'ils réduiſoient au déſeſpoir ceux qu'ils attaquoient, ne méritent pas moins le nom de ſatires que celles de Lucilius & d'Horace. Mais rien ne ſeroit plus mal fondé. Horace a imité les poëſies d'Archilochus :

..... *Numeros animoſque ſecutus Archilochi.* *Epiſt. 19. l. 1.*

Nous avons dans le v. liv. des piéces où il paroît avoir trempé

sa plume dans le fiel de ce poëte Grec. Il n'y a rien de plus amer que l'ode IV. contre Ménas, que l'ode V. contre Canidie, que la VIII. & la XII. contre une vieille débauchée. Cependant Horace, ni perſonne après luy, n'a donné le nom de ſatires à ces piéces, & nous n'oſerions le leur donner. Les railleries peuvent eſtre les meſmes, ſans que les ouvrages où elles ſont employées ceſſent d'eſtre différents ſi leur nature eſt différente. Horace appelle Gorgonius *puant* dans ſes ſatires, *Gorgonius hircum*; il donne le meſme trait à Mævius dans l'ode X. du liv. V. *Olentem Mævium*. Cette Ode ne laiſſe pourtant pas d'eſtre un poëme très-différent de la ſatire; & ce ne ſeroit que très-improprement, & par emprunt, qu'on luy donneroit ce nom, car les railleries ne fondent pas l'eſſence de la ſatire, & elle eſt un poëme différent des Odes, & par la variété de ſes ſujets, & par la nature du vers qu'elle employe. Quoyqu'il ſoit vray, comme l'a fort bien dit Ariſtote, que le vers ne fonde pas proprement l'eſſence du poëme, & que ce ſoit la nature de l'imitation qui le conſtituë, cependant quand on a enfin trouvé le genre de vers qui luy convient, & qu'on s'y eſt arreſté, ce genre de vers entre naturellement dans la définition de ce poëme. Par exemple, la tragédie Grecque fut long-temps ſans le vers qui luy convenoit, mais l'ïambe-trimetre ayant enfin eſté trouvé le plus propre, & ayant ſuccédé au tétrametre, dont elle s'eſtoit ſervie pendant qu'elle eſtoit toute ſatyrique & pleine de danſes & de mouvement, ce vers ïambe-trimetre, ſi propre à la converſation & à l'action, entra dans la définition de la tragédie. Il en eſt de meſme de la ſatire; elle ne s'arreſta pas d'abord à une ſeule ſorte de vers, elle flotta, pour ainſi dire, entre le vers héxametre, le trochaïque & le tétrametre, comme nous l'avons vû. Mais après que les plus grands poëtes ſatiriques luy ont entiérement conſacré le vers héxametre, comme le plus convenable, ce vers renfermé dans les bornes marquées, & qu'Horace ſeul a ſçû garder, ne conſtituë pas moins l'eſſence de ce poëme, que la nature de ſon imitation, & l'objet qu'il ſe propoſe. Ainſi la ſatire eſt un poëme en vers héxametres ſimples, & qui tiennent

de la converſation, fort varié, & qui, aſſaiſonné du ſel & des railleries de la vieille comédie, renferme pluſieurs choſes inſtructives & utiles pour les mœurs.

Après avoir expliqué la nature, l'origine & le progrès de la ſatire, noſtre ſujet nous conduiroit naturellement à parler de la naiſſance & du progrès de la ſatire Françoiſe, & à examiner ſi elle eſt ſupérieure ou inférieure à la Latine, & en quoy conſiſte l'avantage ou le déſavantage qu'elle peut avoir.

En ſecond lieu, il nous meneroit à porter un jugement ſur les trois ſatiriques Latins qui nous reſtent, Horace, Perſe & Juvenal. Jule Scaliger s'eſt infiniment trompé dans le jugement qu'il en a porté dans le VI. liv. de ſa poëtique. Car il a avancé: que, *Juvenal eſtoit auſſi préferable à Horace, qu'Horace eſt meilleur poëte que Lucilius. Sed eum tanto anteponere decet Horatio, quanto melior Horatius Lucilio judicatur.* Caſaubon n'a pas parlé ſi ouvertement, mais on voit bien qu'il donne beaucoup à Juvenal & à Perſe. Heinſius eſt fort éloigné de leur ſentiment. L'examen de toutes les raiſons qu'on pourroit alléguer de part & d'autre, donneroit lieu à une critique ſérieuſe & utile.

En troiſiéme lieu, noſtre ſujet demanderoit que l'on comparaſt les trois ſatiriques Latins aux deux ſatiriques François qui ont effacé tous leurs rivaux dans ce genre de poëſie, & que l'on recherchaſt les cauſes de ce qu'une nation auſſi ingénieuſe que la noſtre, & auſſi portée à la médiſance & à la raillerie, comme le témoignent ſes chanſons, dont Rome & Athenes pourroient eſtre jalouſes, a eu tant de peine à réuſſir à la ſatire, que ce n'eſt que dans le dernier ſiécle qu'on a vû ce poëme prendre quelque forme, & que nous ne comptons encore que deux poëtes ſatiriques juſqu'à noſtre tems, les noms de ceux que l'exemple de Regnier porta à le ſuivre, n'eſtant pas meſme connus aujourd'huy. Car qui eſt-ce qui connoît Sigone, Motin, Touvant, Berthelet, &c. qui ont tous fait des ſatires?

Ceux à qui les ſuccès de M. Deſpreaux ont inſpiré le courage d'entrer dans cette lice, ſont bien ſupérieurs à tous ces gens-là;

on voit dans leurs essais du génie, & si ce génie estoit nourri par de bonnes études, il se fortifieroit & se perfectionneroit, & nous aurions le plaisir de voir que comme nous égalons déja les anciens par la beauté de cette sorte de poësie, nous les surpasserions par le nombre des poëtes qui s'y seroient distinguez.

Il n'y en eu que trois sous la République dans l'espace de près de 150. ans, qui s'écoulérent depuis la naissance d'Ennius jusqu'à la mort de Lucilius.

Il n'y en a eu de mesme que trois sous les Empereurs dans le cours de près de 160. années, depuis la naissance d'Horace jusqu'à la fin de la vie de Juvenal.

Et parmi nous, un seul regne en auroit produit un plus grand nombre, si on estoit entré dans une noble émulation, & qu'on eût appellé l'art au secours de la nature. Car on peut dire de nostre nation sur la satire, ce qu'Horace disoit de la sienne sur la tragédie :

Horace dit : *Nam spirat tragicum.*

Nam spirat satiram satis, & feliciter audet.

Enfin le sujet demanderoit nécessairement que l'on examinast, si la satire est un poëme permis, & que l'on puisse faire en conscience. Il est constant que les Loix des XII. tables l'avoient sévérement deffendu, comme je l'ai déja expliqué. Mais alors c'estoit un poëme très-grossier, & on l'avoit porté à un tel excès d'emportement & de rage, que personne n'estoit épargné, de sorte qu'on eût besoin du secours des Loix pour arrester ce dangereux torrent d'invectives & de médisances atroces. Au lieu que dans la suite ce poëme changea presque entiérement de nature, & les poëtes y mêlérent tant de politesse, & le remplirent de préceptes si utiles pour la doctrine & pour les mœurs, qu'ils donnérent par-là un bon passeport à leurs railleries, & qu'en gagnant la faveur des grands & des princes, ils se mirent à couvert de la Loy. Lucilius, Horace, Juvenal & Perse ont fait impunément des satires ; ils ne se contentoient pas de désigner les gens par leurs emplois, & par leurs dignitez, qui auroient suffi pour les faire connoistre, ils les nommoient par nom & par surnom ; & ni le Sénat, ni Auguste, ni Néron,

qui y avoit encore plus d'intéreſt, ni Domitien, ni Trajan n'ont cherché à réprimer cette licence. Cela eſt certain, mais ce n'eſt pas là le point de la difficulté, & il ne s'agit pas de ſçavoir ce que des payens ont pû faire, leur autorité ne pouvant & ne devant eſtre d'aucun poids pour nous qui avons des regles plus parfaites. La queſtion eſt de ſçavoir ſi nous le pouvons aujourd'huy; ſi des Chreſtiens peuvent en ſûreté de conſcience s'occuper à ce genre de poëſie. Le caractére de la Religion Chreſtienne eſt la charité, qui renferme l'amour du prochain. Tout ce qui peut nuire à notre prochain, ou qui peut l'affliger eſt incompatible avec cet amour. Les ennemis de la ſatire tireront de-là aiſément la conſéquence. D'ailleurs le ménagement que nous devons avoir pour noſtre prochain dans la correction, & la conduite que nous devons tenir, ſont ſi préciſément marquez dans l'Evangile, qu'il paroît bien difficile d'accorder la ſatire avec ces devoirs qui nous ſont ſi formellement preſcrits.

Les partiſans de la ſatire ne demeureront pas ſans reſponſe, & ils tireront l'apologie de ce poëme du fond de ſa nature & de ſa définition. C'eſt un poëme deſtiné à reprendre les vices & à relever les ſottiſes & les ridicules; non-ſeulement la Religion le ſouffre & le permet, mais elle le demande. C'eſt un poëme utile pour les mœurs; il ne peut donc eſtre oppoſé à la Religion, rien de tout ce qui leur eſt utile, & dont la fin eſt un bien par conſéquent, ne pouvant luy eſtre oppoſé, & rien de tout ce qui luy eſt oppoſé le moins du monde, ne pouvant avoir la moindre ombre d'utilité. Ce n'eſt donc pas la ſatire qui eſt criminelle, c'eſt l'abus qu'on en peut faire, en ne gardant ni les meſures ni les bornes qu'elle doit avoir. Malheur à ceux qui s'en ſerviroient par malignité, ou par un eſprit de vengeance, & pour faire à leur prochain des playes qu'ils ne ſçauroient guérir.

Voilà de grands ſujets, mais c'eſt une matiére trop vaſte pour eſtre renfermée dans un ſeul diſcours, elle peut donner lieu à pluſieurs diſſertations fort eſtenduës.

J'adjoûterai ſeulement ici que la ſatire eſt un poëme beaucoup

plus difficile que l'on ne s'imagine. Premiérement, elle eſt difficile par les ménagements qu'il y faut garder; le chemin eſt gliſſant & environné de précipices.

En ſecond lieu, elle eſt d'autant plus difficile, qu'elle a moins de pardon à eſpérer; car celuy qui s'érige en Cenſeur public, doit eſtre exempt de tous les vices, de tous les défauts, & de tous les ridicules qu'il reprend dans les autres, *integer ipſe*, ou n'attendre aucun quartier. Il cherche à faire rire, & il le fera à ſes dépens.

Une troiſiéme raiſon de ſa difficulté, c'eſt l'amour propre & la pente qu'on a à ſe tromper ſoy-meſme, en prenant pour génie & pour talent de la poëſie une facilité à rimer, & une malignité naturelle, aiguiſée par une jalouſe envie de médire & de blâmer. Ce n'eſt pas là le caractére de la ſatire. C'eſt un poëme qui a ſes loix comme les autres, & pour y réuſſir il faut non ſeulement du génie & de l'art, mais un ſçavoir profond, nourri de la plus ſublime philoſophie, & égayé par tout ce qui peut luy oſter ſes épines & l'adoucir. Un ignorant peut faire une bonne chanſon, un bon madrigal, mais il ne fera jamais une bonne ſatire; & quant à l'envie de médire & de blâmer, rien n'eſt plus oppoſé à la nature de ce poëme. Il oſte le maſque aux vices, il peint au naturel les défauts & les ridicules des hommes, mais jamais il ne donne au vice les couleurs de la vertu, ni à la vertu les couleurs du vice. Le mérite luy eſt toûjours précieux. Lucilius louoit Scipion & les plus grands perſonnages de Rome, dans le meſme ouvrage où il s'acharnoit ſur Lupus & ſur Métellus;

Hor. ſat. 1. lib. 2. *Scilicet uni æquus virtuti atque ejus amicis,*

Ne reſpectant que la vertu ſeule, & ceux qu'elle avouoit pour ſes favoris.

PREMIER MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LA queſtion qui regarde l'origine des Lettres Grecques qui fut agitée dans une de nos aſſemblées, à l'occaſion des Lettres Attiques dont parle Pauſanias, pourroit eſtre le ſujet d'une ample Diſſertation, & pluſieurs ſçavants ont traité cette matiére. Elle a eſté éclaircie par divers Auteurs qui ont écrit ſur la vérité de la Religion Chreſtienne ; parce qu'un des plus grands principes dont les anciens Peres ſe ſont ſervis contre les Payens, a eſté de prouver que l'antiquité des ſaintes Ecritures eſt fort ſupérieure à tout ce qu'il y a de plus ancien dans le Paganiſme. Elle a auſſi eſté plus particuliérement examinée par ceux qui ont écrit de l'origine des langues. Mais un de ceux qui a le mieux éclairci ce qui a rapport à cette queſtion, eſt Joſeph Scaliger dans ſes notes ſur la Chronique d'Euſebe, dans leſquelles il a inſéré une ſçavante Diſſertation, par laquelle il a prouvé que les Lettres Grecques & celles de l'Alphabet Latin, qui en ont eſté formées, tirent leur origine des anciennes Lettres Phéniciennes ; ce qu'il a montré non ſeulement par le témoignage de pluſieurs auteurs, mais auſſi par les figures de différents alphabets anciens, qu'il a comparez enſemble, dont il a conclu que les noms & les figures des Lettres avoient un tel rapport, qu'on ne pouvoit douter qu'elles n'euſſent la meſme origine.

Ceux qui ont écrit depuis, ont preſque tous ſuivi & copié Scaliger, adjoûtant ſeulement divers paſſages qu'il s'eſtoit contenté d'indiquer, & ce qui a eſté fait de meilleur depuis ce temps-là, roule ſur ſes obſervations.

Walton a écrit auſſi fort au long ſur cette meſme queſtion

dans le 5. chapitre de ſes Prolégoménes ſur la Bible Polyglotte d'Angleterre. Purchas dans le Traité Anglois qu'il a mis au commencement de ſon premier volume, a ramaſſé tout ce qui avoit eſté dit de plus curieux ſur le meſme ſujet, & il y a joint pluſieurs Alphabets, mais la pluſpart faux & de pure invention.

Thevet, Angelo Rocca, l'auteur de la deſcription de la Bibliothéque Vaticane, celuy qui a fait imprimer 70. Alphabets différents à Rome, Poſtel dans ſon Alphabet de douze langues, & d'autres qui les ont copiez, avoient une ſi médiocre connoiſſance des langues, & meſme de la matiére, qu'on ne peut faire aucun fond ſur ce qu'ils en ont écrit, puiſqu'ils ont donné un aſſez grand nombre d'Alphabets imaginaires qui ne furent jamais ; & les obſervations qu'on en pourroit tirer, ſeroient entiérement frivoles.

Ainſi pour éclaircir la queſtion avec méthode, il faut eſtablir quelques propoſitions préliminaires qui y ont rapport.

La principale eſt que de tous les livres, qui non ſeulement reſtent encore, mais de tous ceux qui ont eſté connus par les anciens, il n'y en a point qui ne ſoit beaucoup plus récent que les livres de Moyſe. C'eſt ce que Joſéphe a prouvé clairement dans ſes livres contre Apion : Euſébe dans la Préparation évangélique : Clement Aléxandrin, & en un mot tous les anciens Apologiſtes de la Religion Chreſtienne. Joſéphe prétend que les Grecs n'avoient rien de plus ancien que la Poëſie d'Homére ; Bochart le réfute ſur ce qu'il y avoit eû pluſieurs Poëtes avant luy. Cependant du temps de Joſéphe, ce qu'il diſoit eſtoit vray, puiſque les Grecs meſme reconnoiſſoient que la pluſpart des vers qu'on faiſoit paſſer comme plus anciens, eſtoient ſuppoſez, comme pluſieurs ſçavants hommes l'ont prouvé en parlant de ceux d'Orphée.

Puiſqu'il eſt donc certain que les Livres ſacrez ſont beaucoup plus anciens que tout ce que les Payens avoient entre les mains, il s'enſuit que les Lettres eſtoient auſſi plus anciennes que celles des nations diſtinguées du peuple de Dieu.

On ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire de faire attention ſur les fables que racontent les Egyptiens touchant le nombre prodigieux

prodigieux de Livres qu'ils attribuënt à leur Mercure Triſmégiſte. Les deux ouvrages que nous avons ſous ſon nom portent des marques ſi certaines de nouveauté, qu'il n'y a perſonne qui doute préſentement de leur ſuppoſition. Le témoignage de Jamblichus eſt trop récent, & la ſuperſtition de ce philoſophe trop groſſiére, pour lui laiſſer la moindre autorité : & tout ce que le Pere Kircher a dit dans ſon *Prodromus Linguæ Ægyptiacæ reſtitutæ*, & dans ſon *Œdipus Ægyptiacus* ſur l'antiquité de ces Livres & des Lettres Égyptiennes, en a encore moins. On ne doit pas adjouter plus de foy à ce qu'il dit de tant de Livres en langue Égyptienne ſur les antiquitez du Pays, ſur la Phyſique & ſur l'Aſtronomie. Car quoyqu'il en donne un Catalogue, on eſt aſſûré que ni luy ni perſonne ne les ont jamais vûs. Walton & tous ceux qui ont écrit depuis, en jugent de cette maniére, & ce qu'on doit adjoûter, eſt que les paſſages qu'il cite des Auteurs Arabes, qui ſe réduiſent néanmoins à deux ou trois, très-mépriſables, méritent encore moins de conſidération que les autres preuves, dont tous les ſçavants ont tellement reconnu la foibleſſe qu'on ne les cite que pour les réfuter. Les Arabes dont pluſieurs ont parlé des Lettres anciennes Égyptiennes, n'en ont eu aucune connoiſſance, juſques-là meſme que ſouvent il paroît qu'ils n'ont pas diſtingué les Lettres Égyptiennes d'avec les Grecques. Quelques Alphabets qui ſe trouvent dans leurs Livres, ſont faits à plaiſir, comme ceux qui ſe trouvent dans les Livres de Magie, & ils ont rapport aux Taliſmans & à l'Aſtrologie judiciaire, dont cette nation a toujours eſté fort prévenue.

On ne croit donc pas qu'il y ait la moindre attention à faire ſur ce que dit le Pere Kircher, que les Lettres telles que les Égyptiens ou Coftes les ont encore préſentement, ſont les anciennes Lettres Égyptiennes ; que Cadmus étoit Égyptien, & qu'il les porta en Phénicie, d'où les Grecs les empruntérent. Mais on doit ſuivre l'opinion commune de preſque tous les Auteurs Grecs & Latins, qui conviennent que Cadmus parti de Phénicie, communiqua aux Grecs les premiéres Lettres, qui furent depuis appellées Ioniques ; c'eſt par cette raiſon que ces Lettres

Prodrom. Ægypt. c. 1.

ſont appellées dans un vers de Timon cité par Sextus Empiricus,

Les ſignes ou notes Phéniciennes de Cadmus.

Pluſieurs ſçavants, & entre autres M. Bochart dans ſon Phaleg, ont entrepris de prouver que la langue Phénicienne eſtoit la meſme que l'Hébraïque : & que la Punique, ou celle de Carthage, eſtoit auſſi la meſme. Il y a certainement une grande conformité, mais elle n'eſt pas telle qu'on puiſſe dire que ces langues fuſſent les meſmes, car la peine que Scaliger, Saumaiſe, Samuel Petit, Bochart & d'autres ont eu à expliquer la ſcene Punique du Pœnulus de Plaute, en eſt une preuve, auſſi-bien que l'obſcurité des Médailles & de quelques Inſcriptions Puniques, qui n'ont pû juſqu'à préſent eſtre lûës & encore moins expliquées par les ſçavants, quoyque les caractéres de la pluſpart ſoient très-nets & très-bien conſervez. Ces caractéres ont changé ſans doute avec le temps, & ſi on avoit des Livres, ou un aſſez grand nombre de monumens, pour démêler l'obſcurité dans laquelle ils ſont encore, on pourroit ſans doute trouver leur origine, comme on voit manifeſtement celle des anciennes Lettres Grecques, en les comparant avec l'Alphabet ancien des Hébreux.

Scaliger jugea très-prudemment, que pour faire cette comparaiſon juſte, il ne falloit pas la déterminer ſur les Lettres dont les Juifs ſe ſervent depuis le retour de la Captivité, & qu'ils appellent l'Écriture Aſſyrienne ou Babylonienne, mais qu'il falloit prendre pour modéle les anciennes Lettres que les Samaritains ont conſervées, & dont il reſte des monuments certains ſur d'anciens Sicles dont on trouve pluſieurs types dans Villalpandus, dans les Exercitations du P. Morin ſur le Pentateuque Samaritain, & ailleurs. C'eſt ſur cela que Scaliger forma l'Alphabet qu'il a inſéré dans ſa Diſſertation, & ſur quelques fragments très-imparfaits d'Ecriture Samaritaine qu'il avoit reçûs du Pays. Car les Lettres que luy écrivirent les Samaritains de Sichem en réſponſe à diverſes queſtions qu'il leur avoit envoyées, ne vinrent jamais entre ſes mains. M. de Peyreſc les eut après ſa mort, & de ſa Bibliothéque elles ont paſſé dans celle

du Cardinal Mazarin, enſuite dans celle du Roy. On n'avoit pas encore vû le Pentateuque Samaritain que M. de Sancy, Eveſque de Saint-Malo, apporta enſuite du Levant, & ſur lequel l'Édition s'en fit dans la Bible de M. le Jay, ni ceux que M. de Peyreſc acquit depuis. Ainſi Scaliger ne connut pas aſſez la véritable forme de ces anciennes Lettres, ce qui fait que les figures qu'il en a données ſont un peu défectueuſes. Mais la conſéquence qu'il a tirée de la reſſemblance de ces caractéres avec les anciens Grecs, n'en eſt pas moins certaine.

Il a examiné dans ſa Diſſertation chaque Lettre en particulier, & il a fait voir que la figure eſt très-ſemblable à celle de l'Alphabet Hébreu ou Phénicien ; & afin de montrer cette conformité plus exactement, il ſe ſert des Lettres Grecques anciennes tirées de Médailles & de diverſes Inſcriptions, dont pluſieurs eſtoient gravées dans la Collection de Fulvius Urſinus, & dont il ſe trouve encore une grande quantité au Palais Farneſe & en d'autres Palais de Rome, à Florence dans la Galerie du Grand Duc, & ailleurs.

Comme ces Inſcriptions ſe trouvent la pluſpart ſous des teſtes ou ſur d'autres ouvrages antiques, & qu'elles marquent le nom des Sculpteurs, on reconnoît qu'elles ſont des premiers temps de la Grece, c'eſt-à-dire, avant la guerre du Péloponnéſe, & par conſéquent on peut juger que les Inſcriptions repréſentent la forme des Lettres de ces temps-là, qui n'eſtoit pas fort éloignée des anciennes, qu'Herodote appelle *Cadméennes* ou *Phéniciennes*. Et comme en comparant ces meſmes Lettres avec les anciennes Hébraïques ou Samaritaines, on trouve la reſſemblance dans la figure auſſi bien que dans la valeur, c'eſt la premiére preuve qu'elles ont une meſme origine.

La ſeconde ſe tire du nom qu'ont les Lettres Grecques. Car tous les Auteurs Grecs & Latins conviennent, & on n'en peut pas douter, que les noms d'*Alpha, Beta*, &c. ne ſont pas Grecs, mais Syriaques ou Hébreux, ce qui eſt la meſme choſe pour l'origine.

La troiſiéme preuve eſt tirée des trois figures particuliéres, qui étant dans l'Alphabet Phénicien ou Hébreu, comme

véritables Lettres, ont esté conservées dans l'Alphabet Grec, quoyqu'elles n'y servent que comme notes numérales. Ce sont 1°. Ἐπίσημον βαῦ. Ce nom de la Lettre qu'elle conserve; sa figure qui est précisément celle du Vau Samaritain, tourné du costé qu'on écrit de la gauche à la droite, & sa valeur pour signifier le nombre de six, comme la Lettre Vau dans l'Alphabet Phénicien, prouvent certainement que cette note est la Lettre mesme, quoyqu'elle n'eût pas d'usage dans la prononciation. Il faut ajouter à ces preuves, que le Digamma Eolique a la mesme figure que le Vau Samaritain, & qu'il est entré dans l'Alphabet Grec, non pas comme une Lettre, mais comme une aspiration, ainsi que l'*Heta :* & on voit par un grand nombre d'Inscriptions qui restent, sur-tout du temps de l'Empereur Claude, qui voulut réformer l'orthographe, que cette Lettre estoit employée à la place de l'*V*, qui vient certainement du Vau des Hébreux.

Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait tant de variations dans les langues sur la valeur de cette Lettre, dont peut-estre nous ne sçavons pas encore la véritable prononciation. Car il n'y a aucune apparence que les anciens Hébreux la prononçassent comme nous prononçons l'*V* consone. Les Syriens & les Arabes, aussi bien que la pluspart des Orientaux, la prononcent comme ϐ & comme l'w des Nations du Nord. Il n'y a que les Turcs & les Persans qui l'ont appris d'eux apparemment, qui la prononcent comme consone. Les Romains la prononçoient comme w *duplex*; c'est pourquoy les Grecs l'ont souvent exprimée par ϐ comme Οὐάρρων pour *Varron*, ce qu'ils faisoient aussi par *B :* & c'estoit apparemment à cause de cette difficulté pour bien évaluer *V*, que Claude qui faisoit le capable, introduisit le Digamma, car on voit dans les Inscriptions AMPLIAFIT. TERMINAFIT, &c. On trouve cette mesme diversité dans toutes les langues d'Europe qui viennent du Latin, pour la prononciation de l'*u*. La pluspart des Allemans le prononcent toûjours comme consone, & disent *qvi qvod*, &c. les Anglois comme *ïu :* les Espagnols & la pluspart des Italiens, le prononçant comme voyelle, lui donnent la valeur d'*ou*.

Outre ce premier caractere ou ἐπίσημον, il y en a deux autres dans l'Alphabet Grec, qui n'ayant pas la valeur de Lettre, mais seulement de note numérale, viennent cependant des Lettres Hébraïques, & en conservent la figure. Ce sont le Σαῦπι & le Κοφῆ. La premiére respond au *Chin* ש des Hebreux, la seconde au ק *Kof*. Les figures sont fort semblables, mais la signification numérale n'est pas la mesme, le premier signifie 900. & l'autre 90. Cela n'empêche pas néantmoins qu'on ne reconnoisse l'origine Hébraïque ou Phénicienne dans les deux figures, ce qui suffit: car la maniére de compter par ces notes numérales n'a pas toûjours esté générale, & elle n'est pas la plus ancienne, puisque les marbres d'Arondel, monument d'une très-grande antiquité, marquent les notes numérales d'une autre maniére. Ainsi quoyque le *Kofé* ou *Koppa* signifie 90. en Grec & 100. en Hebreu, le *Sanpi* 900. en Grec, 300. en Hebreu, ce sont certainement les mesmes Lettres.

Scaliger en rapportant plusieurs figures d'anciens caractéres Grecs, pour faire voir leur ressemblance avec les Phéniciens, & ensuite avec les Latins, s'est trompé sur quelques figures de Lettres qu'il a données comme Grecques, & qui assûrément estoient Latines. Telles sont celles des Colonnes d'Hérodes Atticus, qui se trouverent dans la voye Appia, & qui sont à la vigne Farnese. Elles sont Grecques, mais écrites en caractéres Latins, comme d'autres qui se trouvent à Rome & ailleurs; M. Fabretti en a rapporté quelques-unes dans son supplément p. 465. Dans celle d'Hérodes, on a mis le θ Grec, parce qu'il ne peut estre bien exprimé en Lettres Latines. Dans celle que rapporte Fabretti, il est exprimé par TH.

Cependant la ressemblance que Scaliger fait voir entre les anciennes Lettres Grecques & les Latines, n'en est pas moins bien establie. C'est ce qu'on peut prouver par la comparaison de plusieurs anciens Alphabets qui se trouvent dans la Diplomatique du P. Mabillon, & ceux que M. Hickes, sçavant Anglois, a donnez depuis quelques années dans son grand ouvrage *de Litteratura Septentrionali.*

Ce que Scaliger a dit de la ressemblance des anciennes Lettres

Grecques & des Hébraïques ou Phéniciennes, ſe confirme encore par la comparaiſon des Alphabets de quelques autres langues tirez du Grec, entre autres l'ancien Gothique, ſuivant le Manuſcrit fameux que le Comte de la Gardie trouva dans l'Abbaye de Ferden, qui contenoit les quatre Evangiles traduits en langue Gothique, dont Junius tira une copie, ſur laquelle il les fit imprimer à Deventer en 1660. Les Lettres ſont la pluſpart plus ſemblables aux Phéniciennes que les Grecques ordinaires : ce qui ſe trouve encore par les caractéres Coftes, ſur-tout les majuſcules.

Ces preuves de la conformité des Lettres ſont ſi claires & ſi inconteſtables, que comme on ne pourroit pas trouver le moindre indice que les Hebreux ou Phéniciens ayent pris leurs Lettres des Grecs, puiſqu'on voit certainement que les premiéres ſont originales, & que les autres ne le ſont pas, il ſemble qu'on ne peut pas douter que les Grecs ne les ayent reçûës des Phéniciens. C'eſt auſſi l'opinion générale de tous les anciens, & Hérodote en parle ainſi, liv. 5. c. 58. οἱ δὲ Φοίνικες οὗτοι οἱ σὺν Κάδμῳ ἀπικόμενοι ἐσήγαγον διδασκάλια ἐς τοὺς Ἕλληνας, καὶ δὴ καὶ γράμματα οὐκ ἐόντα πρὶν Ἕλλησι. *Les Phéniciens qui vinrent avec Cadmus introduiſirent la doctrine parmi les Grecs, & entre autres les Lettres qui n'eſtoient point en uſage chez les Grecs.* Critias cité dans Athénée l. 1. l'Epigramme de Zenodote ſur Zenon dans Diogene Laërce, Timon cité par Sextus Empiricus, Lucain, Philoſtrate, Pline, enfin preſque tous les Auteurs.

Diodore de Sicile, auteur judicieux, dans ſon livre 5. dit que les Syriens ſont les premiers inventeurs des Lettres. Que les Phéniciens les ayant reçûes des Syriens, les communiquérent aux Grecs, & que ce fut ceux qui naviguérent en Europe avec Cadmus. Pline qui n'a pas une pareille autorité, l. 7. c. 56. *Litteras ſemper arbitror Aſſyrias fuiſſe, ſed alii apud Ægyptios à Mercurio, ut Gellius; alii apud Syros repertas volunt. Utique in Græciam intuliſſe Phœnice Cadmum.* Ce raiſonnement de l'éternité des Lettres eſt fondé ſur le ſyſtême de l'éternité du monde. Euſebe l. 10. de la Prép. Évangelique : *Le premier qui a apporté*

les lettres communes, c'eſt-à-dire, τὰ πρῶτα τῆς γραμματικῆς στοιχεῖα, *les premiéres lettres ou éléments de la Grammaire* (ou pluſtoſt la maniére d'écrire par lettres,) *& qui les a communiquées aux Grecs, eſt Cadmus, Phénicien d'origine : c'eſt pourquoy quelques anciens Auteurs les ont appellées Lettres Phéniciennes. D'autres diſent que les Syriens furent les premiers inventeurs des Lettres, & les Hebreux ſont Syriens.* Tous les Peres, & ceux qui ont écrit touchant la vérité de la Religion Chreſtienne, ont ſuivi Euſébe, dont le témoignage eſt confirmé par celuy de preſque tous les meilleurs Auteurs Grecs & Latins. Le nom de Lettres Phéniciennes ou Cadméennes dont ils ſe ſervent pour ſignifier les plus anciennes, dont ils ſe trouvoit quelques veſtiges dans un petit nombre d'Inſcriptions, marque aſſez que c'eſtoit l'opinion commune.

Cependant parce que Cadmus eſtoit venu de Thebes d'Égypte en Phénicie, il y a eu quelques auteurs, qui prévenus de la grande antiquité des Égyptiens, & de l'opinion eſtablie parmi eux que Tauthes ou Mercure eſtoit l'inventeur des Lettres, ont avancé trop témérairement, que ſi Cadmus, comme tous en conviennent, les avoit portées aux Grecs, lorſqu'il paſſa d'Égypte en Phénicie, il les avoit appriſes des Égyptiens pluſtoſt que des Syriens. On ne parle pas du P. Kircher, dont l'opinion eſt rejettée par tous les ſçavants, puiſqu'elle eſt fondée ſur une erreur de fait très-groſſiére, qui eſt que les Lettres dont ſe ſervent préſentement les Égyptiens ou Coftes, & qui ſont les Grecques, à l'exception de quelques-unes, eſtoient les anciennes Lettres Égyptiennes. Les Inſcriptions qu'il cite comme anciennes, ſont modernes & Grecques, où il n'y a pas un mot d'Égyptien. On pourra adjoûter foy à toutes les fables des payens, ſi on prend comme des véritez hiſtoriques tout ce que les Égyptiens diſent de Thout ou Mercure, de Vulcain & de tous leurs autres Dieux. Il ne ſuffit pas de dire qu'il y a beaucoup de fables mêlées dans ces anciennes hiſtoires, mais qu'elles ont des faits véritables pour fondement. Perſonne ne doutera préſentement qu'il n'y ait eu un homme appellé Jupiter, ſur lequel on a fondé toute la mythologie ancienne, de meſme des Hercules, des

Apollons, &c. tous les grands Dieux ou *Cabiri*, comme on les appelloit. Mais il ne ſuffit pas de ſçavoir qu'ils ont eſté hommes, & de réduire au vrayſemblable toutes les fables qui les regardent, comme on fait Paléphatus, & d'autres qui ont écrit Περὶ ἀπίστων, des choſes incroyables. Il faut en ſçavoir quelque choſe de certain avant que de les placer dans l'hiſtoire, & pour en tirer des conſéquences contre les opinions eſtablies ſur des fondements plus certains que des fables, & ſur-tout celles des Égyptiens, nation la plus ſuperſtitieuſe qui fut jamais.

Nous ſçavons certainement que les Lettres eſtoient en uſage du temps de Moïſe, puiſqu'il écrivit la loy, & qu'elle s'eſt conſervée juſques à nous. Ces caractéres ſubſiſtent encore, ou au moins ceux qui ont eſté formez ſur les premiers. On voit manifeſtement que ce qu'il y a de plus anciens caractéres Grecs a eſté formé ſur ceux-là; & toute l'antiquité payenne convient que la Grece les reçut de Cadmus venant de Phénicie : que les Latins & autres peuples d'Italie qui deſcendent des anciens Grecs, dont les Lettres eſtoient & ſont encore aſſez ſemblables, ont les meſmes caractéres & la meſme opinion. Ces raiſons ſont d'une plus grande autorité que tout ce qu'on dit de Thout ou Mercure, & quand on fixe le temps de ſon prétendu regne en Égypte, peu de temps après le Deluge, c'eſt ſans aucune preuve, puiſque ce que les Grecs diſent de Mercure eſt auſſi croyable que ce qu'en diſent les Égyptiens. Comme on ne peut accorder ces fables enſemble, on a multiplié Mercure & preſque tous les autres Dieux, & les payens meſmes ont regardé ces généalogies & ces hiſtoires des Dieux comme fabuleuſes. Tout ce que les Égyptiens diſent des trente mille volumes compoſez par le ſecond Mercure appellé Triſmégiſte, eſt également fabuleux.

Il eſt donc difficile de comprendre qu'on puiſſe abandonner des preuves & des autoritez auſſi claires que celles d'Hérodote, de Diodore de Sicile, & preſque de tous les anciens, qui attribuent aux Phéniciens & aux Syriens la premiére invention des Lettres, pour la donner à un Dieu qui ne fut jamais, ou à un homme dont on ne ſçait que des fables, & dont on ne

peut

peut fixer le tems. L'Ecriture ſainte nous apprend que trois fils de Lamech furent inventeurs, le premier Jabel, des tentes & de tout ce qui a rapport à la nourriture des beſtiaux : *Pater habitantium in tentoriis atque paſtorum.* Tubal, *ipſe fuit pater canentium citharâ & organo.* Tubalcain, *malleator & faber in cuncta opera æris & ferri.* Qu'on examine la mythologie ancienne, on trouvera ces inventions attribuées à quelques Dieux. Ainſi l'opinion des Egyptiens eſtoit conforme à leur orgueil, qui a fait qu'ils ſe ſont fait honneur de l'invention de tous les arts. Mais elle ne devoit pas faire plus d'impreſſion ſur les eſprits que les autres fables, qui attribuent le commencement de la Muſique à Apollon, celuy d'employer le fer & les autres métaux à Vulcain, & ainſi du reſte.

Cependant un de plus ſçavants hommes de ce dernier ſiécle, qui eſt le Chevalier Jean Marsham Anglois, a ſuivi cette opinion dans ſon *Canon Chronicus Ægyptiacus.* Il prétend que Cadmus eſtoit Egyptien & non pas Phénicien, ce qui ſeroit peu important. Mais il adjoûte que ce qui ſuit dans Hérodote prouve que les Lettres eſtoient Egyptiennes, pluſtoſt que Phéniciennes, parce que *Iones priſcâ conſuetudine membranas appellant Biblos, quia aliquando in penuriâ biblorum utebantur pellibus caprinis & ovinis.* Hʿ βίβλος *unde Græcorum* βίβλος, *erat ſine dubio papyrus Ægyptia, non Phœnicia, neque fuerunt Phœnices ipſi literarum autores, ſed literas apud Ægyptios à Mercurio repertas eſſe oſtendimus. Græci autem quod Phœnices illis per commercia notiores fuerint quàm Ægyptii, & Cadmus ipſe ex Phœnice venerit, literas cum Cadmo allatas Phœnicias appellarunt.* Une autre preuve qu'il adjoûte, tirée de Plutarque dans le Traité du Génie de Socrate, eſt que du temps d'Agéſilaüs, on trouva dans le tombeau d'Alcmene une plaque de cuivre marquée de caractéres inconnus : qu'il l'envoya à Memphis, & que le Preſtre Chonufis, après l'avoir étudiée durant trois jours, dit que c'eſtoit de l'Ecriture Egyptienne du temps du Roy Proté, qu'Hercule fils d'Amphytrion avoit appriſe. On peut juger ſi ces preuves ont quelque force pour détruire celles qui ſont en faveur des caractéres Phéniciens. Cadmus eſtoit Egyptien,

donc il porta en Grece les Lettres Egytiennes, parce qu'elles eſtoient déja inventées par Mercure. On raiſonnera beaucoup plus juſte en diſant qu'elles ne l'eſtoient pas, puiſque Cadmus venant d'Egypte, les apprit des Phéniciens. La plaque trouvée dans le tombeau d'Alcmene ne prouve rien. On ſçait combien les Grecs eſtoient incertains ſur ces monuments des Héros & des Héroïnes: Pauſanias en fournit cent exemples. Qui pourroit aſſûrer que le Preſtre Chonuſis ne trompa pas Agéſilaüs? On a vû de nos jours à Rome un homme qui expliqua, comme langue Egyptienne, une Inſcription faite à plaiſir par quelques ſçavants. Mais ce qu'on devoit prouver, eſtoit qu'il reſtât quelques veſtiges de ces prétenduës Lettres Egyptiennes, qui ont toûjours eſté fort diſtinguées des Phéniciennes. A peine connoît-on les premiéres, ſi ce n'eſt par les caractéres gravez ſur les Obéliſques. On n'eſt pas encore convenu ſi ce ſont des Lettres ſymboliques, ou de ſimples caractéres, comme ceux des autres Nations, & on prétend décider ſur des preuves auſſi foibles, que ce ne ſont pas les Phéniciens ou les Hébreux dont les Lettres ont été portées en Grece, mais celles des Egytiens, & cela contre le témoignage de toute l'antiquité? Il faudroit prouver en meſme temps que les Hébreux euſſent tiré leurs Lettres d'Egypte, ce qui ſeroit plus facile, car Moïſe fut inſtruit dans toute la ſcience des Egyptiens, dont cependant il ne paroît pas avoir fait grand uſage, puiſqu'il n'y a rien de plus contraire à la ſuperſtition & à la vanité des Egyptiens, que la ſainte & noble ſimplicité des Livres de Moïſe.

On ne peut pas imputer cette conſéquence au Chevalier Marsham, mais on croit pouvoir avancer ſans témérité qu'il l'avoit prévûe, & qu'il l'a laiſſé tirer à ſes lecteurs, ainſi que pluſieurs autres très-dangereuſes, puiſqu'elles ébranlent les fondements de la Religion, en diminuant le reſpect que nous devons aux ſaintes Ecritures. Son ouvrage eſt parfait en ſon genre pour l'ordre, la méthode, la netteté, la briéveté & la profonde érudition, dont il eſt rempli. Mais il eſt difficile d'excuſer l'auteur de ce que par prévention pour les antiquitez Egyptiennes, ou par quelqu'autre motif, il affoiblit tellement tout ce qui releve

l'antiquité & la dignité des Ecritures, qu'il a fourni plus de ſujets de doutes aux libertins, que n'ont fait la pluſpart de ceux qui ont attaqué la religion ouvertement. Il paſſe ſous ſilence la pluſpart des miracles, comme tous ceux qui ſe firent en Egypte pour la délivrance du peuple de Dieu: le paſſage de la mer rouge eſt rapporté fort ſuccinctement, pour y adjoûter des rêveries de Rabbins capables de rendre le miracle douteux: la déroute de l'armée de Sennacherib ne fut pas ſelon luy, parce que l'Ange de Dieu la frappa, ſelon l'Ecriture, mais par la peſte qui s'y mit. Il trouve la circonciſion eſtablie avant Abraham, d'où il laiſſe à conclure que l'alliance dont elle eſtoit le ſigne, eſt une imagination. La pluſpart des préceptes donnez aux Iſraëlites par le miniſtére de Moïſe, ſont traitez de meſme; & il eſt ſi viſible qu'il attaque indirectement le fondement de la Religion, que ce fut un reproche qu'on luy fit en Angleterre, d'abord que ſon ouvrage parut. C'eſt donc par ce meſme motif qu'il a tâché de donner aux Ægyptiens l'invention des Lettres, afin de l'oſter aux Phéniciens, & en meſme temps aux Hébreux, parce que ſuivant cette opinion, l'antiquité des Egyptiens ſe trouve fort ſupérieure à celle du peuple de Dieu, & que ſi les Hébreux ont tiré les Lettres des Egyptiens, il eſt très-vrayſemblable qu'ils en ont auſſi tiré les ſciences & les principales connoiſſances, & enſuite la religion. Il jette le fondement de ce dernier paradoxe, en eſtabliſſant que les Egyptiens ont les premiers enſeigné l'immortalité de l'ame, ſans laquelle il ne peut y avoir de religion, comme ſi on n'avoit pas de preuves certaines dans l'Ecriture, que cette vérité fondamentale a eſté connue aux anciens Patriarches, puiſque ſans elle toutes les promeſſes qui leur avoient eſté faites, auroient eſté inutiles. On a fait cette digreſſion pour faire connoiſtre que le Chevalier Marsham doit eſtre fort ſuſpect ſur ces matiéres.

Auſſi on ne trouvera preſque aucun auteur moderne qui n'ait ſuivi l'opinion commune eſtablie par les Peres & par Joſéphe, qui eſt que Cadmus porta les Lettres Phéniciennes en Grece, & non pas les Lettres Egyptiennes.

Nous connoiſſons certainement les Lettres Phéniciennes, &

on ne peut pas douter qu'elles ne soient les anciennes Hébraïques. Si on n'avoit que de simples caractéres, la ressemblance qu'ils ont avec les Grecs suffiroit pour prouver qu'ils sont de même origine. Mais on a quelque chose de plus, puisqu'on a des livres entiers, & ce sont les Livres sacrez que les Samaritains conservent encore écrits dans ces mêmes caractéres. On ne peut dire la même chose des Egyptiens. Nous ne connoissons que ceux qui sont sur les Obélisques, & comme on ne les peut distinguer assez, pour juger si ce sont de purs Hiéroglyphiques, comme on le croit ordinairement, ou si ce sont de véritables Lettres, car cette question n'a pas encore esté décidée, on peut dire avec certitude, que si les Hiéroglyphiques ne sont pas les véritables Lettres Egyptiennes, nous n'en connoissons point d'autres. On ne peut pas dire que les caractéres Samaritains ou Phéniciens, ni les Ioniques, ni les Latins ayent la moindre ressemblance avec les Hiéroglyphiques, après lesquels on n'en connoît point d'autres, qui ayent esté en usage parmi les Egyptiens. C'est donc une grande témérité de dire que les caractéres de Cadmus estoient semblables à ceux des Egyptiens, puisque ceux qu'on voit sur les Obélisques ne leur ressemblent pas, & que nous n'en connoissons point d'autres : & de nier que les caractéres Samaritains ou anciens Hébreux, ne soient pas ces véritables Lettres Phéniciennes, puisque, comme nous assûrent tous les auteurs, elles ont une si grande conformité avec les anciennes Ioniques, & avec les Latines qui en ont esté formées.

Ce n'en est pas une moindre de dire que quand Hérodote & les autres Grecs, ont appellé ces anciennes Lettres Cadméennes ou Phéniciennes, ils les ont confondues avec les véritables Lettres Egyptiennes, parce que, comme Cadmus vint en Grece de Phénicie, ils ont crû qu'il estoit Phénicien, quoyqu'il fust Egyptien. On trouve un nombre infini de passages par lesquels il paroît qu'ils ont connu la différence qu'il y avoit entre ces deux sortes de Lettres. Hérodote l'a remarquée, en disant que les Egyptiens avoient deux sortes de Lettres, les Sacrées & les vulgaires ou populaires : distinction qu'il n'a

pas faite par rapport à celles qu'il appelle Phéniciennes ou Cadméennes.

Mais puiſqu'il s'agit de l'antiquité des Lettres Grecques & de leur origine, il ſemble qu'on en doit juger par le témoignage de ces meſmes auteurs, pluſtoſt que par de vaines conjectures, telles que ſont toutes celles qu'on pourroit tirer de la Mythologie. Hérodote parle de trois Inſcriptions qui ſe trouvoient ſur des trépieds conſacrez dans le temple d'Apollon Iſménien. La premiére eſt d'Amphitryon, la ſeconde de Scæus, fils d'Hippocoonte, la troiſiéme eſt de Laodamas fils d'Etéocle. Tous les ſçavants, & Marsham luy-meſme, conviennent qu'il n'y avoit point d'Ecriture plus ancienne dans toute la Grece. Hérodote avoit vû ces Inſcriptions, & il dit qu'elles eſtoient en caractéres Cadméens ou Phéniciens, qui reſſembloient beaucoup aux Ioniques. Peut-on croire avec fondement qu'il vouloit dire qu'ils eſtoient ſemblables aux anciens caractéres Egyptiens, qu'on appelloit Phéniciens, par erreur, parce que Cadmus venant de Phénicie, les avoit apportez en Grece, ſurtout lorſqu'on reconnoît encore dans les figures des Lettres, dans leurs noms & dans leur valeur, la reſſemblance qui eſt remarquée par Hérodote; qu'on voit que toutes les Lettres des nations d'Europe & d'Aſie, excepté les Indiens & les Chinois, ont éſté formées ſur ces Phéniciennes; qu'on ne trouve pas que les Egyptiennes ayent eſté portées ailleurs, & meſme qu'on ne les connoît point? On ne peut juſtifier tant d'abſurditez que par une ſeule autorité qui eſt celle de la fable, qui attribuë l'invention des Lettres à Mercure; mais quel eſtoit ce Mercure, puiſqu'on en comptoit pluſieurs? On ſuppoſe que celuy d'Egypte eſtoit le plus ancien. Cela peut eſtre, mais quelle preuve en a-t-on, puiſque chaque nation diſoit du ſien dans ſa Mythologie ce que les autres attribuoient au leur?

L'autorité d'Hérodote eſt peu conſidérable pour eſtablir cette antiquité prodigieuſe que les Egyptiens s'attribuoient, pour faire croire qu'ils n'avoient rien appris des autres Nations. Il rapporte ſans interpoſer ſon jugement, tout ce qu'il leur entendoit dire. Mais outre l'autorité de la Sainte Ecriture qui renverſe

une partie de ces opinions populaires de la nation, quand on les examine en particulier, comme ont fait plusieurs sçavants hommes, on trouve que cette antiquité pourroit estre vraye à l'égard des Grecs, qui, comme Platon fait dire à Solon par un vieux Prêtre Egyptien, estoient des enfans, qui n'avoient rien d'ancien en comparaison des Barbares. Cette grande sagesse dont ils se vantoient n'avoit rien produit que la superstition la plus grossiére; en sorte mesme que les anciens Payens s'en sont moquez. *Quis nescit . . . qualia demens Ægyptus portenta colat.* S'ils ont fait quelques observations sur l'Astronomie, jamais elles n'ont esté comparables à celles des Chaldéens & des Babyloniens: leurs Lettres ne sont point sorties de leur pays, comme celles des Phéniciens: enfin dans leur superstition mesme, on reconnoît plus de nouveauté qu'il n'est nécessaire, pour prouver que c'est à tort qu'ils se sont attribué une si prodigieuse antiquité. Il n'y a qu'à lire le livre de Jamblichus des Mystéres des Egyptiens, pour estre convaincu qu'il n'y a rien d'original dans ces prétendus mystéres: que tout ce que ce philosophe adjoûte pour les rendre plus sérieux & plus respectables touchant les Génies, les Dieux, les Démons, les Héros, &c. est tiré en partie de la Bible, & de ce que les Juifs avoient inventé touchant la Théologie des Anges, qui fait encore le fondement de leur cabale, & des rêveries des anciens hérétiques Basilidiens. On trouve plusieurs plaques, médailles & anneaux où il y a des Inscriptions Egyptiennes, mais la pluspart sont en Lettres Grecques, qui se peuvent facilement expliquer suivant la doctrine de Jamblichus: cependant il y en a fort peu où on ne trouve des noms Hébreux, entre autres le nom IAΩ si fameux dans tous les Talismans, & qui est le nom ineffable ou Tetragrammaton, alteré en plusieurs maniéres. On y trouve aussi des noms d'Anges, qui la pluspart ont des terminaisons Hébraïques, & ces monuments de superstition, ABPAΞAΣ, &c. confirment tout ce que saint Irenée & saint Epiphane ont rapporté touchant celles des Basilidiens, & d'autres anciens hérétiques, qui estoient toutes tirées de celles des anciens Egyptiens. Ainsi comme il est aisé de reconnoître dans ces restes de la superstition

mourante, qu'elle étoit fort éloignée de la prodigieuſe antiquité que les Egyptiens s'attribuoient, on la doit encore moins admettre dans des points d'hiſtoire ſi éloignez de nous, comme eſt l'invention des Lettres & des ſciences, ſur-tout quand des opinions vulgaires qui en ſont le ſeul fondement, ſont détruites par des preuves auſſi certaines que celles qui établiſſent l'antiquité des Lettres Hébraïques au-deſſus de toutes les autres, & qui prouvent en meſme temps que les Grecques & les Latines en tirent leur origine.

Si les caractéres qui ſe trouvérent dans le tombeau d'Alcmene n'avoient pas eſté différents des Phéniciens, il n'auroit pas fallu qu'Agéſilaüs envoyât en Egypte pour les faire interpréter, où meſme on n'en pût venir à bout; car la reſponſe du Preſtre Chonuſis, que c'eſtoit des Lettres du temps que Protée regnoit en Egypte, eſtoit un défaite.

Ainſi il ſemble qu'on ne peut s'empêcher de conclure ſuivant Scaliger, Bochart & tous les autres qui ont écrit ſur cette queſtion, que les anciennes Lettres Grecques ou Doriques ſont tirées de l'Alphabet Hébreu ou Phénicien.

La différence qu'il y a pour l'uſage de ces caractéres, eſt que les Hébreux écrivent, tirant les lignes de la droite à la gauche, & que les Grecs écrivent de la gauche à la droite. On a déja reſpondu deux choſes à cette objection; la premiére, qu'il ſe trouvoit d'anciennes Inſcriptions écrites de la droite à la gauche, comme celles dont parle Pauſanias liv. 5. ſous une ſtatue d'Agamemnon: l'autre, que les anciens écrivoient βουστροφηδὸν, c'eſt-à-dire, en retournant la ligne depuis la premiére, & continuant après cela les lignes comme les ſillons, quand on laboure. Pauſanias parle dans le meſme livre p. 320. d'une Inſcription écrite de cette maniére ſur un coffre dédié à Olympie par Cypſelus. Les Loix de Solon eſtoient écrites ſur les *Axones* & *Cyrbes* de la meſme maniére, comme remarque Suidas dans le mot Νόμος, & Heſychius dans Κύρβεις. On trouve auſſi quelques Inſcriptions, où les Lettres ſont ainſi renverſées, & il eſt très-remarquable que toutes celles qui ſervent à marquer les nombres des années dans les médailles Grecques, ſont diſpoſées à la Phénicienne de la droite à la gauche.

Ainſi il eſt très-poſſible que d'abord les Grecs ſe ſoient ſervis des Lettres comme les Phéniciens, écrivant de la droite à la gauche, & que depuis l'uſage ait changé, pour une plus grande commodité: car certainement noſtre maniére d'écrire eſt plus aiſée que celle des Orientaux.

On peu auſſi faire une objection ſur un paſſage d'Harpocration cité par Scaliger; il porte que dans l'Oraiſon de Démoſthéne contre Néera, le mot de *Lettres Attiques* ſignifie des Lettres anciennes. Car, adjoûte ce Grammairien, la maniére d'écrire avec vingt-quatre Lettres a eſté trouvée aſſez tard chez les Ioniens, τὸ γὰρ τῶν κδ' στοιχείων γραμματικὴν ὀψέ ποτε παρὰ τοῖς Ἴωσιν εὑρεθῆναι. Que Théopompus dans le livre 25. des hiſtoires Philippiques, dit que les Traitez avec les Barbares eſtoient écrits, non pas en Lettres Attiques, mais Ioniques. Scaliger dit qu'Harpocration ſe trompe, & que les Lettres Attiques & Ioniques eſtoient les meſmes: il eſt certain que ce qu'il a voulu dire, eſt que ce qu'on appelloit Lettres Attiques eſtoient les Lettres les plus anciennes. Les Grecs eſtoient ſi peu inſtruits de ces ſortes d'Antiquitez, qu'une légére différence dans le tour des caractéres ſuffiſoit pour leur faire faire cette diſtinction. On peut auſſi croire que ce qu'ils appelloient Lettres Attiques ou anciennes, eſtoient les ſeize premiéres dont ils ſe ſervoient avant qu'ils euſſent les vingt-quatre dont ils commencérent à ſe ſervir, ſelon Euſébe, dans la 95. Olympiade. Car avant cela, au lieu de θεὸς, ils écrivoient THEOC. HIAIOC. KHPONOC: au lieu du ζ. δσ au lieu du ψ, πσ, &c. Car on ne doit pas, ſans aucune preuve ſur des paſſages auſſi obſcurs, établir une différence totale entre les caractéres de peuples qui parloient la même langue.

Ἥλιος χρόνος.

SECOND

SECOND MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

CE qu'on a remarqué dans le précédent Mémoire sur l'origine des Lettres Grecques, s'eſt réduit à établir ſuccinctement qu'elles eſtoient formées ſur les Phéniciennes ou anciennes Hébraïques, ſuivant l'opinion commune de tous les bons Auteurs anciens & modernes, renvoyant le détail des preuves aux notes de Joſeph Scaliger ſur le nombre MDCXVII. de la Chronique d'Euſébe. Dans la ſuite on forma ſur ce ſujet quelques objections, & la premiére ſe réduiſit à peu près à cette propoſition.

Que véritablement on avoit prouvé que les Lettres Grecques eſtoient les meſmes que les anciennes Phéniciennes ou Hébraïques; mais que comme il paroiſſoit par pluſieurs autoritez que Cadmus eſtoit Egyptien & venu d'Egypte en Phénicie, que d'un autre coſté on trouvoit l'uſage des Lettres beaucoup plus ancien parmi les Egyptiens que parmi les Phéniciens; il paroiſſoit auſſi vray-ſemblable que les derniers euſſent reçû les Lettres des premiers, & qu'on ne devoit pas leur attribuer la gloire de la premiére invention. Que tous convenoient que Touth ou Mercure avoit eſté inventeur des Lettres; qu'il ſe pouvoit donc faire que les Phéniciens euſſent emprunté les Lettres des Egyptiens, & qu'ils les euſſent reçûes par Cadmus. On avoua cependant que l'argument tiré de la conformité des Lettres, de leurs noms, de l'ordre qu'elles avoient dans l'Alphabet, étoit très-fort; mais on dit qu'il ſe pouvoit faire que la langue Egyptienne & la langue Hébraïque fuſſent les meſmes dans leur origine, & Dialectes l'une de l'autre, ce qu'on prouva par deux exemples. Le premier, tiré du nom de Moïſe, qui

eſtant donné par la fille de Pharaon, eſtoit certainement Egyptien, dont cependant l'origine eſtoit toute Hébraïque. Le ſecond, du nom de Joſeph qui luy fut donné par Pharaon *Tſaphnat Phaneah*; d'où on conclut qu'il n'eſtoit pas impoſſible que ces deux langues qui paroiſſoient éloignées, euſſent la meſme origine; & qu'ainſi le Chevalier Marsham & d'autres, qui, ſuivant l'opinion commune des anciens, avoient attribué l'invention des Lettres à Mercure, ne l'avoient pas fait ſans fondement.

On reſpondit d'abord, qu'il importoit peu que Cadmus fût Egyptien ou Phénicien d'origine, & qu'il eſtoit inutile d'examiner cette queſtion, ſur laquelle les anciens, qui eſtoient fort ignorants dans les antiquitez ſi reculées, ſe trouvoient partagez; qu'il ſuffiſoit de reconnoiſtre qu'il fût venu de Phénicie en Grece, & qu'il eût apporté les Lettres de ce pays-là, de quoy convenoient tous les anciens; & dont cependant aucun n'avoit dit que les Lettres euſſent eſté portées d'Egypte aux Phéniciens & aux Syriens. Au contraire, preſque tous leur en attribuoient la premiére invention, & on dit qu'il y avoit beaucoup de raiſon de reconnoître avec Joſéphe & les premiers Chreſtiens, que ce que les Payens avoient attribué aux Phéniciens, convenoit aux Iſraëlites & aux Juifs, qui ne faiſant qu'un petit peuple, eſtoient compris ſous le nom général de Syriens.

Pour continuer donc d'éclaircir cette matiére & reſpondre aux difficultez qui ont eſté formées contre cette opinion, ſoûtenue par la pluſpart des anciens & des modernes les plus éclairez; d'autant meſme qu'elle a une connéxion avec les principaux faits ſur leſquels on établit la vérité de la Religion Judaïque, & enſuite de la Religion Chreſtienne, en prouvant que les ſaintes Ecritures ſurpaſſent en antiquité tout ce qu'il y a eu de plus ancien parmi les Payens, on examinera plus en détail les objections dont nous venons de parler.

La premiére fondée ſur l'opinion des Mythologues, que Mercure fut inventeur des Lettres, a eſté celle des Egyptiens, peuple vain & ſuperſtitieux, qui ayant une origine plus ancienne que la pluſpart des autres nations, particuliérement que les

Grecs, vouloient qu'on crût que tous les arts & toutes les ſciences fuſſent nées en Egypte, pour ne devoir rien aux autres peuples de l'univers. Les Grecs l'ont priſe de ce qu'ils entendoient dire aux Egyptiens, pour la ſageſſe deſquels ils avoient une grande vénération; d'autant plus qu'ils ne pouvoient diſconvenir que toutes les traditions vulgaires de la Grece eſtoient fort récentes, en comparaiſon de cette prodigieuſe antiquité dont les Egyptiens ſe vantoient avec raiſon à leur égard, & qui eſtoit confirmée par ces ouvrages prodigieux des Pyramides & des Obéliſques, auprès deſquels on pouvoit dire que la Grece ne conſervoit aucun monument d'antiquité. Car on voit par la lecture de Pauſanias & de ceux qui ont fait des deſcriptions de la Grece, que ce qu'il y avoit de plus ancien dans leurs temples les plus reſpectez, eſtoit quelque ſtatue informe, ou quelque trépied conſacré par leurs héros; &, ſuivant le témoignagne d'Hérodote, celuy d'Amphitryon qui eſtoit au temple d'Apollon Iſmenien en Béotie, eſtoit avec les deux autres de Scæus & de Laodamas, ce qu'il y avoit de plus ancien dans la Grece.

Les Egyptiens ayant donc attribué l'invention des Lettres à Touth, perſuadérent facilement aux Grecs qui le connoiſſoient ſous le nom de Mercure; une opinion vulgaire qu'ils ne pouvoient ni éclaircir ni combattre, n'ayant aucune connoiſſance de ces anciennes origines.

Il eſt cependant fort remarquable que nonobſtant l'établiſſement de cette opinion, ſoûtenue par le culte ſuperſtitieux qu'on rendoit à Mercure, quand les auteurs ont parlé ſérieuſement de l'origine des Lettres Grecques, ils en ont tous attribué l'origine à Cadmus, laiſſant à ceux qui traitoient la fable, tout ce qui regardoit Mercure ou Touth. C'eſt une preuve aſſez claire qu'ils regardoient comme une fable ce qui avoit rapport à luy, & que ce qu'ils trouvoient dans leurs anciens Livres touchant Cadmus, eſtoit conſidéré comme vérité hiſtorique. En effet, on y remarque clairement cette différence. On ſçait que Cadmus a eſté, & on trouve des caractéres hiſtoriques & chronologiques aſſez certains de ſon paſſage en Grece. Mais on ne peut pas fixer de meſme ni l'exiſtence ni le tems de Touth ou

Mercure : car on ſçait combien de Mercures on trouve dans les Livres des Payens. C'eſt parce qu'on luy attribuoit tant de choſes qui ne pouvoient convenir ni à la meſme perſonne, ni aux meſmes temps, que les Grecs & les Latins, dont la Religion eſtoit un mêlange de toutes ſortes de fables les plus ridicules, furent obligez de multiplier preſque tous leurs Dieux, & meſme leurs demi-Dieux. Par conſéquent ce qu'ils ont dit de l'invention des Lettres par Mercure, n'a pas plus d'autorité que tout ce que la Mythologie nous dit ſur ſon ſujet & ſur les autres Dieux, auſquels on attribue les premiéres inventions des choſes utiles à la vie. Horace parlant le langage vulgaire, luy dit : *Qui feros cultus hominum recentum Voce formaſti*, &c. Les Egyptiens n'en convenoient pas, puiſqu'ils avoient déja une Monarchie établie depuis trente mille ans, ſi on veut les croire. Mais pour entrer dans la matiére par un exemple plus ſenſible, tous les anciens attribuent l'invention du vin à Bacchus, plus certainement qu'ils n'attribuent celle des Lettres à Mercure. On ne croit pas qu'il y ait perſonne qui voulût employer dix mille paſſages que fourniſſent les auteurs, pour conteſter l'autorité de la ſainte Ecriture touchant Noé, ou les fables touchant Vulcain, pour oſter l'invention de travailler le fer & les métaux à Tubalcain. Cérès, diſent les Payens, enſeigna la culture des terres. Qui oſeroit ſe ſervir d'une pareille tradition pour détruire ce que l'Ecriture nous apprend des prémices des fruits de la terre qu'Abel offrit au Seigneur?

On ne peut donc tirer aucun uſage des fables que pour en faire voir l'origine, & montrer, comme ont fait pluſieurs grands hommes dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & dans ces derniers, qu'elles eſtoient toutes tirées de l'Hiſtoire ſainte, altérée & corrompue par les Poëtes, & qu'elles n'eſtoient ni originales, ni anciennes en comparaiſon de la ſainte Ecriture. Si on veut convenir de tout ce qu'on a dit de Mercure dans le Paganiſme, on pourra luy attribuer l'invention des Lettres, comme à Bacchus celle du vin, à Cérès celles des grains, &c. Quand on n'aura point d'autre autorité, on doit regarder ces opinions pour ce qu'elles ſont, c'eſt-à-dire, comme des fables.

Mais pour venir plus particuliérement à la queſtion dont il s'agit, quand on conviendroit que Mercure a trouvé les Lettres, & qu'il en a eſté le premier inventeur parmi les Egyptiens, il ſera toûjours très-difficile de prouver que les Hébreux & les Phéniciens les ayent tirées d'Egypte. Car non ſeulement on ne peut appuyer cette penſée ſur aucun témoignage de l'Ecriture ſainte, ni de l'Hiſtoire véritable, mais à peine trouvera-t-on un ſeul auteur qui favoriſe ce paradoxe, & on n'en a allégué aucun.

De plus, ſuppoſant que les Lettres Egyptiennes ont eſté les plus anciennes de toutes, la difficulté n'en eſt pas moindre pour faire la liaiſon néceſſaire, afin de faire voir qu'elles ont donné l'origine aux Lettres Phéniciennes, ou Hébraïques. Car on ne connoît que deux ſortes de Lettres Egyptiennes, les anciennes qui ſont ſur les Obéliſques, & celles dont ils ſe ſervent depuis les ſucceſſeurs d'Alexandre. Les premiéres ſont hieroglyphiques, ſi on en croit la pluſpart des auteurs, quoyqu'on puiſſe croire avec autant de vrayſemblance, que c'eſtoit de véritables Lettres. Celles qui ſe trouvent ſur ces grandes bandes qui ſont ordinairement ſur la poitrine des Mumies, ſont aſſez ſemblables à celles des Obéliſques. On ne connoît la puiſſance ni des unes ni des autres, mais il ne faut que la vûe ſeule pour reconnoître qu'elles n'ont aucun rapport aux Lettres Phéniciennes ou Hébraïques pour la figure, & par conſéquent que celles-ci ne peuvent avoir eſté tirées des premiéres.

Les autres dont les Egyptiens ſe ſervent depuis pluſieurs ſiécles, & qu'on appelle Coftes, ſi on en excepte quelques-unes particuliéres à la langue, ſont les meſmes caractéres que ceux de l'Alphabet Grec; ainſi l'argument tiré de la conformité des figures, de la valeur ou puiſſance des Lettres, de leurs noms, & toutes les autres marques qui prouvent que l'Alphabet Grec eſt pris de celuy des Phéniciens, a la meſme force à l'égard de cet Alphabet moderne des Egyptiens, à moins qu'on ne ſuive l'opinion du P. Kircher, qui prétendoit que ces Lettres ſont les anciennes Egyptiennes. Mais comme cette penſée eſt inſoûtenable, on reconnoît que ce ſont les véritables Lettres Grecques introduites en Egypte, depuis la conqueſte d'A-

lexandre. Cela eſtant, on ne peut dire avec aucun fondement que les Lettres Phéniciennes dont les Grecques ont eſté tirées, ayent eſté formées ſur les Egyptiennes, ou qu'elles fuſſent les meſmes, puiſqu'on ne les connoît pas, excepté celles des Obéliſques & des Mumies, qui n'ont aucun rapport à celles dont il eſt queſtion.

Ce n'eſt pas que la reſſemblance des caractéres ſoit par elle-même une preuve démonſtrative. Car quoyque les figures des Obéliſques & des Mumies ayent aſſez de rapport aux caractéres Chinois, particuliérement les plus anciens, qu'on trouve marquez par le P. Martini & par le P. Rougemont, la comparaiſon de pluſieurs mots Egyptiens, qui ſe trouvent dans Plutarque, dans Hérodote & dans les autres auteurs, démontre qu'ils ne pouvoient eſtre écrits avec les Lettres Chinoiſes; d'autant plus certainement que les Chinois manquent de quelques Lettres qui ſe trouvent dans ces mots Egyptiens, comme de R qui ſe trouve cependant dans les mots d'*Oſiris*, *Pharao*, *Romi*, & pluſieurs autres.

Les caractéres Etruſques des Tables Eugubines inſérez dans Gruter, ceux qui ſe trouvent ſur quelques anciens monuments à San-Soſté près de Sienne, & ſur d'autres qu'on voit dans la Galerie du Grand Duc, entre autres ſur la baſe d'une ſtatue antique de bronze, ont beaucoup de reſſemblance avec les anciennes Lettres Samaritaines ou Phéniciennes. Mais comme on ne connoît pas la puiſſance de ces Lettres Etruſques, ce ſeroit une témérité de leur donner la meſme origine, ſur ce ſeul fondement. C'en eſt donc encore une plus grande de faire venir les anciennes Lettres Phéniciennes, des Égyptiennes, dont on ne connoît ni la puiſſance ni la figure, ſur une raiſon auſſi peu ſûre que la fable de Mercure.

Quoyqu'on pût prouver par des raiſons de vrayſemblance que toutes les Lettres du monde ſont venues de celles des Hébreux, puiſqu'elles ſont les plus anciennes de toutes celles que nous connoiſſons; que l'antiquité de leurs Livres ſurpaſſe celle de tout ce que les payens ont jamais connu, & que tous les hommes deſcendent des enfans de Noé, qui avoient

inventé les Lettres, ou les avoient reçûes de leurs ancêtres avant le Déluge ; ce seroit néantmoins une témérité que de prouver par cette seule raison que les Chinois, les Indiens, & quelques autres nations ont tiré leurs caractéres des Hébreux, parce qu'il y a une différence trop grande, & qu'on ne trouve point d'analogie entre les figures & la puissance des unes & des autres. Si donc on ne peut pas tirer cette conséquence d'une proposition aussi certaine, comment la tirera-t-on d'une fable?

La preuve qu'on prétendit apporter de la conformité de la langue Egyptienne avec l'ancienne Phénicienne ou Hébraïque, fut établie sur deux exemples. Le premier estoit le nom de Moïse, l'autre celuy de Joseph qui luy fut donné par Pharaon. On dit que l'étymologie Hébraïque est claire, que משה *Mosé* vient du verbe qui signifie *tirer*, & qu'il paroît que la conformité de l'Egyptien & de l'Hébreu estoit entiére. On respond à cette objection, que suivant les LXX. auxquels on doit pour le moins autant se rapporter touchant l'orthographe des noms de la Bible, qu'à la ponctuation des Massoretes, le nom de Moïse s'écrit Μωϋσῆς : que dans la langue Egyptienne l'étymologie est encore plus exacte, puisqu'elle exprime tout ce que dit la fille de Pharaon, *Quia de aquâ tuli eum* ; car *Moou* signifie encore en Egyptien *aqua* & *si* prendre ; que cette signification n'est pas seulement marquée dans la langue, telle qu'elle reste dans les Livres Coptes, mais dans les anciens auteurs Grecs. Que sans contester l'étymologie Hébraïque, on pouvoit, & mesme on devoit reconnoître celle de la langue Egyptienne, puisque l'Hébraïque ne respondoit qu'à un des mots que dit la fille de Pharaon, qui est celuy de *prendre* ou *tirer*, au lieu que l'autre comprenoit également tous les deux. A l'égard du nom de Joseph que les LXX. écrivent Ψονθομφανὴχ, & les Hébreux *Tsaphnat fahneah*, l'explication qu'on en vouloit donner estoit forcée, puisqu'il falloit changer deux Lettres aspirées en une simple, ce qui estoit contre l'analogie de la langue. On n'entend point la force & la signification véritable de ce nom. Les explications qui s'en trouvent dans les Glossaires Egyptiens & Arabes,

ſont ſemblables à celles des autres mots Hébreux qui ſont demeurez dans les verſions, & il ne nous reſte aucuns mots qui puiſſent nous en faire entendre la véritable origine. Ainſi on n'en peut tirer aucune conſéquence pour établir la conformité de la langue Egyptienne avec l'Hébraïque. On voit par la ſainte Ecriture que Joſeph affecta de parler à ſes freres par interpréte, ce qui fait connoître que les Hébreux & les Egyptiens ne s'entendoient point, qu'ainſi les langues eſtoient entiérement différentes.

Mais quand ces deux exemples ſeroient auſſi forts qu'ils ſont inutiles, il en faut un plus grand nombre pour établir la conformité entre deux langues ſi éloignées. Quoiqu'il y ait eu quelques auteurs qui ayent prétendu que l'Egyptienne nous eſtoit entiérement inconnue, & que celle qu'on appelle *Coſte*, qui ne reſte que dans les Livres des Chreſtiens d'Egypte, eſtoit trop mêlée de Grec; elle a encore la pluſpart des mots qu'Hérodote, Diodore, Plutarque, Orus Apollo, Euſébe & d'autres auteurs Payens ou Chreſtiens citent comme de l'ancienne langue. Preſque tous les noms des anciens Rois, dont les Dynaſties tirées de Manethon font mention, s'expliquent dans la ſignification que les anciens Grecs leur donnent. Χημι ſignifie l'*Egypte*, Ρη le ſoleil dont on trouve le nom tant de fois employé dans les noms de ces Rois. Νηϑ *Déeſſe* & *Minerve*, que les Grecs meſmes appelloient par excellence la Déeſſe. Ρωμι un *homme*, & Πιρωμι la meſme choſe avec l'Article, comme le rapporte Hérodote. Φϑὰ *Dieu*, nom qu'on avoit donné particuliérement à Vulcain. Μάρης don du ſoleil. Χιει, ſignifie le fils, comme *Oſiris*, le fils par excellence, Χνϐ, de l'*or*. Si donc on trouve tant de conformité dans ce peu de mots qui reſtent dans les anciens auteurs Grecs, quoyqu'on remarque très-certainement que la pluſpart ſont corrompus, on ne peut douter que la langue qui les conſerve encore, ne ſoit l'ancienne Egyptienne; & comme celle qui nous reſte dans les Livres des Coftes eſt prodigieuſement éloignée de l'Hébraïque, on ne peut douter que l'ancienne n'en fût pour le moins autant éloignée, & qu'ainſi il

eſt

eſt impoſſible d'y trouver cette conformité néceſſaire, afin d'y trouver la meſme origine.

De plus, ce n'eſt pas par quelques mots détachez qu'on prouve que les langues ont une meſme origine, car elles peuvent prendre pluſieurs mots les unes des autres, & conſerver ce qui leur eſt propre & original, qui conſiſte dans l'inflexion des noms & des verbes. Par exemple, on prouve démonſtrativement que le Chaldaïque, le Syriaque, le Samaritain, l'Arabe, l'Éthiopien, tirent leur origine de la langue Hébraïque, parce que l'analogie de Grammaire eſt la meſme en toutes ces langues, quoyque les mots particuliers à chacune ſoient très-différents. Le Perſan & le Turc ont une infinité de mots Arabes, mais comme l'inflexion des noms & des verbes n'a aucun rapport avec l'Arabe, on ne peut pas regarder cette langue comme mere à leur égard. De meſme pour l'Égyptienne, elle a adopté depuis deux mille ans un grand nombre de mots Grecs, mais ſa Grammaire eſt tellement différente de la Grecque & de toutes les autres, qu'elle doit paſſer pour originale. Ainſi on croit pouvoir dire qu'on doit regarder comme un très-grand paradoxe, la prétendue conformité de l'ancien Hébreu avec l'Égyptien, puiſqu'on n'en trouve, ni dans la figure des Lettres, ni dans leur puiſſance, ni dans l'inflexion des noms & des verbes, ni dans les mots; & meſme qu'aucun auteur de quelque mérite, autant qu'on peut s'en ſouvenir, n'a jamais entrepris de prouver cette opinion; & qu'elle a eſté également inconnue aux anciens, qui hazardant beaucoup de ſemblables conjectures, qui ſont plus faciles à faire, quand on ignore les langues, ont toûjours parlé de la langue Egyptienne & de la langue Phénicienne comme de deux langues entiérement différentes. Si on n'eſt pas content de ces raiſons, & qu'on veuille toûjours ſuppoſer qu'il y a eu une autre langue Égyptienne, à laquelle convient cette conformité avec la Phénicienne, ce que les preuves alléguées paroiſſent entiérement détruire, il faut auparavant la faire connoître, & on eſt ſûr que perſonne ne le fera jamais.

On crut devoir remarquer, en examinant l'origine des

Lettres, que quand le Chevalier Marsham avoit établi comme une opinion reçûe dans toute l'antiquité, que Mercure ou Touth en estoit le premier inventeur, on reconnoissoit une affectation manifeste à rapporter aux Payens, & aux temps qui précédent les époques de l'Histoire sacrée, la plusparт des faits qui ont rapport à l'établissement de la Religion Judaïque. Cette remarque avoit esté faite d'abord que parut le Livre du Chevalier Marsham, & mesme par des Protestants. Ainsi on ne peut accuser ceux qui la répétent de trop de délicatesse sur un point aussi essentiel, à l'égard duquel on ne peut estre trop réservé. L'examen de la question est trop sérieux, & appartient plutost à la Faculté de Théologie qu'à notre Assemblée: ainsi on ne peut en parler qu'en peu de mots, pour respondre à ce qui fut dit sur le mesme sujet, & qui se réduisit à peu près à ces propositions.

Qu'il y avoit des choses dans la Religion qui pouvoient tirer leur origine des coustumes & des cérémonies du Paganisme, ayant esté substituées à des superstitions grossiéres, par les bénédictions qui y avoient esté attachées en les rapportant au culte du vray Dieu, qui par bonté & condescendance pour la foiblesse humaine, avoit voulu détacher de l'idolâtrie les anciens qui y estoient trop attachez: Que cela estoit d'autant plus possible, qu'on voyoit que la plusparт des cérémonies Chrestiennes avoient esté tirées de la Réligion Judaïque.

Cette proposition pourroit estre vraie par rapport à quelques cérémonies indifférentes, qui se trouvent dans la Loy Judaïque, & dont le détail seroit aussi ennuyeux qu'inutile, puisqu'on doit examiner la maxime sur les points essentiels & non pas sur les choses qui ne le sont pas. On croit que sur cet article la maxime est non-seulement très-fausse, mais d'une conséquence très-périlleuse. Elle est fausse, si la véritable Religion, c'est-à-dire, suivant la définition très-simple qu'en donne saint Augustin, le véritable culte du vray Dieu, *Verax veri Dei cultus*, est plus ancienne que l'idolâtrie, ou que tout culte contraire à celuy du vray Dieu. Or il est certain qu'à moins de renoncer entiérement à la foy que nous devons à la sainte

Écriture, il faut convenir que la connoiſſance de Dieu inſpirée au premier Pere, a eſté conſervée dans ſes deſcendants. Que la diſtinction des enfants de Dieu & des enfants des hommes, c'eſt-à-dire, de ceux qui vivoient ſelon l'exemple & les inſtructions d'Adam & des enfans de Seth, & non pas comme Caïn, & la pluſpart de ſes enfants, étoit déja établie. Que les ſacrifices au vray Dieu furent offerts dès le commencement du monde par Caïn & par Abel. Que toute l'antiquité Payenne n'approche pas de celle-là, meſme avec le ſecours des fables, & qu'ainſi le culte extérieur du vray Dieu eſt plus ancien que l'idolâtrie. Noé offrit des ſacrifices en ſortant de l'Arche. Quelqu'antiquité qu'on veuille donner à l'idolâtrie, elle ne peut pas eſtre plus ancienne que le déluge; & comme tous conviennent, meſme le Chevalier Marsham, que l'Égypte fut peuplée par Cham fils de Noé, que par cette raiſon elle eſt appellée la Terre de Cham dans les Pſeaumes, & que le nom de Χημι qui eſt le véritable nom du Pays, conſervé encore dans la langue Égyptienne, y a rapport; ce qu'on peut trouver de plus ancien ſur le culte extérieur, & meſme les Loix & les choſes inventées ne ſont pas au-delà du temps de Noé. Ainſi ce n'eſt pas du Paganiſme que la Religion Judaïque a pris ſes cérémonies, mais comme ont fait voir pluſieurs auteurs anciens & modernes, ce qu'il y avoit de plus myſtérieux dans le Paganiſme, eſtoit tiré des Hébreux. Joſéphe, Euſebe, ſaint Clément Alexandrin, Théophile d'Antioche, Arnobe, &c. l'ont prouvé fort au long, & dans noſtre ſiécle M. Bochart, Voſſius & M. Huet ont ramaſſé tout ce qui ſe peut dire pour le prouver plus en détail.

Mirabilia in terrâ Cham, terribilia in mari rubro.

La briéveté d'un Mémoire ne permet pas d'y entrer: mais comme on avoit parlé de la Circonciſion, parce que Marsham prétend établir par un paſſage d'Hérodote qu'elle eſtoit établie avant le temps d'Abraham, il eſt néceſſaire d'en dire deux mots. Hérodote dit que les Egyptiens eſtoient circoncis de toute antiquité, ainſi que la pluſpart des peuples de Syrie & de Phénicie. Marsham cite ce paſſage, & fait obſerver à ſon Lecteur, que Joſéphe dit que les ſeuls Juifs eſtoient circoncis

parmi les peuples eſtablis en Syrie ; mais qu'il ne contrediſoit pas Hérodote ſur ce qu'il dit de plus. Il ſuffiſoit de le convaincre de fauſſeté, en remarquant que ce qu'il diſoit eſtoit faux, puiſque dans la Syrie tous les peuples n'étoient pas circoncis, mais ſeulement les Iſraëlites. L'exemple des Sichimites en eſt une preuve bien claire. Il eût eſté fort inutile que Joſéphe ſe fût étendu à prouver qu'Hérodote ſe trompoit ſur l'origine de la Circonciſion. Car l'Écrivain Juif reconnoiſſant, comme nous faiſons encore, la divinité & la vérité des Écritures, n'avoit pas beſoin de faire une digreſſion pour prouver que leur autorité eſtoit plus grande que celle d'Hérodote, accuſé par Manethon d'avoir écrit beaucoup de fauſſetez ſur les antiquitez d'Égypte, & par Plutarque & pluſieurs autres, non-ſeulement d'ignorance, mais auſſi de malignité.

Il reſte donc à voir, ſi examinant d'un coſté ce que l'Écriture dit de l'alliance établie avec Abraham, dont la Circonciſion eſtoit le ſceau, & tous les myſtéres qui ſont marquez touchant ce ſacrement du peuple de Dieu, on peut s'imaginer que la divine ſageſſe choiſit pour diſtinguer un peuple qu'il appelloit ſon héritage, & pour le ſéparer de tous les autres, une marque extérieure qui eſtoit commune à la nation la plus ſuperſtitieuſe de l'univers, & qui devoit opprimer ce meſme peuple par une dure ſervitude. Il n'y auroit pas eu de plus grande tentation pour les Iſraëlites, qui fondoient toutes leurs eſpérances & toute leur confiance ſur les promeſſes faites à Abraham, que de leur laiſſer croire que la cérémonie la plus ſacrée qui fût parmi eux, ne fût qu'une imitation d'une couſtume établie depuis pluſieurs ſiécles parmi des nations idolâtres, dont Dieu leur deffendoit d'imiter les mœurs & certaines couſtumes, meſme indifférentes, comme la maniere de couper les cheveux des Ammonites, Madianites & autres peuples voiſins, leurs cérémonies funébres, &c. On peut donc dire qu'il n'y a rien de plus frivole que d'employer le témoignage d'Hérodote, & de ceux qui l'ont copié, pour établir des faits contraires à ce que nous apprend l'Écriture, laquelle indépendamment de l'autorité divine dont elle eſt revêtue, par ſon an-

tiquité ſeule ſurpaſſe tout ce que le Paganiſme a de plus ancien.

On ne trouve pas de loy plus ancienne que les préceptes qu'on appelle ceux des enfants de Noé : dira-t-on qu'ils ayent eſté pris des Égyptiens ?

Ce qui s'appelle *ambulare coram Deo* dans l'Écriture ſainte, comprend une régle parfaite de conduite pour les mœurs, telle que fut celle d'Enoch, qui eſt le premier duquel l'Écriture parle en ces termes, enſuite d'Abraham, *ambula coram me & eſto perfectus*. On ne dira pas que la morale des plus ſages Égyptiens, & encore moins les loix qui y avoient rapport, ayent pû donner l'origine à des loix auſſi ſaintes que celles qui furent enſuite écrites par Moïſe, ni que le Décalogue en ait eſté tiré. Encore moins le peut-on dire des ſacrifices & autres préceptes cérémoniaux, qui ſont entiérement éloignez de tout ce qui regarde la ſuperſtition Payenne, & le précepte de détruire les Idoles des Chananéens, de brûler leurs temples & leurs bois ſacrez, fait aſſez voir que le culte du peuple de Dieu n'avoit rien de commun avec celuy des nations payennes.

Si pluſieurs cérémonies Chrétiennes ont été tirées de celles qui eſtoient en uſage parmi les Juifs, c'eſt que la Religion Chrétienne eſtoit l'accompliſſement de ce que l'autre ne contenoit qu'en figure, & ainſi la comparaiſon ne s'en peut faire avec les cérémonies du Paganiſme.

REMARQUES
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR
L'ANTHOLOGIE MANUSCRITE,
qui eſt à la Bibliothéque du Roi.

Par M. BOIVIN le Cadet.

POur donner un certain ordre à ces Remarques, j'ai jugé à propos de les ranger par chapitres ſous les titres ſuivants.

CHAPITRE I. *Hiſtoire & Notice du Manuſcrit.*

CHAP. II. *Trois Epigrammes choiſies, avec des Traductions en Latin & en François.*

CHAP. III. *Remarques ſur la premiére de ces trois Epigrammes, qui eſt celle de Thallus.*

CHAP. IV. *Remarques ſur la ſeconde, qui eſt celle de l'Empereur Hadrien.*

CHAP. V. *Remarques ſur la troiſiéme, qui eſt celle d'Antipater à Piſon.*

CHAP. VI. *Epigrammes du meſme Antipater au meſme Piſon, extraites de l'Anthologie imprimée.*

CHAP. VII. *Autres Epigrammes du même auteur ſur différents ſujets, la pluſpart extraites de l'Anthologie manuſcrite.*

CHAP. VIII. *Diſſertation touchant Jupiter Caſius, ou addition aux Remarques ſur l'Epigramme d'Hadrien.*

HISTOIRE ET NOTICE DU MANUSCRIT.

CHAP. I. Entre un grand nombre de Manuſcrits Grecs que l'on conſerve dans la Bibliothéque du Roy, l'Anthologie eſt un de ceux qui méritent le plus d'eſtre connus par les amateurs de l'antiquité. Il y a près de cent ans que Saumaiſe en trouva l'original dans la Bibliothéque d'Heidelberg. Caſaubon & Scaliger l'exhortérent à le donner au public, & il en eut d'abord la penſée. Mais pluſieurs raiſons l'empêchérent d'exécuter ce deſſein.

Il travailloit pour lors ſur le Dictionnaire Géographique de *Stephanus*. L'ouvrage eſtoit fort avancé, & Scaliger le preſſoit d'y mettre la derniére main. L'édition de la nouvelle Anthologie demandoit du temps, de l'application & des recherches infinies. Le texte eſtoit extrêmement corrompu dans le Manuſcrit d'Heidelberg, & ce Manuſcrit eſtoit unique. Il falloit corriger, reſtituer, & éclaircir un grand nombre d'endroits preſque déſeſpérez. Saumaiſe eſtoit encore fort jeune, il n'avoit alors que dix-huit ans. Il ne jugea peut-eſtre pas à propos de hazarder dès-lors ſes conjectures. Peut-eſtre auſſi ne put-il ſe réſoudre, ni à donner le Recueil entier, ni à retrancher

beaucoup de choſes qui auroient pû bleſſer les yeux du public.

Il y a quelque apparence que ce furent ces raiſons qui l'empêchérent de publier cette Anthologie. Cependant il ne laiſſa pas d'en préparer une édition; & dans le Catalogue de ſes ouvrages non imprimez, il eſt fait mention d'un recueil d'Epigrammes, qui a pour titre, *Epigrammatum Græcorum Anthologia, infinitis locis auctior, Latinâ interpretatione & luculentis annotationibus illuſtrata.*

Les Ecrits de Saumaiſe paſſérent après ſa mort à ſes héritiers, qui ne jugérent pas à propos, ou pluſtoſt qui ne trouvérent pas l'occaſion de publier ſon Anthologie, non plus que ſes autres ouvrages poſthumes. Je ne ſçais ſi de ſon vivant il communiqua à quelqu'un la copie du MS. d'Heidelberg, dont il eſt certain qu'il envoya des extraits à Scaliger & à Caſaubon. Quoy qu'il en ſoit, il faut néceſſairement, ou qu'il ait preſté cette copie, ou que d'autres que luy ayent eu communication de l'original, puiſqu'il s'eſt trouvé que François Guiet & pluſieurs autres en avoient auſſi des copies.

Il eſt dit dans la vie de Guiet qu'il fit un voyage en Allemagne. On nomme les villes par où il paſſa, & l'on ne dit point qu'il ait eſté à Heidelberg. Ainſi il eſt très-croyable que le Manuſcrit de Guiet eſt une copie de celuy de Saumaiſe.

Guiet mourut en MDCLV. âgé de quatre-vingt ans, ſans avoir jamais rien imprimé. Après ſa mort, M. Menage ſon compatriote acheta ſes livres, parmi leſquels eſtoit le Recueil des Epigrammes Grecques manuſcrites. Un livre de cette nature ne pouvoit pas tomber en de meilleures mains, & perſonne n'eſtoit ce ſemble plus capable que M. Menage d'en donner une édition telle qu'on auroit pû la déſirer. Cependant il n'en fit rien pendant trente-ſept à trente-huit ans qu'il eut chez luy le Manuſcrit de Guiet.

M. Menage mourut le 23 Juillet de l'année MDCXCII. & laiſſa ſes Manuſcrits à une perſonne qui demeuroit chez luy depuis long-temps. Cette perſonne chercha bien-toſt après à s'en défaire. Feu M. Bignon, Premier Préſident du Grand Conſeil, en acheta la meilleure partie.

L'Anthologie cependant eſtoit encore à vendre, & l'on en demandoit un prix conſidérable. M. de Roſtgaard, Gentilhomme Danois, avoit déja fait quelques offres, lorſqu'on parla de ce Manuſcrit à M. l'Abbé de Louvois, qui l'acheta, & en enrichit la Bibliothéque du Roy.

C'eſt un in-folio en papier, de ſoixante feuillets, fort bien écrit, de la main meſme de Guiet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de reſtitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le Recueil eſt de plus de ſept cens Epigrammes. Le tout fait environ trois mille vers. Il eſt diviſé en cinq parties.

La premiére & la ſeconde ſont compoſées d'Epigrammes la pluſpart licentieuſes, & qui, ſi l'on en excepte un très-petit nombre, ne doivent jamais voir le jour.

La troiſiéme partie a pour titre ἐπιγράμματα ἀναθηματικά. C'eſt ainſi qu'on nommoit les Épigrammes qui ſervoient d'inſcription aux offrandes que l'on faiſoit aux Dieux.

La quatriéme contient des Inſcriptions de Tombeaux. C'eſt ce que nous appellons des Épitaphes.

La cinquiéme comprend des Épigrammes ſur divers ſujets, dont quelques-uns ſont inventez à plaiſir. L'auteur du Recueil les nomme ἐπιγράμματα ἐπιδεικτικά, *Epigrammes d'oſtentation*; c'eſt-à-dire, des Épigrammes où le Poëte ne cherche qu'à faire paroître ſon eſprit.

Pour achever cette Notice, il ne me reſte plus que de donner une liſte des Poëtes auſquels les Épigrammes ſont attribuées. Voici leurs noms rangez ſelon l'ordre alphabétique.

On a mis en Lettres Majuſcules le nom des Poëtes dont il n'y a rien dans l'Anthologie imprimée.

On a marqué d'un Aſteriſque ceux dont Voſſius n'a fait aucune mention dans ſon Livre des Poëtes Grecs.

Les Chifres I. II. III. IV. V. marquent le Livre de l'Anthologie Manuſcrite.

* *Adæus.* III. IV.
Æschines Rhetor. III.
Agathias. I. II. IV.
Alcæus. I.
Alcæus Meſſenius. IV.
Alexander. IV.
* *Alphæus Mitylenæus.* I. IV.
Anacreon. I. III.
* *Andronicus.* IV.
* *Anius.* V.
Antipater Sidonius.
Antipater Theſſalonic.
Antiphanes. III.
* *Antiphilus Byzantius.* III. IV.
* *Antiſtius.* III. IV.

Anyte

Anyte. III. IV.
* *Apollonidas.* III. IV.
Aratus. I.
ARCHESTRATUS. III.
Archias. II. IV.
* ARCHIAS *Junior.* V.
* ARCHILOCHUS. III.
Ariſton. IV.
* ARISTODICUS. IV.
ARTEMON. I.
Aſclepiades. I. II.
* *Automedon.* I. II.

Bacchylides. III.
* *Baſſus Lollius.* IV.
* *Bianor.* V.

Callimachus. I. II. IV.
Chæremon. IV.
Chriſtodorus. IV.
* CILLACTER. II.
* *Claudianus.* II. V.
* *Cometas.* II.
* *Crinagoras.* II. III. IV.

* *Damagetus.* III. IV.
* DAMOSTRATUS. V.
* DIOCLES *Caryſtius.* I. IV.
* *Diodorus.* III. IV.
Diogenes. IV.
* DIONYSIUS (*Andrius.*) I. III. IV.
* DIOPHANES *Myrinæus.* II.
* *Dioſcorides.* I. II. IV.
* *Diotimus Myrinæus.* III. IV.

Eratoſthenes. II. III.
Erinna Mitylenæa. III. IV.
* *Erycias Cyzicenus.* III. IV.
Evenus Grammaticus. V.
EUNOMIANUS. V.
EUPHORION. IV.

* *Flaccus* (*Statyllius.*) I. II. III.
* FRONTO. I.

* *Gætullius* II.
* *Gallus* (JUSTUS.) II.
* *Geminus.* V.
* *Glaucus.* I.

Hadrianus Imp. III.
* *Hedylus.* II.
* *Hegeſippus.* I. III. IV.
HELIODORUS. II.
* *Heronax Sardian.* III. IV.

* *Julianus Ægyptius.* IV.

* LAUREA. I.
* *Leo Philoſophus.* V.
* *Leonidas Tarentinus.* I. III. IV.
LYSIMACHUS. III.

* *Maccius.* V.
* *Macedonius Conſul.* II.
* *Mæcius.* III.

* *Marcus Argentarius.* II. III. IV.
Marinus Neapolitanus. V.
* *Meleager.* I. II. III. IV.
Michaël. III.
Mnaſalces. I. III. IV.
Mœro, aliàs Myro. III.
* *Mutius Scævola.* V.

Neſtor Larandenſis. V.
Nicænetus. III.
* *Nicarchus.* II.
* *Nicias.* III.
Nicomachus. IV.
Noſſis. II. III. IV.

* *Oneſtes.* V.

Palladas. II. IV.
Pancrates. III.
* *Parmenon.* I.
Paulus Silentiarius. II. III. IV.
* *Pausanias.* III.
Perſes. III. IV.
Phædimus. I. IV.
* *Phænias, ſeu Phanias.* I.
* *Phalæcus.* I.
* *Philetas Samius.* III. IV.
Philippus Theſſalonic. I. IV.
Philodemus. I. II. III.
Philoxenus.
* *Photius. Patriarcha.*
* *Poliſtratus.*
Poſidippus.
Proclus Lycius.
* *Pythagoras.*

Quintus. III.

Rhianus. I. III.
* *Rufinus.* V.

* *Scythius* I.
Symonides. I. III. IV.
Sophocles. III.
Straton. I.

Thales Mileſius. III.
* *Thallus* III.
* *Theætetus.* III. IV.
Theodoridas. I. III. IV.
Theodorus. III.
* *Theon Alexandrinus.* IV.
* *Thnelaus.*
Thymocles. I. *Timocles. Voſſio.*
* *Tymnes.* III.

Zônas, V. Heronax.

Cette liſte eſt d'environ ſix-vingt Auteurs, parmi leſquels il y en a pour le moins trente, dont nous n'avions rien dans l'Anthologie imprimée.

Dans cette trentaine il se trouve des noms illustres, Archiloque, Pythagore, Thalès, Euphorion, Eschine l'Orateur, Mutius Scævola, Proclus, Photius.

Il s'en trouve aussi de moins connus, Andronicus, Anius, Archestrate, Aristodique, Cillacter, Damostrate, & plusieurs autres.

La plupart de ces noms ont esté inconnus à Vossius. On pourroit les adjoûter à son Catalogue des Poëtes Grecs, auquel il en manque beaucoup d'autres.

Trois Épigrammes choisies,

avec des Traductions en Latin & en François.

CHAP. II.

L'Épigramme, selon l'idée qu'on s'en forme ordinairement, est une pensée ingénieuse, renfermée dans un très-petit nombre de vers. Il doit s'y rencontrer du merveilleux, ou du plaisant; quelque chose qui frappe ou qui pique: & ce que l'on y désire sur tout, c'est une chûte heureuse qui surprenne agréablement l'esprit.

Cependant les Épigrammes dans leur origine, & selon la propre signification du mot Grec, n'estoient autre chose que des Inscriptions. C'estoit un ou plusieurs vers, que l'on gravoit sur le frontispice d'un temple, ou de quelque autre édifice public, sous un trophée, sous une statuë, sur un tombeau, & sur de semblables monuments. La beauté de ces Épigrammes ne consistoit pas à dire quelque chose de brillant ni d'extraordinaire, mais à exprimer simplement, & d'une maniére noble & élégante, quelque fait particulier, ou quelque aventure mémorable. Plus les Épigrammes sont anciennes, plus on y remarque ce caractére de simplicité, dont on s'est si fort écarté dans la suite, & que cependant on demande encore aujourd'huy dans les Inscriptions en prose.

Il y a beaucoup d'Épigrammes de ce caractére dans l'Anthologie Manuscrite, aussi bien que dans l'Anthologie imprimée; & il y en a d'un goût plus moderne. En voici trois

que j'ai extraite du Recueil manuscrit, que j'ai traduites; & sur lesquelles j'ai fait quelques Remarques.

I.

ΘΑΛΛΟΥ.

Ἑσπερίοις μέγα χάρμα καὶ ἠῴοις περάτεσσι,
Καῖσαρ, ἀνικάτων ἔκγονε Ῥωμυλιδῶν·
Αἰθερίῳ γένεσιν σεο μέλπομεν· ἀμφὶ δὲ βωμοῖς
Γηθοσύνους λοιβὰς σπένδομεν ἀθανάτοις
Ἀλλὰ σὺ, παππῷοις ἐπὶ βήμασιν ἴχνος ἐρείδων,
Εὐχομένοις ἡμῖν πουλὺ μένοις ἐπ' ἔτος.

THALLI.

Hesperiis & Eôis finibus ingens gaudium;
O Cæsar, invictorum nepos Romulidûm;
Cælestes tuos natales canimus, & circùm altaria
Hilares libationes libamus Diis *immortalibus.*
At tu in avito honoris gradu pedem stabilem figens,
Precantibus nobis salvus *maneas ad multos annos.*

II.

ΑΔΡΙΑΝΟΥ.

Ἐν τοῖς ἀναθήμασι Τραϊανοῦ Καίσαρος.

Ζηνὶ τόδ' Αἰνειάδης Κασίῳ Τραϊανὸς ἄγαλμα,
Κοιρανὸς ἀνθρώπων κοιρανῷ ἀθανάτων,
Ἄνθετο δισὶ λιτὰ πολυδαίδαλα, καὶ βοὸς οὔρου
Ἀσκητὸν χρυσῷ παμφανόωντι κέρας,
Ἕξατο πρωτέρης ἀπὸ ληίδος, ἧμος ἀτειρὴς
Πέρσην ὑπερθύμους ᾧ ὑπὸ δουρὶ Γέτας.

Ἀλλά σὺ οἱ καὶ τήνδε, κελαινεφὲς, ἐγγυάλιξον
ῥῆναι ἐϋκλειῶς δῆριν Ἀχαιμενίην·
Ὄφρα τοι εἰσορόωντι ἀφάνδιχα θυμὸν ἰαίνῃ
Δοιὰ, τὰ μὲν Γετέων σκῦλα, τὰ δ' Ἀρσακίδων.

HADRIANI,

In donariis Trajani Cæsaris Imperatoris.

Jovi Casio hoc donarium Trajanus Æneades,
Mortalium Dominus Domino immortalium,
Appendit duos cratêras dædaleos, & bovis uri
Cornu, auro præfulgente ornatum,
Selectas manubias ex prædâ quæsitâ bello *priore, cùm indefessus* bellator
Superbos Getas armis subegit.
At tu nigrâ nube latens *Jupiter, fac ut hoc quoque*
Bellum Achæmenium glorioſè peragat:
Quò animum exhilarent aspicienti tibi hinc atque hinc
Diversa spolia, hæc Getarum, illa Arsacidarum.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

Καυσία ἡ τὸ πάρος μὲ Μακηδόσιν εὔκολον ὅπλον,
Καὶ σκέπας ἐν νιφετῷ, καὶ κόρυς ἐν πολέμῳ,
Ἵδρυσ' Διὶ Κασίῳ τόνδ', ἄλκιμε Πείσων,
Ἡμαθὶς Αὐσονίοις ἦλθον ἐπὶ κροτάφοις.
Ἀλλά φίλος δέξαι με· τάχα κρόκες, αἵ ποτε Πέρσας
Τρεψάμεναι, καὶ σοὶ Θρῆκας ὑπαξόμεθα.

ANTIPATRI.

Ego Causia, quæ olim Macedonibus habilis fui armatura,

In hyeme *munimen contrà nives, in bello galea:*
Tuum, Piſo bellicoſe, ſudorem bibere ſitiens,
Ad Romanum caput Macedonica ipſa venio.
At tu amicus accipe. Jam jam nos *lanea ſubtemina,*
quæ Perſas quondam
Vertimus in fugam, *etiam Thracas tibi ſubmitemus.*

LES MESMES ÉPIGRAMMES

En proſe Françoiſe, & en vers Latins.

I.

ÉPIGRAMME DE THALLUS

En proſe Françoiſe.

» Délices de l'Orient & de l'Occident, digne ſang des invin-
» cibles enfants de Romulus, nous chantons, ô Céſar, votre
» naiſſance divine; nous faiſons des libations ſur les autels, pour
» marquer aux Dieux noſtre joye & noſtre reconnoiſſance.
» Puiſſiez-vous, affermiſſant vos pas ſur le thrône de votre
» aïeul, demeurer encore avec nous un grand nombre d'années,
» comme nous le demandons au ciel par nos priéres.

En vers Latin.

Romuleum genus, invictæ ſpes gentis, Eôi
Orbis deliciæ, Cæſar, & Heſperii:
Te canimus, feſtamque diem quâ lapſus olympo es;
Libamuſque bonis pocula læta Deis.
* *Tu ſtabilem greſſum ſolio ſubnixus avito,*
Vive tuis longùm, dux bone, vive tibi.

* Vel, *Tu ſtabilem per avita pedem veſtigia firmans.*

II.

ÉPIGRAMME D'HADRIEN

En proſe Françoiſe.

Pour bien rendre cette Épigramme en François, je crois qu'il faut luy donner le tour & la forme d'inſcription. C'eſt ce que j'ai tâché de faire, en conſervant le plus qu'il m'a eſté poſſible le ſens de l'original. Voici comme il m'a paru qu'elle devoit eſtre tournée.

TRAJAN ROMAIN A JUPITER CASIUS.
LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX.
CONSACRE
DEUX COUPES CISELÉES.
ET
UNE CORNE DE BOEUF SAUVAGE GARNIE D'OR.
PREMICES DU BUTIN
GAGNÉ SUR LES GETES DANS LA PREMIERE EXPEDITION.
GRAND JUPITER,
Faites qu'il triomphe auſſi des Parthes.
Ce ſera pour vous un agréable ſpectacle,
de voir dans votre Temple,
d'un coſté,
LES DEPOUILLES DES GETES,
& de l'autre,
CELLES DES ARSACIDES.

Il y a dans le Grec, *lorſque ce guerrier infatigable tailla en piéces les Getes orgueilleux.*

En vers Latins.

Terrarum Dominus Domino Trajanus Olympi
Æneades, Caſio donadica Jovi,

Dædaleum ſacravit opus duo pocula, & uri
Cornu, circùm auro præradiante micans;
Primitias prædæ, bello quæ parta priore eſt,
Sævus ubi indomitos meſſuit enſe Getas.
At tu, nube latens, da Jupiter hanc quoque laurum;
Fac victis redeat clarus Achæmenidis.
Sic erit ut diverſa oculos tibi, ſumme Deûm Rex;
Inde Getarum hilarent, hinc ſpolia Arſacidûm.

III.

ÉPIGRAMME D'ANTIPATER,

En proſe Françoiſe.

» Armure commode & légére des Macédoniens, je leur ſervis » autrefois d'abri contre la neige, & de caſque dans les combats. » Avide aujourd'huy de boire la ſueur guerriere de votre front, » ô brave Piſon, je viens du fond de l'Émathie couvrir une » teſte Romaine. Recevez-moi favorablement. Je ne ſuis qu'un » tiſſu de laine groſſiére. Mais ayant mis autrefois les Perſes en » fuite, je puis bien encore dompter ſous vous les rebelles de » Thrace.

En vers Latins.

Militis Emathii quondam leve Cauſia tegmen;
Quæ galea in bello, in nive amictus eram;
Sudores potare tuos, fortiſſime Piſo,
Atque Italas cupio cingere Græca comas.
Tu ſociam cape. Quæ Perſas dare terga ſubegi;
Jam jam eadem Thracas vincere lana dabo.

REMARQUES

REMARQUES
SUR L'ÉPIGRAMME DE THALLUS.

L'Auteur de l'Épigramme eſt nommé Thallus dans le Manuſcrit. Voſſius dans ſes Poëtes Grecs ne fait aucune mention de celui-ci, non plus que de beaucoup d'autres dont on a des Épigrammes. J'ai douté d'abord s'il ne falloit point lire ΤΑΛΛΟΝ au lieu de ΘΑΛΛΟΝ, ſuppoſant que l'Épigramme fût du Poëte Gallus, dont on a quelques vers dans l'Anthologie imprimée. Mais j'ai abandonné cette conjecture, depuis que j'ai vû le nom de Thallus dans l'Inſcription ancienne rapportée par Gruter. CHAP. III.

THALLO
ABASCANTI
AUG. LIB.
AB EPISTVLIS
* LIB.

* Il y avoit apparemment ſur le marbre ET LIB. c'eſt-à-dire ET LIBRIS.

Voilà un Thallus affranchi, & ſécretaire de l'Empereur. Il y a grande apparence qu'un affranchi, qui eſtoit parvenu à l'employ de ſécretaire du Prince, & qui par conſéquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naiſſance de ſon maiſtre, non ſeulement par des ſacrifices, mais auſſi par des vers de ſa façon.

Dans toute l'Anthologie imprimée, il ne ſe trouve qu'une ſeule Épigramme ſous le nom de Thallus. Il y eſt parlé de deux citoyens de la ville de Milet morts en Italie, & par la maniére pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, on pourroit croire qu'ils eſtoient ſes compatriotes, ſur-tout par ces derniers vers :

Φεῦ πάτρα τριπάλαινα, πόθεν πάλιν ἢ πότε τοίοις
Ἀστέρας αὐχήσῃς Ἑλλάδι λαμπομένους ;

Malheureuſe patrie ! où retrouverez-vous ce que vous perdez ? quand vanterez-vous à la Grece des aſtres tels que ceux-là ?

Les expreſſions dont Thallus ſe ſert dans les quatre premiers vers, ſont générales, & preſque auſſi équivoques que les noms de Céſar & d'Auguſte, employez dans l'Épigramme & dans l'Inſcription.

Premiérement il l'appelle, *la joye de l'Occident & de l'Orient.* Tout ce qu'on peut inférer de cette louange, c'eſt que celuy à qui on la donne gouvernoit ſeul, & qu'il a vêcu avant le partage de l'Empire.

Thallus dit enſuite, que l'Empereur pour qui on fait des vœux, *tire ſon origine des illuſtres enfants de Romulus.* Si le ſens de ces paroles eſtoit, que l'Empereur, à qui on parle, deſcend des anciens Romains de la maiſon meſme de Romulus, l'éloge ne conviendroit proprement qu'aux Empereurs de la famille d'Auguſte, qui ſe diſoient deſcendants d'Énée & des Rois d'Albe. Mais en prenant ces meſmes paroles dans le ſens général qu'elles peuvent avoir, elles marquent ſeulement une nobleſſe Romaine ; & l'éloge qu'elles renferment eſt auſſi général que le précédent, n'y ayant point eu d'Empereur à qui les Poëtes n'ayent pû dire par flatterie qu'il eſtoit Romain, & deſcendant des anciens Romains. Tout le monde ſçait que Trajan eſtoit originaire d'Eſpagne. Cependant il eſt appellé ÆNEADES, c'eſt-à-dire, *deſcendant d'Énee*, dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, comme nous le remarquerons ailleurs.

Nous chantons voſtre origine céleſte, adjoûte l'auteur de l'Épigramme. C'eſt une louange très-générale que de dire à un Prince ; *Qu'il eſt de la race des Dieux ; que ſon origine eſt céleſte ; que ſa naiſſance eſt divine.* Non ſeulement Virgile, Horace, Ovide, mais tous les Poëtes ſont pleins de ſemblables expreſſions.

Dans le cinquiéme vers Thallus s'exprime d'une maniére moins vague, & qui marque plus préciſément la perſonne de l'Empereur à qui il parle : *Puiſſiez-vous*, dit-il, *affermiſſant vos pas ſur le throne de votre aïeul, &c.* Des douze premiers Céſars

il n'y a que Tibére & Caligula à qui l'on ait pû dire qu'ils eſtoient aſſis ſur le thrône de leur aïeul. Tibére eſtoit fils adoptif d'Auguſte, & Auguſte de Jule Céſar. Caligula eſtoit fils de Germanicus, & Germanicus eſtoit fils adoptif de Tibére. Supposé donc que l'Épigramme ait eſté faite pour un des douze premiers Céſars, comme il y a lieu de le croire, à en juger par le ſtile & par le tour des vers, elle ne peut avoir eſté faite que pour Tibére ou pour Caligula. Après cela, s'il m'eſt encore permis de propoſer mes conjectures, & de dire auquel des deux Empereurs je crois que l'Épigramme doit eſtre adjugée, il me paroît qu'elle convient moins à Caligula qu'à Tibére, qui avoit d'autant plus beſoin de s'affermir ſur le thrône, que de ſon temps les Romains n'avoient pas encore entiérement perdu le gouſt de leur ancienne liberté.

Au reſte, ſous quelque Empereur qu'ait vêcu l'Auteur de l'Épigramme, elle n'eſt point indigne des meilleurs ſiécles, à commencer par celuy d'Auguſte.

J'y trouve deux formules aſſez remarquables, par rapport aux Médailles & aux Inſcriptions. La premiére eſt, *gaudium Occidentis & Orientis*, qui reſſemble fort à celles-cy, GAUDIUM POPULI ROMANI. GAUDIUM REIP. LÆTITIA TEMPORUM, & à quelques autres qu'on lit ſur les Médailles, auſſi bien qu'à l'éloge de l'Empereur Titus, qui fut appellé, *Deliciæ generis humani*. L'autre eſt, *Maneas nobis ad multos annos*. Il ſe rencontre ſur des agates, & ſur d'autres pierres, des Inſcriptions ſemblables. Je me ſouviens d'en avoir vû une entre autres où on liſoit, MAKPINE ZHCAIC ΠΟΛΛΑ ET H. *MACRINE VIVAS MULTOS ANNOS.*

REMARQUES
SUR L'ÉPIGRAMME D'HADRIEN.

CHAP. IV. Trajan allant faire la guerre aux Parthes, paſſa par la ville de Seleucie, où il viſita le temple de Jupiter Caſius. Il offrit à ce Dieu les prémices du butin gagné dans la premiére guerre

contre les Daces. Ces prémices estoient deux grandes coupes ciseléess, & une corne de bœuf sauvage garnie d'or. Hadrien qui accompagnoit Trajan dans toutes ses expéditions, & qui dans celle-ci fut établi Gouverneur dans la Province de Syrie, fit une Épigramme pour servir d'Inscription à l'offrande de l'Empereur, qui estoit son cousin, & qui avoit esté son tuteur.

Trajan faisoit aussi des vers. C'est à luy qu'on attribuë cette plaisanterie, qui se trouve dans l'Anthologie imprimée.

Ἀντίον ἠελίου στῆσας ῥῖνα, καὶ σύριγγα χάσσας,
Δείξεις τὰς ὥρας πᾶσι παρερχομένοις.

Mettez vostre nez vis-à-vis du soleil, & ouvrez la bouche. Ce sera un cadran, qui marquera les heures à tous les passans.

L'Épigramme a pour titre, ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΝΑΘΗΜΑΣΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. HADRIANI IN DONARIIS TRAJANI CÆSARIS. Il paroît par ce titre qu'Hadrien avoit composé un certain nombre d'Épigrammes, ou d'Inscriptions en vers, dont le recueil estoit intitulé, Ἀναθήματα Τραϊανοῦ Καίσαρος, *les Offrandes de l'Empereur Trajan.* Ces Epigrammes nous auroient sans doute appris plusieurs faits historiques, si elles estoient venuës jusqu'à nous; & celle qui nous reste nous doit faire regretter la perte des autres.

L'Empereur Hadrien aima fort la Poësie, & fit des vers dans l'une & dans l'autre langue. Spartien nous a conservé deux échantillons de sa Poësie Latine. Le premier est la parodie des vers de Florus :

Ego nolo Florus esse, &c.

Le second est ce qu'il dit en mourant :

Animula vagula, blandula,
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca
Pallidula, rigidula, nudula,
Nec ut soles dabis jocos!

Nous avons outre cela des vers qu'il fit pour mettre sur le tombeau de son cheval Borysthéne :

Borysthenes Alanus,
Cæsareus veredus.

Per æquor & paludes
Et tumulos Etruſcos
Volare qui ſolebat,
&c.

Spartien, après avoir parlé des vers Latins d'Hadrien, adjoûte: *Tales autem nec multo meliores fecit & Græcos.* C'eſt-à-dire; *Ses vers Grecs eſtoient à peu près de meſme, & ne valoient guéres mieux.*

Je ne ſçais ſi l'on doit s'en rapporter à Spartien pour ce qui regarde le Grec. Il n'y a dans toute l'Anthologie imprimée que deux Épigrammes ſous le nom d'Hadrien, & un vers qui eſt cité auſſi par Dion. Des deux Épigrammes la premiére eſt une reſponſe à la requeſte d'un mendiant infirme, & perclus de la moitié de ſes membres. Cette Épigramme eſt véritablement peu de choſe. Mais la ſeconde eſt très-belle, & ſuffit preſque pour réfuter Spartien. Le ſujet eſt Troye rebâtie & vengée par les Romains. Le Poëte s'adreſſe à Hector, & luy dit:

Ἕκτορ, ἀριῆϊον ἆμα κατὰ χθονὸς εἴπου ἀκούεις,
Χαῖρε καὶ ἀμπνεύσον βαιὸν ὑπὲρ πατρίδος.
Ἴλιον οἰκείτας κλεινὴ πόλις, ἄνδρας ἔχουσα
Σοῦ μὲν ἀφαυροτέρους, ἀλλ' ἔτ' ἀριῆφίλους.
Μυρμίδονες δ' ἀπόλοντο· παείφασο, καὶ λέγ' Ἀχιλλεῖ,
Θεσσαλίῃ πᾶσαν κεῖθαι ὑπ' Αἰνεάδαις.

Vaillant Hector, ſi vous entendez ſous la terre ce qui ſe dit ici haut, reſpirez un moment, & réjouiſſez-vous du ſort de votre patrie. Célebre & floriſſante, comme autrefois, Troye eſt encore habitée par de grands guerriers, quoyque moindres que vous. Les Myrmidons ne ſont plus. Allez, dites à Achille que toute la Theſſalie eſt ſoumiſe à la poſtérité d'Enée.

Quelques-uns prétendent que cette Épigramme eſt de Germanicus, & non pas d'Hadrien, fondez peut-eſtre ſur la

beauté du tour & de l'expreſſion, & ſur le témoignage des Auteurs, qui diſent que Troye fut rebâtie par Jule Céſar, & qu'Auguſte aïeul de Germanicus y établit une colonie.

Mais il y a bien plus de raiſon à croire qu'Hadrien ait fait ces vers en l'honneur de cette ville. Philoſtrate, dans la vie d'Hérode le Sophiſte, dit qu'Hadrien embellit la ville de Troye, (nommée pour lors Troas,) & qu'il y fit conſtruire des aqueducs & des bains. Les habitans par reconnoiſſance firent frapper une Médaille, où d'un coſté l'on voit la teſte de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette Inſcription, IMP. CÆS. HADRIAN. AUG. & de l'autre une teſte de femme, qui a pour couronne une tour, avec ces mots, COL. AUG. TROAS.

Ceci prouve aſſez, qu'Hadrien a bien pû faire une Épigramme pour les Troyens; & la bonté de celle-ci ne prouve pas qu'elle ne ſoit point de luy. Car certainement il en a fait de bonnes, comme on en peut juger par celle que j'ai extraite de l'Anthologie manuſcrite, & ſur laquelle il me reſte à faire quelques Remarques.

Cette Épigramme commence par Ζηνὶ τόδ' Αἰνεάδης Κασίῳ Τραϊανὸς ἄγαλμα. *Trajanus Æneades Jovi Caſio hoc donarium.*

Trajan eſtoit né en Eſpagne. Son pere & meſme ſon aïeul eſtoient Eſpagnols, ſelon cette Inſcription rapportée par Gruter : Pag. 247.

IMP. CÆS. NER. TRAJANO.
AUG. GERM. DAC. PARTH. PON.
MAX. TR. P. XV. COS. VI. PP. DE
ROM. IMPERIO. DE *PATERNA*
ET AVITA HISP. PATRIA, ET DE
OMNI. HOMIN. GEN. MERITISS.
POPULARES PROVINC.
AREVATUM.
OPTIMO PRINC.

Ainſi Trajan eſtoit Eſpagnol, non ſeulement de naiſſance, mais d'origine. Pourquoy donc eſt-il nommé ÆNEADES dans l'Épigramme? C'eſt parce qu'il avoit eſté adopté par Nerva, qui eſtoit Romain. Le mot ÆNEADES ne ſignifie autre choſe que Romain, ſur-tout chez les Poëtes, qui faiſoient deſcendre tous les Romains d'Anchiſe & de Vénus : témoin cette Inſcription Grecque, copiée ſur un marbre de la vigne Borghéſe, & publiée par Spon; dans laquelle le Poëte Marcellus Sidétes, contemporain d'Hadrien, dit en parlant de Regilla, femme d'Hérodes Atticus :

Ἡ δὲ πολυκτεάνων μὲν ἔλω ἐξ Αἰνεαδάων,
Ἀγχίσεω κλυτὸν αἷμα καὶ Ἰδαίης Ἀφροδίτης.

Orta hæc erat ex opulentis Æneadis,
Anchiſæ & Idææ Veneris inclytus ſanguis.

Horace n'en dit pas davantage d'Auguſte, dont il exprime la nobleſſe par ces mots :

Clarus Anchiſæ Veneriſque ſanguis.

Dans le meſme vers où l'épithéte ΑΙΝΕΑΔΗΣ eſt donnée à Trajan, celle de ΚΑΣΙΟΣ eſt donnée à Jupiter. Ce ſeroit ici le lieu de parler de *Jupiter Caſius*, de l'origine de ce nom, de la figure du Dieu, & des temples qui luy ont eſté conſacrez. Mais je réſerve l'explication de toutes ces choſes pour une Diſſertation particuliére. Je me contenterai ici de dire mon ſentiment ſur le lieu où je crois que Trajan fit ſon offrande à *Jupiter Caſius*.

Trajan, comme on l'a déja remarqué, allant faire la guerre aux Parthes, paſſa par la ville de Seleucie. On trouve dans les Médailles deux villes de ce nom très-bien diſtinguées. L'une eſtoit ſituée ſur le fleuve Calycadnus dans la Cilicie; l'autre à l'entreé de la Syrie, dans la province de Pierie. C'eſt dans celle-ci que *Jupiter Caſius* eſtoit honoré d'un culte particulier; & c'eſt ſans doute dans cette ville que Trajan fit ſon offrande.

Ce n'eſt pas le ſentiment de Saumaiſe.

Dion, en nous marquant la route de Trajan, dit qu'ayant

traverſé l'Aſie & la Cilicie, il arriva à la ville de Seleucie : après quoy il le fait venir à Antioche. Entre la Cilicie & Antioche il n'y a point d'autre Seleucie que celle de Pierie. C'eſt donc de cette Seleucie qu'il eſt parlé dans l'endroit de Dion.

On peut joindre au témoignage de cet Auteur une Médaille du Cabinet du Roy, frappée en l'honneur de Trajan. Cette Médaille a d'un coſté la teſte de l'Empereur, & de l'autre un temple à quatre colonnes, avec une groſſe pierre au milieu ; & cette Inſcription à l'entour, CEΛEYKEΩN' ΠEIEPIAC ZEYC KACIOC. Ainſi l'on trouve ſur une meſme Médaille le nom de Trajan, celuy de *Jupiter Caſius*, & celuy de la ville de Seleucie de Pierie.

Après cela il n'eſt pas permis, ce me ſemble, de douter que la ville par où Trajan paſſa, en marchant contre les Parthes, ne fût celle que l'on nomme *Seleucie de Pierie ;* & que le *Jupiter Caſius*, à qui il fit une offrande, ne ſoit celuy qui avoit un temple dans cette meſme ville.

Ces paroles, LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX, qui forment le ſecond vers de l'Épigramme d'Hadrien, me paroiſſent remarquables, en ce qu'elles contiennent l'Inſcription la plus pompeuſe & la plus ſuperbe que l'on puiſſe imaginer.

Le troiſiéme vers & le ſuivant ſont citez dans Suidas ſous le mot λῖτα. Le Traducteur, qui eſt Æmilius Portus, a rendu δοιὰ λῖτα par *duo tapetia.* Au lieu de δοιὰ λῖτα, je lis ἄλεισα δύω, *duos crateras.*

Il eſt certain que Trajan offrit à Jupiter *Caſius* une corne de bœuf garnie d'or, & outre cela de grandes coupes d'argent. C'eſt de Suidas meſme que nous apprenons cette particularité. Après avoir parlé du Mont Caſius & du temple de Jupiter ; *ce fut-là*, dit-il, *que Trajan conſacra de grandes coupes d'argent, & une corne de bœuf garnie d'or.* C'eſt ſur ce témoignage formel de Suidas que je fonde ma correction, & qu'au lieu de δοιὰ λῖτα, qui n'a jamais ſignifié *deux coupes*, je lis ἄλεισα δύω. Ἄλεισον, ſelon le Scholiaſte d'Homére

Ἔνθα Τραιανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς, & κέρας βοὸς παμμεγέθες κεχρυσωμένον.

d'Homére, eſt une coupe chargée de figures en relief. Hadrien, ſelon toute apparence, avoit écrit, ἄνθετ' ἄλεισα δύω πολυδαίδαλα. Un copiſte ignorant aura tranſpoſée les mots ; & au lieu d' ἄλεισα δύω, aura mis δύο ἄλεισα. Cette tranſpoſition, qui rompt la meſure du vers, aura enſuite donné lieu à une mauvaiſe correction, par laquelle δύο ἄλεισα aura eſté changé en διὰ λῖτα qui ne peut ſignifier ici que *deux tapis*, ou *deux rideaux*, & qui dans cette ſignification ne s'accorde pas mieux avec la meſure du vers que la tranſpoſition dont nous venons de parler.

Sur ces mots, ἔχε δ' χρύσειον ἄλεισον. Ἔκπωμα, ποτήριον οὐ λιοσὸν, οὐ λεῖον· τραχὺ δ' τοῖς ἐμπαίσμασιν, ἤγουν ζωστοῖς δαιδάλμασιν· μπεπαρμένον.

Je remarquerai encore une choſe ſur le troiſiéme vers, où je lis βοὸς οὔρου avec Guiet, & non pas βοὸς οὖρον. Æmilius Portus, dans l'endroit de Suidas où ce vers eſt cité, au lieu de traduire, & *bovis uri cornu*, a traduit, & *bovis cuſtodem cornu*. L'équivoque du mot οὖρος, qui a pluſieurs ſignifications, & la faute du copiſte, qui avoit écrit οὖρον au lieu d'οὔρου, ont trompé le traducteur, qui pour juſtifier ſa traduction, dit que le bœuf *cornu ſe tuetur & cuſtodit.*

Il eſt vray que le mot οὖρος ſignifie quelquefois *cuſtos*; mais ce n'eſt pas dans cet endroit. οὖρος ici eſt ce que les Latins nomment *urus*. C'eſt une eſpéce de bœuf ſauvage très-grand & très-fort. Servius ſur ce vers de Virgile :

Sylveſtres uri aſſiduè, capreæque ſequaces.

dit que les bœufs ſauvages, nommez *uri*, naiſſent dans les Monts-Pyrénées. Il adjoûte *Sunt autem, exceptis elephantis, majores cæteris animalibus ; dicti uri, ἀπὸ τῶν ὀρῶν, id eſt montibus.* Virgile parle encore de ces meſmes animaux dans la deſcription de la peſte :

Tempore non alio dicunt regionibus illis
Quæſitas ad ſacra boves Junonis, & uris
Imparibus ductos alta ad donaria currus.

Dans la cinquiéme vers il faut lire avec Suidas ἕξωτα, & non pas ἔξωτα, comme Guiet a cru qu'il falloit lire.

Dans le meſme vers, par ces mots, προτέρης ἀπὸ λαΐδος, j'entends le butin gagné dans la prémiére guerre contre les Daces. Trajan porta deux fois la guerre contre les Daces. Dans la premiére, Décébalus qui avoit vaincu les Romains du temps de Domitien, fut défait en pluſieurs rencontres, demanda la paix, & accepta les conditions qui luy furent impoſées. Il fit plus : car il vint ſe jetter aux pieds de Trajan ; & pour luy donner des marques d'une ſoûmiſſion entiére, il ſe proſterna devant luy comme un eſclave. Dans la ſeconde guerre, il fut entiérement dépouillé de ſes eſtats, & il ſe tua luy-meſme, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur. Sa teſte fut portée à Rome. Ses thréſors, qu'il avoit cachez dans des cavernes & ſous des voutes pratiquées dans le fleuve Sargece, furent découverts. Trajan revint à Rome chargé de butin, & triompha des Daces pour la ſeconde fois. On a un grand nombre de Médailles frappées en mémoire de la premiére & de la ſeconde expédition. Il eſt inutile d'en faire ici le dénombrement.

Le butin de la premiére guerre ne fut peut-eſtre pas ſi conſidérable que celuy de la ſeconde. Mais il le fut aſſez pour fournir à la pompe d'un triomphe. La corne dorée & les coupes d'argent, que Trajan offrit à Jupiter Caſius, eſtoient de ce premier butin, comme l'Epigramme le marque aſſez clairement.

Dans le ſixiéme vers il eſt fait mention des Gétes, défaits par l'Empereur Trajan. Dion dans l'abrégé de Xiphilin, diſtingue les Gétes d'avec les Daces. *Je n'ignore pas*, dit-il, *que quelques-uns d'entre les Grecs donnent le nom de Gétes à ceux que les Romains nomment Daces, & qui ſe nomment ainſi eux-meſmes. Pour moy je ne connois de Gétes que ceux qui habitent le long du Danube au de-là du Mont Hæmus.* Dans un autre endroit (c'eſt dans la vie d'Auguſte, où le texte de Dion eſt entier,) il dit que le pays des Daces s'étend des deux coſtez du Danube : mais qu'on nomme ordinairement Myſiens ceux qui habitent en deçà de ce fleuve, c'eſt-à-dire, dans le voiſinage des Triballes. A l'égard des autres, qu'il ſuppoſe plus connus ſous le nom de Daces, il dit qu'ils ſont Gétes ou Traces d'origine, y ayant eu une nation de Daces aux environs du Mont Rhodope.

Le reſte de l'Epigramme eſt une priére. Le Poëte apoſtrophe Jupiter, & l'invoque ſous le nom de κελαινεφὲς. *O vous*, dit-il *qui eſtes enveloppé de nuages noirs*! C'eſt le ſens de l'épithéte, qui convient particuliérement à Jupiter Caſius, repréſenté par une montagne eſcarpée dont la cime s'éléve vers le ciel, & ſemble ſe cacher dans les nuës.

Je n'ay plus qu'une choſe à remarquer. Ce'ſt que la priére, par où finit l'Epigramme, fut exaucée. Trajan conquit l'Aſſyrie, l'Arménie, la Méſopotamie, & acquit le ſurnom de PARTHICUS L'année d'après fournit le ſujet de ces deux belles Inſcriptions, dont on admire tous les jours la nobleſſe & la ſimplicité, REX PARTHIS DATUS. REGNA ADSIGNATA. La troiſiéme année, qui fut l'an de Rome DCCCLXX. les Parthes s'eſtant révoltez, chaſſérent le Roy que Trajan leur avoit donné. Trajan ſe préparoit à marcher contre eux, lorſqu'il tomba malade. Hadrien reſta en Syrie avec les légions. L'Empereur reprit le chemin de l'Italie, & mourut en Cilicie dans la ville de Sélinonte. La pluſpart des événements du regne de Trajan ſont exprimez dans les Médailles. Je n'ai pas cru qu'il fût néceſſaire de groſſir cette diſſertation de toutes les Inſcriptions qu'on auroit pû y faire entrer.

Voilà, Meſſieurs, tout ce qui m'a parut digne de remarque dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, ſur laquelle je me ſerois moins étendu, ſi j'avois vû pluſtoſt ce que je n'ai découvert qu'après avoir fini cet écrit. Je ſçavois bien que cette Epigramme n'avoit pas eſté inconnuë à Saumaiſe, puiſquelle eſtoit extraite d'un Manuſcrit dont il avoit eu l'original entre les mains. Mais je ne ſçavois pas qu'il l'eût publiée en l'inſérant toute entiére, comme il a fait, dans ſes commentaires ſur Spartien. Il ne l'a pas traduite, mais il y a accompagné le texte Grec de pluſieurs Remarques très-ſcavantes. Comme je n'avois pas vû ſes conjectures lorſque j'expoſois les miennes, on me pardonnera facilement de ce que je n'ai pas toûjours eſté de l'avis de ce fameux Critique. Que ſi d'ailleurs j'ai eu le bonheur de penſer comme luy ſur deux ou trois endroits défectueux, ou qui avoient beſoin d'eſtre éclaircis, on ne doit pas me

soupçonner pour cela d'avoir voulu m'attribuer ce qui luy appartenoit. Il eſt difficile qu'en traitant un meſme ſujet, & en puiſant dans les meſmes ſources, on ne ſe rencontre quelquefois, ſur-tout dans ce qui s'offre naturellement à l'eſprit.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME D'ANTIPATER.

CHAP. V. Il y a eu deux Poëtes de ce nom; l'un de Sydon, & l'autre de Theſſalonique. On a pluſieurs Épigrammes de l'un & de l'autre dans l'Antologie imprimée, où ſouvent ils ſont confondus. Nous parlerons ailleurs d'Antipater le Sidonien, dont l'Epitaphe ſeule peut fournir le ſujet d'une diſſertation particuliére. Il ſuffit préſentement de dire qu'il fleuriſſoit du temps de Sylla & de Marius. Antipater de Teſſalonique vivoit du temps d'Auguſte. C'eſt luy qui a fait la Proſopopée de l'armure Macédonienne, & pluſieurs autres Épigrammes dont il ſera parlé dans les chapitres ſuivants.

Nous liſons dans Velleïus Paterculus, que du temps d'Auguſte, Lucius Piſon, ayant réduit les rebelles de Thrace après trois ans de guerre, établit la ſûreté de l'Aſie, & rendit la paix à la Macédoine. Dion entre dans un plus grand détail; & voici comme il raconte la choſe.

A. V. C. DCCXLIII. » Vologesès Thracien, du Pays des Beſſes, Preſtre de Bacchus, après avoir beaucoup contrefait l'homme inſpiré, s'aſſocia » un nombre de fanatiques, avec leſquels s'eſtant révolté, il défit » & tua Rhaſcyporis fils de Cotys. Rhaſcyporis avoit un oncle » nommé Rhymétalcès. Celuy-ci ſe voyant abandonné de ſes » ſoldats, auſquels le nom du Dieu avoit fait peur, prit la fuite » ſans avoir combattu. Vologesès le pourſuivit, entra dans la » Cherſonnéſe, & y fit de grands dégaſts. Ces déſordres, & ceux » de la Macédoine, où les Sialites commettoient auſſi des hoſtili- » tez, furent cauſe qu'on donna ordre à Lucius Piſon, qui eſtoit » alors Gouverneur de Pamphylie de *paſſer en Europe pour* s'op- » poſer aux rebelles. Les Beſſes ne l'attendirent pas : mais dès

qu'ils ſçurent ſon arrivée, ils ſe retirérent. Piſon les alla attaquer dans leur pays, & reçut d'abord une échec. Enſuite il les battit, ravagea leur province, & celles des peuples voiſins qui s'eſtoient ſoûlevez avec eux. Tous les révoltez ſe ſoumirent, les uns volontairement, les autres forcez par la crainte, ou défaits en bataille rangée. Il s'éleva encore quelque temps après de nouveaux troubles dans les meſmes provinces. Piſon les appaiſa & ſubjugua les mutins. Pour le récompenſer, on ordonna en ſa faveur des priéres publiques, & on luy décerna les honneurs du triomphe.

Ce fut à l'occaſion de cette guerre, que l'armure Macédonienne, nommée *Cauſia*, fut préſentée à Piſon & qu'Antipater le Teſſalonicien fit l'Épigramme, ou l'Inſcription, qui devoit accompagner ce préſent. Le texte n'eſt pas ſuſceptible de beaucoup de remarques, eſtant correct & aſſez clair. Je n'en ferai que ſur le premier & troiſiéme vers.

PREMIER VERS. Ce vers & le ſuivant ſont citez par Suidas ſous le mot Καυσία. Les Macédoniens nommoient Καυσία une eſpéce de chapeau qui leur eſtoit particulier. Il eſtoit fait de poil, ou de laine ſi bien tiſſuë, & appreſtée de maniére, que non ſeulement il ſervoit d'abri contre le mauvais temps, mais qu'il pouvoit meſme tenir lieu de caſque. Euſtathius en fait la deſcription dans ſes Commentaires ſur Homére, où il cite un paſſage de Pauſanias, qui pourroit faire croire que cette coëffure, ou cette armure de teſte que l'on nommoit *Cauſia*, n'eſtoit pas commune à tous les Macédoniens, mais particuliére à leurs Rois. Voici les propres termes d'Euſtathius, ou pluſtoſt de Pauſanias. Καυσία πῖλος πλατὺς, ὃν οἱ Μακεδονικοὶ βασιλεῖς ἐφόρουν, λευκὸν ἄνωθεν ἀμφίδημα περιελοῦντες. *On nomme* Καυσία *un bonnet de poil à larges bords, que les Rois de Macédoine avoient couſtume de porter avec un diadéme à l'entour.* Les paſſages d'Athénée, de Plutarque & d'Hérodien, citez par H. Eſtienne dans ſon Threſor, ſemblent ſuppoſer la meſme choſe que celuy de Pauſanias.

Julius Pollux in Onomaſtico, ἡ δὲ Καυσία πῖλος Μακεδονικὸς παρὰ Μεταύδρῳ, ὥσπερ Περσικός.

On pourroit dire que *la Cauſie*, dont parlent ces Auteurs, eſtoit en effet particuliére aux Rois; & qu'elle différoit de celle

des autres Macédoniens, en ce qu'elle étoit ceinte du diadême. Il ſe peut faire auſſi que dans ſon origine cette ſorte de coëffure eſtoit commune à toute la nation, & que dans la ſuite du temps elle devint un ornement Royal. Son premier uſage avoit eſté de ſervir comme de paraſol à ceux qui la portoient : & c'eſt pour cette raiſon qu'on l'avoit nommé Καυσία, du mont Καυσὸν, qui ſignifie l'ardeur du ſoleil.

Il eſt certain que la *Cauſie*, entourée du bandeau Royal, fut l'ornement ordinaire des Rois de Macédoine. Les Ptolémées & les autres ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand, affectérent, à ſon exemple, de s'en ſervir comme d'une couronne ou d'une tiare diſtinguée de celle des autres Rois. Hérodien dit que l'Empereur Caracalla ayant choiſi Alexandre le Grand pour ſon modéle, & mettant ſa principale ambition à luy reſſembler, parut publiquement en habit de Macédonien avec une *Cauſie* ſur la teſte.

Après cela, il ſeroit ſurprenant que parmi les Médailles des Rois de Macédoine, d'Egypte & de Syrie, il ne s'en rencontrât aucune, où la figure de la Cauſie fût repréſentée. J'ai eu la curioſité de conſulter les Livres des Antiquaires qui ont décrit les Médailles de ces Princes. J'y ai trouvé pluſieurs ornements de teſte. Le plus ordinaire eſt une gueule de lion. Les autres ſont, ou de ſimples diadêmes, ou des couronnes de laurier ou enfin des eſpéces de caſques, entre leſquels il y en a qui ſemblent ne pouvoir eſtre que des Cauſies.

Troisiéme vers. L'épithéte de *Vaillant*, que l'on donne ici à Piſon, lui convient aſſez ; puiſqu'il remporta pluſieurs victoires ſur les Beſſes, & ſur les autres peuples de Thrace, comme je l'ai déja remarqué. Mais il n'eſtoit pas ſeulement homme de guerre, il eſtoit encore bon magiſtrat. Velleïus Paterculus, dans le portrait qu'il fait de ce meſme Piſon, luy donne pour caractére une grande douceur, & en meſme temps beaucoup de vigueur & de fermeté. *On auroit de la peine*, adjoûte-il, *à trouver une perſonne qui aime plus le repos : & cependant il n'y a guéres d'homme plus actif, ni qui ſoit plus appliqué à faire, ſans aucune oſtentation, tout ce qui eſt de ſon devoir.*

Il avoit dit quelques lignes plus haut : *Quem hodieque diligentiſſimum atque eumdem leniſſimum ſecuritatis urbanæ cuſtodem habemus* : d'où il paroît que Piſon vivoit encore, & eſtoit préfet de la ville de Rome, dans le temps que l'hiſtorien parloit de luy.

L'attachement que le Poëte Antipater eut pour Lucius Piſon, eſt une preuve que cet illuſtre Romain aima les Lettres, & ſurtout la Poëſie. Après cela il ne faut pas s'étonner ſi Horace luy dédia ſon art Poëtique, ni ſi pluſieurs critiques ont cru que c'eſtoit pour luy qu'avoit eſté fait le petit poëme, qui paſſe aujourd'huy pour avoir eſté compoſé par Lucain en faveur d'un autre Piſon. Cette derniere opinion, dont Hadrianus Junius eſt l'auteur, ne me paroît pas trop bien fondée ; & je ne trouve rien dans tout le Poëme qui ne convienne parfaitement au Piſon d'Antipater & d'Horace. A la vérité je ne m'opiniâtrerois pas à vouloir ſoûtenir que cette piéce fût d'Ovide, comme on l'a prétendu autrefois. Mais j'aurois beaucoup de penchant à croire qu'elle ſeroit de quelque Poëte contemporain d'Ovide, ou meſme plus jeune que luy.

ÉPIGRAMMES

DU MESME ANTIPATER,

compoſées en faveur de L. Piſon, & extraites de l'Antologie imprimée.

CHAP. VI.

L'Inſcription, ou la Proſopopée de l'armure Macédonienne, n'eſt pas la ſeule Epigramme qu'Antipater le Theſſalonicien ait compoſée en faveur de L. Piſon. L'Antologie imprimée nous en fournit pluſieurs autres, entre leſquelles il s'en trouve une fort ſemblable à celle de la *Cauſie*, & par le tour & par la matiére. C'eſt un caſque perſonifié qui parle & qui dit :

Ἡ κόρυς ἀμφοτέρῳ ἔλαχον χθειν· εἰμὶ δ' ὀφέλλαι
Καὶ τερπνὴ φιλίοις καὶ φόβος ἀντιπάλοις·

Ἐκ δὲ Πυλαιμένεος Πείσων μ' ἔχει· ἐστρεπτε δ' ἄλλαις
Οὔτε κόρις χαίταις, οὔτε κόμη κόρυθι.

Je ſuis le caſque de Piſon, qui m'a reçû de Pylæmenes. Je poſſede un double avantage, ma vûë ſeule inſpire la joye aux amis, & la frayeur à l'ennemi. Un tel caſque ne pouvoit pas convenir à une autre tête; ni une pareille tête à un autre caſque.

Ce fut apparemment dans le temps de la guerre de Thrace que cette Épigramme fut faite, auſſi bien que celle de l'armure Macédonienne.

L'attachement d'Antipater pour Piſon paroît encore par pluſieurs autres Épigrammes. Une des plus remarquables eſt celle qu'il luy offrit, en luy apportant un Poëme entier touchant la défaite des Beſſes. Cette Épigramme ne vient pas moins à notre ſujet que la précédente. *Vainqueur de la Thrace*, dit le Poëte; *c'eſt Theſſalonique, la capitale de toute la Macédoine, qui m'envoye vers vous. Je chante la défaite des Beſſes, & par un récit fidéle, je raconte tout ce que j'ai appris des événements de cette guerre. Attentif à ma priére, daignez, à l'exemple des Dieux, écouter un homme qui vous invoque. Le* * *chant des Muſes ſeroit-il capable de fatiguer vos oreilles?* Voici le texte originale.

* *Ou* Quelle occupation peut vous empêcher d'écouter les Muſes.

Σοί με, Θρηϊκίης σκυληφόρε, Θεσσαλονίκη
Μητὴρ ἡ πάσης πέμψε Μακηδονίης.
Ἀείδω δ' ὑπὸ σοὶ δεδμημένον ἄρεα Βέσσων,
Ὅσσ' ἐδάϊω πολέμου πάντ' ἀναλεξάμενος.
Ἀλλά μοι ὡς θεὸς ἔσο κατήκοος· εὐχομένου δὲ
Κλυθι. τίς ἐς Μούσας οὕατος ἀχολίη;

Vincent Opſopée, l'un des Commentateurs de l'Anthologie imprimée, a cru que cette Épigramme regardoit Philippe Roy de Macédoine, pere de Perſée. Il eſt vray que Philippe ſubjugua les Beſſes, & conquit la Thrace. Ainſi la conjecture d'Opſopée n'eſt pas ſans fondement; & ſes raiſons ſeroient ſans reſponſe,

reſponſe, ſi l'Épigramme eſtoit en effet d'Antipater le Sidonien, qui a vêcu du temps de Philippe, & qui meſme a fait des vers à la louange de ce Prince. Mais comme elle eſt certainement de celuy de Theſſalonique, qui dès le premier vers, a ſoin de marquer le lieu de ſa naiſſance, on ne peut pas dire qu'elle ait eſté faite pour un autre que pour Piſon. Adjoûtez à cela, que les Épigrammes d'Antipater le Sidonien ſont reconnoiſſables par un tour original, & par le langage Dorique qui les diſtingue tout-à-fait de celles du Theſſalonicien.

Lorſque Piſon eut triomphé des Beſſes, & des autres peuples qui s'eſtoient ſoûlevez ſous prétexte d'honorer Bacchus & ſon Preſtre, il marqua ſa reconnoiſſance au Dieu dont il crut avoir éprouvé le ſecours, & luy érigea une ſtatuë. Ce fut Antipater de Theſſalonique qui fit l'Inſcription. Le ſujet & le ſtile font aſſez voir qu'elle eſt de luy. Cependant elle eſt attribuée à Antipater le Sidonien dans l'Anthologie imprimée, où elle eſt conçûe en ces termes :

Αὐσονίῳ Πείσωνι συναορίσης Διόνυσος
Ἴδρυμαι μεγάρων φερμυὸς ἐπ' εὐτυχίῃ.
Ἄξιον, ὦ Διόνυσε, ἑοῦ δόμον· ἐκρέπεν ἄμφω
Καὶ μέγαρον Βάκχῳ, καὶ Βρόμιος μεγάρῳ.

C'eſt-à-dire, *Fidéle gardien de cette maiſon dont je fais le bonheur, je ſuis Bacchus, le Dieu tutélaire du vaillant Piſon. Vous avez choiſi une demeure digne de vous, ô Bacchus. La maiſon convient au Dieu, & le Dieu à la maiſon.* Quand le nom de Piſon ne ſeroit pas employé dans cette Épigramme, il ſuffiroit de la comparer avec la Proſopopée du caſque, qui vient d'eſtre lûë, & dont le tour eſt entiérement ſemblable, pour eſtre convaincu qu'elle eſt d'Antipater de Theſſalonique, & non pas de celuy de Sidon.

Un nommé Theogénes ayant envoyé à Piſon deux coupes qui repréſentoient le ciel partagé en ſes deux Hémiſphéres, le meſme Antipater fit l'Épigramme ſuivante :

Θεογένης Πείσωνι τὰ τεχνήεντα κύπελλα
Πέμπει· χωρεῖ δὴ οὐρανὸν ἀμφότερα.
Δοιὰ γὰρ ἐκ σφαίρης τετμήμεθα· καὶ τὸ μὲν ἡμῶν
Τοὺς νοτίους, τὸ δ' ἔχει τείρεα τὰν βορέην.
Ἀλλὰ σὺ μηκέτ' ἐς ἄρκτον ἐπίβλεπε· δοιὰ δ' ἐν ἀμφοῖν
Μέτρα πιὼν, ἄθρει πάντα τὰ φαινόμενα.

Theogénes envoye à Piſon ces coupes artiſtement façonnées. Nous renfermons l'une & l'autre tout le ciel. Car nous avons eſté formées par le partage égal d'une ſphére coupée en deux. Cette moitié contient les aſtres du midi ; & celle-là ceux de Septentrion. Ceſſez donc de tourner uniquement vos yeux vers le Nord : mais en bûvant deux coups dans ces deux taſſes, contemplez-y tous les ſignes céleſtes.

Juſqu'ici l'Auteur ne s'eſt point nommé. Voici enfin une Épigramme où il décline lui-meſme ſon nom, & où il nous apprend qu'il a fait un petit Poëme pour le jour de la naiſſance de Piſon :

Ἀντίπατρος Πείσωνι γενέθλιον ὤπασε βίβλον
Μικρὴν, ἐν δὲ μιῇ νυκτὶ πονησάμενος.
Ἵλαος ἀλλὰ δέχοιτο, καὶ ἀγνὸς ἔην ἀοιδὴν,
Ζεὺς μέγας ὡς ὀλίγῳ πειθόμενος λιβάνῳ.

Antipater offre à Piſon un Poëme pour le jour de ſa naiſſance. La piéce eſt peu de choſe. C'eſt l'ouvrage d'une nuit. Que celuy à qui elle eſt offerte, la reçoive favorablement. Ainſi le grand Jupiter ſe contente d'un peu d'encens.

De toutes ces Épigrammes il me ſemble que l'on peut conclure avec beaucoup de raiſon que le Poëte Antipater, je dis celuy de Theſſalonique, avoit des relations très-étroites avec Piſon, & qu'apparemment il eſtoit ſon homme de Lettres. Si Gérard Voſſius avoit fait cette obſervation, il luy auroit eſté aiſé de déterminer le temps auquel Antipater a vêcu, & pour juſtifier que ce Poëte a fleuri ſous l'Empire d'Auguſte, il

n'auroit pas esté réduit à l'unique preuve qu'il tire de l'Épigramme où il est parlé du Comédien Pylade.

AUTRES ÉPIGRAMMES DU MESME AUTEUR *Sur différents sujets.*

I.

ÉLOGE DE COTYS, ROY DE THRACE.

Ζηνὶ καὶ Ἀπόλλωνι καὶ Ἄρεϊ τέκνον ἀνάκτων
Εἵκελον, ὄκταμὴν μητέρος ὠδῖνα,
Πάντα τοι ἐκ μοιρέων βασιληΐα, πάντα τέλεια
Ἦλθεν· ἐποιήθης δ' ἔργον ἀοιδοπόλων.
Ζεὺς σκῆπτρον βασίλειον, Ἄρης δόρυ, καλλοσύνην δὲ
Φοῖβος ἔχει· παρὰ σοὶ δ' ἄθρόα πάντα, Κότυ.

Semblable à Jupiter, à Apollon & à Mars, digne sang des Rois, ô Cotys, les Parques secondant les vœux de votre heureuse mere, vous ont fait naistre avec toutes les vertus royales, & avec tout ce qui pouvoit vous rendre parfait. Vous estes ensuite devenu l'occupation des Poëtes. Jupiter a pour partage le sceptre, Mars la vaillance, Apollon la beauté. Vous possedez seul tous ces différents avantages. On sçait le temps auquel Cotys a regné : & cette Épigramme seule, qui est de l'Anthologie imprimée, auroit suffi pour marquer précisément le siécle & l'âge de son auteur, si on y avoit fait attention.

II.

ÉPITAPHE *D'une jeune esclave de Pompéïa.*

Αὐσονίη με Λίβυσσα ἔχει κόνις· ἄγχι δὲ Ῥώμης
Κεῖμαι παρθενικὴ τῇδε παρὰ φαμάθῳ.

Η' δέ με θρεψαμένη Πομπηΐη ἀντὶ θυγατρὸς,
Κλαυσαμένη τύμβῳ θῆκεν ἐλευθερίῳ,
Πῦρ ἔτερον ποθέουσα· τόδ' ἔφθασεν· οὐδὲ κατ' εὐχὴν
Ἡμετέρῳ ἧψεν λαμπάδα Περσεφόνη.

Née en Libye, enſevelie à la fleur de mes ans ſous la pouſſiére Auſonienne, je repoſe près de Rome le long de ce rivage ſablonneux. L'illuſtre Pompëia, qui m'a élevée avec une tendreſſe de mere, a pleuré ma mort, & a dépoſé mes cendres dans un tombeau qui m'égale aux perſonnes libres. Les feux de mon bucher ont prévenu ceux de l'Hymen, qu'elle me préparoit avec empreſſement. Le flambeau de Proſerpine a trompé nos vœux.

Cette Épigramme, auſſi bien que la précédente, eſt extraite de l'Anthologie imprimée. Je laiſſe aux ſçavants Antiquaires à examiner quelle eſt cette Pompéïa que l'on y loue. Les trois Épigrammes ſuivantes ſont de l'Anthologie manuſcrite, & ne ſont pas moins dignes de voir le jour que les précédentes.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ, ΜΕΛΛΟΝΤΑ ΑΠΑΙΡΕΙΝ ΕΠΙ ΤΟΥΣ ΠΑΡΘΟΥΣ, ΗΔΗ ΥΠΟΣΠΟΝΔΟΥΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΥΣ.

Στέλλου ἐπ' Εὐφρήτῃω, Ζηνὸς τέκος· εἰς σε γὰρ ἤδη
Ἠῷοι Πάρθων αὐτομολεῦσι πόδες.
Στέλλου ἄναξ· δῆεις δὲ φόβῳ κεκλασμένα τόξα,
Καῖσαρ· πατρῴων δ' ἄρξαι ἀπ' ἀντολέων.
Ῥώμην δ' ὠκεανῷ περιτέρμονα πάντοθεν αὐτὸς
Πρῶτος ἀνερχομένῳ σφέξαις ἠελίῳ.

ANTIPATER.

A l'occaſion du voyage de Céſar, qui ſe diſpoſoit à aller chez les Parthes, enſuite d'un traité fait avec eux.

Partez, race de Jupiter; marchez du coſté de l'Euphrate.

Déja les Parthes abandonnant leur Prince, accourent des « climats de l'Aurore pour se rendre en foule auprès de vous. « Allez, Seigneur. *Au seul bruit de vostre arrivée*, vous verrez, « ô César, les arcs se briser de crainte. L'Empire que vous possé- « dez en deçà de l'Orient, est votre patrimoine. Osez le pre- « mier étendre de tous costez les limites de Rome; & que le « lever du soleil soit désormais le sceau de la grandeur de vostre « Empire. «

Peu de temps après la mort de M. Antoine, Tiridates livra à Auguste le fils de Phraatès Roi des Parthes. Auguste emmena à Rome le jeune Prince, & l'y retint comme ostage. Sept ans après, Phraatès envoya une ambassade à Rome pour demander justice de Tiridates. Auguste ne jugea pas à propos de le satisfaire sur cet article. Il consentit seulement de luy rendre son fils, à condition que de son costé il rendroit aux Romains les prisonniers & les étendards pris sur Crassus & sur Antoine. Le traité fut exécuté de la part d'Auguste. Le Parthe ne tint pas parole. Enfin l'an de Rome DCCXXXV. Phraatès craignant qu'Auguste, qui estoit pour lors en Syrie, n'entrât avec une armée dans le pays des Parthes, renvoya aux Romains les étendards & les prisonniers qu'il avoit retenus jusques-là. Auguste crut avoir gagné une victoire, de ce qu'il avoit réduit Phraatès à faire cette démarche. Il ordonna des sacrifices pour rendre graces aux Dieux : il dédia un Temple à *Mars vengeur* dans l'enceinte du Capitole : il entra dans Rome à cheval, avec toutes les marques de l'ovation, & on luy érigea un arc de triomphe. L'an de Rome DCCXXIV.

L'Épigramme d'Antipater paroît avoir esté faite immédiatement avant cette expédition.

IV.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ.

Στεύμονι καὶ μεγάλῳ πεπολισμένον Ἑλλησπόντῳ
Ἤελον Ἠδώνης Φυλλίδος [a] Ἀμφίπολε

a Ἀμφίπολιν.

a Βραυρωνίδος. Λοιπὰ τοι Αἰθιόπης [a] Βαυρωνίδος ἴχνια νηῶ
Μίμνει, καὶ ποταμοῦ τ' ἀμφιμάχητον ὕδωρ.

b An Ἀργιλίης. Τὴν δέ ποτ' [b] ἀλγήδεσιν μεγάλῳ ἔριν ὡς [c] ἁλιαθεὶς
c Ἁλιανθὲς, d Τρύχω. [d] Πύχος ἐπ' ἀμφοτέρῃς δερκόμεθ' ἠϊόσιν.

» Sacré tombeau de Phyllis l'Édonienne, fortereſſe qui do-
» miniez autrefois ſur le Strymon & ſur la vaſte étenduë de
» l'Helleſpont, Amphipolis, il ne vous reſte pour toutes traces
» de voſtre ancienne grandeur que le Temple de Diane Brau-
» ronide, & les eaux du fleuve fameux par tant de combats.
* Des Argiliens. » Cette Ville ſuperbe, le ſujet des plus grandes querelles * de la
» Gréce, n'offre plus à nos yeux que des ruines ſemblables à des
» lambeaux de pourpre étendus ſur l'un & ſur l'autre rivage.

Cette Épigramme eſtoit très-obſcure & fort défigurée par la faute des copiſtes. Guiet s'eſtoit contenté de la copier fidélement avec toutes ſes fautes, & n'avoit joint au texte ni correction ni notes pour éclaircir. La principale difficulté conſiſtoit dans le mot ἀμφίπολε, qui avoit eſté mis pour Ἀμφίπολι; & quoique la correction fût aiſée, on ne s'eſtoit pas aviſé de la faire.

La ville d'Amphipolis eſtoit ſituée ſur le Strymon, qui l'entouroit preſque de tous coſtez, & elle commandoit en quelque façon ſur la mer voiſine. Le nom d'Helleſpont convient proprement au détroit. Mais il ſe peut bien faire qu'on ait auſſi appellé de ce meſme nom les mers qui ſont aux environs.

Phyllis eſtoit fille de Lycurgue, Roy des Édoniens. Tout le monde ſçait qu'elle reçut chez elle Démophoon, & qu'elle l'aima trop paſſionnément. Cet Athénien luy avoit promis en la quittant, qu'il reviendroit la voir un certain jour. Le jour venu, Phyllis l'attendit avec beaucoup d'impatience, mais en vain. Elle courut neuf fois au rivage où il devoit aborder, & mourut enfin de douleur & de déſeſpoir, de ce que ſon amant luy avoit manqué de parole. Le lieu fut nommé *Novem viæ*, en mémoire de cette courſe neuf fois réitérée. C'a eſté auſſi le premier nom de la ville d'Amphipolis, baſtie au meſme endroit. Ainſi c'eſt avec raiſon qu'Antipater appelle cette ville le *Tombeau de Phyllis.*

Αἰθιόπη eſt un des noms de Diane. Stephanus le Géographe au mot Αἰθιόπιον apporte pluſieurs raiſon de ce nom.

Brauron eſtoit une Bourgade de l'Attique, où l'on conſervoit une ancienne ſtatuë de Diane, qui pour cette raiſon fut nommée *Diana Brauronia.*

Les Athéniens furent aſſez long-temps maiſtres d'Amphipolis. Ils y baſtirent apparemment un Temple en l'honneur de Diane Brauronienne; & c'eſt de ce Temple que parle ici Antipater.

Le mot ἀλγίδεσιν, qui ſe trouve dans le cinquiéme vers, & qui en rompt la meſure, ne ſignifie rien. Je crois qu'il faut lire Ἀργιλίοις. Antipater avoit lû Thucydide, qui dit que les Argiliens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour ſurprendre la ville d'Amphipolis, dans le temps que Braſidas s'en empara.

Ἀλιαυθεὶς πύχος ne ſignifie rien non plus. Je lis ἁλιαυθὲς πεύχος, qui fait un fort beau ſens.

V.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ,

ΕΙΣ ΜΥΛΗΝ.

Γ᾽ηκετε χεῖρα μυλῶνον ἀλετρίδες· εὕδετε μακρὰ
Κὴν ὄρθρον φωνεῖτε γῆρυς ἀλεκτρυόνων.
Δηὼ γὰρ νύμφαισι χαρῶν ἐπετείλατο μόχθους
Αἱ δὲ κατ᾽ ἀκροτάτῳ ἀλλόμεναι τροχιὴν,
Ἄξονα δινεύουσιν· ὁ δ᾽ ἀκτίνεσσιν ἑλικτὰς
Στρωφᾷ * πιστύρων κοῖλα βάρη μυλάκων.
Γευόμεθ᾽ ἀρχαίου βίοτου πάλιν, εἰ δίχα μόχθων
Δαίνυσθαι Δηοῦς ἔργα διδασκόμεθα.

* *Scribendum* Στρωφᾷ᾽ πιστύρων, *vel* ἐπιστύρων.

Sur l'invention nouvelle des Moulins à eau.

Femmes occupées à moudre le bled, ceſſez de fatiguer vos « bras. Vous pouvez dormir à votre aiſe, & laiſſez chanter les «

» oiſeaux dont la voix annonce le retour de l'Aurore. Cérès » ordonne aux Naïades de faire ce que faiſoient vos mains. Elles » obéiſſent ; elles s'élancent juſqu'au haut d'une rouë, & font » tourner un eſſieu. L'eſſieu, par le moyen des rayons qui l'en- » tourent, fait tourner avec violence la peſanteur des meules » creuſes qu'il entraîne. Nous voilà revenus à la vie heureuſe & » tranquille de nos premiers peres. Nous apprenons à nous faire » des repas & à recueillir ſans peine le fruit des travaux de Cérès.

Il paroît par cette Épigramme d'Antipater que l'uſage des moulins à eau n'a commencé que du temps d'Auguſte. Juſques-là on s'eſtoit toujours ſervi de moulins à bras. Vitruve, contemporain d'Antipater, fait la deſcription des moulins à eau dans ſon dixiéme Livre. Cette deſcription peut ſervir de commentaire à l'Épigramme Grecque. Il y auroit beaucoup de choſes à dire touchant les meules & les moulins à bras, dont on ſe ſervoit avant que l'on eût inventé les moulins à eau. Mais cette matiére a eſté traitée aſſez amplement par Saumaiſe dans ſes Commentaires ſur Solin, où il indique l'Épigramme d'Antipater ſans la rapporter.

LA MESME ÉPIGRAMME

En vers Latins.

Stertite jam famulæ ; ceſſet mola ; brachia ceſſent :
Stertite, dum gallus provocat ore diem.
Alma Ceres liquidas operi ſuccedere veſtro
Naïadas & manuum juſſit obire vicem.
Scandit Nympha rotam celeri pede ; vertitur axis,
Verſatur celeri turbine rapta mola.
Rurſùm ævi veteris fruimur bona. Dat ſua nobis
Munera non ullo parta labore Ceres.

DISSERTATION

DISSERTATION

TOUCHANT JUPITER CASIUS.

Il y a plusieurs Temples de Jupiter Casius, comme il y a eu plusieurs montagnes de ce nom. Les deux plus fameuses estoient, l'une à l'entrée de l'Egypte, & l'autre dans la Syrie. Chacune de ces deux montagnes avoit un temple consacré à Jupiter. Pline, Strabon & Stephanus parlent du premier, qui estoit à l'entrée de l'Egypte, assez près du tombeau de Pompée. Suidas indique le second, & le met dans le voisinage de l'Euphrate. Κάσιον dit-il, ὄρος πρὸς τῷ Εὐφράτῃ· καὶ Κάσιος Ζεύς. *Casius, Montagne voisine de l'Euphrate. On dit aussi Jupiter Casius.* Le Jupiter Casius, dont parle ici Suidas, est celuy de Seleucie. Car il adjoûte, ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς : *ce fut là que Trajan offrit des coupes d'argent.* CHAP. VIII.

Achillès Tatius, dans le troisiéme Livre des amours de Clitophon & de Leucippe, dit que Jupiter Casius avoit un Temple dans la ville de Péluse. Ainsi il y avoit pour le moins trois temples de Jupiter Casius, celuy de Péluse, celuy de Seleucie, & celuy du Mont Casius ; voisin du tombeau de Pompée. La figure ordinaire de ce Jupiter estoit un rocher, ou une montagne escarpée. C'estoit sous cette figure qu'il estoit représenté dans son temple de Seleucie, comme il paroît par deux Médailles, que M. Vaillant a décrites dans son dernier ouvrage, intitulé *Numismata Græca.*

Dans l'une, on voit un temple à quatre colones, une grande masse de pierre au milieu, *deux anneaux* * aux deux coins du frontispice, & un croissant sous le faîte, avec cette Inscription, CEΛEYKEΩN ΠIEPIAC.

* Ne sont ce point deux pleines Lunes ?

Dans l'autre on voit pareillement un temple à quatre colonnes, une montagne escarpée au milieu, & une aigle sur le frontispice, avec cette Inscription, CEΛEYKEΩN Π. CYPIAC. Dans l'exergue on lit, ZEYC KACIOC.

Ainſi, ſelon les Medailles, le ſymbole de Jupiter Caſius eſtoit un rocher, ou une montagne eſcarpée, comme je viens de le remarquer.

Achillès Tatius, dans l'endroit que j'ai déja cité, où il dit que Jupiter Caſius avoit un temple à Péluſe, dit de plus que ce Dieu y eſtoit repréſenté ſous la figure d'un jeune homme ſemblable à Apollon, étendant les bras, & tenant dans ſa main une orange. Samuel Bochart, dans ſon Phaleg, cite le paſſage d'Achillès Tatius, & prétend que la ſtatuë érigée à Jupiter ſur le Mont Caſius, eſtoit ſemblable à celle que l'on voyoit à Péluſe.

Pour accorder Achillès Tatius avec les Médailles, on pourroit dire que Jupiter Caſius a eſté repréſenté différemment, ſelon les différents lieux où on l'a adoré, que dans le temple de Péluſe il eſtoit tel qu'Achillès Tatius nous l'a dépeint; & qu'en d'autres endroits on le repréſentoit tel que nous le voyons ſur les Médailles. Cette opinion me paroît très-vrayſemblable. Mais j'ai de la peine à croire que ſur le Mont Caſius, voiſin de l'Egypte, la figure de Jupiter n'ait pas eſté une pierre ou une montagne, ainſi que dans le temple de Seleucie.

Bochart luy-meſme, parlant de ce Mont Caſius, où il prétend que Jupiter eſtoit adoré ſous la forme d'un jeune homme, fait venir le nom de *Caſius*, ou pluſtoſt *Caſſius* (car c'eſt ainſi qu'il l'orthographie) du mot Syriaque *Catzi*, qui ſignifie une *borne*. Il fonde cette étymologie ſur ce que le Mont *Caſius* eſt en effet comme une borne plantée entre l'Egypte & la Syrie. Il dit expreſſément au meſme endroit, que le Dieu, qui a un temple ſur cette montagne, eſt pluſtoſt un Dieu Terme qu'un Jupiter. Si tout ce qu'il dit là eſt vray, peut-on douter que ſur la montagne dont il parle, Jupiter n'ait eſté repréſenté ſous la figure d'une pierre, ſymbole ordinaire du Dieu *Terme?*

La conjecture, ſur-tout en ce qui regarde les étymologies, eſt un champ vaſte, où chacun ſe donne la liberté de ſuivre telle route qu'il luy plaît. Quoyque je trouve de la vrayſemblance dans ce que dit Bochart, que le nom de *Caſius* ou *Caſſius*,

vient du Syriaque *Catzi*, je ne puis cependant m'empêcher de proposer une autre étymologie, qui me paroît avoir aussi son fondement.

La figure ordinaire de Jupiter Casius, comme je l'ai déja remarqué, estoit un montagne. Les payens d'Egypte & de Syrie avoient sans doute appris des Juifs leurs voisins, que le vray Dieu avoit fait sentir sa présence aux Israëlites sur le Mont Sinaï; que c'estoit un Dieu caché; qu'il avoit parlé à Moïse, mais que Moyse ne l'avoit pas vû; qu'enfin il n'estoit pas permis de le représenter sous la figure d'un homme. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire concevoir l'idée d'un Jupiter invisible, qu'ils nommerent pour cet effet בעל כמו *Baal Casou*, c'est-à-dire, *Jupiter caché*. Du mot Hébreu *Casou*, s'est formé le Grec Κάσιος, & le Latin *Casius*. Comme ce Dieu estoit supposé invisible, ils n'oserent pas luy donner une forme humaine. Ils se contentérent de le caractériser par la figure de la montagne où il habitoit. Le nom du Dieu devint ensuite le nom des montagnes sur lesquelles on l'adora: & c'est par cette raison qu'il y en a deux ou trois à qui ce mesme nom a esté donné.

Thomas de [a] Pinedo, [b] Berkelius & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du Mont Sinaï. Si cette opinion estoit véritable, elle fortifieroit beaucoup ma conjecture. Il est certain que ce que l'on dit du Mont Casius, convient parfaitement à l'idée que nous avons du Mont Sinaï. Le Mont Casius estoit regardé par les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie. L'Empereur Hadrien allant en Egypte, eut la curiosité de monter jusqu'au haut, pour y contempler le lever du soleil, & pour y sacrifier. Spartien, qui raconte ce fait, adjoûte que la foudre estant tombée pendant le sacrifice, exhala sa vapeur sur la victime, & sur le *victimaire*. Ammian Marcellin dit que Julien l'Apostat sacrifia aussi sur le sommet de cette mesme montagne; *d'où*, adjoûte-t-il, *on apperçoit* le premier lever du soleil dès le second chant du coq, *secundis galliciniis*. Tout cela prouve ce que je viens de dire, que le Mont Casius estoit considéré par

[a] [b] Commentateurs de Stephanus.

les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie; & c'est justement l'idée que nous avons & que l'on a toûjours euë du Mont Sinaï.

Cependant, s'il en faut croire les anciens Géographes, & la plusart des modernes, le Mont Casius & le Mont Sinaï sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent la premiére fort proche de la Mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard de l'autre, ils la placent bien avant dans les terres sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie.

Il est certain, comme je l'ai déja remarqué, que le nom de *Casius* a esté donné à plusieurs montagnes. Ainsi l'on pourroit croire que le Mont Sinaï seroit celuy à qui le nom de *Casius* auroit esté donné en premier lieu; que de-là ce mesme nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte; comme il y a apparence que de cette montagne il est passé à celle de la Syrie Antiochienne.

Nous avons le profil du Mont Sinaï dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Fontana. J'ai comparé ce profil avec celuy de la Montagne que les Médailles nous représentent. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre. Peut-estre que la prévention où j'étois m'a trompé: & j'avouë franchement qu'il n'y a rien de si aisé que de se laisser éblouir par ces sortes d'apparences.

Au reste, que cette montagne représentée dans les Médailles soit ou ne soit pas la figure du Mont Sinaï, il est toûjours vray que les payens qui ont bâti le temple de Jupiter Casius sur les confins de l'Egypte & de la Palestine, ont pû attribuer à une montagne ce qui appartenoit à l'autre, & avoir confondu le Mont Casius avec le Mont Sinaï, puisqu'il se trouve encore des écrivains qui les confondent.

SUR UN PASSAGE DE CICÉRON,

Où il eſt parlé

DU TOMBEAU D'ARCHIMÉDE

ET DE SA PERSONNE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

CICÉRON, dans le cinquiéme Livre des Queſtions Tuſculanes, ſemble ſe faire une plaiſir de raconter ce qui luy arriva en Sycile au ſujet du tombeau d'Archiméde, dont il fit la découverte, après l'avoir cherché comme un monument conſidérable. Il parle en meſme temps ſur Archiméde, & ce qu'il en dit mérite une attention particuliére. J'ai cru voir dans cet endroit de Cicéron, de quoy entretenir quelques moments la Compagnie, tant ſur la curioſité de ce grand homme, que ſur le jugement qu'il porte touchant Archiméde; & j'ai cru faire une choſe qui ne luy ſeroit pas deſagréable, en montrant dans un des plus grands perſonnages de l'antiquité, le meſme goût pour la curioſité & pour les Inſcriptions, qui eſt comme l'ame de nos études, & qui fait un des principaux ſujets de nos Aſſemblées.

Il faut avant toutes choſes expoſer le récit que Cicéron fait luy-meſme de ſon aventure; ce qui donnera lieu à quelques réfléxions, & pourra naturellement conduire à des recherches aſſez curieuſes. Voici donc l'endroit des Tuſculanes que j'ai traduit en François, ſans m'aſſujettir trop ſcrupuleuſement aux mots, mais auſſi ſans trop m'en écarter, & aſſez fidélement pour ne point altérer le fait, & pour n'en obmettre aucune circonſtance.

Dans le temps que j'eſtois Queſteur en Sicile, la curioſité « me porta à chercher le tombeau d'Archiméde; je le démélai « malgré les ronces & les épines dont il eſtoit preſque entiérement «

» couvert ; & malgré l'ignorance des Syracuſains, qui me ſoûte-
» noient que ma recherche ſeroit inutile, & qu'ils n'avoient point
» chez eux ce monument, cependant je ſçavois par cœur certains
» vers ſenaires, que l'on m'avoit donnez pour ceux qui eſtoient
» gravez ſur ce tombeau, & où il eſtoit fait mention d'une figure
» ſphérique & d'un cylindre qui devoient y eſtre. Eſtant donc un
» jour hors de la porte qui regarde Agragas, & jettant les yeux
» avec ſoin de tous les coſtez, j'apperçus parmi un grand nombre
» de tombeaux qui ſont dans cet endroit-là, une colonne un peu
» plus élevée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai
» la figure d'une ſphére & d'un cylindre. Auſſi-toſt adreſſant la
» parole aux principaux de la ville qui eſtoient avec moy, je leur
» dis que je croyois voir le tombeau d'Archiméde ; on envoya
» ſur le champ des hommes qui nettoyérent la place avec des
» faulx, & nous firent un paſſage. Nous approchâmes, & nous
» vîmes l'inſcription qui paroiſſoit encore, quoyque la moitié
» des lignes fût effacée par le temps. Ainſi la plus grande ville
» de Grece, & qui anciennement avoit eſté la plus floriſſante par
» l'étude des Lettres, n'eût pas connu le thréſor qu'elle poſſédoit,
» ſi un homme né dans un pays décrié pour la groſſiéreté de ſes
» habitants, n'eût eſté leur découvrir le tombeau d'un de ſes ci-
» toyens ſi diſtingué par la juſteſſe & par la pénétration de ſon
» eſprit. Tel eſt le paſſage de Cicéron, que nous examinerons en premier lieu, après avoir remarqué qu'Archiméde fut tué l'an cinq cens quarante depuis la fondation de Rome, & que Cicéron eſtoit Queſteur en Sicile l'an ſix cens ſoixante & dix-huit ; de ſorte que le tombeau d'Archiméde fut découvert quelque cent trente-huit ans après qu'il eut eſté baſti. Cicéron pouvoit avoir alors trente-deux ou trente-trois ans.

La premiére réfléxion qui s'offre à l'eſprit, eſt ſur la différence des perſonnes qui ſe trouvent dans des pays éloignez du leur, dont les uns ſemblent n'avoir nulle attention qu'à des choſes frivoles, & qui n'ont aucun rapport aux ſciences ; & n'y rempliſſent leur mémoire & leurs recueils, que de ce qui paroît ridicule, ou capable de divertir, trop heureux encore s'ils n'en rapportent pas les vices & la molleſſe. Les autres

occupez ſans ceſſe à s'inſtruire, & à s'enrichir de nouvelles connoiſſances, reviennent dans leur pays, comme les abeilles reviennent des jardins, chargez de tout ce qu'ils ont trouvé de rare & de précieux. M. de Peireſc, M. Patin & tant d'autres, ſoit de notre nation, ſoit des pays étrangers, ont voyagé avec ces vûës, ſi dignes des perſonnes intelligentes dans les ſciences, & deſtinées à laiſſer un grand nom dans la poſtérité. Combien de magiſtrats Romains eſtoient allez à Syracuſe, ſans ſonger au tombeau d'Archiméde? Combien d'Intendants ont eſté en baſſe Normandie, ſans ſe mettre en peine de rendre à la curioſité des antiquaires, ou aux recherches des Géographes, ces bains, ou cette ville, abîmée ſous ſes ruines, comme vient de faire un des Académiciens honoraires de cette Académie? M. Foucault.

Pour revenir à Cicéron, l'amour des Lettres luy avoit inſpiré le goût de la curioſité, & ce goût paroiſſoit en toutes choſes. Témoin le ſoin d'aſſembler une ſi riche bibliothéque, pour laquelle il dit en plus d'un endroit, qu'il eſt preſt à ne rien épargner; témoin le ſoin de l'embellir & de la parer de ce que la Grece avoit de plus beau en ſtatuës de bronze & en marbres, pour leſquelles on voit ſon empreſſement dans ſes lettres à Atticus, qui eſtant à Athenes, eſtoit comme dans le centre de la curioſité. Témoin encore ce qu'il raconte dans le cinquiéme Livre *de Finibus*, qu'eſtant arrivé à Métaponte, il n'eut point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où Pytagore avoit fini ſa vie. Nous pourrions rapporter ici tout ce qui eſt dit au commencement du ſecond livre des Loix, par où l'on jugeroit de la paſſion de Cicéron pour tout ce qui avoit du rapport aux grands hommes de l'antiquité. D'ailleurs la maniére dont il décrit dans ſes harangues contre Verrès les belles ſtatuës dont ce voleur public avoit dépouillé la Sicile, fait bien voir qu'il eſtoit habile connoiſſeur, bien qu'il ne voulût pas le paroître autant qu'il l'eſtoit. Car en effet il ſemble s'en défendre, parce qu'il ne croyoit pas que cette attention à des choſes qui n'avoient point de relation avec le gouvernement de la république, fût aſſez digne du grand rôle qu'il jouoit dans l'Eſtat, & parce qu'il affectoit dans le public une

austérité de vie qu'il abandonnoit dans le particulier, pour se livrer au plus doux & au plus honneste amusement que les hommes puissent avoir. Y a-t-il rien en effet qui soit plus digne d'un magistrat, que d'employer ses heures de loisir à l'étude des belles Lettres, & aux recherches de l'antiquité, après s'estre acquitté des fonctions d'une charge importante, & de revenir dans le sein des Lettres se délasser l'esprit, & y reprendre la politesse & les graces, qui sont mal-aisément d'accord avec la magistrature? Telle estoit la vie de Scipion & de Lélius, telle estoit celle de Xénophon, & de celuy que la lecture de Xénophon avoit rendu si grand capitaine, & en si peu de temps, je veux dire Lucius Lucullus. Telle a esté parmi nous, & telle est encore celle de plusieurs hommes très-considérables, soit dans les emplois de la guerre, soit dans les charges de la paix Je n'entrerai point dans un plus long discours sur l'utilité des voyages, ni sur la curiosité des grands hommes; j'en ai peut-estre déja trop dit, & je dois me souvenir que j'ai l'honneur de parler devant des personnes, qui peuvent en faire des leçons par leurs exemples & par leurs écrits.

Cet homme, pour le tombeau de qui Cicéron avoit une si grande curiosité, estoit le fameux Archiméde de Syracuse, dont toute la vie n'avoit esté qu'une continuelle méditation des véritez Géométriques, les plus élevées pour la spéculation, & les plus utiles dans la pratique, comme on le vit avec étonnement dans la défense de Syracuse contre l'armée navale des Romains commandée par le Consul Claudius Marcellus. Je raconterois ici les particularitez de ce siége renommé dans l'Histoire, si je croyois le pouvoir faire en demeurant dans les bornes de la justesse, & qu'il fût permis de raconter toute une guerre à l'occasion du tombeau de l'ingénieur qui l'a conduite. Je dirai seulement que Polybe, Tite-Live & Plutarque dans la vie de Marcellus, nous ont conservé très-curieusement le détail des machines étonnantes que ce grand Géometre employa pour le salut de sa patrie, laquelle cependant succomba enfin, & fut un sujet de triomphe pour Marcellus, comme on le voit dans les Médailles de la famille *Claudia*, & dans les anciennes histoires.

On

On trouve dans Plutarque la mort d'Archiméde contée diverſement. Car les uns diſent qu'eſtant fortement appliqué à ſuivre une démonſtration, il n'avoit pas meſme entendu le bruit & le déſordre qui regnoient dans la ville, lorſqu'elle fut priſe, & qu'un ſoldat luy ayant dit bruſquement de le ſuivre, ſur ce qu'Archiméde le pria de luy donner le temps d'achever ce qu'il avoit commencé, le ſoldat luy paſſa ſon épée au travers du corps. Les autres content que le ſoldat vint à luy tout en fureur, & luy préſentant le bout de ſa pique, le tua ſur l'heure, ſans luy accorder un moment qu'il demandoit, & dont il avoit beſoin pour réſoudre quelque difficulté. Les autres aſſûrent que comme Archiméde portoit dans une caiſſe des inſtruments de Mathématique pour les préſenter au vainqueur, des ſoldats l'ayant rencontré, & s'imaginant que cette caiſſe eſtoit pleine d'or ou d'argent, le tuérent. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il fut tué aprés la priſe de Syracuſe, qu'il avoit ſi bien défenduë & ſi long-temps, que tandis qu'on l'attaqua par mer, la deſtineé de cette place & celle des Romains ſembloient ne tenir qu'à la tête d'un ſeul homme. Car il inventa diverſes machines, qu'il mit en œuvre pour couler à fond les vaiſſeaux des ennemis, pour les enlever en l'air, & les laiſſer retomber avec violence, pour lancer ſans peine une quantité prodigieuſe de pierres & de traits, ſans parler de ce que quelques auteurs ont avancé, que par le moyen des miroirs ardents il ſçut mettre le feu aux vaiſſeaux, & conſumer ainſi tout ce qui échappoit à l'effort des machines qu'il avoit miſes en mouvement.

Archiméde avoit ſouhaité que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ſur ſon tombeau une ſphére & un cylindre, ce qu'ils ne manquérent pas de faire, & ils y adjoûtérent une inſcription en vers de ſix pieds. Son deſſein eſtoit d'apprendre à la poſtérité, que ſi parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'eſtoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la ſphére qui y eſt contenuë. Il ſuffit d'indiquer ici la couſtume qu'avoient les anciens de parer leurs tombeaux, ou des inſtruments de leur art, ou de ce qu'ils

avoient eu le plus à cœur. C'eſt un ſujet rebattu. Ainſi l'on mit Antigone ſur le tombeau de Sophocle, pour marquer le prix qu'il donnoit à celle de ſes piéces qui en porte le nom. Il y auroit encore pluſieurs remarques à faire ſur le lieu hors de la ville où l'on voyoit tous ces tombeaux près de Syracuſe, ſur la maniére de les bâtir, ſur les loix qui en régloient la hauteur & la dépenſe, toutes choſes aſſez connües pour n'avoir pas beſoin d'eſtre répétées ici. Quant aux vers qu'on liſoit ſur le tombeau d'Archiméde, Cicéron les ſçavoit, & ſans doute qu'ils eſtoient communs parmi les perſonnes curieuſes; cependant je ne ſçais aucun auteur ancien qui nous les ait conſervez.

Paruta, dans ſes médailles de Sicile, en rapporte une d'Archiméde; d'un coſté eſt ſa tête ſans légende, & au revers on voit une ſphére poſée ſur un pied avec le monogramme d'Archiméde: ceux de Syracuſe ayant voulu conſerver le ſouvenir d'un homme qui leur avoit fait tant d'honneur, & qui avoit eſté long-temps pour eux une eſpéce de Dieu ſecourable, Θεὸς σωτὴρ. Ainſi en ont uſé tant d'autres villes célébres qui ont frappé des médailles pour éterniſer leur gloire, en rendant immortel le nom des grands perſonnages qui leur devoient le jour.

Quelque ſoin qu'eût pris Archiméde pour perpétuer ſon nom dans la mémoire des hommes, ſoit par la beauté de ſes démonſtrations, ſoit par l'excellence & l'utilité de ſes travaux, ſoit enfin par un monument remarquable; environ cent trente-huit ans après, à peine ſe reſſouvenoit-on de luy dans ſon propre pays, & ſon tombeau étoit ignoré de ceux dont les aïeux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuſe, ſi paſſionné autrefois pour les ſciences, & qui avoit fourni au monde des hommes illuſtres en toute eſpéce de littérature; ces hommes ſi amoureux de la belle poëſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celuy qui pouvoit leur réciter des vers d'Euripide; ces meſmes hommes eſtoient tombez dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution qui n'eſt que trop naturelle à toutes les choſes du monde, ſoit que le changement arrivé pluſieurs fois dans le gouvernement, en eût apporté dans l'éducation

des hommes, & dans les maniéres de penſer. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abaſtardi les eſprits au point qu'ils l'eſtoient, lorſque Cicéron alla Queſteur en Sicile. On peut juſtement faire ici l'application de cet endroit d'Homére traduit par M. Deſpreaux :

Le meſme jour qui met un homme libre aux fers,
Luy ravit la moitié de ſa vertu premiére.

Voilà une partie de ce qui ſe peut dire ſur l'endroit de Cicéron que je me ſuis propoſé d'examiner. Reprenons-le maintenant un peu plus haut, & voyons ſi ce grand homme a jugé auſſi ſainement de la perſonne d'Archiméde, qu'il a marqué avoir d'empreſſement pour ſon tombeau. Il ſemble en effet ne le regarder que comme un ſimple & vil artiſan, & non pas comme un homme d'un génie élevé, & capable des connoiſſances les plus ſublimes, & qui ſont le mieux voir la dignité, &, pour ainſi dire, la divinité de nos eſprits. Car l'endroit des Tuſculanes que j'ai traduit au commencement de cette diſſertation, débute par quelque choſe qui peut faire juger que Cicéron ne rendoit pas a Archiméde toute la juſtice qu'il méritoit. C'eſt là que voulant oppoſer à la vie malheureuſe de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de ſageſſe, & faire voir combien plus déſirable eſt le ſort d'un homme éloigné de tout faſte & de toute ambition, mais qui ſçait remplir d'occupations honneſtes, les moments que les autres perdent à former des projets démeſurez de grandeur & d'établiſſement ; « Je n'irai point, dit-il, étudier la vie d'un Platon ou d'un Archytas, perſonnages conſommez en doctrine, & parvenus au comble de la ſageſſe, pour en faire la comparaiſon avec la vie de Denys, la plus affreuſe, la plus remplie de miſére, & la plus déteſtable que l'on puiſſe imaginer, j'aurai recours à un homme de la meſme ville que luy, *un homme de néant*, qui a vêcu pluſieurs années après luy ; je le tirerai de ſa pouſſiére, je luy ôterai les inſtruments de ſon métier pour le faire paroître ſur la ſcene. Cet homme eſt Archiméde dont j'ai découvert le tombeau, » &

le reſte par où cette diſſertation a commencé. Voici le Latin: *Non ego jam cum hujus vitâ, quâ tetrius, miſerius, deteſtabilius excogitare nihil poſſum, Platonis aut Archytæ vitam comparabo, doctorum hominum & planè ſapientium; ex eâdem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM, *à pulvere & radio excitabo, qui multis annis poſt fuit, Archimedem.* Pour vous dire ma penſée en deux mots, je crois que Cicéron dans cet endroit a plus parlé en orateur qu'en philoſophe, & que dans le deſſein d'abaiſſer le tyran de Syracuſe, & de le mettre au-deſſous d'Archiméde, il a mis Archiméde meſme beaucoup au-deſſous de ſon rang. Je dis auſſi qu'en orateur qui déclame, il a tiré avantage des mots *pulvis* & *radius*, dont l'un ſignifiant de la pouſſiére, & l'autre un inſtrument propre à tracer, préſente à l'art oratoire de quoy donner le change à des lecteurs qui n'auroient pas aſſez d'attention. Je dis auſſi que l'oppoſition d'Archiméde avec Archytas n'eſt pas exactement juſte. Ce que j'avance ici n'a pas beſoin de preuves bien recherchées, il ſemble que la ſimple propoſition ſuffit. Car en premier lieu il faut entendre cette pouſſiére, non dans le ſens figuré, comme quand on dit, tirer quelqu'un de la pouſſiére, mais dans le ſens propre, & ſe reſſouvenir que c'eſtoit la pouſſiére ſur quoy l'on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athenes, comme on le voit dans Ariſtophane, & dans mille autres auteurs. Et ſi l'on trouve ſi noble cette pouſſiére des jeux Olympiques, où l'on ne faiſoit que ſignaler ſon adreſſe corporelle à conduire des chariots, combien plus noble eſt celle dont uſoient les géométres pour évertuer les eſprits, & ouvrir à ces chars, dont Platon parle dans le Phédrus, une carriére digne d'eux. Si cette pouſſiére n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui ſervoit à y tracer des figures, n'a rien qui le ſoit non plus: *Deſcripſit radio totum quigentibus orbem.* C'eſt cette baguette que Pythagore tient à la main, dans ce beau revers d'une médaille des Samiens frappée à l'honneur de l'Empereur Commode, & dans une autre frappée par les meſmes Samiens en l'honneur d'Herennia Etruſcilla, femme de Trajanus Décius. L'oppoſition avec Archytas manque de juſteſſe, en ce que rien n'a plus de

reſſemblance que ces deux géométres. Tous deux très-profonds dans la ſpéculation, ont appliqué les principes de la géométrie aux méchaniques ; on ſçait qu'Archytas eſt le premier qui en ait donné l'exemple, & qu'Archiméde n'a fait en cela que l'imiter. Auſſi Plutarque en parlant des machines qu'Archiméde avoit employées à la défenſe de Syracuſe, prend ſoin d'avertir que ce qui faiſoit en meſme temps l'admiration & la terreur des hommes, n'eſtoit pour Archiméde qu'un ſimple amuſement; & cela eſt aiſé à concevoir, parce que cette partie des mathématiques qui regarde les méchaniques, ne portant que ſur des conſéquences les plus ſimples des principes géométriques, un eſprit accouſtumé à pouſſer ſes refléxions aux conſéquences les plus abſtraites, un géométre à la façon de Platon, trouvoit une ſorte de relâchement dans la compoſition des machines néceſſaires, ou pour attaquer les ennemis, ou pour ſe défendre contre eux. Car les anciens géométres ne ſe feroient pour rien du monde avilis au point de mettre la main à l'œuvre, & ſi Archiméde avoit préparé un ſi grand nombre d'ouvrages de l'art, ce n'avoit eſté, comme Plutarque l'aſſûre, que pour ſatisfaire la curioſité d'Hiéron, ſon parent & ſon ami, ou pour faciliter aux hommes l'intelligence de quelques principes, qui ſe font toûjours mieux comprendre quand on en voit ſous les yeux la démonſtration, que quand on ſe contente de les propoſer ſimplement ; la pluſpart des eſprits n'ayant pas aſſez de force & de pénétration pour n'avoir pas beſoin que leurs ſens ſoient frappez en meſme temps & ſur la meſme choſe ſur quoy l'on veut leur éclairer l'entendement. Il n'y a qu'à voir dans ce qui nous reſte aujourd'huy d'Archiméde, ou dans les écrits de ceux qui en ont parlé, de quelle nature eſtoient ſes ouvrages pour juger, qu'à l'exemple d'Archytas & de Platon, à qui Cicéron l'oppoſe, il avoit toûjours recherché dans la Géométrie, ce qu'elle a de plus élevé & de plus noble, ne s'abaiſſant au reſte que par les motifs que nous avons déja touchez, & par la néceſſité de ſervir ſon pays. Auſſi ne voulut-il rien laiſſer après luy touchant la ſtructure des différentes piéces qu'il avoit employées contre l'armée navale des Romains, tâchant pluſtoſt à effacer de la mémoire des

hommes qu'il eût jamais abandonné des ſpéculations toutes divines, pour ſe mettre au rang des artiſans, & travailler de la main. Ce que j'avance ici ſur ce ſujet, eſt pris preſque mot à mot de Plutarque dans la vie de Marcellus. Ainſi Archiméde pouvant faire graver ſur ſon tombeau quelqu'une des machines qu'il avoit inventées, comme auroit pû eſtre celle avec quoy il ſe vantoit de pouvoir remuer la maſſe de la terre, pourvû qu'on luy donnât hors d'elle où poſer cette machine, il aima mieux y mettre la ſphére & le cylindre dont il avoit trouvé la proportion.

Comment ſe peut-il donc faire que Cicéron, qui avoit d'ailleurs de la curioſité pour ce qui pouvoit reſter de ce grand perſonnage, en ait parlé avec ſi peu de conſidération? Seroit-ce peu d'attention en luy, & n'auroit-il connu Archiméde que par la lecture de Polybe, qui ne parle que de l'artiſan, ſans faire les meſmes recherches que Plutarque a faites depuis ſur le géométre? car Plutarque paroît s'eſtre inſtruit parfaitement de ce qui regardoit Archiméde: & comme, en grand philoſophe, il a par-tout plus d'attention encore au caractére des hommes & à leur mérite, qu'au détail de leurs actions, il en a laiſſé un portrait fait avec un ſoin très-particulier. Mais quand meſme Cicéron ne l'eût connu que par ſes ouvrages de méchanique, il ne pouvoit pas avec juſtice le nommer *humilem homuncionem.* D'ailleurs Archiméde eſtant parent d'Hiéron, il ſe trouve que ce mot ne luy convient par nul endroit. A quoy donc attribuer ce mépris ſi marqué pour un homme qui n'eſtoit point du tout mépriſable? Ne viendroit-il point de ce que les Romains laiſſant aux nations étrangéres la gloire des arts & de la géométrie, à quoy ils ne pouvoient encore atteindre, & eſtant, ce ſemble, deſtinez à la monarchie univerſelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au gouvernement des hommes & à la politique? C'eſt meſme ſuivant cette penſée que Virgile paroît avoir compoſé ces beaux vers du ſixiéme livre de l'Enéïde:

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus:

Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent RADIO, *& surgentia sidera dicent.*
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) pacisque indicere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Ovide a parlé bien plus dignement des astronomes que Cicéron n'a fait d'Archiméde, lesquels cependant ont beau avoir sans cesse les yeux au ciel, s'ils ne sont géométres ou dialacticiens, ils n'en ont pas les pensées plus justes ni plus élevées pour cela. L'endroit d'Ovide est au commencement des Fastes, & mérite d'estre indiqué ici :

Felices animæ, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit.
Credibile est illos pariter vitiisque jocisque
Altiùs humanis exseruisse caput, &c.
Admovere oculis distantia sidera nostris,
Ætheraque ingenio supposuere suo.

Je ne rapporte point le passage de Silius Italicus, où ce poëte imitateur de Virgile fait l'éloge d'Archiméde; mais à dire le vray, il faut convenir que chaque profession a du mépris pour les autres, & l'on n'a guéres accoustumé de louer que celle où l'on s'est engagé. Il faut aussi convenir que si un orateur ou un magistrat comme Cicéron, a marqué peu d'estime pour un géometre, le géometre à son tour ne fait pas grand cas, ni du magistrat ni de l'orateur: & quand il vient à mettre en parallele la vérité, l'estenduë & le profit de ses propres démonstrations, avec l'incertitude où l'orateur est luy-mesme, & l'erreur où souvent il songe à jetter les autres, par l'effort d'un art qui ne tend pour l'ordinaire qu'à remuer les passions, qu'à troubler le jugement, à grossir ou à diminuer les objets, & à séduire la raison par le charme de la parole, comme Platon le montre dans le Gorgias, & Cicéron mesme dans un beau fragment de

ſes livres de la République, alors le géometre trouve dans ſon propre fonds de quoy ne céder à perſonne le premier rang; & certainement dans l'ordre des connoiſſances celles-là ont un plus grand prix qui ſe préſentent plus clairement à l'eſprit. Telles ſont celles de la géométrie, ce qui a produit ce mot, qu'elle fait l'unique occupation de Dieu.

Comme je ne fais point ici la vie d'Archiméde, je n'en dirai pas davantage. On peut la trouver dans pluſieurs bons écrivains. Je ne ſuis point entré non plus dans la démonſtration touchant la proportion de la ſphére au cylindre; car outre que ce ſeroit porter la faulx dans la moiſſon d'autruy, quelques ſçavants géométres ont pris ſoin de l'expliquer ſuivant la méthode d'Archiméde, & ſuivant la méthode inventée nouvellement, & de marquer exactement la différence de l'une à l'autre.

NOUVELLE EXPLICATION D'UN PASSAGE D'HORACE.

Par M. l'Abbé COUTURE.

QUOYQU'UNE infinité d'habiles gens ayent travaillé sur les poëſies d'Horace, & nous ayent donné, les uns de ſçavantes notes, les autres de belles traductions ; & qu'il ſemble que dans ces deux genres M. Dacier n'ait rien laiſſé à déſirer à ceux qui viendront après luy ; cependant le champ eſt ſi vaſte, & la moiſſon eſt ſi abondante, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſoit échappé quelque choſe à l'exactitude des recherches, & à l'étenduë des lumiéres des uns & des autres.

Entre les paſſages qui ſont encore ſuſceptibles d'un nouvel examen, j'en ai choiſi un dont le ſens ne m'a jamais paru bien développé par aucun Commentateur. Quoyqu'ils ayent employé différents tours pour la forme, ils ont tous dit la meſme choſe dans le fonds. S'il y a de l'erreur à leur fait, elle eſt commune entre eux, en ce que les derniers ſe ſont trop repoſez ſur la bonne foy des premiers, & ont adopté trop facilement leurs conjectures. Si c'eſt moy qui me ſuis trompé, en m'écartant d'un chemin battu depuis tant de ſiécles, la Compagnie aura, s'il luy plaît, la bonté de me rappeller de mon égarement. Si au contraire j'ai bien rencontré le ſens du poëte, elle me confirmera dans la bonne voye. Quels que puiſſent eſtre ſes avis ſur la queſtion préſente, je les recevrai comme une déciſion dont je n'appellerai point.

L'endroit d'Horace dont il s'agit, eſt tiré de l'Ode XI. du livre premier. *Tu ne quæſieris, ſcire nefas, &c.* Il y a dans cette eſpéce de période : *Nec Babylonios tentaris numeros, ut melius quidquid erit pati, ſeu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum, ſapias, &c.*

Il y a, dis-je, dans cette longue phraſe, deux difficultez; & comme on a eſté plus frappé de l'une que de l'autre, on s'y eſt principalement attaché. On a différemment expliqué, *ut melius quidquid erit pati.* Les uns ont fait gouverner *pati* par la conjonction *ut*, comme ſi c'étoit un helléniſme. Les autres l'ont fait rapporter à *ſapias; ut melius pati ſapias.* Les troiſiémes pour ne rien prendre ſur eux, ſe ſont tirez de ce mauvais pas, en citant ceux qui les avoient précédez, & n'ont rien hazardé. En un mot, toute la queſtion n'a eſté que de pure grammaire, & les plus hardis ont trouvé des raiſons pour appuyer ce qu'ils donnoient comme bon à leurs lecteurs.

L'autre difficulté ſur laquelle on n'a fait que gliſſer, eſt celle dont il s'agit aujourd'huy, & à laquelle je ſupplie la Compagnie de donner quelques moments d'attention. On a cru expliquer aſſez bien ces mots; *Seu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum;* » en diſant, ſoit que les dieux nous ayent accordé encore pluſieurs années de vie; ſoit qu'ils nous ayent ſeulement donné » celle-ci, pendant laquelle les flots de la mer Tyrrhénienne » ſe briſent contre les rochers. C'eſt cette queuë qui me bleſſe. L'explication ne me paroît point de gens bien verſez, ni dans la Grammaire, ni dans l'Hiſtoire, ou pour mieux parler, de gens qui euſſent bien fait réflexion à ce qu'Horace dit ſi nettement en pluſieurs endroits. Je parlerai de la grammaire après: je vais d'abord expoſer le fait hiſtorique.

Sur la fin de la République, quand les Romains ſe furent enrichis des dépouilles de tant de nations vaincuës, & que chaque grand ſeigneur ne ſongea plus qu'à employer dans l'Italie, en tout genre de luxe, ce qu'il avoit amaſſé de biens par toutes ſortes de brigandages dans les provinces; ils s'adonnérent particuliérement à faire bâtir de grandes maiſons de campagne, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques & plus délicieuſes. Ils choiſirent dans cette vûë les endroits les plus commodes, les plus ſains, & les plus agréables. Les bords du golphe de Baïes dans la comparaiſon eurent la préférence. La campagne voiſine eſtoit fort fertile, abondante en

grains & en vins. Le lac Lucrin, qui fait preſque partie du golphe de Baïes, eſtoit fort poiſſonneux auſſi bien que le reſte de cette coſte. Il y avoit dans les environs une multitude de fontaines minérales de tous les degrez de chaleur, également propres pour le plaiſir & pour la ſanté. Τὰ θερμὰ ὕδατα πρὸς τρυφὴν, καὶ πρὸς θεραπείαν νόσων ἐπιτήδεια. Les promenades y eſtoient charmantes & en très-grand nombre, les unes ſur l'eau, les autres dans des prairies que le plus affreux hyver ſembloit toujours reſpecter. Tout ce que je viens de dire du golphe de Baïes, & de toute cette région de la Campanie, n'eſt qu'un léger crayon de la peinture qu'en fait Strabon, liv. 5. de ſa Géographie. Pline, liv. 31. ch. 2. de ſon Hiſtoire naturelle, en dit à peu près la meſme choſe.

Le premier de ces deux auteurs qui vivoit dans le ſiécle d'Auguſte, adjoûte que les riches qui aimoient la vie molle & oiſive, ſoit qu'ils fuſſent las des affaires, ſoit qu'ils fuſſent rebutez par la difficulté de parvenir aux grands emplois, ou que leur propre inclination les entraînât du coſté du plaiſir, chercherent à s'eſtablir dans un lieu qui n'eſtoit qu'à une diſtance raiſonnable de Rome, & où l'on pouvoit impunément vivre à ſa fantaiſie, & ſuivant le plan qu'on s'eſtoit fait ſoy-meſme.

D'abord on fut un peu retenu par la pudeur des mœurs antiques, à laquelle la vie qu'on menoit à Baïes eſtoit directement oppoſée. Il falloit au moins une ordonnance du médecin pour paſſeport. Scipion l'Africain fatigué des bruits injurieux que les Tribuns du peuple répandoient tous les jours contre luy, choiſit Literne pour le lieu de ſon exil & de ſa mort préférablement à Baïes, de peur de déshonorer les derniers jours de ſa vie par une retraite ſi peu convenable à ſes commencements. C. Marius, Pompée le Grand & Jule Céſar ne furent pas tout-à-fait ſi réſervez que Scipion. Ils firent bâtir dans le voiſinage; mais ils placérent leurs maiſons ſur la croupe de quelques collines, pour leur donner un air de chaſteaux & de places de guerre, pluſtoſt que de maiſons de plaiſance. *Illi quidem ad quos primos fortuna populi Romani publicas opes tranſtulit, C. Marius, & Cn. Pompëius, & Cæſar, exſtruxerunt quidem villas in regione*

Baïanâ : ſed illas impoſuerunt ſummis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito ſpeculari longè latèque ſubjecta. Scias non villas fuiſſe, ſed caſtra. Croyez-vous, dit Sénéque, car c'eſt de luy que j'ai tiré ces exemples ; croyez-vous que Caton eût pû ſe réſoudre à habiter dans un lieu auſſi contraire à la bonne diſcipline que l'eſt aujourd'huy Baïes ? Et qu'y auroit-il fait ? Quoy ! compter les femmes galantes qui auroient paſſé tous les jours ſous ſes feneſtres dans des gondoles de toutes ſortes de couleurs ? &c. *Putas tu habitaturum fuiſſe in Micâ Catonem ?* (Mica eſtoit un fallon ſur le bord du golphe) *ut præternavigantes adulteras dinumeraret, & aſpiceret tot genera cymbarum, & fluitantem toto lacu roſam, & audiret canentium nocturna convicia ?* Voilà une peinture aſſez vive de la vie licencieuſe de Baïes. Cicéron en avoit parlé avant Sénéque dans des termes moins étudiez, mais pas moins ſignificatifs, dans ſon oraiſon *pro M. Cœlio.* Ce jeune homme y avoit fait quelques voyages avec des perſonnes d'une réputation aſſez équivoque, & s'y eſtoit comporté avec une liberté que la préſence des Cenſeurs auroit pû gêner dans Rome : d'où ſes accuſateurs prenoient occaſion de le décrier comme un débauché, & par conſéquent capable du crime pour lequel ils le pourſuivoient. Cicéron qui parle pour luy, convient de ce qu'il ne ſçauroit nier, que Baïes eſtoit un lieu dangereux ; il dit ſeulement que tous ceux qui y vont ne ſe perdent pas pour cela : que d'ailleurs il ne faut pas tenir les jeunes gens en braſſiéres, mais leur permettre quelques plaiſirs, pourvû que ces plaiſirs ne portent préjudice à perſonne. Ceux qui ſe piquoient de régularité, avoient beau déclamer contre la diſſolution qui regnoit à Baïes & dans les environs ; le goût nouveau l'emportoit dans le cœur des Romains ; & ce qui dans ces commencements ne s'eſtoit fait qu'avec quelque retenuë, ſe pratiqua publiquement dans la ſuite. Quand on a une fois paſſé les premiéres barriéres de la pudeur, la dépravation va tous les jours en augmentant. Baïes devint le lieu de l'Italie le plus fréquenté & le plus peuplé. Les Romains y vinrent en foule du temps d'Horace, & y élevoient des bâtiments ſuperbes à l'envi les uns des autres ; en ſorte qu'il s'y

forma en peu de temps, au rapport de Strabon, une ville auſſi grande que Pouzole, quoyque celle-ci fût alors le port le plus conſidérable de toute l'Italie & l'abord de toutes les nations.

Mais comme le terrein eſtoit fort ſerré d'un coſté par la mer, & de l'autre par pluſieurs montagnes, rien ne leur coûta pour vaincre ces deux obſtacles. Ils raſérent les coſteaux qui les incommodoient, & comblerent la plus grande partie du golphe, pour trouver des emplacements que la diligence des premiers venus avoit enlevez aux pareſſeux. C'eſt préciſément ce que, dans Salluſte, Catilina entend par ces mots de la harangue qu'il fait à ſes conjurez, pour allumer leur rage contre les grands de Rome, leurs ennemis communs : *Quis ferat illis ſuperare divitias, quas profundant in exſtruendo mari, coæquandiſque montibus, nobis larem familiarem deeſſe?* Qui eſt l'homme de cœur qui puiſſe ſouffrir que des gens qui ne ſont pas d'une autre condition que nous, ayent plus de bien qu'il ne leur en faut pour applanir des montagnes, & bâtir des palais dans la mer, pendant que nous manquons du néceſſaire?

Ἐκεῖ δ' ἄλλη πόλις γίγνεται συμφκιδὲ μεμιγμένων βασιλείων ἄλλων ἐπ' ἄλλοις, ὅτε ἐλάττων τῆς Διοκαισαρχίας. *Strabon L. 5.*

C'eſt auſſi à quoy il faut rapporter ces vers du livre IX. de l'Énéïde, dans leſquels Virgile pour mieux repréſenter la chûte du géant Bitias, la compare à ces maſſes de pierres qu'on jette dans le golphe de Baïes pour ſervir de fondations :

Collapſa ruunt immania membra, &c.
Qualis in Euboïco Baïarum littore quondam
Saxea pila cadit; magnis quam molibus ante
Conſtructam jaciunt ponto: ſic illa ruinam
Prona trahit, penituſque vadis illiſa recumbit:
Miſcent ſe maria, & nigræ attolluntur arenæ.

Il n'y a pas non plus d'autre application à faire de différents paſſages d'Horace :

Tu ſecanda marmora
Locat ſub ipſum funus, & ſepulcri
Immemor, ſtruis domos:
Mariſque Baiis obſtrepentis urges
Summovere littora.

Od. 18. L. II.

Et dans l'Épître 1. du 1. Livre :

Nullus in orbe ſinus Baiis prælucet amœnis,
Si dixit dives, lacus & mare ſentit amorem
Feſtinantis heri

Le lac, ſoit véritablement le lac Lucrin, ſoit le golphe de Baïes, tout enfin ſe reſſent de la fureur de ce riche. Il jette auſſi-toſt les fondements d'une nouvelle habitation dans la mer, parce que le terrein luy manque ailleurs. Alors, comme dit le meſme poëte ;

Contracta piſces æquora ſentiunt,
Jactis in altum molibus.

Les poiſſons ſentent leur domaine retréci par ces vaſtes édifices.

Nous voilà, Meſſieurs inſenſiblement venus au paſſage difficile ; *Seu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum.*

Premiérement, *mare Tyrrhenum* & *mare Euboïcum* en cet endroit ſont la meſme choſe ;

Qualis in Euboïco Baïarum littore, &c.
Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor.
Et tandem Euboïcis Cumarum allabitur oris.

Secondement, *oppoſitis pumicibus* eſt ici ſynonyme à *jactis in altum molibus.*

Troiſiémement, *debilitat mare Tyrrhenum* reſpond parfaitement à *contracta æquora.*

Ainſi le poëte ne veut dire autre choſe, ſinon, ſoit qu'il nous reſte encore un grand nombre d'années, ou que celle-ci ſoit la derniére, pendant laquelle vous voyez les Romains occupez à retrécir la mer par les pierres qu'ils jettent pour ſe bâtir des maiſons agréables, & ſe préparer de nouveaux plaiſirs.

S'il eſtoit beſoin d'éclaircir davantage mon explication, & de marquer le peu de convenance qui ſe trouve dans les anciennes, je ferois aiſément voir qu'elles ne préſentent point une idée claire, & qu'au contraire l'image qui ſe trouve dans la mienne

eſt très-naturelle : en quoy conſiſte la poëſie. Je démontrerois ce me ſemble, que l'uſage de la langue Latine eſt entiérement pour moy, dans les termes les plus embarraſſants de cette phraſe qui ſont *debilitat* & *oppoſitis pumicibus*, puiſque le premier ſignifie non ſeulement affoiblir, mais encore diminuer, retrécir & retrancher une partie, ainſi qu'on avoit fait au golphe de Baïes, & qu'il eſtoit arrivé au vaſe d'Euctius dont parle Martial, liv. 8. ep. 6.

Hoc cratere ferox commiſit prœlia Rhœcus
Cum Lapithis; pugnâ debile cernis opus.

Le vaſe eſtoit un peu écorné.

Et qu'enfin le dernier non ſeulement ſignifie, mais peint merveilleuſement les pierres perduës qu'on jettoit autour du golphe pour en reculer les eaux :

Oppoſui molem clypei, texique jacentem.

dit Ajax dans les Métamorphoſes.

Mais en voilà aſſez pour mettre la compagnie en eſtat de juger. Ce que je dirois de plus ne feroit que l'ennuyer. Ainſi je finis après avoir prié la Compagnie de juger ſi la tempeſte peut affoiblir la mer, comme l'explication ancienne le dit; & ſi les vents qui regnent dans l'hyver ne luy donnent pas pluſtoſt une nouvelle force?

EXPLICATION D'UN ENDROIT DIFFICILE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. Boivin l'Aiſné.

Denys d'Halicarnaſſe avoit fait un livre des Temps, c'eſt-à-dire, de Chronologie, dont il ne nous reſte que le titre & une courte régle de Chronologie.

Ils nous ont eſté conſervez par Clément d'Alexandrie en

ſes Stromates, liv. 1 où il traite de l'époque d'Inachus.

Ils ſont auſſi rapportez par Euſébe en ſa préparation Évangélique, liv. 10. ch. 12. dans une longue citation qu'il fait de cet endroit de Clément.

Pluſieurs modernes très-ſçavants, & tous les traducteurs de Clément Alexandrin & d'Euſébe ont eſté trompez, ce me ſemble, par l'équivoque du mot Ἑλλωικὰ qui ſe trouve dans la régle de Denys d'Halicarnaſſe.

Tout le monde convient que ce mot dans ſa ſignification vulgaire veut dire *les Grecs*, & c'eſt ainſi que tous généralement l'ont ici expliqué ; mais je ſoûtiens qu'il y ſignifie *les Hellénes* en particulier & non pas les Grecs, & qu'il n'y auroit pas de ſens autrement.

Cette regle ne contient en Grec que ce peu de mots, πολύτερα τῶν Ἑλλωικῶν τὰ Ἀργολικά.

Les uns traduiſent, *ex rebus Græcis antiquiores ſunt Argolicæ.* Les autres, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima.*

Je prétends que cela veut dire *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis.*

Toute noſtre conteſtation roule ſur la diverſe ſignification du mot Ἑλλωικῶν.

En un mot, je ſoûtiens que Denys d'Halicarnaſſe dit que *les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.*

Les autres croyent qu'il dit que *les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs.*

Cette régle ne peut jamais ſignifier que les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs : elle ne ſe ſert pointt du ſuperlatif, c'eſt du comparatif. Elle diroit donc que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs. Or ce ſeroit une abſurdité de vouloir que les Argiens, qui ſont eux-meſmes des Grecs, fuſſent cependant plus anciens que les Grecs. La regle veut donc ſeulement dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. En un mot Denys d'Halicarnaſſe enſeigne que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen. Voilà tout.

Gentien Hervet, Simon Hervet, Daniel Heinſius, Sylburge, ont

ont les uns traduit, les autres annoté ou commenté Clément Alexandrien. Le P. Viger Jéſuite a traduit Euſébe. Scaliger & Vindingius ont cité & examiné cette regle de Denys. Perſonne n'a ſongé à l'équivoque du mot Ἑλλήνικά : tous s'y ſont trompez.

La regle de Denys d'Halicarnaſſe peut produire deux ſortes de queſtions : les unes pour le fonds, qui eſt la Chronologie ; les autres pour le ſens littéral, qui eſt un incident.

Mais il n'eſt point ici queſtion de Chronologie. Tout le monde convient qu'Inaque eſt plus ancien qu'Hellen. C'eſt tout ce que cette regle nous dit pour la Chronologie. Il eſt vray que ſelon les autres elle ſignifieroit qu'Inaque eſt le plus ancien roy de la Grece ; mais ce feroit une difficulté à examiner, car pluſieurs nient qu'Inaque ſoit auſſi ancien qu'Ogygès, qu'Ægialée, ou que Crès. On le de fait de l'âge Graïcus.

Quoy qu'il en ſoit, Denys d'Halicarnaſſe ne parle point de cela, du moins en cet endroit. Les termes y répugnent, & diſent ſeulement que la monarchie des Argiens a commencé avant celle des Hellénes.

Voici le paſſage tout entier, tel qu'il eſt dans Clément Alexandrin, qui ſert d'original : παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, ὡς Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetuſtiora autem ſunt Hellenicis Argolica, ab Inacho inquam, ut Dionyſius Halicarnaſſenſis in Temporibus docet.* Les Argiens, je dis à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, comme Denys d'Halicarnaſſe l'enſeigne en ſon livre des Temps.

Il y a deux diverſes leçons dans l'exemplaire de Clément Alexandrin dont Euſébe s'eſt ſervi. Les termes y ſont, παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλλήνικῶν μνημονεύεσθαι τὰ Ἀργολικά, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetuſtiora autem Hellenicis commemorari Argolica, ab Inacho inquam, Dionyſius Hallicarnaſſenſis in Temporibus docet.*

Ainſi cet exemplaire adjoûtoit, μνημονεύεσθαι, & retranchoit ὡς. Mais ces deux diverſes leçons ne ſervent de rien, parce quelles ne tombent point ſur l'eſſentiel de cette regle.

J'ai vû pluſieurs manuſcrits d'Euſébe, elles y ſont tout comme dans les éditions. Toutes les notes que j'ai pû voir ſur Clément & ſur Euſébe, font mention de ces meſmes diverſitez, & n'en marquent point d'autres. Les diverſitez de verſion ne font pas des diverſes leçons.

Je dirai en paſſant qu'il paroît, en confrontant les deux textes dans le reſte, que le manuſcrit dont ſe ſervoit Euſébe valoit beaucoup mieux que celuy ſur lequel on nous a donné l'édition de Clément. Cela feroit croire que les termes de Denys d'Halicarnaſſe eſtoient παλαίτερα δὲ μνημονεύονται τῶν Ἑλλωνικῶν τὰ Ἀργολικά. *Vetuſtiora autem commemorantur Hellenicis Argolica.* On tient que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. Ainſi Denys n'auroit pas parlé tout-à-fait affirmativement. Mais ces différences ne valent pas la peine d'eſtre relevées. Il eſt ſurprenant que perſonne ne ſe ſoit apperçu du double ſens du mot Ἑλλωνικά dans ce paſſage.

Gentien Hervet en 1551. a traduit en Latin Clément d'Alexandrie. C'eſt la plus ancienne verſion que nous en ayons. Il a rendu la regle de Denys d'Halicarnaſſe par ces mots: *Ex rebus Græcis ſunt antiquiores Argolicæ.* Il a bien vû qu'il falloit le comparatif, mais il devoit dire *rebus*, & non pas *ex rebus*; & il ne s'eſt pas apperçu qu'il failloit ici *Hellenicis* & non pas *Græcis.*

Hervet n'a pas oſé dire que les Argiens fuſſent plus anciens que les Grecs. Il a ſenti le ridicule de cette propoſition. Mais il s'eſt imaginé que le texte Grec, ſon original le diſoit, ſi on le prenoit à la lettre, & qu'ainſi il falloit y trouver un autre ſens. C'eſt pourquoy, au lieu de *Græcis* tout court il a mis *ex Græcis.* Par ce moyen il a changé le comparatif abſolu en comparatif partitif; & au lieu de dire ridiculement que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs, il a pris le tour de dire qu'entre les Grecs les Argiens ſont plus anciens que les autres. Il n'a pas dit le mot *que les autres:* mais je ſuppoſe qu'il l'a ſouſentendu. On ne peut pas traduire ce latin en François mot à mot, il faut un autre tour, *ex rebus Græcis*, ou *è rebus Græcis*, ou *inter res Græcas*, ou *rerum Græcarum*, ſont tous régimes du comparatif partitif, & tout cela veut dire la meſme choſe.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de la verſion de Hervet de ſon vivant. Il y a joint en 1560. ſes Commentaires dont nous venons de parler, & où ſa faute eſt confirmée. La meſme verſion a encore eſte imprimée après ſa mort, avec des nouvelles notes en 1590. par les ſoins de Simon Hervet ſon neveu; la meſme faute s'y trouve toûjours.

Sylburge en 1592. a fait imprimer Clément Alexandrin en Grec ſans verſion : mais il a donné des notes & une excellente table, qui eſt comme une eſpéce de commentaire où il indique ſon ſentiment & des autoritez. Il y dit ſur le mot Denys, *Dionyſius Halicarnaſſeus Argolica Græcorum vetuſtiſſima facit.* Il eſt donc tombé dans la faute commune de prendre ici les Grecs pour les Hellénes, & outre cela il en adjoûte une nouvelle, qui eſt de changer le comparatif en ſuperlatif: ainſi les derniers critiques adjoûtent ſouvent de nouvelles fautes à celles des premiers.

Scaliger en 1604. dans ſes Canons iſagogiques, liv. 3. cite deux fois cette regle de Denys d'Halicarnaſſe. Ses termes ſont en la page 338. *Regum Argivorum Sicyonis regno antiquius conſtituit Dionyſius Halicarnaſſenſis apud Clementem.* Il rapporte le texte Grec, où il ſubſtituë ſens pour ſens le mot παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα, ce qui eſt toûjours le comparatif. Et en la page 349. il dit, *Vetuſtiſſima Africano, & poſt eum Euſebio, Sicyonia, Argolica, Attica: aliis,* παλαίτερα τῶν Ἑλλωικῶν Ἀργολικὰ τὰ ἀπὸ Ἴνάχου, *ut ſcribebat Dionyſius Halicarnaſſenſis ἐν τοῖς χρόνοις.* Il met donc ici le propre mot παλαίτερα, mais au Latin il avoit dit par avance *vetuſtiſſima.*

On voit que le ſens littéral de cette regle a fait beaucoup de peine à Scaliger. Il ne l'a point traduit mot à mot en Latin : il ſemble qu'il n'a oſé; & ce qui en eſt une demi-preuve, c'eſt qu'au meſme endroit il cite en Grec pluſieurs paſſages qui ſuivent immédiatement, & il les traduit tous l'un après l'autre mot à mot en Latin, au lieu qu'ici il ne fait qu'un pur commentaire ſans verſion. Il met en Latin tantoſt le comparatif, tantoſt le ſuperlatif. Il ne traduit le mot grec Ἑλλωικὰ, ni par *Hellenica*, ni par *Græca*, mais tantoſt par *Sicyonia* tout

ſeul, tantoſt par *Sicyonia*, *Argolica*, *Attica*, tout enſemble. Voilà des commentaires beaucoup plus obſcurs que le texte; c'eſt pourtant le grand Scaliger, le prince des grammairiens, des chronologiſtes & des critiques du ſiécle.

On ſçait bien qu'il ne croit pas qu'Ἑλλωτικὰ ſignifie à la lettre les *Sicyoniens*, mais il ſuppoſe viſiblement que ce mot ſignifie tous les Grecs en général, & non pas les Hellénes en particulier. Scaliger fait donc la faute comme tous les autres. Il n'oſe nommer les Grecs, mais il ne ſonge nullement aux Hellénes. Il ſouſentend pourtant toûjours les Grecs. Il conçoit toute l'abſurdité qu'il y auroit de dire *Argolica vetuſtiora Græcis*. Il trouve le moyen de l'adoucir, en ſouſentendant tacitement dans ſon eſprit le mot *aliis* ou *cæteris*. En un mot, ſon ſens ſecret eſt que les Argiens ſont plus anciens que les autres Grecs, *cæteris Græcis*. Voilà ce qu'il veut dire.

Après cela Scaliger donne l'eſſor à ſa ſcience, & croyant avoir bien deviné la penſée de Denys d'Halicarnaſſe, il luy preſte toutes les ſiennes, & le fait parler en Scaliger.

Le prétendu Denys d'Halicarnaſſe dit que les Argiens ſont plus anciens que les autres Grecs; il ne faut donc plus que ſçavoir qui ſont ces autres Grecs qui pourroient conteſter d'antiquité avec Inaque & ſes Argiens. Or, dans les chronologies ordinaires de la Grece, il n'y a proprement qu'Ægialée & ſes Sicyoniens qui le diſputent d'antiquité contre Inaque.

Le Denys d'Halicarnaſſe de Scaliger a donc voulu dire que les rois Argiens ſont plus anciens que les rois Sicyoniens, & que tous les autres rois de la Grece.

Cette regle de Denys entenduë à la maniére de Scaliger, veut donc dire par degrez & peu à peu que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont les plus anciens peuples de toute la Grece, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima*. Voilà pourquoy, ſelon Scaliger, il eſt indifférent de dire ou *vetuſtiora* au comparatif, ou *vetuſtiſſima* au ſuperlatif; & voilà de la chronologie toute ſuppoſée à Denys d'Halicarnaſſe, dont l'autorité ſervira déſormais à tromper tout le monde, ſur la foy de Scaliger qui a mal pris cet auteur.

Scaliger donne ici les Sicyoniens pour exemple de la plus grande antiquité Grecque, ou du moins il ne leur oppose que les Argiens. Mais Crès, Ogygès & Graicus ne doivent-ils pas précéder Inaque ?

Il est certain que Denys d'Halicarnasse ne parle ici ni des Crétois, ni des Ogygiens, ni des Sicyoniens, ni des Grecs en général, mais bien des Hellénes ; & toute la comparaison qu'il fait n'est qu'entre Inaque & Hellen.

Daniel Heinsius en 1616. a donné une édition Grecque & Latine de Clément Alexandrin. Il a revû & corrigé la version de Hervet. Il s'est servi des notes & de la table de Sylburge. Il a mis dans le texte comme Hervet, *ex rebus Græcis sunt antiquiores Argolicæ* ; & il a répété dans la table après Sylburge, *Argolica Græcorum vetustissima.*

Le P. Viger Jésuite en 1628. dans la traduction d'Eusébe, a mis *res Argolicas Græcarum omnium vetustissimas celebrari.* Il a donc adjoûté de son chef *omnium*, qui fortifie la faute pour le superlatif ; & il est tombé comme tous les autres dans la grosse faute, qui est d'avoir mis les Grecs au lieu des Hellénes. Sa faute particuliére est d'avoir adjoûté *omnium.* Il n'est point permis aux traducteurs d'adjoûter : c'est préférer leur sens à celuy de l'original. Denys n'a point dit πάντων. Il n'a point voulu le dire.

Vindingius en 1701. dans son Hellen au chapitre des Argiens, copie à peu près Scaliger, sans le citer, & dit que quelques-uns font le royaume des Argiens plus ancien que celuy des Sicyoniens : *quidam antiquius faciunt* ; & il se sert aussi du comparatif παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα dans sa citation Greque : παλαιότερα τῶν Ἑλλήνικῶν τὰ Ἀργολικά, & il allégue Clément Alexandrin pour auteur. J'ai déja réfuté cela sur l'article de Scaliger.

Le P. le Nourri, qui nous a donné en 1703. un sçavant apparat sur Clément Alexandrin, n'y a rien dit de cette regle de Denys d'Halicarnasse.

Pour bien éclaircir une difficulté, il faut la tourner sur toute sorte de sens, soit bons, soit mauvais. Cela me fait adjoûter

qu'il y a encore une maniére dont on auroit pû interpréter cette regle, ſuivant la notion que nous avons remarquée, que les Argiens eſtoient barbares, & plus anciens que les Grecs polis ou Hellénes. Quelqu'un auroit donc pû mettre, *Argolica, ut pote barbarica, ſunt vetuſtiora Græcis politis, ſive Hellenicis.* Cette explication auroit eſté, ce ſemble, plus naturelle, ou du moins plus littérale que celle de Scaliger & de Vindingius qui rendent Ἑλλωνικὰ par *Seicyonia.*

Mais en vérité c'eſt ſe faire illuſion que de chercher des ſens ſi bizarres & ſi détournez. Cela n'eſt de miſe qu'en attendant le bon, & auſſi-toſt qu'il paroît, ils s'évanouiſſent. Nous expliquons ici Denys d'Halicarnaſſe, & non pas Lycophron. Nous cherchons un ſens hiſtorique, & non pas à deviner des énigmes.

Je ſuis donc perſuadé que Denys d'Halicarnaſſe a voulu dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes : *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis.* La raiſon déciſive, c'eſt qu'il n'y a que cette ſeule verſion qui ſe puiſſe ſoûtenir. Le texte de Denys d'Halicarnaſſe ne conſiſte qu'en trois mots. Ἀργολικὰ παλαίτερα Ἑλλωνίδων. Le premier mot ne fait point de difficulté, il n'eſt donc queſtion que des deux autres.

Le ſecond eſt certainement un comparatif. Il ſignifie donc *vetuſtiora*, & rien autre choſe : ainſi ceux qui veulent mettre *vetuſtiſſima* ont tort.

Le troiſiéme mot fait ſeul toute la difficulté. Elle ne conſiſte qu'en ce qu'il eſt équivoque. Il ne peut ſignifier ici que deux choſes, c'eſt-à-dire, ou *les Grecs en général* ou *les Hellénes en particulier.* Il faut donc traduire néceſſairement, ou *vetuſtiora Græcis* ou *vetuſtiora Hellenicis.*

Tout le monde s'eſt jetté ſur la ſignification vulgaire, qui eſt qu'Ἑλλωνικὰ veut dire *Græca.* C'eſt la ſeule qui ſe trouve dans les gloſſaires & dans les dictionaires communs. C'eſt la premiére idée, le premier ſens qui ſe préſente. On eſt ſi prévenu de cette ſignification ordinaire, que l'on voit bien ici que perſonne n'a ſeulement ſongé à l'autre. Il faut convenir auſſi que le mot Grec Ελλωνικὰ ſe trouve non pas ſeulement

cent fois, mais plus de mille pour signifier *Græca*, contre une fois pour dire *Hellenica.*

Mais la regle vulgaire est aussi que le comparatif Latin gouverne absolument l'ablatif sans autre circonlocution ni prépoſition. Il falloit donc dire *Vetustiora Græcis* tout court. D'où vient donc que personne n'a osé le mettre, & que tout le monde a cherché de détours ? Rien n'estoit plus mot à mot, & cependant tous l'ont évité comme un écueil. Ils ont donc bien vû qu'il ne falloit pas dire que les Argiens sont plus anciens que les Grecs. Or si ce mot Ἑλλωικὰ ne peut pas signifier ici les Grecs en général, il faut nécessairement qu'il y signifie les seuls Hellénes.

Enfin nous avons déja dit qu'il ne peut pas signifier ici les Grecs. Ce seroit une absurdité manifeste. Il n'y a pas de sens à dire que les Argiens sont plus anciens que les Grecs, puisque les Argiens sont des Grecs. Il faut donc nécessairement que ce mot signifie ici les *Hellénes.* Et voilà une démonstration dans toutes les formes.

Toute la faute, soit des traducteurs, soit des autres sçavants hommes qui ont cité ce passage, vient de ce qu'ils ne se sont pas apperçûs de l'équivoque. Il n'y a pas de doute que si quelqu'un y avoit pensé, il ne m'eût prévenu dans le sens que j'y donne, & jamais il n'auroit traduit autrement. La seule découverte du double sens du mot Ἑλλωικὰ dans le Grec, suffit pour convaincre ici tout le monde qu'il y signifie les Hellénes.

On pourroit m'objecter les noms, le nombre & l'autorité de tous ces fameux critiques qui ont interprété ce passage d'une autre maniére. Mais cela ne sert de rien, puisque j'y ai déja respondu par avance, & pied à pied. On les nomme par honneur, mais il ne faut pas que le respect qu'on leur doit préjudicie à la vérité qu'ils cherchoient eux-mesmes.

Les mauvaises interprétations ne doivent passer que pour des objections : la bonne version est la vraye response à toutes les mauvaises. C'est au public à en juger.

On m'objecte que le comparatif se met quelquefois en Grec pour le superlatif : par exemple, Anacréon dit :

Χαλεπὸν τὸ μὴ φιλῆσαι.
Χαλεπὸν δὲ καὶ φιλῆσαι.
Χαλεπώτερον δὲ πάντων
Ἀ'πότυ χάνειν φιλοῦντα.

Henry Eſtienne a traduit :

Et non amare durum eſt,
Et eſt amare durum :
Duriſſima omnium res
Amare nec potiri.

Anacréon a donc mis χαλεπώτερον au comparatif pour χαλεπώτατον au ſuperlatif. On trouve encore d'autres pareils exemples. Ainſi Scaliger, Sylburge, Heinſius & le P. Viger, ont eu raiſon de croire que dans Denys d'Halicarnaſſe παλαίτερα *vetuſtiora*, eſt mis pour παλαίτατα, *vetuſtiſſima*.

Je reſponds que dans Anacréon, χαλεπώτερον πάντων ſignifie *plus difficile que tous*, *difficilius omnibus*. Il n'a donc point mis le comparatif pour le ſuperlatif. πάντων en Grec eſt le régime du comparatif, auſſi-bien que du ſuperlatif. Ainſi on l'a mal pris. Cela ſe dit en toutes ſortes de langues. *Omnibus* ſe met en Latin avec le comparatif, *difficilior omnibus* ; & en François, *un homme plus mal-aiſé que tous les autres*. Ce ne ſont pas pour cela des ſuperlatifs. D'ailleurs πάντων, *omnium*, *tous*, dans Anacréon eſt mis, dit-on, pour ἀμφοτέρων, *amborum*, *deux*. Il eſt difficile de ne pas aimer. Il eſt difficile auſſi d'aimer : mais une choſe plus difficile *que toutes ces deux*, c'eſt d'aimer, & de n'eſtre pas aimé. Il n'y a point là de ſuperlatif.

Enfin, Anacréon eſt un poëte, & peut uſer des figures & de licences. Denys d'Halicarnaſſe eſt ici un chronographe, qui ne s'amuſe pas à badiner ni à fleurir ſon diſcours. Il eſt obligé de parler ſelon les regles & ſans affectation.

J'avouë pourtant qu'il y a des cas où le comparatif ſe met pour le ſuperlatif : c'eſt quand cela eſt indifférent, mais ce n'eſt pas en fait de chronologie.

Comparons

Comparons d'un coup d'œil les différentes maniéres dont on a pû traduire cette regle de Denys d'Halicarnaſſe par rapport aux degrez de comparaiſon.

Les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes, *vetuſtiores Hellenicis*. C'eſt la bonne maniére. Les Argiens ſont plus anciens que les Grecs, *vetuſtiores Græcis*. On ne l'a oſé dire. *Vetuſtiores Græcis*, en adjoûtant *cæteris* ou *aliis*, ou de meſme en le ſouſentendant, n'auroit pas eſté une abſurdité; mais ce n'eût pourtant pas eſté le ſens de Denys d'Halicarnaſſe. C'eſt apparemment comme Scaliger & Vindingius l'ont entendu. *Vetuſtiores ex Græcis*; c'eſt ce qu'ont mis les deux Hervets & Heinſius : mais ce n'eſt pas traduire, c'eſt altérer le ſens, & changer le régime abſolu en partitif. *E Græcis* ou *inter Græcos* ou *Græcorum*, ce ſeroit encore la meſme faute. *E vetuſtioribus Græcis*, ou bien *è vetuſtiſſimis Græcorum*, ce ſeroit toûjours la meſme faute d'une nouvelle maniére. *Vetuſtiſſimi Græcorum* par le ſuperlatif abſolu, c'eſt encore plus mal; il faut le comparatif. *Vetuſtiores Sicyoniis*, c'eſt un commentaire, & non pas une verſion. *Sicyoniis* eſt mis ici au lieu de *Græcis cæteris omnibus*. *Argolici vetuſtiores Græcis*, en prenant *Argolici* pour des Grecs encore barbares, & *Græci* pour des Grecs déja civiliſez, c'eſt encore un commentaire. *Argolici vetuſtiores Hellenicis*, eſt la ſeule bonne verſion. Toutes celles qui ont le mot *Græci*, ne ſont pas ſupportables.

Notre difficulté n'eſt point ſur le comparatif ou ſur le ſuperlatif. Il s'agit de la ſignification double du mot Ἕλλην dans la langue Grecque. Les Latins ont ici deux mots, les Grecs n'en ont qu'un pour ſignifier & les Grecs en général, & les Hellénes en particulier. La langue Latine eſt ici plus riche, que la Grecque. *Hellenes* en Latin ne ſignifie jamais les Grecs. Les traducteurs ont induit ici en erreur les autres critiques. Ils n'y ont pas conſervé l'équivoque. Ils ont pris le mauvais ſens, & ont rejetté le bon. Il ſeroit à propos de rapporter ici tous les autres endroits où ils font la meſme faute dans les verſions des bons auteurs. Mais ce doit eſtre la matiére d'une autre diſſertation.

DISSERTATION

Au ſujet de quelques endroits de Tacite & de Velléius Paterculus, où ces deux auteurs paroiſſent entiérement oppoſez ſur les meſmes faits.

Par M. l'Abbé DE TILLADET.

DE toutes les qualitez requiſes dans un hiſtorien, la premiére & la plus eſſentielle, dit Cicéron, c'eſt un amour ſincére pour la vérité, c'eſt le courage & la force de ne déguiſer ni les vices ni les vertus : *Ne quid falſi audeat, ne quid veri non audeat.* Cette vérité ſi reſpectable, & qu'on ſuppoſe toûjours comme le fondement de l'hiſtoire, doit eſtre regardée comme le gage de la foy publique, & c'eſt en quelque maniére violer le droit des gens que de donner un roman pour l'hiſtoire, & de ſubſtituer la fable à la vérité.

Mais où la prendre cette vérité, qui ſemble ſi inacceſſible aux hommes? Sera-ce dans l'obſcurité du cabinet d'un ſçavant, qui bien loin d'eſtre inſtruit de ce qui ſe paſſe à la cour ou dans les armées, ne ſait pas bien ſouvent luy-meſme ce qui arrive à ſa porte ou dans ſon domeſtique? &, ſi on luy communique les ſecrets de l'Etat, qui nous peut reſpondre qu'il n'a pas vendu aux miniſtres, ou à quelque favori une plume ſervile & mercénaire, & ſouvent trempée, pour ainſi dire, dans le ſang de ceux qu'il immole à la vengeance & à la politique de ſes patrons? L'obmiſſion d'une circonſtance, la ſuppoſition d'une autre; deux mots gliſſez adroitement, la date d'un fait avancée ou reculée font ſouvent des meſmes faits une ſatire ou un éloge, ſelon qu'il plaît à l'hiſtorien de confondre adroitement l'ordre des événements, & de les placer dans différents points de vûë : en ſorte qu'on peut dire après Vopiſcus, qu'il ſe rend maiſtre de la réputation des hommes, dont il diſpoſe à ſon gré, & ſelon ſes préjugez & ſes intérets.

Certum eſt omnes omnium virtutes, tantas eſſe quantas videri eas voluerint eorum ingenia qui uniuſcujuſque facta deſcripſerint.

Velléius Paterculus & Tacite nous fourniſſent un exemple de cette partialité ſi indigne de la fidélité de l'hiſtoire; tous deux auteurs contemporains, ou preſque contemporains, celuy-ci vivant ſous l'empire de Trajan, & l'autre ſous celuy de Tibére, comment ont-ils parlé tous deux de ce meſme prince? L'un en fait un héros, il l'éléve, pour ainſi dire, au-deſſus de l'humanité : c'eſt, ſelon cet auteur, un préſent des dieux qui fait la félicité des hommes & les délices de ſon ſiécle; & l'autre le repréſente comme un tyran farouche, ombrageux, cruel, mais cruel avec art, qui ne manquoit jamais de prétexte pour faire périr ceux qui luy eſtoient ſuſpects ou par des vertus trop éclatantes, ou par des richeſſes redoutables : enfin un monſtre paîtri, pour ainſi dire, de bouë & de ſang, abyſmé dans toutes ſortes de crimes, & encore plus odieux, s'il ſe peut, par ſes débauches, que par ſes cruautez.

Mais écoutons Tacite luy-meſme, afin qu'on ne m'accuſe pas de charger trop ſes portraits. Il fut, dit-il, adroit à cacher ſes vices ſous une modeſtie feinte, tant que Germanicus & Druſus furent vivants; mêlé de bien & de mal pendant la vie de Livie ſa mere; cruel à l'excès, mais ſecret dans ſes plaiſirs infâmes, tant qu'il aima ou craignit Séjan; enfin abyſmé dans tous les crimes & dans les plus monſtrueuſes voluptez, lorſque dégagé de la crainte, & ayant banni la pudeur, il put s'abandonner librement à ſon méchant naturel.

Occultum ac ſubdolum, fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Druſus ſuperfuere. Idem inter bona malaque mixtus incolumi matre; inteſtabilis ſævitia, ſed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit, timuit-ve. Poſtremò in ſcelera ſimul ac dedecora prorupit, poſtquam remoto pudore & metu, ſuo tantum ingenio utebatur.

Eſt-ce le meſme Tibére que Paterculus nous dépeint pendant 16. années de regne comme un prince ſage, ſans ambition, bon, juſte & pieux, & qui ne s'eſtoit chargé du gouvernement que par la violence que le ſénat & le peuple Romain luy avoient faite, & que pour ſauver l'empire qui

auroit péri ſous un autre ſouverain & ſous une autre forme de gouvernement. *Cum quidquid tuendum non ſuſcepiſſet, periturum videret.*

Depuis ſon élévation à l'empire, continuë cet auteur, le crédit public eſt maintenu, la brigue & la ſédition ſont bannies du champ de Mars, la juſtice l'emporte ſur le crédit, & la vertu ſur l'ambition. Le mérite eſt ſurpris par des récompenſes, & la peine tombe, quoyque toûjours un peu tard, ſur les criminels. L'on a impoſé à tout le monde une heureuſe néceſſité de bien vivre. Les petits reſpectent ceux qui ſont plus puiſſants ſans les craindre, & les grands ſont au-deſſus du peuple ſans le mépriſer. Le ſénat a repris ſa majeſté, les magiſtrats leur autorité, & les arts, l'induſtrie, la juſtice & l'équité qui eſtoient auparavant comme enſevelies, paroiſſent avec un nouvel éclat, & annoncent la ſageſſe & la bonté de celuy qui gouverne.

Revocata in forum fides; ſummota è foro ſeditio; ambitio campo; diſcordia curiâ... Juſtitia, æquitas, induſtria civitati reddita. Acceſſit magiſtratibus auctoritas, ſenatui majeſtas, judiciis gravitas..... Rectè faciendi omnibus aut incuſſa voluntas aut impoſita neceſſitas. Honorantur recta, prava puniuntur. Suſpicit potentem humilis, non timet. Antecedit, non contemnit humiliorem potens. Et un peu plus bas, *Honor dignis paratiſſimus: pœna in malos ſera ſed aliqua, vel æqua. Superatur æquitate gratia, ambitio virtute: nam facere rectè cives ſuos, princeps optimus faciendo docet, cumque imperio ſit maximus, exemplo major eſt.*

Quelle peinture! ne croit-on pas, Meſſieurs, eſtre tranſporté tout d'un coup à ces heureux tems, où les Romains jettérent les premiers fondements de leur liberté, & Velléius parle-t-il autrement de la fin de l'empire d'Auguſte, & du commencement de celuy de Tibére que Tite-Live a fait de l'eſtat où ſe trouva la République après l'exil des Tarquins & l'établiſſement des Conſuls?

Mais entrons un peu plus en détail ſur des faits particuliers, où nos deux hiſtoriens ſe trouvent entiérement oppoſez.

Velléius repréſente Tibére, après la mort d'Auguſte, comme un homme qui connoiſſoit tout le bonheur de la vie privée, qui vouloit vivre dans l'égalité d'un ſimple citoyen, & qui faiſoit connoître qu'il regardoit comme le comble de ſa gloire de pouvoir reſtablir la République ſur ſes anciens fondements & dans ſa premiére liberté.

Una tantùm veluti luctatio civitatis fuit, pugnantis cum Cæſare ſenatûs, populique Romani, ut ſtationi paternæ ſuccederet, illius ut potiùs æqualem civem quàm eminentem liceret agere principem.

Enfin, dit cet auteur, Tibére ſe laiſſa vaincre pluſtoſt par la raiſon que par l'ambition. La crainte ſeule que l'Eſtat ne périt, s'il n'en prenoit le gouvernement, le détermina à s'en charger, & il fut, adjoûte Velléius, preſque plus long-temps à refuſer l'empire par modeſtie que ſes prédéceſſeurs n'en avoient employé pour s'en emparer par la violence & par la voye des armes.

Tandem magis ratione quàm honore victus eſt, cum quidquid tuendum non ſuſcepiſſet, periturum videret : ſolique huic contigit penè diutiùs recuſare principatum, quàm, ut occuparent eum, alii armis pugnaverant.

Tacite bien oppoſé à Velléius, nous apprend au contraire que pendant que Tibére amuſoit le ſénat d'une feinte modeſtie, & dont peu de gens furent les dupes, dès qu'Auguſte eut les yeux fermez, il s'empara de l'empire & des forces du gouvernement; qu'il donnoit le mot aux cohortes Prétoriennes; que la garde & les autres fonctions militaires ſe faiſoient chez luy comme chez l'Empereur; que ſoit qu'il marchât par la ville, ou qu'il allât au ſénat, il eſtoit toûjours environné d'une troupe de ſoldats; qu'il avoit meſme écrit aux armées pour leur notifier ſon avénement à l'Empire, ſans héſiter jamais que l'orſqu'il parloit dans le ſénat; & on reconnut depuis, adjoûte cet auteur, que l'irréſolution apparente qu'affectoit Tibére tendoit à pénétrer la diſpoſition des ſénateurs, & qu'il fit périr dans la ſuite ceux qui ſe déclarérent trop républicains, & qui furent aſſez imprudents pour laiſſer voir qu'ils avoient pénétré ſes intentions.

Sed defuncto Auguſto, ſignum Prætoriis cohortibus ut imperator

dederat, excubiæ, arma, cætera aulæ. Miles in forum, miles in curiam comitabatur; litteras ad exercitus, tamquam adepto principatu, misit: nusquam contabundus nisi cum in senatu loqueretur.

Et un peu plus bas: *postea cognitum est ad introspiciendas etiam procerum voluntates, inductam dubitationem: nam verba, vultus in crimen detorquens, recondebat.*

Mais suivons nos deux auteurs, & voyons comme ils parlent l'un & l'autre de la guerre d'Afrique contre Tacfarinas, & de Junius Blésus, & de Dolabella, qui combattirent ce fameux rebelle.

Velléius parlant de Junius Blésus, Proconsul en Afrique; c'estoit, dit-il, un homme dont il est difficile de marquer s'il estoit plus utile pour la guerre qu'excellent dans la paix; ce fut luy qui commandant en Afrique, mérita par sa valeur & par sa conduite les ornements du triomphe avec le nom d'*Imperator*. Et un peu plus bas: Dolabella, homme d'une franchise tout-à-fait généreuse, suivit entiérement l'exemple de Junius.

Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris an meliore in togâ: qui post paucos annos Proconsul in Africâ, ornamenta triumphalia cum appellatione Imperatoria meruit: cujus curam ac fidem Dolabella quoque vir simplicitatis generosissimæ per omnia imitatus est.

Voilà tout ce qu'en dit Velléius.

Mais il ne dit pas, comme fait Tacite, liv. 3. que Blésus n'avoit point terminé cette guerre; que Tacfarinas subsistoit encore à la tête de ses troupes; que la guerre estoit aussi vive qu'auparavant.

Is demùm annus Populum Romanum longo adversùs Numidam Tacfarinatem bello absolvit. Nam priores duces sibi (ubi) impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe statuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas, &c. Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius, Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsoleseeret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu insignes captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat:

& que Tibére ne déféra ces honneurs prématurez du triomphe à Bléſus, que parce qu'il eſtoit oncle de Séjan, ſon favori.

On rappella meſme la neuviéme légion, comme s'il ne fût plus reſté d'ennemis dans l'Afrique, ſans que Publius Dolabella, qui en eſtoit cette année-là Proconſul, oſaſt la retenir; les commandements du Prince, adjoûte Tacite, faiſant plus de peur que tous les hazards de la guerre. Cependant Dolabella défit abſolument Tacfarinas avec moins de troupes que n'avoit eu Bléſus. Il tailla ſon armée en piéces; ce Général des rebelles y fut tué ſur le champ de bataille, ſon fils pris priſonnier avec un grand nombre des principaux chefs; & lorſque Dolabella demanda les honneurs du triomphe, Tibére, dit Tacite, les luy refuſa pour complaire à Séjan, qui craignoit que la gloire de ſon oncle Bléſus n'en fût effacée; mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, continue Tacite, qui retournoit, dit-il, avec l'applaudiſſement d'avoir achevé la guerre d'Afrique.

C'eſt ainſi que les héros de la faveur ſont mis à la tête des armées & dans les premiéres places; qu'on groſſit, qu'on augmente de foibles avantages, pour pouvoir impunément les accabler d'honneurs & de richeſſes; qu'on récompenſe meſme leurs fautes & qu'on couronne, pour ainſi dire, leurs défaites, pendant qu'on n'oſe produire des talents ſupérieurs, & qu'on laiſſe le mérite & la plus pure valeur ſans employ ou ſans récompenſe: mais ſi les princes ou leurs miniſtres diſpoſent à leur gré des honneurs en faveur de leurs créatures & de leurs parents, les ſoldats diſtribuent l'honneur & la véritable gloire, & leur ſuffrage paſſe peut-eſtre plus ſûrement à la poſtérité que les éloges des miniſtres, & que les récompenſes des ſouverains.

Velléius paſſe enſuite au portrait de Séjan, & je ne ferai que le copier, pour l'oppoſer à celuy que nous donne Tacite de la meſme perſonne.

C'eſt un homme, dit cet auteur, bien-fait, d'un tempérament robuſte; les maniéres ſévéres, & cependant agréables; d'une gayeté ſans art, naturelle & à l'antique; tranquille au milieu des plus grandes occupations, & qui ne paroît pas plus empreſſé que ceux qui jouiſſent de tout leur loiſir; qui ne s'attribue quoy

que ce ſoit, & par-là meſme obtient toutes choſes; ſi modeſte qu'il ſe meſure toûjours au-deſſous de l'opinion d'autruy; enfin dont le viſage & la vie ſont auſſi tranquilles que ſon eſprit eſt agiſſant : auſſi, adjoûte cet auteur, y a t-il long-temps que dans l'eſtime de ſa vertu, les ſentiments de la ville s'accordent comme de concert avec le jugement du prince.

Tiberius Cæſar Sejanum Ælium principem, equeſtris ordinis patre natum, materno verò genere clariſſimas, vetereſque & inſignes honoribus complexum familias, habentem conſulares fratres, conſobrinos, avunculum, ipſum verò laboris ac fidei capaciſſimum, ſufficiente etiam vigori animi compage corporis, ſingularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet: virum ſeveritatis lætiſſimæ, hilaritatis priſcæ, actu otioſis ſimillimum, nihil ſibi vindicantem, eoque aſſequentem omnia: ſemper infrà aliorum æſtimationes ſe metientem, vultu vitâque tranquillum, animo exſomnem. In hujus virtutum æſtimatione jampridem judicia civitatis cum judiciis principis certant.

Voyons à préſent le revers de la médaille, & le portrait de la meſme perſonne de la main de Tacite.

Elius Séjan, dit cet auteur, eſtoit de Vulſines: il fut ſoupçonné dans ſa premiére jeuneſſe, de s'eſtre proſtitué pour de l'argent à Apicius; depuis il s'inſinua par ſes artifices ſi avant dans l'eſprit de Tibére, que ce Prince impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne ſe fioit qu'à luy ſeul. Il avoit le corps fait à la fatigue, de la hardieſſe, de la diſſimulation, complaiſant & ſuperbe au meſme degré; modeſte à l'extérieur, mais au dedans enivré d'une violente paſſion de regner; libéral & magnifique quand il convenoit à ſes intéreſts, mais d'ordinaire il n'employoit que l'adreſſe & la vigilance, vertus auſſi dangereuſes que la libéralité, quand elles ſe rencontrent avec un déſir immodéré de l'empire. Y a-t-il deux caractéres plus oppoſez, & eſt-ce de la meſme perſonne que ces deux hiſtoriens parlent?

Genitus Vulſinis .... prima juventa .... non ſine rumore Apicio divitii & prodigo ſtuprum venumdediſſe, mox Tiberium variis artibus devinxit adeo, ut obſcurum adverſùm alios ſibi uni incautum intectumque efficeret .... Corpus illi laborum tolerans, animus audax,

audax, sui obtegens, in alios criminator : juxtà adulatio & superbia, palam compositus pudor, intùs summa apiscendi libido ; ejusque causâ modò largitio & luxus, sæpius industria ac vigilantia, haud minus noxiæ, quoties parando regno finguntur.

Passons à l'affaire de Libon, dont Velléius fait un nouveau sujet de louanges à Tibére. Avec quelle promptitude, dit-il, le Prince a-t-il étouffé & puni les pernicieux desseins de l'ingrat Libon, qui vouloit brouiller l'Etat?

Quàm celeriter Libonem ingratum & nova molientem oppressit.

Ne semble-t-il pas qu'il est question de quelque conjuration d'un autre Catilina, & que Tibére a sauvé la république par sa diligence & son activité?

Pour entrer dans le caractére de l'empereur Tibére, & pour juger sans préoccupation combien peu il mérite les louanges de Velléius, il n'y a qu'à entendre Tacite, qui développe avec beaucoup de netteté la foiblesse de Libon, & les artifices ordinaires de Tibére.

Drusus Libon, dit Tacite, estoit de la famille *Scribonia ;* jeune homme perdu de débauches, fier de sa haute naissance, de son alliance avec la maison des Césars, & qui se repaissoit aisément de chimères & de vaines espérances : un scélérat appellé Firmius Catus, qui avoit formé le dessein de le perdre, s'empare de son esprit à force de luy vanter ses ancêtres ; il le jette dans de honteuses débauches dont il se rend le compagnon & le ministre. L'argent manquant à leurs voluptez communes, Libon par ses conseils consulte les astrologues & les interprétes des songes, & il leur demande s'il seroit un jour assez riche pour couvrir d'argent le grand chemin d'Appius jusqu'à Brunduse, extravagance plus digne de mépris ou de compassion que de châtiment. Tibére averti secrettement de ces visions par Catus qui luy fit demander une audience, convint avec ce scélérat, qu'il recevroit ses avis par le ministére de Flaccus. Cependant sans faire plus mauvais visage à Libon, il luy parle comme auparavant, l'admet à sa table, l'honore de la Préture ; aimant mieux, dit Tacite, apprendre ses fautes que de les empêcher : & cela dura jusqu'à ce qu'un certain Junius sollicité d'évoquer

les ombres des morts, vint déclarer la choſe à Fulcinius Trio célébre délateur, qui cherchoit à ſe rendre fameux par des crimes. Il ſe charge auſſi-toſt de l'accuſation du coupable; Libon abandonné de ſes parents & de ſes amis, ſe tuë pour prévenir ſa condamnation; & Tibére content que ſa *victime* ne luy eût pas échappé, & de l'avoir conduite, pour ainſi dire, dans le précipice, jura que bien qu'il le crût coupable, il eût cependant demandé ſa grace au Sénat, s'il ne ſe fût pas avancé ſa mort. Ce prince affamé de ſang, qui n'épargnoit pas les plus gens de bien, vouloit encore acquérir le nom de clément quand meſme il ne pardonnoit pas.

Juravit Tiberius petiturum ſe vitam, quamvis nocenti, niſi voluntariam mortem properaviſſet.

Mais ſuivons noſtre auteur, un plus grand ſpectacle ſe préſente dans ſon hiſtoire, c'eſt la vie & la mort de Germanicus.

De quels précepres, dit-il, n'a-t-il pas inſtruit ſon cher Germanicus en le formant luy-meſme dans l'art de la guerre? avec quelle joie le vit-il revenir victorieux après avoir dompté la Germanie, & de quels honneurs ne combla-t-il pas ſa jeuneſſe par la magnificence de ſon triomphe, qui reſpondoit parfaitement bien à la grandeur des choſes que ce jeune prince avoit exécutées?

Et un peu plus bas: pourquoy a-t-il fallu qu'il ait perdu ce prince à la fleur de ſon âge? pourquoy a-t-il perdu le petit-fils qu'il avoit de ſon cher Druſus?

Quibus præceptis inſtructum Germanicum ſuum imbutumque rudimentis militiæ ſecum actæ, domitorem recepit Germaniæ? quibus juventam ejus exaggeravit honoribus, reſpondente cultu triumphi rerum quas geſſerat magnitudini? quid ut juvenes amitteret filios? quid ut nepotem ex Druſo ſuo?

Qu'y a-t-il de plus naturel? qu'y a-t-il de plus croyable que la joye d'un pere, en voyant ſon fils revenir victorieux de la guerre, & que ſa juſte douleur, quand ce fils, l'eſpérance de l'empire, luy eſt enlevé à la fleur de ſon âge?

Cependant ſi nous en croyons Tacite, ni la joye ni la douleur de Tibére n'eſtoient point ſincéres. Tibére jaloux de

la gloire de Germanicus, ne luy pouvoit pardonner l'affection des Romains ; & cet auteur adjoûte qu'il ne fut pas fâché des troubles ſurvenus en Orient, qui luy fournirent l'occaſion qu'il cherchoit de tirer Germanicus de l'armée d'Allemagne pour l'expoſer à de nouveaux dangers, en luy donnant de nouveaux emplois.

Cæterùm Tiberio haud ingratum accidit turbari res Orientis, ut eâ ſpecie, Germanicum ſuetis legionibus abſtraheret, noviſque provinciis impoſitum, dolo ſimul & caſibus objectaret.

Germanicus échappé aux périls de la guerre, périt par les artifices de Plancine, favorite de l'impératrice, & femme de Piſon ſon lieutenant. *Nunc ſcelere*, diſoit ce prince à ſes amis, *Piſonis & Plancinæ interceptus ultimas preces pectoribus veſtris relinquo.*

Et le meſme Piſon s'eſtant tué pour prévenir ſa condamnation, qu'Agrippine veuve de Germanicus & les amis de ce prince preſſoient vivement ; Tibére, dit Tacite, demanda la grace de Plancine, honteux, dit cet auteur, de faire une demande qui le faiſoit paſſer pour complice. Mais il allégua pour excuſe les priéres de ſa mere, contre qui tous les gens de bien murmuroient ſecrettement. Quoy, diſoit-on, il eſt donc permis à une mere de voir la meurtriére de ſon fils, de traiter avec elle, & de l'enlever à la Juſtice ? On refuſe à Germanicus ſeul ce que les loix accordent à tous les citoyens. Vitellius & Veranius ont pourſuivi en juſtice Plancine, & l'Empereur & ſa mere l'ont défenduë. Que reſte-t-il à cette femme, après avoir employé ſi heureuſement le poiſon & les ſortiléges, que de s'en ſervir contre Agrippine & ſes enfants, pour raſſaſier du ſang de cette malheureuſe famille ce digne oncle, & cette génereuſe aïeule ?

Pro Plancinâ cum pudore & flagitio diſſeruit, matris preces obtendens, in quam optimi cujuſque ſecreti queſtus magis ardeſcebant.

Id ergo fas aviæ, interfectricem nepotis aſpicere, adloqui ; eripere ſenatui ? quod pro omnibus civibus leges obtineant, uni Germanico non contigiſſe ; Vitellii & Veranii voce defletum Cæſarem, ab Imperatore & Auguſtâ defenſam Plancinam. Proinde

venena & artes tam feliciter expertas verteret in Agrippinam, in liberos ejus; egregamque aviam & patruum ſanguine miſerrimæ domûs exſatiaret.

L'événement ne juſtifia que trop-toſt ces plaintes, ou pluſtoſt ces prédictions des Romains; les favoris du peuple ne vivent pas long-temps. Tibére outré de l'affection que tout l'empire portoit aux enfants de Germanicus & à ſa veuve, réſolut de s'en défaire. Il donna à Druſus des gardes qui le gardoient, pour ainſi dire, à vûë, qui l'inſultoient à tous moments pour en tirer des plaintes ou des menaces dont ils pûſſent faire des crimes. Enfin, ce malheureux prince périt de faim, & faute de nourriture, après s'eſtre ſuſtenté pendant neuf jours de quelques herbes qui tenoient lieu de laine ou de coton dans les matelas de ſon lit.

Druſus deinde extinguitur, cum ſe miſerandis alimentis mandendo è cubili tomento, nonum ad diem detinuiſſet.

Voyons de quelle maniére Velléius parle de la mort de Druſus & d'Agrippine ſa mere.

Nous n'avons parlé juſqu'ici, dit cet auteur, que d'accidents fâcheux & déplorables: venons à ceux qui choquent la pudeur & l'honneſteté. Et un peu plus bas, en parlant de Tibére, c'eſtoit, dit-il, pour ce prince une mortelle affliction que celle où il eſtoit réduit par les déréglements de ſa bru & de ſon petit-fils. Il entend parler d'Agrippine & de Druſus.

Dolenda adhuc retulimus; veniendum ad erubeſcenda. Quantis hoc triennium, M. Vinici, doloribus laceravit animum ejus? quamdiu abſtruſo, quod miſerrimum eſt, pectus ejus flagravit incendio? quod ex nuru, quod ex nepote dolere, indignari, erubeſcere coactus eſt.

Comment accorder cette douleur ſecrette dont Tibére, au rapport de Velléius, eſtoit pénétré intérieurement, avec la maniére honteuſe dont il publia au contraire en plein Sénat les déſordres qu'il attribuoit à Druſus & à Agrippine? Et de quoy n'eſt pas capable la flatterie d'un écrivain mercénaire, encore plus cruel, s'il ſe peut, que Tibére meſme? Pour en juger, il faut entendre Tacite ſur les meſmes faits.

Druſus mourut enſuite, dit cet auteur, après s'eſtre ſuſtenté neuf jours des fourritures de ſon matelas, nourriture auſſi cruelle que la faim. Tibére luy reprocha après ſa mort la proſtitution de ſon corps, ſon mauvais naturel & ſes deſſeins contre l'Eſtat: outre cela il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis pluſieurs années. Choſe eſtrange! dit cet auteur, qu'il y eût eu des gens gagez pour recueillir avec tant de ſoin toutes les paroles, tous les geſtes, les ſoupirs, & les plus ſecrets murmures de Druſus, & que ſon aïeul eût pû ſe réſoudre à les entendre, à les lire, & meſme à les publier; ce qui ſeroit preſque incroyable, adjoûte Tacite, ſi les lettres du Centurion Actius & de l'affranchi Didyme ne marquoient expreſſément le nom des eſclaves qui avoient fait quelque inſulte à Druſus, comme tel avoit oſé le repouſſer quand il ſortoit de ſa chambre, & tel autre luy donner des allarmes. Le Centurion tiroit meſme vanité des diſcours inſolents qu'il avoit tenus à ce malheureux prince, & les paroles que Druſus avoit dites dans les derniers jours de ſa vie, les unes contre Tibére, faiſant ſemblant d'avoir l'eſprit aliéné, les autres proférées de propos délibéré, après qu'il eût perdu toute eſpérance, priant les dieux que celuy qui avoit fait mourir la femme de ſon fils, le fils de ſon frere & ſes petits neveux, & rempli de ſang toute ſa maiſon, payât à leurs anceſtres & à leurs deſcendants la peine de tant de meurtres.

Ut quemadmodum nurum, filium fratris, & nepotes, domumque omnem cædibus compleviſſet, ita pœnas nomini generique majorum & poſteris exſolveret.

Cette affliction n'eſtoit pas encore paſſée, continuë Tacite, lorſqu'on apprit la mort d'Agrippine, qui voyant qu'on ne relâchoit rien de la premiére rigueur envers elle, avoit mieux aimé ſe laiſſer mourir; ſi ce n'eſt qu'on luy eût refuſé les aliments pour mieux faire reſſembler ſa fin à une mort volontaire. Car Tibére la diffama par des reproches infâmes, diſant qu'elle s'eſtoit ennuyée de vivre depuis la mort d'Aſinius Gallus ſon adultére. Mais il eſt certain, dit Tacite, qu'Agrippine avoit dépouillé les foibleſſes de ſon ſexe en reveſtant le courage des

hommes, & qu'on ne luy pouvoit reprocher qu'un esprit trop fier sous un gouvernement si despotique.

Sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis fœminarum vitia exuerat.

Voilà de quelle maniére Velléius, partisan de la tyrannie, traite la mémoire de ceux qui avoient esté odieux ou suspects à son héros, sans respect pour la vérité; & c'est du mesme principe d'adulation que coule l'éloge que l'on trouve à la fin de l'ouvrage au sujet de l'Impératrice Livie.

Les chagrins de ce temps-là ont esté accrûs, dit Velléius, par la mort de sa mere, princesse d'un mérite si éminent, qu'elle tenoit plus du divin que de l'humain, & de qui les particuliers n'ont jamais senti le pouvoir que par des graces.

Cujus temporis ægritudinem auxit amissa mater eminentissima, & per omnia diis quàm hominibus similior fœmina.

Cependant cette femme si pieuse, si spirituelle, & qui tenoit plus de la nature des dieux que de l'humanité, au rapport de nostre auteur, se laissa assez paisiblement enlever par Auguste: elle passa, toute enceinte qu'elle estoit, des bras de son mari dans ceux de son adultére; elle se gouvernoit, dit Tacite, à la mode des anciens, excepté qu'elle estoit plus traitable & plus indulgente que les dames du temps passé ne croyoient devoir estre; mere impérieuse, femme complaisante, & qui sçavoit fort bien se faire aux humeurs délicates de son mari, & à la dissimulation de son fils.

Comis ultrà quàm antiquis fœminis probatum: mater impotens, uxor facilis, & cum artibus mariti, simulatione filii, benè composita.

Telle est à peu près l'opposition que j'ai trouvée sur les mesmes faits entre Velléius & Tacite. De sçavoir lequel de ces deux auteurs est le plus véritable, si Velléius s'est abandonné à une honteuse adulation, ou si Tacite a écrit plustost une satire qu'une histoire, c'est l'Histoire mesme qui en doit décider. Il n'y a qu'à lire la vie de Tibére dans Dion Cassius & dans Suétone, pour voir que Tacite ne reproche rien à Tibére que les autres historiens ne luy ayent aussi reproché.

DIFFÉRENTES CONJECTURES SUR L'ANCHIALUS DE MARTIAL.

Par M. MORIN.

L'EPIGRAMME eſt connuë : il ſeroit inutile & peu convenable de la mettre ici en ſon entier ; il ſuffit de ſçavoir qu'elle s'adreſſe à un Juif anonyme, que Martial regardoit comme ſon rival en plus d'une maniére. Il eſtoit poëte comme luy, mais avec cette différence, que l'un travailloit de génie & d'un heureux génie, au lieu que l'autre n'eſtoit qu'un mauvais copiſte. Il affectoit particuliérement de s'approprier les ouvrages de noſtre auteur, & avec de légers changements, il s'en faiſoit un faux honneur dans le monde, quoyque pour mieux couvrir ſon jeu, il eût la lâcheté de les décrier par-tout. Celuy-ci en auteur noble & ſupérieur, paſſe légérement ſur cette mauvaiſe foy, & au lieu de luy en faire un crime, il luy fait une eſpece de mérite de ſon diſcernement. *Lib. 11. Epig. 95.*

Verpe poëta, ſapis.

Nous pardonnons aiſément à ceux qui nous copient; des larcins de cette nature font honneur, & ne portent aucun préjudice à ceux qui les ſouffrent. Il n'en eſt pas de meſme de ceux qui entreprennent ſur nos plaiſirs. La ſupériorité n'y fait rien, ſi ce n'eſt pour aggraver l'offenſe. Il paroît que le Juif vouloit troubler ceux de Martial & chaſſer ſur ſes terres. Cette entrepriſe le bleſſoit vivement. *Illud me cruciat.* Ce que je ne puis te pardonner, c'eſt qu'eſtant né dans Jéruſalem, cette ville ſi bien policée, ſous une loy ſi pure & ſi ſévére, tu viennes ici nous débaucher nos jeunes gens. *Ecce negas* : tu nies le fait, & tu le nies avec ſerment : *juraſque mihi per templa Tonantis* ;

ces ſortes de ſerments ne m'impoſent point : ſi tu veux en eſtre cru, il faut jurer par Anchialus :

Non credo, jura, verpe, per Anchialum.

On demande qui eſt cet Anchialus, & quel rapport pouvoit avoir cette maniére de jurer avec la conſcience d'un Juif?

A en juger par la conſtruction de ce terme, il paroît d'abord que ce ne peut eſtre qu'un mot Grec; & c'eſt ce qui fait une partie de la difficulté : car à quoy bon exiger d'un Juif eſtabli à Rome un ſerment Grec par préférence à tout autre? On ſçait aſſez qu'en fait de religion, les principes des Juifs & des Grecs, leurs uſages, les objets de leur dévotion eſtoient infiniment différents, & meſme directement oppoſez. Après cela on ne voit pas bien comment on peut faire entrer le terme d'Anchialus dans un ſerment, à ne s'en tenir meſme qu'aux uſages des Grecs; c'eſtoit chez eux quelquefois un nom d'homme; de Dieu non, ni de demi-Dieu, ni de héros. Il ſe trouve deux fois employé dans Homére pour déſigner deux gens de guerre, à l'un deſquels il donne pour tout éloge la qualité de δαίφρων, d'homme ſage & entendu; ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir aucun rapport à noſtre ſujet. C'eſtoit auſſi chez ces peuples un nom de ville, & de ville maritime, ſuivant l'étymologie de ce terme; les géographes en déſignent trois, une dans l'Epire, une dans la Thrace, & l'autre dans la Cilicie. Ovide donne bien à la ſeconde la qualité de ville d'Apollon, qui pouvoit véritablement la rendre reſpectable chez les Grecs :

Odyſſ. 1. & 8.

Et ab his per Apollinis urbem,
Alta per Anchiali mœnia findat iter.

1. Triſt.

Mais on n'en ſçait pas autre choſe. Il ne paroît pas qu'ils l'ayent jamais priſe à témoin de la vérité de leurs diſcours, & quand cela ſeroit, il faudroit encore donner bien des tours de roue pour amener cette ville dans noſtre épigramme. Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme de la derniére Anchiale, ville de Cilicie. Athénodore qui en étoit originaire, prétend qu'elle avoit eſté bâtie par une certaine Anchialé, fille de Japet, qui luy avoit donné

donné son nom, aussi bien qu'à un ruisseau qui arrosoit ses murs & ses campagnes. C'est déja quelque chose; & cette tradition bien establie, pouvoit attirer sur cette place la curiosité, l'attention & quelque sorte de respect de la part des Juifs. Mais attendu que cet auteur ne produit aucun titre pour justifier cette prétenduë origine, qu'il peut avoir supposée *gratis*, comme tant d'autres, pour faire honneur au lieu de sa naissance; le plus sûr est de s'en tenir à l'opinion la plus commune dans les anciens historiens, qui en attribuent tous la fondation à Sardanapale. Ils assûrent mesme qu'il y fut enterré dans un tombeau dont ils nous rapportent le dessein & l'inscription, sur la rélation d'un voyageur qui disoit les avoir vûs & copiez sur l'original. La figure de ce prince y paroissoit avec la main droite estenduë, & les doigts dans l'attitude requise pour former un certain bruit que les Grecs appelloient ἀποκρότημα, qui se comprend mieux qu'il ne s'exprime dans notre langue. L'inscription estoit mêlée de prose & de vers à peu près dans ce sens. *Sardanapale, fils d'Anacyndaraxe, a basti dans un mesme jour les villes d'Anchiale & de Tarse. Passants dormez, mangez, bûvez, divertissez-vous; il n'y a que cela de bon dans la vie, tout le reste ne vaut pas cela*. Vous estes mortels, jouissez des plaisirs de la vie; les morts ne sont plus en estat de les gouster. Moy qui vous parle, & qui ai regné dans la grande Ninive, je ne suis plus que cendre. Il ne me reste que ce que j'ai mangé, avec les autres divertissements que j'ai pris, & qui sont finis avec moy.*

Diod. Sicul. Strabo, Plin. Clem. Alexand. Athenæus, &c.

* C'est-à-dire, le claquement de ses doigts.

Voilà certainement Sardanapale assez bien caractérisé. Ce langage & ces préceptes répondent parfaitement à la corruption de ses mœurs & à la mollesse de sa vie. Sur ce fondement, quelques-uns de ceux qui ont travaillé à l'éclaircissement de nostre passage, ont cru en trouver l'explication dans ce tombeau, & prétendu que les habitants d'Anchiale ne s'estoient pas contentez d'honorer Sardanapale comme leur fondateur, mais que, suivant l'usage de ces tems-là, ils en avoient fait leur patron, leur dieu principal & tutélaire; qu'ils l'appelloient Anchialus, le dieu d'Anchiale, comme Rome le sien, Romulus; qu'ils le réclamoient dans leurs besoins, & qu'ils juroient

Domit. Calderinus.

ordinairement par ſon nom. De cette maniére, l'intention de Martial auroit eſté de dire à ſon Juif, qu'il ne pouvoit déférer aux ſerments qu'il faiſoit par le temple, ſoit de Jupiter, le dieu du tonnerre, qu'il ne reconnoiſſoit pas pour tel, ſoit du dieu de ſa nation, puiſqu'il ne ſe conformoit pas à ſa loy, & qu'il marquoit par ſon infâme débauche, le peu de reſpect qu'il avoit pour ſes ordonnances; mais que s'il vouloit jurer par Anchialus, le dieu de la molleſſe, qui devoit eſtre le ſien, il ſeroit plus aiſé de l'en croire. Pour appuyer cette explication, on pourroit adjoûter que ce prétendu dieu ne devoit pas eſtre inconnu aux Juifs, puiſque la ville d'Anchiale n'eſtoit pas éloignée de leur pays, & qu'ils en avoient meſme autrefois eſté les maîtres, ſuivant le témoignage de Joſéphe. On pourroit encore ſuppoſer que le Juif en queſtion eſtoit originaire du pays, & que c'eſt ce qu'a voulu donner à entendre Martial, en diſant de luy :

Solymis quod natus in ipſis ;

puiſqu'il eſt certain que les voiſins de la Cilicie s'appelloient *Solymi*, comme nous en aſſûre Strabon; qu'il y avoit beaucoup de Juifs établis dans ce pays-là, & que d'ailleurs ces peuples avoient une fort mauvaiſe réputation ſur le fait de la débauche que noſtre auteur reproche à ſon rival. Troiſiéme & derniére obſervation, qui dans un beſoin pourroit entrer en ligne de compte, c'eſt que Plutarque, en parlant de ces peuples, dit qu'ils avoient trois anciens chefs ou dieux, dont le premier s'appelloit *Argalus* ou *Argialus*, terme qui approche aſſez de celuy d'Anchialus.

Mais toutes ces demi-preuves jointes enſemble, n'en compoſeront pas une bonne chezdes critiques exacts, pour leur faire trouver ici un ſerment par Sardanapale. Tous les hiſtoriens, ſans aucun partage de ſentimens, font de ce prince un monſtre de molleſſe & de ſenſualité, dont la mémoire eſtoit par-tout en abomination, ou du moins dans le dernier mépris. Cette idée univerſelle ne quadre guéres avec ſon apothéoſe. Ils ne diſent point non plus qu'il ait eſté connu ſous le nom d'*Anchialus*. Euſébe luy donne bien celuy de *Concoleros*, qui n'en eſt à la

vérité pas infiniment éloigné ; mais cette légére conformité ne ſuffit pas pour les confondre. Après cela, ceux qui ont pris le ſoin de ramaſſer les noms, les figures, les généalogies des dieux du paganiſme, n'ont fait aucune mention de celuy-là, qui ne devoit pourtant pas eſtre oublié. On peut tirer la meſme induction du ſilence des auteurs qui ont traité des ſerments des anciens. Il n'eſt pas à préſumer que celuy qui devoit ſe faire par le prétendu dieu d'Anchiale, ſe fût dérobé à leurs recherches. Remarquable par ſon ſujet & par ſa ſingularité, l'uſage en auroit eſté fréquent parmi les libertins de la Grece & les petits maîtres de Rome, & par conſéquent la connoiſſance familiére à tout le monde. Il n'eſt donc point queſtion ici de Sardanapale.

Il s'en faut bien, ſi l'on veut s'en rapporter à la pluſpart des critiques modernes, qui prétendent que c'eſt ici un ſerment des plus graves & des plus reſpectables, par le nom meſme & dans la langue du véritable Dieu. C'eſt un Juif dont il eſt queſtion, diſent ces Meſſieurs. Martial exige ſon ſerment : par toutes ſortes de raiſons, & dans les regles de toutes les juriſprudences, il a dû ſtipuler qu'il jurât à ſa maniére & dans ſa langue. Joſeph Scaliger eſt le premier auteur de cette conjecture. Ce ſçavant homme qui en tant de rencontres s'eſt ſervi ſi heureuſement de l'avantage qu'il avoit ſur ſes prédéceſſeurs, d'entendre les langues Orientales, nous paroît en avoir abuſé dans celle-ci, en dérivant le terme d'*Anchialum* de ceux de חַיאָלָה Chi-alach, *Vive Dieu*, qu'il ſuppoſe, ſans le prouver, avoir eſté en uſage fréquent chez les Juifs, dans leurs affirmations graves & ſérieuſes, & que les Romains en leur entendant prononcer à tous moments ces paroles, dont la conſtruction leur eſtoit extraordinaire & le ſens inconnu, en avoient formé celuy d'Anchialus qui leur eſtoit plus familier. Il y a en effet mille exemples anciens & nouveaux de ſemblables naturaliſations de mots étrangers d'une nation à l'autre..

In prolegom. ad Emendat. Temp. pag. 4.

La pluſpart de nos Rabbins qui ſont venus après luy, charmez de cette ouverture, & d'entendre Martial parler Hébreu, ont donné tout au travers ſans héſiter, mais chacun avec ſon petit coup de lime & ſa broderie, pour partager avec luy l'honneur

Farnab.

de l'invention. Les uns y ont adjoûté la particule אם *si*, assez en usage dans les serments, *am-chi-alach*, si Dieu est vivant. Les autres d'un meilleur goût, & avec plus de vrayssemblance, y ont joint la particule négative אן, c'est-à-dire, *non*, & au lieu du mot *alach*, ils ont substitué celuy d'*Elion*, עליון, qui est un autre nom du vray Dieu, *an-chi-Elion*, non vive Dieu, ce dont vous m'accusez n'est pas véritable. On ne peut guéres approcher plus près de la vérité, si ce ne l'est pas; & il faut convenir que Martial auroit eu de la peine à rendre autrement cette formule juratoire, supposé qu'elle luy fût connue, & en usage chez les Juifs, que par le terme dont il s'est servi, qui est presque le mesme, mot pour mot, & syllabe pour syllabe.

Sam. Pet. Var. Lect. l. 1. c. 16.

Cependant il s'est trouvé des gens qui ne s'en sont pas contentez, & qui ont pousſé la chose plus loin. Un de ceux, qui s'est le plus distingué dans cette sorte de littérature, a donc prétendu que non seulement le terme d'*Anchialum* estoit Juif, mais que la prépositon *per*, qui avoit jusqu'ici paru latine à tout le monde, estoit aussi hébraïque, & qu'elle n'en a esté séparée que par ignorance: s'il en faut croire cet auteur, elle est essentielle à la formule du serment stipulé par Martial, dont voici, selon luy, les termes exprès en forme d'imprécation, יפרעהיעלם, *Peranchiolam*, c'est-à-dire, Dieu me puniſſe, *vindictam sumatis qui vivit in æternum.* Pour justifier sa pensée, il a eu la bonté de faire voir par plusieurs citations du Thalmud, de la Mishnah, du Targum & autres semblables autoritez, que le terme de פרע qui signifie *venger*, estoit non seulement en usage chez les Juifs, mais nécessaire dans leurs serments juridiques, aussi bien que chez les Romains: *Ita me perdat Jupiter.* Il a pris de plus la peine de montrer que la qualité d'*Eternel*, estoit en quelque façon consacrée dans ces occasions, & celle qui se donnoit à Dieu préférablement à toute autre, du temps mesme de Daniel, comme si Martial avoit esté obligé de sçavoir toutes ces choses. Il a fait plus; par le commentaire qu'il nous a laissé sur les deux derniers vers de notre épigramme, il semble nous insinuer, non seulement que ce poëte avoit quelque connoissance de la langue & des usages des Juifs, mais qu'il avoit tout au moins

Seldenus in proleg. de succeſſ. in bona d. funct. apud Hebræos.

fait un cours de Droit civil & Canon ſous quelqu'un de ces docteurs. Car il prétend y trouver un rapport ſenſible à une loy de ce peuple, dont il eſt fait mention dans l'Évangile, & qui portoit que celuy qui juroit par le ciel ou par la terre, ou par le temple de Dieu, n'eſtoit pas obligé à garder ſon ferment:

Ecce negas, juraſque mihi per templa Tonantis:
Non credo;

mais ſeulement ceux qui juroient par un des noms ou des attributs de Dieu:

jura, verpe, Peranchi-olam;

jure par l'Éternel, par le Dieu vivant, & te ſoumets à ſa vengeance. Après cela, pour appuyer cette heureuſe découverte, il s'arreſte à prouver par les maximes de Droit, & par l'uſage de toutes les nations, que quand il eſt queſtion de faire jurer en juſtice des gens d'une religion étrangere, on leur impoſe la néceſſité d'uſer de leurs formules, & particuliérement de celles qui les obligent le plus étroitement, comme ſont les formules imprécatoires, telle qu'eſt celle-ci dans la penſée de noſtre docteur; attendu que non ſeulement elles engagent davantage la conſcience, mais qu'elles aſſujettiſſent ordinairement ceux qui en abuſent contre la vérité à des punitions corporelles: avantage que Martial auroit eſté ravi d'avoir ſur ſon rival, pour eſtre en droit de le faire fuſtiger dans la Synagogue, conformément à l'uſage & au code criminel de ſa nation.

Tout cela eſt beau & bon; mais il nous paroît que cette dépenſe d'érudition étrangére n'eſt pas bien placée ici. C'eſt faire à notre poëte plus d'honneur qu'il ne luy en appartient, de luy preſter des vûës ſi graves & des conſidérations ſi ſçavantes ſur un tel ſujet. Sans offenſer ni luy, ni l'auteur de ces obſervations, on peut dire en toute aſſûrance du bon Martial, qu'il ne ſçavoit, & qu'il ne liſoit Rabbinerie aucune. D'ailleurs, s'il eſt permis de prendre ſon ſérieux pour réfuter de ſemblables imaginations, ce n'eſt pas aſſez de faire voir que l'on pourroit trouver ici des rapports ou prochains ou éloignez avec des paroles, ou, ſi l'on veut, des imprécations judaïques: pour

raiſonner juſte, il faudroit juſtifier par des bons exemples, que la formule dont il s'agit ici, eſtoit effectivement en uſage parmi les Juifs, & en uſage aſſez fréquent, pour que les Romains, du temps de Martial, en euſſent connoiſſance, & que luy pût y faire alluſion, & eux l'entendre; car on ſçait aſſez que la penſée d'une épigramme pour eſtre bonne, doit eſtre, autant que faire ſe peut, à la portée, ſinon du peuple, au moins des gens du monde; or eſt-il, qu'on ſe contente de ſuppoſer cela ſans en donner des preuves. Encore, quand on leur paſſeroit toutes ces hypothéſes, les connoiſſeurs qui ſçavent les loix de l'Epigramme, & qui ſont un peu ſtilez dans les ouvrages de noſtre auteur, auroient bien de la peine à luy preſter cette fadeur, où il n'y auroit ni grace ni ſel, ni rien de piquant, contre ſon génie ordinaire, mais ſeulement une mauvaiſe affectation d'étaler ſon érudition Judaïque, choſe dont les Romains ne faiſoient pas grand cas.

On peut former à peu près le meſme jugement des deux conjectures de M. le Moine dans ſes *Varia ſacra*. Outre le temple de Jéruſalem où ſe faiſoient les ſacrifices ordonnez par la loy de Moïſe, il y avoit dans la Judée de paroiſſe en paroiſſe certaines chapelles ou lieux de dévotion, où les Juifs alloient faire leurs priéres les jours de Sabbath. Ordinairement ces rendez-vous ſacrez eſtoient ſituez ſur les bords, ou de la mer, ou d'une riviére, ou du moins de quelque fontaine, afin qu'ils euſſent la commodité d'y faire leurs ablutions légales avant que de ſe préſenter devant le Seigneur. L'auteur prouve ce fait par des paſſages de Tertulien, qui met au nombre des dévotions Judaïques ces *ſynagogues* qu'il appelle, à cauſe de cela, *littorales*. De-là cet auteur prétend eſtre en droit d'inférer que les rivages devoient leur impoſer du reſpect; & comme le terme Grec ἀιγιαλὸς, qui ſignifie *rivage*, approche aſſez de celuy d'Anchialus, & par la prononciation & par la ſignification, il a jugé que l'un eſtoit venu de l'autre. La penſée eſt ingénieuſe, mais recherchée de trop loin; & elle auroit beſoin d'eſtre appuyée par des autoritez plus préciſes, qui fiſſent voir non ſeulement que les Juifs avoient des raiſons pour reſpecter

les rivages, mais qu'ils les faiſoient entrer dans leurs ſerments. Sa ſeconde penſée paroît plus ſolide & mieux imaginée. Elle dérive le terme d'Anchialus de ceux d'*Hecal-iah* חיכליה qui dans la langue de ce peuple ſignifie le temple du Seigneur; ſerment qui eſtoit conſtamment fort uſité parmi eux. Il en donne meſme des exemples formels tirez de leurs ouvrages, où l'on voit des Rabbins employer cette formule expreſſe pour confirmer la vérité des faits qu'ils avancent; & la gloſe adjoûte pour l'expliquer, que c'eſtoit un ſerment par le temple de Dieu. Cela eſt net, & ce qui donne un plus grand air de vrayſemblance à cette conjecture, c'eſt la régularité de la penſée qu'elle attribuë à Martial, qui auroit eſté, ſelon luy, d'oppoſer le temple du dieu des Juifs à celuy de Jupiter, qui eſtoit le dieu du tonnerre chez les Romains. Tu jures par le temple de Jupiter en qui tu ne crois point; ce ſerment ne m'en impoſe pas; jure par *Hecal-iah*, par le temple de ton dieu. La penſée ſeroit juſte, & dans les regles, on ne peut pas le nier. Mais elle nous paroît comme les autres, ſujette à pluſieurs exceptions. La premiére, qu'elle ſuppoſe dans les Romains une plus grande connoiſſance du langage & des maniéres des Juifs, qu'ils ne paroiſſent avoir eu. La ſeconde, que s'ils les connoiſſoient ſi bien, ils devoient ſçavoir que leurs ſerments par le Temple eſtoient pluſtoſt illuſoires que ſérieux, & ne les obligeoient à rien, comme Seldenus nous l'a fait voir. Et la troiſiéme, que la penſée ſeroit ſçavante uniquement, ſans ſel ni pointe d'eſprit, ce qui n'eſt pas du caractére de Martial.

Sans y chercher donc tant de myſtéres, nous aurions plus de penchant à entrer dans le ſentiment des anciens commentateurs, qui ont jugé que le jeune homme en queſtion, qui faiſoit le ſujet de la brouillerie & de la jalouſie entre Martial & le Juif, s'appelloit effectivement Anchialus, puiſque ce nom, ſans y rien changer, eſtoit véritablement un nom d'homme, & un nom meſme qui paroît avoir eſté ſujet à faire de grandes paſſions, comme on le peut juger par un monument de l'Antiquité qui ſe trouve dans le recueil connu ſous le titre de *Muſæ Lapidariæ :*

Lib. 1. mem. 18.

Hoſpes ſta, & lacruma, ſi quidquam humanitus in te eſt.
Oſſua dum cernis conſita mœſta mihi.
Si nomenquæris, ſum Leſbia; ſi duo amantes,
Anchialus dulcis, &c.

Le terme de *dulcis* marque aſſez que cet Anchialus n'eſtoit pas indifférent à la défunte. On ſçait qu'en fait de galanterie les ſerments les plus en uſage & les plus reſpectez ont toûjours eſté ceux qui ſe font par les perſonnes aimées ; on juroit & l'on jure encore tous les jours, par leur bouche, par leurs yeux : de cette maniére l'intention de noſtre auteur auroit eſté d'exiger ſimplement de ſon rival un ſerment dans la forme requiſe en pareil cas ; par l'objet commun de leur indigne paſſion, ſans y profaner inutilement le nom des dieux, qui doivent eſtre cenſez peu reſpectez par les libertins de cette profeſſion. Rien n'eſt plus naturel ; la penſée eſt poëtique & galante, elle convient au ſujet, & finit parfaitement l'épigramme.

Il nous reſte cependant une derniére explication de ce paſſage qui nous plairoit bien autant & plus que celle-là, ſuppoſé que le fondement en fût réel & effectif. La preuve ne doit pas en eſtre difficile à faire ; il n'eſt queſtion pour ſans éclaircir, que de déterrer un vieux manuſcrit des ouvrages de noſtre auteur, que l'on aſſûre eſtre de huit ou neuf cens ans, & qui doit avoir eſté dans la bibliothéque de M. de Thou. On aſſûre que dans cet exemplaire le terme, qui fait le ſujet de la difficulté, ſe lit d'un autre maniére, & qu'au lieu d'*Anchialum*, il y a *Anchalium*, ou *Ancharium*. Or eſt-il que le terme d'Aγχάλεως chez les Grecs, & celuy d'*Ancharius* chez les Latins, déſignent cet animal ſtupide, qui dans la prévention commune, quoyqu'injuſte, des payens, paſſoit pour l'objet principal de l'adoration des Juifs :

V. Dictionarium Lloyd. in voce Anchialus.

Lucilius.

Hæc inquam rudet è roſtris atque ejulitabit
Concurſans veluti Ancharius, clareque quiritans.

Nous avons autrefois eu l'honneur de vous entretenir ſur ce ſujet

ſujet. Cela poſé, la penſée de Martial ſeroit manifeſte & digne de luy. On y trouvera le ſel piquant & cauſtique de ce poëte, qui, pour mortifier ſon rival, & luy donner un ridicule à la portée de tout le monde, luy reprochoit la ſuperſtition indigne & ignominieuſe, qui deshonoroit ſa nation dans tous les eſprits de ſon temps :

Jura, verpe, per Ancharium,

malheureux Juif, ſi tu veux que l'on adjoûte foy à tes proteſtations, ne vas point chercher ni chez toy, ni chez nous, des ſerments étrangers ou frivoles; jure par ton Dieu, par le Dieu de tes peres, par cet animal aux grandes oreilles que ta nation adore. Ceux qui connoiſſent le génie & le ſtile de notre auteur, conviendront ſans peine que ſi ce n'a pas eſté là ſa penſée, il eſt difficile de luy en preſter une qui luy convienne davantage, & qui approche plus de ſon caractére.

EXPLICATION

D'UN PASSAGE

DE TRE'BELLIUS POLLIO.

Par M. BAUDELOT.

IL y a dans le chapitre de Trébellius Pollio, qui regarde Salonin, fils de Gallien, une expreſſion qui a eſté ou négligée, ou mal entenduë par les commentateurs de cet hiſtorien. Elle mérite cependant quelque conſidération, & peut donner lieu à des recherches curieuſes.

Les gens de guerre qui eſtoient admis aux feſtins de l'Empereur, ou des généraux d'armée, avoient couſtume de quitter leurs baudriers ou ceinturons avant que de ſe mettre à table.

Un jour, dit Trébellius, que la pluſpart des officiers qui eſtoient chez l'Empereur, avoient quitté les leurs, le jeune Salonin leur enleva *tous ces baudriers dorez & conſtellez*. Voici le

paſſage : *Nam cum cingula ſua plerique militantium qui ad convivium venerant, ponerent horâ convivii, Saloninus puer his auratos conſtellatoſque balteos rapuiſſe perhibetur.* Il eſt queſtion de ſçavoir ce que l'hiſtorien entend par ces mots *conſtellatos balteos, des baudriers conſtellez* ; & c'eſt ce mot de *conſtellatos* que j'ai beſoin d'éclaircir.

Il eſt étonnant que Caſaubon, qui a commenté cet auteur, n'ait rien dit ſur cet endroit. Saumaiſe en récompenſe, qui l'a examiné fort au long, s'eſt cru obligé de corriger le mot de *conſtellatos*, & voici ſur quoi il ſe fonde. Plus d'une raiſon, dit-il, me rend ce mot ſuſpect. Je croyois d'abord que l'auteur entendoit par *conſtellatos balteos*, des ceinturons eſtoilez, *ſtellatos*, c'eſt-à-dire, enrichis d'or, d'argent, ou de quelque autre matiére. Mais le mot *auratos* qui précéde, fait voir que l'auteur entend autre choſe, puiſque *auratos* diroit aſſez. D'ailleurs on dit fort bien en Latin qu'une choſe eſt eſtoilée d'or, d'argent ou de pierres précieuſes, *ſtellatus auro, argento, gemmis, &c.* comme dans Virgile :

. . . . . *Stellatus iaſpide fulvâ*
Enſis erat.

Mais on ne dit point *ſtellatus* ſeul, ſans adjoûter le nom de la matiére dont la choſe eſt ornée. Il adjoûte que le manuſcrit Palatin n'a pas *conſtellatos*, mais *coſtilatos*, d'où on a fait *conſtellatos*, & qu'il croiroit que *coſtilatos* auroit eſté mis pour *poſtilatos* ou *puſtulatos*, c'eſt-à-dire, *puſtulis, vel bullis argenteis diſtinctos*, ornez de plaques ou de *bulles* d'argent. *Puſtula* ſe diſoit du bon argent, d'où vient *puſtulatum argentum* ; ainſi il faudroit dire que ces ceinturons dorez eſtoient de plus ornez de plaques d'argent ou d'or, *puſtulis aut bullis argenteis vel aureis.*

Voilà le précis de la note de Saumaiſe, dont il ſemble qu'il n'ait pas eſté entiérement ſatisfait, puiſqu'il la finit par ces termes ; *videant acutiores an verum dixerimus ; & ſi non videmur dixiſſe, ipſi dicant.* Tout le monde ſçait qu'il n'a pas couſtume d'eſtre ſi peu déciſif.

Je n'ai garde de me croire plus pénétrant que ce ſçavant homme ; au contraire, c'eſt en ne voulant point l'eſtre ſur cet endroit, qu'il ſera plus facile de l'expliquer & de l'entendre.

Toute la difficulté conſiſte à expliquer le mot *conſtellatos*, & non à le corriger ; je crois que *conſtellatos* ſignifie chargez de pierres précieuſes, ou de lames d'argent ou d'or, ſur leſquelles eſtoient gravées quelques figures myſtérieuſes de ſignes céleſtes, ſuivant les idées ſuperſtitieuſes de la théologie payenne, ou qui avoient eſté fabriquées ſous l'aſpect de certaines conſtellations. On croyoit communiquer par cette cérémonie aux pierres ou aux métaux des qualitez propres, ou à préſerver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On eſtoit ſi prévenu dans le paganiſme de la puiſſance des aſtres ſur les corps ſublunaires, que tout eſtoit plein de gens dont l'étude & l'occupation eſtoient de compoſer de ces ſortes de phylactéres ou préſervatifs. On y avoit recours en toutes ſortes de rencontres, auſſi bien qu'en toutes ſortes de profeſſions : & pour donner plus d'évidence à mon ſentiment, je crois qu'il ne ſera pas inutile de dire un mot ſur ce ſujet.

Ceux qui fabriquoient & qui débitoient ces préſervatifs, leur attribuoient tant de vertus, que les peuples en eſtoient infatuez. Le génie de la religion dominante fortifioit encore cette erreur. L'uſage n'en eſtoit pas moins ancien qu'il eſtoit commun. On en attribuë l'origine à un Iacchis, qui fut l'inventeur des Taliſmans, φυλακτήρια, des remédes cachez contre les douleurs, des ſecrets contre les ardeurs du ſoleil, & contre les influences de la canicule. Cet Iacchis vivoit, ſelon Suidas, ſous Sennyes Roy d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Nécepſos Roy d'Egypte, qui eſtoit poſtérieur à Iacchis, & qui vivoit cependant plus de 200. ans avant Salomon. Auſone dans une lettre à ſaint Paulin, a dit :

Quique Magos docuit myſteria vana Necepſos.

Iſaïe paroît avoir eu en vûë ces Taliſmans dans les reproches qu'il fait aux Chaldéens ſur la fauſſe confiance qu'ils avoient en leurs prétendus enchanteurs, & ſur l'eſpérance qu'ils

concevoient de devenir par leur moyen plus puiſſants & plus forts : *Sta*, leur dit le prophéte, en adreſſant la parole à Babylone, *cum incantatoribus tuis .... ſi fortè proſit tibi, aut ſi poſſis fieri fortior ... ſtent & ſalvent te augures cœli.* Les ſeptante ont ainſi rendu ce paſſage dans leur verſion : Στῆθι νῦν ἐν ταῖς ἐπαοιδαῖς σου, καὶ ἐν τῇ πολλῇ φαρμακείᾳ σου, ἃ ἐμάνθανες ἐκ νεότητός σου, εἰ δυνήσῃ ὠφεληθῆναι ..... στήτωσαν δὴ καὶ σωσάτωσάν σε οἱ ἀστρολόγοι τῷ οὐρανῷ. Demeurez avec ceux qui vous abuſent par leurs enchantements, & confiez-vous à la multitude des préſervatifs que vous avez appris, & dont vous vous ſervez depuis voſtre jeuneſſe, voyez ſi vous en tirerez du ſecours..... Que les Aſtrologues qui obſervent le ciel vous accompagnent, & vous préſervent des maux qui vont vous accabler.

Le commerce de ces ſortes de préſervatifs eſtoit fort commun du temps d'Antiphanes, & enſuite du temps d'Ariſtophane. Ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus fabricateurs de préſervatifs de ce genre. L'opinion que l'on avoit de leurs vertus avoit gagné tous les eſprits, comme on peut le voir dans Galien & dans Marcellus Empiricus. Théophraſte, au rapport de Plutarque dans la vie de Périclès, dit que ce grand capitaine montra un jour à un ami qui l'eſtoit venu voir, un de ces préſervatifs que des femmes luy avoient pendu au col : Δείξειε φυλακτὸν ὑπὸ τῶν γυναικῶν τῷ τραχήλῳ ἐμπεπτωκός. Il ſemble que Tertullien, en décrivant l'ornement de quelques ceintures, veuille parler de ces phylactéres : *Latent*, dit-il, *in cingulis ſmaragdi ;* & c'eſt ſans doute auſſi ce qu'entend Pline, lorſqu'en parlant de ceux qui fabriquoient de ces pierres *conſtellées*, il dit : *Nam è ſmaragdis quoque ſimilia promiſere ſi aquilæ ſcalperentur aut ſcarabæi.* Marcellus Empiricus attribuë de meſme beaucoup de vertus à ces *ſcarabées* pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des yeux : *Scarabæus coloris ſmaragdini tantum beneficii præſtare dicitur, ut viſionem ei acutiſſimam reddat qui eum contemplatus fuerit aſſiduè.*

Toutes ces pierres eſtoient autant de Taliſmans, où l'on faiſoit entrer les obſervations de l'Aſtrologie. On en peut juger par

ce paſſage de Pline, qui dit en parlant du jaſpe qui tire ſur le verd, que tout l'Orient le portoit comme un Taliſman : *Totus verò Oriens pro amuletis traditur geſtare eam quæ ex iis ſmaragdo ſimilis eſt :* & l'opinion commune eſtoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne devoit ſes victoires qu'à ces ſortes de pierres qu'il portoit dans les combats ; *quibus Milonem Crotonienſem uſum in certaminibus invictum fuiſſe videri volunt.* Le meſme auteur adjoûte plus bas qu'on ſe ſervoit de l'hématite contre les embûches des barbares, *ad coarguendas barbarorum inſidias*, & qu'elle produiſoit des effets ſalutaires dans les combats ; & il cite ſur cela le témoignage de Zachalias : *In præliis etiam eos ſalutares pronuntiavit.* C'eſt pourquoi les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de ſcarabées pour fortifier leur courage, & pour s'expoſer avec moins de crainte aux dangers pour le ſervice de la patrie. De-là vient que les Egyptiens, comme le remarque Horus Apollo, repréſentoient dans leurs hieroglyphes par la figure du ſcarabée un homme par excellence, c'eſt-à-dire, un homme plein de force & de vertu : Ἄνδρα κάνθαρος ζωγραφοῦσι. Ces peuples croyoient que cet animal conſacré au ſoleil en eſtoit la figure animée, comme le remarque Porphyre, & qu'il procuroit les mêmes avantages, & avoit ~~les meſmes~~ vertus que les influences du ciel : illuſion que Georges Piſides reproche à cet auteur, qui aſſûroit que le ſcarabée opéroit auſſi efficacement que les aſtres :

Καὶ πρᾶγμα ποιεῖν τῶν ἄνω κυλισμάτων.

C'eſt pour cette raiſon que le Scarabée avoit eſté mis au nombre des dieux d'Egypte, *Ægypti magna pars*, dit Pline, *Scarabæos inter numina colit ;* ce qui eſt confirmé par Euſtathius Archeveſque d'Antioche, dans ſon commentaire ſur le premier chapitre de la Geneſe, publié par Leo Allatius, où il dit qu'encore de ſon temps les Egyptiens rendoient à cet inſecte un culte religieux, καὶ οἱ Αἰγύπτιοι ἀφ' τὴν τοιαύτην φύσιν αὐτῷ σέβονται αὐτόν. Mais pour me ſervir du témoignage meſme de Trébellius Pollio, cet hiſtorien rapporte que les Macriens révéroient Aléxandre le Grand d'une maniére ſi par-

ticuliére, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornements de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres piéces de leur ajuſtement : *mulieres, in reticulis, & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exſculptum ſemper habuerunt* ; juſques-là meſme que de ſon temps, adjoûte-t-il, la pluſpart des habillements des dames de cette famille en eſtoient encore ornez; ce qu'il rapporte, continuë-t-il quelques lignes après, parce que l'on dit que ceux qui portent la tête d'Aléxandre en or ou en argent, en reçoivent du ſecours dans toutes leurs actions : *quia dicuntur juvari in omni actu ſuo, qui Alexandrum expreſſum, vel auro geſtitant vel argento.*

Il ne paroît pas vrayſemblable que ces ſortes de bijoux ſe gravaſſent ſans aucun myſtére aſtrologique. Ces figures d'Aléxandre, par exemple, pouvoient avoir été gravées ſous l'aſpect de la conſtellation qui avoit préſidé à la naiſſance de ce prince ; & ſi nous n'admettons quelque pratique ſuperſtitieuſe dans leur compoſition, d'où concevrons-nous qu'ils tiroient les vertus prétenduës qu'on leur attribuoient ? Que dirons-nous de ces *bulles* que portoient ceux qui triomphoient, dans leſquelles, dit Macrobe, on enfermoit des préſervatifs très-puiſſants contre l'envie ? *Bulla geſtamen erat triumphantium quam in triumpho præ ſe gerebant, incluſis intrà eam remediis quæ crederent adverſus invidiam valentiſſima.* Ces préſervatifs peuvent-ils eſtre autre choſe que des taliſmans, c'eſt-à-dire, des pierres ou des métaux chargez de figures, ou de caractéres gravez ſous l'aſpect de certaines conſtellations, & qu'on peut appeller, à cauſe de cela, *conſtellez*. On pendoit de pareilles *bulles* au col des enfants pour les défendre des génies malfaiſants, ou pour les garantir d'autres périls, *ne quid obſit*, dit Varron; d'où vient qu'Aſconius, ſur un endroit de la premiére Verrine de Cicéron où il en eſt parlé, dit que ces bulles penduës au col des enfants ſont ſur leur eſtomac comme un rempart qui les défend : *ſinus communiens pectuſque puerile*, parce qu'on renfermoit dans ces *bulles* des phylactéres ou taliſmans. On ornoit les ceinturons des gens

de guerre dans le même deſſein. Les anciens auteurs donnent ſi fréquemment aux baudriers cette eſpéce d'ornement, qu'il eſt difficile d'imaginer que ce ne fût qu'un ſimple ornement, & qu'on ne s'en ſervît pas, ou contre les maladies, ou contre les dangers, ou pour acquérir de la gloire & d'autres avantages. Il convenoit de mettre les taliſmans dans les baudriers, parce que le baudrier eſtoit la marque de la profeſſion militaire, comme le diſent nos loix, & comme le remarque Servius : *omnes qui militant*, dit cet auteur, *cincti ſunt, unde præcincti ac ſtrenui dicuntur*. C'eſtoit en quelque façon la principale piéce de l'armure, d'où vient que les Grecs ont appellé ζώνους les ſoldats bien armez & ceux qui eſtoient braves. Qu'on ne me diſe point qu'il ne s'eſt point conſervé de ces bijoux d'or ou d'argent dont on ornoit les baudriers. De toutes les pierres qui nous reſtent aujourd'huy, & ſur leſquelles on trouve des ſignes céleſtes gravez, il y en a beaucoup dont la forme & la groſſeur font voir qu'on les employoit à d'autres choſes qu'à en faire des bagues. On ne peut pas douter non plus que ces pierres empreintes de ſignes céleſtes n'euſſent eſté fabriquées ſuivant les regles pratiquées dans les myſtéres de Samothrace, ou de l'Aſtrologie judiciaire. Il y a meſme ſujet de croire que du temps de Gallien, plus que dans aucun autre, l'uſage de ces pierres s'eſtoit multiplié. La miſére où l'on vivoit ſous ce prince, faiſoit rechercher avec plus d'empreſſement ces ſortes de ſecours, dont l'uſage eſtoit meſme ſi commun auparavant, comme on peut l'atteſter par pluſieurs témoignages. Pétrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion eſtoit d'or, & chargée d'étoiles de fer : *totum aureum, ſed planè ferreis veluti ſtellis ferruminatum*. Sur quoy M. Pithou convient que c'eſtoit un anneau fabriqué ſuivant les myſtéres de l'iſle de Samothrace. Trallien, deux ſiécles après, en décrit de ſemblables, qu'il donne pour des remédes naturels & phyſiques, φυσικὰ, à l'exemple, dit-il, de Galien qui en a recommandé de pareils. C'eſt au liv. 9. de ſes traitez de Médecine, ch. 4. à la fin, où il dit que l'on gravoit ſur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une eſtoile, & qu'il n'a rien vû de plus efficace pour de certains

maux. La fureur que l'on avoit pour ces phylactéres se répandit dans la suite parmi des sectes Chrestiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites, qui faisoient mestier, dit-il, de vivre des estoiles du Créateur, *nec hoc erubescentes de stellis Creatoris vivere.* Le même Traillien dont je viens de parler, cite un autre phylactére contre la colique. On gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φεῦγε, φεῦγε, ἰοῦ χολή, ἡ κορύδαλος σὲ ζητεῖ. Fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouëtte te cherche. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin adjoûte à la fin de l'article. Il falloit, dit-il, travailler à la gravûre de cette bague au 17. ou au 21. de la lune : Γενέσθω δὲ ὁ προϋποτυπωθεὶς δακτύλιος ιζ' τῇ σελήνῃ ἢ κα'.

Marcellus, homme de qualité, & Chrestien du temps de Théodose, en décrit de semblables, dans un recueil de remédes qu'il adresse à ses enfants. Un serpent entre autres avec sept rayons gravé sur un jaspe enchâssé en or, estoit bon contre les maux d'estomac. Il appelle ce phylactére un reméde physique: *ad stomachi dolorem remedium physicum sit, in lapide iaspide exsculpe draconem radiatum, ut habeat septem radios, & claude auro, & in utere in collo.* Ce terme de physique fait entendre que l'Astrologie entroit dans la composition de cet ouvrage.

Après tout ce que je viens de rapporter, il paroîtra, je crois, vrayssemblable que les ceinturons ou baudriers enlevez par Salonin aux officiers de l'armée, estoient garnis de pierreries, ou de lames d'or ou d'argent gravées physiquement, pour me servir de ce terme selon l'usage qu'il avoit en ce temps-là ; ou de ces *bulles* dans lesquelles on enfermoit des préservatifs pour procurer quelque bien ou pour détourner quelque mal. Cet ornement estoit ancien, comme on le voit dans Pline: *baltei laminis crepitant*, aussi bien que la coustume de les *constteller.* Ainsi rien n'empêche qu'on ne se serve de l'expression de Trébellius Pollio dans le sens qu'il présente naturellement, & l'on doit croire que l'auteur appelle de ce terme les ceintures chargées de l'espéce de préservatifs dont je viens de parler. Que ce terme de *constellatos* fût en usage du temps de Trébellius Pollio,

Pollio, c'eſt ce qu'on peut juger par le mot de *conſtellatio* d'où il eſt dérivé, que l'on trouve aſſez ſouvent dans les auteurs du même ſiécle : *quod ſi non recta conſtellatio ejus collecta eſt*, dit Spartien dans la vie d'Elius, & Ammien Marcellin liv. 29. au ſujet des recherches que faiſoit Valens de ceux qui s'appliquoient à l'Aſtrologie judiciaire, dit : *quum objectaretur ei quamobrem conſtellationem principis collegiſſet.* Et quand même Trébellius Pollio auroit employé le premier le terme de *conſtellatos*, il auroit uſé en cela de la liberté qu'ont les auteurs de compoſer des mots nouveaux, pourvu qu'ils ſoient marqués au coin qui eſt en uſage :

..... Licuit ſemperque licebit,
Signatum præſente notâ procudere nomen.

CHRONOLOGIE DE L'ODIYSSE'E.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a dans l'Odyſſée une narration ſuivie & continuée depuis le commencement juſqu'à la fin du poëme ; une ſuite de diſcours où le Poëte parle de ſon chef, & raconte lui-même les circonſtances des faits qui forment ce que nous appellons l'action : & il y a d'autres narrations moins étendues, dans leſquelles ce n'eſt pas le poëte qui parle, mais ſon héros, ou quelqu'autre perſonnage.

Si l'on confond le diſcours du poëte avec celui du héros & les autres acteurs, il eſt certain que l'ordre des tems n'eſt pas obſervé dans l'Odyſſée, puiſque le récit des derniéres aventures d'Ulyſſe y eſt interrompu par le récit d'un grand nombre de choſes arrivées auparavant, & racontés ou par Neſtor, ou par Ménélas, ou par Ulyſe lui-même. Mais ſi l'on diſtigue bien la narration principale, qui eſt celle du poëte, d'avec les narrations particulieres & enchâſſées, qui ſont celles des héros, l'on trouvera que l'ordre des tems y eſt obſervé auſſi régulié-ment que dans l'Iliade.

Le poëme de l'Odyſſée commence par deux actions, dont l'une qui eſt le retour d'Ulyſſe, doit être regardée comme l'action principale; l'autre, qui eſt le voyage de Télémaque, eſt un épiſſode, ou une action incidente.

L'ouverture de la ſcene ſe fait par une aſſemblée des Dieux, où le retour d'Ulyſſe, & le voyage de Télémaque ſont réſolus en même-tems.

Le jour de cette aſſemblée eſt donc le premier jour & de l'action principale, & de l'action incidente, avec cette différence que l'action principale n'y eſt que préparée, au lieu que l'action incidente y eſt commencée par l'exécution de ce qui a été réſolu. Car dès ce jour-là Minerve, en conſéquence de la réſolution priſe dans l'aſſemblée des Dieux, va trouver Télémaque, & lui inſpire le deſſein de voyager.

Le ſecond jour, Télémaque équipe un vaiſſeau & s'embarque.

Le troiſiéme jour, il arrive à Pyle après le lever du ſoleil, & il y paſſe le reſte du jour.

Le quatriéme, il part de Pyle avec le fils de Neſtor. Il s'achemine vers Lacédémone, & couche en chemin à Phéres chez Dioclès.

Le cinquiéme, il continue ſon voyage, & arrive de nuit à Lacédémone. Il paſſe la ſoirée chez Ménélas, & y couche.

Le ſixiéme, il expoſe le ſujet de ſon voyage. Ménélas lui donne quelques éclairciſſemens ſur ce qui peut retarder le retour d'Ulyſſe. Enſuite il lui propoſe de reſter à Locédémone onze ou douze jours. Télémaque le prie de ne pas le retenir ſi long-tems. On ne ſçait pas encore combien de tems il y reſtera. Homere juge à propos de l'y laiſſer, & de revenir à Ulyſſe qui eſt encore chez Calypſo.

Le ſixiéme jour paſſé, & le ſeptiéme commençant, les Dieux s'aſſemblent une ſeconde fois. Jupiter ordonne à Mercure d'aller chez Calypſo; Mercure obéit, & la Nymphe permet à Ulyſſe de ſe diſpoſer à partir.

Le huitiéme, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme ſont employés à la conſtruction du petit bâtiment ſur lequel Ulyſſe doit s'embarquer.

Le douziéme il s'embarque.

Le treiziéme, & les jours ſuivans jusqu'au vingt-neuviéme ; il pourſuit ſa route avec un vent favorable.

Le vingt-neuviéme, qui eſt le dix-huitiéme depuis ſon embarquement, il fait naufrage ; il rencontre Leucothéa, & à la faveur du ruban qu'il reçoit de cette Déeſſe, il nage deux jours & deux nuits.

Ces deux nuits ſont la nuit du XXIX. au XXX. & la nuit du XXX. au XXXI.

Le trente-uniéme, il arrive chez les Phéaciens, après avoir été vingt jours ſur mer.

Le trente-deuxiéme, il rencontre Nauſicaa, & s'en va chez Alcinoüs.

Le trente-troiſiéme, il raconte ſes aventures.

Le trentequatriéme au ſoir, il entre dans le vaiſſeau qui doit le ramener à Ithaque.

Le trente-cinquiéme, avant le lever de l'aurore, il arrive à Ithaque, & y rencontre Minerve, qui le quitte auſſi-tôt pour aller à Sparthe, d'où elle va faire revenir Télémaque.

Le reſte du trente-cinquiéme jour, eſt rempli de deux actions, je veux dire, de l'action principale & de l'action incidente. D'un côté Télémaque, après avoir été averti par Minerve, prend congé de Ménélas, & revient coucher à Phéres chez Dioclès. D'autre côté ; Ulyſſe s'en va chez le berger Eumée, y paſſe une grande partie du jour, & y couche.

Le trente-ſixiéme jour eſt auſſi rempli des deux actions. Télémaque ayant paſſé la nuit chez Dioclès, ſe remet en chemin, vient juſqu'à Pyle, prend congé du fils de Neſtor, ſe rembarque, & fait voile vers Ithaque. Ulyſſe ſe délaſſe à table avec Eumée ; après le repas, ils s'entretiennent de leurs aventures.

Le trente-ſeptiéme au matin, le vaiſſeau de Télémaque arrive. Ici finit l'action incidente, ou le voyage de Télémaque. La reconnoiſſance du fils & du pere ſe fait le même jour chez Eumée.

Le trente-huitiéme jour, Ulyſſe va à la ville. Il reçoit pluſieurs inſultes dans ſa propre maiſon, où perſonne ne le reconnoît,

Le trente-neuviéme, il maſſacre les amans de ſa femme.

Le quarantiéme & dernier jour, il va chez Laërtes ſon pere. Une troupe de mutins l'y vient aſſaillir. Il les met en fuite, Minerve le reconcilie avec ſes ſujets.

Des quarante jours que nous venons de ſupputer, & qui compoſent toute la durée du poëme, que le P. le Boſſu a cru être de 58. jours, il y en a de plus ou moins mémorables. Il y en a de vuides, il y en a de remplis. Homere a eu ſoin de marquer tous ces jours. L'étoile du matin, l'aurore, le lever & le coucher du ſoleil, le jour & la nuit en font la diſtinction. Les huit premiers jours, où l'action principale n'eſt que préparée, & les dix derniers où elle s'accomplit, ſont tous marqués par leur commmencement & par leur fin, ou du moins par l'une de ces deux dates. Les vingt-deux autres jours ne ſont exprimés qu'en général.

L'auteur annonyme d'une petite diſſertation, qui parut il y a quelque-tems ſous le titre de CHRONOLOGIE DE L'ODYSSE'E, prétend avoir découvert dans ce poëme une faute monſtrueuſe, que les critiques les plus clairvoyans ne ſe ſont jamais aviſez de relever. Il y remarque deux calculs chronologiques, ou deux journaux, dont l'un eſt ſi peu conforme à l'autre, que là où le premier ne compte que neuf jours, le ſecond en compte trente-ſept.

Ces deux journaux ſont celui du voyage de Télémaque, & celui du retour d'Ulyſſe.

Journal du voyage de Télémaque.

Suivant le premier journal, Télémaque entreprend un voyage, pour ſçavoir ce qu'eſt devenu ſon pere. Il s'embarque dès le lendemain de la premiere aſſemblée des Dieux, par laquelle nous avons dit que ſe fait l'ouverture de la ſcene dans l'Odyſſée. Son voyage, à ce que préténd le chronologiſte, ne dure en tout que neuf jours, de maniere que le jour de ſon retour à Itaque ſe trouve être le neuviéme depuis ſon départ.

Journal du voyage d'Uliſſe.

Suivant le ſecond journal, Ulyſſe part de l'Iſle de Calypſo; il ne s'embarque qu'au douziéme jour de la premiere aſſemblée des Dieux; il n'arrive à Ithaque qu'au trente-cinquiéme, & cependant il arrive deux jours plutôt que Télémaque, il eſt impoſſible d'accorder ces deux calculs.

Voilà deux Voyageurs qui arrivent à Ithaque ; ils ſont partis de différens endroits, l'un de l'Iſle d'Ogygie, & l'autre d'Ithaque même. L'un arrive deux jours avant l'autre, quoiqu'il ſoit parti dix jours plus tard, quoiqu'il ait mis trente-cinq jours à ſon voyage, & que l'autre n'en ait mis que neuf : il ne ſe peut rien de plus abſurde.

Le ton affirmatif avec lequel on impute au prince des poëtes une ſi prodigieuſe extravagance, ſeroit preſque capable d'impoſer à ſes partiſans les plus zélés. On la ſuppoſe comme certaine & viſible ; il ne ſemble pas même que le critique moderne ſoit ſurpris de ce qu'un auteur de cette réputation, un écrivain dont les plus ſages écrivains ont toujours vanté le jugement & le bon ſens, ſoit tombé dans une contradiction ſi étrange. Il a la bonté de ne lui pas inſulter, & de regarder cette horrible bévûe comme une inadvertance très-pardonnable.

Mais tout le monde n'aura pas la même indulgence, & il eſt important de juſtifier Homere, s'il n'a pas commis la faute énorme dont on l'accuſe.

Toute la queſtion ſe réduit à ſçavoir ſi Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas, ou s'il y eſt reſté un mois entier. S'il eſt vrai qu'il n'y ait couché que deux nuits, la contradiction eſt manifeſte ; mais ſi ſon ſéjour a été d'un mois, la contradiction n'eſt que dans l'eſprit de celui qui croit l'appercevoir.

Comptons tous les jours, & nous verrons clairement que Télémaque, ſelon le calcul d'Homere, eſt demeuré trente jours à Lacédémone.

Le premier jour eſt celui de ſon arrivée. Le ſecond, celui où il expoſe le ſujet de de ſon voyage, & où Ménélas lui dit ce qu'il a appris de Protée. Le troiſiéme eſt le jour de la ſeconde aſſemblée des Dieux. Ce même jour Mercure va chez Calypſo, & la Nymphe permet à Ulyſſe de s'en aller. Le quatriéme, le cinquiéme, le ſixiéme & le ſeptiéme ſont les quatre jours employés par Ulyſſe à la conſtruction d'une barque. Les jours ſuivants, depuis le commencement du huitiéme juſqu'au ſoir du vingt-ſeptiéme, ſont les vingt jours de la navigation & du naufrage d'Ulyſſe. Le vingt-huitiéme eſt le jour où il rencontre

Nauſicaa. Le vingt-neuviéme eſt celui où il raconte ſes aventures. Le trentiéme eſt celui de ſon arrivée à Ithaque, & ce même jour eſt auſſi le dernier du ſéjour que Télémaque fait à Lacédémone.

Voilà trente jours bien comptez, & dans le même ordre qu'ils ſe trouvent rangés par Homere.

Mais dans ces trente jours, dira-t-on, nous n'en voyons que trois, ſçavoir, le premier, le ſecond & le trentiéme, où il ſoit fait mention du ſéjour de Télémaque à Lacédémone. Homere auroit bien dû nous dire à quoi ce jeune Prince paſſoit ſon tems pendant les vingt-ſept jours où nous le perdons de vûe. Qu'a-t-il fait pendant tout ce tems-là ; que faiſoient ſes compagnons qui l'attendoient dans le port de Pyle ? A peine eſt-il arrivé chez Ménélas, qu'il témoigne de l'empreſſement pour s'en retourner. Ménélas ne lui propoſe que de reſter onze ou douze jours. Il prie Ménélas de ne le pas retenir ſi long-tems, & au lieu d'onze ou douze jours, il ſéjourne un mois entier, ſans aucun beſoin, contre ſon intention, lorſque le ſoin de ſes affaires l'appelle chez lui. Je n'affoiblis point les objections que l'on pourroit faire ; je les propoſe dans toute leur force. Il faut préſentement y répondre.

Premiérement, c'eſt une choſe de fait que Télémaque reſte un mois entier chez Ménélas ; le fait eſt établi & bien prouvé : ainſi l'on a grand tort d'aſsûrer qu'il n'y couche que deux nuits.

En ſecond lieu, c'eſt être injuſte que d'obliger un poëte à rendre raiſon de tout ce qu'il ſuppoſe dans ſon poëme, particuliérement ſi ce qu'il ſuppoſe ne regarde pas l'action principale, mais un des épiſodes.

A peine eſt-il venu en penſée à aucun des commentateurs d'Homere, de rechercher les motifs qui avoient pû prolonger le ſéjour de Télémaque à Lacédémone. Euſtathius ne touche cette queſtion qu'en paſſant, & il ſuppoſe que les deux jeunes Princes, le fils d'Ulyſſe & celui de Neſtor, ne demeurerent ſi long-tems chez Ménélas, que parce que Ménélas prenoit plaiſir à les régaler, & leur faiſoit tous les jours de nouvelles careſſes. *Une marque*, ajoûte-t-il, *de la politeſſe de l'hoſte*,

c'eſt qu'il avoit ſoin de ſe trouver régulierement tous les matins au lever de Télémaque & de Piſiſtrate. Car il y a apparence que ce qu'on lui voit faire le jour de leur départ, il l'avoit pratiqué pendant tout le tems qu'il les avoit eus dans ſa maiſon. Δηλοῖ δὲ τὼ φιλοξενίαν καὶ τὸ εὐθὺς ἐνταῦθα τὸν Μενέλαον ἀσχόλον αὐτοῖς ἐλθεῖν ἐπι κοιμωμένοις· ὁ καὶ πρὸ ταύτης καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἔοικε ποιεῖν διὰ φιλοφροσύνην.

Troiſiémement, il eſt aiſé de ſuppléer les raiſons qu'Homere n'a pas exprimées, & qui ont dû vraiſemblablement prolonger le ſéjour de Télémaque à Lacédémone. *Euſtach. p. 1774.*

Télémaque eſt un jeune homme qui voyage. L'inquiétude où il eſt ſur le ſort de ſon pere, abſent depuis tant d'années, & le déſir d'acquérir de la réputation, ſont les deux motifs du voyage qu'il entreptend. Il vient à Sparte chez Ménélas. Il y arrive ſur le ſoir. Dès le lendemain il dit ce qui l'amene, & il apprend tout ce qu'il peut apprendre par rapport à ce qui a retardé juſqu'ici le retour de ſon pere. Une heure d'entretien avec Ménélas l'inſtruit pleinement de tout. Il ne lui reſte plus que de ſonger à acquérir de la réputation; ce qui ne s'acquiert ni en un jour ni en deux.

Nous pouvons donc ſuppoſer que Ménélas ayant obligé Télémaque à reſter chez lui pendant un mois entier, le jeune héros employa tout ce tems-là à ſe faire connoître aux Princes & aux Peuples de Sparte.

D'ailleurs, il eſt très-ordinaire aux perſonnes qui ſe trouvent bien chez leur hôte, d'y demeurer plus long-tems qu'ils ne ſe l'étoient propoſé d'abord. La maiſon de Ménélas eſt un palais enchanté. Télémaque ébloui par l'éclat des richeſſes dont cette maiſon eſt remplie, & qui frappe ſes yeux de tous côtés, croit être chez Jupiter. *Tel eſt apparemment le palais de Jupiter Olympien*, dit-il tout bas au fils de Neſtor :

Ζηνός που τοιήδε Ὀλυμπίου ἔνδοθεν αὐλή. *Odyſſ. δ'. 274.*

Les agrémens d'une cour polie, & où l'hoſpitalité eſt exercée par le beau-frere & par la ſœur des Dieux mêmes de l'hoſpitalité, l'éloquence de Ménélas, les charmes d'Hélene, l'attention *Pindare, Ode 3. des Olympioniques,* Τυνδαρίδαις

τε φιλοξένοις ἔδειν καλλιπλοκάμῳ θ' Ἑλένῃ, &c. particuliere de l'hôte & de l'hôteſſe à fournir tous les jours de nouveaux plaiſirs au fils d'Ulyſſe, la douceur de ce breuvage délicieux qu'Hélene ſçavoit apprêter, & qui faiſoit oublier les plus cruelles afflictions, tout cela enſemble n'avoit-il pas aſſez de force pour retenir Télémaque pendant un mois, & pour lui faire oublier le ſoin de retourner ſi-tôt chez lui?

L'empreſſement qu'il a d'y retourner, & qu'il témoigne dès le lendemain de ſonarrivée,ne l'empêche pas de déclarer ouvertement la diſpoſition où il eſt de demeurer auprès de Ménélas beaucoup plus de tems qu'il n'y reſtera. *Fils d'Aſtrée*, lui dit-il, *ne me retenez pas long-tems, je vous en conjure. Aſſis près de vous, j'y paſſerois des années entieres, ſans penſer ni à ma maiſon, ni à mes plus chers parens, tant je prends de plaiſir à vous entendre parler. Vos paroles, vos diſcours m'enchantent. Mais j'ai laiſſé mes gens à Pyle, ils s'ennuyent déja de m'attendre, & vous voulez que je demeure ici pluſieurs jours.* Après cet aveu de Télémaque, eſt-il beſoin qu'Homere diſe lui-même pourquoi il le fait reſter un mois entier à Lacédémone?

Ne peut on pas dire encore que c'étoit à Minerve de hâter ou de différer le retour de Télémaque? C'étoit elle qui l'avoit envoyé chez Ménélas, c'étoit à elle de le rappeller. Minerve régloit tous les pas du jeune héros. En vain Ménélas avoit promis de le renvoyer après onze ou douze jouts; en vain Télémaque ſe propoſoit de ne pas reſter ſi long-tems; la Déeſſe avoit fixé le jour & de l'arrivée d'Ulyſſe à Ithaque, & du retour de Télémaque même. Il étoit néceſſaire de préparer la premiere entrevûe du fils & du pere. Il falloit ménager la ſurpriſe & les tendres mouvemens qui devoient accompagner leur reconnoiſſance mutuelle. Il falloit que le pere fût abſent pendant vingt ans, & il falloit que le fils, après trente jours d'enquêtes inutiles, le trouvât chez lui à ſon retour. C'eſt ce que n'a pas vû le cenſeur d'Homere, & ce que tout lecteur, qui entrera bien dans le ſyſteme de ce Poëte, verra mieux que moi.

Le grand principe de la Théologie d'Homere, c'eſt que les Dieux font tout; que les hommes ne peuvent au plus former que des projets, dont l'exécution dépend abſolument de la volonté

volonté des Dieux. Télémaque avoit peut-eſtre réſolu de ne reſter que trois ou quatre jours chez Ménélas : il y reſte un mois entier, parce que Minerve juge a propos de l'y laiſſer tout ce temps-là. Il ne faut point demander aux Dieux raiſon de leurs décrets. Leur volonté eſt une raiſon ſupérieure à toute raiſon. Pourquoy Télémaque reſte-t-il ſi long-temps chez Ménélas ? c'eſt que Minerve l'a voulu ainſi.

D'ailleurs, Minerve chez Homére n'eſt autre choſe que la prudence. Elle ſe ſépare de Télémaque, après l'avoir accompagné juſques chez Neſtor. Le jeune homme abandonné à lui-meſme pendant quelque temps, oublie le ſoin de ſes affaires, & ſe livre tout entier à la douceur ou des plaiſirs, ou du repos que lui offre la cour de Ménélas. La prudence vient à ſon ſecours ; elle le réveille & le rappelle à ſon devoir.

Après-tout, il ſemble que Minerve avoit elle-meſme prévu l'objection. Ulyſſe, à la fin du treziéme livre, dans l'entretien qu'il a avec cette Déeſſe, en arrivant à Ithaque, luy demande pourquoy elle a fait entreprendre à Télémaque un long voyage, dont elle pouvoit lui épargner les dangers & les fatigues : *Que ne lui annonciez-vous mon retour*, dit-il, *vous qui ſçaviez tout ce qui devoit arriver ! Vouliez-vous qu'errant de tous côtez dans les ſtériles plaines de la mer, il ſouffrît, comme moy, des maux cruels, pendant que ſes biens ſeroient expoſez au pillage !* Ὀδυσσ. ν. verſ. 413.

N'en ſois point inquiet, répond la Déeſſe, *c'eſt moy qui l'ai conduit exprès au lieu où il eſt, afin qu'il y acquît du renom. Il n'a aucunes peines à ſouffrir. Tranquille & heureux chez Ménélas, il goûte un doux repos dans le ſein de l'abondance, où tout ce qu'il peut ſouhaiter luy eſt offert.*

Tout le commencement du XIVe. Livre eſt auſſi une réponſe au ſyſteme ridicule, qui ſuppoſe que Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas.

Minerve vient trouver Télémaque à Lacédémone, νόστου ὑποφήσουσα, c'eſt-à-dire, mot pour mot, *pour le faire reſſouvenir du retour*. Cette expreſſion, *pour le faire reſſouvenir*, donne à entendre que Télémaque commençoit à oublier le ſoin

de retourner chez luy. Or la Déeſſe n'auroit pû raiſonnablément luy reprocher cet oubli dès le ſecond, ni dès le troiſiéme jour qu'il fut arrivé. Au contraire, Télémaque fait paroître beaucoup d'empreſſement pour s'en retourner, il y penſe aſſez de luy-meſme, & il n'a pas beſoin des averiſſemens de Minerve. Il y avoit donc plus de trois jours qu'il eſtoit chez Ménélas, lorſque la Déeſſe vint luy rappeller le *ſouvenir du retour*, auquel il ſembloit ne plus penſer.

Télémaque eſtoit encore au lit, & ne dormoit pas : Minerve luy apparoît, s'approche, & luy dit : *Télémaque, il ne vous ſied plus d'errer dans cette contrée, éloigné de la maiſon paternelle. Vos biens ſont à l'abandon. Vous avez laiſſé chez vous une troupe d'inſolents qui ne connoiſſent aucunes loix. Prenez garde qu'ils ne conſomment toutes vos richeſſes ; qu'ils ne les partagent entr'eux, & qu'il ne vous reſte que le regret d'avoir fait un voyage inutile. Priez Ménélas de vous renvoyer au pluſtoſt : ſinon vous courez riſque de ne plus trouver chez vous votre aimable & vertueuſe mere. Déjà ſon pere lui ordonne d'épouſer Eurymaque ; ſes freres l'y exhortent*, &c. Ce diſcours de Minerve ſuppoſe l'abſence de Télémaque beaucoup plus longue que ne la ſuppoſe le chronologiſte.

Joignez encore à ce diſcours ce que dit Antinoüs dans le livre 16e. lorſque le vaiſſeau qui avoit été armé contre Télémaque, eſt revenu de ſa courſe ſans avoir rien fait. *Tous les jours*, dit-il, *nous avions des eſpions poſtez l'un près de l'autre ſur la pointe des plus hauts rochers. Nous n'avons jamais paſſé la nuit à terre. Le ſoleil n'eſtoit pas pluſtoſt couché que nous mettions à la voile : enſuite fendant les flots avec noſtre frégate legére, nous attendions le retour de l'autre.*

Οὐδυσσ. π'. 364.

Il y avoit plus de quatre jours que Télémaque eſtoit parti, lorſque les conjurez armérent, & allérent l'attendre ſur la route. S'il n'avoit couché que deux nuits chez Ménélas, ils ne l'auroient attendu que pendant trois jours, & Antinoüs n'exagéreroit pas, comme il fait, la perſévérance de ſa troupe, qu'il dit avoir paſſé les jours & les nuits à épier le retour de Télémaque.

DÉTAIL

DES JOURS ET DES NUITS

qui composent la durée de l'action dans l'Odyssée.

Le I. jour fournit matiére au livre . . . . . A.

Le II. au livre . . . . . B.

Le III. le IV. & le V. au livre . . . . . Γ.

Le soir & la nuit du V. avec le VI. au livre . . . Δ.

Le VII. le VIII. & les jours suivants jusqu'au XXXI. au livre . . . . . E.

La nuit du XXXI. au XXXII. & le XXXII. aux livres . . . . . Z. H.

Le XXXIII. aux livres . . . . Θ. I. K. Λ. M.

Le XXXIV. & le commencement du XXXV. au livre . . . . . N.

Le reste du XXXV. & le XXXVI. aux livres Ξ. O.

La matinée du XXXVII. aussi au livre . . . O.

Le reste du jour XXXVII. au livre . . . . Π.

Le XXXVIII. aux livres . . . . . P. Σ.

La nuit du XXXVIII. au XXXIX. au livre T.

& aux 90 premiers vers du livre . . . Υ.

Le XXXIX. au reste du livre . . . . Υ.

& aux livres . . . . . Φ. X.

La nuit du XXXIX. au XL. au livre . . . .Ψ

Le XL. au livre . . . . . Ω.

TABLE

Par où l'on voit à quel vers de chaque Livre commence & finit chacun des jours exprimez dans l'Odyſſée.

Le Jour.	Commence. *Au Livre. Vers.*	Finit. *Au Livre. Vers.*
I.	.A.	.A. . . 423.
II.	.B. . . . 1.	.B. . . 388
III.	.Γ. . . . 1.	.Γ. . . 329.
IIII.	.Γ. . . 404.	.Γ. . . 487.
V.	.Γ. . . 191.	.Γ. . . 497.
VI.	.Δ. . . 306.	.Δ. 786. 842.
VII.	.E. . . . 1.	.E. . . 225.
VIII.	.E. . . 228.	.* * *

Les jours IX. X. &c. juſqu'au XXX. ſont exprimez généralement.

XXXI.	.E. . . 390.	.E. . . 466.
XXXII.	.Z. . 48. 321.	.H. . . 229.
XXXIII.	.Θ. . . . 1.	.N. . . 17.
XXXIV.	.N. . . .18.	.N. . . 35.
XXXV.	.N. . . .93. .O. . . .56.	.Ξ. . . 346. .O. . . 185.
XXXVI.	.O. . . 189.	.O. . . 295.
XXXVII.	.O. . . 494.	.Π. . . 452.
XXXVIII.	.P. . . 1.	.Σ. . . 427.
XXXIX.	.Υ. . . 91.	.Φ. . . 428. .X. . . 497.
XL.	.Ψ. . . 347.	.* * *

CHRONOLOGIE
DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

DENYS d'Halicarnaſſe avoit fait une chronologie ſous le nom de livre des Temps. Ce livre s'eſt perdu ; il ne nous en reſte que le titre, avec une citation d'environ une ligne ; & l'un & l'autre nous ont eſté conſervez par Clément Alexandrin, & c'eſt de-là qu'Euſébe les rapporte.

Je n'ai pas la témérité de vouloir refaire ce livre, mais j'ai raſſemblé tout ce que j'ai pû trouver d'époques, *& particuliérement celles qui ſont plus anciennes que la guerre de Troye*, dans ce qui nous reſte des ouvrages de Denys.

J'en ai dreſſé un Canon chronologique depuis le regne d'Inaque, juſqu'à la ſeptiéme année avant l'Ere vulgaire de N. S. J'y ai joint les ſynchroniſmes tirez du ſeul Denys.

J'ai rapporté tout cela avec une extrême préciſion Je m'y ſuis ſervi, autant qu'il m'a eſté poſſible, des propres termes de l'auteur ; j'ai meſme coté la page ſur chaque époque, afin que l'on ne s'en fie pas a moy, & qu'il ſoit aiſé de me réfuter par Denys meſme, ſi je me trompe.

Henri Glaréan en 1532. a donné au public une chronologie de Denys d'Halicarnaſſe ; elle eſt au gouſt de tout le monde, & je n'entreprends nullement ce petit ouvrage pour diminuer le mérite du ſien. Mais en général nos deſſeins ſont très-différents.

Glaréau fait une chronologie en forme & par colonnes ; il la tire de Denys, de Tite-Live & d'Euſébe ; il y joint les rois de Juda, d'Iſraël, des Médes, des Perſes, des Macédoniens. Il donne un catalogue de tous les Conſuls, Dictateurs, Décemvirs, & Tribuns militaires de la République pendant les premiers 67. ans. Mais il commence ſeulement à la priſe de Troye, & finit par l'an de Rome 311.

Et moy je voudrois donner une idée de tout le livre des Temps de Denys d'Halicarnaſſe, ſuivant ce qui s'en peut trouver dans l'auteur & dans ceux qui le citent. Ce n'eſt ici proprement qu'un eſſay de reſtituer le livre des Temps de ces auteurs.

Denys parle des anciens barbares qui ont habité l'Italie de tout temps, & avant qu'il y entrât des peuplades Grecques. J'ai déterré dans les antiquitez Romaines une ſuite de 22. générations Grecques avant la priſe de Troye. J'y ai trouvé des époques Romaines marquées par avance, & hors de leur place. Il s'y en eſt rencontré de l'hiſtoire étrangere. J'ai profité auſſi des extraits ou fragments de Denys, qui n'eſtoient pas encore publiez du temps de Glaréan. Ainſi tout cela m'eſt particulier; & je donne cela meſme par forme de diſſertation, & non pas de Canon chronologique. C'eſt une eſpéce de petit abrégé en forme d'hiſtoire, par un choix d'événements ſinguliers & extraordinaires que j'ai toûjours ſuivis depuis Inaque juſqu'à N. S.

Denys écrivoit juſtement l'an 7. avant l'ere vulgaire de N. S. & c'eſt préciſément l'année d'avant l'ere véritable de N. S.

Il n'eſt point ici queſtion, quant à préſent, d'examiner quelle eſt la meilleure chronologie. Il ne s'agit que de celle de Denys d'Halicarnaſſe. Nous voulons ſçavoir ſes opinions bonnes ou mauvaiſes, & nous fonder uniquement ſur ſon autorité. Il ne faut pas mêler les penſées de cet auteur avec celles d'autruy; & l'on doit faire attention ſur-tout à ne les pas confondre avec ceux qu'il cite, & qui ne ſont pas de ſon ſentiment.

Il y auroit de bonnes choſes à faire ſur la chronologie de Denys. La premiere de donner ſon Canon tout pur. La ſeconde d'y joindre tous les ſynchroniſmes. La troiſiéme choſe ſeroit de commenter cette chronologie. La quatriéme de la critiquer; la conférer avec celle des autres & la corriger. La cinquiéme, d'y ajoûter un ſupplément. Ce ſont des projets différents, mais tous conſécutifs & liez enſemble.

Il eſt impoſſible de renfermer tout cela dans une ſeule diſſertation Académique; ainſi contentons-nous de donner le Canon: c'eſt ce qu'il y a de principal.

CANON CHRONOLOGIQUE

De Denys d'Halicarnasse.

Dates par générations.

1. Inaque Argien est fils de l'Ocean, p. 20.
2. Aizeïe & Phoronée sont les premiers Rois du Péloponnése, p. 9.
3. Lycaon I. est fils d'Aizéïe, Niobe est fille de Phoronée, p. 9. 14.
4. Pélasge I. est fils de Niobe; il épouse Déjanire, p. 9.
5. Lycaon II. est fils de Pélasge I. & de Déjanire, p. 9.
6. Oinotrus est un des vingt-deux fils de Lycaon II. p. 9.
7. Pélasge II. est fils de quelqu'un des vingt-deux. C'est une conséquence.
8. Lariſſa est fille de ce Pélasge II. *Pausan.* l. 2. v. 23.
9. Phélasge III. Achaïus & Phtius sont fils de Ménippe fille du Pénée, p. 22.
10. Phrastor est fils de ce troisiéme Pélasge & de Ménippe fille du Pénée, p. 22.
11. Amyntor est fils de Phrastor, p. 22.
12. Teutamidès est fils d'Amyntor, p. 22.
13. Nanas est fils de Teutamidès, p. 22.
14. *Deucalion* est fils de Prométhée & de Clyméne, fille de l'Océan, p. 14.
15. Hellen, p. 229. il est fils de Deucalion, mais Denys ne le dit point.
16. Amphictyon est fils d'Hellen; c'est Denys qui le dit, p. 229.
17. Dardan est fils d'Electra, fille d'Atlas, p. 49.
18. Erichthonius est fils de Dardan, & de

Batéïa fille de Teucer, p. 50.

19. Tros eſt fils d'Erichthonius, & de Callihoé fille du Scamandre, p. 50.

20. Aſſaracus eſt fils de Tros, & d'Acalis fille d'Eumédes, p. 50.

21. Capys eſt fils d'Aſſaracus, & de Clytodora fille de Laomédon, p. 50.

22. Anchiſe eſt fils de Capys & de la Nymphe Naïs, p. 50.

Dates par années.

6. E'née eſt fils d'Anchiſe & de Vénus, p. 50.

1185.

1179. 30. Aſcagne eſt fils d'E'née & de Créüſe fille de Priam, p. 172.

1141. 29. Sylvius Puſtumus eſt fils d'E'née, & de Lavinia fille de Latinus, p. 56.

1112. 31. E'née II. eſt fils de Sylvius, p. 57.

1081. 51. Latinus II. p. 57. Il eſt fils d'E'née II. Denys ne le dit pas poſitivement, mais il l'inſinuë, & tout le reſte eſt une ſuite de pere en fils. Denys l'inſinuë.

1030. 39. Alba, p. 59.

991. 26. Capetus, p. 57.

965. 28. Capys II. p. 57.

937. 13. Calpetus, p. 57.

924. 8. Tibérinus, tué dans un combat ſur le Tibre, luy donne ſon nom, p. 57.

916. 41. Agrippa, p. 57.

875. 19. Allabius. Il fut tyran, foudroyé & noyé par un déluge, p. 57.

856. 37. Aventin qui a donné le nom au mont Aventin, p. 57.

819. 23. Procas, p. 57.

796. 42. Amulius. Il s'empare du Royaume de ſon frere aiſné, p. 57.

754. 1. Numitor, frere aiſné d'Amulius, eſt rétabli par les fils de ſa fille, p. 57.

Ilia

Ilia Veſtale, fille de Numitor, p. 57. 62.
Rhea Ilia, p. 62. ſœur d'Aigeſtus, p. 62.

753. 37. 37. *Romulus* & Remus enfants d'Ilia, p. 57.

716. 38. 1. Interregne d'un an, p. 61. 119. . . . . *Fin des E'néades.*

715. 39. 43. Numa Pompilius, fils de Pompilius Pompo, p. 61 120.

672. 82. 32. Tullus Hoſtilius, petit-fils d'Herſilia, p. 61. 136. 176.

640. 114. 24. Ancus Marcius, fils d'une fille de Numa, p. 61. 176. 184. 212.

616. 138. 38. L. Tarquinius Priſcus, autrefois Lucumon, fils de Démaratus, p. 61. 184. 206. 211.

578. 176. 44. Servius Tullius, fils poſtume de Tullius Corniculanus & d'Ocriſſa, p. 61. 206. 242.

534. 220. 25. L. Tarquinius Superbus, petit-fils de Priſcus, p. 61. 211. 212.

509. 245. *Le premier Conſulat*, L. Junius Brutus, L. Tarquinius Collatinus, p. 277.

508. 246. La Cenſure eſt rétablie, p. 293.

507. 247. La guerre & la paix avec Porſenna. Coclès, Scévola, Clélie, p. 293.

498. 256. Le premier Dictateur, T. Larcius. C'eſt environ 400. ans avant Sylla, p. 336. 340.

496. 258. Tarquin le Superbe meurt à Cumes, après 14. ans de guerre, p. 358.

494. 260. La retraite au mont Sacré, l'an de Rome, 260. p. 367. 375. Denys convient avec Varron.

493. 261. Les premiers Tribuns du peuple, & les premiers E'diles Plebéïens, p. 378. 410. 411.

492. 262. Les Tarquins bannis de Rome, remuent à

Cumes contre les Romains, 418. 426.

491. 263. Marcius Coriolanus cabale contre les Tribuns du peuple, p. 434.

488. 266. Coriolan léve le siége de Rome à la priére de sa mere; il est assassiné par les Volsques, p. 523. 528.

486. 268. Spurius Cassius, trois fois Consul, se veut faire roy, p. 537.

477. 277. Bataille de Crémére où les Fabiens sont tuez par les Véïens, p. 577.

460. 294. L. Quintius Cincinnatus à la charruë, est fait Consul, deux ans après Dictateur, & deux fois, p. 644. 650.

301. 451. 303. Les Décemvirs & la Loy des 12. Tables, p. 680. Ce fut l'an de Rome 303. Denys, p. 676.

449. 305. La mort de Virginie, p. 718. La retraite au mont Aventin, p. 724.

305. Le Consulat de Valérius & d'Horatius. Les Plébiscites, p. 725.

307. 445. 309. Le Consulat est refusé aux Plébéïens, p. 730.

308. 444. 310. Les premiers Tribuns militaires abdiquent après 73. jours, p. 736.

309. 443. 311. Fin de l'onziéme Livre de Denys d'Halicarnasse, p. 757. Les neuf autres sont perdus.

362. 390. 364. Prise de Rome par les Gaulois. C'est l'an 120. de la République. Denys, p. 60.

472. 280. 474. C. Fabricius mépriſe les offres de Pyrrhus roy des E'pirotes, p. 744.

488. 264. 490. La premiere guerre Punique. C'est l'an troisiéme de la 128.e Olympiade, p. 7. Denys y finissoit.

722. 30. 724. Denys vient à Rome sous Auguste, incontinent après la fin des guerres civiles, p. 6.

745. 7. 747. Denys écrit sous le Consulat de Claudius Nero II. & de Calpurnius Piso, p. 3. Et Denys adjoûte que c'est l'an de Rome 745. C'est 747. selon Varron.

752. 754. E're vulgaire de N. S. selon Varron. C'est l'an 752. selon Denys.

Tout le monde fait l'éloge de l'exactitude de Denys d'Halicarnasse en matiére d'histoire, de chronologie & de critique. Scaliger, en ses animadversions sur Eusébe, page 4. le met au-dessus d'Ephore, de Thallus, de Théopompe, de Castor, d'Eratosthéne, & de tous les chronologistes.

Gérard Vossius a bien prouvé qu'il y a trois historiens Grecs du nom de Denys d'Halicarnasse. Le premier, du temps de Polybe, qui le dit, liv. 14. On ne sçait s'il nous reste quelque chose de ses ouvrages. Le second est le nostre, qui écrivoit sous Auguste. Le troisiéme, surnommé le Sophiste & le Musicien, écrivoit sous Hadrien, dit Suidas.

Ce troisiéme avoit fait l'histoire de la Musique en XXXVI. livres, les commentaires de la Musique en XXIV. livres, les Institutions de la Musique en XXII. Il avoit encore composé d'autres ouvrages de Musique. Il y parloit de celle de Platon, des joueurs de fluste, des joueurs de cithare ou guitare, & de toutes sortes de poëtes. *Voyez Suidas.*

Le livre de l'Interprétation, qui est attribué par plusieurs sçavants à Démétrius Phaléréus, est nommément cité comme d'un Denys d'Halicarnasse, dans les scholies Grecques sur Aristophane aux Nuées, & par Henri de Valois en ses notes sur les extraits de Nicolas de Damas, pag. 85.

Tout le second tome des ouvrages imprimez avec nostre Denys d'Halicarnasse, pourroit bien estre d'un autre.

Il y a un Denys d'Halicarnasse qui a le prénom d'Ælius dans Photius, ch. 152. où il donne l'extrait de son *Lexicon* des mots Attiques, & dans Volsius, au titre de sa version de la vie d'Isocrate. Cette vie fait partie du second tome attribué à nostre Denys II. Toutes les autres matiéres de ce second tome

reſſemblent fort à celle-là. Le prénom d'Ælius conviendroit bien à Denys III. à cauſe d'Hadrien qui le portoit, & qui ſemble avoir eſté ami & protecteur, ou patron de ce Denys.

Voſſius dit que Denys III. eſt un des deſcendans de Denys II. Il eſt aiſé de confondre leurs ouvrages ; ou pluſtoſt on les attribue tous à noſtre Denys II. qui eſt le plus connu.

Quoy qu'il en ſoit, on tire peu de ſecours du ſecond tome, pour le rétabliſſement du livre des Temps. Il y a pourtant une ſuite de ſoixante-dix Archontes dans la vie de l'orateur Deinarque. Il y en a auſſi à ramaſſer dans les vies d'Iſocrate, de Démoſthéne, d'Ariſtote & des autres. Mais on a d'ailleurs les ſuites aſſez exactes de tous les Archontes, & particuliérement dans Lydiat ſur les marbres de Paros. Mon but n'eſt pas de faire ce qui eſt déja fait.

Il y a peu à douter que le Livre des Temps ne ſoit de noſtre Denys II. dont il nous reſte XI. livres d'hiſtoire Romaine, du nombre de XX. qu'il avoit faits. Porphyrogénéte nous a conſervé quelques extraits des IX. livres perdus, mais c'eſt très-peu de choſe.

Denys avoit fait luy-meſme en V. livres l'abregé des XX. ſous le titre de *Synopſe* ou *Conſpect*. Nous ne les avons plus.

Photius avoit lû tout cela. Il donne l'extrait des XX. livres, ch. 83. & des V. de la *Synopſe*. ch. 84.

Il ſemble, dit Photius, que Denys, dans ſa *Synopſe* des XX. livres d'hiſtoire, ſe ſurpaſſe luy-meſme pour l'exactitude ; mais il ſe paſſe de l'agrément, afin de n'aller qu'à l'utile. Il ne dit pas un mot que de néceſſaire. On diroit qu'il rend des arreſts ; c'eſt comme un écho qui ſort ſans rien de ſuperflu, en termes concis, compoſez & ſignificatifs ; ce qui le rend un peu dur à l'oreille. Stile au reſte non mal-propre à un abrégé, mais qui ne conviendroit pas à une hiſtoire complette & étendue.

Ainſi Photius nous donne l'idée de cette *Synopſe*, comme d'un vray chef-d'œuvre de critique. Il ſemble qu'il nous ait voulu preſcrire quel doit eſtre le ſtile en ces matiéres.

Henri Eſtienne, dans ſes notes ſur Denys, ch. 5. & 7. n'a point entendu cela. Il accuſe Photius de juger mal, &

ſoupçonne qu'il y a des fautes d'écriture. Mais c'eſt qu'Eſtienne eſt plus verſé dans la grammaire que dans les abrégez de chronologie.

Caſaubon ſon gendre, qui a fait auſſi des remarques ſur Denys, eſt plus du meſtier. Il dit ſur la page 58. que les écrivains de catalogues ſont ſecs & décharnez ; & ſur la page 60. qu'un Canon de chronologie eſt comme la regle d'un charpentier. Elle ſert, comme dit Denys, à diriger les temps. Les auteurs d'hiſtoires Attiques écrivoient en ce ſtile.

La *Synopſe* de Denys eſtoit peut-eſtre ſon livre des Temps que nous cherchons. Il dit luy-meſme, pages 60. & 61. qu'il avoit compoſé un ouvrage, où il prouvoit que les regles d'Eratoſthéne ſont ſans faute, & qu'il faut les ſuivre. Il adjoûte qu'il avoit enſeigné dans le meſme livre, la maniére de rapporter la chronologie Romaine & la Grecque ; qu'il y avoit fait voir que Rome avoit eſté fondée la premiere année de la VIIe Olympiade, la premiére année de l'Archontat décennal de Charops ; que les ſept rois de Rome ont regné chacun autant que l'on dit ici, & que leur nombre total eſt de 244 ans.

Caſaubon, ſur cet endroit, ne doute point que Denys n'entende parler de ſon livre des Temps. Il adjoûte que Clément Alexandrin cite ce livre des Temps en plus d'un endroit ; mais je ne l'y ai pû trouver qu'en un ſeul.

La matiére du livre des Temps ſemble aſſez la meſme que celle de la *Synopſe*. C'eſt de la chronologie, ſoit pour l'uſage ordinaire, ſoit technique. Elle eſt également & pour les Grecs & pour les Romains. La *Synopſe* contenoit v. livres. Ce titre convient à un livre des Temps, & l'un des v. livres eſtoit probablement un canon des temps.

Il faut remarquer ce que Denys nous apprend ici ſur Eratoſthéne. Il nous dit en paſſant, que leurs deux chronologies ſont la meſme.

Nous avons de Clément Alexandrin, que l'on appelle avec raiſon le Varron des Chreſtiens, dix canons d'Eratoſthéne avec ſon époque d'Homére. Le premier de ces Canons commence à la priſe de Troye. Cela nous doit eſtre d'un grand ſecours pour

le rétabliſſement du livre des Temps de Denys après la priſe de Troye.

Eratoſthéne finit ſon canon à la mort d'Alexandre le Grand. Denys ne cite Eratoſthéne qu'une fois poſitivement, & c'eſt ſur la premiére olympiade. Mais il le ſuit tacitement ſur la priſe de Troye, ſur l'an de Lycurgue, pag 113. 122. ſur l'an de l'entrée de Xerxès en Grece, pag. 559. 684. ſur les dominations Athénienne, Lacédémonienne & Thébaine, pag. 389. 684. 685. Ainſi Denys ſe dirige par Eratoſthéne.

C'eſt un plaiſir, ou pluſtoſt un bonheur ineſpéré, d'avoir trouvé une chronologie Grecque dans ce que Denys avoit donné pour des antiquitez Romaines.

Tout ce que l'on ſçait du livre des Temps poſitivement, c'eſt que Denys y enſeignoit que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.

Aucun moderne n'a entendu ce paſſage. Tous les traducteurs & tous les critiques ſe ſont imaginez que les Hellénes eſtoient ici les Grecs, & ils ont mis *Græci* en Latin.

J'ai fait voir par une diſſertation précédente, qu'ils ſe trompoient, & que le ſens de Denys eſt que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen.

J'ai montré par un grand nombre d'exemples, que cette faute de mettre toûjours *Græci*, quand il faut *Hellenes* au Latin, eſt très-ordinaire aux traducteurs.

J'adjoûte ici qu'ils l'ont faite auſſi dans Denys, liv. 1. pag. 22. en diſant que les Pélaſges ont eſté chaſſez par les Hellénes ou Grecs. Il ne falloit point adjoûter *ou Grecs*; il n'eſt point dans Denys: il ne l'y faut point auſſi, puiſque les Pélaſges eux-meſmes étoient des Grecs, mais ils n'eſtoient pas des Hellénes.

C'eſt le ſeul endroit où Denys ait parlé des Hellénes en particulier. Le mot par-tout ailleurs y ſignifie les Grecs en général. Les interprétes y auroient fait la faute pluſieurs fois, s'ils en avoient eu occaſion; & l'on trouvera, ſi l'on y prend garde, qu'ils y ſont preſque toûjours tombez dans les meilleurs auteurs.

En traitant cette queſtion à propos de chronologie, j'ai

voulu chercher si Denys d'Halicarnasse, dans ses antiquitez Romaines, n'auroit point quelque part répété la mesme chose, ou prouvé qu'Inaque est plus ancien qu'Hellen. J'ai eu le bonheur d'y déterrer les époques d'Inaque & d'Hellen. J'y ai de plus découvert une suite de vingt-deux générations depuis Inaque jusqu'à la prise de Troye. J'y ai remarqué que Denys a tout-à-fait adopté la chronologie d'Eratosthene, qui s'estend depuis la prise de Troye, jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand.

J'ai trouvé dans Denys que toute l'Italie que l'on appelle la grande Grece, avoit reçû de tout temps des peuplades Grecques; qu'Oinotrus, Dardanus, E'née, les Oinotriens, les Troyens, les Albins, Romulus mesme & les Romains estoient Grecs; & que toutes ces véritez, qui passent pour des paradoxes, estoient bien prouvées par l'histoire de Denys.

C'est ce qui m'a fait concevoir le dessein de donner une suite complette de toute la chronologie d'un critique si excellent.

Je ne dois pas taire une utilité singuliére qui résulte de cette dissertation.

Censorin qui passe pour un chronologiste tout-à-fait judicieux, met Inaque 400. ans avant Cécrops, comme je crois l'avoir bien prouvé par une autre dissertation.

Denys place aussi Inaque 400. ans avant Cécrops.

Censorin s'estoit contenté de dire en général, qu'Inaque estoit environ 400. ans avant Cécrops, mais Denys nous fournit ce nombre tout juste par générations en détail. Il nomme douze générations entre Inaque & Nanas, contemporain de Cécrops. Cela fait donc précisément 400. ans. en comptant trois générations pour 100. ans, suivant la regle reçûë parmi les chronologistes.

Il est vray que Denys ne parle point de Cécrops, mais il nomme Nanas, & le *synchronisme* entre Nanas & Cécrops est ici tout-à-fait prouvé.

Cette découverte de douze générations dans Denys est nouvelle; & rien n'est plus utile pour aider à remplir l'excellent canevas que Censorin ne nous a tracé qu'en gros, de la chronologie Grecque.

La chronologie ne se perfectionne qu'en remontant. On a remonté d'abord avec certitude jusqu'à la premiére Olympiade. On a tâché de fixer ensuite un peu plus de 400. ans, en rétrogradant de-là jusqu'à la prise de Troye, & ensuite jusqu'à Cécrops. Il s'agit aujourd'huy d'un autre intervalle d'environ 400. ans, pour monter depuis Cécrops jusqu'à Inaque. Et cela se trouve prouvé par le concours des autoritez de Denys & de Censorin.

Denys d'Halicarnasse faisoit profession d'étudier l'antiquité: il aimoit les anciennes fables & la chronologie.

Quand un critique mépriſe les anciennes fables, il s'accuse d'ignorer ce qu'il doit sçavoir. Platon est persuadé que l'on ne peut avoir trop de respect pour ces précieux débris de l'antiquité. Pline pour comble d'éloges à la Grece, dit qu'elle est la mere des lettres & de toute la *fabulosité*. Les fables Grecques contiennent les plus anciennes histoires, & les véritables origines des Grecs.

Les épines de chronologie sont d'un usage merveilleux pour ceux qui sçavent les manier. Les plus grands hommes, Denys, Varron y ont trouvé des délices. Les Scaliger, les Pétau ont cru que la Chronologie est la souveraine critique. C'est la seule voye qui nous reste aujourd'huy pour démêler la vérité historique dans l'antiquité Grecque & dans les fables mesmes.

Jamais personne n'avoit soupçonné que l'on pût trouver dans Denys une suite de 22. générations depuis Inaque jusqu'à la prise de Troye. Voilà du moins ce que cette dissertation a de particulier.

Le concours de Denys avec Censorin pour les 400. ans d'intervalle entre Inaque & Cécrops, est encore une chose que je crois d'une extrême utilité pour le restablissement de la chronologie Grecque.

RESTITUTION

RESTITUTION CHRONOLOGIQUE D'UN ENDROIT DE CENSORIN.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

JE veux tenter la reſtitution d'un endroit de Cenſorin, d'où ſemble dépendre toute la chronologie des temps fabuleux. C'eſt dans ſon livre *de die natali*, ch. 21. en y expliquant le fameux paſſage de Varron touchant les trois temps de la chronologie payenne, qui ſont l'inconnu, le fabuleux & l'hiſtorique.

Varron, dit cet auteur, enſeigne qu'il y a trois ſortes de temps en chronologie. Le premier commence avec les hommes, & va juſqu'au premier déluge; & parce que ce temps eſt ignoré, on l'appelle inconnu, ἄδηλον. Le ſecond s'eſtend depuis ce premier déluge, juſqu'à la premiére Olympiade, & il eſt appellé fabuleux, μυθικὸν, parce qu'on y rapporte beaucoup de choſes fabuleuſes. Le troiſiéme dure depuis la premiére Olympiade juſqu'à nous, on l'appelle hiſtorique, parce que les choſes qui s'y ſont paſſées ſont la matiére des hiſtoires véritables. *Varro tria diſcrimina temporum eſſe tradit. Primum ab hominum principio ad cataclyſmum priorem, quod propter ignorantiam vocatur* ἄδηλον. *Secundum à cataclyſmo priore ad Olympiadem primam, quod, quia in eo multa fabuloſa referuntur,* μυθικὸν *nominatur. Tertium à primâ Olympiade ad nos, quod dicitur* ἱστορικὸν, *quia res in eo geſtæ veris hiſtoriis continentur.*

Le premier temps, pourſuit Cenſorin, ſoit qu'il ait commencé, ſoit qu'il ait toûjours eſté, ne peut point eſtre déterminé préciſément à un certain nombre d'années. Le ſecond n'eſt point connu avec toute ſorte de certitude; mais cependant on croit qu'il a duré environ 1600. ans. *Primum tempus, ſive habuit initium, ſive ſemper fuit, certè quot annorum ſit, non poteſt comprehendi. Secundum non planè quidem ſcitur,*

ſed tamen ad mille circiter & ſexcentos annos eſſe creditur.

Le temps fabuleux, ſelon Cenſorin, a donc duré environ 1600. ans. Il a commencé au premier déluge : c'eſt ainſi que Cenſorin nomme le déluge d'Ogyge, pour le diſtinguer du déluge de Deucalion, & il a fini à la premiere Olympiade.

Cet auteur ſubdiviſe après cela les 1600. ans en pluſieurs moindres temps ou eſpéces d'âges. Il y a, dit-il, environ 400. ans depuis le premier déluge, qui eſt celuy d'Ogyge, juſqu'au régne d'Inachus. *A priore ſcilicet cataclyſmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Ce premier intervalle fabuleux commence donc à Ogyge, & le ſecond doit commencer à Inachus. C'eſt Cenſorin qui le dit poſitivement.

Il s'enſuit de-là néceſſairement, ſelon cet auteur, qu'Inachus a commencé ſon regne 1200. ans avant la premiére Olympiade. Car Ogyge avoit commencé 1600. avant la premiére Olympiade. Inaque eſt 400. ans après Ogyge. Inaque a donc commencé 1200. ans avant la premiére Olympiade.

Cependant au lieu de 1200. ans, le texte dit 400. Les termes ſont : Et de-là juſqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400. ans. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis.*

Il n'y a perſonne qui ne doive voir qu'il manque-là 800. ans. Ainſi c'eſt une faute de copiſte, l'auteur autrement ſe contrediroit : 400. ans & 400. ne font que 800. ans, & il en falloit 1600. il manque donc encore 800. c'eſt une reſtitution à faire.

La choſe ſeroit aiſée, ſi au lieu de lire 1600. ans pour tout le temps fabuleux, on n'en mettoit que 800. Mais il s'enſuivroit qu'il n'y auroit que 400. ans entre Inaque & la premiére Olympiade, ce qui n'eſt pas ſoûtenable ; & nous allons voir que Cenſorin, ſuivant ſon propre texte, où il cite Eratoſthéne, en met davantage.

Une autre maniére ſeroit de lire : de-là juſqu'à la premiére Olympiade 1200. ans, au lieu de 400, *anni mille & ducenti*, & non pas *paulo plùs quadringentis*. Mais premiérement ces

termes se ressemblent trop peu pour avoir esté pris les uns pour les autres par des copistes. Et en second lieu, nous allons voir que cette restitution de 1200. au lieu de 400. ne vaudroit rien, parce qu'Eratosthéne, que Censorin cite, met aussi 400. & qu'il les faut, ou environ, entre la prise de Troye, & non pas entre Inaque & la premiére Olympiade. Cela nous montre aussi que Censorin avoit parlé de la prise de Troye, & que c'estoit l'époque d'un de ses intervalles des temps fabuleux.

Je n'ai point trouvé de diverses leçons sur cet endroit de Censorin. Toutes les éditions sont uniformes à cet égard, & celles qui ont des notes & des recueils de diverses leçons n'en marquent point ici.

Les manuscrits de cet auteur sont rares : je n'en ai point trouvé à la bibliothéque du Roy. Mais quand il y en auroit, & que la faute seroit dans tous, je ne m'en étonnerois pas. On sçait assez qu'ordinairement tous les manuscrits viennent d'un seul, qui n'est pas l'original, quoyqu'ancien, & qu'ils l'auront tous copié, s'il avoit la faute. Il suffit donc qu'il soit visible qu'elle n'est point de Censorin, & que, par conséquent il faut la corriger dans son texte. A la bonne heure, si dans la suite il se peut trouver des manuscrits qui confirment le rétablissement de l'ancien texte ; mais de soy-mesme, j'espére que la chose va devenir si claire, que ce fatras de leçons & d'érudition ne la feroit qu'embarrasser.

Personne jusqu'ici ne s'est apperçû qu'il manquoit-là 800. ans : mais plusieurs ont bien vû qu'il y falloit corriger quelque chose au texte. Le P. Pétau a cru que la faute venoit de Censorin & non pas de ses copistes. Thomas Lydiat, au lieu de 1600. ans, a voulu restituer 1400. & dresser un nouveau plan. Henri Lindenbroge a douté s'il ne falloit point mettre 1020. ans au lieu de 1600. Gérard Vossius a cru qu'il n'y avoit point de faute au texte, & que cette chronologie se pouvoit soutenir. Marsham a restitué le quatriéme intervalle, & n'a rien dit des autres.

Pour moy je prétends qu'il n'y a rien à effacer au texte, & que par conséquent le nombre des 1600. ans au total est bon,

mais qu'il faut adjoûter 800. ans au détail, & que c'eſt une obmiſſion de deux intervalles chacun de 400. ans.

Il faut commencer par établir la bonne opinion. Nous propoſerons les autres enſuite par forme d'objections ponr les réfuter.

Il y a toute apparence que les 800. ans qui manquent, eſtoient auſſi partagez par moitié, & que tout le temps fabuleux, ſelon Cenſorin, eſtoit compoſé méthodiquement de quatre fois 400. ans.

L'auteur nous a déja fourni le premier eſpace. *A priore ſcilicet cataclyſmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Voici donc comme je crois qu'il faut reſtituer les deux ſuivants : *Hinc ad Cecropis primi regnum in Atticâ, anni quoque circiter quadringenti* : de-là juſqu'au regne de Cécrops I. à Athénes il y a auſſi environ 400. ans.

Hinc ad captam Trojam, anni paulo minùs quadringentis : de-là juſqu'à la priſe de Troye il y a un peu moins que 400. ans.

Le quatriéme eſpace nous eſt fourni tout entier par Cenſorin meſme, & n'a beſoin d'aucune reſtitution : *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis.*

Ainſi le premier & le dernier intervalle ſont de l'ancien texte ſans y rien changer. Je reſtitue le ſecond & le troiſiéme tout de ſuite entre les deux autres, où le copiſte les avoit obmis.

Tout le monde voit que le *circiter* du premier eſpace eſt rélatif au *quoque circiter* du ſecond eſpace, & que le *paulo minùs* du troiſiéme eſtoit demandé naturellement par le *paulo plùs* du quatriéme.

La répétition des mots *hinc*, *ad*, qui ſe trouvent trois fois, & au commencement de la phraſe, aura ſans doute fait manquer le copiſte, d'autant plus que le *quadringenti* eſtoit auſſi par tout répété.

Il ne me reſte plus qu'à faire voir trois choſes.

La premiére, qu'Inaque vivoit environ 400. ans avant Cécrops.

La ſeconde, que Cécrops vivoit un peu moins de 400. ans avant la priſe de Troye.

La troiſiéme, que Troye a eſté priſe un peu plus de 400. ans avant la premiére Olympiade.

Commençons par l'intervalle qui eſt le plus proche de nous. Les démonſtrations chronologiques ſe doivent toûjours faire en rétrogradant. C'eſt une regle que Cenſorin nous va luy-meſme apprendre.

Il n'y a point de meilleure preuve du ſentiment d'un auteur, que celle qui ſe tire de l'auteur meſme. Cenſorin nous va faire ſentir au doigt & à l'œil, que la priſe de Troye eſtoit l'époque où commençoit ſon quatriéme eſpace fabuleux, & par conſéquent où finiſſoit auſſi le troiſiéme.

Voici les propres termes de Cenſorin : « De-là, (c'eſt-à-dire depuis la priſe de Troye, & non pas depuis Inachus) juſqu'à la premiére Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans ; « & quelques auteurs ont voulu déterminer plus préciſément ces « ſeuls 400. ans, parce que, quoyqu'ils ſoient les derniers du « temps fabuleux, ils ſont pourtant les plus proches, & la mé- « moire en eſt plus fraiſche. » *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis, quos ſolos, quamvis mythici temporis poſtremos, tamen quia à memoriâ ſcriptorum proximos, quidam certiùs definire voluerunt.*

Il s'agit donc ici des derniers 400. ans du temps fabuleux ; & perſonne ne doute que les 400. ans, depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade, ne ſoient les derniers du temps fabuleux. Mais afin qu'il ne ſoit pas poſſible d'en douter, Cenſorin va nous expliquer quels ſont les noms & les opinions de ces auteurs, par où nous verrons que certainement ils ne s'entendent pas depuis Inachus, mais depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade. Soſibius, dit-il, met 395. ans. Eratoſthéne 407. Timée 417. Arétès 514. & beaucoup d'autres diverſement. Et cette diverſité meſme fait voir l'incertitude de la choſe : *Et quidem Soſibius ſcripſit eſſe 395. Eratoſthenes autem 407. Timæus 417. Aretes 514. & præterea multi diversè ; quorum ipſa diſſenſio incertum eſſe declarat.*

Nous n'avons plus Soſibius, ni Timée, ni Arétès ; mais nous avons encore l'endroit d'Eratoſthéne, qui eſt un de ces

auteurs citez par Cenſorin. Il met juſtement 407. ans depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade : c'eſt donc auſſi ce que Cenſorin avoit mis, & non pas depuis Inachus. Rien n'eſt plus poſitif pour confirmer ma reſtitution ; & ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'Eratoſthéne ne dit pas ſimplement 407. ans. On auroit pû ſoupçonner qu'il y auroit quelqu'erreur dans cette ſomme totale ; mais il détaille par le menu & par les regles, que depuis la priſe de Troye juſqu'aux rois Héraclides, il y a 80. ans ; de-là juſqu'aux colonies Ioniennes, 60. ans : de-là juſqu'à l'etabliſſement de Lycurgue pour tuteur, 159. ans : de-là juſqu'à la premiere Olympiade, 108. ans. Et tout cela eſtant aſſemblé, fait préciſément les 407. ans Ainſi c'eſt une démonſtration par les regles de Chronologie, & non pas une ſimple affirmation de nombre total en gros. On ne peut donc pas douter qu'Eratoſthéne n'ait compté 407. ans entre la priſe de Troye & la premiére Olympiade.

Rien n'eſt plus fameux dans la chronologie profane, que ces regles d'Eratoſthéne. C'eſt le ſçavant Clément d'Alexandrie, Strom. 1. pag. 246. qui nous les a conſervées, & Scaliger les a fait imprimer par formes de regles ou canons en ſon recueil Grec d'hiſtoires, pag. 396. Eratoſthéne eſt le plus ancien chronologiſte Grec après les marbres d'Arundel : & ſa chronologie eſtoit la mieux reçue de toutes celles des Grecs avant que nous connuſſions le Parien.

Cenſorin nous dit poſitivement que Soſibius, Timée & Arétès parloient du meſme eſpace de temps qu'Eratoſthéne. Ce n'étoit donc pas depuis Inachus, mais depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade. Et voilà quatre témoins au lieu d'un.

Cenſorin a raiſon de mettre ces intervalles au nombre des temps fabuleux, ou qui ne ſont pas tout-à-fait connus. Il parle juſte, quand il conclud que c'eſt cette diverſité d'opinions qui eſt une preuve certaine de l'incertitude de la choſe. Voilà pourquoy il dit un peu plus de 400. ans, & n'oſe pas déterminer une année préciſe.

Tout le monde preſque en revient au point de Cenſorin,

c'eſt-à-dire, à un peu plus de 400. ans. Euſébe en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. dit en propres termes, qu'en remontant depuis la premiére Olympiade juſqu'à la priſe de Troye, vous trouverez par aſſemblement la ſomme totale de 408. & que les chronologies Grecques contiennent ce nombre, ὡς αἱ παρ' Ἕλλησι τῶν χρόνων ἀναγραφαὶ περιέχουσι. Le meſme Euſébe ailleurs dit tantoſt 405. tantoſt 406. tantoſt 408. ans. Syncelle dit 405. On prétend que Calliſthéne, Ephore & Tatien mettent 407. Apollodore, Diodore, Denys d'Halicarnaſſe & Solin diſent 408. Velléius Paterculus 415. Thraſylle 417. le Parien 433. Dicéaque 436. C'eſt donc tous comme Cenſorin, qui dit un peu plus de 400. ans.

Nos modernes les plus exacts parlent auſſi de la meſme maniére.

Scaliger cite E'ratoſthéne pour ſon opinion, parce qu'il le prend dans Clément Alexandrin, mais il ne s'eſt point apperçû qu'E'ratoſthéne diſoit la meſme choſe dans Cenſorin, & il n'a oſé citer Soſibius, ni Timée, ni Arétès, ni Cenſorin meſme, faute d'avoir vû cette reſtitution à faire dans Cenſorin.

Le P. Pétau en ſa doctrine des Temps, liv. 9. ch. 29. s'eſt fait l'objection, croyant que Cenſorin avoit mal pris le ſens de Timée & d'Eratoſthéne, & eſtoit dans l'erreur qu'il n'y avoit qu'environ 400. ans depuis Inachus juſqu'à la premiére Olympiade : *At Timæus apud Cenſorinum cap. 21. ab Inachi regno ad primam Olympiadem numerabat annos 417. Eratoſthenes vero* 407. Mais cette ſupputation, répond le Pere Pétau, eſt très-fauſſe, parce qu'Inaque eſt beaucoup plus ancien ; & elle convainc meſme Cenſorin d'avoir fait une bévûe, en confondant le regne d'Inachus avec la priſe de Troye. Car cet intervalle, marqué par E'ratoſthéne, ſe prend depuis la priſe de Troye, & non pas depuis Inaque. *Sed non ſolùm falſiſſima eſt iſta ſupputatio : longè enim antiquior eſt Inachus. ... ſed etiam Cenſorini hallucinationem arguit, qui Inachi primordia cum Ilii expugnatione confudit. Illud enim Eratoſthenis intervallum à Trojâ, non ab Inacho deducitur.* Ainſi c'eſt E'ratoſthéne & la notoriété de ſon opinion qui ont fait appercevoir le commencement de la faute

qui se lit dans Censorin ; & c'est Pétau qui a, pour ainsi dire, restitué ce quatriéme intervalle. Mais il a cru Censorin capable d'avoir fait une faute si grossiére ; Censorin dont il fait dans le mesme livre, ch. 42. un éloge outré au sujet de nostre chapitre 21. jusqu'à dire que tout le monde a du respect pour son autorité, qui doit passer pour sainte : *Cujus loci sanctissimam auctoritatem meritò omnes suspiciunt :* & que cela s'est fait par une providence toute particuliére de Dieu, qui a voulu établir Censorin le dépositaire & le garant des grandes époques, afin que la mémoire & les dates des plus anciens temps nous fussent conservées ; *Quod mihi singulare & admirabili quâdam Dei providentiâ factum videtur, ut antiquissimorum memoria temporum, atque insignium epocharum tituli, incolumes ad nos & incorrupti, hoc sequestre ac fideijussore intervenirent.* Ce que je ne dis pas pour insulter au P. Pétau, à qui je dois la plus part de ce que je sçais de chronologie ; mais pour montrer qu'on peut estre grand homme & grand critique, & passer par dessus ces sortes de restitutions, qui dépendent sans doute plus du hazard que de la science.

Je voudrois bien ne rien perdre du raisonnement que fait sur cela ce sçavant Jésuite ; mais je crains d'y estre un peu obscur, parce que l'endroit n'est pas trop clair.

Sa preuve est que Censorin pose 400. ans entre le déluge d'Ogyge & le regne d'Inachus, ce qui est le nombre qu'un ancien chronologiste, dans Clément d'Alexandrie, met entre Inachus & la prise de Troye. *Argumento est quod Censorinus ab Ogygis diluvio ad Inachi regnum annos intercedere 400. scribit, quot ab eodem Inacho ad Trojam vetus apud Clementem chronologus definit.* Or le déluge d'Ogyge, selon cet auteur, est arrivé sous Phoronée successeur d'Inachus. Tatien dit aussi la mesme chose, & Eusébe dans sa Chronique : *Ogygis verò cataclysmus apud eumdem contigit sub Phoroneo Inachi successore : quod & Tatianus docuit, & Eusebius in Chronico posuit.* Donc, dit le P. Pétau, cet intervalle dans Censorin doit s'entendre, non pas depuis Inachus, mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade : *Quocircà intervallum illud Censorini, non ab Inacho*

Inacho ad primam Olympiadem, sed à Trojæ excidio numerari debet.

La conclusion de Pétau est fort bonne, mais son argument ne semble pas tout-à-fait concluant. Censorin compte 400. ans depuis Ogyge jusqu'à Inachus. Cela est vray, mais c'est un temps étranger aux 400. ans d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade, & je ne vois pas pourquoy le P. Pétau relève cela.

Un autre auteur, dans Clément Alexandrin, compte 400. ans depuis Inachus jusqu'à la prise de Troye, & Tatien & Eusébe de mesme, dit le P. Pétau; mais cela ne conclud rien. C'est pour un autre temps. On entrevoit ici un projet de restitution. Car 400. & 400. font déja 800. & après cela encore 400. depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade, feroient en tout 1200. ans depuis le déluge d'Ogyge jusqu'à la seconde Olympiade, au lieu que Censorin y met 1600. ans. Cela veut donc dire que le P. Pétau auroit voulu restituer 1200. ans au lieu de 1600. dans Censorin, s'il avoit cru que ce fût une faute du copiste, & non pas un sentiment particulier à Censorin. Mais en un mot, le P. Pétau réfute Censorin, & ne prétend point y rien restituer. Il allégue seulement des diversitez d'opinion, & désapprouve pourtant celle qu'il croit de Censorin. Mais, continue-t-il, le vieux chronologiste & Tatien, & Clément mesme & Eusébe mettent le déluge d'Ogyge sous Phoronée fils d'Inachus. Cela est vray; & il s'ensuit de-là qu'ils ne sont pas de l'opinion de Censorin. Le P. Pétau dit au contraire qu'il s'ensuit que le dernier intervalle de Censorin se doit compter depuis la prise de Troye, & non pas depuis Inachus jusqu'à la premiére Olympiade? *Quocircà intervallum illud Censorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, sed à Trojæ excidio numerari debet.* Je sçais bien que c'est une vérité, mais je ne vois pas que ce soit une conséquence. Le Pere Pétau conclud bien, mais c'est sans prouver; ou s'il prouve, c'est par des autoritez étrangéres. Il est vray qu'elles sont directement contraires à celles de Censorin, comme le P. Pétau l'entend. Mais cela prouve seulement que chacun a son opinion sur ce sujet,

& il n'y a rien à conclurre du ſentiment des autres contre Cenſorin. Mais il eſt aiſé de prouver par Cenſorin contre Cenſorin, qui ſe contrediroit luy-meſme ſi les derniers 400. ans commençoient à Inachus. Ainſi ce n'eſt qu'une faute de copiſte, & non pas celle de Cenſorin, comme le P. Pétau ſe l'imaginoit. La choſe eſt palpable, quand elle eſt une fois découverte, & le texte ſe réfute de luy-meſme. Il eſt certain que Cenſorin y prouveroit le contraire de ce qu'il promet; car enfin, ſans parler d'Ogyge ni de Phoronée, qui ne font ici qu'embarraſſer, Cenſorin veut prouver qu'il y a environ 1200. ans entre Inachus & la premiére Olympiade, & il prouveroit au contraire qu'il n'y a qu'environ 400. ans. Je rapporte tout cela pour faire voir que ce n'eſt qu'une faute pure du copiſte, & que le P. Péteau, qui a beaucoup examiné cet endroit, auroit bien dû s'en appercevoir.

Il n'eſt pas le ſeul critique à qui cela ſoit échappé. Gérard Voſſius en ſes Hiſtoriens Grecs, cite cet endroit de Cenſorin, ſur Soſibius, ſur E'ratoſthéne, ſur Arétès, & il donne par-tout dans le panneau. Il aſſûre que Soſibius, E'ratoſthéne, Timée, Arétès & Cenſorin dattent ici l'eſpace d'entre Inachus & la premiére Olympiade. Il n'y apporte aucun correctif, aucun doute, & il ſemble après cela que c'eſt une chronologie tout-à-fait conſtante.

C'eſt une choſe étrange, combien ces ſortes de corruptions gliſſées dans les anciens textes, deviennent préjudiciables & fatales à la longue; car inſenſiblement elles ſe fortifient, s'autoriſent, & s'étendent par contagion; & elles ſont, à proprement parler, un mal épidémique des eſprits.

Si Cenſorin a écrit cela, il s'enſuit que Soſibius, E'ratoſthéne, Timée & Arétès, & les autres indiquez, l'avoient auſſi écrit. Il n'y a plus de moyen de réſiſter à un torrent d'autoritez de cette force, & elles ſe trouvent après cela confirmées & ſoûtenues tous les jours par les illuſtres modernes qui les citent, faute de s'être apperçûs de la reſtitution à faire.

Lydiat & Marsham ont bien vû, pour cet intervalle d'entre la priſe de Troye & la premiére Olympiade, que le ſeul copiſte

s'étoit trompé, & que Censorin n'étoit pas capable d'avoir fait cette faute. Marsham parlant de la prise de Troye, pag. 313. ne prend pas la peine d'avertir qu'il y ait seulement eu la moindre difficulté dans Censorin à cet égard. Les anciens chronologistes, dit Marsham, étoient merveilleusement différents sur l'intervalle d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade. Ecoutons sur cela Censorin : De-là, dit Censorin, c'est-à-dire, depuis la prise de Troye (restitue Marsham) jusqu'à la premiére Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans : *Eâ de re audiamus Censorium. Hinc, inquit, (ab excidio Ilii) ad Olympiadem primam anni paulo plùs 400. quos solos, &c.* Marsham transcrit le reste entier, & de ce seul trait de plume met dans le bon parti Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétès & tous les autres qu'entend Censorin. Nous verrons cy-après que Lydiat s'étoit apperçu de la mesme chose avant Marsham, & s'étoit étendu d'avantage sur la difficulté. Ainsi ces deux illustres Anglois m'ont ravi tout l'honneur de ce quatriéme intervalle, & ne m'ont laissé que les deux autres d'auparavant à restituer. Marsham a sousentendu tout ce que j'ai dit sur celuy-ci, & s'est tellement reposé sur l'évidence du fait, qu'il n'a pas daigné en instruire davantage les profanes qui oseroient en douter. Pour moy, je crois que ces sortes de difficultez ne sont pas si fort à mépriser. Tout le monde n'est pas à portée d'entendre à demi-mot. Il faut prévenir l'objection de ceux qui pourroient alléguer contre Marsham, qu'il impose à Censorin, & expliquer la difficulté. Enfin on ne croira jamais qu'en marquant les intervalles du temps fabuleux, Censorin ait pû oublier l'époque de la prise de Troye. Or il n'en auroit rien dit sans cette restitution.

Passons à la seconde partie en remontant, & prouvons par autoritez, que depuis la prise de Troye jusqu'à Cécrops, il y a un peu moins de 400. ans.

Premiérement, c'est l'opinion commune. Le Parien, c'est-à-dire, l'auteur des marbres d'Arundel, met pour cet intervalle 373. ans. Eusébe en sa chronique en met 375. Voilà donc ce qui s'appelle un peu moins de 400. ans, comme je restitue dans Censorin.

Il eſt impoſſible de trouver ſur cette queſtion deux autoritez qui vaillent celle du Parien & celle d'Euſébe. Le chronologiſte Parien eſt le premier & le plus ancien fondateur de la chronologie Grecque. Il a inventé chez les Grecs la maniére d'écrire chronologiquement, ou du moins les autres plus anciens ſe ſont perdus. Il a dreſſé une ſuite de 79. époques, & plus longue qu'aucune autre de ces temps-là. Il a ſuivi l'ére Attique, & pris Cécrops pour ſa date capitale; ainſi rien n'eſt plus original pour notre queſtion, qui eſt l'an de Cécrops. Et il n'y a point là de fautes de copiſtes, c'eſt ſur des marbres; c'eſt l'autographe meſme de l'auteur, qui l'a dreſſé par autorité publique, pour ſervir d'archives à toute ſa nation. C'eſt une inſcription antique de l'iſle de Paros, qui avoit éſté long-temps ſoumiſe aux Athéniens, & qui datoit ſes actes par les magiſtrats d'Athénes. C'eſt peut-eſtre le plus précieux monument qui nous reſte en ce genre de toute l'antiquité. Il ſe trouve outre cela conforme à Euſébe, dont la chronologie eſt la plus vulgaire que nous ayons.

Euſébe met ici deux ans de plus que le Parien: mais cette différence eſt ſi peu de choſe, que cela peut paſſer pour la maniére différente de compter la premiére & la derniére année, en comptant ou ne comptant pas les mois ou défectueux ou ſurnuméraires. Outre cela Euſébe varie: il dit 350. ans en la préface de ſa Chronique, & 374. c'eſt-à-dire, 329. & 45.

Le meſme Euſébe, en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. que j'ai déja cité en reſtituant le précédent intervalle, ajoûte tout de ſuite, qu'en remontant de-là, c'eſt-à-dire, de la priſe de Troye, & aſſemblant encore le nombre de 400. ans, vous trouverez, dit-il, chez les Grecs, Cécrops le fils de la terre, Κέκροπα τὸν γηγενῆ. Il me donne ici 400. ans entiers: mais au même chapitre, vers la fin, il parle plus exactement, & dit comme moy, un peu moins que 400. ans: Ἀπὸ δὲ Κέκροπος ἐπὶ τῶν Ἰλίου ἁλώσιν συνάγεται μικρῷ δεόντα ἔτη υ. Ainſi ma reſtitution ne pouvoit eſtre plus heureuſe.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait auſſi quelques diverſitez d'opinion ſur cet intervalle. Syncelle, par exemple, y met

616. ans. Mais que peuvent des auteurs particuliers contre le Parien, Cenſorin & Euſébe ?

Syncelle meſme en raſſemblant tout en un les deux intervalles que j ai déja expliquez, c'eſt-à-dire, depuis Cécrops juſqu'à la priſe de Troye, & depuis cela juſqu'à la premiére Olympiade, me rend preſqu'en gros ce qu'il m'ôte en détail ; car il les fait de 730 ans. Euſébe les fait de 781. ce qui n'eſt pas fort éloigné. Mais le Parien les fait de 806. ans, & c'eſt tout juſte ce que Cenſorin demandoit. C'eſt une grande recommendation pour Cenſorin, de quadrer ſi parfaitement avec le chronologiſte de Paros.

Ma reſtitution de Cécrops eſt encore fondée ſur ce qu'il n'eſt pas à préſumer que dans la diſtribution des intervalles fabuleux, Cenſorin ait obmis Cécrops & l'ére Attique. Africain, Euſébe & tout le monde mettent en ligne de compte l'ére Attique. C'eſt ce qui doit perſuader que j'ai encore bien rencontré ſur ces intervalles de Cenſorin.

Il me reſte un troiſiéme point, qui eſt de faire voir qu'entre Cécrops & Inaque, Cenſorin peut avoir mis environ 400. ans.

Toute la chronologie fabuleuſe au-deſſus de Cécrops eſt à peu près arbitraire, pour ne pas dire déſeſpérée. Le Parien nous y manque, & c'eſt lui proprement qui nous a ſervi de guide pour les 800. ans depuis Cécrops juſqu'à la premiére Olympiade. Mais il y aura d'autant plus de gloire & de profit à pouvoir démêler quelque choſe dans les autres 800. ans, que Cenſorin met, à remonter depuis Cécrops, juſqu'au déluge d'Ogyge.

Nous avons déja dit qu'Inaque coupe par la moitié ces 800. ans. Cela prouve donc qu'il y a 400. ans entre Inaque & Cécrops.

Il n'eſt queſtion ici que du ſentiment de Cenſorin, & non point de celuy des autres. Cet auteur nommé Inaque. Il dit que le premier intervalle fabuleux qui commence à Ogyge, & finit à Inaque, a duré 400. ans, & que tout le temps fabuleux depuis Ogyge juſqu'à la premiére Olympiade a duré 1600. ans. Il s'enſuit donc qu'Inaque a commencé ſon regne

1200. ans avant la premiére Olympiade. Or j'ai prouvé que Cécrops eſt environ 800. ans avant la premiére Olympiade. Inaque, ſelon Cenſorin, eſt donc environ 400 ans avant Cécrops. Il n'y a point de doute que 800. & 400. font 1200. Voilà une démonſtration par les formes, une concluſion néceſſaire tirée des propres termes & du texte formel de Cenſorin. Tout ce que l'on pourra objecter après cela demeurera inutile, & ne ſervira qu'à prouver qu'il y a diverſité d'opinion touchant la durée de cet intervalle.

Il y en a qui le font de 400. ans, les autres de plus, les autres de moins, & meſme de beaucoup plus & de beaucoup moins.

Voici comment on fait tout juſte 400. ans entre Inaque & Cécrops. Saint Juſtin, Tatien, & tous les Peres généralement avant Euſébe, mettent Inaque du temps de Moyſe. Or Porphyre, ſelon qu'Euſébe l'entend en ſa préparation E'vangélique, l. 10. c. 9. ſuppoſe que Moyſe vivoit du temps de Sémiramis, qu'Euſébe au meſme endroit fait regner 800. ans avant la priſe de Troye; Inaque vivoit donc auſſi 800. ans avant la priſe de Troye; & par conſéquent 400. ans avant Cécrops, qui, comme nous l'avons démontré, eſtoit environ 400. ans avant la priſe de Troye. Cenſorin n'eſt donc pas le ſeul qui mette 400. entre Inaque & Cécrops. Mais, pour dire la vérité, je ne fais nul cas de ces opinions qui réſultent d'un compoſé d'auteurs ſi différents en leurs ſyſtêmes, & on leur fait dire tout ce que l'on veut par cette voye.

Voici la diverſité poſitive des autres opinions qui ſe préſentent ſur la durée du temps d'entre Inaque & Cécrops. Tatien & après luy Clément Alexandrin en un endroit, & Africain, la font d'environ 200. ans, Syncelle de 254. Euſébe de 300. ans juſte, Caſtor de 311. ou 313. ans. Mais on la feroit de 651. ans par Caſtor meſme, en ſuppoſant qu'Inaque ſoit pere d'Ægialée, comme le dit Apollodore, liv. 2. ch. 1. & qu'il ait regné 56. ans, comme le dit Syncelle. On la feroit de 800. ans, ſi l'on ſuppoſoit qu'Inaque a eſté contemporain d'Ogyge; comme le diſent Ptolémée Mendéſien

& Apion dans Tatien & dans Clément Alexandrin. D'autres font meſme Inaque plus ancien qu'Ggyge. Tatien (il faut, ce ſemble, Caſſien) dans Clément d'Alexandrie, dit qu'Inaque étoit quarante générations avant Cécrops. Ce ſeroit donc 1334. ans en comptant à l'ordinaire trois générations pour 100. ans. Mais la maniére de compter par générations eſt très-équivoque, parce que ſouvent on prend une génération pour un roy, & quelquefois pluſieurs rois ſe ſuccédent en une meſme année. On ignore auſſi les noms de ces prétendus quarante rois d'Argos : on n'en trouve que ſept pour ce temps-là dans les liſtes ordinaires, & l'on y met Cécrops poſitivement ſous Triopas ſeptiéme roy deſcendant d'Inachus.

Les modernes mettent environ 400. ans entre Inaque & Cécrops : feu le P. Pezron dit tantoſt 355. tantoſt 440. tantoſt 450.

Ainſi il ne ſert de rien de diſputer davantage ſur une époque ſi conteſtée. Il ſuffit que Cenſorin a pû mettre 400. ans pour cet eſpace. En un mot, j'ai démontré que, ſelon Cenſorin, les trois autres eſpaces ſont chacun de 400. ans bien prouvez ; d'où il s'enſuit que celuy-ci eſt auſſi de 400. ans pour achever les 1600. que cet auteur donne au temps fabuleux. C'eſt tout ce que j'avois à prouver.

Je n'ai pas beſoin d'entrer dans aucune diſcuſſion ſur l'eſpace d'entre le déluge d'Ogyge & le regne d'Inaque, puiſque tout le monde convient que Cenſorin le fait de 400. ans. Il ne s'agit ici que de l'opinion de Cenſorin. Je remets à une autre occaſion de traiter plus à fonds des époques d'Ogyge & d'Inaque. Contentons-nous, quant à préſent, d'avoir bien éclairci noſtre difficulté.

E'POQUE DE ROME SELON DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

ROME, ſe'on Denys d'Halicarnaſſe, a eſté fondée aux Parilies, au commencement du printems. Ce fut ſuivant cet auteur :

La premiére année du regne de Numitor à Albe.

La 20. année de la vie de Romulus.

87. ans avant la deſtruction d'Albe par Tullus Hoſtilius ; p. 172.

244. ans entiers avant le premier Conſulat, p. 277.

302. ans entiers avant les Décemvirs & les 12. Tables, p. 676. 680.

364. ans avant la priſe de Rome par les Gaulois, p. 60. 61.

400. après la fondation d'Albe, p. 172.

430. après l'arrivée d'E'née & la fondation de Lavinium ; p. 45. 46. 53.

432. ans après la priſe de Troye, p. 57. 60. 78.

745. ans avant le Conſulat de Claudius Nero pour la ſeconde fois, & de Calpurnius Piſo, qui eſt l'année en laquelle Denys écrivoit ſes antiquitez Romaines, p. 3.

La premiére année de l'Archonte décennal Charops à Athenes, p. 57. 61. 78.

La premiére année de la 7. Olympiade, qui eſt celle où Daïcles fut vainqueur, p. 57. 61. 78.

Perſonne n'a mis tant de caractéres de temps que Denys à l'époque de Rome, & cependant il ſe trompe par tout de deux ans, ſuivant l'époque Varronienne, que nous ſuivons aujourd'huy plus communément. En voici la preuve. Denys dit que le Conſulat de Claudius Nero pour la ſeconde fois, & de Calpurnius

Calpurnius Piſo eſt l'an de Rome 745. Or il eſt de fait & certain par noſtre uſage vulgaire qui ſuit Varron, que ce Conſulat eſt l'an de Rome 747. & non pas 745. Denys d'Halicarnaſſe différe donc de deux ans de noſtre uſage. Il a fait cadrer tous ſes autres caractéres de temps à celuy-là, qui eſt erroné de deux ans. Toutes ſes dates généralement ſont donc fauſſes de deux ans par rapport à nous. Il ſuppoſe que la premiére année de l'ére vulgaire de N. S. eſt l'an 752. de Rome, & c'eſt l'an 754. ſelon nous, qui ſuivons Varron.

Je remarque huit diverſitez d'opinion ſur l'époque de Rome.

Rome a eſté fondée avant N. S. environ 879. ans ſelon Ennius.

814. ans ſelon Timée de Sicile dans Denys, p. 60.

754. ans ſelon Tarrutius, Varron, Cenſorin.

753. ans ſelon les Faſtes Capitolins ou Verrius Flaccus.

752. ſelon Denys d'Halicarnaſſe & ſon Caton, p. 50.

751. ans ſelon Polybe & les Anchiſiens, dans Denys, p. 60.

736. ans ſelon Auſone en ſes Faſtes. Voyez ſes quatre derniéres épigrammes.

729. ſelon L. Cincius dans Denys, p. 60.

Voilà 85. ans de différence entre Timée & Cincius : 150. entre Ennius & le meſme Cincius.

L'endroit d'Ennius eſt dans Varron, *de la vie Ruſtique*, liv. 3. ch. 1. Ennius y dit que Rome a eſté fondée il y a environ 700. ans. Il ſeroit donc mort 54. ans avant noſtre ére vulgaire. Or il eſt mort 179. ans avant noſtre ére vulgaire, l'an de Rome 775. ſeulement.

On ne convient de rien, ſinon des éres vulgaires, & quand on vient à les approfondir, elles ſont preſque toutes incertaines.

L'ére vulgaire de Rome eſt fondée ſur l'impertinent horoſcope de Rome tiré par Tarrutius, qui la fait cadrer avec un oui dire. Il trouve une éclipſe, qui, ſelon le bruit commun, avoit paru à la fondation de Rome. Cicéron & Plutarque ne croyent pas Tarrutius. Nos Aſtronomes nient auſſi ces deux éclipſes.

Il y a encore aujourd'huy des ſçavants qui retardent d'une année l'époque de Rome, ſuivant les Faſtes Capitolins. Ils

appellent cela ſuivre Caton, & c'eſt ſuivre Verrius Flaccus. Le marbre des Faſtes Conſulaires fut mis au Capitole ſous Veſpaſien. Nous ne connoiſſons Caton que par Denys qui le cite & le ſuit ; & nous venons de voir que Denys retarde de deux ans entiers, & non d'un. C'eſt Scaliger qui dit d'un an. Voici ſon raiſonnement.

Rome, ſelon Denys, a eſté fondée la premiére année de la 7. Olympiade, mais Denys auroit dû dire la 4. année de la 6. Olympiade, ſelon ſes propres principes ; car Rome fut fondée aux Parilies, qui ſont le 21. d'Avril. Or la premiére année de la 7. Olympiade n'a commencé qu'au mois de Juillet ſuivant. Rome fut donc fondée la 4. année de la 6. Olympiade, & Denys ſe contredit.

C'eſt ſur ce raiſonnement de Scaliger que l'on ſuppoſe une ére Catonienne, plus tardive d'un an que la Varronienne, au lieu que c'eſt de deux ans, ſelon Denys, comme nous l'avons prouvé par le Conſulat final & courant du temps de Denys. C'eſt donc que Denys, pour faire cadrer ſon année Grecque avec la Romaine, fait retrograder la Grecque depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Janvier précédent.

Cenſorin eſt le plus judicieux des auteurs de chronologie Latins. Il s'eſt attaché à Varron, & l'a rectifié. Il n'y a pas de meilleur moyen pour devenir ſçavant, que de s'attacher à corriger & perfectionner l'auteur que l'on eſtime le plus.

Il ne ſemble pas concevable que du temps d'Auſone l'on fût ſi peu certain ſur l'époque de Rome. Il dreſſe des Faſtes : il les date ſur ſon propre Conſulat en retrogradant, & différe de 18. ans de noſtre maniére vulgaire Varronienne. Il répéte par deux fois que ſon Conſulat eſt l'an de Rome 1118. & c'eſt l'an 1132. ſelon nous.

Denys met les Parilies au commencement du printemps ; c'eſt l'opinion commune : on les trouve le 21. d'Avril dans le Calendrier Romain. Manilius liv. 4. les met en automne. Il dit que Rome a eſté fondée ſous le ſigne de la balance. L'année Romaine a eſté dérangée, & meſme encore depuis le temps de Manilius. On ordonna ſous Caligula que le jour de

ſon avénement à l'Empire s'appelleroit les Parilies, dit Suétone, en la vie de cet Empereur, ch. 16. Voyez Dempſtérus dans Roſin, p. 6. & 374. où il défend Manilius.

Denys met la fondation de Rome 432. ans après ſa priſe de Troye. Voici ſes raiſons. Il fait profeſſion de ſuivre toûjours Eratoſthéne. Caton dit que Rome a eſté fondée 432. ans après la priſe de Troye, & Eratoſthéne dit que la premiére année de la 7. Olympiade eſt l'an 432. après la priſe de Troye. Rome a donc eſté fondée la premiére année de la 7. Olympiade. Ainſi Denys ſuppoſe gratuitement que Caton & Eratoſthéne conviennent. C'eſt un paralogiſme; il ne prouve rien.

On peut ſuppoſer avec autant de raiſon que Caton ſuit un autre qu'Eratoſthéne, par exemple le marbre du Parien, qui par des conſéquences certaines, met la premiére Olympiade 432. ans, ou 433. après la priſe de Troye. Rome aura donc eſté fondée, ſelon Caton, la premiére ou la ſeconde année de la premiére Olympiade, & non pas la premiére année de la 7. Olympiade. Ainſi le raiſonnement de Denys ne conclud rien. Caton ne parle point des Olympiades, ni Eratoſthéne de la fondation de Rome; c'eſt Denys qui n'a que ſa propre autorité, & qui ne la fonde que ſur l'alliage de deux auteurs qui ne conviennent en rien.

Rome a eſté fondée 38. ans avant la premiére Olympiade, ſelon Timée dans Denys p. 60. & il adjoûte que c'eſt auſſi l'année de la fondation de Carthage: mais l'an de Carthage eſt encore plus incertain que celuy de Rome.

Rome a eſté fondée l'an 2. de la 7. Olympiade, ſelon Polybe, qui cite les Archives des Anchiſiens dans Denys.

Elle a eſté fondée l'an 4. de la 12. Olympiade, ſelon Cincius dans Denys.

Voilà donc des auteurs qui datent poſitivement Rome par des Olympiades. Denys les rejette pour prendre Caton, qui ne parle point de l'Olympiade. Ainſi Denys ſingulariſe. Il ne ſuit ni Caton ni Eratoſthéne pour l'Olympiade.

Rome a eſté fondée la 20. année de la vie de Romulus, ſelon Denys. Solin ch. 2. dit la 18. année de la vie de

Romulus, & il cite Tarrutius. Cela montre que Denys fait Rome plus jeune de deux ans que ne dit Tarrutius & ſes ſectateurs Varron, Cenſorin & nous. On l'a déja prouvé par le Conſulat final.

L'Archontat de Charops, les années d'E'née, de Lavinium, d'Albe, de Numitor, du premier Conſulat, des Décemvirs, de la priſe de Rome par les Gaulois, du Conſulat final, & les autres de la ſorte, ne ſont que de l'arithmétique, & non pas de la chronologie. Ce ſont des conſéquences tirées de l'époque de Rome que Denys s'étoit propoſée. Ce ſont tous faux témoins, quand l'époque fondamentale eſt fauſſe.

ORIGINES DE ROME.

Romulus, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, n'eſt pas le premier qui a bâti Rome. On prétend qu'il y avoit déja eu une ville de ce nom en ce lieu-là ou aux environs.

Feſtus ſur le mot de Rome, dit à peu près la meſme choſe; & l'on voit qu'il avoit puiſé dans les meſmes ſources.

Il réſulte de ces deux auteurs, conférez enſemble, que les anciennes Romes avoient eſté fondées,

Par les Barbares originaires des lieux.
Par un Romus fils de Jupiter.
Par une Roma.
Par des Grecs.
Par un Latinus.
Par E'née.
Par un fils d'E'née ou d'Ulyſſe, ou d'un Italus.
Par un petit-fils d'E'née ou d'Ulyſſe.
Par un arriére petit-fils d'E'née.

Romulus, fondateur de la Rome d'aujourd'huy, eſt le 17. ſucceſſeur d'E'née, ſelon Denys, p. 59.

Oinotrus, qui mena les premiers Grecs en Italie, vivoit 17. générations avant la priſe de Troye, ſelon le meſme Denys, p. 9.

Denys réduit toutes ces Romes à trois: la premiére qu'il met avant la priſe de Troye; la ſeconde environ au temps de la priſe

de Troye, ou peu après ; & la troiſiéme qui eſt la Rome d'aujourd'huy. Mais par le détail des différents Romus & Roma qui ſe trouvent dans Denys & dans Feſtus, il ſeroit aiſé de multiplier ces Romes à beaucoup plus que nous ne venons de dire encore.

C'eſt cette ſorte d'érudition qui nous fait connoître l'incertitude de l'origine des nations.

Le nom de Rome eſt Grec, & ſignifie force ou vaillance. On prétend que les barbares originaires qui l'avoient fortifiée contre les premiers Grecs, l'avoient nommée *Valentia*, Valence. Ces originaires parloient donc Latin. Les Aborigénes parloient Grec. Ils étoient Athéniens. Ils avoient paſſé à Sicyone & à Theſpies. Ils n'y trouvérent point aſſez de logement. Ils paſſérent en Italie, & furent nommez Aborigénes à force de s'eſtre égarez. Ceux qu'ils avoient aſſujettis unirent leurs forces, & donnérent au mont Palatin le nom de Valence, à cauſe de la valeur de leur chef. Les Grecs d'E'vandre & ceux d'E'née retinrent le ſens du mot, & le rendirent en Grec par le nom de Rome, dit l'auteur de l'hiſtoire de Cumes dans Feſtus. C'eſt du moins ainſi que j'interpréte ſon texte qui eſt défectueux, & qui peut s'entendre diverſement. * Janus, ſelon pluſieurs, eſtoit Athénien. Il a fondé le Janicule. C'eſt peut-eſtre du temps de cette Valence. Tout eſt confus dans ces premiers temps.

Romus fils de Jupiter a fondé Rome ſur le mont Palatin. *Antigonus qui a écrit l'hiſtoire d'Italie, dans Feſtus.*

Les Oinotriens devinrent Italiens, puis Morgétes, & enfin Sicules. Il y avoit une Rome dès ces temps-là. Siculus banni de cette Rome, ſe réfugia chez Morgès fils d'Italus. *Antiochus de Syracuſe dans Denys*, p. 10. & 59.

Quelques Achéens revenant de Troye, furent jettez par une tempeſte en Italie, & s'eſtant avancez le long du Tibre, une belle fille entre les captives, nommée Rome, ennuyée de la longueur de la navigation, conſeilla aux autres de bruſler les navires. On fut obligé de bâtir là une ville qui fut nommée Rome ſelon Héraclides. Lembus dans Feſtus. Ariſtote dans

* Il y a, *Caeximparum viri, unicarumque virium.* Il faut peut-eſtre : *Cauti non parùm viri, unitarumque virium.* C'eſt ſur le mot *Roma.*

Denys, p. 58. dit à peu près la meſme choſe, & adjoûte que les navires furent brûlez la nuit, après l'hyver paſſé en Italie, par ces captives Troyennes.

Il y a diverſité d'opinion ſur ce nom de Roma.

Les uns diſent qu'il ſignifie force, & que ce n'eſt point un nom propre.

Les autres que c'eſt un nom propre d'une Troyenne.

Les uns diſent d'une fille, les autres d'une femme mariée.

Les uns diſent d'une captive, les autres d'une perſonne libre, & de la ſuite d'E'née.

On prétend que cette Roma eſtoit femme d'un Latinus. Et les uns diſent que ce Latinus eſtoit un Troyen, compagnon d'E'née : les autres que c'eſtoit le Roy Latinus, & qu'il épouſa cette Troyenne.

On eſt partagé auſſi de ſentiment ſur le Roy Latinus ; les uns le faiſant fils ou de Faunus ou d'Hercule ; les autres d'Ulyſſe ; les autres de Télémaque fils d'Ulyſſe.

On parle auſſi de pluſieurs Romus & de pluſieurs Romulus. Romus fils de Jupiter, Romus fils de Latinus, Romus fils d'Ulyſſe, Romus fils d'E'née, Romus fils d'Emathion, Romus fils d'Aſcagne, Romus fils d'une fille d'E'née, Romus fils d'Italus & d'Electra fille de Latinus, Romus fils d'un Latinus qui eſtoit fils de Télémaque, Romus fils d'Alba fille de Romulus, qui eſtoit fils d'E'née, Romus fils de Mars & d'Ilia Sylvia. Les Grecs diſent *Romos* & non pas *Remos* ; & meſme ils font la pénultiéme dans Remos longue, quoyqu'elle ſoit bréve en Latin.

Il y a pluſieurs Romulus auſſi ; mais il n'y en a point qui ſoit fils de Jupiter. Il y a Romulus fils de Latinus, Romulus fils d'Ulyſſe, Romulus fils d'E'née, Romulus fils d'une fille d'E'née, Romulus fils d'un Latinus fils de Télémaque, Romulus fils de Mars & d'Ilia.

E'née & Ulyſſe ſe joignirent dans la Moloſſie ; ils paſſérent enſemble en Italie. Une Troyenne nommée Roma ennuyée du voyage, perſuada à ſes compagnes de brûler les navires. E'née bâtit là une ville de Rome, dit l'auteur du recueil

de ce qui s'eſt paſſé ſous chaque preſtreſſe d'Argos ; *Damaſtes de Sigée, & d'autres encore dans Denys*, p. 58.

Un certain Latinus du nombre des Troyens qui s'enfuirent après la priſe de Troye, avoit épouſé Roma, avec laquelle il paſſa en Italie, & fonda une ville qu'il appella Rome. *Callias auteur de la vie d'Agathocle dans Feſtus.*

Le meſme Callias dans Denys, p. 58. rapporte une autre tradition ; car il dit que ce Latinus qui épouſa Roma Troyenne, eſtoit le Roy des Aborigénes, & qu'il eut d'elle Romus & Romulus fondateurs de la ville, à laquelle ils donnérent le nom de leur mere.

Un certain compagnon d'E'née s'empara du mont qu'on appelle aujourd'huy Palatin, & y bâtit la ville de Rome. *Céphalon Gergithien dans Feſtus.*

Le meſme Céphalon dans Denys, p. 58. rapporte le fait diverſement. Il dit qu'E'née avoit quatre fils, Aſcagne, Euryléon, Romulus & Romus, & que ce dernier, qui eſtoit chef de la colonie, fonda Rome en la ſeconde génération après la priſe de Troye. Démagoras, Agathille, & beaucoup d'autres, atteſtent la meſme choſe pour le temps & le nom du fondateur, dans Denys, p. 58.

Pluſieurs tiennent qu'E'née a ſon tombeau à Berecynthia en Phrygie, près du fleuve Nolos, & qu'un certain Romus de ſa race eſt venu en Italie où il a bâti Rome *Agathocle dans Feſtus.* Cet Agathocle a écrit l'hiſtoire de Cyzique. Il rapporte encore d'autres opinions ci-après.

D'autres diſent qu'E'née ayant inſtitué Aſcagne ſon unique héritier, celuy-ci partagea le Royaume des Latins également avec ſes freres Romulus & Romus. Après cela il fonda Albe & quelques villes. Romus fonda Capouë du nom de Capys ſon biſaïeul, Anchiſa du nom de ſon aïeul Anchiſe, E'néa qui eſt à préſent le Janicule, du nom d'E'née ſon pére, & Rome de ſon propre nom. *Denys, p. 59.*

Maylle, Mulus & Romus eſtoient fils d'E'née & de Lavinie, c'eſt de Romus que Rome a tiré ſon nom. *Apollodore en ſon Euxénide dans Feſtus.*

Romus, Antias & Ardéa estoient fils d'Ulysse & de Circé. Ils fonderent Rome, Antium & Ardée. *Xénagore dans Denys, p. 58.*

Agathocle dans Festus, dit qu'E'née par le conseil du devin Hélénus avoit amené avec luy en Italie sa petite fille Roma fille d'Ascagne, (il entend d'Ascagne laissé en Phrygie Roy des Dascylites) & qu'elle consacra la premiére le temple de la Foy sur le mont Palatin; ce qui fut cause dans la suite de nommer la ville de Rome.

Romus qui a donné le nom à Rome estoit fils d'Ascagne, selon les uns, & fils d'Emathion selon les autres. *Denys de Chalcide dans Denys, p. 59.*

Il y en a qui disent que Romus, qui a fondé Rome, estoit fils d'un Italus & d'Electra fille de Latinus. *Denys, p. 59.*

Quelques Romains disent que Romulus & Romus qui ont fondé Rome estoient fils d'E'née; d'autres Romains disent fils de sa fille, dont ils ne nomment point le mari. Ils prétendent qu'E'née les avoit donnez en ostage à Latinus Roy des Aborigénes, qui n'ayant point d'enfants mâles, leur laissa une part dans sa succession. *Denys, p. 59.*

Après la mort d'E'née Roy d'Italie, Latinus fils de Télémaque & de Circé luy succéda, ayant épousé Romé dont il eut Romus & Romulus, qui donnérent le nom de leur mere à la ville. *Galatas dans Festus.* Ils étoient donc arriére petits-fils d'Ulysse.

E'née eut de Tyrrhénia Romulus, qui fut pere d'Alba mere de Romus fondateur de Rome. *Alcimus dans Festus.* Ce Romus estoit arriére petit-fils d'E'née.

Romulus & Remus fondateurs de la Rome d'aujourd'huy estoient 15. générations après les Romulus & Romus freres d'Ascagne. *Denys, p. 59.* Ils conduisirent une seconde colonie d'Albains, & fondérent pour la seconde fois la mesme Rome, qui estoit devenue déserte. *Denys, p. 49.* Ces deux derniéres Romes ont esté bâties au mesme endroit; mais peut-estre que celle d'avant la prise de Troye estoit en un autre lieu. *Denys, p. 60.*

Denys

Denys réduit donc toutes les Romes à trois. Il compte pour une toutes celles d'entre la priſe de Troye & la Rome d'aujourd'huy. On parle de cela ſur la foy de ceux qui diſoient ce qu'ils pouvoient, & non pas ce qu'ils ſçavoient.

Denys dit qu'il pourroit encore adjoûter d'autres diverſitez d'opinion. Mais en voilà ſuffiſamment. Il n'a pas pû paſſer légérement ſur une choſe de cette conſéquence.

L'ANCIENNETÉ DES SYMBOLES ET DES DEVISES

Eſtablie ſur l'autorité d'Eſchyle, & d'Euripide : avec quelques remarques ſur les paſſages de ces deux poëtes.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

LA tragédie d'Eſchyle qui a pour titre, *Les ſept devant Thébes ;* & celle d'Euripide qui eſt intitulée *les Phéniciennes*, font voir que l'uſage des ſymboles & des deviſes eſt d'une ancienneté, au-deſſus de laquelle on ne trouve preſque rien dans les hiſtoires profanes qui ne ſoit fabuleux. Dans l'une & dans l'autre de ces piéces, il s'agit également de l'entrepriſe malheureuſe que fit Polynice ſur la capitale de Béotie, pour remonter ſur le thrône que ſon frere Etéocle avoit uſurpé. Or dans la deſcription, qu'à l'exemple d'Homére, les deux poëtes font des principaux capitaines que Polynice avoit engagez dans ſa querelle, & qui le ſuivirent à ce ſiége, ils leur donnent comme à luy, des boucliers chargez de figures, dont quelques-unes, à la vérité, peuvent paſſer pour de purs ornements ; mais les autres tiennent plus de la deviſe, puiſqu'on y remarque avec des figures ſymboliques qui en font le corps, les paroles qui en font l'ame. Polynice par exemple, pour ne parler que de celuy-là préſentement, montroit ſur ſon bouclier la déeſſe Juſtice qui

le menoit par la main chargé de ſes armes, & tout preſt à combattre : & ces mots à l'entour : *Je te reſtablirai.* Rien, ce me ſemble, ne ſeroit plus aiſé que de rapporter un grand nombre de médailles antiques dont les revers ont un rapport viſible avec ce bouclier : ſi ce n'eſt que les médailles marquent le plus ſouvent des événements paſſez ; au lieu que ceci n'eſt fait que pour montrer l'eſpérance qu'inſpiroit à Polynice la juſtice de ſa cauſe, & qui eut dans la ſuite un effet bien contraire à celuy dont il s'eſtoit flatté, puiſqu'il y périt luy-meſme, auſſi bien que tous les princes qu'il avoit raſſemblez, excepté le ſeul Adraſte. J'ai cru que je devois parler en paſſant du bouclier de Polynice, ſeulement pour établir le ſujet de ce petit ouvrage, & ſans prétendre m'exempter d'en parler plus au long dans la ſuite.

Voilà les plus anciennes marques de diſtinction, ſoit ſymboles, ſoit deviſes, dont les monuments anciens nous ayent conſervé la connoiſſance. L'époque n'a guéres moins de trois mille ans ; & ſi l'on veut ſuppoſer, comme il eſt très-vrayſemblable, que dès lors l'uſage en eſtoit établi, on trouvera que l'art de faire des deviſes, & par conſéquent qu'un des premiers objets de l'Académie eſt peut-eſtre ce qu'il y a en ce genre de plus ancien dans le monde. Car enfin que connoiſſons-nous dans l'hiſtoire profane de plus reculé que la guerre des deux freres ennemis, & le ſiége de Thébes entrepris par ces héros, dont les enfants, quarante-deux ans après, ſelon les marbres d'Arundel, firent le ſiége de Troye ſous la conduite d'Agamemnon, après qu'eux-meſmes eurent par leur valeur conquis cette fameuſe Thébes, dont le ſiége avoit eſté ſi funeſte à leurs peres, comme Homére le fait dire à Dioméde en quelque endroit de l'Iliade. *Iliad. Δ. 406.*

Il n'eſt pas impoſſible cependant, que quelques perſonnes pouſſées peut-eſtre par un amour mal entendu de la vérité, peut-eſtre auſſi piquées de jalouſie pour la nobleſſe de nos emplois, ne ſe mettent dans l'eſprit que l'ancienneté des deviſes n'eſt point auſſi grande qu'on la leur fait ; & ne diſent, entre autre choſe ; que les Grecs & les poëtes dont la liberté n'a

point de bornes, ont uſé de leur droit en cette occaſion pour parer leurs héros de tels ornements qu'il leur a plû. Si l'on adjoûte à cela pluſieurs exemples d'une liberté ou d'une négligence ſemblable, & que l'on faſſe voir de grands écrivains ou de grands peintres, dont la hardieſſe a tranſporté à des ſiécles dont on n'a qu'une connoiſſance obſcure, les mœurs & les uſages de leurs temps & qu'ils avoient ſous les yeux : d'autres qui ont employé dans leurs écrits une géographie moderne, & nommé des villes comme célébres, dans des temps où leurs fondateurs n'eſtoient pas encore nez : ſi l'on s'efforce à tirer de-là nue concluſion pour rapprocher l'origine des deviſes, & pour éluder le témoignage d'Eſchyle & d'Euripide ; ſi enfin on ſoûtient ces conjectures par le ſoin de faire obſerver la différence qu'il y a ici entre les deux poëtes, qui d'accord enſemble en ce qu'ils donnent des deviſes à leurs héros, ne le ſont point dans les deviſes meſmes & les préſentent différentes, & différentes, ce ſemble, ſelon que leur génie le leur a inſpiré ? croyez-vous Meſſieurs, que nous demeurerons ſans réponſe, & que nous abondonnerons l'honneur de noſtre profeſſion & la juſtice de noſtre cauſe ? Non ſans doute. Mais nous tâcherons de ſoûtenir noſtre ſentiment, & ce ſera toûjours avec politeſſe. Nous ne refuſerons donc pas les louanges que mérite la grande érudition de nos adverſaires, nous en donnerons à la fidelite de leur mémoire, & à l'étenduë de leurs connoiſſances : mais auſſi nous leur ferons voir en meſme temps, ou qu'ils diſſimulent leurs forces, & ne veulent pas nous payer de bonnes raiſons, ou qu'ils n'en ont que de foibles à nous oppoſer, & nous les prierons de nous eſtimer aſſez pour faire un argument plus juſte que ne ſeroit celuy-ci : Virgile, Tibulle, Juvenal, Sénéque, Homére, peut-eſtre, ont anticipé la chronologie, donc Eſchyle & Euripide ont fait tous deux la meſme faute.

Pour ce qui regarde la différence qu'il y a entre Eſchyle & Euripide, loin qu'elle nous puiſſe nuire en nulle façon, voici, ce me ſemble, l'uſage que nous en pouvons faire. Nous dirons en premier lieu ? que ſi Eſchyle, qui eſt de beaucoup le plus ancien, a fait une faute, nous devons avoir aſſez bonne opinion

d'Euripide pour croire qu'il ne l'auroit pas imité en cela, loin de travailler à l'envi pour s'engager dans le mesme inconvénient: nous dirons mesme que, selon toutes les apparences, il n'eût pas manque de relever cette faute dans un rival à qui il ne pardonne rien; comme personne n'ignore que dans son Electre il releve mesme avec au peu trop d'affectation l'endroit des Coëphores d'Eschyle, où Electre reconnoît les beaux cheveux de son frere Oreste sur le tombeau d'Agamenon, bien que cet endroit n'ait pû luy paroître si vicieux, & si blâmable que le seroit un anachronisme reconnu. Nous respondrons ensuite qu'Eschyle peut avoir suivi une tradition constante, en donnant à ses héros les boucliers qu'ils avoient pris effectivement pour l'expédition de Thébes, au lieu qu'Euripide leur a laissé ceux qu'ils avoient auparavant. Par exemple, le Tydée d'Eschyle porte dans son écu une image de la nuit: dans Euripide il y porte la dépouille d'un lion. Cette nuit regarde le siége de Thébes, comme je l'expliquerai tout à l'heure; la dépouille d'un lion estoit sa parure ordinaire, ainsi qu'il paroît par un passage d'Eustathe que je rapporterai en son lieu. D'ailleurs ils conviennent l'un & l'autre à ne mettre nulle figure, nul symbole sur l'écu d'Amphiaraüs; d'où l'on peut raisonnablement conclure que les autres estoient connus pour en avoir porté, comme cet homme sage astoit connu pour avoir négligé ces vains ornements, content d'estre vertueux & brave, sans se mettre en peine de le paroître hors de l'occasion:

Euripides Electra, 524. collatus cum Æschylo Cœphoris, 166.

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει, &c.

Æschyl. in Septem contra Thebas, vers. 598.

Je dois vous mettre à présent sous les yeux ces divers boucliers dans le mesme ordre qu'à suivi Eschyle, qui florissoit mesme avant la bataille de Marathon, & quatre cens quatre-vingt-quinze ans avant l'ére chretienne.

Le premier que nomme Eschyle est Tydée. Il portoit dans son bouclier l'image de la nuit. Le fond estoit noir, semé d'étoiles d'or; au milieu paroissoit la lune. Le mesme Tydée, selon Euripide, avoit sur son écu, comme je viens de le dire, la dépouille d'un lion.

Capanée eſt le ſecond. Eſchyle luy donne un Prométhée la torche à la main, avec ces mots : *je réduirai la ville en cendres.* Dans Euripide c'eſt un géant qui porte ſur ſes épaules, & ſecouë la maſſe de la terre

L'Etéocle d'Eſchyle : un ſoldat qui monte à l'aſſaut. Mot, *Mars luy meſme ne m'arreſteroit pas.* Cet Etéocle d'Eſchyle qui porte le meſme nom que celuy contre qui il vient aider Polynice, n'eſt point dans Euripide ; il met à ſa place Adraſte beau-pere de Polynice, ſon bouclier repréſente une hydre dont les ſerpents enlevent du haut des murs les enfans des Thébains, à peu près comme les têtes de Scylla enlevoient du fond des vaiſſeaux les compagnons d'Ulyſſe. Hippomédon, Typhée vomiſſant des flammes. Le reſte du bouclier rempli de ſerpents. C'eſt comme le dépeint Eſchyle. Euripide luy donne pour ſymbole Argus avec tous ſes yeux. C'eſt le quatriéme. Etéocle dans Eſchyle luy oppoſe Hyperbius, qui ſçaura bien, dit-il, en venir à bout, puiſqu'il a dans ſon écu Jupiter armé de ſa foudre. On voit dans un revers de Poſtume Jupiter la foudre en main : *Jovi victori.* Le cinquiéme eſt Parthénopée. Eſchyle luy donne le Sphinx qui écraſe un Thébain ſous les pieds ; Euripide luy donne Atalante ſa mere, qui tuë à coup de fléches le ſanglier d'Etolie. Sur quoy l'on peut voir les ſçavantes obſervations de l'illuſtre M. Spanheim dans ſon Callimaque. Amphiaraüs vient enſuite. Il porte un bouclier ſans ſymbole ni deviſe. Eſchyle & Euripide ſont d'accord ſur ce point, comme je l'ai déjà fait remarquer. Il eſt vray que dans la huitiéme Ode des Pythiques de Pindare, Alcmaon fils d'Amphiaraüs à un dragon ſur ſon écu. J'ai auſſi rapporté plus haut la deviſe qu'Eſchyle donne à Polynice ; c'eſt la déeſſe Juſtice qui conduit Polynice, & ces mots : *Je te reſtablirai.* Selon Euripide, les cavales qui déchirérent Glaucus, eſtoient repréſentées ſur ſon bouclier, *Potniades Equæ.* Chacun peut voir les commentateurs de Virgile ſur ces vers des Géorgiques : *Georg. III.* 267.

Quo tempore Glauci
Potniades malis membra abſumpſere quadrigæ.

Voici donc quinze boucliers dont la plus grande partie n'a pas beſoin d'une explication particuliére, ſur-tout dans une compagnie ſçavante, comme celle où j'ai l'honneur de parler, où je me ferois un ſcrupule d'employer le temps à redire des choſes qui ont eſté dites bien des fois, & qui ſe trouvent dans tous les livres, ſur Thypée, par exemple, le Sphinx, ſur Argus, ſur Atalante & ſon ſanglier, ſur Prométhée, &c. Il ſuffira d'expliquer le bouclier de Tydée dont le ſymbole mérite une attention extraordinaire, parce qu'il contient quelque choſe de plus myſtérieux! & parce qu'en l'expliquant, on ne peut ſe diſpenſer d'éclaircir preſque tous les autres qui ne contiennent que des menaces contre la ville de Thébes. Adjoûtez à cela, que ni les ſcholies Grecques, ni les notes de Stanley, d'ailleurs très-bonnes & très-utiles, ni aucun critique dont j'aye connoiſſance, n'en ont donné juſqu'ici nulle explication.

Ce héros eſtoit beau-frere de Polynice; ils avoient épouſé chacun une fille d'Adraſte, & il paroît avoir montré plus de zele que pas un autre à ſeconder Polynice dans ſon entrepriſe contre Etéocle. Sa réputation eſtoit grande, & l'on peut juger quelle opinion avoit de luy toute la Grece, puiſqu'Homére luy donne pour guide la déeſſe de la prudence & de la valeur. En effet dans l'Iliade, Minerve pour échaufer le courage de Dioméde, prend ſoin de luy retracer l'image de ſon pere Tydée, & de rappeller dans ſa mémoire le ſouvenir des grandes actions de ce héros, qui dans un petit corps portoit, dit-elle, une ame fiére & hautaine. Agamemnon, pour le piquer d'émulation, luy propoſe le meſme modéle de valeur. Du reſte Tydée pour avoir donné le jour à Dioméde, juſtifie le mot d'Horace: *Fortes creantur fortibius*, & n'eſt guéres moins fameux par la valeur de ſon fils que par la ſienne propre. Mais pour mieux entendre ſon ſymbole, il faut ſçavoir que comme il ne donnoit point de bornes à ſon courage, auſſi n'en donnoit-il point à ſa vengeance, & qu'il portoit ſon reſſentiment juſqu'à la cruauté la plus barbare. Ce qui après tout doit nous paroître moins étonnant, dans un temps où l'on croyoit plaire aux dieux en leur immolant des hommes, & appaiſer les manes de ſes

Iliad. E, verſ. 125 & 800. K, 285. Δ, 572. &c.

amis, en égorgeant des captifs sur leurs buchers; enfin dans un temps où les hommes avoient pour principe de morale, que la justice ne consistoit pas moins à faire à leurs ennemis beaucoup de mal que beaucoup de bien à leurs amis: sans admettre nulle autre idée d'équité, dont la connoissance exacte démontrée par principes n'a guére paru dans la Grece avant Socrate & Platon, comme j'espére le montrer dans quelque autre ouvrage: Ils ne se refusoient donc rien quand ils estoient une fois en colére: ils se livroient à leur emportement & à leur fureur, témoin les cruautez qu'Achille exerça sur le corps d'Hector, & tant d'autres endroits d'Homére que je ne rapporte point, par ce que je veux vous épargner l'idée de choses si fort éloignées de nos mœurs. Il ne faudroit que citer le 347. vers du XXII. livre de l'Iliade, le 212 du livre XXIV. & le 35. du IV. où il ne s'agit pas de moins que de dévorer tout vivants les malheureuses victimes de sa haine. On dit que Tydée fit quelque chose de bien atroce en ce genre, & que par un acte de fureur qu'il exerça sur un ennemi mort, il éloigna de luy la déesse Minerve qui l'avoit toûjours protégé jusqu'alors.

Suivant cela, il falloit que le symbole de Tydée pour avoir un rapport juste avec le caractére de sa personne, offrît aux yeux un objet terrible, & capable d'imprimer de l'horreur. C'est ce qui a fait qu'Eschyle, dont le génie d'ailleurs saisissoit volontiers les objets funestes, n'a pas manqué de le représenter, portant sur son bouclier *l'image de la nuit*. Le fond, comme j'ai déja dit, estoit noir, semé de quelques estoilles; au milieu estoit la lune, que Pindare en quelque endroit appelle *l'œil de la nuit*: & dont le contraste ne servoit qu'à rendre le spectacle plus terrible,

La plus ancienne théologie des payens & la plus reçûë estoit toute fondée sur l'opinion qu'il y avoit dans le monde deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. Le principe du bien, lumineux & semblable au jour; le mauvais principe, ténébreux & noir comme la nuit, laquelle selon Hésiode, dans la Théogonie, est mere de ce qu'il y a de plus triste au monde. C'estoit cette différence que les Egyptiens mettoient entre Osiris &

Typhon ? & c'eſt encore aujourd'huy une opinion fort répanduë dans l'Orient. Et meſme, ſelon la Sainte Ecriture, qui admet Dieu pour auteur de tout bien, & qui admet pour ſource du mal noſtre propre fond de corruption, fortifié d'un mauvais principe ſubordonné aux ordres du ſouverain eſtre : ſelon l'Ecriture, dis-je, l'éclat du jour ſignifie du bien, & les ténébres ſignifient des afflictions & des malheurs : *Exhortum eſt in tenebris lumen rectis* ; ce qui vient ſans doute de ce que la douleur ſemble couvrir l'ame d'un épais nuage, au lieu que l'effet de de la joye eſt d'y répandre la lumiére. J'en laiſſe les raiſons phyſiques à Meſſieurs de l'Académie des Sciences, & je me contente de remarquer dans Homére que ce qui arrive d'heureux s'appelle φῶς φάος, lumiére. Donne-t-on du ſecours à quelqu'un qui eſt près de ſuccomber ſous les traits des ennemis ? Soûtient-on à propos une partie de l'armée qui ſe met en déroute, c'eſt, dit Homére, la lumiére que l'on porte de ce coſté-là. Voyez, diſent les capitaines entre eux, ſi l'on ne peut point porter la lumiére, &c. Toutes ces expreſſions ſont des traces qui nous conduiſent au ſentiment des deux principes, ſur quoy je dirai en paſſant que dans le dixiéme livre des loix de Platon, il y a quelques mots qui pris ſéparément, & ſans attention à la doctrine de ce philoſophe, ſi éloigné d'une telle erreur, ont donné lieu de croire qu'il admettoit ce principe des Manichéens, & cet endroit de Platon à trompé entre autres deux grands hommes, d'un eſprit & d'une érudition à peu près égale, Plutarque & Gérard-Jean Voſſius. Revenons à noſtre nuit. Homére dans l'Iliade parlant d'Apollon, divinité, dans le temps d'Homére, bien différente du Soleil, malgré l'opinion d'Euſtache & du faux Didyme, parlant, dis-je, d'Apollon deſcendu de l'Olympe pour lancer ces traits dans le camp des Grecs & y cauſer les derniers malheurs, ne trouve rien de plus juſte que de le comparer à la nuit. Il alloit, dit-il, ſemblable à la nuit ; & dans le livre onziéme de l'Odyſſée, il fait d'Hercule aux Enfers une peinture affreuſe, & pour dernier trait il le compare à la nuit : expreſſion dont le P. Pétau s'eſt ſervi très-heureuſement après Homére, lorſqu'il a traduit en vers Grecs le XVIII. Pſeaume,

Pſal. CXI, 4.

Pſeaume, où Dieu ſe fait voir luy-meſme ſous une image ſi noble, mais ſi propre en meſme temps à jetter l'épouvente dans les eſprits. Cela ſuppoſé, comme il eſt difficile, ce me ſemble, d'en douter, pour peu qu'on connoiſſe les tems héroïques de la Grece, on trouvera ſans peine ce qu'a voulu exprimer Tydée, en faiſant repréſenter la nuit dans la rondeur de ſon bouclier. C'eſtoit dire aux Thébains qu'il ſeroit pour eux un objet d'horreur, le mauvais principe, le principe de tous les malheurs; c'étoit leur dire qu'il leur préparoit tout ce que la fureur peut produire quand elle eſt armée de force. C'étoit leur dire avec le Prométhée de Capanée, je réduirai la ville en cendres. C'eſtoit vomir des flammes avec le Typhée d'Hippomédon. C'eſtoit leur faire enviſager avec Parthénopée qu'il ſeroit pour eux ce qu'avoit eſté le Sphinix, ce monſtre qui leur avoit cauſé tant de maux; qu'il ſeroit ce ſoldat que portoit Etéocle ſur ſon eſcu, & dont Mars ne peut luy-meſme arrêter l'audace; auſſi dangereux pour Thébes que l'hydre couronnée de ſerpents dont Edraſte eſtoit chargé; c'etoit enfin réunir en ſa ſeule perſonne tout ce que les autres dans des ſymboles différents offroient de terrible & de funeſte, que de ſe déclarer ſemblable à la nuit.

Euripide, dont l'imagination a moins de force que celle d'Eſchyle, comme elle a plus d'agrément, ne choiſit point pour Tydée un bouclier ſi rempli d'horreur. Il lui donne ſimplement la dépouille d'un lion, ſymbole ordinaire de la valeur. C'eſt ainſi que dans quantité de médailles on voit des teſtes ornées de la dépouille d'un lion. Je ferai ſeulement une réflexion ſur ce que raconte Euſtache, p. 485. de ſes commentaires ſur l'Iliade imprimez à Rome, (& c'eſt ici le paſſage que j'ai promis dans le commencement de cette diſſertation.) Il raconte qu'Adraſte ayant deux filles à marier, il reçut ordre des dieux par la voye de l'Oracle, de donner l'une à un lion, & l'autre à un ſanglier. Il donna donc l'une à Tydée pere de Dioméde, & l'autre à Polynice, parce que, dit Euſtache, Polynice avoit ou ſur ſa perſonne ou ſur ſon eſcu une peau de lion, & que Tydée portoit une peau de ſanglier. On peut préſumer, ſur le témoignage d'Euripide, qu'Euſtathe par un défaut très-

pardonnable, a manqué de mémoire, en donnant à Polynice le ſymbole qui appartenoit à Tydée ; ou qu'il a mieux aimé ſuivre Hygin & Philoſtrate, qui diſent la meſme choſe que de s'en rapporter à Euripide. Du reſte qu'il me ſoit permis de remarquer dans des médailles de Dioclétien & de Maximien, un lion qui tient un foudre dans ſa gueule ; pour juſtifier en paſſant, s'il ſe peut, ce vers de Malherbe :

Prens ta foudre, Louis, & va comme un lion.

DISSERTATION

SUR

SE DIEU BONUS EVENTUS ;

Et ſur les Médailles qui concernent ſon culte.

Par M. MOREAU DE MAUTOUR.

IL y a une crainte religieuſe & ſalutaire, qui dans une ame éclairée des lumiéres de la foy, eſt le principe de la ſageſſe. Mais la crainte conſidérée en elle-meſme comme une paſſion qui trouble l'homme, & l'agite à la vûë des maux dont il eſt environné, a eſté la premiére ſource de la folle ſuperſtition des payens.

C'eſt un ſentiment commun & reçu dans l'antiquité par ce vers ſi connu de Pétrone, & qu'après lui le poëte Stace a rapporté, lorſqu'il fait dire à Capanée ; *Theb. l. 3.*

Primus in orbe Deos fecit timor.

Ainſi par un effet de cette meſme crainte, les mortels touchez de leurs propres miſéres, rendirent un culte ſervile & ſuperſtitieux aux objets qui leur eſtoient nuiſibles, & pour s'en garantir, ou en détourner les ſuites, ils ſe firent des dieux imaginaires.

BONEVENT
PAX
BONEVENT
ROMA RENASCES
BONEVENT
PACI PR
FELICITAS BONEVENT
P R
PAX
IMP AVG F TR P COS VII CENSOR
FELICITA FIDES
LIBO BONEVENT
PVTEAL
SCRIBON
IMP CAESNER TRAIANO AVG GER DAC
P M
TR P IX IMP V COS V OPTIMO PRINCIPI
ANTONINVS AVGVSTVS P P
BONO EVENTVI
M COMMODVS ANT PIVS AVG BRIT
P M TR POT IMP VII COS IIII P P
S C
GALLIENVS AVG
BONO EVENAVG
M T

Ainſi ils conſacrérent des autels, & érigérent des temples à la Peur, à la Pâleur, à la Vieilleſſe, à la Mort.

Bientoſt l'intéreſt, l'amour propre, les autres paſſions, & les vices meſmes, leur firent inventer des divinitez bizarres & différentes par leurs titres, leurs attributs & leurs figures. les hommes, les animaux juſqu'aux plus vils, & les choſes inanimées devinrent l'objet de leur culte. Enfin chacun ſe forgea des Dieux ſuivant ſon caprice :

Jam ſibi quiſque deos avido certamine fingit :

dit le meſme Pétrone. Le nombre en fut ſi grand, que Varron en comptoit juſqu'à ſi mille, dont il y avoit trois cens Jupiter : & Pline dit que le ciel ſe trouvoit plus peuplé de dieux, que la terre ne l'eſtoit d'hommes. *Quamobrem major cœlitum populus etiam quàm hominum intelligi poteſt, cum ſinguli quique ex ſemetipſis totidem deos faciant.* *L. 2. c. 7.*

Cette multiplicité de dieux preſqu'à l'infini, que l'idolatrie, non-ſeulement des villes & des nations entiéres, mais de chaque particulier avoit introduite dans le Paganiſme, ſeroit ſans doute une matiére trop vaſte pour une ſimple diſſertation.

De cette idée ſi générale, j'en ai détaché un ſeul ſujet dans lequel je me ſuis renfermé. C'eſt concernant le culte que les Anciens ont rendu au dieu. *Bonus Eventus*, le bon Succès, que j'expliquerai ſuivant les preuves que j'en ai tirées de l'Hiſtoire & des monuments antiques.

A conſidérer le mot d'*Eventus* par ſa définition, c'eſt, au rapport de Cicéron, *Exitus alicujus negotii in quo quæri ſolet, quid ex quâque re evenerit, eveniat, eventurum ſit.* De ce meſme événement qui produit en toutes choſes l'incertitude, l'eſpérance ou la joye, les Anciens, par un motif de crainte, ou d'intéreſt, ou de reconnoiſſance, en firent un dieu avec le titre de *Bonus*. Ainſi l'on vit des divinitez de la Bonne Déeſſe, de la Fortune, de l'Eſpérance, du Génie & du Deſtin, établies ſous les titres de *Bona Dea*, *bona Fortuna*, *bona Spes*, *bono Genio*, *boni Fati*. *Lib. 1. de Invent.*

Le Bon Succès eſtoit principalement honoré par les

laboureurs, afin de faire prospérer les moissons & tous les autres biens de la terre, compris sous le nom d'*Eventus* par le Poëte Manilius, en parlant des influences de certaines constellations :

Lib. 1. Astron.

Eventus frugum varios & tempora dicunt.

Caton, dans son Traité *de re Rusticâ*, art. 142. donne une formule de la priére que l'on doit adresser aux dieux, & surtout à Mars, pour la prospérité des biens de la terre, & il se sert du mot : *Uti tu fruges, frumenta, vineta, virgultaque grandire, benèque evenire sinas.*

Le Bon Succès estoit du nombre des douze dieux que l'on appelloit *Consentes*, c'est-à-dire, ceux qui estoient admis au conseil de Jupiter. C'est ce qu'on apprend de Varron, qui dès le commencement d'un pareil traité *de re Rusticâ*, invoque les douze dieux rustiques qui président à l'agriculture, au nombre desquels il met la déesse Lympha & le dieu *Bonus Eventus*, & il en rend cette raison : *Nec non etiam precor Lympham, ac Bonum Eventum, quoniam sine aquâ omnis arida ac misera agricultura, sine successu ac bono eventu frustratio est, non cultura.*

Mais l'on avoit aussi recours à ce dieu dans les occasions où il s'agissoit de quelqu'entreprise. Apulée raconte que dans le dessein de reprendre sa premiére forme, s'estant trouvé dans une vallée agréable & couverte d'ombrages épais, il apperçut un petit bois planté de rosiers, dont les fleurs éclatantes brilloient à ses yeux, & rendoient ce séjour digne de Vénus & des Graces. Il fit dans ce moment des vœux à la joyeuse divinité qui préside aux heureux événements, pour se la rendre favorable, & il se transporta aussi-tost vers ce lieu charmant avec la vîtesse & la légéreté d'un cheval qui excelle à la course. *Jamque apud mea non usquequaque ferina præcordia, Veneris & Gratiarum lucum illum arbitrabar, cujus inter opaca secreta, floris genialis regius nitor relucebat. Tunc invocato hilaro acque prospero Eventu, cursu me concito proripio, ut, Hercule, ipse sentirem non asinum me, verùm etiam equum curulem nimiâ velocitate refectum.* En effet, après avoir décrit ses diverses aventures, & repris sa figure d'homme, il s'écrie sur la fin du XI.e Livre, dans

Lib. 4. Metam.

l'heureux changement de sa fortune, qu'il attribue à la mesme divinité d'*Eventus: Quidni! spiritu faventis Eventûs, quæsticulo forensi nutrito, per patrocinia sermonis Romani.*

Pour justifier le culte que les Romains rendoient au Bon Succès, je dirai premiérement que ce dieu avoit un temple qui luy estoit consacré, & qui estoit situé dans la neuviéme région de Rome, au rapport de P. Victor, & proche des Thermes d'Agrippa.

Ammian Marcellin fait mention de ce temple à la fin du XXIX.e livre, au sujet d'un fait historique qu'il rapporte. Sous l'empire de Valentinien & de Valens, il arriva dans Rome un furieux débordement des eaux du Tibie, dont cet auteur fait une ample description. Ce fleuve se trouva tellement grossi par les pluyes & par les riviéres qu'il reçoit, que toute la ville en fut inondée, en sorte qu'elle ne parut qu'une plaine unie. Il n'y eut que les montagnes & les maisons les plus élevées qui furent exemptes de cette inondation. Les habitans se retirerent sur le haut de ces montagnes & sur le sommet des édifices, & l'on fut obligé de leur porter des vivres dans des batteaux. Lorsque l'orage fut dissipé, & que le Tibre, qui avoit rompu ses digues, eut repris son cours ordinaire, Claudius, pour lors Préfet de la ville, employa tous ses soins pour réparer les désordres que ce déluge avoit causez : il restablit plusieurs antiquitez qui avoient esté détruites, entr'autres il fit rebâtir un grand portique attenant les bains d'Agrippa, & que l'on nommoit le portique de *Bonus Eventus*, parce que le temple consacré à cette divinité estoit dans son voisinage : *Instauravit vetera plurima, inter quæ porticam excitavit ingentem lavacro Agrippæ contiguum, Eventûs Boni cognominatum eâ re quod hujus nominis propè visitur templum.* Cet événement arriva en l'an 374. de N. S. C'est à l'occasion de ce passage que Lindebroch dans ses notes sur Ammian Marcelin, rapporte deux inscriptions antiques qui conviennent parfaitement à mon sujet, puisqu'elles font mention des vœux que l'on offroit au *Bon Succès*.

L'une de ces Inscriptions, qui a esté trouvée à Mayence, est conçûë en ces termes :

PRO SALVTE
DD. NN.
SANCTISSIMORUM
IMPP.
BONO EVENTUI MIL.
EXERCITUS. GS. MATER
NVS PERLETVS MIL.
LEG. VII. PR. P. F.
STRATOR.

L'autre Inſcription, qui eſt du temps du haut Empire, a eſté trouvée à Aſtigi ville d'Eſpagne dans la Bétique, & qui eſt appellée préſentement *Ecija*, ſituée ſur le fleuve de Xénil autrefois nommé *Singulis*, dans l'Andalouſie, entre Séville & Cordouë. C'eſt cette meſme ville, ancienne colonie des Romains, ſurnommée *Auguſta Firma*, citée par Pline : *Singulis fluvius in Bæticâ Aſtigitanam coloniam alluit cognomine Auguſtam Firmam.* Elle eſt ainſi nommée dans l'inſcription dédiée au Bon Succès par une preſtreſſe de deux Imperatrices Auguſtes déifiées, en mémoire des jeux du Cirque célébrez pour honorer leur ſacerdoce.

Lib. 3. c. 1.

BONO EVENTVI
APONIA C. F. MONTANA
SACERDOS DIVAR.
AVGVSTAR. COL. AVG. FIR.
EDITIS
OB HONOREM SACERD.
CIRCENSIBVS.

Ce n'étoit pas ſeulement en Italie, en Allemagne & dans l'Eſpagne que le *Bon Succès* eſtoit adoré, ſuivant les preuves que je viens de rapporter, il avoit auſſi un culte particulier dans la Grece. On peut juger que les Ephéſiens luy avoient dédié un temple par une médaille Grecque de Salonine que cite

M. Vaillant du cabinet de M. Foucault ; elle repréſente au revers le dieu *Bonus eventus* de la meſme maniére qu'il eſt figuré ſur les médailles Romaines, avec cette légende, ΤΟ ΑΓΑΘΟΝ ΕΦΕΣΙΩΝ, qu'on explique par *Bonum*, id eſt, *Bonus eventus Epheſiorum.* *P. 183. num. Græca.* Edition d'Amſterdam.

La meſme figure eſt repréſentée au revers d'une autre médaille Grecque de Géta du Cabinet du Roy, & frappée à Héraclée : ΗΡΑΚΛΕΙΑϹ ΕΝ ΠΟΝΤΩ, d'où l'on infére que le *Bon Succès* avoit auſſi un temple dans cette ville au royaume de Pont. *p. 117.*

Outre les temples & les inſcriptions dont j'ai parlé pour établir la preuve du culte rendu par les anciens au dieu *Bonus Eventus*, on luy avoit auſſi élevé des ſtatuës dans Rome, où elles avoient eſté apportées de Grece.

Pline rapporte qu'entre les ouvrages célebres que l'on voyoit à Rome de la main de Praxitéle, il y avoit deux ſtatues dans le Capitole, l'une du Bon Succès, & l'autre de la Bonne Fortune : *Romæ Praxitelis operaſunt, Flora, Triptolemus, Ceres in hortis Servilianis*, Boni Eventûs, *& Bonæ Fortunæ ſimulacrum in Capitolio.* *L. 36. c. 8.*

Mais Euphranor, autre fameux ſculpteur Grec, contemporain de Praxitéle dans la 104. Olympiade, environ l'an 390. de Rome, duquel Pline parle avec éloge, & décrit les ouvrages, fit une autre ſtatue du *Bon Succès*, qui d'une main tenoit une *patére*, pour marque de ſa divinité, & de l'autre un épic de bled avec un pavot : *Hujus eſt ſimulacrum* (Boni Eventus,) *dextrâ pateram, ſiniſtrâ ſpicam, ac papaver tenens.* *L. 34. c. 8.*

L'on peut dire que cette ſtatuë du *Bon Succès*, faite par Euphranor, a ſervi de modéle aux images qui en ont eſté repréſentées ſur les revers des médailles Impériales, Grecques & Latines. En effet, ſur celles du haut Empire juſqu'à Gallien, deſquelles on a connoiſſance, ce dieu ſous le titre de *Bonus Eventus*, *Bono Eventui*, *Eventus Auguſti*, y eſt figuré de la meſme maniére & avec les meſmes attributs que la ſtatue faite de la main d'Euphranor, c'eſt-à-dire, nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patére, & de l'autre des épics & des

pavots : quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits au lieu de la *patére*, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniére qu'on le voit ſur les médailles d'argent de Peſcennius Niger, & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

In Theſauro num.

La premiére médaille ſur le revers de laquelle j'ai remarqué cette divinité repréſentée, eſt celle de l'Empereur Galba. M. Vaillant qui la rapporte & qui l'explique dans ſes *Præſtantiora numiſmata*, l'attribue à l'inclination que cet Empereur avoit pour l'agriculture, parce qu'il eſtoit né & avoit eſté élevé à la campagne dans le bourg de Fondi, où il ſe plaiſoit eſtant jeune. Cette explication paroît eſtre fondée ſur le rapport du revers de cette médaille avec les attributs du *Bonus Eventus* qui y eſt repréſenté, & qui eſtoit en effet du nombre des dieux champeſtres, comme je l'ai remarqué.

Mais quelle apparence qu'on eût voulu, à l'âge où Galba fut proclamé Empereur, à ſoixante-treize ans, rappeller le ſouvenir de ſa premiére jeuneſſe & de ſon éducation ? A prendre la choſe plus hiſtoriquement, je croirois que l'on a voulu, par le revers ſymbolique de celle de Galba, merquer ſon heureux avénement à l'Empire ; luy, que les Romains regardoient comme un ſujet choiſi par ſon ſeul mérite, & non par aucun droit de ſucceſſion, puiſque la race des Céſars venoit d'eſtre eſteinte dans la perſonne de Néron.

D'ailleurs la premiere nouvelle qui arriva à Galba en ſept jours de Rome en Eſpagne, où il eſtoit, touchant la mort de Néron, & le choix du Sénat & du Peuple en ſa faveur, fut ſuivie preſque auſſitoſt d'un événement ſingulier & très-heureux pour luy : car à peine eut-il pris le chemin de l'Italie, qu'il apprit la défaite de Nyphidius Sabinus Préfet du Prétoire à Rome, de Fontéius Capito lieutenant en Germanie, & de Claudius Macer lieutenant en Afrique, qui tous trois avoient excité des troubles dans l'Empire pour traverſer Galba. C'eſt ce qu'on apprend de Suétone dans la vie de cet Empereur : *Supervenientibus ab urbe nuntiis, ut occiſum Neronem, cunctoſque in verba ſua juraſſe cognovit, depoſitâ legati, ſuſcepit Cæſaris appellationem ;*

appellationem ; iterque ingreſſus eſt paludatus, nec priùs uſum togæ recuperavit quàm oppreſſis, qui novas res moliebantur, Præfecto Prætorii Nymphidio abino Romæ, in Germaniâ Tonteio Capitone, in Africâ Clodio Macro legatis.

En effet, les Romains qui ne ſongeoient alors qu'à faire leur cour à leur nouvel Empereur, regardérent la défaite de ces trois concurrents comme une victoire glorieuſe pour luy, & ils en conſacrérent la mémoire par une médaille particuliére qui a pour légende, VICTORIA GALBÆ AUGUSTI, qui apparemment fut frappée par le meſme motif que celle de *Bonus Eventus*.

Ainſi l'on pourroit, en conſultant l'Hiſtoire éclaircie par les médailles, expliquer celles des autres Empereurs où le Bon Succès eſt repréſenté, comme n'ayant point eſté faites d'une maniére arbitraire & à l'aventure, à l'exemple de beaucoup d'autres, mais pour marquer quelque heureux événemens arrivé ou à l'Empereur ou dans l'Empire.

C'eſt à Galba que je crois pouvoir attribuer une Médaille d'argent de mon cabinet, qui eſt ſinguliére. Elle a d'un coſté la tête d'un homme âgé & ſans barbe, avec ce mot BONI EVENTUS, de l'autre deux mains jointes qui tiennent un Caducée au milieu de deux cornes d'Abondance, & au-deſſous le mot PAX. N'auroit-on pas voulu, pour faire plus d'honneur à Galba, le repréſenter ſous la figure & la tête de *Bonus Eventus*, par la reſſemblance qui ſe remarque entre les traits de ſon viſage ſur les médailles, & ceux que l'on voit ſur celle-ci? Si l'on prétend que ce viſage d'homme à un diadême & une coëffure de femme pour repréſenter le *Bon Succès*, cela ne ſeroit pas extraordinaire ; puiſque les anciens qui confondoient ſouvent les divinitez & leurs attributs, ont fait une Fortune barbuë, une Vénus mâle, un Bacchus fémelle.

Quoy qu'il en ſoit, Rome qui ſembloit renaître après la mort de Néron devenu odieux par ſes cruautez ; ce qu'elle a marqué dans une médaille de Galba par cette légende flatteuſe, ROMA RENASCES ; n'auroit-elle point par le revers de l'autre médaille, donné un témoignage public de la tranquillité

& de l'abondance qu'elle eſpéroit ſous ſon regne ?

Si l'on juge que cet médaille n'eſt pas de la beauté de celles qui ſe frappoient pour lors à Rome, on croira qu'elle peut avoir eſté fabriquée en Eſpagne, d'où cet Empereur avoit eſté appellé pour venir prendre poſſeſſion de l'Empire ; elle, qui partageoit avec Rome, & ſon inclination pour le mérite de Galba, & ſa haine pour la mémoire de Néron.

Ce qui paroît encore appuyer l'opinion que je viens d'avancer, eſt que l'on trouve les deux revers de *Boni Eventus* & de *Roma renaſces* enſemble ſur une meſme Médaille d'argent rapportée dans Antonius Anguſtinus & dans M. Patin, à la fin des familles Romaines, que l'on ne peut rapporter qu'à Galba, pour lequel on a frappé ces deux meſmes types ſéparément.

Quatriéme dialogue. Page 303.

Une autre médaille d'argent de pareille fabrique & que je poſſede, paroît avoir rapport au meſme ſujet, & avoir eſté frappée au meſme temps. Elle repréſente d'un coſté une tête, qui a un diadême avec deux noms de divinitez, *Bonus Eventus, Felicitas* ; de l'autre, *Pax P. R. populi Romani*, figurée par deux mains qui tiennent un Caducée.

L'on ſçait que la Félicité avoit ſon temple dans Rome, comme le Bon Succès avoit le ſien. Mais comment une meſme figure, ou une meſme tête, peut-elle ſtipuler pour deux divinitez ? Cela n'eſt pas ordinaire. Car on voit ſur d'autres médailles de Galba, & ſur celles de Vitellius, HONOS ET VIRTUS, ainſi que FORTUNA ET SPES ſur une d'Hadrien ? repréſentées par deux figures. Cependant l'autre maniére n'eſt pas ſans exemple ; puiſque j'ai une médaille de moyen bronze de Tite, où au revers il y a FIDES, FELICITAS, & une ſeule figure de femme tenant d'une main une corne d'Abondance, & de l'autre un Caducée.

Quoyque j'aye réſervé à expliquer hiſtoriquement les revers des médailles Impériales où le *Bon Succès* eſt repréſenté, je crois devoir parler ici de celles de Veſpaſien, où cette figure, gravée ſur le même modéle de la ſtatue du Capitole décrite dans Pline, a pour légende PACIS EVENTUM. Des trois qui ſont rapportées dans Mezzabarbe, l'une a eſté frappée en

l'an de N. S. 69. dans le meſme temps d'un autre où on lit, PACI ORBIS TERRARUM, citée par M. Spanheim, & lorſque Tite & Domitien furent déclarez Céſars & Princes de la jeuneſſe.

La ſingulariré de ces premiéres médailles conſiſte dans le mot neutre *eventum*, que l'on ne doit point croire eſtre à l'accuſatif, comme URBEM RESTITUTAM, JUNONEM, HERCULEM, MARTEM PROPUGNATOREM, au revers de Vitellius, de Julia Pia, de Gordien & de Poſtume; ΘEAN-KAAZOMENHN, au revers d'une médaille de Commode; NIKHN CEBACTΩN, ſur celle de Fauſtine la jeune, frappée à Ancyre; ce qui eſt commun chez les Grecs.

Dans le Commentaire de Louis Vivès, ſur le 22.e chap. du v.e Livre de la Cité de Dieu de Saint Auguſtin, où on lit ce paſſage; *Recolant igitur qui legerunt quàm diuturna bella, quàm variis eventibus, quàm luctuoſis cladibus, à veteribus ſint geſta Romanis*, Vivès prétend avoir lû en quelque manuſcrit *eventis*, au lieu de *eventibus*, ce qui eſt rare, dit-il, & douteux au ſentiment de Laurent Valle.

Mais je m'étonne que l'un & l'autre ayent pû douter que le mot *eventum* neutre ſubſtantif ne fût de la bonne & élégante Latinité. Cicéron l'a employé en pluſieurs endroits de ſes Epîtres & de ſes Oraiſons. J'en rapporterai ſeulement trois paſſages. L'un eſt au commencement de l'Oraiſon pour C. Rabirius Poſtumus, en ces termes: *Neque enim cuiquam ejus conſilium vehementiùs quàm ipſi diſplicet, quamquam hoc plerumque facimus ut conſilia eventis ponderemus.* On lit l'autre paſſage dans l'Oraiſon contre Piſon, où il luy dit: *An tu mihi, cui ſemper ita perſuaſum fuerit, non eventis, ſed factis cujuſque fortunam ponderari;* que la fortune ne ſe meſure pas ſur les événements, mais ſur les actions.

Le troiſiéme paſſage ſe trouve dans la quatriéme Epître du IX.e Livre à Atticus, où parlant de Pompée, dont Cicéron avoit ſuivi le parti, il dit: *De Pompeio quid agam! cui planè (quid enim hoc negem!) ſuccenſui; ſemper enim cauſæ eventorum magis movent quàm ipſa eventa.*

A l'autorité de Cicéron j'adjoûterai celle du poëte Lucrece

dans ſon premier Livre, où il veut prouver que le temps n'exiſte point par luy-même, mais par les choſes qui arrivent. Il dit enſuite :

Quando ea ſæcla hominum, quorum hæc eventa fuere,
Irrevocabilis abſtulerit jam præterita ætas.
Namque aliud rebus, aliud regionibus ipſis
Eventum dici poterit quodcumque erit actum.

Pline ſe ſert du même mot en parlant d'Auguſte, *Sunt & circà Divum Auguſtum eventa ejus digna memoratu.* Ces preuves jointes à celle des médailles de Veſpaſien, ne ſont-elles pas déciſives pour le mot *eventum!*

Lib. 5. c. 30.

Après avoir expliqué par les monuments ce qui concerne la ſtatue entiére du dieu *Bonus Eventus*, on reconnoît que c'eſtoit ordinairement celle d'un homme jeune, à en juger par ſa tête ſeule, que l'on voit gravée avec un large diadême ſur une médaille Conſulaire de la famille Scribonia, rapportée dans Goltzius & dans M. Patin ; du côté de la tête on lit, BON. EVENT. LIBO : au revers on voit la figure du *Puteal*, dont le nom eſt au-deſſus, & au bas celuy de Scribonius. L'occaſion ſe préſente naturellement de dire quelque choſe de cette médaille aſſez connue des antiquaires.

Lib. 4. *Lib. 41.*

Céſar dans ſes Commentaires de la Guerre civile, Plutarque dans la vie de M. Antoine, & Dion, font mention de Libo, qui fut un des lieutenants généraux de Pompée. Lorſque Céſar ſe fut rendu maître de Brunduſe, d'où il tranſporta une partie de ſon armée dans l'Illyrie, il laiſſa dans cette ville le reſte de ſes troupes avec M. Antoine, pour attendre l'occaſion de les faire auſſi paſſer. Ce fut Libo qui, avec cinquante vaiſſeaux, s'oppoſa a ce dernier paſſage, & ſe ſaiſit d'une Iſle qui eſtoit à l'entrée du port de Brunduſe ; il tenta même le ſiége de cette place : il y eut plus d'un combat entre luy & M. Antoine ; mais enfin Libo fut contraint de ſe retirer, & de laiſſer le paſſage libre aux vaiſſeaux & aux ſoldats du parti de Céſar.

Ce Libo eſtoit apparemment le même que Lucius Scribonius Libo de la médaille dont il s'agit, où la tête de *Bonus Eventus*

eſt repréſentée, & qui fut Conſul avec M. Antoine en l'an de Rome 720. ainſi elle paroît avoir eſté frappée dix ans après la mort de Jule Céſar, dans le même temps qu'une médaille de M. Antoine, où il eſt qualifié *Imperator Coſ iterum deſ. tertium III. Vir Reip. conſtit :* ayant au revers un trophée d'une proüe de navire. Antoine eſtoit pour lors dans la quatriéme année du Triumvirat, qui avoit eſté renouvellé pour cinq ans en 716. Ces deux médailles frappées en la même année, ſont rapportée dans Goltzius. *Faſt. pag. 195.*

En l'an de Rome 487. il y eut un L. Julius Libo Conſul, qui deux ans après que la monnoye d'argent fut fabriquée, ſçavoir en 485. fit frapper pendant ſa magiſtrature une médaille ſous ſon nom, citée dans les mêmes Faſtes de Goltzius, page 83. Lucius Scribonius Libo de l'autre médaille, eſtoit peut-eſtre de la même famille ; du moins c'eſt ce qu'on peut juger par la conformité du prénom & du ſurnom.

A l'égard de *Puteal*, c'eſtoit à Rome, ſelon l'opinion de quelques auteurs, une eſpéce de petit édifice élevé, qui ſervoit de couverture à un puits, & qu'on avoit conſtruit dans la place publique appellée *Forum Romanum*, au même endroit où auparavant le tonnerre eſtoit tombé. On ſçait que les Romains avoient un grand ſoin dans ces occaſions, de purifier par des ſacrifices, les lieux qui avoient eſté frappez du feu du ciel, & de les couvrir pour les en garantir dans la ſuite.

Près de ce puits couvert, nommé *Puteal*, eſtoit le tribunal où le Préteur rendoit la juſtice aux particuliers, & décidoit de certaines affaires qui ſe plaidoient devant luy :

Forum Putealque Libonis
Mandabo ſiccis, adimam cantare ſeveris, *Horat. Ep. 19. lib. 1.*

dit Horace :

Et dans ſa ſixiéme Satire, Livre ſecond :

Ante ſecundam
Roſcius orabat ſibi adeſſes ad Puteal cras.

Peut-eſtre avoit-on repréſenté d'un côte de la médaille le *Bonus*

Eventus, comme un dieu auquel les plaideurs ou leurs advocats avoient recours.

Mais ne pourroit-on pas expliquer autrement la figure du *Puteal*, telle qu'on la voit sur les médailles de Libo? Ne seroit-ce pas plustost un autel de sacrifice, puisqu'il est entouré de festons avec de certains ornements sur les angles, qui ressemblent à des *simpules*, ou autres instruments propres à ce sujet?

Il y a sur quelques-unes de ces mêmes médailles un marteau figuré au-dessous de l'autel, ce qui est une marque de sacrifice ou d'immolation. Sur d'autres on voit un foudre qui désigne le motif pour lequel on avoit consacré cet autel, en mémoire du feu du ciel qui estoit tombé autrefois dans ce lieu; & les branches de laurier qui l'entourent en sont encore une preuve, parce que cet arbre, ou ses feuilles préservent de la foudre au rapport de Pline. De-là vient que Tibére, qui craignoit extraordinairement le tonnerre, ne manquoit jamais de ceindre sa tête d'une couronne de laurier, lorsque le ciel menaçoit de quelqu'orage. C'est le témoignage qu'en rend Suétone dans sa vie : *Tonitura præter mondum expaveſcebat, & turbatiore cælo nunquam non coronam lauream capite geſtavit, quod fulmine afflari negetur id genus frondis.*

L. 15. c. 30.

Quoy qu'il en soit il falloit que ce *Puteal* fût d'une origine bien ancienne, si on en juge par ce que nous apprennent Cicéron & Valére Maxime. Attius Névius, qui vivoit du temps des rois de Rome, passoit pour estre habile dans l'art de deviner. Tarquin l'ancien voulant un jour l'éprouver, le consulta pour sçavoir si ce qui lui venoit en pensée dans le moment pourroit s'exécuter. Névius luy ayant répondu sur un ton affirmatif, Tarquin luy dit, croyant le surprendre, qu'il avoit pensé, si avec un rasoir on pouvoit couper une pierre à aiguiser. Aussi-tost Névius en fit l'expérience, & en présence du roy & du peuple assemblé dans la place publique, on apporta cette pierre, qu'il coupa & sépara avec un rasoir. Depuis ce temps le roy prit grande confiance à Névius, & eut toûjours recours à luy dans les affaires importantes où il falloit consulter les Auspices. Pour conserver la mémoire de cet événement, nous

Lib. de Divin. V. M. c. 6.

avons, dit l'Orateur, appris par tradition, que l'on avoit pris soin de cacher sous terre dans la même place publique, & la pierre & le rasoir, & qu'on avoit couvert ce lieu de cette espéce d'autel nommé Puteal : *Cotem autem illam & novaculam defossam in Comitio, supraque impositum Puteal accepimus.*

Il y a apparence que l'un des ancêtres de Scribonius Libo l'avoit réparé, & que luy-même avoit esté l'un de ces Préteurs quiy rendoient la justice. L'on peut croire encore que le dieu *Bonus Eventus* estoit son Dieu tutelaire, ou celuy de sa famille. C'est ce qui m'a donné occasion d'expliquer sa médaille.

Après Galba, le premier monument qui fasse mention du Bon Succès, est la médaille de Vespasien en argent, citée par Metzzabarbe, IMP. CAESAR VESPASIANUS, avec la figure de *Bonus Eventus* au revers, telle qu'elle est dépeinte dans Pline, & pour légende PACI EVENTUM, qui a pû estre employé au neutre & au nominatif, conformément à la meilleure latinité, ainsi que je l'ai montré par plusieurs autoritez. Vespasien.

M. Vaillant, suivant toûjours sa premiére idée, explique ce revers en l'attribuant à l'effet ordinaire de la paix, qui est de procurer la culture des terres & l'abondance des moissons. Il est vray que selon Varron, que j'ai cité, le dieu *Bonus Eventus* estoit communément celuy des laboureurs. Dans les premiers temps de la République, & avant que les Romains eussent porté la guerre, & étendu leurs conquêtes hors de l'Italie, ce peuple n'estoit occupé que du soin de l'agriculture, & rendoit par-tout un culte particulier au dieu *Bonus Eventus*. Mais dans la suite, & sur-tout sous les Empereurs, à mesure que d'un côté la puissance & les richesses des Romains augmentoient leur luxe, & que l'autre la superstition & la flatterie multiplioient leurs divinitez à l'infini, celle de *Bonus Eventus*, jusqu'alors rustique & champestre, devint plus importante, & , pour ainsi dire, une divinité de Ville. Elle eut un culte plus étendu, un temple & des autels dans Rome, ses statues faites par les mains de Praxitéle & d'Euphranor, fameux sculpteurs Grecs, contemporains d'Alexandre, furent conservées dans le Capitole, & elle fut au nombre de celles que les monétaires représentérent

ſur les médailles. Ainſi la monnoye qui fut frappée au commencement du regne de Veſpaſien, déſigna la joye qu'eut le Peuple Romain, de voir que ce Prince, qui s'eſtoit acquis une haute réputation dans les guerres où il avoit commandé, & dans le temps que l'Empire eſtoit diviſé par les factions d'Othon & de Vitellius, fût proclamé Empereur dans Alexandrie; ce qui arriva en l'an 822. de la fondation de Rome. On vit pour lors la tranquillité ſuccéder aux troubles, après la défaite des deux concurrents qui eſtoient incapables de gouverner: *Interfecto Vitellio*, dit Tacite, *bellum magis deſierat quàm pax cœperat*. Ce fut dans cette même année que l'on frappa deux autres médailles avec le revers, PACI ORBIS TERRARUM, & PACI AUGUSTI, & qu'après que Veſpaſien fut déclaré Auguſte, Tite & Domitien ſes deux fils eurent le titre de Céſars & de Princes de la jeuneſſe. Ces titres qui leur aſſûroient une ſucceſſion à l'Empire, confirmérent dans l'eſprit des peuples l'eſpérance d'un regne tranquille & d'une paix durable.

Lib. 4. hiſt.

Cette année fut encore remarquable par un événement des plus heureux. L'Italie avoit eſté ſi agitée par des troubles domeſtiques, & par les partialitez qu'avoit cauſées la guerre d'Othon & de Vitellius, que Rome ſe trouvoit épuiſée de ſes ſecours les plus néceſſaires; enſorte que, ſuivant le témoignage des auteurs, il ne reſtoit plus de bleds dans les greniers publics que pour dix jours. Veſpaſien attentif à des beſoins ſi preſſants, y apporta un prompt reméde, par le ſoin qu'il prit de faire partir dans une ſaiſon très-contraire, un grand nombre de vaiſſeaux chargez de bleds pour la ville de Rome. C'eſt ce qui eſt rapporté expreſſément par Tacite: *Celerrimas navium frumento onuſtas ſævo adhuc mari committit: quippe tanto diſcrimine urbs nutabat, ut decem haud ampliùs dierum frumentum in horreis fuerit, cum à Veſpaſiano commeatus ſubvenere.* On conſerva le ſouvenir d'une prévoyance ſi utile, par une médaille qui fut frappée à ce ſujet, avec le type & la légende de ANNONA, qui a rapport avec celle de *Pacis Eventum*, & la divinité de *Bonus Eventus*.

Ce qui acheve de juſtifier l'heureux ſuccès arrivé dans l'Empire,

l'Empire, & marqué par la médaille de PACIS EVENTUM. c'eſt que dans le temps que Veſpaſien bâtit le temple fameux de la Paix, après avoir triomphé de la Judée avec ſon fils, nous apprenons d'Oroſe que celuy de Janus fut fermé pour la ſixiéme fois : *Omnibus bellis ac tumultibus domi foriſque compreſſis, pacem totius orbis pronuntiaverunt, & Janum geminum obſeratis cohiberi clauſtris, ſextò demùm ipſi poſt Urbem conditam cenſuerunt.* Cette remarque hiſtorique a eſté obſervée par Onuphre dans ſes Faſtes. *Lib. 7. c. 9.*

Il y a deux médailles de Tite, l'une de moyen bronze, & l'autre en or, avec le type de *Bonus Eventus*. Celle-ci du cabinet du Duc d'Arſchot, à eſté frappée dans le ſecond Conſulat de Tite, en l'an 825. de Rome. Ce fut alors qu'il triompha dans Rome avec Veſpaſien, & qu'il reçut la qualité d'*Imperator* pour la quatriéme fois, avec la puiſſance Tribunitienne & le titre de Souverain Pontife, ainſi qu'il eſt marqué dans cette médaille. Ces honneurs attachez à la perſonne de ce jeune Prince, qui partageoit l'autorité ſouveraine avec Veſpaſien, joints au plaiſir que l'on eut de voir le pere & le fils enſemble triompher en un même jour, parurent aux yeux du Peuple Romain, une nouveauté ſinguliére, & qui méritoit un monument public pour marquer un ſi agréable événement, *Bonus Eventus*. Tite.

L'autre médaille rapportée par Mezzabarbe, fut frappée après la mort de Veſpaſien. Tite eſtoit Conſul pour la 7e. fois, *Imperator* pour la 14e. & dans la 8e. année de ſa puiſſance Tribunitienne. Il ne regna ſeul que deux ans deux mois & vingt jours, ſelon le témoignage de Dion.

L'année qui précéda celle de ſa mort, fut remarquable par les ſpectacles magnifiques que cet Empereur donna au peuple dans l'Amphithéatre qu'il avoit achevé, & que Veſpaſien avoit commencé à bâtir dans Rome, où l'on en voit encore aujourd'huy une partie, que le temps n'a pû détruire.

Ces ſpectacles, que Dion décrit fort au long, durérent l'eſpace de cent jours, & furent accompagnez d'une libéralité aſſez ſinguliére. Tite prit plaiſir de l'endroit élevé de l'amphithéatre où il eſtoit placé, de jetter luy-meſme & de diſtribuer au peuple *Lib. 13.*

une grande quantité de petites boules de bois : σφαίρια γὰρ ξύλινα μικρὰ ἄνωθεν εἰς τὸ πλῆθος ἔρριπτε σύμβολον ἔχοντα, &c. Sur chacune de ſes boules eſtoit la marque de quelque préſent, comme de vaſes d'or ou d'argent, d'eſclaves, d'attelage de chevaux, & autres choſes. Celuy auquel l'une de ces boules tomboit en partage alloit recevoir le don qu'elle contenoit, des mains de l'officier que l'Empereur avoit prépoſé pour délivrer ce qui eſtoit échû à chaque particulier.

Cette joye publique fut d'autant plus ſenſible au peuple, qu'elle avoit ſuccédé à un temps d'affliction & de calamité. L'embraſement du mont Veſuve, dont l'hiſtoire fait mention, avoit défolé les villes de Naples & de Nole, & toute la Campanie ; & lorſque pour en réparer les déſordres, l'Empereur non ſeulement y envoya deux perſonnages Conſulaires, mais ſe tranſporta luy-meſme ſur les lieux, Rome fut affligée d'un grand incendie, qui en trois jours & en trois nuits conſuma le Capitole, le Panthéon, la bibliothéque d'Auguſte, le théatre de Pompée, & pluſieurs autres édifices conſidérables. Suétone adjoûte encore à tant de malheurs, une contagion la plus funeſte qui eût jamais eſté dans Rome.

Après de ſi triſtes événements, que pour réparer Tite n'épargna ni ſoins ni dépenſes, agiſſant non ſeulement en prince, mais en pere : *Non modo principis ſollicitudinem, ſed & parentis affectum unicum præſtitit :* que pouvoit-il arriver de plus favorable & de plus conſolant aux Romains, que de voir effacer de leur ſouvenir l'idée de tant de maux paſſez par des ſpectacles & des jeux publiqes, & par les liberalitez du Prince, auquel ils attribuérent tout le ſuccès d'un ſi heureux changement : *Bonus Eventus Auguſti.*

Je paſſe ſous ſilence une autre médaille du meſme Empereur citée par Mezzabarbe, dont le revers repréſente une femme debout appuyée ſur un cippe, tenant d'une main une lance en travers, & de l'autre un poignard avec ces mots : BONUS EVENTUS. Il y a ſi peu de rapport entre le type & la légende, que je ne doute pas que cette médaille ne ſoit du nombre de celles qui ſe trouvent fauſſes dans le recueil de cet

antiquaire, ou qui ont esté mal décrites par les curieux dont il recevoit les desseins.

Après Tite se trouve une médaille de l'Empereur Trajan avec le type de *Bonus Eventus*. Il y a du costé de la tête, IMP. CÆSAR NERVA TRAJANUS AUG. GER. DACICUS P. M. TR. P. IX. IMP. V. COS. V. P. P. & sur le revers S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Occo, qui la rapporte, ne s'est point trompé dans l'explication du type, quoyque le mot de *Bonus Eventus* n'y soit pas employé. Mezzabarbe au contraire a pris cette divinité pour celle du Génie, qu'il n'a pas dû confondre avec l'autre, les attributs, qui distinguent celle-ci, n'estant pas les mesmes que ceux du Génie. On le dépeint ordinairement à moitié nud avec une draperie, tenant d'une main une corne d'Abondance, de l'autre une *patére*, quelquefois un espece de boisseau sur la tête, sur-tout dans les médailles du bas Empire. Trajan.

Ainsi sur tous les revers des médailles où se trouve la figure d'un homme nud, qui tient d'une main une *patére* & de l'autre des épics, quelquefois avec des pavots, on doit toûjours la prendre pour celle du *Bonus Eventus*, suivant le modéle de la statuë placée dans le Capitole, & apportée de la Grece à Rome. Cette observation nouvelle, sans estre considérable, ne laissera pas d'intéresser les antiquaires.

Pour revenir à l'explication de la médaille de Trajan, ce fut dans son 5e. Consulat qu'elle désigne, qu'il triompha pour la seconde fois des Daces. Après avoir vaincu & entiérement défait Décébale Roy de ces peuples, il prit le titre d'*Imperator* pour la 5e. fois dans la neuviéme année de sa puissance Tribunitienne; & cette année tombe en la 858. de la fondation de Rome. Cette victoire complette remportée sur les Daces, dont le royaume fut réduit en province Romaine, est décrite au long par Dion. Ce fut à l'occasion d'un succès si avantageux pour l'Empire, que Trajan donna au peuple divers spectacles pendant cent vingt-trois jours. On remarque qu'il y eut dix mille gladiateurs qui combattirent, & jusqu'à mille bestes égorgées: chose qui paroîtroit incroyable, si l'on ne sçavoit par *L.* 68.

l'hiſtoire meſme, qu'elle eſtoit la complaiſance aveugle des Empereurs pour ſatisfaire les Romains ſur ces ſortes de ſpectacles ſanglants, que le poëte Prudence a appelez *triſtes*.

Amphitheatralis ſpectacula triſtia pompæ.

La joye que l'on conçut de la conqueſte des Daces avoit encore eſté augmentée par celle de l'Arabie Pétrée, ſoumiſe à l'Empire par Aulus Cornelius Palma, qui eſtoit pour lors gouverneur de Syrie.

Une autre médaille avec le meſme revers ſe trouve avoir eſté frappée ſous le 6e. Conſulat de Trajan dans la 15e. année de ſon régne. Cet Empereur eſtoit parti pour ſon expédition d'Orient dans le deſſein de ſoumettre les Parthes; & il venoit tout recemment de joindre à l'Empire l'Arménie & la Méſopotamie, qu'il avoit réduit en provinces; dont nous avons un très-beau monument ſur une médaille de grand bronze.

Ce fut ſans doute en revenant de ces conqueſtes, qui avoient produit de ſi grands avantages, que la médaille fut frappée dans le 6e. Conſulat de Trajan avec le type de *Bonus Eventus*, ainſi que ſur la médaille précédente, où le nom de cette divinité n'eſt point exprimé. C'eſt ce qui a trompé Mezzabarbe & Jacques de Bie * qui n'ont point connu cette figure, & n'ont pas fait attention à celle qui eſt décrite par Pline, ainſi que je l'ai rapporté, & qui eſt repréſentée ſur les médailles, où le mot *Bonus Eventus*, avec un type ſemblable, eſt employé.

* Médailles du Cabinet du Duc d'Arſchot.

Hadrien.

Cette meſme divinité ſe voit ſur une médaille d'Hadrien en argent, avec cette légende au revers, P. M. TR. P. COS. III. L'on ſçait que lorſqu'il parvint à l'Empire, il exerçoit ſon ſecond Conſulat, qu'il avoit obtenu dès le vivant meſme de Trajan par le crédit de Plotine. Le 3e. Conſulat ſuivit immédiatement le ſecond; il ne le tint que quatre mois, & il ne prit plus le Conſulat dans la ſuite. Ainſi il faut conſulter l'hiſtoire pour déterminer ce qui avoit donné occaſion de marquer le Bon Succès ſur cette médaille, quel avoit eſté le ſuccès le plus favorable arrivé dans les premiéres années du regne d'Hadrien.

A peine ſe fut-il mis en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine,

qu'il donna toute ſon application à conſerver la paix & la tranquillité dans l'étendue de l'Empire Romain : *Adeptus imperium*, dit Spartien, *ad priſcum ſe ſtatim morem inſtituit, & tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit.* Mais dans la ſeconde & la troiſiéme année de ſon empire aucun événement ne parut plus heureux pour Rome & pour toute l'Italie, que la remiſe conſidérable & générale qu'il fit de tout ce qui étoit dû au Fiſc & au tréſor impérial par les particuliers, tant de Rome que de l'Italie & des autres provinces. Il brûla dans la place publique de Trajan les obligations & les mémoires de toutes les dettes dont il accordoit les décharges, afin que les débiteurs n'en puſſent eſtre recherchez à l'avenir. Ce fait mémorable eſt rapporté par Spartien : *Ad colligendam gratiam nihil prætermittens, infinitam pecuniam, quæ Fiſco debebatur, privatis debitoribus in Urbe atque in Italiâ, in provinciis verò etiam ex reliquiis ingentes ſummas remiſit, ſyngraphis in foro Divi Trajani, quò magis ſecuritas omnibus roboraretur, incenſis.* On conſacra la mémoire d'une libéralité ſi peu ordinaire par une médaille de grand bronze, qui a pour légende au revers, RELIQUA VETERA HS. NOVIES MILL. ABOLITA, & qui repréſente l'Empereur luy-meſme qui met le feu avec un flambeau à un amas de titres & de ſcédules. Saumaiſe dans ſes notes ſur Spartien rapporte une belle Inſcription ſur ce ſujet conçuë en ces termes : NUMINIBUS DEORUM AUG. JOVI MAX. AEDEM VOTO SUSCEPTO Q. LEPIDUS M. F. M. CURIUS M. F. COSS. III. S. P. Q. R. IMP. CÆS. DIVI TRAIANI PARTHICI F. D. NERVAE N. TRAIANO HADRIANO AUG. PONT. MAX. TRIB. POST II. COS. II. QUOD UNUS OMNIUM PRINCIPUM ET SOLUS REMITTENDO SESTERTIUM NOVIES MILLIES DEBITUM FISCO NON PRAESENTES MODO, SED ET POSTEROS SUOS PRAESTITIT HAC LIBERALITATE SECUROS. Le ſujet d'une Inſcription ſi magnifique dûë par reconnoiſſance aux bontez de l'Empereur, pouvoit-il n'eſtre pas attribué également au *Bono Eventui*, repréſenté ſur ſa médaille, qui peut encore marquer un autre événement ?

Hadrien fut un Prince pacifique. Il se vantoit luy-mesme, au rapport d'Aurélius Victor, qu'il avoit plus obtenu, plus gagné par la douceur du repos, que les autres par la force des armes ; *jactabat palam plùs se otio adeptum, quàm armis cæteros.* Néantmoins il fut obligé de marcher en personne contre les Sarmates, qui troubloient l'Empire avec les Roxolans ; il alla dans la Mésie après y avoir envoyé son armée, il soumit ces peuples rebelles, & fit la paix avec le roy des Roxolans, *audito tumultu*, dit Spartien, *Sarmatarum & Roxolanorum, præmissis exercitibus Mœsiam petiit, cum rege Roxolanorum pacem composuit.* Cette guerre fut la seule que fit Hadrien pendant tout son regne, & elle arriva dans son troisiéme Consulat marqué sur la médaille où le *Bonus Eventus* est représenté.

Antonin. Il se trouve trois médailles de cette divinité sous Antonin. Une dans son deuxiéme, & deux dans son troisiéme Consulat. L'époque de la premiére de moyen bronze, qui est de mon cabinet, tombe dans l'année 892. de la fondation de Rome, & elle a au revers. *BONO EVENTUI.* Ce fut dans cette année qu'Antonin donna sa fille Faustine en mariage à Marc Auréle ; & pour lors Marc Auréle estant désigné Consul avec luy, prit le titre de Césat. Ce qui arriva de remarquable en mesme temps, fut qu'Antonin donna un roy aux Quades, peuples de la Germanie, & un autre aux Arméniens. Ce dernier fait n'est rapporté par aucun historien, & la mémoire ne s'en est conservé que par une médaille du grand bronze, qui nous instruit de cette particularité par son type & sa légende : REX ARMENIS DATUS.

Les deux autres médailles de ce mesme prince avec *Boni Eventûs* & *bono Eventui*, frappées pendant son troisiéme consulat, sont rapportées par Mezzabarbe. Durant vingt-trois ans que cet Empereur a regné, il n'a jamais fait la guerre en personne, mais seulement par ses généraux. Il rechercha, il désira toûjours la paix, aimant mieux, disoit-il, comme Scipion, conserver un citoyen, que tuer mille ennemis : *Malle se civem servare, quàm mille hostes occidere*, au rapport de Capitolin. Mais il fût contraint en divers temps de réprimer les révoltes

des Maures, des Germains, des Alains, des Daces, de plusieurs autres nations. Et dans son troisiéme Consulat il triompha des Brigantes, peuples de la grande Bretagne, qui s'estoient emparez des pays sujets aux Romains. Il les soumit par Lollius Urbicus gouverneur de la province : *Britannos per Lollium Urbicum legatum vicit, alio muro cespititio submotis barbaris ducto.* On voit par ce passage qu'Antonin, pour empêcher dans la suite ces peuples barbares d'entrer sur les terres des Romains, fit faire un nouveau mur de séparation qui estoit de gazon, en relevant celuy qu'Hadrien avoit construit de son temps pour le mesme sujet.

Après cette victoire Antonin prit le titre de *Britannicus*, & il triompha dans Rome accompagné sur un mesme char de Marc Auréle & de L. Vérus ses deux fils, le premier adopté par luy-mesme, & l'autre par Marc Auréle. La Mémoire de ce spectacle qui promettoit un si heureux succès pour l'Empire, fut consacrée par une médaille d'or frappée à cet effet, & dans le mesme temps apparemment que celle de bronze de *Bono Eventui.*

Après la mort de Marc Auréle, Commode donna d'abord de grandes espérances de son gouvernement ; ayant commencé par distribuer de grandes largesses aux soldats en Allemagne, sur les bords du Danube où il estoit pour lors. Il fit la paix avec les Allemans, les Marcomans & les Quades, & revint à Rome en diligence. Ce fut dans ce temps-là que le Sénat luy donna le surnom de PIUS, qu'il adjoûta à celuy d'Antonius ; & il prit le titre d'*IMPERATOR* pour la quatriéme fois. Hérodien fait une ample déscription de la maniére dont Commode fut reçû comme en triomphe dans Rome avec les acclamations de tout le peuple, qui répandit sur sa personne & sur son chemin des couronnes & des guirlandes de fleurs. Cette circonstance éclatante ne pouvoit manquer de donner occasion à la médaille de moyen bronze, que m'a communiquée M. de Valois. Elle a du costé de la tête, M. COMMODUS ANTONIUS PIUS AUGUSTUS : au revers, P. M. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. & le type du dieu *Bonus Eventus.* Commode.

Pescennius Niger.

Les Antiquaires * rapportent une médaille d'argent de Pescennius Niger, IMP. CAESAR C. PESCENNIUS NIGER JUSTUS AUG. du costé de la tête, au revers BONI EVENTUS. Il est vray que les monétaires, alors assez occupez par les changements de la monnoye qu'il falloit frapper dans un temps où l'Empire estoit divisé par de factions, & occupé par des Empereurs presque aussi-tost détruits que reconnus, ne firent pas attention à représenter sur cette médaille la figure nuë de *Bonus Eventus*, comme elle l'avoit esté sur celles des Empereurs précédents, & sur le modéle de la statuë du Capitole. Car celle de la médaille de Pescennius, qui est la seule peut-estre qui se trouve ainsi, est vestuë d'une longue robe, mais avec les mesmes attributs de *Bonus Eventus*, c'est-à dire, tenant d'une main des épics avec des pavots, de l'autre une *patére*. Quoy qu'il en soit, pour entrer dans l'idée de ces monétaires, du moins par rapport à la légende, on remarquera qu'après la mort de Pertinax, que tout le peuple Romain avoit regretté comme un bon prince, & celle de Julien, qui s'étoit rendu mépriſable par la maniere odieuse dont il avoit acquis l'Empire, il ne pouvoit rien arriver de plus heureux que le choix que l'on fit de Pescennius, qui dans son gouvernement de Syrie s'étoit fait aimer des peuples, & qui fut proclamé Auguste par ceux d'Antioche, & du consentement de tout l'Orient, lequel fut suivi de celuy du Sénat & du peuple Romain.

* *Patin in Thesauro.*

Sévére.

Septime Sévére s'estant rendu maistre de Rome & de l'Italie, & ayant establi ses créatures dans les postes les plus importants, il prit le surnom de *Pertinax* avec les titres d'Auguste & de Souverain Pontife, & la puissance Tribunitienne. Ceux de son parti, fondez sur l'estime qu'il s'étoit acquise par les armes & par la défaite de ses concurrents, ne manquérent pas dans la premiere année de son regne de le féliciter par les monnoyes que l'on fit frapper avec le type de *Boni Eventûs*.

Il y eut une autre médaille frappée l'année suivante, Sévére estant Consul pour la seconde fois avec Clodius Albinus alors Césat. Ce fut cette année qui fut favorable à Sévére par la

double

double victoire qu'il obtint sur Pescennius, & dans laquelle il prit le titre d'*Imperator* pour la troisiéme & quatriéme fois.

Julia Pia.

On trouve une médaille de Julie sa femme, ayant au revers la légende *Boni Eventûs*, & la figure de cette divinité. Patin, qui la rapporte dans son Thrésor, croit que c'est une erreur des monétaires, qui ont attribué à cette princesse un des revers des monnoyes de Septime Sévére. Mais pourquoy ne pas croire que ce fut avec dessein, & pour flatter Julie que l'on avoit représenté sur sa médaille la divinité de *Bonus Eventus!* On luy avoit prédit dans son horoscope qu'elle seroit femme d'un souverain. L'accompliſſement de cette prédiction ne pût-il pas paroître un motif assez plausible, pour en consacrer la mémoire par un monument public en faveur de Julie, que l'on avoit flattée d'ailleurs sur d'autres monnoyes des titres de mere des Dieux, du Sénat, de la Patrie & des Armées.

Septime Sévére, dans la 6. année de son regne, fit accorder par le Sénat la puissance Tribunitienne à Caracalle alors âgé d'onze ans, qui eut peu de temps apr s le titre d'Auguste. Dans cette année Sévére partit pour l'expédition contre les Parthes, accompagné de Caracalle & de Géta. Il prit la ville de Cteſiphon qui luy mérita le titre d'*Imperator* pour la dixiéme fois, & celuy de *Parthicus Maximus.*

Caracalle & Géta.

Spartien qui rapporte cette expédition, remarque qu'après la prise de Cteſipon, les soldats Romains, pour témoigner leur joye, & faire leur cour à l'Empereur, appellérent dans leurs acclamations Caracalle son collégue à l'Empire, & donnérent le titre de Césaren à Géta : *Ob hoc filium ejus Paſſianum Antoninum, que Cæſar appellatus jam fuerat, participem Imperii dixerunt milites ; Getam quoque minorem filium Cæſarem dixerunt.* Ce succès que l'Empereur eut contre les Parthes, & la déclaration de Caracalle pour son collégue, & de Géta pour Césaren, acceptée avec tant d'applaudiſſements par son armée, donnérent sans doute occasion aux deux médailles frappées dans Rome à leur coin, avec le type & la légende de *Bonus Eventus.*

Il y en a deux de particuliéres de Géta rapportées par Mezzabarbe, dont il n'explique pas la figure qui est au revers, parce

qu'elle eſt ſans la légende ordinaire. Dans la premiére médaille Géta n'eſt que Céſar, dans l'autre il eſt auguſte, Conſul pour la deuxiéme fois & dans la ſeconde année de ſa puiſſance Tribunitienne. Elles furent frappées dans le temps que Sévére eſtoit en Angleterre dans les années 962. & 963. de la fondation de Rome, qui reſpondent au ſecond Conſulat de Géta ; lorſqu'après avoir ſoumis les Caledoniens, il partagea la gloire de cette conqueſte avec ce jeune prince, en joignant au titre d'Auguſte les ſurnoms de *Pius* & de *Britannicus*.

Gallien. De toutes les médailles citées par les antiquaires, ou que l'on trouve dans les cabinets, ſur leſquelles le *Bonus Eventus* eſt repréſenté, il ne reſte plus que celle de Gallien en argent & en petit bronze. Par les époques marquées ſur celles-ci, elles paroiſſent avoir eſté frappées en la ſixiéme année de ſa puiſſance Tribunitienne. Ce fut dans ce temps que l'Illyrie, province Romaine, fut expoſée aux courſes & aux ravages des Sarmates. Elle eut recours à Ingenuus, qui commandoit dans la province. Ce général profitant de cette conjoncture, ſe fit proclamer Auguſte, & fut reconnu par les légions de la Méſie, & par les peuples de cette contrée. Sur la nouvelle que Gallien reçut de cette révolte, il accourut promptement de Rome en Illyrie, & tel que Trébellius Pollio le dépeint : *Velox, furibundus, ferox, vehemens, crudelis ;* il livra bataille à Ingenuus, le défit & le tua : *Ingenuum conflictu habito vicit, atque occiſo in omnes Mæſiacos, tam milites quàm cives aſperrimè ſæviit.* Gallien, qui uſa de ſa victoire en tyran, ſe rendit odieux en cette occaſion, & en pluſieurs autres au peuple Romain. Néantmoins comme la flatterie & la complaiſance aveugle de ce peuple pour luy, eurent le plus de part à tous les titres pompeux qu'on luy donna ſur ſes monnoyes, dont le nombre fut conſidérable pendant ſon regne ; on ne manqua pas de luy attribuer la gloire de la défaite d'*Ingenuus*, comme un ſuccès très-favorable pour l'Empire, par le type de BONUS EVENTUS AUGUSTI.

Dans Mezzabarba.

Enfin, ſi le culte & les attributs de cette divinité, reconnuë dans Rome dès le temps de la République & ſous les Empereurs juſqu'à Gallien, ont eſté ſuffiſamment juſtifiez par les

FACE GAUCHE.

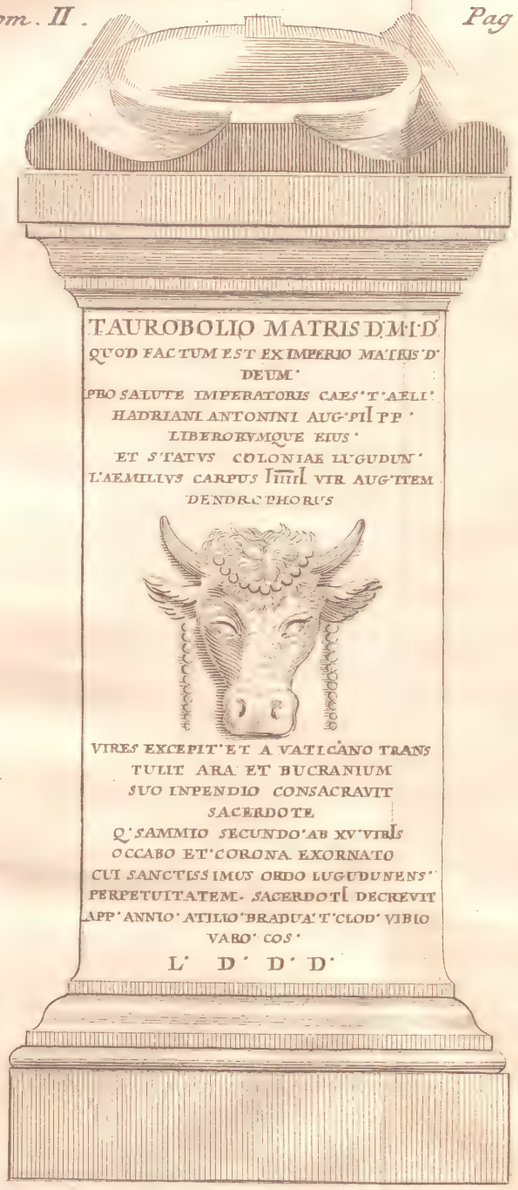

Echelle

FACE DROITE.

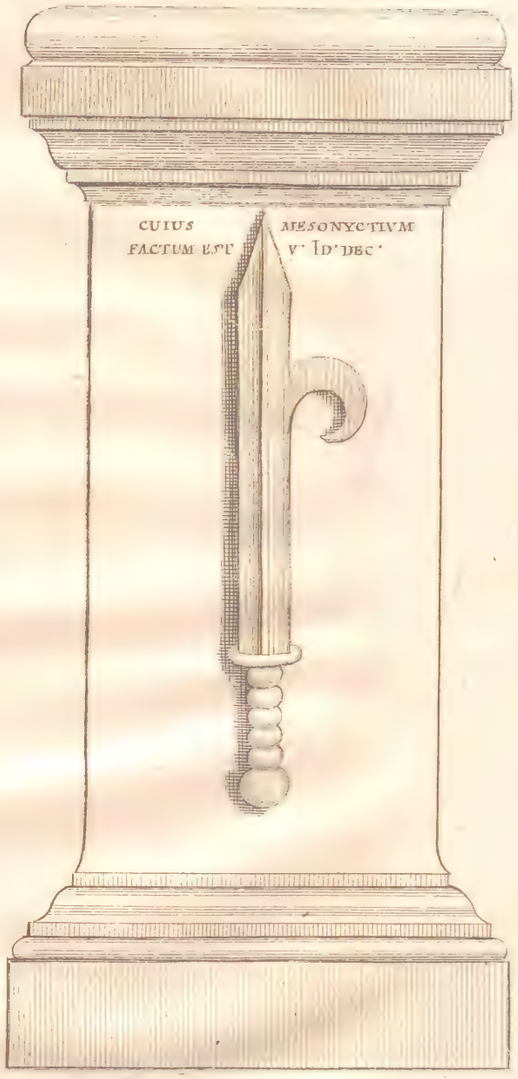

monuments & par les autoritez que j'ai rapportées, c'eſt ainſi que par le ſecours mutuel que ſe preſtent l'Hiſtoire & la médaille, on peut juger également des avantages & de l'utilité de l'une & de l'autre.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE;

Où ſont décrites les particularitez des Sacrifices appellez TAUROBOLES.

Par M. DE BOZE.

SI c'eſt un mérite parmi les Antiquaires d'annoncer la découverte de quelque ancien monument, & d'en donner la premiére explication, rien ne doit eſtre plus agréable que d'y trouver tout à la fois la grace de la nouveauté & le ſujet d'une infinité de remarques auſſi utiles que curieuſes. Telle eſt l'inſcription que j'expoſe aux yeux de la Compagnie. Il y a près d'un mois * qu'on la déterra à Lyon dans cet endroit de la haute & ancienne ville qu'on nomme *FOURVIERES*, *Forum vetus*, ſelon quelques-uns & ſelon d'autres, *Forum Veneris*. C'eſt ſur cette montagne que Lyon eſtoit bâti, avant qu'il eût eſté détruit & conſumé en une ſeule nuit ſous l'Empire de Néron, par un incendie extraordinaire, dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'Hiſtoire profane, & qui fit dire à Sénéque : *Una nox interfuit inter urbem maximam & nullam.* On y voit encore des reſtes de ſa ſplendeur, & l'on ne ſçauroit preſque y creuſer que l'on n'y trouve quelque antiquaille. Je me ſers de ce mot, parce qu'une partie de la colline en a retenu le nom.

* En Decembre 1704.

Epiſt. 91. ad Lucil.

Il eſt aiſé de juger par le deſſein que je donne de ce monument & par l'inſcription qui y eſt gravée, que c'eſt un autel conſacré à Cybéle, à l'occaſion d'un ſacrifice qu'on nommoit *Taurobole*, & qui eſtoit particulier à cette Divinité. Cet autel,

qui eſt d'une ſeule pierre, a quatre pieds & demi de hauteur; quinze à ſeize pouces de largeur entre la baſe & la corniche, & à peu-près autant d'épaiſſeur. Le deſſus eſt creuſé en forme de baſſin de la profondeur d'un pouce. C'eſt là qu'on allumoit le feu ſacré qui ſervoit à brûler l'encens, ou quelque partie de la victime.

On voit ſur la premiére face une tête de taureau ornée d'une guirlande de grains, qui paſſant du front entre les cornes, ſe diſtribuë des deux coſtez en maniere de feſtons. Ce bas relief qui paroît de bonne main, partage l'Inſcription, qui eſt auſſi parfaitement bien diſpoſée deſſus & deſſous. Elle eſt conçuë en ces termes:

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Ideæ.* *Diæ.* QVOD FACTUM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ.* DEVM. PRO SALVTE IMPERATORIS CAES*aris Titi* AEL*ii* HADRIANI ANTONINI AVG*uſti* PII *Patris Patriæ* LIBERORVMQVE EIVS ET STATVS COLONIAE LUGVDVN*enſis.* *Lucius* AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVG*uſtalis* ITEM DENDROPHORVS VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT. ARA ET BVCRANIVM SVO INPENDIO CONSACRAVIT. SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV. VIRIS OCCABO ET CORONA EXORNATO CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNEN*ſium* PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT. APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA. *Tito* CLODIO VIBIO VARO CO*ſulibus.*

Locus Datus Decreto Decurionum.

Sur la face droite du monument eſt repréſenté un couteau

victimaire d'une forme assez particuliére. Il a une creste tranchante & recourbée sur le dos, comme j'en ai vû sur les médailles de quelques rois de Macédoine, entre autres sur celles de Philippe pere de Persée. Peut-estre avoit-elle son utilité, comme je l'expliquerai dans la suite. Peut-estre aussi ne la doit-on attribuer qu'à l'idée de celuy qui l'a faite, ou de celuy qui l'a fait faire. On lit aux deux costez ces mots : *Med* 1.

CVIUS MESONYCTIVM
FACTUM EST V. IDus DECembris.

Au milieu de la face gauche paroît une tête de bélier, avec les mesmes ornements que celle du taureau ; mais aucune inscription ne l'accompagne. Il n'y a rien sur la quatriéme face.

En parcourant ligne à ligne l'Inscription que je viens de rapporter, & m'arrêtant aux endroits les plus difficiles, j'espere marquer avec quelque précision la nature, l'origine & le progrès des sacrifices Tauroboliques. Pour entrer en matiére, je dois dire quelque chose des Tauroboles en général.

Le Taurobole estoit un sacrifice qui ne consistoit pas seulement dans l'immolation d'un ou de plusieurs taureaux, mais particuliérement dans un rite & des cérémonies extraordinaires. Les autres profanes ne nous en apprennent rien. Et le premier des Chrestiens qui en ait parlé, est Julius Firmicus dans son livre des Erreurs des Religions profanes. Je pourrois cependant citer à ce sujet après Vossius, Reinésius, & M. Van-Dale, des passages de Tertullien & de saint Augustin, si je les trouvois assez précis, pour en faire l'application aux sacrifices Tauroboliques. Au reste, ce que Julius Frimicus en dit, a plus de rapport à la Morale qu'a l'Histoire. Il marque aux Gentils avec une éloquence pleine d'onction l'extrême différence qui est entre le sang versé par le Sauveur du monde pour la rédemption des fidéles, & celuy des taureaux ou des béliers, dont ils alloient se souiller au pied de leurs idoles : *Polluit sanguis iste, non redimit.*

Ce n'est que dans Prudence, poëte Chrestien du quatriéme siécle, que nous trouvons décrites les principales cérémonies

du Taurobole : il les explique ainſi dans ſon Hymne ſur ſaint Romain.

Summus ſacerdos nempe ſub terram ſcrobe
Actâ, in profundum conſecrandus mergitur ;
Mirè infulatus, ſecta vittis tempora
Nectens, coronâ tunc repexus aureâ ;
Cinctu Sabino ſericam fultus togam.
Tabulis ſupernè ſtrata texunt pulpita
Rimoſa rarì pegmatis compagibus,
Scindunt ſubinde vel terebrant aream,
Crebrove lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.
Huc taurus ingens, fronte torvâ & hiſpidâ ;
Sertis revinctus, aut per armos floreis,
Aut impeditus cornibus deducitur,
Nec non & auro frons corruſcat hoſtiæ ;
Setaſque fulgor bractealis inficit.
Hic ut ſtatuta eſt immolanda bellua,
Pectus ſacrato dividunt venabulo ;
Eructat amplum vulnus undam ſanguinis
Ferventis, inque texta pontis ſubditi
Fundit vaporum flumen, & latè æſtuat.
Tum per frequentes millè rimarum vias
Illapſus imber, tabidum rorem pluit,
Defoſſus intùs quem ſacerdos excipit,
Guttas ad omnes turpe ſubjectans caput ;
Et veſte & omni putrefactus corpore.
Quin os ſupinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares objicit,

Oculos & ipſos perluit liquoribus.
Nec jam palato parcet & linguam rigat,
Donec cruorem totus atrum combibat.
Poſtquàm cadaver ſanguine egeſto rigens
Compage ab illâ Flamines retraxerint,
Procedit inde Pontifex viſu horridus,
Oſtentat udum verticem, barbam gravem,
Vittas madentes, atque amictus ebrios.
Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis ſordidum piaculi,
Omnes ſalutant, atque adorant eminùs;
Vilis quod illum ſanguis, ac bos mortuus
Fœdis latentem ſub cavernis laverint.

On creuſoit donc une foſſe profonde, où l'on faiſoit deſcendre celuy des preſtres qui devoit faire l'expiation, & qui eſtoit deſtiné à recevoir le Taurobole. *Qui Taurobolium accipiebat, & Taurobolíatus dicebatur.* Il eſtoit veſtu d'une robe de ſoye & on luy mettoit une courronne ſur la tête, après la luy avoir entourée de bandelettes. On couvroit la foſſe avec des planches trouées en pluſieurs endroits. On amenoit enſuite la victime & on l'égorgeoit ſur ce plancher. Le ſang paſſant au travers tomboit ſur le preſtre, qui devoit alors ſe tourner de tant de maniéres, que chaque partie de ſon corps en fût arroſée. On le retiroit de-là quand la victime eſtoit morte. Chacun ſe proſternoit devant luy, comme s'il eût repréſenté la divinité à qui on adreſſoit ſes vœux. Ses habits enſanglantez eſtoient regardez comme des choſes ſacrées, & on les conſervoit avec beaucoup de religion.

Ce ſacrifice pouvoit eſtre offert par des particuliers, par des communautez, par des villes & des provinces entiéres, tant pour ceux qui l'offroient, que pour la ſanté des princes qui regnoient, & pour le bien public. Il s'adreſſoit toûjours à Cybéle;

quelquefois pour honorer ſon cher Attis, on joignoit à l'immolation d'un taureau celle d'un bélier : & ce nouveau genre de ſacrifice s'appelloit *Criobolium*. A l'égard de *l'Ægobolium* que Reinéſius & Van-Dale diſent eſtre le ſacrifice d'une chévre que l'on offroit encore à Cybéle, je trouve que leur ſentiment n'eſt fondé que ſur la prétendue correction qu'ils font dans une Inſcription où ils veulent qu'on liſe *Ægobolium*, au lieu d'*Æmobolium* qui y eſt écrit ; mais leur correction me paroît trop hazardée pour l'adopter.

Aucun d'eux n'avoit vû l'Inſcription originale, on leur en avoit ſeulement communiqué des copies : d'ailleurs l'*Æmobolium* s'explique fort bien d'une ſimple effuſion de ſang, telle que celle du *Taurobole* & du *Criobole* : enfin les monuments Tauroboliques qui nous repréſente ſi ſouvent des têtes de taureaux & de béliers deſtinez à ces ſacrifices, ne nous offrent jamais des têtes de chévres ; ce qui eſt ſi conſidérable, que quand meſme on liroit *Ægobolium* avec Reinéſius, ſon Inſcription ſeroit ou ſuſpecte, on ne prouveroit rien contre cent autres.

Sur des apparences encore plus trompeuſes, Duchoul, Charles-Eſtienne, Camden, Seldenus meſme, & pluſieurs autres, ont cru que les Tauraboles eſtoient communs à Cybéle & à Diane, parce que celle-ci fut appellée par les Grecs *Tauropolia* : mais ce ne fut point par de ſemblables ſacrifices qu'elle acquit ce ſurnom ; ſoit qu'on le luy eût donné, à cauſe qu'elle eſtoit particuliérement révérée dans la Taurique, ſoit pour avoir, ſelon la Fable, tué à coups de fléches le taureau que Neptune avoit ſuſcité au malheureux Hippolyte ; ſoit enfin parce qu'eſtant la meſme divinité que la Lune, rien n'imitoit mieux ſon croiſſant que les cornes du taureau, d'où vient que l'on en voit très-ſouvent ſur la tête de cette déeſſe dans les médailles antiques. Duchoul a cru donner une nouvelle force à ſon ſentiment, en rapportant une médaille Conſulaire de la famille
Med. 2. *Poſtumia*, qui ne repréſente qu'un ſacrifice fait à Diane pendant la célébration des jeux Séculaires.

Je

1
Æ
ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
3
4
2
Æ
A·POST·A·F·S·N·ALPIN·
5
MATRI MAGNAE
MATRI DEVM SALVTARI
6
ΘΕΑ ΦΑΥ CTEINA
Æ
7
DVNI
A XL
LVGV
8
Æ
IMP·CAESAR
SCARPVS·IMP
9
Æ
C·VIBIVS VARVS
R
C·VIBIVS VARVS

Je suivrois ainsi tout ce qu'on peut dire au sujet des Tauroboles, si je ne craignois de m'écarter insensiblement du but que je me suis proposé. Ces digressions viendront plus à propos, en expliquant nostre Inscription ligne à ligne Je commence; & si j'en passe légérement quelques-unes, ce seront celles dont le sens & les termes sont trop connus pour s'y arrêter.

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Idææ Diæ.*

Cybéle, la même qu'Ops & que Rhée, selon les mythologistes, estoit fils de Célus, sœur & femme de Saturne. De là viennent les noms de mere & de grande mere des dieux, que luy donnérent les pavens Elle prit celuy d'*Idæa* du mont Ida si fertile en pins. Cet arbre lui estoit consacré. L'épithete *Dia* acheve de marquer son essence divine & sa supériorité sur les autres divinitez. Elle est ainsi nommée dans la pluspart des inscriptions des *Fratres Arvales*, dont on trouve les fragments dans le recueil de Gruter, comme l'explique fort au long M. Sphon dans ses Recherches d'Antiquité sur le mot *Dia Vocontiorum.*

On pourroit encore rendre la lettre D. par *Dyndimenæ*, autre nom que Cybéle porta d'une montagne de la Troade où elle fut premiérement adorée, & d'où son culte se répandit ensuite parmi les Grecs & les Romains. Reinésius rapporte une inscription qui commence par ces mots:

ΘΕΑ ΔΙΝΔΥΜΕΝΑ.

Cette expression est plus familiére aux poëtes. Catulle & Ovide s'en servent presque toûjours en parlant de Cybéle: & Enée dans Virgile luy adresse ainsi sa priére:

Alma parens Idæa *Deûm*, *cui* Dindyma *cordi*
Turrigeræque urbes, *&c.* Æneid. X. v. 152.

QUOD FACTUM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ*, ou *Divæ* DEVM.

La répétition de ces mots MATRIS DEUM dans la seconde ligne de l'Inscription, persuade presque qu'ils ne se rapportent plus à Cybéle, & qu'on a voulu désigner sous ce nom Faustine femme d'Antonin, qui estoit morte, & que l'on avoit mise au nombre des divinitez de l'Empire, près de vingt ans avant que l'on fist ce sacrifice pour la santé de son mari & de ses enfants.

EX IMPERIO, est une formule assez usitée dans les inscriptions qui nous conservent la mémoire de quelque sacrifice, ou de quelque dédicace, comme celles d'EX VISU, d'EX PRAECEPTO, d'EX JUSSU, d'EX SOMNIO, &c. C'est la marque de quelqu'apparition, de quelque signe extraordinaire, ou de quelque autre miracle de ce temps-là, qui avoit fait connoître la volonté de Faustine; & l'on ne pouvoit flatter l'Empereur d'une maniére plus ingénieuse, qu'en supposant un tel motif. Ce qui semble au reste déterminer ma conjecture en faveur de Faustine, c'est qu'après la mort & la Consécration de cette Princesse, on luy décerna les titres de MATER MAGNA, & de MATER DEUM, dont il nous reste deux médailles; l'une avec cette inscription, MAT I MAGNAE, l'autre avec celle-ci, MATRI DEUM SALUTARI. Faustine y est représentée sous le type de la mere des dieux, & avec ses principaux attributs.

Med. 3. 2.

PRO SALUTE IMPERATORIS CAE*saris* Titi AELI HADRIANI ANTONINI AUG*usti* PII *Patris Patriæ.*

Tous ces noms différents de famille & de dignité que porta l'Empereur Antonin, sont assez rarement assemblez dans une même inscription, ou dans une même médaille. Je m'arrêteroi

aux uns & aux autres, ſi une ſingularité plus importante au ſujet que je traite ne ſe préſentoit. Voici la plus ancienne inſcription de Taurobole que l'on ait encore vûe, & la ſeule d'Antonin Pie que l'on connoiſſe.

Reinéſius & Van-Dale ſoûtiennent que cette ſorte de ſacrifice ne commença que du temps de Marc Auréle; ils en fixent même l'époque à la quinziéme année de ſon Empire, & croyent l'établir, parce que les plus anciennes inſcriptions qu'ils en avoient vûes, eſtoient de ce temps-là. Celle-ci détruit la preuve de l'un & de l'autre; & ſi elle ne nous apprend pas préciſément quand les Tauroboles ont commencé, au moins nous apprend-elle qu'ils étoient en uſage à Rome quinze ans pluſtoſt qu'on ne l'avoit cru juſqu'ici. J'avouë que l'origine & le premier temps de ces ſacrifices ſont difficiles à déterminer, lorſque tous les hiſtoriens gardent un profond ſilence ſur cette matiére. Il faut donc nous laiſſer guider par les monuments, puiſque nous n'avons rien de plus inſtructif.

Il eſt certain, en premier lieu, que le culte de Cybéle ne vint que fort tard à Rome. On ne la comptoit point parmi les *Dii majores*, dont Ennius a raſſemblé les douze noms dans ces deux vers ſi connus:

Juno, Veſta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Ovide, au quatriéme livre des Faſtes, dit que cette déeſſe eût bien ſouhaité ſuivre E'née en Italie, lorſqu'il y tranſporta les richeſſes & la fortune des Troyens; mais que les deſtinées de l'Empire Latin ne l'y appellérent qu'après que Rome ſe fut rendue puiſſante & célébre dans toutes les parties du monde par ſes conquêtes.

D'ailleurs, les magiſtrats Romains qui ſouffroient aſſez volontiers que les étrangers qui venoient à Rome, y ſacrifiaſſent ſuivant le rite de leur nation, eſtoient, au rapport de Denys d'Halicarnaſſe, fort attentifs à ne pas laiſſer mêler le culte des Barbares aux cérémonies Romaines; & ſi quelquefois, dit-il, on eſtoit obligé de le faire pour obéir aux oracles, on *Antiq. l. 2.*

retranchoit soigneusement ce qui paroissoit fabuleux dans leurs mystéres. Cependant tout se confondit avec le temps, & la superstition d'Antonin, qu'on honora du nom de piété, n'y contribua pas peu. Il avoit esté Proconsul en Phrygie, dont Cybéle estoit la principale, ou la seule divinité. Et Jule Capitolin marquant les heureux présages qu'il eut en ce pays-là de sa puissance future, dit qu'une prêtresse de Tralles, avant que de sacrifier le salua en qualité de Proconsul, & en qualité d'Empereur. AVE PROCONSUL, AVE IMPERATOR. Il conte au même endroit un autre prodige qui l'assûroit de la faveur de Cybéle. Elle luy fit voir dans un verger un taureau de marbre suspendu aux branches d'un arbrisseau. Si on adjoûte à cela qu'Antonin est le premier Empereur, sur les médailles de qui on trouve le nom de Cybéle, que Faustine sa femme est la premiére Impératrice qu'on ait représentée sous le type de cette divinité, qu'on ait appellée MATER MAGNA, MATER DEUM; & enfin, que notre inscription Taurobolique faite sous la fin de son empire, est cependant la plus ancienne que l'on connoisse, & la seule de ce prince que l'on ait encore vûe, quoyqu'il ait regné près de vingt-trois ans; ce seront peut-estre des raisons de convenances assez fortes, pour luy rapporter l'établissement des Tauroboles, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes nous en fassent juger avec plus de certitude.

Il est vray que Denys d'Halicarnasse, qui vivoit du temps d'Auguste, parle déja des sacrifices qu'on faisoit tous les ans à Rome, MATRI IDÆÆ; mais immédiatement après il adjoûte que ces sacrifices se faisoient par le ministére d'un Phrygien & d'une Phrygienne, ce qui marque bien qu'ils estoient différents de ceux que l'on a depuis appellez *Tauroboles*, & dont les ministres, suivant nos Inscriptions, portent tous des noms Romains.

LIBERORUMQUE EIVS

Les enfants d'Antonin, dont il est ici fait mention, ne sont pas fort connus par l'Histoire. Il en eut cependant au moins

quatre, selon Capitolin; deux filles & deux garçons : ses deux fils moururent jeunes. Nous n'en connoissons qu'un par les médailles, où il est représentée au revers de sa mere, & elles nous apprennent qu'il s'appelloit GALERIUS ANTONINUS. *Med. 5.*

Les deux filles portérent le nom de Faustine leur mere. L'aînée fut mariée à Lamia Silanus, & la seconde à Marc Auréle depuis Empereur. Mais ce n'est peut-estre des uns ni des autres qu'il est parlé dans l'Inscription. Marc Auréle & Lucius Vérus sont ces deux enfants d'Antonin, que Rome, que tout l'Empire avoit intéreſt de conserver; ils en estoient en effet les héritiers présomptifs. Antonin, qui avoit déja donné le titre de *Césur* au premier, les avoit adoptez l'un & l'autre. Dans le Droit Romain, ils sont toûjours nommez DIVI FRATRES. & ils prennent eux mêmes la qualité d'ANTONINI AUG. FILII. dans l'Inscription du piedestal de la colonne Antonine, que l'on déterra à Rome l'année derniére. En 1704.

DIVO ANTONINO AVG. PIO
ANTONINVS AVGVSTVS ET
VERVS AVGVSTVS FILII.

Ce seroit pousser la critique au-delà de ses justes bornes, que de vouloir faire une distinction entre ces mots LIBERI & FILII; comme si le premier ne se pouvoit attribuer qu'aux enfants naturels. Ceux qui ont quelque teinture du Droit Romain, sçavent combien les priviléges de l'adoption estoient capables de suppléer aux droits de la nature.

ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*ensis*.

J'ai remarqué en parlant des Tauroboles en général, que ces sacrifices s'offroient non seulement pour la santé des Empereurs, ou celle des particuliers, mais encore pour le bien public. Il faudroit, je crois, lire ici ET STATU COLONIAE LUGUDUN*ensis*, au lieu de STATUS. On disoit assez souvent SALUS IMPERII, SALUS MUNDI, SALUS PROVINCIARUM;

mais on ne disoit jamais PRO SALUT STATUS IMPERII, &c. Outre que le mot STATUS, par rapport à l'Empereur & à l'Empire; a deux significations différentes, & que dans toutes les autres inscriptions faites en pareil cas, on lit toûjours PRO STATU. Telles sont entr'autres celles qu'on a trouvées en grand nombre à Lectoure, ville de cette partie de l'Aquitaine que les Romains appellérent *Novempopulanie*, à cause des neuf peuples qui la composoient. Elles ont presque toutes esté faites sous Gordien III (que l'on nomme autrement Gordien Pie) pour la santé de cet Empereur, & pour la conservation de la ville de Lectoure. En voici les termes :

PRO SALVTE IMP. M.
ANTONI. GORDIANI PII FEL.
AVG. ET SABINAE TRANQVILLINAE
AVG. TOTIVSQUE DOMVS DI
VINAE. PROQVE STATV CIVI
TATIS LACTORATEN.
TAVROBOLIVM FECIT ORDO
LACT . . . . &c.

Il n'en est pas de même du mot LVGVDVN*ensis*, que l'on pourroit d'abord croire avoir esté mis au hazard pour LUGDU*nensis* par un ouvrier ignorant ou peu attentif. La ville de Lyon est aussi souvent nommée LUGUDUNVM que LUGDUNUM dans les inscriptions antiques des deux premiers siécles de l'ére Chrétienne; soit que cette différence vienne des étymologies particuliéres, comme quelques-uns l'ont prétendu: soit que ce fussent deux villes bâties fort près l'une de l'autre, dont la plus ancienne estoit une colonie Grecque, & la seconde une colonie Romaine, comme certains historiens l'ont écrit. Outre les inscriptions, j'ai une médaille d'argent de Marc Antoine, au revers de laquelle on voit un lion, avec ce mot partagé en deux, LVGV-DVNI. *Med. 6.*

Les autres lettres initiales & numérales qui sont sur cette médaille, forment une énigme, dont l'explication seroit trop

longue, & n'auroit pas assez de rapport à mon sujet pour l'en treprendre.

Lucius AEMILIVS CARPUS IIIIII VIR AUG*ustalis* ITEM DENDROPHORVS.

Je ne placerai pas dans l'illustre famille des Emiliens, ce Lucius AEmilius Carpus, *Sextumvir Augustal & Dendrophore*, quoyqu'il en porte le nom. Deux sortes de personnes avoient coûtume de prendre celuy des citoyens Romains les plus distinguez. Les uns pour avoir obtenu le droit de bourgeoisie par leur crédit; les autres pour en avoir reçu la liberté. A l'égard des premiers, c'est ainsi, au rapport de Cicéron, que la Sicile estoit pleine de gens qui avoient pris le nom de Pompée; c'est ainsi qu'un Démétrius Mégas, fait citoyen par Dolabella, s'appella ensuite P. Cornelius Mégas. Pour ce qui est des affranchis, ceux de Cicéron même nous peuvent servir d'exemple: l'un se nomma M. Tullius Tiro, & l'autre M. Tullius Laurea Il faut donc prendre pour des clients, ou pour des affranchis, presque tous ces officiers de colonies, qui portent le nom de quelque famille considérable.

Cet usage des Romains de laisser, ou de faire porter leur nom à leur affranchis, estoit un fastueux étalage de puissance, & un dénombrement de vassaux particuliers, qui faisoit beaucoup d'honneur en ce temps-là aux gens de condition; mais rien n'embrouille à présent davantage l'histoire des familles Romaines. Pour s'y tromper moins, on doit, je crois, examiner si le surnom qui se trouve joint au nom de famille, est un surnom connu, & propre à quelques-unes de ses branches, ou s'il ne l'est pas. Les clients & les affranchis gardoient toûjours leurs surnoms, comme on le voit dans l'exemple de Mégas, de Tiro, de Laurea, & de plusieurs autres. Ce qui me détermine donc particuliérement à ne pas mettre au rang des Emiliens nostre *AEmilius arpus*, c'est que dans cette famille on ne connoît que les Scaurus, les Lep des, les Paullus & les Buca.

C'est par cette même raison que le surnom *Carpus* se trouve

joint à plusieurs autres noms de famille, dans les anciennes Inscriptions qui nous restent. L. CORNELIUS CARPUS. M. FABIUS CARPUS. L. SILIUS CARPUS On y trouve aussi CARPUS PALLANTIANUS *Augusti* LIBERTUS.

Mais ce surnom, au moins celuy de SCARPUS, qui est à peu-près le même, a esté particulier à une branche de la famille TITIARIA, comme le justifient quelques médailles Consulaires.

Med.

Je m'étendrois sur la qualité de *Sextumvir* Augustal que prend Emilius Carpus, si elle n'étoit expliquée fort au long par la pluspart de nos auteurs. Qui ne sçait que ce fut Tibére qui institua cette société de prêtres, qu'on appelloit *Sodales Augustales*, en l'honneur d'Auguste mis au nombre des dieux, pour luy offrir des sacrifices dans les temples qu'il luy avoit fait élever?

Ils ne furent pas seulement établis à Rome; les principales villes des Gaules en eurent aussi, & sur-tout celle de Lyon, où estoit ce temple fameux, consacré à la mémoire d'Auguste par soixante nations, qui y avoient placé chacune leur statuë avec leurs symboles, pour marquer à la postérité qu'elles avoient toutes contribué à son embellissement. Il y avoit cette différence entre les Augustaux établis à Rome & ceux des autres villes, qu'ils n'étoient que six dans les provinces, & que les premiers estoient plus distinguez & en plus grand nombre. Ils estoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirez au sort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tibére luy-même, Drusus, Germanicus & Claude. Néron & quelques-uns de ses successeurs le furent ensuite; mais à mesure que l'on s'éloigna du siécle d'Auguste, ce rang s'avilit & s'anéantit également par-tout.

Les Dendrophores, suivant l'étymologie Grecque δενδροφόρος, *porte-arbre*, estoient ceux qui, dans les processions des dieux, portoient des branches d'arbres, ou mesme des arbrisseaux entiers, comme on le voit dans quelques bas reliefs. Le pin estoit sans doute particuliérement destiné aux processions de Cybéle; & Saumaise, parlant des Dendrophores, rapporte quatre vers d'un ancien poëte, dont les ouvrages n'ont pas esté imprimez, qui confirment cet usage.

In Spartianum.

Egregios

Egregios proceres currum ſervare Cybellæ,
Quem traheret conducta manus Megalenſibus actis ; *Commodianus.*
Arboris exciſæ truncum portare per urbem
Attin caſtratum ſubito prædicere ſolem.

La Loy 20. du Code Théodoſien, au titre *de Paganis & Templis*, fait mention de ces Dendrophores ; & une inſcription antique, citée par Gruter, donne cette épithéte au dieu Sylvain, parce qu'il eſt ordinairement repréſenté portant une branche de Pin, ou de Cyprès, ſuivant ce vers de Virgile : *Pag. LXIV. 7.*

Et teneram ab radice ferens, Sylvane, cupreſſum. *Georg. lib. 2.*

Il y avoit d'autres Dendrophores, gens de meſtier, qui faiſoient trafic de bois, qui ſuivoient l'armée, & qui avoient ſoin des machines de guerre. Nos inſcriptions les confondent ſouvent avec les FABRI TIGNARII, CENTONARII ; & nous avons ſur cela une loy expreſſe au Code Théodoſien, qui réunit tous ſes ouvriers, plus différents par leur nom que par leur occupation, ſous un ſeul & même corps de meſtier. *Lib. 12*

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Les antiquaires ne conviennent pas de la véritable ſignification de ces mots VIRES TAURI. Les uns croyent que c'eſt le ſang meſme, où conſiſte la force & la vie des animaux : *Sanguis enim eorum pro animâ eſt.* D'autres penſent que ce ſont les cornes du taureau, parce qu'elles ſont preſque toute ſa défenſe, *vires tauri.* Il en eſt enfin qui expliquent ces mots des parties qui diſtinguent les mâles d'avec les femelles. *Deut. XII.*

Ceux qui ont voulu concilier ces ſentiments différents, ont diſtingué à cet égard trois ſortes d'expreſſions, dont ſe ſervent les inſcriptions Tauroboliques. On trouve en effet dans les unes *vires excepit* ; dans les autres, *vires conſecravit* ; & dans

quelques autres, *vires condidit*. Ainſi ils entendent par VIRES EXCEPTAE, le ſang de la victime, reçû par la perſonne *Tauroboliée*, s'il eſt permis de hazarder ce terme : par VIRES CONSECRATAE, les cornes qu'on avoit couſtume de conſacrer & d'attacher aux pilliers des temples, comme des enſeignes de la Religion ; & par VIRES CONDITAE, les parties naturelles que l'on enterroit ſans doute au pied de l'autel de Cybéle. Oſerai-je dire qu'il y a plus de ſubtilité que de vrayſemblance dans cette diſtinction ; & qu'il me paroît que *vires excepit vires conſecravit*, & *vires condidit*, expreſſions qu'on ne trouva jamais enſemble dans une même inſcription, ſont toûjours les meſmes *vires*, & ne ſignifient pas trois choſes différentes, parce que nous ſommes aſſez ingénieux pour les expliquer de trois maniéres. VIRES TAURI ſont probablement les parties naturelles du taureau, la plus agréable portion de la victime que l'on pût offrir à Cybéle : auſſi les inſcriptions antiques adjoûtent ſouvent après ces mots VIRES CONSECRAVIT, ceux-ci PER QUOD PROPRIE TAUROBOLIUM.

Qui ignore que les preſttes de cette déeſſe, pour qui le Taurobole eſtoit un ſacrifice particulier, ſe coupoient eux-meſmes ces parties, à l'imitation d'Attis, dont l'hiſtoire eſt trop vulgaire pour en faire ici le détail ? Catulle, Ovide, Tertullien, Arnobe, Prudence, & une infinité d'autres ont parlé de cette fureur des preſtres de Cybéle. Lampride, dans la vie d'Elagabale, rapporte qu'il ne ſe contenta pas d'offrir des ſacrifices à la mere des dieux, & de recevoir le ſang des taureaux qu'on luy immoloit ; que pour luy plaire davantage, il ſe rendit eunuque, & fit tout ce que faiſoient les preſtres de cette divinité, appellez GALLI. L'hiſtorien ne s'eſtend pas ſur les ſuites fâcheuſes de l'opération, & il y a apparence que cet Empereur avoit lû l'endroit de Pline, qui aſſûre qu'elle n'eſtoit pas fort dangereuſe, lorſqu'on ſe ſervoit d'un couteau fait avec de la terre médicinale de l'iſle de Samos.

Plin. Hiſt. Nat. lib. XXXV. cap. 12.

Si ces raiſons ne paroiſſent pas aſſez fortes pour déterminer la ſignification de VIRES TAURI, & qu'on veuille toûjours entendre par ces mots le ſang de la victime, comment expliquer

ce qui ſuit, ET A VATICANO TRANSTULIT. Eſtoit-ce le ſang qu'on avoit tranſporté ? on n'en réſervoit rien, & on ſçait qu'il eſtoit tout employé à l'aſperſion de celuy qui recevoit le Taurobole. Si c'eſtoient les cornes, il n'eſt pas moins difficile d'expliquer le BUCRANIUM CONSECRAVIT, qui eſt immédiatement après. Les cornes eſtoient attachées au *Bucranium*; & la réflexion grammaticale qui pourroit faire naître quelque doute ſur ce ſujet, ſeroit bien-toſt détruite par la figure meſme de ce *bucranium*, qui eſt ſur le monument.

Je ne prévois que deux objections. Heureuſement elles ſont foibles; & pour y répondre, il ne ſe faut pas donner beaucoup de peine, ou perdre beaucoup de temps. Voici la premiére.

Une inſcription Taurobolique du recueil de Gruter, nous apprend qu'une *Valeria Gemina* VIRES EXCEPIT; & cela ne convient, dira-t-on, nullement à l'idée qu'on ſe forme de *vires tauri*, en les expliquant par *genitalia*. Ceux qui ont aſſez de délicateſſe pour former une ſemblable objection, ne ſe ſouviennent pas que la pluſpart des ſacrifices des Gentils conſiſtoient dans des obſcénitez encore plus grandes & plus réelles, que l'eſprit de leur religion autoriſoit, particuliérement dans les myſtéres de la déeſſe Cybéle, qui n'avoit pas moins de preſtreſſes que de preſtres. *Pag. XXX.*

Il ne reſte plus qu'à m'objecter que dans noſtre inſcription le ſens finit peut-eſtre à VIRES EXCEPIT. De ſorte qu'après ces mots, on doit lire tout de ſuite, ET A VATICANO TRANSTULIT ARA ou ARAM. Mais pour peu que l'on y faſſe attention, je ſuis perſuadé que l'on ſentira combien cette maniére de lire ſeroit forcée & contraire à l'intention de ceux qui ont érigé le monument. J'en pourſuivrai donc l'explication dans le meſme ordre que je l'ai commencée.

ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Le ſens littéral de ces mots marque que le Taurobole offert à Cybéle pour la ſanté d'Antonin, & pour la proſpérité de la

colonie eſtablie à Lyon, fut fait à Rome ſur la colline du Vatican par Emilius Carpus *Sextumvir* Auguſtal, député ſans doute de la ville de Lyon, où il apporta les *vires tauri*, & le *bucranium*, qu'il y conſacra à cette Déeſſe avec un autel dans un lieu public marqué par l'ordre des Décurions. C'eſt ce que confirment les mots ſuivants :

ARAm ET BVCRANIUM SUO
INPENDIO CONSACRAVIT.

qui nous apprennent de plus qu'il en avoit fait toute la dépenſe, & où l'on remarque le mot *impendium* écrit par une N.

Au lieu d'ARA, je lis ARAM, ſans accuſer l'ouvrier d'avoir oublié l'M, ou un trait au-deſſus de l'A. Les Romains ſupprimoient volontiers dans leurs inſcriptions l'M. final, indépendamment meſme de la voyelle dont il pouvoit eſtre ſuivi. Entre les divers exemples qui nous en reſtent, & qui ſont aſſez exactement marquez dans l'*Index* de Gruter, celui-ci ſemble fait exprès pour ſervir de piéce de comparaiſon. C'eſt la fin de l'épitaphe d'un enfant âgé, dit l'inſcription, de VIII. ans VI. mois XVIII. jours & XI. heures :

CVIVS CORPVS CAVSA PONDERIS
ANTE ARA POSITV EST.

S'il n'y avoit pas une conjonction entre ARAM & BUCRANIUM, & que le mot CONSACRAVIT ne fût pas commun à l'un & à l'autre, on pourroit faire d'ARA un ablatif; en ſouſentendant TAUROBOLIATA : mais ce ſeroit mal à propos couper le ſens de l'inſcription.

Je n'en ſçache aucun autre qui faſſe mention du Vatican. Ce n'eſt pas que le nom de la colline ne ſoit très-ancien. On le lui donna à cauſe des fréquents oracles qui s'y rendoient au peuple, *à Vaticiniis*. Cybéle avoit un temple dans ce quartier là, qui eſtoit le quatorziéme de la ville. L'Archigallus, ou grandpreſtre de cette déeſſe, y faiſoit ſa demeure, & y débitoit

ſes prédictions, ce qui le fait nommer en quelques endroits *Vaticinator*. Les Romains faiſoient auſſi peu de cas de ce prophéte que de ſes prophéties : mais les gens de province, plus crédules, y déféroient beauconp ; & je trouve une iuſcription qui conſerve la mémoire d'un Taurobole fait par les Lyonnois pour la ſanté de Comode, EX VATICINATIONE *Puſoni Juliani* ARCHIGALLI. Cette inſcription eſt ſinguliére par un autre endroit dont je parlerai dans la ſuite. *Gruter p. XXX.*

SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS.

Ce Quintus Sammius Secundus, l'un des quinze officiers prépoſez à la garde des livres Sibyllins, & chargez du ſoin de la pluſpart des choſes qui concernoient la religion, fut, ſelon toutes les apparences, celuy qui reçut ſur ſon corps & ſur ſes habits le ſang des victimes offertes à Cybéle. Pour rendre ce ſacrifice plus agréable aux Lyonnois, il accompagna juſques dans leur ville Emilius Carpus, qui y rapportoit les parties réſervées pour la conſécration & la dédicace de l'autel. Cette cérémonie faite par un Quimdecimvir, parut plus auguſte : & s'il fut en cette occaſion remarquable par ſa dignité, nous voyons qu'il tâcha d'en rehauſſer l'éclat aux yeux du peuple par beaucoup d'ornements extérieurs.

J'avouë cependant que ſi ces mots Q. SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS ne ſe trouvoient pas mis comme à deſſein dans la meſme ligne, loin d'en faire un miniſtre de cette diſtinction, je croirois qu'il reçût ſeulement des mains des Quindécemvirs les ornements dont il eſt parlé dans la ligne ſuivante.

OCCABO ET CORONA EXORNATO.

Des explications hiſtoriques que j'ai faites juſqu'à préſent

je tombe néceſſairement dans une diſſertation de grammaire ſur le mot OCCABO. Je ne ſçais meſme s'il ne me fera point paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites dans tous les autres articles. Quoy qu'il en ſoit, la ſingularité de ce terme, & le peu de connoiſſance que l'on a de ce qu'il ſignifie, méritent bien quelque diſcuſſion.

OCCABUS ne ſe trouve dans aucune autre inſcription; il n'eſt employé dans aucun dictionnaire Latin que j'aye vû; & les paſſage des poëtes, des grammairiens, ou des autres auteurs qui peuvent y avoir quelque rapport, ne ſont pas aſſez déciſifs.

OCCABUS ſemble d'abord eſtre un ornement de tête, comme le fait conjecturer la liaiſon de ces mots *occabo* & *coronâ exornato;* ſoit que ce fût un ſimple voile, ou un bonnet pointu à la Phrygienne, en forme de mithre, placée ſur le derriére de la tête du preſtre qui ſacrifioit à Cybéle. Cette déeſſe elle-meſme eſt repréſentée ainſi dans quelques bas reliefs, & dans la figure de Cybéle du Cardinal Barberin, qu'a fait graver Bellori. M. Cuper, dans ſon Apothéoſe d'Homére, donne auſſi le deſſein d'un ſemblable ornement de tête, propre aux ſacrificateurs & aux perſonnages tragiques; ce que Pollux appelle ΟΓΚΟΣ, & que l'auteur définit *capitis tegmen quod aſſurgit ſicut Littera* A. Si OCCABUS venoit d'OCCARE, cette étymologie ne ſeroit pas fort éloignée du meſme ſens, puiſque *occare*, ſelon M. du Cange, ſignifie *ſacrifier*. Il cite pour garant cet endroit d'un manuſcrit de la bibliothéque Vaticane, qui eſt proprement l'Hiſtoire du martyre de ſaint Victor de Marſeille.

Gloſſ. med. & inf. Lat.

Surge, deoſque voca, ſumenſque per occiput, occa
De grege quidquid ames, &c.

Mais comme les Latins ſont d'un foible ſecours pour déterrer l'origine d'*occabus*, il a fallu la chercher chez les Grecs. Héſychius eſt, ſi l'on oſe le dire, le premier auteur qui en parle, & qui ſemble en marquer l'uſage, puiſqu'il luy donne ψέλλιον pour ſynonyme. Ὄκκαβος τὸ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια, *Occabos eſt cet ornement qui s'attache aux bras.* Cela m'engage donc à examiner ce que les anciens ont entendu par ψέλλιον, & quel

en eſtoit l'uſage. Ils conviennent preſque tous que ce mot ſignifie deux choſes ; ou certain ornement d'hommes & de femmes ; ou la chaînette de la bride des chevaux, qui eſt au-deſſous du menton, & qu'on appelle *gourmette*. Sans rapporter ici toutes les autoritez qu'on en a, celle de Pollux doit ſuffire. *Lib. 5. c. 18.* Il dit qu'on appelle ainſi ces ornements qui ſe mettent *vers les jointures de la main & du bras*, περὶ τοὺς καρπους᾽ ὃ.... ψέλλια.... de même que *ce qui s'attache ſous le menton des chevaux*, τὸ ὃ περὶ τὸ γνάθον διεζωμενον, ψέλλιον. *Lib. 1. c. 10.* On ne peut pas dire que l'*occabus* réponde à ce dernier ſens ; ainſi c'eſt au premier qu'il faut ſe réduire. Cela ne détermine pas néantmoins la figure que pouvoit avoir l'*Occabus*, ni la raiſon de cet ornement, qui devoit être ſingulier. Un paſſage de Suidas ſur le *Pſellion* ſon ſynonyme, peut nous en éclaircir. Il ſemble, par ce que ce grammairien rapporte d'un endroit de Job, que c'eſtoit un *cercle* ou un *anneau* de metal joint à quelque chaîne ; & il adjoûte que ce ψέλλιον eſt un ornement de la main, τὸ ψέλλιον κόσμος τῆς χειρός. Mais ce que Suidas cite après d'un traité de la Providence d'E'lien, ſemble marquer que ce terme ſignifioit auſſi une eſpece de taliſman & de préſervatif pendu au cou, παρ᾽ οὐδὲν, dit E'lien, δέμβος τῶν τῆ ἱερῶ γραμματος συμβολῶν, & non pas συμβουλῶν, comme on lit dans nos livres, ὅπερ οὖν οἷα δέπου ψέλλιον τῶ βατιλεῖ τῆ Αἰγυπτίου ἐκ τῆ νόμου προσήκοντο, ἀνασέλλον τῆ ἀδικημάτων, qu'on ne peut, je crois, traduire que de cette maniére ; *Mais ſans ſe mettre en peine* des ſecours & de *l'avantage des caractéres ſacrez, c'eſt-à-dire, de cet ornement attaché au* cou du *roy d'Egypte*, & *qui devoit l'éloigner* de commettre *des injuſtices*. Si l'endroit de Suidas n'eſtoit pas tronqué dès le commencement de l'article, comme il me le paroît, je ne doute pas qu'il ne ſervît beaucoup à expliquer noſtre *Occabus*, avec ce que je vas rapporter des E'tymologies Grecques.

L'auteur de cet ouvrage ſemble prouver qu'Ὄκκαβος eſtoit une expreſſion commune, puiſqu'il s'en ſert pour mieux faire entendre un autre terme d'Homére aſſez connu. C'eſt ſur le mot ἧνωρ, inſtrument qui s'ajuſte au joug & au timon des

chariots. L'auteur cite ce demi vers du dernier livre de l'Illiade :

Iliad. Ω, 272. ὅτι ἴ κρίκον ἔσσεν βάλλον.

& ils paſſerent le cercle dans la clef du timon ; après quoy, ſans nommer Didyme dont il copie la note, il adjoûte, Ἀντὶ τοῦ ἡ ὀκκάβῳ τὸν ἔσσεν ἔβαλλον pour dire, *& ils paſſerent la clef du timon dans l'Occabus*, ou *le cercle* ; ce qui ne ſe peut traduire autrement, puiſque Didyme & l'Etymologiſte interprétent le κρίκον par l'Ὄκκαβος. Et dans Alexandre d'Aphrodiſée, il paroît que le κρίκος ſe prend pour un chaînon qui ſe joint à un autre chaînon.

Le κρίκος eſt donc encore un ſynonyme d'*Occabus*, comme le φέλλιον & il déſigne une chaînette qui ſe mettoit au cou ou au bras de ceux qui faiſoient de certains ſacrifices, ou qui préſidoient dans la célébration de certains jeux ; un ornement particulier d'où pendoit peut-eſtre quelque eſpéce de chaîne ; ou un cercle enfin, comme pourroit eſtre celuy que Virgile donne à Aſcagne ſeul, ſelon mon ſens, lorſqu'il décrit les jeux funébres faits en l'honneur d'Anchiſe :

It pectore ſummo
Æneid. V. 559. *Flexilis obtorti per collum circulus auri.*

Le Quindecimvir Sammius Secundus pouvoit eſtre Gaulois. Les principaux d'entre les Gaulois, dit Polybe, avoient couſtume de porter au cou & au bras des ornements d'or qu'il explique par φέλλιον. Strabon ſe ſert auſſi de ce terme pour un uſage ſemblable, au ſujet des Begles, qui ſont de la meſme nation. Tite-Live rapporte que les Sabins, qui, à ce qu'on prétend, deſcendent des Celtes, portoient ordinairement au bras gauche des eſpeces de bracelets d'or d'un grand poids : *Vulgò Sabini armillas aureas magni ponderis brachio lævo habuerunt.* Ce qu'on lit d'un ancien poëte, dans Feſtus, fait voir auſſi qu'il eſtoit de quelque uſage de porter des bijous pendus au bras gauche :

Lib. 2. Lib. 1.

Suſpenſum in lævo brachio oſtendo ungulum.

Et cet *ungulus*, dit le grammairien, eſt un anneau, ou un bracelet

bracelet dans la langue des Oſques. Saül portoit au bras, diſent les Septante, auſſi bien que la Vulgate, un *bracelet* que luy ôta celuy que ce Prince avoit prié de le tuer. L'ornement dont parle Nonnus dans ſes Dionyſiaques, eſtoit ſans doute de la meſme eſpéce. Entre les préſents que les dieux firent, ſelon ce poëte, aux noces de Cadmus & d'Harmonie, Vulcain offrit un bijou qui reſſembloit à un ſerpent, *fait en cercle, d'où pendoient deux chaînons.* *L. V. pag. 148.*

Κάπετο κυρτωθεῖσαν ἔχων διδυμάονα δειρὴν.

Mais pour revenir plus préciſément à noſtre *Occabus*, ſi cet ornement eſtoit du genre de ceux qui marquoient à Carthage, ſuivant Ariſtote, le nombre des campagnes & des expéditions heureuſes qu'on avoit faites, on pourroit dire que Sammius Secundus en ſeroit orné, pour avoir fait pluſieurs fois la principale fonction des ſacrifices Tauroboliques. Il y a bien apparence que les payens, qui employoient de tels ornements dans les cérémonies de leur Religion, avoient emprunté ces maniéres des Iſraëlites, ſur les bons ou mauvais uſages qu'ils en avoient faits. On voit dans l'Exode que les hommes & les femmes conſacrent tous ces bijoux à l'embelliſſement des habits ſacerdotaux; & dans les Nombres, on remarque que les chefs de l'armée, après une victoire célebre remportée ſur les Madianites, préſentent a Moyſe tout ce qui s'en eſt pû trouver parmi les dépouilles des ennemis, afin qu'il en offrît pour eux au Seigneur un ſacrifice de propitiation. Mais ailleurs un Prophéte reproche aux Iſraëlites d'avoir profané le ſanctuaire, d'avoir *orné les mains* des étrangers *de bracelets*, & d'avoir *mis des couronnes éclatantes ſur leurs têtes* : ſelon la vulgate, *poſuerunt armillas in manibus eorum, & coronas ſpecioſas in capitibus eorum.* *Lib. 3. Polit.* *C. 35.* *C. 31.* *Ezech. c. 31.*

Enfin, il eſt certain par toutes ces recherches que l'*Occabus* ſynonyme au φέλλιον, & au κρίκος des Grecs principalement, au *Circulus* & à l'*Armilla* des Latins, ne peut eſtre qu'un ornement de bras & de cou, garni de pierres

précieuſes, & d'où pendoient quelques petites chaînes.

CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENSium PERPETVITATEM SACERDOTii DECREVIT.

La perception du Taurobole eſtoit, ſelon les anciens, d'une ſi grande vertu, qu'ils penſoient que celuy qui en avoit eſſuyé la fatigante cérémonie, reprenoit un eſtat d'innocence, & pour ainſi dire une nouvelle vie, par cette eſpéce de bapteſme de ſang. De-là vient que dans une inſcription rapportée par Gruter, un *Sextilius Ageſilaüs*, ſe dit TAUROBOLIO CRIOBOLIOQUE IN AETERNUM RENATUS. C'eſt dans cette vûë que les Lyonnois décernent la perpétuité du ſacerdoce à Quintus Sammius Secundus, qui avoit fait leur expiation Taurobolique.

Pag. XXVIII

Ces mots PERPETUITATEM SACERDOTii DECREVIT, ne doivent pas favoriſer l'opinion de ceux qui prétendent que la cérémonie du Taurobole eſtoit particuliérement deſtinée à la conſécration & à l'inauguration du ſouverain pontife & des grands preſtres. Le titre de *Summus ſacerdos*, que le Poëte Prudence employe, peut-eſtre par ironie, dans ſa deſcription Taurobolique, a eſté la principale ſource de cette erreur; que Scaliger, Bulengerus, & d'autres grands hommes ont ſoutenuë. Il paroît à la vérité par un endroit du Lévitique, que la conſécration d'Aaron & de ſes fils ſe fit en partie par l'aſperſion du ſang des béliers immolez au Seigneur, ſur eux & ſur leurs veſtements; *Et ſanguinem qui erat in altari aſperſit ſuper Aaron, & veſtimenta ejus, & ſuper filios illius, ac veſtes eorum.* Mais il n'en eſtoit pas de meſme chez les Romains, qui ne connurent, ou du moins qui n'admirent que fort tard l'uſage des ſacrifices Tauroboliques. D'ailleurs, le ſang qu'on y répandoit eſtoit reçu indifféremment par des hommes & par des femmes; & l'on voit dans les Inſcriptions antiques juſqu'à

Levit. VIII. 10.

huit ou dix perſonnes de l'un & l'autre ſexe qui l'ont reçû dans un meſme lieu, dans un meſme jour, & probablement à la meſme heure. Ce n'eſtoient pas là autant de ſouverains pontifes ou de grandes preſtreſſes que l'on inauguroit. De nouvelles raiſons ſe préſentent encore pour detruire ce ſentiment.

La pluſpart des Tauroboles, dont les monuments nous conſervent la mémoire, ont eſté faits pour la ſanté des Empereurs, ou pour celle des particuliers; ainſi cela ne regardoit point la conſécration d'un ſouverain pontife, ou d'un grand preſtre, laquelle devoit eſtre un acte public & une cérémonie appliquée à ce ſeul uſage.

Enfin, il eſtoit libre à chacun pour ſon argent de faire des Tauroboles, & d'en recevoir le ſang. C'eſt ce que nous marquent ces mots ſi communs dans les inſcriptions, FECIT SUO IMPENDIO, ou HOSTIIS SUIS. Eût-il eſté permis de prendre à ſon gré l'inauguration du ſacerdoce? & ſans faire valoir ſur cela le profond ſilence de tous les Hiſtoriens, ne trouveroit-on aucune inſcription qui nous apprît que le Taurobole, dont il y eſt parlé, a eſté fait pour ce ſujet?

Quelle que fût, au reſte, la force de ce ſacrifice, celuy qui ſembloit en avoir recueilli toute la vertu, s'en défioit aſſez pour en réïtérer la cérémonie au bout de vingt ans, lorſqu'il ſe trouvoit encore en vie, comme fit ce Céjonius Rufus Voluſianus, dont il eſt fait mention dans un marbre que Gruter décrit. Peut-eſtre que dans la ſuite ces répétitions devinrent encore plus fréquentes. *Pag.* XXVIII.

APPio ANNIO ATILIO BRADVA Tito CLODio VIBIO VARO COSulibus.

Annius Bradua & Vibius Varus furent conſuls ſur la fin de la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. C'eſtoit la derniére de la deux cens trente-quatriéme Olympiade, la neuf cens treiziéme de la fondation de Rome, & la cent ſoixante

de Jesus Christ. Antonin mourut quelques mois après ; ainsi le Taurobole ne fut pas d'un grand effet.

Le nom de Vibius Varus, l'un de ces Consuls, est corrompu dans presque toutes les éditions des Fastes. Les unes le nomment *Verun*, les autres *Barus*. Pour ce qui est de *Barus*, on sçait que le changement de l'V en B, & du B en V, est assez ordinaire ; mais à l'égard de *Verus*, l'équivoque en est d'autant plus dangereuse, que l'on pourroit attribuer ce Consulat à L. Verus, l'un des fils adoptifs d'Antonin, qui avoit esté Consul quelques années avant Varus, & qui le fut encore immédiatement après luy. Cette inscription nous fournit donc une correction importante & très-assurée, puisqu'elle s'accorde pour cela avec les
Med. 8. & 9. médailles consulaires de la famille *Vibia*, où le surnom *Varus* se trouve souvent.

Ce monument enrichit encore les Fastes d'une nouvelle circonstance ; le nom d'*Atilius* n'y est point donné au Consul Bradua ni celuy de *Clodius* au Consul Varus. Il faut cependant qu'ils les ayent portez, & qu'ils fussent l'un de la famille *Atilia*, l'autre de la famille *Clodia*, du moins par d'étroites alliances. Ils en avoient peut-estre épousé les héritiéres.

Locus Datus Decreto Decurionum.

C'est ainsi que j'explique ces quatre lettres, L. D. D. D. dont j'aurois peut-estre rendu le sens plus agréable, si je leur avois substitué ces mots, *Lugdunenses*, *Dono*, *Dederunt*, *Dicaverunt* ; mais il n'y avoit pas à balancer entre l'une & l'autre interprétation. Celle que j'employe par préférence est une formule très-usitée dans les inscriptions antiques des colonies Romaines. Elle s'y lit quelquefois tout au long, & elle marque que le lieu du sacrifice, ou de l'érection du monument, a esté destiné à cet usage par l'ordre des Décurions. Ces officiers municipaux, au nombre de dix, estoient les principaux de la colonie ; ils y formoient une jurisdiction qui représentoit l'autorité du Sénat, & ils y estoient particuliérement chargez

de l'adminiſtration des revenus publics, de l'entretien des murailles, & des autres édifices. Les jugements qu'ils rendoient s'intituloient par un double D D. *Decretum Decurionum*, comme ceux du Sénat l'eſtoient par ces deux lettres S. C. *Senatus Conſultum.*

CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST V. IDus DECembris.

Il n'eſt pas extraordinaire de trouver dans les inſcriptions Tauroboliques l'époque de ces ſortes de ſacrifices, marquée non ſeulement par les Conſulats, mais encore déterminée par les noms du mois & du jour. Ce qu'il y a de ſingulier dans celle-ci eſt le mot *meſonyctium*, diction purement Grecque & compoſée. ΜΕΣΟΝΥΚΤΙΟΝ, *media nox.* Ce terme aſt aſſez rare, meſme dans les auteurs Grecs qui nous reſtent. Voici ce que Phrynicus en dit dans ce qu'il rapporte des dictions Attiques. Μεσονύκτιον, ποιητικὸν οὐ πολιτικόν. *Media nox, poëticum eſt, non oratorium.*

Thomas Magiſter, adjoûte que Μεσονύκτιος ſe dit auſſi, & qu'il eſt poëtique ; ce qu'il prouve par un endroit d'Euripide dans ſon Hécube pag. 80. de l'édition de Paul Eſtienne :

Μεσονύκτιος ὠλλύμαν, — *Dans le Chœur du 4. Acte, vers 914.*
Ἧ μος ὅτ' δείπνων ὕπνος
Ἡδὺς ἐφ' ὅσσοις κίδναται.

Nous périmes au milieu de la nuit, lorſque les vapeurs du ſouper répandoient un doux ſommeil ſur nos yeux.

Anacréon, preſque contemporain de ce Tragique, s'en eſtoit ſervi avant luy dans la meſme terminaiſon, avec cette différence qu'il en fait un adjectif à ὥρας, au commencement de ſa belle chanſon ſur l'Amour :

Μεσονυκτίοις πόθ' ὥραις.

Vers le milieu de la nuit, &c.

Ariſtote, dans ſes Problêmes, en fait auſſi un adjectif à πνεῦμα. Μεσονύκτιον πνεῦμα. Et Théocrite eſt le premier qui l'ait pris dans le ſens de noſtre inſcription, lorſqu'il a dit :

Γᾶια δ' ἠΐθεοι μεσονύκτιον ἐξεκάθαιρον,

Cependant les matelots nettoyoient les voiles au milieu de la nuit.

L'unique endroit des auteurs Latins, où je ſçache qu'il en ſoit parlé, eſt au chapitre 30. du cinquiéme livre des Origines d'Iſidore ; mais le paſſage n'eſt pas des plus intelligibles, & il pourroit bien y manquer quelque choſe : le voici. *Unde & tunc Gallicinium eſt : quorum vox diei oſtendit præconium, quando & Meſonyctius afflatus fit.* Le *Meſonyctium* de cet endroit n'eſt peut-eſtre pas fort éloigné du ſens que luy ont donné les Grecs modernes. Il paroît par ce que M. du Cange en rapporte, qu'on appelloit ainſi un des offices de l'Egliſe, qui ſe récitoit vers le milieu de la nuit. Tel eſtoit chez les payens le *Pervigilium* ordinaire des ſacrifices ; il ne conſiſtoit proprement que dans quelques priéres nocturnes que le grand Conſtantin, au rapport d'Euſébe, changea en celles que nous appellons Matines, & qui ſont encore le *Meſonyctium* de la pluſpart des Moines.

Gloſſ. ad ſcript. med. & inf. Græc.

Ce *Pervigilium* convient d'autant mieux aux Tauroboles, qu'il eſt conſtan par une inſcription que j'ai déja citée, que la cérémonie en duroit pluſieurs jours. C'eſt elle que les Lyonnois firent, *ex vaticinatione Archigalli*, pour la ſanté de Commode, & qui ayant eſté commencé le 21. d'Avril, ne finit que le 25 du meſme mois. La choſe paroîtra plus ſenſible par les termes de cette Inſcription. Les premiéres lignes & celles du milieu ſont effacées : ce qu'il y avoit de plus eſſentiel s'eſt heureuſement conſervé.

* * * * * * * * * * * * * *
* * * * DOMVSQVE DIVI
NAE. COLON. COPIAE. CLAVD. AVG. LVGD.
TAVROPOLIVM FECIT. Q. AQVIVS
AMTONIANVS PONTIFEX PERPETVVS.
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
EX VATICINATIONE PVSONI IVLIANI
ARCHIGALLI. INCHOATVM XII. KAL.
MAI. CONSVMMATVM VIII. KAL. MAI.
L. EGGIO MARVLLO. CN. PARINIO AE
LIANO. COS. *** &c.

En effet, je ne crois pas que le mot *mesonyctium* ait rapport à un usage particulier des anciens Gaulois, qui croyant, sur la foy de leurs Druides, descendre de Pluton, comptoient les mois, les années, & toute sorte d'espace de temps par nuits, au lieu de les compter par jours : *Spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt ; & dies naturales & mensium sic definiunt ut noctem dies subsequatur* ; de sorte que pour marquer plus précisément que ce sacrifice avoit esté fait le 9. de Décembre, on eût mis *Cæsar L. VI. de bello Gallico.*

CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST
V. IDus DE Cembris.

ce que le couteau victimaire, placé entre ces mots, auroit encore pû désigner.

Si dans les sacrifices Tauroboliques, il y avoit eu une inspection d'entrailles, & ce qu'on appelloit l'*Extispice*, il auroit esté à présumer que la creste de ce couteau eût servi a remuer les intestins de la victime, lorsque l'Aruspice les

examinoit pour en tirer ſes préſages, ſuivant ce vers de Virgile :

Æneid. IV. *Pecudumque reclusis*
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.

Mais dans le Taurobole on n'ouvroit point la victime ; on ſe contentoit de l'immoler & d'en répandre le ſang. C'eſt ce qui fait diſtinguer à Macrobe, après Trébatius, deux ſortes d'hoſties. Les unes dont on fouilloit les entrailles, pour y chercher la volonté des dieux ; les autres, dont on leur offroit l'ame ſeulement : *Hoſtiarum duo genera .... Alterum, in quo volontas dei per exta diſquiritur : alterum, in quo ſola anima deo ſacratur, unde & Aruſpices animales has hoſtias vocant.* L'utilité particuliére de ce couteau ne conſiſtoit donc qu'à faire une plus grande ouverture lorſqu'on perçoit la victime ; & à élargir extrêmement la playe quand on le retiroit, pour en faire ſortir le ſang avec plus d'abondance : ce qui revient aſſez à cet endroit de la deſcription de Prudence :

Saturn. l. III. cap. 4.

Pectus ſacrato dividunt venabulo.
Fructat amplum vulnus undam ſanguinis
Ferventis, &c.

La tête de bélier repréſentée ſur la troiſiéme face de noſtre monument, marque qu'outre le ſacrifice d'un taureau qu'on offrit à Cybele pour la ſanté d'Antonin, & pour la proſpérité de la colonie de Lyon, on immola encore un bélier en l'honheur d'Attis. C'eſt là le Criobole dont j'ai déja parlé, & que nos inſcriptions joignent ſi ſouvent au Taurobole, parce que ces ſacrifices ſe faiſoient preſque toûjours enſemble. Le Criobole, ſur-tout, ſuppoſoit le Taurobole, & n'en eſtoit, pour ainſi dire, que l'acceſſoire. Deux Inſcriptions rapportées par Van-Dale ſemblent inſinuer le contraire ; mais l'une eſt mutilée, & le ſens de l'autre eſt rrès-équivoque. Au reſte, ces deux ſortes de ſacrifices qui eſtoient les meſmes dans leurs principes & dans leurs cérémonies, ont auſſi commencé & fini en meſme temps. Noſtre inſcription en fait remonter l'établiſſement à la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. De ſemblables monuments

De Rome 913. de J. C. 160.

F. Erbinger. del: et sc:

monuments nous apprennent qu'ils ont duré jusques à la quinziéme de l'empire de Valentinien II. Du moins une inscription marquée du quatriéme Consulat de ce prince avec Fl. Neoterius, est la derniére où l'on sçache qu'il soit fait mention de Taurobole & de Criobole. Je la rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle termine fort à propos ce que j'ai dit sur cette matiére : *De Rome 1143. de J. C. 390.*

DIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS V. C.
AVGVR. PVBLICVS
P. R. Q. PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAUROBOLIO
CRIOBOLIOQ.
X. KAL. IVN.
D. N. VALENTINIANO
AUG. IIII. ET
NEOTERIO CONS.
ARAM CONSECRAVIT.

Quelques légéres circonstances peuvent encore avoir échappé à mes recherches : mais je ne me suis pas engagé à faire un traité des Tauroboles. J'en ai seulement voulu expliquer une inscription particuliére, dont chaque ligne, quelquefois mesme chaque terme, avoit besoin d'un commentaire. Le secours de la gravûre que j'emprunte ici pour marquer avec quelque exactitude les cérémonies du Taurobole, achevera peut-estre de donner une idée préciſe de ces sacrifices, tels que nous les décrit le poëte Prudence, & tels qu'on se les peut figurer par les inscriptions qui nous en conservent la mémoire. J'ai vû dans la nouvelle édition du Livre de Lomeïer, *De veterum Gentilium Lustrationibus*, une planche de cette nature, mais si éloignée du goût de l'antique, que je n'ai pû me persuader que ce foible crayon satisfist la curiosité des connoisseurs.

ECLAIRCISSEMENT

Sur les explications que les Anglois ont données de quelques Inſcriptions de Palmyre, & des remarques ſur une qui ſe trouve à Heliopolis de Syrie, appellée communément Baalbek.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LEs inſcriptions qui ont eſté communiquées à l'Académie, & qui ont eſté copiées ſur les ruines de l'ancienne Palmyre, ſe trouvent les meſmes que celles qui on eſté publiées par les Anglois, ſur les mémoires qui ont eſté apportez de Levant par M. Hallifax, & quelques autres. Ils mandérent, avant meſme que de les avoir envoyées en Angleterre, tout ce qui pouvoit le plus exciter la curioſité des ſçavants, particuliérement de ceux qui cultivent les Langues Orientales, dont il y a un aſſez grand nombre en ce pays-là, & ils ſe firent un grand honneur d'avoir eſté les premiers de leur nation, qui euſſent fait cette découverte. Ils firent concevoir à leurs compatriotes une eſpérance preſque certaine de donner au public la connoiſſance des Lettres inconnuës juſqu'alors : ils en reçurent des compliments de tous coſtez, & on attendit avec impatience quelque découverte fort importante, par laquelle on pourroit expliquer des inſcriptions, qui juſqu'à préſent ont eſté inintelligibles, & meſme qu'on n'a pû lire.

Ils ont envoyé un nombre médiocre d'inſcriptions, dont la pluſpart ſont partie en Grec, & partie en ces Lettres que nous appellons Palmyreniennes, mais perſonne n'en a pû encore déterminer l'alphabet. Cependant M. Edouard Bernard, Profeſſeur de Mathématiques de la Chaire de Savil à Oxford, homme très-ſçavant, & qui avoit une grande connoiſſance des Langues Orientales, jugea qu'il falloit communiquer ces inſcriptions au public, telles qu'elles eſtoient, eſpérant qu'il ſe

trouveroit quelqu'un qui pourroit les déchiffrer, & reconnoître les caractéres autant qu'il seroit nécessaire pour en former un Alphabet. Elles furent donc par ses soins imprimées à Utrecht en 1698. sous le titre d'*Inscriptiones Græcæ Palmyrenorum.* On y en joignit en mesme temps quelques-unes en caractéres du pays, & M. Bernard les accompagna de notes tirées de la conformité, que les mots qui estoient lisibles, parce qu'ils se trouvoient en Grec, pouvoient avoir avec les Langues Orientales, qui nous sont plus connuës. M. Smith qui eut soin de l'impression, y adjoûta une Préface & des observations, qui roulent à peu près sur le mesme principe.

Il nous apprend que les Anglois avoient entrepris cette recherche des antiquitez de Palmyre dès 1678. & un de ceux qui devoient y estre employez, estoit M. RobertHuntington, qui passa à Paris quelques années après, & duquel j'appris plusieurs particularitez de son voyage. Il avoit esté Ministre des Anglois établis à Alep; & comme il avoit acquis une grande connoissance des Langues Orientales, il y fit un recueil considérable de manuscrits, dont le catalogue a esté imprimé avec celuy de tous ceux qui sont en Angleterre. Ce mesme M. Huntington, quoyqu'il eût plusieurs connoissances particuliéres de ces Antiquitez de Palmyre, n'a pas paru si fort persuadé que son successeur M. Hallifax, de la facilité qu'il y avoit à distinguer cet ancien caractére Syriaque, & à l'expliquer; & l'événement a fait voir qu'il en avoit jugé plus sainement que les autres. Car tout le fruit du voyage qu'ils firent aux ruines de Palmyre en 1691. fut de copier une trentaine d'inscriptions Grecques, & un fort petit nombre de Palmyreniennes qui ont esté imprimées.

On en avoit déja vû quelques-unes, & la différence des caractéres se trouve si grande entre les copies, qu'il est impossible de juger qui sont celles sur lesquelles on puisse connoître les originaux. Celle de *Aglibolo*, & *Malacbolo*, &c. qui avoit esté publiée dans Gruter, mais sans caractéres Palmyreniens, ne ressemble pas fort exactement à ce que les Anglois nous ont donné, si on peut faire fonds sur quelques copies qui sont entre

les mains des ſçavants ; & celle que M. Poullard Conſul de Tripoli de Syrie, a envoyée à M. le Comte de Pontchartrain, repréſente des lettres d'une figure fort différente. C'eſt par cette difficulté de fixer les véritables figures des caractéres, que pluſieurs perſonnes très-verſées dans l'antiquité & dans les langues Orientales, ont jugé, il y a long-temps, que cette recherche eſtoit du nombre des curioſitez entiérement inutiles, auſſi bien que celle des anciens caractéres Puniques, des Etruſques & de quelques autres ſemblables.

Les Anglois firent annoncer leur découverte dans les *Tranſactions Philoſophiques*, ou Journaux de la Société Royale, & M. Hallifax en fit en particulier une ample deſcription. Elle peut ſatisfaire la curioſité des lecteurs ſur ce qui regarde la deſcription du pays, & des ruines de la ville de Palmyre : mais pour ce qui a rapport à la langue & aux inſcriptions en caractéres inconnus, on n'en ſçait pas plus, après tant de peines que ces ſçavants hommes ont priſes pour les déchifrer, qu'on n'en ſçavoit auparavant. La preuve en eſt bien claire ; car celuy qui les a fait imprimer, ayant donné, p. 8. une inſcription Grecque & Palmyrenienne aſſez entiére, donne pour l'expliquer, quatre alphabets, le Samaritain, le Juif moderne, le Syriaque & le Mendée, ou ancien Syriaque qui ſe trouve dans les livres des Chreſtiens de ſaint Jean, qui meſme n'eſt pas entier, après quoy il dit, *Palmyrenum verò ſi quis dederit, erit mihi magnus Philologus.* Mais il ne s'agit pas ici de Philologie, il s'agit d'un fait ; & le voyageur le plus groſſier, qui pourroit trouver un alphabet de cette Langue, ou une inſcription qui marquât diſtinctement pluſieurs noms propres, aidera plus que tous les Philologues du monde. L'eſſay que les Anglois ont fait avec une grande connoiſſance des langues, ſuffit pour en prouver l'inutilité.

M. Bernard, qui ſans conteſtation eſtoit le plus ſçavant de tous, a donné quelques remarques, qui ſont les premiéres du recueil imprimé à Utrecht, & M. Smith en a adjoûte d'au res. Elles ne contiennent que des obſervations tirées de la comparaiſon des langues Orientales, avec les noms propres qui ſe

trouvent dans les inſcriptions Grecques ; car pour les autres, ils n'y ont pas touché. Ce travail peut eſtre fait avec le meſme ſuccès par toute perſonne qui voudra prendre la peine de conférer un Dictionaire Hébreu, Syriaque, Arabe, &c. pour y chercher des étymologies, leſquelles meſme ſont très-inutiles dans les noms propres, ſi ce n'eſt dans ceux de la Bible qui ſignifient quelque choſe de myſtérieux dans leur origine. Mais ce qui paroît plus extraordinaire, eſt que les étymologies qu'on donne de ces noms, ſont preſque toutes tirées de l'Arabe, & meſme de celui qui n'eſtant en uſage que dans le ſtile ſublime, c'eſt-à-dire, dans la Poëſie, & dans les ouvrages écrits en ſtile poëtique, n'a aucun rapport avec la langue ordinaire, & encore moins avec la Syriaque. Car des langues, pour avoir une meſme origine, ne ſont pas les meſmes. Il n'y a aucune langue dans laquelle il ne ſoit aiſé de trouver de pareilles étymologies ; & nous avons vû autrefois un homme très-ſçavant dans les langues Orientales, qui tiroit de la Perſienne le nom de Faramond, & ceux de nos anciens Rois de la premiére race, avec autant de vray-ſemblance & d'analogie qu'en ont toutes les interprétations des noms Palmyreniens qui nous ont eſté données. Mais quand elles ſeroient auſſi certaines qu'elles ſont douteuſes & arbitraires, ſi on excepte quelques mots, où on ne peut ſe méprendre, ce n'eſt pas cela qu'on doit chercher, mais des choſes qui puiſſent être de quelque utilité pour l'Hiſtoire. Or, quand on liroit les caractéres inconnus qui ſont au-deſſous des inſcriptions Grecques, il n'y a pas d'apparence qu'elles nous appriſſent rien davantage que les noms Syriens qui ſont au-deſſus en Grec, & le ſujet qui eſt exprimé dans les mots écrits en cette langue. C'eſt ordinairement un tombeau, une dédicace, ou quelque choſe de ſemblable. On demande de bonne foy, ſi quand on ſeroit aſſûré de la lecture de ces caractéres inconnus, on pourroit s'imaginer qu'il s'y trouve d'autre myſtére que ce qui eſt exprimé par les mots Grecs.

On conviendra facilement qu'avec un plus grand recueil de pareilles inſcriptions, on ne feroit pas de grands progrès dans l'hiſtoire de Palmyre ; & c'eſt ſe tromper à plaiſir, que de

ſuppoſer qu'il ſe puiſſe trouver en langue & en caractéres du pays, quelque choſe de plus particulier, que ce qui en reſte dans les auteurs Grecs & Latins, & qui a rapport à deux temps fort éloignez l'un de l'autre. Le premier eſt la fondation de la ville par Salomon, & perſonne ne s'imaginera que ces inſcriptions, dont aucune n'eſt plus ancienne que l'E're Chreſtienne, puiſſent donner quelques lumiéres ſur une antiquité ſi éloignée. On ſçait par la ſainte E'criture qu'il bâtit cette ville à l'entrée du déſert, qu'il l'appella *Tadmor*; ce que ſaint Jerôme a traduit *Palmyre*, parce qu'elle étoit ainſi appellée de ſon temps, à cauſe des Palmes qui eſtoient en grande abondance dans les environs. La verſion de ſaint Jérôme eſt aſſez juſtifiée par l'uſage préſent qui a conſervé le meſme nom de *Tadmor*, ou *Tedmour* à Palmyre.

Depuis le temps de Salomon la ville n'a eu de réputation qu'à l'occaſion d'Odenath & de Zénobie, qui dans le renverſement général des affaires de l'Empire, ſous Gallien, s'oppoſérent vigoureuſement aux Perſes, & meſme prirent la pourpre & le nom d'Auguſte. Sans cela il n'auroit non plus eſté parlé de Palmyre, que de pluſieurs autres villes d'Orient qui ont eu des édifices magnifiques, une maniére de ſénat, & d'autres marques de dignité, mais ſans que cela les diſtinguât de cent autres, qui avoient les meſmes avantages, & particuliérement le privilége de ſe gouverner ſelon leurs loix, ou *ἀυτονομία*.

Ce ſont donc ces deux ſeuls points d'hiſtoire ſur leſquels on pourroit chercher quelques éclairciſſements, par rapport à la ville de Palmyre. On ne trouve rien touchant le premier, qui nous apprenne quelque choſe de plus que ce qui eſt dans l'E'criture. Et pour ce qui regarde les temps poſtérieurs, l'E're des Séleucides qui eſt marquée ſur la pluſpart des inſcriptions, fait connoître que les Palmyreniens avoient ſuivi le ſort de toutes les autres villes de Syrie & de Phénicie, c'eſt-à dire, qu'ayant eſté ſoumiſes aux Rois de Perſe, elles avoient enſuite obéi à Aléxandre & à ſes ſucceſſeurs, après la ruine deſquels, elles avoient eſté ſous l'Empire Romain, enſuite ſous les

Empereurs dont quelques-uns, comme Hadrien, avoient accordé des priviléges à Palmyre.

On reconnoît auſſi par ces inſcriptions, qu'il y avoit une colonie Romaine à Palmyre, & que pluſieurs Romains y eſtoient établis. Mais parmi ceux qui ſe trouvent nommez, il y en a peu qui n'ayent pas deux noms, un Romain, & l'autre Syrien; ce qui fait connoître que pluſieurs Syriens ayant acquis la qualité de citoyens Romains, adjoûtoient des noms de famille Romaine à ceux du pays, ce qui meſme marquoit ſouvent une origine ſervile. Car nonobſtant le renverſement entier des regles & de l'uſage des noms Romains établis pendant que la République ſubſiſtoit, & qui finirent avec la liberté; il reſta néantmoins un uſage preſque certain à l'égard des affranchis. Ils avoient leur nom propre qui eſtoit ordinairement Grec ou Barbare, ou impoſé par le maiſtre. Lorſqu'ils ſortoient de ſervitude, & que leurs maiſtres les affranchiſſoient, ce nom leur demeuroit, comme on peut le prouver par un nombre infini d'exemples, & ils y adjoutoient le nom de la famille de leur patron. Ainſi les deux fameux affranchis de Cicéron s'appelloient *Marcus Tullius Tyro*, & *Marcus Tullius Laurea*. Ils prenoient auſſi le nom de leurs patrons par le crédit deſquels ils avoient obtenu la qualité de citoyens Romains, que pouvoient avoir obtenue ces Palmyreniens. Les noms Grecs ou Barbares eſtoient tellement une marque de ſervitude, ou de naiſſance étrangere, qu'il ne s'en trouvera point dans l'hiſtoire, ni dans les inſcriptions qui ayent appartenu à des familles illuſtres de Rome; ſi ce n'eſt que quelques-unes avoient les ſurnoms, ou *Agnomina* Grecs, comme *Philippus*, dans la maiſon *Marcia*: *Uſidius Oreſtes*, *Licinius Damaſippus*, & ainſi de quelques-autres. Par conſéquent les noms Syriens de *Zabdila* ou *Zabida*, comme il ſe lit dans une autre inſcription, joint avec *Julius Aurelius*, & celui de *Septimius* joint avec celuy d' *Dænathus*, & quelques autres ſemblables, ne ſont pas des preuves d'origine Romaine; mais ils font connoître que les familles de ceux qui les portoient, vencient, ou de quelque affranchi qui avoit pris le nom de famille de ſon patron, ou de quelque

Inſcrip. 11. 12.

clientele ; car lorſque des étrangers devenoient citoyens Romains, ils prenoient le nom de celui qui leur avoit procuré cet avantage. C'eſt ce qui a été déja dit dans un éclairciſſement donné à l'Académie, il y a quelque tems, ſur le nom de *Septim a*, qui ſe trouve joint avec celuy de Zénobie, dans les médailles de cette princeſſe.

On peut auſſi tirer de ces monuments quelque connoiſſance des magiſtratures & dignitez de Palmyre, comme celles de Γραμματεὺς ou *Scriba*, Στρατηγὸς ou *Prætor*, Ἀγορανόμος ou *Edile*, &c. quoique la matiére ne ſoit pas importante.

Il ſe trouve auſſi diverſes choſes qui ont rapport à la religion, & aux divinitez connuës dans le pays, comme *Aglibolo Malacbolo patriis Deis*, dans l'inſcription rapportée par Gruter, & qui ſe trouve parmi celles des Anglois, Jupiter Κεραύνιος, ou *foudroyant* ΙΑΡΙΒΩΛΟC, 8. & 11. mais on n'en connoît que les noms.

L'arrivée d'Hadrien & d'Alexandre dans le pays, & les honneurs divins qui leur furent rendus par cette nation flatteuſe juſqu'à l'excès, ſont auſſi marquez dans d'autres inſcriptions.

Enfin on trouve quelque noms propres, mais qui ne conduiſent à aucun fait important, & qui ſervent uniquement à faire connoître des noms, dont la pluſpart ſont aſſez connus comme vér tablement Syriens, & dont l'étymologie n'eſt pas trop difficile à marquer.

Ce ſont-là tous les points ſur leſquels on peut tirer quelque utilité des inſcriptions Palmyreniennes ; & à en juger ſans prévention, elle eſt fort médiocre, & ne mérite pas la peine que ſe ſont donnée quelques ſçavants pour les déchifrer. Car s'il ſe trouvoit des hiſtoires ou quelques-autres livres ſur leſquels on pût travailler utilement, on pourroit employer ſes peines à tâcher de connoître ces caractéres, puiſqu'il y a en effet aſſez d'apparence, que la langue étant purement Syriaque, ne ſeroit pas ſi difficile à entendre. Mais c'eſt ſe flatter témérairement, que de donner dans une telle imagination. Zénobie, à ce que diſent les auteurs, eſtoit fort éloquente en ſa langue, & en Perſien ; cependant ſes lettres eſtoient écrites en Grec, & le fameux

Rheteur

Rhéteur Longin fut tué par ordre d'Aurélien, comme eſtant l'auteur de celle qu'elle luy écrivit, & dont il fut très-offenſé. Ainſi tout ce qu'il y avoit de conſidérable, & qui pouvoit eſtre regardé comme un monument public, eſtoit écrit en Grec ; & quand il y auroit eu des hiſtoires écrites en langue Palmyrénienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous appriſſent d'autres faits, que ceux qui ſe trouvent dans les hiſtoriens Grecs & Latins.

Quand meſme on pourroit ſuppoſer qu'il s'en découvriroit dans la ſuite, on ne devroit pas eſpérer qu'un petit nombre d'inſcriptions qui reſtent dans les ruines de Palmyre, fût ſuffiſant pour connoître le génie particulier de cette langue, qui pouvoit non obſtant ſon origine commune avec les autres dialectes Syriaques, eſtre aſſez différente de la langue primitive, pour préſenter des difficultez inſurmontables.

On en trouve un exemple ſenſible dans la langue Ethiopienne ; elle eſt ſans conteſtation une dialecte de la Caldaïque, & par cette raiſon Jean Potken, Doyen de ſaint George de Cologne, qui le premier fit connoître cette langue en Europe, par l'impreſſion du Pſeautier fait à Rome par ſes ſoins en 1513. luy donna le nom de *Chaldaïque*, comme firent pareillement les auteurs des premiéres grammaires. Cependant, outre la différence totale des caractéres, & pour la figure, & pour la maniére d'écrire de la gauche à la droite, contraire à celle de tous les autres peuples Orientaux, ſi on excepte les Arméniens ; cette langue a des infléxions ſi particuliéres, & des mots ſi différents de la Chaldaïque ordinaire, & de ſes diverſes dialectes, qu'avec tout le ſecours qu'elles pourroient donner, jamais on n'expliqueroit une page d'Ethiopien. Cette langue ſeroit ainſi demeurée entiérement inconnuë, ſi les livres qu'on a eûs, eſtant des traductions de la ſainte Ecriture, & par conſéquent la matiére eſtant connuë, n'avoit donné moyen de faire des regles de grammaire & des dictionnaires. Il n'y a pas d'apparence que la dialecte Palmyrénienne fût auſſi étenduë, mais c'eſt ce qui produit une autre difficulté, car avec très-peu de mots qui roulent ſur une meſme matiére, il eſt impoſſible

de parvenir à l'intelligence de ce qui ſe trouveroit obſcur.

Toutes ces raiſons qui paroiſſent fort conſidérables, n'ont pas empêché néantmoins la pluſpart de ceux qui ont eu quelque connoiſſance des langues Orientales, de tâcher à ſe ſignaler par une découverte qu'ils ont repréſentée comme fort importante, & d'une grande utilité pour toute ſorte de littérature, quoyqu'on puiſſe dire ſans témérité qu'ils ſe ſont fatiguez fort inutilement, puiſqu'on ne voit pas, qu'après tant de notes tirées de la conformité des langues voiſines, ils ayent éclairci la matiére plus qu'elle l'eſtoit auparavant. Mais comme il y a peu de perſonnes capables de juger de ces ſortes d'obſervations, qui par elles-meſmes ſont fort ſéches & fort ennuyeuſes, que la matiére par ſa rareté donne un grand air d'érudition aux auteurs de ſemblables obſervations, qu'on admire facilement ce qu'on n'entend pas; ce travail tout inutile qu'il eſtoit, a attiré de grands applaudiſſemens à ceux qui s'y ſont appliquez. Il faut voir s'ils ont obſervé les regles les plus certaines qu'on doit ſuivre dans de pareilles recherches.

Une des principales eſt d'éviter, autant qu'il eſt poſſible, de brouiller l'eſprit des lecteurs par des explications arbitraires & peu ſûres, telles que ſont toutes celles qui ſe tirent d'un Dictionaire, en forçant les étymologies, & en ſe donnant trop de liberté. On ne trouve pas qu'ils ayent eu cette premiére regle fort en vûe: car au lieu que les lettres Grecques ont une certaine puiſſance, qui peut à la vérité s'eſtendre à en ſignifier pluſieurs Orientales, parce que le rapport des unes & des autres n'eſt pas toûjours exact, & que quelques unes ne peuvent pas aiſément s'exprimer par les Grecques; cependant il y en a qui ne peuvent avoir aucun rapport entre elles, que ceux qui ont travaillé ſur ces inſcriptions, ne ſont pas difficulté d'employer les unes pour les autres. C'eſt ce qui fait une très-grande diverſité entre les explications qu'ils donnent, dont par conſéquent on ne peut eſtre aſſûré; & ſi ces ſortes de critiques pouvoient eſtre entendues de ceux qui ne ſont pas verſez dans les langues Orientales, il ſeroit aiſé de faire voir qu'elles ſont toutes également incertaines.

Mais perſonne n'avoit eſté plus loin que M. Rhenfeldius, qui a écrit le dernier ſur cette matiére, dont la Diſſertation a pour titre : *Periculum Palmyrenum; ſive literaturæ veteris Palmyrena indagandæ & eruendæ ratio & ſpecimen*, & elle a eſté imprimée à Franekere en 1704. Il prétend avoir découvert les lettres, juſqua en donner l'Alphabet. C'eſt néanmoins ſur quoy d'abord on trouve deux difficultez aſſez grandes. Car comme il ne déſigne chaque caractére que par le rapport qu'il y trouve avec les anciens Hébreux ou Samaritains, & quelques autres qui leur reſſemblent, en ſuivant cette regle, il y a pluſieurs de ces lettres qui doivent ſignifier toute autre choſe que ce qu'il prétend, & il eſt obligé de donner diverſes puiſſances à la meſme figure. Comme il a pû connoître que cette licence ne luy ſeroit pas facilement accordée par les ſçavants, il a recours a la critique, de meſme que s'il s'agiſſoit d'un manuſcrit, & il fait des reſtitutions de lettres à ſa fantaiſie. Il le fait d'autant plus hardiment, qu'il trouve de la différence entre les copies des inſcriptions publiées par les Anglois, car en effet elles ne s'accordent pas, ni entre elles, ni avec les copies que M. le Conſul de Tripoli a envoyées, ni avec celles qui ont eſté imprimées ailleurs, ce qui ſuffiſoit pour faire connoître l'inutilité de cette recherche.

Mais ce qui la prouve d'une maniere inconteſtable, eſt que les mots qu'il tire de ces caractéres, ne peuvent convenir avec l'analogie de la langue Syriaque. Nous choiſirons un exemple dans l'explication que l'auteur donne de l'inſcription XII. où on lit dans le Grec CEΠTIMIOC OΔAINAΘOΣ O ΛAMΠPOTATOΣ ΣYNKAHTIKOΣ, *&c.* il prétend trouver le nom propre d'Odænathus, & il l'écrit d'une maniére qui ne peut convenir au génie de la langue Syriaque, donnant une terminaiſon qui ne convient pas à un nom propre, mais ſeulement à ceux qui ſignifient le pays, *Nomina gentilitia, patria*, ou qui ne convient qu'aux noms pluriers. Enſuite il prétend trouver un mot qui ſignifie dans le Thalmud *Architectus*; cela ſuffit pour qu'il l'interpréte, *Aedilis curulis*, dignité purement Romaine & entiérement inconnue à Palmyre. Il

en eſt ainſi des autres, & il y a plus de raiſon d'avouer ſon ignorance ſur de pareils faits qui ne conduiſent à rien, que de donner de telles interprétations. Mais pourquoy ne peut il trouver dans la meſme inſcription les noms de *Septimius*, *Hairanus*, *Waballathus*, & *Naſſores*, car ils doivent y eſtre marquez auſſi bien que celuy d'*Odænathus*. De plus *Hairanus*, *Waballathus* qui ſont certainement d'origine Orientale, doivent eſtre plus aiſez à reconnoître que ceux qui ſont purement Romains. *Hiram*, nom connu dans la Sainte E'criture, comme celuy d'un Roy des Tyriens qui ſervit utilement Salomon dans le temps qu'il travailloit à la conſtruction du temple; ce nom, dis-je à formé certainement celuy d'Εἴρωμὸς qui ſe trouve dans les auteurs anciens de l'Hiſtoire de Tyr, entre autre Philo Byblius cité par Euſébe, & par un changement quieſt commun à toutes les langues, ce meſme nom eſtoit écrit & prononcé autrement, lorſque les inſcriptions que nous avons ont eſté faites. On ne peut pas douter que le mot d'*Herodes*, que les Grecs écrivent Ἡρῳδὴς, ne ſoit le meſme dans ſon origine que le Ὠρόδης des inſcriprions Palmyréniennes, & que l'*Orodes* des hiſtoriens, en parlant des Parthes; & on ne peut chercher d'autre raiſon de ces différences, que dans le changement de la prononciation, & dans la difficulté que les Orientaux avoient d'exprimer les noms Grecs ou Latins avec les crractéres de leurs langues. On ſçait combien les noms barbares ſont défigurez par les Grecs, & les mots Perſans qui ſe trouvent dans Hérodote & ailleurs le prouvent aſſez. Nos auteurs défigurent de meſme les noms Arabes, de ſorte qu'on ne peut preſque reconnoître les Califes & les autres Princes Mahometans dans nos hiſtoriens. On a la meſme peine à reconnoître les noms Grecs & Latins dans les livres Hébreux, Syriens, Arabes, Perſiens & autres, où ils ſont tellement défigurez, qu'avec le ſecours des hiſtoires les plus ſûres, on a beaucoup de peine à les déchifrer. Si nous n'avions que les auteurs Arabes ou Perſans, pour faire une ſuite de l'hiſtoire des Empereurs Romains qui ſont aſſez connus, on ne pourroit pas ſeulement déterminer leurs noms, encore moins connoître ceux dont il pourroit eſtre parlé dans leurs vie,

quoyqu'on connoiſſe néantmoins tous les caractéres dont les Syriens & les Arabes ſe ſervent pour les exprimer. Il eſt donc encore plus difficile, ou pour mieux dire il eſt impoſſible de pouvoir eſtre aſſûré qu'on a trouvé les caractéres Palmyréniens, parce qu'on reconnoît quelque conformité de figures entre les lettres Samaritaines, & celles qui paroiſſent ſur les inſcriptions qu'on s'eſt propoſé d'expliquer.

Il a déja eſté obſervé que la langue E'thiopienne, qui eſt celle des Livres, & qu'i n'eſt plus guéres en uſage parmi le peuple, a beaucoup de conformité avec la langue Cladaïque, & qu'elle a en meſme temps diverſes inflexions tirées de l'Arabe, langues qui ayant la meſme origine ſont néantmoins fort différentes. On ne peut cependant douter que les lettres qui ſont le fondement de toutes les langues, doivent pluſtoſt eſtre regardées comme formées ſur les Grecques, que comme originales ou comme eſtant tirées des Syriaques ou des Arabes, avec leſquelles certainement elles n'on aucun rapport. De plus elles ont une différence eſſentielle, en ce que les E'thiopiens écrivent de la gauche à la droite; les Syriens & les Arabes de la droite à la gauche. On voit aſſez clairement que celles des inſcriptions de Palmyre ſe doivent lire de la meſme maniére que les Hébraïques & les Syriaques: mais cela ne ſuffit pas, ni pour déſigner les caractéres, ni pour en fixer le nombre. Car ſi les Syriens ont conſervé celuy des lettres Hébraïques, les Arabes qui, ſuivant l'opinion commune, ont formé leurs lettres ſur les Syriaques, en ont augmenté le nombre: les Perſans & les Turcs ont adjoûté divers caractéres à l'Alphabet Arabe qu'ils ſe ſont approprié. Toutes les langues vulgaires d'Europe ſe ſont ſervies & ſe ſervent encore des lettres Romaines & il n'y a aucune nation qui ne donne à pluſieurs lettres une puiſſance différente. On peut juger que les Palmyréniens pouvoient avoir une Dialecte particuliére, & qu'ainſi ils prononçoient différemment, qu'ils changeoient les lettres en d'autres de meſme organe, comme les Syriens en ont changé pluſieurs dans la langue Hébraïque, ainſi qu'ont fait les Samaritains, les Arabes, les E'thiopiens, & généralemont tous les peuples qui ont tiré leurs

langues de celle-là. En ce cas là, comme il eſt très-poſſible qu'ils ayent formé de nouveaux carractéres, pour exprimer une prononciation différente, on n'a aucun indice pour les reconnoître. Ainſi on ſe fatigue inutilement en les voulant déterminer par le rapport que les figures qui ſe trouvent dans ces inſcriptions peuvent avoir avec les caractéres Hébreux ou anciens Samaritains; & ſi on vouloit examiner en détail, ce que l'auteur du *Periculum Palmyrenum* a ramaſſé avec beaucoup de travail, il ſeroit aiſé de faire voir que ce ſont des conjectures incertaines, des ſignifications forcées & arbitraires, qu'enfin elles ne nous apprennent rien.

Il n'y a aucunes remarques particuliéres à faire ſur les trois inſcriptions Grecques & Palmyréniennes envoyées par M. le Couſul de Tripoli, ſinon qu'elles n'ont pas eſté copiées exactement. La ſeconde eſt celle qui ſe trouve au nombre XIX parmi celles qu'ont publiées les Anglois, ſi ce n'eſt qu'il y a des différences aſſez grandes : ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΑΠΕΤΗΝ, les Anglois mettent ΑΡΚΑΓΕΤΗΝ ou ΑΡΩΑΠΗΤΗΝ; ΖΑΝΔΙΚΩ, au lieu de quoy ils ont mis ΞΑΝΔΙΚΩ. On y lit que le monument a eſté érigé à l'honneur de Septimius Orodes, qui eſtoit σπείρωπος, ou *Procurator Auguſti Ducenarius*, & pour le mot ſuivant, ſoit qu'il ſoit corrompu, car ſuivant les copies on le trouve écrit en trois ou quatres maniéres différentes, il vaut mieux avouer ſon ignorance dans une choſe très-peu importante, que de donner des conjectures auſſi peu ſolides que celles de M. Smith. L'inſcription eſt de l'an 578. comme dans l'imprimé Grec, car il manque un chiffre dans le Latin. C'eſt ſuivant l'E're des Sélucides, & cette année reſpond à l'an de J. C. 266. ſelon le calcul de M. Bernard & de M. Smith.

S'ils avoient trouvé quelque mot qui eût rapport à *Ducenarius*, & qu'ils en euſſent pû trouver une origine Syriaque, Arabe, Samaritaine, Hébraïque, Chaldaïque ou Rabbineſque, comme a fait Rhenfeldius à l'égard du peu de mots qu'il a cru découvrir, ils n'auroient pas manqué d'en augmenter leurs notes, que M. Smith a groſſies inutilemeut de remarques très-

ſéches & peu vrayes ſur *Procurator Auguſti & Ducenarius*, quoyque M. du Cange ſeul ait rapporté dans ſon Gloſſaire ce qu'on peut dire de meilleur ſur ces deux mots. Mais quand on y trouveroit quelque rapport avec la langue Syriaque, on auroit toûjours ſujet de craindre qu'on ne ſe trompât, par cette raiſon qui eſt certaine ou au moins plus que vraiſemblable. C'eſt qu'on obſerve que dans les livres Syriaques les plus authentiques, preſque tous les noms Latins & Grecs, non ſeulement de charges, offices & dignitez, ſéculiers, mais auſſi tous ceux qui ſignifient les dignitez Eccléſiaſtiques, les termes d'arts, de ſciences, & une infinité d'autres, ſont demeurez ſans eſtre changez, ſinon qu'ils ſont ſouvent exprimez en lettres Syriaques, ce qui fait qu'il y a beaucoup de peine à les reconnoître. C'eſt pourquoy les deux principaux auteurs de Dictionnaires parmi les Syriens, qui ſont Jeſus Bar-Hali, & Bar-Bahuld, ont eu ſoin de les rapporter exactement, & outre ceux-là il s'en trouve un très-grand nombre qu'ils ont oubliez, ou qu'ils n'ont pas connus, dans les Liturgies Syriaques, dans les Traductions des anciens Canons en la même langue, & dans les ouvrages Philoſophiques d'Abulfarage qui ſe trouvent à Florence dans la Bibliothéque du Grand Duc. Ainſi quand on trouveroit les véritables caractéres Palmyréniens, on ne ſeroit pas plus ſçavant pour cela, puiſqu'on y liroit apparemment les noms de charges & dignitez, quoyque Grecs ou Latins, écrits en lettres Syriaques: comme les Latins, *Ducenarius*, *Vexillationes*, & quelques autres, ſont écrits en lettres Grecques dans le Droit Grec-Romain. On n'entrera pas dans l'examen des verſions que les Anglois nous ont données de ce qui eſtoit en Grec: cela demanderoit une diſſertation particuliére, qui eſtant néceſſairement toute de critique Grammaticale, pourroît eſtre fort ennuieuſe, & ſeroit au fond très-inutile. Mais il eſt bon d'avertir que la pluſpart des interprétations ſont peu certaines.

On remarquera ſeulement ſur le mot de *Ducenarius*, qu'un ſçavant homme de noſtre temps a prétendu trouver une marque certaine de ſuppoſition dans un auteur qu'il ne nomme qu'obſcurement, & qu'il met dans le 13e. ſiécle, qui attaquant les

Evêques, dont les siéges ont les honneurs temporels attachez, *Scripsit eos multo delectari magis* δουκαλίς *quàm Episcopi nomine. Quo de vocabulo inter ogati, amico consulenti patefecimus hominis improbitatem qui, ne statim ea pateret, mutatâ litterâ* Π. *in proximam consonantem* N. *pro voce Gallicâ ex duabus conflatâ* Δηκεπάειος, Duc & Pair, *scripserit* Δηκενδάειος. Ce sont les propres paroles par lesquelles on croit qu'il marque la lettre du Concile d'Antioche, contre Paul de Samosate, où ce mot de Δηκενδάειος est employé. Il l'est pareillement dans l'Apologie de saint Athanase, & dans plusieurs auteurs bien plus anciens, au lieu qu'on auroit beaucoup de peine à trouver Δηκεπάειος, même dans la basse Grece. De plus, Π & N ne se ressemblent guéres : mais comme cet auteur fait plus de cas des inscriptions & des médailles que des livres, celles de Palmyre, dans lesquelles ce mot est employé plus d'une fois, suffisent pour prouver que la lettre dans laquelle il se trouve, ayant esté écrite dans le même pays, & à un homme qui estoit en liaison avec Zénobie, ne peut estre attaquée par une marque aussi légére de supposition.

Pour les inscriptions trouvées à Baalbek, on ne peut presque douter qu'elles n'ayent esté très-mal copiées, en sorte qu'il est difficile d'en tirer aucun sens qui puisse entiérement satisfaire. DII HELIVPOL, qui est répété deux fois, semble devoir estre écrit DIIS HELIVPOL. C'est-à-dire, *aux Dieux d'Heliopolis :* car V est équivalent à Υ comme dans *Mopsuestia*, qui en Grec s'écrit Μοψουεστία. Cette conjecture est d'autant plus vraysemblable, que la ville de Baalbek est l'ancienne Heliopolis de Syrie, comme l'a remarqué M. d'Herbelot dans sa Bibliothéque Orientale, citant sur ce sujet Jesus Bar-Hali, auteur d'un Dictionaire Syriaque & Arabe fort ample & fort estimé. Mais comme M. d'Herbelot n'est pas entré dans le détail de cet éclaircissement, les bornes de l'article d'un Dictionaire ne le permettant pas, & que même il n'a pas rapporté ce que dit Bar-Hali, dont on peut tirer plusieurs lumiéres, il ne sera pas inutile d'expliquer un peu plus au long ce qu'il en a dit en peu de mots, en commençant par des remarques tirées des auteurs

auteurs plus modernes, qui ont parlé de Baalbek, où cette inſcription a eſté trouvée.

Cette ville connue depuis plus de mille ans ſous le nom de Baalbek, eſt dans la Syrie, proprement dite *Domaſcena*, eſtant ſelon Abulfeda à 18 milles de Zebani, qui eſt à pareille diſtance de Damas. Ce meſme Géographe dit que la ville eſt fort ancienne, & que parmi les reſtes d'antiquité remarquables, on y trouve un autel pour lequel les Sabis, ou adorateurs du feu, appellez autrement *Guebres* & *Ateſchpereſtan*, ont une grande vénération, parce qu'ils croyent par tradition qu'il y a eu autrefois en cet endroit un de leurs temples. Yacuti natif de Hama, autre Géographe Arabe, dit qu'à Baalbek on voit un ancien chaſteau avec des colomnes de marbre, d'une grandeur & d'une beauté ſinguliére. Enſuite, ſuivant le génie de ceux de ſa nation qui attribuent à Salomon tout ce qu'ils voyent de merveilleux, il adjoûte que c'eſt luy qui a baſti ce chaſteau pour la Reine de Saba, que les Arabes appellent *Belkis;* ce qui ne ſignifie autre choſe qu'une très-grande antiquité. La ville, ſuivant Ebn-Werdi, autre Géographe, eſt baſtie ſur une montagne dans un terrein aſſez eſtendu, qui en occupe la partie ſupérieure. Il y a quantité de ſources, & au pied de la montagne une riviére qui fait aller pluſieurs moulins: & Yacuti dit que cette riviére eſt appellée Nahar Belkis, *riviére de Belkis*, ou de la Reine de Saba. On voit par un auteur qui écrivoit du temps de Noraddin, Sultan de Syrie, de la maiſon des Atabeks de Moſul, deſcendants de Zenghi, & qui a décrit exactement les diſtances des principaux endroits des environs de Damas, que Baalbek en eſtoit éloigné de douze Paraſangues ou lieues de 3000. pas. Ces marques conviennent plus à Heliopolis, qu'à aucune des autres villes de Phénicie, dont les noms ſont peu reconnoiſſables dans les livres Orientaux. Mais il ne falloit pas attendre des Arabes qu'ils donnaſſent le véritable nom ancien de cette ville. Jeſus Bar-Hali l'a fait dans ſon Dictionaire, diſant qu'il ſignifie *la maiſon de Baal*, & que c'eſt *Heliopolis*, *ou la ville du Soleil.*

Ptolémée nomme Héliopolis comme la premiére ville de la Cœléſyrie. Pline, l. 5. c. 22. dit qu'elle eſt près des ſources du

fleuve Orantes : *In viâ amnis Orontes, natus inter Libanum & Antilibanum juxtà Heliopolim.* Il en eſt auſſi fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger. Il en eſt parlé dans Strabon, l. 16. p. 518. & Sozomene, l. 1. c. 8. & 5. c. 10. comme eſtant voiſine du mont Liban. Les notices Eccléſiaſtiques la mettent *in Phœnice Libaneſia*, partie de la Phenicie, voiſine de mont Liban. Le nom d'Héliopolis pouvoit marquer qu'elle eſtoit particuliérement diſtinguée pat le culte du ſoleil, qui eſtoit la principale divinité de pluſieurs nations, particuliérement des villes de Syrie, où il eſtoit adoré ſous différents noms.

Mais il eſt très-vrayſemblable que celui de *Baal* ou de *Bel* qui eſt le meſme, le premier ſi fameux dans l'Hiſtoire ſainte, l'autre dans les Hiſtoires profanes, avoit plus d'uſage parmi les Phéniciens dont la langue eſtoit ou la meſme que l'Hébraïque, ou une de ſes principales dialectes. Car outre les preuves que pluſieurs ſçavants hommes ont rapportées dans des Traitez exprès, qui font connoiſtre que le culte de Baal s'eſtoit répandu dans une grande partie de l'Orient, & ſur-tout dans la Syrie, on en a une très-certaine tirée de pluſieurs noms de divinitez adorées en Syrie, dans leſquels *Belus* entre en compoſition, ſur-tout dans les inſcriptions Palmyréniennes qui ont donné lieu à cet éclairciſſement. La premiére publiée autrefois par Gruter, ΑΓΛΙΒ ω Λ ω ΜΑΛΑΚΒΗΛΩ ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ *Bolos* eſt la meſme choſe que *Belos*, à cauſe d'une lettre gutturale très-difficile a prononcer par le ſon obſcur & inconnu aux Grecs : ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ dans les inſcriptions des Anglois : *Alagabale*, dont l'étymologie & la véritable orthographe ont exercé tant de ſçavants, & quelques autres. On ne peut preſque apporter aucune conjecture qui ne ſe détruiſe d'elle-meſme, ſi on veut chercher d'autre étymologie de ce nom que celle qui eſt tirée du mot *Bahal*, qui ſignifie *ſeigneur & maiſtre.* L'auteur Syrien que nous avons cité, marque préciſément que le mot de *Baalbek* ſignifie *la maiſon de Baal ;* & il l'explique enſuite par *Ville du ſoleil.* C'eſt donc qu'il pouvoit avoir appris par des livres, ou par des antiquitez qui ne ſont pas venuës à noſtre connoiſſance,

que Baal & le soleil estoient la mesme divinité. Mais l'auteur de la Chronique Paschale ou Alexandrine, fournit sur ce sujet un passage très-remarquable. Τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως τὸ τῦ Βαλανίου τὸ μέγα καὶ περιβόητον καὶ τὸ τρίλιθον. *Templum Heliopolitanum Balanii, ingens illud & famosissimum, triplicique lapide constructum*, &c Il dit donc que Théodose changea ce temple en une Eglise de Chrestiens. Le sçavant Hostenius qui a cité ce passage dans ses notes sur Stephanus, dit que Thomas Reineyus a examiné ce passage, & qu'il croit qu'au lieu de Βαλανίου il faut dire Ωὐίου. Il n'approuve pas cette correction, & il a beaucoup de raison de la rejetter. Ensuite Holstenius adjoûte: *Ego hoc nomen pro numine accipio, & in eo latere Beli aut Baal, solis existimo*, conjecture qui paroît très-certaine, & digne de la profonde érudition & du jugement de l'auteur. M. du Cange, dans ses notes sur cette Chronique, approuve cette pensée, & il adjoûte que ce pourroit estre le nom d'*Appolo Belenus. Beleni forte Apollinis cujus mentio occurrit in veteribus inscriptionibus*, pag. 26. & 27. *ita ut legendum sit* Βελενίου. *Nam urbem Heliopolitanam soli sacram fuisse, ipsa prodit nomenclatura. Sed & El & Bel, & Belathem Chaldæos & Babylonios; quem Baal, Phœnices & adjacentes populi vocarunt, dixisse, pluribus observat Seldenus, de Diis Syris*, 2. 1. Il adjoûte que dans Hesychius, Βέλα, ἥλιος & αὐγὴ *exponitur*, Βέλις, dans Herodien. liv. 8. où il est parlé de l'oracle consulté par Chrispius Consulaire, ἐπιχωρίου θεοῦ, de dieu du pays. Βέλιν δὲ καλοῦσι τοῦτον, σέβονταί τε ὑπερφυῶς, Ἀπόλλωνα εἶναι ἐθέλοντες. *Ils l'appellent*, dit-il, *Belis*, ou plustost *Bel*; car *is* est la terminaison Grecque, *& ils l'honorent excessivement, voulant que ce soit Apollon.* Or on sçait par Macrobe & par plusieurs autres anciens, que suivant l'ancienne Mythologie, Apollon estoit le soleil.

Il n'y a donc pas lieu de douter que ce temple du Βαλάνιον, ne fust un temple de Baal ou du soleil, qui estoient le mesme, & dont le culte estoit observé avec des superstitions excessives à Heliopolis, ou Baalbek.

C'est à ce mesme Baal qu'on doit rapporter les autres divinitez qui se trouvent nommées dans les inscriptions de Palmyre,

sur-tout dans la fameuse de *Aglibolo* & *Malachelo patriis Diis* qui se trouve dans Gruter, & que M. Spon a commentée dans ses recherches d'antiquité, mais sans qu'il ait expliqué les principales difficultez. Il y a deux figures dans le marbre qu'il a fait graver. *Aglibolus* qui a la premiére place (si c'est luy qui est représenté) est un homme habillé moitié à la Romaine, moitié à la Grecque, avec une maniére de *paludamentum* à la Romaine. Si le marbre est bien figuré, on ne voit aucun attribut de divinité à celuy-là. L'autre a une couronne sur la teste & un croissant derriére les épaules, qui fait croire que ce peut estre le dieu *Lunus*, car les Phéniciens ne faisoient pas la Lune femelle. M. Spon cite à cette occasion un passage de Spartien, qui marque la superstition des Charræens à l'égard de ceux qui croyoient que la Lune estoit une déesse, car ils disoient qu'ils seroient gouvernez par leurs femmes. Le nom de la Lune est encore masculin en Arabe, & celuy du Soleil feminin. Il est certain que les Phéniciens avoient pour fondement de leur superstition le culte des astres, particuliérement du soleil & de la lune.

Div. 3. p. 59. & seq.

ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ, autre divinité Palmyrénienne marquée dans l'inscription, avoit, selon toute apparence, les mesmes attributs que *Lunus*. Car *Jari* signifie les mois auquel la Lune préside. M. Smith a plus heureusement réüssi en cette conjecture que dans toutes les autres, qui ne sont pas soutenables.

Mais comme on ne prétend pas entrer dans le détail de l'idolatrie Phénicienne qui n'appartient pas à nostre matiére, & qui feroit infini, on en demeurera à cette proposition, qui est que *Baal* ou *Bel*, tourné en différentes maniéres à cause de la difficulté d'exprimer les mots Orientaux en caractéres Grecs, a esté la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens, sur tout de ceux d'Héliopolis, dont parle l'inscription Latine envoyée par M. le Consul de Tripoli. Que de ce mot de *Baal* & *Belus*, sont formez *Malakbelus*, *Aglibolus*, *Jaribolus*, & tous les autres. Que comme on apprend d'ailleurs que le soleil estoit particuliérement honoré à Héliopolis, que l'auteur Syrien dit estre le mesme que Baal ; cette preuve jointe à la plus grande partie de ce que Macrobe traite fort au long, pour prouver que

tous les dieux doivent se rapporter au soleil, suffit pour prouver que ces divinitez des Héliopolitains estoient le Soleil & la Lune. On auroit pû estre plus assûré dans ses conjectures sur ce sujet, si les statues qui estoient posées sur les bases, avoient encore subsisté. Elles pouvoient estre semblables à celles qu'à données M. Spon, elles pouvoient estre différentes. Car les payens n'avoient pas des systêmes fort reglez pour leur superstition.

Ce qu'il y a de plus considérable à découvrir dans les fragments qui restent, est la preuve certaine que Baalbek est l'ancienne *Heliopolis Libanesia*. Les Sabis qui sont les restes des anciens Chaldéens, ont pû avoir appris de leurs ancestres qu'il y avoit eu autrefois en cet endroit-là un ancien temple; & ce qu'en disent les Géographes Arabes, fait voir qu'ils ne parloient pas sans fondement, puisque les ruines dont ils parlent, doivent estre celles du *Balanium*, dont parle la Chronique Alexandrine.

Photius, dans les extraits de la vie d'Isidore par Damascius, nombre 242. rapporte qu'il avoit écrit qu'Asclepiade estant à Héliopolis, qui est près du Liban, monta au sommet de cette montagne, ϗ ἰδεῖν πολλὰ τῶν Βαιτυλίων ἢ Βαιτύλων; d'où il *vit plusieurs de ces pierres sacrées qu'on appelloit Baitulia* ou *Baityla*. Ces pierres estoient regardées comme des statuës animées; & Eusébe, dans le premier livre de la Préparation Evangélique, rapporte un passage de Sanchoniathon où il en est parlé, mais d'une maniére fabuleuse. Car il dit que c'estoit des pierres animées que Cœlus ou Uranus inventa pendant la guerre qu'il eut contre son fils Saturne. Telle est la fable: mais l'origine véritable est dans l'histoire sainte. Jacob allant en Mésopotamie, & s'estant reposé la nuit au lieu qui fut ensuite appellé *Bethel*, y eut ce songe myraculeux, durant lequel il vit l'échelle mystérieuse par laquelle les Anges descendoient & montoient: il se leva, & ayant pris une pierre qu'il avoit mise sous sa tête, pour lui servir de chevet, il la dressa pour servir de mémorial, à luy & à sa postérité, & il la consacra en quelque maniére, répandant de l'huile dessus. Il appella ensuite le lieu *Bethel*, c'est-à-dire, *maison* ou *lieu de Dieu*. Gen. cap. 28. vers. 16. *Cumque evigilasset Jacob de somno, ait: Verè Dominus est in loco*

isto, & ego nesciebam. Pavensque, quàm terribilis est, inquit, locus iste! non est hîc aliud, nisi domus Dei & porta cœli. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper : appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur. C'est l'origine la plus ancienne & la plus certaine de ces pierres sacrées que les anciens appelloient λίθοις λιπαρῆς, *pierres grasses*, à cause de l'huile qu'on versoit dessus, dont Théophraste parle dans ses Caractéres, au chapitre de la Superstition, ainsi que plusieurs autres auteurs. On les appella *Baytilia*, à cause que la premiére avoit esté érigée à Bethel, & ainsi les Syriens en avoient fait une partie de leur superstition. On n'ignore pas non plus que toute celle du paganisme Grec est tirée de la religion des anciens Hébreux, ou des Chaldéens; & quoyque les Grecs les confondent assez souvent, à cause de leur origine commune, il est néantmoins certain que les Chaldéens proprement dits, du milieu desquels Abraham sortit par l'ordre de Dieu, estoient idolatres dès son temps, & qu'ils sont regardez comme les premiers auteurs de l'idolatrie: car on voit que Laban avoit des idoles. Ensuite le culte de Baal, de Moloch, d'Astarté, de Beelphegor & de tant d'autres, infecta tellement toute la Syrie & la Mésopotamie, que les Israëlites s'y accoûtumérent, & leur idolatrie fut la source de tous leurs malheurs. Quand donc il s'agit d'examiner les antiquitez du pays où ces superstitions ont regné, il ne faut pas en aller chercher les origines ailleurs que dans celles qui sont marquées dans les livres du monde les plus anciens, qui sont ceux de l'Histoire sainte. De sorte que ces dieux d'Héliopolis, dans l'inscription de Baalbek, πατρῷοι θεοὶ, dans celle de Gruter, & dans les autres de Palmyre, ne sont autre que celuy qui est connu par l'E'criture sainte, sous le nom de *Baal*, par les anciens sous celuy de *Bel*, dont les Grecs ont formé *Belus*, *Belis*, *Belenus*, *Bolus*, *Bolanus*, *Bellucadrus*, & tant d'autres, outre les composez, comme *Belsamin*, *seigneur des cieux*, qui est purement Hébreu, & divers autres qui se trouvent recueillis & expliquez par Selden dans son traité *de Diis Syris*, par Vossius dans son grand ouvrage de l'Idolatrie, & par plusieurs autres.

DISSERTATION
SUR L'ANNE'E
DE LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST,
Découverte par les Médailles antiques.

Par feu M. VAILLANT le Pere.

IL ne faut pas s'étonner si tant de personnes éclairées ignorent les choses les plus cachées, puisqu'elles ne sçavent pas souvent les plus communes. Les Chrestiens ne parlent que de la vie & de la mort de Jesus-Christ ; cependant ceux qui ont écrit de l'année de sa naissance, ne sont pas d'accord entr'eux, non plus que sur l'année de sa mort. La connoissance qu'on avoit de l'une & de l'autre s'est perdue peu à peu, & l'on est enfin venu à n'en sçavoir plus précisément le temps.

Les anciens Peres de l'Eglise n'ont pas commencé à marquer les années par la naissance de Jesus-Christ : ils se servoient d'autres époques. Ceux du Patriarchat d'Alexandrie prenoient la leur du jour de la bataille Actiaque, l'an de Rome 751. ou plustost de la mort d'Antoine & de Cléopatre. Les Chrestiens d'Egypte luy substituérent l'ére, qu'ils appellérent Dioclétienne, ou celle des martyrs, à cause du grand nombre de Fidéles que l'Empereur Dioclétien fit mourir. Elle commença à la fin du troisiéme siécle, & dura jusqu'au sixiéme.

Denys surnommé le Petit, moine de Scythie, qui demeuroit à Rome, crut qu'il n'estoit pas honorable à des Chrestiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit fait mourir tant de martyrs, mais qu'il estoit plus juste de faire une époque de la naissance de celuy pour lequel ils avoient si constamment versé leur sang. Il fit pour cet effet un cycle Paschal, & en assigna le jour au 25. de Décembre de l'année de Rome 753. & l'on commença à compter l'an premier de l'ére

Chreſtienne au mois de Janvier 754. du conſulat de C. Céſar & de Paul Emile. Elle n'eut pourtant ſa vogue entiére qu'environ cent ans après ſous Charles Martel, au commencement du ſeptiéme ſiécle, que l'E'gliſe Latine la ſuivit, & on l'appella depuis l'E're vulgaire.

Comme l'E'vangile nous enſeigne que Jeſus-Chriſt a pris naiſſance avant la mort d'Hérode, qui reçut les Mages à Jéruſalem, & fit maſſacrer les Innocents, pour envelopper dans leur nombre celuy qu'ils cherchoient; pluſieurs on tâché, ſur ce qu'ont dit les E'vangéliſtes, & ſur le rapport des Peres, de fixer l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ce qui a fait naître beaucoup d'opinions ſur ce ſujet.

Je ne m'arrêterai pas à les déduire ici pour les diſcuter, parce que ces auteurs ſe ſont ſervis de pluſieurs paſſages des E'vangéliſtes & des anciens Peres, qu'ils n'ont pû accorder enſemble. C'eſt ce qui a fait dire à Saint Auguſtin, liv. 2. de la Doctrine Chreſtienne: *Per Olympiadas, & per Conſulum nomina, multa ſæpè quæruntur à nobis; & ignorantia Conſulatûs, quo natus eſt Dominus, & quo paſſus eſt, nonnullos coëgit errare.* Je ne prétends donc pas en parler, mais je me ſervirai de monuments inconteſtables par leur antiquité, & qui ſont du meſme temps durant lequel les choſes dont il s'agit ſe ſont paſſées, puiſque ce ſont les monnoyes qui eſtoient pour lors en uſage en Syrie, & dont la Judée ſe ſervoit auſſi.

Je joins à ces médailles un hiſtorien, qui rapporte ce qu'il a vû à la cour d'Hérode, ſous lequel eſt né Jeſus-Chriſt; c'eſt Nicolas de la ville de Damas, premier miniſtre de ce roy, dont Joſéphe a tiré les extraits de ſes antiquitez Judaïques. Ainſi par ces monnoyes on trouve la certitude du temps, & par cet auteur la vérité du fait: & comme les premiéres marquent les années, il ne faut que les accorder avec l'Hiſtoire, pour trouver la naiſſance de Jeſus-Chriſt, qui, ſuivant l'E'criture, a précédé la mort d'Hérode:

Pour établir le temps que le Seigneur eſt venu au monde, il eſt à propos de faire voir qu'elles ſont le médailles ou monnoyes dont on ſe ſert pour témoins irréprochables. Ce ſont celles

Medailles d'Antioche frappées Sous Varus.

1 2 3

B

Medailles d'Herode Antipas frappées Sous Caligula.

1 2

celles de la ville d'Antioche, capitale de Syrie, où l'on marquoit le nom du gouverneur de la province, & l'année de l'époque dont elle uſoit pour lors. Voici la premiére.

Elle porte d'un côté la tête de Jupiter ſans inſcription : c'eſt le dieu tutélaire d'Antioche ? de l'autre elle a une figure de femme ornée d'une couronne faite de tours, aſſiſe ſur des rochers, tenant de la main droite une branche de palmier ; c'eſt le Génie de la ville : à ſes pieds paroît un fleuve les bras étendus, qui déſigne l'Oronte, pour la diſtinguer des autres villes du nom d'Antioche, par ces ſymboles. On y lit à l'entour ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ: *Antiochenorum ſub Varo* ; & dans le champ de la médaille ſont ces deux lettres numérales, ΕΚ c'eſt-à-dire, vingt-cinq, la vingt-cinquiéme année.

Il eſt néceſſaire d'avertir ici, qu'à l'égard des diverſes époques qu'ont priſes ceux d'Antioche, ils ſe ſont ſervis de quatre. La premiére eſtoit des Séleucides. La deuxiéme ſous Pompée, qui réduiſit le royaume de Syrie en province Romaine, & donna à cette ville la permiſſion de conſerver les loix, d'où elle s'appelle Αὐτόνομος. Après la mort de Pompée arrivée en Egypte, Jule Céſar ſortant d'Alexandrie, & marchant contre Pharnace, paſſa à Antioche, & luy accorda pluſieurs priviléges, d'où elle compta la troiſiéme époque. Enfin dans le partage de l'Empire Romain, fait entre Auguſte & Antoine, la Syrie avec toutes les provinces, depuis la Sicile juſqu'à l'Orient, eſtant échûes à Antoine, & ce Triumvir ayant eſté enſuite vaincu par Auguſte à la bataille d'Actium, la ville d'Antioche avant la mort d'Antoine ſe déclara pour Auguſte, & prit pour la quatriéme époque le jour de cette fameuſe victoire, donnée le 2. de Septembre, l'an de Rome 723.

Pour confirmer cette vérité, Antioche mit ſur ſes médaillons d'argent qu'elle fit frapper en l'honneur d'Auguſte, d'un côté ſa tête avec cette inſcription, ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, & au revers ce même Génie de la ville aſſis ſur des rochers, comme à celles de Varus, avec ces mots : ΕΤΟΥΣ ΝΙΚΗΣ, *anno victoriæ* ; & ainſi des autres années. Cette preuve ôte tous les doutes que quelques-uns ont voulu faire, pour mieux établir

que la Syrie n'a compté ſon époque qu'avec celle d'Alexandrie ; du 29. Aouſt 724. Les villes eſtoient trop jalouſes entr'elles, pour emprunter ainſi leurs époques les unes des autres.

Sur ce fondement, l'année 25. que la premiére médaille de Varus marque ſur ſon revers, ſe doit compter du jour de la bataille Actiaque, c'eſt-à-dire, du deux de Septembre 723. comme on a dit : & ainſi les deux nombres feront enſemble 748. qui auront commencé au mois de Septembre 747. & courront juſqu'à pareil jour de l'année ſuivante, qui eſt celle pendant laquelle Varus vint en Syrie pour en eſtre gouverneur, ayant ſuccédé à C. Sentius Saturninus, comme le rapporte Joſéphe : *Quintilius Varus ſucceſſor Saturnino miſſus.* Quintilius Varus fut envoyé pour ſucceſſeur à Saturninus. *Liv. 7.*

Quoyque les gouverneurs des provinces euſſent toûjours eſté nommez pour aller au commencement de chaque année dans leurs départements, cependant depuis qu'elles furent partagées entre Auguſte & le Sénat, celles de cet Empereur ne furent pas remplies ſi réguliérement que celles de la République. Et comme la Syrie eſtoit du reſſort d'Auguſte, Saturninus, y demeura quelques mois, juſqu'à ce que Varus y pût arriver en 748. de Rome, que finiſſoit au 2. de Septembre l'année 25. de ceux d'Antioche. *Dio, lib. 53.*

Pour montrer que ce fut en ces deux années qui marchoient ainſi enſemble, que Varus vint en ſon Gouvernement de Syrie, & par cette preuve faire voir ſuivant l'Ecriture, la naiſſance de Jeſus-Chriſt avant la mort d'Hérode, que Joſéphe rapporte eſtre arrivée l'an 750. de Rome, il eſt à propos de dire ce que cet hiſtorien raconte du voyage qu'Antipater fit à Rome, du temps qu'il y demeura, de ſon retour en Judée, de la médaille d'Hérode ; & enfin de la mort de ce roy.

Antipater eſtoit l'aîné des enfants qu'Hérode avoit eus de Doris, avant que d'eſtre déclaré roy, & qu'il éloigna de ſa cour quand il épouſa Mariamne fille d'Alexandre II. du ſang des Aſmonéens, luy permettant ſeulement d'y venir aux jours de feſtes. Mais Alexandre & Ariſtobule, qu'il avoit eus de cette princeſſe, luy parurent, après la mort de leur mere, d'un naturel

fier & hautain ; & pour les mortifier & les tenir dans le devoir, il rappella à la cour Antipater, qui eſtoit trop ambitieux pour ne pas entretenir dans l'eſprit crédule & inquiet de ſon pere, des ſoupçons qui n'y avoient que trop pris racine. Le crime ſuppoſé de Mariamne ſe renouvelloit dans ſes enfants, & Antipater par ſes calomnies, porta Hérode à les faire mourir.

Auguſte avoit permis à ce prince de déſigner à la royauté celuy de ſes enfants qu'il voudroit ; & quoyque du vivant même d'Alexandre & d'Ariſtobule, Hérode eût déclaré Antipater pour régner après luy, l'impatience qu'Antipater avoit de monter ſur le throne, quoyqu'il n'y eut plus perſonne qui pût luy donner de l'ombrage, fit qu'il ne ſongea plus qu'à avancer les jours de ſon pere, à qui il avoit tant d'obligations. Il ſe joignit avec Phéroras frere d'Hérode, qui eſtoit mécontant de luy, & de peur que leur commerce ne fût découvert, ils réſolurent tous deux de quitter la Cour. Antipater, par la permiſſion de ſon pere, s'en alla à Rome pour ſe faire agréer roy par Auguſte après Hérode, & Phéroras ſe retira dans ſa Tétrarchie.

Le temps du départ d'Antipater n'eſt pas marqué dans Joſéphe ; mais il rapporte que Saturnin eſtoit encore en Syrie quand il arriva à Rome. Hérode avoit donné à ſon fils trois cens talents pour faire ce voyage, outre les cinquante qu'il luy avoit aſſignez pour ſes revenus ; c'eſt pourquoy cet hiſtorien dit : *Nullis parcebat ſumptibus in demerendis paternis amicis . . . . . præcipuè quotquot Romæ erant, magnificentiſſimis muneribus ſibi concilians, & ante omnes, Saturninum, qui tum Syriæ præerat*, afin que dans les lettres qu'il écrivoit à Auguſte, il parlât de luy avantageuſement.

Joſéphe, dans un autre endroit, nous apprend qu'auſſi-toſt qu'Antipater arriva à Rome, Sylléus, que ce prince avoit accuſé devant l'Empereur, s'y rendit, & que cet Arabe y trouva les témoins que Saturninus y avoit envoyez de Syrie, qui avoient avoué dans les tourments, que c'eſtoit luy qui les avoit ſéduits peur empoiſonner Hérode : *Quos omnes Saturninus apud ſe delatos, Romam judicandos ampliùs & puniendos tranſmiſit.* Il y a apparence qu'Antipater partit de Judée au commencement

de l'an 748. après que Saturninus eut achevé en 747. le temps de ſon gouvernement en Syrie, puiſque Varus qui luy ſuccéda, marque dans ſa médaille d'Antioche l'année 25, qui finiſſoit au 2. de Septembre 748.

Après le départ d'Antipater de la Judée, & qu'il fut arrivé à Rome, il faut examiner dans Joſéphe le temps que ce prince demeura en cette ville. Il raconte les grands démêlez qu'il eut contre Sylléus devant Auguſte. Cet Arabe eſtoit le premier miniſtre d'Orobas, roy d'Arabie, & eſtant à la cour d'Hérode pour les affaires de ſon maiſtre, il devint amoureux de Salomé ſœur de ce prince, à qui il n'eſtoit pas indifférent; de quoy Hérode eſtant informé, il ſouhaita que Sylléus ſe fiſt Juif. Cet Arabe irrité accuſa Hérode à Rome, & Hérode fut obligé d'y envoyer Nicolas de Damas pour ſe juſtifier. Ce miniſtre s'en acquita parfaitement bien, & convainquit de fauſſeté Sylléus. Auguſte le condamna à mort; mais il le renvoya auparavant en Syrie ſatisfaire ſes créanciers. Dans ce voyage, Sylléus, pour ſe venger, corrompit Corinthus, & l'engagea à empoiſonner Hérode.

Fabatus intendant d'Auguſte en Syrie, ayant appris de Corinthus ce qu'il avoit promis à Sylléus, il le découvrit à Hérode, qui convainquit Corinthus avec deux autres Arabes que Sylléus luy avoit envoyez pour le preſſer d'exécuter ſon deſſein, & pour l'aider s'il eſtoit beſoin. Hérode les envoya tous trois à Saturninus, qui les fit conduire à Rome avec les informations du fait. C'eſt ce dont Antipater accuſoit de nouveau Sylléus quand il y arriva, & Bathyllus affranchi de ce prince, à ſon retour de Rome en Judée, rapporta qu'Antipater avoit dépenſé en cette occaſion deux cens talents; ce qui fait voir qu'il s'eſtoit paſſé beaucoup de temps à la pourſuite de cette affaire avant la mort de Phéroras dont on va parler, qui découvrit le crime d'Antipater, & acheve de faire connoître le temps que ce prince demeura à Rome.

Antipater en partant pour Rome, avoit laiſſé à Phéroras le poiſon qu'Antiphylus luy avoit apporté d'Egypte de la part de Theudion frere de Doris ſa mere, afin que durant ſon abſence,

il le pût donner au Roy ſon pere ſans beaucoup de ſoupçon. Phéroras obligé de ſe retirer dans ſa Tétrarchie, ne put trouver l'occaſion d'empoiſonner Hérode, mais il fut empoiſonné luy-même par ſa femme. Elle en fut accuſée par deux affranchis de ſon mari ; & l'affaire inſtruite devant le roy, Antipater fut convaincu d'avoir fait venir ce poiſon par les intrigues de ſa mere Doris. Joſéphe obſerve que ce fut avant qu'Antipater partît de Rome ? *Quamvis*, dit-il, *inter ſcelus probatum & ipſus reditum, ſeptem menſium intervalla fluxiſſent.*

Le temps que mit Antipater à terminer l'affaire de Sylleus à Rome, le temps qu'il y demeura depuis que ſon crime fut découvert en Judée, ſon voyage & ſon retour, ſemblent emporter une partie fort conſidérable de la deuxiéme année du gouvernement de Varus, laquelle s'écoula toute entiére pendant ce différend. C'eſt ce que marque ſa ſeconde médaille. La voici.

Elle porte la même tête de Jupiter, & au revers le même type du Génie de la ville d'Antioche, avec la même inſcription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ. Elle n'eſt différente de la premiére, que par ces lettres numérales ϛΚ, l'an 26. qui avoit fini au 2. de Septembre 749. de Rome, après quoy Antipater rerourna en Judée ; & comme après ſon retour Jeſus-Chriſt vint au monde, puiſque l'Egliſe nous enſeigne qu'il prit naiſſance le 25. de Decembre, ſur ce fondement ce doit eſtre l'année 749. puiſqu'Hérode, ſelon Joſéphe & les médailles, eſt mort en 750. de Rome, & la 27.e année d'Antioche. Pour le faire mieux voir, il faut reprendre l'hiſtoire d'Antipater, pour arriver à la mort d'Hérode.

Joſéphe raconte qu'Auguſte renvoya honorablement ce prince en Judée, & le chemin que tint Antipater pour y retourner. Il dit que ſon pere l'attendoit avec impatience pour le punir : qu'Antipater trouva dans la chambre d'Hérode Varus, qu'il avoit prié de venir exprès pour ce ſujet. Enſuite cet hiſtorien rapporte que ce malheureux fils ayant eſté convaincu devant ce gouverneur, le roy le fit arrêter, & que d'abord après que Varus fut parti de Jéruſalem, Hérode écrivit à Auguſte pour l'informer du crime d'Antipater, Joſéphe adjoûte : *Per*

eoſdem dies interceptæ ſunt Antiphyli ad Antipatrum ex Ægypto miſſæ litteræ, par leſquelles Acmé, Juive de nation, qui eſtoit au ſervice de Livie femme d'Auguſte, lui écrivoit par la voye d'Alexandrie, comme ils eſtoient convenus à Rome, qu'elle avoit mandé à Hérode que Salomé & Sylléus luy vouloient dreſſer des embûches, pour luy donner de l'ombrage de ſa ſœur, & la mettre ainſi mal dans l'eſprit de ſon frere, ce qui obligea le Roy d'envoyer des ambaſſadeurs à Rome avec les lettres d'Acmé.

Noſtre hiſtorien continue de parler du départ des envoyez, & de ce qui arriva enſuite : *Dùm legati inſtructi mandatis ac litteris Romam properant, rex morbo correptus, teſtamentum condidit.* La maladie eſtoit dangereuſe, puiſque le roy fit ſon teſtament, & que quelque temps après elle l'emporta : & Joſéphe adjoûte, *deſperatâ ſalute, quod jam ad 70. ætatis annum accederet.* Mais ce que cet auteur raconte qui arriva avant ſa mort, eſt entiérement déciſif, par l'eclipſe de lune qu'il marque dans ce lemps-là.

Deux interprétes de la Loy émurent une ſédution à Jéruſalem. *Hi poſtquàm cognoverunt morbum regis eſſe incurabilem*, excitérent la jeuneſſe à jetter en bas l'aigle d'or qu'Hérode, au mépris de la Loy, avoit fait mettre ſur la grande porte du temple Le bruit s'en eſtant répandu juſqu'au palais d'Hérode, il les fit mourir cruellement ; & Joſéphe adjoûte : *In quàm noctem etiam defectus lunæ incidit.* Ce qui arriva le 13. de Mars, à trois heures après minuit, de l'an 750. de Rome, ſelon le calcul aſtronomique. Voyons ce qui s'eſt paſſé depuis juſqu'à la mort du roy, pour en eſtre entiérement certains.

Joſéphe dit enſuite : *Regi verò morbus factus eſt gravior.* Cependant Hérode eſpéroit toûjours en revenir, & cherchoit des remédes de toutes parts. Il ſe fit porter, par le conſeil de ſes médecins, de Jéricho, où il avoit fait mourir les ſéditieux, à la ville de Callirhoé qui n'en eſtoit pas éloignée, pour ſe ſervir des eaux chaudes d'une fontaine du bout du lac Aſphaltite. Il s'y trouva ſi mal la premiére fois qu'il y fut mis, qu'il penſa mourir, & ſur le champ il ſe fit reporter à Jéricho ; où eſtant

arrivé, il reçut des Lettres de ſes embaſſadeurs qu'il avoit envoyez à Rome. Auguſte luy mandoit qu'il avoit fait mourir Acmé, & qu'il luy laiſſoit à punir Antipater comme il voudroit, eſtant ſon roy & ſon pere.

Cette nouvelle le réjouit un peu : mais ſur l'heure une douleur aiguë l'attaqua ſi fortement, qu'il réſolut de ſe tuer ; & feignant de vouloir peler une pomme, il demanda un couteau pour exécuter ſon deſſein. Cela fit grand bruit dans le Palais. Chacun crut qu'il eſtoit mort ; & le bruit de ſa mort alla juſqu'à la priſon d'Antipater. Il fit ce qu'il put pour corrompre celuy qui commandoit à ſa garde, qui alla auſſi toſt avertir le roy, qu'il ſçavoit encore en vie. La colére d'Hérode ſe ralluma tellement contre ce malheureux prince, que tout languiſſant qu'il eſtoit, il ſe leva ſur ſon coude, & commanda à un de ſes gardes de l'aller tuer : ce qui fut exécuté ſur le champ. Joſéphe acheve en diſant : *quinto die poſtquàm Antipatrum filium occidit, vitâ defunctus eſt ;* ce qui arriva immédiatement devant la feſte de Pâques, qui eſtoit cette année-là le 28. de Mars 750. Mais avant que de rapporter les années du régne d'Hérode, il faut faire voir que que ce fut dans ce temps là qu'il mourut.

Archélaüs qui avoit eſté nommé roy par le teſtament de ſon pere, luy fit faire de magnifiques funérailles, & enſuite monta au temple pour haranguer le peuple. Il dit qu'il ne prendroit pas le titre de roy, avant que ce titre luy eût eſté confirmé à Rome : ce qui donna occaſion à quelques mécontents d'exciter du trouble dans la ville, pour avoir ſatisfaction de la mort de ceux qui avoient arraché l'aigle d'or de deſſus la porte du temple. Dès l'après-dinée ils y furent ; & ils ſe ſervirent du temps de la feſte de Pâques pour augmenter leur nombre. Archélaüs preſſé d'aller à Rome, les voulut d'abord appaiſer par douceur & par promeſſes, mais il fut obligé de les diſſiper par la force. Il fit enſuite publier que tout le monde qui eſtoit venu pour la feſte, eût à s'en retourner chez ſoy ; & on ceſſa ainſi de célébrer la Pâques : après quoy ce prince alla s'embarquer à Céſarée.

Joſéphe compte par deux différentes époques le regne d'Hérode. Il luy donne 37. ans, du jour qu'Antigonus fils

d'Ariſtobule II. qui eſtoit du ſang des Aſmonéens, fut dépoſſédé de ſon royaume, après qu'il ſe fut rendu à Soſius, Jéruſalem eſtant priſe l'an de Rome 714. Par la deuxiéme, il ne luy en marque que 34. ſçavoir, après qu'il fut déclaré roy à Rome en 717. & ces deux époques reviennent au même temps, parce que ces deux nombres joints chacun à leurs années, tombent dans la 750.e de Rome, pendant que couroit la 27.e d'Antioche, & la 3.e de Varus. Mais avant que d'aller plus loin. il eſt temps de rapporter la derniére médaille de ce gouverneur, qui contient la 27.e année de l'époque d'Antioche.

C'eſt toûjours la tête de Jupiter, & le revers eſt pareillement le Génie de la ville avec ces mots, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ Elle ne différe des deux autres que par ces deux lettres ΖΚ qui eſt l'année 27. & ſuppoſé qu'il ſe trouvât une quatriéme médaille de Varus avec l'année 28. elle n'acheveroit que celle de 750 de Rome, que ce gouverneur auroit commencé celle d'Antioche au deux de Septembre. Et pour cet effet, il reſte à montrer le temps que Varus eſt demeuré en Syrie, ſelon noſtre hiſtorien, pour avoir fini les trois ans de ſon gouvernement.

L'empreſſement que Joſéphe fait voir qu'eut Archélaüs pour aller à Rome, n'eſt que trop ſuffiſant pour détruire la penſée de quelques écrivains, qui mettent la mort d'Hérode en 750. & différent le départ d'Archélaüs juſqu'en 751. Mais quiſqu'ils demeurent d'accord du premier, l'autre ne feroit que prolonger le gouvernement de Varus, ce qui eſt indifférent pour le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, prouvée par les médailles de ce magiſtrat Romain.

Sabinus intendant d'Auguſte en Syrie, n'eût pas pluſtoſt appris la mort d'Hérode, qu'il partit pour Jéruſalem; & paſſant par Céſarée où s'alloit embarquer Archélaüs, il y trouva Varus, qui le pria d'attendre juſqu'au retour de ce prince à aller à Jéruſalem ſéqueſtrer les biens du roy; ce qu'ayant fait, après leur départ, les Juifs ſe révoltérent. Varus averti de cette ſédition, vint avec trois légions; ſa préſence diſſipa le tumulte, & il laiſſa une légion pour coutenir les Juifs, qui prirent occaſion de ſe

révolter

révolter une ſeconde fois. Varus y vint encore, il punit les coupables, envoya les chefs à Rome, & retourna à Antioche. A ce récit de Joſéphe, il ne ſe paſſa pas bien du temps, puiſque la deuxiéme ſédition ſurvint aux feſtes de la Pentecoſte de 750. & il y a toute apparence que Varus, cette année de Rome finie, s'en retourna. Auſſi noſtre hiſtorien ne parle-t-il plus de ce gouverneur.

Ce qui a fait rapporter par quelques-uns l'embarquement d'Archélaüs à l'année 751. c'eſt qu'un Auteur moderne a mis la mort d'Hérode en Novembre de l'année 750. contre le témoignage des médailles de Varus, & contre l'hiſtoire de Joſéphe, qui établit que cette mort eſt arrivée vers Pâques de 750. par les années du regne d'Hérode. Les médailles d'Hérode Antipas ſon autre fils, en convainquent entiérement. Mais avant que de les rapporter, il ſera bon de dire que quelques-uns ont formé quelques doutes, ſçavoir ſi les années du regne d'Hérode aſſignés par Joſéphe, ſe doivent entendre d'années complettes. On leur répondra ſimplement qu'elles ne peuvent paſſer pour finies, ſi on les compte, comme l'on doit faire, du jour de la bataille Actiaque. Auſſi n'eſt ce pas le ſentiment de cet hiſtorien, comme ou va tâcher de le montrer.

Durant les troubles arrivez en Judée à la Pentecoſte de l'année 750. Archélaüs eſtoit à Rome, où il n'obtint que le titre d'Ethnarque, au lieu de celuy de Roy. Joſéphe parlant du temps de ſon regne, dit dans le premier livre de la Guerre des Juifs, qu'il fut relégué par Auguſte la neuviéme année de ſa principauté, qu'il ſe doit entendre complette, parce qu'il rapporte dans le 17.e de ſes Antiquitez, la meſme choſe en la 10.e année d'Archélaüs, qui ne ſe peut dire alors que commencée. C'eſt ce que certifie Dion, quand il raconte que ce prince fut exilé en 759. ſous le Conſulat de M. Emilius Lépidus & de L. Aruntius. Ainſi le départ d'Archélaüs pour Rome ne peut pas avoir eſté différé en 751. ce qui prouve abſolument la mort d'Hérode en 750. au mois de Mars, puiſque ſon fils n'a regné que neuf ans, & non pas dix complets. C'eſt ce que juſtifie encore Joſéphe par la même époque de la bataille Actiaque,

qui rend inconteſtable le calcul des médailles de Varus, dont cet hiſtorien ſe ſert luy-même. Il dit au livre XVIII. qu'Auguſte envoya Quirinus pour vendre les biens confiſquez d'Archelaüs exilé, comme on l'a dit, en 759. & faire le dénombrement du peuple dans ſes eſtats. Ce dénombrement fut achevé en 760. ſelon Joſéphe : *In annum 37. poſt victum à Cæſare in Actiacâ pugnâ Antonium.* Cette année 37. qui commençoit au 2. de Septembre 759. avoit fini à pareil jour du même mois 760. & ainſi fait voir par les années du regne d'Archélaüs, que ce prince eſtoit à Rome à la Pentecoſte de 750. & qu'Hérode eſtoit mort ſur la fin de Mars de la même année.

Comme Joſéphe s'accorde avec les médailles de Varus, celles d'Hérode Antipas concourent avec cet hiſtorien, & tous ces monuments confirment la mort d'Hérode le Grand au mois de Mars 750. & non pas au mois de Novembre ſuivant. C'eſt ce que l'on va faire connoître par les médailles ſuivantes.

Elles ont d'un côté, ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ, avec une branche de Palmier. Et du même côté la premiére a au milieu LMΓ, c'eſt-à-dire, *anno* 43. & l'autre LMΔ, *anno* 44. & toutes deux ont au revers, dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ ΣΕΒ, qui eſt le nom de Caligula. Ces medailles ſont dédiées à cet empereur par Hérode le tétrarque, les années 43. & 44. de ſa principauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comptât du jour de la mort de ſon pere, arrivée à la fin de Mars 750. & qui, ſelon la ſupputation de ces monnoyes, témoins irréprochables de la vérité, ne ſe peut tranſporter au mois de Novembre ſuivant.

Antipas, pour montrer un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre ſon nom ſur ſes médailles, avec les années de ſon regne, dont la derniére répondoit à la quatriéme de cet empereur, qui avoit ſuccédé à Tibére le 17. de Mars 790. & ainſi tomboit en 793. de Rome, que ce prince partit de Judée pour venir faire la cour à Caligula, qu'il trouva à Baïe ſproche de Naples. Mais il fut bien ſurpris quand il ſe vit ſuſpect à cet empereur, qui, après l'avoir convaincu des choſes qu'Agrippa ſon neveu avoit avancées contre luy, le relégua à Lyon ſur la

fin de Novembre. Que ſi Hérode le Grand eſtoit mort à pareil mois de l'année 750. Antipas n'auroit pas commencé ſa 44 e année, comme cette derniére médaille le marque; ce qui prouve indubitablement que ſon pere eſtoit mort au mois de Mars, & non pas au mois de Novembre.

Enfin, après que j'ai fait voir que par les médailles de Quintilius Varus, la naiſſance de Jeſus-Chriſt, que l'Egliſe aſſigne au 25. de Décembre, eſt dans la 749.e année de Rome, puiſque Joſéphe rapporte la mort du grand Hérode à la fin de Mars en 750. & non pas au mois de Novembre ſuivant, ce que j'ai confirmé par des médailles d'Antipas ſon fils: on peut juger par la découverte de cette époque, quel avantage on tire tous les jours des médailles, pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire.

DU TITRE DE NEOCORE DANS LES MEDAILLES GRECQUES Frappées ſous les Empereurs Romains.

Par M. VAILLANT le Pere.

CE n'eſt pas d'aujourd'huy que la queſtion de ſçavoir ce qu'on entend par le mot de NEOCORES dans les médailles; a eſté agitée par les antiquaires qui ont écrit ſur cette matiére; & quoyqu'à force de l'éclaircir on ſoit preſque tombé d'accord de leurs principales fonctions, il ſemble que la difficulté ſoit demeurée ſur le nombre des NEOCORATS qui ſe trouvent ſur ces monuments antiques. On ne ſçait s'ils ont eſté ſucceſſivement accordez par différents empereurs, ou ſi les peuples, qui les ont obtenus, les ont reçûs ſous le même prince.

Pour venir à l'éclairciſſement du mot de *Neocore*, il eſt à propos d'en chercher l'étymologie. C'eſt un nom Grec compoſé de νεὼς, Attique ment pris pour ναὸς, *templum*, & de κορεῖν, *verrere* & *ornare*, tellement que νεωκόρος veut dire, *cui*

templi verrendi & ornandi cura commissa est ; en latin *Ædituus.* Νεωκόρος a enfin esté latinisé en *Neocorus*, comme le rapporte Gruter dans des inscriptions, & Firmicus du temps de Constantin, d'où les François ont dit *Néocore*, & les Italiens *Neocoro.*

Comme pour un petit temple il suffisoit d'un Néocore, il en fallut plusieurs quand on en bastit de grands ; & principalement pour la garde des riches offrandes qu'on y faisoit : *Illi fores ædis effringunt, æditui, custodesque maturè sentiunt*, dit Cicéron. Ces Néocores instruits de l'origine de tout le culte qui se rendoit au dieu dont ils gardoient le temple, l'apprenoient aux étrangers, & l'enseignoient à ceux de la ville qui n'en estoient pas suffisamment informez. De-là, suivant le témoignage de Porphyrion, ils furent appellez *Narratores.* Enfin, on les chargea de tout ce qui concernoit le soin des choses sacrées, & mesme des festes.

Comme les peuples & les villes, au jour de ces festes célébroient des jeux en l'honneur des divinitez, & que ces jeux les engageoient à de grandes dépenses, ils crurent se dedommager en prenant eux-mesmes le nom de Néocores. Ils se l'attribuérent donc ainsi par analogie. C'est en ce sens que saint Luc appelle Néocores les Ephésiens quand il rapporte dans les Actes des Apostres que le Scribe, un des premiers magistrats de la ville, appaisa le tumulte que l'orfévre Démétrius avoit excité : *Act. XIX. 35.* *Viri Ephesii, quis enim est hominum qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ.* Dans le Grec il y a Νεωκόρον. C'est ce titre d'honneur que les Ephésiens ont toûjourrs gardé dans leurs médailles, quand la flatterie les obligea de se dire Néocores des Augustes, comme les Smyrnéens avoient déja fait, ainsi qu'on reconnoît par le médaillon de Caracalle, où ils se disent CMYPNAIΩN ΠPΩTΩN ACIAC Γ NEΩKOPΩN TΩN CEBACTΩN. Ainsi les Ephésiens se nommérent sous le même Empereur, dont ils avoient reçu, comme eux, la grace d'avoir le troisiéme Néocorat, ΕΦΕCIΩN TPIC NEΩKOPΩN KAI THC APTEMIΔOC. Personne ne met en doute que ceux d'Ephése n'entendent par le Τρὶς νεωκόραν, comme les Smyrnéens, τῶν Σεβαςῶν, & que ce ne soit pour cela qu'ils

adjoûtent de plus ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ.

Il eſt temps de rapporter les ſentimens des premiers antiquaires qui ont écrit des Néocores. Goltzius, un des plus anciens qui en ait parlé ſur une médaille fauſſe, où l'on avoit mis ΚΝΩΣΣΙΩΝ ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, a expliqué ces mots par ceux-ci, *ſecondo repopulatorum*, dans la penſée que le mot de Néocore avoit eſté employé pour ſignifier que des peuples avoient reçu de nouveaux habitans. En quoy il n'a eſté ſuivi de perſonne.

Antonius Auguſtinus, très-habile antiquaire d'ailleurs, n'a pas mieux réuſſi dans ſon interprétation du mot Néocore, quand il a dit dans ſon cinquiéme Diologue, que ce mot donne bien de la peine à ceux qui examinent les médailles avec ſoin, & que ſa véritable explication eſt ce qu'on lit dans quelques inſcriptions, ſçavoir, DEVOTVS NVMINI MAIESTATI QUE EIVS. Je ne ſçais pas ſur quel fondement il allégue avec tant de confiance une telle propoſition, que perſonne n'a approuvée.

Nonnius, qui a ſi doctement interprété la grande Grece & l'Aſie mineure de Goltzius, eſt plus ingénu ; *Quid illud* ΝΕΩΚΟΡΩΝ *mihi non liquet*, dit il, à la page 145. de ce dernier ouvrage, *ſcio* Νεωκόρος *œdituum eſſe, & cui cura incumbit templum ab immunditie repurgare*, mais ſon embarras eſt, *cur œdituis publicus in regio numiſmate honor*, dit-il, parlant d'une médaille de petit bronze, où eſt repréſentée la tête de Philippe roy de Macédoine, pere de Perſée, avec ces mots, ΜΑΡΩΝΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Mais ces peuples, c'eſt-à-dire, les habitans de Maronéa en Thrace, que ce roy traita ſi cruellement, n'ont jamais pris ſous les Empereurs cette qualité de Néocores ; ce qui rend ſuſpecte cette médaille rapportée par Goltzius.

Seldenus, dans les ſçavantes notes qu'il a données ſur les marbres d'Arondel, expliquant le mot de Νεωκόρων, a fait voir que les peuples s'eſtoient appellez Néocores, lorſqu'ils avoient bâti quelques temples en l'honneur des Empereurs, & que la communauté de la province contribuoit pour les frais des jeux & des feſtes qu'ils faiſoient à ce ſujet : ce qui l'a porté à croire

que ces peuples se disoient deux ou trois fois Néocores, quand les villes qui les célébroient venoient à les recommencer. Mais si la pensée de Seldenus, a esté embrassée touchant la fonction des Néocores, elle n'a pas esté suivie, quant au nombre de δὶς & τρὶς qu'ils ont pris.

Tristan parlant des Néocores, avoue que le docte Seldenus a le premier commencé à couper ce nœud Gordien, qui avoit tant fait extravaguer les sçavants du siécle. Cela se doit seulement entendre de la fonction des Néocores ; Seldenus ne parlant pas du nombre de fois, ni de l'intendance que les peuples s'estoient attribuée de célébrer en cette qualité les jeux & les festes des divinitez, dont les temples estoient dans leurs villes, il ne parle pas même du soin d'en faire les panégyriques, comme cela estoit en usage, suivant ce que semble nous apprendre une médaille d'Alexandre Sévére, où Marcus Eugénès se dit Néocore ΜΑΡ. ΕΥΓΕΝΕΟΥC ΝΕΩΧΟΡΟΥ ΑΙΓΑΙΩΝ, après s'estre appellé auparavant Panégyriste des dieux sous Macrin, dans quatre de ses médailles. Μ. ΕΥΓ. Π. Θ. ΜΑΚΡΕΙΝΟΥΠ. ΑΙΓΑΙΩΝ. *Marco Eugenè Panegyrista deorum Macrinopoleos Ægeensium*, ce qui fait voir que Panégyriste & Neocore estoit la même chose. Aussi Porphyrion appelle-t-il *Ædituos*, *laudatores ac poëtas*, comme fait Horace dans son Ep. 1. du livre 11.

Sed tamen est operæ pretium cognoscere quales
Ædituos habeat belli spectata domique
Virtus, indigno non committenda poëtæ

Albert Rubens dans son traité *de Urbibus Neocoris*, a esté de l'avis de Seldenus & de Tristan, sçavoir, que le titre de Néocore avoit passé par analogie de ces *Ædituï*, qui avoient premiérement le soin de faire les festes des divinitez, dont ils gardoient les temples, aux peuples qui faisoient des jeux & des combats dans leurs villes, aux frais communs de toute la province, à ces mêmes divinitez.

André Morel, dans son *Specimen* imprimé en 1683. s'attache au sentiment de Seldenus sur le titre & les fonctions des

peuples qui ſe diſent Néocores dans le médailles ; mais ſur le nombre qu'ils y marquent, il renvoye à ſon grand ouvrage, où il ſe propoſe de rapporter les ſentimens des plus habiles antiquaires, qu'il promet de conſulter ſur ce ſujet.

Le P. Hardouin, dans les *Nummi antiqui illuſtrati*, ſuivant Seldenus & les autres, dit que les Néocores ont eſté ceux qui d'abord gardoient les temples, & que le mot en a eſté tranſporté par analogie aux peuples & aux citoyens qui avoient dans leurs murailles un temple bâti à quelque dieu, ou à la majeſté de quelqu'Auguſte, ou qui faiſoient des ſacrifices au nom de la province pour la ſanté de l'Empereur, ou des jeux à frais communs. Mais il a cru que ſous le même prince ils demandoient permiſſion de les réïterer, à raiſon de quoy ils eſtoient appellez deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores.

J'ai dit dans les explications que j'ai faites des médaillons de M. l'Abbé de Camps, & depuis dans mon livre des Médailles Grecques, que le mot de Néocores eſtoient tiré de ceux qui avoient ſoin du temple de quelque divinité, comme les Ephéſiens l'avoient de celuy de Diane, & les Magnéſiens de Leucophryne ; mais que quand les Empereurs furent mis au nombre des dieux, les peuples demandérent de bâtir en leur honneur des temples dont ils ſeroient Néocores. C'eſt ce qu'on voit par le rapport des auteurs ; & qu'il falloit pour cela qu'ils obtinſſent un *Senatuſconſulte*, qui leur en donnât la permiſſion.

On ne trouve que les ſeuls Ephéſiens appellez Néocores avant les Empereurs Romains. Il ſe peut faire que la feſte de Diane, & les jeux qui ſe célébroient en l'honneur de cette déeſſe, fuſſent faits aux dépens de la Province. Il ſemble qu'au temps des Empereurs, la choſe n'alloit pas de même, puiſque Tacite fait mention des ſollicitations qu'onze villes d'Aſie, firent dour demander chacune en particulier, la permiſſion d'ériger un temple à Tibére. Smyrne fut préférée. Les Pergaméniens en avoient déja bâti un à Auguſte. Ephéſe eſtoit occupée au culte de Diane, & Milet à celuy d'Appollon.

Quoyqu'on ait dit qu'on ne trouvoit pas dans l'Hiſtoire qu'aucun peuple ſe fût appellé Néocore avant l'Empire Romain,

ſi ce n'eſt les Ephéſiens; cependant pluſieurs antiquaires ont cru que des anciens Rois avoient permis à des villes & à des communautez de ſe dire Néocores, & cela ſur ce qu'ils ont trouvé dans les médailles la tête d'Alexandre le Grand, avec le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC, & au revers ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ: mais ces monnoyes n'ont pas eſté frappées du temps d'Alexandre, mais ſeulement ſous des Empereurs qui avoient fait la communauté des Macédoniens Néocore; & apparemment ce fut Caracalle, qui aimoit tant ce Roy, qu'il s'appelloit luy-même Alexandre. On voit au revers de cet Empereur, dans le cabinet du Roy, ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β. ΝΕΩ. Alexandre domptant Bucéphale, que l'on trouve auſſi avec le tête d'Alexandre.

Ce n'eſt pas la tête ſeule d'Alexandre qui ſe trouve avec le nom des peuples qui ſe diſent auſſi Néocores. On voit celle de Cyzicus roi & fondateur des Cyzicéniens, avec cette légende, ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΑΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. On ne peut pas croire que les Cizicéniens ayent eſté faits Néocores du temps de Cyzicus; mais cette ville ayant obtenu pour la ſeconde fois le titre de Néocore, elle a voulu, comme ceux de Macédoine, mettre la tête de Cyzicus ſur ſes monnoyes. Les Périnthiens ont été plus loin, quand ils étoient Néocores. Ils ont mis ſur leurs médailles, d'un côté la tête de Bacchus leur fondateur, avec ce mot, τὸν ΚΤΙCΤΗΝ, & au revers, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne voulant pas cependant pour cela porter leur dignité de Néocores juſqu'au temps de leur fondateur.

Triſtan ainſi a cru que la ville d'Illion dans la Troade, qui n'a jamais porté le titre de Néocore ſur pluſieurs médailles qu'elle a frappées en l'honneur des Empereurs, l'avoit obtenu dès le tems des capitaines d'Alexandre le Grand. Le fondement de cette opinion eſt que Strada antiquaire de l'Empereur Rodolphe, a rapporté une médaille de Jule Céſar, où l'on a mis au revers, ΙΛΙΩΝ ΑΙC ΝΕΩΚΟΡΟΝ. Cette médaille eſt fauſſe. Ce qui engage Triſtan dans l'erreur, c'eſt que Goltzius l'a citée auſſi bien qu'Occo, ces auteurs l'ayant priſe les uns des autres. Le peu d'uſage qu'ils ont eu des médailles fauſſes,

les a

les a ſouvent abuſez, & trompe encore tous les jours ceux qui ne ſont que nouvellement initiez dans cette connoiſſance.

Pour prouver que Goltzius s'eſt trompé dans les médailles Grecques qu'il a rapportées dans ſon Thréſor, & qu'il n'a pas ſçû diſcerner les fauſſes ; & pour montrer même qu'il s'eſt abuſé dans les véritables, où il a lû ſouvent une choſe pour une autre, & écrit ce qui ne pouvoit pas eſtre, on pourroit rapporter la médaille ΣΜΙΝΘ ΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, qu'il produit de Tibére, pour ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ : car Sminthe, ville de la Troade, dans Stephanus, n'eſt preſque pas connue des autres géographes, & Smyrne, ville célébre de l'Ionie, a eſté faite trois fois Néocore, comme on a dit : pendant que cet auteur met ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ dans une medaille d'Auguſte, laquelle doit appartenir à Tibére, ſelon Tacite. Ainſi Goltzius ſe trompe au nom de la ville. On peut même, au ſujet de la tête, douter que la médaille ſoit vraye, puiſque cette ville ne prend le titre de Néocore ſur aucune médaille avant le temps de Trajan.

Dans le grand nombre de médailles qu'on a nouvellement imprimées, Ephéſe & la premiére des villes qu'on trouve avec le titre de Néocore C'eſt ſous Néron. Elle eſt la ſeule qui, ſous le regne des douze premiers Céſars, ait pris ce titre. On le voit dans la médaille de cet Empereur ; qui eſt au cabinet du Roy, avec cette légende, ΑΙΧΜΟΧΑΗ ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΕΦ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, autour d'un temple. On infére de-là que cette ville a pû eſtre faite la premiére fois Néocore du temps de Claude, après qu'il eut eſté mis au rang des dieux.

Goltzius cependant a nommé la ville d'Ephéſe déja Néocore ſous M. Antoine, dont il rapporte une médaille avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, dans une couronne d'olivier. Ceux qui voudroient défendre cette médaille, pourroient dire qu'elle ſignifie qu'Ephéſe eſtoit Néocore de Diane ou que cette ville avoit eſté faite Néocore du temple qu'Auguſte, au rapport de Dion, luy permit de bâtir à ſon pere Jule Céſar. Mais on ſçait qu'Ephéſe ou Magnéſie, quand elles ſe diſoient Néocores de Diane, mettoient pour ſe diſtinguer, ΑΙ ΤΕΜΙΔΟC, &

qu'Ephéſe dans Tacite, ne fait aucune mention de Jule. Cet auteur dit, *Epheſii Mileſiique, hi Apollinis, illi Dianæ cæremoniis occupaviſſe civitates viſi*, parlant ſeulement de Diane.

On doit avertir en paſſant, que cette médaille n'a jamais eſté vûe de perſonne, & qu'on doit eſtre fort en garde contre celles qui, au lieu de figures, ont des inſcriptions qu'on peut aiſément effacer avec le burin, pour y ſuppoſer ce qu'on veut. Le bronze ſouffre aiſément l'impoſture. C'eſt pourquoy on ne peut adjoûter foy à beaucoup de médailles de bronze que Goltzius décrit, & qui ſont propres à tromper ceux qui n'ont pas une grande connoiſſance de ces monuments. On peut adjoûter que le titre de Néocore ſous M. Antoine, n'eſtoit pas encore en uſage dans les monnoyes, puiſqu'on ne le trouve pas dans douze médailles que la ville d'Ephéſe a fait frapper en l'honneur d'Auguſte. Si l'on demande pourquoy les villes prirent ſi tard le titre de Néocores dans leurs médailles, ce ne fut, ce ſemble, qu'après que Nicée & Nicomédie ſous Domitien, diſputérent entr'elles de la primatie de la province, & portérent leurs conteſtations au Sénat. Auſſi falloit-il un Sénatus conſulte pour autoriſer les honneurs accordez par l'Empereur aux villes. Et c'eſt ce que les médailles & les marbres nous apprennent. Il en falloit auſſi pour le titre de Néocore. On en voit la preuve dans le beau médaillon de Caracalle, qui porte ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ ϹΥΝΚΛΗΤΟΥ; & dans Xiphilin, qui parlant des habitans de Nicomédie, dit : Καὶ τὴν Σαώτερσν τὴν Νικομηδέα . . . . . ἀποκτεῖναι, καὶ ἀφ' τούτου, καὶ οἱ Νικομηδεῖς τὸν ἀγῶνα ἄγειν, καὶ νεὼν τῷ Κομμόδου ποιήσαθαι πρὸς τῆς βουλῆς ἔλαβον. *Et Saoterum Nicomedienſem interfecerit; & per eumdem Nicomedienſes impetraverant à Senatu certamina celebrarent, templumque Commodo facerent.*

Ce paſſage ſemble nous apprendre trois choſes : qu'il falloit avoir la permiſſion du Sénat pour bâtir un temple en l'honneur d'un Empereur : pour luy conſacrer des feſtes & des jeux, pour eſtre Néocore du temple, & avoir le ſoin de la célébration des jeux. Sur quoy on peut dire qu'il y avoit dans les villes deux ſortes de temples érigez en l'honneur des Céſars; ſçavoir, dans

la naissance de l'Empire, en l'honneur de ceux qui estoient mis au nombre des dieux; dans la suite, pour la vénération de ceux qui régnoient, que l'on considéroit comme des dieux sur terre, *numina præsentia.*

Il paroit que tous les antiquaires sont présentement assez d'accord touchant la dignité & les fonctions des Néocores qui sont nommez sur les medailles; mais ils ne le sont pas sur le nombre de fois que les peuples marquent l'avoir esté, δὶς τρὶς, & τετράκις. Les uns croyent que ç'a esté successivement sous differents Empereurs, & qu'ayant esté faits Néocores, les Ephésiens, par exemple, sous Néron, ils l'ont esté la seconde fois sous Hadrien, & se sont dits δὶς νεωκόροι & enfin la troisiéme fois sous Caracalle, & qu'alors ils ont pris le titre de τρὶς νεωκόρων. Les autres pensent que c'est sous le même Empereur qu'ils ont pû estre faits *semel*, *bis*, *ter* & *quarter Néocori.*

Pour entrer dans la discussion de ces deux opinions, il est à propos de rapporter ce qu'en ont dit ceux qui ont parlé du nombre des Néocorats que les peuples mettent sur leurs médailles. Seldénus à cru que les festes & les jeux se faisoient en l'honneur de l'Empereur par la communauté de la province; sçavoir, tantost dans une ville, tantost dans une autre; & que celle dans laquelle, selon l'ordre, se faisoient les festes & les jeux, s'appelloit Néocore: que quand le premier tour estoit fini, on en recommençoit un autre, & que les peuples de cette ville, qui recommençoit a les célébrer, se nommoient pour la seconde fois Néocores; qu'il en estoit de même de la troisiéme & de la quatriéme fois.

Rubens a combattu ce sentiment. Son avis est que le δὶς, τρὶς & τετράκις Νεωκόρων vient de ce que, quand les habitans d'une ville avoient obtenu de bâtir un temple en l'honneur d'un Empereur, & d'y faire des festes & des jeux, ils estoient appellez Néocores. Que le nombre des Césars s'estant ensuite augmenté; ils avoient obtenu de bâtir encore un temple pour un nouvel Empereur, & se disoient alors ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ, & qu'ainsi s'ils obtenoient la même permission pour un troisiéme Empereur, ils se disoient τρὶς Νεωκόροι, & ainsi du reste,

Mais comme Rubens avoit vû dans une médaille de Caracalle, ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, & dans une autre de cet Empereur, ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, il a cru que cet Auguſte avoit fait les Ephéſiens pour la troiſiéme fois Néocores, & même pour la quatriéme fois. Il en devoit demeurer là, quant aux Empereurs, & voir que le quatriéme Néocorat s'entendoit de Diane, ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟC, puiſque la médaille même le donne aſſezà connoître.

Les plus éclairez des antiquaires s'en ſont tenus au ſentiment de Rudens, que les peuples ſe diſoient autant de fois Néocores, qu'ils obtenoient de Sénatuſconſultes pour bâtir des temples, afin de célébrer des feſtes & des jeux en l'honneur des différents Empereurs. Mais par ce que cet auteur a avancé que Caracalle avoit fait les Ephéſiens Néocores pour la troiſiéme & la quatriéme fois, quelques modernes ont cru qu'un ſeul Empereur avoit fait une fois, deux fois, trois fois, & même quatre fois les mêmes peuples Néocores, ſuivant vrayſemblablement en cela le ſentiment du P. Hardouin, dont voici les termes: *At qui ſub eodem Principe non modò ſemel, ſed bis, ter, quaterve hos ludos, hæc ſacra, hæc certamina ut ederent depoſcebant, & eximii honoris loco ducebant.* Mais il ne ſoûtient d'aucune preuve cette opinion. M. Buonarotti, dans les explications qu'il a faites des médailles du Cardinal Carpegna, dit: *Hò ſpiegato quel* B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ *per doppiamente Neocori*, il entend deux fois ſous un même Empereur, & pourſuit: *per che frà tanta obſcurità di coſe & varietà d'opinioni ſopra la multiplicatione di queſti Neocorati à me è piaciuto di tenerne una, laquale, quantunque manchi d'autorità, &c.* Il a raiſon d'adjoûter ces derniers mots, puiſque pour répondre aux difficultez qu'on peut faire, & auſquelles les opinions des autres ne ſatisfait point, il s'en remet à décider, quand il aura de nouveau examiné la choſe.

Pour prouver ſon ſentiment, il employe le paſſage du marbre d'Arondel, que les autres ont apporté pour eux, où le Sophiſte Polémon écrit aux Smyrnéens qu'il avoit obtenu par la faveur de l'Empereur Hadrien, δεύτερον δόγμα Συγκλήτου, καθ' ὃ

Νεωκόρῳ γενόμενον, qu'il traduit, *il ſecundo ſenatuſconſulto per loquale fummo farti doppiamente Neocori*, & que Seldénus explique doctement, *ſecundum ſenatuſconſultum accepimus, per quod bis Neocori facti ſumus.* Ce que Selbénus rapporte fort à propos, nous fait voir que les Smyrnéens avoient eſté faits pour la ſeconde fois Néocores. Ainſi les Ephéſiens qui l'avoient eſté la premiére fois ſous Néron, à cauſe du temple de Claude, pouvoient auſſi l'avoir eſté faits pour la ſeconde fois par l'empereur Hadrien, qui leur avoit permis d'ériger un temple en ſon honneur. La rare médaille de M. Faucault, où on lit au revers ΕΦΕCIΩΝ ΔIC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec un temple à huit colones, nous confirme dans ce ſentiment.

M. Buonarotti, pour fortifier l'opinion qu'il voudroit introduire, que les peuples ſont une, deux ou trois fois Néocores ſous un même Empereur, & non pas ſucceſſivement ſous différents Auguſtes, dit qu'on auroit mis ſur les médailles, δὶς τρὶς & τέτρτον, qui ſignifient *ſecundùm*, *tertiùm* & *quartùm*, au lieu qu'il y a δὶς, τρὶς & τετράκις, qui veulent dire, *bis*, *ter* & *quater*. Il auroit pû prendre garde que les lettres numérales B. Γ. Δ. qui s'employent ſur ces monuments antiques, s'employent également pour les deux ſignifications : témoins ce médaillon de Commode, ſur lequel on lit au revers ΕΠΙ CTP. ΑΤΥΛ., ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΔIC ΝΕΩΚΟΡΩΝ *B. Sub Prætore Atylio Cratippo iterum Pergamenorum bis Neocorum*; ou bien, comme le rend Morel dans la ſeconde édition de ſon *Specimen*. *PERGAMENORUM BIS NEOCORORUM BIS*, c'eſt-à-dire, *bis Prætore*, cela ne ſe pouvant entendre autrement.

Lorſque cet auteur trouve deux temples ſur une médaille, il croit bien que les peuples ont eſté deux fois Néocores. Il croit qu'ils l'ont eſté trois fois, quand il y en avoit trois, & que le nombre des Néocorats répond à celuy des temples. Mais il eſt chancelant quand il rencontre trois temples ſur une médaille, où les peuples ſe diſent ſimplement Néocores, ou ſe le diſent pour la ſeconde fois. Il auroit eſté hors d'embarras, s'il avoit obſervé que toutes les médailles ou l'on trouve ΝΕΩΚΟΡΩΝ,

n'ont souvent pas de temples, & ne sont pas obligées d'en avoir; & que quand on y en voit plusieurs, ces temples n'ont pas toûjours rapport aux Néocorats.

Le nombre des temples qui s'est trouvé répondre à celuy des Néocorats qui estoient sur les médailles, semble avoir porté M. Van-Dale à croire que le Néocorat se donnoit trois ou quatre fois sous un même Empereur; qu'on pouvoit ériger un temple en son honneur, un autre pour l'Impératrice, d'autres pour leurs enfants. Et pour mieux appuyer son opinion, il a fait graver quelques médaillons qui se sont trouvez avoir autant de temples que de Néocorats. Il faudroit examiner les médaillons l'un après l'autre, pour luy en dire les raisons, qui ne concluent pas à son avantage, puisque ces temples sont pour la plus part bâtis aux divinitez particuliéres qu'on révéroit dans les villes, & en l'honneur desquelles on célébroit des jeux. On voit sur ces médailles plusieurs urnes avec des palmes. Les urnes marquent la différence des jeux, & les palmes les divers combats.

Seroit-il possible, selon l'opinion de M. Van-Dale, que les Ephésiens qui se disent Néocores pour la quatriéme fois sous Elagabale, comme le porte sa médaille, laquelle se trouve chez le grand Duc, avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, où l'on voit deux temples, un vase & une couronne, eussent fait quatre temples pour luy, pour sa mere, pour son aïeule & pour sa femme, en quatre ans de temps qu'il a regné? Si cela estoit vray; il y auroit eu, pour ainsi dire, autant de temples que de maisons, puisqu'il n'y a pas de médailles d'Empereur, à compter depuis Hadrien jusqu'à Salonin, où ces peuples ne se disent deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores. Cependant cette monnoye avec le nombre de *quatre fois Néocores*, n'a que deux temples, avec un vase & une couronne; ce qui regarde les jeux qui se faisoient en l'honneur de ceux pour qui les temples estoient bâtis. Pour achever de détruire l'opinion de M. Van-Dale, tout le monde sçait qu'on ne bâtissoit aucun temple à un Empereur, sans faire des festes en

ſon bonheur, témoins les noms des jeux faits pour les Empereurs qui nous reſtent ſur les monuments antiques, comme ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΚΑΙCΑΡΕΙΑ, CΕΒΑCΤΕΙΑ, ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ, ΑΔΡΙΑΝΕΙΑ, ΚΟΜΜΟΔΕΙΑ, CΕΥΗΡΕΙΑ, ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΑ, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ, & les autres, ſans compter ceux des dieux & des déeſſes qu'on révéroit particulièrement dans chaque ville, ΑΚΤΙΑ, ΑCΚΛΗΠΕΙΑ, ΔΗΜΗΤΡΙΑ, ΕΦΕCΕΙΑ, ΚΑΒΕΙΡΙΑ, ΑΗΤΩΕΙΑ, ΟΛΥΜΠΙΑ, ΠΥΘΙΑ, & les autres qu'on ne célébroit que tous les trois, quatre ou cinq ans, à cauſe des grands frais qu'on eſtoit obligé d'y faire. Cela prouve entiérement que les Néocores pour les Empereurs ne pouvoient eſtre faits que ſous différents Auguſtes; & de-là vient peut-eſtre que quatre à cinq villes des plus célébres n'ont obtenu que le troiſiéme Néocorat, pour n'eſtre pas ſurchargées de ſi groſſes dépenſes.

Quant à ce que dit Rubens, que les Néocores ont eſté faits dans les villes ſucceſſivement par différents Empereurs, il en faut pluſtoſt croire ceux qui ſe ſont affermis dans ce ſentiment par la vûe de tant de médailles, qu'ils ont ſi ſouvent maniées dans divers cabinets de l'Europe, que les autres qui n'ont écrit ſur cette matiére qu'après avoir vû quelque cabinet particulier, ou quelques médailles le plus ſouvent mal décrites ou mal expliquées. Voici ce que Morel, qui a deſſiné toutes celles du Roy, & qui a eſté en relation avec tous les antiquaires de l'Europe dit dans la ſeconde édition de ſon *Specimen*, touchant les Ephéſiens, qui, ſous Néron, avoient obtenu le premier Néocorat des Empereurs, pour le temple bâti en l'honneur de Claude: *Secundam verò iidem obtinuerunt ab Hadriano, ſubnixi gratiâ & favore Polemonis Sophiſtæ; quod patet ex Philoſtrato & marmoribus Arundellianis. Tertiam acceperunt à Caracalla, ac propterea in ejus numeris.* δὶς & τρὶς νεωκόροι *vocantur. A quo verò principe* τετράκις νεωκόροι *facti ſunt Epheſii, in dubio eſt: Eximit id Cl. Vaillant in notis ad Num. Cl. abbatis de Campo, pag. 61. ubi docet Epheſios,* τρὶς Νεωκόροις τῶν Σεβαστῶν, *quartam verò Neocoriam eſſe* τῆς Ἀρτέμιδος.

Après avoir établi par les médailles & par les marbres anciens, que les peuples ont eſté faits Néocores ſucceſſivement τῶν Σεβαςῶν, ſous différents Empereurs, & non pas ſous un ſeul Auguſte, il ne reſte qu'à expliquer quelques difficultez que ſe forment ceux qui ne ſont pas entiérement verſez dans l'uſage des médailles. Ils trouvent, par exemple, ſimplement ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, après que ſous un Empereur précédent, ils auront lû ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ou ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cela a donné lieu à quelques-uns de croire que ces mots ſe devoient entendre de la premiére fois que ces peuples avoient eſté faits Néocores; comme quand on trouve ſur les médailles Latines, TR. POT on veut que ce ſoit la premiére puiſſance de Tribun: les autres médailles marquant le nombre depuis que les Empereurs ont eu la puiſſance Tribunitienne,

Mais comme TR. POT. tout ſeul ne déſigne pas toûjours la premiére, témoin la Médaille de Veſpaſien, où on lit au revers P. M. TR. P Cos. VI Grand Pontife, Puiſſance de Tribun, Conſul pour *la ſixiéme fois:* (On ne dira point que la puiſſance de Tribun ſoit ici la premiére, ni que Veſpaſien ait pris l'empire, lorſqu'il eſtoit Conſul pour la ſixiéme fois. Ces mots marquent ſeulement qu'il avoit la puiſſance de Tribun:) ainſi quand après que ces peuples ont eſté pluſieurs fois Néocores, ils mettent ſimplement ſur leurs m dailles ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'eſt ſeulement pour marquer qu'ils ſont Néocores.

D'autres diront: On trouve dans quelques auteurs des médailles, qui après avoir nommé des peuples trois fois Néocores ſous des Empereurs regnants, ne les appellent que deux fois Néocores. On répond qu'il faudroit voir les médailles, parce que les auteurs peuvent s'eſtre trompez, ſoit qu'ils ayent mal lû, ou que la légende fût effacée ou alterée par une main moderne. Mais en cas que la médaille fût entiére & inconteſtable, Rubens rapporte que cela proviendroit de ce que le temple de l'Empereur, pour qui les peuples avoient eſté faits trois fois Néocores, n'auroit pas eſté achevé de ſon vivant, & que ſa protection & ſa faveur eſtant ceſſée, ils avoient laiſſé le titre

qui

qui les devoit faires Néocores. Cet auteur rapporte plusieurs temples qui n'ont pas esté achevez.

Pour montrer combien on est sujet à se tromper, M. Buonarotti, demande pourquoy les Périnthiens se disent B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ dans Caracalle, qui paroît fort jeune, & puis dans une médaille de cet Empereur, qui le représente dans un âge plus avancé, ils sont seulement appellez ΝΕΩΚΟΡΟΙ. S'il avoit bien connu le visage d'Elagabale, qui est représenté sur la médaille où ils sont B. ΝΕΟΚΟΡΟΙ, si ne l'auroit pas pris pour Caracalle, sur la médaille duquel ils ne sont nommez que ΝΕΩΚΟΡΟΙ, parce que ceux de Périnthe furent faits Néocores sous Sévere, dont ils avoient pris le parti contre Pescennius, & le demeurérent sous Caracalle. Mais Elagabale qui vouloit paroître estre fils de ce dernier, & par conséquent petit-fils de Sevére, fit la grace aux Périnthiens de les faire Néocores pour la seconde fois. C'est ce que j'ai fait voir dans les *Numismata Græca*, imprimez en 1700, où j'ai rapporté une médaille du cabinet de M. Foucault, dans laquelle on lit, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec ces deux lettres en bas, Γ. Β. c'est-à-dire, *γνώμῃ βουλῆς*, *Senatusconsulto*, pour montrer que les Périnthiens en avoient eu la confirmation par un décret du Sénat.

Enfin, on demande pourquoy les mesmes Ephésiens, qui sous Elagabale se disent quatre fois Néocores, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΑΠΑCΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne se nomment que trois fois Néocores sous Maximin, Gordien, Philippe & quelques autres, ΕΦΕC ΩΝ ΤΡΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. C'est que lorsqu'ils se disent seulement trois fois Neocores, ils l'entendent seulement ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ, & quand ils se nomment quatre fois Néocores, ils y comprennent le Néocorat de Diane, comme fait voir ce beau médaillon de Caracalle & de Géta, où on lit ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗC ΑΡΤΕΜΙΔΟC, en distinguant ainsi les Néocorats des Empereurs d'avec celuy de Diane. Les Ephésiens ont esté les seuls qui ayent eu l'un & l'autre Néocorat; & tantost vous les voyez mettre sous Valérien, ΕΦΕCΙΩΝ Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ,

& tantoſt Δ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, non qu'ils ayent eſté faits quatre fois Néocores par cet Auguſte, mais ſe diſant tantoſt Néocores des Empereurs, & tantoſt ſe nommant Néocores des Empereus & de Diane. Il reſte a dire que non ſeulement les peuples, mais les villes ont pris le titre de Néocores; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver par les médailles de Fauſtine, où Amaſie s'appelle Néocore, ΑΔΡΙΑΝΗ ΑΜΑCΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, par celles d'Ancyre dans Caracalle, ΑΝΚΥΡΑC ΝΕΩΚΟΡΟΥ, de Céſarée dans Septime Sévére, ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC ΚΑΙCΑΡΕΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, de Sidé en Pamphylie dans Elagabale, CΙΔΗ ΝΩΚΟΡΟC, & enfin de Tarſe dans toutes les médailles où elle ſe dit Néocore.

DISSERTATION
SUR LA MEDAILLE
DE LA REINE ZÉNOBIE,
trouvée dans les ruines de la ville de Palmyre.

Par M. VAILLANT le Pere.

CETTE médaille eſt de bronze & de petit moule ; mais quoyque le métal n'en ſoit pas conſidérable, non plus que la grnadeur, la rareté en récompenſe bien le prix & le mérite. CEΠTμία ZHNOBIA CEBάςη. Sa coëffure eſt à la Romaine comme celles du temps de Salonine femme de l'empereur Gallien ; & quoique cette princeſſe ſoit eſtrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadême. Elle prend le titre d'Auguſte qui avoit eſté accordé à ſon mari.

M. Séguin eſt le premier qui nous a donné le portrait de cette illuſtre conquérante, qu'il a mis dans ſes médailles choiſies au nombre des plus rares, avec le type de l'Eſpérance au revers. Patin dans ſon livre du moyen bronze, y a adjoûté un ſecond type de l'image de l'Abondance. Triſtant avant eux avoit écrit

une partie de ſa vie, quoyqu'il n'eût donné aucun monument de cette héroïne.

Nous n'avions vû juſqu'à préſent que ſes médailles battuës dans l'Egypte, comme on le connoît aiſément par leur forme, pour peu qu'on ſoit exercé dans ce genre. Que cela n'étonne pourtant pas les antiquaires, de voir des monnoyes de ce royaume frappée en l'honneur d'une reine de Palmyre. L'hiſtoire leur doit apprendre que Zaba, l'un de ces plus grands capitaines, luy avoit ſoumis cette fameuſe province des Romains. Et comme Zénobie ſe vantoit de deſcendre des Cléopatres & des Ptolémées, ces peuples eſtoient bien aiſes de revoir une princeſſe ſortie du ſang de leurs anciens rois. C'eſt pourquoy ils en voulurent conſerver la mémoire.

La médaille que je préſente aujourd'huy, a eſté battuë dans Palmyre, qui fut autrefois la capitale des eſtats de cette Reine. Cette monnoye eſt d'autant plus rare, qu'on n'en a jamais vû de frappée au nom des Palmyréniens. Elle a eſté trouvée dans les ruines de Palmyre, par des Anglois qui me l'on communiquée, & qui ont fait deſſiner tous les monuments antiques de cette ville abandonée.

Zénobie eſtoit la ſeconde femme du grand Odénath, prince des Palmyréniens; elle ne rendit pas ſon nom moins recommendable. Il avoit vengé ſur les Perſes la priſe de l'empereur Valérien. il avoit pris a pluſpart des lieutenans de Sapor, & chaſſé de la Méſopotamie ce roy victorieux. Ces beaux exploits engagérent Gallien a luy conférer la qualité d'Auguſte dans les provinces Romaines en deçà & en delà de l'Euphrate; mais ſes victoires furent bornées par ſa mort. Le perfide Méonius ſon parent l'aſſaſſina dans un feſtin.

Après ce meutre, Zénobie, en qualité de tutrice de ſes enfants, prit le gouvernement des eſtats conquis par Odénath. Elle porta comme ſon mari le titre d'Auguſte. Elle ſe mit à la teſte des troupes, força les Perſes d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Aſie. Elle ne put ſouffrir que les Romains y tinſſent aucune place que ſous ſa protection; & les barbares ayant fait irruption de tout coſtez dans leurs provinces, elle

eſtendit ſes conqueſtes depuis les bords du Tigre juſqu'à ceux de l'Helleſpont, & prit le ſuperbe nom de Reine d'Orient, après que Zaba, l'un de ſes plus grands capitaines, eût achevé de luy aſſujettir l'Egypte.

Cette princeſſe, dont la valeur, ſoûtenuë d'une prudence extraordinaire, avoit ſubjugué tant de provinces de l'Aſie, fut enfin obligée de céder aux armes Romaines. Aurélien qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chaſſé tous les barbares hors de l'empire Romain, eut honte qu'une femme uſurpât ſur luy tant de pays. Il ſe prépara a humilier cette reine ambitieuſe. Il n'ignoroit pas ſa réputation, ſa valeur, ni ſes exploits. Il ſçavoit qu'elle eſtoit aimée de ſes ſoldats, reſpectée de ſes voiſins, & redoutée de ſes ennemis, & qu'elle égaloit le grand Odénath en mérite & en courage.

Il marcha donc contre elle avec toutes les forces de l'Empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emeſe, mais il luy en couſta ſes meilleurs troupes. Tout victorieux qu'il eſtoit, il redoutoit encore ſa valeur. Cette illuſtre reine avoit trop de cœur pour recevoir les conditions de paix qu'Aurélien luy propoſoit. Elle aima mieux tenter le hazard d'une ſeconde bataille; & peut-eſtre l'eût-elle gagnée, ſi l'Empereur n'eût détourné à force d'argent le ſecours qu'elle attendoit des Perſes & des Arméniens.

Elle fut enfin priſe au bord de l'Euphrate. Aurélien luy reprochala témérité de ſes entrepriſes contre les Romains. Elle s'excuſa ſur ce que Gallien, Auréolus & les autres princes ne méritoient pas d'eſtre Empereurs; mais elle avoua qu'Aurélien ſeul eſtoit digne de l'être, puiſqu'il l'avoit vaincuë. Les troupes demandérent ſa mort. Aurélien aima mieux la réſerver pour ſervir d'ornement à ſon triomphe. Elle fut menée à Rome chargée de chaînes d'or, & paſſa le reſte de ſa vie en perſonne privée dans une maiſon dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Ce qui embarraſſe le plus les antiquaires, c'eſt de ſavoir pourquoy Zénobie dans ſes médailles s'appelle *Leptimia*, qui eſt le nom d'une famille Romaine, qu'elle met avant le nom Grec ZHENOBIA. Il y a toute apparence, comme l'a obſervé M. Séguin, qu'elle deſcend de *L. Septimius* beau-frere de

Gabinius, gouverneur de Syrie, que Gabinius laiſſa auprès de Ptolémée Auletes avec quelques cohortes Romaines à Alexandrie, quand il ramena ce prince dans ſon royaume.

Pompée ayant eſté défait à Pharſale, crut qu'il pourroit ſe réfugier en Egypte chez Ptolémée le jeune, dont le pere avoit eſté de ſes amis particuliers, & avoit logé chez luy quand il s'eſtoit retiré à Rome; mais le conſeil de ce roy, auquel furent appellez Septimius & Salvius Centurion Romain, réſolut de faire tuer Pompée pour plaire à Céſar qui venoit de le vaincre.

Céſar qui arriva quelques jours après à Alexandrie, y ayant appris la mort de Pompée, eut horreur de cette perfidie, & Septimius qui avoit porté le premier coup à Pompée, n'oſa jamais retourner à Rome. Il ſe tint caché dans quelque province voiſine, où il eſtablit ſa famille, de laquelle Zénobie a pû deſcendre; & ſi elle a gardé le nom de Septimia, ç'a eſté pour marquer ſon origine & ſon ancienneté.

L'autre nom de Zénobia, que cette Reine portoit avec celuy de Septimia, eſtoit aſſez commun en Aſie parmi ceux qui parloient la langue Grecque, puiſque Tacite rapporte qu'un autre reine du temps de l'empereur Claude avoit auſſi le meſme nom de Zénobie. Celle-ci eſtoit femme de Rhadamiſte, prince des Iberiens, qui s'empara du royaume d'Arménie ſur ſon oncle Mithridate, après l'avoir fait mourir cruellement. Ce nom de Zénobie n'eſtoit apparemment que pour diſtinguer quelque branche de cette famille *Septimia* qui s'eſtoit trop aggrandie.

On lit au revers de la médaille de cette reine ces mots, L. Z. ΠΑΛ. c'eſt-à-dire, *anno ſeptimo Palmyrenorum.* On y voit pour type un palmier chargé de fruits.

Les lettres L. Z. ſignifient que la médaille de Zénobie a eſté frappée la ſeptiéme année de ſon regne. Celles qu'on avoit vûes auparavant ne portoient que L. E. c'eſt-à-dire l'an cinquiéme. Celle-ci découvre le commencement de ſon époque. On ſçait que Valérien fut fait priſonnier par Sapor l'an de Rome 1012. qu'Odénath après la priſe des villes de Carrhes & de Niſibe en 1018. vainquit les Perſes, dont Gallien triompha à Rome, & que cet empereur donna en 1019. le titre d'Auguſte à

Odénath, qui fut tué la meſme année. La médaille de Zénobie nous apprend que cette princeſſe regna immédiatement après luy, puiſque ſept ans après elle fut priſe par Aurélien ; l'an de Rome 1026. Voilà donc la durée du regne de Zénobie qui ſe trouve heureuſement fixée par ce monument. Le mot initial ΠΑΛ. ponr ΠΑΛΜΥΡΗΝΩΝ, nous apprend que la médaille a eſté frappée à Palmyre, qui n'eſtoit, au rapport de Stephanus, qu'un chaſteau de Syrie. Les autres géographes en font une ville célebre fort ancienne. Dans le chap. VIII. des Paralipoménes il eſt dit que Salomon la fit baſtir & l'appella *Thadmor*, que ſaint Jérôme a depuis traduit *Palmyra*. Joſéphe avoit dit avant luy, que les Syriens nommérent cette ville *Thahamora*, & les Grecs *Palmyra*.

Pline fait une belle deſcription de cette ville. Il parle de l'avantage de ſa ſituation & de la richeſſe de ſes campagnes, qui eſtoient arroſées de quantité de ruiſſeaux agréables. Il rapporte que ſon territoire eſtoit plein d'un ſable gras qui y cauſoit l'abondance. Il dit qu'elle eſtoit baſtie ſur les confins de deux grands empires, des Romains & des Parthes, dont ſouvent elle troubloit la paix : par l'envie que chacun de ces peuples avoit de la poſſéder. *Lib. 5. c. 5.*

Le palmier dans le revers de cette médaille n'y eſt mis que comme un ſymbole du pays.

Enfin cette médaille eſt ſinguliére par beaucoup d'endroits. Elle nous offre un portrait de cette reine, mieux deſſiné qu'on ne l'a vû dans les monnoyes d'Egypte. Elle nous apprend la juſte durée de ſon regne. Elle nous fait voir un monument de la ville de Palmyre qui ne s'eſtoit pas trouvé ju'qu'à préſent. Enfin elle nous expoſe un type que les antiquaires n'avoient pas encore découvert.

ECLAIRCISSEMENT

Sur le nom de SEPTIMIA, *qui eſt joint à celuy de* ZENOBIA, *ſur les Médailles de cette Princeſſe.*

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

DANS la diſſertation que M. Vaillant a lûë ſur la médaille de *Zenobia*, femme d'Odénath, Roy des Palmyréniens, qui défendit la Syrie contre les Perſes durant la captivité de Valérien, & qui prit enfin le titre d'Empereur, il reſta deux difficultez à eclaircir.

La premiére fut le pronom de *Septimia* qui ſe trouve dans les médailles de Zénobie, non ſeulement dans celle qu'expliqua M. Vaillant, mais dans la pluſpart des autres Grecques & Latines, entr'autres les deux qui ont eſté publiées par M. Séguin. La penſée de ce ſçavant antiquaire approuvée par M. Vaillant, fut que ce nom de Septimia pouvoit marquer qu'elle tiroit ſon origine de quelque maiſon Romaine. M. Séguin adjoûte, *Fuit certé Septimius quidam inter præcipuos ultimi Ptolemæi aulicos, qui Pompeium magnum occiderunt. Is ſi affinitate junctus Ptolmæo fuit, & Ægypto à Romanis ſubactâ in yriâ nomen familiamque propagavit, quid ni Septimia Zenobia ex eâ gente, ac proinde à tolmæis orta credatur. Quin & Septimius Severus imperator, aliquando ei provenciæ præfuit, ut patet ex ejus adlocutione ad exercitus Ilyricos apud Herodianum, ab eoque potuiſſet originem duxiſſe gens iſta Septimia: ſed in re tanti momenti, & obſcurâ vetuſtioris ævi caligine ſub levi conjecturâ, abſque ſolidiori fundamento decernere nimis temerarium.* C'eſt le jugement que ce grand homme fit luy-meſme de ſa conjecture, laquelle en effet eſt trop foible pour s'y arrêter, car elle ſe réduit à ceci. Zénobie ſe vantoit de tirer ſon origine des Ptolémées & des Cléopatres; il y avoit un homme dans la cour du dernier Ptolémée, appellé Septimius : Zénobie s'appelloit Septimia, donc elle eſtoit parente

parente des Ptolémées. Il jugea bien qu'il falloit chercher quelqu'autre origine à ce nom de famille.

On reconnoît d'abord que c'eſt un nom purement Romain, mais on croit qu'il y auroit beaucoup de difficulté à prouver que tous ceux qui, dans les provinces ſoumiſes à l'Empire, avoient des noms Romains, fuſſent pour cela conſidérez comme deſcendants de familles Romaines. Perſonne n'ignore que les noms de famille, qu'on appelloit *Nomina Gentilitia*, ſe communiquoient en pluſieurs maniéres à ceux qui n'en venoient point. On ne parle pas des changements de noms qui ſe faiſoient par adoption: cela n'avoit rien de commun. Mais dans les temps de la République, les eſclaves eſtant mis en liberté, prenoient le nom de la famille de leur maiſtre; & devenant affranchis, ils le gardoient avec leur nom propre, & ils le tranſmettoient à leur poſtérité. Or il eſt très-certain que parmi ces affranchis il y en eut un grand nombre qui devinrent très-puiſſants, par la protection de leurs patrons, & qui s'eſtablirent dans les Provinces éloignées où ils devinrent fort riches, tant par le negoce, que par la régie qu'ils avoient des fermes publiques du peuple Romain, qui eſtoient ordinairement gouvernées par des Chevaliers Romains: & il paroît par un grand nombre d'exemples, qu'ils les régiſſoient ordinairement par leurs affranchis.

On ne peut pas douter que pluſieurs ne s'établiſſent ainſi dans toute l'eſtenduë de l'Empire, & en Syrie comme aillieurs. On ſçait auſſi l'affectation avec laquelle les peuples, que les Romains conſidérérent comme barbares, tâchoient de prendre des noms qui leur fiſſent honneur ainſi que ceux-là. Un affranchi & ſes deſcendants n'étoient pas moins citoyens Romains que leurs anciens maiſtres, & ſi d'abord ils conſervoient leur nom propre qu'ils avoient porté dans la ſervitude, ils le quittoient bien-toſt, & leurs enfants ne gardoient que le premier. On peut donc dire avec plus de vrayſemblance que quelque *Septimius*, ou quelques affranchis de la famille qui portoit ce nom, s'eſtant eſtablis à Palmyre, & y ayant eu poſtérité, avoient rendu ce nom aſſez commun dans le pays, & qu'ainſi il ne faut pas

chercher d'autre raiſon pourquoy Zénobie l'a porté, & qu'on le trouve dans les médailles.

La preuve que ce nom eſtoit commun à Palmyre, ſe tire des inſcriptions que les Anglois ont trouvées dans les ruines de Palmyre où ils firent un voyage en 1691.

Dans la 10.e de celles que feu M. Bernard, Profeſſeur d'Aſtronomie à Oxford, a fait imprimer, ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΤΟΝ ΚΡΑΤΙΣΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ, &c. *Septimium excellentiſſimum procuratorem Aug. Ducenarium*, &c.

Dans la 12.e ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕΩΝΟC ΕΚΤΙCΕΝ ΕΞ ΙΔΙΩΝ CΕΠΤΙΜΙΟC ΟΔΑΙΝΑΘΟC Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟC CΥΝΚΛΗΤΙΚΟC Ο ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, *Monumentum hoc ſepulcrale de pecuniâ ſuâ condidit Septimius Odœnathus clariſſimus Senator filius Airani, filii Waballathi*, &c.

Dans la 14.e ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΑΘΟΥ, *Septimium Airanem filium Odœnathi*, &c.

Dans la 19.e CΕΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΡΩΔΗΝ *Septimium Worodem* ou *Orodem*, qui eſt la même choſe; & il en eſt encore fait mention dans l'inſcription 20.e

Voilà donc des preuves inconteſtables qu'il y avoit eu beaucoup de Septimius à Palmyre, & on ne peut pas douter que ce ne fuſt des Syriens ou Palmyréniens qui ſe faiſoient honneur de ces noms Romains: car excepté le premier qui pouvoit eſtre, & qui apparemment eſtoit vray Romain, puiſqu'il eſtoit *Procurator Auguſti*, les autres ayant des noms Syriens joints au nom Romain, ne pouvoient eſtre que des gens du pays. Ainſi dans la 12. inſcription *Septimius Odœnathus*, dans la 14. *Septimius Airanes*, dans la 19. & 20. *Septimius Orodes*, eſtoient aſſûrément des Syriens, comme *Septimia Zenobia*. Car quoyque depuis la ruine de la République il y ait eu une confuſion prodigieuſe dans les noms, de ſorte que tout ce qui s'obſervoit auparavant fut entiérement changé, cependant les eſclaves & les affranchis avoient tellement avili les noms Grecs, que c'étoit

une marque d'origine ſervile, que de les joindre avec des noms Romains. c'eſt ce qu'on peut remarquer dans un nombre infini d'inſcriptions ſépulcrales.

On doit remarquer pareillement que le prénom de *Septimius* eſt dans ces inſcriptions, joint à celuy d'*Odænathus*, que portoit le mari de Zénobie, avec celuy d'*Orodes* ou *Herodes*; & que celui qui eſt appellé *Septimius Odænathus* eſtoit petit-fils de *Waballathus*, qui eſtoit le nom d'un des fils de cette princeſſe, comme *Orodes*, ou *Herodes* du fils d'Onénath, né d'une premiere femme, & qui fut tué avec luy. Il ne faut donc point aller chercher le nom de *Septimia* que prend Zénobie, dans une origine auſſi éloignée que celle que M. Séguin a propoſée comme une ſimple conjecture, puiſque l'uſage fréquent qu'on en trouve dans ces inſcriptions, fait voir qu'il eſtoit aſſez commun dans le pays. On reconnoiſt auſſi par ces mêmes inſcriptions qu'il eſtoit ordinaire dans des familles illuſtres, & porté par des perſonnes qui avoient des emplois conſidérables dans le pays; mais c'eſt tout ce qu'on en peut dire. Ce ſeroit ſans aucun fondement qu'on voudroit tirer d'une preuve ſi peu ſolide, que tous ceux qui ont porté des noms Romains fuſſent d'une famille Romaine. Car ſuivant l'analogie des noms, celuy de famille comme *Septimius*, ne pouvoit pas ſervir de prénom, comme néantmoins il eſt employé dans les exemples rapportez ci-deſſus. Ce *Septimius Odænathus* nommé dane la 12. inſcription, eſt appellé fils d'*Airanus* qui eſtoit fils de *Waballathus*. On ne trouve point de prénoms à ceux-là : il eſt vray qu'ils peuvent avoir eſté obmis pour ne pas allonger l'inſcription; mais il eſt tout auſſi vrayſemblable que ces deux hommes ne portoient pas ce même nom. Dans les médailles d'Odénath, on ne trouve point d'autre nom, ni dans celle de ſon premier fils Orodes ou Herodes appellé Herodianus dans quelques médailles qui reſtent de luy, ni dans celles de Waballathus, ni dans celles d'Herennianus & Timolaüs, ni de Meonius qui tua Odénath, & qui eſtoit de même famille. On peut croire néantmoins que ſi ces princes avoient cru pouvoir tirer leur origine de maiſons Romaines, ils n'auroient pas manqué de ſe faire honneur de ces

noms Romains dans le temps qu'ils prenoient la qualité d'Empereurs & de Céſars.

Il reſte à examiner pourquoi Zénobie avoit deux noms. On ne doit pas s'en étonner, puiſque rien n'eſtoit plus ordinaire aux Syriens & à pluſieurs autres barbares d'en avoir pluſieurs. Ils en avoient ſouvent de Romains, par les raiſons alléguées ci-devant, à cauſe qu'ils deſcendoient de quelque Romain affranchi qui s'eſtoit eſtabli dans le pays, ou en l'honneur de quelque magiſtrat qui avoit eſté leur patron. Car il eſt encore à remarquer que tous les étrangers qui obtenoient le privilége de citoyen Romain, prenoient le nom de la famille de celui qui le leur faiſoient obtenir, de meſme que les affranchis celuy de la famille de leur maiſtre. Or comme ce privilége qui, avant la deſtruction de la République, eſtoit fort rare, devint enſuite très commun, ſur-tout depuis la conſtitution d'Antonin Pie, on peut croire avec fondement que ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, conſervoient un nom de famille Romaine.

Mais il eſt auſſi très-certain que ces Syriens avoient ſouvent pluſieurs noms. Dans la premiére des inſcriptions de Palmyre il eſt parlé d'un *Mokimus* qui s'appelloit auſſi *Akiakiſes*. Dans la 7. d'un *Malas* appellé auſſi *Agrippa*. Dans la 11. d'un *Julius Aurelius Zenobius Zabdila*. Celui-ci avoit donc deux noms Romains de familles très-différentes. *Julia* & *Aurelia* : un Grec qui eſt *Zenobius*, & un Syrien qui eſt *Zabdila*. Dans la 13 il eſt parlé d'un autre appellé *Julius Aurelius Zebidas* : en voila deux Romains avec un Syrien. Dans la 16. *Publius Worodas* : c'eſt un prénom Romain avec un nom Syrien ; par cette affectation dont Horace ſe mocque : *Quinte, puta, aut Publi ; gaudent prænomine molles Auriculæ.* Dans la 19. on en trouve une d'une eſpéce différente, *Julius Aurelius Salmes f. Caſſiani f. Melenæ eques Rom.* Il y a Ῥωμαίων. Voici l'exemple d'un Chevalier Romain, qu'on peut néantmoins ſuppoſer ne venir non plus des familles *Julia* & *Aurelia* que *Caſſianus* & *Melenæus*, qui peuvent eſtre des noms Romains. Mais il ſeroit ridicule de vouloir ſur ces noms ſeuls eſtablir l'origine de

ce Provincial : car à laquelle le pourroit-on rapporter de ces trois, *Julia*, *Aurelia* ou *Cassia* ? En un mot, chacun sçait qu'au de-là du temps de la République la confusion dans les noms de famille devint telle, qu'on n'y trouve plus rien de certain.

Que si Zénobie se vantoit dans sa lettre à Aurélien qu'elle descendoit des derniers Rois d'Egypte, ce qui peut avoir esté dit par ostentation plustost que selon la vérité, cela éloigne encore la conjecture de son origine Romaine.

La 2. observation qui fut faite sur la médaille qu'expliquoit M. Vaillant, regardoit le nombre des années marqué dans la mesme médaille, que chacun entendit comme devant estre rapporté au regne de Zénobie. Il y eut néant moins une personne de la compagnie qui proposa une autre conjecture. Ce fut que ces années avoient rapport à une nouvelle époque des Palmyréniens, qui auroit son commencement depuis qu'Odénath prit la pourpre avec les titres d'Empereur, César & Auguste. Cette opinion fut rejettée d'une commune voix & on demanda des preuves à celui qui l'avoit proposée, mais il n'en allégua aucune. On luy dit au contraire qu'on avoit des preuves démonstratives que les Palmyréniens n'avoient point d'époque particuliére, & qu'ils suivoient celle des Séleucides. On allégua sur ce sujet les mesmes inscriptions trouvées à Palmyre par les Anglois, dont la premiére est datée de l'année 314 la 2. de 414. la 3. de 445. la 5. de 450. la 8. de 474. la 9. de 490. la 11. de 554. la 13. de 558. la 14. de 563. la 16. de 570. la 19. de 577. la 23. qui estoit déja imprimée ailleurs, de 547. Les mois qui y sont marquez sont Loul, Xanthicus, Hyperberethæus, Dystrus, Apellæus, Pontius.

Le Cardinal Noris qui a examiné une de ces inscriptions dans son livre *de Epochis Syro-Macedonum* pag. 104. prouve clairement que les Palmyréniens n'avoient pas d'autre époque que celle des Séleucides, & les noms de ces mois Macédoniens en sont encore une preuve.

Palmyre a esté restablie par Hadrien, & appellée de son nom, comme il paroît par quelques-unes de ces inscriptions. Elle

fut auſſi faite Colonie Romaine, comme on prouve par un paſſage d'Ulpien dans le Digeſte 5. l. 1. 5. C'eſtoit là deux époques les plus conſidérables que les Palmyréniens pouvoient prendre ; cependant il n'y a aucune des dates marquées dans ces inſcriptions qui puiſſe s'y accommoder. Encore moins l'époque imaginée de l'Empire d'Odénath qui fut trop court, & que Zénobie ne reſpectoit pas aſſez, pour rendre ſa mémoire illuſtre, plutoſt que la ſienne propre, puiſqu'il y a des hiſtoriens qui diſent qu'elle eut part à ſa mort, d'autant plus qu'on voit qu'elle prit d'abord le titre d'Auguſte.

DISSERTATION,

SUR

LES MEDAILLES DE VABALATHUS

Par M. VAILLANT le Pere.

LEs antiquaires du ſiécle paſſé ont eſté plus heureux que ceux d'aujourd'huy, s'il eſt vray qu'ils ayent poſſedé les médailles de la pluſpart des princes de Palmyre, comme leurs livres les ont publiées. Celles d'Odénath & de ſes enfants ſe ſont perduës, il n'en eſt reſté que de Zénobie & de Vabalatus. la premiére eſt d'une rareté aſſez grande, quoyque l'hiſtoire ait fort parlé d'elle ; & les monnoyes de Vabalatus ſont fort communes, bien que ce prince ſoit moins connu parmi les écrivains.

Quelques objections que l'on me fit ſur une diſſertation de Zénobie touchant la ſeptiéme année de ſon regne que marquoit une de ſes médailles, pour ſçavoir ſi cette époque n'avoit pas pluſtoſt pris ſon origine du jour qu'Odénath ſon mari avoit reçû de Gallien le titre d'Auguſte, dont les Palmyréniens vouloient conſerver la mémoire dans leurs monnoyes, m'engagérent à en faire une ſur Vabalathus ; pour prouver par les ſiennes la propoſition que j'avois avancée, que cette ſeptiéme année eſtoit abſolument celle du régne de Zénobie, & que les

Palmyréniens avoient eu une autre époque plus ancienne qu'ils n'avoient jamais quittée.

M. l'Abbé Renaudot a fait depuis une ſçavante diſſertation pour appuyer la vérité de l'époque de ces peuples qu'ils prenoient du temps des Séleucides, ce qu'il a doctement prouvé par quantité d'inſcriptions qui ont eſté trouvées dans les ruines de leur ville ; & même il a fait voir qu'ils n'y comptoient pas ſeulement les années, mais qu'ils y avoient joint les noms des mois Macédoniens qui les compoſoient. S'ils eſtoit beſoin de plus grande preuve, il ne faudroit que voir le marbre que rapporte M. Spon dans ſes *Miſcellanea*, où Hélidorus Hadrianus de Palmyre date le jour du vœu qu'il avoit fait aux dieux de ſa patrie, de l'an 447. au mois *Pontius*, qui répond à noſtre Février.

Mais pour confirmer que Zénobie n'a mis ſur ſes médailles que les années dn ſon régne, il ne faut que rapporter celles de Vabalathus, qui a marqué de même les ſiennes ſur ſes médailles. Or pour faire connoſtre quel eſtoit Vabalathus, il faut dire quelque choſe de l'hiſtoire d'Odénath prince des Palmyréniens.

Odénath eſtoit un des premiers ſeigneurs de la ville & colonie de Palmyre, dont il avoit eſté Décurion, homme de cœur & d'expérience, qui ſe mit à la teſte des troupes après que Sapor eut fait priſonnier Valérien. Il entra dans les provinces que ce roy de Perſe venoit d'uſurper ſur les Romains, & les Palmyréniens luy donnérent le titre de Roy pour cette grande action. Mais quand il eut vaincu ces barbares & ravagé Ctéſiphon, Gallien & le Sénat luy donnérent le titre d'Auguſte. Il avoit eſté marié deux fois. Il eut de ſa premiére femme, dont on ne ſçait point le nom, un fils appellé Hérode, & de Zénobie ſa ſeconde deux garçons, Timolaüs & Herennianus. Son aiſné le ſuivit à la guerre, & eut part à ſa gloire & à ſes honneurs, à ce que raconte Trebellius Pollio dans la vie des 30. Tyrans au chap. 14. *Aſſumpto*, dit-il, *regali nomine cum uxore Zenobiâ & filio majore, cui erat nomen Herodes, minoribus Herenniano & Timolao.* Cet auteur ne met pas Vabalathus au nombre des enfants d'Odénath. Le même auteur dans la vie de Gallien,

confirme qu'Hérode n'eſtoit pas fils de Zénobie, *Herodes*, dit-il, *non Zenobiâ matre, ſed priore uxore genitus.* Et pour faire voir qu'Hérode partagea avec ſon pere la puiſſance ſouveraine, il adjoûte, *cum patre imperium accepit*, ce qu'il répete en un autre endroit, *ipſe cum patre poſt reditum de Perſide Imperator appellatus eſt.*

Ce titre couſta cher à Hérode. L'ambitieuſe Zénobie ne pouvoit ſouffrir que ſon beau fils fuſt deſtiné à gouverner au préjudice de ſes enfants, *erat*, dit Pollio, *contrà illum novercali animo, quare eum commendabiliorem patri fecerat* C'eſt ce qui fit qu'ayant ſçû le deſſein que Méonius avoit de ſe venger d'un affront qu'il croyoit avoir reçû d'Odénath, elle l'approuva pluſtoſt que de le détourner, pourvû qu'il ſe défiſt du pere & du fils; ce qu'il exécuta dans un feſtin, comme rapporte cet auteur. *Compoſito igitur magnâ ex parte Orientis ſtatu, à conſobrino ſuo..., interemptus eſt cum filio ſuo Herode.*

Il s'eſt élevé depuis ce temps une grande queſtion entre les antiquaires, à raiſon des médailles de Vabalathus, pour ſçavoir ſi ce prince eſt fils de cet Hérode, ou bien de Zénobie. Pollio, qui parle des enfants de cette princeſſe, ne le met aucunement de ce nombre; & les médailles font voir qu'il ne l'eſtoit pas, mais qu'au contraire, il eſtoit contr'elle dans le parti d'Aurélien. Ceux qui le prétendent fils de Zénobie, alléguent ce paſſage de Vopiſcus dans la vie d'Aurélien: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Balbathi filii nomine Zenobiam, non Timolai & Herenniani tenuiſſe quod tenuit.*

Triſtan a fait voir dans ſon troiſiéme livre, que ce paſſage eſt tronqué; & ſi l'on examine les premiers mots, on verra qu'ils ſont hors d'œuvre, puiſqu'ils n'ont aucune liaiſon avec ce qui eſt au-deſſus & au-deſſous; & comme celui de *Balbathi* pour *Vabalathi* marque que ce mot eſt corrompu, parce que le commencement en eſt oublié, on voit enſuite par le ſens qui y reſte qu'il y en a encore un autre d'oublié, qui eſtant adjoûté, fait toute la déciſion de la diſpute. Voici comme cet auteur le rapporte entiérement: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam, non... tenuiſſe quod tenuit,*

car

car autrement il faudroit que Vabalathus eût eſté le premier des enfants de Zénobie. Mais Pollio n'en fait aucune mention, & cela répugne à ce que cet auteur rapporte de ſa jalouſie.

Cependant M. Spanheim ſe récrie fort contre Triſtan ſur la correction du paſſage, & dit qu'il abuſe de ſa critique, lorſqu'il fait de ſon caprice Valabathus fils d'Hérode, & petit-fils d'Odénath. *Illud verò magis ambiguum eſt, cur Triſtano placuerit eumdem Vabalathum Herodiani filium & Odenathi nepotem ex ingenio ſtatuere, quem Zenobiæ tribuit Vopiſcus* : mais ce ſçavant homme n'a pas aſſez examiné ce paſſage, dont le P. Hardouin a fort approuvé la correction dans ſes *Nummi Antiqui illuſtrati*, page 174. puiſqu'il fait Vabalathus fils d'Hérode & petit fils d'Odénath : *Quod quidem ſtemma ſic concinnari oportere, vidit ante nos Triſtanus.*

Les amis d'Odénath & d'Hérode, après l'aſſaſſinat commis par Méonius, craignant que ce perfide pouſſé par Zénobie, n'en voulût à Vabalathus, enlevérent ce jeune prince en E'gypte, où ils le mirent ſous la protection des Romains. Cependant le meurtrier uſurpa l'autorité ſouveraine, & Zénobie feignant de vouloir conſerver les droits de Vabalathus, ſollicita les Palmyréniens à ſe défaire de Méonius, ce qui auroit pû faire dire à Vopiſcus : *Arbitror Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam tenuiſſe quod tenuit.*

Si Zénobie, après la mort de Méonius, prit le gouvernement de Vabalathus, ce n'eſtoit que pour engager ce jeune prince à revenir à Palmyre. Mais ſes amis, qui connoiſſoient l'humeur impérieuſe de cette reine, luy perſuadérent d'avoir recours aux Romains. Quand Zénobie vit que Vabalathus, au lieu de retourner à Palmyre, eſtoit allé à Rome, elle leva le maſque, & commença à prendre le gouvernement au nom de ſes enfants, ainſi que rapporte Pollio dans la vie d'Hérennianus, en parlant de luy & de ſon frere Timolaüs : *Quorum*, dit-il, *nomine Zenobia uſurpato ſibi imperio, diutiùs quàm feminam decuit, rempublicam obtinuit.*

Il y a bien de l'apparence que Vabalathus s'eſtoit plaint au Sénat, de l'uſurpation que Zénobie avoit faite de ſes eſtats, &

qu'elle commençoit à étendre ſes conquêtes, puiſque Gallien, en 1020. donna ordre à Hérodianus de marcher contr'elle. Ce général fut défait, ce qui donna lieu à cette reine d'entrer plus avant dans les provinces Romaines.

Gallien eſtant mort le 26. Mars 1021. Claude, qui luy ſuccéda, ne fut pas en état de venger ce affront. Les guerres des Goths l'occupérent entiérement. Mais Claude eſtant mort à la fin d'Octobre de 1023. Quintillius ſon frere fut nommé Empereur par le Sénat, & les ſoldats élûrent Aurélien au commencement de Décembre. Quintillus ayant appris cette nouvelle, ſe fit ouvrir les veines, pour mourir honorablement.

Vabalathus n'eut pas pluſtoſt ſçû qu'Aurélien, qui eſtoit un grand guerrier, eſtoit reconnu de tous les Romains pour Empereur, qu'il le ſollicita puiſſamment de marcher contre Zénobie. Aurélien luy ayant aſſûré ſa protection. Vabalathus le vint attendre en Egypte, où, avec ſa permiſſion, il fit battre des médailles, ſur leſquelles eſtoit d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, avec ces mots, AYT. K. Λ. Δ. AYPHAIANOC CEB. & dans le champ, L. A. *anno primo :* & de l'autre on voyoit la tête de Vabalathus ornée d'un diadême, avec cette légende, AYT. EPMIAC OYABAΛΛΑΘΟC AΘHNOY. & dans le champ, L. Δ. *anno quarto.* On voit par-là que la premiére année d'Aurélien, Vabalathus comptoit ſa quatriéme, & qu'ainſi il avoit commencé à marquer ſon regne du jour de la mort de ſon pere Hérode, comme Zénobie marquoit le ſien du jour de ſon uſurpation.

Aurélien, en 1024. fut obligé de marcher contre les Sarmates & les Marcomans, pour les chaſſer des provinces Romaines qu'ils ravageoient, & ainſi de ſuſpendre la guerre qu'il avoit réſolu de faire à Zénobie ; ce qui donna lieu à cette reine de croire que l'Empereur la craignoit, d'autant plus qu'il s'eſtoit répandu un bruit que les Barbares avoient battu les Romains. Elle envoya donc Zaba, l'un de ſes capitaines, pour aſſujettir l'Egypte. Ce général s'en eſtant emparé d'une partie, il y fit frapper des monnoyes au nom de Zénobie, avec cette inſcription, CEΠT. ZHNOBIA CEB. du côté de la tête ; & de

l'autre, la figure de l'Eſpérance, avec ces lettre L. E. qui marquent la cinquiéme année de ſon regne.

A cette nouvelle, Aurélien ordonna à Probus, l'un de ſes lieutenants, de marcher en E'gypte, que celuy-ci remit auſſitoſt ſous l'obéiſſance des Romains. Vopiſcus dans la vie de Probus, *Pugnavit etiam contra Palmyrenos pro Odenathi Cleopatræ partibus Ægyptum defendentes, & Oriantis pertem in Aureliani poteſtatem redegit.* Ce paſſage ne paroît pas encore entier, car il ſemble qu'on y doive lire *Odenathi Zenobiæ*, au lieu de *Odenathi Cleopatræ*, Car ſi l'on vouloit conſerver le mot de Cléopatre, il y auroit des mots oubliez, pour montrer que Zénobie deſcendoit des Cléopatres, comme Pollio a dit en deux endroits, ce qui feroit voir encore que cette reine n'a pas tiré le nom de Septimia de quelqu'affranchi Romain.

Vabalathus ne vit pas pluſtoſt les Palmyréniens chaſſez de cette province par Probus, qu'il continua d'y faire graver ſur ſes monnoyes l'image d'Aurélien d'un côté, & la ſienne de l'autre, y adjoûtant à la tête de l'Empereur L. B. *anno ſecumdo*, & de ſon côté L. E *anno quinto*, comme portoient celles de Zénobie. Perſonne ne peut diſconvenir, pour peu qu'il ſoit initié dans la connoiſſance des médailles, que la forme des deux monnoyes de Zénobie & de Vabalathus, frappées en la même année 5.e de leur regne, n'indique qu'elles ſont battues en E'gypte.

Aurélien partit de Rome en 1025. pour réduire Zénobie. Il ne fut pas pluſtoſt arrivé en Syrie, que Vabalathus y vint trouver l'Empereur, & luy amena toutes les troupes qui tenoient ſon parti contre cette ambitieuſe reine, qui s'eſtoit miſe en poſſeſſion des eſtats que les Romains avoient accordez avec le titre d'Auguſte, à ſon pere Hérode : & pour marquer ſon entier attachement à Aurélien, il continua de faire battre ſes monnoyes comme les précédentes, en marquant l'année du regne d'Aurélien, L. Γ. *anno tertio*, & de ſon côté L. ϛ. qui marquoit pour luy la ſixiéme.

Enfin ce fut en 1026. de Rome qu'Aurélien ſe rendit maître de Palmyre, & que ſes gens prirent Zénobie qui s'enfuyoit chez les Parthes. Cette reine comptoit l'année ſeptiéme de ſon

regne, comme nous avons remarqué dans ſes monnoyes, Γ. Z. ΠΑΛ. *anno 7.° Palmyrenorum*, l'an 7.e par les Palmyréniens, ce qui répond à l'an 7.e que Vabalathus comptoit dans ſes médailles, où l'on voit d'un côté la tête d'Aurélien avec L. Δ. *anno quarto*, & de l'autre, ΑΥΤ ΕΡΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ. L. Z. *anno 7.°* Ce qui prouve entiérement que cette reine & ce prince ont compté tous deux la même année de regne, elle ayant uſurpé les eſtats de Palmyre, & luy y prétendant toûjours; & l'on ne peut douter, lorſque Vabalathus met l'année de l'empire d'Aurélien, que ce ne ſoit auſſi l'année de ſon regne, comme a pareillement fait Zénobie; & il eſt clair que ces années ne peuvent eſtre priſes pour une autre époque, puiſque les rois & les reines ne marquent jamais dans leurs monnoyes que l'année de la monarchie, ou celle de leur rugne.

Il eſt temps d'expliquer les mots qui compoſent la legende des médailles de Vabalathus. Le premier eſt ΑΥΤΟΑΚΡΑΤΩΡ, c'eſt-à dire, *Imperator*, titre que Gallien & le Sénat avoient accordé à ſon aïeul Odénath & à ſon pere Hérode, & qu'Aurélien luy avoit ſans doute confirmé. Il s'appelle enſuite ΕΡΜΙΑC, nom qui eſtoit aſſez commun entre les Grecs, & que portent trois Préteurs, dans le livre que j'ai fait des villes Grecques, à la page 320. de la ſeconde édition. Je ne m'arrêterai pas à dire que quelques antiquaires ont lû ΑΡΜΕΝΙΑC pour ΕΡΜΙΑC, ce qui a fait tomber en erreur le grand Saumaiſe.

Vabalathus eſt un nom Syrien joint à un nom Grec, qui nous confirme ce qu'on voit dans pluſieurs auteurs, que les Orientaux avoient ordinairement deux noms. Je m'étonne que cela ſoit échappé à M. Spanheim, qui critique Triſtan ſur ce qu'il explique le mot d'ΑΘΗΝΟΥ pour *Athenis* ou *Athenæ filius*, comme ſi Hérode, pere de Vabalathus, n'avoit pû eſtre appellé *Athenas Herodes*, de même que ſon fils ſe nomme *Hermias Vabalathus*.

Paſſons maintenant des médailles Grecques aux Latines. Elles nous apprendront qu'Aurélien, après avoir pris Palmyre, & fait Zénobie priſonniére, rétablit Vabalathus dans les eſtats de ſes ancêtres, & qu'en reconnoiſſance il fit battre des monnoyes,

où l'on voit d'un côté la tête de l'Empereur avec une couronne à rayons, & cette légende, IMP. AVRELIANVS AVG. & de l'autre côté la sienne, avec ces mots, VABALATHVS VCR. IMPR. selon Goltzius, Strada, Tristan, Patin & plusieurs autres, qui n'ont point expliqué ces lettres. Mais le P. Hardouin y lit celles-ci, VCRIMO. où il ne change que le P en O, qu'il interprète VICE CÆSARIS RECTOR IMPERII ORIENTIS, qu'il appuye par le titre de *Restitutor Orientis*, qu'Aurélien prend dans ses revers, & que les autres pourroient expliquer par *Imperii Romani*; ce que l'on l'aisse à décider.

Si l'on demande pourquoy on ne trouve plus de médailles Grecques de Vabalathus frappées en Egypte passé la 7.e année de son régne, on peut répondre que Vabalathus, qui avoit dans cette Province Romaine quelque ville qu'Aurélien luy avoit accordée pour sa retraite, estant retourné à Palmyre, n'avoit plus d'occasion, ni même de droit d'y battre monnoye.

On peut aussi demander pourquoy Vabalathus dans ses médailles d'Egypte, prend la qualité d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, & que dans celle-ci qu'il fit frapper à Palmyre, il ne prend pas le nom d'Empereur, ni même celuy d'Auguste. Il semble que le titre de *Vice Cæsaris Rector Imperii Romani*, ne le permettoit pas, & que ce n'estoit qu'en cette qualité qu'il regnoit.

Il reste présentement à dire pourquoy Vabalathus fait battre ses médailles en langue Latine à Palmyre, & non pas en langue Grecque, comme Zénobie. Ulpien, ce grand jurisconsulte, nous apprend que cette ville avoit esté faite colonie Romaine par Caracalla, ce que confirme Goltzius par la médaille de cet Empereur, où l'on voit COL. PALMYRA. & ainsi Palmyre avoit droit de bourgeoisie Romaine, & de battre ses monnoyes en langue Latine. Or Vabalathus, qui venoit d'estre rétabli dans ses estats par un Empereur Romain, estoit bien aise d'y conserver cette langue, que les loix de cet empire y avoient introduite.

Mais pourquoy Zénobie, dans sa médaille de Palmyre, parle-t-elle Grec & non pas Latin? ce n'est pas qu'elle ne sçût cette langue: *Ipsa Latini sermonis non usquequaque ignara, sed* *Trel. Pollio.*

ut loqueretur, pudore cohibita. Elle ne vouloit pas ſe ſervir de la langue d'un peuple dont elle vouloit abbattre la puiſſance. Auſſi Aurélien luy écrivit-il en Grec, lorſqu'il voulut luy perſuader de ſe ſoumettre; & quoyque le philoſophe Longin fût auprès d'elle pour luy apprendre le Grec, comme dit Vopiſcus, *quo illa magiſtro uſa eſſe ad Græcas litteras dicitur*, elle voulut répondre en Syrien à l'Empereur, pour montrer qu'elle vouloit rétablir l'ancienne langue de ſon pays.

Il ne faut pas douter que l'on ne parlât Grec & Latin dans Palmyre, puiſque les médailles d'Odénath & de ſes enfants, que nous ont produites Urſinus & Occo, ſont en deux langues; & même Zénobie eſtant reine, elle en permettoit encore l'uſage, puiſque les monnoyes de ſes enfants, Hérennianus & Timolaüs, ſont de même, au rapport de ces antiquaires.

Quoyque nous n'ayons rien dans l'Hiſtoire qui nous apprenne ce que devint Vabalathus, ſes médailles ſemblent nous apprendre que dans la ſuite, du moins après la mort d'Aurélien, il ne ſe nomma plus *Vicaire de l'Empire Romain*; mais qu'il prit abſolument le titre d'Empereur & d'Auguſte, comme nous le voyons dans la médaille que M. Spanheim en rapporte du cabinet de la reine de Suede, avec la couronne à rayons, ſelon l'uſage qu'avoient alors les Empereurs, avec cette légende, IMP. C. VABALATVS AVG. & non plus au revers la tête de l'Empereur, mais un type de déité, AETERNITAS AVG. J'en ai poſſedé une autre avec celuy d'AEQVITAS AVG. avec une femme & des balances.

Voilà ce que j'avois à dire, pour juſtifier que Vabalathus eſtoit fils d'Hérode & petit-fils d'Odénath, & non pas fils de Zénobie; & pour montrer que les années qu'il marque ſur ſes médailles, ſont celles de ſon regne, comme ſa belle-mere comptoit les ſiennes dans ſes monnoyes.

Æ. 3.
CONSTANTINVS IVN NOB C
Æ. 3.
FL CL CONSTANTINVS IVN N C
Æ. 2.
FL VAL CONSTANTIVS NOB C
Æ. 2.
FL VAL CONSTANTINVS NOB C
Æ. 3.
FL CL HANNIBALLIANO REG
Æ. 3.
FL IVL CONSTANTIVS NOB C
Æ. 2.
DN FL CL CONSTANTIVS NOB CAES
AV. M.
FL IVL CONSTANS PIVS FELIX AVG
Æ. 3.
FL CL IVLIANVS NOB C
M
Æ. 3.
FL IVL DELMATIVS NOB C

DISCOURS

Dans lequel on prétend faire voir que les Médailles qui portent pour légende, FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent point à Conſtantin le Jeune, fils de Conſtantin le Grand.

Par M. DE VALOIS.

QUAND un des plus ſçavants antiquaires du dernier ſiécle n'auroit pas compoſé un Traité exprès, pour relever l'utilité & l'excellence des médailles antiques, l'expérience journaliére ſeroit ſeule ſuffiſante pour la faire connoître. En effet, de combien de découvertes ne ſommes-nous pas redevables à ces monuments ? Et pour ne point parler d'une infinité de points curieux d'hiſtoire ou de géographie, que nous ignorerions encore ſans leur ſecours, n'eſt ce pas aux ſeules médailles que nous devons la connoiſſance de la femme de l'Empereur Maximin, dont pas un hiſtorien n'avoit daigné faire paſſer le nom juſqu'à nous ? Telle eſt la médaille de l'Empereur Sévére-Aléxandre & de Barbia Orbiana, trouvée dans le ſiécle dernier, & qui nous apprend qu'elle eſtoit femme de ce prince ; fait que tous les hiſtoriens, comme de concert, avoient paſſé ſous ſilence. Telle eſt encore la médaille qui repréſente l'Empereur Trajan Déce & ſa femme Etruſcille en regard ; médaille ſinguliére du cabinet du Roy, qui fut publiée par M. Séguin Doyen de S.t Germain l'Auxerrois, comme une piéce très-propre à tirer de l'erreur tous les antiquaires, qui avoient cru juſqu'alors Barbia Orbiana femme de cet Empereur. Qui ne voit donc que c'eſt à ces deux monuments que nous avons l'obligation de connoître maintenant les femmes de ces deux derniers princes ? Sans le ſecours de ces médailles, Orbiana enlevée à Sévére Aléxandre ſon époux légitime, paſſeroit toûjours pour la femme de l'Empereur Trajan Déce ; & Etruſcille mere ſe trouveroit encor

M. le Baron de Spanheim.

confondue avec ſa fille Etruſcille, & comme telle, donnée pour épouſe à l'Empereur Voluſion ſon gendre. Voilà les égarements dans leſquels on eſt en danger de tomber, lorſqu'on néglige de recourir à ces guides fidéles, qui, au défaut des hiſtoriens, peuvent nous conduire ſûrement dans les routes obſcures & inconnues de l'antiquité. Au reſte, ſi l'hiſtoire du haut Empire, quoyqu'aſſez complette d'ailleurs, laiſſe néantmoins de ces vuides, qui n'auroient jamais pû eſtre remplis ſans le ſecours des médailles, quel jugement doit-on porter de l'hiſtoire du bas Empire, qui, ſoit par la négligence des auteurs, ſoit par l'ignorance des copiſtes, eſt en pluſieurs endroits ſi défigurée, qu'elle en eſt preſque méconnoiſſable ? En effet, combien y remarquons-nous de noms, combien de faits même, ou altérez ou ſuppoſez. Souvent la corruption d'un nom propre y donne naiſſance à deux ou trois princes qui ſe trouvent réduits à un ſeul, dès que l'on vient à conſulter les médailles pour s'éclaircir de la vérité. Telle eſt, par exemple, la médaille d'Ulpius Cornelius Lælianus ſucceſſeur immédiat de Poſtume dans les Gaules, qui a ſervi à nous convaincre qu'il n'y avoit jamais eu de Lollianus, non plus que de Lucius Ælianus ; mais que ces trois prétendus princes eſtoient le ſeul & même tyran, multiplié de la ſorte par l'allongement ou par la mutilation de ſon nom diverſement corrompu par les auteurs. Quelquefois auſſi un même nom porté par deux différents princes, les a fait confondre enſemble. Nous en avons plus d'un exemple dans l'Hiſtoire, qui par cette mépriſe réunit en un même ſujet deux perſonnes très-diſtinctes entr'elles. C'eſt ainſi que FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS JUNIOR, ignoré de tous les hiſtoriens, ſeroit aujourd'huy tout-à-fait inconnu ſans ſes médailles, & ſeroit reſté confondu avec Conſtantin le Jeune, fils du Grand Conſtantin, comme il l'a effectivement eſté juſqu'ici par les plus habiles antiquaires, ſans en excepter un ſeul. Trompez par le ſurnom de Junior qu'ils liſoient ſur les médailles de ce prince, & que les auteurs ne donnent qu'au ſeul fils de Conſtantin, ils ont cru devoir les adjuger à ce dernier, ſans avoir aucun égard ni à l'âge que paroît avoir le prince en queſtion,

queſtion, ni aux traits de ſon viſage, tout différents de ceux de Conſtantin le Jeune, fils de l'Empereur Conſtantin. Ce ſont là cependant les principales circonſtances qui m'ont déterminé d'abord à croire que le FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS & le fils du grand Conſtantin, eſtoient deux princes différents. L'étude particuliere des médailles du bas Empire, à laquelle je me ſuis appliqué depuis long-temps, pour l'ouvrage que j'ai entrepris, n'a ſervi qu'à me confirmer de plus en plus dans mon opinion. Et après avoir examiné avec attention les médailles de l'un & l'autre de ces princes, je me flatte d'être très-bien fondé à avancer que toutes celles qui portent pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent nullement à Conſtantin le Jeune fils du grand Conſtantin. C'eſt ce que je vais tâcher de prouver avec le plus de préciſion qu'il me ſera poſſible.

Mais avant que d'entrer dans le détail des raiſons que j'ai à apporter pour appuyer mon ſentiment, il eſt à propos de donner la deſcription de la médaille en queſtion. Elle eſt de petit bronze, & d'une fort belle fabrique. L'on y voit d'un coſté un prince qui paroît au moins avoir 30. ou 35. ans, & dont la tête & le buſte ſont aſſez de relief. La légende eſt conçue en ces termes: FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. *Flavius Claudius Conſtantinus Junior Nobiliſſimus Cæſar.* Le revers repréſente un ſoleil levant ſous la figure d'un jeune homme nud qui court, & dont la tête eſt orné de rayons. Il tient la main droite élevée vers le ciel, & porte de la main gauche un globe & un fouet, avec cette légende, CLARITAS REIPUBLICAE. Dans le champ de la médaille ſont gravées ces deux lettres, T. F. que le R. P. Hardouin rend fort heureuſement par ces mots, *Temporum Felicitas.* On lit à l'exergue ces trois lettres, ATR. que je prends ici pour le commencement du mot ATR*ebatibus*; les lettres qui ſe trouvent a l'exergue des médailles de ces temps-là, marquant pour l'ordinaire la ville où elles ont eſté frappées. J'ai une autre médaille de ce prince, frappée auſſi dans la ville d'Arras, au revers de laquelle, au lieu de la figure du ſoleil levant, le prince eſt repréſenté debout en habit de

guerre, tenant de la main droite une demi-pique, & de la gauche un globe, avec la légende PRINCIPI JVVENTVTIS, & dans le champ ces deux lettres, F. T. *Felicitas Temporum.* Au reſte, je n'ai juſqu'à préſent trouvé que ces ces deux revers de Flavius Claudius Conſtantinus, dont les médailles ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi communes que le ſont celles des enfants du grand Conſtantin. Je paſſe aux raiſons qui m'ont déterminé à le diſtinguer d avec le fils aîné du ſecond lit de ce premier Empereur Chreſtien.

La principale de ces raiſons eſt l'âge de Fl. Claudius Conſtantinus, qui eſt bien différent de celuy du jeune Conſtantin. Ce dernier, comme on ſçait, fut déclaré *Céſar* en la plus tendre enfance par Conſtantin le Grand ſon pere, dans le même temps qu'il accorda cette dignité à Criſpus ſon fils aîné du premier lit, & au jeune Licinius ſon neveu. Or dans celles de ſes médailles qui nous le repréſentent le plus âgé, il ne paroît certainement avoir au plus que ſeize ou dix-huit ans, quoyqu'à la vérité il en ait vécu vingt-cinq. Car les hiſtoriens nous apprennent que lorſque l'Empereur ſon pere mourut, ce prince avoit déja vingt-deux ans, & qu'il jouit après cela, en qualité d'*Auguſte*, l'eſpace de trois années, de la portion de l'Empire qui luy eſtoit échûe; au bout duquel temps il fut tué, pour avoir mal à propos cherché querelle à l'Empereur Conſtant ſon frere cadet, la portion duquel il auroit eu grande envie de joindre à la ſienne. Il n'en eſt pas de même des médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus. Il n'eſt point plus jeune ſur les unes que ſur les autres. Elles le repréſentent toutes uniformément, comme un prince âgé du moins de trente ou trente-cinq ans. Il y a plus, Conſtantin le Jeune, fils du grand Conſtantin, a le viſage long, quoyque fort plein & fort gras, & les joues bouffies & un peu pendantes; au lieu que le Flavius Claudius Conſtantinus a une tête ronde, le viſage menu, les joues décharnées, marquées d'un pli & un peu creuſes. Le premier a cet air de gayeté qui accompagne ordinairement la grande jeuneſſe. L'autre a une phyſionomie tout-à-fait ſérieuſe, & qui ne peut convenir qu'à un homme d'un âge plus avancé. C'eſt ce qu'à l'inſpection des

médailles de ces deux princes, les perſonnes même les moins verſées dans cette connoiſſance diſtingueront parfaitement du premier coup d'œil, tout auſſi bien que les antiquaires. Car tous les hommes ont le don de voir; & il ne faut que des yeux pour décider ſi ce que je viens d'avancer eſt vray ou faux. Je pourrois encore adjoûter une différence eſſentielle qui ſe remarque ſur les médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus; & cette différence conſiſte dans la fabrique, qui eſt bien plus élégante que celle des médailles du fils de Conſtantin. Les caractéres y ſont plus nets & mieux formez; la tête beaucoup mieux gravée & d'un plus grand relief, & le buſte placé de maniére dans le milieu du champ de la médaille, qu'il eſt, pour ainſi dire, iſolé de tous côtez; le monétaire ayant obſervé de laiſſer un intervalle uniforme entre le haut de la tête & le bas du buſte, afin que par cette ſéparation la légende qui l'environne en eût meilleure grace, & ne vînt point échouer contre le buſte, comme elle fait ſur les monnoyes de la pluſpart des autres Empereurs; propreté qui ne ſe remarque que ſur les ſeules médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, & jamais ſur celles de l'autre Conſtantinus ni de ſes freres. On m'objectera peut-être qu'il faut donc que ce prince ſoit antérieur de beaucoup d'années au jeune Conſtantin, puiſque ſes médailles ſont infiniment mieux gravées, & d'un bien plus beau volume que celles du ſecond. Je réponds à cette objection, que dès ces temps-là, où les arts dépériſſoient à vûe d'œil, un intervalle de quatorze ou quinze ans établit une différence ſenſible dans les monnoyes. C'eſt un fait dont tous les antiquaires conviendront aiſément. En effet, qui ne ſçait que les médailles du grand Conſtantin, de Criſpus & de Conſtantin le Jeune, ſont d'une plus belle fabrique que celles de Conſtance & de Conſtant ſes deux autres fils? Il n'y a cependant des uns aux autres qu'environ quinze ou ſeize ans de diſtance, & ce petit eſpace de temps ſuffit pour marquer combien les monétaires commençoient déjà à ſe négliger.

Ce ſont-là, au reſte, les pricipaux motifs qui m'ont porté à croire que Flavius Claudius Conſtantinus n'eſtoit point le

fils du grand Conſtantin. Age différent, différents traits, différente fabrique, tout cela ne concourt-il pas à établir la vérité de mon ſyſteme? Il me reſte à faire voir quel eſt donc le prince à qui je prétends adjuger les médailles qui portent les noms de FL. CL. CONSTANTINUS.

Pour le faire avec quelqu'ordre, il me paroît qu'il ne ſera pas hors de propos de donner ici une petite table généalogique de la maiſon du grand Conſtantin; on ſera bien plus à portée de juger ſi je ne m'égare point moy-même, en m'imaginant redreſſer les antiquaires qui m'ont précédé.

FLAVIUS CONSTANTIUS CHLORUS.

Branche Aînée.

Epouſe en premiere noces FL. JUL. HELENA; a d'elle un fils unique nommé FL. CONSTANTINUS ſurnommé depuis MAGNUS; lequel eſtant créé Céſar, prend les noms de FL. VAL. CONSTANTINUS NOB. C.

Epouſe en premieres noces MINERVINE; a d'elle un fils unique nommé FL. JUL. CRISPUS NOB. C.

Eſt obligé de répudier MINERVINE pour épouſer MAXIMIANA FAUSTA fille de l'Empereur MAXIMIEN HERCULIUS.

A de cette ſeconde femme cinq enfants, trois garçons & deux filles.

L'aîné eſt,
CONSTANTINUS JUN. NOB. C.

Le ſecond,
FL. JUN. CONSTANTIUS NOB. C. depuis *Auguſte.*

Le troiſieme,
FL. JUL. CONSTANS NOB. C. depuis *Auguſte.*

Les deux filles ſont;
FL. CONSTANTINA.
FL. JUL. HELENA.

Branche Cadette.

Eſt adopté & fait *Céſar* par l'Empereur MAXIMIEN ſurnommé HERCULIUS, à condition de répudier HELENE ſa premiere femme, & d'épouſer MAXIMIANA THEODORA fille de cet Empereur.

Prend à cauſe de cette adoption le nom de VALERIUS, & le donne auſſi à CONSTANTIN ſon fils.

A de *Maximiana Theodora* ſa ſeconde femme, ſix enfants, trois garçons & trois filles.

L'aîné des trois garçons de ce ſecond lit eſt FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C.

Le ſecond,
FL. CL. DELMATIUS le CENSEUR, appellé par Zonare HANNIBALLIANUS.

Le troiſieme,
FL. CL. CONSTANTIUS le PATRICE.

Les trois filles ſont,
FL. ANASTASIA.
FL. CONSTANTIA.
FL. EUTROPIA.

Conſtance Chlore, pere de Conſtantin le Grand, eſtant ſimple particulier, s'appelloit Flavius Conſtantius. La pâleur de ſon teint luy fit donner le ſurnom de Χλωρὸς ou Chlorus. Il comptoit quatre Empereurs parmi ſes ancêtres, car il tiroit ſon origine de la famille Flavia, dont les auteurs avoient eſté Veſpaſien, Tite & Domitien; &, ſelon le témoignage d'Eutrope & de Zonare, l'Empereur Claude, ſurnommé le Gothique, eſtoit ſon aïeul maternel. Si néantmoins nous nous en rapportons à l'Empereur Julien, qui, en qualité de ſon petit-fils, devoit eſtre mieux informé que perſonne, Conſtance Chlore n'eſtoit que petit-neveu de ce grand Empereur. En effet, Julien l'Apoſtat dit en propres termes, que Flavius Eutropius, pere de Conſtance Chlore, avoit épouſé Claudia niéce de l'Empereur Claude, c'eſt-à-dire, fille de ſon frere Criſpus.

Conſtance Chlore avoit épouſé en premiéres noces Julia Héléna, dont il eut un fils unique nommé Conſtantin, qui mérita depuis le ſurnom de Grand, pour les victoires ſignalées qu'il remporta, tant ſur ſes concurrents à l'Empire, que ſur différents peuples barbares.

Lorſque Conſtance Chlore fut adopté par l'Empereur Maximien Herculius, & honoré de la dignité de Céſar, il fut obligé de répudier Héléna, pour épouſer Maximiana Théodora fille du premier lit d'Eutropia femme de l'Empereur Maximien.

Cette princeſſe le fit pere de ſix enfans, trois garçons & trois filles.

L'aîné des trois garçons fut auſſi nommé CONSTANTIN, & c'eſt juſtement celuy que je prétends qui nous eſt repréſenté ſur les médailles qui ont pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C.

Le ſecond fut Delmatius, que Zonare & quelques autres auteurs appellent auſſi Hanniballianus.

Le troiſiéme & dernier fut appellé Conſtantius comme ſon pere.

Les trois filles furent Flavia Anaſtaſia, Flavia Conſtantia, & Flavia Eutropia.

Il nous eſt impoſſible de rien dire de particulier de

CONSTANTIN, l'aîné des trois fils de ce second lit, les auteurs ayant gardé un très-profond silence sur son sujet. Zonare est le seul qui ait sauvé son nom de l'oubli, & qui luy ait conservé son droit d'aîneſſe en le plaçant à la tête des trois princes que Constance Chlore eut de Maximiana Théodora sa seconde femme. Je ne puis me dispenser de rapporter ici les propres termes dont se sert cet historien, vers la fin du second tome de ses Annales. Après avoir remarqué combien la mort de l'Empereur Constance Chlore fut sensible à tous ses sujets, il ajoûte que ce bon prince, avant que de mourir, déclara pour son successeur Constantin le Grand son fils aîné du premier lit, parce que les autres fils qu'il avoit eus de sa seconde femme, ne luy paroissoient pas capables de gouverner l'Empire. Πρότερον τ πρεσβύτερον τ οἰκείον υἱὸν τῆς ἀρχῆς καταστήσας μᾶλλον, τ μέγαν ὀνομαζόμ Κωνσταντῖνον, ὃν ἐκ τῆς πρωτέρας αὐτῦ ἐγένατο γαμετῆς. εἶχε δὲ καὶ τῆς δευτέρας τῆς τ Ἐρκουλίᾳ ζυγατρὸς Θεοδώρας, ᾗ ἑτέρους υἱοὺς, ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΝ, Ἀννιβαλλιανὸν ᾗ Κωνσάντιον. προετετίμητο δὲ τούτων ὁ μέγας Κωνσταντῖνος, ὅτι ἐκεῖνοι τῷ πατρὶ ἀνεπιτήδειοι πρὸς τὴν βασιλείαν ἐκρίθησαν.

Henry de Valois mon oncle croit que c'est ce CONSTANTIN-ci, fils aîné du second lit de Constance Chlore, qui fut collégue de Maximus au Consulat, l'an de Rome 1080. & le 327.e de l'ére Chrestienne. Sur ce pied là le sçavant Onuphre ne s'est pas si fort trompé que le pense Tristan, lorsqu'en cet endroit des Fastes Grecs, il corrige le nom de Κωνσαντίου en celuy de Κωνσαντίνου, Tout le tort qu'il y a, c'est de vouloir rayer le mot Καίσαρος qui s'y lit, puisque c'est un titre qui luy appartenoit, comme ses médailles en font foy.

Delmatius, le second fils du second lit de Constance Chlore, & que Zonare appelle Hannibalien dans le passage que nous venons de citer, fut revêtu par le grand Constantin son frere, de la dignité de Censeur, comme nous l'apprennent l'auteur de la Chronique Alexandrine, & S.t Athanase dans son Apologie adressée à l'Empereur Constance. Il eut deux fils, Delmatius & Hannibalianus, que l'Empereur Constantin le Grand fit dans

la ſuite, l'un Céſar, & l'autre roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie.

Pour ce qui eſt de Conſtantius troiſiéme fils du ſecond lit de Conſtance Chlore, au rapport de ſaint Athanaſe dans la meſme Apologie que je viens de citer, il n'avoit que la qualité de Patrice; & il fut créé Conſul avec Rufius Albinus, l'an 333. de J. C. Par la ſuite Conſtantin le Grand ſon frere l'honora de la *Préfecture de l'Orient*, ſelon le témoignage de Libanius, dans ſon oraiſon funébre de l'empereur Julien. Ce Conſtantius *Préfet de l'Orient*, eut deux femmes La premiére, nommée Galla, fut mere de Conſtantius Gallus: la ſeconde, appellée Baſilina, mit au monde Julien, qui furent depuis tous deux, l'un après l'autre, honorez de la dignité de Céſar par l'empereur Conſtance leur couſin germain.

Voici donc les trois fils du ſecond lit de l'empereur Conſtance Chlore.

1. Flavius Claudius Constantinus Caesar.

2. Fl. Cl. Delmatius Hannibalianus Censor.

3. Fl. Cl. Constantius Patricius.

Paſſons maintenant aux trois filles de ce même lit.

1. Flavia Conſtantia l'aiſnée de toutes, fut donnée en mariage à Licinius, & eut de lui Licinius le jeune Céſar.

2. La ſeconde fille, nommée Flavia Anaſtaſia, épouſa Baſſianus Céſar, qui ne nous eſt connu que par un recueil des actions du grand Conſtantin, compilé par un ancien auteur anonyme, & publié pour la premiere fois en 1636. par mon oncle, à la fin de ſon Ammian Marcellin, de l'édition de Paris, in 4.°.

3. Flavia Eutropia, la derniére des filles, fut mariée à Popillius Népotianus, qui avoit eſté Conſul avec Fabius Titianus ſous l'empire de Dioclétien, l'an 301. de J. C. Elle eut de luy un fils nommé Népotianus, qui, quelque temps après, s'empara des reſnes de l'empire dans Rome meſme.

Pour ce qui eſt de Conſtantin le Grand, fils unique du premier lit de l'empereur Conſtance Chlore & d'Hélene, il eut auſſi un fils unique nommé Criſpus, de Minervine ſa

première femme, que quelques auteurs appellent mal à propos ſa concubine. Enſuite il épouſa Maximiana Fauſta, belle-fille de l'empereur Maximien Herculius, dont il eut cinq enfants, trois garçons & deux filles

Les trois garçons furent Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant, qu'il laiſſa par ſa mort héritiers de l'empire Romain.

Les deux filles furent Conſtantine & Hélene. La premiére fut mariée d'abord à Hanniballien roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie, & enſuite à Conſtantius Gallus Céſar. La ſeconde épouſa Julien Céſar, & depuis empereur, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Julien l'Apoſtat.

Conſtantin le jeune, l aiſné des trois fils du ſecond lit de Conſtantin le Grand, eut deux femmes; l'une, n'eſtant encore que *Céſar*; l'autre, depuis qu'il eut pris la qualité d'*Auguſte*, après la mort de ſon pere Les hiſtoriens ne nous en ont point conſervé les noms, & il ne nous paroît point que ni l'une ni l'autre luy ait donné d'enfants.

Il en eſt de même d'Olympias, fille d'Ablabius Préfet du Prétoire ſous l'empereur Conſtantin, & femme de Conſtant le cadet de tous, qui ne laiſſa non plus aucune poſtérité.

A l'égard de l'empereur Conſtance, qui eſtoit le deuxiéme fils du ſecond lit du grand Conſtantin, l'Hiſtoire nous apprend qu'il eut trois femmes. On ignore le nom de la premiere. Tout ce que l'on en ſçait, c'eſt qu'elle eſtoit fille du Patrice Conſtance, oncle paternel de ſon mari, & par conſéquent ſœur de Conſtantius Gallus, couſin germain de ce même Empereur. Il n'eut point d'enfans d'elle, non plus que d'Euſébia ſa ſeconde femme, après la mort de laquelle il en épouſa une troiſiéme, nommée Fauſtine, qui eſtoit groſſe lorſqu'il mourut, & qui, quelque temps après, mit au monde une fille nommée Conſtantia, que l'empereur Gratien fils de Valentinien I. épouſa dans la ſuite.

C'eſt ici le lieu de dire deux mots du ſyſteme que le Révérend Pere Hardouin eſtablit comme indubitable dans ſa Chronologie du ſiécle de l'empereur Conſtantin. Ce ſçavant Jéſuite ſur la différence qu'il remarque dans les médailles des princes,

de la

de la maiſon du grand Conſtantin, les uns portant les noms de Flavius Valérius, les autres ceux de Flavius Julius, d'autres enfin ceux de Flavius Claudius, s'eſt perſuadé que la famille Flavia avoit paſſé par l'adoption dans les familles Valéria, Julia & Claudia. Que de cette maniére, elle avoit compoſé trois branches; & que c'étoit de ces trois différentes branches qu'eſtoient ſortis tous les Conſtantins, ſoit *Auguſtes*, ſoit *Céſars*, dont les monnoyes ſont parvenues juſques à nous. Mais bien loin de débrouiller par-là l'hiſtoire du ſiécle de Conſtantin, ce nouveau ſyſtême ne fait au contraire qu'y répandre des ténébres preſque auſſi épaiſſes que le furent autrefois celles de l'Egypte. Il luy fait confondre les médailles des peres avec celles des fils, celles des oncles avec celles de leurs neveux, & cela, pour un défaut de reſſemblance, pour un air un peu plus ou un peu moins âgé; choſes qui ne méritent pas la moindre attention, ſi l'on n'a d'ailleurs d'auſſi fortes preuves, que nous en avons pour noſtre Flavius Claudius Conſtantinus. Les monétaires de ces temps-là n'eſtoient pas toujours fort ſoigneux de repréſenter les empereurs d'après nature. Quelquefois même il leur échappoit de mettre la teſte d'un des princes regnants avec la légende d'un autre : négligence à la vérité tout-à-fait condamnable. Les antiquaires connoiſſent ces *qui pro quo* des monnoyeurs; & pour peu que l'on ſoit verſé dans cette curioſité, il eſt aiſé de ne s'y pas laiſſer ſurprendre. C'eſt cependant ce qui eſt arrivé au Révérend Pere Hardouin. Tout habile qu'il eſt dans la connoiſſance de l'antiquité, il ne s'eſt pas ſouvenu de ces erreurs de monéraires; & cela luy a donné une multitude de Conſtantins, qu'il eſt abſolument impoſſible d'accorder avec l'Hiſtoire. Un même prince enviſagé ſous différents points de vûe, c'eſt-à-dire, plus ou moins âgé, plus ou moins reſſemblant; luy a paru double, triple : & ſur un fondement auſſi léger que celuy-là, il n'a pas balancé un moment à diviſer la famille de Conſtantin en *trois* diverſes branches. Je vais faire voir qu'il n'y en eut jamais que deux : les prétenduës branches Flavia Valéria & Flavia Julia eſtant indubitablement la ſeule & même, c'eſt à ſçavoir la *branche aiſnée*, la *branche regnante* : au lieu que la

branche Flavia Claudia eſt la branche collatérale, la *Branche des cadets*, c'eſt-à-dire, des freres du ſecond lit du grand Conſtantin, & de leurs deſcendans. C'eſt ce qu'il ne ſera pas fort difficile de prouver.

J'ai déja remarqué que, lorſque Conſtance Chlore, pere du grand Conſtantin, fut adopté & fait *Céſar* par Maximien Herculius, il s'appelloit ſimplement Flavius Conſtantius. Mais ayant eu l'honneur d'entrer par cette adoption dans la maiſon impériale, c'eſtoit bien la moindre choſe qu'il dût faire par reſpect pour ſon pere adoptif, que de ſe parer du nom de ſa famille.. Ce fut auſſi à quoy il ne manqua pas. Il joignit le nom de Valérius à celui de Flavius, pour marque que par ſa naiſſance il tiroit ſon origine de la famille Flavia, & que par ſon adoption il eſtoit entré dans la famille Valéria. C'eſt une vérité que confirment généralement toutes les médailles de ce prince; j'entends celles ſur leſquelles ſe liſent tous ſes noms, & où l'on voit que ſon nom Flavius eſt toûjours immédiatement ſuivi de ceux de Valérius Conſtantius. Il ne s'en tint pas là. Il le donna auſſi à Conſtantin le Grand ſon fils unique du premier lit; ſuivant en cela la couſtume des Romains, qui eſtoit qu'en vertu de l'adoption, non-ſeulement celuy qui eſtoit adopté, mais encore ſes enfants & petits-enfants paſſoient en la puiſſance du pere adoptif, & devenoient ſes héritiers naturels; ce que les Juriſconſultes Latins expriment par le titre de *ſui hæredes*. Ce fut donc par cette raiſon que Conſtantin le Grand joignit, comme ſon pere, le nom de Valérius au ſien de Flavius, & le conſerva juſqu'à la mort, comme en font foy la pluſpart de ſes médailles, ſur leſquelles on lit FL. VAL. CONSTANTINVS NOB. C. & IMP. C. FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Au reſte, c'eſt avec ce prince que finit la prétenduë branche Flavia Valéria, pour faire place à la branche Flavia Julia, qui, comme on va le voir, n'eſt autre que ſes propres enfants.

Le grand Conſtantin, devenu maiſtre abſolu de l'empire Romain par la mort de Conſtance Chlore ſon pere, voulut donner à une mere auſſi ſage & auſſi vertueuſe que la ſienne,

des marques de l'amour & du reſpect qu'il avoit pour elle ; & il crut ne pouvoir mieux s'y prendre, qu'en impoſant ſon nom de famille à Criſpus ſon fils aîné du premier lit. En effet, comme Hélene tiroit ſon origine de la famille Julia, puiſqu'elle s'appelloit Julia Héléna, l'on ne ſçauroit douter que ce ne ſoit en ſon honneur, que le grand Conſtantin voulut que ce prince s'appellât Flavius Julius Criſpus, & non point du nom de Minervine ſa mere, comme le croit Triſtan, qui pour cet effet luy donne de ſon chef le nom de Julia Minerva. D'ailleurs, s'il eſtoit vray, comme quelques hiſtoriens l'aſſûrent, que Minervine n'eût eſté que la concubine de l'empereur Conſtantin, il n'eſt pas probable qu'une femme de cette eſpéce deſcendît d'une famille auſſi illuſtre que l'eſtoit la famille Julia ; à moins que l'on ne veuille dire, qu'elle pouvoit eſtre fille de quelqu'affranchi de cette maiſon : car on ſçait que c'eſtoit la couſtume que les affranchis, par un eſprit de reconnoiſſance, arboraſſent le nom de leurs maiſtres avant le leur. Or en ce cas, eſt-il à préſumer qu'un grand prince comme l'empereur Conſtantin, eût voulu que ſon fils aîné portât à un pareil titre le nom de Julius ? Suppoſons néantmoins, comme le prouve très-bien Triſtan, & comme j'en ſuis perſuadé, que Minervine ait eſté femme légitime de l'empereur Conſtantin, & même, ſi l'on veut, iſſue de l'illuſtre famille Julia ; & qu'ainſi Criſpus ait pû ſe faire honneur de ſon nom : de qui les trois fils du ſecond lit du grand Conſtantin ont-ils emprunté le nom de Julius, & les deux filles celui de Julia, ſi ce n'eſt de leur aïeule Julia Héléna, puiſqu'il eſt conſtant que leur mere s'appelloit Maximiana Fauſta, & qu'elle n'a pû leur tranſmettre un nom qu'elle ne portoit pas ? Il eſt donc, ce me ſemble, impoſſible de trouver une autre cauſe de cette dénomination pour les cinq enfans de ce ſecond lit. Or chacun ſçait que des deux filles du grand Conſtantin, l'aînée ſe nommoit Flavia Julia Conſtantina, & la cadette Flavia Julia Héléna. Pour ce qui eſt des princes leurs freres, ils ont auſſi porté les noms de Flavius Julius, comme on le peut remarquer, ſur-tout par les médailles des deux derniers, ſçavoir, Conſtance & Conſtant, qui ſont appellez,

l'un Fl. Julius Conſtantius, & l'autre Fl. Julius Conſtans. A la vérité il n'a point encore paſſé par mes mains aucune médaille de Conſtantin le Jeune l'aîné, qui portât pour légende *Fl. Julius Conſtantinus Jun. Nob. C.* mais ce n'eſt pas à dire pour cela qu'il ne s'en puiſſe trouver un jour, & qu'il n'y en ait même actuellement quelqu'une dans les cabinets que je n'ai point viſitez. Ce que je puis dire de poſitif, c'eſt que juſqu'à préſent je n'ai point vû de médailles du jeune Conſtantin qu'avec cette légende ſimple. CONSTANTINVS JVN. NOB. C. Je ſçais bien que l'on pourra m'oppoſer qu'il a néantmoins paſſé juſqu'ici pour porter les noms de Flavius Claudius; mais je réponds à cela, que les antiquaires ne les luy ont donnez, que parce qu'ils luy attribuoient les médailles qui ont pour légende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. que j'ai déja fait voir qui ne pouvoient luy appartenir, mais bien à ſon oncle paternel, à cauſe de la diſproportion de l'âge de ces deux princes, & de la différente fabrique de leurs monnoyes.

Je ne voudrois pourtant pas aſſûrer poſitivement que l'on n'eût jamais donné ſur aucun monument, le prénom de Claudius à Conſtantin le Jeune; je crois même avoir lû dans Gruter ou ailleurs, une inſcription qui le lui donne. Mais bien loin de détruire mon ſyſtême, qui eſt que la branche Flavia Claudia eſt la branche cadette, cela ne ſerviroit qu'à l'établir plus fortement. En effet, ſuppoſé que cela ſoit, Conſtantin le Grand n'aura donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius, qu'en qualité de cadet, par rapport à Flavius Julius Criſpus ſon aîné qui vivoit alors, & qui lui auroit ſuccédé à l'empire, ſans la méchanceté de Maximiana Fauſta ſa belle-mere, qui eſtant devenue amoureuſe de ce prince, & n'ayant pû l'amener au point qu'elle déſiroit, ſuppoſa, pour le perdre, qu'il avoit voulu ſouiller la couche impériale, & ſçut ainſi ſatisfaire en même temps ſa vengeance & ſon ambition, en rapprochant ſes enfants du throne de leur pere. Après tout, je perſiſte toûjours dans mon ſentiment, & je ſuis perſuadé que le grand Conſtantin n'aura point donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius ſur les médailles, afin de ne pas confondre la ligne directe, ou *branche regnante*, avec la collatérale.

Par tout ce que je viens de dire, il paroît que l'empereur Conſtance Chlore & Conſtantin le Grand ſon fils, ſont les ſeuls qui ayent porté les noms de Flavius Valérius, en l'honneur de l'empereur Maximien Herculius leur pere adoptif. Mais après la mort de Dioclétien & de Maximien, le grand Conſtantin n'ayant plus les mêmes ménagements à avoir pour ces princes, ſe crut en droit de pouvoir honorer auſſi à ſon tour Hélene ſa mere. Et ce fut dans cette vûe qu'il impoſa le nom de Jule à ſes fils, & celuy de Julie à ſes filles. Au reſte, je ne puis, ce ſemble, me diſpenſer de dire ici deux mots de cette vertueuſe princeſſe. Il paroît que la pluſpart des hiſtoriens ont pris à tâche de l'avilir, en la faiſant paſſer pour une perſonne d'une naiſſance obſcure, & que ſa ſeule beauté avoit fait parvenir à l'honneur d'eſtre la concubine de Conſtance Chlore. Mais ce n'eſt qu'une pure calomnie controuvée par les payens, qui attribuoient au crédit qu'avoit cette ſage princeſſe ſur l'eſprit de l'Empereur ſon fils, le renverſement de l'idolatrie, & les progrès conſidérables que le Chriſtianiſme faiſoit de jour en jour dans l'empire Romain. Tout ce qui me ſurprend, c'eſt de voir que pluſieurs auteurs Chreſtiens, & ceux même qui paroiſſent le mieux intentionnez pour la gloire du grand Conſtantin, ayent pû adopter une pareille fauſſeté, & donner dans un piége ſi groſſier. On ſçait que bien que Conſtance Chlore aimât beaucoup Hélene ſa premiére femme, & qu'il eût tout ſujet d'eſtre très-content d'elle, il fut néantmoins obligé de la répudier pour épouſer Maximiana Théodora belle-fille de l'empereur Maximien, qui l'adoptoit & le faiſoit Céſar à cette condition. C'eſt ce que les auteurs nous apprennent, & ceux même qui parlent d'Hélene le plus déſavantageuſement. Or on ne répudioit point les concubines; quand on en étoit las, on les renvoyoit ſans beaucoup de cérémonie. Il n'en étoit pas de même des femmes que l'on avoit épouſées; & la répudiation avoit ſon cérémonial, que l'on eſtoit obligé d'obſerver. D'ailleurs, trouve-t-on dans l'hiſtoire Romaine qu'il y ait eu quelqu'un des Empereurs qui ſe ſoit aviſé d'honorer de la dignité de Céſar le fils de ſa concubine? Il n'y en a certainement point d'exemples. Et quand bien

même il s'en trouveroit un seul, ce que je nie, Constance Chlore auroit esté moins en pouvoir qu'un autre de le faire. Il n'estoit que Césat, & il épousoit la fille de l'Empereur, jeune princesse qui probablement ne pouvoit manquer de lui donner plusieurs enfants, comme elle le fit en effet. De plus, l'empereur Maximien auroit-il souffert que le bâtard de son fils adoptif eût le droit d'aînesse sur ses enfans légitimes? Et auroit-il esté assez dépourvû des sentiments de pere, pour lui conférer le titre de César à leur préjudice? Cela ne tombe pas sous le sens. Mais supposons pour un instant que l'empereur Maximien eût fait cette fausse démarche, l'empereur Constantin, qui aimoit tant la gloire, auroit-il cru se donner un grand relief, en parant ses enfants du nom d'une mere obscure, en un mot d'une concubine? Et sans parler du nom de la famille Valéria, dans laquelle Constance Chlore son pere estoit entré par son adoption, n'auroit-il pas pû se faire honneur du nom de Claude le Gothique dont ils descendoient, & qui certainement avoit esté un très-grand prince? A la vérité je crois bien qu'il n'auroit pas manqué de donner le nom de Claude à quelqu'un de ses enfants, s'il n'avoit craint de confondre par-là la ligne directe avec la collatérale. Je m'imagine même que ce motif n'eut guéres moins de part que l'amour maternel, au choix qu'il fit pour ses enfans, du nom de la famille Julia que portoit Hélene sa mere. Cette princesse tiroit donc son origine de cette famille illustre, & je n'en veux pas d'autre preuve. C'est ce que ce grand Empereur voulut encore marquer d'une maniére éclatante, en faisant frapper un grand nombre de médailles, sur lesquelles on voit la tête de cette princesse, & la légende FL. JVL. HELENA AVG. *Flavia Julia Helena* AUGUSTA, qualité qu'elle n'eut qu'après coup, & de laquelle elle n'est redevable qu'à l'honneur & au respect que luy portoit l'Empereur son fils; respect dont il a laissé de fortes preuves sur une infinité de monuments publics, qu'il construisit exprès pour rendre la mémoire de sa mere célébre dans les siécles à venir.

Retournons à nostre Flavius Claudius Constantinus *Junior*, fils aîné du second lit de Constance Chlore, & à ses deux

freres Delmatius & Conſtantius, chefs de la branche cadette Flavia Claudia.

Conſtance Chlore avoit ſatisfait aux devoirs de fils adoptif de l'empereur Maximien, en prenant ſon nom de Valérius, & en le donnant à Conſtantin le Grand ſon fils aîné du premier lit. Il luy eſtoit permis après cela de donner aux autres enfants qu'il auroit dans la ſuite, tel nom que bon luy ſembleroit ; & pouvoit-il en trouver un plus glorieux, & qui fût en meilleure odeur chez les Romains, que le nom de l'empereur Claude le Gothique ſon aïeul ? Ce fut auſſi celuy qu'il choiſit pour les trois fils qu'il eut de Maximiana Théodora ſa ſeconde femme, ſçavoir, Conſtantinus, Delmatius & Conſtantius, auſquels il donna les noms de Flavius Claudius, pour honorer la mémoire de ce grand Empereur, & pour diſtinguer en même temps la branche cadette d'avec la branche aînée.

Pour ce qui eſt de Flavius Claudius Conſtantinus, l'aîné de ce ſecond lit, je conviens que je n'ai d'autres preuves de ce que j'avance ici, que les médailles que je luy attribue, l'Hiſtoire ayant eſté tout-à-fait muette à ſon égard. Il s'agit maintenant de ſçavoir ſi les deux autres ont porté les noms de Flavius Claudius. Il n'eſt pas permis d'en douter, dès que l'on voit qu'Hannibalien roy de Pont, Conſtantius Gallus & Julien leurs fils les ont auſſi portez, comme toutes leurs médailles en font foy.

Je crois avoir aſſez bien établi que les médailles qui nous repréſentent un prince âgé de 30. ou 35. ans, avec la légende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. ne peuvent appartenir qu'à Conſtantin, l'aîné des trois freres cadets de l'Empereur de ce nom. Il m'eſtoit venu d'abord en penſée que c'eſtoit Conſtance Chlore ſon pere qui l'avoit créé *Céſar*, & qui, outre les noms de Flavius Claudius, luy avoit encore donné le ſurnom de *Junior*, pour le diſtinguer d'une maniére plus marquée d'avec le grand Conſtantin ſon fils aîné du premier lit, qui s'appelloit *Fl. Val. Conſtantinus*. Mais après avoir fait réflexion ſur l'âge que luy donnent toutes ſes médailles, (car il n'eſt pas plus jeune ſur les unes que ſur les autres) il m'a paru bien plus vrayſemblable

que ce prince n'avoit eſté fait *Céſar* que par l'empereur Conſtantin ſon frere. Or en ce cas, il eſtoit encore plus néceſſaire de ne pas omettre ſes noms, afin d'empêcher qu'on ne le confondit avec ſon neveu, qui portoit comme luy le nom de Conſtantinus & le ſurnom de *Junior*. Quoy qu'il en ſoit, noſtre Flavius Claudius Conſtantinus a dû obtenir la dignité de *Céſar*, ou de Conſtance Chlore ſon pere, ou de Conſtantin le Grand ſon frere. En effet, ces princes auroient-ils pû ne le pas revêtir d'une dignité à laquelle il eſtoit appellé par ſa naiſſance, pendant qu'ils accordoient le même honneur à des familles étrangeres, comme à Baſſien, dont nous avons déja parlé ci-deſſus ? Nauroit-ce pas eſté faire le plus ſenſible des affronts au ſang de ceux qui les avoient élevez ſur le throne ? Certainement une pareille démarche auroit révolté toute la terre contr'eux, & ils avoient trop de prudence pour la faire. C'eſtoit bien la moindre choſe, que l'aîné des trois fils du ſecond lit de Conſtance Chlore fût honoré du titre de *Céſar*, pendant que les deux autres n'avoient preſque rien qui les diſtinguât du reſte des grands de l'empire, que l'honneur d'eſtre les plus proches parens de la maiſon régnante. Je dis qu'ils n'avoient preſque rien que le rang ; car ſi nous en croyons Zoſime, l'empereur Conſtantin avoit érigé en leur faveur la qualité de *Nobiliſſime*, titre d'honneur émané de la dignité de Céſar, qui leur donnoit le pas immédiatement après les Céſars, & avant les Patrices, comme ces derniers l'avoient ſur les Préfets du Prétoire. Ce même hiſtorien ajoûte que les *Nobiliſſimes*, pour marque de leur dignité, portoient une robe de pourpre bordée d'or.

Au reſte, comme l'Hiſtoire ne nous apprend aucune circonſtance de la vie de Flavius Claudius Conſtantinus, aîné du ſecond lit de Conſtance Chlore, il eſt à préſumer qu'il périt par la politique damnable de l'empereur Conſtance ſon neveu, qui ne ſe faiſoit pas un grand ſcrupule de répandre inhumainement le ſang de ſes proches ; péché originel dans ſa famille ; & qui, ſelon moy, obſcurcit terriblement les belles actions du grand Conſtantin, quoy qu'en diſent tous ſes panégyriſtes. Ce qui ſert à me confirmer dans l'opinion que Fl. Claudius Conſtantinu

fut tué

fut tué par l'ordre de l'empereur Conſtance, c'eſt ce que Julien l'Apoſtat aſſûre dans ſon épiſtre adreſſée au peuple d'Athénes, que l'empereur Conſtance, fils du grand Conſtantin, fit mourir ſes deux oncles; fait qui eſt encore avéré par ſaint Athanaſe, dans la lettre qu'il écrit à ceux qui embraſſoient la vie ſolitaire. Or je ſuis perſuadé que ces deux oncles, tuez par l'ordre de l'empereur Conſtance leur neveu, ne peuvent eſtre que noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, & le Patrice Conſtance. Car, pour ce qui eſt de Delmatius le Cenſeur, frere de ces deux princes, on entrevoit au travers des ténébres de l'Hiſtoire, qu'il eſtoit mort avant le grand Conſtantin. Je n'en veux pas d'autre preuve que le partage que cet Empereur fit de l'empire Romain entre ſes trois fils; partage dans lequel il voulut que ſon neveu Delmatius Céſar entrât pour une portion, qui fut la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe: ce que conſtamment il n'auroit pas fait au préjudice de Delmatius le Cenſeur, pere de ce Céſar, s'il avoit eſté encore vivant. Cette conjecture, toute conjecture qu'elle eſt, me ſemble d'autant mieux fondée, qu'on n'ignore pas que le grand Conſtantin aimoit & conſidéroit fort Delmatius ſon frere: d'où ſe tire naturellement cette induction, que cet Empereur ne combla d'honneurs Delmatius Céſar, en l'égalant à ſes propres enfans, que pour honorer la mémoire d'un frere qui luy avoit eſté ſi cher pendant ſa vie, & dont il ne pouvoit plus récompenſer le mérite qu'en la perſonne de ſes deux fils, Delmatius & Hanniballien: car ce dernier eut auſſi ſa portion dans le partage de l'empire dont nous venons de parler. Il n'y a donc point lieu de douter que les deux oncles que l'empereur Conſtance fit périr, ne fuſſent Flavius Claudius Conſtantinus, l'aîné des trois freres du ſecond lit du grand Conſtantin, & Conſtance le Patrice, le cadet de tous. A la vérité, ce dernier, ambitieux & remuant, attira ce malheur ſur ſon frere & ſur luy, en l'engageant dans la conſpiration qu'il avoit formée. Car Zonare & & Cédrénus rapportent que quelques auteurs avoient écrit, que ces deux princes avoient fait empoiſonner dans un bain l'empereur Conſtantin le Grand leur frere; & que ce prince s'en

eſtant apperçû, avertit ſon fils Conſtance de ſe bien tenir ſur ſes gardes, & même de ſe défaire d'eux dès que l'occaſion s'en préſenteroit. Ce qu'il ne manqua pas de mettre à exécution, preſque auſſi-toſt qu'il eut pris poſſeſſion de l'empire, enveloppant dans le même ſort Delmatius Céſar & Hanniballien roy de Pont, fils de Delmatius le Cenſeur, qui n'avoient en aucune maniére trempé dans la conjuration de leurs oncles, & dont tout le crime n'eſtoit que d'avoir de trop grandes qualitez, & d'eſtre les plus prochains héritiers de l'empire. C'eſt ainſi que l'empereur Conſtance ſe défit preſque tout à la fois des deux oncles qui lui reſtoient, & de deux de ſes couſins germains.

Après tout, je ſerois fort tenté de croire que cette prétenduë conjuration de Fl. Claudius Conſtantinus & de Conſtance le Patrice contre l'empereur Conſtantin le Grand leur frere, eſt une charité que leur ont preſtée quelques hiſtoriens zélez pour la gloire de l'empereur Conſtance. Car s'il avoit eſté bien vray qu'ils euſſent commis cet attentat ſur les jours du grand Conſtantin, il me paroît que ce prince, ſans remettre à ſon fils le ſoin de ſa vengeance, n'auroit pas eſté aſſez ſcrupuleux pour n'oſer tremper ſes mains dans leur ſang, luy qui n'avoit pas fait la moindre difficulté de répandre celuy de ſon fils Criſpus, ſur un ſimple ſoupçon; non plus que de faire étrangler l'empereur Maximien Herculius ſon pere adoptif, & aſſaſſiner l'empereur Licinius ſon beau-frere. Voilà cependant ce premier des empereurs Chreſtiens, dont les évеſques de ſon temps, en reconnoiſſance des obligations qu'ils luy avoient, ont vanté ſi hautement les vertus, la rare piété, & ſur-tout la modération & la clémence! Je ne prétends pas pour cela décrier ici la mémoire du grand Conſtantin. Car, à cette politique près, qui luy faiſoit écarter tout ce qui portoit ombrage à ſa grandeur & à celle de ſes enfans; il eſt conſtant que c'eſtoit un prince doué de preſque tous les talens qui conſtituent le grand homme. Mon deſſein n'a eſté que de montrer en paſſant à quels écarts eſt ſujet un ſouverain, quelqu'équité qu'il ait d'ailleurs, lorſqu'il s'imagine devoir ſacrifier tout à l'impitoyable raiſon d'eſtat.

Mais pour en revenir encore à noſtre branche cadette Flavia Claudia, j'obſerve que les monétaires ont toujours affecté de repréſenter tous les princes de cette branche teſte nuë, c'eſt-à-dire, ſans couronne de laurier & ſans diadême : & je ne doute pas que ce ne ſoit en vûë de marquer mieux leur dépendance, & la ſupériorité de ceux de la branche aînée, qui dans ces temps-là ont tous ou un diadême ou une couronne indiſtinctement comme les empereurs. C'eſt donc par cette raiſon que noſtre Flavius Claudius Conſtantinus *Junior*, l'aîné de la branche cadette, eſt toujours repréſenté la teſte nuë, auſſi bien que ſon neveu Flavius Claudius Hanniballianus roy de Cappadoce, de Pont & de la petite Arménie, ſecond fils de Delmatius le Cenſeur. Il n'en eſt pas de même de Delmatius Céſar, frere aîné du roy Hannibalien. Comme l'empereur Conſtantin le Grand l'aimoit beaucoup, il me paroît qu'en le créant Céſar, il luy conféra une plus grande étenduë de pouvoir qu'aux autres de la branche cadette ; c'eſt-à-dire, un pouvoir pareil à celuy des princes ſes enfans ; en un mot, le droit de ſuccéder à l'empire. C'eſt au moins l'induction que je tire de la légende de ſes médailles conçue en ces termes, FL. JVL. DELMATIVS NOB. C. d'où il ſaute aux yeux que ce jeune prince, par une adoption tacite ou réelle, avoit paſſé de la branche Claudia dans la branche Julia, qui étoit la regnante. Auſſi à la différence de ſon frere Hannibalien roy de Cappadoce & de Pont, il eſt toûjours repréſenté couronné de laurier ou de diadême, comme les fils de l'empereur Conſtantin. Tout au contraire, Flavius Claudius Conſtantius Gallus & Fl. Claudius Julianus, fils du Patrice Conſtantius, ne ſont jamais repréſentez ſur leurs médailles que teſte nuë, pour marquer quelle diſproportion il y avoit d'eux à l'empereur Conſtance leur couſin, qui, en faveur de la parenté, avoit bien voulu leur communiquer une portion de ſon pouvoir ſouverain. A l'égard de Julien, ce que je viens de dire, qu'il eſt toûjours repréſenté teſte nuë, ne doit s'entendre que des médailles ſur leſquelles il n'a que la qualité de Céſar ; car ſur celles où il eſt qualifié d'Auguſte, il eſt certain que ſa teſte eſt ornée d'un diadême. Cela n'eſt pas ſurprenant dans la

conjoncture où il se trouvoit alors. A la tête d'une armée nombreuse qui venoit de le proclamer empereur, il n'avoit plus de mesures à garder avec un prince qu'il avoit résolu de combattre, s'il vouloit s'opposer à ses desseins. Mais la fortune luy fut plus favorable qu'il n'auroit osé l'espérer ; & la mort précipitée de l'empereur Constance le rendit maistre absolu de ce vaste empire, qu'il ne demandoit d'abord qu'à partager simplement avec luy.

Il m'estoit échappé de remarquer une chose au sujet du César Constantius Gallus. C'est que M. Galland a prouvé dans une dissertation particuliére, que ce seroit en vain que l'on chercheroit quelques médailles de ce César avec le nom de Gallus, puisqu'il ne s'en trouve pas une seule dans les cabinets ; & que les deux prétenduës que Strada de Rosberg & Tristan ont rapportées, & sur lesquelles ils ont cru voir le nom de Gallus à la suite de celuy de Constantius, estoient sans doute deux médailles frustes qui ont trompé ces deux habiles Antiquaires. Le faux préjugé, dans lequel on avoit vêcu jusqu'à leur temps, n'aura pas peu contribué à les induire dans l'erreur, & à leur faire lire sur ces médailles mal conservées, D. N. CONSTANTIVS GALLVS NOB. C. au lieu de D. N. CONSTANTIVS PIVS FEL. AUG. qui étoit la légende véritable ; ces médailles, comme le prouvent d'ailleurs le type & la légende du revers, appartenant à l'empereur Constance, fils du grand Constantin.

M. Galland a donc eu très-grande raison d'attribuer au César Constantius Gallus toutes les médailles qui portent pour légende du costé de la teste D. N. CONSTANTIVS JVN. NOB. C. & du costé du revers, FEL. TEMP. REPARATIO ; puisqu'il est constant qu'elles ne peuvent appartenir qu'à ce prince seul, qui y prend le titre de *Junior* relativement à l'empereur Constance son cousin, pour éviter l'équivoque du nom qui auroit pû, sans cela, les faire confondre l'un avec l'autre.

Je dis de plus que M. Galland, que toutes les médailles qui portent pour legende, D. N. FL. CL. CONSTANTIVS NOB. CAES. avec le même revers FEL. TEMP. REPARATIO, & qui ne peuvent convenir à l'empereur Constance, fils du

grand Conſtantin, qui s'appeloit Fl. Jul. Conſtantius, appartiennent auſſi inconteſtablement au Céſar Conſtantius Gallus, puiſque les unes, comme les autres, ſont de la meſme fabrique, & repréſentent le même prince, & toûjours teſte nue; ce qui, ſelon moy, eſt eſſentiel à remarquer. Je puis même avancer que ce ſont ces derniéres qui ſervent le plus à prouver la vérité du ſyſtême de M. Galland; les prénoms Fl. Cl. *Flavius Claudius* ne permettant pas de douter qu'elles n'appartiennent au Céſar Conſtantius Gallus, qui, comme on ſçait, eſtoit un des princes de la *Branche Cadette* diſtinguée de la maiſon regnante, ou *Branche Aînée*, par le prénom Claudia; comme je l'ai, ce me ſemble, ſuffiſamment eſtabli dans le cours de ma diſſertation.

On me permettra encore de faire cette petite obſervation par rapport aux médailles de Céſar Conſtantius Gallus. C'eſt que le ſurnom de *Junior* ne ſe trouve que ſur celles qui ne portent point ſes prénoms, & qui par conſéquent auroient pû, ſans cette précaution, cauſer quelque équivoque. Il n'en eſt pas de même des médailles qui portent les prénoms Fl. Cl. *Flavius Claudius*: car ſur ces derniéres il n'eſt jamais ſurnommé *Junior*; le prénom de Claudius le donnant aſſez à connoître pour un des cadets de la maiſon du grand Conſtantin, auſſi bien que ſa teſte, qui eſt toûjours repréſentée nuë, & ſur les unes & ſur les autres, pour marquer la dépendance de la Branche Cadette.

Qu'on ne m'objecte pas que la teſte nuë ſur les médailles des Céſars de ce temps-là ne déſigne point une dépendance, car je crois l'avoir prouvé ſans replique. Et s'il ſe trouve par hazard quelque médaille qui ſemble d'abord inſinuer le contraire, il faut faire attention que l'on a pû quelquefois paſſer par-deſſus les régles pour flatter les princes regnants, & ſurtout dans les lieux de leur domination. Telle eſt, par exemple, la médaille d'or rapportée par Triſtan, qui repréſente le *jeune Licinius Céſar* en buſte, couronné de laurier, & tenant de la main droite un globe, ou *Monde*, ſurmonté d'une Victoire, avec cette légende Fl. Licin. Licinivs Nob. Caes. & au

revers les teſtes de *Criſpus* & de *Conſtantin le Jeune* en regard & ſans couronnes, avec la légende CRISPVS ET CONSTANTINVS CC. SIRM. On ne peut pas diſconvenir que cette médaille-ci ne paroiſſe donner à *Licinius Céſar* une marque de préſéance ſur *Criſpus* & ſur *Conſtantin le Jeune*. Mais ſur quel fondement? Seroit-ce par prérogative d'âge ou de dignité? *Criſpus* eſtoit plus âgé que *Licinius*: & quant à la dignité, ils eſtoient au moins égaux, puiſqu'ils avoient eſté créés Céſars tous trois enſemble. Il eſt conſtant même que *Criſpus* & *Conſtantin le Jeune*, en qualité de fils de l'empereur Conſtantin, devoient avoir le pas ſur *Licinius Céſar*, qui n'eſtoit que le fils de ſa ſœur. Cette marque de prééminence du *jeune Licinius* ne doit donc s'attribuer, comme l'obſerve fort judicieuſement Triſtan, qu'à ce que la médaille a eſté frappée à *Sirmium*, ville de Pannonie, & capitale de l'empire de Licinius le pere, dont les ſujets crurent devoir repréſenter les enfans d'un autre Empereur dans une attitude moins noble, & qui ſervît encore à donner un plus grand relief à celle du fils de leur maiſtre, & cela par flatterie pour ce prince, & ſimplement dans la vuë de luy faire leur cour.

Après cette petite digreſſion en faveur de *Céſar* Conſtantius Gallus, il me reſte maintenant à marquer quelle place j'aſſigne dans la ſuite des Empereurs à noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, fils aîné du ſecond lit de Conſtance Chlore. Je range les médailles de ce prince immédiatement après celles de Conſtantin le Grand ſon frere, & par conſéquent avec celles de Criſpus & de ſes autres neveux, perſuadé par la fabrique élégante de ſes médailles, que s'il n'a pas été créé *Céſar* avant Criſpus, cette dignité luy a du moins eſté conférée avant les trois autres, c'eſt à ſçavoir, Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant.

DISSERTATION

Dans laquelle on tâche de démêler la véritable origine des François, par un parallele de leurs mœurs avec celles des Germains.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL eſt aſſez ſurprenant qu'il n'y ait point d'endroits de noſtre hiſtoire plus négligez par les anciens Hiſtoriens, ni traitez avec plus de ſoin par les modernes, que la queſtion de l'origine de la nation Françoiſe. Les premiers, plus voiſins des commencements de noſtre Monarchie, & qui en devoient eſtre les mieux inſtruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter ſimplement des bruits vulgaires & des opinions incertaines. Mais parmi les derniers, quelques-uns aidez des lumieres de la critique, ont percé les ténébres répandues ſur les commencements de noſtre hiſtoire, & remonté aſſez heureuſement vers ſa ſource. Pluſieurs auſſi de ces Hiſtoriens modernes, moins appliquez, & devenus plus hardis par l'éloignement des temps, ont trouvé des preuves à la fable même; & malgré ce grand nombre de ſiécles qui nous ſéparent de noſtre origine, ils n'ont pas laiſſé d'en parler avec cette confiance que devroit donner ſeulement la découverte de la vérité.

Mon deſſein n'eſt pas d'examiner les opinions différentes de ces hiſtoriens, dont les uns font venir nos premiers François des Palus Méotides[a]; d'autres de la Pannonie[b]; quelques-uns de la Scandinavie[c]; pluſieurs, avec plus de fondement, de la Germanie[d], ou de l'Allemagne: il ſe trouve auſſi un grand nombre d'auteurs[e] qui les font ſortir originairement des Gaules mêmes, & y rentrer par de nouvelles conquêtes, & par une

[a] *Goropius Bec. Du Haillan.*
[b] *Greg. de Tours, liv. 2. ch. 9.*
[c] *Freculphe, liv. 2. ch. 19.*
[d] *Beat. Rhenanus.*
[e] *Bodin, Goſſelin, Forcatel, Audigier.*

circulation qu'ils font faire à une ancienne colonie de Gaulois ; car je ne parle point de ces écrivains fabuleux, qui prétendent avoir démêlé noſtre origine dans les cendres de l'ancienne Troye. *Ultus avos Trojæ.*

Le Moine Hunibaud, Tritheme, l'Auteur anonyme des geſtes des Rois de France, Hincmar, &c.

On ſçait que noſtre hiſtoire ancienne eſt un chaos rempli de ténébres, & où l'on a placé bien des chiméres impunément. Il eſt même certain que la pluſpart de ces opinions flatteuſes qui vont chercher ſi loin l'antiquité de noſtre origine, n'ont guéres d'autre fondement que de foibles conjectures, de légéres alluſions, ſouvent un jeu de mots, & tout au plus des étymologies un peu forcées.

Je ne ſçais ſi au milieu de tant d'opinions différentes, j'oſerai tenter de démêler une origine perdue, pour ainſi dire, dans les ruines de l'antiquité ; & s'il me ſera permis de propoſer un nouveau ſyſteme, ou, pour mieux dire, d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déja ancienne, & qui a des partiſans célébres.

Quand on ne peut pas faire de nouvelles découvertes dans la république des Lettres, il faut tâcher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainſi, ſans m'arrêter à cette foule de paſſages & d'autoritez, dont chaque auteur a prétendu fortifier ſon opinion, & qui, dans un beſoin, prouveroient ſouvent fort bien le contraire de ce qu'on veut établir ; pour remonter à la ſource & à l'origine de noſtre Nation, je me ſuis renfermé dans la ſeule conformité qui ſe trouve entre les mœurs de nos premiers François & celles des Germains ; & c'eſt ce parallele que j'entreprends de faire ici dans toute ſon étendue.

Il m'a paru, & j'ai cru avoir découvert que l'un & l'autre peuple avoit le même langage, les mêmes loix, ou, pour mieux dire, les mêmes coûtumes ; qu'ils en uſoient de la même maniére dans leurs aſſemblées publiques, & tant à l'égard de leurs ſouverains que dans le choix de leurs généraux ; qu'ils obſervoient la même diſcipline & la même forme de combattre, ſoit dans les guerres générales de la nation, ou dans leurs querelles & leurs combats particuliers, & qu'ils tenoient enfin la même

conduite

conduite dans leur domeſtique, & tant à l'égard de leurs femmes & de leurs enfants, que de leurs eſclaves.

C'eſt ce qu'il faut examiner un peu plus en détail; & pour mettre ce parallele dans un point de vûe juſte & facile à obſerver, je repréſenterai d'abord en abrégé & par forme d'extrait, les mœurs des Germains telles que nous les a dépeintes Tacite; je paſſerai de-là à celles de nos anciens François. On ne rapportera aucun uſage des premiers qui ne ſe retrouve dans les ſeconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoyque ce ne ſoit pas, comme on ſçait aſſez, avec autant de force & de dignité que l'Hiſtorien Romain.

Je crois, dit Tacite, que les Germains ſont originaires du pays qu'ils habitent, & que cette nation s'eſt formée ſans l'alliance d'aucun peuple étranger; c'eſt pourquoy, continue cet auteur, on n'en trouve preſqu'aucun dans un ſi grand nombre, qui ne ſe reſſemble: ils ont tous les cheveux blonds, les yeux bleus, & dans leſquels on remarque leur fierté naturelle; la taille haute & avantageuſe, & cependant le corps incapable de ſoûtenir un long travail, & qui jette d'abord, pour ainſi dire, tout ſon feu. Ils ne portent pour tout vêtement qu'un ſayon attaché d'une agraffe, le reſte du corps eſt nud. Les riches ont des habits plus complets, non pas toutesfois larges & amples à la façon des Parthes & des Sarmates, mais étroits, & qui marquent la proportion des membres & la forme du corps: *Veſte ſtrictâ, ac ſingulos artus exprimente.*

Le pays, à le prendre en général, eſt rempli de bois & de marais. Chacun ſe loge ſéparément, & ſelon qu'il luy plaît, ſoit près d'une foreſt, au bord d'une riviére, ou au milieu d'une campagne. Ils ont de certains jours pour s'aſſembler. Les moindres affaires ſont décidées par l'avis des premiers de la nation. Il faut le concours & le conſentement de tout le peuple, pour regler celles qui ſont d'importance. Ils n'ont égard qu'à la nobleſſe de l'origine, lorſqu'il eſt queſtion de reconnoître un ſouverain, mais la valeur ſeule décide du choix des généraux: *Reges ex nobilitate, duces ex virtute ſumunt.*

La puiſſance royale a ſes bornes, & les chefs doivent pluſtoſt

Si conſpicui, ſi prompti, ſi ante aciem agant.

l'obéiſſance de leurs ſoldats à l'exemple qu'il leur donnent ; qu'à leur propre autorité. On les ſuit ſans peine dans les plus grands périls, s'ils s'y jettent les premiers. Mais le principal motif qui excite la valeur du ſoldat, vient de ce qu'il ne s'enrolle pas au hazard ; & ſous des eſtendards inconnus : chacun combat ſous l'enſeigne de ſon canton & de ſa famille, d'où il peut entendre les cris de ſa femme & de ſes enfants, qui ſont les plus fidéles témoins de ſon courage, & de qui il reçoit les louanges les plus précieuſes : *Hi cuique ſanctiſſimi teſtes, hi maximi laudatores.*

Ils ne regardent point comme une lâcheté une fuite adroite qui ne les éloigne du péril que pour ſe rallier & pour revenir à la charge avec un nouveau courage, mais c'eſt une honte que d'abandonner ſon bouclier : ceux à qui ce malheur eſt arrivé n'oſeroient plus paroître, & pluſieurs échappez aux périls de la guerre ſe ſont étranglez eux-mêmes pour ne pouvoir ſoûtenir les reproches du public : *Infamiam laqueo finierunt.*

Ils célebrent par des chanſons & par d'anciens vers leurs dieux & leurs héros, & entr'autres le dieu Tuiſton qu'ils diſent né de la Terre, & ſon fils appellé Man, qu'ils reconnoiſſent pour les auteurs de la nation & les fondateurs de l'eſtat. Ils ne croyent pas qu'il ſoit de la grandeur ni de la dignité de leurs dieux de les repréſenter comme des hommes, ou de les renfermer dans des temples ; les bois & les foreſts leur ſont conſacrées ; & cette horreur ſecrette qu'inſpirent le ſilence & l'obſcurité des bois, ſert à ces peuples d'une divinité inconnuë : *Deorumque nominibus appellant ſecretum illud quod ſolâ reverentiâ vident.*

Il n'y a que les preſtres & les miniſtres de la religion qui ayent droit de punir les coupables ; & les peines qu'ils ordonnent ne ſont pas tant conſidérées comme un effet de leur autorité, ou de celle du général, que comme une inſpiration & des ordres exprès de la divinité qu'ils croyent préſider aux combats : *Velut Deo imperante, quem adeſſe bellantibus credunt.*

La peine eſt proportionnée à la nature du crime ; les moindres fautes ſe rachetent par une amende, qui ſe paye ordinairement

en différentes eſpéces de beſtiaux : une partie appartient au roy ou au peuple, ſelon la forme du gouvernement, & le reſte à celuy qui eſt offenſé ou à ſes parents : l'homicide même s'expie par une pareille amende, que la famille du mort reçoit comme une compenſation & un ſoulagement à ſa douleur : *Luitur enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque ſatisfactionem univerſa domus.*

Les troupeaux ſont leurs ſeules richeſſes, & les dieux leur ont refuſé l'or & l'argent, ſoit par haine ou par bonté. Le public & les particuliers ſont divers préſents au prince ; il en reçoit auſſi de ſes voiſins ; ces préſents conſiſtent ordinairement en chevaux de prix, ou ce ſont des armes bien travaillées, des colliers & des baudriers, *Electi equi, magna arma, phaleræ, torqueſque.*

Un Germain n'oſe paroître en public ſans ſes armes, & il ne les quitte pas même dans ſa maiſon. Il ne peut cependant les prendre pour la premiére fois, & lorſqu'il eſt parvenu à l'âge viril, que par l'autorité du ſouverain magiſtrat, l'un des principaux de l'aſſemblée. Le pere du jeune homme ou ſon plus proche parent luy donnent publiquement ſes premiéres armes. C'eſt-là ſa robe virile, c'eſt là ſon entrée dans les charges. Avant cette cérémonie militaire il faiſoit partie d'une maiſon particuliére, alors il devient membre de l'eſtat : *Ante hoc domûs pars videntur, mox reipublicæ.*

On met quelquefois au rang des princes, c'eſt-à-dire, des commandants, de jeunes gens, mais qui ſont recommendables, ou par une illuſtre naiſſance, ou par les ſervices de leurs anceſtres : il n'y a point de honte à leur obéir, & à les ſuivre dans les combats : *Nec rubor inter comites aſpici.*

Il y a dans la troupe qu'ils commandent différents degrez d'honneur, & on n'y parvient que par les preuves que l'on a données de ſon courage. Les ſoldats ſe diſputent les premiers rangs, & à qui combattra le plus près du prince, & les princes ſe piquent entr'eux d'une pareille émulation. C'eſt à qui occupera les poſtes les plus dangereux, & à qui aura à ſa ſuite un plus grand nombre de braves, & d'un courage plus déterminé : *Cui plurimi & acerrimi comites.*

Le Prince tire toute sa considération de ses forces, *hæc dignitas*, & sa grandeur consiste à se voir toûjours environné d'une floriſſante jeuneſſe, qui luy ſerve de courtiſans pendant la paix, & de ſoldats en temps de guerre; *in pace decus, in bello præſidium.* Dans les batailles, & quand on vient aux mains, ce ſeroit une honte au prince de n'eſtre pas le premier à charger l'ennemi, & un deshonneur à ſes ſoldats de ne pas ſeconder ſa valeur. Ils rapportent à leur chef l'honneur de leurs plus belles actions: ils font vœu de les ſuivre dans les plus grands périls; & s'il périt dans la bataille, perſonne ne luy veut ſurvivre.

Pluſieurs de ces braves portent des chaînes & un anneau de fer, comme pour marque d'eſclavage, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient en quelque maniére rendu la liberté à eux-mêmes par la mort d'un ennemi de la nation, célebre par ſa valeur: *Donec ſe cæde hoſtis abſolvat.*

Quelques-uns même conſervent encore ces chaînes après leur victoire; ils vieilliſſent ſous d'illuſtres fers, & ils ne quittent pas même durant la paix cette ſorte de dévouëment militaire, & cette obligation publique de s'expoſer aux plus grands périls.

La cavalerie n'a pour toutes armes que la lance & le bouclier: les fantaſſins ſe ſervent des dards & des javelots; chaque ſoldat en a pluſieurs qu'il ſçait lancer avec autant de force que d'adreſſe: la principale force de leurs armées conſiſte dans l'infanterie; c'eſt pourquoy ils la mêlent parmi la cavalerie, dont elle égale la vîteſſe. Ils choiſiſſent pour cela les mieux faits de la jeuneſſe qu'ils mettent aux premiers rangs; ils en prennent cent de chaque canton qui ont la pointe dans toutes les attaques, & ce qui n'eſtoit d'abord qu'un certain nombre fixe & déterminé, eſt devenu une marque de courage & un titre d'honneur: *Quod primò numerus fuit, jam nomen & honor eſt.*

Leurs ſoldats chantent en allant à la charge, *ituri in prælia canunt.* Ils jugent ordinairement du ſuccés du combat par les cris qu'ils pouſſent, & ſelon qu'ils ſont plus forts ou plus foibles, ils ſont frappez de terreur ou en inſpirent, comme ſi ce n'eſtoit pas tant un concert de voix, qu'une expreſſion fiére & tumultueuſe de leur courage: *Nec tam vocis illæ, quàm virtutis concentus videtur.*

S'il n'y a point de guerres dans leur pays, les jeunes princes en vont chercher parmi les nations étrangéres, ſoit qu'ils tiennent le repos indigne de leur courage, ou qu'ils n'ayent point d'autre moyen de ſubſiſter, & d'entretenir les braves qu'ils menent à leur ſuite. Ceux-ci reçoivent ordinairement du prince ou du commandant, ſous les enſeignes duquel ils combattent, ou un cheval de bataille, ou des armes encore ſanglantes & victorieuſes, qui ſervent de récompenſe & de témoignage à leur valeur. La table des grands tient lieu de ſolde aux officiers. Les ſoldats n'ont pour paye que leur part du butin; ils préférent le pillage qu'ils peuvent faire en pays ennemi aux ſoins laborieux de cultiver la terre, & aux eſpérances lentes & incertaines de la récolte; & ils regardent comme une lâcheté d'acquérir avec peine & par un travail ce qui ne peut leur coûter que la mort, ou des playes honorables: *Pigrum quin imo & iners videtur, ſudore acquirere quod poſſis ſanguine parare.*

Les guerres générales de la nation n'empêchent point les combats particuliers: chacun prend parti & s'engage ſelon les liaiſons ou les querelles de ſa famille, mais les haines ne ſont pas immortelles; les torts & les injures ſe réparent par des amendes, & cette ſatisfaction a eſté ſagement eſtablie, de peur que la liberté publique ne fuſt enfin la victime des différends & de l'ambition des particuliers: *Quia periculoſiores ſunt inimicitiæ juxtà libertatem.*

L'hoſpitalité eſt un droit ſacré parmi eux, & ils regardent comme un grand crime de fermer ſa porte à un étranger. Les mariages y ſont chaſtes; la galanterie en eſt ſévérement bannie, *ſevera illic matrimonia;* le mari juge & vengeur de ſon injure, punit luy-même la femme adultére.

La pluſpart des Germains n'ont qu'une ſeule femme, ce qui eſt aſſez rare parmi des barbares; & ſi les chefs & les plus illuſtres par leur naiſſance en prennent pluſieurs en même temps, c'eſt moins par déreglement que pour ſoûtenir la dignité de leur naiſſance: *Non libidine, ſed ob nobilitatem, plurimis nuptis ambiuntur.*

Il y a même des cantons où ils ne ſouffrent pas que les

femmes passent à de secondes noces: une fille en épousant son mari s'y attache comme le corps fait à l'ame; elle n'estend point au-delà ses vûes & ses désirs: *Nec ulla cogitatio ultrà, nec longior cupiditas.*

Les femmes n'apportent point de dot à leurs maris, elles en reçoivent au contraire quelques présents, non pas toutesfois des bijoux ou des parures, mais des bœufs pour le labourage, un cheval avec son harnois, le bouclier, la lance & l'épée: elle donne aussi de son costé des armes à son mari. Voilà les gages de leur union, leurs auspices & leur hyménée, pour la faire souvenir qu'elle n'est point appellée à une vie molle & oisive, mais pour partager avec son mari ses peines & ses plaisirs, & estre associée à l'une & à l'autre fortune: *Idem in pace, idem in prælio passuram.*

Leurs esclaves n'en ont presque que le nom; ils ne s'en servent point aux vils emplois du domestique. Ces serfs ont leur ménage séparé; leurs patrons exigent seulement d'eux, comme on fait des fermiers, certaine quantité de grains & de bestiaux: *Frumenti modum domibus, aut pecoris ut colono injungit.* Parmi les différentes saisons de l'année, on ne connoît guéres l'automne ni ses richesses; ils comptent par nuits plustost que par jours, & ils sont élevez dans le sentiment que les ténébres ont précédé la lumiere: *Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant.*

On voit peu d'appareil dans leurs funérailles, ils brûlent seulement le corps des personnes illustres, sans mettre sur le bûcher ni parfums ni vêtements; on n'y voit que leurs armes, & quelquefois un cheval de bataille. Leurs sépulcres sont rehaussez de gazons, & ils mépriſent la magnificence de nos tombeaux, comme une dépense onéreuse pour les vivants & inutile aux morts. Ils quittent plustost le deuil que leur douleur; ils laissent les larmes aux femmes, & ne témoignent leur affliction que par le souvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus: *Feminis lugere honestum est, viris meminisse.*

Tel est à peu-près le portrait que Tacite nous a fait des Germains de son temps. On y voit une grande austérité de mœurs, & une valeur égale; le gouvernement paroît tout

militaire. Juſtes & équitables entr'eux par le beſoin de la ſociété, il ſemble que la violence ſeule faiſoit tout leur droit à l'égard de leurs voiſins. La force du corps, un courage intrépide & une fermeté à l'épreuve des plus grands périls, leur tenoient lieu de toutes les vertus ; & le prince même n'eſtoit conſidéré parmi les ſiens, qu'autant que duroit le bonheur de ſes armes & la crainte de ſes ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des mœurs ſi féroces & ſi ſauvages avoient avec celles de nos premiers François, & ce qu'en ont écrit différents auteurs contemporains.

Je commencerai par Apollinaris Sidonius, qui vivoit du temps de Childeric I. pere de Clovis, & vers le milieu du cinquiéme ſiécle : cet auteur nous a laiſſé un portrait des François dans ſon panégyrique de Majorien, qu'il ſemble avoir copié ſur celuy que Tacite fait des Germains, tant ils ſont ſemblables.

Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus, leurs veſtes leur ſerrent tellement le corps, qu'on en diſtingue toute la forme, & ces veſtes ne paſſent pas le genouil ; on les forme au métier de la guerre dès leur plus tendre jeuneſſe ; ils deviennent ſi adroits, qu'ils frappent toûjours où ils viſent, & ils ſont en même temps ſi agiles, qu'ils arrivent, pour ainſi dire, pluſtoſt ſur leurs ennemis que les javelots mêmes qu'ils ont lancez contr'eux : au reſte ſi braves & ſi déterminez dans le péril, que le nombre peut leur ôter la vie, ſans leur ôter, pour ainſi dire, le courage :

Puerilibus annis,
Eſt belli maturus amor : ſi fortè premantur,
Seu numero ſeu ſorte loci, mors obruit illos
Non timor, invicti præſtant, animoque ſuperſunt
Jam propè poſt animam.

L'ancienne préface de Hérold, qui ſe trouve à la tête du manuſcrit de la loy Salique, tiré de l'abbaye de Fulde, & qu'on croit plus ancien que le regne de Clovis, nous repréſente les François comme un peuple qui joignoit les graces mêmes de la

beauté à la vigueur & à la force du corps, *Nobilis corpore, forma egregia ;* nation hardie, continue cet auteur, fiére, entreprenante, toûjours en mouvement & en action, *gens velox, audax & aſpera*, & qui mettoit ſa gloire, ainſi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de ſon pays chercher des périls digne de ſon courage, *periculorum præter modum amans :* la mer même ne pouvoit pas mettre de bornes à leurs entrepriſes, & ils juſtifiérent par d'heureuſes téméritez, adjoûte le panégyriſte Euménius, qu'il n'y avoit point d'obſtacles ni de routes inconnues à une valeur déterminée : *Eventu temeritatis oſtenderunt, nihil eſſe clauſum piraticæ deſperationi.*

De-là vinrent ces courſes & ces expéditions ſi hardies, qu'ils firent avant leurs conquêtes des Gaules en différents climats, & dans leſquelles, tantoſt par terre ou avec de légéres barques, ils pénétrérent en Italie, en Eſpagne, & juſques dans le fond de l'Aſie : *Pedibus & navigando totum pene orbem vagati ſunt*, dit Vopiſcus.

Les Romains qui occupoient les Gaules, leur firent une guerre ſanglante & opiniâtre, pour les obliger à reconnoître l'autorité de l'Empire. Rome eſtoit parvenue à un tel dégré de puiſſance, qu'elle regardoit comme un outrage la liberté de ſes voiſins. La haine ſi naturelle aux François pour toute domination étrangére, les fit réſiſter courageuſement à des armées redoutables : ils triomphérent pluſieurs fois des maiſtres du monde ; il n'eſtoient pas encore conquérants ; la gloire & les charmes de la domination leur eſtoient inconnus ; ils ne regardoient même pour leur patrie que les endroits où ils pouvoient conſerver leur liberté, & ils n'aſpiroient à vaincre que pour ne pas devenir eſclaves : *Victoria contenti, imperio abſtinebant.*

Il ſemble que le nom de *France*, dans ces temps ſi éloignez, fut comme un nom vague, pluſtoſt attaché à une nation qu'à un pays particulier, & qui ſuivoit le mouvement de la fortune & de la victoire.

Les entrepriſes des Romains, le voiſinage & la fertilité des Gaules leur firent enſuite naître le deſſein de s'en rendre les maîtres. Ils couvrirent le Rhin de leurs barques, à la faveur deſquelles

desquelles ils ravagérent souvent ces riches provinces avant que de pouvoir s'y établir. Les Romains, & les Gaulois leurs sujets, estoient surpris à tous moments par différents partis de ces aventuriers jeunes, féroces, pleins de courage, avides de butin; & qui en faisant, pour ainsi dire, le mêtier de brigands & de pirates, apprirent insensiblement celuy de conquérants.

Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutez de combattre; indifférents sur leur propre défaite, ils reprenoient les armes avec une nouvelle fierté; & ils se faisoient encore craindre même après leurs mauvais succès. Nation toûjours armée, dit le poëte Claudien, qui ne pouvoit souffrir le nom de paix, & qui estoit unie par une fureur commune.

Res avidi conscire novas, odioque furentes
Iacis, & ingenio scelerumque cupidine fratres.

Ces peuples belliqueux accoûtumez, à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connoissoient guéres d'autres récoltes que celles qu'ils faisoient l'épée à la main, & sur les terres des Romains. Claudien, que je viens de citer, prétend cependant, dans l'éloge qu'il fait des grandes qualitez de Stilicon, que ce général des Romains réduisit à la fin les François, par la terreur de ses armes, à cultiver leur terres, & à changer le fer tranchant de leurs épées dans les instruments paisibles du labourage:

Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo mitescere cogis,
Ut Salius jam rura colat, flexoque Sicambri
In falcem curvent gladios.

Il ne tient pas à ce poëte, comme l'on voit, non plus qu'aux panégyristes de ces temps-là, que nous ne croyons que les Romains remportérent de grands avantages sur les François; mais les conquêtes constantes de notre nation ruinent un peu ces trophées imaginaires: & pendant que les Romains triomphent des François dans leurs éloges, on est tout surpris de trouver ces derniers en deça du Rhin, & déja maîtres d'une partie des Gaules.

Ces peuples, avant que d'en avoir fait la conquête, s'établiſſoient ordinairement, comme les Germains, proche des foreſts & des marais, qui leur ſervoient en même temps de demeures & de fortereſſes: *Paludes hiſce in locis non modicæ ubi Germani habitabant, qui nunc appellantur Franci*, dit Procope. Et nous apprenons d'un fragment de Sulpice Alexandre, le premier de nos hiſtoriens, & dont Grégoire de Tours nous a conſervé quelques fragments, de quelle maniére l'armée Romaine, commandée par Quintinus, périt pour s'eſtre engagée dans ces foreſts, où les François, qui y eſtoient retranchez, les taillérent en piéces.

Les Romains, dit cet auteur, entrérent dans ces vaſtes foreſts, dont la ſolitude & le ſilence cauſoient une ſecrette terreur aux ſoldats. L'ennemi ne ſe montta d'abord qu'en petit nombre; le Romain le pourſuit avec plus d'ardeur que de prudence, & tombe dans des embuſcades, ou ſe jette dans des marais impraticables: pour lors tous les Francs parurent, & enfermérent l'armée Romaine par un grand abbattis de bois. Les légions en deſordre, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, tombent ſous une nuée de fléches, & ſe renverſent. Tout ſe confond. Le ſoldat effrayé cherche ſa ſureté dans la fuite, mais de quelque côté qu'il tourne ſes pas, il rencontre par-tout l'ennemi & la mort. Héraclius tribun des Joviniens, & la pluſpart des chefs, y périrent. La nuit & ces mêmes foreſts qui avoient cauſé la défaite des Romains, ſervirent d'aſyle à ceux qui échappérent à la premiére fureur des victorieux: *Paucis effugium nox & latibula ſylvarum præſtitere.* *Gr. l. 2. c. 9.*

Leurs maiſons, ou pluſtoſt leurs cabanes, bâties ſans art, & diſperſées ſans aucun ordre, compoſoient leurs villages, & ces villages formoient différents cantons, qui eſtoient gouvernez, dit Grégoire de Tours, par des princes à longue chevelûre, & qui, à l'exemple des Germains, eſtoient toûjours pris dans la maiſon dominante, & dans la plus noble de la Nation: *De primâ, &, ut, ita dicam, nobiliori ſuorum familiâ.*

L'autorité de ces rois avoit ſes bornes parmi les premiers François, auſſi bien que chez les Germains. Les Francs dépendoient

à la vérité de leurs souverains, mais ces princes dépendoient eux-mêmes de certaines loix militaires qu'ils n'osoient violer ; & si on examine bien la suite des Rois depuis Pharamond jusqu'à Clovis, peut-estre qu'on trouvera qu'encore qu'ils fussent regardez comme souverains absolus dans leurs conquêtes, on ne les reconnoissoit guéres dans leur camp que comme généraux des soldats conquérants : ils leur donnoient leur part du butin, qui estoit comme un bien commun acquis par l'armée, & les rois n'entroient eux-mêmes dans ce partage que selon que le sort en décidoit.

On sçait ce qui arriva à Clovis après la victoire qu'il avoit remportée sur Siagrius général des Romains. Ce prince, quoyqu'encore payen, voulant rendre à un evêque un vase sacré qui avoit esté pris dans un pillage général, demanda comme par grace à ses soldats, qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devoit faire ; mais un François féroce, & qui regardoit cette pieuse libéralité du prince comme une entreprise sur les droits de l'armée, donna un coup de sa hache d'armes sur ce vase, & lui dit fiérement qu'il ne disposeroit que de ce que le sort lui donneroit à lui-même dans le partage du butin : *Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi sors vera largitur.*

Clovis, quoyque naturellement fier & terrible, selon que son histoire nous le représente, fut contraint de dissimuler une injure, qu'il ne se crut pas alors en pouvoir de venger ; aussi ne s'en fit-il pas raison par l'autorité royale, il eut recours depuis à celle du général, & il prit son temps dans une revûe des troupes, pour tuer le François de sa main, sous prétexte que ses armes n'estoient pas en bon estat.

Thierry I.er ou Théodoric fils du même Clovis, & roy d'Austrasie, estant resté dans ses estats pendant que les rois Childebert & Clotaire ses freres ravageoient la Bourgogne, ses propres soldats chagrins d'une oisiveté qui deshonoroit leur courage, & accoûtumez à une guerre qui leur tenoit lieu de solde, prirent d'eux-mêmes les armes, & lui déclarérent que s'ils ne vouloit pas se mettre à leur tête, & les conduire sur les terres des Bourguignons, ils iroient se renger sous les enseignes

de ſes deux freres : nation libre & guerriére, dit Libanius, qui regardoit comme une ſervitude l'obſtacle qu'on mettoit à ſes courſes : *Etenim hæc illis ſervitus eſt, nullos habere quos deprædentur.*

Il ne paroît point cependant que dans ces pillages, ni que dans les premiers temps de noſtre monarchie, les Francs recherchaſſent avec avidité l'or ni l'argent ; ils ignoroient heureuſement, comme la pluſpart des Germains, le prix & l'uſage de ces métaux ſi utiles & ſi dangereux, & ils ne comptoient pour biens ſolides que la ſanté, la force, le courage & la liberté : des armes, des chevaux, des eſclaves, ou les grains de leurs ennemis eſtoient le principal objet de leurs entrepriſes & de leurs irruptions, & ces peuples guerriers, en ſortant de l'Allemagne pour ſe jetter dans les Gaules, n'apportérent que du fer pour en faire la conquête.

Lib. 5. c. 1. Souvenez-vous, dit Grégoire de Tours, en parlant aux Rois petit-fils du grand Clovis, que ce prince voſtre aïeul a étendu les bornes de ſon empire ſans le ſecours de l'or ni de l'argent.

Le thréſor du prince conſiſtoit uniquement dans le courage de ſes ſoldats. Je ne parle point ici de quelques maiſons royales qui compoſoient le domaine de nos rois depuis leur établiſſement dans les Gaules, non plus que des tributs qu'ils tiroient des peuples conquis. Mais à l'egard des conquérants & des François, nation toute militaire & jalouſe de ſa liberté, ils ne connoiſſoient point d'autres tributs que ceux de payer de leurs perſonnes à la guerre, & ils ſe contentoient, à la mode des Germains, d'offrir au prince quelques préſents, quand il tenoit le champ de Mars & les aſſemblées générales.

Ad ann. 750. L'auteur de la chronique de Hildesheim, après avoir rapporté les différentes affaires qui ſe traitoient dans ces grandes aſſemblées, & qui *eſtoient comme le Parlement général de la Nation*, adjoûte, *& pour lors on offroit aux rois des préſents, ſuivant l'ancienne coûtume des François.*

Voyez les Annales de Metz & de S. Bertin.

Ces préſents chez nos premiers François, comme parmi les Germains, conſiſtoient ordinairement en différentes eſpéces de grains & de beſtiaux, & ſur-tout en chevaux ; & il ſe trouve

dans les additions à la loy Salique, une ordonnance qui prescrit que les chevaux que l'on aura donnez au roy, portent le nom de celuy qui les aura présentez.

Le prince distribuoit ordinairement ses propres chevaux à ses principaux capitaines. Nos rois n'avoient point d'autres ministres ni d'autres courtisans. Ils les recevoient même à leur table, à l'exemple des princes Germains; ils descendoient humainement dans les plaisirs de la societé, sans craindre de se dégrader, & ils accordoient heureusement la liberté avec le respect: bien éloignez des empereurs Romains de ces temps-là; je parle d'Arcadius & d'Honorius, princes toûjours obsedez par une troupe d'Eunuques, inaccessibles à leur soldats, cachez & ensevelis dans le fond de leurs palais & qui, pendant que nos François démembroient l'empire, affectoient des retraites mystérieuses, au lieu de se montrer à la tête des armées; comme si l'obscurité de la solitude les eût rendus plus respectables, & eût donné un nouvel éclat à leur dignité. Nos rois au contraire, sûrs de leur autorité par leur valeur, aimoient à se voir environnez par leurs soldats; ils les approchoient avec bonté de leurs personnes. Rien n'est plus commun dans notre histoire que le titre de convive de ces princes, & c'estoit ordinairement le privilége de la noblesse, la récompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu.

Claro quod nobilis ortu
Conviva est domini, *Claudian. in Eutrop. lib. 2.*

dit le poëte Claudien: & Fortunat, autre poëte; parlant d'un certain Conda, marque expressément qu'il estoit parvenu par ses services jusqu'à être admis à la table de son roy.

Jussit & egregios inter residere potentes
Convivam reddens proficiente gradu.

Grégoire de Tours, traitant de l'affaire de Pretextat évêque de Rouen, qui après la mort de Chilperic, estoit venu se plaindre à Gontran des violences de Fredegonde, ajoûte que le prince reçut bien ce prélat, & qu'après l'avoir admis à sa table, il le renvoya dans son diocèse. *L. 7. c. 16.*

La vie de saint Agile abbé, écrite par un auteur anonyme, mais contemporain, parlant d'un seigneur François appellé Anohald, rapporte qu'il est d'une très-illustre naissance, conseiller & convive du roy Childebert. *Ejusdem regis Childeberti conviva & consiliarius.*

C'estoit de ces anciens capitaines qu'on tiroit les maires du palais, dignité au-dessus de la condition d'un particulier, & peu différente de celle d'un souverain. Personne n'ignore que chez les François, comme parmi les Germains, la naissance seule décidoit de la couronne, mais l'une & l'autre nation n'avoit égard qu'à la valeur dans le choix de leurs généraux; & de nos premiers François, à l'exemple des Germains, s'estoient réservé le droit d'élire le maire ou le général sous lequel ils vouloient combattre, & que le prince devoit cependant confirmer par son autorité, comme le fit la reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II. son fils: *Omnes seniores*, dit son historien, *pontifices cum ducibus ac primoribus regni ad se venire præcepit, &c.* Et un peu plus bas, *Pontificum & ducem electione Majorem domûs stabiliens.*

La dignité royale & la qualité de général furent presque toûjours séparées pendant la premiére race, & on ne les trouve réunies que quand le prince estoit assez courageux & assez habile pour ne pas mettre ses armes entre les mains de gens, qui les eussent deshonorées par leur peu de valeur, ou peut-estre tournées contre lui-même, s'ils avoient eu plus de courage que de fidélité.

De ejus stirpe quidam Merovæum esse asserunt. *Gr. c. 2.*

Merouée de parent de Clodion se fit son successeur: il laissa seulement aux enfants de ce prince les estats dont il s'estoit emparé dans la Gaule Belgique, & maître de l'armée, il se forma une monarchie de ses propres conquêtes. Clovis son petit-fils, instruit par un exemple si dangereux, réunit en sa personne la dignité de roy & l'employ de général. J'apprends, luy écrit S.t Remi, que vous conduisez vous-même vos troupes, & il n'est pas surprenant, adjoûte ce prélat, qu'un prince sorti de si grands capitaines paroisse à la tête de ses armées.

Conc. Gall. t. 1. p. 175.

Fredeg. c. 54.

Clotaire II. roy de Neustrie, ou de la France Occidentale, s'estant rendu maître du royaume de Bourgogne, engagea habilement les seigneurs de ce royaume, après la mort du maire

Varnacaire, à supprimer en sa faveur cette dignité éminente & rivale, pour ainsi dire, de celle de souverain.

Cet exemple nous fait voir qu'il estoit au pouvoir des grands de chaque estat de déférer la qualité de maire à quelqu'un d'entr'eux, & que ce ne fut que l'habileté & le grand pouvoir de Clotaire, qui avoit réuni toute la monarchie sous sa domination, qui engagea les Bourgignons à suprimer cette charge pendant son regne. Mais sous ses successeurs, & sur-tout depuis le regne de Clovis II. son petit-fils, la dignité royale fut toujours séparée de celle de maire du palais; & nos François se maintinrent dans le droit d'élire celuy d'entr'eux qu'ils croyoient le plus capable de les commander. Nous avons une preuve assez particuliére de ce droit d'élection sous le regne de Sigebert premier roy d'Austrasie, & oncle du même Clotaire.

Les grands de ce royaume ayant élû pour maire du palais un seigneur appellé Chrodin, il refusa généreusement cette grande place & il allégua, pour raison de son refus, que la pluspart des premiers de l'estat estant ses parents, il seroit obligé, ou de punir leurs excès, ou de les dissimuler lâchement. Toute l'assemblée admira également sa probité & son desintéressement, & le conjura de nommer du moins celui qu'il jugeoit digne de cet employ: son choix tomba sur un jeune seigneur appellé Gogon, qu'il avoit élevé auprès de luy, & dont il connoissoit la sagesse & la valeur: il prit le bras de ce jeune homme & se le passa autour du col, comme une marque de sa dépendance, & qu'il le reconnoissoit pour son chef & son général. *Fredeg. epit. tom. cc. 58.*

Je ne sçais si cette cérémonie, dont il y a peu d'exemples dans nostre histoire, n'est pas fondée dans un ancien usage des François, parmi lesquels, quand un homme, suivant ce que rapportent les anciennes formules, ne pouvoit pas payer à son créancier les sommes qu'il lui devoit, il se rendoit volontairement son esclave jusqu'à l'entier payement de sa dette; & pour marque de son engagement, il prenoit le bras de son patron & se le passoit autour du col, comme une maniére d'investiture de toute sa personne. *Cap. 26.*

Ne seroit-ce point encore de cet ancien usage que seroit venue

l'accollade que les princes donnoient à ceux qu'ils faisoient Chevaliers, comme une marque qu'ils devenoient leurs hommes, comme on parloit en ce temps là, & qu'ils acquéroient un droit particulier sur leurs personnes & sur leurs armes. Il est au moins très-vraysemblable que Chrodin voulut faire connoître par cette cérémonie extraordinaire, qu'il se soumettoit au nouveau maire comme à son supérieur. En effet, il n'y avoit ni rang ni dignité qui dispensât d'obéir au maire du palais: ministres absolus dans la paix, généraux indépendants dans la guerre, les armées, les finances, les gouvernements, les dignitez, les emplois, tout estoit en leur disposition, & ils s'en servirent à la fin pour assujettir leurs propres maîtres, dont la plupart furent souvent plustost les tyrans que les ministres.

Il n'y avoit que les assemblées générales de la Nation qui balançassent une autorité si excessive. C'estoit dans ces plaids & dans ces parlements généraux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Estats, que les François, à l'exemple des Germains, décidoient de la paix & de la guerre, & qu'ils examinoient même les differents réglements que le prince ou le maire du palais sous son nom avoient publiez. Ces ordonnances qu'on appella au commencement de la seconde race, des Capitulaires, n'avoient point force de loy, & ne faisoient point partie du corps des loix Saliques, jusqu'à ce qu'elles eussent esté approuvée & reçûes par le concours & le consentement de toute la Nation.

Tels sont, dit Charles le Chauve, les capitulaires de l'empereur nostre aïeul & de nostre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loy, & que nos fidéles ont résolu, dans leur assemblée générale, d'observer en tout temps. *Capitularia patris nostri quæ Franci pro lege tenenda judicaverunt, & fideles nostri in generali placito nostro conservanda decreverunt.*

Ad ann. 837. cap. 8. apud Carisiacum.

» Nous faisons sçavoir à tout le monde, disent Charlemagne & » Louis le Débonnaire son fils, que les capitulaires que l'année » précédente nous jugeâmes à propos, avec le consentement de » tous les François, d'adjoûter à la loy Salique, ne soient plus con- » sidérez comme de simples ordonnances, mais comme des loix » inviolables, & qu'on ne les distingue pas même des loix Saliques.

Generaliter

Generaliter admonemus ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ cum omnium consensu addenda esse censuimus, jam non ulteriùs capitula, sed tantùm leges dicantur, imò pro legibus Salicis teneantur. Cap. Car. Mag. an 801. Baluz. tom. 2. p. 335. & c. 2. an. 803. c. an. 821. Theod. cap. 3.

Ces assemblées si célébres, dont le consentement estoit nécessaire pour donner force de loy aux ordonnances du Prince, estoient composées du clergé & de la noblesse, seules conditions reconnuës alors pour libres parmi les François. Les évêques estoient comptez au nombre des grands, & on les considéroit même comme les premiers entre les grands de l'Estat.

Dagobert ayant cedé le royaume d'Austrasie à Sigebert son fils aîné, son historien parle de cette disposition comme faite, dit-il, par le conseil des grands ou des évêques, *cum consilio pontificum, seu procerum*, & avec le consentement des principaux seigneurs du royaume, *omnibusque primatibus regni consentientibus.* Duch. tom. 1. pag. 382. & 385.

Nos premiers François avoient reçu de leurs ancêtres comme par tradition cette déférence pour les ministres de la religion. Je n'ai point encore traité de leur culte, on en trouve peu de choses dans l'histoire. Grégoire de Tours nous apprend seulement que semblables aux Germains, ils révéroient les endroits les plus enfoncez des forests, qu'ils prenoient pour un sentiment de pieté cette horreur religieuse qu'ils ressentoient dans ces lieux sombres & secrets. Certainement, dit cet auteur dans le second livre de son histoire, chapitre x. les François ne connoissoient pas le vray Dieu, mais ils s'estoient formé des simulacres de forests & d'eaux qu'ils adoroient comme des divinitez. Sibique sylvarum atque aquarum finxere formas, ipsasque ut dum colere, eisque sacrificia deliberare consueti Gr. l. 2. c. 10.

Apparemment qu'ils tenoient des Germains une religion si grossiére : le préjugé & la coûtume les avoient entraînez, & ils mettoient au rang des véritez, des erreurs anciennes & consacrées par le temps.

Nos évêques depuis la conversion de Clovis n'eurent pas moins de considération & d'autorité parmi le François, que les prêtres des faux Dieux en avoient eu parmi les Germains ; ils estoient comme eux les arbitres des peines des criminels.

Charles le Chauve par son ordonnance de l'an 864. veut que les évêques, conjointement avec ses officiers, veillent à ce qu'on Apud Pistas. cap. 15.

n'excéde point dans les peines portées par la coûtume dans le châtiment des ſerfs & des eſclaves.

Ces prélats devenoient même ſouvent les juges des ducs & des grands de l'Eſtat. Nous voyons dans Grégoire de Tours, que Gontran roy de Bourgogne voulant faire punir les généraux qu'il avoit envoyez en Languedoc pour faire la guerre à Leuvigilde roy des Viſigots, ce prince mécontent de leur conduite, leur donna quatre évêques pour juges dans une affaire purement militaire ; auſquels il joignit quelques ſeigneurs laïques pour aſſiſter à leur jugement.

Lib. 8. c. 30.

Le même Gontran eſtant près d'en venir aux mains avec Sigebert roy d'Auſtraſie ſon frere, ces deux princes convinrent ſur le champ de bataille de remettre leurs différends au jugement des évêques & des principaux de la Nation. *Ut quidquid ſacerdotes vel ſeniores populi judicarent, pars parti componeret.*

Greg. lib. 6. cap. 31.

Il ſemble d'abord aſſez extraordinaire & contre les régles de la prudence & de la politique, que ces prélats qui eſtoient ou Romains ou Gaulois de naiſſance, & qui vivoient ſous la domination récente d'une nation étrangere & victorieuſe, euſſent tant de part dans le gouvernement. Mais on en ſera moins ſurpris, ſi on fait réflexion qu'outre la conſidération que leur attiroit la ſainteté de leur caractére, ils n'avoient pas d'ailleurs peut-eſtre moins contribué que les François mêmes à l'établiſſement de la monarchie. Et pour mettre ma penſée dans tout ſon jour, il faut remarquer que nos premiers rois payens furent pluſtoſt conſidérez par les Gaulois ſujets des Romains, comme des princes ennemis, qui n'avoient d'autre droit dans les Gaules que celuy de la force & de la violence, que comme des ſouverains légitimes, & qui regnaſſent ſur des provinces paiſibles. Mais depuis la défaite & la mort de Siagrius dernier général des Romains, & depuis ſurtout la converſion de Clovis, les évêques de ſon temps que leur vertu rendoit les oracles des Gaules, laſſez des deſordres d'un fâcheux interregne, & craignant de tomber ſous la domination des Bourguignons ou des Viſigots, nations voiſines & Ariennes, préférérent Clovis à Gondebaud & à Alaric, ennemis & perſécuteurs des évêques catholiques: & ces prélats ſe ſervirent

utilement du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit des peuples, pour les disposer à reconnoître un prince qui venoit de recevoir les lumiéres de la foy par leur ministére. Les Gaulois déja anciens Chrestiens & catholiques, ne regardérent plus comme étrangére une nation convertie par leurs évêques, & ils furent charmez de voir ces conquérants embrasser la religion des vaincus, & leurs maîtres devenir, pour ainsi dire, leurs disciples.

La conversion de Clovis ne fut pas moins un coup d'estat qu'un miracle de la grace, & ce prince, depuis son baptême, ne regna plus dans les Gaules, parce qu'il estoit le plus fort, mais parce que le clergé avoit disposé le peuple à le reconnoître pour légitime : *Multi tunc ex Galliis*, dit Grégoire de Tours, *habere Francos dominos summo desiderio tenebantur.* Lib. 2. c. 36.

On soupçonna même les évêques catholiques, qui vivoient sous la domination des Bourguignons & des Visigots, d'avoir favorisé secrettement cette importante révolution ; & nous apprenons de Grégoire de Tours, que S.t Avroncle évêque de Langres, & S.t Quintian évêque de Rhodez, suspects d'intelligence avec Clovis, n'évitérent la mort que par la fuite. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrace ; il leur procura d'autres évêchez dans ses estats, & par reconnoissance pour le clergé, il appella dans ses conseils les évêques de son royaume, qu'on y trouve établis sous le regne des rois ses enfants, & qui s'y maintinrent pendant la premiére & seconde race, & jusqu'au regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'évêque de Paris & de l'abbé de S.t Denys. Lib. 2. cc. 23. & 36.

Cette autorité des ministres de la religion dans les affaires civiles, & qui estoit passée des Germains aux François, me conduit à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, qui justifie ce que j'ai avancé de leur humeur guerriére. Ni l'une ni l'autre nation ne paroissoit jamais sans ses armes ; un François estoit un soldat toûjours armé & toûjours prest à combattre. On n'en voyoit aucun occupé de ces arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la vérité par la modération que par la dureté de leurs mœurs ; ils estoient

tous ſoldats c'eſtoit leur unique profeſſion, & depuis même qu'ils eurent embraſſé le Chriſtianiſme, ils ne quittoient les armes que lorſqu'ils alloient à l'égliſe, ainſi que nous l'apprenons des capitulaires de Charlemagne.

Lib. 7. tit. 202.

On ne pouvoit cependant prendre ces armes pour la premiére fois de ſon autorité particuliére ; il falloit chez les François, comme parmi les Germains, les avoir reçûes de ſon prince, de ſon général, ou de quelque fameux capitaine; origine apparemment de notre ancienne chevalerie. L'auteur de la vie de Louis le Débonnaire rapporte que ce prince eſtant encore jeune, vint trouver l'Empereur Charlemagne ſon pere au château d'Ingelheim, qu'il le ſuivit enſuite au château de Rensbourg, où il reçut de ſa main ſon épée & ſes premiéres armes *.

Loy Sal. titre 32.

Après cette cérémonie militaire, qui élevoit un François au rang honorable de ſoldat, c'eſtoit une infamie pour luy, auſſi bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute ſon bouclier, & le reproche eſtoit un injure atroce, qui ne s'expioit que par des combats ſanglants, ou, ſuivant nos loix Saliques, par des amendes conſidérables. Un ſoldat n'eſtoit pas moins deshonoré, quand il avoit abandonné ſon pair ou ſon camarade dans le combat. Nos François, à l'exemple des Germains, marchoient à la guerre par cantons. Les Tourangeots, dit Grégoire de Tours, les Poitevins, les Beſſins, Manceaux & Angevins paſſérent en Bretagne contre Varoc fils de Maclou: ſes troupes eſtoient commandées par des Centeniers qui leur ſervoient de capitaines à la guerre, & de juges en temps de paix. La pluſpart des ordonnances de nos rois de la premiére race ſont adreſſées à ces centeniers: *Omnis controverſia coram centenario definiri poteſt ; , exceptæ redditionne terrâ*, diſent les capitulaires. Cet uſage eſtoit paſſé avec les François de la Germanie dans les Gaules. Béatus Rhenanus rapporte qu'il ſe trouve encore dans le Palatinat & proche de Heidelberg, des bourgs qu'on appelle *Centgraffen*.

Lib. 5. c. 20.

Lib. 4. c. 26.

Lib. 11. pag. 88.

* *Interea anno 791. ſequente, patri regi rex Ludovicus Ingelheim occurrit ; inde Renesburg cum eo abiit, ibique enſe, jam appellens adoleſcentiæ tempora, accinctus eſt.*

Ces centeniers obſervoient de mettre enſemble & dans le même bataillon, les parents & les voiſins ; c'eſtoit un eſpéce d'aſſociation & de fraternité d'armée : on les appelloit pairs, & celui qui eſtoit convaincu d'avoir abandonné ſon compagnon, perdoit ſon rang & ſon bénéfice, c'eſt-à-dire, cette portion de terres Saliques & de conquêtes qu'il tenoit de la libéralité du prince ; & qu'on luy avoit donnée comme le gage & la récompenſe de ſa valeur. C. l. 3. c. 31.

L'infanterie Françoiſe, auſſi bien que celle des Germains, avoit plus de réputation, & eſtoit plus nombreuſe & plus redoutable que la cavalerie. On voit dans la Notice de l'empire, que les Saliens qui ſervoient dans les armées Romaines, eſtoient ſous le commandement du général de l'infanterie : *Salii Gallicani, alii Tubantes, Auguſtei, cum eorum clypeis ſub diſpoſitione magiſtri militum.*

Apollinaris Sidonius nous apprend que ces mêmes Saliens qui paſſoient, au rapport de l'abbé d'Urſperg, pour les plus nobles & les plus braves de la nation, ne portoient ce nom de Saliens qu'à cauſe de leur vîteſſe & de leur légéreté :

Tibi vincitur illic
Curſu Herulus, Chunnus jaculis, Francuſque natatu,
Sauromata clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Grégoire de Tours parlant d'une revûe que Clovis fit de ſes troupes, ne leur donne que le nom de phalange & d'infanterie.

J'ai déja rapporté un paſſage de Vopiſcus, qui marque expreſſément que pendant l'empire de Probus l'infanterie Françoiſe ravagea la pluſpart de ſes provinces : *Pedibus totum penè orbem vagati ſunt.*

Ces ſoldats François eſtant en ordre de bataille, & en marchant au combat, excitoient leur valeur par des chanſons militaires, où ils célébroient les vertus de leurs anciens héros ; c'eſt encore une nouvelle conformité qu'ils avoient avec les Germains. Charlemagne, au rapport d'Eginard ſon hiſtorien, en fit un recueil, & cet auteur remarque que ces chanſons ; comme

celles des Germains, faiſoient toute notre hiſtoire, & comprenoient les plus belles actions de nos premiers rois.

La chanſon de Roland ſuccéda, ſous la ſeconde race, à ces vers barbares. On l'appeloit chanſon de Roland, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltoit les hauts faits de ce fameux Paladin.

Vace dans le roman de Rou, parlant de la diſpoſition de l'armée de Guillaume le Conquérant, qui eſtoit près d'en venir aux mains avec les Anglois, adjoûte :

Que Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui toſt alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemagne & de Roland,
Et d'Olivier, & de vaſſaux
Qui moururent à Rainſchevaux.

Cette chanſon de Roland eſtoit encore en uſage dans nos armées ſous la troiſiéme race, ſi nous en croyons Boëthius dans ſon hiſtoire d'Ecoſſe. Cet écrivain rapporte dans le livre quinziéme, que noſtre roy Jean mécontent de ſes troupes, & entendant quelques ſoldats qui chantoient la chanſon de Roland, s'écria qu'il y avoit long-temps qu'on ne voyoit plus Roland parmi les François. Sur quoy un vieux capitaine, qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la Nation, luy répondit fiérement qu'il ne manqueroit point de Rolands dans ſes armées, ſi ſes ſoldats voyoient encore un Charlemagne à à leur tête.

Le cri de guerre ſuccédoit à ces chanſons militaires; c'eſtoit un uſage que nos François avoient emprunté des Germains. On ſçait qu'il y avoit deux ſortes de cris; le cri général que les ſoldats pouſſoient de toute leur force en allant à la charge, ce qui eſtoit le cri du prince & de toute la Nation, & il y avoit encore le cri des ſeigneurs particuliers, qui avoient droit de lever banniére, & qui ſervoit dans les batailles à rappeller leurs vaſſaux ſous leurs enſeignes. Mont-joye eſtoit le cri général de tous les François; *Orderic Vitalis*, qui eſt le premier auteur,

à ce que je crois, qui en ait parlé, le nomme en Latin *meum gaudium.* Sur l'an 1119.

Philippe Mouskes parlant de la bataille de Bovines, sous le regne de Philippe Auguste,

Et huchoient, dit-il, *à grande halaine,*
Quond on avoit sonné la reine
Mont-joye, Dieux & Saint-Denis.

Et un peu plus bas :

Et quand on s'écrie Mont-joye ;
Ni ot Flaman qni ne s'apploye.

J'ai dit que les seigneurs bannerets avoient aussi leur cri ; d'où vient ce proverbe si commun :

Des maisons d'Ailli, Mailli & Crequi,
Tel nom, telles armes & tel cri.

Je ne m'étendrai pas davantage sur un article que M. Ducange a traité si sçavamment dans ses dissertations sur l'histoire de S.t Louis. Il est inutile de répéter ce que l'impression a rendu public ; mais je crois qu'on ne me sçaura pas mauvais gré de rapporter, au sujet de ces cris militaires, un trait de nostre histoire, curieux par son antiquité, & que j'ai trouvé dans un endroit assez détourné, pour mériter d'avoir ici sa place.

Saint Germain évêque d'Auxerre, accompagné de S.t Loup évêque de Troyes estant passez du temps de Childeric I.er dans la grande Bretagne, pour combattre les erreurs des Pélagiens, le prestre Constantius auteur contemperain, & ami intime d'Apollinaris Sidonius, rapporte que le saint prélat, en arrivant dans cette isle, y trouva une autre sorte d'ennemis auxquels il ne fut pas moins redoutable ; les Saxons & les Pictes avoient joint leurs forces contre les Anglois, ceux-ci implorérent le secours du saint évêque, qu'ils regardoient comme leur apostre. Saint Germain se chargea de leur défense, *Germanus ducem se prælii confitetur.* Il alla luy-même reconnoître l'endroit où il placeroit son camp ; & ayant rencontré un vallon environné

de hautes montagnes propres à réfléchir & à multiplier le son, il y rangea les Anglois en bataille, *Componit exercitum ipse dux agminis ;* & quand on fut près d'en venir aux mains, il leur commanda de crier tous ensemble, & de toutes leurs forces, *alleluïa ;* ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'auteur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre de combat.

Je ne prétends pas garantir un fait si merveilleux : & soit histoire ou roman que l'ouvrage de Constantius, & peut-estre l'un & l'autre ensemble, comme la plusparr de nos anciennes chroniques, il suffit pour la justesse du parallele que je me suis proposé, qu'on y trouve des traces de nos anciens usages conformes aux mœurs & aux coûtumes des Germains.

Les combats particuliers se trouvoient souvent mêlez dans les guerres générales de la nation. Les différends se décidoient par les armes ; chacun se faisoit raison, l'épée à la main, des torts qu'il avoit reçus. La vengeance chez les François, comme parmi les Germains, regardoit toute la famille de l'offensé, & faisoit partie même de sa succession. L'histoire de Grégoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particuliéres, qu'on appelloit *faïda*, & ceux contre qui elle s'exerçoit, *faïdosi*, du mot Germain ou Allemand *feïd*, qui signifioit *inimitié*.

Cette coûtume barbare de se faire justice soy-même par la force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, estoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de 600. ans, malgré les remontrances des évêques & les défenses de nos rois : les François élevez uniquement dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme le privilége de la noblesse, & comme le caractére de leur indépendance.

C'est encore un de ces sujets que M. Ducange a traitez avec tant d'érudition. Je me contenterai de remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuse, en ce cas la loy Salique luy permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliére ; mais la même

même loy, au titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion & de celuy de compoſition, comme eſtant devenu étranger dans ſa propre famille, & pour le punir de ſon peu de courage.

Cette compoſition chez nos François, comme parmi les Germains, ſe terminoit à une amende. L'homicide, dans l'une & l'autre nation, s'expioit par différentes ſommes d'argent ou par une certaine quantité de beſtiaux. Une des prérogatives la plus ſinguliére de la nation Françoiſe, eſtoit de ne pouvoir eſtre expoſé au dernier ſupplice, ni puni de mort, que pour le ſeul crime de leſe-Majeſté, ou de trahiſon envers la patrie : *Nulla ſit culpa tam gravis*, diſent les loix que Thierry premier donna aux Bavarois, *ut vita non concedatur*. On ne pouvoit pas même empriſonner un François. Bouchard de Montmorency ayant refuſé opiniâtrément de déférer au jugement que Philippe Ier. avoit rendu contre luy en faveur de l'abbaye de Saint Denys ; l'abbé Suger, ſi inſtruit de nos uſages, dit que le Roy ne fit point arrêter ce ſeigneur ; qu'on luy permit de ſe retirer, parce que ce n'eſtoit point la coûtume d'empriſonner les François : *Non tentus, neque enim Francorum mos eſt, ſed recedens.* *C. 1. tit. 7.*

J'ai dit que tous les crimes, excepté celuy de leſe-Majeſté & la trahiſon, s'expioient par des amendes. Une partie de ces amendes alloit au fiſc du prince, & le reſte tournoit au profit des parties intéreſſées, ou de leurs héritiers. On payoit, par exemple, quatorze livres pour un homicide ; ſçavoir, trois livres pour le droit du roy, appellé *bannum dominicum*, ou *fredum*, du mot Germain ou Allemand *frid*, qui veut dire pain, ou réconciliation, & onze livres pour la réparation du meurtre. Cette ſomme, qui ſe payoit au plus proche parent du mort, ſe nommoit *vergelta*, terme compoſé de deux mots Germains, *gelt*, argent, & *vveren*, ſe défendre ; & ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celuy qui avoit eſté tué. Vous m'avez beaucoup d'obligation, diſoit dans une débauche un certain Sichaire à Cramiſinde, ainſi que le rapporte Grégoire de Tours, de ce que j'ai tué vos parents ; ces différents meurtres ont fait entrer dans voſtre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien rétabli le déſordre. *Lib. 9. c. 19.*

Cependant les filles du mort n'avoient point de part à ces droits de compoſition, parce que, dit M. Pithou, n'eſtant point de condition à porter les armes, elles eſtoient incapables de tirer vengeance de l'injure commiſe en la perſonne de leurs parents : *Quia fœminæ, neque fœidam levare, neque pugnam facere poſſunt.* *Lib. 1. feud. cap. 1.*

Ce droit n'appartenoit qu'aux hommes, & même qu'aux hommes nobles, c'eſt-à-dire aux Francs. Comme ils eſtoient élevez dans l'exercice continuel des armes, ils ſe faiſoient juſtice eux-mêmes les armes à la main, ou ils contraignoient leurs ennemis, par la crainte de leur reſſentiment, d'en venir à une compoſition légitime.

Quand la paix ne permettoit point à ces guerriers de ſignaler leur courage, ſoit contre les ennemis particuliers ou ceux de la nation, on voit vers le commencement de la troiſiéme race, qu'ils avoient recours aux tournois, aux jouſtes, aux combats de plaiſance, ou à outrance, tous exercices qu'on peut appeller des images & des ſimulacres de la guerre. Ces ſortes de jeux militaires avoient eſté inventez par nos ancêtres, pour entretenir leurs chevaliers dans l'exercice des armes. Le prince, à la moindre ouverture de guerre, les trouvoit toûjours preſts à changer leurs lances mornées en fer émoulu. La guerre ou la repréſentation de la guerre faiſoit leurs occupations & leurs plaiſirs; ceux même de la galanterie n'y entroient que comme un motif pour les porter à des entrepriſes plus hardies & plus généreuſes. Ils paroiſſoient à la barriére, tantoſt avec la livrée de quelque dame célébre par ſa beauté & par ſa vertu, ſouvent avec des deviſes inconnues; & quelquefois, à l'exemple des Germains, on les voyoit entrer dans les lices avec des chaînes & des fers qu'ils ne quittoient qu'après s'eſtre délivrez eux-mêmes de ces dévouements militaires, par la défaite des chevaliers qui combattoient contr'eux.

M. de Peireſc nous a conſervé dans ſes mémoires un cartel de Jean Duc de Bourbon, où l'on trouve un exemple aſſez ſingulier de ces ſortes de vœux militaires, conformes & ſemblables à ceux des Germains que je viens de rapporter après Tacite.

« Nous Jean Duc de Bourbonnois desirant échiver oisiveté « & explecter nostre personne, en avançant nostre honneur par « le mestier des armes, y acquérir bonne renommée, & la grace « de la très-belle de qui nous sommes serviteurs; avons n'a guéres « voué & empris que nous accompagnez de seize autres chevaliers, « équiers de noms & d'armes, porterons à la jambe seneſtre chacun un fer de prisonnier, qui sera d'or pour les chevaliers, « d'argent pour les équiers, par tous les dimanches de deux ans « entiers, commençant le dimanche prochain après la datte des « présentes, ou cas que plustost ne trouverons pareil nombre de « chevaliers & équiers de noms & d'armes sans reproche, que « tous ensemblement nous veuillent combattre à pied jusqu'à « outrance, par telles conditions que ceux de nostre part qui « seront outrez, seront quittes chacun pour un bracelet d'or aux « chevaliers, & un d'argent aux équiers, pour donner là où bon « leur semblera. Fait à Paris le premier Janvier 1414. »

Les esclaves chez les François, aussi bien que chez les Germains, estoient moins des esclaves que des fermiers; ils avoient leur ménage séparé. Nos François, après les conquêtes des Gaules, les envoyérent cultiver les terres qui leur échûrent par le sort & dans le partage qui s'en fit : on les appelloit gens de poëte, *gentes poteſtatis*, attachez à la glebe, *addicti glebæ*; & c'est de ces serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villæ* que les Romains leur avoient donné, d'où sont venus les noms de villages & de villains, *villæ & villani*, pour dire des gens de la campagne & d'une basse extraction.

Ces serfs appartenoient à leurs patrons, dont ils estoient réputez hommes de corps, comme on parloit en ce temps-là, sujets aux corvées, & tellement attachez à la terre de leurs maîtres, qu'ils sembloient en faire partie; enforte qu'ils ne pouvoient s'establir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur, sans payer ce qu'on appelloit le droit de *formariage*, ou de *mémariage*; & même les enfants qui provenoient de l'union de deux esclaves qui appartenoient à différents

maîtres ; ſe partageoient, ou l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre eſclave en échange.

Glainv. cc. 5. & 6. *Qu'il ſoit notoire à tous*, dit Guillaume évêque de Paris, *que nous conſentons que Belire fille de Radulphe Gaudin de Villarceaux femme de noſtre corps, épouſe Bertrand fils de défunt Verriéres homme du corps de Saint Germain des Prez, aux conditions que nous partagerons avec l'Abbé & le Couvent de Saint Germain, les enfants qui ſortiront de ce mariage.*

Dubreuil, dans ſon hiſtoire de Paris, nous a conſervé un autre acte qui preſcrit cet échange, & que je rapporterai dans ſon ancien langage, qui, comme cette précieuſe rouille de nos médailles, en marque mieux l'antiquité.

Dubreuil, l. 2. p. 281. edit. 2. Aſſiſ. Hieroſ. mſſ. c. 271. *Se aucune villaine, vait d'aucun caſal en autre qui ne ſoit de ſon ſeignor, & le ſeignor d'où leüe, elle ſera venuë na poir de la mariée, & ſe il la marie, il doit donner à ſon ſeignor une autre villaine en eſchange, en la connoiſſant de bonnes gens ſans faillir.*

Ces filles eſclaves ne laiſſoient pas, quand elles eſtoient d'une rare beauté, de ſortir d'une condition ſi abjecte. Quelques-unes affranchies par leur patron, en devenoient les femmes légitimes, & on en vit même pluſieurs ſous la premiére race de nos rois, s'élever juſqu'au throne, & épouſer leurs ſouverains. Erchinoalde maire du palais ſous le regne de Clovis II. ayant acheté de quelques pirates une fille d'une rare beauté, appellée Baudour ou Batilde, il la donna enſuite pour épouſe à ce jeune prince, & de ſon eſclave en fit la femme de ſon roy. Il eſt vray que l'hiſtoire luy rend la juſtice qu'elle n'oublia point ſur le throne qu'elle avoit eſté eſclave ; & que devenue religieuſe après la mort de Clovis, elle ne ſe ſouvint jamais qu'elle eût porté une couronne.

Après tout, ſi la pluſpart de ces princes, à la faveur d'un divorce ſouvent peu fondé, changeoient de femmes, cette licence devenue preſqu'en uſage par la coûtume, quoyque condamnée par les Conciles d'Agde, d'Epaune, de Clermont, d'Orléans & de Tours, eſtoit preſque renfermée dans la ſeule dignité royale. Le reſte des Françoiſ, comme les Germains, n'avoient qu'une ſeule femme, & on puniſſoit rigoureuſement ceux qui la quittoient pour en épouſer une autre.

Capitul. Car. Magn. cap. 5. cap. 149.

Les nœuds qui formoient leur union eſtoient indiſſolubles, & les femmes eſtoient même inſéparables de leurs maris; elles les ſuivoient à la guerre: le camp, au commencement de nos conquêtes, leur tenoit lieu de patrie; l'armée tiroit de là même ſes recrues, les enfants nourris dans le bruit des armes, accoûtumez au péril, & devenus ſoldats avant l'âge, remplaçoient les morts & les vieillards; ils ſe marioient à leur tour, ainſi que nous l'apprenons d'Apollinaris Sidonius, qui décrivant les réjouiſſances qui ſe firent dans le camp de Clodion au ſujet d'un mariage, rapporte qu'un jeune homme blond, pour dire un François, épouſa une fille blonde, & que les ſoldats ſolemniſérent leur union par des danſes Scythiques & guerriéres:

Scythiciſque choreis
Nubebat flavo ſimilis nova nupta marito.

Le mari faiſoit ſubſiſter ſa famille de ſes courſes, & de la part qu'il avoit dans le pillage fait en pays ennemi. La femme à ſon retour le ſoulageoit par de chaſtes careſſes, de ſes travaux guerriers; une main chére & affectionnée panſoit les playes qu'il avoit reçûes dans les combats, & ſa douceur & ſa ſoumiſſion mettoient dans leur ſocieté un charme qui duroit autant que leur vie. Cette union eſtoit fondée dans une ſubordination parfaite. Les François de ces temps éloignez avoient un pouvoir abſolu dans leur domeſtique. Nos loix, comme les coûtumes des Germains, les rendoient maîtres de la vie de leurs femmes, quand elles s'écartoient de leur devoir; & il eſt même ſurprenant qu'un François ayant tué ſa femme par un emportement de colére, ou dans la vûe d'en épouſer une autre, les loix ne luy preſcriviſſent point de plus grands châtiments que celuy d'eſtre privé pour quelque temps de porter ſes armes, & comme une interdiction de ſon caractére d'homme de guerre: *Quicumque uxore ſine cauſa interfecta, aliam duxerit, armis depoſitis habeat pœnitentiam.* *Capit. lib. 5. cap. 149.*

Cette autorité abſolue formoit la dépendance des femmes, qui regardoient leurs maris comme leurs maîtres. Une femme, dans les formules de Marculphe, adreſſant la parole à ſon mari,

ſe ſert de termes auſſi ſoumis que pourroit faire un eſclave ; mon ſeigneur & mon époux, moy voſtre humble ſervante : *Lib. 2. c. 17.* *Domini & jugalis mei, ego ancilla tua.* L'uſage de prendre les femmes ſans dot, & qui eſtoit paſſé des Germains aux François, contribuoit à cette dépendance ; & peut-eſtre que nos ancêtres, plus habiles & moins intéreſſez que ceux qui les traitent aujourd'huy de barbares, regardérent ſagement cette privation de dot dans leurs femmes, comme un contrepoids néceſſaire à leur orgueil, & qu'ils préférérent une eſclave pauvre & docile à une maîtreſſe riche & impérieuſe, & ſouvent à un tyran domeſtique. Il eſt toûjours conſtant que lorſque nos premiers François vouloient ſe marier, ils achetoient, pour ainſi dire, leurs femmes, tant par les biens qu'ils eſtoient obligez de leur donner en propriété, & dont leur famille héritoit, que par les préſents qu'ils leur faiſoient & à leurs plus proches parents; en ſorte que c'eſtoit moins le pere que le mari qui dotoit la femme qu'il épouſoit.

On voit dans le fameux traité d'Andelaw, de l'an 587. que Grégoire de Tours a conſervé dans le neuviéme livre de ſon hiſtoire, que les villes que Chilperic Ier. avoit données pour dot à la reine Galſvinde ſa femme, paſſérent à la reine Brunehaut, ſa ſœur, après la mort funeſte de cette princeſſe.

Il y a dans l'abbaye de St. Pierre en Vallée, un ancien cartulaire qui a bien ſept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde comteſſe d'Amiens, & veuve de Valeran comte du Vexin. Cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de St. Pierre un *alleu* qu'elle a reçû, en ſe mariant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la loy Salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

La loy Salique, au titre 46. intitulé *Reïpus*, engage celuy qui épouſe la veuve d'un François, à donner trois ſols & un denier au plus proche parent du défunt, & à ſon défaut, de payer cette ſomme au fiſc du prince, comme pour le prix de ſon acquiſition.

Les formules de Marculphe marquent expreſſément que celuy qui épouſe une fille, doit luy préſenter un ſol & un denier,

selon la loy Salique, & l'ancienne coûtume de la nation : *Secundùm legem Salicam, & antiquam consuetudinem.*

« Ma très-chére fille, dit un pere dans les mêmes formules, il y a parmi nous une ancienne & barbare coûtume qui exclud « les filles de partager la succession paternelle avec leurs freres. «

Ce qu'il ne faut cependant entendre que des terres Saliques ou de conquête, suivant ce qui est porté dans le titre 72. des *Alleuds* : Que la femme ne posséde aucune portion de la terre Salique, mais qu'elles appartiennent toutes entiéres au sexe masculin ; & cette exclusion estoit fondée, parmi ces peuples guerriers, sur ce principe militaire, que ces terres de conquête estant le prix & la récompense du sang qu'ils avoient répandu dans les combats, il n'estoit pas juste que des biens acquis par la lance & l'épée, passassent à la quenouille & au fuseau : *Ne de lancea transeat ad fusum.*

Quelque militaire que paroisse l'ancien gouvernement François, il est constant que les vertus paisibles de la société n'en estoient pas exclues. L'hospitalité sur-tout estoit également recommendable parmi les François & chez les Germains. Les capitulaires de Charlemagne prescrivent indifféremment aux pauvres comme aux riches, d'ouvrir leurs portes aux étrangers : *Præcipimus in omni regno nostro, neque dives neque pauper peregrinis hospitia denegare audeant.*

Enfin, la coûtume de marquer les actes publics par nuit plustost que par jour, tant chez les François que parmi les Germains, est une nouvelle preuve de leur commune origine.

Le titre 49. de la loy Salique porte expressément que si quelqu'un qui vit selon la loy Salique, a perdu son esclave, son cheval ou son bœuf, & qu'il les reconnoisse dans la maison d'un autre, si les deux parties demeurent en deçà de la Loire, des Ardennes & de la foreſt Charbonniére, ils ayent quarante nuits de délay pour comparoître en jugement ; & que si celuy qui est saisi de la chose volée, demeure au-delà de la Loire, il ait quatre-vingt nuits : *Quod si trans Ligerim, in noctibus octingentis lex ista custodiatur.*

Telles estoient à peu-près les coûtumes des Germains & des

François, que l'on trouvera peut-estre sauvages & féroces, mais dont la plusparт ne laissoient pas d'enfermer les semences de grandes vertus. Ce fut en effet avec des mœurs si simples & si grossiéres, que nos premiers François conquirent la meilleure partie de l'Europe, que leurs successeurs, plus polis, perdirent depuis par leur luxe & par leur oisiveté. L'empereur Justinien écrivant à Théodebert roy d'Austrasie, & petit-fils de Clovis, & luy demandant dans sa lettre, avec le faste & la vanité si ordinaire aux Grecs, quelle contrée du monde il habitoit, comme s'il eût ignoré sa puissance & l'étendue de sa monarchie; ce prince courageux luy répondit avec une fierté digne de sa haute valeur, que ses estats s'étendoient depuis l'Océan jusqu'au Danube & à la Pannonie, pour luy faire comprendre qu'ils n'estoient pas si éloignez qu'ils ne pussent se voir quelque jour les armes à la main: *Per Danubium & limitem Pannoniæ usque in Oceani littoribus, custodiente Deo, dominatio nostra porrigitur.*

Duch. tom. 1.

En effet, nos premiers rois ne bornérent pas leurs conquêtes à celle des Gaules. On sçait que Clovis, après avoir défait les Allemans à Tolbiak, autrement dit Zulpick, passa le Rhin, & étendit sa domination jusqu'aux Alpes Rhétiques, habitées par les Grisons. La Saxe, la Turinge & la Baviére reçurent les loix de Thierry Ier. & Théodebert son fils porta ses armes depuis le Danube jusqu'au Pô en Italie. Ces grandes provinces d'Allemagne s'appelloient la *France orientale*, soit pour les distinguer des Gaules, qu'on nomma depuis *France occidentale*, ou parce que la Germanie estoit le pays originaire des Francs. Les tables Peutingériennes, qu'on croit faites dès le temps d'Ammian Marcellin, & selon d'autres, sous l'empire de Théodose le jeune, donnent le nom de *France* à cette partie de l'Allemagne qui borde le Rhin, & que les Bructéres, les Chamaves, les Ampsivariens & les Cattes occupoient, au rapport de Sulpice Alexandre. Tous ces peuples, selon cet historien, s'appelloient *Francs*, & il est très-vray-semblable, dit le P. Pétau, que c'estoit parmi eux comme un nom de ligue & de société, & comme une déclaration publique qu'ils vouloient maintenir leur liberté, & vivre exempts de la domination des Romains. La situation du pays

Petau, pag. 1. lib. 6.

du pays qu'ils occupoient les fait Allemans, & la conformité de leurs mœurs avec celles des Germains, m'a fait croire qu'ils n'avoient qu'une même origine.

Je pourrois encore adjoûter plusieurs exemples de cette conformité, si ce discours n'estoit pas déja trop long: outre que les articles que je supprime sont de peu de conséquence, & n'empêchent point que mes preuves ne subsistent dans toute leur force. Je me réduis à dire seulement un mot de la sépulture de nos ancêtres. On voit par les armes & le cheval qu'on a trouvez dans le tombeau de Chilpéric Ier. que les François, à l'exemple des Germains, ne quittoient pas même leurs armes après leur mort, & qu'on les mettoit avec leurs chevaux dans leurs sépulchres. L'auteur de la vie du bienheureux Evermar, parlant de sa sépulture, rapporte qu'on mit une partie de son bouclier sous luy, & qu'on le recouvrit de l'autre moitié; *Post exequias accuratiori sepulturâ cohonestantes, dimidio clypeo corpori ejus superpositio, & alterâ clypei parte suppositâ.* Chiff.

Les Germains, au rapport de Tacite, revêtoient leurs tombeaux de gazons, & nos anciens François y formoient une espéce de toît avec des planches, que les plus riches couvroient de tapis: *Et sicut in Francia mos est*, dit Eginard, *superpositio ligneo culmine, linteis ac sericis palliis ornandi gratiâ conteximus.*

Le chapitre 19. des loix Saliques n'est rempli que des différentes amendes qui y sont décernées contre ceux qui enlevoient ces planches & ces tapis. L'article second leur interdit l'eau & le feu, & défend d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, suivant la coûtume de la nation, ils ayent satisfait à la famille du défunt: *Ut inter homines non habitet autor sceleris, antequàm parentibus satisfaciat.*

Je finirai ce parallele par la conformité qui se trouve encore entre quelques mots qui nous restent de la langue Franco-Theotisque & des termes Allemans.

J'ai déja dit qu'on donnoit autrefois parmi nos premiers François le nom de *vergelta* à cette amende qui se payoit pour un homicide. *Gelt* signifie encore en Allemand, argent, & *vveren*, se défendre.

Fredum eſtoit cette partie du même argent qu'on payoit au fiſc du prince, du mot Allemand *frid*, qui veut dire paix, & comme le prix de la réconciliation.

Rien n'eſt plus commun dans nos anciennes loix, que le terme de *gravio*, pour dire un comte ou un juge; les Allemans ont conſervé la même ſignification au terme de *graven*, d'où ſont venues les dignitez ſi connues de Lantgrave, de Burgrave & de Margrave.

Rachainbourgs eſtoient les aſſeſſeurs de ces mêmes juges, & *ratchen* veut encore dire en Allemand *concilier*.

Un deſerteur dans nos loix Saliques, s'appelle *hereſclit*, apparemment du mot Allemand *here*, qui veut dire camp ou armée.

Feïda eſtoit cette inimitié déclarée par voye de fait entre des familles, & *feïd* ſignifie en Allemand *guerre*.

Terre en *franc aleu*, ou *aleu de franc*, terme aſſez connu par nos loix Saliques, ſemble venir de *deïnanlos*, qui en Allemand ſignifie la même choſe, c'eſt-à-dire, terre héréditaire.

Druchte dans nos loix Saliques, veut dire une fille accordée & promiſe à un mari; les Allemans diſent encore *druchtines gaus*, ce qui vient apparemment du terme Allemand *drovv*, qui veut dire foy ou fidélité.

Tanganare, interpeller devant le juge, eſt compoſé des mots Allemans *ting*, qui veut dire plaids, & d'*exguen*, accuſez.

J'aurois pû pouſſer plus loin ce gloſſaire, & la conformité qui ſe rencontre entre le langage, les coûtumes & les mœurs des Germains & des François; chaque article m'eût fourni ſans peine le ſujet d'une diſſertation particuliére, & les faits & les exemples ne m'euſſent pas manqué. Mais je ſens combien je ſuis preſſé de finir un diſcours qui ne pourroit avoir de mérite que celuy de la briéveté; trop heureux, ſi au travers de ce grand nombre de preuves que j'ai recueillies en différents endroits, je puis ſeulement me flatter d'avoir laiſſé entrevoir la vérité de mon projet.

DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE DES LOIX SALIQUES;
Et ſi c'eſt préciſément en vertu de l'article LXII. *paragraphe 6. que les filles de nos Rois ſont exclues de la ſucceſſion à la Couronne.*

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur de ces loix, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établiſſement. Nos anciennes chroniques, ſi abrégées & ſi peu exactes, ne ſont propres au plus qu'à faire naître des doutes; d'ailleurs, l'éloignement des temps eſt cauſe que les commencements de noſtre monarchie ſe montrent peu: à peine nous reſte-t-il des fables; & ce que des hiſtoriens modernes avancent touchant l'origine de ces loix, ne roule ſouvent que ſur de foibles conjectures, & qui n'acquiérent d'autorité qu'à proportion de l'envie & de l'intéreſt qu'on a de les croire.

De terrâ verò Salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad virilem ſexum tota terræ hereditas perveniat.

Ainſi également en garde contre le témoignage obſcur & incertain des anciens, & contre les préjugez des modernes, nous nous contenterons de rapporter ſimplement le ſentiment des uns & des autres; & nous ne prendrons de parti que quand nous y ſerons déterminez par la force de la vérité, qui ſeule eſt en droit de fixer nos jugements.

Quelques hiſtoriens prétendent que la loy Salique tire cette dénomination, *Salique*, d'un certain ſeigneur appellé Salegaſt, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillérent à la compilation de cette loy: *Ab hoc Salagaſto*, dit Othon de Friſingue, *quidam legem quæ ex nomine ejus Salica uſque hodie vocatur, inventam dicunt;* en quoy il eſt ſuivi par l'abbé d'Urſperg.

Othon de Friſing. l. 4. c. 32.

Aventin, dans ſon hiſtoire de Baviére, rapporte l'étymologie *Lb. 4.*

de ce terme *Salique* au mot Latin *Sala*, comme ſi les premiéres loix des Francs avoient eſté dreſſées dans les ſalles de quelque palais. Iſaac Pontanus dans ſes origines Françoiſes, & Vendelin dans ſon traité du pays où les loix Saliques furent établies, ſuivent ce ſentiment ; & pour l'appuyer, ils citent l'ancienne édition de Hérold, où l'on trouve preſqu'à chaque article ces mots, *malberg leudart*, ou *malberg trochuvido*, pour déſigner que ces reglements avoient eſté faits dans différentes aſſemblées, qui ſe tenoient ſur le haut des montagnes & dans des châteaux.

Lib. 6. c. 17.

Il ſe trouve d'autres auteurs qui tiennent que la loy Salique a pris ce nom d'une bourgade appellée *Salechim*, qu'ils placent comme il leur plaît, ſur les rives de l'Yſſel ou du Sal. Enfin, pour trouver cette origine, on a eu recours juſqu'à des fontaines & à des puits de ſel, & après cela ces hommes ſi ſçavants dans nos antiquitez, ne nous ont pas épargné des allégories, dont ils font d'heureuſes applications à la prudence des premiers François.

Mais ſans m'arrêter davantage à ces différentes alluſions, qui ne roulent que ſur un jeu de mots, il paroît, ce me ſemble, plus naturel de rapporter l'épithete de *Salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens*, & qui apparemment devoient ce nom à la vîteſſe de leur marche, *Salius pede ;* enſorte que la loy Salique ne ſera autre choſe que la loy des Saliens, & cette explication me paroît la plus ſimple & la plus naturelle : *Hac nobiliſſimi Francorum, qui Salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Friſingue.

Mais quand je parle des loix des Saliens, il ne faut pas que ce nom ſi reſpectable de loix nous impoſe, ni comparer celles-ci avec les loix de Solon ou de Lycurgue. Ce ne ſont que de ſimples coûtumes de peuples barbares, qui ne vivoient encore que de la chaſſe & de la peſche, ou du butin qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis. La principale matiére de ces loix ſont les crimes, comme le vol, le meurtre, les inſultes, & tout ce que des peuples barbares & féroces ſont capables de commettre de violent : on n'y trouve même aucun veſtige de religion, ni payenne ni Chreſtienne. On n'y fait mention ni de dieux, ni

de prêtres, ni de sacrifices. Tout cela marque l'extrême barbarie de cette nation. Mais il n'est pas si aisé de déterminer le temps & le lieu où ces loix furent compilées.

Nous avons deux exemplaires de cette loy, assez conformes quant au sens, mais différents dans les termes. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557. par les soins de Jean-Basile Hérold, qui prétend que les caractéres de ce manuscrit paroissent avoir sept cens ans d'antiquité. On trouve dans la plupart des articles des mots barbares, qui signifient les lieux où chaque décision a esté prononcée. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne, & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions que les rois Childebert & Clotaire y avoient apparemment adjoûtées. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'estre qu'un abrégé d'un recueil plus ancien ; & ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est qu'en différents endroits on trouve les loix Saliques citées, & l'article soixantiéme qui traite des Rachinbourgs, ou des juges, les oblige, après en avoir esté interpellez par une des parties, de consulter & de dire publiquement ce que porte le texte des loix Saliques. Il y avoit donc un code de ces loix plus ancien, avant les compilations des derniéres. Mais quels sont les véritables auteurs des unes & des autres, c'est ce qu'il faut presque deviner.

Si on en croit l'écrivain des gestes des rois de France, historien qui vivoit vers l'an 720. Pharamond a esté le premier législateur, & le *Numa* des Francs. Ce prince, selon cet auteur, ne se vit pas plustost sur le throne, qu'il travailla par de sages loix, à adoucir l'humeur féroce de ses sujets. La commission en fut confiée à quatre seigneurs de la Nation, appellez Wisogaste, Salegaste, Bosogaste & Widigaste ; & ils travaillérent à cette compilation dans les villages de Salecheim, Bodecheim & Widocheim. L'édition de Fréhérus marque simplement que ces villages estoient dans la Germanie, *in villabus Germaniæ* ; & le manuscrit de Cambray détermine l'endroit de la Germanie, en disant que ces villages estoient au-delà du Rhin, *in villabus quæ ultrà Rhenum sunt.*

Comme il y avoit des François des deux côtez de ce fleuve, ces deux opinions ont leurs partisans. Les uns prétendent que les premiers François qui firent la conquête des Gaules, passérent le Rhin pour entrer dans ces grandes provinces. D'autres soûtiennent que ces Francs estoient une partie des Saliens, qui depuis l'empire de Julien l'Apostat, s'estoient établis dans la Toxandrie & sur les confins du Brabant & du pays de Tongres, qu'Ammian Marcellin appelle *secunda Germania*, & qui renfermoit, dit-il, les villes puissantes de Cologne & de Tongres: *Ab occidentali exoriens cardine, Agrippina & Tungris munita, civitatibus amplis & copiosis.* Cette position différente est si difficile à démêler, &, si j'ose dire, si peu utile, qu'il suffit, si on en veut croire l'auteur que nous avons cité, de reconnoître Pharamond pour l'auteur de ces loix, soit qu'il ait commencé à regner au-delà ou en deçà du Rhin.

Partem Saliorum excepi. Juli. 2. ad Athenienſ. Liban. in orat. fun. Juliani.

Lib. 15.

Ce qu'on peut dire de plus certain sur l'origine & le caractére de ces loix, c'est qu'elles paroissent copiées la plupart sur ce que Tacite nous rapporte des mœurs des Germains, comme nous avons tâché de le prouver dans le discours précédent. Si Tacite nous dit que les femmes des Germains n'apportoient point de dot à leurs maris, nous trouvons cet usage devenu une loy pour les Francs, & le titre LXII. des loix Saliques les exclud de toute succession à la terre Salique. Nous voyons que c'estoient les maris qui dotoient leurs femmes, & ce présent de noces s'appelloit dans leur langue *morghangeba*. Les Germains, selon l'historien Romain, persuadez que les ténébres avoient précédé la création de la lumiére, comptoient par nuits plustost que par jours, & nous trouvons le même usage prescrit par le titre 47. de la loy Salique.

La peine & le supplice, dit Tacite, différent, selon la diversité du crime; les moindres fautes se rachetent par une amende, une partie appartient au souverain, & le reste à l'offensé: l'homicide même s'expie par une pareille amende, que les plus proches parents du mort reçoivent comme une compensation à leur douleur. Qu'on lise les articles 32. 44. 45. 46. 47. & sur-tout le 55e. qui porte pour titre, *de compoſitione homicidii*,

on verra que le meurtre, les bleſſures, & juſqu'aux injures, tout s'expioit par différentes amendes, dont une partie, comme chez les Germains, devoit aller au fiſc, & le reſte eſtoit adjugé aux parties intéreſſées, ou à leurs héritiers.

Il faudroit faire une nouvelle diſſertation, ſi j'entreprenois de pouſſer plus loin cette conformité qui ſe trouve entre les mœurs des Germains & les loix des premiers François. Ce que j'en viens de rapporter ſuffit, pour faire voir que les loix ont eſté faites ſur les coûtumes, & que ceux qui les obſervoient les avoient empruntées les uns des autres, qui tous avoient une même patrie. Mais de ſçavoir ſi Pharamond en eſt l'auteur, comme l'aſſûrent l'hiſtorien des geſtes des François, & même l'ancienne préface que l'on trouve à la tête de l'édition de Hérold, c'eſt ce que je n'entreprendrai point de décider; & ce qui en pourroit faire douter, c'eſt qu'on y voit en différents endroits, qu'il y eſt parlé des Romains, ſujets des Francs; & ſoit qu'on entende par ce terme de Romain un véritable citoyen de Rome, ou ſeulement les Gaulois qui ſuivoient les loix Romaines, ces paſſages ne peuvent jamais convenir à Pharamond, dont on ignore les conquêtes, & même s'il a ſeulement paſſé le Rhin. M. de Valois, ſi ſçavant dans notre hiſtoire, ſi excellent critique, & qu'on ne peut nommer ſans éloge, trouve très-ſuſpecte cette conformité des noms de ces légiſlateurs avec ceux des lieux qu'ils habitoient, comme ſi dans ces ſiécles reculez on eût déja emprunté ſon nom de ſa terre & de ſa ſeigneurie. On ne doit pas faire plus de cas de l'autorité de l'hiſtorien des geſtes des rois de France, ouvrage farci de fables, & dans lequel l'auteur fait venir les premiers François de la fameuſe Troye, qui les fait arriver ſur les bords du Tanaïs, paſſer de-là dans la Pannonie, & enſuite dans l'Allemagne, & qui parle de tout cela avec autant de confiance que s'il avoit eſcorté les Troyens depuis le Scamandre juſqu'aux bords du Danube & du Rhin. De plus, il ne paroît point que ni les Germains ni ces premiers Francs euſſent l'uſage des lettres. Mais ſuppoſé que ces peuples qui demeuroient au-delà du Rhin, euſſent déja cet uſage, il faut que ces loix écrites dans leur

langue, ayent eſté traduites dans le Latin barbare qui eſt parvenu juſqu'à nous: il faut, dis-je, que ce Latin ne ſoit qu'une traduction de l'ancien Tudeſque ou Thiois, & cependant perſonne, à ce que je crois, n'a jamais fait mention de cette traduction.

Ces raiſons, & beaucoup d'autres que je ſupprime pour paſſer à des queſtions plus importantes, ont fait croire à pluſieurs hiſtoriens, que Clovis eſtoit l'auteur de ces loix; que ce prince, encore payen, en avoit fait faire la compilation pour ſervir de regle dans ſon nouveau gouvernement, & par rapport aux Romains ou aux Gaulois qu'il avoit ſoûmis à ſa domination: & ils ſe fondent ſur un endroit du décret de Childebert, dans lequel on lit ces mots: *Legis Saliçæ libri tres, quam Clodoveus rex Francorum ſtatuit, & poſtea unà cum Francis pertractavit, ut ad titulos aliquid amplius adderet.*

Ces derniers mots ont fait croire à d'autres auteurs, que ce prince, depuis ſa converſion à la religion Chreſtienne, n'avoit fait qu'adoucir & même changer ce qu'il y avoit de trop dur, ou même d'obſcur dans ces loix: *Quidquid in pacto habebatur minus idoneum, per illum fuit lucidiùs emendatum & ſanctiùs decretum.* C'eſt ainſi que s'explique l'auteur de l'ancienne préface qu'on trouve à la tête de l'édition de Hérold.

Le roy Childebert fit un édit daté de Cologne, & de l'an 595. par lequel il abolit l'article de la loy Salique, qui porte pour titre *Chrenechruda. Chrenechruda lex quam paganorum tempore obſervabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipſam multorum cecidit poteſtas:* Que la ceſſion des biens pour un meurtre, que les François encore payens obſervoient, n'ait plus de lieu, parce qu'elle a ruiné pluſieurs familles. Cependant malgré ces défenſes, nous voyons dans Grégoire de Tours que les François attachez opiniâtrément à leurs coûtumes, obſervoient encore celle-ci de ſon temps; & on trouve dans le neuviéme livre de ſon hiſtoire, chap. 19. qu'un François appellé Sichaire, diſoit à un autre appellé Cramiſinde: Vous m'avez beaucoup d'obligation de ce que j'ai tué vos parents; ces meurtres qui m'ont ruiné, ont fait entrer beaucoup de bien dans voſtre maiſon.

Les

Les Empereurs Charlemagne & Louis le Debonnaire son fils, expliquérent aussi cette loy, & y adjoûtérent différents reglements, suivant la disposition des affaires. Ce qui fait voir que ces loix que nos ancêtres avoient apportées d'au-delà du Rhin, ou que Clovis avoit établies dans ses premiéres conquêtes, estoient encore en vigueur au commencement de la seconde race; & ce qui prouve sans replique combien ces mêmes loix estoient révérées en France, c'est que dans les ordonnances de ces deux Empereurs, appellées en ce temps-là Capitulaires, avoient esté reçûes de toute la nation, elles n'estoient plus considérées comme de simples ordonnances du prince, & émanées de la seule autorité, mais elles avoient force de loy Salique: *Generaliter admonemus*, dit Louis le Debonnaire, *ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ, cum omnium consensu, addenda esse censuimus, jam non ulteriùs capitula, sed tamquam leges dicantur, imò pro legibus Salicis teneantur.*

Ainsi, quoyque Charlemagne & Louis le Debonnaire ayent changé & adjoûté différents reglements dans les loix Saliques, comme avoient fait avant le regne de ces princes, les rois Clovis, Childebert & Clotaire; je ne sçais si l'on doit attribuer à aucun de ces souverains le premier establissement de ces loix; d'autant plus que la matiére qui en est le principal objet, les mœurs du temps qu'on y découvre par-tout, les expressions barbares qui s'y rencontrent, portent naturellement l'idée d'une nation toute féroce, & qui n'estoit point encore civilisée.

Après tout, il est assez indifférent de sçavoir aujourd'huy bien précisément si ces loix, dont il est fait mention dans les plus anciens monuments de nostre histoire, ont eu pour auteur Pharamond ou Clovis, princes qui ont vêcu dans le même siécle. Il se présente une question plus importante à traiter. C'est au sujet de l'article 62. de cette loy, dans lequel on lit ces mots au paragraphe 6. *Pour ce qui est de la terre Salique, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille aux mâles.* C'est de ce fameux article dont on a fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend

qu'elle renferme une excluſion entiére pour les filles de nos rois. C'eſt ce qui mérite bien d'eſtre approfondi.

Cet article eſt tiré du chapitre 62. qui porte pour titre *de Alode, de l'Aleu*, & il ne ſera pas inutile de rapporter tous les paragraphes, afin de nous mettre au fait du véritable eſprit de la loy.

I. Si quelqu'un meurt ſans enfants, & que ſon pere & ſa mere luy ſurvivent, qu'ils ſuccédent à l'hérédité.

II. Si le pere ou la mere ſont morts, & que le défunt ait laiſſé des freres & des ſœurs, qu'ils obtiennent l'hérédité.

III. Si le mort n'a laiſſé ni pere ni mere, ni frere ni ſœur, que les ſœurs du pere luy ſuccédent.

IV. Que s'il n'y a point de ſœurs du pere, que l'hérédité aille aux ſœurs de la mere.

V. Si aucuns de ceux-ci ne ſe trouvent en vie pour recueillir la ſucceſſion, que les plus proches parents du côté paternel ſuccédent à l'hérédité.

VI. Mais que de la terre Salique nulle portion ne vienne à la femme, & que toute l'hérédité de la terre paſſe au ſexe viril.

Voilà bien clairement deux ſortes de reglements, par rapport à deux différentes natures de terre. Les femmes ſont appellées comme les mâles à la ſucceſſion des terres Allodiales, en même temps qu'elles ſont exclues de tout partage dans les terres Saliques.

Cette diſtinction & cette différence ſont fondées ſur le caractére & la qualité des premiers ſujets de nos rois. Ces princes en ſoûmirent quelques-uns à leur domination par la force des armes, & d'autres ſe joignirent depuis volontairement au corps de la monarchie. Dans les pays de conquête, nos ancêtres s'emparérent de la meilleure partie des terres, qu'ils partagérent entr'eux comme le fruit de leur conquête. Les Gots & les autres barbares en uſérent ainſi dans tous les pays dont ils s'emparérent les armes à la main; le ſort même décidoit de ces partages, d'où vient que ces ſortes de portions s'appelloient *ſortes Goticæ*. Ces terres ne pouvoient eſtre poſſédées que par les conquérants, & même par les mâles. Mais dans la portion

qu'on avoit accordée aux naturels du pays, ou dans les provinces qui s'eſtoient jointes volontairement à la monarchie, les habitants laiſſoient leur héritage à leurs enfants, ſans diſtinction de ſexe; c'eſt ce qu'on appelloit *aleuds*, terres qu'ils poſſédoient en propriété héréditaire, ſans charges, & indépendantes de toute mouvance particuliére : ce qui a duré pendant nos deux premiéres races, & juſqu'à l'établiſſement des fiefs, qui donna lieu depuis à cette maxime générale, *Nulle terre ſans ſeigneur.* Maxime qui ſappe le fondement de tous les *aleuds*, s'ils ne ſont ſoûtenus par des titres particuliers.

Nous voyons donc par cet article de la loy Salique, qu'il y avoit dans la Gaule Françoiſe, & dans les commencements de noſtre monarchie, des terres allodiales auſquelles les femmes ſuccédoient comme les mâles, & des terres Saliques qui eſtoient comme des eſpéces de bénéfices & de commanderies affectez aux ſeuls mâles, & dont les filles eſtoient exclues, comme incapables de porter les armes. Nous trouvons quelque choſe de ſemblable dans l'hiſtoire Romaine, & nous apprenons de Lampridius, que l'Empereur Sévére Alexandre avoit donné à ſes ſoldats les terres conquiſes ſur les ennemis de l'empire : *Ita ut eorum eſſent*, dit cet hiſtorien, *ſi hæredes eorum militarent.*

Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loy Salique, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres Saliques entre les enfants des particuliers.

On a étendu depuis la loy juſqu'à l'ordre qui doit eſtre tenu dans la ſucceſſion à la couronne. Il y a des auteurs qui trouvent cette application un peu forcée. Du Hailan, qui nous a donné un corps entier de l'hiſtoire de France, ſemble inſinuer que cet article concernant la terre Salique, a eſté interpoſé dans le chapitre des Aleuds, par Philippe le Long comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui ſe ſervit de ce texte pour exclure ſa niéce, fille de Louis le Hutin, de la ſucceſſion à la couronne. Voyons de quelle maniére il rapporte luy-même un fait de cette importance, afin que je ne ſois pas ſoupçonné de luy en impoſer.

« Les plus ſéveres cenſeurs de noſtre hiſtoire, dit cet «

» écrivain audacieux, penſent que cet article de la loy Salique ne » fut point fait par le roy Pharamond, mais inventé par Philippe » le Long roy de France, pour fruſtrer, ſuivant l'ancienne coû- » tume ci-deſſus déclarée, la fille de Louis le Hutin ſa niéce, de » la ſucceſſion du royaume, laquelle, à la ſuſcitation de ſon oncle » maternel comte de Bourgogne, y vouloit prétendre; & le » Long, pour rendre cette prétention plus authentique, & cette » loy même reçûe des François plus croyable, (comme il faut » toûjours couvrir d'une loy d'antiquité, & d'un nom d'autorité, » ce qui n'a point eſté fait, ou qui ne ſe doit point faire,) fit » croire au peuple François, ignorant des lettres, des hiſtoires » & des titres de l'antiquité des Francs, que la loy qui privoit » les filles de la couronne de ce royaume, avoit eſté faite par » Pharamond. » Tel eſt le ſentiment de cet hiſtorien.

Que cette loy ait eſté établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquiéme ſiécle, comme nous l'avons dit, cela eſt aſſez indifférent; mais il eſt très-certain que nous n'avons rien de plus ancien, ni de mieux établi que l'exiſtence & la pratique de ce recueil des loix Saliques, & ſur-tout qu'il ne ſe trouvera aucun manuſcrit, ni aucun exemplaire ſans l'article LXIIe. qui exclud les filles de toute ſucceſſion à la terre Salique, preuve que ce n'eſt pas une interpolation. Le moine Marculphe, qui vivoit en l'an 660. cite expreſſément cette loy dans ſes Formules, & il y fait dire à un pere, adreſſant la parole à ſa fille: « Ma chere fille, il s'eſt établi » parmi nos ancêtres une loy dure & inhumaine, qui ne permet » point aux ſœurs de partager la ſucceſſion de leurs peres & » meres avec leurs freres.

A l'égard de ceux qui étendent cette loy à nos rois, & qui en font l'application à la ſucceſſion à la couronne, ils ſoûtiennent que nos premiers François ayant exclus de ces terres Saliques les filles, la même loy doit comprendre le chef comme les membres de l'eſtat, & la maiſon royale comme les familles des particuliers.

Mais pour déclarer ici mon ſentiment particulier, je ſerois aſſez diſpoſé à croire que cet uſage de n'admettre point les filles

à la ſucceſſion de la couronne, eſtoit plus ancien que l'inſtitution même de la loy pour les terres Saliques, & même que cette coûtume eſtoit commune à toutes les nations barbares qui inondérent l'empire Romain, & qui s'y établirent vers la fin de l'empire d'Honorius. Gots, Gépides, Alains, Vandales, Hérules, Huns, Sclaves, on n'en trouvera parmi ces nations barbares, aucune qui ait eſté gouvernée par des reines ; toutes avoient des rois, & ſouvent ces rois n'eſtoient que les chefs & es capitaines qui commandoient leurs armées.

Théodoric roy des Oſtrogots, & qui s'établit en Italie du temps de Clovis Ier. ſon beau-frere, n'eût qu'une fille, & cette princeſſe, après la mort du roy ſon pere, vit ſon fils Athalaric placé ſur le throne des Gots ; & quoyque mineur, on luy déféra la couronne par préférence à la reine ſa mere fille du roy défunt : & le même Athalaric eſtant mort du vivant de cette princeſſe, Théodat, à ſon préjudice, fut reconnu pour roy, & ſans qu'il fût fait ſeulement mention de la fille du grand Théodoric.

Tant que nos Francs reſtérent dans la Germanie, cet uſage, qui interdiſoit aux filles des rois toute part dans leur ſucceſſion, n'eſtoit apparemment qu'une coûtume. Mais depuis qu'ils ſe furent eſtablis dans les Gaules, cette coûtume, comme toutes les autres, prit force de loy : & ſi les filles des particuliers eſtoient exclues des terres Saliques, & de ces eſpéces de fiefs militaires, ſi on peut parler ainſi par anticipation, parce qu'elles n'eſtoient point capables de porter les armes, *Quia pugnam facere non poſſunt*, dit M. Pithou, en parlant des fiefs *maſculins*; à plus forte raiſon les filles des rois eſtoient exclues d'une dignité qui exigeoit un capitaine & un général. Et comme toutes ces filles des Francs ne pouvoient ni commander des armées, ni avoir aucune part aux travaux guerriers, il y avoit de la juſtice à n'admettre ni les unes ni les autres, de quelque rang qu'elles fuſſent, au partage de cette eſpéce de terres affectées aux hommes ſeuls, comme le prix de leur ſang & la récompenſe de leurs ſervices.

Enfin, ſoit loy Salique, ou même coûtume plus ancienne

que la loy, on ne trouvera point un seul exemple dans la premiére & la seconde race de nos rois, où les filles ayent prétendu monter sur le throne, quand le roy leur pere est mort sans postérité masculine.

Je dis plus, & je soûtiens qu'aucune de ces princesses n'a jamais eu en partage aucune des terres de la couronne, dans l'espace de temps que je viens de désigner; ce qui sert de nouvelle preuve que dans la premiére & la seconde race, on a toûjours observé à leur égard la loy Salique, telle qu'elle se trouve pour de simples particuliers dans le LXIIe. titre des Aleuds.

Ce n'est que depuis environ deux cens ans qu'on leur a donné les appanages en fonds; abus qui a même peu d'exemples. Mais à l'égard de la succession à la couronne, qu'on dépouille toute nostre histoire, qu'on parcoure les vies des rois Childebert, Charibert, Gontran, qui tous ne laissérent que des filles, on ne trouvera point qu'aucune de ces princesses ait fait éclater la moindre prétention à la couronne. Clotaire Ier. le dernier des fils de Clovis, réunit toute la monarchie sous sa domination en 558. sans égard pour les princesses Chrotberge & Chrotesinde ses niéces, & filles de Childebert son frere.

Chérébert fils du même Clotaire, estant mort en 570. ne laissa que trois filles; les deux cadettes prirent le voile: Berthe l'aînée fut mariée à Ethelbert roy de Kent, & l'on ne voit point dans l'histoire de France, ni dans celle d'Angleterre, que ni cette princesse ni le roy son mari ayent jamais reclamé la couronne de France.

Gontran roy de Bourgogne ayant perdu ses enfants mâles, & ne luy restant qu'une seule fille appellée Clotilde, il institua pour son principal héritier Childebert son neveu, fils de Sigebert roy d'Austrasie son frere; il donna en même temps une très-petite partie de ses estats à Clotaire II. fils de Chilperic Ier. son frere, mais il ne laissa pas un pouce de terre à sa fille. Passons à la seconde race.

Tout le monde sçait que de plusieurs enfants mâles il n'estoit resté à Charlemagne qu'un seul fils appellé Louis le Debonnaire & sept filles. Quoyque ce bon prince aimât ces princesses avec

tant de tendreſſe, que des médiſants n'ont pas fait ſcrupule d'inſinuer qu'il ne les aimoit pas innocemment; cependant après ſa mort, il ne leur laiſſa aucune part dans ce nombre infini d'eſtats qui compoſoient un ſi vaſte empire. Il eſt donc conſtant que dans la premiére & la ſeconde race de nos rois, aucune princeſſe, je ne dis pas ſuccéda à la couronne, mais ne fit pas même paroître la moindre prétention. Eſt-il poſſible que ſur une matiére auſſi importante que celle d'une couronne, on trouve dans tous les ſiécles un uſage uniforme, conſtant & ſuivi, ſans que ce même uſage ſoit fondé ſur une loy ſolemnelle? Mais quand il n'y auroit pas eu de loy écrite, quand ce ne ſeroit qu'une coûtume, ne ſçait-on pas que ce ſont les coûtumes qui ont fait les premiéres loix? Que ſi par la loy Salique les filles ne ſuccédent point aux terres Saliques, pourquoy les filles de roy ſuccéderont-elles au domaine royal, le chef-lieu & la portion la plus conſidérable de ces mêmes terres Saliques? Pourquoy diſtinguer la nature de ces terres? la loy n'eſt-elle pas également faite pour les unes comme pour les autres, & peut-il y avoir un meilleur interpréte de l'eſprit de la loy, que la pratique conſtante de la loy même?

Nous n'avons vû aucune de nos princeſſes dans les deux premiéres races, réclamer la couronne au défaut de la poſtérité maſculine dans la maiſon regnante. Voyons de quelle maniére on en a uſé dans la troiſiéme race.

Il y avoit eu depuis Hugues Capet, tige de cette troiſiéme race, treize rois qui avoient regné en France en ligne directe, & de pere en fils, lorſqu'après la mort du petit roy Jean fils de Louis le Hutin, la couronne paſſa dans la ligne collatérale, & ſur la tête de Philippe le Long comte de Poitou, frere de Hutin. Cet ordre dans la ſucceſſion royale, fut troublé pour la premiére fois par les prétentions que fit éclater la princeſſe Clémence, fille de Louis le Hutin, qui réclamoit la couronne; mais Papire Maſſou nous apprend que les pairs & les barons de France ſe rendirent à Paris. Mezeray prétend qu'on y aſſembla les Eſtats, & qu'il y fut décidé que la loy Salique & la coûtume inviolablement gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne.

Philippe le Long ne laiſſa pareillement que trois filles, & la couronne après ſa mort paſſa ſans contredit à Charles Comte de la Marche ſon frere, connu dans noſtre hiſtoire ſous le nom de Charles le Bel. Ce prince, non plus que les deux rois ſes freres, n'eut qu'une ſeule fille. La couronne dans cette vacance, regardoit Philippe de Valois fils de Charles comte de Valois, frere de Philippe le Bel, pere des trois derniers rois. Philippe, outre ſes trois fils, avoit eu encore une fille appellée Iſabelle, mariée à Edouard II. roy d'Angleterre, d'où eſtoit ſorti Edouard III. Ce jeune prince réclama auſſi-toſt la couronne du chef de ſa mere. L'Anglois n'attaquoit pas directement la loy Salique, ou cette coûtume ancienne de n'admettre ſur le throne que des mâles de la maiſon regnante; mais il ſuppoſoit qu'eſtant mâle, l'excluſion de la reine ſa mere, ni même le texte de la loy, ne luy pouvoit porter de préjudice, & qu'eſtant neveu du dernier roy, dont Philippe de Valois n'eſtoit que ſon couſin germain, il avoit, outre la conformité du ſexe, l'avantage d'un degré.

Une auſſi grande affaire, & qui attiroit l'attention de toute l'Europe, fut portée au tribunal des pairs de France & des barons, les juges-nez, les gardiens & les protecteurs de la loy Salique. Froiſſart auteur contemporain, nous a rapporté tout le détail de ce procès dans le chap. 22. de ſon premier livre; & afin de n'eſtre pas ſoupçonné de déterminer le ſens de l'auteur de l'un ou l'autre côté, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile de copier ici ce chapitre entier, ſur lequel on ſe pourra former une juſte idée, & de la nature de cette affaire, & de la maniére dont elle fut décidée. Voici comment s'en exprime cet auteur.

« Le roy Charles de France, fils au beau roy Philippe, fut » trois fois marié, & ſi mourut ſans hoirs maſles. La premiére » de ſes femmes fut l'une des plus belles dames du monde, & fut » fille au Comte d'Artois. Celle garda très-mal ſon mariage, & » ſe forfit. Pourquoy elle demoura long-tems en priſon au cha- » ſteau Gaillard, & y fut à grand mechef ainçois que ſon mary » fut roy. Quand le royaume de France luy fut échû, & il fut » couronné, les douze pairs de France & auſſi les barons ne vou- » loient point que le royaume de France demeuraſt ſans hoir maſle;

masse : si adviserent par leur sens, comment le roy Charles fut « remarié. Si le fut à la fille de l'empereur Henry de Luxembourg, « sœur au gentil roy de Behaigne. Pourquoy le premier mariage « fut défait de celle dame qui en prison estoit, par la déclaration « du pape qui estoit lors. De cette seconde dame de Luxembourg, « qui moult humble & preude femme estoit, eut le roy un fils qui « mourut moult jeune, & la dame tantost après à Issoudun en « Berry, & moururent tous deux assez soupçonneusement, de- « quoy aucunes gens furent encoulpez en derriere couvertement. « Après ce, le roy Charles fut remarié tiercement a la fille de son « oncle Monseigneur Louis comte d'Evreux, sœur au roy de « Navarre qui adonc estoit, & fut nommée la reine Jeanne. « Après advint qu'icelle dame fut enceinte, & ledit roy son mary « accoucha malade au lit de la mort. «

Quand il apperceut que mourir lui convenoit, il avisa que « s'il avenoit que ce fût un fils, qu'il vouloit que Messire Philippe « de Valois son cousin en fût tuteur & régent de tout son royaume, « jusqu'à temps que son fils fût en âge d'estre roy : & s'il avenoit « que ce fût une fille, que les douze pairs & les haults barons de « France eussent conseil & advis entre eux d'en ordonner, & « donnassent le royaume à celuy qui y avoit droit par droit. « Tantost après le roy Charles mourut, & fut environ Pasque « l'an de grace 1328. Ne demura pas gramment après que la « reine Jeanne accoucha d'une belle fille, & adonc les douze pairs « de France & les barons s'assemblérent à Paris au plustost qu'ils « purent, & donnérent le royaume d'un commun accord à « Messire Philippe de Valois, & en ostérent la reine d'Angleterre « & le roy son fils, laquelle estoit demeurée sœur germaine du « roy Charles dernier trépassé, par la raison de ce qu'ils dient, « que le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne « doit mie par succession aller à femelle ».

On voit par cette relation simple, naïve & hors de tout soupçon, que ce furent les pairs & les barons de France qui obligérent le roy à répudier sa premiére femme, dans le désir qu'ils avoient de voir naître un héritier mâle & présomptif de la couronne. Que le roy se sentant proche de sa fin, renvoya

aux pairs & aux hauts barons le jugement des différents princes qui prétendoient à la couronne. On n'aſſembla point les Eſtats ; les ſeuls pairs & les hauts barons en décidérent en faveur de Philippe de Valois.

Je laiſſe à ceux qui liront ces faits, d'en tirer telles inductions qu'ils aviſeront bien eſtre. Je remarque ſeulement que nos pairs & les barons eſtant les défenſeurs de la couronne & de ſon domaine, ils trouvérent très-mauvais que le roy Saint Louis, pieuſement entêté des voyages d'outre-mer, eût voulu engager la Normandie à Henry III. roy d'Angleterre, pour en tirer des ſecours, ou du moins pour n'eſtre pas traverſé dans cette expédition.

Et factus eſt, *dit-il*, grunnitus & murmur horribilis inter magnos Francorum, quod ſine conſenſu univerſalis bernagii talia præſumeret rex Francorum præmeditari.

Mathieu Paris hiſtorien Anglois, contemporain & le plus éclairé que nous ayons pour les affaires du treiziéme ſiecle, rapporte que les grands du royaume s'y oppoſérent avec beaucoup de fermeté. Il ſe fit, dit cet auteur, un murmure horrible entre les grands, qui ſe plaignoient que le roy entreprît une pareille affaire, ſans la participation & le conſentement de tout le baronage.

O ! utinam duodecim pares Franciæ & baronagium mihi conſentirent, certè amici eſſemus indiſſolubiles.

Et pour faire voir que les pairs ſont compris dans ce bernage ou baronage, la plus haute qualité qu'affectât alors la véritable nobleſſe, c'eſt que cet hiſtorien fait dire au bon Saint Louis, écrivant à ce ſujet au roy d'Angleterre : O ! plût à Dieu que les douze pairs de France & le baronage fuſſent de mon ſentiment, nous deviendrions ſi bons amis, que noſtre union ſeroit indiſſoluble.

Je n'ai rapporté ce trait d'hiſtoire à la ſuite de celuy de Froiſſart, que pour faire voir que non ſeulement les pairs & les hauts barons eſtoient les interprétes de la loy Salique, & les juges-nez de la couronne ; mais encore qu'ils eſtoient en droit d'empêcher qu'on n'en démembrât aucune province, de même que les Rachinbourgs dans la premiére race, eſtoient prépoſez en qualité de gardiens & d'interprétes de la loy Salique, pour empêcher qu'on n'adjugeât une portion des terres Saliques à une fille. J'avouë, comme je l'ai déja dit, que ce recueil de loix publiées par nos premiers ſouverains, ſemble n'avoir eſté fait que pour

régler l'ordre dans les succeſſions particuliéres des Francs & des Saliens ; mais il faut auſſi convenir qu'il ſe tire de ces mêmes loix une conſéquence néceſſaire pour le royaume même, qui eſtant par ſa propre eſſence purement Salique, conquis par le chef des Saliens, & le plus noble & le plus excellent fief des terres Saliques, ſi on peut ſe ſervir de cette expreſſion ; la couronne d'un tel eſtat, ſoit par la loy Salique, ou par une coûtume encore plus ancienne, ne peut jamais eſtre héréditaire qu'en faveur des ſeuls mâles de la maiſon regnante, comme il s'eſt toûjours pratiqué depuis près de treize cens ans.

DISSERTATION

AU SUJET

DE LA SAINTE AMPOULLE

Conſervée à Rheims pour le Sacre de nos Rois.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'y a guéres eu de marque plus ſenſible & plus éclatante de la protection viſible de Dieu ſur la monarchie Françoiſe, que le miracle ſi célebre de la ſainte Ampoulle. Le Ciel, le jour du bapteſme du grand Clovis, s'y déclara d'une maniére particuliére en faveur de ce prince & de ſes ſucceſſeurs, & par préférence à tous les ſouverains de la Chreſtienté ; & l'on peut juſtement appliquer à chacun de nos rois, le jour de leur ſacre, ces paroles du prophéte roy, que Dieu les a oints d'une huile ſainte par-deſſus leurs ſemblables : *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ conſortibus tuis.* *Pſ. XLIV. 8.*

Le pape St. Grégoire le Grand a reconnu cette prééminence dès le commencement de la monarchie & vers la fin du ſixiéme ſiécle, lorſqu'il dit, écrivant à Childebert, que les rois de France ſurpaſſoient autant les autres ſouverains, que la dignité royale eſtoit relevée par-deſſus la condition privée des particuliers. *Lib. 5. epiſt. 6.*

Matth. Paris, ad ann. 1254. Matthieu Paris, hiſtorien Anglois, qui vivoit vers le milieu du XIIIe. ſiécle, & qui n'eſt pas ſoupçonné, comme on ſçait aſſez, d'eſtre partiſan de la France, ni de favoriſer les intéreſts de nos rois, convient cependant que la préſéance leur appartient, qu'ils ſont les premiers ſouverains du monde, & les rois des rois de la terre, comme il s'exprime, tant à cauſe, dit cet auteur, de l'onction céleſte qu'ils reçoivent le jour de leur ſacre, qu'à cauſe de leur puiſſance & de la valeur redoutable de leurs armées.

Idem, ad ann. 1257. Le même auteur, parlant des pairs de France, reconnoit que l'archeveſque de Rheims eſt le premier & le plus éminent en dignité, par le privilége qu'il a, dit-il, de ſacrer nos rois avec une huile céleſte & miraculeuſe.

Hincmar qui a eſté reveſtu de cette dignité, nous a décrit ce fameux miracle dans l'hiſtoire qu'il a faite de la vie de S. Remi, & qu'il prétend avoir tirée en partie d'un ancien manuſcrit qui n'a pas eſté inconnu à Grégoire de Tours, & en partie de différentes hiſtoires & de quelques épîtres; qui apparemment ont péri par l'injure des temps.

Hiſt. Franc. Cheſnii, lib. 1. pag. 524. Ce prélat qui vivoit ſous le regne de Charles le Chauve, & environ vers l'an 865. rapporte que S. Remi eſtant près de baptiſer Clovis, & le clerc qui portoit la fiolle du ſaint chreſme, ne pouvant à cauſe de la foule du peuple, approcher des fonts baptiſmaux, S. Remi leva les yeux & les mains vers le ciel pour en implorer le ſecours; qu'une colombe plus blanche que la neige parut auſſi-toſt, portant à ſon bec la ſainte Ampoulle pleine d'une huile ſainte, dont l'odeur agréable ſurprit & charma tous les aſſiſtants.

Aimoin, moine de l'abbaye de Fleury ſur Loire, qui vivoit dans le IXe. ſiécle, rapporte ce même évenement dans le premier livre de ſon hiſtoire, & ce dévot religieux décide nettement que ce fut le S. Eſprit en propre perſonne, qui, ſous la figure d'une colombe, apporta la ſainte Ampoulle. *Lib. 1. c. 16.*

Hiſt. eccleſ. Rhem. lib. 1. c. 13. Flodoard ou Frodoard qui vivoit dans le Xe. ſiécle, & qui fut chanoine de Rheims & curé de Cormici, parle de ce fameux miracle preſque dans les mêmes termes que Hincmar.

Guillaume le Breton, moine de Saint Denys, précepteur de

Pierre Charlot évêque de Noyon, fils naturel du roy Philippe Auguſte, & qui vivoit vers le milieu du XIIIe. ſiécle, décrit dans le livre premier de ſa Philippiade, l'hiſtoire de ce miracle, auquel il a joûte pluſieurs circonſtances. Soit qu'il les ait tirées de la tradition, ou qu'il les ait inventées par une licence poëtique, & pour orner ſon ouvrage, il prétend, contre le témoignage de Hincmar, que ce ne fut point la foule du peuple qui empêcha le clerc qui portoit le ſaint chreſme d'approcher des fonts baptiſmaux; mais que le démon, dit-il, cauteleux & fin, deſeſpéré de la converſion de Clovis, caſſa le vaſe du ſaint chreſme, pour interrompre & reculer, s'il pouvoit, la cérémonie du bapteſme, & pour damner ce prince par le péché d'impatience, s'il ne pouvoit pas le perdre par l'idolatrie, mais que le Ciel ſupléa à cet effet de ſa malice, par un ange qui apporta la ſainte Ampoulle a S. Remi.

Je pourrois adjoûter ici le témoignage d'un grand nombre d'hiſtoriens de différentes nations, à la vérité poſtérieurs à Hincmar, mais qui tous parlent de la ſainte Ampoulle comme d'un gage du Ciel, & d'un privilége & d'une grace ſpéciale accordée au premier roy Chreſtien de noſtre nation, & au ſeul orthodoxe qui fût alors dans le monde.

On peut même dire qu'un évenement ſi ſurprenant, & la pluſpart des circonſtances miraculeuſes qui l'accompagnent ſont conſacrées en quelque maniére par l'égliſe de Rheims, qui a formé de cette hiſtoire des reſpons & des priéres ſolemnelles qui ſe chantent pendant qu'on ſacre nos rois. *V. Godefroy, tom. 1.*

Ces chants, ces priéres, ces conſécrations établies & pratiquées conſtamment depuis tant de ſiécles, doivent faire conſidérer l'hiſtoire de la ſainte Ampoulle, indépendamment même du témoignage de Hincmar, comme une de ces véritez de tradition, qui paſſent ſans s'altérer de génération en génération & de ſiécle en ſiécle, & qui ſe conſervent dans les nations par leur propre uſage, & même ſans le ſecours des livres & des monuments hiſtoriques.

Il eſt à la vérité un peu ſurprenant, diſent nos critiques, qu'un miracle auſſi éclatant, qu'un fait de cette importance & auſſi

glorieux pour toute noſtre nation, & qu'on dit s'eſtre paſſé à la vûe de plus de trois mille perſonnes, ſoit cependant demeuré enſeveli dans un profond ſilence pendant près de quatre ſiécles, & que Hincmar ſoit le premier qui ait, pour ainſi dire, reſſuſcité cette hiſtoire trois cens ſoixante ans après le bapteſme de Clovis, ſans qu'aucun auteur contemporain en ait laiſſé la moindre trace dans ſes écrits, & ſans qu'aucun de nos rois de la premiére race ait jamais joui de ce rare privilége.

Si quelqu'un, continuent nos critiques, devoit faire mention de ce miracle, ce devoit eſtre S. Remi luy-même, qui en avoit eſté l'inſtrument & le miniſtre. Ce devoit eſtre Avitus évêque de Vienne, qui avoit écrit à Clovis pour le féliciter ſur ſon bapteſme. Ce devoit eſtre enfin ou Grégoire de Tours, ou Nicétius évêque de Treves, qui vivoient ſous le regne des petits-enfants de Clovis, qui ont toûjours parlé de ce bapteſme, ſans faire aucune mention de la ſainte Ampoulle.

Nous avons, diſent-ils, pluſieurs épîtres de S. Remi, dans leſquelles ce prélat garde un profond ſilence au ſujet de ce miracle.

Epiſt. Avit. ad Clod. Duch. tom. 1.

Avitus évêque de Vienne, auteur contemporain, n'eſt pas plus exact, diſent les mêmes critiques, à nous inſtruire de ce fait merveilleux, quoyque nous ayons de luy une grande lettre à Clovis, où il le félicite ſur ſon bapteſme.

Greg. lib. 2. cap. 31.

Grégoire de Tours, qu'on peut appeller en quelque maniére le Thaumaturge de la France, par le ſoin qu'il a pris de recueillir dans ſes ouvrages tous les miracles de ſon temps, ne dit pas un mot de celuy de la ſainte Ampoulle, quoyqu'il nous ait donné une relation aſſez ample des motifs de la converſion de Clovis, & des cérémonies qui ſe paſſérent à ſon bapteſme.

Il faut même obſerver que cet hiſtorien reconnoît qu'il avoit vû l'ancienne hiſtoire de la vie de S. Remi: *Eſt enim*, adjoûte-t-il, en parlant de ce Saint, *liber vitæ ejus, qui eum narrat mortuum ſuſcitaſſe*; & il eſt aſſez vrayſemblable que Grégoire de Tours n'auroit pas oublié le miracle de la ſainte Ampoulle, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien manuſcrit, luy ſur-tout a qui nos critiques reprochent que l'empreſſement d'écrire des miracles,

le détourne ſouvent du fil de ſa narration, pour courir indifféremment après le premier prodige, qui n'a ſouvent d'autre autorité que celle qu'il tire d'une vaine crédulité populaire.

Paſſons à Nicétius évêque de Tréves, autre auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du bapteſme de Clovis, ſans cependant dire un ſeul mot du miracle de la ſainte Ampoulle. *Epiſt. Nic. ad Chlodov. Chen. tom. 1. p. 855.*

Nicétius entreprend dans cette lettre, d'autoriſer les dogmes de la religion orthodoxe contre la ſecte des Ariens, par les miracles éclatants des évêques catholiques. Ce prélat renvoye les Ariens au tombeau de S. Martin, où, dit-il, les aveugles recouvrent la vûe, les ſourds l'ouïe, & les muets l'uſage de la parole. Il parle enſuite des miracles qu'on a vû faire à S. Germain, à S. Hilaire & à S. Loup. De-là il paſſe à ceux que Dieu avoit opérez par S. Remi. N'eſtoit-ce pas, diſent nos critiques, l'endroit naturel de faire valoir celuy de la ſainte Ampoulle, fait ſur-tout en faveur d'un prince aïeul de la reine à laquelle il écrivoit? Telles ſont à peu-près les objections qu'on fait contre la ſainte Ampoulle : il faut tâcher d'y répondre.

On ne peut diſconvenir que la critique ne ſoit d'un grand uſage dans les ſciences, & ſur tout dans celle des faits & dans l'hiſtoire ; c'eſt un flambeau qui porte ſa lumiére juſqu'aux endroits les plus obſcurs de l'antiquité : on ſçait combien il y faut d'érudition, de ſagacité & de ſens, mais il n'y faut pas moins, ſi j'oſe le dire, de bonne foy. Sans cette qualité, ſouvent rare parmi les critiques, on peut dire que ce flambeau ſe change en un ardent, qui ne ſert qu'à égarer ; & que c'eſt une arme dangereuſe qui n'eſt propre qu'à offenſer : en un mot, c'eſt un art & une ſcience qui dégénérent ſouvent en pure chicane & en fauſſe ſubtilité.

Il s'en faut bien que l'argument négatif que la critique employe ici contre le miracle de la ſainte Ampoulle, ne forme une démonſtration hiſtorique ; par exemple, nos critiques prétendent que S. Remi n'a point parlé du miracle de la ſainte Ampoulle dans ſes lettres ; cela eſt vray, auſſi n'y en eſtoit-il pas queſtion. Mais ce n'eſt pas le ſeul ouvrage de ce ſaint prélat.

Lib. 1. c. 18. Frodoard, dans son histoire de l'Eglise de Rheims, imprimée par les soins du P. Sirmond, nous a conservé son testament, où ce saint prélat parlant de Clovis, dit expressément : *Quem in regiæ majestatis culmen perpetuò duraturum elegi, baptisavi, de sacro fonte susscepi, donoque septiformis Spiritûs consignavi, & per ejusdem S. Spiritûs sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem.*

Voilà le sacre de Clovis nettement distingué de son baptesme, & ce sacre s'est fait, dit S. Remi, avec une huile sacrée du même saint Esprit : *Et per ejusdem sancti Spiritûs sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem*

Le même Frodoard nous a conservé dans son liv. 2. ch. 19. un acte de Louis le Debonnaire, sous le titre de *Ludovici Pii præceptum*, où ce prince parlant de Clovis, s'exprime en ces termes : *Sed & ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi Dei clementiâ dignus inventus fuit.*

Mais nous ne voyons point, disent nos critiques, qu'aucun des successeurs du grand Clovis, dans la premiére race, ait esté sacré. C'est apparemment qu'ils ne le veulent pas voir. Guil-
1243. laume le Breton, qui estoit plus près qu'eux de ces temps, dit expressément en parlant de Clovis :

Idem primus, & omnes,
Post ipsum, reges Francorum ad sceptra vocati,
Quando coronantur, oleo sacrantur eodem.

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du XIIe.
1106. siécle, dans son épître 189e. rapporte que Charibert & Gontran petits-fils de Clovis, furent sacrez par les évêques de leurs royaumes : *Isti reges à sacerdotibus provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati.*

Ce qui fait voir clairement que depuis le baptesme de Clovis, & dès les commencements de nostre monarchie, nos rois changérent leur inauguration, qui se faisoit d'une maniére toute militaire, dans le sacre & le couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux évêques de leurs estats.

Passons à l'objection qu'on tire du silence d'Avitus évêque de Vienne, mais que la lecture seule de sa lettre détruit absolument.

On est

On eſt ſurpris, dit-on, qu'un évêque qui écrit une grande lettre à Clovis, exprès pour le féliciter ſur ſon bapteſme, ne diſe pas cependant un mot d'un miracle auſſi célebre que celuy de la ſainte Ampoulle.

Mais comment voudroit-on que ce prélat en eût parlé, puiſqu'à la vérité il avoit bien appris que ce bapteſme ſe devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçu des nouvelles qu'il ſe fût fait; & par conſéquent il ne pouvoit pas eſtre inſtruit de ce qui s'eſtoit paſſé dans cette auguſte cérémonie, ſur-tout eu égard à la diſtance des lieux, & à l'éloignement qui ſe trouvoit de la ville de Vienne à celle de Rheims. Il ne faut pour cela que faire attention aux propres termes de ſa lettre.

Ut ante baptiſmum veſtrum, nuntius perveniret, unde nos poſt hanc expectationem ſecuros, nox ſacra nempe dominicæ Nativitatis reperit.

La feſte de Noël, dit-il, le trouva plein de joye & de confiance, dans l'attente de ce bapteſme qui ſe devoit faire; & l'impatience de congratuler Clovis ſur une converſion ſi importante à toutes les Gaules, luy fit écrire à ce prince ſur ſon bapteſme, avant même qu'il eût appris qu'il s'eſtoit accompli.

Mais que répondre, nous dit-on, au ſilence de Grégoire de Tours, ce premier hiſtorien de la France, & ce zélé chroniqueur de miracles?

Je réponds que les Centuriateurs de Magdebourg, cent. 6. chap. 6. ont vû apparemment un exemplaire de Grégoire de Tours, où cet événement eſt rapporté, car voici en quels termes ces auteurs, tout hérétiques qu'ils ſont, s'en expliquent.

Porrò inter alios ritus etiam chriſma addiderunt, nam ubi Remigius Chlodovæum regem baptiſaſſet non adfuit chriſma, (fortè quia non fuit neceſſarium) ſed ait Gregorius Turonenſis, & Henricus Erfordienſis columbam ore attuliſſe vas chriſmate plenum.

Mais quand même Grégoire de Tours n'en auroit pas parlé, ſeroit-ce une preuve démonſtrative que ſon ſilence, contre la vérité d'un fait auſſi célebre dans noſtre nation? Cet auteur a-t-il parlé de la loy Salique? a-t-il fait plus de mention du premier concile d'Orléans, où les Peres appellent Clovis le fils

de l'Egliſe catholique, & leur ſeigneur? S'inſcrira-t-on en faux contre les actes & les canons de ce concile, auquel trente-deux évêques ont ſouſcrit, parce que Grégoire de Tours n'en a pas parlé? Il ſemble qu'on peut dire avec quelque juſtice, que la pratique conſtante de nos uſages depuis tant de ſiécles, ſoit dans la ſucceſſion de nos rois, ou dans les cérémonies de leur ſacre, doit eſtre conſidérée comme un livre bien authentique, contre lequel le ſilence & l'oubli de quelques chroniqueurs particuliers ne peuvent jamais preſcrire.

Vous ſçavez bien mieux que moy, Meſſieurs, combien il y a de cauſes différentes qui peuvent contribuer à la ſuppreſſion d'un fait particulier. Quelquefois cet événement a eſté ſupprimé par des copiſtes, ou ignorants ou mal intentionnez; dans une autre occaſion, l'auteur l'a ſupprimé luy-même, ou parce qu'il peut en avoir traité exprès dans un ouvrage particulier qui aura péri par l'injure des temps, ou parce que ce même fait aura eſté décrit par d'autres auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroître avoir copiez, & qui auront eu depuis la même deſtinée. D'ailleurs, il ſe pourroit fort bien faire que les Egliſes de ſaint Martin de Tours & de Rheims, eſtant en quelque concurrence en ces temps-là, Grégoire auroit paſſé ſous ſilence le miracle de la ſainte Ampoulle, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Rheims, qui prétendoit, quoyqu'à tort, en vertu du bapteſme de Clovis, & d'une bulle du pape Hormiſde, certaine primatie ſur toutes les égliſes des Gaules, comme nous le verrons dans la ſuite; ce qui ne ſe pouvoit faire qu'au préjudice des Métropoles, & ſur-tout de celle de Tours, qui eſtoit alors la plus célebre de la France, par les miracles continuels qui ſe faiſoient au tombeau de S^t. Martin.

Paſſons à Nicétius évêque de Treves, qu'on veut qui devoit faire mention de ce miracle dans ſa lettre à Clodoſvinde. Cette objection auroit quelque force, ſi ce prélat, en parlant des miracles opérez par les ſaints évêques qu'il nomme, en avoit décrit quelqu'un en particulier, & qu'il eût ſupprimé celuy de la ſainte Ampoulle, mais on a pû remarquer qu'il ne parle qu'en général, ſans entrer dans aucun détail; & ſans ſpécifier aucun

miracle, il cite ſimplement St. Germain, St. Hilaire & St. Loup comme des grands hommes & de ſaints perſonnages, dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatants. Il paſſe de-là à St. Remi & à St. Médard auxquels il attribue la même grace ; & bien loin qu'on puiſſe tirer de ce paſſage aucune induction qui nous puiſſe nuire, il y dit au contraire que St. Remy a eſté puiſſant en paroles & en œuvres, & que Dieu a opéré un nombre infini de miracles par ſon miniſtére.

Quid de domino Remigio & domino Medardo epiſcopis, quos tu credo, vidiſti, non poſſumus tanta exponere quanta mirabilia per illos Deum videmus facere.

C'eſt ainſi que les mêmes faits ſous différentes faces, ſervent ſouvent pour l'affirmative ou la négative, ſuivant la paſſion & les intéreſts des critiques, & qu'on tire ici un argument négatif du ſilence d'un auteur, quand même il n'a pas dû parler en cette occaſion.

J'adjoûterai qu'on ne peut ſans injuſtice ſe ſervir du ſilence des auteurs qui ont précédé Hincmar, pour décrier le miracle de la ſainte Ampoulle, pendant qu'on ne veut pas faire attention au même ſilence qu'ont gardé les hiſtoriens contemporains & poſtérieurs à Hincmar, dont aucun n'a réclamé contre un fait ſi ſurprenant, quoyque pluſieurs prélats, comme Yves de Chartres, & Imbert archevêque de Sens, ayent eu des démêlez avec l'égliſe de Rheims, au ſujet du ſacre de nos rois, & qu'ils ayent eu un intéreſt particulier de ne pas ſouffrir qu'on publiât un auſſi grand miracle ſans des titres légitimes, & dont les archevêques de Rheims auroient pû tirer dans la ſuite un nouvel avantage contre les autres métropolitains de la France, qu'ils vouloient exclurre de la fonction de ſacrer nos rois.

J'avoue que ſi quelque choſe pouvoit me faire douter d'un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, & d'un fait auſſi honorable pour la nation, & ſi plein de gloire & de prééminence pour nos rois, ce ſeroit moins l'argument négatif auquel, comme on vient de le voir, il n'eſt pas impoſſible de répondre, que l'hiſtoire même de Hincmar, où ce miracle eſt rapporté, & dans laquelle on trouve pluſieurs faits ſuppoſez,

& la fable jointe à tous moments avec la vérité; Hincmar y entaſſe prodiges ſur prodiges, enſorte qu'il ſemble l'avoir voulu emporter ſur l'archevêque Turpin, le plus fabuleux & le plus déterminé de nos vieux romanciers.

Non content de faire ſortir les François comme les Romains, des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les ſuit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme ſi luy-même les avoit accompagnez depuis le Scamandre juſques ſur les bords du Rhin.

Comme S^t. Remy eſt le principal héros de ſon hiſtoire, tout devient prodige en faveur de ce ſaint Prélat: *Fit tota fabula cœlum.*

Eſt-il queſtion de catechiſer Clovis; la nuit, veille de ſon bapteſme, le ciel, dit noſtre hiſtorien, répand une lumiére éclatante, qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde: *Repente lux tam copioſa totam replevit eccleſiam, ut claritatem ſolis evinceret.*

Le miracle ne s'arrête pas là, ſi on en croit Hincmar; toute cette lumiére ſe réunit enſuite ſur la perſonne du ſaint prélat, & s'y attacha d'une maniére qu'il devint, pour ainſi dire, comme un flambeau vivant qui éclairoit toute la maiſon, malgré les ténébres de la nuit: *Tantâque claritatis gloriâ pontificem ſanctum fulgor luminis perfudit, ut ſplendor ex eo procedens plùs conſpicuam domum in quâ ſedebant reddiderit, quàm lucernarum lumina ibidem lucentia.*

Mais que dirons nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmar prétend que S^t. Remi fit préſent à Clovis, pour luy ſervir dans ſes expéditions militaires? Le vin dont cet admirable flacon étoit rempli, nouvelle eſpéce de barométre, baiſſoit ſi le ſuccès des armes ne devoit pas répondre aux deſſeins du prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilége de ne jamais tarir, quand le ciel approuvoit ſes projets, quoyque Clovis, la famille royale, & même toute ſon armée en bût abondamment.

Duch. tom. 1. p. 527. de rebus geſt. reg. Franc.

Rex quoque devotiſſimus, pergens contra Alaricum Arianum, benedictionem petiit à ſancto Remigio, cui & benedictionem dedit,

& victoriam in verbo Christi spopondit, deditque illi plenum vas, quod vulgaris consuetudo flasconem appellat, de vino quod benedixit, sicuti etiam fecerat quando post baptismum contra Gondebaudum perrexerat, præcipiens illi ut tam longè ad bellum procederet, quamdiù illi & suis quibus inde dare vellet, illud vinum de prædicto flascone non deficeret: car s'il diminuoit il falloit revenir sur ses pas. *Bibit ergo inde rex ac regalis familia, & numerosa turba populi, & exinde uberrimè satiantur, & vas vini detrimentum non patitur, sed benedictione Dei per sanctum Remigium inditâ more fontis inundatione repletur.*

Je sçais le sincére respect qu'on doit avoir pour les véritables miracles; ce sont des ouvrages de la toute-puissance de Dieu, qui s'en sert pour manifester son amour ou sa justice envers les hommes. Je suis même très-persuadé de la maxime de Saint Augustin, qu'il vaut souvent mieux croire qu'il est beaucoup de choses au-dessus de nos connoissances, que de décider témérairement sur la fausseté des miracles. Mais après tout, quelque sage que soit cette maxime, elle doit avoir ses bornes, & on peut dire que de pareils contes, tels que les rapporte Hincmar, sont bien indignes du nom de miracles, & de la gravité de l'histoire. Clovis estoit un assez grand roy, & St. Remi un assez grand saint, pour n'avoir pas besoin qu'on entreprît de rehausser leur gloire par de semblables prodiges, inconnus à tous les historiens de ces temps-là, & si peu vray-semblables, qu'aucuns historiens des siécles suivants n'ont osé les adopter ni en feindre de pareils, si j'en excepte l'auteur du roman de Huon de Bordeaux, qui donne au roy Oberon un hanap merveilleux qui se trouvoit toûjours plein d'un vin admirable pour ceux qui estoient en estat de grace, mais qui demeuroit vuide & à sec, quand on se présentoit pour en boire estant en péché mortel.

Certainement rien ne seroit plus capable de faire douter du miracle de la sainte Ampoulle, que la mauvaise compagnie, s'il est permis de parler ainsi, que luy a donnée Hincmar, & que les fables qu'il a jointes à un si grand événement, qui heureusement est passé jusqu'à nous par le dépost fidéle de la tradition de nos ancêtres, indépendamment de l'histoire de Hincmar,

dont les écrits joints à cette même tradition, n'ont fait tout au plus qu'adjoûter une voix au suffrage de la multitude.

Des gens un peu défiants soupçonneroient peut-estre que Hincmar, prélat habile & entreprenant, & qui sous le regne de Charles le Chauve, se trouvoit à la tête du Clergé de France, n'auroit pas esté fâché de faire passer à la faveur de la sainte Ampoulle, tous les autres prodiges qu'il rapporte, pour donner un nouvel éclat à sa dignité, & pour y attacher une prééminence sur toutes les églises de la France, en forme de primatie & de légation perpétuelle.

Ce qui fonde cette conjecture, c'est que ce prélat rapporte dans le même ouvrage une bulle du pape Hormisde, qui pour reconnoître, dit ce souverain pontife, les travaux apostoliques du grand saint Remi, accompagnez de miracles éclatants, & comparables à ceux-mêmes qui ont esté faits par les Apostres, l'établit son vicaire dans le royaume de France dont il vient de convertir le roy & toute la nation.

Vices itaque nostras per omne regnum dilecti & spiritualis filii nostri Chludovoici, quem nuper adminiculante supernâ gratiâ plurimis & Apostolorum temporibus æquiparandis signorum miraculis prædicationem salutiferam comitantibus, ad fidem cum gente integrâ convertisti, & sacri dono baptismatis consecrasti salvis privilegiis quæ metropolitanis decrevit antiquitas, presenti auctoritate committimus.

Hincmar adjoûte, après avoir rapporté cette bulle, que Clovis par le conseil de saint Remi envoya à Rome pendant le pontificat du même pape Hormisde, une couronne d'or enrichie de pierreries qu'on appelloit le *regne*.

Je craindrois bien que nous ne fussions obligez de mettre la bulle & la couronne de pierreries au même rang que l'histoire du flacon de vin, s'il estoit vray que Clovis fût mort avant que le pape Hormisde parvînt au souverain pontificat. C'est ce qu'il faut examiner.

Cœlius Hormisda fut élu pape le septiéme des kalendes d'Aoust de l'année 514. suivant Baronius, Ciaconius & tous les historiens & les chronologues.

Et il n'eſt pas moins vray que Clovis eſtoit mort quatre ans auparavant, & en 511. ſuivant la chronique de ſaint Vincent de Metz. Mais ce qui le démontre, c'eſt l'époque du cinquiéme Concile d'Orléans, tenu en 549. l'année trente-huitiéme du regne de Childebert, fils & ſucceſſeur de Clovis : car des 549. ôtez ces trente-huit ans du regne de Childebert, reſte l'année 511. dans laquelle le roy Clovis ceſſa de vivre.

Cette erreur dans la chronologie ruine un peu la légation prétenduë de Hincmar, qui ne peut jamais ſubſiſter, à moins qu'on ne trouve le ſecret de rétablir les dates de la bulle, & de les rendre plus conformes à l'hiſtoire. Cependant les ſucceſſeurs de Hincmar n'ont pas laiſſé, ſur la foy de cet auteur, de s'en ſervir, non-ſeulement pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſacrer nos rois, mais même ils eſtendoient leurs prétentions juſqu'au droit imaginaire d'élire ces princes.

M. Petau Conſeiller au Parlement de Paris, nous a conſervé un acte du ſacre du roy Philippe I. fait l'an 1059. & qui eſt rapporté par Bodin dans ſa République, par du Tillet & par Godefroy, dans lequel on voit que Gervais archevêque de Rheims prétendoit, en vertu de la bulle du pape Hormiſde, s'ériger en primat de toutes les Gaules, & même que le droit d'élire nos rois eſtoit attaché à ſa croſſe ; ſi toutefois nous n'aimons mieux, pour la juſtification de ces prélats, expliquer le nom d'*electio* par celuy d'*elevatio*, ou de *proclamatio*, dont nos anciens auteurs ſe ſont ſervis indifféremment pour déſigner l'inauguration & le ſacre de nos rois.

Anno Incarnationis Dominicæ milleſimo quinquageſimo nono, indictione duodecimâ, regnante Henrico rege anno trigeſimo ſecundo eodem die completo, decimo kalendas Junii, epiſcopatûs autem domini Gervaſii anno quarto, in die ſancto Penteco ſtes... ..... accipiens baculum ſancti Remigii, (nempe Gervaſius epiſcopus) diſſeruit quietè & pacificè quomodo ad eum pertineat electio *regis &* conſecratio *regis, ex quo ſanctus Remigius Chludovicum regem baptiſavit & conſecravit. Diſſeruit etiam quomodo per illum baculum hanc conſecrandi poteſtatem &* totius Gallæ *primatum, Hormiſda papa ſancto dedit Remigio.*

On voit par cet acte que cet archevêque estoit persuadé, suivant la vérité & l'ancienne tradition, que saint Remi avoit baptisé Clovis, & même qu'il l'avoit sacré: mais il en inféroit à tort un droit imaginaire non-seulement sur toutes les églises des Gaules en qualité de primat, mais encore celuy d'élire & de nommer nos rois : chose toutefois, dit Bodin, impossible & incompatible avec la foy & hommage que ces prélats font aux rois de France leurs souverains.

Bod. lib. 6. pag. 985.

Mais quelles qu'ayent esté les vûes de ces prélats, en se servant d'un terme aussi extraordinaire, il y a bien de l'apparence que Hincmar n'avoit pas de si hautes prétentions, au moins n'en fait-il rien paroître dans son histoire. Je le soupçonnerois plustost d'un dessein secret, d'avoir voulu autoriser par un miracle aussi fameux que celuy de la sainte Ampoulle, les donations qu'il prétend que Clovis avoit faites à son église, & dont peut-estre il n'avoit pas alors des titres bien authentiques.

Ce prélat, qui semble n'avoir fait l'histoire de la vie de saint Remi, que pour avoir lieu d'y inférer tout ce qui pouvoit contribuer à la grandeur & à l'utilité particuliére de son église, rapporte que Clovis, par le conseil de la reine Clotilde sa femme, accorda libéralement à saint Remi toutes les terres dont il pourroit faire le circuit en se promenant, & pendant que suivant sa coûtume, ce prince reposeroit sur le midi. *Rex sancto Remigio concessit ut quantum circuiret dum ipse meridie quiesceret, totum illi donaret.*

Que saint Remi envoyoit de bonne foy des signaux de tous les endroits par où il passoit, & que Clovis, à son réveil, confirma cette donation, dont l'église de Rheims, dit Hincmar, jouit encore aujourd'huy paisiblement. Maniére de donation qui paroît également indigne de Clovis & de saint Remi, & qui auroit emporté une partie du domaine du prince en ce pays-là, s'il eût dormi plus long-temps, ou si le saint prélat s'estoit avisé de faire sa promenade un peu plus vîte.

Après tout, je ne me suis attaché à rapporter ces différents traits de l'histoire de Hincmar, que pour faire sentir combien ce prélat a eu de tort de mêler tant de prestiges, de faits supposez

& de

& de petits contes avec un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, dont la notoriété publique avant ce prélat & indépendamment de ſon hiſtoire, eſtoit conſacrée par une ſuite de pluſieurs ſiécles, & par une eſpéce de conſentement général de toutes les nations.

DISCOURS SUR LES ANCIENNES SEPULTURES DE NOS ROIS.

Par le R. P. Dom MABILLON.

QUOYQUE les tombeaux de nos rois n'approchent pas de la magnificence des pyramides d'Egypte, il n'appartient pas moins à l'Académie des Inſcriptions d'en parler. Nous y ſommes d'autant plus obligez, que la gloire de nos rois nous touche de plus près, & qu'elle doit faire la principale application de l'Académie. Que ſi leurs tombeaux ſont plus modeſtes, ils n'en ſont pas moins conſidérables; & l'on trouvera peut-eſtre qu'ils renferment des choſes plus remarquables que ces pyramides, qui ſont pluſtoſt des monuments de l'art, que du mérite de ceux pour qui elles ont eſté érigées. On en pourra juger par le petit échantillon que nous en allons donner.

La ſépulture des rois de la premiére race eſtoit fort ſimple, & preſque ſans aucune pompe extérieure. Tout ce qu'il y avoit de magnificence eſtoit renfermé au dedans des tombeaux. Une grande pierre profondement creuſée, & couverte d'une autre en forme de voute, leur ſervoit de cercueil; & on y mettoit leurs corps revêtus d'habits royaux. Il ne paroiſſoit d'ordinaire au dehors ni tombes, ni figures, ni aucune épitaphe. Si l'on y mettoit quelqu'inſcription, elle eſtoit gravée ou peinte au dedans, ſur la pierre qui leur ſervoit de cercueil. On n'a employé que fort tard, c'eſt-à-dire, ſous les enfants de ſaint Louis, le marbre &

le bronze à leurs tombeaux, ſi l'on en excepte un petit nombre dont on parlera ci-après. Les cercueils de plomb mêmes n'ont eſté en uſage que depuis quatre ou cinq ſiécles. On n'en faiſoit d'ordinaire que de pierre, tels que ceux dont nous venons de parler, au moins depuis que les rois de la premiére race eurent embraſſé la religion Chreſtienne. Car pour les priemiers rois payens, il y avoit des uſages bien différents, comme nous allons voir.

PHARAMOND.

Sans entrer dans la difficulté qui partage aujourd'huy les ſçavants touchant le premier de nos rois, nous commencerons par Pharamond, à qui l'on a donné depuis très-long-temps le premier rang ſuivant la chronique de Proſper: quoyque ni Gregoire de Tours, ni Frédégaire n'en faſſent aucune mention. Dans une ancienne généalogie citée par Chifflet, il eſt dit que Pharamond a été inhumé à la maniére des barbares, *barbarico ritu*, hors les murs de la ville de Rheims du côté de Laon, ſur un petit monticule que l'on appelle en Latin *Pyramide*, dit cet auteur. Mais outre que cet anonyme ne paroiſt pas de grande autorité; les gens du pays ont donné de tout temps à ce monticule le nom d'*Arenes*, & non de Pyramide, dont il n'a point du tout la figure: & Bergier, célebre auteur Rémois, prétend, conformément à l'ancienne tradition du pays, que c'eſt un reſte d'un ancien amphithéatre, & que c'eſt de là que le nom d'Arenes, qui en faiſoient partie, luy eſt demeuré. En effet, on y voit encore une élévation de terre en demi-cercle, & au bas un eſpace qui a la forme d'Arenes.

Chifflet, Anaſtaſis Child. p. 5.

D'autres prétendent que ce prince a eſté inuhumé ſur une montagne de la Voſge, que les Allemans appellent Frankenberg, & les François Framont. Cette montagne eſt la plus haute de toute celles qui ſéparent la Lorraine de l'Alſace, ſituée à ſix lieuës ou environ de Molsheim, & à trois de l'abbaye de Senone en Voſge, dont elle dépend. Comme il ſe trouve beaucoup de choſes curieuſes ſur cette montagne, j'eſpére que l'on me permettra d'en faire une deſcription ſuccinéte.

Au pied de cette montagne, on rencontre un grand chemin

qui la traverſe. C'eſtoit anciennement la grande route de Lorraine en Allemagne. Environ 400 pas au-deſſus, on trouve une fontaine fort jolie, qui eſtoit auprès d'une métairie dont on voit encore les ruines. Depuis cet endroit la pente devient fort roide & fort difficile à monter. Il ſe préſente enſuite une eſpéce de ravelin, ſoûtenu de part & d'autre par deux demi-baſtions naturels. Au-deſſus il y a un terrein d'environ cent pieds de largeur, qui s'étendant en longueur plus de 400 pas vers l'orient, ſe termine à un autre rocher encore plus élevé que le premier. A cent pas de celuy-ci, on voit les reſtes d'un baſtiment dont on trouve encore tout le contour. Il avoit de long trente-ſept pieds dans œuvre ſur vingt de large, & treize pieds de hauteur juſqu'au toît, qui eſtoit encore environ de treize pieds juſqu'à la faiſtiére. Les deux portes, dont l'une eſtoit au levant & l'autre au couchant, avoient ſix pieds de hauteur ſur deux de largeur; & les fenêtres qui eſtoient au ſeptentrion & au midi, avoient cinq pieds de haut ſur quatre de large. On ne peut diſtinguer ſi c'eſt du ciment ou du fer qui joignoit les pierres de ce bâtiment. Les tuiles qui couvroient cet édifice eſtoient plates, & avoient dix pouces de largeur & un d'épaiſſeur, avec un rebord d'un pouce & demi d'épais, qui regne ſur toute la largeur de la tuile.

A vingt-cinq pieds de-là on voit les reſtes d'une colonne de la hauteur de vingt-neuf pieds, dont on trouve encore toutes les pierres, & l'on remarque qu'elle eſtoit compoſée comme de trois colonnes entées les unes ſur les autres. Il paroît qu'il y avoit une ſtatuë au-deſſus de la derniére, mais on ne l'a pû trouver. Il reſte encore pluſieurs lettres gravées ſur les pierres de cette colonne, ſur l'une deſquelles on lit cette inſcription, qui marque qu'elle a eſté faite pour un illuſtre Romain.

I. O. M.
C. LUCULLUS
LEPIDINUS
V. S. L. M.

En avançant environ vingt-cinq pieds vers l'orient, on

rencontre les ruines d'un autre bâtiment ſemblable au premier; & un peu plus loin, les reſtes d'un troiſième tout de même. Il eſt difficile de croire que ces édifices ayent eſté faits pour autre choſes que pour des temples, ou pour ſervir de demeure aux prêtres. Il paroît auſſi que les payens de ces temps-là avoient en ce lieu-là leur ſépulture; car après avoir creuſé un peu avant, on a trouvé pluſieurs urnes, & trois entr'autres ſous le pied de la colonne dont on vient de parler.

Enfin, en montant toûjours vers l'orient, on trouve le plus haut de la montagne, qui eſt terminé par un rocher d'environ quinze pieds de hauteur, de figure ovale, dont la longueur d'orient en occident eſt de cent cinquante pas, & du ſeptentrion au midi, de la largeur d'environ vingt-cinq pieds. Sur la ſurface de ce rocher, du côté du midi, on voit dans un cartouche de trois pieds de long & de deux pieds de haut, enfoncé dans le roc de quatre pouces, un lion & un ſanglier en bas relief; celuy-ci aſſailli par le lion, avec cette inſcription en grands caractéres Romains.

BELLICUS SURBUR.

Autour de ce rocher, particuliérement vers le ſeptentrion & au midi, on trouve encore des reſtes de pluſieurs ſtatuës; dont la pluſpart repreſentent Mercure, que les Francs ou François, auſſi bien que les Gaulois payens, reconnoiſſoient pour leur dieu. M. l'Abbé de Moyenmoûtier le P. Allyot, qui eſt très-curieux de l'antiquité, nous a envoyé la deſcription des édifices dont on vient de parler, avec les crayons des ſtatuës qu'il a découvertes en remuant les terres de ce dernier rocher; & c'eſt à luy à qui l'on a l'obligation de tout ce qu'on vient de dire. On peut conjecturer de toutes ces ſtatuës, qu'il y avoit en ce lieu-là un temple où les gens du pays offroient leurs ſacrifices à Mercure; & les urnes que l'on y trouve ſont une preuve manifeſte qu'ils y enterroient auſſi leurs morts. Toutes ces ſtatuës ſont eſtropiées, ce qui fait voir que cette montagne a eſté ravagée après la deſtruction du paganiſme.

Pour revenir à Pharamond, on n'a pas de preuves certaines

qu'il y ſoit inhumé. Trithéme dans un abrégé qu'il a fait d'un certain Hunibalde, dit que Marcomir chef des François orientaux, a eſté inhumé, à la maniére du pays, ſur la montagne de Frankenberg : *In monte qui dicitur Frankenberg, more gentilitio ſepultus*, & que Pharamond a eſté auſſi inhumé ſur la même montagne. Mais ils faudroit de meilleurs garants pour appuyer ce ſentiment. On trouve la même choſe atteſtée dans une charte de l'abbaye de Senone de l'an 1261. ce qui fait voir au moins que cette tradition n'eſt pas nouvelle ; & elle n'eſt pas ſans quelque fondement, puiſque les François, qui eſtoient encore payens, avoient leur temple & leur ſépulture ſur cette montagne.

CHILDERIC I.

Nous ne ſçavons rien de certain de la ſépulture des deux rois ſuivants, qui ſont Clodion & Merovée ; mais celle de Childéric I. pere du grand Clovis, eſt tout-à-fait conſidérable & digne de remarque.

On découvrit le tombeau de ce prince à Tournay l'an 1653. avant que la ville de Tournay fût réduite ſous l'obéiſſance de Sa Majeſté. Cette découverte ſe fit en travaillant à la réparation de l'égliſe de ſaint Brice. C'eſt une des trois égliſes du diocèſe de Cambray au de-là de l'Eſcaut, qui ſépare la ville en deux parties, dont l'une eſt du diocèſe de Tournay, l'autre de celuy de Cambray.

Après avoir creuſé environ ſept pieds de terre juſqu'à une eſpéce de roc, on trouva premiérement une boucle d'or : enſuite, après un coup de hoyau, on découvrit une cache dans laquelle eſtoient environ cent médailles d'or. L'ouvrier qui fit cette découverte, quoyque ſourd & muet de naiſſance, fit de ſi grands cris, que pluſieurs perſonnes tant eccléſiaſtiques que ſéculiéres, accoururent auſſi-toſt pour ſçavoir ce qui avoit donné occaſion à ce maçon de crier de la ſorte. Outre ces cent médailles d'or qui eſtoient des premiers empereurs Romains, on trouva au même lieu environ 200. médailles d'argent des premiers empereurs, dont quatre eſtoient percées, mais toutes tellement rouillées, qu'à peine en pouvoit-on déchifrer les

caractéres. Enſuite on découvrit un ſquélet d'une grande perſonne, & tout auprès un crane qui paroiſſoit eſtre d'un jeune homme. Enfin, après avoir foui encore environ cinq pieds, on trouva une épée dont l'acier ſe réduiſit en poudre auſſi-toſt qu'il prit l'air. Le pommeau avec la garniture du fourreau qui eſtoit d'or, eſtoit encore tout entier. On y trouva auſſi une hache ou franciſque, un javelot, un *graphium* avec ſon ſtilet, & des tablettes, le tout garni d'or ; des agraffes & des attaches pareillement d'or ; des filaments auſſi d'or, qui eſtoient des reſtes d'habits ; une figure en or d'une teſte de bœuf, avec quantité d'abeilles auſſi toutes d'or, au nombre de trois cens & plus, & un globe de cryſtal.

Tout le monde fut convaincu que ce tombeau eſtoit de quelque perſonne très-conſidérable, mais juſques-là on n'avoit aucun indice de qui il pouvoit eſtre. Enfin, on trouva un anneau de fin or qui leva toute la difficulté, dont l'inſcription prouvoit qu'il eſtoit du roy Childéric. Cet anneau repréſente un prince aſſez jeune, ſans barbe, avec des cheveux flottants ſur les épaules, & un javelot en main, marque de la puiſſance royale, avec cette inſcription autour de l'anneau, CHILDIRICI REGIS.

Comme l'on trouva auſſi au même lieu des fers d'un cheval avec des reſtes de houſſes, des boucles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crane qui eſtoit auprès du ſquélet du roy, ne fût de celuy qui avoit ſoin de ſon cheval. La figure en or de la tête de bœuf eſtoit vrayſemblablement celle d'Apis adoré par les Egyptiens. Les abeilles d'or eſtoient ſans doute le ſymbole de ce prince ; & la figure d'Apis, au ſentiment de Chifflet, pouvoit repréſenter leur roy. Cette riche dépouille fut donnée à l'Archiduc Léopold, qui eſtoit pour lors gouverneur des Pays-Bas ; & après ſa mort Jean-Philippe de Schomborn l'obtint de l'Empereur par le moyen de ſon confeſſeur : & comme il avoit de très-grandes obligations au Roy, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner ſa reconnoiſſance à Sa Majeſté, qu'en luy faiſant préſent de ces précieux reſtes du tombeau d'un de ſes prédéceſſeurs. Il les fit préſenter au Roy par le S^{r}. Dufreſne, qu'il envoya exprès l'an 1665. & on les mit d'abord dans le cabinet des

médailles qui estoit au Louvre, d'où il a esté transporté dans la bibliothéque du Roy.

Le Sr. Chifflet qui a fait un livre de cette découverte, prétend prouver par-là que les premiéres armes de nos rois estoient des abeilles ; que c'est pour cette raison que l'équipage du cheval de ce prince estoit tout parsemé de ces abeilles. Que des peintres & des sculpteurs mal-habiles, ayant voulu représenter ces abeilles, y avoient si mal réussi, qu'on les avoit prises dans la suite des temps pour des fleurs de lis, qui sont devenuës enfin les armes des rois de France.

Mais il est certain que tout cela est une pure imagination de cet auteur. Car il est constant, premiérement que nos rois n'ont point eu d'armes avant le 12e. siécle ; que Philippe Auguste est le premier qui s'est servi d'une fleur de lis seule au contre-scel de ses chartes ; que Louis VIII. & saint Louis ont suivi son exemple. Que dans la suite on a mis dans l'écu des armes de France des fleurs de lis sans nombre, & qu'enfin elles ont esté réduites à trois sous le regne de Charles VI. En second lieu, il n'est pas moins constant que les fleurs de lis estoient employées pour ornement à la couronne de nos rois du temps de la seconde race, & même dès la premiére. On en voit une preuve certaine dans l'abbaye de saint Germain des Prez au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne est terminée par de véritables fleurs de lis, & le sceptre par un lis champestre. Ce tombeau qui est de marquéterie parsemée de filigranne de laiton, est assûrément original, n'y ayant point d'apparence qu'on eût pensé à orner de la sorte le tombeau de cette reine, long-temps après sa mort, vû qu'elle a si peu mérité cet honneur pendant sa vie.

Pour ce qui est de la seconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles le Chauve dans des livres écrits de son vivant, avec de véritables fleurs de lis à sa couronne. Quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliothéque du Roy, & dans celle de M. Colbert, & l'on en peut voir les figures dans le second tome des Capitulaires de M. Baluze.

Il doit donc paſſer pour conſtant que ces abeilles que l'on a trouvées dans le tombeau de Childéric I. n'eſtoient qu'un ſymbole de ce prince, & non pas ſes armes.

C'eſt pour le même ſujet que dans la découverte qu'on a faite du tombeau de Childéric II. dont nous parlerons incontinent, on trouva quantité de figures d'une eſpéce de ſerpent à deux têtes, appellez par les Grecs Amphisbaine, qui eſtoit ſans doute le ſymbole de Childéric II. comme les abeilles l'eſtoient de Childéric I. Il réſulte de tout ce que l'on vient de dire, que les fleurs de lis ont eſté employées de tout temps, & même dès la premiére race de nos rois, pour ornement à leur ſceptre & à leur couronne: mais qu'ils ne s'en ſont ſervis pour leurs armes que depuis Philippe Auguſte, qui en mettoit une ſeule à ſon contre-ſcel, comme ont fait Louis VIII. & ſaint Louis: que l'on a enſuite employé dans leur écu des fleurs de lis ſans nombre, qui enfin ont eſté réduites à trois du temps de Charles VI.

Au reſte, il n'y a point de doute que le tombeau du roy Childéric que l'on a découvert en 1653. à Tournay, ne ſoit de Childéric I. puiſqu'il paroît par la figure d'Apis, & par les autres marques dont on vient de parler, que ce roy eſtoit payen; & que des trois Childérics de la premiére race, le ſecond a eſté inhumé dans l'abbaye de ſaint Germain des Prez, & le troiſiéme apparemment dans celle de ſaint Bertin, où il fut relégué après ſa dépoſition.

On pourroit parler en cet endroit d'une découverte qui s'eſt faite il y a ſept ans de quelques ſépultures de nos anciens Gaulois, auprès d'un petit village de Normandie appellé Cocherel, où l'on trouva dans des tombeaux compoſez de pierres brutes, pluſieurs corps, les uns à demi bruſlez, les autres tous entiers qui regardoient au midi, & avoient ſous leurs têtes des pierres, dont les unes avoient les bouts pointus comme des fers de piques, les autres eſtoient taillées en forme de haches. Mais comme cela ne regarde pas nos rois, il n'eſt pas néceſſaire d'en faire ici un plus grand détail. Pourſuivons notre ſujet.

CHILDERIC

CHILDE'RIC II.

Quoyque nous ſçachions aſſûrément les lieux où ſont enterrez la pluſpart des rois de la premiére race depuis Clovis I. on ne ſçait rien néanmoins de particulier touchant leur ſépulture juſqu'à Childéric II. dont on a découvert le tombeau de nos jours. Les figures de Clovis & de ſes enfants & ſucceſſeurs qui ſe voyent ſur leurs tombeaux, ont eſté faites long-tems après, & l'on n'en voit point d'original avant la ſeconde race. Il n'y a que la ſurface du tombeau de la reine Frédégonde, dont on vient de parler, qui ſoit de ſon temps. Les figures de Clovis I. de Childebert I. de Chilpéric I. & de Dagobert auſſi premier, qui paroiſſoient les plus anciennes, ne paſſent guères ſix cens ans.

Pour revenir à Childéric II. que quelques-uns avoient cru enterré à Rouen dans l'égliſe de S^t. Ouen, on découvrit fortuitement ſon tombeau l'an 1646. dans l'abbaye de S^t. Germain des Prez, lorſqu'on travailloit à l'égliſe. En abbaiſſant les terres, les ouvriers découvrirent deux grands cercueils de pierre, conſtruits à la maniére dont on a parlé d'abord; & en ayant ôté la pierre qui les couvroit, ils trouvérent deux corps, l'un du roy, l'autre de la reine Bilichide, revêtus de leurs habits royaux, qui n'eſtoient pas encore entiérement pourris, avec un petit cercueil de pierre, dans lequel ſans doute avoit eſté inhumé le petit prince Dagobert leur fils, qui fut tué avec le roy & la reine par Bodilon & ſes adhérans, que le roy avoit fait fuſtiger. Comme cette découverte ſe fit en l'abſence des religieux, on a lieu de croire que les ouvriers prirent une partie de la dépouille de ces tombeaux. Tout ce que l'on put tirer d'eux, eſt qu'ils rendirent une partie du diadême tiſſu d'or, qui avoit ſervi au roy. On ne toucha point pour lors à ces deux tombeaux; mais dix ans après, lorſqu'on voulut les tranſporter au lieu où ils ſont maintenant, avec ceux de quelques autres rois inhumez dans la même égliſe, on trouva dans le tombeau du roy les reſtes de ſon épée, ſa ceinture, & une agraffe ou boucle de fin or, peſant environ huit onces, toute ſemblable à celle de Childéric I. avec des morceaux d'un bâton, que quelques-uns crurent eſtre du ſceptre

royal ; & un vaſe de verre rempli de parfum , qui exhaloit encore quelqu'odeur. On y trouva auſſi pluſieurs piéces d'argent quarrées , avec la figure du ſerpent Amphiſbaine , qui eſtoit apparemment le ſymbole de ce prince. Dans le cercueil de la reine , on ne trouva rien autre choſe que ſes oſſements avec ſes habits , qui furent réduits en poudre à l'ouverture du cercueil. Enfin , après avoir nettoyé le fond de celuy du roy, on y découvrit ſon nom & ſa qualité écrits en lettres unciales en cette maniére :

CHILDR. REX.

Ce qui ne laiſſa plus aucun doute que ce ne fût le tombeau de Childéric II. fils de Clovis II. & de la reine Ste. Bathilde , dont le cercueil de pierre ſe voit encore à Chelles , où elle ſe retira après la mort du roy ſon mari.

Il ne faut pas obmettre en cet endroit la découverte que l'on fit en 1743. d'un autre tombeau dans la même abbaye. En remuant les terres du cloiſtre , on découvrit deux tombeaux de pierre , ſemblables à ceux dont on vient de parler , à l'un deſquels eſtoit gravée en dehors cette inſcription en lettres Romaines unciales entrelacées :

TEMPORE NULLO VOLO HINC
TOLLANTUR OSSA HILPERICI.

Et au dedans eſtoient écrits avec du vermillon ces mots :

PRECOR EGO ILPERICUS NON
AUFERANTUR HINC OSSA MEA.

Les pieds de ce Chilpéric eſtoient tournez vers l'orient. On trouva dans ſon tombeau une petite croix avec un crucifix de cuivre , & une petite lampe de même matiére. Il y a apparence que l'autre tombeau , auquel il n'y avoit aucune inſcription , eſtoit celuy de la femme de ce Chilpéric. M. de Valois a cru que ce tombeau eſtoit celuy du roy Chilpéric premier du nom , mari de Frédégonde, mais il n'y a guéres d'apparence; car outre que la qualité de roy n'eſt pas donnée à ce Chilpéric , & qu'on

ne trouva dans ce cercueil aucune marque de royauté, il eſt certain que le roy Chilpéric I. a eſté inhumé avec ſa femme dans l'égliſe que ce prince avoit fait rebâtir, où leurs tombeaux avec leurs repréſentations eſtoient autrefois auprès de l'autel de S^t. Germain. De plus, il eſt croyable que cet autre Chilpéric, qui eſtoit ſans doute de grande qualité, & peut-eſtre de la famille royale, avoit ordonné qu'on l'enterrât en cet endroit, avec ces deux inſcriptions qu'il avoit marquées luy-même ; ce qui ne ſe peut dire avec aſſez de fondement du Roy Chilpéric, qui ayant eſté tué dans la foreſt de Chelles, n'eut pas le temps de donner ordre à ſa ſépulture.

Il paroît par tout ce que l'on vient de dire, que la maniére d'inhumer les rois de la premiére race eſtoit fort ſimple, & peut-eſtre un peu groſſiére ; mais après tout, elle ne laiſſoit pas d'avoir de la dignité. Toute la magnificence à la vérité eſtoit au dedans ; on n'y épargnoit ni les vêtements précieux, ni l'or ni l'argent. Les goûts ont changé depuis, & l'on s'attache davantage à la pompe extérieure & à la magnificence des tombeaux. L'une & l'autre maniére a ſes raiſons. Ce qui peut avoir porté les rois de ces temps-là à ne mettre aucune marque au dehors de leurs tombeaux, eſtoit peut-eſtre afin d'empêcher qu'on ne les fouillât, & qu'on n'emportât les richeſſes qui eſtoient au-dedans. C'eſt du moins ce qui détermina les Gots à enterrer leur roy Alaric premier du nom, d'une maniére tout-à-fait particuliére. Chacun ſçait que ce roy eſtant mort à Coſence dans l'Abruze, les Gots qui ſçavoient combien ce prince eſtoit odieux à toute l'Italie qu'il avoit ravagée, craignant avec raiſon qu'on ne déterrât ſon corps, détournérent le cours de la riviére de Buſence, qui paſſe par cette ville, & firent une foſſe au milieu du lit de la riviére, où ils mirent le corps d'Alaric avec quantité de richeſſes, & firent enſuite repaſſer la riviére par ſon lit ordinaire. Et pour ne laiſſer aucune occaſion aux gens du pays de rechercher le lieu de la ſépulture de ce prince, ils mirent à mort ceux de leurs captifs qui avoient éſté témoins du lieu où ce prince avoit eſté inhumé. Peut-eſtre que ç'a eſté pour une ſemblable raiſon, que nos premiers rois ne vouloient pas qu'il y eût

aucune marque au dehors de leurs tombeaux, afin qu'on ne les fouillât pas pour en emporter les richeſſes qu'ils avoient coûtume d'y renfermer.

Il eſt vray que les ſculpteurs de ce temps-là eſtoient ſi malhabiles, qu'ils n'auroient pû réuſſir à faire des mauſolées qui puſſent convenir à la dignité royale. Ils n'avoient de goût ni pour le deſſein, ni pour l'exécution. On en peut juger par les anciennes ſtatues qui nous reſtent de ces temps-là, telles que ſont celles qui ſont au portail de l'égliſe de St. Germain des Prez, & à celuy de l'abbaye de Neſle au diocèſe de Troyes, que l'on tient avoir eſté fondée par Clovis I. Mais quoyque ces ſtatues ſoient fort brutes, on ne laiſſe pas d'en tirer beaucoup de connoiſſance pour l'antiquité. On connoît par celles du portail de l'abbaye de St. Germain, la forme des habits des rois & des reines de ce temps-là. La ſtatue de Clovis, entr'autres, eſt remarquable. Il eſt repréſenté avec le bâton *Hypatique*, ou Conſulaire, que l'empereur Anaſtaſe luy envoya par honneur avec les autres marques du conſulat. Le même Clovis & les quatre autres rois, qui ſont ſans doute ſes enfants, ont la barbe négligée, & les deux plus jeunes portent des cheveux flottans ſur les épaules; ce qui eſtoit particulier pour lors aux rois & aux princes du ſang royal. Grégoire de Tours appelle ces cheveux ainſi flottans *crinium flagella*; & il remarque qu'un certain Gundovalde, qui ſe diſoit fils de Clotaire I. & qui en cette qualité portoit de grands cheveux, fut amené à Clotaire, qui les luy fit couper, diſant qu'il ne le reconnoiſſoit pas pour ſon fils : *Hunc ego non generavi.*

Gregor. Tur. lib. 6. c. 24.

Le roy Childebert I. eſt repréſenté à ce même portail avec un livre à la main gauche, pour marquer qu'il eſt fondateur de cette égliſe, & avec un ſceptre qui ſe termine par une figure qu'il eſt difficile de bien diſtinguer. Les autres rois, excepté Clovis, ne portent point de ſceptre, mais tous ont des couronnes. Leurs manteaux ſont tout ronds, & pendent également de tous côtez, à peu-près comme les anciennes chaſubles des preſtres.

Outre Clovis & ſes quatre enfants, on y voit les ſtatues de

deux reines, qui ne peuvent eſtre autres que ſainte Clotilde femme de Clovis I. & Ultrogothe femme de Childebert. Elles ont de grandes treſſes de cheveux qui leur pendent juſqu'aux genoux. Leurs veſtements ſont un peu différents. Celle qui eſt auprès de Clovis, c'eſt-à-dire, ſainte Clotilde, eſt ceinte au bas de ſon corcelet, d'une ceinture dont les deux cordons pendent fort bas comme celle de Frédégonde. C'eſt peut-eſtre un habit de veuve. Son manteau qui eſt ouvert par devant, eſt attaché au col avec une attache fort précieuſe. La ceinture d'Ultrogothe ne paroît pas beaucoup, eſtant cachée par le devant de ſon manteau, qui eſt attaché ſur l'épaule droite, & ne couvre qu'à moitié les deux robes dont elle eſt reveſtuë.

Il eſt remarquable que ſainte Clotilde n'y eſt pas repréſentée avec un pied d'oye, tel qu'on le voit au portail de l'abbaye de Neſle, à ceux de ſaint Bénigne de Dijon, de ſaint Eſtienne de Nevers & de ſaint Pourçain en Auvergne.

On ne ſçait d'où vient cette tradition, car nul de nos anciens auteurs n'en fait mention; & il eſt à croire que c'eſt pluſtoſt une fantaiſie de ſculpteurs, pour marquer peut-eſtre la prudence de la reine, qu'une vérité & un fait certain. Mais c'eſt trop parler de ces ſtatues Gothiques. Venons à la ſeconde race.

CARLOMAN ET CHARLEMAGNE.

Comme les belles lettres commencérent à fleurir en France du temps de Charlemagne, on y voit beaucoup plus de politeſſe que ſous la premiére race. Les beaux arts y fleurirent en même temps. Car c'eſt aux belles lettres que l'on doit le bon goût qui perfectionne les beaux arts. C'eſt pourquoy tous les grands princes, ont pris à tâche de cultiver les belles lettres, comme eſtant le principe de la politeſſe qui regne en toutes choſes; dans l'architecture, dans la peinture, dans la ſculpture, & même dans l'art militaire. Le premier de nos rois qui ait aimé les lettres, c'eſt Charlemagne, un des plus grands princes qui ait gouverné la monarchie Françoiſe; & c'eſt à ſon exemple que le Roy, qui a mérité comme luy par ſes éxcellentes qualitez, & par tant d'actions admirables, le titre de grand, au milieu de tant de

ſoins qui l'occupent pour le gouvernement de l'Eſtat, prend un ſoin tout particulier des Académies qui cultivent les ſciences & les lettres.

Le premier ouvrage de ſculpture que nous ayons du temps de Charlemagne, eſt un monument de marbre creuſé fort profondément en forme de coffre, poſé autrefois ſur quatre piliers, auprès du tombeau de Saint Remi à Rheims. Il eſt fait ſur le modéle de celuy de Jovin général de l'armée Romaine, que l'on voit dans la même ville, dans l'égliſe de ſaint Nicaiſe dont il eſt fondateur, & où l'on tient qu'il eſt inhumé. On voit gravé ſur le devant de l'un & de l'autre un combat d'hommes avec un lion, & un ſanglier qui eſt abbattu. C'eſt la commune opinion que ce marbre qui eſt à ſaint Remi, a ſervi de monument à Carloman roy d'Autraſie frere de Charlemagne, inhumé dans cette auguſte baſilique; & l'on croit que c'eſt ce monument que Hincmar fit voir à Charles le Chauve, lorſqu'il le conduiſit à l'égliſe de ſaint Remi, pour luy montrer le lieu où le roy Carloman eſtoit inhumé.

Perſonne ne mérita mieux une ſépulture diſtinguée que Charlemagne. En effet, il n'eſt point de roy qui de ſon temps en ait eu une plus magnifique. Il fut inhumé à Aix la Chapelle, où il mourut l'an 72 de ſon âge, & le 47. de ſon regne, prince le plus digne de vivre & de régner long-tems, comme il a fait plus que tous ſes ſucceſſeurs, à la réſerve de Louis le Grand, qui l'a déja ſurpaſſé par la durée de ſon regne, & faſſe le Ciel qu'il le ſurpaſſe auſſi de beaucoup par la durée de ſa vie. Voici de la maniére que Charlemagne fut inhumé, au rapport d'un auteur du temps. Son corps fut embaumé, & mis ſous une voute, aſſis ſur un ſiége d'or, reveſtu des habits Impériaux, & au deſſous d'un cilice qu'il portoit ordinairement; ayant à ſon côté une épée dont le pommeau & la garniture du fourreau eſtoient d'or, & une bourſe de pélerin qu'il avoit coûtume de porter l'orſqu'il alloit à Rome. Il tenoit entre ſes mains le livre des Evangiles écrit en lettres d'or. Sa tête eſtoit ornée d'une chaîne d'or en forme de diadême, dans laquelle eſtoit enchâſſée une portion de la vraye Croix, & ſon viſage eſtoit couvert

d'un ſuaire. Son ſceptre & ſon bouclier qui eſtoient tout d'or, & avoient eſté bénis par le pape Léon III. furent ſuſpendus devant luy. On ferma enſuite, on ſcella même ſon ſépulcre, après l'avoir rempli de beaucoup de richeſſes, *theſauris multis*, & de toutes ſortes de parfums ; & l'on érigea au deſſus une arcade dorée, avec cette inſcription rapportée par Eginard ſon ſécretaire :

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIIS, QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT, ET PER ANNOS XLVII. FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS, ANNO AB INCARNATIONE DOMINI DCCCXIV. INDICTIONE VII. V. KAL. FEBRUARIAS.

C'eſt la premiére épitaphe que nous trouvions de nos rois. Ce prince eſt le dernier auſſi qui ait pris la qualité d'Homme Illuſtre, *vir inluſter ;* qualité dont tous les rois ſes prédeceſſeurs s'eſtoient ſervis dans leurs lettres, mais que ſes ſucceſſeurs ont quittée, quoyque les papes écrivant à nos rois, les ayent encore qualifiez du nom d'Illuſtre long-temps après, juſqu'à ce qu'enfin ils leur ont donné par excellence le titre de Très-Chreſtien, dont ils avoient déja honoré le roy Pepin, Charlemagne ſon fils & pluſieurs autres de leurs ſucceſſeurs. Enfin, Charlemagne eſt le ſeul encore de nos rois qui ait pris, avant qu'il fût empereur, la qualité de Patrice des Romains, après celle de Roy des François & des Lombards. On pourra faire voir une autre fois en quoy conſiſtoit cette qualité de Patrice des Romains, & quelle en eſtoit la marque & l'habit.

DISSERTATION
SUR
L'ANCIENNE FORME DES SERMENTS
USITEZ PARMI LES FRANÇOIS.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

SI les hommes avoient conſervé les mœurs & l'innocence du premier âge, on n'eût point connu l'uſage des ſerments. Une confiance réciproque en auroit tenu lieu; & la parole ſeule auroit eſté conſidérée comme le gage aſſûré de nos promeſſes, & comme une expreſſion ſimple & fidéle de la vérité.

Mais l'intéreſt, l'ambition & des paſſions violentes ayant amené l'infidélité & le menſonge, ces mêmes hommes, dans une défiance mutuelle, ont eſté obligez de chercher juſques dans le ciel la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il faut bien prendre garde cependant de confondre ces ſerments religieux avec ceux qu'on appelle jurements, & qui ſont également condamnez par les loix divines & humaines. A Dieu ne plaiſe que nos études ſoient employées à conſerver la mémoire de ces imprécations bizarres & impies que la colére & la fureur ont inventées, & que de funeſtes habitudes, & comme une tradition empoiſonnée, ont fait paſſer juſqu'à nous.

Je parlerai ſeulement ici des ſerments en tant qu'ils ſont autoriſez par l'uſage & par les loix, & que les hommes les ont fait intervenir dans les traitez les plus ſolemnels, comme le ſupplément d'une confiance réciproque, & comme un lien néceſſaire dans la ſociété civile.

M. l'Abbé Maſſieu.

On vient, Meſſieurs, de vous en faire voir l'origine & les différentes cérémonies, tant parmi les Grecs, que parmi les Romains. Rien n'eſt échappé à l'auteur ſur une matiére ſi curieuſe & ſi peu connuë. Il a ſçu nous introduire dans les myſtéres de ces deux nations ſi célébres dans l'hiſtoire & dans la république

des

des lettres, & dont les moindres uſages ſont encore ſi précieux à notre ſouvenir.

Devenus citoyens de Rome & d'Athenes, & l'eſprit encore rempli de ces idées ſi nobles, & qu'inſpirent des mœurs ſi polies, pourrez-vous vous réſoudre à deſcendre juſqu'aux coûtumes groſſiéres & ſauvages de nos premiers François? Le contraſte ſeul peut attirer voſtre attention. Ce n'eſt pas que nos ſtatuts n'autoriſent ces ſortes de recherches. On y trouve d'ailleurs des uſages ſinguliers & même intéreſſants, & qui ſont déja couverts par une longue ſuite de ſiécles, & par une antiquité qui ſemble les rendre plus reſpectables.

C'eſt au travers de ces ſiécles ſi obſcurs, que j'ai tâché de démêler quels eſtoient les ſerments de nos ancêtres, ceux qu'ils prêtoient à nos premiers rois, & les ſerments de ces princes, ſoit à l'égard de leurs ſujets, ou par rapport à d'autres ſouverains. Je ſuivrai, pour la diſtribution des faits, l'ordre naturel des temps, & celuy de la ſucceſſion des trois races; & afin d'entrer dans une connoiſſance exacte de la nature de ces différents ſerments, peut-eſtre ne ſera-t-il pas inutile de donner ici en peu de mots, une légére idée de l'origine & des mœurs de la nation Françoiſe.

Il faut convenir que la pluſpart des eſtats n'ont eu qu'une origine fort obſcure, & même qui a eſté ſouvent l'ouvrage de la fortune & du hazard. Des brigands qui cherchoient un aſyle, & à échapper à la puiſſance des loix, jettérent les premiers fondements de l'empire Romain; & Carthage vit élever ſes tours ſi ſuperbes ſur les débris de quelques cabannes que des étrangers & des fugitifs avoient bâties au bord de la mer. Les uns & les autres commencérent à étendre leur domination par des courſes ſur les terres de leurs voiſins; & en faiſant d'abord le métier de brigands & de pirates, ils apprirent inſenſiblement celuy de conquérants.

Telle a eſté l'origine des plus grands empires, & c'eſt ainſi que ſe forma la monarchie Françoiſe. Un petit nombre de barbares qui habitoient différents cantons de la Germanie, ne s'alliérent d'abord que pour ſe ſouſtraire à la puiſſance des

Vero mihi videtur propior illorum opinio, qui non

unius populi nomen hoc putant fuisse, sed plurium qui, in idem conspirantibus animis, Romanorum se ab jugo vindicarunt. *Pétau, l. 6. p. 1.* *Mezeray, vie de Clotaire, p. 117.*

Romains. Ils prirent le nom de Francs, comme la marque de leur indépendance. Leur nombre se grossit. On accouroit de tous côtez dans leur camp, comme dans l'asyle de la liberté; & bientost ils ne connurent plus pour patrie que les endroits où ils établirent leur domination. Tous les François estoient soldats. Tout l'estat estoit dans l'armée. Le gouvernement militaire passa du camp dans le pays de leurs conquêtes. La plus part des différends se décidoient dans des combats singuliers; la justice même ne se rendoit que par des gens armez. On voyoit au milieu du Malle ou de l'assemblée, une hache d'armes & un bouclier attachez à un poteau, comme les marques de cette jurisdiction militaire. Leurs chefs leur servoient en même temps de juges dans la paix & de capitaines à la guerre; & l'on ne parvenoit au commandement que par une valeur éprouvée & un courage déterminé.

Greg. Tur. lib. 4. cap. 46. *Idem, lib. 11. cap. 11.* *Ibid. cap. 23.* *Lib. 6. poëm. 11.*

S'il étoit question de prêter le serment de fidélité à leurs souverains, le prince estoit élevé sur un pavois; on luy mettoit à la main un angon ou javelot en forme de sceptre, & pour luy faire comprendre qu'il alloit commander à une nation guerriére; & les François, dit Venantius Fortunatus, en tenant leurs épées à la main, luy juroient une fidélité inviolable : *Utque fidelis ei sit gens armata, per arma jurat jure suo, se quoque jure ligat.*

Les armes leur servoient d'autel & de divinité; & ils juroient par leurs épées, comme par le gage & le soûtien le plus sûr de leurs promesses.

Des serments plus religieux prirent insensiblement la place de ces serments militaires. Les Francs qui avoient embrassé la religion des Gaulois, empruntérent de ces peuples l'usage de jurer sur les choses saintes; & l'on vit ces François, si fiers & si indomptables, se soûmettre avec docilité aux pratiques religieuses des vaincus.

Ce passage à des mœurs si différentes ne se fit pas tout d'un coup. On n'osa toucher à cet ancien usage de soûtenir son serment par son épée. Nos François en estoient trop jaloux; ils le regardoient comme le privilége de leur naissance, & comme la marque de leur liberté : *Sponde mihi pugnam, & manifestet Deus,*

ſi mendacium an veritatem juraſti contra me, diſent les capitulaires du roy Dagobert. On ſe contenta d'abord qu'ils fiſſent bénir leurs armes avant que de s'en ſervir, ſoit pour combattre, ou pour prêter des ſerments *Donet arma ſua ad ſacrandum ;* & on leur inſinua en même temps l'uſage d'invoquer le ſaint nom de Dieu dans ces ſerments militaires.

« Si deux voiſins, diſent les capitulaires de Dagobert, ſont « en diſpute pour les bornes de leurs poſſeſſions, qu'on leve un « morceau de gazon dans l'endroit conteſté ; que le comte ou le « juge le porte dans le Malle, & que les deux parties en le touchant « de la pointe de leurs épées, prennent Dieu à témoin de la vérité « de leurs ſoûtiens : *Teſtificentur Deum creatorem.* Qu'ils combat- « tent après ces ſerments, & que la victoire décide de la juſtice : « *Qualis de ipſis vicerit, ipſe poſſideat illam contentionem.* » « *Baluz. t. 1. pag. 81. art. 84.* *Idem, art. 181.*

Cette juriſprudence barbare, & ce mêlange encore bizarre de pratiques ſaintes avec des combats cruels & ſanglants, cédérent peu à peu à des uſages plus pieux & plus uniformes. La pluſpart des François s'accoûtumérent enfin à jurer ſur les autels, ſur le livre des évangiles, ſur les tombeaux & les reliques des ſaints, & quelquefois même ſur le ſaint Sacrement. Ces ſerments eſtoient compoſez de différentes formules que nous rapporterons dans la ſuite, & au travers deſquelles on pourra démêler les mœurs de chaque ſiécle & même les différentes faces, & comme les nuances du gouvernement.

Nous n'avons point dans la monarchie de traité plus ancien que celui qui fut fait à Andelaw ville d'Alſace, vers l'an 591. & entre Gontran roy de Bourgogne, Childebert ſon neveu roy d'Auſtraſie, & la reine Brunehaud mere de ce jeune prince. On trouve un acte ſi ancien & ſi curieux tout entier dans le livre neuviéme de l'hiſtoire de Grégoire de Tours ; & l'on y peut obſerver en paſſant, la forme que gardoient nos rois dans leurs partages, & quel eſtoit en ce temps-là le douaire d'une reine de France.

Ces princes jurérent l'obſervation de ce traité par le nom de Dieu tout-puiſſant, par la ſainte Trinité, par toutes les vertus Divines, & par le jour redoutable du jugement dernier :

Greg. Turon. lib. 9. cap. 20. *Jurant partes per Dei omnipotentis nomen, per inſeparabilem Trinitatem, per divina omnia, ac tremendum diem judicii.*

Mais quelque reſpectables que fuſſent ces ſerments, les plus ordinaires ſe prêtoient ſur les reliques des ſaints. Les François y avoient le plus ſouvent recours, parce qu'ils eſtoient perſuadez que la vengeance divine ſuivoit de plus près le parjure, & qu'ils regardoient ces héros du Chriſtianiſme comme les arbitres de la colére & des faveurs du Ciel.

Charibert fils aîné de Clotaire Ier. eſtant mort ſans poſtérité maſculine, les rois Gontran, Sigebert & Chilpéric ſes freres partagérent ſes eſtats. Paris en eſtoit la capitale : aucun de ces princes ne la vouloit céder aux autres. Paris dès-lors n'avoit point d'équivalent. Les trois princes convinrent d'en jouir en commun. Ils firent ſerment ſur les reliques de St. Polyeucte, de St. Hilaire & de St. Martin, de n'y point entrer que de concert ; & ils établirent, dit Grégoire de Tours, ces grands ſaints, juges & vengeurs du parjure : *Eſſetque Polioctus martyr cum Hilario & Martino, judex ac retributor ejus.*

Mais Chilpéric emporté par une paſſion violente, ne laiſſa pas, malgré la religion de ces ſerments, de ſe jetter dans la place. Il prit ſeulement la précaution de ſe faire précéder par un grand nombre d'autres reliques qu'il fit porter comme une ſauvegarde, à la tête de ſes troupes, & dans l'eſpérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûes à ſon parjure : *Ac ut maledicto carere poſſet, reliquiis ſanctorum multorum præcedentibus, urbem eſt ingreſſus.*

Sur quoy il eſt bon de remarquer que nos rois de la premiére race & ceux de la ſeconde, conſervoient religieuſement dans leurs palais un grand nombre de reliques, & ſur-tout la chappe ou le manteau de St. Martin, & qu'ils faiſoient même porter ces précieux dépoſts à leur ſuite, & juſques dans les armées.

Les formules de Marculphe, qu'on croit compoſées vers l'an 660. preſcrivent dans l'article 38. que tous les ſerments ſe faſſent dans le palais, & ſur la chappe de St. Martin : *Tunc in palatio noſtro, & ſuper capella beati Martini debeant conjurare.*

Que les prêtres, diſent les capitulaires de Charlemagne,

n'aillent point à l'armée, excepté ceux qui ſont deſtinez au ſervice divin, & à porter les ſaintes reliques : *Et ad ſanctorum patrocinia portanda.* On envoyoit ces reliques du palais dans les provinces, lorſqu'il eſtoit queſtion de prêter ſerment de fidélité au prince : *Per pignora quæ illuc direximus, debeant conjurare*, diſent les mêmes formules, quand il s'agiſſoit de quelque traité; & on faiſoit même porter ſes propres reliques juſques chez les ennemis, comme un gage inviolable de ſa parole.

C'eſt ainſi qu'Ebroin maire du palais de Théodoric II. ayant défait Martin, un des ducs d'Auſtraſie, & voulant tirer adroitement ce ſeigneur de la ville de Laon où il s'eſtoit fortifié, luy envoya par deux évêques, les châſſes de la chapelle du prince, mais dont il avoit oſté les reliques, & ſur leſquelles cependant ces lâches prélats, & les miniſtres de ſa perfidie, ne laiſſérent pas de faire ſerment qu'il pouvoit venir en toute ſûreté trouver le roy & le maire du palais, pour traiter de la paix : *Hoc doloſè ac fallaciter ſuper vacuas capſas ei jurantes*, dit Frédégaire.

Engilbert Evêque de Paris. Riculphe Evêque de Rheims.

L'Auſtraſien s'abandonna avec une foy entiére aux ſerments de ces évêques; mais à peine fut-il entré dans le camp, qu'Ebroin, qui croyoit ces ſerments nuls par le défaut de reliques, le fit aſſaſſiner par ſes ſatellites : miniſtre impie & ſuperſtitieux en même temps, il craignoit le Ciel, & il ſe flattoit de l'avoir trompé!

Quelques-uns à la vérité évitoient de jurer ſur les reliques, mais c'eſtoit par un pur ſentiment de religion; & ils ſe contentoient de prêter ſerment ſur les ornements dont l'autel ou les châſſes de ces ſaints eſtoient revêtues. Chilpéric ayant fait demander le ſerment à un François qui s'eſtoit réfugié au tombeau de S^t. Martin, ce ſeigneur luy envoya ſimplement la nappe de l'autel du même ſaint, comme la preuve de ſon ſerment : *Pallam altaris fideijuſſorem dedit*; & après une telle caution, la défiance n'auroit eſté guéres moins honteuſe que le parjure même.

Tout ce que l'uſage permettoit dans ces occaſions, c'eſt qu'on pouvoit exiger de l'accuſé, qu'il fît ſoûtenir ſon ſerment par un de ſes proches & de ſes amis; & on multiplioit ces témoins à proportion de l'importance de l'affaire dont il eſtoit queſtion.

C'eſt ainſi que de pareils ſerments décidérent de la naiſſance & de la fortune d'un des plus grands rois de la premiére race.

Chilpéric eſtant mort, ce prince ne laiſſa pour lui ſuccéder qu'un jeune enfant appellé Clotaire, à peine âgé de quatre mois. La conduite peu réguliére de la reine Frédégonde ſa mere faiſoit douter s'il eſtoit véritablement du ſang de Clovis. Je crains bien, diſoit le roy Gontran ſon oncle, que cet enfant ne ſoit fils de quelque ſeigneur de la cour : *Sed, ut credo, alicujus ex leudibus noſtris ſit filius.* Il fallut, avant que de reconnoître ce prince, quoyque né dans la pourpre & dans un légitime mariage, que la reine, trois évêques & trois cens des principaux de la nation, juraſſent qu'il eſtoit véritablement fils de Chilpéric : *Sacramenta dederunt hunc à Chilperico generatum fuiſſe.*

Ces témoins s'appelloient jureurs, conjureurs, ſacramentaux : *Juratores, conjuratores, ſacramentales.* Ils devoient eſtre de condition libre, d'une réputation intégre. On exigeoit même qu'ils fuſſent à jeun, lorſqu'ils prêtoient ſerment ; & l'on obſerva dans la ſuite, & pour un plus grand reſpect, de ne point expoſer les reliques à cet uſage, pendant le temps de l'Avent, du Careſme
1255. & des Rogations : *In his diebus*, dit le Concile de Bordeaux, *non debent ſacerdotes reliquias præſtare ad jurandum.*

Ces jureurs mettoient tous la main ſur l'autel ou ſur la châſſe où repoſoient les reliques ; & celuy qui prêtoit le ſerment mettoit ſa main ſur toutes ces mains différentes, & luy ſeul prononçoit les paroles du ſerment, ſuivant l'ordonnance du roy
Lex Alaman. lib. 6. art. 7. Dagobert : *Ita ſacramenta debent eſſe conjurata, ut illi conjuratores manus ſuas ſupra capſam ponant, & ille ſolus, cujus cauſa requiritur, verba tantùm dicat, & ſuper omnium manus manum ſuam ponat.*

Que ſi on manquoit de témoins, on ſubſtituoit alors des autels ou des tombeaux en leur place, & le ſerment prêté ſur différents autels, tenoit lieu d'autant de témoins. Gontran Bozon ſeigneur François, eſtant allé chercher juſqu'à Conſtantinople un aventurier appellé Gondebaud, qui ſe diſoit fils naturel de Clotaire Ier. & dont il vouloit faire le chef d'une révolte, ce prince prétendu le voyant ſeul, & ſe défiant de tout ce qu'il luy

disoit des forces de son parti, exigea de luy qu'il en fît serment dans douze églises différentes : *At ego*, dit-il, *per duodecim loca sancta ab eo suscipio sacramenta.*

Le choix de ces autels, ou des tombeaux sur lesquels on devoit prêter serment, appartenoit à celuy qui estoit en droit de l'exiger ; & il prescrivoit ordinairement l'autel auquel il avoit plus de confiance, & dont le Saint passoit pour punir plus sévérement le parjure.

Grégoire de Tours, qui m'a fourni la plupart des faits que je viens de rapporter, n'échappa luy-même à la persécution de ses ennemis que par de pareils serments. On l'accusa, du vivant de Chilpéric, d'avoir parlé avec peu de respect de la conduite de la reine Frédégonde. L'affaire fut portée dans une assemblée générale des François. De faux témoins se présentoient pour soûtenir l'accusation. Il avoit pour principal délateur le gouverneur de sa province, & son roy pour partie. Chilpéric, le tyran de ses sujets, & l'esclave de sa femme, demandoit hautement qu'on fit justice du calomniateur de la reine. Luy seul sembloit ignorer ses desordres, & la cruelle Frédégonde cherchoit dans la disgrace de ce grand homme, la sûreté de ses crimes, & la durée de ses plaisirs. Tout concouroit à la perte du saint évêque, jusqu'à la vérité même. Mais le clergé & le peuple prirent la défense d'un prélat qui estoit l'ornement de l'église des Gaules. Enfin après beaucoup de disputes & d'agitations, on convint qu'on célébreroit trois messes solemnelles sur trois autels différents, & qu'il prouveroit ensuite son innocence par serment sur ces trois autels : *Restitit ad hoc causa, ut dictis missis in tribus altaribus, me de his verbis exuerem sacramento.*

Chilpericus Nero nostri temporis & Herodes, *L. 6. cap. 46.*

Ce n'est pas, continue nostre historien, que cet assujettissement à des serments à l'égard d'un évêque, ne fût contraire aux saints canons ; mais les François, dit-il, jugérent qu'on devoit cette complaisance à la personne du souverain : *Licet canonibus contraria.* Ce qui a donné lieu à quelques historiens de mettre en question, si les évêques, sous la premiére race, prêtoient, même à leur promotion à l'épiscopat, le serment de fidélité qu'ils devoient à nos rois.

Il eſt certain que le clergé, & même les laïques qui avoient de la piété, faiſoient paroître en général un éloignement infini pour toutes ſortes de ſerments. Saint Eloy, depuis évêque de Noyon, ſollicité par le roy Dagobert Ier. de luy prêter ſerment de fidélité ſur les reliques, s'en défendit avec autant de fermeté que de modeſtie. Ce prince ceſſa de le preſſer, & Saint Ouën, auteur de ſa vie, nous apprend qu'il l'aſſûra même qu'il auroit plus de créance en lui, pour avoir évité le jurement, que s'il avoit fait les ſerments les plus ſolemnels : *Pollicens ſe plùs eum ex hoc jam creditùrum, quàm ſi multimoda dediſſet ſacramenta.*

Lib. 1, c. 6.

On trouve à la vérité dans le troiſiéme tome de la Bibliothéques des Peres, des lettres de Didier, évêque de Cahors, qui écrivant aux rois Sigebert & Dagobert, ſe dit évêque par leur grace, & prend la qualité de leur vaſſal : *Sigeberto regi, ſervus veſter Deſiderius, &c. & per gratiam ejus epiſcopus. Dagoberto regi Deſiderius veſter fidelis, &c.*

On voit de plus dans la vie de St. Léger évêque d'Autun, que ce prélat eſtant ſollicité de reconnoître pour roy un prince appellé Clovis, au préjudice de Théodoric roi de Bourgogne, ſon légitime ſouverain, ce généreux évêque proteſta qu'il perdroit pluſtoſt la vie que de violer la foy qu'il avoit, dit-il, promiſe devant Dieu de garder à ce prince : *Quouſque me Deus in hac vita juſſerit ſupereſſe, non mutabor à fide quam Theodorico promiſi coram Domino conſervare.*

Du Cheſne, tom. 1. p. 876.

Voilà certainement une promeſſe de fidélité, & faite devant Dieu, *coram Domino* ; cela reſſemble aſſez à un ſerment. Mais il faut reconnoître de bonne foy, que ſi on examine à la rigueur ces différents textes, on n'y voit aucune expreſſion qui marque qu'il eût fait un ſerment formel. Peut-eſtre que la ſainteté de ces prélats les mettoit au deſſus des ſerments, & que la crainte religieuſe de jurer leur tenoit lieu des jurements, même les plus ſolemnels. Il faut de plus obſerver que les évêques, vers le commencement de la premiére race, n'avoient encore ni dignitez ni puiſſances temporelles qui les diſtinguaſſent des ſimples particuliers. Nos rois à la vérité en honorérent quelques-uns de leur plus intime confiance, & ces princes firent même de grands

Idem, tom. 4. pag. 607.

grands biens à leurs égliſes. Les François d'ailleurs, touchez de l'éclat de leurs vertus, recevoient leurs avis comme des loix, & ils n'entreprenoient rien ſans leur participation. Tout cela n'eſtoit encore cependant que des honneurs ſans titres, & des richeſſes ſans domination.

Mais de grands fiefs ayant eſté unis inſenſiblement à leurs croſſes, les êvêques, ſous la ſeconde race, ſe trouvant à la tête des parlements & des aſſemblées générales de la nation, & ces prélats ayant des vaſſaux, & même des troupes qu'ils eſtoient obligez de fournir au prince, chacun ſelon leur contingent, il eſtoit bien juſte que ſuccédant aux grands de l'Eſtat par leurs fiefs, on s'aſſûrât alors de leur fidélité par des engagements plus précis & plus ſolemnels.

Jac. Sirmund. not. ad tom. 2. Concil. Gallia f. 6. 36.
Paſquier, Recherches de la France, c. 236.

Jamais ces ſerments ne furent plus fréquents que ſous cette ſeconde race, & par conſéquent plus mal obſervez. Nos rois les faiſoient même réïtérer à une même perſonne en différentes occaſions. On ne voit preſque plus que ſerments, que parjures, que révoltes & que guerres civiles. Différentes cauſes y contribuérent: le changement arrivé dans la maiſon regnante, y eut beaucoup de part; & l'origine des fiefs, l'élévation & la puiſſance des grands vaſſaux, cauſérent depuis une révolution générale dans le royaume, & donnérent comme une nouvelle face à la monarchie.

C'eſt ce qu'il faut développer auſſi ſommairement & en moins de paroles que nous pourrons.

Pépin chef de la ſeconde race, & qui venoit d'élever ſa maiſon ſur les ruines de celle de Clovis, n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit prendre trop de précaution pour s'aſſûrer de la fidélité de ſes nouveaux ſujets. Ce fut le premier de nos rois qui ſe fit couronner avec les cérémonies de l'égliſe, pour conſacrer ſa perſonne, & la rendre plus auguſte & plus reſpectable à ſes peuples; & il ſe fit même couronner une ſeconde fois par les mains du pape Eſtienne, qui par complaiſance pour ce prince, excommunia les François, s'ils reconnoiſſoient d'autres rois que les princes de ſa race. On voit dans nos annales, & ſur-tout dans la chronique d'Adelmus, tous les ſerments que Pépin exigea de

752.

Taſſilon duc de Baviére. Il obligea ce prince de jurer ſucceſſivement ſur les tombeaux de St. Denys, de St. Martin & de St. Germain, qu'il luy conſerveroit, & aux princes Charles & Carloman ſes enfants, une fidélité iviolable : *Fidelitatem jurejurando ſupra corpus ſancti Dionyſii promiſit ; & non ſolùm ibi, ſed & ſuper corpora ſancti Martini & ſancti Germani ſimili ſacramento fidem ſervaturum pollicitus eſt.*

Ade'mi Chron. ann. 756. & 757.

Annal. rerum Francicarum.

Annal. Bertin. ad ann. 757.

Charlemagne, quoyque plus autoriſé par l'éclat de ſes victoires, ne laiſſoit pas d'avoir pour ſuſpecte la puiſſance & la fidélité des grands. Guillaume de Malmeſbury, hiſtorien célebre & judicieux, remarque que ce prince, pour mieux s'aſſûrer de ſes nouvelles conquêtes, donna la pluſpart des grandes terres & des fonds aux égliſes, parce que, dit cet auteur, la foy du clergé luy eſtoit moins ſuſpecte que celle des laïques, & qu'il eſpéroit que l'exemple & l'autorité ſainte des évêques contiendroient même les laïques dans les bornes de l'obéiſſance : *Nolle ſacri ordinis homines tam facilè quàm laïcos fidelitatem Domini rejicere, præterea, ſi laïci rebellarent, poſſent illos excommunicationis auctoritate & potentiæ ſeveritate compeſcere.*

De-là vinrent tant de loix, de canons, de formules de prêter le ſerment de fidélté, & qu'on voit répandus, ſoit dans les capitulaires de ce prince, ou dans les conciles tenus ſous ſon régne, & auxquels il ſoûmit le clergé comme les laïques.

Miſſi Dominici.

Capitula data miſſis Dominicis art. 2. an. 802.

Que tout homme, dit-il dans l'inſtruction qu'il adreſſe aux commiſſaires des provinces, qui nous a promis fidélité comme à ſon roy, la renouvelle comme à ſon empereur : *Nunc ipſum promiſſum Cæſaris faciat.*

813. Nous ordonnons, diſent les Peres du troiſiéme concile de Tours, que les évêques gardent une fidélité inviolable au prince : *Et fidem quam ei promiſſam habent inviolabiliter cuſtodire ſtudeant.*

On ne voit à la vérité encore dans ces textes différents, qu'une ſimple promeſſe de fidélité à l'égard des évêques, *nunc ipſum promiſſum :* il n'y eſt encore fait mention d'aucun ſerment précis. Mais ſous le regne ſuivant, quelques-uns de ces prélats n'ayant que trop profané la ſainteté de leur caractére dans les guerres civiles, on exigea d'eux un ſerment de fidélité ; & le canon XII.

du deuxiéme concile d'Aix, ordonne qu'on dépose l'évêque qui aura violé ce ſerment : *Aut etiam ſacramentum fidelitatis violaverit, proprium gradum amittat.* 836.

L'empereur Louis le Débonnaire ſon fils voulant aſſûrer la fortune de Charles le Chauve, le dernier & le plus chéri de ſes enfants, déclara en pleins Eſtats quel devoit eſtre ſon partage ; & il obligea, diſent nos annales, les évêques, les abbez, les comtes & les vaſſaux, de lui prêter ſerment de fidélité : *Sicque, jubente imperatore, epiſcopi, abbates, &c. fidelitatem ſacramento firmaverunt.* *Bertin annal. ann.* 837.

Le même Charles le Chauve devenu roy de France, ſe plaignit dans le concile de Toul, de la perfidie de Ganelon archevêque de Sens, convaincu d'entretenir des intelligences criminelles avec Louis le Germanique, quoyqu'il eût prêté ſerment de fidélité à Charles en quatre occaſions différentes ; car il m'avoit engagé ſa foy, dit ce prince, dans le temps qu'il n'eſtoit que clerc de ma chapelle : il avoit réïteré ce ſerment à ſa promotion à l'épiſcopat, & les Peres du concile luy repréſentérent qu'il avoit encore fait le même ſerment dans le temps du partage de l'empire entre les enfants du Débonnaire, & enfin au couronnement de ſon ſouverain : *Poſt repetita toties ſacramenta.*

Je ne m'arrêterai point à entaſſer tous les ſerments que l'on trouve dans cette ſeconde race. Je ne fais que marquer les matiéres en paſſant, & je cherche moins la multitude des faits, que les différences qui s'y rencontrent. J'obſerverai ſeulement qu'il paroît par ces actes du concile de Toul, qu'il y a près de 900. ans que les évêques, dans le temps de leur promotion à l'épicopat, prêtoient ce ſerment de fidélité à nos rois. Il faut remarquer cependant que ce n'eſtoit pas ſans répugnance, & que quand ils pouvoient s'en diſpenſer, ils ne donnoient qu'une ſimple promeſſe de fidélité ſans jurement. On mit même cette différence entre les évêques & les abbez, que les évêques promettoient ſeulement, & que les abbez, comme les laïques, juroient la fidélité, comme on le peut voir dans les annales de Saint Bertin : *Epiſcopi profitentes illi fideles fore ; abbates verò ſacramentis fidelitatem promiſerunt.*

Mais l'établiſſement des fiefs ſous la ſeconde race, fit naître les ſerments féodaux, dont aucun ordre de l'Eſtat ne fut exempt dans la ſuite. Telle en fut l'origine.

Les gouverneurs des provinces ou des villes, abuſant de la foibleſſe du gouvernement, ſe perpétuérent inſenſiblement dans leurs emplois. Ils les rendirent bientoſt héréditaires; & d'officiers deſtituables à la volonté du prince, ils s'érigérent inſenſiblement en petits ſouverains.

Ils s'aſſujettirent enſuite des vaſſaux, & ils ne tenoient plus à la Couronne que par les différents ſerments de fidélité qu'ils prêtoient à nos rois.

Il y avoit deux ſortes de ſerments: le ſerment ſimple, qu'on appelloit communément ſerment franc; & le ſerment lige. Le premier ne regardoit que le fief que le vaſſal tenoit du prince ou du ſeigneur ſuzerain. Telle eſtoit la province de Bretagne, dont quelques ducs prétendirent ne devoir à la Couronne qu'un ſerment ſimple, & ſeulement pour la terre & le fief qu'ils tenoient originairement de la Couronne; & l'on rendoit ce ſerment debout, l'épée au côté, les mains ſur les Evangiles, & avec le baiſer.

Artus I. duc de Bretagne, Pierre Mauclerc & Jean le Roux avoient fait des ſerments liges.

François I. Artus III. prêtérent ce ſerment debout. *Lob. tom.* 1. *pp.* 626. & 669.

Le ſerment lige tomboit auſſi bien ſur la perſonne que ſur le fief du vaſſal: tel eſtoit le ſerment que les rois d'Angleterre devoient autrefois à la Couronne pour le duché de Guyenne, ainſi que le reconnut Edouard III. & comme on le peut voir dans Froiſſart. *Lib.* 1. *c.* 25.

Ce mot de *ſerment lige* venoit, ſelon quelques auteurs, d'un ancien uſage de lier le pouce au vaſſal, ou de lui ſerrer les mains dans celles de ſon ſeigneur, pour marquer que le vaſſal eſtoit lié par ſon ſerment. On le rendoit nue tête, à genoux, les mains jointes, ſans épée, ſans éperons & ſans ceinture.

Ce ſerment renfermoit différentes obligations, que Fulbert évêque de Chartres rapporte dans une de ſes lettres à Guillaume duc d'Aquitaine, & que ce prélat dit avoir priſes luy-même des écrivains de ſon temps les plus autoriſez: *Quæ ex librorum auctoritate notavi.* *Du Cheſn. t. 4. p. 189. Epiſt. Fulberti 45.*

Le vaſſal, par ſon ſerment, s'engageoit au prince de luy

conſerver la vie & les membres ; qu'il ſeroit en ſûreté dans les fortereſſes qu'il luy confioit ; & il y avoit même de ces châteaux qu'on appelloit ſpécialement *fiefs jurables*, parce que le vaſſal, outre l'hommage & le ſerment commun de fidélité, en faiſoit un particulier, d'ouvrir les portes de la fortereſſe en tout temps à ſon ſeigneur, & ſoit qu'il fût en guerre ou en paix, *pacatus vel non pacatus ;* & ſoit qu'il s'y préſentât à la tête de ſon armée, ou avec ſa maiſon & ſes ſeuls domeſtiques, *ad magnam vel ad parvam vim.* Quelques-uns de ces vaſſaux en devoient ſortir quand le prince y entroit ; d'autres pouvoient y reſter. Quelquefois ils n'eſtoient tenus ſimplement que de ſouffrir à chaque mutation de ſouverain, qu'on arborât ſes enſeignes ſur les tours, & qu'on y fît trois fois ſon cri de guerre : toutes différences qui varioient ſelon la nature différente des inféodations. *Feudum jurabile.*

Le vaſſal qui prêtoit le ſerment lige, eſtoit obligé de ſervir ſon ſeigneur en perſonne, & envers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir, excepté contre ſon pere ; & tant en guerre qu'en jugement, c'eſt-à-dire, à ſervir d'aſſeſſeur pour juger les cauſes de ſes égaux, conformément à l'inſtitution de la juſtice des Pairs. Il devoit ſe rendre utile à ſon ſeigneur. Fulbert explique cette utilité des ſecours qu'il devoit au prince quand il eſtoit en guerre : *Auxilium domino ſuo fideliter præſtet.* On ſçavoit le nombre de troupes que les grands vaſſaux devoient à la Couronne, ſoit qu'ils fuſſent laïques, ou du premier ordre du clergé.

Les grands officiers prêtoient ſerment pour leurs charges. On y avoit annexé la juſtice & quelques revenus annuels. Le but de ces inféodations eſtoit de rendre ces offices héréditaires, comme les gouvernements l'eſtoient devenus. Le conneſtable juroit Dieu ſon créateur, & par ſa foy & ſa loy, de ſervir le roy ſon maiſtre ſans épargner ſa vie, & juſqu'à la mort incluſivement, ainſi que porte la formule de ce ſerment.

Bertrand du Gueſclin recevant l'épée de conneſtable des mains du roy Charles V. la tira du fourreau, & plein d'une noble confiance en ſon courage, je jure, dit-il en adreſſant la parole au prince, que je ne l'y remettrai jamais que je n'aye *Vie de du Gueſclin par du Chaſtelet, p. 188.*

1370. chaſſé les Anglois de voſtre royaume : ſerment qu'il accomplit.

Le chancelier juroit de bien & loyaument conſeiller le roy, de luy garder ſon patrimoine, & le profit de la choſe publique; qu'il ne ſerviroit à autre maiſtre ne ſeigneur qu'à luy, & que ne robes ou profit ne prendroit de quelque ſeigneur que ce ſoit, &c.

Nos rois exigeoient cette ſorte de ſerment de leurs chanceliers, dans un temps où les grands de l'Eſtat ne faiſoient point de difficulté de prendre des princes alliez de leur maiſtre, des penſions qu'ils appelloient fiefs de bourſe, & dont ils faiſoient même des ſerments particuliers. Mais il eſtoit bien juſte que le chef de la juſtice & des conſeils du roy, n'eût point de part à ces engagemens étrangers :

Mich. de l'Hoſpit. ſerm. lib. 1. ad Franc. Oliverium.

Longè qui maximus inter
Principis officia, atque togæ civilis honores,
Totius eſt commiſſa fides.

Tous les ſerments de ces grands officiers eſtoient des ſerments liges. On les prêtoit à genoux, nue tête, les mains jointes, & dans celles du prince, & de la même maniére que les prêtoient les vaſſaux de la Couronne.

C'eſt l'aſſujettiſſement à ces différentes cérémonies, qui donnoit tant d'éloignement aux évêques pour les ſerments, & ils croyoient que l'obligation de mettre leurs mains entre celles du prince, comme une marque de vaſſalité & de dépendance, bleſſoit la ſupériorité de leur caractére : *Manibus enim datis more Francico fidelitas promittebatur.*

Ann. 858. c. 15. Eſt-il juſte, diſoient ces prélats aſſemblez à Creſſy, & qui s'expliquoient par la plume éloquente de Hincmar, que des mains qui ont eſté conſacrées par une onction céleſte, & que la langue des évêques, qui eſt devenue la clef du ciel, ſoient profanées par des ſerments qui ne conviennent au plus qu'à des laïques ? *Manus enim chriſmate ſancto peruncta, &c. & lingua epiſcopi quæ facta eſt clavis cœli... ut ſæcularis, ſuper ſancta juret?*

Cependant ce même Hincmar ayant rendu ſa fidélité ſuſpecte au roy Charles le Chauve, ce prince l'obligea, dans le concile de Pontyon, de prêter un ſerment précis de fidélité. C'eſt de

quoy ce prélat fit depuis des plaintes si sçavantes & si améres, dans un ouvrage qu'il composa exprès en forme d'apologie. Il y employe l'autorité de l'Ecriture, il cite les peres, les papes, les conciles, pour faire voir qu'on devoit se contenter à l'égard d'un évêque, d'une simple promesse de fidélité : *Non aliud sacramentum nisi libellos professionis.* Il semble à l'entendre, qu'on ait violé nos plus saints mystéres. Il n'estoit cependant question que du même serment que les évêques avoient fait sous le regne de Louis le Débonnaire, que la plusparт avoient renouvellé au roy son fils, que les abbez prêtoient sans répugnance, & que le prince croyoit estre en droit d'exiger indifféremment de tous ses sujets. Hincmar estoit à la vérité un des plus sçavants hommes de son siécle, ennemi des nouveautez, & zélé défenseur de la doctrine de l'Eglise, mais trop jaloux de l'honneur & du succès de ses sentiments particuliers. Il s'estoit hautement déclaré dans l'assemblée de Cressy, contre ce qu'il appelloit l'abus des serments, & il se voyoit avec une douleur mêlée d'une secrette honte, l'apostat d'une opinion dont il eût voulu estre le martyr.

Ses successeurs eurent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les évêques prêtérent serment. Arnould archevêque de Rheims, dit Hugues Capet écrivant au pape, nous a prêté un serment qui doit servir de préservatif contre tous ceux qu'il avoit déjà faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir : *Quod contra præterita & futura valeret sacramenta :* d'où il semble résulter que ce prélat avoit prêté le serment de fidélité aux derniers rois de la seconde race. *Du Chesn. t. 4. Hist. Franc.*

Yves de Chartres qui vivoit sous le regne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces serments, que les évêques prêtoient à leur promotion à l'épiscopat. Radulphe, dit-il dans sa lettre au pape Pascal, n'a pû obtenir le consentement du roy pour estre promû à l'archevêché de Rheims, qu'il n'eût fait le serment de fidélité que les archevêques de Rheims & les plus saints évêques de France ont toûjours prêté à nos rois : *Quam prædecessoribus suis regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses archiepiscopi & cæteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti episcopi.* Il est vrai que ces princes *Epist. 41. in du Chesn. tom. 4. pag. 239.*

pour s'accommoder à la pieuſe délicateſſe des évêques, & pour laiſſer même une juſte diſtinction entre un ordre ſi reſpectable & les abbez ; nos rois, dis-je, ſe contentérent d'abord qu'ils fiſſent ce ſerment à la ſimple vûe du livre des évangiles : *Inſpectis ſacroſanctis evangeliis*, comme parle le concile de Meaux.

Forma juramenti fidelitatis facti regi Franciæ. *Spic. to.* 10. *pag.* 283. 1291.

On trouve dans le 10. tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier ſerment, tel que le preſta Guillaume le Maire évêque d'Angers. » Je me préſentai, dit ce » prélat, devant le roy Philipe (c'eſt Philippe le Bel) l'étole au » col & croiſée, je mis la main ſur l'eſtomac en préſence des » ſaints évangiles ; pour lors le ſeigneur de Chambery chevalier » me dit, vous jurez au ſeigneur roy & à ſon fils la loyauté, & » que vous conſerverez ſon corps, ſes membres, ſa vie, ſes droits » & ſon honneur temporel.... C'eſt ainſi que vous jurez ; & je » répondis : oui je le jure : *Ita juratis, & nos reſpondimus ita juro.* »

Cette ſorte de ſerment eſt encore plus développée dans un compromis que firent l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liege & le duc de Brabant vers l'an 1332. & dans la perſonne de Philippe de Valois.

« Ce que leſdits archevêque, évêque & duc ont promis tenir » en bonne loyauté, les prélats la main au pectus en la préſence » des ſaints évangiles, & ſans y toucher, & ſelon ce qu'à leur » honnête eſtat appartient, & li duc par ſon ſerment. »

La préſence du confeſſeur du roy eſtoit requiſe dans ces » mêmes ſerments. « Celuy qui fait ſerment de feaulté, dit l'an- » cien livre de la Chancellerie de France, doit eſtre en habit » honorable, & a-t-on accouſtumé de le faire au roy après la » meſſe, préſent le confeſſeur du roy ; & le doit-on l'étole au col, » les mains au pits ou poitrine, & non pas les mains jointes » comme l'hommage. »

Spicil. to. 10. *ibid.*

Le ſerment devoit ſe prêter pour le plus tard quarante jours après la main-levée de la régale : *Ipſe tamen electus*, dit Philippe le Bel, *tenebitur bonâ fide nos adire infra quadraginta dies poſt ſuſceptionem regalium, & nobis juramentum fidelitatis præſtare.*

Les évêques ne devoient ce ſerment qu'à la ſeule perſonne du roy, quand même leurs évêchez eſtoient ſituez dans les

provinces

provinces du royaume qui avoient des comtes ou des ducs particuliers : *Sive ſint duces, ſive comites, aut alii domini temporales*, dit le roy Charles VII. écrivant au pape Eugene IV. *Sumus enim*, adjoûte ce prince, *unicus prælatorum & eccleſiarum hujuſmodi princeps, protector & conſervator.* *Spicil. tom 7. pag. 286.*

Philippe le Bel, dont nous venons de citer l'ordonnance, déclare expreſſément dans la main-levée qu'il accorda à l'évêque d'Angers, que ſi le comté d'Anjou venoit à eſtre ſéparé de la Couronne, l'évêque ne feroit aucun ſerment qu'au roy même : *Epiſcopus non teneretur facere hujuſmodi juramentum comiti Andegavenſi.* Et Pierre Roger archevêque de Rouen, & depuis pape, ſous le nom de Clément VI. eſtant ſollicité par Philippe de Valois de prêter ſerment de fidélité à Jean duc de Normandie ſon fils, ce prélat voulut s'en diſpenſer, & allégua pour raiſon qu'il ne devoit ce ſerment qu'au roy de France ; & il fallut que le roy Philippe luy donnât des lettres patentes en date de l'an 1334. par leſquelles ce prince déclaroit que cette preſtation de ſerment ne pourroit tirer à conſéquence pour les ducs de Normandie qui ne ſeroient pas, comme le prince Jean, héritiers préſomptifs de la Couronne.

Lettres patentes de Philippe de Valois en François, gardées dans les archives de la cathédrale, données à Sainte Marie près Pontoiſe (c'eſt Maubuiſſon) au mois de Juin 1334. Les Lettres de Jean duc de Normandie, ſont datées du Pont ſaint Maixance, au mois de Juillet de la même année.

A l'égard du cérémonial, il a changé dans la plus grande partie. Le prélat ne met plus d'étole ; il paroît ſeulement en camail & en rochet, & il prête ſerment à genoux, les mains jointes, & dans celles du prince. Le grand aumônier y tient la place du confeſſeur du roy. On ne fait plus de difficulté de jurer ſur les ſaints évangiles, & ce qui paroiſſoit un abus à Hincmar, eſt devenu un devoir pour ſes ſucceſſeurs. Mais c'eſt que la chaleur de nos diſputes vient ſouvent moins de la différence qui ſe rencontre dans les ſujets, que de l'émulation qui ſe trouve dans les eſprits, & de la ſupériorité que nous voulons prendre ſur les opinions des autres.

Hiſt. des Archev. de Rouen, pag. 502.

Après tout, ce Hincmar & les évêques de ſon temps, devoient avoir d'autant moins de peine à prêter ces ſerments, qu'eux-mêmes prenoient grand ſoin d'en exiger de leurs ſouverains, pour la conſervation de leurs priviléges. Ils ne mettoient point la couronne ſur la tête de ces princes, qu'ils n'en euſſent

obtenu la promeſſe ou le ſerment de les protéger & de les défendre : *à vobis perdonari petimus, &c.* Nous vous demandons, dit le même Hincmar, en adreſſant la parole à Louis le Begue qu'il alloit ſacrer, que vous conſerviez nos droits, nos priviléges & nos libertez. Et le prince répondit : *Promitto vobis, & perdono canonicum privilegium* : je vous promets & donne ma parole, que je conſerverai exactement vos priviléges.

Ann. Bertinian.

Il eſt bien vray que les ſeigneurs & les grands de l'Eſtat prétendoient, ainſi que le rapporte M. de Marca, que ces paroles devoient moins s'entendre d'un ſerment que d'une ſimple promeſſe, & purement gratuite ; & ce ſçavant prélat adjoûte que ces termes *promitto*, *perdono*, que Louis le Begue prononça, ne devoient pas avoir plus d'étendue que ceux de *concedo*, *indulgeo* : oui je vous le promets, je veux bien vous l'accorder. Mais cependant, ſi l'on conſulte l'uſage, le plus ſûr interpréte des textes douteux, il faut convenir, comme on le voit dans les relations différentes de leurs ſacres, que nos rois, après avoir prononcé le *perdono*, mettoient la main ſur le livre des évangiles, ce qui ſembloit faire de cette promeſſe un ſerment formel.

De concordiâ Sacerd. & Imper. lib. 4. c. 9. pag. 295.

Cerem. de Godefr. tom. 1. p. 257. Sacre de François I. en 1514. le 25. Janvier.

Peut-eſtre, & qu'il me ſoit permis de hazarder cette conjecture, qu'il eſtoit arrivé de ces ſerments de nos rois, comme de ceux des évêques dont je viens de parler. Ce ne furent d'abord que de ſimples promeſſes, ſi l'on s'attache avec rigueur à la lettre & au ſtile ordinaire de nos anciennes chroniques, mais qui paſſoient pour de véritables ſerments dans des ſiécles où regnoit plus de bonne foy & de ſimplicité. On les revêtit depuis de différentes formalitez, à meſure que les hommes avoient moins de probité & plus de méfiance ; & ces promeſſes prirent enfin le nom & le caractére de ſerments, par la cérémonie qu'on adjoûta, de mettre la main ſur les choſes ſaintes, & par toutes les imprécations dont on dévouoit les parjures à la vengeance divine.

593.

Nous n'avons vû ni autels ni reliques dans les ſerments qui ſe firent au traité d'Andelaw, le ſeul qui nous ſoit reſté de la premiére race.

Il ne paroît pas même de ſerment dans celuy de Straſbourg,

fait vers l'an 842. entre Charles le Chauve & Louis le Germanique. Ces princes déclarent seulement qu'ils font alliance, & qu'ils s'unissent pour l'amour de Dieu, pour le soulagement du peuple Chrestien, & pour leur commune défense: *Pro Deo amur, & pro Christian poblo, & nostro commun salvament*: jargon mêlé de Latin & de Gaulois, appellé Roman, & dont s'est formée insensiblement la langue Françoise. *Cap. Baluz. tom. 1.*

Ce ne fut que sous le regne de Charles le Simple que les promesses réciproques d'observer les traitez, prirent la forme des serments corporels, c'est-à dire, en touchant ou des reliques, ou le livre des évangiles. Celuy de Bonn, fait entre ce prince & Henry de Saxe roy d'Allemagne, fut signé au milieu du Rhin, où se fit l'entrevûe des deux rois; ils en jurérent l'observation sur les reliques, & leur serment finit par ces paroles: *Sic nos Deus adjuvet, & istæ sanctæ reliquiæ.* *921. ou, selon Baluz. 926.*

Il ne se fit presque plus de traitez entre nos rois & leurs alliez qu'on n'y fît intervenir des serments, soit sur les reliques, ou sur les saints évangiles, & sur tout ce que la religion a de plus sacré. J'observerai en passant, que quand nos souverains traitoient avec des princes d'un rang inférieur, ils ordonnoient à quelque seigneur de leur suite de jurer, & de mettre la main sur les reliques en leur place. Jean comte de Mortain ayant fait un traité en l'an 1192. avec Philippe Auguste, & le prince Anglois ayant fait les serments ordinaires, le roy de son côté fit jurer pour luy un chevalier de sa cour, appellé Barthelemi: *Ego Joannes in propria persona juravi, rex autem Franciæ Bartholomæum militem suum fecit jurare.* *Recueil de Traitez, tom. 1.*

Ces seigneurs substituez, aussi-bien que les ministres & les ambassadeurs, juroient ordinairement au nom & par la personne de leur souverain: *In personam constituentis.* Georges cardinal d'Amboise, dans l'acte de foy & hommage qu'il rendit pour le duché de Milan, à l'empereur Maximilien I. & comme procureur de Louis XII. jura par la vie & le salut de son roy. Aussi estoit-ce ce que ce grand homme avoit de plus cher au monde: prélat, dit l'histoire, avec un seul bénéfice; ministre sans avarice & même sans orgueil, & qui n'eut jamais pour objet que la *Idem, tom. 2. pag. 40.*

gloire d'un prince, qui ne la cherchoit luy-même que dans la félicité de ſes ſujets. Nous retrouvons ſous cette troiſiéme race, l'uſage établi dès la premiére, de ſe preſcrire de part & d'autre les reliques ſur leſquelles on devoit jurer. Le ſecond traité
27. *Juillet.* d'Arras, fait en 1477. entre Louis XI. & François duc de Bretagne, porte expreſſément que le roy de ſa part, & le prince de la ſienne, jureront de garder ces préſents articles, ſur telles reliques que l'on voudra adminiſtrer à l'autre, réſervé toutesfois que le roy ni le duc ne ſeront tenus de faire ledit ſerment ſur le précieux corps de N. S. ni ſur la vraye croix, eſtant en l'égliſe de Monſieur Saint Lo d'Angers. Cette réſerve de ne vouloir pas jurer ſur le précieux corps de N. S. nous fait voir que cette ſorte de ſerment eſtoit en uſage dans la troiſiéme race. Nous en avons une preuve dans le ſerment de fidélité que les Eſtats de Bretagne prêtérent en 1486. à Anne de Bretagne, fille & héritiére du duc François II. & depuis reine de France, & femme » ſucceſſivement des rois Charles VIII. & Louis XII. « Vous
D'Argent. » jurez, dit le chancelier de Bretagne en adreſſant la parole aux
pag. 1081. » ſeigneurs des Eſtats, par le précieux corps de noſtre benoiſt
Lobin. liv. » Sauveur J. C. ci préſent ſacramentalement, & autres ſaintes
20. p. 756. » reliques ci eſtant, dites *Amen.* » Le baron d'Avaugour & les autres membres des Eſtats, députérent, diſent les hiſtoriens de cette province, Michel Guibé évêque de Rennes, afin de toucher, au nom de tous, le corps de J. C. & reſpondirent *Amen*, dans le temps qu'il le touchoit. C'eſt ainſi que s'en explique d'Argentré.

A l'égard de la croix de ſaint Lo, cette croix l'emportoit alors ſur les reliques, même de ſaint Martin, ſi révérées & ſi redoutables dans la premiére race. Louis XI. ne vouloit point entendre parler d'y prêter ſerment, ſous prétexte que c'eſtoit manquer de reſpect pour l'inſtrument de noſtre ſalut; mais un
P. Matthieu, vie de Louis XI. de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que parce que c'eſtoit une vieille créance de ſon temps, dit cet auteur, que ceux qui ſe parjuroient, en jurant ſur cette ſainte relique, mouroient miſérablement dans l'année: & le bon prince, qui eſtoit auſſi attaché à la vie, qu'il l'eſtoit peu à ſa parole, diſſimuloit ſa crainte ſous un reſpect ſi religieux.

Il eſt certain que la frayeur de la vengeance divine ſervit long-temps comme d'une barriére reſpectable contre l'inconſtance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes ſortes d'imprécations pour fixer leur parole. Mais la foy n'eſt jamais plus mal gardée que quand on prend tant de meſures pour s'en aſſûrer. Des uſages ſi ſaints & ſi pieux eurent enfin le ſort de la pluſpart des choſes du monde; on ceſſa de les révérer à force de s'en ſervir; & les reliques les plus célebres pour les ſerments perdirent inſenſiblement leur réputation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, parce qu'on y avoit eu trop ſouvent recours.

On fut obligé de changer la formule des ſerments. On ſubſtitua à la crainte du Ciel, qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccléſiaſtiques toûjours prêts à tomber ſur les parjures; & la pluſpart des ſouverains de l'Europe ſe ſoûmirent de concert à eſtre excommuniez par le Pape, s'ils violoient leur ſerment.

On ſe flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaîner leur parole; mais ils échappérent bientoſt à ces précautions; & celuy qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit diſpenſe de ſon ſerment, avant que de prendre les armes, ou, s'il avoit déja fait quelques actes d'hoſtilité, il en demandoit l'abſolution avant qu'on eût prononcé contre luy les cenſures eccléſiaſtiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour aſſûrer l'effet de l'excommunication, qu'on inventa la fameuſe clauſe du *Niſi*. Cette clauſe conſiſtoit en ce que ces princes, immédiatement après avoir ſigné leur traité, faiſoient d'avance & de concert fulminer les cenſures par l'official de l'évêque diocéſain de l'endroit où ce traité avoit été conclu, & celuy-ci déclaroit dans ſa ſentence, qu'il excommunioit actuellement celuy qui violeroit ſon ſerment dès-à préſent comme dès lors, & dès lors comme dès-à-préſent. *Ex nunc prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc*, niſi *conventa acta, concluſa & capitulata realiter & de facto adimpleantur.*

Recueil de Traitez, tom. 1. pag. 133. edit. de Paris.

Enſorte que celuy de ces princes qui rompoit le traité eſtoit cenſé excommunié, ſans qu'on fût obligé d'avoir recours à

aucune autre forme de juſtice que la ſimple publication de la ſentence de cet official.

Louis XI. dans une promeſſe qu'il fit à Edouard IV. roy d'Angleterre d'une penſion annuelle de 50000 écus d'or, s'y engage, dit-il par le traité de l'an 1475. ſous les peines des cenſures Apoſtoliques & par l'obligation du *Niſi*. *Obligamus nos ſub pœnis Apoſtolicæ cameræ & per obligationem de* Niſi. Mais cette clauſe inventée par quelques canoniſtes, n'eſtoit pas capable de fixer des princes, que la crainte du Ciel ni le reſpect des choſes ſaintes n'avoient pû arreſter. Il fallut enfin avoir recours à des liens d'une autre eſpéce. Ce fut par un intéreſt purement temporel que ces princes tâchérent de s'engager mutuellement à tenir leurs paroles; & des ſouverains, dans une défiance réciproque, n'eurent point de honte d'offrir ou d'exiger le ſerment de leurs ſujets, & de les faire intervenir pour caution de leurs promeſſes. *Partem meorum hominum feci jurare,*
Ann. 1099. dit Baudouin comte de Flandres, dans le traité de Peronne, *& partem jurare faciam.*

Ces princes portérent encore plus loin la défiance & la précaution. Ils convinrent que ceux de leurs ſujets qui auroient ſouſcrit avec ſerment à leurs traitez, ſeroient en droit de paſſer dans le parti de celuy à qui on manqueroit de parole : abus qui rendoit les ſujets arbitres de leur devoir, & les interprétes de celuy de leurs ſouverains.

1260. J'ai donné pour ſûreté de ma parole, dit Jean roy d'Angleterre, le comte d'Albemarle & tels & tels ſeigneurs, & ils ont fait ſerment de paſſer avec tous leurs vaſſeaux au ſervice du roy de France, ſi je rompois la paix que je viens de jurer : *Et hoc modo juramentum fecerunt, quod ipſi cum omnibus feodis ſuis citra mare ad dominum Franciæ irent.*

1435. Le fameux traité d'Arras ne ſe fit qu'à de pareilles conditions. Philippe duc de Bourgogne exigea du roy Charles VII. qu'il luy fournît les ſcellez & les ſerments des princes & ſeigneurs du ſang, ainſi que portent les termes de ce traité, & que ces ſeigneurs s'obligeaſſent à paſſer dans ſon parti, ſi le roy violoit ſa parole : ſtipulations à la vérité bien dures pour un ſouverain,

fur-tout à l'égard de ſon vaſſal, mais que le malheur des temps rendoit ſupportables. La guerre civile & la guerre eſtrangere deſoloient en même-temps nos provinces. L'Anglois ligué avec le Bourguignon eſtoit maiſtre de la meilleure partie du royaume. Ce fier ennemi, abuſant de nos diſgraces, ne vouloit point de paix, & l'on ne pouvoit arreſter le progrès de ſes armes, à moins que de détacher le duc de Bourgogne de ſes intéreſts. En un mot, il eſtoit queſtion de raffermir la monarchie ébranlée juſques dans ſes fondements.

Ce fut dans cette vûe que Charles VII. ordonna à ſes plénipotentiaires de ſigner un traité qui eût eſté honteux, s'il n'eût eſté néceſſaire. Mais les grands hommes ſçavent ſe ployer aux conjectures & ſe prêter aux évenements, ſans rien perdre de leur véritable grandeur. Ce prince ayant joint ſes armes à celles de Philippe ; chaſſa les Anglois de la France ; & victorieux de ces opiniâtres ennemis, il maintint avec autant d'honneur que de religion le traité fait avec le duc de Bourgogne.

On eſtoit deshonoré parmi les François, dit ſaint Bernard, ſi on violoit ſon ſerment, quand même un ennemi l'avoit exigé avec injuſtice : *Probro ducebatur apud Francigenas juramentum ſolvere, quantumlibet malè publicè juratum.* Plusieurs de nos princes ont ſouvent mieux aimé hazarder leur couronne, & même expoſer leur vie, que de ſigner des traitez ou de prêter des ſerments qui bleſſoient leur honneur ou leur conſcience, & qu'ils prévoyoient qu'ils ne pourroient pas obſerver dans la ſuite. *Ep. 219. ad 4. Epiſ. Curiæ.*

On ſçait ce qui arriva à ſaint Louis après la perte de la bataille de la Maſſoure. Ce prince, que ſon zéle & ſon courage avoient conduit en Egypte, s'y trouva priſonnier des Saraſins avec un grand nombre de ſes ſujets. On convint de ſa rançon & de la leur. Il eſtoit queſtion de part & d'autre de prêter les ſerments néceſſaires pour confirmer le traité. On ne pouvoit prendre trop de précaution contre les Infidéles, qui ſe faiſoient un mérite de manquer de foy aux Chreſtiens. Saint Louis, inſtruit par un Syrien appellé Nicolas d'Acre, exigea des Emirs certaines formules de ſerment, qui, dans les principes de leur religion,

paſſoient pour inviolables. « Ils firent, dit Joinville, trois ſer-
» ments différents : le premier, que s'ils manquoient à leur parole,
» ils vouloient eſtre honnis comme cil qui alloit nue teſte en
» pelerinage au tombeau de Mahomet, ou comme cil qui laiſſoit
» ſa femme, & la reprenoit après ; ou enfin, comme le Saraſin
» qui mange de la chair de porc. » Les Emirs de leur côté firent compoſer deux ſerments par un renégat, & ils les firent enſuite propoſer à ſaint Louis. Le premier portoit, que, ſi le traité ſe rompoit de ſa part, il vouloit eſtre ſéparé pour toûjours de la compagnie de Dieu. Par le ſecond, il conſentoit d'eſtre mis au même rang que le Chreſtien qui renie ſon Dieu, ſon baptême & ſa loy, & qui par mépris pour J. C. crache ſur la Croix. Saint Louis conſentit à prêter le premier ſerment ; mais il rejetta avec indignation le ſecond, qui luy parut pluſtot un blaſphême étudié qu'un véritable ſerment. Les Emirs luy portérent pluſieurs fois le poignard à la gorge pour l'y déterminer. Les uns vouloient luy couper la teſte ; d'autres menaçoient de le crucifier avec tous les priſonniers. Saint Louis demeura ferme, & l'emporta. Toute la fureur des Emirs ſe changea
1250. enfin en admiration ; & ce prince, quoyque captif, ſçut faire reſpecter juſques dans les fers ſa religion & ſa parole, par des barbares furieux & inſolents de leur victoire.

Nos ſouverains ſe ſont enfin affranchis de toutes ces formules différentes. Ils ne jurent plus qu'en foy & en parole de Roy : ſerment plus ſimple, mais plus conforme à la majeſté du Prince & à la dignité de ſa Couronne.

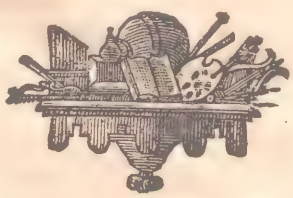

DISCOURS

DISCOURS
SUR
QUELQUES ANCIENS POETES,
Et ſur quelques Romans Gaulois peu connus.

Par M. GALLAND.

TOUT ce qui contribue à perfectionner l'hiſtoire des ſciences & des arts doit eſtre précieux ; & je me flatte au moins de faire une choſe agréable au public, & à l'Académie en particulier, en tirant de l'oubli pluſieurs poëtes & romans Gaulois, dont le nom & les ouvrages ont eſté inconnus à la Croix du Maine & à Fauchet. Ce que j'en dirai pourra ſervir de ſupplément à ces deux auteurs, & eſtre de quelque utilité à ceux qui entreprennent une hiſtoire complette de la poëſie Françoiſe.

C'eſt de la bibliothéque de M. Foucault que j'ai tiré les matériaux de cet ouvrage, car tous les poëtes dont je dois parler y ſont en manuſcrit, & je les rapporterai dans le même ordre où je les ai placez dans ſon catalogue ſous le titre de *Poëtes François anciens & modernes.* Par les poëtes François anciens, j'entends ceux qui ont écrit avant le regne de Louis XI. & par les modernes, ceux qui ont écrit depuis, juſqu'au regne de François I. avant Clément Marot.

Je mets à la tête de ces poëtes anciens, le manuſcrit intitulé *Le Brut d'Angleterre*, roman de Maiſtre Euſtace. Je me ſers du mot de *Roman* dans ſon ancienne ſignification, au lieu de ce que nous appellons Poëme aujourd'huy. En cette ſignification néantmoins c'eſtoit un poëme en Gaulois ; langage qui dans les premiers temps fut appellé Roman, de la langue Latine ou Romaine, d'où il tiroit ſon origine.

Ce roman de Maiſtre Euſtace eſt un petit volume *in fol.* ſur

vélin, qui vient de la bibliothéque de Triſtan de Saint-Amant, auteur des trois volumes de Commentaires ſur les Médailles des empereurs Romains. En cela j'ai ſuivi l'exemple de Fauchet, qui l'a mis le premier des cent vingt-ſept poëtes François dont il a donné la liſte, comme celuy qui luy a paru le plus ancien par ſa date.

Le roman de Maiſtre Fuſtace eſt ſuivi d'un recueil de cinq autres romans très-anciens, tous en vers de huit ſyllabes, écrits d'une même main ſur vélin. C'eſt un gros volume *in fol.*

Le premier de ces romans eſt le roman de Troye, par Benoît de S.te More. Ce poëte n'eſt pas dans la liſte de Fauchet. C'eſt luy-même qui nous apprend ſon nom & ſon ſurnom au commencement du roman, à la premiére page, en ces vers :

Cette eſtoire n'eſt pas uſée.
N'en gai es livres n'eſt trouvée :
La retraite ne fut encore.
Mais, Benoit de ſainte More,
L'a tranſlaté, & fait, & dit,
Et a ſa main les mots écrit.

Benoit eſt écrit en trois ſyllabes à cauſe du vers : il ſe nomme auſſi dans le corps du roman, de même qu'à la fin, où il dit :

Je ne ſait plus, ne plus n'en dit
Benoit, qui ceſt Roman fit.

Il eſt fâcheux qu'il ait négligé de dater ſon ouvrage, comme d'autres de nos poëtes l'ont pratiqué.

Le ſecond roman eſt le roman *des Rois d'Angleterre* & de leurs œuvres, par Maiſtre Gaſſe, qui n'eſt pas dans la liſte de Fauchet, non plus que Benoît de Sainte More. Il ſe nomme ainſi luy-même au commencement :

Maiſtre Gaſſe l'a tranſlaté,
Qui en conte la vérité.

Le quatriéme de ces romans, intitulé *le Chevalier au Lion*, eſt

auſſi du même auteur. Il marque qu'il acheva ce dernier l'an 1155. en ces deux vers:

Mil & cent cinquante-cinq ans
Fit Maiſtre Gaſſe ce Roman.

Maiſtre Euſtace a marqué dans les vers rapportez par Fauchet, qu'il a auſſi achevé le *Brut* la même année. Ainſi il eſt conſtant que ces deux anciens poëtes ont eſté contemporains, & qu'ils ont traité à peu-près le même ſujet; Maiſtre Euſtace, dans le Brut d'Angleterre, & Maiſtre Gaſſe, dans le roman des rois d'Angletetre.

Il faut bien diſtinguer ce Maiſtre Gaſſe dont je viens de parler, de Gaces Brulet, dont Fauchet fait mention à la page 122. poëte fameux du temps de Thibaud roy de Navarre, dont il eſtoit ami. Le ſurnom de Burlet, le titre de Monſeigneur que Fauchet luy donne, & l'orthographe de leurs noms, en font aſſez connoître la différence.

Le troiſiéme roman du recueil, eſt le roman de Perceval, dont le poëte, qui ne s'eſt pas nommé, ſe fait connoître pour auteur de pluſieurs autres ouvrages; en ces vers, par où il commence celuy-ci:

Cil qui fit d'Enée & d'Enide,
Et les commandements d'Ovide:
Et l'art d'aimer en Roman miſt,
Del Roy Mare, & d'Uſelt la blonde,
Et de la Hupe, & de l'Eronde,
Et del Roſſignol la muance,
Un autre conte commence
D'un vallet qui en Greſſe fu,
Del linage le Roy Artu.

Il paroît qu'il eſtoit de Beauvais, quand il dit quelques vers après, qu'il a trouvé l'original de cette hiſtoire

En un des Livres de l'Aumaire
Monſignor S. Pierre à Biauvais.

C'eſt peut-eſtre Raoul de Beauvais, à qui Fauchet attribue ſeulement des chanſons. Mais ſi tous ces ouvrages ſont véritablement de luy, comme il y a grande apparence, on luy eſt obligé de la connoiſſance qu'il en donne luy-même.

Le cinquiéme des romans du recueil, eſt celuy des ſept Sages de Rome, ou de *Dolopathos*, dont Hébers eſt auteur. Fauchet, à la page 105. a traité amplement de l'auteur & du roman, dont il cite un bon nombre de vers.

Voici un autre roman fort ancien, qui n'eſt pas mentionné par Fauchet. C'eſt le roman d'*Athys* & de *Prophylias*, par Alexandre, ſur vélin, *in fol.* L'auteur ſe nomme au cinquiéme vers du commencement que voici,

Qui ſaiges eſt de ſapience,
Se doit eſpandre de ſa ſcience,
Si qu'il la puiſſe retenir,
Et qu'autre puit de luy oïr:
Oicis le ſçavoir Alexandre,
Qui par-tout veut ſon ſens eſpandre,
Quand il ſera du ſiècle iſſu,
Après ſa mort ſoit ramentu.
Aiert gaires ſaiges de clergie:
Mais des Aurtouts oït la vie.

Il a voulu dire par ces deux derniers vers, qu'il n'avoit pas fort approfondi les ſciences, mais qu'il avoit beaucoup lû.

La difficulté eſt de ſçavoir ſi cet Alexandre eſt le même qu'Alexandre de Paris, qui a donné le nom aux vers Alexandrins, ou qui a donné lieu de les nommer ainſi, par le roman d'Alexandre le Grand, qu'il a compoſé en cette ſorte de vers, avec Lambert *Li Cors*, comme Fauchet l'a prouvé par des témoignages tirez de ce roman. Si cela eſt le roman d'Athys fait voir qu'il a compoſé des ouvrages en d'autres vers qu'Alexandrins. Ce vers,

Oicis le ſavoir Alexandre,

marque que le roman a eſté récité, & peut-eſtre même chanté

publiquement, de même que le roman d'Alexandre le Grand, & qu'un autre du même auteur, dont Fauchet n'a point parlé. Celuy-ci eſt dans la meſme bibliothéque de M. Faucoult, ſur papier *in fol.* intitulé *le Livre d'Eléne, mere St. Martin, & Briſon.* A la fin on lit:

Cy finerai mon chronique d'Elaine, lequel a eſté orthographié par le commandement & requeſte de ma très-noble & puiſſante Loyſe, Dame de Crequy Canaples & de pluſieurs autres terres & ſeignouries. Alexandri manu propriâ.

Comme l'écriture de ce manuſcrit, autant qu'il le paroît, n'eſt que du ſeiziéme, ou tout au plus que d'environ la fin du quinziéme ſiécle, & que l'ouvrage, comme le ſtile le fait connoître, eſt beaucoup plus ancien, il peut avoir eſté copié ſur l'original. Et ſi l'auteur eſt Alexandre de Paris, comme la vrayſemblance y eſt entiére, c'eſt encore un de ſes ouvrages dont Fauchet n'a pas fait mention. Il eſt bon de remarquer en paſſant, que cet ancien poëte, après avoir compoſé le roman d'Alexandre avec Lambert *Li Cors*, en a compoſé d'autres en mêmes vers, dont il a eſté le ſeul auteur. Celuy-ci eſt du même ſtile, & il commence ainſi:

Seigneurs, plaiſe vous oïr bonne canchon,
Je crois que de meilleur dire ne pourroit-on.

Ce début a rapport au livre de la vengeance d'Alexandre le Grand, de Jean le Nivelois cité par Fauchet, qui commence auſſi par ces vers:

Seigneurs, or faites pès, un petit vous taiſiez:
Sorrez bons vers nouviaux; car li autres ſont viez.

Il marque de plus que c'eſt une piéce de jonglerie, compoſée pour eſtre récitée dans des aſſemblées de grands ſeigneurs. Elle eſt variée de différents recits vifs & agréables.

Fauchet n'attribue à Robin de Compiegne que des vers en fait de Jeux Partis, ou des queſtions problématiques ſur l'amour, & M. Foucoult a de luy dans un manuſcrit *in fol.* ſur vélin, un ouvrage de poëſie, ſous le titre de *Traitié.* Ce ſont des dits

moraux, ſententieux & ſatiriques, en quatrains. Son nom de Robin ſe trouve en celuy-ci :

Toutes ordres ſont bonnes, bien gard, caſcun le ſoie,
Caſcun fait grand proéce, qui bien tient ce qu'il oïe,
Mais on ne doit priſier, ce que Robin ſe loe.
Verſonnenel, qui porte le venin en ſe coe.

Dans le même poëme, Robin de Compiegne ſe repent d'avoir compoſé les vers d'amour dont parle Fauchet. C'eſt dans ce quatrin qui eſt au commencement :

J'ay fait en me joneche maint dit par vanité,
Où mainte gent ſe ſont maintefois delité.
Or m'en doint Diex en faire par vraie carité.
Pour amender les autres, qui pan m'ont profité.

Quoyque Robin de Compiegne ne faſſe pas mention de ſon ſurnom dans ce traité, ſon langage néantmoins qui ſent le voiſinage de la Picardie, le rend aſſez connoiſſable.

Avec le traité de Robin de Compiegne, il y a un roman en vers de huit ſyllabes, intitulé *le Pelerinage de Jeſus-Chriſt.* L'auteur qui ne ſe nomme pas, témoigne au commencement qu'il l'a achevé l'an 1358.

Li Beſtiaires, ou de la nature des beſtes, roman en vers de huit ſyllabes, ſur vélin, *in fol.* par Guillames ou Guillaumes. Le premier feuillet eſt un peu rompu au haut, de maniére qu'il y manque une trentaine de vers, tant d'un côté que de l'autre.

Fauchet fait mention de quatre poëtes anciens du nom de Guillaume, chacun avec un ſurnom, qui ſont Guillaume Viaux, Cuillaume de Viniers, Guillaume de Lorris, Guillaume de la Villeneuve. Ainſi il paroît que celuy-ci, qui ne ſe donne pas de ſurnom, eſt un poëte différent. Il a dédié ſon roman à un Raoul qu'il appelle ſon ſeigneur, ſans le diſtinguer autrement, comme il le marque à la fin, où il dit :

Guillames, qui ceſt livre fiſt,
En la definaille tant diſt

De ſire Raol ſon ſeignor,
Por qui il fu en tel labor.
Et li & bien guerdonné,
Et bien promis, & bien donné.

Richard Dourbault eſt encore un des poëtes François qui n'a pas de rang dans la liſte de Fauchet. Le manuſcrit que M. Foucoult a de luy, eſt la *Couſtume de Normandie* en vers de huit ſyllabes, ſur papier, *in fol.* volume aſſez gros. Il ſe nomme à la fin de l'ouvrage, qu'il a daté de l'an 1280. Voici l'endroit, par où l'on pourra juger auſſi de ſon ſtile.

Mil ans deux cent quatre fois vingt,
Après ce que Jeſus Chriſt vint
En terre pour humain linage
Pour rendre nous noſtre héritage,
Ceſt lē regne de paradis,
Que Adam nous toli jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre,
Miſt Richard Dourbault ceſt livre
En rime au mieux qu il ſeult.

C'eſtoit une grande entrepriſe pour ce temps-là; & l'on peut dire que Richard Dourbault s'en eſt acquité en homme habile & capable. Il mérite d'autant plus d'eſtre mis au nombre de nos anciens poëtes, qu'il n'a pas tant compoſé ſon roman pour plaire que pour inſtruire.

Je ne parle ici du roman de la Roſe, commencé par Guillaume de Lorris, & achevé par Jean de Meun ſurnommé Clopinel, que pour faire remarquer qu'à la fin d'un des deux exemplaires manuſcrits que M. Faucoult poſſéde, écrits ſur vélin, avec des migniatures du temps, on lit ce diſtique:

Nature rit, ſi comme ſemble,
Quant hic & hæc *joignent enſemble.*

Nous avons déja parlé d'un roman de Perceval, dont Raoul

de Beauvais peut avoir eſté l'auteur. M. Foucoult en a une autre différent ſur vélin, mais défectueux au commencement & à la fin ; ce qui fait que le nom du poëte demeure inconnu. Ce poëte eſt peut-oſtre Chriſtien de Troyes, qui, ſelon Fauchet, a compoſé un roman ſous ce titre, qu'il a dédié à Philippe comte de Flandres, qui mourut l'an 1191. mais Fauchet n'a pas vû cet ouvrage. Il en parle ſeulement ſur le témoignage de Geoffroy Thory de Bourges, dans ſon livre inritulé *le Champ fleuri.* On peut juger du ſtile & de ſon ancienneté, par ces vers qui en ſont tirez :

Perceval ce conte l'eſtoire,
A ſi perduë la mémoire,
Que de Dieu ne luy ſovient mais.
Cinq fois paſſa Avril & May,
Ce ſont cinq ans tres tor entiers,
Ainçois qu'il entraſt aus Moſtiers,
Ne Dieu, ne ſa croix aoura,
Tout einſins cinq ans demoura.

Fauchet attribue ſeulement à Jean Bodel d'Arras une petite œuvre, dit-il, en forme d'adieu. Mais M. Foucault a un roman de la bataille de Roncevaux en vers Alexandrins, d'un auteur inconnu, qui marque que Jean Bodiaux, c'eſt le même que Jean Bodel, a traité auſſi la même bataille en roman. Cet auteur dit à la fin :

Mais dit vous en avons la plus grande partie ;
Et encore furent tant que j'aye aſſ.....
L'eſtoire, tout ainſi comme il m'eſt chargié ;
Car n'eſtoit que par moy ſoit de tout abbregié,
Que cele que j'ay dit fuſt de tout enlardie
Que Jean Bodiaux fit que les langue ot polie,
De biaux ſavoir parler & de ſcience acquiſce.

Voilà en même temps un éloge de Jean Bodiaux, & un témoignage qui aſſure qu'il avoit traité auparavant le même ſujet en vers.

A la

A la fin de la bataille de Roncevaux de l'auteur inconnu, on lit : *Cy fine les bataille de Roncevaux, où Roll. & Olr. & leurs compagnons moururent, & Guenelon les Venetian ; Loy Marsile, & en fu pendu & detrait à chevaux.*

Ensuite par une autre écriture fort ancienne, on apprend que ce manuscrit a appartenu à Jean de Flandres seigneur de Crevecœur : *Chez Roman & Monsieur Jean de Flandres seigneur de Crevecœur que Dieu gard. Amen, amen.*

A ce roman il en faut joindre un autre d'un autre poëte qui n'est pas plus connu. C'est le roman de Renaut, dont le commencement manque. Il est *in quarto*, & écrit sur vélin, en un volume assez gros. Le titre se lit à la fin dans ces deux vers :

Ci faut le Roman de Renaut,
Qui boens est, & maint denier vaut.

L'auteur du roman de Florimont en vers de huit syllabes sur vélin, petit *in fol.* n'est pas inconnu de même. Il est d'Aymé ou d'Aymon de Chastillon, qui témoigne au commencement qu'il estoit de la ville de ce nom. A la fin il se donne ces deux noms, où il marque aussi qu'il acheva son roman en l'an 1180. Il dit :

Quant Aymez en fit le Roman,
Mil & cent & quatre-vingt ans
Avoit de l'incarnation,
A dont fust retrait par Aymon.

D'autres vers qui suivent ceux-ci font foy que le manuscrit est de l'an 1295. cent quinze ans après la composition du roman :

Et quant cil Roman fut écrit,
Corroit mil deux cens quatre-vingt
Et quinze ans el mois d'Aoust.

Il n'est fait aucune mention du roman non plus que du poëte, ni dans Fauchet, ni dans la bibliothéque de la Croix du Maine.

M. Foucault a un autre exemplaire du même roman aussi sur vélin, *in 4°.* où la même date de sa composition se trouve à la

fin. Pour ce qui eſt du Manuſcrit, il eſt de l'an 1323. comme ces vers du copiſte nommé Thomas le Huchier, le certifient :

L'an mil trois cens & vingt-trois,
In jors devant la ſainte Croix,
Fiſt Thomas le Huchier ceſt livre;
Moult fu lie que en fu delivre.

Lie ſignifie ici *joyeux*, de *lætus*, d'où vient le mot de *lieſſe*. Le manuſcrit eſt un peu effacé au commencement & en pluſieurs autres endroits. A la fin il y a une partie d'hiſtoire des Croiſades, mais imparfaite & très-maltraitée du temps.

Par la date de la compoſition de ce roman, on voit qu'Aymon de Caſtillon a ſuivi de près Maiſtre Euſtace & Maiſtre Gaſſe, les deux plus anciens de nos poëtes.

C'eſt dommage que le roman de Roland, ou de Charlemagne & du comte Aimeri, ſoit imparfait au commencement. Le nom du poëte, qui ne ſe trouve pas dans le reſte, y eſtoit peut-eſtre marqué. Il eſt ſur vélin *in 4°.* & en vers de dix ſyllabes; par où l'on peut conjecturer qu'il n'eſt pas ſi ancien que les précédents. En effet, il paroît que les poëſies de nos poëtes les plus anciens, ne ſont qu'en vers de huit ſyllabes ou de douze.

On trouve dans les mêmes manuſcrits des contes pieux & moraux, dont l'auteur ne s'eſt point nommé, *in 4°.* ſur vélin. Ils commencent par ces vers, qui font juger de leur grande ancienneté :

Aide Dex voil, Jeſus-Chriſt,
Pere, Fils, Saint Eſprit.
Dex qui tot puet, qui tot créas,
Qui en la Croix ſain te enas.

Voici quelques titres de des contes : *Dou Juiveau qui ſeſcomingea ò les enfants.* C'eſt-à-dire : *Du petit Juif qui communia avec de petits enfants.*

De la fille au Bourgeis qui mit un enfant ſur l'Ermite : c'eſt-à-dire, *de la fille du Bourgeois qui eut un enfant, & qui en accuſa un hermite,*

De l'Ermite qui adi ſeẓ doiẓ pour luy eſchuier de luxure ; c'eſt-à-dire, *qui ſe bruſla les doigts contre la tentation de la chair.*

Je mets ici en rang un livre en proſe, *in* 4°. ſur vélin, à cauſe d'une piéce de poëſie qui eſt au commencement. Il eſt intitulé : *Demandes touchant l'ancienne chevalerie faites au prince de chevaliers de Noſtre-Dame de la Noble Maiſon.* Ce poëme commence & continue en cette maniére de vers ; c'eſt-à-dire, de deux vers de huit ſyllabes, & d'un de quatre.

L'autre jour mon chimin aloie,
En allant Melun colioie,
Pour mieux ſçavoir
D'où vient qu'un hom puet avoir
Du commencement ſe puet émouvoir ;
A ſi grand fait.

Il ſeroit curieux de ſçavoir quelque choſe davantage de ces chevaliers de Noſtre-Dame de la Noble Maiſon & de leur prince, & Geoffroi de Charni eût dû dire quelque choſe de plus de ſa perſonne.

Le roman de Fortune & de Félicité, ſur Boëce de Conſolation. Par frere Regnault de Louëns des Freres Preſcheurs, ne doit pas eſtre oublié. Il eſt *in* 4°. ſur vélin, & c'eſt une traduction toute en vers du livre de Boëce, de la Conſolation de la Philoſophie.

Le nom, le ſurnom & la profeſſion de frere Regnault de Louëns, ſe trouvent dans le prologue par acroſtiches de quatre vers en quatre vers, de quoy il donne avis à la fin de ſon poëme, ſans s'y nommer plus ouvertement. Ce qui facilite cette découverte, c'eſt que chaque premiére lettre des vers acroſtiches eſt peinte dans cet exemplaire.

Le prologue & le premier livre ſont en vers de ſeize ſyllabes, & les autres livres, au nombre de quatre, en vers de huit ſeulement. Frere Regnault avertit dans le même prologue, que ſon intention avoit eſté de faire tout ſon roman en cette ſorte de vers ; mais que la difficulté qu'il y avoit trouvée, l'avoit contraint de diſcontinuer. Il ne marque pas s'il en fut l'inventeur,

ou s'il l'avoit prise de quelqu'autte qui l'eût mise en usage avant luy. Voici comme il commence le prologue :

Fortune, mere de tristesse, de douleur & d'affliction,
Mettre me fait en ma jeunesse, mon estude & m'intention
De faire un roman sur Boëce, com dit de consolation,
Qui donne confort & liesse à ceux qui ont tribulation.

Et il explique en ceux-ci, ce qui l'obligea à changer de dessein.

Au premier, quand je proposois du livre rimer la matiere,
En ma pensée proposois totjours garder une manière;
Car le livre cuidai rimer tout selon la rime premiére,
Mais un peu trop fort la trouvai, si j'ai rimé en plus aigiere.

On voit que ces vers de seize syllables se réduisent chacun à deux vers de huit, dont la rime est alternativement masculine & féminine par quatrin; & c'est en cela sans doute que frere Regnault de Louëns trouva de la difficulté. Il est bien remarquable que dans le premier quatrain, le premier hemistiche finit par une ligne féminine, sans estre suivie d'une césure, excepté au quatriéme vers :

Qui donne confort & liesse à ceux qui ont tribulation.

Nos plus anciens poëtes en vers Alexandrins se donnoient cette licence, & il y en a des exemples dans les vers de Robin de Compiegne qui ont esté citez ci-dessus. Nous avons encore à observer que frere Regnault de Louëns ne donne pas au mot de rime la signification d'aujourd'huy, mais du ῥυθμὸς des Grecs, & du *numerus* des Latins, c'est-à-dire, de l'arrangement compassé des syllabes, d'où résulte l'harmonie poëtique. Au reste, frere Regnault de Louëns marque à la fin de son roman le temps qu'il l'acheva, qui fut en l'an 1336.

L'an mil trois cens sexe & trente,
Le darrain jour de Mars prenez;
Si serez quant à fin mené
Fut cy roman apoligné.

Si serez signifie, *ainsi vous sçaurez.*

A la fin du volume il y a un petit traité de morale en proſe ſans nom d'auteur. C'eſt un enſeignement pour le fils d'une dame qui n'eſt pas nommée.

Frere Regnault de Louëns n'eſt pas le ſeul qui a entrepris de mettre la Conſolation de Boëce toute en vers, M. Foucault en a un autre roman auſſi tout en vers de huit ſyllabes, dont le romancier ne s'eſt pas nommé. Il eſt auſſi *in* 4°. ſur vélin, & il commence ainſi :

Teus ceux que fortune enivre,
Qui tous de convoitiſe ardent,
Quand ils étudient ce livre,
Et diligemment le regardent, &c.

Le copiſte a fini ſon travail par ces deux vers Latins, qui ſont fort mal placez l'un près de l'autre :

Scriptor qui ſcripſit, cum Chriſto vivere poſſit.
Detur pro pœnâ ſcriptori pulchra puella.

Dans un volume qui contient pluſieurs traitez en proſe, il y en a un par quatrins, en vers de huit ſyllabes d'un très-ancien poëte qui n'eſt pas nommé, intitulé *les Proverbes des Philoſophes.* Virgile y eſt au nombre de ces philoſophes, & la ſentence renfermée dans ce quatrain luy eſt attribuée :

Par defaute de compaignie
Eſt maint amour deſcompaignie :
Et par defaut de bon ſeigneur,
Ont maintes gens perdu du leur.

Defaute au féminin eſt remarquable dans le premier vers. Un des traitez en proſe eſt intitulé : *le livre d'Amourettes par nn hermite.* C'eſt un traité de dévotion. Le volume eſt *in* 4°. ſur vélin.

Dans un autre recueil *in* 4°. ſur papier, il y a un ouvrage en proſe & en vers de Pierre Michault, intitulé *la Danſe des aveugles.*

Pierre Michault eſt appellé par la Croix du Maine dans ſa

bibliothéque Françoiſe, poëte & orateur François, ſécretaire du comte de Charolois fils du duc de Bourgogne en 1466. Selon le même la Croix du Maine, il eſt auteur d'un livre intitulé : *le Doctrinal de la cour*, partie en vers, partie en proſe, imprimé *in 8°.* à Genève en 28. feuilles. Ce Doctrinal de la cour eſt apparemment le même que l'ouvrage qui eſt ici appellé la danſe des eveugles ; le nom & le ſurnom de Pierre Michault ſe trouvent dans la derniére ſtance, qui dit :

Pierre ne peut humeur de bas prétendre,
Ne dure teſte entendre à bien haut eſtile ;
Pour ce ſubmets le ſens qu'on peut y prendre ;
A tous liſans à qui pourra l'entendre,
Par élever entendement habile,
Les priant tous que par voie utile,
Il leur plaiſe corriger bas & hault
Leur eſcolier & diſciple Michault.

Il y a dans le même recueil une piéce de poëſie Françoiſe, intitulée *Proceſſus Falue.* C'eſt une ſatire conrre le cardinal Baluë ; ſans nom d'auteur.

J'acheve ces obſervations par trois ouvrages de poëſie d'un auteur contemporain de Pierre Michault. C'eſt Olivier de la Marche, maiſtre d'hoſtel des derniers ducs de Bourgogne, dont il a auſſi compoſé une hiſtoire excellente, qui a eſté imprimée plus d'une fois, & que l'on trouve dans les bibliothéques.

Le premier de ces ouvrages eſt intitulé : *de la puiſſance de nature, & comment les corps céleſtiaux gouvernent naturellement le monde.* Il eſt *in 4°.* ſur vélin, en vers de huit ſyllabes, & il commence ainſi :

Dieu glorieux, & ſouverain,
De ſapience & bonté plain.

Le titre du ſecond ouvrage eſt *le Parement des dames*, avec des explications en proſe, où l'on trouve l'hiſtoire de *Griſelidis*, que feu M. Perrault a miſe en vers. Il eſt *in 4°.* & ſur vélin.

Il a eſté imprimé avec les explications, au rapport de la Croix du Maine. Il eſt par ſtances de huit vers de huit ſyllabes.

M. Foucault a un autre exemplaire du même ouvrage, ſans explications, en petit *in 4°.* ſur vélin, avec des migniatures, ſous ce titre différend de l'autre : *Traité de l'amour des dames, auquel traité ſont diſcouruës pluſieurs raiſons, qu'il faut pluſtoſt aimer les dames à cauſe de leurs vertus, que pour les ſenſualitez & concupiſcence charnelle.*

Le troiſiéme & dernier ouvrage eſt le *Chevalier délibéré*, ſur papier, avec des figures ou miniatures qui ne ſont pas fort exquiſes. Ce chevalier délibéré eſt Olivier de la Marche, qui en voyageant en chevalier errant, armé de toutes piéces, rencontre l'hermite appellé *Entendement*, qui luy fait voir les reliques de meſſire *Accident*. Ce ſont les armes rompues & briſées des vaillants hommes, qui ont fait le plus de bruit ſur la terre. Il ſe bat contre meſſire *Accident*, auquel il ne put réſiſter ; de maniére qu'il ſe rend ſon priſonnier. Il s'égare enſuite, & il ſe trouve devant le palais d'*Amour*, où *Deſir* veut qu'il entre, mais *Souvenir* l'en détourne. Il vient au manoir de bonnne *Aventure*, demeure de fraîche *Mémoire*, & fraîche *Mémoire* luy montre les ſépultures des anciens trépaſſez ; & par les épitaphes, il reconnoit ceux qui avoient eſté déconfits par *Débile* ou par *Accident* : par *Débile* il entend la mort naturelle.

En cet endroit, Olivier de la Marche fait mention particuliére des princes & des ſeigneurs qui eſtoient morts de ſon temps, Il parle ainſi de l'empereur Sigiſmond.

Le mis l'œil ſur un Empereur,
Fils du puiſſant Roy de Behaigne,
Sigiſmond prince de valeur,
Hardi & vaillant deffenſeur
Du grand empire d'Allemaigne :
Debile qui mainte en mehaigne
L'a mors abbatu & maté,
Maulgré empire & royaulté.

Il dit auſſi de Jacques de Bourbon, roy de Naples :

Là fut Jacques de Bourbon
Roy de Naples, moult à priſier :
Le monde ne luy ſembla bon,
Se voua à la religion,
Et fut obſervant Cordelier.
Mais debile, pour le mouſtier,
Ne pour royale dignité,
Ne l'a de la mort reſpiſé.

Il y a vingt-huit ſtances hiſtorique de cette ſorte, qui font mention d'autant de perſonnes diſtinguées.

Le Chevalier délibéré arrive enfin au palais d'*Atropos*, où *Accident* & *Débile* tranchent le cours de la vie des mortels. Aux portes devant la cloſture du palais, il mit cette inſcription en lettres dorées, comme il les appelle :

Cy fine le chemin mondain,
Cy fine la ſente de vie.
Cy ſe fiert le pas inhumain,
Dont Atropos juge ſoudain
A le pouvoir & ſeigneurie.
Nul n'y entre qu'il ne deſvie
Deux champions & ſi très-forts
Qu'ils ſont tous les anceſtres morts.

Il décrit enſuite le combat donné entre meſſire *Débile* & le Duc Philippe de Bourgogne ; mais ce combat manque dans le manuſcrit. Atropos qui y préſide eſt décrite en cette maniére.

Atropos d'un habit divers.
Fut paré d'eſtrange maniere ;
Bandulé couleurs en travers,
Dentelé de terre & de vers,
Séant en pompeuſe chayere,
Contenance montroit très-fiere,

Tenant

Tenant un dard de défiance,
Contre tel qui gaires n'y penſe
Son Maréchal fut Cruauté,
Qui tint des liches l'ordonnance.
Son Hérault eſtoit Volonté,
Portant un blaſon diapré
De couleurs de Méconnoiſſance.
Son Chancelier eſtoit Doublance,
Portant le Seau dont Me ſouſſie
Armoié de, Nul ne s'y fie.

On voit en cela le ſtile naïf du temps, qui donnoit fort dans ces ſortes d'allégories.

Il y a à la fin une plainte en vers de la Juſtice, au nom de la Bourgogne, qui Paroît eſtre auſſi d'Olivier de la Marche.

Prenez pitié du ſang humain,
Noble Roy Loys de Valois;
Nous tourmentez ſoir & matin,
Par guerres & piteux exploits.
Souviegne-vous, que povre & nu,
Bourgogne vous a ſouſtenu,
Et ſouef nourri mainte année.
Mais vous avez mal reconnu
La plus dolente qui ſoit née.

La plus dolente qui ſoit née,
Eſt au débout de ſes roëlles.
Par vous ſanté luy ſoit donnée:
Vous guériſſez des eſcroëlles.
Mettez jus debat & querelles:
Car vous n'aurez hercle demain.
Ains que mort trappe vos merelles.
Prenez pitié du ſang humain.

BIBLIOTHE'QUE DU LOUVRE
SOUS LES ROIS
CHARLES V. CHARLES VI. CHARLES VII.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a long-temps que je cherche à m'inſtruire ſur un fait obſcur, qui regarde la Bibliothéque du Roy. Il paroît par d'anciens inventaires, que nos Rois ont eu autrefois dans le Louvre un amas de livres aſſez conſidérable, qui ne ſe trouvent aujourd'huy ni dans la grande Bibliothéque de Sa Majeſté, ni dans le cabinet dont M. Dacier a la garde. Je voudrois ſavoir ce que les livret ſont devenus.

J'eſpere que la Compagnie ne me refuſera pas ſes lumiéres & ſes ſecours dans cette recherche. Le fait que je me propoſe d'examiner eſt un point d'hiſtoire, qui n'a jamais eſté traité par aucun hiſtorien, & qui mérite bien, ce me ſemble, d'eſtre éclairci par de ſçavants Antiquaires, aſſemblez dans le lieu même où eſtoit la Bibliothéque dont il s'agit, & où l'on voit encore aujourd'hui le cabinet des livres du Roy.

Pour traiter à fond cette queſtion, il eſt néceſſaire, avant toute choſe, d'expliquer ce que c'eſtoit que l'ancienne Bibliothéque du Louvre. C'eſt ce que je vais tâcher de faire. Je ne dirai rien de ſa premiére inſtitution, que je n'ai pû encore découvrir. Je parlerai ſeulement des acquiſitions qui l'augmentérent, des diminutions qu'elle ſouffrit, des inventaires qui en furent faits, & des perſonnes qui y exercérent la commiſſion de Gardes de la Librairie pendant plus de cinquante ans, ſous le Roy Charles V. & ſous les deux Rois de même nom qui luy ſuccédérent.

Le roy Charles V. ſurnommé le Sage, aimoit fort la lecture.

(a) C'eſtoit luy faire un préſent très-agréable que de luy donner des livres. On luy en apportoit de tous côtez. Non ſeulement les Auteurs & les Libraires, mais encore les Princes, les grands de ſa Cour, & la pluſpart des officiers de ſa maiſon, luy faiſoient à l'envi de ces ſortes de préſents.

Tous ces livres joints à l'ancien fonds de la Bibliothéque qui luy avoit eſté laiſſée par ſon pere le Roy Jean, formoient un amas d'environ neuf cens volumes. C'eſtoit beaucoup pour le temps auquel a vécu Charles le Sage. L'Imprimerie, qui a ſi fort multiplié le nombre des livres, n'eſtoit pas encore connue; & elle n'a eſté inventée que long-temps après la mort de ce Prince, vers la fin du régne de ſon petit-fils Charles VII.

La demeure ordinaire de Charles le Sage eſtoit dans le Château du Louvre. Sa Bibliothéque y occupoit trois chambres ou trois étages d'une des Tours du Château, qui par cette

(a) La ſage adminiſtration du pere le fit introduire en lettres moult ſouffiſamment, & tant que competemment entendoit ſon Latin & ſouffiſamment ſçavoit les rigles de Grammaire. Laquelle choſe pluſt à Dieu qu'ainſſi fuſt accouſtume entre les Princes, & ce ſeroit choſe très-convenable & pertinent aux cauſes des cas divers & particuliers, dont la cognoiſcence leur eſt imputée & de droit commiſe, de quoy ne peut avoir introduction des loys ce n'eſt par étranges expoſiteurs, tout par pereſſe d'un petit temps ſouffrir l'exercitation & labour d'eſtude. *Chriſt. de Piſan, Mſ. 9668. folio 4. verſo.*

Redirons-nous encore de la ſageſſe du Roy Charles la grand amour qu'il avoit à l'eſtude & à ſcience; & qu'il ſoit ainſſi, bien le démonſtra par la belle aſſemblée de notables livres, & belle Librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par ſouverains Auteurs ayent eſté compilez, ſoit de la Saincte Eſcriture, de Théologie, de Philoſophie, & de toutes ſciences, moult bien eſcripts & richement adornez, & tout temps les meilleurs Eſcrivains qu'ont peuſt trouver occupez pour luy en tel ouvrage. Et ſe ſon eſtude bel a devis eſtoit bien ordonnée; comme il voulſiſt toutes les choſes belles, nettes, polies & ordonnées, ne convient demander, Car mieulx eſtre ne peuſt. *Chriſt. fol. 63.*

Et plus bas.

A ce propos que le Roy Charles amaſt ſcience & l'eſtude, bien le monſtroit à ſa très-amée fille l'Univerſité des Clercs de Paris, à laquelle gardoit entiérement les priviléges & franchiſes, & plus encore leur en donnoit, & ne ſouffriſt que leurs fuſſent enfrains. La Congrégation des Clercs avoit en grant révérance. Le Recteur, les Maiſtres & les Clercs ſolemnels, dont il y a maint, mandoit ſouvent pour oyr la doctrine de leur ſcience, uſoit de leurs conſeils de ce qui appartenoit à l'eſperituaulté, moult les honnouroit & portoit en toutes choſes, tenoit benivolans & en paix. *Chriſt. ibid.*

raiſon fut nommée la Tour de la Librairie. L'eſpace eſtoit grand, vû le nombre des livres, qui n'alloit guéres qu'à neuf cens, comme je viens de le dire : mais les armoires eſtoient apparemment fort baſſes, & ne s'élevoient tout au plus qu'à hauteur d'appuy, de maniere que chaque chambre ne pouvoit contenir qu'un petit nombre de volumes.

M. Félibien, dans ſon hiſtoire des maiſons Royales, dit que Charles V. pour garantir & conſerver précieuſement ſes livres, fit fermer de barreaux de fer, de fil de laiton & de vitres peintes, toutes les feneſtres de ſa Bibliothéque. Et afin, adjoûte-t-il, que l'on y pût travailler à toute heure, on pendit par ſon ordre à la voute trente petits chandeliers, & une lampe d'argent qui eſtoit allumée toutes les nuits. Il dit auſſi que les lambris des murs eſtoient de bois d'Irlande, que la voute eſtoit lambriſſée de bois de cyprès, & que tous ces lambris eſtoient embellis de ſculptures en bas relief.

Outre cette Bibliothéque, le même Roy avoit encore dans ſes autres Châteaux, (*b*) à Saint Germain, à Vincennes, & dans la Tour de Beauté, des études ou des cabinets de livres : mais il n'avoit dans aucun de ces cabinets que quelques tablettes

(*b*) *Il en avoit pluſieurs, & il ſe plaiſoit fort à baſtir. Chriſtine de Piſan, dans le manuſcrit qui a déja eſté cité, fait le dénombrement des principaux édifices que ce Roy avoit conſtruits.* Au bois de Vincennes (*dit-elle, fol. 63. vo*) fonda Chanoines, leur aſſena leurs vies par belles rentes amorties. *Item*, les Eons - hommes d'empris Beauté, & maintes autres Egliſes & Chapelles fonda, amenda & crût les édifices & les rentes.

Les autres édifices qu'il baſtit moulut amanda & acrût ſon hoſtel *de S. Paul.*

Le *Chaſtel du Louvre* à Paris fiſt édifier de neuf, moulut notable & bel édifice comme il appert. La *Baſtille, S. Antoine*, combien que puis on y ait ouvré, & ſus pluſieurs des Portes de Paris fait édifice fort & bel. Au *Palais* fiſt baſtir à ſa plaiſance. *Item*, les *murs neufs*, &c. *Item*, dehors Paris *le Chaſtel du bois de Vincennes*, cui moulut eſt notable & bel, & avoit entençon d'y faire ville fermée, & là avoit eſtablie en bauls manoirs la demeure de pluſieurs Seigneurs, Chevaliers & autres ſes mieux amez, & à chacun leur aſſeneroit rente à vie ſelon leurs perſonnes. Celuy lieu voulut le Roy qu'il fuſt franc de toutes ſervitudes n'aucune charge par le temps à venir ne redevance demander. Edifia *Beaulté*, qui moulut eſt notable manoir. *Plaiſance*, la noble maiſon. Répara l'*Oſtel de Saint-Oyn*, & mains autres cy environ Paris. Moulut fit réſider notablement de nouvel le *Chaſtel de S. Germain en Laye*, où fiſt faire moult noble ſalle. Le *Chaſtel de Meleun*, & maints autres notables édifices.

de livres choisis pour son usage particulier, & presque tous tirez de la grande Bibliothéque.

On trouvoit dans celle-ci des livres detoute espéce. Les plus considérables estoient des Bibles Latines & Françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'E'glise, comme des Missels, des Breviaires, des Pseautiers, des Heures & des Offices particuliers. La pluspart de ces livres estoient couverts de riches étoffes, & enluminez avec un grand soin. Les ouvrages des Peres y estoient en petit nombre. En récompense il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, & grand nombre de vies particuliéres de Saints & de Saintes.

A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des Traîtez d'Astrologie, de Géomantie & de Chiromantie, sciences fort à la mode dans les siécles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de Médecine, la pluspart des Auteurs Arabes traduits en Latin ou en François; beaucoup d'Historiens, & encore plus de Romans en prose & en rime; quelques livres de Droit; peu d'anciens Auteurs des bons siécles, par un seul exemplaire de Cicéron; & pour tous poëtes Latins, Ovide, Lucain & Boëce.

Les Livres d'Histoire faisoient la partie la plus curieuse de la Bibliothéque. Outre les Chroniques & les Histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs Histoires particuliéres, sur-tout de la vié de Saint Louis, & des guerres d'outremer. Je donnerai en son lieu une liste exacte de tous ces livres.

Quoyque Charles le Sage entendît assez bien le Latin, il ne lisoit ordinaitement les Auteurs Latins que dans des traductions Françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son regne on avoit traduit de Latin en François Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, & plusieurs autres originaux. Mais ce fut sur-tout de son temps que ces sortes de versions devinrent à la mode.

Les plus sçavants hommes de son royaume, animez par le désir de luy plaire, & par la vûë des récompenses dont il

payoit leurs travaux, mirent en François beaucoup de livres Latins, Eſpagnols & Italiens. Ils traduiſirent auſſi quelques Auteurs Grecs, & même des livres Arabes, non pas ſur les textes originaux, mais ſur les verſions Latines qui en avoient eſté faites dans les ſiécles précédents. Les plus illuſtres de ces traducteurs furent Nicolas Oreſme, Evrart de Conty, Jean Goulain, Gilles l'Auguſtin, Jean de Vignay, Jean de Baguay, Jean Dandin, Denys Foulechat, Jacques Banchat de Saint Quentin, le Prieur de Saint Eloy de Paris, & pluſieurs autres. Je ſerois trop long ſi je les nommois tous, & ſi j'entrois dans le détail des traductions qui furent faites par toutes ces perſonnes. Je me contenterai de rapporter ici le témoignage de Chriſtine de Piſan.

» Mais nonobſtant que bien entendiſt le Latin (elle parle » du Roy Charles le Sage) & que ja ne fuſt beſoing qu'on luy » expoſaſt, de ſi grant providence fu pour la grant amour qu'il » avoit à ſes ſucceſſeurs, qu'au temps à venir les volt pourveoir » d'enſeignements & ſciences introduiſibles à toutes vertus. » Dont pour cette cauſe fiſt par ſolemnels maiſtres ſouffiſans en » toutes les ſciences & ars tranſlater de Latin en Françoiſ tous » les plus notables livres: ſi comme la *Bible* en iij maniéres: » c'eſt aſſavoir le texte; & puis le texte & les gloſes enſemble; » & puis d'une autre maniére allégoriſée. Item, le grant livre » de *ſaint Auguſtin de la Cité de Dieu.* Item, le livre *du Ciel* » *& du Monde.* Item, le livre de *ſaint Auguſtin* de Soliloquio. » Item, les livres de *Ariſtote Ethiques & Politiques*, & mettre » nouveaulx exemples. Item, *Vegece* de Chevalerie. Item, les » x x. livres *des propriétez des choſes.* Item, *Valerius-Maximus.* » Item, *Policratique.* Item, *Titus-Livius*, & très-grant foiſon » d'autres; comme ſans ceſſe y euſt maiſtres qui grand gages en » recepvoient de ce embeſogniez. »

En l'année M. CCCLXXIII. qui eſtoit la neuviéme du regne de Charles le Sage, Gilles Malet, pour lors Volet de chambre du Roy, fut chargé de la garde de la Librairie, c'eſt-à-dire de la Bibliothéque. Il dreſſa luy-même l'inventaire des livres qu'il y trouva. Cet inventaire ſe voit encore aujourd'huy en original

dans un des manuscrits de la Bibliothéque de M. l'Archevêque de Rouen. Il a appartenu au Roy François premier, comme il paroît par sa signature que l'on a effacée, & que l'on ne laisse pas d'entrevoir.

C'est un grand volume en papier, couvert de cuir rouge découpé par fleurons, qui a pour titre : *Inventoire des Livres du Roy nostre Seigneur, estant au Chastel du Louvre.* Le premier feuillet est blanc. Sur le second on lit : *Cy - après en ce papier sont escripts les livres de très-souverain & très excellent Prince Charles le Quint de ce nom, par la grace de Dieu Roy de France, estans en son Chastel du Louvre en trois chambres l'une sur l'autre, l'an de grace* M. CCCLXXIII. *enregistrez de son commandement par moy Giles Malet son Varlet de chambre.*

Cet ancien Catalogue est divisé en trois chapitres. Le premier est des livres contenus dans la premiére chambre ; il y en avoit 269. Ce chapitre finit par l'inventaire de quelques instruments de musique & autre choses de peu de valeur. Le second est des livres de la chambre du milieu, dont le nombre n'alloit pas jusqu'à 260. Le troisiéme regarde la chambre du plus haut étage, qui contenoit 380. volumes.

C'est par cet inventaire que nous apprenons de quels livres la Bibliothéque du Roy Charles le Sage estoit composée. Si M. l'Abbé Massieu veut se donner la peine de la feuilleter, il y trouvera peut-estre de quoy illustrer l'ouvrage qu'il a annoncé à la Compagnie & dont il a deja lû ici de si beaux morceaux. Il verra du moins qu'il y est fait mention d'un grand nombre de vieux poëmes François, que l'on ne connoît pas d'ailleurs. Quoyqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel temps ces poëmes ont esté écrits, on peut toûjours assûrer avec certitude que les plus modernes auroient aujourd'huy trois cens cinquante ans d'antiquité puisqu'il y a presque tout ce temps-là que le catalogue où ils sont indiquez a esté dressé.

Je ne crois pas que ce catalogue ait esté vû de Fauchet. Il en auroit sans doute fait mention, & il n'auroit pas manqué d'en extraire les titres de plusieurs ouvrages, & les noms de quelques Poëtes fort anciens dont il n'a rien dit. La liste de

toutes ces piéces nous meneroit trop loin : elle pourra trouver sa place ailleurs.

Gilles Malet, auteur de l'ancien catalogue, n'a observé dans la distribution des titres & des inscriptions générales de chaque ouvrage, ni l'ordre alphabetique, ni celuy des matiéres. Il s'est particuliérement appliqué à décrire les dehors des livres, la grandeur & la forme du volume, les couvertures, les fermoirs, & plusieurs choses semblables. Tout ce petit détail estoit bon du temps de Malet. On avoit alors peu de livres, & la diversité des etoffes dont ils étoient couverts suffisoit presque pour les distinguer les uns des autres dans les catalogues, où la distinction des numeros n'estoit pas encore en usage. Si l'exactitude de Malet s'estoit bornée uniquement à marques ces circonstances extérieures, son travail nous seroit fort peu utile présentement mais il a fait plus ; & dans beaucoup d'endroits de son catalogue, après avoir indiqué le titre de l'ouvrage & le nom de l'auteur, il a encore marqué à quelle occasion le livre avoit esté composé, à qui il avoit appartenu, qui l'avoit donné au Roy, & quelques autres particularitez historiques, dont la connoissance n'est pas indigne de la curiosité des antiquaires.

Après la mort du roy Charles le Sage, décedé le seiziéme jour de Septembre de l'année M. CCCLXXX. Maistre Jean Blanchet sécretaire du roy, eut ordre du duc de Bourgogne de visiter la bibliothéque. Il s'y transporta le sixiéme jour de Novembre de la même année. L'inventaire écrit de la main de Malet fut collationné avec les livres qui estoient sur les tablettes ; & on n'y trouva de manque que ceux qui avoient esté donnez à diverses personnes par le feu roy, ou *de son ordonnance*, c'est-à-dire, par son commandement exprès.

Bibliothéque du Louvre sous le Roy Charles VI.

Le nouveau roy Charles VI. sur le témoignage que ses oncles & les gens de son conseil luy rendirent de la fidélité de Malet, & de la bonne garde qu'il avoit faite des livres qu'on luy avoit confiez, oui le rapport du sécretaire du roy, qui dans sa visite avoit trouvé la bibliothéque en bon estat & bien conservée, déchargea Malet, & le tint quitte de tous les livres que le feu roy luy avoit donnez en garde ; & à cet effet luy fit

expédier

expédier des lettres, dont luy & ſes héritiers pûſſent ſe ſervir en cas de beſoin, ſans eſtre obligez de rapporter autre décharge ni mémoire.

En l'année M, CCCCX. le nombre des livres de la bibliothéque fut augmentée d'une vingtaine de volumes, qui y furent envoyez par le Duc de Guyenne, fils aîné du roy Charles VI, Gilles Malet les reçut, en fit le catalogue, à la tête duquel il mit ce petit avertiſſement: *Ce ſont les livres, que noble & puiſſant Prince Monſieur le Duc de Guyenne, aiſné fils du Roy Charles le ſixiéme de ce nom Roy de France, a envoyez en la Librairie du Roy noſtredit Seigneur au Louvre par Maiſtre Jehan d'Arſſonval, Confeſſeur & Maiſtre d'école de mondit Seigneur de Guyenne, & leſquels ont eſté reçûs & mis en ladite Librairie par moy Gilles Malet, Maiſtre d'Oſtel du Roy noſtredit Seigneur, & Garde de ladite Librairie. Le 7. de Janvier mil quatre cens & neuf.*

Pour dire quelque choſe de la perſonne & du mérite de Gilles Malet, je me ſervirai encore ici des propres termes de Chriſtine de Piſan, qui dans l'hiſtoire que nous avons déja citée, en faiſant l'éloge, & raconte de luy un fait aſſez ſingulier. « Le Roy Charles avoit, dit-elle un ſien Varlet de chambre, « lequel pour cauſe que en luy ſavoit pluſieurs vertus, moult « aimoit celuy par eſpécial ſur tous les autres. Souverainement « bien liſoit, & bien ponttoit, & entendens homs eſtoit, comme « il y pert. Car encore eſt vif, Chevalier Maiſtre d'Oſtel, ſage & « honoré comme il fuſt par ledit Roy moult enrichis. Comme « une fois à celuy (Gilles Malet avoit nom) aveniſt tel inconvenient, qu'un ſien petit-fils courant à tout un petit coutel « pointu cheûſt deſſus & ſe tuaſt, laquelle choſe n'eſt mie doute « fu grand douleur & perplexité au pere; néantmoins celuy propre jour fu devant le Roy liſant longue piéce, par autel ſemblant « & chiere ne plus ne moins qu'accouſtumé avoit. Dont le ſage « Roy, qui la vertu de toutes choſes eſtoit conſidérant, comme il « ſceuſt le cas, moult l'en parla, & tels paroles diſt de luy en ſon « abſence: *Se ceſt homme n'avoiſt ferme vertu, & plus grant que « nature ne l'enfluë communément ès hommes, la pitié paternelle « ne luy ſouffriroit couvrir ſon cas ſous telle conſtance.*»

L'année M. CCCCX. Gilles Malet eſtant mort, ſes deux enfants, Jean maiſtre d'hoſtel du roy, & Charles prenant la qualité de licentié en loix, conjointement avec leur mere Nicole de Chambly, remirent les livres dont leur pere avoit eu la garde. entre les mains d'Antoine des Eſſars, nouvellement pourvû de l'office de garde de la Librairie. Ces livres ayant eſté inventoriez (*e*) par trois officiers de la chambre des Comptes: on trouva qu'il manquoit un nombre de voulumes cottez dans l'ancien inventaire, & en même temps on reconnut qu'il

(*e*) *MS de Monſeigneur de Rouen, fol. liij.* Inventoire des livres du Roy Charles noſtre Sire, ſixiéme de ce nom, eſtant en une tour de ſon Chaſtel du Louvre en trois chambres ou eſtaiges l'une ſur l'autre, commencée a faire le xxiij jour de Janvier l'an mil quatre cens & dix, & autres jours enſuivans, par Sire Michel de Laillier Maiſtre, & Maiſtre Nicolas Deſprés Conſeiller, & Jehan le Begue Clerc Notaire & Secretaire & Greffier en la Chambre des Comptes du Roy noſtredit Seigneur à Paris, à ce commis par le comandement de bouche de Noſſeigneurs deſdits Comptes, en la préſence de Meſſieurs Guillaume de Senlis Seigneur de Praelles executeur, & Jehan Malet Chevalier héritier en * pere de feu Meſſire Giles Malet, qui par l'ordonnance de feu le Roy Charles dernier treſpaſſé on avoit eu la garde, aprés ce toutes fois que leſdits executeur & héritier orent premiérement juré & affermé auſdits commiſſaites, qu'ils n'avoient onques veû, ne ſceû que ledit deffunct eûſt eû aucun Inventoire deſdirs livres devers luy, & que s'aucun Inventoire en y avoit, on le devoit trouver en l'une deſdites trois chambres. En la préſence auſſi de Anthoine des Eſſars Eſcuyer Varlet trenchant du Roy noſtredit Seigneur; & commis de nouvel par luy à la garde d'iceuls livres, & de Sire Bureau de Dampmartin Bourgeois de Paris, qui le plus de temps y vacqua à reprendre leſdits Livres, pour & ou nom & du conſentement dudit Anthoine, & lequel les reprit au plus près que faire ce pot, & non mie au juſte ſelon l'ordre de l'ancien Inventoire fait par ledit feu Meſſire Giles, commencé ou iij feuillet de ce préſent livre, lequel livre fut lors trouvé en la baſſe deſdites Chambres, en la préſence des deſſuſdits, & ne porent leſdits commis en tout garder l'ordre dudit ancien Inventoire pour la grant multitude de livres & difficulté qui y eſtoit, meſmement que leſdits livres n'eſtoient mis de rent & en ordre ès dits trois eſtages, & que pluſieurs d'iceuls livres, qui devoient eſtre ou bas eſtage ou chambre d'icelle tour, eſtoient en l'un des deux autres, & ſemblement des autres qui devoient eſtre ès autres deux eſtages. Ce preſent Inventoire parfait & achevé par ledit le Begue, par l'ordonnance de noſdits Seigneurs des Comptes, pour les grandes occupations deſdits Sire Michel & Deſprés, en la preſence toutes voyes & du conſentement dudit Meſſire Jehan Malet; & dudit Anthoine des Eſſars, ou Bureau. Aprés la perfeceon dudit Inventoire, en fut le double baillé audit Anthoine, comme il eſt eſcript & ſigné de ſa main en la fin de ce preſent Inventoire, ou vjxx xiij feuillet de ce Livre.

* p *tranché, pour* en premiére *apparemment.*

ne manquoit que ceux qui avoient eſté emportez de la bibliothéque par ordre du roy regnant, ou de ſon prédéceſſeur. En effet, le roy Charles le Sage en avoit tiré pluſieurs, les uns pour ſon uſage, & les autres pour en faire part à différentes perſonnes. Son fils Charles VI. avoit en cela ſuivi ſon exemple. Les premiers princes du ſang, & ſur-tout le duc d'Anjou régent du royaume, s'en eſtoient approprié un aſſez bon nombre. Les grands & les petits officiers de la Cour en avoient emporté quantité, qu'ils n'avoient pas rendus. En un mot, il ſemble que la bibliothéque du roy aſtoit alors comme un magaſin public ouvert à tout le monde, & un eſpéce de thréſor royal, d'où il ſortoit autant de richeſſes qu'il y en entroit.

Les commiſſaires de la chambre des Comptes firent d'abord l'énumération des livres abſents, c'eſt-à-dire, des volumes delivrez aux deux roys en différents temps, ou à d'autres perſonnes par leur ordre. Ils en compterent environ deux cens. Après cela on inventoria le reſte de l'ancien fonds, qui ſe trouva réduit à ſept cens trente volumes. Enfin ayant trouvé dans la premiére & dans la troiſiéme chambre près de deux cens volumes de nouvelle acquiſition, dont il n'eſtoit fait aucune mention dans l'ancien inventaire, on les adjoûta au nouveau, avec la liſte des vingt volumes qui venoient du duc de Guyenne. Tous ces livres enſemble ne paſſoient pas le nombre de neuf cens. Ainſi l'an M. CCCCXI. auquel temps le nouveau catalogue fut dreſſé, la bibliothéque du roy n'eſtoit pas plus nombreuſe que près de quarante ans auparavant, n'ayant eſté augmentée depuis l'inventaire fait par Giles Malet, qu'à proportion des diminutions qu'elle avoit ſouffertes.

Le nouvel inventaire achevé, Antoine des Eſſars écrivit ſon récepiſſé au revers du dernier feuillet. Le récepiſſé eſt conçû en ces termes: « Je Anthoine des Eſſars, Eſcuyer Varlet tren- «
chant, Conſeiller & Garde des deniers de l'Eſpargne & de la «
Librairie du Roy noſtre Seigneur, confeſſe avoir eu & receû «
de Meſſieurs des Comptes du Roy noſtredit Seigneur, en ſix «
cahiers de parchemin contenant lxxij feuilles, le double de ce «
préſent Inventoire, deûëment collationné par Maiſtre Jehan le «

» Begue Notaire & Sécretaire du Roy noſtredit Seigneur, & » Greffier en ladite Chambre, avec les livres contenus en iceluy, » depuis le liij feuillet dudit préſent Inventoire juſques-cy. Leſ- » quels livres ſont en une tour du Chaſtel du Louvre en trois » chambres ou eſtaiges l'un ſur l'autre. Deſquelles chambres ou » eſtaiges les clefs me furent baillées par l'ordonnance deſdites » gens des Comptes dès le viij jour de Juillet dernier paſſé. » Teſmoing mon ſeing manuel cy-mis le xj jour de Mars, l'an » mil quatre cens onze. Signé Anthoine des Eſſars. «

La famille des Seigneurs des Eſſars eſtoit pour lors dans ſon plus haut luſtre. Pierre des Eſſars, qui en eſtoit le chef, poſſédoit luy ſeul ſept ou huit des plus grandes charges de l'Eſtat: car il eſtoit en même temps Prevoſt de Paris, Maiſtre des Eaux & Foreſts, grand Bouteiller, grand Fauconnier, grand Général ſouverain Gouverneur ou Maiſtre des finances du royaume, Capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis, &c. Il devoit ſon élévation au duc de Bourgogne, auquel il s'eſtoit attaché, & pour lequel il avoît d'abord pris parti contre la maiſon d'Orléans. Antoine des Eſſars, Garde des deniers de l'Epargne & de la Librairie, eſtoit ſelon toutes les apparences le frere de Pierre, qui certainement avoit un frere, comme le témoigne Juvenal des Urſins, dans l'endroit où il dit que Meſſire Pierre des Eſſars & ſon frere s'en allérent hors de Paris, quand ils virent la maniére de faire de ceux que l'on nommoit Cabochiens. La diſgrace de Pierre entraîna celle d'Antoine. Pierre abandonné par le duc de Bourgogne, dont il avoit perdu la confiance; fut traîné ſur la claye, & eut la tête tranchée le premier jour de Juillet de l'année M. CCCCXIII. Antoine fut dépouillé de ſes charges. (*d*)

V. des Urſins pag. 250.

Celle de Garde de la Librairie fut donnée dès le onziéme du mois de May de l'année M. CCCCXII. à Garnier de Saint-Yon, Eſchevin de la ville de Paris; & ſans doute parent de ces Saints-Yons, qui s'eſtant joints aux Gois & aux Tibers,

(*d*) *Vol. 108. des Mémoires de Dupuy. Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI. p. 128.*
Voyez auſſi les pages 748. 788. 789. 790. 791. 792.

soulévérent les gens de la grande & de la petite Boucherie en faveur du Bourguignon contre les Orléanois.

L'an M. CCCCXXIII. peut de temps après la mort de Charles VI. les livres de la bibliothéque du roy furent de nouveau inventoriez par trois commissaires de la Chambre des Comptes, qui vaquérent pendant cinq jours à dresser un nouvel inventaire. On nomma aussi trois Libraires pour faire la prisée des livres, dont le nombre n'estoit pas augmenté depuis le decès de Gilles Malet, puisqu'il ne s'en trouva que huit cens cinquante-trois: il furent évaluez à la somme de 2323. livres 4. sols, c'estoit un somme considérable dans ces temps-là.

Le 22. Juin M. CCCCXXV. les Anglois estant pour lors maistres de la ville de Paris, le duc de Betfort, qui prenoit la qualité de régent du royaume de France, se fit représenter ces mêmes livres. Garnier de Saint-Yon luy en rendit bon compte, & continua de les avoir en sa garde jusqu'en l'an M. CCCCXXIX. qu'il en fut pleinement déchargé par le même duc. C'est ici que finit l'histoire de l'ancienne Bibliothéque du Louvre; ou du moins c'est tout ce que j'en ai pû recueillir des deux inventaires qui m'ont esté communiquez par M. Ducheſne Bibliothécaire de M. l'Archevêque de Rouen. Ce que j'adjoûte du troisiéme inventaire, je l'ai extrait d'un petit mémoire manuscrit, que le R. P. Sarbourg Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste. Geneviéve, a trouvé parmi les papiers du P. Moulinet. Ce mémoire, dont il a eu la bonté de me donner copie, contient plusieurs choses curieuses, & mérite d'estre lû tout entier: voici ce qu'il porte.

« Le deuxiéme jour de Mars M. D. CLXXXVI. un certain « écrivain me vint apporter un gros cahier de papier, contenant « soixante-huit feuillets, pour le voir & en prendre copie. Je « trouvai que c'estoit l'inventaire original fait par trois commis- « saires députez l'an M. CCCCXXIII: les 11. 12. 13. 14. & 15. » d'Avril, des livres de la bibliothéque du roy, estant au château » du Louvre en trois chambres, après le decès du roy Charles VI. « avec la prisée qui en fut faite par trois Libraires, Garnier de Saint- « Yon estant garde de ladite bibliothéque ou librairie. Le nombre «

» des volumes desdits livres, tous manuscrits, la plus part en par-
» chemin, se monte à 853. & l'évaluation de la prise à 2323.
» livres 4. sols.
» Dans les deux premiéres chambres estoient tous livres Fran-
» çois, la plus part traductions d'auteurs tant sacrez que profanes,
» & des vieux Romans.
» Dans la troisiéme estoient des livres Latins, sçavoir des bibles,
» des cours de droit civil & canonique, beaucoup de livres d'astro-
» nomie, chiromancie, médecine, & dont les auteurs estoient pour
» la plus part Arabes Il y avoit fort peu de bons auteurs ou poëtes.
» A la fin du cahier est escrit, que le 22. Juin 1425. le duc
» de Betfort, régent de France se fit présenter les livres contenus
» dans l'inventaire par Garnier de Saint-Yon, qui les avoit en sa
» garde, d'où il demeura content, & en chargea ledit de Saint-
» Yon; & le 15. Octobre 1429. le même duc de Betfort dé-
» chargea pleinement ledit Saint-Yon de tous lesdits livres, &
» luy en donna quittance par commandement de Monseigneur le
» Régent, (qui estoit le duc de Betfort luy-même,) signé J. de
» Luvain.
» Il n'est pas dit ce que le duc de Betfort fit desdits livres. Il y
» a bien de l'apparence, que puisqu'après en avoir chargé le sieur
» de Saint-Yon Bibliothécaire, il l'en avoit déchargé, ce fut pour
» les envoyer en Angleterre.
» Il y a ici un grand T. Live traduit en François, écrit sur dû
» vélin, au dernier feuillet duquel on lit, qu'il fut envoyé de
» France en Angleterre par le duc de Betfort Régent, au duc de
» Gloceſtre son beau-frere. Il y a beaucoup de raison de croire
» qu'il fit passer de même la mer à tous les autres.
» J'avois dessein de faire transcrire cet Inventaire de la Biblio-
» théque de Charles VI. mais j'y remarquai tant de fautes des
» copistes, particuliérement aux livres Latins, que j'ai esté dé-
» goûté de le faire.
» Fait en l'Abbaye de Sainte Geneviéve, ce 4.e Mars 1686.
Signé *Du Moulinet.*»

A cette preuve, que le P. du Moulinet tire du manuscrit de Tite-Live, on peut adjouter une preuve semblable, tirée

d'un manuscrit de la bibliothéque du Roy, cotté 7031, & qui a pour titre, *Rational du divin office.* Cet exemplaire avoit d'abord appartenu au roy Charles le Sage. son seing est à la fin du livre, où il a écrit de sa propre main : *Ceſt livre, nommé Raſional des divins offices ; eſt à nous Charles V. de noſtre nom & le fimes tranſlater, eſcrire & tout parfaire en l'an* MCCCLXIV. Signé CHARLES.

Au commencement de ce même volume, au revers de la couverture on lit : *C'eſt livre eſt à Jehan Conte d'Angoleſme, lequel l'achetta à Londres en Angleterre, l'an de grace 1441.*

Voilà donc encore une livre qui avoit passé de France en Angleterre, & qui certainement estoit de la bibliothéque de nos rois. La conjecture du P. du Moulinet est aussi confirmée par les regiſtres de la chambre des Comptes.

Il est dit dans ses regiſtres, à ce qu'assure M. Félibien, que les livres de la tour du Louvre furent achetez douze cens francs par le duc de Betfort, & que cette somme fut comptée à Pierre Thury, entrepreneur du mausolée du roy Charles VI. & de la reine Isabeau son epouse. S'il est vray que le duc de Betfort acheta les livres du Louvre, ce fut sans doute pour les transporter en Angleterre. Que s'il s'en trouve encore aujourd'huy quatre ou cinq dans la bibliothéque du Roy, & peut-estre autant dans quelques cabinets, il ne faut pas s'en étonner. Nous avons déja fait voir qu'il en est revenu quelques-uns d'Angleterre. D'ailleurs on ne peut pas douter que quelque soin que le duc de Betford eut pris de les rassembler tous pour les enlever, il n'en soit resté un assez bon nombre entre les mains des princes & des particuliers. ausquels ils avoient esté prêtez par les bibliothécaires.

VIE DE CHRISTINE DE PISAN,

ET

DE THOMAS DE PISAN SON PERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

THOMAS de Piſan, pere de Chriſtine, eſtant à Bologne lieu de ſa naiſſance, y fit amitié avec un Docteur qui eſtoit de la ville de Forli. Ce docteur, après avoir pris ces grades à Bologne, alla s'établir à Veniſe, y fut pourvû d'une charge de Conſeiller, & y attira ſon ami Thomas, en le faiſant ſon gendre. Les Vénitiens ne furent pas long-temps à connoître la capacité de Thomas. Ils le retinrent chez eux, & le firent auſſi Conſeillier de la république. Thomas réſida quelque temps à Veniſe, où il vivoit honorablement & fort à ſon aiſe, dans le temps que ſa femme luy donna une fille, qui fut nommée *Chriſtine*. Peu de temps après, il fut obligé de faire un voyage à Bologne où eſtoit ſon bien, & où il avoit quelques affaires. A peine y fut-il arrivé, qu'on vint le ſolliciter de la part de deux rois, qui, en conſidération de ſon profond ſçavoir, luy offroient chacun des conditions très-avantageuſes, s'il vouloit ſe rendre auprès d'eux, & s'attacher à leur perſonne. Ces deux rois eſtoient celuy de France & celuy de Hongrie.

Thomas ne délibéra pas long-temps ſur le parti qu'il devoit prendre. Le mérite perſonnel de Charles le Sage, la magnificence de la cour de France, le deſir de voir l'Univerſité de Paris, tout cela le détermina bientoſt en faveur de la France. Cependant il ne ſe propoſa d'abord que de venir paſſer un an a Paris. Il laiſſa donc ſa femme & ſes enfants à Bologne, & leur ordonna d'y demeurer ſur ſon patrimoine; enſuite il prit congé de la Seigneurie de Veniſe & vint en France.

Le roy fut ravi de le voir, & ayant connu par luy-même le mérite de cet étranger, il luy donna une place dans ſon Conſeil.

Le deſſein

Le deſſein de Thomas eſtoit, comme je viens de le dire, de s'en retourner dans ſon pays lorſqu'il auroit paſſé un an à la cour de Charles. Mais Charles, loin de conſentir à un retour ſi prompt, voulut abſolument que ce ſçavant Italien mandât ſa femme, & qu'il la fît venir en France avec ſes enfants & le reſte de ſa famille, pour s'y établir à perpétuité, & y vivre honorablement des bienfaits dont il prétendoit les combler. Enfin Thomas obéit, & ſa famille, paſſa en France. La femme & les enfants de cet aſtronome, habillez magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le roy, qui voulut les voir, & qui les reçut très-gracieuſement dans ſon château du Louvre, un jour du mois de Décembre, fort peu de temps après leur arrivée. *Vers l'an 1368.*

Chriſtine, qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité. Son pere qui luy voyoit d'heureuſes diſpoſitions, & une inclination naturelle pour les ſciences, voulut qu'elle cultivât ſon eſprit par l'étude des lettres humaines. Il luy fit apprendre le latin; & elle avoit déja fait quelques progrès dans ce genre d'étude, lorſqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de perſonnes de diſtinction, de robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie, qui avoit de la naiſſance, de la probité & du ſçavoir, l'emporta ſur tous ceux qui ſe préſentérent. Il épouſa Chriſtine, qui eſtoit encore très-jeune, n'eſtant âgée que de quinze ans; & bientoſt après il fut pourvû de la charge de notaire & ſécretaire du Roy, qu'il exerça avec diſtinction, aimé & conſidéré du roy Charles ſon maître.

Chriſtine fut fort ſatisfaire du choix que ſon pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniére elle s'exprime, parlant elle-même de ſon mariage. « A venir au point de mes fortunes, « le temps vint que je approchoië l'aage auquel on ſeult les filles « aſſener de mari, tout fuſſe-je ancore aſſez jeunette, nonobſtant « que par Chevaliers, autres nobles, & riches Clercs, fuſſe de « pluſieurs demandée (& cette vérité ne ſoit de nul réputée ven- « tence: car l'auctorité de l'onneur & grant amour que le Roy à « mon pere démonſtroit, eſtoit de ce cauſe, non mie ma valeur) « comme mondit pere réputaſt cellui plus valable, qui le plus «

» ſcience avec bonnes mœurs avoit ; ainſi un jone eſcolier gradué,
» bien né & de nobles parents de Picardie, de qui les vertus
» paſſoient la richece, à cellui que il réputa comme propre fils
» je fus donnée. En ce cas ne me plains-je de fortune. Car à
» droit eſlire en toutes convenables graces, ſi comme autresfois
» ai dit, à mon gré mieux ne voulſiſſe. Cellui, pour ſa ſouffi-
» ſance, toſt après noſtre ſuſdit bon prince, qui l'ot agréable,
» luy donna l'office ; comme il fut vaquant, de Notaire & ſon
» Sécretaire à bourſes & à gages, & retint de ſa court très-amé
ſerviteur. »

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roy
L'an 1380. Charles mourut. L'aſtronome déchut de ſon crédit. On luy
âgé de 44. ans. retrancha une grande partie de ſes gages, le reſte fut mal payé,
La vieilleſſe accompagnée d'une longue infirmité, & peut-eſtre
le chagrin, le mit au tombeau quelques années après la mort
du roy ſon bienfaicteur. Ainſi ſe termina la courſe de ce Philo-
ſophe, le plus célebre, & apparemment le plus habile de ce
ſiécle. Chriſtine ſa fille aſſûre qu'il décéda à l'heure qu'il avoit
prédit. Elle luy donne de grandes louanges. Si nous l'en croyons,
la proſpérité des armes de Charles V. & la ſageſſe de ſon gou-
vernement, furent en partie le fruit des bons conſeils de ſon
aſtronome, qu'elle ne blâme que d'avoir eſté trop libéral. Voici
» l'éloge qu'elle en fait. « Durant ſon ſain entendement juſques a
» la fin, recognoiſſant ſon Créateur, comme vray catholique
» treſpaſſa mondit pere, droit à l'eure que devant ot prenoſtiqué.
» Duquel entre les Clercs demoura renommée, que en ſon temps
» durant, ne plus de cent ans devant, n'avoit veſcu homme de ſi
» hault entendement ès ſciences Mathématiques en jugements
» d'aſtrologie. Avec ce entre les princes, & ceux qui le fréquen-
» toient, la vraye réputation de ſa prodomie, ſes bienfaits, loyauté,
» vérité, & autres vertus, & nul reprouche, faiſoit plaindre ſa
» mort, & regretter ſa vie : en laquelle nulle répréhenſion n'affiert,
» ſe trop grant libéralité de non refuſer riens que il euſt aux povres,
» en temps qu'il avoit femme & enfants, ne luy donne. Et que je
» ne le die par faveur, de cette vérité ſont ancores aujourd'huy
» mains de ſes cognoiſcens Princes & autres certains, comme de

expérience. Si fu un tel homme à bon droit des ſiens plaint « & plouré *. «

* *Joignez à cet éloge ce qui ſe lit dans le même Manuſcrit. f. l. 68.*

On peut juger de l'eſtime que Charles le Sage faiſoit de cet officier, par les grandes penſions qu'il luy donnoit. Thomas eſtoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de près de 700. livres, par rapport à la monnoye d'aujourd'huy. Ses livrées, & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient á guéres moins; & par-deſſus tout cela, on luy faiſoit encore eſpérer un fonds de terre de cinq cens livres de revenu, pour luy & pour ſes héritiers, tant l'aſtronomie, & particuliérement celle que l'on nomme judiciaire, eſtoit à la mode dans ces temps-là, où la pluſpart des princes, même ceux qui avoient de la piété, eſtoient tellement prévenus en faveur de cette ſcience ſuperſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'après l'avoir conſultée.

Après la mort de Thomas, Eſtienne du Caſtel ſon gendre ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſoûtenoit encore par ſa bonne conduite, & par le crédit que ſa charge luy donnoit, lorſqu'il fut emporté luy-même par une maladie contagieuſe, à l'âge de trente-quatre ans. Chriſtine, qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve, chargée de trois enfants, & de tous les embarras d'un gros ménage. « Or me convint, dit-elle, mettre « mais à œuvre, ce que moy nourrie en délices & mignotemens « n'avoïe appris, & eſtre conduiſareſſe de la nef demourée en la « mer ourageuſe ſans patron; c'eſt à ſavoir le déſolé mainage hors « de ſon lieu & pays. A donc meſſourdirent angoiſſes de toutes « pars. Et comme ce ſoient les més des veufves, plais & procès « m'environnérent de tous léz, & ceux qui me devoient m'aſſail- « lirent, affin que ne m'avançaſſe de leur rien demander. » 1389.

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement traverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premiéres années à la pourſuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaiſe foy, ou de ſoûtenir contre des chicaneurs qui lui faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin, après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal, ſans pouvoir obtenir juſtice, rebutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous

les jours, & lasse de mener une vie si contraire à son inclination, elle prit le parti de se renfermer dans son cabinet, & ne chercha plus de consolation que dans la lecture des livres que son pere & son mari luy avoient laissez. Elle-même nous apprend de » quelle maniére elle s'y prit pour se mettre à l'étude. « Ne me » pris pas, dit-elle, comme préſomptueuſe aux parfondeſſes des » ſciences obſcures, &c. Ains comme l'enfant, que au premier » on met à l'a, b, c, d, me pris aux hiſtoires anciennes des com- » mencements du monde; les hiſtoires des Ebrieux, des Aſſiriens, » & des principes des ſignouries procédant de l'une en l'autre, » deſſendant aux Romains, des François, des Bretons, & autres » pluſieurs Hiſtoriographes: après aus déductions des ſciences, » ſelon ce que en l'eſpace du temps que y eſtudiai en pos com- prendre: puis me pris aus livres des Poëtes. »

Elle adjoûte que le ſtile & les fictions poëtiques luy plûrent extrêmement. « A donc, dit-elle, fus-je aiſe quand j'os trouvé » le ſtile à moy naturel, me délitant en leurs ſoubtiles couvertures, » & belles matiéres, mutiées ſous fictions délitables & morales; » & le bel ſtile de leurs metres & proſe, déduite par belle & polie rhétorique. «

Alors inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la fable, & ſe ſentant déja capable de produire quelque choſe d'elle-même, elle ſuivi tout-à-fait ſon génie *, & ſe mit à la compoſition. Ce fut en l'année M. CCCXCIX. qu'elle s'y mit tout de bon, eſtant pour lors âgée de 35. ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé *Viſion de Chriſtine*, dans lequel elle aſſûre qu'elle avoit déja compoſé quinze volumes.

* *Proſopopée Nature, fol. 61.*

» Depuis l'an M. CCCXCIX. dit-elle, que je commençay » juſques à ceſtui M. CCCCV. ouquel ancores je ne ceſſe, com- » pilés en ce tandis quinze volumes principaulx, ſans les autres » particuliers petis dictiez, leſquieulx tous enſemblent contiennent » environ LXX. quayers de grant volume, comme l'expérience en eſt magnifeſte. »

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits dictiez, c'eſt-à-dire, de petites piéces de Poëſie, des Balades, des Lais, des Virelais, des Rondeaux. Elle avoit commencé à

en faire dès le temps même de ſes procès & des plus grands embarras de ſon veuvage. La Ballade où elle ſe plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre, eſt de ces temps-là. C'eſt elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes fortunes, où elle dit encore expreſſément, qu'au milieu de ſes adverſitez & de ſes plus cruels chagrins, elle ne laiſſoit pas de faire des vers. « Ne m'avoit ancores tant grevée « fortune, que ne fuſſe, dit-elle, accompagnée des Muſettes des « Poëtes..... Icelles me faiſoient rimer complaintes plourables, « regraitant mon ami mort, & le bon temps paſſé, ſi comme il « appert au commencement de mes premiers dictiez, ou principe « de mes cent Balades, & meiſmement pour paſſer temps, & « pour aucune gayeté attraire à mon cuer douloureux, faire dis « amoureux & gays d'autruy ſentement, comme je dis en un « mien Virelay. »

[Liv. 3. de la Viſion, fol. 59.

[Mſ. 7217. fol. 217. R

Ce fuſt apparemment à l'occaſion de ces *dis amoureux*, que la médiſance publia par-tout que cette veuve eſtoit véritablement amoureuſe. Il eſt vray que dans ces petites piéces que Chriſtine avoue, il y en a de fort tendres; & que ſi elle n'avoit eu ſoin d'avertir ſes lecteurs, que les ſentiments qu'elle y exprime ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'autruy, il n'y auroit perſonne qui n'y fût trompé. Les mauvais diſcours que l'on fit d'elle à ce ſujet, luy donnérent du chagrin, comme elle témoigne dans le troiſiéme livre de ſa Viſion. *Ne fu il pas dit de moy par toute la ville, que je amoie par amours*, dit-elle. *Je te jure m'ame, que icellui ne me cognoiſçoit, ne ne ſavoit que je eſtoie : ne fu onques homme ne créature née qui me veiſt en public, ne en privé, en lieu où il fuſt..... Et de ce me ſoit Dieu teſmoing que je dis voir.... Dont comme celle qui ignocent me ſentoie, aucune fois, quand on me le diſoit, m'en troubloie; & aucune fois m'en ſoufrioye, diſant Dieux & icelluy & moy ſavons bien qu'il n'en eſt riens.*

Chriſtine eut donc beaucoup à ſouffrir des mauvaiſes langues qui attaquérent ſa réputation; mais elle fut d'aillenrs avantageuſement récompenſée par le ſuccès de ſes ouvrages. Les premiéres productions de ſa Muſe luy acquirent l'eſtime, non ſeulement des François, mais auſſi des étrangers. Le comte de Saliſbery,

favori de Richard roy d'Angleterre, aimoit la poëſie, & faiſoit luy-meſme des vers : *Gracieux Chevalier*, dit Chriſtine, *aimant dictiez, & luy meſme gracieux dicteur.* Pendant le ſéjour qu'il fit en France, où il eſtoit venu à l'occaſion du mariage de ſon maître, & d'Iſabelle fille de Charles VI. il fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les compoſitions luy avoient plû : il la prit en affection ; & luy voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il luy offrit de l'emmener en Angleterre, pour le faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit ; & ſon fils aîné, pour lors agé de treize ans *, paſſa en Angleterre avec ce ſeigneur Anglois.

* 398.

* *Le fils de Chriſtine avoit vingt ans en 1425.*

A quelque temps de-là, Richard fut déthroné par Henry de Lancaſtre. Le comte de Saliſbery fut décapité *. Henry, qui venoit d'uſurper la couronne, vit les *dictiez* & les autres livres que Chriſtine avoit envoyez au comte. Il les lut, & en fut ſi content qu'il chercha dès lors tous les moyens d'attirer à ſa cour cette illuſtre veuve. *A donc très joyeuſement*, ce ſont les propres termes de Chriſtine, *priſt mon enfant vers luy, & tient chieremeut, & en très bon eſtat. Et de fait par deux de ſes hairaulx, notables hommes venus par deçà, Lencaſtre & Faucon, Rois d'armes, me manda moult à certes, priant & promettent du bien largement, que par-delà je allaſſe. Et comme de ce je ne fuſſe en rien temptée, conſidérant les choſes comme elles eſtoient, diſſimulé tant que mon fils peûſſe avair, diſant grant mercis, & que bien à ſon commendement eſtoïe : & à brief parler, tant fis à grant peine, & de mes livres me couſta, que congié ot mondit fils de me venir querir par deçà pour mener là, qui ancore n'y vois. Et ainſi reffuſay leſchoite de icelle fortune pour moy & pour luy ; pour ce que je ne puis croire que fin de deſloyal viengue à bon terme. Or fus joyeuſe de voir cil que je amoie, comme le m'euſt ſeul fils laiſſié, & trois ans ſans lui os eſté.*

* Pour ſa grant loyauté vers ſon droit Seigneur, *dit Chriſtine.*

Criſtine n'ayant plus qu'un fils.

Si Chriſtine avoit eſté d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établiſſements conſidérables dans plus d'une cour étrangere. Elle en auroit trouvé même dans ſon propre pays. Le Duc de Milan luy fit des offres très-avantageuſes. *Très-grandement avoit ordené de mon eſtat par rentes à tous jours*, dit-elle, *ſe y aller vouloye ; & ce ſeveent pluſieurs gentils hommes*

du pays meiſmes, commis à celle ambaſſaderie. Quoyque Chriſtine ne fût pas diſpoſée à accepter la propoſition qui luy fut faite de la part de ce duc, aimant mieux, pour certaines raiſons, reſter en France que retourner en Italie, elle fut pourtant très-affligée de la mort de cet ami puiſſant, qui mourut très-peu de temps après.

Les princes de la cour de France n'avoient pas moins d'eſtime pour Chriſtine, que ceux d'Angleterre & d'Italie. Elle s'attacha d'abord, & plus particuliérement, ce ſemble, qu'à aucun de tous ſes autres protecteurs, à Philippe duc de Bourgogne. Ce duc voulant donner à Chriſtine des marques réelles de ſon eſtime, prit à ſes gages le fils aîné de cette dame, nouvellement revenu d'Angleterre; & il luy fournit pendant quelque temps à elle même, de quoy ſoûtenir ſon eſtat. Ce fut auſſi ce même duc qui luy donna la commiſſion d'écrire la vie de Charles le Sage. Chriſtine n'avoit pas encore achevé ce dernier ouvrage, lorſque Philippe mourut, *laquelle mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navreures de mes adverſitez, & ſemblablement grief parte à ceſtuy Royaume, ſi comme ou dit livre qu'il me commanda, non ancore lors achevé, je recorde en piteux regrais.*

Philipe le Bon, pere de Jean.

1404.

Il y avoit fort peu de temps que Chriſtine avoit perdu ce dernier appuy de ſa famille, lorſqu'elle compoſa le livre dont j'ai extrait la pluſpart des faits que je viens de raconter.

1405.

MS. 7394.

Ni la protection des grands, ni la réputation que l'auteur s'eſtoit acquiſe dès lors, par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient encore enrichie. La mauvaiſe foy de ſes débiteurs, & la perte de pluſieurs procès, comme on l'a déja dit, l'avoient miſe en eſtat où elle avoit beſoin, non-ſeulement de protection, mais de ſecours. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils hors de condition, & de pauvres parentes*. Avec tout cela, elle avoue elle-même qu'elle conſervoit un reſte d'ambition, fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance & de ſon ancien eſtat, & que la plus grande appréhenſion eſtoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ſes affaires. « Si te promets, dit-elle à dame Philoſophie, que à mes ſemblans & « abis peu apparoit entre gens le faiſſel de mes ennuys: ains ſoubs « mantel fourré de gris & ſoubs ſurcot d'eſcarlate, non pas ſouvent «

* *Elle dit, fol. 37.* Qu'elle eſtoit trois fois double, *ce qui ſignifie qu'elle avoit ſix perſonnes ſur les bras.*

„ renouvellé, mais bien gardé, avoie eſpeſſes fois de grans friſons ;
„ & en beau lit & bien ordené de males unis. Mais le repas eſtoit
„ ſobre, comme il affiere à femme vefve ; & toute fois vivre
convient. „

Au reſte, quelque ſoin qu'elle prît de cacher ſon indigence, il eſtoit impoſſible que l'on ne s'en apperçût, & c'eſt, à ce qu'elle aſſure, ce qui luy faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle eſtoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ſes meilleurs amis. „ Mais quand il convenoit, dit-elle, que je feiſſe aucun em-
„ prunt ou que ſoit, pour eſchever plus grant inconvénient, beau
„ ſire Dieux, comment honteuſement à face rougie, tant fuſt la
„ perſonne de mon amiſtié, le requeroïe : & encore aujourd'huy
„ ne ſuis garie de cette maladie, dont tant ne me greveroit, comme
il me ſemble quant faire le m'eſteut, un acès de fievre. «

Les bienfaits du duc de Bourgogne purent ſoulager la miſére de Chriſtine, mais ils ne la mirent pas à ſon aiſe. Un an après la mort de ce duc, elle ſe plaint du peu de ſecours qu'elle reçoit des grands, de la néceſſité où elle ſe voit réduite, *de pourſuivre à grant train les gens de finance, qui la promenent de jour en jour par leur belles paroles* ; de l'impoſſibilité où elle ſe trouve d'entretenir ſa mere ſelon l'eſtat qui luy convient ; de ce qu'elle ne peut aſſiſter de pauvres parentes à marier, & de ce qu'enfin elle eſt privée de la compagnie de ſes deux freres, qui n'ayant pas de quoy ſubſiter en France, s'en ſont allez vivre ſur les héritages de leur pere

1405. *Liv. 3. de la Viſion, fol. 64.*

Chriſtine eſtoit agée de trente neuf ans, lorſqu'elle ſe plaignoit ainſi de ſa mauvaiſe fortune. Je ne ſçais ſi dans la ſuite elle fut plus heureuſe. Parmi les piéces que Denys Godefroy a adjoûtées aux notes ſur l'hiſtoire du roy Charles VI. je trouve un extrait * d'un regiſtre de la chambre des Comptes, de l'année M. CCCCXI. où il eſt fait mention d'une ſomme de deux cens livres, *accordée à Damoiſelle Chriſtine de Piſan, veufve de feu Maiſtre Eſtienne Du Caſtel, jadis Clerc Notaire & Sécretaire du Roy, pour conſidération des bons & agréables ſervices que feu Maiſtre Thomas de Boulogne, en ſon vivant Conſeiller & Aſtrologien du feu Roy Charles que Dieu pardoint, & dudit Seigneur, & auſſi pere d'elle, avoit*

* *Extrait du quatriéme & dernier compte d'Alexandre le Bourſier Receveur général des Aydes pour le fait de la guerre, 1411. pag. 791.*

avoit faits, & pour certaines autres causes & considérations, deux cens livres, par Lettres du Roy du 13. May mil quatre cens onze.

Si Christine avoit alors assez de crédit pour obtenir des gratifications de deux cens livres, ce qui estoit une assez grosse somme dans ces temps-là, il falloit qu'elle fût un peu réconciliée avec la fortune.

Au milieu de ses plus grandes adversitez, elle ne fut pas sans consolation. De trois enfants que son mari luy avoit laissez, il luy restoit un fils & une fille, tous deux également recommendables par d'excellentes qualitez du corps & de l'esprit. *N'as-tu un fils*, lui dit dame Philosophie, *aussi bel & gracieux, & bien moriginez, & tel que de sa jonece, qui ne passe vingt ans, du temps qu'il a étudié en nos premieres sciences & grammaire, on ne trouveroit en Réthorique & Poëtique langage, naturellement à luy propice, gaires plus aperte & plus soubtil que il est, avec le bel entendement & bonne judicative que il a.*

L'éloge de la fille n'est pas mains magnifiqne. *Ton premier fruit*, c'est encore dame Philosophie qui parle, *est une fille donnée à Dieu & à son service renduë par inspiration divine, de sa pure voulenté, oultre ton gré, en l'Eglise & noble religion des Dames à Poissy, où elle, en fleur de jonece & très-grand beauté, se porte tant notablement en vie contemplative & dévotion, que la joye de la relacion de sa belle vie souventefois te rend grand reconfort.*

Les portraits que nous avons de Christine dans quelques-uns de ses livres, enluminez de son temps, s'accordent assez avec l'idée qu'elle-même a eu soin de nous donner de sa physionomie, lorsqu'entre les grands avantages dont elle reconnoît qu'elle est redevable au Créateur, elle met celuy d'*avoir corps sans nulle difformité & assez plaisant, & non maladis, mais bien complexionné.*

De toutes les miniatures où elle est représentée, la plus parfaite, à ce qui me paroît, est celle qui se trouve dans le manuscrit 7395. à la tête du livre intitulé *la Cité des Dames*. On y voit une dame assise sous un dais, la tête penchée sur la main gauche, & le coude appuyé sur un bureau. Elle a le visage rond, les traits réguliers, le teint délicat & assez d'embonpoint. Ses yeux sont fermez, & elle paroît sommeiller. Sa coëfure est une espéce de

cul de chapeau, bleu ou violet, en pain de ſucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui étant relevée tout autour, laiſſe voir à nud le viſage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemiſe extrêmement fine, dont on n'apperçoit que le haut, & qui eſt un peu entr'ouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleuë brodée d'or par le bas & doublée de feuille-morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'huy les manteaux de femme, & l'aiſle entrevoir un petit corſet de couleur de pourpre, bordé d'un paſſement d'or. Le reſte du tableau eſt rempli de trois figures qui repréſentent trois autres dames, dont il eſt inutile de faire ici la deſcription.

OUVRAGES
DE CHRISTINE DE PISAN.

VERS.

CENT Balades.
Lais.
Virelais.
Rondeaux.
Jeux à vendre, autrement *Dicte d'Amours.*
Autres Balades.
L'Epiſtre au Dieu d'Amours.
Le débat des deux Amants.
Le livre des trois Jugements.
Le livre du dit de Poiſſy.
Le Chemin de lonc eſtude.
Les dits Moraulx, ou les enſeignements que Chriſtine donne à ſon fils.
Le Roman d'Othea, ou l'Epiſtre d'Othea, à Hector.
Le livre de Mutacion de fortune.

PROSE.

Hiſtoire du Roi Charles le Sage.
La Viſion de Chriſtine.
La Cité des Dames.
Les Epiſtres ſur le Roman de la Roſe.
Le livre des Faits d'armes & de Chevalerie.
Inſtruction des Princeſſes, Dames de Cour, & autres Lettres à la Reine Iſabelle, en M. CCCCV.
Les Proverbes Moraulx, & le livre de Prudence.

QUERELLE DES PHILOSOPHES DU SIXIE'ME SIÉCLE.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

ENTRE un grand nombre de piéces curieuſes, qui n'ont jamais eſté imprimées, & qui ſont répandues dans les manuſcrits dela bibliothéque du Roy, l'on trouve une bonne partie de ce qui a eſté écrit par les Philoſophes du quinziéme ſiécle, au ſujet de la doctrine de Platon préférée à celle d'Ariſtote. C'eſt de ces différents écrits, auſſi-bien que des livres imprimez, que j'ai extrait toutes les particularitez de cette fameuſe diſpute, dont je ne crois pas que perſonne ait pris à tâche juſqu'ici de raſſembler les circonſtances pour en donner un détail hiſtorique tel qu'eſt celuy-ci.

Vers le milieu du quinziéme ſiécle, peu de temps avant que les Turcs ſe fuſſent tendus maiſtres de Conſtantinople, il s'alluma une eſpéce de guere civile dans la République des Lettres entre les Philoſophes Grecs, qui fleuriſſoient alors en aſſez bon nombre à Veniſe, à Florence, à Rome & dans le reſte de l'Italie. Gemiſte Plethon, l'un des plus beaux génies de ſon ſiécle, homme très-ſçavant, & grand Platonicien, entreprit de décrier Ariſtote, dont la Philoſophie eſtoit ſeule en regne depuis long-temps dans toutes les écoles d'Occident, où les diſciples d'Averroës, d'Avicenne & des autres Philoſophes Arabes, l'avoient fort accréditée. Il publia d'abord un petit écrit ſous le titre de *Sentimens d'Ariſtote différents de ceux de Platon.* Cet écrit, qui eſt inprimé, & dans lequel la Philoſophie de Platon eſt partout préférée à celle d'Ariſtote, fut attaqué par trois hommes églalement illuſtres.

Le premier, nommé George Scholarius, qui fut depuis

Patriarche de Conſtantinople, connu ſous le nom de Gennadius, s'appliqua particulierment à faire voir, que les principes d'Ariſtote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la théologie chreſtienne. Nous n'avons de cet ovrage de Gennadius, que ce que Plethon luy-même nous en a conſervé dans l'écrit intitulé, *Reſponſe aux raiſons que Scholarius a alléguées par la défenſe d'Ariſtote.* Je ne crois pas que cette réponſe, dont on a une copie manuſcrite dans la bibliothéque du Roi, ait jamais eſté imprmée. Plethon y parle à ſon adverſaire avec toute l'aigreur d'un homme piqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maiſtre qui fait la leçon à un écolier.

Gennadius ne jugea pas à propos de répliquer ſur le champ. Il attendit une occaſion favorable, qui ſe rencontra peu de temps après, & qu'il ne laiſſa pas échapper. Il ſçut que Plethon compoſoit un livre à l'imitation de la République de Platon, & que dans ce livre il prétendoit établir un nouveau ſyſteme de religion, & une théologie purement payenne. Il laiſſa là Platon & Ariſtote, & attaqua directement l'auteur du nouveau ſyſteme, l'accuſant de vouloir renverſer la religion chreſtienne, & rétablir celle des payens qui adoroient pluſieurs dieux.

Plethon effrayé par cette accuſation, n'oſa publier ſon livre; & il le tint caché tant qu'il vêcut. Après ſa mort, Démétrius, prince Grec de la famille de Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit eſté mis en dépôt, le fit remettre entre les mains de Gennadius pour lors Patriarche, qui le parcourut promptement, en fit la cenſure, & le condamna au feu. Nous avons dans un manuſcrit du Roy la lettre de Gennadius à Jean l'Exarque, où ce fait eſt raconté tout au long, & où la doctrine pernicieuſe contenue dans le livre de Plethon eſt ſolidement réfutée.

Quoyque la cenſure du livre de Plethon, publiée par Gennadius, n'attaque directement ni Platon ni les Platoniciens, on voit bien cependant que l'auteur de la cenſure a eu deſſein de juſtifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philoſophie de Platon, & de montrer combien la lecture des livres de ce Philoſophe eſtoit dangereuſe, puiſqu'elle avoit tellement gaſté l'eſprit

de Gemiſte, qu'elle luy avoit fait naiſtre l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la religion.

Après Gennadius, les deux plus illuſtres défenſeurs d'Ariſtote furent Theodore Gaza, & George de Crete, connu ſous le nom de George de Trébizonde. Gaza écrivit directement contre Plethon. George commença par attaquer Beſſarion, qui raconte luy-même l'origine de cette querelle dans ſon ſixiéme livre de l'Apologie de Platon. Voici le fait.

Ariſtote, dans le ſecond livre de ſa Phyſique, dit: *Que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à deſſein*, c'eſt-à-dire, avec *préméditation*, avec *connoiſſance* avec *raiſon*. Cette theſe ayant eſté attaquée par Plethon, qui prétendoit avec Platon que *la nature ne fait rien qu'avec raiſon & avec prudence*, Gaza prit le parti d'Ariſtote, & écrivit ſur cela au Cardinal Beſſarion, le ſuppliant de vouloir bien luy faire part de ce qu'il penſoit ſur cette queſtion.

Le Cardinal, qui eſtoit diſciple de Plethon, & qui le conſultoit tous les jours ſur les matiéres de philoſophie, fit une réponſe très-ſuccinte, où expliquant les termes dont Platon & Ariſtote ſe ſont ſervis, il montra que ces deux Philoſophes n'étoient pas ſi éloignez de ſentiment qu'ils le paroiſſoient.

George de Trébizonde en vouloit depuis long temps à Beſſarion, qui luy avoit préferé Gaza dans je ne ſçais quelle concurrence; & par la même raiſon il en vouloit auſſi à Gaza, dont la réputation luy faiſoit ombrage. La réponſe de Beſſarion, ſur la queſtion dont nous venons de parler, luy eſtant tombée entre les mains, il feignit de croire que cét écrit n'eſtoit pas de Beſſarion, mais de Gaza; & en ayant fait la réfutation, il offenſa tout à la fois trois hommes d'un mérite diſtingué, Beſſarion, Gaza & Plethon. Par ce moyen il ſçut ſe brouiller en même temps avec les défenſeurs de Platon, & avec ceux d'Ariſtote même, dont il ſoûtenoit la doctrine.

La querelle s'eſtant échauffée, d'autres Grecs de moindre conſidération s'offrirent pour ſeconds, les uns à Gaza, les autres à Plethon. Michel Apoſtolius, jeune Byzantin, attaché à ce dernier, ou pluſtoſt à Beſſarion, écrivit contre Gaza & contre

Ariſtote. Son écrit n'eſtoit qu'un tiſſu d'injures groſſiéres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment ſur des matiéres qu'il n'entend pas.

Andronic ſurnommé *Calliſti*, ou fils de Calliſte, y fit une reſponſe. Ces deux piéces, dont je ne crois pas qu'il nous reſte rien préſentement, parurent en même temps, & ne furent pas également bien reçûes. On fit peu de cas de l'écrit d'Apoſtolius. La réponſe d'Andronic fut approuvée par les perſonnes de bon goût, & ſur-tout par Nicolas Sécondin, homme de beaucoup d'eſprit, dont je rapporterai ici le témoignage, parce qu'il vient à notre ſujet, & que la lettre dont je l'ai extrait n'a jamais eſté imprimée. C'eſt à Andronic même que cette lettre eſt adreſſée par Sécondin, qui luy écrivit en ces termes.

A Viterbe le 5. de Juin 1462.

„ „ Le devoir d'Ambaſſadeur auprès de Sa Sainteté m'enga-
„ geant à ſéjourner tantoſt à Rome & tantoſt à Viterbe, j'ai eu
„ le bonheur de rencontrer & de lire votre écrit contre un nom-
„ mé Michel Apoſtolius. Cet homme, que je ne connois point,
„ a publié contre Théodore Gaza un livre tout rempli d'injures
„ & de calomnies, ſous prétexte de défendre Platon & les Plato-
„ niciens, dont il embraſſe la querelle. Il n'y avoit pas long temps
„ qu'une perſonne de mes amis m'avoit apporté cette piéce. Je
„ l'avois feuilletée & lûe avec très-peu de ſatisfaction. En effet,
„ s'il eſt permis de dire librement ce que l'on penſe, l'auteur pro-
„ met de grandes choſes, & il s'en faut beaucoup qu'il n'exécute la
„ moindre partie de ce qu'il a promis. J'eſtois donc véritablement
„ indigné de voir Théodore maltraité & calomnié injuſtement,
„ lorſque je ſuis tombé ſur ce que vous avez écrit pour ſa défenſe.
„ Jugez de ma joye. Je vous avoue qu'elle a eſté extrême par plus
„ d'une raiſon. Premiérement j'aime de tout mon cœur Théo-
„ dore; je l'eſtime infiniment. Son éloquence, ſon exactitude &
„ ſon application à approfondir toutes les ſciences, ne ſont pas les
„ ſeuls talens que j'admire en luy. J'admire plus que tout cela ſes
„ mœurs, ſa vertu, ce caractére de probité, cette conduite ſage &
„ réguliére, ces maniéres honneſtes, cet heureux naturel, & les
„ diſpoſitions merveilleuſes que je luy vois pour toutes les bonnes
„ choſes. Il eſt certain que ſans bleſſer la vérité, l'on peut dire que

Théodore eſt le premier de tous les Grecs d'aujourd'huy & par « ſes mœurs & par ſon érudition. Ainſi, mon cher Andronic, « j'ai eſté d'abord très-aiſe de ce que vous preniez ſa défenſe. « Après cela j'ai lû avec attention ce que vous avez écrit en ſa « faveur, & cette lecture m'a fait un vray plaiſir. J'y ai vû la « calomnie réfutée, & l'amertume de ſon fiel corrigée par la dou- « ceur, &, ſi je l'oſe dire, par le miel de vos diſcours : les taches, « qui avoient eſté répandues mal à propos & d'une maniére « indigne ſur la vérité même, entiérement effacées par voſtre « éloquence : la vérité devenue par-là claire & brillante, ſans em- « prunter d'autre éclat que celuy de ſa propre beauté : l'ignorance, « l'incivilité, les groſſiéretez bannie à jamais du cómmerce des « honneſtes gens. Tout cela m'a extrêmement plû. Enfin ça eſté « pour moy un nouveau ſujet de joye, de penſer que vous eſtiez « l'auteur d'une ſi belle piéce, & que ce précieux tiſſu ſe trouvoit « eſtre l'ouvrage d'une main qui m'eſt très-chere. » «

Le reſte de la lettre eſt de même ſtile, & n'eſt pas moins bien tourné que le commencement. Mais ce ne ſont que des louanges, qui ne nous apprennent rien de particulier ſur la queſtion.

Cet Andronic, à qui la lettre de Sécondin eſt adreſſée, n'eſtoit ennemi ni de Plethon ni de ſes partiſans. Il eſtoit Péripatéticien de profeſſion, & par cet endroit même engagé à ſoûtenir les ſentiments d'Ariſtote. Mais ſon attachement pour ce philoſophe n'alloit pas juſqu'à l'enteſtement, ni juſqu'à vouloir rabaiſſer Platon. Il réfuta donc l'écrit d'Apoſtolius, mais d'une manié e ſage & honneſte. Et pour faire voir que ſon intention n'eſtoit pas d'offenſer le Car inal Beſſarion qui ſembloit alors ſe déclarer entiérement pour Platon, & qui d'ailleurs affectionnoit Apoſtolius, il luy envoya l'écrit de ce jeune homme avec la réfutation qu'il venoit d'en faire, ſe ſoumettant entiérement à ce qu'il plairoit au Cardinal de décider ſur les queſtions propoſées.

Beſſarion, après avoir lû & examiné avec attention ces deux nouvelles piéces, condamna Apoſtolius, & approuva fort les réponſes d'Andronic. Nous avons dans un manuſcrit de la

Bibliothéque du Roy deux lettres de même date sur ce sujet, qui n'ont point encore esté publiées. Elles sont toutes deux de Bessarion. La premiére, adressée à Andronic, n'est que l'enveloppe de la seconde, & ne nous apprend rien de remarquable. « J'ai lû, dit-il, l'écrit confus & mal digéré de Michel Apostolius contre nostre ami Théodore Gaza, avec vos sages réponses » à l'auteur de ce même écrit. La lecture finie, j'ai porté mon » jugement, & j'ai prononcé la Sentence, dont je vous envoye » copie. Il est inutile que je vous fasse aussi un long discours; & » j'aurois même de la peine à le faire, estant dans les remédes » comme j'y suis. »

La seconde lettre, qui est fort ample, est adressée à Michel Apostolius. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes, qui ont inventé ou perfectionné les arts & les sciences, & sur tout pour ceux dont la réputation est en quelque façon consacrée par l'approbation constante & universelle de tous les siécles. La qualité de protecteur de la nation Grecque, jointe à la dignité de Cardinal, donnoit à Bessarion le droit de parler à Apostolius avec quelque hauteur. Ainsi l'on ne sera pas surpris de rencontrer dans sa lettre quelques termes un peu durs. Je ne crois pas qu'elle ait jamais esté imprimée. Allatius l'a indiquée *, & en a rapporté trois ou quatre lignes. Voici la traduction de la piéce entiére.

Dans son liv. De Georgiis, *où il parle de cette dispute.*

Bessarion Cardinal du titre de Ste. Sabine, & Patriarche de Constantinople, à Michel Apostolius.

Votre écrit pour Plethon contre Théodore Gaza m'a esté » rendu plus tard que vous ne l'avez cru, mais plus chastié qu'il » n'estoit sorti de vos mains. Andronic, le fils de Calliste, me » l'a envoyé avec le sien, après l'avoir examiné soigneusement. » Vostre zéle pour Platon & pour ses partisans m'a beaucoup plû: » mais je n'ai pû approuver la maniére dont vous les défendez. » Ce n'est point par des injures, c'est par des preuves, par des » raisons solides & convainquantes, que l'on doit défendre ses » amis, & combatttre ses adversaires. Plethon a outragé Aristote; Théodore

Théodore a maltraité Plethon ; vous avez mal parlé de Théo- «
dore, Vous eſtes tous trois dignes de blâme. Peut-on outrager «
Ariſtote, ce grand Philoſophe, à qui nous ſommes redevables «
de tant d'excellentes choſes ! Plethon eſt un homme très-ſçavant, «
& d'un génie ſupérieur. On ne peut rien dire contre luy à «
moins qu'on ne diſe qu'ayant attaqué il a mis les autres en droit «
de le repouſſer ; & Théodore eſt un de ceux qui tiennent au- «
jourd'huy le premier rang parmi les Grecs. Il ne vous convient «
pas de parler avec mépris d'un homme comme luy. Vous eſtes «
jeune, il eſt d'un âge à eſtre reſpecté. Vous n'avez pas encore «
bien étudié les regles de la logique : Théodore a fait ſon cours «
dans toute ſorte de littérature & de toutes les ſciences. Il vous «
ſied mal de vouloir luy tenir tête, ſur-tout lorſqu'il s'agit de «
pareilles queſtions. La Philoſophie n'en a point de plus impor- «
tantes que celles dont il s'agit ici, & certainement elles ſont au- «
deſſus de la portée du vulgaire. Il eſt impoſſible que l'on en «
parle exactement, ou même que l'on en ait une idée juſte, ſi «
l'on n'a cultivé avec beaucoup d'application l'étude de la Philo- «
ſophie, & ſi l'on n'a approfondi les ſciences qui en dépendent. «
J'ai donc ſouffert avec peine, que vous accuſaſſiez d'ignorance «
un homme auſſi ſçavant que l'eſt Théodore. Mais que vous «
ayez traité auſſi indignement Ariſtote même, Ariſtote noſtre «
guide & noſtre maiſtre en tout genre d'érudition ; que vous ayez «
oſé luy dire des injures groſſiéres, le nommer ignorant, extra- «
vagant, ingrat, & l'accuſer de mauvaiſe foy, juſte ciel ! cela ſe «
peut-il ? Pour moy je ne crois pas qu'il y ait d'audace pareille à «
celle-là. A peine puis-je ſupporter Plethon, ou pluſtoſt je ne «
le puis ſupporter, quelque conſidération que mérite un homme «
de la ſorte, lorſqu'il luy échappe de ſemblables paroles contre «
Ariſtote. Hé comment pourrois-je vous ſouffrir, vous qui «
n'avez encore étudié à fond aucunes de ſes matiéres ? Croyez- «
moy, conſidérez à l'avenir Platon & Ariſtote comme deux «
hommes de la plus haute ſageſſe. Suivez-les pas à pas ; choiſiſſez «
les pour vos guides ; étudiez-les à loiſir ; méditez-les ; & avec le «
ſecours de quelque maiſtre habile, tâchez d'abord de bien péné- «
trer la profondeur de leurs raiſonnements. Car ces deux écrivains «

» ne parlent pas d'une maniére à eſtre entendus de tous ceux qui
» voudroient les entendre. Après cela, s'ils ſont quelquefois de
» différent ſentiment, n'allez pas les ſoupçonner d'ignorance;
» n'ayez jamais cette penſée. Regardez pluſtoſt cette diverſité
» d'opinions comme une marque de la force de leur raiſonne-
» ment, de la grandeur de leur génie, & de ce que les queſtions
» qu'ils traitent ſont obſcures & problématiques. Admirez leur
» profond ſçavoir, & par tous les ſentiments d'une humble recon-
» noiſſance, tenez leur compte des biens qu'ils nous ont procurez.
» C'eſt le meilleur parti que vous puiſſiez prendre. Vous y trou-
» verez voſtre avantage, & en même temps vous me ferez plaiſir,
» auſſi bien qu'à toutes les perſonnes ſenſées. Vous avez cru
» m'obliger en faiſant autrement, & vous m'avez véritablement
» mortifié : premiérement, parce que vous avez outragé ouverte-
» ment des perſonnes qui ne méritoient pas d'eſtre inſultées; &
» en ſecond lieu, parce que vous avez fait voir que vous n'eſtiez
» pas fort verſé dans la lecture de leurs ouvrages. Vous ferez
» mieux auſſi ſi vous m'en croyez, de reſpecter Théodore. Ho-
» norez-le comme voſtre maiſtre, & prenez de luy des leçons ſur
» tout ce que vous pourrez. Il eſt capable de vous en donner de
» très-utiles, & à baucoup d'autres qu'à vous. A mon égard, je
» veux bien vous déſabuſer, afin qu'à l'avenir l'envie de me plaire
» ne vous faſſe pas parler de ces grands hommes comme vous en
» avez parlé. Sçachez donc que j'aime Platon, que j'aime Ariſtote;
» que j'ai pour l'un & pour l'autre toute la vénération qu'on doit
» avoir pour deux grands Philoſophes : que pour ce qui eſt de
» Plethon, j'admire la grandeur de ſon génie, & les talents que la
» nature luy a donnez; mais que je n'approuve point en luy cette
» mauvaiſe humeur & cet enteſtement étrange qu'il a contre
» Ariſtote. Je voudrois lorſque Plethon attaque Ariſtote, lorſ-
» que d'autres attaquent ou les deux princes des Philoſophes, ou
» Plethon luy-même, ou qui que ce puiſſe eſtre; je voudrois,
» dis-je, que cela ſe fît avec toute la modération qu'Ariſtote a
» gardée, lorſqu'il a contredit ceux qui l'avoient précédé. C'eſt
» toûjours par des raiſons, qu'il établit ce qu'il a à prouver; & le
» plus ſouvent il ne le fait, qu'en priant ceux qui l'écoutent &

ceux qu'il redreſſe, de luy pardonner la liberté qu'il oſe prendre. « Il ne dit jamais d'injures. Lors même qu'il diſpute avec plus de « véhémence, il garde encore quelques meſures. *Quant aux idées*, « dit-il, *c'eſt peu de choſe : il faut les laiſſer-là. Qu'elles ſubſiſtent* « *ou ne ſubſiſtent pas, cela ne fait rien à la queſtion.* Et ailleurs, « parlant de quelques autres perſonnes : *Ces perſonnes-là*, dit-il, « *n'ont aucune teinture de la Dialectique.* Voilà tout ce qu'il a « jamais dit de plus injurieux. Et nous, qui en comparaiſon de « ces grands hommes ne ſommes que de très-petits perſonnages, « nous avons la hardieſſe de les traiter d'ignorants, de les railler « d'une maniére incivile, plus que les comédiens n'ont jamais raillé « ni Cléon ni Hyperbolus. Hé qui ſommes-nous donc ? Quelle « connoiſſance, quelle expérience avons-nous des choſes natu- « relles ? En vérité cette conduite eſt bien étrange & bien inſenſée. « Car enfin, mon cher Apoſtolius, ne croyez pas que s'il a eſté « permis a des hommes animez de l'eſprit de Platon & d'Ariſtote, « à un homme ſçavant & d'un génie heureux comme Plethon, à « Plotin, à Atticus, à Porphyre, ou à leurs pareils, de redreſſer « Ariſtote & Platon, & quelquefois même de les blâmer, ne « croyez pas que nous ayons le même droit vous & moy. Les « anciens cenſeurs de Platon & d'Ariſtote peuvent eſtre excuſez « ſur les circonſtances du temps auquel ils ont vécu, les uns « contemporains, & les autres plus éloignez du ſiécle de ces deux « Philoſophes ; ſur la nature de leurs diſputes très-vives & très- « opiniâtres, & ſur ce que dans ces temps-là l'envie n'eſtoit pas « encore entiérement eſteinte. La vaſte érudition d'un Critique, « qui poſſede toutes les ſciences, eſt auſſi une excuſe légitime. « Mais nous qui ſommes ſi inférieurs à Ariſtote & à Platon, « aujourd'huy ſur tout que leur autorité appuyée ſur une longue « ſuite d'années, ſur l'approbation univerſelle, & ſur le commun « ſuffrage de tous les hommes, eſt parvenue à un ſi haut point, « nous ne pouvons eſpérer aucune grace ſi nous oſons auſſi les « cenſurer. Je vous le répete encore une fois, mon cher Apoſto- « lius, vous avez dit beaucoup de mal d'Ariſtote, ſans avoir rien « dit pour la défenſe de Plethon, qui certainement n'a pas beſoin « de pareils diſcours pour ſa défenſe. Vous avez injuſtement & «

» ſans raiſon mal parlé d'un homme conſidérable par ſon ſçavoir, » je veux dire de Théodore Gaza. Enfin, bien loin d'avoir rien » fait en tout cela qui me fût agréable, vous avez fait une choſe » qui m'a extrêmement déplû. Puiſque cela eſt ainſi, profitez de » l'avis que je vous donne. Je vous aime, je vous veux du bien, » & je deſire autant que vous-même votre avantage. Retractez- » vous de ce que vous avez dit. Effacez l'injuſtice de vos calom- » nies par des louanges & par des témoignages avantageux. Liſez » avec réflexion & du ſens raſſis les réponſes d'Andronic à vos » objections. Rendez-vous à la vérité qu'il ſoûtient : & comme » luy, donnez d'abord le temps néceſſaire à l'étude de la gram- » maire, de l'orthographe, de la langue, de la rhétorique : apprenez » à compoſer avec exactitude & avec élégance. Après cela, oſez » vous élever à quelque choſe de plus grand, & juſqu'à la Philo- » ſophie même. Ayez ſoin de voſtre ſanté, & ſuivez mes conſeils » comme ceux d'un bon ami. »

Des Bains de Viterbe ce 19.e Mai 1462.

Il ſeroit à ſouhaiter que les Apoſtolius d'aujourd'huy, dont le nombre n'eſt que trop grand, euſſent des amis tels que Beſſarion, qui leur déſillaſſent les yeux, & pui leur appriſſent à parler avec reſpect des illuſtres de l'antiquité, auſſi bien que de ceux de noſtre ſiécle.

La lettre du cardinal ne fut pas ſans effet. Apoſtolius rentra en luy-même, & profita des avis ſalutaires que luy donnoit un homme ſi ſage. Il ne luy fut pas moins attaché depuis ce temps-là, qu'il l'avoit eſté auparavant ; & lorſque ce même cardinal fut mort, il luy donna les derniéres marques de ſa reconnoiſſance, par un diſcours funébre, dont la copie manuſcrite eſt dans la bibliothéque du Roy.

Mais prenons le fil de noſtre hiſtoire, interrompu par la lettre que nous venons de lire. Dans le temps que cette lettre fut écrite, Gemiſte Plethon, dont la querelle partageoit ainſi les philoſophes Grecs de la Cour du cardinal Beſſarion, eſtoit extrêmement vieux, & demeuroit dans le Péloponneſe, où il s'eſtoit retiré depuis pluſieurs années. Son grand âge, & le crédit de

Scholarius ſon ennemi, qui eſtoit devenu Patriarche de Conſtantinople, ne luy permettoient pas de défendre ſa cauſe auſſi vivement qu'il l'avoit fait dans les commencements. Cependant ſes ennemis mêmes, ou le craignoient encore, ou le reſpectoient. A peine fut-il mort, qu'ils ſe déchaînérent auſſi-toſt contre Platon & contre luy.

On vit d'abord paroître un livre latin, intitulé *Comparatio Platonis & Ariſtotelis*. A la fin de cet ouvrage, ou plutoſt de cette invective, qui, à proprement parler, n'eſt autre choſe qu'un déluge de bile, & de la bile la plus noire, contre Platon & ſes défenſeurs, voici ce que l'on dit de Plethon.

« Il nous eſt né, il s'eſt élevé parmi nous un ſecond Mahomet, « & ce ſecond, ſi nous n'y prenons garde, l'emportera autant ſur « le premier, par les ſuites funeſtes de ſa mauvaiſe doctrine, que « le premier l'a emporté ſur Platon. E'leve & diſciple de ce Philo- » ſophe, en matiére d'éloquence, de ſcience & de religion, il » avoit établi ſa demeure dans le Péloponneſe. Son nom ordinaire » eſtoit Gemiſte. Il ſe donna luy-même celuy de Plethon. Peut- « eſtre que Gemiſte, pour nous faire croire plus aiſément qu'il « eſtoit deſcendu du ciel, & pour nous engager à recevoir plus « promptement ſa doctrine & ſa nouvelle loy, voulut changer de « nom à l'exemple des anciens Patriarches, dont il eſt dit que « dans le temps que leur nom a eſté changé, ils ont eſté appellez « aux plus grandes choſes. Il a écrit avec beaucoup d'art, & d'une « maniére très-élégante, de nouvelles regles pour la conduite de « la vie; & l'on croit qu'à cette occaſion il a vomi un grand « nombre de blaſphêmes contre la religion catholique. Ce qui eſt « conſtant, c'eſt qu'il eſtoit ſi zélé Platonicien, qu'il n'avoit point « d'autres ſentiments que ceux de Platon ſur la nature des Dieux, « ſur celle de l'ame, ſur les ſacrifices, &c. Je luy ai entendu dire « moy-même, lorſque nous eſtions à Florence (car il y eſtoit « venu pour aſſiſter au Concile avec les autres Grecs) que dans « peu d'années tous les hommes par toute la terre embraſſeroient « d'un commun conſentement, & avec un même eſprit, une « ſeule & une meſme religion, à la premiére inſtruction qui leur « en ſeroit donnée par une ſeule prédication. Et ſur ce que je luy «

„ demandai ſi ce ſeroit la religion de J. C. ou celle de Mahomet ;
„ *ni l'une ni l'autre*, me répondit-il, *mais une troiſiéme, qui ne ſera*
„ *pas différente du paganiſme* : paroles dont je fus ſi indigné, que
„ depuis ce temps-là je l'ai toujours haï, je l'ai craint comme une
„ vipére dangereuſe, je n'ai pu me réſoudre ni à le voir, ni à
„ l'entendre, &c. »

Telle eſt l'idée que nous donne de Plethon, l'auteur de la comparaiſon de Platon & d'Ariſtote. Le reſte de l'ouvrage eſt rempli d'invectives pareilles contre Platon même. Un écrit de cette nature ne pouvoit pas manquer de faire beaucoup de bruit, ſur tout chez les Platoniciens. Le cardinal Beſſarion, l'un des plus interreſſez à la gloire de Platon, dont il avoit déja pris la défenſe, fut un des plus empreſſez à voir ce que c'eſtoit que ce nouveau livre. Il le lut, & il fut très ſurpris de n'y trouver que des injures & des calomnies atroces. Il crut devoir les réfuter ; & c'eſt ce qu'il fit, en publiant un ouvrage qu'il intitula, *In calumniatorem Platonis*. Ce calomniateur eſtoit George de Trébizonde, avec qui le cardinal avoit déja eſté aux priſes ſur des ſentiments particuliers d'Ariſtote & de Platon, comme nous l'avons remarqué. L'ouvrage de Beſſarion eſt imprimé. Il eſt diviſé en cinq livres, auxquels on en a joint un ſixiéme, qui regarde les anciennes conteſtations.

Il y a lieu de s'étonner que dans ces cinq livres il ne ſoit pas dit un ſeul mot pour la juſtification de Plethon, qui ſembloit n'avoir eſté maltraité par le calomniateur de Platon, que parce qu'il avoit entrepris la défenſe de ce philoſophe. Je ne ſçais à quoy attribuer ce ſilence du cardinal, qui avoit toûjours regardé Plethon, non ſeulement comme ſon maître, mais comme un très grand perſonnage, ſinon à l'impoſſibilité de démentir l'accuſation que l'on formoit contre luy, à l'occaſion du nouveau ſyſtême dont il paſſoit pour eſtre l'auteur.

En effet, cette accuſation eſtoit fondée ſur des preuves extrêmement fortes, & George de Trébizonde n'eſtoit pas le ſeul ni le premier qui l'eût intentée. Je crois même que le fait eſtoit déja entiérement avéré dans le temps que le Cardinal Beſſarion publia ſon apologie de Platon. Car ce fut environ dans ce

temps-là que le livre de Plethon fut censuré par Gennadius, & condamné au feu, a cause des impiétez dont ce Patriarche prétendoit qu'il estoit rempli.

Cette exécution ignominieuse flétrit tellement la mémoire de Plethon que ses propres amis furent apparemment obligez d'abandonner sa défense. Et véritablement, à juger de l'ouvrage qu'il avoit composé pour établir son systême, par l'extrait qui nous en reste dans la lettre de Gennadius adressée à Jean l'Exarque, on ne peut rien voir de plus impie que le dessein de l'auteur, ni de plus bizarre que la disposition même & l'arrangement des matiéres. Le titre général estoit : *Ce livre traite des loix, de la meilleure forme de gouvernement, & de ce qu'il faudroit que les hommes observassent en public & en particulier, pour vivre de la manière la plus parfaite, la plus innocente & la plus heureuse.* Le tout estoit divisé en trois livres. Les titres des chapitres où le paganisme estoit enseigné ouvertement, son rapportez par Gennadius, qui n'a pas jugé à propos d'entrer dans les questions de morale, ou de pur raisonnement. L'impiété & l'extravagance du nouveau législateur, paraissoient sur-tout dans les articles qui concernoient la religion. Il y reconnoissoit plusieurs Dieux ; les uns supérieurs, qu'il nommoit ὑπερουρανίους * ; *Au dessus du Ciel.* & les autres inférieurs qu'il nommoit τοὺς ἐντὸς θεανοῦ * ; les uns de la première antiquité, les autres plus jeunes & de différents âges. Il donnoit un roy à tous ces Dieux, & il le nommoit ΖΕΥΣ *, comme le nommoient autrefois les payens. Selon luy les astres avoient une ame ; les démons n'estoient point des esprits malins ; le monde estoit éternel. Il établissoit la polygamie, ou la liberté d'avoir plusieurs femmes. Il vouloit qu'il y en eût de communes. Tout son ouvrage estoit rempli de pareilles folies, & de beaucoup d'impiétez dont le détail seroit trop long.

En deça du Ciel.

Jupiter.

Nonobstant tout cela, il s'est trouvé des écrivains catholiques, du nombre desquels est Leo Allatius, qui ont fort regretté la perte de cet ouvrage de Plethon, & qui ont prétendu que le dessein de l'auteur n'estoit nullement de renverser la Religion Chrestienne ; mais seulement de renverser le systeme de Platon,

& d'éclaircir ce que luy & les autres Philoſophes avoient écrit ſur les matiéres de religion & de politique.

Au reſte ; le livre du Cardinal Beſſarion effaça entiérement les mauvaiſes idées que celuy de George de Trébizonde avoit données de Platon & de ſa philoſophie. Les ſectateurs mêmes d'Ariſtote revinrent de leurs préventions contre Platon. Les invectives ceſſerent de part & d'autre, & la paix regna pendant pluſieurs années entre les Philoſophes des deux ſectes.

Dans le ſiécle ſuivant, Bernardin Donat de Verone ſembla vouloir renouveller la querelle par un dialogue Latin intitulé, *De Platonicæ atque Ariſtotelicæ philoſophiæ differentia*, qui fut imprimé à Paris en M. DXLI. pour eſtre joint avec le texte Grec du petit livre de Plethon, imprimé l'année précédente chez Em. Tuſan. Cet ouvrage de Donat n'eſt autre choſe que celuy de Platon réduit en forme de dialogue. Il eſt écrit avec beaucoup d'art, & il mériteroit d'être lu, quand il n'auroit d'autre recommandation que celle de ſon ſtile, qui eſt tout-à-fait Cicéronien, ſur-tout dans la préface adreſſée à Rodolphe Cardinal de Carpi, qui eſtoit pour lors en France en qualité de Nonce,

Le Dialogue de Donat, qui alloit effectivement à rallumer le flambeau de la diſcorde chez les Philoſophes, nation d'ailleurs aſſez querelleuſe & facile à irriter, fit moins d'impreſſion ſur leurs eſprits que les livres du Cardinal Beſſarion, qui eſtoient pour lors entre les mains de tout le monde. Pluſieurs ſçavants, à l'exemple de ce grand homme, tâcherent dans ce même ſiécle de concilier la philoſophie de Platon avec celle d'Ariſtote.

Dès l'année M. DXVI. Symphorien Champier, premier Médecin du duc de Lorraine, avoit fait imprimer à Paris chez Cadius quatre livres en Latin, intitulez *Symphonia Platonis cum Ariſtotele.*

Vers le milieu du même ſiécle, un auteur Eſpagnol compoſa auſſi en Latin un ouvrage diviſé en cinq livres, qu'il dédia à Philippe II. pour lors Infant d'Eſpagne, & Roy d'Angleterre. Cet ouvrage qui a pour titre, *Sebaſtiani Foxii Morzilli Hiſpalenſis de naturâ Philoſophiæ, ſeu de Platonis & Ariſtotelis conſenſione*,

conſenſione, libri V. fut imprimé à Louvain en l'année M. DLIV. C'eſt peut-eſtre ce qu'il y a de plus ſolide & de mieux écrit ſur cette matiére ; & je ne crois pas que perſonne ait jamais parlé plus élegamment ſur de pareilles queſtions. Au reſte, l'auteur de cet ouvrage n'entre que dans ce qui regarde la phyſique, & s'étudie moins à comparer les ſentiments des deux Philoſophes, qu'à les expliquer & à les établir. En quoy il ne ſemble pas avoir eu aſſez de ſoin de remplir parfaitement l'idée du titre qu'il a mis à la tête de ſon ouvrage.

Il y avoit environ vingt ans que cet imprimé avoit paru pour la premiére fois, lorſqu'un Moine Auguſtinien de la ville d'Ancone, nommé Gabriel Buratellus, donna au public une nouvelle conciliation des deux Philoſophes ſous ce titre ; *Præcipuarum controverſiarum Ariſtotelis & Platonis couciliatio; opus deſideratum, & à veteribus & à recentioribus pollicitum, non tamen abſolutum.* Je laiſſe à ceux qui ſont plus verſez que moy dans la lecture de Platon & d'Ariſtote, le ſoin d'examiner à fond ſi Buratellus a exécuté fidellement & avec ſuccès tout ce que promet le titre de ſon livre, dont certainement la latinité eſt bien différente de celle de l'auteur Eſpagnol.

Ainſi finit cette grande querelle des Platoniciens & des ſectateurs d'Ariſtote. Elle avoit commencé par des invectives ; elle fut terminée, comme la pluſpart des autres querelles, par des accommodements, & par la réconciliation des deux partis, qui après avoir long-temps diſputé, faute de s'entendre, ſe trouvérent enfin d'accord, ou peu éloignez de ſentiment dans les principaux points de leur doctrine.

Fin du Tome ſecond.

BIBLIOTECA VILLA

210

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE

TOM * II *

29

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm